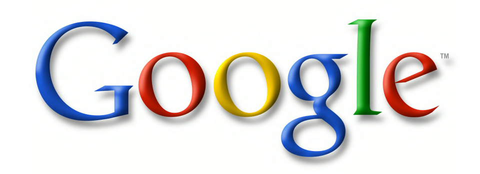
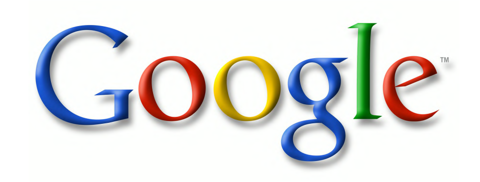
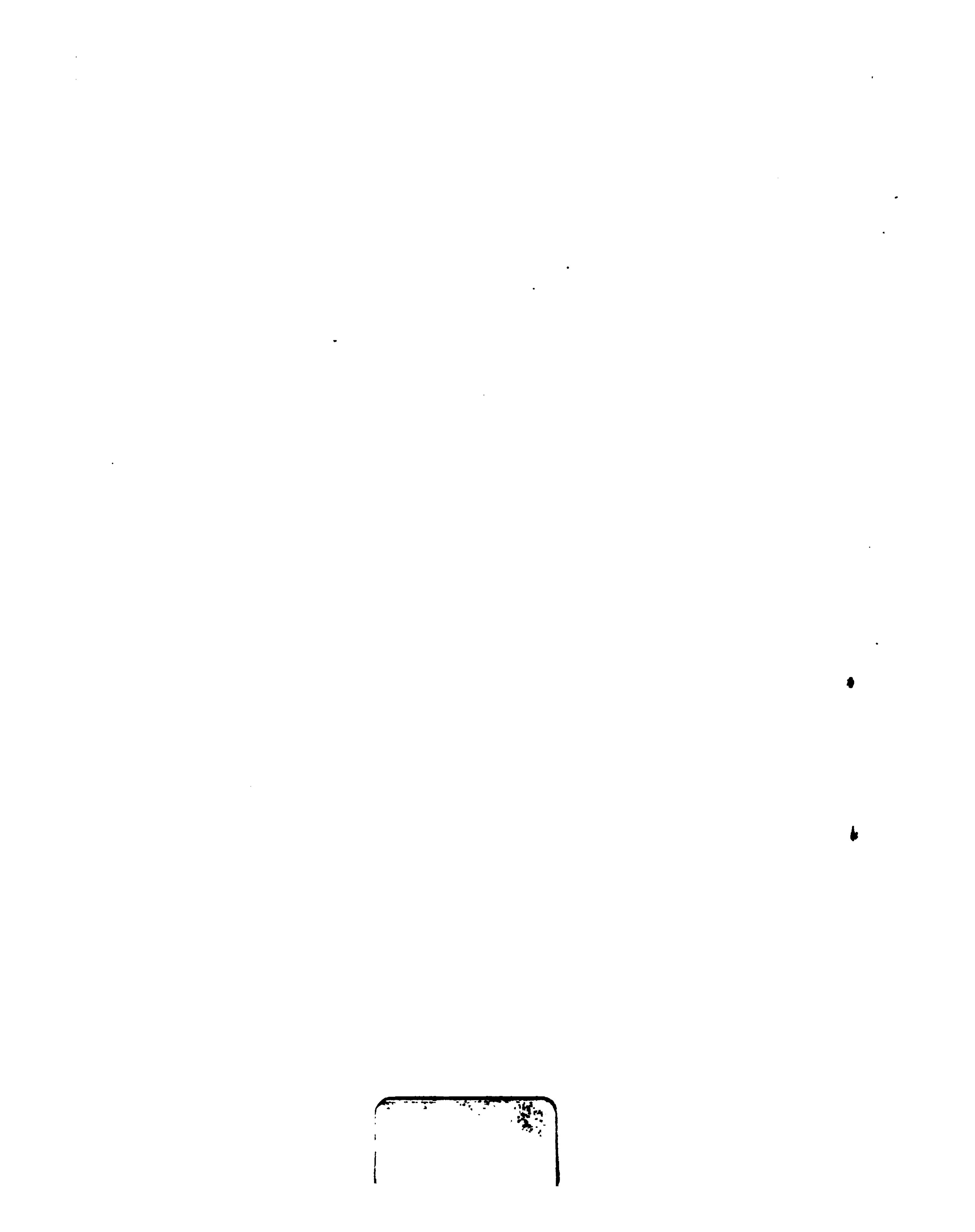






RFI
Grand

Grand
RFI.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Prosodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blason, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Histoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Exposé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée, Ecclésiastique & Profane.

4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Jurisprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Physique, les Mathématiques, la Musique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-NEUVIÈME.





A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.



N ; ſubſtantif féminin, ſelon l'appellation ancienne qui prononce *enne ;* & maſculin, ſelon l'appellation moderne qui prononce *ne*, comme dans la dernière ſyllabe de *couronne.* Lettre conſonne, la quatorzième de l'alphabet.

Le *n* final conſerve le ſon naſal dans les ſubſtantifs & les adverbes, quoiqu'ils ſoient ſuivis d'une voyelle. *Propoſition extraordinaire. Vin excellent.*

Il faut excepter les mots *amen*, *examen* & *hymen*, où le *n* final ſe fait ſentir comme dans la langue latine.

N final ſe fait ſentir dans l'adjectif immédiatement ſuivi de ſon ſubſtantif qui commence par une voyelle ou un *h* non aſpiré. *Mon épée. Son ami. Certain auteur. Un bon homme. Un vain éclat.*

On fait auſſi ſentir le *n* dans les ajectifs *mon*, *ton*, *ſon*, *un*, s'ils ne ſont ſéparés du ſubſtantif que par d'autres adjectifs qui y ont rapport & qui commencent par une voyelle. *Mon unique appui. Son intime ami. Un élégant ouvrage.*

N final ſe fait encore ſentir dans les adverbes *bien* & *rien*, ſuivis d'un mot qu'ils modifient & qui commence par une voyelle. *Il eſt bien inſtruit. Il n'a rien appris.* Mais le *n* final de *bien* ſubſtantif, garde le ſon naſal. *Cela lui fait un bien infini.*

N final ſe prononce dans *on* devant une voyelle, lorſque la propoſition eſt poſitive. *On arrive. On eſt arrivé.* Mais il garde le ſon naſal lorſqu'il eſt après le verbe dans une phraſe interrogative. *Arrive-t-on aujourd'hui ?*

N final ſe fait auſſi ſentir dans *en* prépoſition ſuivie d'un complément qui commence par une voyelle. *Il va en Amérique.*

Il en eſt de même d'*en* pronom, lorſqu'il précède un verbe qui com-

mence par une voyelle. *J'en ai reçu des nouvelles. Vous en a-t-il parlé?*

Mais lorsqu'*en* est après le verbe, le *n* final garde le son nasal quoique suivi d'une voyelle. *Choisissez-en un qui vous convienne.*

Quand il y a deux *nn* de suite, on n'en prononce ordinairement qu'un. On écrit *anneau*, *année*, *connoître*, *innocent*, *&c.* & l'on prononce *aneau*, *anée*, *conoître*, &c.

On fait sentir les deux *nn* dans *annexe*, *annal*, *annuel*, *annotation*, *annuller*, *innée*, *innover*, & leurs dérivés.

On emploie la lettre *n* suivie d'un *t*, pour désigner le pluriel de la troisième personne des verbes. *Ils chantent*, *ils chantoient*, *ils chantèrent.*

N capital suivi d'un point est souvent l'abrégé du mot *nom* ou *nomen*, & le signe d'un nom propre qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y substituer dans la lecture.

En termes de marine, N signifie *nord*; NE, veut dire *nord-est*; NO, *nord-ouest*; NNE, *nord-nord-est*; NNO, *nord-nord-ouest.*

N sur nos monnoies, désigne celles qui ont été frappées à Montpellier.

N chez les anciens, étoit une lettre numérale qui signifioit 900, & lorsqu'on mettoit une ligne au-dessus, elle signifioit 9000.

N dans le commerce ainsi figuré N°. signifie en abrégé *numero*. Et dans les livres des marchands banquiers & négocians, N. C. veut dire *notre compte.*

NA, ou **Nagi**; substantif masculin. Espèce de laurier fort rare qui passe au Japon pour un arbre de bon augure. Il conserve ses feuilles toute l'année. Des forêts où la nature le produit, on le transporte dans les maisons, & jamais on ne l'expose à la pluie. Sa grandeur est celle du cerisier : le tronc en est fort droit : son écorce est de couleur bai-obscur; elle est molle, charnue, d'un beau vert dans les petites branches, & d'une odeur de sapin balsamique: son bois est dur, foible & presque sans fibres; sa moelle est à peu près de la nature du champignon, & prend la dureté du bois dans la vieillesse de l'arbre. Les feuilles naissent deux à deux, sans pédicule; elles n'ont point de nerf; leur substance est dure; enfin elles ressemblent fort à celles du laurier d'Alexandrie. Elles sont des deux côtés, de même couleur, lisses, d'un vert obscur avec une petite couche de bleu tirant sur le rouge, larges d'un grand pouce & longues à proportion. Sous chaque feuille sortent trois ou quatre étamines blanches, courtes, velues, mêlées de petites fleurs qui laissent en tombant une petite graine rarement dure, à peu près de la figure d'une prune sauvage, & d'un noir purpurin dans sa maturité : la chair en est insipide & peu épaisse. Cette baie renferme une petite noix ronde de la grosseur d'une cerise, dont l'écaille est dure & pierreuse, quoique mince & fragile. Elle contient un noyau couvert d'une petite eau rouge, d'un goût amer & de figure ronde, mais surmonté d'une pointe qui a sa racine dans le milieu du noyau même.

NAALOL, ou **Nahalol**, ou **Nachalal**; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Zabulon. On n'en connoît pas bien la situation.

NAAMA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Juda.

NAANSI; peuple sauvage très-nombreux de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane.

NAARAN; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu d'Éphraïm.

NAARATHA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu d'Éphraïm.

NAAS; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Juda.

NAAS, est aussi le nom d'une ville d'Irlande, dans la Province de Leinster, au Comté de Kildare, entre Kildare & Dublin. Elle envoie deux députés au Parlement.

NAATSME; substantif masculin. Arbre du Japon qui est une espèce de paliurus que Kœmpfer prend pour celui de *Prosper Alpinus*. Son fruit est de la grosseur d'une prune & d'un goût austère. On le mange confit au sucre. Son Noyau est pointu aux deux extrémités.

NAB ou **NABE**; rivière d'Allemagne qui a sa source dans les montagnes de Franconie, près des sources du Mey, de la Sala & de l'Egra, & son embouchure dans le Danube, à une demi-lieue au-dessus de Ratisbonne.

NABAB; substantif masculin. C'est le titre qu'on donne dans l'Indoustan aux Gouverneurs préposés à une ville ou à un district par le Grand Mogol. Quelquefois ce Prince a conféré le titre de Nabab à des étrangers; c'est ainsi que M. Dupleix, Gouverneur de la ville de Pontichery pour la Compagnie des Indes de France, a été nommé *Nabab* ou Gouverneur d'Arcate par le Grand Mogol. Les Gouverneurs du premier ordre se nomment *Soubas*; ils ont plusieurs Nababs sous leurs ordres.

NABALLO; nom d'une ancienne ville d'Arabie, que les Juifs conquirent sur les Arabes.

NABAON; petite rivière de Portugal dans l'Estrémadure. Elle a ses sources à quelques lieues au-dessus de Tomar, & son embouchure dans le Zezare, entre Paypelle & Tancos.

NABATHÉENS, ou **NABATHÉNIENS**; Arabes descendans de Nabajoth, premier fils d'Ismaël, & petit-fils d'Abraham & d'Agar. Leur pays s'appelle *Nabathène*, & il s'étend depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge. Ce n'est pas à dire que les Nabathéens soient les seuls qui habitent ces vastes contrées; mais ils en sont les principaux habitans. Leurs principales villes sont Petro, capitale de l'Arabie déserte, Médaba & quelques autres; car le pays est pour ainsi dire entièrement désert; & les Nabathéens, non plus que les autres Arabes de l'Arabie déserte ne se mettent point en peine de bâtir des maisons, ni de demeurer dans des villes. La plupart même regardent cela comme une servitude & une lâcheté. La vie errante qu'ils menent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs bestiaux, & la liberté dont ils jouissent, n'ayant à répondre à personne, leur paroît le plus grand de tous les biens de la vie; leurs principales richesses consistent en bétail. Isaïe promet à Jérusalem que les gros béliers de Cédar & de Tabajoth seront apportés dans le temple du Seigneur, & offerts sur son autel.

Les Nabathéens ne sont guère connus dans l'Écriture que du temps

des Maccabées. Pendant les guerres que les Juifs soutinrent contre les Syriens; & pendant le soulevement de presque tous les peuples des environs de la Judée contre les Hébreux, les seuls Nabathéens leur témoignèrent de l'affection. Judas Maccabée étant allé au secours de ses frères dans le pays de Galaad, fut fort bien reçu des Nabathéens. Quelque temps après, Jonathas Maccabée envoya son frère Jean pour conduire & pour mettre en dépôt chez les Nabathéens les bagages de son armée qui l'embarrassoient; mais les habitans de Médaba prirent Jean, le tuèrent, & se saisirent de tout ce qu'il avoit. Diodore de Sicile met dans le pays des Nabathéens le lac Asphaltite, les palmiers & les jardins de Baume qui sont près de-là, & la ville de Petra. Leur pays s'étendoit aussi du côté du nord jusqu'au Liban. Denys le géographe met les Nabathéens vers le penchant du Liban. Joseph dit que Jonathas Maccabée étant dans le pays d'Émath, & ayant chassé ses ennemis au-delà du fleuve Éleuthère, entra dans l'Arabie, battit les Nabathéens, & vint à Damas.

NABEL, ou NEBEL, ou NABES; petite ville ou bourg d'Afrique près de la Méditerranée, à trois lieues, est, de Tunis. Elle fut autrefois épiscopale & très-peuplée.

NABLE; substantif masculin. *Nablum.* Nom d'un instrument de musique des Hébreux. Il étoit à cordes & se jouoit avec une espéce d'archet.

NABO, ou NÉBO, nom de deux anciennes villes de la Terre-Sainte, dont une étoit située dans la tribu de Ruben, près du pays des Moabites, & l'autre dans la tribu de Juda, à huit milles d'Hébron.

NABO, ou NEBO, est aussi le nom d'une idole des Babyloniens, la première après Bel ou Baal. Elle étoit particulièrement célèbre par les oracles que l'on supposoit qu'elle rendoit; c'est ce qu'exprimoit le nom de *Nabo*, qui dans la langue du pays signifioit *Prophète.*

Vossius pense que *Nabo* désignoit la lune, comme *Bel*, le soleil.

St. Jerôme s'est trompé en confondant *Nabo* avec Chamos.

NABONASSAR; l'ère de Nabonassar est célèbre : nous ne savons presque rien de l'histoire de ce Prince, sinon qu'il étoit Roi de Babylone, & qu'on l'appeloit aussi *Belesus*, quoique suivant quelques auteurs, il soit le même que le Baladan dont il est parlé dans Isaïe, & dans le second livre des Rois. Quelques-uns même conjecturent qu'il étoit Mède, & qu'il fut élevé sur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent secoué le joug des Mèdes.

Le commencement du règne de ce Prince est une époque fort importante dans la chronologie, par la raison que c'étoit selon Ptolémée, l'époque du commencement des observations astronomiques des Chaldéens; c'est pour cela que Ptolémée & les autres astronomes commencent à compter les années à l'ère de Nabonassar.

Il résulte des observations rapportées par Ptolémée, que la première année de cette ère est environ la 747[e] année avant JÉSUS-CHRIST, & la 3967[e] année de la période Julienne.

Les années de cette époque sont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 Février

& à midi, selon le calcul des astronomes.

NABIS; nom d'un tyran de Lacédémone, qui ayant reçu de Philippe, Roi de Macédoine, la ville d'Argos comme un dépôt, y exerça les plus grandes cruautés : il inventa, dit-on, une machine en forme de statue qui ressembloit à sa femme; il la fit revêtir d'habits magnifiques qui cachoient des pointes de fer dont elle avoit les bras, les mains & le sein hérissés. Quand quelqu'un lui refusoit de l'argent, il lui disoit: *peut-être n'ai-je pas le talent de vous persuader, mais j'espère qu'Apega, ma femme, vous persuadera.* Aussi-tôt la statue paroissoit, & le tyran la prenant par la main la conduisoit à son homme qu'elle embrassoit, & à qui elle faisoit jeter les hauts cris. Nabis ayant pris le parti de Philippe contre les Romains, Flaminius l'assiégea dans Sparte, l'obligea à demander la paix & la lui accorda. A peine le Général romain fut-il parti de la Grèce que Nabis alla assiéger Gythium, ville des Achéens, qui avoient pour général le célèbre *Philopœmen.* Ce héros, très-propre aux combats de terre; mais n'ayant aucun usage de la marine, fut totalement défait dans une bataille navale. Cet échec ranima son courage loin de l'éteindre, il poursuit le perfide Nabis, le surprend & le bat près de Sparte. Le tyran fut tué en trahison dans le temps qu'il prenoit la fuite, vers l'an 194 avant Jésus-Christ, laissant un nom odieux au genre humain.

NABOT, OTE; substantif du style familier. Terme de mépris qui ne se dit que d'une personne de très-petite taille. *C'est un petit nabot, une nabote.*

NABUCHODONOSOR I, Roi de Ninive & de Babylone, dont il est parlé dans le livre de Judith, défit & tua Phraortas, second Roi des Mèdes, appelé aussi *Arphaxad.* Vainqueur des Mèdes, il envoya contre les Israëlites Holoferne, Général de ses armées, qui fut tué par Judith. On croit que ce Nabuchodonosor est le même que Nabopolassar.

Nabuchodonosor II, Roi des Assyriens & des Babyloniens, surnommé *le Grand*, succéda à son père Nabopolassar, & se rendit maître de presque toute l'Asie. Il prit Jérusalem sur Joakim, Roi de Juda, qui s'étoit révolté contre lui & l'emmena captif à Babylone, 606 avant Jésus-Christ. Il lui rendit ensuite sa liberté & ses états, moyennant un tribut; mais ce Roi s'étant révolté de nouveau trois ans après, il fut pris & mis à mort 599 avant Jésus-Christ. Jechonias son fils qui lui succéda, s'étant aussi soustrait au joug du Roi de Babylone, ce Prince vint l'assiéger, le mena captif à Babylone avec sa mère, sa femme & dix mille hommes de Jérusalem. Nabuchodonosor enleva tous les trésors du temple, & établit à la place de Jéchonias, l'oncle paternel de ce Prince, auquel il donna le nom de Sédécias: ce nouveau Roi marcha sur les traces de ses prédécesseurs; il fit une ligue avec les Princes voisins contre celui à qui il étoit redevable de la couronne. Le Roi de Babylone vint encore en Judée avec une armée formidable. Après avoir réduit les principales places du pays, il fit le siége de Jérusalem. Sédécias désespérant de défendre la ville s'enfuit, fut pris en chemin, & mené à Nabuchodonosor qui étoit alors à Reblatha en Syrie. Ce Prince fit égorger ses enfans en sa présence, lui fit crever les yeux, le chargea

de chaînes & le fit mener à Babylone. L'armée des Chaldéens entra dans Jérusalem & exerça des cruautés inouies : on égorgea tout sans distinction d'âge ni de sexe. Nabuzardan, chargé d'exécuter les ordres de son maître, fit mettre le feu au temple, au palais du Roi, aux maisons de la ville & à toutes celles des grands. Les murailles de la ville furent démolies ; on chargea de chaînes tout ce qui restoit d'habitans, après avoir égorgé soixante des premiers du peuple aux yeux de Nabuchodonosor. Ce Prince de retour à Babylone, fit dresser dans la plaine de Dura, une statue d'or, haute de soixante coudées. Tous ses sujets eurent ordre, sous peine de mort, de se prosterner devant l'idole & de l'adorer. Les seuls compagnons de Daniel ayant refusé de le faire, le Roi irrité les fit jeter dans une fournaise ardente, où ils furent miraculeusement préservés des flammes par l'Ange du Seigneur. Alors Nabuchodonosor, frappé de ce prodige, les fit retirer, & donna un édit dans lequel il publia la grandeur du Roi des Juifs. Deux ans après la guerre des Juifs, Nabuchodonosor vainquit les Tyriens, les Philistins, les Moabites & plusieurs autres peuples voisins & ennemis des Juifs. Il alla d'abord mettre le siége devant Tyr, ville maritime, illustre par son commerce. Ce siége dura treize ans, & dans cet intervalle l'armée du Roi désola la Syrie, la Palestine, l'Idumée & l'Arabie. Tyr se rendit enfin & cette conquête fut suivie de celle de l'Égypte & d'une partie de la Perse. Nabuchodonosor s'appliqua ensuite à embellir sa capitale, & à y faire construire de superbes bâtimens. Il fit élever ces fameux jardins suspendus sur des voûtes que l'on a mis au rang des merveilles du monde. Il eut dans le même temps un songe qui lui donna de grandes inquiétudes. Il lui annonça que, pour le punir de son orgueil, il seroit réduit au sort des bêtes durant sept ans. Cette prédiction s'accomplit à l'instant, il tomba dangereusement malade & crut être un bœuf. On le laissa aller parmi les bêtes dans les bois. Il y demeura sept ans, à la fin desquels il fit pénitence de ses péchés & remonta sur le trône. Il mourut un an après, 503 avant Jésus-Christ, le 43e de son règne, dans de grands sentimens de religion. C'est ce Prince qui vit en songe, la seconde année de son règne, une grande statue qui avoit la tête d'or, la poitrine & les bras d'argent, le ventre & les cuisses d'airain & les jambes de fer. Le Prophète Daniel expliqua ce songe mystérieux, & déclara à ce Prince que les quatre métaux dont la statue étoit composée annonçoient la succession des quatre empires des Babyloniens, des Perses, d'Alexandre le Grand & de ses successeurs. Il y a plusieurs sentimens sur la métamorphose de Nabuchodonosor : le plus suivi est que ce Prince s'imaginant fortement être devenu bête, broutoit l'herbe, sembloit frapper des cornes, laissoit croître ses cheveux & ses ongles, & imitoit à l'extérieur toutes les actions d'une bête. Ce changement, qui probablement n'avoit lieu que dans son cerveau altéré ou dans son imagination échauffée, étoit un effet de la lycantropie, maladie dans laquelle l'homme se persuade qu'il est changé en loup, en chien, ou en un autre animal.

NACARAT, ATE ; adjectif. *Color ruber dilutior.* Qui est d'un rouge

clair tirant sur l'orange. *Satin nacarat. Panne nacarate.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Le nacarat tire sur l'orange.*

NACCHIVAN; ville d'Arménie, capitale d'une province de même nom. Elle étoit autrefois très-considérable, mais Amurath la ruina. On peut juger de son ancienne grandeur par le grand amas de ses débris. Il n'y a que le centre de la ville qui soit rebâti; il contient un millier de maisons, avec des basars remplis de boutiques de diverses marchandises. Nacchivan sert de titre à l'Archevêque des Arméniens catholiques. Les Dominicains sont leurs seuls ecclésiastiques, & c'est parmi eux qu'ils choisissent l'Archevêque: le Pape confirme son élection.

NACELLE; substantif féminin. *Navicula.* Espèce de petit bateau qui n'a ni mât, ni voile, & dont on se sert ordinairement pour passer une rivière. *Passer l'eau dans une nacelle.*

On dit figurément, *la nacelle de Saint Pierre*; pour dire, l'Église catholique romaine.

En termes d'Architecture, on appelle *nacelle*, les membres creux en demi ovales dans les profils.

Nacelle, se dit en termes d'Anatomie, d'une petite cavité qui se trouve à l'extrémité du canal de l'urèthre, & qu'on nomme autrement *fosse naviculaire.*

On appelle aussi *nacelle* la cavité qui est entre les deux circuits de l'oreille.

Nacelle, est encore le nom d'une sorte de lepas à coquille chambrée, & qui ressemble à une nacelle. Il se plaît dans les sables & s'attache aux autres coquillages. On le trouve au Sénégal.

NACHÈS; *voyez* Natchès.

NACHSHAB; ville de la grande Tartarie, dans le Mawaralnahar, entre Samarcande & Sach.

NACQUET; vieux mot qui signifioit autrefois laquais, valet.

NACRE; substantif féminin. *Concha margaritifera.* Coquille lisse & comme argentée, au dedans de laquelle se trouvent ordinairement les perles. *Voyez* Perle.

NADDE; substantif féminin. Poisson du genre des carpes & de la famille des poissons à nâgeoires molles: on le trouve plus communément dans les parties boréales de la Suede que partout ailleurs: il a un pied de longueur, quatre pouces de large; la tête obtuse; les trous des nâgeoires sont doubles; la bouche est sans dents; la membrane des ouies a trois rayons; la queue est fourchue; la couleur du dos est brune, blanche aux côtés, argentée au ventre, & rousse à la poitrine. Les écailles sont larges, obtuses & striées: on mange ce poisson en Westrobothnie.

NADER; substantif masculin & terme de Relation. C'est le titre d'un des principaux Officiers de la Cour du Grand Mogol, qui commande à tous les Eunuques du Palais. Il est chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou serrail; ce qui suppose une très-grande autorité. Il règle la dépense des Sultanes & des Princesses, il est Garde du trésor & des joyaux, & Grand-Maître de la garde-robe du Monarque; enfin c'est lui qui fait toute la dépense de sa maison. Cette place éminente est toujours remplie par un eunuque, qui a communément un crédit sans bornes.

NADER; ville des Indes orientales dans l'Indoustan, à soixante lieues d'Agra, sur la route de cette dernière ville à Surate.

NADIR; substantif masculin & terme

d'Astronomie pris des Arabes pour signifier le point du ciel qui est directement opposé au zénith ou point vertical.

Le zénith & le nadir sont les deux pôles de l'horison : ces deux points en sont chacun éloignés de 90 degrés, & par conséquent sont tous deux dans le méridien. Le nadir est proprement le zénith de nos antipodes, dans la supposition que la terre soit exactement sphérique ; mais comme elle ne l'est pas, il n'y a proprement que les lieux situés sous l'équateur ou sous les pôles dont le nadir soit le zénith de leurs antipodes.

NADOUBAH ; ville de la Caffrerie, située environ à trois journées de Mélinde selon d'Herbelot.

NADOUESSANS ; (les) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, qui habite vers le lac des Issatis, à l'occident du lac supérieur.

NADRAVIE ; province de Prusse, dans le cercle de Samland. Elle est bornée au nord par la Sclavonie ; à l'orient, par le fleuve Niémen ; au midi, par le Biss, & à l'occident, par le Samland propre. Lubiaw en est la ville capitale.

NAEP ; substantif masculin & terme de Relation. Juge subalterne établi par les Cadis dans les villages de Turquie, pour leur servir de Lieutenant.

NAERDEN ; ville forte de Hollande, capitale du Goyland, sur le Zuiderzée, à six lieues, nord-est, d'Utrecht.

NAFFE ; substantif féminin. Il ne se dit qu'en cette phrase *eau de naffe*, qui est une certaine eau de senteur préparée avec la fleur d'orange.

NAGAIA ; partie de la Tartarie située entre le Volga & la rivière d'Iaïka. *Voyez* TARTARES NOGAIS.

NAGARA ; c'est, selon Ptolomée, une ancienne ville de l'Arabie heureuse.

NAGASAMA ; petite ville du Japon, dans l'île de Niphon, au royaume d'Oomi. Kœmpfer rapporte qu'en 1586, la moitié de cette ville fut abîmée par un tremblement de terre, & l'autre moitié consumée par un feu qui sortit de la terre.

NAGATE ; substantif masculin & terme de Relation. On appelle ainsi dans l'île de Ceylan, des imposteurs ou astrologues qui se mêlent de prédire l'avenir aux naturels du pays. On rapporte qu'ils décident souvent du sort des enfans. S'ils déclarent qu'un astre malin a présidé à leur naissance, les pères en qui la superstition étouffe la nature, s'imaginent rendre service à leurs enfans, en leur ôtant une vie qui doit être malheureuse. Il s'en trouve cependant qui ne pouvant se résoudre à cette barbatie, les donnent à d'autres personnes, s'imaginant que les malheurs qui les menacent dans la maison paternelle, ne les suivront pas dans une maison étrangère. Si l'enfant né sous l'aspect d'une planette malheureuse est un premier né, le père le garde ordinairement malgré les prédictions des Astrologues ; ce qui fait voir que l'astrologie n'est peut-être qu'un prétexte dont les pères trop chargés d'enfans se servent pour débarrasser leur maison. Ces Nagates ont des registres sur lesquels sont marqués le jour & le moment de la naissance de chaque personne. Ce sont eux qui enseignent dans quel temps il faut se laver la tête ; ce qui parmi les Chingulais est une cérémonie de religion que chacun doit faire selon le temps de sa naissance. Ils se vantent de pouvoir prédire par l'inspection des astres,

astres, si un mariage sera heureux ou non, si une maladie est mortelle: aussi ne fait-on guères de mariages sans les avoir consultés, & lorsqu'une personne tombe malade, on ne manque pas d'aller leur demander s'il y a quelque chose à craindre pour sa vie.

NAGE; substantif féminin. Qui n'a d'usage que dans les phrases suivantes, *à la nage*, pour dire, nageant. *Passer la rivière à la nage.*

On dit, *se jeter à la nage*; pour dire, se jeter à l'eau pour nager.

On dit familièrement, qu'*un homme, qu'un cheval, est en nage, tout en nage*; pour dire, qu'il est tout trempé, tout mouillé de sueur.

On dit adverbialement & populairement, *à nage pataud*, en parlant d'un chien qu'on a jeté à l'eau.

On dit aussi par plaisanterie de quelqu'un qui est tombé dans l'eau & qui se débat pour en sortir, *le voilà à nage pataud.*

On dit encore proverbialement, figurément & populairement, de quelqu'un qui a certaines choses en abondance, qu'*il est à nage pataud.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

NAGEOIRE; substantif féminin. *Pinna.* Cette partie du poisson qui est faite en forme d'aileron, & qui lui sert à nager. *Borelli ayant jeté dans l'eau un poisson auquel il avoit coupé les nageoires, observa qu'il alloit toujours sur un côté ou sur l'autre, sans pouvoir se soutenir dans la situation ordinaire & naturelle des autres poissons.*

Nageoire, se dit aussi de ce qu'on se met sous les bras pour se soutenir sur l'eau lorsqu'on veut s'apprendre à nager. *Il n'ose pas encore aller jusqu'au milieu de la rivière sans nageoires.*

Nageoire, se dit encore d'un morceau de bois mince, rond & plat que les porteurs d'eau mettent sur leurs seaux lorsqu'ils sont pleins, pour empêcher l'eau de se répandre facilement.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *najoire.*

NAGER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Natare.* Se soutenir sur l'eau par un certain mouvement du corps.

L'homme est le seul des animaux qui apprenne à nager; beaucoup d'autres animaux nagent naturellement; mais un grand nombre d'animaux ne nagent point du tout.

Chez les anciens Grecs & Romains, l'art de nager faisoit une partie si essentielle de l'éducation de la jeunesse, qu'en parlant d'un homme ignorant, grossier & mal élevé, ils avoient coutume de dire proverbialement, qu'*il n'avoit appris ni à lire ni à nager.*

On prétend que l'homme nageroit naturellement, s'il n'avoit pas la tête d'une pesanteur excessive, relativement au reste de son corps; pesanteur qui provient de ce que sa tête est garnie d'une quantité considérable de cervelle, & que toute sa masse est composée d'os & de partie charnues, sans qu'il y ait des cavités remplies de la seule substance de l'air: de sorte que la tête de l'homme s'enfonçant par sa propre gravité dans l'eau, celle-ci ne tardes guères à remplir le nez & les oreilles, & que le fort & le pesant emportant le foible ou le leger, l'homme se noie & périt en peu de temps.

Mais dans les bêtes brutes, comme leur tête ne renferme que très-

peu de cervelle, & que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de sinus ou cavités pleines d'air, sa pesanteur n'est pas proportionnée au reste du corps, de sorte qu'elles n'ont aucune peine à soutenir le nez au-dessus de l'eau, & que, suivant les principes de la statique, pouvant ainsi respirer librement, elles ne courent aucun risque de se noyer.

En effet, l'art de nager, qui ne s'acquiert que par l'expérience & par l'exercice, consiste principalement dans l'adresse de tenir la tête hors de l'eau, de sorte que le nez & la bouche étant en liberté, l'homme respire à son aise; le mouvement & l'extension de ses pieds & de ses mains lui suffisent pour le soutenir vers la surface de l'eau, & il s'en sert comme de rames pour conduire son corps. Il suffit même qu'il fasse le plus petit mouvement, car le corps de l'homme est à peu près de la même pesanteur qu'un égal volume d'eau, d'où il s'ensuit par les principes de l'hydrostatique que le corps de l'homme est déjà presque de lui-même en équilibre avec l'eau, & qu'il ne faut que très-peu de force pour le soutenir.

Les Médecins prétendent que l'action de nager maigrit les personnes pléthoriques, facilite la transpiration, échauffe, atténue, & rend ceux qui y sont accoutumés moins sensibles aux injures de l'air: cet exercice ou le bain dans la mer est salutaire à ceux qui sont attaqués d'hydropisie, de gales, de maladies inflammatoires, d'exanthèmes, d'éléphanthiasis, de fluxions sur les jambes ou sur quelqu'autre partie du corps.

On dit figurément & familièrement, *nager en grande eau*; pour dire, être en grande abondance, dans une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

On dit aussi figurément & familièrement de quelqu'un qui, entre deux factions, entre deux partis, ne se détermine & ne s'attache à aucun, mais se ménage de côté & d'autre, qu'*il nage entre deux eaux*.

On dit encore figurément, *nager dans la joie*; pour dire, sentir une extrême joie, être rempli de joie. Et *nager dans les plaisirs*; pour dire, vivre au milieu des plaisirs, s'y abandonner. Et *nager dans l'opulence*; pour dire, être dans une extrême abondance.

On dit de quelqu'un, qu'*il nage dans son sang*; pour dire, qu'il est tout couvert de son sang.

Nager, signifie aussi flotter sur l'eau sans aller au fond; & il se dit des corps légers qui n'enfoncent point dans l'eau. *Le liège nage sur l'eau*.

Nager, signifie encore ramer pour voguer sur l'eau. *Allons, bateliers, nagez*.

En termes de Rivière & de Marine, on dit, *nager à sec*; pour dire, toucher la terre avec les avirons. Et *nager à tant d'avirons par bande*; pour dire, ramer ou voguer à tel nombre d'avirons de chaque côté. Et *nager debout*; pour dire, ramer sans être assis. Et *nager en arrière*; pour dire, faire arrêter ou reculer un petit vaisseau avec des avirons. Cela se pratique sur tous les bâtimens à rames, afin d'éviter le revirement, & de présenter toujours la proue.

Ce verbe s'emploie encore à l'impératif en termes de Marine, dans les phrases suivantes:

Nage à bord; commandement aux gens de la chaloupe de venir au vaisseau.

Nage à faire abattre; commandement aux gens de la chaloupe qui touent un vaisseau, de nager du côté

où l'on veut que le vaisseau s'abatte.

Nage au vent; commandement aux gens de l'équipage qui touent un vaisseau, de nager du côté d'où le vent vient.

Nage de force; commandement aux gens de l'équipage de redoubler leurs efforts.

Nage qui est paré; commandement de nager à qui est prêt, ce qui se fait lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absolue que les gens de l'équipage de la chaloupe nagent tous ensemble.

Nage sec; commandement à l'équipage de la chaloupe de tremper dans l'eau l'aviron, en nageant de telle sorte qu'il ne la fasse pas jaillir, & qu'il ne mouille pas ceux qui y sont.

Nage stribord & scie bas-bord, ou *nage bas-bord & scie stribord;* commandemens à l'équipage d'une chaloupe de la faire naviguer & gouverner en moins d'espace.

On dit en termes de Manége, *faire nager un cheval à sec;* pour dire, attacher, par le moyen d'une longe qui passe sur le garot, une des jambes de devant du cheval, de manière qu'il ne puisse la poser à terre; & le faire cheminer & troter ainsi sur trois jambes, dans le dessein de guérir un effort d'épaule; mais il est aisé de voir que cet expédient ne fait qu'irriter la partie, augmenter la douleur, & rendre par conséquent le mal plus considérable qu'il n'étoit.

NAGERA, ou NAXERA; ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le ruisseau de Najerilla, à douze lieues, nord-ouest, de Calahorra.

NAGEUR, EUSE; substantif. *Natator.* Celui, celle qui nage, qui sait nager. *Les nègres qui pêchent les perles sont de grands nageurs.*

NAGEUR, se prend aussi quelquefois pour un batelier qui rame. *Il étoit conduit par deux nageurs.*

NAGEUR, est encore le nom d'un serpent aquatique médiocrement gros, mais assez long. Sa tête est un peu large & plate, mousse par le bout: sa gueule fort ample est munie de fort petites dents crochues tournées vers le gosier. Le collet est menu tacheté de jaune, blanchâtre en dessus & formant le demi-cercle. Ce demi-collier est proprement la marque caractéristique de ce serpent. Les écailles de la tête sont fort larges, & plus foncées que celles du reste du corps. Le ventre est renflé & diminué de grosseur jusqu'à la queue qui est fort déliée. Le dos est de couleur noirâtre; quelquefois d'un gris brun: le dessous du corps près de la tête est blanchâtre; les côtés sont garnis de points noirs. Le ventre est varié de blanc, de bleuâtre & de noir; les taches noires augmentent en nombre & en grandeur jusqu'à l'anus. Les écailles de la queue sont tout à fait noires, le dessus du corps est couvert de petites écailles bigarrées de lignes noires, & qui montent de distance en distance vers le milieu du dos, de manière que le nombre de ces lignes passe cinquante de chaque côté.

Cet animal est ovipare: il dépose ses œufs dans des trous exposés au midi, sur le bord des eaux croupissantes, ou plus ordinairement dans des couches de fumier. Ces œufs sont gros comme des œufs de pie: ils sont collés ensemble par une matière gluante, en forme de grosse grappe carrée, composée de dixhuit à vingt œufs oblongs, entre lesquels il y en a de vides ou de clairs, & qui, étant mis dans l'eau, y surnagent, tandis que les autres qui sont pleins vont au fond de l'eau.

Chaque œuf est couvert d'une membrane mince, mais compacte, & d'un tissu serré. Il contient un petit serpent roulé sur lui-même, & entouré d'une matière semblable à du blanc d'œuf avec un placenta, dont le cordon ombilical tient au bas-ventre, environ à un pouce de distance de l'anus. Si l'on ouvre l'œuf, l'animal en sort d'abord immobile, puis il s'allonge & remue, mais sans pouvoir ramper. Le petit serpent ne sort communément de son œuf qu'après que cette enveloppe séminale a été suffisamment échauffée par les rayons du soleil ou par la chaleur du fumier.

Ce serpent rampe sur la terre & nage dans l'eau avec assez d'agilité: il se plaît dans les lieux humides & dans les buissons en été; mais en hiver, il demeure comme étourdi dans les trous au pied des haies, quelquefois auprès des maisons: il vit sur terre & dans l'eau: il aime le lait, mais il se nourrit ordinairement d'herbe, de fourmis, de souris, de lézards & de grenouilles. L'ouverture de sa gueule, le gosier & l'œsophage sont susceptibles d'une extrême dilatation; aussi dès que ce serpent a saisi une petite grenouille, elle a beau faire des efforts pour lui échapper, il faut qu'elle passe sans être mâchée. Toutes les parties de cet animal sont sudorifiques & purifient le sang. On l'appelle aussi *charbonnier*.

NAGIA; c'est selon d'Herbelot, une ville d'Afrique, dans la province de Berberah, au midi & à une journée & demie, par mer, de Maracah.

NAGIAD, ou Neged; petite province de l'Arabie, dans laquelle la ville de Médine est située.

NAGIAGAH; petite ville de l'Éthiopie, à huit journées de Giambira.

NAGIDOS; nom d'une ancienne ville qui, selon Strabon & Étienne le Géographe, étoit située entre la Cilicie & la Pamphylie.

NAGNATA; c'est, selon Ptolémée, une ville de l'ancienne Hibernie, qu'on croit être aujourd'hui Lemerick.

NAGOLD; petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtenberg, à quelques lieues, ouest, de Tubinge.

NAGRACUT; ville considérable des Indes orientales, capitale d'un royaume de même nom, dans les états du Grand Mogol, sur la Ravi, à 125 lieues, nord, d'Agra. Il y a un temple fameux dédié à l'idole Matta, & parmi le grand nombre d'Indiens qui y vont en pélerinage, plusieurs se coupent le bout de la langue pour en faire hommage à cette idole.

Le Royaume de *Nagracut* est borné au nord par celui du petit Tibet; à l'orient, par le grand Tibet; au midi, par les Royaumes de Siba & de Pengab; & à l'occident, par ceux de Bankich & de Cachemire.

NAGRAN ou Nedgeran; ville de l'Arabie heureuse dans l'Yemen, à dix stations de Sanaa, entre Aden & Hadramour.

NAGUÈRE, ou Naguères; adverbe. *Nuper.* Il y a peu, depuis peu, il n'y a pas long-temps. Il ne se dit plus guère que dans la poësie ou dans le style soutenu. *Ce guerrier qui n'aguère étoit couvert de lauriers.*

NAHAR-MALEK; ville de l'Iraque arabique, près de l'Euphrate, à deux lieues de Cousah.

NAHARVAN; ville des Indes orientales, située entre Bagdet & Vasseth, à quatre lieues, est, du Tigre. Il ne faut pas la confondre, comme ont

fait plusieurs auteurs, avec Nahar-Malek, en la mettant à deux lieues de Cousah.

NAHER; *voyez* NAIRE.

NAHUM; nom du septième des douze petits Prophètes, natif d'Elcésaï, petit village de Galilée, dont les ruines subsistoient encore du temps de Saint Jérôme. Il y en a néanmoins qui croient qu'Elcesaï est le nom de son père, & que le lieu de sa naissance étoit *Bégabor* ou *Béthabara*, au-delà du Jourdain. On montroit autrefois le tombeau de ce Prophète dans un village nommé *Béthogabre*, aujourd'hui *Giblin*, près d'Emmaüs. Le Chaldéen l'appelle *Nahum de Beth-Kosi* ou de *Bethketsi*. Mais on ignore la situation de ce lieu, aussi bien que de celle d'*Elcesaï*. On ne sait aucune particularité de la vie de Nahum. Sa prophétie consiste en trois chapitres, qui ne forment qu'un seul discours, où il prédit la ruine de Ninive. Il la décrit d'une manière si vive & si pathétique, qu'il semble avoir été exprès sur les lieux pour l'annoncer.

On est partagé sur le temps auquel il a prophétisé. Josephe dit qu'il prédit la ruine de Ninive cent quinze ans avant qu'elle arrivât; ce qui feroit dire que Nahum a vécu au temps du Roi Achaz. Les Juifs veulent qu'il ait prophétisé sous Manassé. Saint Clément d'Alexandrie le met entre Daniel & Ézéchiel, & par conséquent pendant la captivité. Mais Don Calmet croit, avec Saint Jérôme, qu'il a annoncé la ruine de Ninive du temps d'Ézéchias & après la guerre de Sennacherib en Égypte, dont parle Berose. Nahum parle clairement de la prise de *Noammon*, ville d'Égypte, de l'insolence de Rabsacès; de la défaite de Sennacherib, & il en parle comme de choses passées. Il suppose que Juda étoit encore dans son pays, & qu'il y célébroit ses fêtes. Il parle de la captivité & de la dispersion des dix tribus. Tous ces caractères persuadent qu'on ne peut mettre Nahum avant la quinzième année d'Ézéchias, puisque l'entreprise de Sennacherib contre ce Prince, est de la quatorzième année de son règne.

Et comme la prise de Ninive qu'il prédit ne peut être la première qui étoit arrivée sous Sardanapale longtemps auparavant, (c'est-à-dire, l'an du monde 3257) il faut de nécessité l'expliquer du second siége de la même ville, formé par Nabopolassar & Astyagès, l'an du monde 3378, avant JÉSUS-CHRIST 622, avant l'ère vulgaire 3626, ce qui revient à la seizième année du regne de Josias, sous lequel Saint Jérôme met la ruine de Ninive. Tobie dit que cette ville fut prise par Nabuchodonosor & par Assuérus, donnant à Nabopolassar le nom de Nabuchodonosor & à Astyagès celui d'Assuérus.

NAJAC; ville de France, en Rouergue, sur l'Aveyrou, à quatre lieues, sud-sud-ouest, de Villefranche. C'est le siége d'une Sénéchaussée.

NAÏADE; substantif féminin & terme de Mythologie. Nymphe ou fausse divinité que les payens croyoient présider aux fontaines & aux rivières.

Il y avoit aussi des Naïades pour les étangs & les marais, qu'on appeloit *Limniades*, d'un mot qui veut dire *marais*. On les a fait naître de l'écume de la mer. D'autres ont dit qu'elles étoit filles de l'Océan & mères des fleuves & des fontaines. La plupart de ces nymphes n'étoient au fond que des femmes qui avoient

établi leur demeure auprès d'une fontaine ou d'une rivière, & qui s'étoient rendues célèbres par quelques aventures. Telle étoit la nymphe Égérie que Numa Pompilius, second Roi de Rome, feignoit de consulter dans la forêt d'Aricie.

On disoit les Naïades mères des Satyres & on leur attribuoit la vertu d'inspirer les devins, & même de rendre furieux ceux qui avoient le malheur de les offenser. On les représente ordinairement appuyées sur une urne qui répand de l'eau, ou tenant un coquillage à la main. Les chèvres, les agneaux étoient les victimes ordinaires qu'on leur immoloit. On faisoit aussi en leur honneur des libations de vin, de miel & d'huile: on leur présentoit des offrandes de lait, de fruits & de fleurs.

NAÏF, ÏVE; adjectif. *Candidus*. Naturel, sans fard, sans artifice. *Une beauté naïve. Les graces naïves.* En ce sens il n'est guère usité qu'en poésie.

NAÏF, signifie aussi qui représente bien la vérité, qui imite bien la nature. *Ce peintre a fait une peinture naïve de l'aventure de Vénus & de Mars. Il a écrit une relation naïve de sa vie. Cet orateur en fit la description naïve.*

NAÏF, signifie encore, qui n'est pas concerté, qui n'est pas étudié. *Elle a le caractère naïf, l'humeur naïve.*

Quand il se dit d'une personne, il signifie, qui dit sa pensée ingénument & sans détour. *C'est la femme la plus naïve qu'il y ait.*

NAÏF, se prend quelquefois en mauvaise part, & signifie qui est trop ingénu dans sa simplicité. *Ce jeune homme est encore bien naïf pour son âge.*

NAIM; nom d'une ancienne ville de la Palestine qui, selon Eusèbe, étoit située aux environs d'Endor & de Scythopolis. Ce fut là où JÉSUS-CHRIST ressuscita le fils d'une veuve, lorsqu'on le portoit en terre.

NAIN, AINE; substantif. *Nanus*. Qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. *Le Roi de Pologne avoit un nain de la hauteur d'environ trois pieds, qu'il appeloit* Bébé, *& qui mourut de vieillesse à l'âge de vingt-six ans. Il est rare qu'un nain ne soit pas contrefait. Le Grand Seigneur a des nains qui tâchent de le divertir par leurs singeries. Une jolie naine.*

On appelle *arbres nains*, des arbres à fruit, qui ne croissent, ou qu'on ne laisse croître que jusqu'à une hauteur médiocre, & qu'on élève en buisson. Et l'on appelle *buis nain*, une sorte de buis qui ne devient jamais aussi grand que le buis ordinaire.

On appelle *œuf nain*, un œuf de poule qui ne contient point de jaune, & qui est par conséquent stérile.

Dans le commerce, on appelle *nain-londrin*, une sorte de drap fin d'Angleterre, fabriqué de laine d'Espagne & destiné pour le levant.

Le monosyllabe du masculin est moyen au singulier & long au pluriel: la première syllabe du féminin est longue & la seconde très-brève.

NAINTRÉ; bourg de France, en Poitou, à trois lieues, sud-ouest, de Châtelleraulr.

NAIRANGIE; substantif féminin. *Photomancia*. Espèce de divination qui est usitée parmi les Arabes, & qui est fondée sur plusieurs phénomènes du soleil & de la lune.

NAIRE; substantif masculin. Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs Nobles, surtout aux Militaires.

Les Naires portent, dit-on, l'orgueil de la naissance au dernier degré d'extravagance. Ils ne veulent pas même permettre que leurs alimens soient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne souffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maisons, & quand par hazard cela est arrivé, un Bramine est obligé de venir faire des prières pour purifier la maison. Une femme ne peut point épouser un homme d'un rang inférieur au sien, cette mésalliance seroit punie par la mort des deux parties; les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non-seulement coûtent la vie à ce dernier lorsque l'intrigue vient à se découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de massacrer impunément tous les parens du coupable.

Malgré la fierté des Naires, ils servent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très légère. Ces Naires sont, dit-on, si fidèles, qu'ils se tuent, lorsque celui qu'ils conduisent vient à être tué sur la route. Les enfans des Naires portent un bâton qui indique leur naissance; ils servent aussi de guides & de sûreté aux étrangers, parceque les voleurs Malabares ont pour principe de ne jamais faire de mal aux enfans.

On rapporte qu'un des privilèges des Naires est de pouvoir jouir de toutes les femmes qui leur plaisent, sans que les maris puissent s'y opposer: c'est pourquoi lorsqu'ils sont occupés avec une femme, ils laissent leurs armes à la porte, afin que le mari averti par ce signe, n'aille point les troubler.

NAIRN; ville d'Écosse, chef-lieu d'une Contrée de même nom dans la province de Murray, à l'embouchure du Nairn, & à 35 lieues, nord-ouest, d'Edimbourg.

Le *Nairn* est une rivière qui a sa source dans les montagnes situées entre Stratherin & Glentarf, & son embouchure dans la mer auprès de Nairn.

NAISAGE; substantif masculin & terme de Coutume. Droit de faire rouïr son chanvre ou son lin dans une rivière, étang ou autre place remplie d'eau.

On entend aussi par *naisage* le droit que le Seigneur ou Propriétaire de l'eau perçoit en quelques endroits pour la permission par lui accordée de mettre rouïr du chanvre ou du lin dans son eau.

NAISSANCE; substantif féminin. *Ortus*. Sortie de l'enfant hors du ventre de la mère.

L'enfant qui naît mort, est réputé n'avoir jamais vécu; ainsi il ne transmet point les successions qui peuvent lui être échues, lorsqu'il vivoit dans le sein de sa mère; parceque n'ayant jamais été au monde, il n'a pu avoir part à rien.

Mais les enfans qui naissent vivans, quoiqu'ils meurent aussi-tôt après leur naissance, sont capables, & recueillent les successions qui leur sont échues dans l'intervalle de leur conception à leur mort.

La Jurisprudence des Arrêts, suivant laquelle les enfans qui meurent peu après leur naissance, succèdent à leur père & à leur mère qu'ils survivent, ne distingue point la naissance prématurée d'avec la naissance à terme, pourvu que la légitimité ne soit point ce qui est en

question. Il suffit que la preuve de la vie, au moment de la naissance de l'enfant, soit parfaite.

Naissance, se dit aussi des animaux. Le chien croît depuis sa naissance jusqu'à l'âge d'un an.

Naissance, signifie aussi, selon les Astrologues, le moment auquel naît un enfant, eu égard à la disposition du Ciel & des Astres. *Les Astrologues ont observé sa naissance.*

On appelle *jour de la naissance*, le jour auquel on est né.

Le jour de la naissance étoit particulièrement honoré chez les Romains, & la solennité s'en renouveloit tous les ans, sous les auspices du génie. On dressoit un autel de gazon, entouré de toutes les herbes sacrées, & sur lequel on immoloit un agneau. On étaloit chez les Grands tout ce qu'on avoit de plus magnifique, des tables, des cuvettes, des bassins d'or & d'argent, mais dont la matière étoit encore moins précieuse que le travail. Auguste avoit toute l'histoire de sa famille gravée sur des meubles d'or & d'argent : le sérieux de cette cérémonie religieuse étoit égayé, par ce que les fêtes ont de plus galant ; toute la maison étoit ornée de fleurs & de couronnes, & la porte étoit ouverte à la compagnie la plus enjouée.

Les amis ce jour-là ne manquoient guère d'envoyer des présens ; Martial raille finement Clyté, qui pour en avoir, faisoit revenir le jour de sa naissance sept ou huit fois l'année.

Naissance, signifie aussi extraction. *C'est un homme d'une haute naissance. Sa naissance est illustre. Il est d'une naissance obscure. Ses talens réparent le vice de sa naissance.*

Naissance, mis absolument, signifie quelquefois noblesse, extraction illustre. *La naissance est un présent de la fortune. Cette place fut donnée à un homme sans naissance. Il deshonore sa naissance.*

Ceux qui n'ont pour eux que la naissance, dit Charron, la font valoir & en parlent toujours. Toute leur gloire est dans les tombeaux de leurs ancêtres ; mais que sert à un aveugle que ses pères ayent eu la vue bonne ? Car, comme le remarque M. de la Rochefoucault, ceux qui sont assez sots pour s'estimer seulement par leur naissance, méprisent en quelque façon ce qui les a rendus nobles, puisque ce n'est que la vertu de leurs ancêtres qui a fait la noblesse de leur sang.

Naissance, se dit aussi quelquefois en parlant des bonnes & des mauvaises qualités avec lesquelles on est né. *Quelque heureuse que soit la naissance, il faut la cultiver par l'éducation.*

Naissance, se dit encore en parlant du temps où la verdure & les fleurs commencent à pousser, ou le jour commence à éclore. *La naissance des fleurs, de la verdure. La naissance du jour, de l'aurore.*

Naissance, signifie figurément, commencement. *Cette République eût des vertus dans sa naissance. Il faut attaquer le mal dès sa naissance. A la naissance du Christianisme*

Naissance, se dit en termes d'Architecture, de l'endroit où un corbeau, une voûte, une poutre, *&c.* commencent à paroître. Et l'on appelle *naissance de colonne*, la partie de la colonne qui joint le petit membre carré en forme de listel, qui pose sur la base de la colonne, & qui fait le commencement du fût.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

NAISSANT, ANTE; adjectif. *Nascens*. Qui naît, qui commence à venir, à paroître. *Jour naissant. Feuilles naissantes. Amour naissant. Hérésie naissante.*

On dit, en parlant de quelqu'un qui cesse de porter la perruque, & qui n'a encore que des cheveux très-courts, qu'*il est en tête naissante.*

NAISSANT, se dit en termes de Blason, d'un lion ou autre animal, dont la tête paroît au dessus d'une des pièces de l'écu.

SERVIENT, en Dauphiné, d'azur à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion naissant d'or.

En termes de Jurisprudence, on appelle *propre naissant*, un bien dont un enfant a hérité de son père qui l'avoit acquis. *Voyez* PROPRE.

NAÎTRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison. *Nasci.* Venir au monde, sortir du ventre de la mère. *Cet enfant vient de naître. Il naquit de parens obscurs. Il maudit le jour qui le vit naître. Ces petits chiens viennent de naître.*

NAÎTRE, se dit aussi des végétaux qui commencent à pousser, comme les arbres, les plantes & les fleurs. *Le printemps fait naître les fleurs. L'herbe commence à naître dans la campagne.*

On dit poëtiquement & dans le style soutenu, *le jour commence à naître*; pour dire, le jour commence à paroître.

NAÎTRE, se dit encore figurément des choses qui commencent à paroître tout à coup par quelque événement extraordinaire. *Ce tremblement de terre fit naître une île en cet endroit.*

On dit figurément, qu'*on a vu naître la fortune de quelqu'un*; pour dire, qu'on en a vu le commencement. Et absolument, *je l'ai vu naître*; pour dire, j'ai vu le commencement de sa fortune. Et *il ne fait encore que de naître*; pour dire, sa fortune ne fait encore que de commencer.

NAÎTRE, signifie aussi figurément, prendre origine, être produit. *Ce n'est que dans le dernier siécle qu'on a découvert où naissoit le Nil. Cet arbre naît dans les Indes Orientales. Un Empire qui ne fait que naître. Cela fit naître une nouvelle difficulté.*

NAÎTRE, se dit encore figurément dans les choses de morale pour en marquer le commencement. *Les passions naissent les unes des autres. Cela lui fit naître la curiosité de la voir. C'est une passion qui ne fait que de naître.*

On dit, *naître Poëte*, *naître Peintre*, *naître Musicien*, *naître Orateur*; pour dire, avoir des dispositions naturelles à être Poëte, Peintre, Architecte, Musicien, &c. *Boileau étoit né Poëte. Le Corrége étoit né Peintre.*

On dit aussi, *être né pour une chose*; pour dire, avoir un grand talent, une grande disposition naturelle pour une chose. *Elle étoit née pour faire naître des passions. Il est né pour les armes.*

NAÎTRE, se dit encore en Théologie, en parlant du Fils de Dieu. *Le Verbe est né avant les temps. Le Verbe naît éternellement du Père d'une manière ineffable.*

On dit familièrement, *il est à naître que*; pour dire, il n'est ja-

mais arrivé que. *Il est à naître qu'un jaloux dorme tranquillement.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Conjugaison & quantité prosodique des temps irréguliers de ce verbe.

Indicatif. *Prétérit défini. Singulier.* Je naquis, tu naquis, il naquit.

Pluriel. Nous naquîmes, vous naquîtes, ils naquîrent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe brève & la seconde longue; la troisième a ses deux syllabes brèves. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

Subjonctif. *Imparfait. Singulier.* Que je naquisse, que tu naquisses, qu'il naquît.

Pluriel. Que nous naquissions, que vous naquissiez, qu'ils naquissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel, ont la première syllabe brève, la seconde longue & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe brève & la seconde longue. Les deux premières syllabes du pluriel, ont les deux premières syllabes brèves, & la troisième longue.

Participe passif. Né, ée.

Les autres temps simples de ce verbe se conjuguent sur le verbe *connoître.*

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Être. Je suis né. Il seroit né, *&c.* Voyez aussi Né en son ordre.

NAÏVEMENT; adverbe. *Candidè.* Ingenuement, avec naïveté. *Il leur dit naïvement ce qu'il pensoit.*

NAÏVETÉ; substantif féminin. *Ingenuitas.* Ingénuité, simplicité d'une personne qui n'use point de déguisement. *La naïveté sied bien aux enfans, parcequ'elle porte le caractère de la candeur.*

Naïveté, se prend aussi pour cette grâce & cette simplicité naturelle avec laquelle une chose est exprimée, ou représentée selon la vérité & la vraisemblance. *La naïveté dans les pensées & dans le style, fait une impression qui nous enchante à proportion qu'elle est la peinture la plus simple d'une idée dont le fond est fin & délicat.*

Naïveté, signifie encore simplicité niaise. *Un mari près de mourir voulant consoler sa femme qui paroissoit affligée, lui désignoit un autre époux; prends un tel,* lui disoit-il, *il te convient, crois moi? Hélas,* répondit-elle avec naïveté, *j'y songeois.*

Voyez Franchise, pour les différences relatives qui en distinguent Naïveté, *&c.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière brève au singulier; mais celle-ci est longue au pluriel.

NAKIB; substantif masculin & terme de Relation. Titre qu'on donne en Turquie à un Officier fort considéré, dont les fonctions consistent à porter l'Étendard de Mahomet. Le Grand-Seigneur confère toujours cette dignité à un des Émirs descendans de la fille de Mahomet.

NAKKACH-BACHI; substantif masculin & terme de Relation. Titre que porte à la Cour de Perse, le Chef des Peintres du Roi.

NALLIÈRES; bourg de France en Poitou, à deux lieues, est-nord est, de Luçon.

NAMAQUAS; (les) nation d'Afri-

que, sur la côte occidentale, entre l'Éthiopie & le cap de Bonne-Espérance. On dit que les Namaquas sont grands, robustes & vaillans. Les Hollandois les découvrirent en 1632, & leur firent des présens pour se les attacher.

NAMAZ; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom que les Turcs donnent aux prières communes, qu'ils sont obligés de faire tous les jours, pour obéir aux préceptes de la loi. Les Namaz doivent se faire cinq fois en vingt-quatre heures, à la pointe du jour, à midi, à quatre heures du soir, au coucher du soleil, & pendant la nuit. Les Mahométans disent que les prières qui ne sont pas faites précisément aux heures prescrites par la loi, seront un jour répétées dans l'araf. Les trois premières sont fixes; les deux autres mobiles, selon que les jours sont plus longs ou plus courts. Par exemple, au temps de l'équinoxe, les prières du matin se font entre cinq & six heures du matin; celles de l'après-midi, à trois heures; celles du soir, ou du soleil couchant, à six heures; enfin les prières de la nuit se disent une heure & demie après le coucher du soleil, c'est-à-dire, à sept heures & demie. Mais les Dervis en ont encore d'autres pendant la nuit, auxquelles ils ne manquent jamais.

NAMBI; substantif masculin. Sorte de Plante d'Amérique, dont la feuille est large, & qui a la forme d'un arbrisseau assez touffu; elle porte à l'extrémité de ses rameaux des baies, ou un fruit assez semblable à des cerises: la graine en est ovale, d'une couleur grise. Cette plante croît naturellement dans les bois; on la cultive aussi dans les jardins; elle est d'un goût aromatique & pénétrant. On lui attribue plusieurs vertus, comme de fortifier l'estomac, d'être sudorifique, de soulager les douleurs de la pierre, de la vessie, *&c,*

NAMBOURI; substantif masculin & terme de Relation. Les peuples du Malabar donnent ce titre à ceux qui sont membres du Clergé du premier Ordre. Les Nambouris exercent dans quelques cantons l'autorité souveraine & sacerdotale à la fois: dans d'autres endroits les Souverains séculiers ne laissent pas d'être soumis à l'autorité spirituelle des Nambouris, & même des Bramines, qui sont des Prêtres du second Ordre. Les Prêtres du troisième Ordre se nomment *Buts:* ces derniers sont regardés comme des sorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération.

NAMDUI; substantif masculin. C'est une espèce d'araignée qui se trouve au Brésil; elle est fort longue & brillante comme de l'argent. A la partie antérieure qui est fort petite, elle a huit pattes de la longueur du doigt, qui sont d'un brun rouge. On dit que sa morsure est dangereuse.

NAMNETES; (les) ancien peuple des Gaules dans la Lyonnoise troisième. César, Pline, Strabon & Ptolémée en font mention. Cette nation s'étendoit le long & à la droite de la Loire, qui la séparoit des *Pictavi*, & occupoit la plus grande partie du pays qui forme aujourd'hui le Diocèse de Nantes en Bretagne. Elle avoit pour voisins au nord les *Redones*, à l'est les *Andes* ou *Andegavi*, & au nord-ouest les *Veneti*. L'Océan les bornoit à l'orient. Le pays de Retz qui borde le rivage méridional de la Loire, faisoit partie du pays des *Pictavi* ou *Pictones*,

de l'Aquitaine seconde, avant qu'il fût cédé à Hérispoé, Prince Breton, & fils de Nominoé, par Charles le Chauve en 851. *Condivienum*, aujourd'hui *Nantes*, étoit le chef-lieu des *Namnetes*.

NAMPS; substantif masculin pluriel, & terme usité principalement dans la coutume de Normandie, où il signifie *meubles saisis*. Ce mot vient de *nantir*, qui, dans la coutume de Normandie, veut dire *saisir* & exécuter des meubles ou autres choses mobiliaires. *Namps* paroît un diminutif de nantissement : l'Édit de François I de 1540, distingue deux sortes de namps ou meubles : les uns vifs, ce sont les bestiaux : les autres morts, qui comprennent tous les autres meubles de quelque qualité & valeur qu'ils soient.

Le titre 4 de la coutume de Normandie est intitulé *de délivrance de Namps*. Il y est ordonné que si le Seigneur ayant saisi les namps de son vassal, est refusant de les délivrer à caution ou plege, le sergent de la querelle, c'est-à-dire, le sergent ordinaire de l'action & du lieu où la contestation est pendante, peut les délivrer à caution, & assigner les parties aux prochains plaids ou assises.

Les namps saisis doivent être mis en garde sur le fief & en lieu convenable où ils n'empirent point, & où celui à qui ils appartiennent, puisse aller une fois le jour pour leur donner à manger; ce qui s'entend si ce sont des namps vifs. Les Seigneurs doivent avoir un parc pour garder les namps vifs quand il s'agit des droits de la Seigneurie.

NAMSLAW; petite ville de Silésie, sur la Weida, à huit lieues, est, de Breslaw.

NAMUR; ville forte & épiscopale des Pays Bas, capitale du Comté de même nom, au confluent de la Meuse & de la Sambre, à dix lieues, sud-ouest, de Liège, & 58 lieues, nord-est, de Paris.

Louis XIV prit cette ville en 1692. Guillaume III, Roi d'Angleterre la prit en 1695; le Feld-Maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704. Elle fut cédée à la Maison d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713, & la garde en fut confiée aux États Généraux par le traité de Barrières; Louis XV la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Le *Comté de Namur* est une Province des Pays-Bas, bornée au nord, par le Brabant-Walon; à l'orient, par l'Évêché de Liège; au midi, par le même Évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meuse; à l'occident, par le pays entre Sambre & Meuse qui dépend de Liège, & de ce côté là elle touche au Hainaut.

Le Comté de Namur, autrefois partie du pays des Éburons & des Tongriens, fut mis sous la seconde Germanie par les Romains. Il fut ensuite occupé par les François, qui le mirent sous le Royaume d'Austrasie. Ce Royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & possédé par son fils & son petit fils, ils y établirent des Ducs, & entre autres, Charles, frère de Lothaire, Roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant épousé l'an 1000 un Seigneur nommé *Albert*, il fut premier Comte de Namur. Jean de Flandre, dernier Comte de cette Province, vendit tous ses biens l'an 1421 à Philippe, Duc de Bourgogne. Ce Comté porté dans la Maison d'Autriche par le mariage de Marie

de Bourgogne, y est encore aujourd'hui.

Le territoire du Comté de Namur, est arrosé de la Meuse, de la Sambre & de la Méhagne. Il est rempli de forêts, surtout dans sa partie méridionale : il renferme les villes de Namur, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvine, Valcourt. On le divise en sept Bailliages.

Les États du Comté de Namur sont composés du Clergé, de la Noblesse, & des Députés des Villes. L'Évêque de Namur est le chef de l'État Ecclésiastique, & le Gouverneur de la Province est le chef de la Noblesse; les États ne s'assemblent que lorsque le Souverain l'ordonne; mais chaque Corps choisit ses Députés.

NANAN; substantif masculin du style familier. Mot dont on se sert en parlant aux enfans, pour signifier des friandises, des sucreries. *Ne pleurez plus, vous aurez du nanan.*

NANCHANG; ville de la Chine, dans la Province de Kiangsi, dont elle est la première métropole.

Il y a une autre ville de même nom dans la province de Huquang, au département de Siangyang, troisième métropole de cette province.

NANCHAO; ville de la Chine, dans la province de Honan, au département de Nanyang, septième métropole de la province.

NANCHUEN; il y a à la Chine deux villes de ce nom; l'une dans la province de Quangsi, au département de Kingyuen, troisième métropole de cette province, & l'autre, dans la province de Suchuen, au département de Chungking, cinquième métropole de cette ville.

NANCING; ville de la Chine, dans la province de Fokien, au département de Changcheu, troisième métropole de cette province.

NANCUNG; ville de la Chine, dans la province de Pekin, au département de Chinting, cinquième métropole de la province.

NANCY; grande & belle ville de France, capitale de la Lorraine, située près de la Meurthe, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Lunéville, 10 lieues, sud-est, de Metz, & 72 lieues, est, de Paris, sous le 23e degré, 51 minutes 33 secondes de longitude, & le 48e, 41 minutes, 28 secondes de latitude. C'est le siége d'une Cour souveraine, qui exerce la même Juridiction que les Parlemens du Royaume, d'une Chambre des Comptes qui est aussi Cour des Aides & Cour des Monnoies; d'un Bailliage Royal, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'une Juridiction Consulaire, *&c.*

La Cour souveraine a succédé aux Assises que formoit autrefois la haute noblesse du pays, qui avoit part à la législation. Elle est composée d'un Premier Président, de deux autres Présidens, de 24 Conseillers, d'un Procureur Général, de deux Avocats Généraux, *&c.* L'évêque de Toul, le Primat, & le grand Doyen de l'Église primatiale y sont Conseillers-Prélats, & autrefois le grand Maître, le grand Chambellan & le grand Ecuyer de Lorraine y étoient Chevaliers d'honneur.

La Chambre des Comptes est composée d'un Premier Président, d'un second Président, de quatorze Conseillers ou Maîtres des Comptes, d'un Procureur Général, d'un Avocat Général, *&c.*

Les Offices de ces deux Compagnies souveraines n'ont jamais été

vénaux jusqu'ici, & ont toujours été la récompense des services, du mérite & des talens.

Outre l'Église primatiale de cette ville, on y compte sept Paroisses, des Cordeliers, des Prémontrés, des Minimes, des Carmes Déchaussés, des Dominicains, des Augustins, des Tiercelins, des Bénédictins, des Chanoines Réguliers, des Capucins, des Dominicaines, des Carmélites, des Visitandines, des Sœurs-Grises, des filles de la Conception, des Orphelines, des Tiercelines, des Dames du Saint Sacrement, des Annonciades, *&c.*

Le Chapitre de l'Église primatiale est composé d'un Primat, qui en cette qualité jouit d'environ 15 mille livres de rente, & officie pontificalement, de quatre autres dignitaires & de vingt Chanoines qui font preuve de noblesse. En 1757, le Pape Benoît XIV accorda à ces Chanoines, sous l'agrément du Roi de France & du Roi de Pologne, le droit de porter l'habit violet : ils sont d'ailleurs décorés d'une croix pectorale, portant d'un côté l'effigie de Saint Sigisbert, & de l'autre l'Annonciation de la Vierge, patrone de l'Église primatiale.

Il y a aussi dans cette ville une Société royale des Sciences & Belles Lettres, un Collége royal de Médecine, une Université, qui étoit précédemment à Pont-à-Mousson, une Bibliothèque, *&c.*

Nancy est divisé en deux parties appelées *Ville vieille* & *Ville neuve;* la première a quatre places publiques, & la seconde six : quoique celle-ci ne soit bâtie que depuis 180 ans, elle est beaucoup plus grande que l'autre; les rues en sont droites, larges & décorées de beaux bâtimens. Toutes deux doivent une multitude d'embellissemens au Roi de Pologne, dont la mémoire sera long-temps chère aux Lorrains. Ce Prince s'attacha & parvint durant son règne, à rendre la capitale de ses États une des belles villes de l'Europe.

On compte dans cette ville environ 25 mille ames. Le commerce y est peu florissant. Cependant on y fabrique des draps, des étoffes & des tapisseries de laine. On y fait aussi de très-belles chandelles.

NANDER; ville des États du Grand Mogol, dans la province de Doltabat, à cinq lieues de Lazana.

NANDI-ERVATAM; substantif masculin. C'est selon Ray, un arbrisseau des Indes Orientales, dont toutes les parties sont laiteuses. Si l'on en exprime le suc, qu'on le mêle avec de l'huile, & qu'on en frotte la tête, il guérira les maladies des yeux. Sa racine gardée dans la bouche calme le mal de dent; bouillie dans l'huile, elle fournit un fort bon onguent pour toutes les affections de la tête, surtout pour les douleurs. Broyée & prise dans l'eau, elle tue les vers; broyée avec du jus de limon & distillée dans les yeux, elle les nettoye.

NANÉE; substantif féminin & terme de Mythologie. Nom d'une divinité des anciens Perses, qu'Appian a prise pour Vénus; d'autres, pour Cybèle ou la mère des Dieux, & d'autres enfin pour Diane ou la Lune. Ce dernier sentiment est le plus probable : il est du moins certain que c'étoit une Déesse vierge; car Antiochus VII, fils de Démétrius Soter, étant passé en Perse, dans l'intention de piller le temple de la Déesse, il déclara qu'il venoit l'épouser & recevoir les richesses

qu'elle pouvoit avoir, & qui devoient faire partie de sa dot : alors les Prêtres de Nanée feignirent d'entrer dans ses vues, l'admirent dans l'enclos du temple où étoient les trésors de la Déesse ; & en ayant fermé les portes, ils l'assommèrent, avec quelques-uns des gens qui l'accompagnoient, d'une grèle de pierre qu'ils firent pleuvoir sur eux, par une ouverture du lambris. C'est ainsi que l'Auteur du second Livre des Maccabés, raconte la chose ; mais selon le premier Livre, Antiochus fut seulement mis en fuite, & plusieurs Historiens profanes rapportent que ce Prince fût tué dans un combat contre les Parthes, l'an 130 ans avant Jésus-Christ.

NANFIO ; nom propre d'une île de l'Archipel, l'une de celles qui faisoient autrefois partie du Duché de Naxie. Elle a environ cinq lieues de tour. Les habitans sont tous du rit grec. On y voit une quantité prodigieuse de perdrix.

NANFUNG ; ville de la Chine, dans la province de Kiangsi, au département de Kienchang, sixième métropole de cette province.

NANGAN ; ville de la Chine, dans la province de Kiangsi, dont elle est la treizième métropole.

Il y a une autre ville de même nom dans la province de Fokien, au département de Civenchen, seconde métropole de la province.

NANGASAKI ; ville Impériale du Japon, à l'extrémité occidentale de l'île de Ximo, dans la province de Figen, avec un bon port fréquenté par les Hollandois & les Chinois. C'est une très-grande ville & fort peuplée : on lui donne trois quarts de lieue de longueur, & presque autant de largeur.

Les étrangers demeurent hors de la ville dans des endroits séparés, où ils sont épiés comme des personnes suspectes. Il y a environ soixante-deux temples, tant au-dedans qu'au dehors de la ville ; dans ce nombre, il y en a cinquante en l'honneur des Idoles étrangères, dont le culte a été apporté d'outre-mer. Ces temples sont non-seulement consacrés à la dévotion, mais ils servent encore aux récréations & aux plaisirs ; c'est pourquoi ils sont accompagnés de jardins, d'allées & d'appartemens. Après les temples, les lieux les plus fréquentés sont les maisons de débauche ; il y a un quartier entier qui leur est destiné, & qui contient les plus jolies maisons de particuliers, toutes habitées par des courtisannes.

NANGIS ; petite de France, dans la Brie-Françoise, à trois lieues, sud-sud-est, de Rozoy.

NANGUER, substantif masculin. Animal quadrupède d'Afrique, qui est une espèce de gazelle de trois pieds & demi de longueur, & deux pieds & demi de hauteur : il est de la forme & de la couleur du chevreuil, fauve sur les parties supérieures du corps, blanc sous le ventre & sur les fesses, avec une tache de cette même couleur sous le cou ; ses cornes sont permanentes comme celles des autres gazelles, & n'ont qu'environ six ou sept pouces de longueur, elles sont noires & rondes, mais ce qu'elles ont de particulier, c'est qu'elles sont fort courbées à la pointe en avant, à peu près comme celles du chamois le sont en arrière ; ces nanguers sont de très-jolis animaux & fort faciles à apprivoiser.

NANHIUNG ; ville de la Chine, dans la province de Quangtung,

dont elle est la troisième métropole.

NANHO; ville de la Chine, dans la province de Pekin, au département de Xunte, cinquième métropole de la province.

NANKANG; ville de la Chine, dans la province de Kiangsi, dont elle est la quatrième métropole.

NANKI; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Siucheu, quatrième métropole de la province.

NANKIANG; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Paoning, seconde métropole de cette province.

NANKIN, ou NANKING, ou KIANGNAN. *Voyez* KIANGNAN.

NANKIN, ou KIANGNING; nom d'une fameuse ville de la Chine, dans la province de Kiangnan, dont elle est la première métropole. Selon les Chinois, elle surpassoit toutes les villes du monde, en magnificence, en beauté & en grandeur, quand les Empereurs y tenoient leur Cour; mais elle est fort déchue de son ancien lustre; & cependant on la dit encore peuplée d'un million d'habitans.

NANLING; ville de la Chine, dans la province de Kiangnan, au département de Ningque, douzième métropole de la province.

NANLO; ville de la Chine, dans la province de Pekin, au département de Tanting, septième métropole de la province.

NANNA; substantif féminin. Plante qui croît en Amérique. Elle porte un fruit excellent, assez semblable à un artichaut, & dont la chair approche de celle d'une poire très-succulente.

NANNIEST; (pierre de) pierre précieuse fort singulière, découverte en 1752 à Nanniest en Moravie, & dont M. de Justi a le premier donné la description dans un ouvrage Allemand, qui a pour titre: *Nouvelles vérités relatives à l'Histoire Naturelle*, &c.

Cette pierre est d'un blanc de lait, très-peu transparente, & même tout à fait opaque, pour peu qu'on lui laisse d'épaisseur. Elle est entièrement traversée par des raies d'un brun rougeâtre, qui approche souvent de la couleur de l'améthyste: ces raies, qui ne sont pas plus larges que la moitié d'une paille, ont pénétré toute la pierre; & un Lapidaire de Vienne qui étoit présent à la découverte, a assuré à M. de Justi que ces raies ou lignes marchoient parallélement, & comme si on les eût tracées avec une règle l'espace de dix à douze pieds, & continuoient suivant toute apparence, à s'étendre de même dans toute la couche dont cette pierre est composée. Comme le banc de cette pierre a de la largeur, le Comte de Haugwitz, qui en est le propriétaire, en a fait tailler & polir des morceaux, pour en faire des tables, des guéridons, *&c.* De plus, toute la pierre est remplie de petits grenats qui lui sont si fortement attachés, qu'ils ne s'en détachent point, & qu'ils prennent le poli avec elle. Cette pierre prend un très-beau poli; elle est plus dure que le marbre, mais elle l'est moins que l'agate ou la chalcédoine; elle ne peut point être mise au rang des marbres, vu qu'elle ne fait aucune effervescence avec les acides; elle ne fait point feu lorsqu'on la frappe avec un briquet; son tissu diffère de celui du spath, & sa dureté n'est point aussi grande que celle du porphyre, du jaspe ou du caillou: d'où

M. de Justi conclud que c'est une pierre d'une nouvelle espèce.

NANNING ; ville de la Chine, dans la province de Quangsi dont, elle est la septième Métropole.

NANQUE ; substantif masculin. C'est le plus petit poids des cinq dont les habitans de l'île Dauphin ou de Madagascar en Afrique, se servent pour peser l'or & l'argent. Il ne pèse que six grains. Au-dessus sont le sompi, le vari, le sacare & le nanqui.

NANQUI ; substantif masculin. C'est un des cinq poids en usage dans l'île de Madagascar pour peser l'or & l'argent. Il revient à notre demi-scrupule.

NANQUIN ; *voyez* NANKIN.

NANT, ou NANTZ ; petite ville de France, dans le Rouergue, sur la Dourbie, à cinq lieues, sud-est, de Milhaud. Il y a une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle est en commende & vaut au titulaire environ 5000 l. de rente.

NANTERRE ; bourg de France, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Paris. Il est connu par la naissance de Sainte Geneviève qui mourut en 511 à Paris dont elle est la Patrone.

NANTES ; ancienne, riche, épiscopale & considérable ville de France, en Bretagne, sur la Loire, à 23 lieues, sud, de Rennes, & 87 lieues, ouest-sud-ouest, de Paris, sous le 19e degré, 6 minutes, 12 secondes de longitude, & le 47e, 13 minutes, 7 secondes de latitude. C'est le siége d'une Chambre des Comptes, d'un Présidial, d'une Amirauté, d'un Hôtel des monnoies, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, d'une Juridiction consulaire, d'une Chambre de commerce, *&c.* On y compte deux Chapitres, celui de la Cathédrale & celui de Notre-Dame, douze Paroisses, un grand nombre d'Ecclésiastiques & de Religieux de l'un & de l'autre sexe, & environ 80 mille ames. Il y a d'ailleurs une Université, une Bibliothèque publique ; un Bureau d'agriculture, des arts & du commerce, *&c.*

Le commerce de cette ville est très-florissant, il embrasse tous les objets & s'étend d'un hémisphère à l'autre, dans toutes les régions de la terre avec lesquelles Nantes a une communication par le moyen de la Loire qui se jette à quelques lieues au-dessous, dans l'Océan.

La ville de Nantes est une des plus anciennes de l'Armorique, & son origine se perd dans l'obscurité des siècles les plus reculés. On sait qu'elle a été plusieurs fois prise, pillée, saccagée & incendiée par des Nations barbares venues du nord & attirées par l'espoir de s'emparer des richesses que l'industrie & le commerce rassembloient dans cette ville. L'antiquité de ce commerce est bien justifiée par un monument qu'on trouva sous des ruines au commencement du siécle dernier ; c'est une table sur laquelle les habitans de Nantes sacrifioient à Neptune quand ils revenoient heureusement d'un long voyage maritime.

NANTEUIL ; (Robert) nom d'un Graveur né à Reims en 1630, & mort à Paris en 1674. Son père qui étoit Marchand lui donna toute l'éducation possible. Le goût qu'il avoit pour le dessein se manifesta de bonne heure ; il en faisoit son amusement & se trouva en état de dessiner & de graver lui même la thèse qu'il soutint en Philosophie.

Nanteuil s'appliqua aussi au pastel; mais sans abandonner la gravure qui étoit son talent principal. Ce Maître eut l'avantage de faire le portrait de Louis XIV, & ce Monarque lui témoigna sa satisfaction par la place de Dessinateur & de Graveur de son cabinet, avec une pension de mille livres. Nanteuil n'a gravé que des portraits, mais avec une précision & une pureté de burin qu'on ne peut trop admirer. Son recueil qui est très-considérable, prouve son extrême facilité; il fit servir la fortune à ses plaisirs, & n'a laissé que très-peu de biens. Sa conversation & son caractère le faisoient rechercher; il joignit à ses autres talens celui de composer des vers & de les réciter avec agrément.

NANTEUIL; petite ville de France, dans la Brie Champenoise, près de la Marne, à une lieue, sud-sud-est, de Meaux. C'est le siége d'une Prévôté Royale, & il y a un Prieuré d'hommes de l'Ordre de Cluny, dont le revenu est de sept à huit mille liv.

Nanteuil, est aussi le nom d'une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, à huit lieues, nord-est, d'Angoulême. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ 5000 liv. de rente.

NANTEUIL - LE - HAUDOUIN; petite ville de France, dans le Valois, à trois lieues, nord-est, de Dammartin.

NANTI, IE; participe passif. *Voyez* Nantir.

NANTILLÉ; bourg de France, en Saintonge, à une lieue, sud, de Saint-Jean d'Angely.

NANTIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Creditori pignus dare.* Donner des gages pour assurance d'une dette. *Il vous prêtera cet argent si vous voulez le nantir.*

On dit en termes de Palais, *se nantir de l'effet d'une succession*; pour dire, s'en saisir comme y ayant droit, s'en emparer par précaution, sauf à rapporter.

Et familièrement on dit, *se nantir*; pour dire, se garnir, se pourvoir de quelque chose par précaution. *Se nantir d'un manchon contre le froid. Il s'est nanti d'un ample déjeûner avant de partir.*

NANTISSEMENT; substantif masculin. *Pignus.* Ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de son dû. *Il a des diamans pour son nantissement. Il lui donna une montre & une bague en nantissement.*

Nantissement, se dit aussi d'une espèce de tradition feinte & simulée que l'on pratique dans certains pays, à l'effet d'acquérir droit de propriété ou d'hypothèque sur un héritage; c'est pourquoi ces pays sont appelés *Coutumes* ou *Pays de Nantissement*; telles sont les provinces de Picardie & de Champagne.

Le nantissement se fait de trois manières.

La première est par desaisine & saisine, autrement par vest & devest; pour cet effet, le vendeur ou le débiteur se dépouille de la propriété de l'héritage ès mains du Seigneur, & l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en fait ensaisiner par le Seigneur du lieu où est situé l'héritage, lequel lui donne un bâton en signe de tradition & de mise en possession. Cette forme de nantissement se pratique plutôt dans les ventes que dans les engagemens & obligations des héritages.

La seconde espèce de nantisse-

ment se fait par main assise, c'est-à-dire, que le créancier auquel un héritage est obligé, y fait mettre & asseoir la main du Roi ou de la Justice, & fait ordonner par le Juge, le débiteur & le Seigneur appelés, que la main-mise tiendra jusqu'à ce qu'il soit payé de son dû.

La troisième se fait par prise de possession de l'héritage obligé, lorsque le créancier, en vertu de commission du Juge, se fait mettre de fait en possession réelle & actuelle de l'héritage qui lui est hypothéqué, ayant ajourné pour cet effet, le débiteur & le Seigneur direct. L'acte de cette sorte de prise de possession porte: « nous avons nanti, » réalisé & hypothéqué un tel sur » tels ou tels héritages, & pour une » telle somme. »

Le nantissement produit deux effets.

Le premier, que le créancier acquiert un droit réel sur la chose, tellement que l'héritage sur lequel il s'est fait nantir, ne peut plus être engagé ni aliéné au préjudice de son dû, & qu'il est préféré à tous autres créanciers hypothécaires qui ne seroient point inscrits sur les regîtres du nantissement, ou qui ne le seroient qu'après lui.

L'autre effet du nantissement est que par son moyen le commerce est plus assuré, en ce qu'étant public, celui qui veut prêter avec sûreté, peut, par le moyen du Nantissement, connoître l'état des affaires de celui avec lequel il traite, ou du moins savoir s'il y a quelque créancier nanti avec lui.

De quelque manière que le nantissement se fasse, il est toujours public; car si c'est par vest ou dévest entre les mains du Seigneur, celui-ci doit avoir un regître pour ces sortes d'actes, dont il doit donner communication à tous ceux qui y ont recours.

Les nantissemens qui se font par main assise ou par mise en possession, sont pareillement publics; car il faut que le créancier se transporte sur les héritages avec un Huissier qui dresse un procès verbal de la main assise ou de la mise en possession; en conséquence de quoi le créancier obtient une sentence du Juge qui lui en donne acte, le débiteur & le Seigneur dûment appelés. On peut par conséquent consulter les regîtres où sont ces sortes de sentences.

Dans les provinces de Vermandois, Picardie & Artois, on pratique une quatrième espèce de nantissement par un simple acte en la forme qui suit: l'acquéreur d'un héritage ou un créancier, fait nantir son titre d'acquisition ou de créance, expédié en forme authentique sur les héritages énoncés dans sa réquisition, à l'effet d'avoir hypothèque dessus, & qu'il ne soit reçu aucun autre nantissement, si ce n'est à la charge de son dû ou vente, & de la priorité de son droit. L'acte du nantissement doit être délivré & endossé en ses lettres d'acquisition ou de créance, & doit aussi être enregistré au Greffe des lieux où sont assis les héritages.

Dans les coutumes de nantissement, les contrats quoique passés devant Notaires, n'emportent point hypothèque contre de tierces personnes, s'ils ne sont nantis & réalisés par les Officiers de lieux où sont assis les héritages; sans cette formalité ils sont réputés purs, personnels & mobiliers.

Les hypothèques notoires & publiques, telles que les hypothèques légales du mineur sur les biens de

son tuteur, de la femme sur les biens de son mari & sur ceux de son père qui a promis de la doter, n'ont pas besoin de nantissement, non plus que les dettes privilégiées, les soldes de partage ni les Sentences.

Il faut néanmoins excepter l'Artois où les Sentences n'emportent pas hypothèque, parceque l'Ordonnance de Moulins n'y a pas été enregistrée : on n'y connoît pas non plus les hypothèques tacites.

NANTOIS ; nom d'un pays de France, avec titre de Comté, dans la haute Bretagne, & qui est ainsi appelé de la ville de Nantes sa capitale. Il s'étend dans tout le Diocèse de Nantes. Le climat y est sain & assez tempéré, mais plus froid que chaud. Dans la partie située au nord de la Loire, le sol est peu fertile : on n'y recueille de blé qu'autant qu'il en faut pour les habitans ; il y a beaucoup de landes, & les pâturages n'y sont bons que le long de la Loire. Mais dans la partie d'outre-Loire, qui comprend le pays situé au midi de ce fleuve, les blés, les pâturages & les vins sont fort abondans. Il y a aussi des salines dans cette partie. On fait quantité d'eau de vie des vins qu'on y recueille, parce qu'ils ne sont pas des meilleurs à boire. Il y a au reste dans le pays Nantois des bois, des mines de charbon de terre, de fer, *&c.*

Ce pays est très-bien arrosé. La Loire le traverse de l'orient à l'occident. Elle y reçoit à Nantes l'Erdre qui est navigable, & vis-à-vis de cette ville, la rivière de Sevre qui est également navigable. Les autres rivières de ce pays sont la Vilaine qui le borne à l'occident, & va se jeter dans la mer, le Don, l'Ognon, l'Isac, le Tenu, la Chésine, *&c.*

Le commerce du pays Nantois consiste, indépendamment de celui de la ville de Nantes, en bestiaux que les habitans nourrissent, en diverses étoffes & toiles qu'ils fabriquent, en sels qu'ils tirent de leurs marais salans, en bois que leurs fournissent les forêts dont le pays est bien pourvu, & en eaux de vie qu'ils tirent de leurs vins. Ils s'adonnent aussi beaucoup à la pêche.

Du temps de César le pays Nantois étoit habité par les *Namnetes* qui donnèrent souvent leur nom à l'Armorique aujourd'hui la province de Bretagne. Mais le territoire des *Namnetes* ne comprenoit pas exactement tout le pays Nantois, selon les bornes qu'il a actuellement. Ce territoire étoit borné par la Loire ; & le pays de Retz qui est à la gauche de cette rivière, dépendoit des *Pictavi* ou *Pictones*. Il étoit donc du diocèse de Poitiers, & il ne fut incorporé à celui de Nantes qu'après qu'il eût été cédé à Hérispoé, Prince Breton & fils de Nominoé, par Charles le Chauve en 851. Quoi qu'il en soit, sous Honorius, le pays Nantois étoit pour la plus grande partie compris dans la Lyonnoise troisième, & peut-être que la partie de ce pays située à la gauche de la Loire, dépendoit de l'Aquitanique seconde.

De la domination des Romains le pays nantois passa sous celle des François. Bientôt ce pays suivit le sort de la Bretagne & fut sujet à de grandes révolutions. Il eut ensuite ses Comtes particuliers qui furent aussi Comtes de Vannes.

Alain dit Cagnard, Comte de Cornouaille, réunit à son Comté celui de Nantes, par son mariage

avec Judith fille de Judicaël, laquelle avoit succédé à ses deux neveux.

Ces trois Comtés, ainsi que plusieurs autres de la même province de Bretagne, ayant été réunis au duché de ce nom, rentrèrent sous la domination de la France par le mariage d'Anne, Duchesse & héritière de Bretagne, avec Charles VIII & ensuite avec Louis XII.

Le Roi, l'Évêque de Nantes & les Seigneurs hauts Justiciers du pays Nantois sont en droit de se faire rendre par les gens de bas état nouvellement mariés, une redevance nommée *la quintaine* qui consiste ou à payer une espèce d'amende au Seigneur sur les terres duquel ils ont couché la première nuit de leur nôce, ou à *courre la quintaine*, qui consiste à rompre une perche ou une lance de bois contre un poteau planté exprès. La quintaine du Roi ou des Seigneurs se court à cheval, en trois courses; & celle de l'Évêque se court en bateau.

NANTUA; petite ville de France, dans le Bugey, à dix lieues, ouest-sud-ouest, de Genève.

NANTUATES; (les) ancien peuple des Gaules, qui habitoit au midi du lac de Genève & occupoit une partie de la Savoie.

NANTWICH; petite ville d'Angleterre, dans le comté de Chester, entre Chester & Stafford.

NANTZ; *voyez* Nant.

NANYANG; ville de la Chine, dans la province de Honan dont elle est la septième Métropole.

NAOPOURA; ville d'Asie, dans l'Indoustan, au Royaume de Décan, sur la rivière de Tapti, près des frontières des provinces de Candich & de Guzurate. On y recueille le plus beau riz des Indes Orientales.

NAOURS; bourg de France en Picardie, à quatre lieues, nord, d'Amiens.

NAPÉE; substantif féminin & terme de Mythologie. On appeloit ainsi chez les Romains des Nymphes ou des Divinités fabuleuses qu'on croyoit présider aux bois & aux montagnes. On ne les croyoit pas immortelles, mais elles vivoient très-long-temps, & après leur mort elles étoient assurées d'être reçues dans l'Olympe. On leur rendoit à peu près le même culte qu'aux Naïades. *Voyez* Naïades.

NAPEL, ou Aconit vénéneux; substantif masculin. *Napellus.* Plante qui croît naturellement dans la forêt noire, en Silésie & ailleurs, aux lieux montagneux; on la cultive aussi dans les jardins, elle y prend très-facilement, elle y dure fort long-temps, quoique négligée & même maltraitée. Sa racine est vivace, de la grosseur d'un petit navet, noire en dehors, blanchâtre en dedans, produisant souvent d'autres navets collatéraux. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de trois pieds, rondes, lisses, moelleuses, roides, difficiles à rompre, garnies de feuilles amples, arrondies, verdâtres, nerveuses & découpées en beaucoup de parties étroites d'une manière plus remarquable que dans toute autre espèce d'aconit. Ses fleurs sont en manière d'épis aux sommités des tiges, ayant la figure d'une tête couverte d'un heaume de couleur bleue rayée. A cette fleur succède un fruit à plusieurs gaines membraneuses disposées en manière de tête, qui renferment des semences menues, ridées & noires dans leur maturité.

Jean Bauhin dit qu'il seroit prudent de bannir de nos jardins un poison aussi mortel à tout animal qui en mange, que l'est le napel. Tous les auteurs de botanique s'accordent aussi à dire qu'entre tous les poisons qui se tirent de la famille des végétaux, le napel a toujours été regardé comme un des plus dangereux; quelques auteurs assurent que sa racine échauffée dans la main, suffit pour causer la mort. Il paroît par ses effets qu'elle est caustique & corrosive; car elle produit en peu de temps dans ceux qui ont le malheur d'en manger, des enflures, des inflammations, des convulsions, la gangrene & la mort. Mathiole raconte l'histoire d'un criminel condamné à mort à qui l'on fit manger de cette racine pour essayer quelque antidote qu'on proposoit contre ce poison. Cet homme y trouva d'abord un goût de poivre un peu fort, & au bout de deux heures il fut saisi de vertiges & de si violentes commotions du cerveau, qu'il s'imaginoit avoir la tête pleine d'eau bouillante; cet état fut suivi d'une enflure générale de tout le corps, le visage devint livide, les yeux sortoient d'une manière affreuse hors de la tête; enfin des convulsions horribles terminèrent bientôt la vie de ce criminel. Autrefois on empoisonnoit les fleches avec le suc de cette plante, & l'on détruisoit aussi les animaux sauvages & féroces, lions, tigres, loups, panthères, *&c.* avec le napel adroitement mêlé à l'appât des viandes qu'ils aiment le plus. Wesper dit qu'en temps de peste on s'est servi de cette plante pilée en guise de véficatoire; ce qui démontre évidemment la qualité caustique & corrosive de cette plante. On sait encore que les fleurs du napel portées sur la tête, ont la propriété de détruire l'espèce vermineuse qui ronge les chairs, & de causer en place, une migraine très-douloureuse.

A l'égard des remèdes propres contre le poison du napel, on commence par donner promptement un émétique suivi d'une boisson abondante de lait & de beurre bouillis ensemble; on finit le traitement par des bols de thériaque ou par un autre antidote, & on y joint les sels volatils de vipères & de cornes de cerf, *&c.*

NAPHTE; substantif masculin. *Naphta.* On appelle ainsi une sorte de bitume blanc, transparent, très-fluide & leger qui surnage à l'eau. Cette substance est très-inflammable, au point d'attirer le feu même à une certaine distance; son odeur est pénétrante; elle brûle sans laisser aucun résidu.

Il est très-rare de trouver du naphte dans cet état de pureté; la substance à laquelle on donne communément ce nom, est d'un jaune plus ou moins clair, c'est-à-dire, de couleur de succin, & alors elle ne paroît point si pure que celle qui est parfaitement blanche.

Le naphte doit son origine à des arbres résineux ensevelis sous terre, ainsi que les autres substances bitumineuses, le charbon de terre, le jais, le succin, *&c.* La seule différence vient de ce que la substance qui produit le naphte, semble avoir été filtrée, fondue & pour ainsi dire, distillée dans l'intérieur de la terre; en effet ce bitume a beaucoup de rapport avec les huiles essentielles que la chimie tire de certaines plantes. M. Rouelle croit que le naphte le plus pur & le plus

clair vient du succin; selon ce savant Chimiste, les embrasemens souterrains ne se manifestent pas toujours par des effets sensibles & éclatans, ils agissent souvent paisiblement & sans produire d'éruptions dans le sein de la terre; alors ils peuvent distiller &, pour ainsi dire, rectifier les substances bitumineuses solides qui s'y trouvent, les rendre fluides, les forcer à s'élever & à suinter au travers des couches de la terre & des pierres mêmes, & alors ces substances ainsi élaborées, se montrent sous la forme de naphte, c'est-à-dire, d'une huile tenue & legère qu'on voit nager quelquefois à la surface des eaux thermales.

Cette conjecture très-vraisemblable paroît confirmée par plusieurs faits; en effet, on nous apprend que dans le voisinage d'Astracan, pour avoir du naphte, on n'a que la peine de creuser des puits qui ne tardent point à se remplir de ce bitume liquide. On s'en sert dans le pays au lieu d'huile pour bruler dans les lampes, & même au lieu de bois qui est très-rare, pour se chauffer & pour cuire les alimens. Pour cet effet on ne fait que jeter sur l'âtre des cheminées quelques poignées de terre, on les arrose de naphte auquel on met le feu; il s'allume sur le champ, & avec la précaution de remuer ce mélange, on parvient à cuire les viandes plus promptement qu'on ne feroit avec du bois. Il est vrai que par ce moyen toutes les maisons se trouvent remplies de noir de fumée & d'une odeur désagréable pour tout autre que des Tartares.

A une lieue de l'endroit où sont ces puits d'où l'on tire le naphte, est un lieu appelé *Baku*, ou le terrein brûle perpétuellement. C'est un espace qui a environ un demi-quart de lieue de tour. Le terrein n'y paroît point visiblement enflammé; pour s'appercevoir du feu il faut y faire un trou d'un demi-pied de profondeur, & alors on n'a qu'à y présenter un bouchon de paille, il s'allumera sur le champ.

On trouve aussi du naphte en plusieurs endroits de la Perse, de la Chine, de l'Italie, & surtout aux environs de Modène; on en trouve encore en Allemagne & en France; mais il n'a que rarement la limpidité & la transparence du naphte le plus pur.

C'étoit avec cette substance qu'on préparoit autrefois ces feux d'artifice qu'on appeloit *feux grégeois*, & qu'on ne pouvoit éteindre avec l'eau.

NAPLES; grande & célèbre ville d'Italie, capitale d'un Royaume de même nom, sur la mer, à 43 lieues, sud-est, de Rome, 70, nord-est, de Palerme, & 333 de Paris, en suivant la route de Lombardie & de Toscane, sous le 31ᵉ degré, 52 minutes de longitude, & le 40ᵉ, 50 minutes de latitude.

On ne peut rien imaginer de plus beau, de plus grand, de plus orné, de plus singulier à tous égards, que le coup d'œil de Naples, de quelque côté qu'on la voie: cette ville est placée au fond d'un bassin appelé en italien *Cratere*, qui a deux lieues & demie de large & autant de profondeur; il semble presque fermé par l'île de Caprée qui se présente du côté du midi, & quoiqu'à sept lieues de distance, termine agréablement la vue; on croit voir aux côtés de cette île, deux ouvertures appelées en effet *Bocche di*

Capri; mais l'une a plus de huit lieues de largeur & l'autre a seulement une lieue, quoiqu'elles semblent presqu'égales. Le contour de ce bassin est orné d'un côté par les maisons agréables du Pausilipe, de l'autre par le Palais de *Portici*, & toutes les maisons de campagne qui se suivent sans interruption depuis Naples jusques au delà de Portici; le Vesuve qui s'élève par-delà, rend ce spectacle plus singulier & plus grand; Herculane & Pompeia sont du même côté; de l'autre sont la grotte singulière du Pausilippe, le tombeau de Virgile, les feux de Solfatare, la grotte du chien: tout ce qui environne ou avoisine le bassin de Naples est extraordinaire & fameux.

Naples est située au fond de ce théâtre, sur le penchant d'une montagne; elle embrasse la mer par une vaste étendue de fauxbourgs; la domine par des châteaux, l'embellit par des maisons superbes distribuées en amphithéâtre depuis le haut de la montagne jusqu'au bas; ce développement ou ce coup d'œil est la plus belle chose qu'il y ait au monde.

Le bassin de Naples est terminé sur la droite par le cap de Misène célèbre dans Virgile par la sépulture d'un des compagnons d'Énée; sur la gauche par le cap de Massa appelé autrefois le *Cap de Minerve*, à cause d'un Temple qui y étoit. Entre l'île de Caprée & chacun de ces deux caps, on voit l'immensité de la mer comme par une échapée; ce coup d'œil noble & vaste dilate l'imagination, sans offrir une monotonie ennuyeuse, comme cela arrive à ceux qui n'ont absolument que la mer pour borner leur horizon.

Du côté du nord Naples est bornée par la colline qui portoit autrefois le nom de Virgile, qui s'appelle actuellement *Monte-Vergine*, & par les monts *Tifata* qui forment une espèce de couronne autour de la ville; enfin on y voit le commencement de la terre de Labour, *terra di lavoro*, c'est-à-dire, de ces campagnes fertiles & célèbres que les Romains appelèrent la *Campanie heureuse*, & qu'ils regardoient comme le pays le plus riche & le plus beau de l'Univers.

Le Sebeto petite rivière qui descend des collines qui sont du côté de Nola, fertilise les environs de Naples & se jette dans la mer sous le pont de la Madeleine qui est à la partie la plus orientale de la ville. Le Sebeto étoit célèbre dans l'antiquité, c'étoit une Divinité à laquelle on avoit élevé un Temple.

On croit généralement que l'ancienne ville de Partenope ou *Néapolis* étoit située dans la partie la plus septentrionale & la plus élevée de la ville actuelle, depuis *S. Agnello in Capo Napoli* jusques vers Saint-Georges, Saint-Marcelin, Saint Severin; elle étoit divisée en trois grands quartiers ou places qu'on appeloit la *Place haute*, la *Place du Soleil*, & *celle de la Lune*; elle venoit enfin aboutir vers l'endroit où est la porte de Nole, *porta Nolana*, entre la Vicairie & le Marché.

Naples étoit autrefois environnée de très-hautes murailles, puisque nous voyons qu'Annibal en fut effrayé & n'osa pas en entreprendre le siége. Mais ayant été ruinée comme on le dira, elle fut rebâtie presque à neuf en 540 par Bélisaire. Conrad ayant abattu ses murailles en 1252, le Pape Innocent IV les fit reconstruire & aggrandir en 1254.

Charles

Charles I de la Maison d'Anjou, fit construire le Château-neuf en 1270, & Charles II son fils en 1300, fit une augmentation encore plus considérable à cette ville, éleva le château Saint-Elme, fit reconstruire les portes & rebâtir les murs. Une des portes de l'ancienne ville s'appeloit *Porta ventosa*; elle étoit près de la mer & du port qui dans ce temps-là venoit beaucoup plus avant qu'il ne vient aujourd'hui; derrière l'Église de *Sancto Onofrio de Vecchi* on montre des restes de l'ancien Phare ou de la Lanterne du mole; cette porte fut ensuite transférée par Charles II vers l'an 1300 à l'endroit où étoit le Palais des Princes de Salerne; enfin Pierre de Tolède, Vice-Roi de Naples la fit construire à l'extrémité de la rue de Tolède; c'est aujourd'hui la Porte du *St.-Esprit*. La porte appelée *Donn'orsa* étoit vers *St.-Pietro à Magellâ*: c'est celle par où entrèrent les Sarrasins en 788, & par laquelle ils furent répoussés; elle s'appelle aujourd'hui *Porte de Constantinople*, à cause d'une Église voisine; elle est en face de l'Université sur le *Largo delle Pigne*. La porte appelée *di Sancta Sofia* étoit vers l'Archevêché, & elle fut transportée plus loin par ordre de Constantin; la porte de Capoue étoit vers *Monte della Misericordia*, & elle fut transportée vers Sainte Catherine *à Formello*, & ornée de trophées lorsque Charles-Quint fit son entrée solennelle à Naples par ce côté-là. Une autre porte est appelée *Porta Nolana*, parcequ'elle conduit à cette ville ancienne & célèbre de Nola. Il y a encore plusieurs autres portes qui n'ont rien de remarquable; on montre en quelques endroits de la ville, des restes des murs anciens que les uns disent être de l'enceinte de Naples, & que d'autres attribuent à des Temples, à des amphithéâtres, à des bains; telle est l'*Anticaglia* au-dessous des Incurables, & les restes qui sont à *li Caserti* & à *St. Severo*, Église des Dominicains.

Les murs de la nouvelle ville, en commençant depuis le fort des Carmes, *Torrione del Carmine*, jusques au-dessus de Saint-Martin & vers le Couvent appelé *SS Trinita delle Monache*, sont faits en partie d'une pierre dure & noire qui se tire des environs de Naples, appelée *Piperno*; ce fut le Roi Ferdinand I vers l'an 1460, qui les fit faire pour défendre la partie septentrionale; une partie est de pierre tendre & fut faite en 1537 sous l'Empereur Charles V, par le Vice-Roi Pierre de Tolède. Si l'on suit cette enceinte & que l'on revienne le long de la mer, en y comprenant le Palais, le Château de l'Œuf, Sainte-Lucie, Plata Monte & la Porte de Chiaia, on trouve environ dix milles de Naples (chacun de 8000 toises) c'est-à-dire, plus de trois lieues.

Les portes de la ville ne ferment point, on y entre à toute heure; il n'y a, comme à Paris que de foibles barrières à l'entrée des fauxbourgs.

Les fauxbourgs de Naples sont très-grands & très agréables; celui de Sainte-Lucie est au midi de la ville; celui de Chiaia au couchant, est le plus décoré par les beaux hôtels & le grand nombre de gens de la Cour qui y habitent; du côté du nord est celui de Saint-Antoine par lequel on arrive de Capoue; celui des Vierges en est voisin, il s'étend au nord de la ville au-delà de la

porte du Saint-Esprit & de la porte Médine, jusqu'à la *Montagnola*, & aux Capucins de *Saint Eframo nuovo* : celui de Lorette est à l'orient de la ville, du côté de Portici.

La plus grande longueur de Naples est de 2300 toises du nord au sud, ou depuis le Château de Capo di monte jusqu'à la pointe du château de l'Œuf ; on en trouveroit même 2600, en prenant depuis Notre-Dame de Pie de Grotte, à l'extrémité de Chiaia qui est au sud-ouest, jusqu'au pont de la Magdeleine qui est sur le chemin de Portici, au-delà du quartier de la cavalerie ; toute la partie qui est depuis la Vicairie jusqu'au Palais du Roi, sur une distance de mille toises, est extrêmement habitée ; la seule rue de Tolède, depuis la porte du Saint-Esprit jusqu'à l'entrée de la place du Palais, a 540 toises de longueur sur une seule ligne, sans compter la place dans laquelle elle finit : la ville est traversée aussi d'orient en occident par une autre rue moins régulière & moins large, mais qui a 2030 toises depuis la porte de Nole jusqu'au dessus du Palais du Duc de Tarsia.

Population. Suivant un dénombrement de la ville de Naples fait en 1742, & qui a été communiqué à M. de la Lande d'après qui nous parlons ; il y avoit dans les 39 Paroisses de la ville & des fauxbourgs 305091 habitans parmi lesquels il y avoit 4757 Religieux, 3283 Religieuses de 13 Ordres différens, 4855 personnes dans les hôpitaux & autres Communautés de 45 Ordres différens, & 292196 personnes dans les maisons ordinaires.

Indépendamment de ces 305091 habitans domiciliés, on assure à la fin de ce dénombrement, que les trois Paroisses destinées aux étrangers, Saint George des Gênois, Saint Jean des Florentins & Saint Paul des Grecs, contiennent bien 100000 ames ; qu'il faut encore y ajouter 34000 hommes pour les troupes, 12000 pour les habitans des châteaux de Naples, & 600 pour l'Hôpital de l'Annonciade qui fait une paroisse à part ; cela feroit en tout 451691.

Il y a 58 Ordres ou Congrégations à Naples, & 8060 Religieux ou Religieuses ; c'est à peu près la cinquantième partie du total des nationaux ; & si l'on y ajoute les Prêtres séculiers, on aura une portion beaucoup plus forte de la ville consacrée au célibat.

Mœurs des Napolitains. Il y a dans Naples environ 40000 Lazaroni ; c'est-à-dire, gens pauvres qui n'ont point d'état & qui n'en veulent point avoir ; il ne leur faut que quelques aunes de toile pour s'habiller & 2 sous par jour pour se nourrir ; ils couchent sur des bancs quand ils n'ont point de lit, on les appelle même pour cela *Banchieri* ; ils sont aussi Stoïciens que les Grands y sont voluptueux & recherchés.

La populace de Naples est aisée à contenir malgré le nombre ; il y faut cependant trois choses, *farina*, *furca*, *festini*, des provisions, des exemples de sévérité & des fêtes de spectacle. Le caractère tranquille de ce peuple a bien paru dans la terrible disette qu'éprouva cette ville en 1764 ; on n'y vit pas de grandes émeutes ; cependant les rues étoient remplies de malheureux qui mouroient ou de la faim ou des maladies qu'entraîne la mauvaise nourriture, & les Magistrats

avoient d'autant plus de tort, qu'ils avoient laissé exporter des blés en abondance quelques mois auparavant.

Les vengeances atroces, les jalousies cruelles qui étoient si communes dans les derniers siècles, ne paroissent plus aujourd'hui, du moins à Naples & dans les environs; les Grands vivent en société avec la même liberté qu'à Paris, & le peuple s'est humanisé à leur exemple; cependant les femmes des bourgeois aisés sont encore dans l'usage de ne sortir jamais seules à pied : il y a dans la basse ville des maris qui mènent eux-mêmes leurs femmes à la Messe, &c. qui se mettent devant elles si on les regarde un peu trop; mais la jalousie ne va pas ordinairement plus loin.

La foule de Peuple qu'il y a dans Naples, fait qu'on y a des domestiques à peu de frais; aussi les maisons des gens riches abondent en pages, en laquais, en coureurs; il n'y a point de dame qui à la promenade n'ait des coureurs aux côtés du carrosse; le goût du luxe y est porté extrêmement loin; les Marchands se plaignent que la Noblesse ne paye pas, qu'il se trouve de très-Grands Seigneurs qui n'ont sur ce chapitre ni délicatesse, ni honneur; mais il n'y a guère de pays où l'on n'en trouve de cette espèce.

Les domestiques (du moins en général) ne sont point encore sur le pied d'aller mettre à contribution les étrangers aussi-tôt qu'ils ont paru chez leurs Maîtres, comme cela se pratique à Rome, soit parce qu'il y a plus de richesses à Naples, soit parceque les étrangers n'y sont pas en aussi grand nombre & aussi long-temps qu'à Rome; cependant à Pâques, à la Saint Martin, à Noël, ou quand la Maîtresse de la maison est accouchée, ils vont faire des complimens, & on leur donne la *mancia*; mais beaucoup de gens s'en tirent pour deux carlins. La société est extrêmement agréable à Naples, surtout parmi les personnes de la Cour; les étrangers y trouvent toute sorte de plaisir quand ils y sont bien annoncés, ou bien connus. La Noblesse y est riche, magnifique, donne à manger beaucoup plus que dans le reste de l'Italie, & vit d'une manière pleine d'aisance & d'agrément.

La manière de s'habiller est absolument la même qu'à Paris; les dames qui passent pour avoir le plus de goût, sont celles qui se rapprochent le plus de nos usages.

Il y a peu de *sigisbéature* à Naples; les femmes de qualité vont assez indifféremment avec tout le monde, comme à Paris; la liberté y est même plus grande à certains égards; car il n'est point contre l'usage que les dames aillent en visite & en conversation chez des hommes qui ne sont point mariés. Elles reçoivent les visites & les complimens de leurs amis le jour de leur naissance, & souvent une amie donne une fête à celle dont on célèbre la naissance : elles reçoivent aussi des visites le jour même qu'elles sont accouchées, la tête fort peu couverte, & sans prendre de précautions pour se tenir chaudement ou pour ne pas être obligées de parler; le climat fait qu'il n'arrive aucun accident, on observe seulement le premier ou le second jour de ne pas rester dans la chambre du lit, plus de cinq ou six personnes à la fois.

Quelque nombre de filles qu'il y

ait dans une maison noble, une seule ordinairement se marie, les autres sont renfermées dans les Couvens dès l'âge de trois ans; elles n'ont dans la suite que la liberté de choisir la maison où elles veulent s'engager; il arrive seulement quelquefois qu'un Gentilhomme les demande sans dot, & elles sortent à cette condition; aussi dans le Couvent de Sainte Claire compte-t-on plus de 200 Religieuses, & à proportion dans beaucoup d'autres Couvens.

La politesse outrée qui va toujours en croissant, à mesure qu'on avance en Italie, est à Naples au dernier période : tout étranger est traité d'excellence, du moins par les gens du peuple; un Prêtre ôte jusqu'à sa calote pour saluer une personne à qui il veut marquer des égards; la paysanne la plus vieille & la plus laide y est qualifiée de *bella dona*.

Commerce de Naples. La France tire du Royaume de Naples beaucoup de soie crue; on en tire aussi quelques ouvrages façonnés, des taffetas, des bas de soie tricotés, & surtout des mouchoirs de soie, dont l'usage se soutient dans nos provinces méridionales, comme beaucoup d'autres usages d'Italie, à cause de la fréquentation & de la proximité.

La France tire encore du Royaume de Naples beaucoup d'huile & de blé; de la laine, du chanvre, de la manne, du jus de réglisse qui se prépare dans la Calabre & dans l'Abruze, du poil & des peaux de lapins, du mairin pour les tonneaux, du marbre, des macaronis; on assure que Rome tiroit de Naples pour 400 mille liv. de macaronis avant les défenses que le Pape fut obligé de faire en 1764.

Les essences de Naples, les savons, les fleurs artificielles, les confitures sont encore des choses recherchées des étrangers; on y fait des *diavoloni* ou petits anis aromatisés avec de l'huile essentielle de canelle, qui sont stomachiques ou du moins cordiaux, & à ce qu'on prétend, un peu aphrodisiaques, ce qui en augmente beaucoup la consommation.

Les raisins secs appelés quelquefois chez nous *raisins de carême*, que nous tirons de Naples, se font surtout dans la Calabre, c'est ce qu'on appelle *pansa*, *zebido*, *ragin secco*, suivant les lieux; c'est une espèce particulière de raisins à gros grains que l'on trempe trois à quatre fois dans une lessive alcaline & bouillante faite avec des cendres ordinaires; cela suffit sans autre préparation, pour les condenser & les conserver; mais on leur donne par là une propriété saline qui cause la soif à ceux qui en ont beaucoup mangé. Ces raisins font une branche de commerce assez considérable dans le Royaume de Naples; car quoiqu'on en fasse dans le reste de l'Italie & même en Provence, ceux de la Calabre sont meilleurs & moins chers : voilà à peu près les principaux objets de commerce qui méritent d'être cités.

Histoire de Naples. La ville de Naples est si ancienne, que son origine est enveloppée dans l'obscurité des fables de la première antiquité : on a écrit que Falerne l'un des Argonautes, en avoit été le Fondateur environ 1300 ans avant JÉSUS-CHRIST, & qu'elle avoit été ensuite augmentée, enrichie & peuplée par des colonies Grecques venues

de Rhodes, d'Athènes & de Chalcis. Un Temple fameux de la syrène qui y fut bâti dans la suite, a donné lieu de dire que Parthenope, l'une de syrènes qu'Homère chante dans l'Odyssée, ayant fait naufrage sur cette côte, y avoit abordé & avoit formé cette ville en lui donnant son nom. D'autres on dit que ce nom de *Parthenope* relatif à sa beauté, lui avoit été donné par les Phéniciens enchantés de sa situation, & on ne peut rien dire de plus naturel, car il n'est pas en effet de situation plus belle dans l'Univers que celle de Naples.

Il y avoit sur le même rivage une autre ville contiguë & appelée *Paléopolis*, dont on attribue la fondation à Hercule. Strabon dans le cinquième livre de sa géographie parle de ces Colonies Grecques auxquelles ces villes durent leur première origine; il nous apprend aussi que les peuples de la Campanie & ensuite ceux de Cumes, s'emparèrent de Naples.

La ville de Cumes étoit bien plus ancienne & plus puissante; ses habitans furent jaloux de la grandeur & de la beauté de Naples, ils la ruinèrent, mais elle fut bientôt reconstruite par les ordres mêmes de l'Oracle, & ce fut alors qu'on lui donna le nom de *Neapolis*, ou *ville neuve* qu'elle a toujours porté depuis; ce fut Auguste qui réunit ces deux villes de *Neapolis* & de *Paléopolis* en une seule.

Dans le temps que Naples étoit encore peu connue, il y avoit dans le Royaume dont elle est aujourd'hui la capitale, & surtout en Sicile, des villes anciennes, des Monarques & des tyrans fameux; Phalaris fut brûlé à Agrigente dans son propre taureau 960 ans avant Jésus-Christ. Les Carthaginois y fondèrent Palerme l'an 574 avant Jésus-Christ; & Denys le tyran s'étoit emparé de Syracuse l'an 405 avant Jésus-Christ. Mais à cette époque il n'est parlé de Naples que très-peu dans l'histoire; on voit seulement que l'an 330 elle fut au nombre des villes confédérées; que l'an 215 elle offrit aux Romains un secours d'argent considérable, & qu'Annibal entreprit de s'en emparer, mais inutilement, de même que de Nola qui n'est qu'à quatre lieues de Naples vers l'Orient.

Cette ville n'étoit point alors sujette, mais alliée des Romains; elle ne reçut le nom de *Colonie Romaine* que sous les Empereurs, & elle ne discontinua point d'être une ville grecque dans ses usages, sa religion & même son langage; mais elle étoit alors un lieu de délices & de repos pour les plus riches habitans de Rome, & plusieurs même s'y établirent. Adrien la fit augmenter vers l'an 130, de même que Constantin en 308.

Alaric, Roi des Goths, l'an 409 de Jésus-Christ, après avoir saccagé la ville de Rome pendant trois jours, passa dans la Campanie; la ville de Nola fut presque détruite, cependant ces barbares passèrent près de Naples sans qu'elle ressentît les effets de leur fureur.

Genseric, Roi des Vandales y vint en 455; il détruisit Capoue jusques dans ses fondemens; Nola ne fut pas épargnée; les environs de Naples furent dévastés, mais la ville même ne fut point entamée.

Ce fut dans un de ses châteaux appellé *Lucullanum*, que le jeune Augustule, dernier Empereur de Rome se retira après avoir été dé-

trôné par Odoacre, Roi des Hérules l'an 476. Naples eut enfin le sort de toute l'Italie, elle fut soumise à Odoacre, puis à Théodoric, Roi des Goths, qui lui donna le titre de *Comté*.

Bélisaire étant venu en Italie avec les troupes de l'Empereur Justinien l'an 536, Naples fut la première ville qui lui fit résistance, il l'assiégea par mer & par terre; ses efforts furent long temps inutiles, & il se préparoit à se tourner d'un autre côté, lorsqu'ayant trouvé le moyen d'y faire entrer des soldats par un aqueduc souterrein, il la prit d'assaut & la livra au pillage; ses soldats y exercèrent toutes sortes de cruautés & d'horreurs; les femmes, les enfans, les vieillards, les Prêtres & les soldats, tout fut massacré, & le Pape Silvestre lui fit les plus sanglans reproches d'une pareille cruauté.

Bélisaire fut le premier à prendre des mesures pour rétablir Naples & la repeupler; en sorte qu'elle fut en état de soutenir un nouveau siége contre Totila l'an 542. Elle éprouva pour lors toutes les horreurs de la famine; Démétrius envoyé de Constantinople pour la secourir, fut battu à la vue de Naples, & les provisions que portoient ses vaisseaux, tombèrent entre les mains des ennemis. Maximin, Préfet du Prétoire, ne fut pas plus heureux, & Naples fut obligée de se rendre. Totila devenu, moins cruel par les remontrances de Saint Benoît, traita la ville avec humanité & se contenta d'en abattre les murs pour n'être plus exposé à la longueur d'un pareil siége.

Narsès vint en Italie rétablir les affaires de l'Empereur d'Orient; Totila fut vaincu & tué; Teia le dernier Chef des Goths, fut défait aussi près de Naples, au pied du mont Vésuve appelé pour lors *mons Lattarius*, & l'Italie rentra sous la domination de l'Empereur de Constantinople. Les Exarques de Ravenne qui y commandoient pour lui, étendoient leur pouvoir jusqu'à Naples.

Les Lombards, autres habitans du nord, venus de l'Autriche, de la Hongrie, *&c.* firent une irruption en Italie & y fondèrent l'an 568 un Royaume puissant qui dura jusqu'au temps de Charlemagne en 774; mais ils ne possédèrent point la ville de Naples; elle fut assiégée inutilement & demeura fidelle à l'Empereur d'Orient. Elle avoit le nom de *Duché;* mais elle choisissoit elle-même ses Magistrats & ses Chefs, & elle jouissoit d'une espèce d'indépendance.

Les Ducs de Bénévent, Princes des Lombards, avoient étendu leur domination jusqu'à Capoue; l'Empereur Constant II fit une tentative l'an 663 pour prendre la ville de Bénévent; il fut obligé de se retirer à Naples aux approches de Grimoald, Roi des Lombards, & Bénevent resta entre les mains des Princes Lombards: Arigise s'en déclara Souverain l'an 786; ses successeurs assiégèrent Naples plusieurs fois, & parvinrent enfin à la rendre tributaire vers l'an 830.

Les Sarrasins descendus en Italie l'an 836, firent de nouveaux ravages & causèrent de nouvelles guerres, ils s'emparèrent de Misène & la détruisirent; ils dévastèrent souvent les environs de Naples, mais ils n'y entrèrent point; le Duc de Naples, Sergius, fit ensuite alliance avec les Sarrasins, il persécuta l'Évêque Saint Athanase, s'em-

para du trésor de la Cathédrale, ce qui lui attira une excommunication l'an 872, & un interdit sur la ville de Naples. Un autre Athanase Évêque de Naples, lui fit crever les yeux & l'envoya prisonnier à Rome, en s'établissant à sa place l'an 877. Ce nouveau Duc & Évêque de Naples continuant l'alliance avec les Sarrasins, fut aussi excommunié, & pour se soutenir il fit venir de la Sicile des troupes maures en 885. Ce fut alors que le mont Cassin fut pillé, & l'Abbé Bertaire tué à l'Autel même de Saint Martin. Les Sarrasins ne furent chassés du pays qu'en 914 par le moyen du Pape Jean X, qui s'étant ligué avec les Princes de Bénevent, de Capoue, de Naples & de Gaiete, alla lui-même faire la guerre en personne, battit les Sarrasins, & les obligea de prendre la fuite.

Nous passons toutes les divisions & les petites guerres qu'il y eut dans ce siècle-là entre les Princes de Bénevent, de Naples, de Capoue; les Grecs, les Sarrasins & les Latins, pour venir au temps où le Royaume de Naples commença de prendre une nouvelle forme par l'arrivée des Normands.

Il n'y a rien de plus singulier dans cette histoire, que de voir un nouvel état formé par quarante Gentilshommes de Normandie qui revenoient de visiter la Terre-Sainte en pélerins l'an 1017. Basile, Chef des Grecs, assiégeoit la ville de Bari; le célèbre Melon, Lombard de Nation, qui vouloit délivrer ce pays de la tyrannie des Grecs, eut recours aux Normands, & avec leur secours il en vint à bout; les Normands délivrèrent aussi Guaimaire III, Prince de Salerne, qui étoit assiégé par les Sarrasins; cette victoire fit qu'on les engagea à rester dans le pays, & ce furent eux qui dans la suite aidés des autres Normands qu'ils attirèrent, chassèrent les Sarrasins & les Lombards, & y formèrent un Royaume.

L'Empereur Henri qui étoit venu en Italie pour s'opposer aux progrès des Grecs, fut reconnu pour Souverain l'an 1022 à Naples, à Bénevent & à Salerne, & il donna aux Normands des établissemens dans la Pouille. Ils aidèrent ensuite Pandolfe à se rétablir dans Capoue: celui-ci prit la ville de Naples pour se venger du Duc Sergius IV qui lui avoit été contraire, il la ravagea & pilla jusqu'aux Églises: Sergius, Duc de Naples, revint avec le secours des Normands, reprit sa capitale l'an 1030. Ce fut alors qu'il leur donna un territoire entre Naples & Capoue, où ils s'établirent & commencèrent la ville d'Aversa dont Rainulf fut le premier Comte; il se forma par ce moyen un rempart contre la puissance & les entreprises des Princes de Capoue.

Le succès de ces Normands dans leurs nouveaux établissemens, étant parvenus jusqu'à leurs compatriotes, en attira d'autres en Italie: les fils de Tancrède de Hauteville, Guillaume Bras de fer, Drogon & Onfroi y arrivèrent l'an 1038; ils se distinguèrent dans toutes les occasions; l'ingratitude des Grecs les ayant engagés dans une guerre contre eux, Drogon se fit Comte de la Pouille; le Pape & l'empereur s'unirent pour les expulser, mais le Pape tomba entre les mains de Robert Guiscard, autre fils de Tancrède de Hauteville qui venoit aussi de débarquer en Italie l'an 1053.

Les Normands rendirent à Saint Léon IX leur prisonnier toutes for-

res de respects ; ils le conduisirent dans la ville de Bénévent qui lui appartenoit depuis l'année précédente ; c'est-là que, suivant les historiens, il donna l'investiture de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile à Onfroi & à ses successeurs, à la charge de l'hommage qu'on en feroit au Saint Siége. Robert Guiscard prit le titre de *Duc de Calabre* en 1060, & il continua d'étendre ses conquêtes ; ce fut lui qui délivra ensuite le Pape Grégoire VII des mains de l'Empereur Henri qui l'assiégeoit dans Rome, mais il causa plus de dommage à la ville que les ennemis qu'il en avoit chassés. Il se préparoit à faire la guerre aux Grecs lorsqu'il mourut l'an 1085.

Roger, fils de Robert Guiscard, lui succéda & fut proclamé Duc de la Pouille, de la Calabre & de Salerne ; Boëmond & Tancrède son fils & son neveu, partirent en 1096 pour la croisade, & ce fut ce Tancrède dont les aventures & les amours furent tant célébrées par les Poëtes & surtout par le Tasse.

Dans le temps que le Duc Roger étoit prêt à passer en Sicile, à l'occasion d'une conjuration faite par un Grec contre le Comte de Sicile, le Pape Urbain II charmé de son zèle pour le bien de l'Église, le nomma lui & ses successeurs, *Légats apostoliques* dans toute l'île l'an 1100 ; il en remplit très-bien les fonctions, il rétablit la religion en Sicile, il y fonda quantité d'Hôpitaux, d'Églises, d'Évêchés, & ce fut l'origine de la fameuse Monarchie de Sicile.

Roger second, fils du précédent, ayant été fait Comte de Sicile, s'empara dans l'absence de son frère aîné, de la Pouille & de la Calabre ; le Duc de Naples lui fit serment de fidélité l'an 1129, & étant enfin devenu Maître de ce qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples & de Sicile, il prit le titre de Roi avec le consentement de l'anti-Pape Anaclet ; il soumit tous ceux qui voulurent s'y opposer, & il força le Pape Innocent II à lui confirmer le titre de Roi de Sicile, l'an 1139. Il porta ses conquêtes jusqu'en Afrique, se rendit maître de Tripoli, de Tunis, d'Hippone, & il laissa ses royaumes l'an 1154, à son fils Guillaume le méchant.

Guillaume II, surnommé *le bon*, succéda à son père en 1166.

Tancrede, fils naturel du Duc Roger, fils aîné du Roi Roger, fut élu Roi de Sicile en 1189, à cause de ses grandes qualités, quoique l'Empereur Henri VI prétendît à ce Royaume, comme ayant épousé Constance, fille posthume du Roi Roger.

En 1192, après la mort de Tancrede, Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, s'empara du Royaume, & le transmit à son fils. En 1197 Frédéric II, Empereur d'Occident, si connu par ses démêlés avec le saint Siége, posséda le Royaume de Sicile pendant cinq ans ; après sa mort le Pape s'empara de Naples, comme étant dévolue au saint Siége. Le fils de Fréderic fut aussi excommunié par le Pape Innocent IV, en haine de son père ; la ville de Naples lui ferma ses portes, mais il l'assiégea, la prit par famine en 1254, & y exerça toutes sortes de cruautés.

La même année Manfredi, fils naturel de Frédéric II, s'empara du Royaume au préjudice de Conradin, fils de Conrad. Mais le Pape

Urbain IV fit présent de la Sicile en 1265 à Charles, Comte d'Anjou & de Provence, Frère de saint Louis, & celui-ci s'engagea de payer à la Cour de Rome un tribut annuel de 48000 sous d'or. Conradin, fils de Conrad IV, héritier légitime de Naples & de Sicile, vint d'Allemagne pour conquérir ses royaumes avec une armée; les Gibelins d'Italie le reçurent avec joie; mais ayant été défait par les troupes de Charles d'Anjou, il fut pris de même que le jeune Frédéric, héritier du Duché d'Autriche, & on les fit mourir à Naples par la main du bourreau en 1268.

Ce fut alors que la maison de Suabe s'éteignit, & que Naples entra sous la domination d'une nouvelle race de Rois. Charles I établit sa résidence à Naples, cela occasionna une révolution en Sicile; les François y furent passés au fil de l'épée le jour de Pâques 1282, au moment où l'on sonnoit les vêpres à Palerme. Pierre d'Arragon qui avoit épousé une fille de Manfredi, se fit Roi de Sicile, & ces royaumes furent séparés jusqu'au temps de Ferdinand le Catholique, qui les réunit en 1504. Il y eut une réunion momentanée de ces deux royaumes dans la personne d'Alphonse I en 1443. Jean de Procida qui fut le principal auteur des vêpres siciliennes, avoit été dépouillé par le Roi Charles d'Anjou de son île de Procida, pour avoir suivi le parti de Manfredi & de Conradin; d'autres ont ajouté que le Roi avoit séduit sa femme; les François n'ont que trop souvent donné prise en ce genre aux plaintes des étrangers.

Charles II succéda à son père, & transmit le royaume à son fils Robert en 1309. Ce Prince avoit des connoissances, & ce fut sous son règne que les sciences & les lettres regnèrent à Naples.

Jeanne première, petite fille de Robert, fut Reine de Naples après Robert.

Le grand schisme d'Occident ayant commencé en 1378 par la double élection que les Cardinaux firent successivement d'Urbain VI & de Clément VII; ce dernier fut reconnu par la France & par la Reine Jeanne de Naples; Urbain excommunia cette Princesse, & la déclarant privée de ses états, il appela Charles de Duras, ou Charles de la Paix en Italie, & lui donna le royaume de Naples. La Reine Jeanne pour avoir un défenseur, adopta le Duc d'Anjou, frère du Roi de France Charles V, & second fils du Roi Jean; mais elle ne put empêcher Charles de la Paix d'entrer à Naples le 16 Juillet 1381; la Reine assiégée dans le château de l'œuf, fut obligée de se rendre à composition; on la fit mourir le 22 Mai 1382, lorsque le Duc d'Anjou venoit d'entrer en Italie pour la secourir.

Sixte IV remit à Ferdinand Roi de Naples en 1472, le tribut qu'il devoit à l'Église romaine, à condition qu'il lui feroit hommage tous les ans d'une haquenée blanche; cela s'observe encore à Rome avec une très-grande cérémonie dans l'Église du Vatican.

Charles VIII s'étant trouvé en paix avec l'Espagne, l'Angleterre & les Pays-Bas en 1493, songea à faire revivre les droits de la maison d'Anjou sur le Royaume de Naples; il étoit vif & ardent, ses favoris l'animèrent à entreprendre cette conquête : il en vint à bout; il entra à Naples le 21 Février

1495, il fit même cette entrée avec les ornemens impériaux, & y fut salué du nom de César Auguste, car le Pape Alexandre VI l'avoit déclaré Empereur de Constantinople à son passage dans Rome; il est vrai que Charles VIII l'avoit assiégé dans le château de Saint-Ange; mais il répara tout en servant sa messe, lui versant l'eau sur les mains, & lui rendant son obédience filiale en grande cérémonie.

Les Vénitiens, le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon s'étant ligués contre Charles VIII, il ne put conserver sa conquête, & il auroit eu peine à regagner la France sans la bataille de Fornoue qu'il gagna le 6 Juillet 1495.

Ferdinand II revint alors dans son royaume de Naples par le secours du Roi d'Espagne Ferdinand le Catholique.

Louis XII voulut aussi faire revivre ses droits sur le royaume de Naples, comme successeur des anciens Rois de la maison d'Anjou, & en particulier de Charles VIII, qui avoit été Roi de Naples; Ferdinand le Catholique, Roi d'Arragon & de Sicile, y prétendoit aussi comme neveu d'Alphonse qui étoit mort sans enfans; il s'arrangea avec le Roi de France, & ils conquirent le royaume de Naples; le Roi d'Arragon envoya en 1501 Gonzalve de Cordoue, surnommé le *grand Capitaine*, sous prétexte de secourir Frédéric & Alphonse ses cousins, mais effectivement pour s'emparer de Naples; alors Ferdinand, Roi d'Arragon, & Louis XII, Roi de France, partagèrent le royaume, mais Naples resta aux François. Ce partage occasionna des difficultés, Gonzalve gagna la bataille de Seminara en Calabre, où il fit prisonnier M. d'Aubigné, & celle de Cirignola ou Cérignole, dans la Pouille, où Louis d'Armagnac, Duc de Nemours, Viceroi de Naples, fut tué le 28 Avril 1503. Il en gagna encore une troisième près du Garillan, laquelle le fit entrer à Naples, & cette ville fut soumise depuis ce temps là à des Princes étrangers, c'est-à-dire, qui ne résidoient point en Italie.

Charles-Quint devenu Roi d'Espagne en 1516, continua d'être Roi de Naples, de même que Philippe II & ses successeurs, jusqu'à la fin du dernier siècle.

Dans le temps que les Rois d'Espagne étoient possesseurs de Naples, ils y tenoient des Vicerois qui profitoient souvent de l'éloignement du Souverain pour opprimer le peuple; le Duc d'Arcos étoit Viceroi en 1647, sous Philippe IV; l'impôt qu'on avoit mis sur tous les fruits verts & secs, même sur les lupins, devint si insupportable que le peuple en murmura hautement; le Viceroi fut souvent importuné des sollicitations & des clameurs, en traversant le marché pour aller à l'Église des Carmes tous les samedis suivant l'ancien usage. Dans le même temps le peuple de Palerme avoit forcé le Viceroi de Sicile de lever les droits sur la farine, le vin, l'huile, la viande & le fromage. Cet exemple encouragea les Napolitains, & ce fut la cause d'une conjuration fameuse dont Mazaniello fut le chef.

Ce chef de parti étoit un jeune homme de 24 ans, qui s'appeloit *Thomas Anello*, né à Amalfi, dans le golfe de Salerne, à neuf lieues de Naples; il étoit pêcheur de sa profession; le mécontement général

lui échauffa tellement la tête, qu'il résolut de se faire pendre, ou de faire lever l'impôt sur les fruits; il s'en alla dans les boutiques des fruitiers, & leur proposa de venir le lendemain tous au marché, & de déclarer qu'ils ne vouloient point payer de droit. L'élu du peuple en fut informé, il s'y rendit de son côté; & faisant espérer au peuple qu'on leveroit incessamment l'impôt, il parvint à dissiper le tumulte pour cette fois. Mais le 7 Juillet 1647, le tumulte ayant recommencé, il ne put venir à bout de le faire cesser, & il manqua d'être tué par la populace. Mazaniello profita de la circonstance pour rassembler les plus déterminés; il les conduisit à l'endroit où étoient les bureaux & la caisse des fermiers qui furent pillés; on alla forcer les prisons & délivrer les prisonniers, & delà au palais du Viceroi, qui fut obligé de promettre la suppression du droit; il se réfugia ensuite dans le château neuf; le peuple l'y assiégea, & ne se contentant pas de ses promesses, lui fit dire qu'on vouloit qu'il s'obligeât à supprimer les impôts, & à maintenir les priviléges & exemptions qu'avoient accordés les Rois Ferdinand I d'Arragon, Frédéric & Charles-Quint au peuple de Naples, & qu'il falloit que le Collatéral ou conseil qui assistoit le Viceroi au nom du Prince, c'est-à-dire, le Conseil d'État & toute la noblesse s'y engageassent.

En même temps le peuple alla piller les maisons des fermiers & de tous ceux qui avoient quelque part à la *gabella de fritti*, & brûler leurs meubles; il alloit faire la même expédition dans les palais de plusieurs grands seigneurs, si le Cardinal Filamarino, Archevêque de Naples, pour qui le peuple avoit du respect & de l'amitié, n'eût détourné le coup. Ce fut à lui que l'on dût & le succès des négociations, & l'espèce de modération des révoltés.

Cependant Mazaniello fut élu Capitaine général du peuple le 9 de Juillet; son esprit, sa fermeté, sa bonne conduite rendoient chaque jour son autorité plus considérable: on lui éleva une espèce de trône au milieu de la place du marché, où il montoit avec ses Conseillers, pour donner audience à tout le monde. Là avec son habit blanc de marinier, il recevoit les placets & les requêtes d'un chacun, rendoit ses jugemens, & se faisoit obéir sur le champ. Il avoit à ses ordres plus de 150 mille hommes armés, sans compter les femmes & les enfans qui prenoient part à la révolte, & lui obéissoient au moindre signe. Le Viceroi entreprit de faire assassiner Mazaniello, & de faire empoisonner l'eau de l'aqueduc, mais il ne réussit pas, il n'en fut que plus étroitement resserré dans le château, & on lui coupa les vivres.

Mazaniello pour prévenir les surprises, défendit le 11 sous peine de la vie, que personne ne portât de manteau; tout le monde obéit, & les hommes, les femmes, les ecclésiastiques, les religieux, la noblesse, ne portèrent plus ni manteau, ni ajustement qui pût cacher des armes. Il fixa le prix des denrées, établit une police rigoureuse partout, & fit exécuter avec fermeté tous ceux qui furent trouvés coupables.

Si Mazaniello en fût demeuré là, peut-être que son pouvoir auroit duré long-temps; mais son autorité

le rendit fier, arrogant, bisarre & même cruel. Cependant le 13 Juillet les négociateurs étant venus à bout de concilier un peu les esprits, le Viceroi alla en grande cérémonie à l'Eglise cathédrale : il y fit lire à haute voix la capitulation que le peuple avoit exigée de lui, signée par tous les Conseils. Le Viceroi & tous les Ministres jurèrent de l'observer & de la faire confirmer par le Roi. Mazaniello étoit auprès du trône de l'Archevêque, l'épée nue à la main ; & tout fier de ses succès il envoyoit faire au Viceroi de momens à autres, des propositions ridicules ; la première, fut qu'il vouloit être Commandant général de la ville ; la seconde, qu'il vouloit avoir une garde, avec le droit de nommer les Officiers militaires & de donner les congés ; la troisième, qu'il falloit que son Excellence congédiât tous les gardes qui étoient dans les châteaux, *&c.* Le Viceroi disoit toujours oüi, pour ne point troubler la cérémonie par des refus. Après le *Te Deum* on reconduisit le Viceroi au Palais.

Le 14 Juillet Mazaniello continua de faire mille extravagances ; il couroit à cheval par la ville, faisant emprisonner, donner la torteure, & même couper la tête pour les causes les plus légères ; il menaçoit le Viceroi, il créoit des enfans tirés de la populace Capitaines & Officiers généraux, il alla prendre le Viceroi, & l'obligea de venir souper avec lui à Pausilipe, où il s'enyvra de manière à perdre encore plus la raison. Sa femme faisoit de son côté des folies d'une autre espèce, elle alla voir la Vicereine avec la mère & les sœurs de Mazaniello, revêtues d'étoffes riches & chargées de diamans dans un superbe carrosse qu'on avoit pris au Duc de Mataloni.

Mazaniello avoit des intervalles de bon sens ; ce fut dans un de ces momens qu'il envoya dire au Viceroi qu'il vouloit abdiquer le commandement. Cependant le 15 il continua ses folies ; il fit dire à Don Serrante Caracciolo, grand Ecuyer du Royaume, que pour n'être pas descendu de carrosse lorsqu'il l'avoit rencontré, il eût à venir lui baiser les pieds publiquement dans le marché. Celui-ci le promit, mais il se sauva dans le château. L'insensé ne ménageoit pas même le peuple à qui il devoit toute son existence, & ce fut la cause de sa ruine ; car dès-lors il dût être facile à la Cour de trouver des assassins pour se défaire de lui, & Mazaniello s'en apperçut d'avance.

Le 16 de Juillet, jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui est la plus grande solennité dans l'Église des Carmes du marché de Naples, Mazaniello y alla pour entendre la messe, & lorsque l'Archevêque entra, il alla audevant de lui, & lui dit : Monseigneur, je vois que le peuple commence à m'abandonner, & que l'on veut me trahir ; mais je veux pour ma consolation & pour celle du peuple, que M. le Viceroi & tous les tribunaux viennent aujourd'hui en pompe dans cette Église. Le Cardinal l'embrassa, loua sa piété, & alla se préparer à dire la messe. Aussi-tôt Mazaniello monta dans la chaire, & prenant un crucifix à la main, se mit à haranguer le peuple qui remplissoit l'Église, à le conjurer de ne pas l'abandonner, rappelant tous les dangers qu'il avoit bravés pour le bien public, & le succès qu'il avoit eu. Puis

tombant dans une espèce de délire, il fit la confession de sa vie passée avec un ton de fanatique ou de furieux, & exhorta les autres à imiter son exemple. Sa prédication étoit si ridicule, & il y mêloit des choses si peu catholiques, que l'on ne l'écoutoit plus, & l'Archevêque engagea les Religieux à le prier de descendre. Il le fit, & voyant qu'il perdoit la confiance publique, il alla se jeter aux pieds de son Éminence, le priant de vouloir bien envoyer son Théologien au Palais pour porter au Viceroi son abdication. Le Cardinal le lui promit ; & comme il étoit tout en sueur, on le conduisit dans une chambre du couvent pour changer de linge : après s'être reposé il se mit au balçon qui donnoit sur la mer ; mais un instant après il vit venir à lui plusieurs personnes qui étoient entrées par l'Église & qui l'appeloient ; il leur alla audevant en disant : mes enfans, est-ce moi que vous cherchez, me voici. On lui répondit avec quatre coups d'arquebuse, & il tomba mort en s'écriant : *ah! traditori ingrati*. On eut bientôt dissipé une populace qui n'avoit plus de chef. On porta sa tête au bout d'une lance jusqu'au palais du Viceroi, sans éprouver de la part du peuple la moindre résistance, & l'on jeta son corps dans les fossés, entre la porte de Nole & la porte de Capoue.

Cette révolution de Naples fut de courte durée ; mais elle fut suivie d'une autre qui pouvoit faire à la Cour d'Espagne bien plus de tort. Henri de Lorraine, Duc de Guise, ayant été obligé de quitter la France, & s'étant retiré à Rome au mois de Septembre en 1647, y conçut le projet de profiter des troubles de Naples pour en chasser les Espagnols, y établir la forme républicaine de la Hollande, & de s'en faire Viceroi ou Stadhouder, en se mettant à la tête du peuple contre la noblesse. Enfin il ne manqua la conquête du royaume de Naples, que parcequ'on lui en envia la gloire, & qu'on le traversa par jalousie. C'étoit dans le *torrione* ou *tourion* des Carmes qu'il logeoit, les autres châteaux étoient occupés par les Espagnols ; il s'établit ensuite devant l'Église de saint Jean de Carbonata ; il fut long-temps le Général du peuple, il avoit même attiré à lui beaucoup de noblesse, & les affaires étoient très-avancées, lorsque les Espagnols profitant d'une absence qu'il fut obligé de faire, surprirent la ville & le tourion ; il fut lui-même surpris & fait prisonnier près de Caserte, en se retirant pour aller joindre d'autres troupes qui étoient dans son parti ; on le conduisit en Espagne, & tous les troubles finirent.

Les Rois d'Espagne ayant continué de posséder ce royaume, Philippe V, petit-fils de Louis XIV, alla prendre possession de Naples en 1702 ; il la conserva pendant six ans ; mais en 1707 le Comte de Daun s'empara du royaume de Naples au nom de l'Empereur Joseph & la branche de la maison d'Autriche qui regnoit en Allemagne, continua de posséder ce royaume, lors même que la maison de Bourbon fut établie en Espagne ; car par le traité signé à Bade le 7 Septembre 1714, on céda à l'Empereur Charles VI les royaumes de Naples & de Sardaigne, les Pays-Bas & les Duchés de Milan & de Mantoue, comme faisant partie de la succes-

sion de Charles II, Roi d'Espagne.

Les divisions ayant continué entre l'Espagne & la maison d'Autriche, l'Empereur Charles VI fut obligé de céder la Sicile par le traité d'Utrecht à Victor-Amédée Duc de Savoie. Philippe V Roi d'Espagne, la reprit en 1718 sans beaucoup de peine; mais par le traité qui fut fait en 1720, il céda à Charles VI tous ses droits sur cette île, l'Empereur fut reconnu de tout le monde pour Roi des deux Siciles, & le Roi Victor fut obligé de se contenter de la Sardaigne au lieu de la Sicile qu'il avoit eue. Le Duc d'Orléans, Régent de France, qui étoit mécontent de lui, eût beaucoup de part à ce changement peu favorable au Roi de Sardaigne.

Mais lorsque la guerre eût été déclarée entre l'Empire & la France en 1733, à l'occasion de la Couronne de Pologne, la France ayant pris le Milanois, Don Carlos alors Duc de Parme, s'empara du royaume de Naples en 1734, & il lui fut assûré par le traité en 1736, en même temps que le Duché de Lorraine à la France, Parme & Milan à l'Empereur Charles VI, la Toscane au Duc de Lorraine, & les villes de Tortone & de Novarre au Roi de Sardaigne. Don Carlos obtint aussi la cession des places maritimes de la Toscane, de Porto Longone & de l'île d'Elbe.

Naples commença pour lors à voir son souverain habiter dans ses murs, avantage dont elle étoit privée depuis deux siècles; elle eut lieu de se féliciter de cette nouvelle domination; Charles III réforma les abus, fit des reglemens sages, établit le commerce avec les Turcs, décora sa capitale, & fit aimer son règne à ses sujets; il a protégé les lettres, comme on en peut juger par les travaux faits à Herculanum, & par le soin qu'il a pris d'en conserver les monumens; il a cherché à exercer les artistes habiles par l'entreprise immense du château de Caserte; enfin Naples a été sous son règne plus heureuse & plus tranquille qu'elle ne l'avoit jamais été.

Ferdinand Roi d'Espagne & frère du Roi de Naples étant mort en 1759, Don Carlos voulant lui succéder comme son frère, remit le royaume de Naples à son troisième fils Ferdinand IV actuellement régnant.

Le *royaume de Naples* occupe toute la partie méridionale de l'Italie : il est borné au nord-ouest par l'État ecclésiastique, & de tous les autres côtés par la mer. Il a environ 300 milles de longueur, & près de 80 milles de largeur. Les tremblemens de terre y sont fréquens; mais d'ailleurs c'est une contrée délicieuse où l'air est très-sain, & la terre très-fertile en grains, vins & fruits excellens. On divise ce royaume en dix parties; savoir, la terre d'Otrante, celle de Barri, la Capitanate, le Comté de Molisse, l'Abruzze ultérieure & citérieure, la Basilicate, la principauté Citérieure & Ultérieure, la terre de Labour.

NAPLOUSE; nom d'une ancienne ville de la Palestine, dans une vallée fertile en oliviers & en excellens fruits, à dix lieues, nord, de Jérusalem.

NAPO; bourg du Pérou, dans l'audience de Quito, sur une rivière de même nom.

La rivière de Napo a sa source au-dessus de Baéça; & son embouchure dans le fleuve des Amazones.

NAPOLI; ville forte de Grèce, dans la Romanie, sur un golfe de même nom, à 19 lieues, nord-est, de Misitra, & 21 lieues, sud-ouest, d'Athènes. Les Vénitiens s'emparèrent de cette ville en 1205 & en 1539, ils l'abandonnèrent au grand Seigneur pour acheter la paix. Ils la reprirent encore en 1686; mais ils la perdirent avec le reste de la Morée en 1715.

NAPOLITAIN, AINE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui est de Naples, qui appartient à Naples, au royaume de Naples. *Un vaisseau napolitain. La noblesse napolitaine. Il se marie avec une Napolitaine.* Voyez Naples.

NAPPE; substantif féminin. *Mappa.* Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. *Une belle nappe. Il faut lever la nappe.*

On dit aussi, *nappe de cuisine*, *nappe d'office*, *nappe de buffet.*

On dit figurément & familièrement, *la nappe est toujours mise dans cette maison*; pour dire, qu'on y trouve à boire & à manger à quelque heure qu'on y vienne.

On dit communément, *mettre la nappe*; pour dire, recevoir compagnie chez soi à dîner ou à souper, sans être chargé d'autre chose que de mettre le couvert & de fournir le pain & le fruit. *Nous fournirons le vin & la bonne chère, & vous mettrez la nappe.*

Lorsqu'un homme épouse une femme qui le rend maître d'une maison bien meublée & bien fournie de tout, on dit proverbialement, qu'*il a trouvé la nappe mise.*

On appelle *nappe d'autel*; le linge dont on couvre l'autel. Et *nappe de communion*, le linge qu'on met pour les communians autour de la balustrade de l'autel, ou sur le balustre des lieux où l'on communie.

On appelle aussi *nappes*, des filets qui servent à prendre des alouettes, des cailles, des ortolans & des canards sauvages. Ce sont deux longues paires de filets carrés, & à peu près égaux; on les tend bien roides avec des piquets, en laissant entre les nappes autant d'espace qu'elles en peuvent couvrir en se refermant comme les deux battans d'une porte, ce qui se fait par le moyen de deux cordes attachées au bout des battans qui viennent se réunir en une, & sont tirées par un homme qui ferme les deux nappes quand il voit les oiseaux à portée d'y être enveloppés.

Nappe, se dit en termes de Vénerie, de la peau des bêtes fauves, & principalement de celle du cerf, sur laquelle on fait la curée aux chiens.

On appelle *nappe d'eau*, une chûte d'eau qui tombe en manière de nappe. Les plus belles nappes sont celles qui sont les plus garnies, mais elles ne doivent pas tomber d'une grande hauteur, parcequ'elles se déchirent. Pour éviter ce déchirement, on ne doit donner aux grandes nappes que deux pouces d'eau par chaque pied courant, & un pouce aux petites nappes des buffets & pyramides. Lorsqu'on n'a pas assez d'eau pour suivre ces proportions, on déchire la nappe: ce qui se fait en pratiquant sur les bords de la coquille, ou de la coupe, des ressauts de pierre ou de plomb, de manière que l'eau ne tombe que par lames; & ces lames d'eau n'ont guères moins d'agrément qu'une belle nappe, quand elles sont bien ménagées.

NAQUETER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se

conjugue comme CHANTER. Attendre servilement à la porte de quelqu'un. *On le fit naqueter pendant trois heures.*

NAR ; petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au Palatinat de Czersk, sur le Bug, à seize lieues de Bielsk.

NARA ; ville du Japon, dans l'île de Niphon, à dix lieues, nord, de Méaco.

NARBATHA ; nom d'une ancienne ville de la Palestine, qui, selon Josephe, étoit située à soixante stades de Césarée.

NARBONNE ; ville archiépiscopale & considérable de France, en Languedoc, sur un canal tiré de la rivière d'Aude, & qui communique avec la mer, à dix-neuf lieues, ouest-sud-ouest, de Montpellier, & 161, sud, de Paris, sous le 20e degré, 40 minutes, huit secondes de longitude, & le 43e, 11 minutes, 15 secondes de latitude. Il y a dans cette ville cinq Paroisses, trois Chapitres, y compris celui de l'Église Métropolitaine, des Dominicains, des Observantins, des Carmes, des Augustins, des Minimes, des Capucins, des Chanoines Réguliers de la Sainte-Trinité, des Carmélites, des filles de l'Ordre de Cîteaux, des Religieuses de Notre-Dame, des Ursulines, des filles de la Croix, destinées à l'éducation des jeunes filles, des Sœurs-Grises, distribuées en partie au grand Hôpital pour y avoir soin des malades, & en partie dans une maison particulière, pour avoir soin des pauvres honteux, des Prêtres de la Doctrine Chrétienne qui y tiennent le Collége, où ils enseignent la Grammaire, les Humanités, la Philosophie & la Théologie ; des Prêtres de la Mission de Saint-Lazare, qui y dirigent le grand & le petit Séminaire, pour disposer les Ecclésiastiques aux Ordres ; deux Confréries de Pénitens, de blancs & de bleus, & une de pélerins ; deux Hôpitaux, celui de Saint-Paul pour les malades ; & celui de la Charité pour les pauvres : Hôtel-de-Ville, Amirauté, Gouvernement Militaire de la province de Languedoc, avec État-Major composé d'un Gouverneur, d'un Lieutenant de Roi, d'un Major, d'un Aide-Major, & d'un Capitaine de Portes ; diverses Justices & Juridictions, *&c.*

L'Archevêque de Narbonne prend le titre de Primat : il est Président-né des États de Languedoc.

Sous la domination des Romains, la ville de Narbonne fut florissante. Elle étoit ornée d'édifices publics, semblables à ceux qu'on voyoit à Rome. Outre le capitole, le théâtre, le marché, des thermes ou bains publics, les Romains y établirent une monnoie avec une école célèbre & une teinturerie, dont l'Intendance étoit une des dignités de l'Empire, selon les anciennes notices. Ils y firent construire entr'autres un pont sur la rivière d'Aude, à cause des ruisseaux & des étangs du pays, lequel étant fort bas, étoit sujet à être souvent inondé. Ce pont fut construit dans l'espace de quatre milles, depuis Narbonne jusqu'à Cabestang, où passe actuellement le canal royal. Il fut nommé *Pons-Septimus*, non pas à cause de l'Empereur Septime-Sevère, à qui quelques-uns en ont attribué mal à propos la construction, mais à cause des sept parties dont il étoit composé, & qui formoient autant de ponts séparés. Ce monument très-digne de la magnificence Romaine,

ne subsiste plus depuis près de deux siècles. Le port de Narbonne étoit des plus fréquentés. Il en étoit de même de l'école qu'on y avoit établie, & où les neveux de l'Empereur Constantin étudièrent la Rhétorique.

Narbonne vint au pouvoir des Wisigoths sur la fin du règne de Valentin III, & ils la conservèrent jusqu'à la mort de leur dernier Roi qui fut tué en Espagne par les Sarrasins. Ces derniers conquérans ayant passé les Pyrénées en 721, établirent une colonie de Mahométans à Narbonne, qui devint leur place d'armes au-deçà des Monts; enfin ils en furent chassés par Charlemagne. Lors du déclin de la race de ce Prince, les Comtes de Toulouse & de Carcassonne, & même plusieurs Vicomtes, eurent part à la Seigneurie de Narbonne & de son territoire; mais l'Archevêque y dominoit principalement, ce qui dura jusqu'à la fin de l'onzième siècle.

Dans la suite Jeanne d'Albret apporta les droits du Vicomté de Narbonne à Antoine de Bourbon, père de Henri IV, Roi de France, qui réunit à la Couronne ses biens patrimoniaux.

Le principal & presque l'unique commerce de la ville de Narbonne, consiste en blés. C'est l'entrepôt de tous ceux qui viennent du haut-Languedoc par le canal royal, ainsi que de ceux qui se recueillent dans le pays. De-là ils sont voiturés par le canal (appelé *la Robine de Narbonne*) jusqu'à la mer, & par la mer en Provence, en Roussillon & même en Italie, quand les récoltes n'y sont pas bonnes.

NARBONNOISE; (Gaule) *Voyez* GAULE.

NARCAPHTE; substantif masculin. *Narcaphtum*. On a donné ce nom à l'écorce odoriférante & résineuse de l'arbre qui produit l'oliban; les Juifs s'en servent dans leurs parfums; en Europe, on l'emploie pour les maladies du poumon. On appelle quelquefois le narcaphte, *tignamé*, ou *thymiama*.

NARCISSE; substantif masculin. *Narcissus latifolius*. Plante dont la racine est bulbeuse, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, visqueuse, amère, & poussant en-dessous des fibres comme les autres racines bulbeuses. Il sort de sa racine des feuilles vertes pâles, assez semblables à celles du poireau. Il s'élève d'entr'elles une tige haute d'un pied, creuse, nue, cannelée, portant en sa sommité une grande fleur en une seule feuille évasée en godet, blanche, & entourée de six feuilles pâles & purpurines, d'une odeur fort agréable. A cette fleur succède un fruit oblong, triangulaire, rempli intérieurement de semences arrondies, noires & amères: la fleur de cette plante est un peu narcotique, & sa racine est agglutinante & vomitive.

On cultive cette plante dans les jardins à cause de la beauté & de la bonne odeur de sa fleur. Il y en a de plusieurs sortes: 1°. le narcisse de Constantinople: 2°. le grand narcisse d'Inde: 3°. le narcisse rouge: 4°. celui qui est jaune: 5°. le narcisse d'Angleterre. Il se trouve aussi dans les bois & les prairies une espèce de narcisse jaune qu'on nomme *aiau*.

On plante les narcisses dans les parterres, en planches, à quatre doigts de distance, à la fin de Janvier: on les multiplie de cayeux & on les replante en Octobre. Les

jonquilles & les tubereuses ne sont que des espèces de narcisse. En général les narcisses ont les fleurs disposées en épis, en pannicule, ou en ombelle.

Narcisse, est aussi en Mythologie le nom d'un fils de Céphise & de Liriope, qui étoit si beau que toutes les Nymphes l'aimoient; mais il n'en écouta aucune. Echo ne pouvant le toucher, en sécha de douleur. Tiresias prédit aux parens de ce jeune homme, qu'il vivroit tant qu'il ne se verroit pas. Revenant un jour de la chasse, il se regarda dans une fontaine, & devint si épris de lui-même, qu'il sécha de langueur, & fut métamorphosé en une fleur qu'on appelle *narcisse*.

En parlant d'un homme amoureux de sa figure, on dit dans le discours familier, qu'*il est un Narcisse*; & c'est une figure prise de la fable précédente.

NARCISSITE; substantif féminin. C'est une pierre dont parle Pline, & dont il n'apprend autre chose que ce qu'on y voit des veines ou taches semblables à des narcisses.

NARCOTIQUE; adjectif des deux genres. Qui assoupit. *Les remèdes narcotiques doivent être administrés avec prudence.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Les narcotiques qu'on emploie le plus communément dans la pratique de la Médecine, sont les pavots & les différentes préparations qu'on en fait.*

NARD; substantif masculin. *Nardus.* Plante dont on distingue plusieurs espèces, dont voici les principales.

Le Nard indien ou Spicanard, est selon M. Geoffroi, une racine chevelue, ou plutôt un assemblage de fibres entortillées, attachées à la tête de la racine, qui ne sont rien autre chose que les filamens nerveux des feuilles fanées, desséchées, ramassées en petits paquets, de la grosseur & de la longueur du doigt, de couleur brune roussâtre, d'un goût amer, âcre, d'une odeur aromatique, approchante de celle du souchet. Cette partie filamenteuse de la plante qui est en usage, n'est, dit M. Geoffroi, ni un épi, ni une racine, mais c'est la partie inférieure des tiges qui est d'abord garnie de plusieurs petites feuilles, lesquelles en se fanant & en se desséchant tous les ans, se changent en des filets, n'y ayant que leurs fibres nerveuses qui subsistent.

On a donné au nard le nom d'*épi*, à cause de sa figure; la racine à laquelle il est attaché, est de la grosseur du doigt, fibreuse, brunâtre, solide & cassante. Parmi ces filamens on trouve quelquefois des feuilles encore entières, blanchâtres & de petites tiges creuses, canelées, *&c.*

Le nard indien croît en grande quantité dans la grande Java, & les habitans en font beaucoup d'usage dans leurs cuisines, pour assaisonner les poissons & les viandes. On en apportoit autrefois de la Syrie & du Gange, dont la couleur & la longueur des fibres varioient beaucoup.

On estime le spicanard alexitère, céphalique, stomachique, néphrétique & hystérique. Rivière dit qu'il convient, pris en substance dans du bouillon pour l'hémorrhagie des narines. Bontius dit que dans les Indes, on fait infuser dans du vinaigre le nard desséché, & qu'après y avoir ajouté un peu de sucre, on fait usage de ce remède contre les obstructions du foie

& de la rate : il convient encore, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, pour la morsure des bêtes venimeuses.

Le *nard celtique*, est une racine rampante, chevelue, roussâtre, garnie de petites écailles, d'un vert jaunâtre, d'un goût âcre, un peu amer, aromatique, d'une odeur forte & un peu désagréable. Les petits rameaux de cette plante basse, poussent par intervalle des fibres un peu chevelues & brunes ; à leur partie supérieure ils donnent naissance à plusieurs petites têtes qui soutiennent de petites feuilles oblongues de couleur jaunâtre. Il s'élève d'entre ces feuilles une petite tige haute d'un pied, ayant sur chaque nœud deux petites feuilles opposées ; elle porte à sa sommité beaucoup de fleurs qui ont la figure d'une étoile d'un jaune tirant sur le rouge, & qui dans la suite deviennent de petites graines oblongues & aigrettées.

Toutes les parties de cette plante sont aromatiques, & imitent étant récemment séchées, l'odeur de la petite valériane. Clusius dit que le nard celtique fleurit en Août, presque sous les neiges mêmes, sur le sommet des Alpes de Styrie, les feuilles paroissent ensuite, lorsque les fleurs commencent à tomber. Les habitans le ramassent vers le commencement de Septembre, lorsque les feuilles jaunissent ; car alors son odeur est agréable, aulieu qu'il n'en a point lorsqu'elles ne font que paroître, ou que la plante est encore verte. Ce nard a les mêmes propriétés que le précédent ; il est cependant plus diurétique & plus carminatif.

Le *nard de montagne*, est une espèce de Valériane, dont la racine est oblongue, arrondie, & en forme de navet, de la grosseur du petit doigt. Sa tête qui est portée sur une petite tige rougeâtre, est garnie de fibres chevelues, brunâtres & un peu dures. Cette racine est vivace, d'un goût âcre & aromatique.

Il y a encore le *nard bâtard* du Languedoc qui est une sorte de chiendent ; le *faux nard* qui est la racine de l'ail serpentin des Alpes ; le *nard sauvage*, qui est la racine de cabaret ; & le *nard commun*, qui est l'aspic ou la lavande mâle.

On appelle aussi *nard*, le parfum que les anciens tiroient de la plante du nard, & dont il est parlé fréquemment dans l'écriture. L'épouse du cantique dit, que *pendant que le Roi se reposoit, le nard dont elle étoit parfumée a répandu sa bonne odeur.*

NARDO ; ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à onze lieues, sud, de Brindes.

NARÉGAM ; substantif masculin. Espèce de limonier nain qui croît à Ceylan, & sur la côte de Malabar : il est toujours chargé de fleurs & de fruits.

NARENTA, ou NARENZA ; ville épiscopale de Dalmatie, sur un golfe de même nom, dans l'Herzegovine, à vingt lieues, nord-est, de Raguse. Elle fut une des villes où les Romains envoyèrent des colonies après la conquête de l'Illyrie. Dans la suite elle eut des souverains : aujourd'hui elle appartient au Grand Seigneur.

NAREW ; petite ville de Pologne, sur une rivière de même nom, dans la partie orientale du Palatinat de Podlaquie.

La rivière de *Narew* a sa source au grand Duché de Lithuanie, dans

la partie la plus septentrionale du Palatinat de Brzescie, & son embouchure dans le Bug, au-dessus de Serolzeck.

NARGUE; substantif féminin du style familier, & qui n'admet point d'article. Terme de raillerie & de mépris, par lequel on marque le peu de cas qu'on fait de quelqu'un ou de quelque chose. *Nargue du mari. Nargue de ses politesses.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*une chose fait nargue à une autre*; pour dire, qu'elle l'emporte de beaucoup sur une autre. *Le diamant fait nargue à toutes les autres pierreries.*

NARGUÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* NARGUER.

NARGUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de style familier qui signifie faire nargue, braver avec mépris. *Il nargue ceux qui s'opposent à ses vues. Elle narguoit son mari.*

NARIME, ou NARYM; ville de la Sibérie, sur l'Oby, dans un pays de même nom, situé entre le fleuve Kéta & la contrée d'Ostiaki.

NARINARI; substantif masculin. Espèce de raie du Brésil, que les Hollandois appellent *pijlstert*; ce poisson est charnu, il a le corps & les nâgeoires triangulaires; sa tête est grosse & ramassée, au milieu il y a une espèce de fosse: au lieu de dents il a dans la bouche des os qui sont composés de plusieurs osselets: ses yeux sont petits: le dessus du corps est rouge bleuâtre, tiqueté de blanc, & sa peau unie. Proche de sa queue sont deux crochets longs de trois doigts, & faits comme les hameçons d'un pêcheur: sa chair est fort délicate.

NARINE; substantif féminin. *Naris.* L'une des ouvertures du nez par laquelle l'homme respire. Les narines sont tapissées de la membrane pituitaire: on remarque à la partie inférieure un cercle de poils qui empêche la poussière & les insectes de pénétrer jusqu'au fond du nez.

NARINES, se dit aussi en parlant des taureaux, des buffles, des chevaux, &c. *Les narines d'un cheval.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

NARISQUES; (les) anciens peuples de la Germanie qui s'étendoient au midi du Danube, des deux côtés de la Naw; & selon la position que Ptolémée leur donne, ils étoient bornés au nord par les montagnes Hercyniennes, à l'orient par la forêt Hercynienne, au midi par le Danube, & au couchant par les Hermandures: de cette façon leur pays renfermoit le haut Palatinat ou le Palatinat de Bavière, avec le Landgraviat de Leuchtenberg. Nous apprenons de Dion, que ces peuples subsistoient encore du temps des Antonins, car il les met au nombre des nations qui conspirèrent contre les Romains.

NARNI; ville épiscopale d'Italie, dans l'État ecclésiastique, sur la Nera, à seize lieues, nord-est, de Rome. On y compte trois mille ames.

Dans le temps que Charles V assiégeoit le Pape Clément VII dans le château de Saint-Ange, les troupes Vénitiennes qui venoient joindre l'Empereur, prirent Narni, brûlèrent & démolirent la plûpart des maisons & des édifices publics; ils égorgèrent jusqu'aux femmes & aux enfans. Ils la réduisirent au point que Leandro Alberti qui y passoit en 1530, ne put trouver un endroit pour y loger.

Il y a un aqueduc à Narni de quinze milles de long, qu'on a percé au travers des montagnes, & qui fournit de l'eau à beaucoup de fontaines.

Au bas de Narni, & un peu audelà du pont qui mene à Perouse, on voit les restes d'un pont magnifique, bâti par Auguste, pour joindre les deux collines.

Narni a produit plusieurs hommes célèbres, entr'autres François *Carduli*, dont la mémoire étoit si prodigieuse, qu'il répétoit mot à mot deux pages entières, en retrogradant du dernier mot jusqu'au premier, pour les avoir entendues une seule fois. Les familles *Cardoli*, *Cardoni*, *Scotti*, *Mangoni*, *Vipera*, distinguées en Italie, viennent de Narni. C'est la patrie de *Gattamelata*, fameux général des Vénitiens, qui remporta pour eux différentes victoires, & à qui l'on a élevé une statue de bronze à Padoue.

NARO; ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Mazare, à dix milles, est, de Gergenti, & à la source de la rivière de Naro, qui va ensuite se jeter dans la mer auprès de Vallone di Mole.

NARQUOIS, OISE; substantif du style familier. Esprit fin, subtil, rusé, & qui se plait à tromper les autres. *C'est un narquois. C'est une fine narquoise.*

On dit familièrement, *parler narquois*; pour dire, parler un certain jargon, un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un.

NARRATEUR; substantif masculin. *Narrator.* Celui qui narre, qui raconte quelque chose. *Un narrateur fastidieux.*

NARRATIF, IVE; adjectif. *Narrativus.* Qui appartient à la narration. *Style narratif. Lettres narratives.*

Il s'emploie quelquefois avec la préposition *de. Un procès verbal narratif du fait. Le mémoire narratif des cérémonies.*

NARRATION; substantif féminin. *Narratio.* Dans l'éloquence & dans l'histoire c'est un récit ou relation d'un fait ou d'un événement comme il est arrivé, ou comme on le suppose arrivé.

Il y en a de deux sortes: l'une simple & historique, dans laquelle l'auditeur ou le lecteur est supposé entendre ou lire un fait qui lui est transmis de la seconde main: l'autre artificielle & fabuleuse, où l'imagination de l'auditeur échauffée prend part au récit d'une chose, comme si elle se passoit en sa présence.

La narration selon les Rhéteurs, est la seconde partie du discours, c'est-à-dire, celle qui doit suivre immédiatement l'exorde.

Dans l'histoire la narration fait le corps de l'ouvrage; & si l'on en retranche les réflexions incidentes, les épisodes, les digressions, l'histoire se réduit à une simple narration.

Cicéron demande quatre qualités dans la narration; savoir, clarté, probabilité, briéveté & agrément.

On rend la narration claire, en y observant l'ordre des temps, ensorte qu'il ne résulte nulle confusion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres & usités, & en racontant l'action sans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur, par la simplicité & la sincérité de son récit, par le soin qu'on

a de n'y rien faire entrer de contraire au ſens commun ou aux opinions reçues, par le détail précis des circonſtances & par leur union, enſorte qu'elles n'impliquent point contradiction, & ne ſe détruiſent point mutuellement.

La briéveté conſiſte à ne point reprendre les choſes de plus haut qu'il n'eſt néceſſaire, afin d'éviter le défaut de cet auteur ridicule dont parle Horace, *qui gemino bellum Trojanum orditur ab ovo*, & à ne point la charger de circonſtances triviales ou de détails inutiles.

Enfin on donne à la narration de l'agrément en employant des expreſſions nombreuſes d'un ſon agréable & doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus & les diſſonnances, en choiſiſſant pour objet de ſon récit des choſes grandes, nouvelles, inattendues, en embelliſſant ſa diction de tropes & de figures, en tenant l'auditeur en ſuſpens ſur certaines circonſtances, & en excitant des mouvemens de triſteſſe ou de joie, de terreur ou de pitié.

C'eſt principalement la narration oratoire qui eſt ſuſceptible de ces ornemens; car la narration hiſtorique n'exige qu'une ſimplicité mâle & majeſtueuſe, qui coûte plus à un écrivain que tous les agrémens du ſtyle qu'on peut répandre ſur les ſujets qui ſont du reſſort de l'éloquence.

On peut ajouter les obſervations ſuivantes ſur les qualités propres à la narration oratoire.

1°. Quoiqu'on recommande dans la narration la ſimplicité, on n'en exclut pas toujours le pathétique. Cicéron, par exemple, remue vivement les paſſions, en décrivant les circonſtances du ſupplice de Gavius, Citoyen Romain, qui fut condamné à être battu de verges, par l'injuſtice & par la cruauté de Verrès. Rien n'eſt plus touchant que le récit qu'il fait de la mort des deux Philodamus père & fils, tous deux immolés à la fureur du même Verrès, le père déplorant le ſort de ſon fils, & le fils gémiſſant ſur le malheur de ſon père. Il y a donc des cauſes qui demandent une narration touchante & paſſionnée, comme il en eſt qui n'exigent qu'une exacte & tranquille expoſition du fait. C'eſt à l'orateur ſenſé à diſtinguer ces convenances & à varier ſon ſtyle, ſelon la différence des matières.

2°. Pour les cauſes de peu d'importance, comme ſont la plupart des cauſes privées, il faut relever la médiocrité du ſujet par une diction ſimple en apparence, mais pure, élégante, variée. Sans cette parure elles paroiſſent triſtes, ſéches, ennuyeuſes; on doit même y jeter quelques penſées ingénieuſes, quelques traits vifs qui piquent la curioſité, & qui ſoutiennent l'attention.

3°. A l'égard des cauſes où il s'agit d'un crime ou d'un fait grave, d'un intérêt public, elles admettent des mouvemens plus forts; on y peut ménager des ſurpriſes qui tiennent l'eſprit en ſuſpens, y faire entrer des mouvemens de joie, d'admiration, d'étonnement, d'indignation, de crainte & d'eſpérance, pourvu que l'on ſe ſouvienne que ce n'eſt pas là le lieu de terminer ces grands ſentimens, & qu'il ſuffit de les ébaucher; car l'exorde & la narration ne doivent avoir d'autres fonctions que de préparer l'eſprit des Juges à la preuve & à la peroraiſon.

Narration, s'emploie auſſi en poëſie

pour signifier l'action ou l'événement principal d'un poëme.

Le père le Bossu observe que l'action en poësie est susceptible de deux sortes de narrations oratoires, & que ces deux sortes de narrations constituent deux espèces de grands poëmes.

Les actions dont le récit est sous une forme artificielle ou active constituent les poëmes dramatiques.

Celles qui sont seulement racontées par le poëte comme historien, forment les poëmes épiques.

Dans le drame, la narration mise en action, est le fonds unique & total du poëme : dans l'épopée l'action mise en récit n'en fait qu'une partie ; mais à la vérité la partie principale. Elle est précédée par une proposition & une invocation que le même auteur appelle *prélude*, & que d'autres nomment *début*, & elle est fréquemment interrompue par le poëte dans les endroits où il parle en personne, pour demander aux lecteurs & aux Dieux de la bienveillance, de l'indulgence, du secours, & dans ceux où il raconte les faits en historien.

La narration du poëme épique renferme l'action entière avec ses épisodes, c'est-à-dire, avec les ornemens dont le poëte l'accompagne.

Dans cette partie l'action doit être commencée, continuée & finie, c'est-à-dire, qu'on doit apprendre les causes des événemens qui font la matière du poëme qu'on y doit proposer, & résoudre les difficultés, développer les caractères & les qualités des personnages, soit humains, soit divins, qui prennent part à l'action ; exposer & ce qu'ils font & ce qu'ils disent ; démêler les intérêts, & terminer le tout d'une manière satisfaisante. Tout cela doit être traité en vers nobles, harmonieux, dans un style rempli de sentimens, de comparaisons & d'autres ornemens convenables au sujet en général, & à chacune de ses parties en particulier.

Les qualités d'une narration épique sont la vraisemblance, l'agrément, la clarté. Elle doit être également noble, vive, énergique, capable d'émouvoir & de surprendre, conduisant, pour ainsi dire, à chaque pas le lecteur de merveilles en merveilles.

NARRÉ ; substantif masculin. *Rei gestæ expositio.* Discours par lequel on narre, on raconte quelque chose. *Il nous en fit un narré succint. Vous y lirez un long narré de cette cérémonie.*

NARRÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* NARRER

NARRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Narrare.* Raconter. *Cet auteur narre très-bien. Il va nous narrer cette histoire.*

NARSAPOUR ; ville des Indes orientales, dans le golfe de Bengale, au royaume de Golconde, environ à douze lieues, nord-est, de Masulipatan.

NARSEPILLE ; rivière des Indes orientales qui a sa source dans les montagnes d'Orixa, & son embouchure dans la mer, à l'extrémité de la côte de Coromandel.

NARSINGAPATAN, ou NARSINGUE ; ville des Indes orientales, à l'extrémité de la côte de Coromandel, dans la partie orientale du royaume de Golconde, sur la rivière de Narsepille, environ à dix lieues de son embouchure.

NARTHEX ; substantif masculin & terme d'histoire ecclésiastique. Les Grecs appeloient ainsi un lieu par-

ticulier de leurs Églises, destiné pour les Catéchumènes, les Énergumènes, & les pénitens du second & du troisième rang. Ce lieu étoit en dehors de l'Église. Il étoit appelé *narthex*, c'est-à-dire, *férule*, parceque ceux qui l'occupoient étoient en pénitence sous la férule & sous la correction de l'Église.

NARVA, ou NERVA; nom d'une ville forte de Russie, dans la Livonie, sur une rivière de même nom, à soixante-cinq lieues, nord-est, de Riga. Elle est fameuse dans l'Histoire par la victoire qu'y remporta Charles XII en 1710, au cœur de l'hiver, avec une poignée de monde, contre une armée de cent mille Moscovites. Voici d'après M. de Voltaire, le précis de cette mémorable affaire.

Le Czar Pierre le Grand, faisoit le siége de Nerva; & l'on étoit déjà au 15 Novembre quand il apprit que Charles XII ayant traversé la mer avec deux cens vaisseaux de transport, marchoit pour secourir Nerva, les Suédois n'étoient que vingt mille. Le Czar n'avoit que la supériorité du nombre. Loin donc de mépriser son ennemi, il employa tout ce qu'il avoit d'art pour l'accabler. Non content de quatre-vingt mille hommes, il se prépara à lui opposer encore une autre armée, & à l'arrêter à chaque pas. Il avoit déjà mandé près de trente mille hommes, qui s'avançoient de Pleskow à grandes journées. Il fit alors une démarche, qui l'eût rendu méprisable, si un Législateur, qui a fait de si grandes choses, pouvoit l'être. Il quitta son camp, où sa présence étoit nécessaire, pour aller chercher ce nouveau corps de troupes, qui pouvoit très-bien arriver sans lui, & sembla par cette démarche craindre de combattre dans un camp retranché un jeune Prince sans expérience, qui pouvoit venir l'attaquer.

Quoi qu'il en soit, il vouloit enfermer Charles XII entre deux armées. Ce n'étoit pas tout, trente mille hommes détachés du camp devant Nerva, étoient postés à une lieue de cette ville sur le chemin du Roi de Suède: vingt mille Strelits étoient plus loin sur le même chemin; cinq mille autres faisoient une garde avancée; il falloit passer sur le ventre à toutes ces troupes, avant d'arriver devant le camp, qui étoit muni d'un rempart & d'un double fossé. Le Roi de Suède avoit débarqué à Pernaw dans le golfe de Riga, avec environ seize mille hommes d'Infanterie, & un peu plus de quatre mille chevaux. De Pernaw il avoit précipité sa marche jusqu'à Revel, suivi de toute sa cavalerie, & seulement de quatre mille fantassins. Il marchoit toujours en avant, sans attendre le reste de ses troupes. Il se trouva avec ses huit mille hommes seulement, devant les premiers postes des ennemis. Il ne balança pas à les attaquer tous les uns après les autres, sans leur donner le temps d'apprendre à quel petit nombre ils avoient affaire. Les Moscovites voyant arriver les Suédois à eux, crurent avoir toute une armée à combattre. La garde avancée de cinq mille hommes, qui gardoit entre des rochers un poste où cent hommes résolus pouvoient arrêter une armée entière, s'enfuit à la première approche des Suédois. Les vingt mille hommes qui étoient derrière, voyant fuir leurs compagnons, prirent l'épouvante, & al-

lèrent porter le désordre dans le camp. Tous les postes furent emportés en deux jours ; & ce qui en d'autres occasions eût été compté pour trois victoires, ne retarda pas d'une heure la marche du Roi. Il parut donc enfin avec ses huit mille hommes fatigués d'une si longue marche, devant un camp de quatre-vingt mille hommes Moscovites, bordé de cent cinquante canons. A peine ses troupes eurent-elles pris quelque repos, que sans délibérer il donna ses ordres pour l'attaque.

Le signal étoit deux fusées, & le mot en Allemand, *avec l'aide de Dieu*. Un Officier Général lui ayant représenté la grandeur du péril : *quoi, vous doutez*, dit-il, *qu'avec mes huit mille braves Suédois je ne passe sur le corps à quatre-vingt mille Moscovites ?* Un moment après, craignant qu'il n'y eût un peu de fanfaronnade dans ces paroles, il courut lui-même après cet Officier : *n'êtes-vous donc pas de mon avis ?* Lui dit-il : *n'ai-je pas deux avantages sur les ennemis ; l'un que leur cavalerie ne pourra leur servir, & l'autre que le lieu étant resserré, leur grand nombre ne fera que les incommoder ? Et ainsi je serai réellement plus fort qu'eux.* L'Officier n'eut garde d'être d'un autre avis, & on marcha aux Moscovites à midi le [illegible] Novembre 1700.

Dès que le canon des Suédois eût fait brèche aux retranchemens, ils s'avancèrent la bayonnette au bout du fusil, ayant au dos une neige furieuse, qui donnoit au visage des ennemis. Les Russes se firent tuer pendant une demi-heure, sans quitter le revers des fossés. Le Roi attaquoit à la droite du camp, où étoit le quartier du Czar ; il espéroit le rencontrer ne sachant pas que l'Empereur lui-même avoit été chercher ces quarante mille hommes qui devoient arriver dans peu. Aux premières décharges de la mousquetterie ennemie, le Roi reçut une balle à la gorge ; mais c'étoit une balle morte, qui s'arrêta dans les plis de sa cravate noire, & qui ne lui fit aucun mal. Son cheval fut tué sous lui. M. de Sparr a dit à M. de Voltaire, que le Roi sauta légèrement sur un autre cheval, en disant, *ces gens-ci me font faire mes exercices ;* & continua de combattre & de donner ses ordres avec la même présence d'esprit. Après trois heures de combat, les retranchemens furent forcés de tous côtés. Le Roi poursuivit la droite des ennemis jusqu'à la rivière de Nerva, avec son aîle gauche, si l'on peut appeler de ce nom environ quatre mille hommes qui en poursuivoient près de quarante mille. Le pont rompit sous les fuyards ; la rivière fut en un moment couverte de morts. Les autres désespérés retournèrent à leur camp, sans savoir où ils alloient : ils trouvèrent quelques barraques, derrière lesquelles ils se mirent. Là ils se défendirent encore, parcequ'ils ne pouvoient pas se sauver ; mais enfin, leurs Généraux *Dolgorouki*, *Gollofkin*, *Federowits*, vinrent se rendre au Roi, & mettre leurs armes à ses pieds. Pendant qu'on les lui présentoit, arriva le Duc *de Croi*, Général de l'armée, qui venoit se rendre lui-même avec trente Officiers.

Charles reçut tous ces prisonniers d'importance avec une politesse aussi aisée & un air aussi humain, que s'il leur eût fait dans sa Cour les honneurs d'une fête. Il ne

voulut garder que les Généraux, tous les Officiers subalternes & les soldats furent conduits désarmés jusqu'à la rivière de Nerva : on leur fournit des bateaux pour la repasser, & pour s'en retourner chez eux. Cependant la nuit s'approchoit ; la droite des Moscovites se battoit encore : les Suédois n'avoient pas perdu six cens hommes : dix-huit mille Moscovites avoient été tués dans leurs retranchemens : un grand nombre étoit noyé ; beaucoup avoient passé la rivière ; il en restoit encore assez dans le camp, pour exterminer jusqu'au dernier Suédois. Mais ce n'est pas le nombre des morts, c'est l'épouvante de ceux qui survivent qui fait perdre les batailles. Le Roi profita du peu de jour qui restoit, pour saisir l'artillerie ennemie. Il se posta avantageusement entre leur camp & la ville : là il dormit quelques heures sur la terre, enveloppé dans son manteau, en attendant qu'il pût fondre au point du jour sur l'aîle gauche des ennemis, qui n'avoit point encore été tout à fait rompue. A deux heures du matin, le Général *Vede*, qui commandoit cette gauche, ayant su le gracieux accueil que le Roi avoit fait aux autres Généraux, & comment il avoit renvoyé tous les Officiers subalternes & les soldats, l'envoya supplier de lui accorder la même grâce. Le vainqueur lui fit dire qu'il n'avoit qu'à s'approcher à la tête de ses troupes, & venir mettre bas les armes & les drapeaux devant lui. Le Général parut bientôt après avec ses Moscovites, qui étoient au nombre d'environ trente mille. Ils marchèrent tête nue, soldats & Officiers, à travers moins de sept mille Suédois. Les soldats en passant devant le Roi, jetoient à terre leurs fusils & leurs épées ; & les Officiers portoient à ses pieds les enseignes & les drapeaux. Il fit repasser la rivière à toute cette multitude, sans en retenir un seul soldat prisonnier. S'il les avoit gardés, le nombre des prisonniers eût été au moins cinq fois plus grand que celui des vainqueurs.

Alors il entra victorieux dans Nerva, accompagné du Duc *de Croi* & des autres Officiers Généraux Moscovites ; il leur fit rendre à tous leurs épées ; & sachant qu'ils manquoient d'argent, & que les Marchands de Nerva ne vouloient point leur en prêter, il envoya mille ducats au Duc *de Croi*, & cinq cens à chacun des Officiers Moscovites, qui ne pouvoient se lasser d'admirer ce traitement, dont ils n'avoient pas même d'idée. On dressa aussitôt à Nerva une relation de la victoire, pour l'envoyer à Stockolm & aux Alliés de la Suède ; mais le Roi retrancha de sa main tout ce qui étoit trop avantageux pour lui, & trop injurieux pour le Czar. Sa modestie ne put empêcher qu'on ne frappât à Stockolm plusieurs médailles pour perpétuer la mémoire de ces événemens. Entr'autres on en frappa une qui le représentoit d'un côté sur un piedestal, où paroissoient enchaînés un Moscovite, un Danois, un Polonois ; de l'autre étoit un Hercule, armé de sa massue, tenant sous ses pieds un cerbère, avec cette légende : *tres uno contudit ictu.*

NARVA, ou NERVA, est aussi le nom d'une rivière qui sort du lac de Peipis, & va se perdre dans le golfe de Finlande, à deux lieues au-dessous de la ville dont on vient de parler.

NARVAL; substantif masculin. Espèce de baleine, qu'on appelle aussi *licorne de mer*, & qu'on trouve particulièrement dans la mer Glaciale. Elle a une forme alongée, & est d'une figure assez semblable à l'esturgeon : elle a trente à quarante pieds & plus de longueur. Sa tête est armée d'une seule dent qui est en spirale, comme tordue dans presque toute sa longueur ; cette dent est longue de sept pieds & davantage. Il est prouvé que c'est une véritable dent, & non pas une corne. Cette dent imite l'*ivoire* ; mais on peut l'en distinguer, tant parceque ses fibres sont plus déliées, que parcequ'elle est plus solide, plus pesante que l'ivoire, & n'est pas si sujette à jaunir.

C'est cette dent que l'on voit dans les cabinets des Curieux, & que quelques personnes avoient regardée autrefois comme la corne d'un animal quadrupède, auquel on prétendoit donner aussi le nom de *licorne*.

Ces baleines sont vivipares, & ont plusieurs des caractères propres aux autres baleines, comme deux trous sur la tête par où elles rejettent l'eau qu'elles ont avalée. Les mâles & les femelles sont armés de ces vigoureuses dents, qui leur servent à rompre les glaces, lorsqu'ils veulent venir sur la surface des eaux pour respirer.

On rencontre souvent de ces poissons dont la dent est mutilée, & l'on trouve une grande quantité de ces dents sur les côtes d'Islande, de Groenland, & du Détroit de Davis.

Il arrive quelquefois à ces poissons d'en donner un coup dans le fond d'un navire ; ce qui lui occasionne une secousse sensible. Lorsqu'on radoube ensuite la navire, on y trouve un morceau de cette dent rompue, enfoncé dans le bois d'un demi-pied.

Les Groenlandois & les Danois qui vont à la pêche de ce grand poisson, regardent les licornes comme les avantcoureurs des baleines : l'expérience leur ayant appris que partout où il y a des licornes, il doit y avoir des baleines dans les environs ; ce qui peut venir de ce qu'elles vivent de la même nourriture, & que par conséquent elles suivent toujours les mêmes bancs. La licorne, faute de dents, ne peut mâcher rien de dur ; elle est obligée de s'en tenir à sucer des insectes de mer.

Ces poissons sont d'excellens nageurs : leur queue leur sert de rame & les fait avancer avec une vîtesse étonnante : on auroit de la peine à en attraper s'ils ne se joignoient point par troupes. Aussi tôt qu'on les attaque, ils se serrent de si près, en mettant les dents les uns sur le dos des autres, qu'ils s'embarrassent, & s'empêchent par-là eux mêmes de se plonger & de s'échapper : aussi en attrape-t-on toujours quelqu'un des derniers.

On a vu une espèce de licorne à deux dents, mais qui paroît être fort rare.

Il est parlé dans *l'Histoire naturelle des Antilles*, d'une espèce de licorne qui diffère du narval par sa corne qui sort du front, & non de la mâchoire supérieure, par les dents qui garnissent sa gueule, & par sa nourriture qui diffère de celle du narval. Suivant les relations, les licornes des grandes Indes, de l'Afrique & de l'Amérique, sont des espèces différentes de celles du Nord.

NARVAR; ville des Indes orientales, capitale d'une province de même nom dans les États du Grand Mogol, à 34 lieues, sud, d'Agra.

La province de Narvar est bornée au nord & à l'occident par le Royaume d'Agra; à l'orient, par celui de Patna, & au midi, par celui de Bengale.

NARVAR, est aussi le nom d'une rivière de l'Indoustan, qui a sa source près de la ville de Mandoa, & son embouchure dans le golfe de Bengale.

NASAL, ALE; adjectif & terme de Grammaire. Il se dit d'un son modifié par le nez, comme il l'est dans toute syllabe qui se termine par *m* ou *n* précédés d'une voyelle. Telles sont les premières syllabes d'*emporter*, *intérêt*, *onde*, & les dernières de *safran*, *poison*, *parfum*; sans avoir égard à d'autres consonnes qui suivent quelquefois & qui sont muettes comme dans *profond*, *champs*, &c.

Il se dit aussi substantivement en parlant des voyelles dont la prononciation est nasale. Nos quatre nasales sont *an*, comme dans la première syllabe du mot *andouille*; *en* ou *e nasal*, dans *rien*, *plein*, *daim*, *ingénu*, &c. *on*, dans la première syllabe d'*once*, & *un*, dans la dernière syllabe de *commun*.

NASAL, se dit en termes d'Anatomie des parties qui appartiennent au nez.

L'*apophyse nasale* de l'os maxillaire fait la partie latérale du nez, & même la plus grande portion osseuse du nez extérieur. Elle va s'articuler en droite ligne avec le coronal. On apperçoit sa grosseur diminuer à mesure qu'elle s'élève ou qu'elle monte.

L'*artère nasale* est celle qui se distribue au nerf.

La *fosse nasale* de l'os maxillaire est une fosse dont la partie interne forme une grande portion des parois de la fosse du nez. Les fosses nasales sont les narines internes.

Les *muscles nasaux* sont ceux qui meuvent le nez. *Voyez* MUSCLE.

Les *nerfs nasaux* sont ceux qui se distribuent dans cet organe.

La *portion nasale* est le nom que M. Winslow donne à la portion moyenne de l'os palatin; elle est très-mince & située latéralement.

La *veine nasale* est celle qui se distribue au nez.

NASAL, se dit aussi substantivement en termes de l'art Héraldique, de la partie supérieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume, laquelle tomboit sur le nez du cavalier quand il l'abaissoit.

NASALITÉ; substantif féminin. Terme employé par M. l'Abbé d'Olivet, pour désigner le caractère des voyelles nasales. *Par l'aspiration la voix remonte de la gorge dans la bouche, & par la nasalité elle redescend du nez dans la bouche: ainsi le canal de la parole ayant deux extrémités, celle du bas produit l'aspiration, & celle d'en haut produit la nasalité.*

NASAMONES; (les) anciens peuples d'Afrique, lesquels habitoient la Syrte, selon Hérodote, qui a décrit leurs mœurs & leurs usages. Il dit entr'autres particularités, que ces peuples prenoient plusieurs femmes; mais que la première nuit des nôces, la femme qu'ils épousoient s'abandonnoit à tous les convives qui, après avoir obtenu ses faveurs, lui faisoient chacun un présent. Ptolémée place ces peuples dans la partie septentrionale de la Marmarique. Pline leur donne la même position, & dit que les Nasamones

avoient été nommés *Mésammones* par les Grecs, parcequ'ils étoient situés au milieu des sables.

NASAMMONITE; substantif féminin. Nom donné par les anciens Naturalistes à des pierres qui, selon Pline, étoient d'un rouge de sang, remplies de veines noires. On ne sait si c'étoit jaspe ou agate.

NASARD; substantif masculin. Sorte de jeu qu'on appelle ainsi dans les orgues, parcequ'il imite la voix d'un homme qui chante du nez. *jouer le nasard.*

NASARDE; substantif féminin. Chiquenaude sur le nez. *Elle lui donna une nasarde.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, que *c'est un homme à nasardes;* pour dire, que c'est un homme qui mérite des nasardes, & qui les souffre sans s'en ressentir.

NASARDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NASARDER.

NASARDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme du style familier, qui signifie donner des nasardes. Il se dit au propre & au figuré, comme le substantif nasarde.

NASCARO; rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle a sa source dans l'Appenin auprès du village de Mazulata, & son embouchure dans le golfe de Squilacci, entre celles du Tacina & de la rivière d'Acani.

NASCHI, *voyez* NASI.

NASEAU; substantif masculin. *Naris.* L'une des ouvertures du nez, par laquelle l'animal respire. *Ovide dit que les chevaux du Soleil souffloient le feu par les naseaux. Les naseaux d'un chien. Fendre les naseaux à un cheval.*

On dit proverbialement d'un bravache, d'un fanfaron, que *c'est un fendeur de naseaux.*

La première syllabe est brève & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

On prononce *nazau.*

NASI; substantif masculin. Ce mot en hébreu signifie *Prince.* Il se trouve souvent dans les livres des Juifs. Ils donnent ce titre aux chefs des tribus, des grandes familles & même aux Princes des Peuples. Il est aujourd'hui en quelque sorte consacré pour signifier le chef, le Président, le premier juge du Sanhédrin. Simon Maccabée fut honoré du même titre, depuis qu'il fut affranchi de la servitude des Grecs. Il porte le nom de *Nasi* dans ses médailles. Le Prince ou le Nasi du Sanhédrin, étoit dépositaire de la loi orale ou de la tradition que Moyse avoit, selon les Rabbins, confiée aux septante vieillards qui composoient cette assemblée. Ceux qui tiennent que depuis Moyse le Sanhédrin subsista toujours, font la dignité du Nasi aussi ancienne; ceux qui croient que le Sanhédrin est beaucoup plus récent que Moyse, tiennent par conséquent que cette dignité est aussi plus nouvelle. Quelques-uns veulent qu'Esdras soit l'instituteur de cette charge, & qu'il l'attacha à la maison de David. Hillel venu de Babylone sous le règne d'Hérode, environ trente ans avant JÉSUS-CHRIST, l'exerça avec beaucoup d'éclat. Après la ruine de Jérusalem on changea ce nom de Prince en celui de *Patriarche* ou *Chef de la captivité.* Il est important de connoître ces titres pour entendre le langage des Rabbins & des Auteurs qui ont écrit sur la république & les affaires des Juifs.

NASILLARD, ARDE; adjectif. *Nasiloquus.* Qui nasille, qui parle du nez. *Un ton nasillard. Une voix nasillarde.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un nasillard.*

Les *ll* se prononcent mouillés.

NASILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Naso verba emittere.* Parler du nez. *Les Capucins nasillent en chantant.*

Les *ll* se prononcent mouillées.

NASIR DAVAAB; subst. masc & terme de Relation. Titre que porte en Perse l'Intendant des haras du roi.

NASITORT; substantif masculin. Les Botanistes ont ainsi appelé le cresson alenois. *Voyez* CRESSON.

NASO; bourg & château d'Italie en Sicile, dans la vallée de Démone, sur une rivière de même nom, à quatre lieues, ouest, de Patti.

La rivière de Naso a sa source entre Neria & Raccuria, & son embouchure dans la mer, entre le cap d'Orlando & le fort de Brolo.

NASQUE; petite rivière de France qui a sa source en Provence, au nord-est du Comté de Sault qu'elle traverse, & son embouchure dans l'Ouveze, à deux lieues, nord-est, d'Avignon.

NASSANGI BACHI; substantif masculin & terme de Relation. Titre d'un Officier de la Cour Ottomane, dont la charge est de sceller tous les actes expédiés par le Teskeregi Bachi ou premier Secrétaire du Grand Visir, & quelquefois les ordres du Sultan.

Le nom de *Nassangi* se donne à tous les Officiers du sceau, & celui de *Nassangi Bachi* à leur chef. Il n est pourtant pas proprement Garde des Sceaux de l'Empire Ottoman, puisque c'est le Grand Visir qui est chargé par le Sultan même du sceau impérial, & qui le porte ordinairement dans son sein. Le *Nassangi Bachi* a seulement la fonction de sceller sous les ordres du premier Ministre ses dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katcherifs du grand Seigneur.

Si cet Officier n'est que Bacha à deux queues, ou simplement Effendi, c'est-à-dire homme de loi, il n'entre point au divan; il applique seulement son sceau sur de la cire vierge, contenue dans une petite demi-pomme d'or creuse, si l'ordre ou la dépêche s'adresse à des Souverains & sur le papier pour les autres. Il se tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en est pas éloignée, où il cachète les dépêches & les sacs d'aspres & de sultanins qui doivent être portés au trésor. S'il est Bacha à trois queues, il a entrée & séance au conseil parmi les Visirs de banc.

Tous les ordres du Grand Seigneur qui émanent de la chancellerie du Grand Visir pour les Provinces, de même que ceux qui sortent du bureau du Defterdar, doivent être lus au *Nassangi Bachi* par son Secrétaire qu'on nomme *Nassangi-Kassedar-Effendi.* Il en tire une copie qu'il remet dans une cassette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Constantinople n'ont pas besoin, pour avoir force de loi, d'être scellés par cet Officier, il suffit qu'ils soient signés du Grand Visir.

Le *Nassangi-Bachi* doit toujours être auprès de la personne du Prince, & ne peut en être éloigné que son emploi ne soit donné à un autre. Lorsque le Grand Visir marche à quelqu'expédition sans le Sultan, le Nassangi-Bachi le fait accompagner par un *Nassangi-Effendi*, qui est

comme son substitut. Enfin aux ordres émanés immédiatement de sa Hautesse, le Nassangi-Bachi applique lui-même le tura ou l'empreinte du nom du Monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela se pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la première ligne, comme les Romains en usoient dans leurs lettres. Ce tura est ordinairement un chiffre en lettres arabes formé des lettres du nom du grand Seigneur.

NASSARI, ou NAUSARI; ville des Indes orientales, dans les États du Grand Mogol, au Royaume de Guzurate, & à six lieues, sud, de Surate. On y fabrique de grosses toiles de coton.

NASSAU; *ville d'Allemagne*, dans le cercle du haut Rhin, sur la rivière de Lohn, à cinq lieues, sud-est, de Coblentz, & 8 lieues, nord-ouest, de Mayence. Elle est capitale d'un comté de son nom, dont les Comtes sont souverains.

On voit près de cette ville une montagne sur laquelle est le château de Nassau, d'où est sortie l'illustre maison de ce nom qui a donné un Empereur à l'Allemagne, un Roi à l'Angleterre, des Stadhouders à la République des Provinces-Unies & des Ducs à la Gueldre.

Le *Comté de Nassau* est un pays d'Allemagne, qui renferme plusieurs autres comtés partagés en diverses branches de la maison de Nassau, lesquelles portent, les unes le titre de Prince, les autres celui de Comte, & prennent chacune le nom de leur résidence; savoir, Siegen, Dillembourg, Schaumbourg, Diets, Hadamar, Verburg & Idstem. La Lhon, le Dill & le Siegen sont les principales rivières qui arrosent ce pays. Le comté de Nassau est mis au nombre des fiefs libres de l'Empire, jouissant de tous les priviléges des Comtes de l'Empire, & particulièrement du pouvoir de battre monnoie. La maison de Nassau possède encore aux confins de la Lorraine le Comté de Saarbruck & le Comté de Saarwerden.

NASSE; substantif féminin. *Nassa*. Sorte d'instrument d'osier servant à prendre du poisson.

L'Ordonnance veut que les verges des bires ou nasses soient éloignées les unes des autres de la largeur d'un pouce au moins.

Il est défendu de mettre des bires ou nasses au bout des dideaux pendant le temps de la fraie, à peine de vingt livres d'amende, de confiscation des harnois pour la première fois, & de privation de la pêche pendant un an pour la récidive.

On dit figurément de quelqu'un qui est engagé dans une affaire fâcheuse dont il ne peut plus se tirer, qu'*il est dans la nasse*.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

NASSENFELS; beau bourg d'Allemagne, en Franconie, dans l'État de l'Évêque d'Aichstadt.

NASSIB; substantif masculin & terme de Relation. Nom que les Turcs donnent au destin qui se trouve, selon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaise fortune de tous les hommes qu'ils ne peuvent éviter quoi qu'ils fassent en quelque manière que ce soit. De cette croyance naît en eux la persuasion d'une prédestination absolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parcequ'ils n'en arrivera, disent-ils, que ce que porte le Nassib; il faut pourtant observer que cette

opinion n'est pas si générale parmi eux qu'ils n'ayent des sectes qui reconnoissent l'existence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le destin.

NASSERIES; (les) c'est selon le Père Besson, une secte de Levantins répandus sur les côtes de la mer, depuis Tortose jusqu'au delà de Laodicé, & dont la religion est singulière. Ils disent qu'ils sont Turcs, mais c'est par politique, & pour éviter les persécutions des Mahométans, car ils ne croyent ni à Mahomet ni à son alcoran. On prétend qu'ils admettent le mystère de la Trinité, & qu'ils ont un évangile qu'un vieillard leur lit. Ils observent certaines fêtes qui appartiennent au Christianisme, comme Pâques, Noël, la Circoncision, l'Épiphanie. Ils s'assemblent dans une Église à peu près semblable à celle des Chrétiens, & ils font entre eux une espèce de cène qui consiste à réciter certaines prières sur du pain & sur du vin qu'ils partagent ensuite entre tous les assistans. Ils emploient dans leurs sermens les noms de Saint Matthieu & de Saint Simon, & rendent une sorte de culte à Sainte Barbe. Ils s'abstiennent de la chair de pourceau, & de celle de tout animal femelle. Ils sont extrêmement superstitieux & font usage du talisman. Le larcin paroît être leur grande passion: leurs mœurs sont assez réglées. Leurs femmes & leurs filles ne se couvrent point le visage, & sont plus chastes que celles qui sont voilées. Elles tueroient un étranger qui oseroit leur faire quelque proposition, si l'on en croit le Père Besson.

NASTRANDE; substantif masculin & terme de Mythologie. Les anciens Celtes Scandinaves appeloient ainsi le second enfer, ou le séjour malheureux qui, après l'embrâsement du monde & la consommation de toutes choses, étoit destiné à recevoir les lâches, les parjures & les meurtriers. Voici comme le nastrande ou rivage des morts est décrit dans l'Edda des Islandois. « Il » y a un bâtiment vaste & infâme » dont la partie est tournée vers le » nord; il n'est construit que de » cadavres de serpens, dont toutes » les têtes sont tournées vers l'intérieur de la maison, ils y vômissent tant de venin qu'ils forment » un long fleuve empoisonné; c'est » dans ce fleuve que flottent les » parjures.

NATA; ville de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Panama, sur la baie de Parita, à trente lieues de Panama, vers l'occident.

NATAGAY, ou NATIGAY; nom que les Tartares idolâtres donnent à leur divinité domestique & tutélaire. C'est elle qui, selon eux, rend la terre féconde & protége leurs familles. Chaque jour avant que le maître du logis prenne son repas, on a soin de faire manger l'idole, c'est-à-dire qu'on lui barbouille de graisse la bouche & le menton; car c'est là tout son repas. Ce Dieu protecteur est marié, & sans doute que les Tartares lui donnent une femme & des enfans, afin qu'éprouvant par lui même la tendresse paternelle, avec les sollicitudes & les embarras du ménage, il en soit plus porté à protéger & défendre leurs familles. Ils placent ordinairement ses enfans devant lui & sa femme à sa gauche.

NATAL, ALE; adjectif. *Natalis.* Il se dit du lieu, du pays, *&c.* où l'on a pris naissance. *On a une inclination naturelle pour son pays natal.*

Il va respirer l'air natal. Sa ville natale. Les fêtes natales des payens.

Le masculin n'a point de pluriel.

NATAL; pays d'Afrique dans la Caferie. Il est borné au midi par les Hottentots; au nord, par la rivière Dellagoa, & à l'orient, par la mer des Indes: on ne sait pas encore jusqu'où il s'étend à l'occident. Le quartier qui regarde la mer est un pays de plaines & de forêts. On n'y manque pas d'eau, parceque les montagnes fournissent une quantité de petits ruisseaux qui se joignent ensemble & forment la rivière de Natal. Les savanes y sont couvertes d'herbes fort épaisses.

Entre les animaux terrestres, on y voit des tigres, des éléphans, des bufles, des bœufs, des vaches montagnardes & des bêtes fauves. La volaille y abonde en canards sauvages & domestiques, sarcelles, coqs, poules, outre une infinité d'oiseaux qui nous sont inconnus. La mer & les rivières sont extrêmement poissonneuses; mais les habitans ne prennent guère que des tortues.

Les naturels de ce pays sont déjà différens des Hottentots; ils sont beaucoup moins malpropres & moins laids. Ils sont aussi naturellement plus noirs; ils ont les cheveux crépus, le visage en ovale, le nez plat de naissance, à ce que dit Kolbe, & les dents blanches; mais ils ont aussi un peu de goût pour la graisse, car ils portent des bonnets élevés de huit à dix pouces & faits de suif de bœuf. Ils cultivent la terre, & sèment une espèce de blé de Turquie dont ils font leur pain.

Les hommes vont presque tout nuds ainsi que les femmes. Lorsqu'il pleut ils jettent sur leurs épaules un simple cuir de vache, dont ils se couvrent comme d'un manteau. Ils boivent du lait aigri pour se désaltérer.

Il est permis à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il en peut entretenir; mais il faut qu'il les achète & c'est la seule marchandise qu'on achète & qu'on vende dans la terre de Natal. On donne des vaches en troc pour des femmes; de sorte que le plus riche est celui qui a le plus de filles ou de sœurs à marier.

NATANGEN; cercle du Royaume de Prusse qui renferme quatre provinces; savoir, le Natangerland, ou Natangen propre, le Bartenland, la Sudavie & la Galindie.

NATANGERLAND; province de la Prusse Ducale, au cercle de Natangen, sur le Pregel qui la borne au nord: à l'orient, elle a le Bartenland; au midi, le palatinat de Marienbourg, & à l'occident, le Frisch-Haff. Brandebourg en est la capitale.

NATATION; substantif féminin. L'action de nager. *Voyez* Nager.

NATCHEZ; (les) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane, sur le bord oriental du Mississipi. Suivant les relations, le chef des Natchez exerce un autorité despotique. Il dispose des biens de tous ses sujets & les fait travailler à sa fantaisie; ils ne peuvent lui refuser leur tête; il est comme le Grand Seigneur; lorsque l'héritier présomptif vient à naître, on lui donne tous les enfans à la mamelle pour le servir pendant sa vie; vous diriez que c'est le grand Sésostris. Ce chef est traité dans sa cabane avec les cérémonies qu'on feroit à un Empereur du Japon ou de la Chine: les préjugés de la superstition, dit l'Auteur de l'Esprit des Lois, sont supérieurs à tous les au-

tres préjugés, & ses raisons à toutes les autres raisons. Ainsi, quoique les peuples sauvages ne connoissent pas naturellement le despotisme, ce peuple-ci le connoît: ils adorent le soleil: & si leur chef n'avoit pas imaginé qu'il étoit le frère du soleil, ils n'auroient trouvé en lui qu'un misérable comme eux.

Lorsqu'un de ces sauvages meurt, ses parens viennent pleurer la mort pendant un jour entier: ensuite on le couvre de ses plus beaux habits, c'est-à-dire, qu'on lui peint les cheveux & le visage, & qu'on l'orne de ses plumages; après quoi on le porte dans la fosse qui lui est préparée, en mettant à ses côtés une chaudière & quelques vivres. Ses parens vont dès la pointe du jour, pleurer sur sa fosse, plus ou moins long-temps, suivant le degré de parenté. Leur deuil consiste à ne pas se peindre le corps, & à ne pas se trouver aux assemblées de réjouissance.

Le père de Charlevoix qui vit leur temple du Soleil en 1721, dit que c'étoit une espèce de cabane longue, avec un toît couvert de feuilles de latanier. Au milieu de ce temple il y avoit sur le sol, qui étoit de simple terre, trois buches disposées en triangle & qui brûloient par les bouts qui se touchoient, ce qui remplissoit de fumée le temple, où il n'y avoit point de fenêtres.

NATHAN; Prophète qui parut dans Israël du temps de David. Il déclara à ce Prince qu'il ne bâtiroit point de temple au Seigneur, & que cet honneur étoit réservé à son fils Salomon. Ce même Prophète reçut ordre de Dieu d'aller trouver David après le meurtre d'Urie pour lui reprocher ce crime, & l'adultère qui y avoit donné lieu. Nathan lui rappela son crime sous une image empruntée, en racontant à ce Prince l'histoire feinte d'un homme qui, ayant plusieurs brebis, avoit enlevé de force celle d'un homme pauvre qui n'en avoit qu'une. David ayant entendu le récit de Nathan, lui répondit: l'homme qui a fait cette action est digne de mort; il rendra la brebis au quadruple. *C'est vous-mêmes qui êtes cet homme*, répliqua Nathan; *vous avez ravi la femme d'Urie Hethéen, vous l'avez prise pour vous, & vous l'avez luimême fait périr par l'épée des enfans d'Ammon.*

NATHINÉENS; (les) on appeloit ainsi chez les Israélites ceux qui avoient été voués au service du Tabernacle & du Temple pour les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme d'y porter le bois & l'eau. On y voua d'abord les Gabaonites. Dans la suite on assujétit aux même charges ceux des Chananéens qui se rendirent & auxquels on conserva la vie. On lit dans Esdras que les Nathinéens étoient des esclaves voués par David & par les Princes, pour le ministère du Temple; & ailleurs qu'ils étoient des esclaves donnés par Salomon: en effet, on voit dans le livre des Rois, que ce Prince avoit assujéti les restes des Chananéens, & les avoit contraints à diverses servitudes, & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux Lévites pour leur servir dans le Temple. Les Nathinéens furent menés en captivité avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes Caspiennes, d'où Esdras en ramena quelques-uns. Au retour de la captivité, ils demeurèrent dans les villes qui leur furent assignées; il y en eut aussi dans Jérusalem qui occupèrent le quartier d'Ophel. Ceux qui revin-

rent avec Esdras étoient au nombre de deux cens vingt, & ceux qui suivirent Zorobabel formoient celui de trois cens quatre vingt-douze. Ce nombre étoit petit, eu égard aux charges qui leur étoient imposées. Aussi voyons-nous que dans la suite on institua une fête nommée la *Xilophorie*, dans laquelle le peuple portoit en solennité du bois au Temple, pour l'entretien du feu de l'autel des holocaustes.

NATIF, IVE; adjectif. *Natus*. Il se dit en parlant de la ville, du lieu où l'on a pris naissance. *Il est natif de Londres.*

On dit, *de l'or natif, de l'argent natif*; pour dire, de l'or, de l'argent qui a été tiré de la terre tout formé & non dans l'état de mine.

On appelle substantivement *les natifs*, le troisième des quatre ordres de personnes qu'on distingue dans la République de Genève. *Voyez* GENÈVE.

NATION; substantif fémin. *Natio*. Terme collectif. Tous les habitans d'un même état, d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois, parlent le même langage, &c. *Une nation foible. Les nations barbares. Un allemand de nation.*

NATION, se dit aussi des habitans d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous les mêmes lois, & qu'ils soient sujets de différens Princes. Ainsi quoique l'Italie soit partagée en divers états & en divers gouvernemens, on ne laisse pas de dire, la *nation italienne*.

Chaque nation a un caractère particulier qui lui est propre: c'est une espèce de proverbe que de dire, léger comme un françois, jaloux comme un Italien, grave comme un Espagnol, méchant comme un Anglois, fier comme un Ecossois, ivrogne comme un Allemand, paresseux comme un Irlandois, fourbe comme un Grec, &c.

NATION, se dit aussi en parlant de tous ceux d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger. *La nation, toute la nation s'assemble aujourd'hui chez l'Ambassadeur.*

En termes de l'Écriture Sainte, *nations*, signifie les peuples infidelles & idolâtres

NATION, se dit aussi dans quelques Universités, pour distinguer les suppôts ou membres qui les composent.

La Faculté des Arts de l'Université de Paris est composée de quatre nations; savoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces nations, excepté celle de Normandie, est encore divisée en tribus, & chaque tribu a son Doyen, son Censeur, son Procureur, son Questeur & ses Appariteurs ou Massiers.

La nation d'Allemagne comprend toutes les nations étrangères, l'Angloise, l'Italienne, &c.

Les titres qu'elles prennent dans leurs assemblées, actes, affiches, &c. sont *l'honorable nation* de France, la *fidelle nation* de Picardie, la *vénérable nation* de Normandie, & la *constante nation* d'Allemagne ou de Germanie. Chacune a ses statuts particuliers pour régler les élections, les honoraires, les rangs, en un mot tout ce qui concerne la police du corps. Ces statuts sont homologués au Parlement & ont force de loi.

Les Procureurs de ces nations & les Doyens des trois autres Facultés composent le Tribunal du Recteur.

La première syllabe est longue, & les autres brèves au singulier;

mais la dernière est longue au pluriel.

NATIONAL, ALE; adjectif. *Nationalis*. Qui est de toute une nation. *Un synode national. L'assemblée nationale. Les préjugés nationaux.*

On appelle *troupes nationales*, les troupes composées des sujets naturels du Prince qu'elles servent: & il se dit par opposition à *troupes étrangères*, qui sont celles que le même Prince a prises à sa solde.

On donne à Rome la qualité de *national*, à un Cardinal attaché à quelqu'une des Couronnes, par sa naissance, ou par un engagement personnel & connu. *Il y avoit dans ce conclave trois cardinaux nationaux.*

NATIVITAIRES; (les) on a ainsi appelé ceux qui enseignoient que la naissance divine de Jésus-Christ, avoit eu un commencement & qui nioient l'éternité de sa filiation.

NATIVITÉ; substantif féminin. *Nativitas*. Naissance. Il se dit particulièrement de la naissance de Jésus-Christ, de celle de la Sainte Vierge & de celle de Saint Jean-Baptiste.

On croit communément que c'est le Pape Télesphore qui a ordonné que la fête de la *Nativité* de Notre Seigneur se célébreroit le 25 Décembre. Jean, Archevêque de Nice, dans une lettre sur la Nativité de Jésus-Christ, rapporte qu'à la prière de Saint Cyrille de Jérusalem, le Pape Jules I fit faire des recherches très-exactes sur le jour de la Nativité de Notre Seigneur, & qu'ayant trouvé qu'elle étoit arrivée le 25 de Décembre, on commença dès-lors à célébrer cette fête ce jour là.

L'Église célèbre la fête de la *Nativité* de la Sainte Vierge le 8 de Septembre. On attribue communément l'institution de cette fête au Pape Sergius I, élevé sur le Siége Apostolique en 687. Plusieurs cependant prétendent qu'elle n'est pas plus ancienne que le neuvième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a commencé à devenir universelle en France & en Allemagne que dans le dixième siecle. Dans l'Église grecque elle n'a été célébrée qu'au douzième.

On célèbre la fête de la *Nativité* de Saint Jean Baptiste le 24 Juin. L'institution de cette fête est très-ancienne dans l'Église. Elle étoit déjà établie au 24 de Juin du temps de Saint Augustin, qui a fait sept sermons sur cette solemnité. Le Concile d'Agde, tenu en 506, la met au rang des fêtes les plus célèbres. Il a été un temps qu'on y célébroit trois messes, comme on fait encore à Noël. On a aussi autrefois célébré la fête de la conception de Saint Jean-Baptiste au 24 de Septembre.

Nativité, signifie en termes d'Astrologie, l'état & la disposition du ciel & des astres, au moment de la naissance de quelqu'un. *Dresser une nativité. Juger une nativité.*

NATOLIE; (la) grande presqu'île qui s'avance entre la Méditerranée & la mer Noire, jusqu'à l'Archipel & la mer de Marmara. On l'appeloit anciennement l'Asie mineure, & on la divisoit en plusieurs royaumes ou provinces; on mettoit la Cappadoce, la Galatie, la Lycaonie & la Pisidie vers le milieu: la Bithynie, la Paphlagonie & le royaume de Pont vers la mer Noire; l'Arménie mineure à l'occident de l'Euphrate; la Cilicie, la Pamphylie, la Carbalie, l'Isaurie & la Lycie, vers la mer Méditerranée; la Carie,

la Doride, la Lydie, l'Ionie, l'Éolide, la grande & la petite Phrygie, la grande & la petite Myſie & la Troade ſur l'Archipel. Tous ces royaumes & Provinces ſe diviſoient encore en pluſieurs autres; aujourd'hui c'eſt la Natolie, diviſée en quatre principales parties, dont la plus occidentale & la plus grande eſt encore appelée du même nom; les trois autres ſont la Caramanie, l'Amaſie & l'Aladulie.

Ses principales rivières ſont celles de Zagarie & Caſalmach, qui ſe jettent dans la mer Noire; Zara ou la rivière Noire, qui ſe décharge dans l'Euphrate; Satalie qui a ſon embouchure dans la mer Méditerranée: Madre & Sarab qui ſe rendent dans l'Archipel.

La *Natolie propre* occupe preſque la moitié de la preſqu'île, s'étendant depuis la rivière de Caſalmach ſur la mer Noire, ſur la mer de Marmara, ſur l'Archipel & ſur la Méditerranée, juſqu'à la côte qui eſt entre l'île de Rhodes & le Xante. La ville de Chiutaye, ſituée ſur le fleuve Ayala, eſt la capitale de cette province & le ſiége d'un Beglierbey.

NATRON, ou NATRUM; ſubſtantif maſculin. C'eſt un ſel alcali fixe tout formé par la nature, qui ſe trouve ou dans le ſein de la terre, ou qui ſe montre à ſa ſurface. C'eſt ſurtout en Égypte, en Syrie, dans l'Aſſyrie, dans l'Aſie mineure & dans les Indes orientales que l'on rencontre le natrum. Les voyageurs nous apprennent qu'en Égypte il s'en trouve un amas immenſe dans un endroit que l'on appelle la mère sèche; on en tire tous les ans une quantité prodigieuſe qui ſe débite dans tout le levant; on s'en ſert pour faire du ſavon & pour blanchir le linge. C'eſt un ſel de cette eſpèce que l'on trouve encore abondamment aux environs de Smyrne, où on l'emploie à faire du ſavon.

Le natrum tel qu'il ſe trouve dans la terre, eſt ordinairement d'un blanc rougeâtre & en maſſes informes; il eſt mêlé de particules terreuſes & d'une portion plus ou moins grande de vrai ſel marin. Quelquefois on le trouve ſous la forme d'une poudre blanche qui ſe montre à la ſurface de la terre; quelquefois il forme une eſpèce de croute feuilletée & friable. Ce ſel eſt légèrement cauſtique ſur la langue, il fait efferveſcence avec tous les acides, comme les ſels alcalis tirés des végétaux; il fait du ſavon avec les huiles, & mêlé avec du ſable il entre en fuſion & fait du verre, d'où l'on voit que ce ſel a tous les caractères des ſels alcalis fixes, tirés des cendres des végétaux. Cependant il en diffère à d'autres égards; quand il a été purifié par la diſſolution, l'évaporation & la cryſtalliſation, il forme des cryſtaux en parallélipipèdes quadrangulaires oblongs, applatis par les extrémités; cette figure peut venir du ſel marin avec lequel il eſt communément mêlé. Un autre phénomène ſingulier du natrum, c'eſt que lorſqu'il eſt ſous une forme sèche & concrète, il fait une efferveſcence très-forte avec tous les acides, au lieu qu'il n'en fait aucune même avec les acides les plus concentrés, lorſqu'il a été mis parfaitement en diſſolution dans l'eau, & lorſque la diſſolution eſt devenue claire.

Il paroît que le natron étoit le nitre des anciens, lequel fermentoit avec des liqueurs acides, & ils s'en ſervoient comme d'un ſel lixiviel pour laver leurs habits & pour

mettre dans leurs bains purificatoires. Ils le mêloient aussi avec du sable pour en faire du verre. Salomon fait entendre cette effervescence du nitre d'Égypte avec le vinaigre, lorsqu'il dit dans les proverbes, *celui qui chante des airs à un cœur affligé, fait comme si l'on mêloit du nitre avec du vinaigre*. Or, il n'y a que le natrum qui possède cette propriété. Aujourd'hui nous voyons rarement ce sel dans le commerce, ayant été prohibé sous le Ministère du Grand Colbert. On lui substitue le sel de verre ou le natron factice.

NATTA; substantif masculin & terme de Chirurgie. Grosse tumeur charnue qui est une sorte de broncocèle. *Voyez* Broncocèle.

NATTE; substantif féminin. *Teges*. Sorte de tissu de paille ou de jonc, ou de quelques autres plantes ou écorces faciles à plier & à entrelacer.

Les nattes de paille sont composées de divers cordons, & les cordons de diverses branches ordinairement au nombre de trois. On peut mettre aux branches depuis quatre brins jusqu'à douze & plus, suivant l'épaisseur qu'on veut donner à la natte, ou l'usage auquel elle est destinée.

On natte chaque cordon à part, ou, comme on dit en termes de nattiers, on le *trace* séparément, & on le *travaille au clou*. On entend par travailler au clou, attacher la tête de chaque cordon à un clou à crochet enfoncé dans la barre d'en haut d'un fort tréteau de bois qui est le principal instrument dont se servent ces ouvriers. Il y a trois clous à chaque tréteau pour occuper autant de compagnons qui, à mesure qu'ils avancent la trace, remontent leur cordon sur le clou, & jettent par dessus le tréteau la partie qui est nattée. Lorsqu'un cordon est fini, on le met sécher avant de l'ourdir à la tringle.

Pour joindre ces cordons & en faire une natte, on les coud l'un à l'autre avec une grosse aiguille de fer, longue de dix à douze pouces. La ficelle dont on se sert est menue, & pour la distinguer des autres ficelles que font & vendent les cordiers, on la nomme *ficelle à natte*.

Deux grosses tringles longues à volonté, & qu'on éloigne plus ou moins suivant l'ouvrage, servent à cette couture qui se fait en attachant alternativement le cordon à des clous à crochet, dont ces tringles sont comme hérissées d'un côté, & à un pouce environ de distance les uns des autres: on appelle cette façon *ourdir* ou *bâtir à la tringle*.

La paille dont on fait ces sortes de nattes, doit être longue & fraîche: on la mouille & ensuite on la bat sur une pierre avec un pesant maillet de bois à long manche pour l'écraser & l'applatir.

La natte de paille se vend au pied ou à la toise carrée, plus ou moins suivant le prix de la paille. Elle sert à couvrir les murailles & les planchers des maisons; on en fait aussi des chaises & des paillassons, *&c.*

Les nattes de jonc, du moins les fines, viennent du levant; il y en a de très-chères & travaillées avec beaucoup d'art, soit pour la vivacité des couleurs, soit pour les différens desseins qu'elles représentent.

Il vient encore du levant, de Provence & de quelques provinces de France de grosses nattes de jonc, qui servent d'emballage à plusieurs sortes de marchandises.

Le commerce des nattes étoit autrefois très-considérable à Paris;

& malgré le grand nombre d'ouvriers qui y travailloient alors, on étoit obligé d'en faire venir quantité de dehors.

Quand on emploie le mot de *natte* tout seul, on n'entend ordinairement que de la natte faite de paille.

NATTE, se dit aussi de toute sorte de tresses de fil, de soie, *&c.* lorsqu'elles sont faites de trois brins ou cordons. *Une natte d'or & d'argent.* Et l'on appelle *natte de cheveux*, des cheveux tressés en natte.

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

NATTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NATTER.

NATTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mattâ integere.* Couvrir de natte le plancher ou les murailles d'une chambre, d'un cabinet. *Natter le plancher d'une chambre.*

NATTER, signifie aussi tresser en natte. *Natter les cheveux. Natter les crins d'un cheval.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

NATTIER; substantif masculin. Celui qui fait & qui vend de la natte.

La Communauté des Maîtres Nattiers de la ville & fauxbourgs de Paris, n'est plus aussi considé- dérable qu'elle l'étoit autrefois, & sa décadence depuis un grand nombre d'années en a fait perdre les anciens statuts.

On voyoit dans cette Communauté deux Jurés dont l'un se changeoit tous les ans; c'étoit eux qui donnoient le chef-d'œuvre; mais cette charge est devenue comme inutile, presque personne ne se présentant à la maîtrise, hors quelques fils de Maîtres qui sont reçus sans chef-d'œuvre.

NATURALISATION; substantif féminin. Action de naturaliser, ou effet des lettres de naturalité *La naturalisation d'un étranger le rend capable de disposer de ses biens par testament.* Voyez NATURALITÉ.

NATURALISÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NATURALISER.

NATURALISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Donner à un étranger les mêmes droits & les mêmes privilèges dont les naturels du pays jouissent. *La succession des étrangers qui ne sont pas naturalisés, appartient au Roi. Il se fit naturaliser Suisse.*

NATURALISER, se dit figurément des mots & des phrases qu'on transporte d'une langue en une autre. *L'usage a naturalisé beaucoup de mots étrangers.* Hiatus, florès, impromptu *sont des mots latins que nous avons naturalisés.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

NATURALISME; substantif masculin. Caractère de ce qui est naturel. *Le naturalisme d'un prétendu prodige.*

NATURALISME, se dit aussi de la doctrine d'une sorte d'Athées qu'on appelle *Naturalistes.* Voyez ce mot.

NATURALISTE; substantif masculin. *Naturæ indagator.* Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle des animaux, des plantes, des minéraux, *&c. Aristote, Élien, Pline, Solin & Théophraste ont été les plus grands Naturalistes de l'antiquité, mais ils sont*

tombés dans beaucoup d'erreurs que les modernes ont rectifiées.

On a aussi appelé *Naturalistes*, ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croyent qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités qui lui sont aussi essentielles que la longueur, la largeur, la profondeur, & en conséquence desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature, comme nous le voyons; *Naturaliste* en ce sens est synonyme à *Athée*, *Spinosiste*, *Matérialiste*, &c.

NATURALITÉ; substantif féminin. État de celui qui est né dans le pays où il habite.

On appelle *droit de naturalité*, le droit dont jouissent les habitans naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers: Et *lettres de naturalité*, les lettres par lesquelles le Prince accorde le droit de naturalité aux étrangers.

La distinction des naturels du pays d'avec les étrangers, & l'usage de naturaliser ces derniers, ont été connus dans les anciennes Républiques.

A Athènes, suivant la première institution, un étranger ne pouvoit être fait citoyen que par les suffrages de six mille personnes, & pour de grands & signalés services.

Ceux de Corinthe, après les grandes conquêtes d'Alexandre, lui envoyèrent offrir le titre de *Citoyen de Corinthe* qu'il méprisa d'abord; mais les Ambassadeurs lui ayant remontré qu'on n'avoit jamais accordé cet honneur qu'à lui & à Hercule, il l'accepta.

On distinguoit aussi à Rome les citoyens, ou ceux qui en avoient la qualité, de ceux qui ne l'avoient pas.

En France tous ceux qui sont nés dans le Royaume & sujets du Roi, sont naturels François ou régnicoles; ceux qui sont nés hors le Royaume, sujets d'un Prince étranger & chez une Nation à laquelle le Roi n'a point accordé le privilége de jouir en France des mêmes priviléges que les regnicoles, sont réputés aubains ou étrangers, quoiqu'ils demeurent dans le Royaume, & ne peuvent effacer ce vice de pérégrination, qu'en obtenant des lettres de naturalité.

Anciennement ces lettres se nommoient *lettres de bourgeoisie*, comme s'il suffisoit d'être bourgeois d'une ville pour être réputé naturel du pays. Il y a au trésor des chartres un grand nombre de ces lettres de bourgeoisie qui ne sont autre chose que des lettres de naturalité accordées à des étrangers. Du temps de Charles VI on se faisoit encore recevoir bourgeois du Roi pour participer aux priviléges des regnicoles.

Dans la suite ces lettres ont été appelées *lettres de naturalité*; il n'appartient qu'au Roi seul de naturaliser les étrangers; aucun Seigneur, Juge ni Cour Souveraine n'a ce droit.

Néanmoins la naturalisation se fait sans lettres pour les habitans de Tournay, suivant les lettres patentes de François I & Henri II de 1521 & 1552: une simple déclaration de naturalité suffit, elle s'accorde quelquefois par les Juges Royaux.

Il y a des lettres de naturalité accordées à des Nations entières qui sont alliées de la France, de manière que ceux de ces pays qui viennent s'établir en France, y jouissent de tous les priviléges des regnicoles

gnicoles, sans avoir besoin d'obtenir des lettres particulières pour eux.

Les lettres de naturalité s'obtiennent aisément en la Grande Chancellerie ; elles doivent être enregistrées en la Chambre du Domaine & en la Chambre des Comptes, suivant l'édit du mois de Février 1704, & même au Parlement, pour avoir tout l'effet dont elles peuvent être susceptibles.

On n'ordonne l'enregistrement des lettres de naturalité en la Chambre des Comptes, qu'après une information des vie, mœurs & catholicité de l'impétrant. Mais quand ces lettres sont accordées à des Protestans avec dispense de faire preuve sur ce dernier article, on les enregistre sans beaucoup de difficulté; l'enregistrement de celles du fameux Law, du Maréchal de Saxe & de quelques étrangers illustres, avec pareilles dispenses, a été fait sans la moindre résistance.

L'étranger qui a obtenu des lettres de naturalité, peut posséder des Charges & des Bénéfices en France ; au lieu que sans ces lettres il en seroit incapable ; elles l'affranchissent aussi du droit d'aubaine auquel sa succession seroit sujette s'il ne les eût obtenues ; mais lorsqu'un étranger veut être rendu capable de succéder à ses parens regnicoles, ou de recevoir des libéralités par donation entre-vifs ou testamentaires, à l'exclusion des François, il doit faire enregistrer ses lettres de naturalité au Parlement. Il est à cet égard deux sortes d'intérêts bien différens qu'il ne faut pas confondre; celui du Roi & celui de ses sujets.

L'intérêt du Roi est de succéder aux étrangers qui meurent en France, dans les biens qu'ils y laissent : c'est à cet intérêt que le Roi renonce quand il leur accorde des lettres de naturalité; & leur enregistrement à la Chambre des Comptes & à la Chambre du domaine, suffit pour l'exclure, parceque ce sont ces Chambres qui sont chargées de l'intérêt particulier du Roi, & que l'enregistrement y tient lieu du droit que les aubains devoient autrefois payer au Roi.

Mais les François ont un autre intérêt qui n'est pas moins de conséquence pour l'Etat ; c'est de succéder à leurs parens qui sont François naturels comme eux, & d'y succéder seuls, à l'exclusion de leurs parens étrangers.

L'intérêt de ces parens naturels François, ne se discute & ne s'examine en dernier ressort qu'au Parlement, & la Cour ne connoît de naturalisation complette & capable de mettre l'étranger en état de concourir avec un François pour recueillir une succession, que celle dont les lettres ont été enregistrées de son autorité, comme les autres lettres du Grand Sceau. C'est ainsi que s'en est expliqué feu M. l'Avocat Général Bignon, dans la célèbre affaire du Duc de Mantoue.

» L'enregistrement en la Chambre des Comptes & du domaine, » ne se fait, dit ce Magistrat, que » parcequ'anciennement il falloit » payer une taxe considérable & » arbitraire pour obtenir ces lettres : mais l'effet de ces lettres ne » se détermine & ne se déclare » qu'en Parlement pour l'effet des » successions & autres droits appartenans aux sujets du Roi.

Ces principes ont été nouvellement adoptés par un Arrêt rendu le 4 Septembre 1738 sur les conclu-

sions de M. l'Avocat Général Gilbert, dans l'affaire de Louis Flandio : le défaut d'enregistrement de ses lettres de naturalité au Parlement, lui a fait préférer dans la succession de son frère la veuve du défunt, comme ayant été saisie de la succession de son mari par la loi *undè vir & uxor*, avant que Louis Flandio y eût droit. On a jugé que ses lettres, quoiqu'antérieures au décès de son frère, n'avoient pu lui communiquer aucune capacité, faute d'enregistrement au Parlement.

L'étranger naturalisé peut disposer de ses biens par testament; mais il faut qu'il en dispose au profit de personnes capables & sans fraude. Il ne peut les laisser à ses parens étrangers; & s'il n'a point de parens regnicoles ou naturalisés qui puissent lui succéder, ses biens appartiennent au Roi à titre d'aubaine, parcequ'en accordant les lettres de naturalité aux étrangers, le Roi ne renonce pas au droit d'aubaine d'une manière absolue & indéfinie, mais seulement elles ont l'effet d'habiliter l'étranger à transmettre sa succession à ses parens regnicoles, & à en disposer en faveur des sujets du Roi.

Ainsi lorsque l'étranger n'a pas laissé d'héritier regnicole ou testamentaire, le droit d'aubaine reprend sa force : ce n'est pas le cas de regarder les biens comme vacans, & les Seigneurs particuliers n'y peuvent rien prétendre au préjudice des droits du Roi.

C'est d'après ces principes que la succession de l'Abbé Labisewki, Confesseur de la Reine, naturalisé & décédé *ab intestat*, a été déclarée appartenir au Roi à titre d'aubaine, par Arrêt du Conseil du 6 Août 1748.

Les étrangers dont le pays est conquis, sont de droit réputés naturalisés, s'ils restent sous la domination du Roi, sans qu'ils ayent besoin de lettres : cette espèce de naturalisation ne s'efface même point si, lorsque par des traités particuliers les pays conquis retournant à l'ancien Souverain, les habitans viennent fixer leur demeure en France.

Les étrangers naturalisés doivent faire une résidence constante & permanente en France; s'ils n'y faisoient qu'une résidence momentanée, & s'ils demeuroient tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, leurs lettres de naturalité seroient sans effet.

Les lettres de naturalité sont sujètes à insinuation : on peut voir sur cela l'édit du mois de Décembre 1703, la déclaration du 20 Mars 1708, & l'article 10 du tarif du 21 Septembre 1722 ; mais la négligence de remplir cette formalité n'opère pas la nullité des lettres de naturalité lorsqu'elles ont été enregistrées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Chambre du Domaine : le Parlement l'a ainsi jugé par Arrêt du 18 Mars 1747.

Une déclaration du mois de Février 1720, a annullé & révoqué toutes lettres de naturalité accordées aux étrangers faisant le commerce maritime, qui ont conservé leur domicile dans les pays soumis aux Princes & Républiques dont ils étoient sujets.

NATURE; substantif féminin. *Natura.* Tout l'Univers, toutes les choses créées. C'est dans ce sens que nous disons *l'Auteur de la nature*, que nous appelons le soleil, *l'œil de la nature*, à cause qu'il éclaire l'U-

nivers; & le *père de la nature*; parce qu'il rend la terre fertile en l'échauffant; de même nous disons du phénix ou de la chimère, qu'*il n'y en a point dans la nature*.

NATURE, se prend aussi pour cet ordre qui est répandu dans toutes les choses créées. C'est dans ce sens que M. de Buffon considère la nature comme une puissance vive, immense, qui embrasse tout, qui anime tout, & qui subordonnée à celle du premier être, n'a commencé d'agir que par son ordre, & n'agit encore que par son concours ou son consentement. Cette puissance est de la puissance divine, la partie qui se manifeste; c'est en même temps la cause & l'effet, le mode & la substance, le dessein & l'ouvrage: bien différente de l'art humain dont les productions ne sont que des ouvrages morts, la nature est elle-même un ouvrage perpétuellement vivant, un ouvrier sans cesse actif, qui sait tout employer, qui travaillant d'après soi-même, toujours sur le même fonds, bien loin de l'épuiser, le rend inépuisable: le temps, l'espace & la matière sont ses moyens, l'Univers son objet, le mouvement & la vie son but.

Les effets de cette puissance sont les phénomènes du monde; les ressorts qu'elle emploie sont des forces vives que l'espace & le temps ne peuvent que mesurer & limiter sans jamais les détruire; des forces qui se balancent, qui se confondent, qui s'opposent sans pouvoir s'anéantir: les unes pénètrent & transportent les corps, les autres les échauffent & les animent: l'attraction & l'impulsion sont les deux principaux instrumens de l'action de cette puissance sur les corps bruts; la chaleur & les molécules organiques vivantes sont les principes actifs qu'elle met en œuvre pour la formation & le développement des êtres organisés.

Avec de tels moyens que ne peut la nature? Elle pourroit tout si elle pouvoit anéantir & créer; mais Dieu s'est réservé ces deux extrêmes de pouvoir: anéantir & créer sont les deux attributs de la toute-puissance; altérer, changer, détruire, développer, renouveler, produire, sont les seuls droits qu'il a voulu céder. Ministre de ses ordres irrévocables, dépositaire de ses immuables décrets, la nature ne s'écarte jamais des lois qui lui ont été prescrites; elle n'altère rien aux plans qui lui ont été tracés, & dans tous ses ouvrages elle présente le sceau de l'éternel: cette empreinte divine, prototype inaltérable des existences, est le modèle sur lequel elle opère, modèle dont tous les traits sont exprimés en caractères ineffaçables & prononcés pour jamais; modèle toujours neuf, que le nombre des moules ou des copies, quelque infini qu'il soit, ne fait que renouveler.

Tout a donc été créé & rien encore ne s'est anéanti; la nature balance entre ces deux limites sans jamais approcher ni de l'une ni de l'autre.

NATURE, se prend aussi dans une signification plus étroite & se dit par rapport aux effets que l'ordre établi dans les ouvrages du créateur, produit dans chaque personne. C'est dans ce sens que les Médecins disent que *la nature est foible, usée*, qu'*elle commence à s'affoiblir dans un sujet*; ou que *dans certaines maladies la nature abandonnée à elle-même en opère la guérison*.

On dit, *forcer nature*; pour dire, vouloir faire plus qu'on ne peut.

Nature, se prend encore pour le principe intrinsèque des opérations de chaque être, pour la propriété de chaque être particulier. *Développer la nature du salpêtre, du feu, de l'eau. Il est de la nature de l'aimant d'attirer le fer.*

Nature, se prend encore pour le mouvement par lequel l'homme est porté vers les choses qui peuvent contribuer à sa conservation. *Il faut donner quelque chose à la nature. Il empêche ses enfans de s'amuser, il est ennemi de la nature.*

En Physique on appelle *lois de la nature*, des axiomes ou règles générales de mouvemens & de repos qu'observent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns sur les autres, & dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les lois de la nature soient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences. En effet on trouve des auteurs qui donnent le nom de *lois du mouvement* aux lois particulières du mouvement, & qui appellent *lois de la nature*, les lois plus générales & plus étendues qui sont comme les axiomes d'où les autres sont déduites.

De ces dernières lois M. Newton en établit trois.

1°. Chaque corps persévère de lui-même dans son état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne soit forcé de le changer par l'action de quelque cause étrangère.

Ainsi les projectiles persévèrent dans leur mouvement jusqu'à ce qu'il soit éteint par la résistance de l'air & par la gravité; de même une toupie dont les parties sont continuellement détournées de leur mouvement rectiligne par leur adhérence mutuelle, ne cesse de tourner autour d'elle-même qu'à cause de la résistance de l'air & du frottement du plan sur lequel elle se meut. De même encore les masses énormes des Planètes & des Cometes qui se meuvent dans un milieu non résistant, conservent longtemps leur mouvement sans altération.

2°. Le changement qui arrive dans le mouvement, est toujours proportionnel à la force qui le produit, & se fait dans la direction suivant laquelle cette force agit.

Si une certaine force produit un certain mouvement, une force double produira un mouvement double, une force triple un mouvement triple, soit que ce mouvement soit imprimé tout à la fois ou successivement, ou par degrés; & comme la direction de ce mouvement doit toujours être celle de la force motrice, il s'ensuit que si avant l'action de cette force, le corps avoit un mouvement, il faut y ajouter le nouveau mouvement, s'il le fait du même côté, ou l'en retrancher s'il le fait du côté opposé, ou l'y ajouter obliquement s'il lui est oblique, & chercher le mouvement composé de ces deux mouvemens, eu égard à la direction de chacun.

3°. La réaction est toujours contraire & égale à l'action, c'est-à-dire, que les actions de deux corps l'un sur l'autre, sont mutuellement égales & de direction contraire.

Tout corps qui en presse ou en tire un autre, en est réciproque-

ment pressé ou tiré. Si je presse une pierre avec mon doigt, mon doigt est également pressé par la pierre. Si un cheval tire un poids par le moyen d'une corde, le cheval est aussi tiré vers le poids ; car la corde étant également tendue partout & faisant un effort égal des deux côtés pour se relâcher, tire également le cheval vers la pierre & la pierre vers le cheval, & empêchera l'un d'avancer autant qu'elle fait avancer l'autre.

De même si un corps qui en choque un autre, en change le mouvement, il doit recevoir par le moyen de l'autre corps un changement égal dans son mouvement, à cause de l'égalité de pression.

Dans toutes ces actions des corps, les changemens sont égaux de part & d'autre, non pas dans la vîtesse, mais dans le mouvement, tant que les corps sont supposés libres de tout empêchement. A l'égard des changemens dans la vîtesse, ils doivent être en raison inverse des masses, lorsque les changemens dans les mouvemens sont égaux.

Nature, se prend aussi pour cette lumière qui est née avec l'homme, & qui le rend capable de discerner le bien d'avec le mal. *La nature ordonne aux enfans d'honorer père & mère.*

On dit dans cette acception, *la loi de nature*, par opposition à l'ancienne loi & à la loi de grâce.

Nature, se prend aussi pour complexion, tempérament. *Il est bilieux de sa nature.*

Nature, se prend encore pour une certaine disposition & inclination de l'ame. *Il est porté de sa nature à la raillerie.*

On dit proverbialement, *nourriture passe nature* ; pour dire, que l'éducation a plus de force sur nous que la nature même. Et l'on dit aussi, que *l'habitude est une autre nature, une seconde nature;* pour marquer le pouvoir que l'habitude a sur nous.

Nature, en termes de Peinture, se dit du sujet naturel sur lequel un Peintre travaille.

Ce n'est pas assez d'imiter la nature de point en point, il faut le faire avec choix, & n'en prendre que ce qu'elle a de plus beau & de plus parfait ; elle est le modèle & l'arbitre souverain de l'art ; mais elle a quelquefois des défauts que l'artiste doit savoir corriger. C'est pourquoi il doit la présenter non telle qu'elle est en elle même, mais telle qu'elle doit être & qu'on peut la concevoir par l'esprit.

Que fit Zeuxis quand il voulut peindre une beauté parfaite? Fit-il le portrait de quelque beauté particulière dont sa peinture fut l'histoire ? Il rassembla les traits séparés de plusieurs beautés existantes : il se forma dans l'esprit une idée factice qui résulta de tous ces traits réunis ; & cette idée fut le prototype ou le modèle de son tableau qui fut vraisemblable & poétique dans sa totalité, & ne fut vrai & historique que dans ses parties prises séparément ; voilà l'exemple donné à tous les artistes ; voilà la route qu'ils doivent suivre, & c'est la pratique de tous les grands Maîtres sans exception.

Nature, se dit aussi de tout être en général, soit incréé soit créé. *La nature divine, la nature humaine, la nature angélique. L'Eglise a reconnu dans le quatrième Concile général de Chalcédoine, qu'il y avoit deux natures distinctes en* Jesus-Christ,

la nature divine & la nature humaine.

On dit aussi, *la nature humaine*, pour dire, le genre humain.

NATURE, se dit encore de l'état naturel de l'homme, opposé à l'état de grâce. *La nature est fragile. L'homme dans l'état de nature.*

Il se dit aussi des productions de la nature opposées à celles de l'art. *L'art perfectionne la nature.*

Il se dit encore des parties qui servent à la génération.

NATURE, signifie quelquefois sorte, espéce. *C'est un procès d'une nature singulière. Une fleur d'une nature extraordinaire. Pour avoir la liberté de disposer de son bien, il le changea de nature.*

On dit, que *des meubles sont en nature;* pour dire, qu'ils n'ont pas été détournés, aliénés. *Les meubles sont encore en nature entre ses mains.*

NATURE, en termes de Mythologie, se dit d'une Divinité que les Poëtes font tantôt mère, tantôt fillle & tantôt compagne de Jupiter.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

NATUREL, ELLE; adjectif. *Naturalis.* Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature. *La Physique est une science qui considère les propriétés des corps naturels. Etudier l'histoire naturelle. La chaleur naturelle entretient la vie des animaux. Les lumières naturelles. Les facultés naturelles.*

On appelle *loi naturelle*, l'ordre éternel & immuable qui doit servir de règle à nos actions, & qui est fondé sur la différence essentielle qui se trouve entre le bien & le mal. Ce qui favorise l'opinion de ceux qui refusent de reconnoître cette distinction, c'est d'un côté la difficulté que l'on rencontre quelquefois à marquer les bornes précises qui séparent la vertu & le vice; de l'autre, la diversité d'opinions qu'on trouve parmi les savans mêmes qui disputent entre eux pour savoir si certaines choses sont justes ou injustes, surtout en matière de politique, & enfin les lois diamétralement opposées les unes aux autres, qu'on a faites sur toutes ces choses en divers siècles & en divers pays; mais comme on voit dans la peinture, qu'en détrempant ensemble doucement & par degrés deux couleurs opposées, il arrive que de ces deux couleurs extrêmes, il en résulte une couleur mitoyenne, & qu'elles se mêlent si bien ensemble, que l'œil le plus fin ne l'est pas assez pour marquer exactement où l'une finit & l'autre commence, quoique pourtant ces couleurs soient aussi différentes l'une de l'autre qu'il se puisse: ainsi, quoiqu'en certains cas douteux & délicats, il puisse se faire que les confins où se fait la séparation de la vertu & du vice, soient très-difficiles à marquer précisément; de sorte que les hommes se sont trouvés partagés là-dessus, & que les lois des Nations n'ont pas été toutes les mêmes, cela n'empêche pas qu'il n'y ait réellement & essentiellement une très-grande différence entre le juste & l'injuste. La distinction éternelle du bien & du mal, la règle inviolable de la Justice se concilie sans peine l'approbation de tout homme qui réfléchit & qui raisonne; car il n'y a point d'homme à qui il arrive de transgresser volontairement cette règle dans des occasions importantes, qui ne sente qu'il agit contre

ſes propres principes & contre les lumières de ſa raiſon, & qui ne ſe faſſe là-deſſus de ſecrets reproches. Au contraire il n'y a point d'homme qui, après avoir agi conformément à cette règle, ne ſe ſache gré à lui-même & ne s'applaudiſſe d'avoir eu la force de réſiſter aux tentations, & de n'avoir fait que ce que ſa conſcience lui dicte être bon & juſte.

C'eſt ce que Saint Paul a voulu dire dans ces paroles du *chap. II* de ſon épitre aux Romains : *que les Gentils qui n'ont point de loi, ſont naturellement les choſes qui ſont de la loi, & que n'ayant point de loi, ils ſont leur loi à eux-mêmes, qu'ils montrent l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs, leur conſcience leur rendant témoignage, & leurs penſées entr'elles, s'accuſant ou s'excuſant.*

On ne diſconvient pas qu'il n'y ait des gens qui gâtés par une mauvaiſe éducation, perdus de débauche & accoutumés au vice par une longue habitude, ont furieuſement dépravé leurs principes naturels, & pris un tel aſcendant ſur leur raiſon, qu'ils lui impoſent ſilence pour n'écouter que la voix de leurs préjugés, de leurs paſſions & de leur cupidité. Ces gens, plutôt que de ſe rendre & de paſſer condamnation ſur leur conduite, vous ſoutiendront impudemment qu'ils ne ſauroient voir cette diſtinction naturelle entre le bien & le mal qu'on leur prêche tant; mais ces gens-là, quelque affreuſe que ſoit leur dépravation, quelque peine qu'ils ſe donnent pour cacher au reſte des hommes les reproches qu'ils ſe font à eux-mêmes, ne peuvent quelquefois s'empêcher de laiſſer échapper leur ſecret, & de ſe découvrir dans de certains momens où ils ne ſont point en garde contre eux-mêmes. Il n'y a point d'homme en effet ſi ſcélérat & ſi perdu qui, après avoir commis un meurtre hardiment & ſans ſcrupule, n'aimât mieux, ſi la choſe étoit miſe à ſon choix, avoir obtenu le bien par d'autres voies que par des crimes, fût-il ſûr de l'impunité. Il n'y a point d'homme imbu des principes d'Hobbes & placé dans ſon état de nature, qui, toutes choſes égales, n'aimât beaucoup mieux pourvoir à ſa propre conſervation, ſans être obligé d'ôter la vie à tous ſes ſemblables qu'en la leur ôtant. On n'eſt méchant, s'il eſt permis de parler ainſi, qu'à ſon corps défendant, c'eſt-à-dire, parcequ'on ne ſauroit autrement ſatisfaire ſes deſirs & contenter ſes paſſions. Il faut être bien aveuglé pour confondre les forfaits & les horreurs avec cette vertu qui, ſi elle étoit ſoigneuſement cultivée, feroit voir au monde la réalité des traits ingénieux dont les anciens Poëtes ſe ſont ſervis pour peindre l'âge d'or.

La *loi naturelle* eſt fondée, comme nous l'avons dit, ſur la diſtinction eſſentielle qui ſe trouve entre le bien & le mal moral, il s'enſuit que cette loi n'eſt point arbitraire. » La *loi naturelle*, dit Ciceron, » *liv. II des lois*, n'eſt point une » invention de l'eſprit humain, ni » un établiſſement arbitraire que » les peuples aient fait, mais l'im- » preſſion de la raiſon éternelle qui » gouverne l'Univers. L'outrage que » Tarquin fit à Lucrèce n'en étoit » pas moins un crime, parcequ'il » n'y avoit point encore à Rome de » loi écrite contre ces ſortes de » violences. Tarquin pécha contre » la *loi naturelle* qui eſt loi dès » tous les temps, & non pas ſeu- » lement depuis l'inſtant qu'elle a

» été écrite. Son origine est aussi » ancienne que l'esprit divin; car » la véritable, la primitive & la » principale loi n'est autre chose » que la souveraine raison du grand » Jupiter.

Que ce soit donc une maxime pour nous incontestable, que les caractères de la vertu sont écrits au fond de nos ames; de fortes passions nous les cachent à la vérité quelques instans, mais elles ne les effacent jamais, parce qu'ils sont ineffaçables. Pour les comprendre il n'est pas besoin de s'élever jusqu'aux cieux ni de percer dans les abymes; ils sont aussi faciles à saisir que les principes des arts les plus communs; il en sort de toutes parts des démonstrations, soit qu'on réfléchisse sur soi-même, ou qu'on ouvre les yeux sur ce qui s'offre à nous tous les jours. En un mot la *loi naturelle* est écrite dans nos cœurs en caractères si beaux, avec des expressions si fortes & des traits si lumineux, qu'il n'est pas possible de la méconnoître.

On appelle *horison naturel*, l'horison physique & sensible.

On appelle *enfans naturels*, les enfans qui ne sont pas nés en légitime mariage.

On appelle *parties naturelles*, les parties destinées à la génération.

On dit, *il n'est pas naturel*, *ce n'est pas une chose naturelle*; pour dire, que la chose dont il s'agit est hors de l'usage commun, qu'elle n'arrive pas d'ordinaire. *Il n'est pas naturel qu'on soit persécuté par les personnes mêmes qu'on oblige journellement. Ce n'est pas une chose naturelle que ce Général ait battu tant de fois l'ennemi avec si peu de monde.*

On dit aussi, qu'*une chose n'est pas naturelle*; pour dire, qu'on y soupçonne quelque fourberie, quelque intrigue, quelque artifice. *Ce n'est pas une chose naturelle de perdre un procès de cette espèce.*

NATUREL, signifie aussi qui n'est point déguisé, point altéré, point fardé, mais tel que la nature l'a fait. *Cette jeune personne a des grâces naturelles. Il n'y a rien de naturel chez les dames du grand monde, ni teint ni sentimens. On trouve peu de vin naturel chez les Marchands de vin de Paris. On prendroit sa perruque pour des cheveux naturels.*

On dit, en parlant de l'interprétation d'un livre, d'un passage, *prendre une chose dans son sens naturel*; pour dire, l'interpréter selon son véritable sens. *Ce n'est pas là le sens naturel de cette phrase.*

NATUREL, signifie encore facile, sans contrainte. *Elle a l'air naturel.*

Il se dit aussi en ce dernier sens, des ouvrages d'esprit & de l'esprit même. *Ces vers ne sont pas naturels. Il a un style naturel. Une pensée naturelle. Avoir l'esprit naturel.*

On dit en parlant d'un homme aisé & franc, que *c'est un homme naturel*. Et l'on dit aussi dans le même sens d'une femme, qu'*elle est naturelle*.

NATUREL, se dit en termes de Musique, en plusieurs acceptions différentes: 1°. on appelle *musique naturelle*, celle que forme la voix humaine par opposition à la musique artificielle qui se fait avec des instrumens: 2°. on dit qu'*un chant est naturel*, quand il est aisé, doux, gracieux; qu'*une harmonie est naturelle*, quand elle est produite par les cordes essentielles & naturelles du mode: 3°. *naturel* se dit encore de tout chant qui n'est point forcé,

qui

qui ne va ni trop haut ni trop bas; ni trop vîte ni trop lentement. Enfin la signification la plus commune de ce mot, & la seule dont l'Abbé Brossard n'a point parlé, s'applique aux tons ou modes dont les sons se tirent de la gamme ordinaire sans altération; de sorte qu'un *mode naturel* est celui où l'on n'emploie ni dièse ni bémol. Dans la rigueur de ce sens il n'y auroit qu'un seul mode naturel qui seroit celui d'*ut* majeur; mais on étend le nom de *naturel* à tout mode dont les cordes essentielles seulement ne portent ni dièse ni bémol; tels sont les modes majeurs de *sol* & de *fa*; les modes mineurs de *la* & de *re*, &c.

NATUREL, signifie aussi habitant, originaire d'un pays. *Les naturels François. Les Anglois naturels.* En ce sens, il s'emploie aussi substantivement. *On n'accorde ces priviléges qu'aux naturels du pays.*

NATUREL, est aussi substantif masculin & signifie propriété naturelle. *C'est le naturel du chien d'être attaché à son maître. C'est le naturel du peuplier de croître auprès des eaux.*

NATUREL, signifie aussi tempérament, constitution, complexion corporelle. *Il n'est pas d'un naturel assez robuste pour ce genre de travail.*

NATUREL, se dit encore du caractère, de l'humeur, des inclinations avec lesquels on est né.

Le naturel peut être vicieux ou vertueux, inhumain ou sensible, &c.

L'éducation, l'exemple, l'habitude, dit M. Adisson, peuvent, à la vérité rectifier le naturel dont le penchant est rapide au mal, ou gâter celui qui tend le plus heureusement au bien; mais quelque grande que soit leur puissance, un naturel contraint se trahit dans les occasions imprévues; on vient à bout de le vaincre quelquefois; jamais on ne l'étouffe. La violence qu'on lui fait le rend plus impétueux dans ses retours ou dans ses emportemens. Il est cependant un art de former l'ame, comme de façonner le corps; c'est de proportionner les exercices aux forces, & de donner du relâche aux efforts. Il y a deux temps à observer; le moment de la bonne volonté pour se fortifier, & le moment de la répugnance pour se roidir. De ces deux extrémités résulte une certaine aisance propre à maintenir le naturel dans un juste tempérament. Nos sentimens ne tiennent pas moins au naturel que nos actions à l'habitude.

Le bon naturel semble naître avec nous; c'est un des fruits d'un heureux tempérament que l'éducation peut cultiver avec gloire, mais qu'elle ne donne pas. Il met la vertu dans son plus grand jour, & diminue en quelque manière la laideur du vice; sans ce bon naturel, du moins sans quelque chose qui en ait l'apparence, on ne sauroit avoir aucune société durable dans le monde. De-là vient que pour en tenir lieu, on s'est vu réduit à forger une humanité artificielle, qu'on exprime par le mot de *politesse* ou de bonne éducation; car la politesse n'est autre chose que le signe d'un bon naturel, ou l'affabilité, la complaisance & la douceur du tempérament réduite en art.

Le bon naturel est une heureuse disposition de l'ame qui nous rend supportables les défauts des hommes, qui nous porte à les leur pardonner, & qui fait que nous rendons avec plaisir justice à leurs vertus. Cet heureux présent de la nature est, dans la société, plus désirable que l'esprit. Dans les femmes

il eſt ſouvent préféré à la beauté; celle-ci du moins ne plaît guères aux ames ſenſibles, ſi elle n'eſt accompagnée du bon naturel.

Xénophon, dans ſon Prince imaginaire, fait pour ſervir de modèle aux véritables, ne ceſſe de louer le bon naturel de ſon héros. Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de l'humanité, que tous les Princes euſſent un pareil caractère. Ils puniroient quelquefois, pardonneroient ſouvent, & ne ſe vengeroient jamais. La bonté, la bienfaiſance, la générosité ſeroient leur partage. La vérité ne les offenſeroit pas; ils l'écouteroient ſans peine, ou du moins on ne ſeroit point diſgracié pour la leur avoir dite. Céſar avoit un bon naturel; ſa bonté éclatoit également envers ſes amis & ſes ennemis; il ſe faiſoit un plaiſir de ſoulager les malheureux, & de répandre ſes bienfaits ſur les opprimés. Ses propres domeſtiques ſe louoient de ſon caractère, & ne pouvoient s'empêcher d'admirer ſon indulgence; & c'eſt ce qui le rendra toujours cher aux ames ſenſibles.

Céſar devoit toutes ſes vertus à ſon bon naturel, à ce qu'il diſoit lui-même. Heureux donc les Princes que la nature a enrichis d'un don ſi précieux! Plus heureux encore les peuples qui vivent ſous de tels Princes!

Naturel, ſe prend auſſi pour les ſentimens que la nature inſpire aux pères & aux mères pour leurs enfans. *C'eſt une mère qui n'a point de naturel. Il a toujours montré beaucoup de naturel pour ſes parens.*

Dans l'acception précédente il ſe dit auſſi des ſentimens d'humanité & de compaſſion qu'on doit avoir pour tous les hommes. *Il faut manquer de naturel pour refuſer de ſecourir les miſérables quand on le peut.*

Naturel, ſe prend auſſi pour diſpoſition & facilité naturelle à certaines choſes. *Il a un grand naturel pour la chaſſe.*

En parlant d'une perſonne qui a les manières contraintes ou affectées, on dit, que *c'eſt une perſonne qui n'a point de naturel.*

On dit auſſi d'un écrivain dont le ſtyle eſt ou dur, ou affecté, ou trop recherché, qu'*il n'y a rien de naturel dans ce qu'il écrit.*

Naturel, s'emploie en termes de Peinture & de Sculpture, ſurtout dans les atteliers, comme ſynonyme de nature. *Deſſiner, peindre d'après le naturel. Une ſtatue plus grande que le naturel.*

Au Naturel, ſe dit en termes de l'art héraldique, de certaines choſes qui ſont repréſentées avec leurs couleurs naturelles, comme les têtes, les fleurs, les fruits, *&c.*

Berthelas, en Foreſt, d'azur à un tigre au naturel.

NATURELLEMENT; adverbe. *Naturaliter.* Par un principe naturel, par une impulſion, une propriété naturelle. *Le ſinge eſt naturellement adroit. Le chien eſt naturellement fidelle. Les brebis ſont naturellement timides. La matière eſt naturellement indifférente au mouvement & au repos.*

Naturellement, ſignifie auſſi par le ſeul ſecours, par les ſeules forces de la nature. *Ce ne fut pas naturellement, mais par miracle, que l'armée de Pharaon, pourſuivant les Hébreux, fut engloutie dans le Jourdain.*

On dit auſſi, qu'*une choſe ne ſe fait pas naturellement*; pour dire, qu'elle n'eſt pas dans l'uſage ordinaire, qu'elle n'arrive pas ordinairement. Et cela ſe dit auſſi en parlant des choſes où l'on veut faire

entendre qu'on soupçonne quelque supercherie. *On ne gagne pas naturellement tant de parties de suite.*

NATURELLEMENT, signifie aussi d'une manière naïve & naturelle. *Son éloge se trouve placé là naturellement.*

On dit, *écrire naturellement;* pour dire, écrire d'un style aisé.

On dit aussi à peu près dans le même sens, *parler naturellement*, *penser naturellement.*

On dit encore de même, qu'*une chose s'explique naturellement;* pour dire, qu'elle s'explique d'une manière très-aisée, très-simple.

NATURELLEMENT, signifie aussi sans déguisement & avec franchise. *Je vais vous parler naturellement.*

NAU; vieux mot qui signifioit autrefois vaisseau.

NAVA, ou NAVE, ou NAHE; rivière d'Allemagne qui a sa source à l'orient de Neukirch, & son embouchure dans le Rhin, au-dessous de Bingen.

NAVAGE; vieux mot qui signifioit autrefois flotte.

NAVAL, ALE; adjectif. *Navalis.* Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre. *Armée navale. Combat naval. Forces navales.*

Chez les Romains on appeloit *couronne navale*, une couronne ornée de figures de proue de vaisseaux; on la donnoit à ceux qui dans un combat naval avoient les premiers monté sur le vaisseau ennemi.

Quoiqu'Aulu-Gelle semble avancer comme une chose générale, que la couronne navale étoit ornée de figures de proues de vaisseaux, cependant Juste Lipse distingue deux sortes de couronnes navales; l'une simple, l'autre garnie d'éperons de navires.

Selon lui, la première se donnoit communément aux moindres soldats; la seconde beaucoup plus glorieuse, ne se donnoit qu'aux Généraux ou Amiraux, qui avoient remporté quelque victoire navale considérable.

Il faut remarquer que *naval* au masculin, n'a point de pluriel.

NAVAN; petite ville d'Irlande, dans la Province de Leinster, sur la Boyne, à sept milles, sud-est, de Kello. Elle a des députés au Parlement.

NAVAPOURA; gros bourg des Indes orientales, sur la route d'Agra à Brampour.

NAVARETTE; ville d'Espagne dans la province de Rioxa, environ à deux lieues, ouest, de Logrono.

NAVARIN, ou ZUNCHIO; ville de Grèce dans la Morée, sur le golfe de Zunchio, à trois lieues, nord-est, de Modon. Les Turcs l'enlevèrent aux Vénitiens en 1498; ceux-ci la reprirent en 1686, & enfin ils la perdirent avec la Morée en 1715.

NAVARQUE; substantif masculin. C'étoit chez les anciens, un Officier qui commandoit un ou plusieurs vaisseaux.

NAVARRE; royaume d'Europe situé entre la France & l'Espagne & divisé en haute & basse Navarre. La première appartient à l'Espagne & la seconde à la France.

La *haute Navarre*, dont Pampelune est la capitale, est située entre les provinces de Guipuscoa & d'Alava, les Pyrénées, la basse Navarre, le Béarn, le royaume d'Arragon, & les vallées de Roncevaux, de Salazar & de Roncal. Elle a environ 30 lieues de longueur & 24 de largeur. Elle abonde en gibier & en mines de fer. Les terres y sont meilleures que dans la basse Navarre. Les rivières principales qui l'arrosent sont, l'Èbre, l'Arragon, l'Arga, l'Elba, *&c.*

La *basse Navarre*, dont Saint-Jean-pied-de-Port est la capitale, est située entre la haute Navarre, le pays de Labourd, le pays de Soule & le Béarn. Elle a onze lieues & demi de longueur & sept de largeur. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Nive & la Bidouse, lesquelles abondent en excellens poissons, surtout en truites.

La basse Navarre est un pays très-montagneux & naturellement stérile. Il ne rapporte qu'à force de travail. Les fruits qui y croissent, mais en petite quantité, sont excellens. On y cueille des grains & quelque peu de vin dans les vallées. Il y a dans les montagnes, des bois & de bons pâturages. Les habitans sont en général d'une taille médiocre, mais bien faits. Ils ont beaucoup d'esprit & sont d'un naturel très-vif & bouillant. Ils sont extrêmement laborieux & très-zélés pour la religion & pour le service de leur Prince. Ils se piquent de droiture & de bonne foi, ce qui les rend fort recommandables. Ils s'adonnent aux exercices du corps & y réussissent parfaitement bien. Ils parlent tous la langue basque, quoique la françoise soit celle des écritures & des actes publics. Leur principal commerce se fait avec l'Espagne, & c'est de-là principalement qu'ils tirent leurs moyens de subsistance. Ils font aussi passer du bétail & entr'autres des chevaux fort estimés dans les provinces de France.

Histoire. Vers l'an 818, les Navarrois choisirent Inigo Arista pour leur Roi. Les descendans de ce Prince jouirent du Royaume de Navarre jusqu'en 1234, que Sanchès VII, mourut sans laisser d'enfans de Clémence de Toulouse, sa femme. Ce Prince avoit deux sœurs, Berengère & Blanche. La première fut mariée à Richard, surnommé *Cœur-de-Lion*, Roi d'Angleterre, qui mourut aussi sans enfans. Blanche épousa Thibaud V Comte de Champagne, dont le fils, nommé *Thibaud VI*, fut Roi de Navarre & Comte de Champagne, & mourut en 1254.

Thibaut VI laissa deux enfans mâles, Thibaud & Henri, qui furent successivement tous deux Rois de Navarre. Le dernier laissa en mourant une fille unique, appelée *Jeanne I*, qui fut mariée à Philippe le Bel, Roi de France & de Navarre. Elle mourut en 1304.

Le Roi Louis X, dit Hutin, Roi de France & de Navarre, fils aîné de Philippe le-Bel & de Jeanne I, laissa Jeanne II qui eut de droit le Royaume de Navarre qu'elle porta dans la maison d'Évreux, par son mariage avec Philippe Comte d'Évreux. Elle mourut à Conflans, près de Paris en 1349.

Philippe d'Evreux laissa Charles I dit le Mauvais père d'un autre Charles, dit le Noble & le second Salomon, le même qui mourut en 1425, & laissa Blanche II, héritière de son état. Cette Princesse épousa 1°. Martin, Roi de Sicile, qui mourut en 1409, & 2°. Jean, Roi d'Arragon, qui, à cause d'elle, fut Roi de Navarre. De ce dernier mariage, vinrent 1°. Charles, Prince de Viana, mort en 1461 sans enfans; 2°. Blanche, première femme de Henri IV surnommé l'*Impuissant*, Roi de Castille, dont elle fut séparée & que son père & sa mère enfermèrent à l'Escar pour la priver de la Couronne: (elle mourut en 1463.) Et 3°. Éléonor, qui porta la Navarre à Gaston, Comte de Foix & de Bigorre, Vicomte de Béarn. Catherine leur fille la porta

à Jean, Sire d'Albret, sur lequel Ferdinand surnommé *le Catholique*, Roi d'Arragon, l'usurpa en 1512.

Le Pape favorisa l'entreprise de Ferdinand. Le prétexte fut que Jean d'Albret étoit allié de Louis XII, & fauteur du Concile de Pise qui n'étoit pas du goût du Pape. Louis XII secourut Jean d'Albret; mais l'activité du Duc d'Albe rendit ce secours inutile, & força le Roi de Navarre à lever le siége de Pampelune. Catherine de Foix disoit au Roi son mari, après la perte de ce Royaume: » Dom Jean, si nous fussions » nés, vous Catherine & moi Dom » Jean, nous n'aurions jamais perdu » la Navarre.

Lorsque Ferdinand le Catholique s'empara de la Navarre, ce Royaume étoit composé de six *Mérindales* ou Bailliages, & la basse Navarre formoit un de ces Mérindales.

Jean d'Albret & Catherine sa femme conservèrent la basse Navarre. Henri d'Albret, leur fils, ne laissa qu'une fille de son mariage avec Marguerite sœur de François I. Cette Princesse appelée *Jeanne*, épousa le 21 d'Octobre de l'an 1548 Antoine de Bourbon Vendôme, & en eut, entr'autres enfans, Henri IV qui fut Roi de Navarre. Ce Prince unit à la Couronne de France en 1607 la Navarre, le Béarn & ses autres États.

NAVARREINS; ville de France dans le Béarn, sur le Gave d'Oleron, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de Pau.

NAVARROIS, OISE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. *Qui est du Royaume de Navarre, qui appartient à la Navarre.*

NAUCELLE; bourg de France, en Rouergue, à six lieues, sud-est, de Villefranche.

NAUCRATIEN; substantif masculin. On donnoit ce titre chez les Athéniens aux principaux Magistrats des villes & bourgs maritimes.

NAUCRATIS; ville d'Égypte, dans le Delta, au-dessus de Metelis, à main gauche en remontant le Nil. Elle a été fort célèbre par son commerce qui fut tel qu'on ne souffroit pas en Égypte qu'aucun navire marchand déchargeât dans un autre port. Cette prérogative lui procura un grand concours d'étrangers & des courtisannes, qui, au rapport d'Hérodote, y prenoient un soin extrême de leur beauté. Rhodope y gagna des sommes immenses, & Archidice qui eut un si grand renom par toute la Grèce, vint aussi s'y établir. Enfin, cette ville prétendoit avoir bonne part à la protection de Vénus, & se vantoit de posséder une image miraculeuse de cette Déesse, que l'on consacra dans son Temple.

Origène remarque qu'on y honoroit particulièrement le Dieu Sérapis, quoiqu'anciennement on y eût adoré d'autres Dieux.

NAUDÉ, (Gabriel) né à Paris en 1600, fit des progrès rapides dans les sciences, dans la critique, dans la connoissance des Auteurs & dans l'intelligence des langues. Son inclination pour la Médecine l'obligea de se rendre à Padoue, où il se consacra à l'étude de cette science. Quelque temps après, le Cardinal Bagni le prit pour son Bibliothécaire & l'emmena avec lui à Rome. Louis XIII, Roi de France, lui donna ensuite la qualité de son Médecin avec des appointemens. Après la mort du Cardinal Bagni, le Cardinal Barberin vou-

eſt fort menu, plus rond que long, & blanc; c'eſt le plus petit & le meilleur : le navet de Vaugirard, qui eſt de médiocre groſſeur, un peu alongé, tirant ſur le gris du côté de la tête, d'un bon goût, & très-tendre; il eſt fort commun à Paris & fort eſtimé : le navet commun, tant le rond que le long, qui eſt celui qu'on cultive le plus communément à Aubervilliers : le navet gris, ainſi nommé de ſa couleur, & dont la forme eſt allongée : le navet de Meaux, qui rend le plus de profit par ſa groſſeur & par ſa longueur qui eſt communément de huit à dix pouces; cette eſpèce élevée aux environs de Maux, eſt meilleure que la même élevée aux environs de Paris.

Toutes ces eſpèces ſe cultivent de la même manière & réuſſiſſent mieux en général dans les terres légères que dans toutes les autres. On sème les navets en deux temps, au mois de Mars & au mois d'Août; & ils viennent ordinairement mieux dans cette dernière ſaiſon. Il faut que la terre ait été bien labourée, & qu'elle ne ſoit ni trop sèche ni trop trempée, & avoir attention de ſemer très-clair. Quand la graine eſt levée, on éclaircit le plan, de manière qu'il reſte environ ſix pouces de diſtance d'un pied à l'autre, & on ſarcle toutes les mauvaiſes herbes. Les navets ſont ordinairement bons au bout de deux mois, il faut les arracher alors, de crainte qu'ils ne ſe cordent, ou que les vers & les mulots ne les attaquent. Ceux du printemps ſervent pour l'été; & ceux du mois d'Août paſſent l'hiver, étant mis dans le ſable après qu'on leur a tordu la fanne, ou qu'on les a entaſſés en pleine terre dans un trou qu'on couvre de chaume; il faut que ce trou ſoit pratiqué de façon que l'eau des pluies ait un écoulement, & que les pleurs de la terre ne puiſſent pas l'innonder.

On peut auſſi ſemer les navets dès le mois de Février, ſur une couche chargée de huit à neuf pouces de terreau, & dont la chaleur ſoit preſque amortie : on en jouit par ce moyen dès le commencement de Mai.

Pour ſe procurer la graine de toutes ces eſpèces, on choiſit les plus belles racines qu'on remet en terre au mois de Mars, à un pied de diſtance les unes des autres. Au mois d'Août on les arrache, & au bout de quelques jours on bat la graine. Elle ne ſe conſerve bonne que pendant deux ans.

Le navet a pour principal ennemi la *liſette*, qui dévore les jeunes feuilles & fait périr la plante, ſurtout dans les années sèches. On n'y connoît point de remède, ſi ce n'eſt de donner une nouvelle façon à la terre, & de ſemer de nouveau lorſqu'un plant de navets a été ainſi ravagé. On a auſſi remarqué qu'en ſemant après la mi-Août, le plant eſt ordinairement beaucoup moins fatigué de ces inſectes, parcequ'ils commencent à ſe retirer.

Le navet eſt un légume aſſez ſain, quoiqu'un peu venteux; on le met dans les ſoupes, on le mange à la ſauce blanche & à la moutarde; on le frit en pâte, & il ſe marie bien avec la plupart des viandes, ſingulièrement avec le mouton & le canard. On tire par expreſſion de la graine du navet une huile qui ſert à brûler & qu'on mêle avec celle de la navette.

Le navet a de grandes propriétés dans la Médecine; ſa décoction eſt d'un uſage très familier dans les bouillons propres pour la poitrine :

mêlée avec le sucre, elle forme un sirop très-estimé pour appaiser la toux invétérée & pour l'asthme. La semence de navet est incisive & apéritive.

NAVETTE; substantif féminin. *Napus sylvestris*. Espèce de navet sauvage qui ne diffère du navet commun & cultivé que par la racine qu'il a beaucoup plus petite, d'un goût âcre & qui sent le sauvageon. Sa fleur est jaune & quelquefois blanchâtre. Ses feuilles sont plus découpées. La navette croît naturellement entre les blés, sur les levées & les bords des fossés : elle fleurit en Avril & en Mai & produit beaucoup de graine.

Toute la plante est beaucoup plus alexitere que la précédente, surtout la semence. Tout le monde sait que les Oiseliers en nourrissent dans des cages bien des espèces de petits oiseaux, comme serins, chardonnerets, linotes, pinçons, &c. C'est de cette même graine qu'on tire, par expression, une huile dont on se sert pour brûler à la lampe, & que les ouvriers en laine emploient aussi dans leurs ouvrages. La grande consommation que l'on fait de cette huile a engagé, depuis quelques années, divers particuliers à cultiver cette plante, surtout aux environs de Rouen, dans le pays de Caux & dans la Picardie. On sème la navette depuis le commencement d'Avril jusqu'en Juillet & en plein champ. Il lui faut des terres fortes & bien labourées, & que l'on herse après la semaille. On connoît que la semence est mûre quand la cosse est devenue blanche.

NAVETTE; substantif masculin. *Navicula*. Certain petit vase de cuivre, d'argent, &c. fait en forme de petit navire, dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'Église dans les encensoirs. *Mettre de l'encens dans la navette*.

NAVETTE, se dit aussi d'une sorte d'instrument dont les Tisseurs, Tissutiers ou Tisserands se servent pour faire courir le fil, la soie, la laine dont ils font la trame de leurs étoffes, toiles, rubans, &c.

Il y a des manufacturiers qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*, & d'autres, *ouvriers de la petite navette*. Les premiers sont les Marchands, Maîtres, Ouvriers en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées, & les derniers, sont les Maîtres Tissutiers-Rubanniers.

Les femmes se servent aussi d'une espèce de petite *navette* d'or, de laque, d'écaille, &c. pour faire des nœuds.

On dit figurément & familièrement, *faire la navette, faire faire la navette*; pour dire, faire beaucoup d'allées & de venues, & en faire faire à d'autres.

NAVETTE; se dit en termes de Marine, d'un petit bâtiment dont se servent quelques Indiens, qui est fait d'un tronc d'arbre creusé, & dont la forme ressemble à une navette.

NAVETTE, se dit en termes de plombiers, d'une masse de plomb faite à peu près de la même figure qu'une navette de tisserand. On l'appelle plus ordinairement *saumon*.

NAUFRAGE; substantif masculin. *Naufragium*. C'est le bris, la rupture, le fracassement & la perte d'un vaisseau qui donne contre des rochers, ou qui coule à fond, ou enfin qui périt par quelqu'autre accident. Cela provient fort souvent des tempêtes; mais l'impéritie des pilotes y a aussi beaucoup de part;

car on reçonnoît qu'à mesure que la navigation s'est perfectionnée, les naufrages sont devenus plus rares. Dans la naissance & les premiers progrès de cet art, ces malheurs étoient très-fréquens, & les anciens se contentoient d'implorer la clémence des Dieux en général, & de Neptune en particulier.

Les négocians formoient leurs vœux pour Isis, patrone du commerce, & ils en chargeoient les murs de son temple : Ovide près de faire naufrage, adressa aux Dieux une belle prière qu'on lit dans les Tristes ; enfin la vue des naufrages faisoit tant d'impression sur les esprits, que les plus méchans hommes, après avoir épuisé les ressources humaines, osoient recourir à la protection divine. L'histoire nous apprend à ce sujet que le philosophe Bias faisoit voile avec des scélérats qui effrayés d'un danger imminent, s'étoient mis en prière ; indigné de cette audace, il leur parla en ces termes : suspendez vos prières, malheureux, crainte que les Dieux ne vous entendent ; car s'ils savoient que vous êtes ici, ils vous puniroient ; & sans être coupables de crime, nous serions enveloppés dans vos châtimens.

Cette ferveur se conservoit encore après avoir échappé du péril. Lorsqu'un vaisseau s'étoit brisé, ceux qui avoient fait naufrage faisoient peindre l'image de leur infortune, & exposoient ce tableau dans un temple bâti sur le rivage. Ils consacroient aussi à Neptune les habits avec lesquels ils avoient été sauvés.

En France, tous les effets naufragés quels qu'ils soient, & tout ce qui est échappé du naufrage, sont sous la protection & sauve-garde du Roi.

Il est ordonné à tous les sujets du Roi d'employer tous les moyens possibles pour secourir les personnes qu'ils verront en danger de faire naufrage, & il leur est défendu sous peine irrémissible de mort, d'attenter à leur vie & à leurs biens.

Les seigneurs & les habitans des Paroisses voisines de la mer, doivent incontinent après les naufrages arrivés le long de leur territoire, en avertir les Officiers de l'Amirauté.

Ils doivent aussi en attendant l'arrivée de ces Officiers, travailler sans délai à sauver les effets naufragés & en empêcher le naufrage, à peine de répondre en leurs noms de toutes pertes & dommages dont ils ne pourront être déchargés qu'en représentant ou en indiquant les coupables & les témoins nécessaires pour les convaincre de leur crime.

Il est défendu aux particuliers employés au sauvement & à tous autres, de porter dans leurs maisons ou ailleurs qu'aux lieux indiqués, aucun des effets naufragés, à peine de restitution du quadruple & de punition corporelle. Il est aussi défendu sous les mêmes peines, de rompre les coffres, ouvrir les balots & couper les cordages ou mâtures sauvés du naufrage.

Les Officiers de l'Amirauté doivent incontinent après avoir reçu avis de quelque naufrage, faire travailler au sauvement des effets, se saisir des chartres, papiers, enseignemens & autres papiers trouvés dans le vaisseau, recevoir les déclarations des maîtres pilotes & autres personnes de l'équipage, dresser procès verbal de l'état du navire, faire inventaire des marchandises sauvées, les faire mettre

en lieu de sureté, faire informer des pillages, & faire le procès aux coupables, le tout à peine d'interdiction de leurs charges, & de répondre en leur nom des pertes & dommages des intéressés.

Si personne ne réclame dans le mois les effets naufragés, les Officiers de l'Amirauté doivent en faire vendre quelques-uns des plus périssables pour payer les ouvriers qui ont travaillé au sauvement de ces effets.

Si les propriétaires des effets naufragés ou leurs commissionnaires se présentent pour y mettre ordre, les Officiers de l'Amirauté doivent se retirer & leur en laisser la liberté, à moins que les vaisseaux ne soient ennemis ou pirates, ou les marchandises prohibées, dans lesquels cas les Juges de l'Amirauté feront garder les hommes & les vaisseaux, & feront mettre les marchandises en sureté.

Il est ordonné à tous ceux qui auront tiré du fond de la mer & trouvé sur les flots ou sur le rivage quelques effets naufragés, de les mettre en sureté, & d'en faire leurs déclarations dans vingt-quatre heures au plus tard, aux Officiers de l'Amirauté, à peine d'être punis comme receleurs.

Les vaisseaux échoués & les marchandises naufragées doivent être réclamés dans l'an & jour de la publication qui en aura été faite aux portes des Paroisses de la ville maritime la plus proche du lieu du naufrage, auquel cas ils seront rendus aux propriétaires ou à leurs commissionnaires, en payant les frais faits pour les sauver; mais si les effets naufragés ne sont point réclamés dans le délai préfigé, ils se partagent entre le Roi ou les seigneurs qui en ont le droit & l'Amiral.

Il est défendu à tous soldats & cavaliers de courir sans ordre aux naufrages à peine de la vie.

Les cadavres trouvés sur les grèves doivent être réclamés par les Curés, s'il est reconnu que les personnes noyées professoient la religion catholique, apostolique & romaine.

Les seigneurs des fiefs voisins de la mer & tous autres qui auront forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres, sous prétexte du droit de varech, ou autre quel qu'il soit, doivent être punis de mort.

La peine de mort est aussi prononcée contre ceux qui allument des feux trompeurs sur les grèves de la mer, & dans les lieux périlleux pour y attirer & faire perdre les navires.

Naufrage, se dit aussi figurément, de toutes sortes de pertes, de ruine & de malheurs. Ainsi l'on dit, qu'*une personne a fait naufrage au port;* pour dire, que tous ses desseins ont été ruinés, renversés, au moment qu'elle étoit en droit d'espérer de les voir réussir. *Son honneur est sur le point de faire naufrage.*

NAUFRAGÉ, ÉE; adjectif. Il se dit des vaisseaux, effets & marchandises qui ont péri par un naufrage, soit qu'ils aient été retirés de la mer, soit qu'il ait été impossible de les sauver.

NAVICULAIRE; adjectif des deux genres, & terme d'Anatomie. *Navicularis.* Il se dit de certaines parties qui paroissent avoir la figure d'un bateau, d'un navire.

La *fosse naviculaire* du gland est

une dilatation de l'urèthre dans cette partie. *Voyez* VERGE.

La *fosse naviculaire* des parties génitales externes de la femme est un petit enfoncement qui se trouve auprès de la commissure inférieure des grandes lèvres.

La *fosse naviculaire* de l'oreille externe est une cavité située au haut de l'anthelix, dont le fond qui répond au conduit de l'oreille porte le nom de *conque*.

L'*os naviculaire* est le même que l'os scaphoïde.

NAVIGABLE, adjectif des deux genres. *Navigabilis*. Il se dit tant des mers que des eaux douces où l'on peut naviguer. *La mer n'est pas navigable dans ces parages. La Seine est une rivière navigable.*

Toutes les actions concernant les entreprises ou prétentions sur les rivières navigables & flottables, tant pour raison de la navigation & flottage, que des droits de passage, pontonnage & autres, soit en espèces ou en deniers, conduite, rupture & loyers de flettes, bacs ou bateaux, épaves sur l'eau, constructions & démolitions d'écluses, gords, pêcheries & moulins, & généralement tout ce qui peut préjudicier à la navigation, charroi & flottage des bois du Roi, sont de la compétence des Officiers des eaux & forêts, sans préjudice néanmoins de la juridiction des Prévôts des Marchands ès villes où ils sont en possession de connoître de tout, ou de partie de ces matières, & de celles des turcies & levées, ou autres qui pourroient avoir titre & possession pour en connoître.

L'article 6 du titre 4 de l'ordonnance, enjoint aux Maîtres particuliers de faire de six mois en six mois une visite générale sur toutes les rivières navigables & flottables de leur département.

L'article 23 du titre 3, enjoint aux grands Maîtres de visiter les rivières navigables & flottables qui font partie du domaine, ensemble les routes, pêcheries & moulins, pour connoître s'il y a des entreprises ou usurpations qui puissent empêcher la navigation & le flottage, & y pourvoir incessamment, en faisant rendre le cours des rivières libre & sans empêchemens.

L'article 42 du titre 27, ordonne qu'après les trois mois de la publication de l'ordonnance, s'il se trouve des moulins, batardeaux, écluses, gords, pertuis, murs, plants d'arbres, amas de pierres ou autres édifices nuisibles au cours de l'eau dans les fleuves ou rivières navigables & flottables, ils soient incessamment ôtés & levés à la diligence des Procureurs du Roi dans les Maîtrises, aux frais de ceux qui les auront faits, soit propriétaires ou engagistes, sous peine de cinq cens livres d'amende, tant contre les particuliers que contre les Procureurs du Roi qui auroient négligé de le faire faire, & de répondre en leur privé nom de tous dommages & intérêts.

L'article 45 du même titre fixe le chommage de chaque moulin sur rivière navigable & flottable, à 40 sous par vingt-quatre heures; fait défenses à tous meûniers, propriétaires ou autres d'en exiger davantage, & de retarder en aucune manière la navigation ou flottage, à peine de mille livres d'amende, outre les dommages & intérêts, frais & dépens, qui seront réglés par les Officiers des Maîtrises sans aucune modération.

L'article 46 porte que s'il arrive

quelque différend pour les droits de chommage des moulins & salaires des maîtres des ponts & gardes des pertuis, &c. sur les rivières navigables & flottables, ils seront réglés par le grand Maître ou les Officiers de la Maîtrise en son absence, & que tout ce qui sera par eux ordonné, sera exécuté par provision, nonobstant & sans préjudice de l'appel.

NAVIGATEUR; substantif masculin. *Navigator.* Qui a fait de grands voyages sur mer. *Christophe Colomb fut un grand navigateur.*

NAVIGATEUR, se dit aussi d'un bon pilote, d'un homme qui entend bien la conduite d'un vaisseau. *C'est un habile navigateur.*

NAVIGATION; substantif féminin. *Navigatio.* Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. *Une navigation périlleuse. Une longue navigation.*

Les médecins mettent la navigation ou les voyages sur mer, au nombre des choses qui contribuent le plus à établir la disposition au scorbut.

Les mauvais effets que produit souvent la navigation sont incontestables; il n'en est pas de même des bons effets que quelques auteurs lui ont attribués pour la conservation de la santé, ou pour son rétablissement. Vanhelmont prétend que ceux qui ne sont pas incommodés de l'air de la mer ou du mouvement du vaisseau, ont le double & le triple de l'appétit qui leur est ordinaire sur terre. Selon Sthaal, d'après Pline, Celse & Cælius Aurelian, les voyages par mer, & même de long cours, sont fort utiles pour la guérison de la phthisie, de l'hectisie, du marasme; c'est un remède très-vanté par les anciens, mais en faveur duquel les modernes ne rapportent rien d'assuré.

NAVIGATION, se dit aussi de l'art de naviguer, qu'on appelle autrement *histiodromie.* Voyez HISTIODROMIE.

Tout l'art de la navigation roule sur quatre choses, dont deux étant connues, les deux autres sont connues aisément par les tables, les échelles & les cartes.

Ces quatres choses sont la différence en latitude, la différence en longitude, la distance ou le chemin parcouru, & le rhumb de vent sous lequel on court.

Les latitudes se peuvent aisément déterminer, & avec une exactitude suffisante.

Le chemin parcouru s'estime par le moyen du lock.

Ce qui manque le plus à la perfection de la navigation, c'est de savoir déterminer la longitude. Les géomètres se sont appliqués dans tous les temps à résoudre ce grand problême, mais jusqu'à présent leurs efforts n'ont pas eu beaucoup de succès, malgré les magnifiques récompenses promises par divers Princes & par divers États à celui qui le résoudroit.

NAVIGUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Navigare.* Aller sur mer ou sur les grandes rivières. *Naviguer sur l'Océan. Naviguer sur le Rhône.*

NAVIGUER, se dit aussi en parlant, tant de la manœuvre qu'un pilote fait faire à un vaisseau, que de la manière dont un vaisseau va sur mer. *Ce pilote fait bien naviguer. Ce vaisseau navigue bien.*

NAVIRE; substantif masculin. *Navis.* Vaisseau, bâtiment propre pour aller sur mer. *Un navire bon voilier.*

Les voiles d'un navire. Construire un navire.

Navire Marchand, se dit d'un navire qui va en mer seulement pour faire le commerce.

Navire en guerre et marchandise, se dit de celui qui étant Marchand ne laisse pas de prendre commission pour faire la guerre.

Navire a fret, se dit d'un navire que le bourgeois ou propriétaire loue à des Marchands ou autres, pour transporter leurs marchandises d'un port à un autre port, & même pour des voyages de long cours.

Navire en victuailles, se dit d'un navire qui a toutes ses provisions & munitions, tant de guerre que de bouche.

Navire en charge, se dit d'un navire dans lequel on embarque actuellement des marchandises, & qui n'a pas encore sa cargaison complette.

Navire chargé, se dit de celui dont la charge est faite ou la cargaison complette.

Navire terre-neuvier, se dit d'un navire destiné à la pêche de la morue, sur le grand banc de Terre-neuve. On y appelle *navire banqué*, celui qui est placé sur le banc, & qui y fait sa pêche; & *navire débanqué*, celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais temps.

On donne aussi quelquefois aux *navires* le nom des États, Provinces, Villes où ils ont été construits ou équipés : ainsi, l'on dit *navire Anglois*, *navire Normand*, *navire Breton*, *navire Malouin*, *navire Nantois*, &c.

Navire de regître, se dit en Espagne & dans l'Amérique Espagnole, d'un navire marchand auquel le Conseil des Indes a accordé la permission d'y aller trafiquer, moyennant une certaine somme, & sous certaines conditions.

En parlant des vaisseaux de guerre, on dit plus ordinairement *vaisseau* que *navire*. Voyez Vaisseau.

Chez les Égyptiens, les Grecs & les Romains, on appeloit *navires sacrés*, des bâtimens qu'on avoit dédiés aux Dieux. Tels étoient chez les Egyptiens, 1°. le vaisseau qu'ils dédioient tous les ans à Isis; 2°. celui sur lequel ils nourrissoient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant de le transférer de la vallée du Nil à Nemphis, dans le temple de Vulcain; 3°. la nacelle nommée vulgairement la *barque à Caron*, & qui n'étoit employée qu'à porter les corps morts du lac Achéruse; c'est de cet usage des Égyptiens qu'Orphée prit occasion d'imaginer le transport des ames dans les enfers au-delà de l'Achéron.

Parmi les bâtimens sacrés qu'on voyoit en différentes villes de la Grèce, les Auteurs parlent surtout de deux galères sacrées d'Athènes, qui étoient particulièrement destinées à des cérémonies de religion, ou à porter les nouvelles dans les besoins pressans de l'État.

L'une se nommoit *la parale*, ou *galère paraliene*; elle emprunta son nom du héros *Paralus*, dont parle Euripide, & qui joint à Thésée, se signala contre les Thébains. Ceux qui montoient ce navire s'appeloient *Paralliens*; leur paie étoit plus forte que celle des troupes de Marine. Quand Lisandre eut battu la flotte Athénienne dans l'Hellespont, l'on dépêcha la galère Paralienne, avec ordre de porter au peuple cette triste nouvelle.

L'autre vaisseau, dit le *Salaminien*, ou la *galère Salaminienne*, prit, selon les uns, sa dénomination de la bataille de Salamine, & selon les autres, de Nausitheus, son premier pilote, natif de Salamine; c'étoit cette célèbre galère à trente rames, sur laquelle Thésée passa dans l'île de Crète, & en revint victorieux; on la nomma depuis *Déliaque*, parcequ'elle fut consacrée à aller tous les ans à Délos y porter les offrandes des Athéniens, à l'acquit du vœu que Thésée avoit fait à l'Apollon Délien pour le succès de son expédition de Crète. Pausanias assure que ce navire étoit le plus grand qu'il eût jamais vu. Lorsqu'on rappela de Sicile Alcibiade, afin qu'il eût à se justifier des impiétés dont on l'accusoit, on commanda pour son transport la galère Salaminienne. L'une & l'autre de ces galères sacrées servoit aussi à ramener les Généraux déposés; & c'est en ce sens que Pitholaüs appeloit la galère Paralienne, la *Massuè du peuple*.

Les Athéniens conservèrent la galère Salaminienne pendant plus de mille ans, depuis Thésée jusques sous le règne de Ptolémée Philadelphe; ils avoient un très-grand soin de remettre des planches neuves à la place de celles qui vieillissoient; d'où vint la dispute des Philosophes de ce temps-là, rapportée dans Plutarque; savoir, si ce vaisseau, dont il ne restoit plus aucune de ses premières pièces, étoit le même que celui dont Thésée s'étoit servi: question que l'on fait encore à présent au sujet du Bucentaure, espèce de galéace sacrée des Vénitiens.

Outre ces deux vaisseaux sacrés dont on vient de parler, les Athéniens en avoient encore plusieurs autres; savoir, l'*Antigone*, le *Démétrius*, l'*Ammon*, & celui de *Minerve*. Ce dernier vaisseau étoit d'une espèce singulière, puisqu'il étoit destiné à aller, non sur mer, mais sur terre. On le conservoit très-religieusement près de l'Aréopage, ainsi que le dit Pausanias, pour ne paroître qu'à la fête des *grandes Panathénées*, lesquelles ne se célébroient que tous les cinq ans le 23 du mois Hécatombéon, qui, selon Potter, répondoit en partie à notre mois de Juillet. Ce navire servoit alors à porter en pompe au temple de Minerve, l'habit mystérieux de la Déesse, sur lequel étoient représentées la victoire des Dieux sur les Géants, & les actions les plus mémorables des grands hommes d'Athènes. Mais ce qu'on admiroit le plus dans ce navire, c'est qu'il voguoit sur terre à voile & à rames, par le moyen de certaines machines que Pausanias nomme *souterreines*; c'est-à-dire, qu'il y avoit à fond de cale des ressorts cachés qui faisoient mouvoir ce bâtiment, dont la voile, selon Suidas, étoit l'habit même de Minerve.

En termes d'Astronomie on appelle *navire Argo*, une constellation de l'hémisphère austral près du chien, au-dessous de l'hydre. Elle est composée de 57 étoiles.

Remarquez qu'encore que le mot *navire* soit toujours masculin, cependant il devient féminin quand on parle du vaisseau des Argonautes, qu'on appelle *la navire Argo*. Ainsi, c'est par erreur que nous avons dit au mot *Argo*, *le navire Argo*.

On appelle *ordre du navire*, ou d'*outre-mer*, ou *du double croissant*, un ordre de Chevalerie qu'institua

S. Louis en 1269, pour encourager par cette marque de distinction, les Seigneurs à le suivre dans sa seconde expédition contre les Infidèles. Le collier de cet ordre étoit entrelacé de coquilles d'or & de doubles croissans d'argent, avec un navire qui pendoit au bout dans une ovale, où il paroissoit armé & fretté d'argent dans un champ de gueule, à la pointe ondoyée d'argent & de sinople. C'étoit, comme on voit, autant de symboles & du voyage, & des peuples contre lesquels on alloit combattre. Quoique ce Prince en eût décoré ses enfans, & plusieurs grands Seigneurs de son armée, cet ordre ne subsista pas longtemps en France; mais il conserva son éclat dans les Royaumes de Naples & de Sicile, où Charles de France, Comte d'Anjou, frère de Saint-Louis, qui en étoit Roi, le prit pour ses successeurs; & René d'Anjou, Roi de Sicile, le rétablit en 1448, sous le nom d'ordre du croissant. *Voyez* CROISSANT.

NAULAGE; substantif masculin. *Naulum.* Prix que les passagers payent au maître d'un vaisseau.

NAULAGE, se dit aussi de ce qu'on paye à un batelier pour traverser une rivière. C'est en ce sens qu'en termes de Mythologie, on appelle *naulage*, le droit que les anciens croyoient qu'il falloit payer à Caron pour passer dans sa barque, & pour l'acquit duquel ils avoient coutume de mettre sous la langue du défunt une pièce de monnoie. Cette coutume venoit des Égyptiens, qui donnoient quelque chose à celui qui passoit les morts au-delà du marais d'Achéruse. Lucien assure que l'usage de mettre une obole dans la bouche des morts, pour payer le droit de naulage, étoit universel chez les Grecs & chez les Romains; on ne connoît que les Hermoniens qui s'en dispensoient, parcequ'ils se disoient si près de l'enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût nécessaire de rien payer pour le voyage. Mais Caron n'y perdoit pas grand chose; car si ce peuple ne lui payoit pas ses émolumens, les Athéniens prétendirent qu'il falloit donner quelque chose de plus pour leurs Rois, afin de les distinguer du vulgaire, & ils mirent dans leurs bouches jusqu'à trois pièces d'or.

Il est bon de remarquer qu'on ne se contentoit pas de cette pièce de monnoie; mais qu'afin de mieux assurer le passage, on mettoit dans le cercueil du défunt une attestation de vie & de mœurs.

NAUM, ou NAUN; ville d'Asie près d'une rivière de même nom, sur les frontières de la Tartarie-Moscovite, & de la Tartarie-Chinoise.

La rivière de Naum a sa source auprès des ruines de la ville d'Albassinskoi, & son embouchure dans le Chingal qui se jette dans le fleuve Amour.

NAUMACHIE; substantif féminin. *Naumachia*, Spectacle d'un combat naval que les Romains donnoient au peuple pour le divertir. Il se dit aussi du lieu même où se donnoit ce spectacle.

Jules-César ayant trouvé un endroit favorable sur le bord du Tibre, & assez proche de la ville, appelé *Codette*, le fit creuser, & y donna le premier divertissement d'une naumachie. On y vit combattre des vaisseaux Tyriens & Égyptiens, & les apprêts qu'on fit pour ce nouveau spectacle, piquèrent tellement la curiosité des peuples, qu'il fallût

loger

loger sous des tentes, les étrangers qui s'y rendirent presque en même temps de tous les endroits de la terre.

Ensuite Lollius sous le règne d'Auguste, donna pour lui faire sa cour, le second spectacle d'un combat naval, en mémoire de la victoire d'Actium. Les Empereurs imitèrent à leur tour cet exemple.

Dans la naumachie de Claudius, qui se donna sur le lac Fuen, il fit combattre douze vaisseaux contre un pareil nombre sous le nom de deux factions, l'une Rhodienne & l'autre Tyrienne. Elles étoient animées au combat par les Chamades d'un triton, qui sortit du milieu de l'eau avec sa trompe. L'Empereur eut la curiosité de voir passer devant lui les combattans, parmi lesquels se trouvoient plusieurs hommes condamnés à mort: ils lui dirent en passant: Seigneur, recevez le salut des troupes qui vont mourir pour votre amusement; *ave*, *Imperator, morituri te salutant*. Il leur répondit en deux mots, *avete*, *vos*, & le combat se donna.

Néron fit exécuter une naumachie encore plus horrible & plus considérable; car il perça exprès pour cet effet la montagne qui sépare le lac Tucin de la rivière de Lyre. Il arma des galères à trois & à quatre rangs, mit dessus dix-neuf mille hommes de combat, & fit paroître sur l'eau toutes sortes de monstres marins.

Cependant la plus singulière de toutes les naumachies, & la plus fameuse dans l'Histoire, est celle que donna l'Empereur Domitien, quoiqu'il ne fît paroître dans ce combat naval que trois mille combattans en deux partis, dont il appela l'un *celui des Athéniens*, & l'autre *celui des Syracusains*; mais il entoura tout le spectacle de portiques d'une grandeur prodigieuse, & d'une exécution admirable.

NAUMBOURG; ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, en Misnie, sur la Sale, à quinze lieues, nord est, d'Erfort, & vingt-quatre, ouest, de Dresde. Elle fut autrefois Impériale.

NAUMBOURG, est aussi le nom de deux petites villes de Silésie, dont une est sur la Queiss dans la Principauté de Javer, & l'autre sur le Bober, dans la Principauté de Sagan.

NAU-MU; substantif masculin. Arbre de la Chine, qui s'élève fort haut, & dont le bois est incorruptible, comme celui du cèdre, dont il diffère cependant par la forme & par ses feuilles. On s'en sert à la Chine pour faire des pilastres, des colonnes, des portes & des fenêtres, ainsi que les ornemens des temples & des palais.

NAUPACTE; nom d'une ancienne ville de la Locride, où les Héraclides firent construire la flotte qui les transporta dans le Péloponèse. Elle se nomme aujourd'hui *Lépante*.

NAUPLIA; nom d'une ancienne ville de Grèce, qu'on croit être aujourd'hui Napoli de Romanie.

NAUPLIUS, nom d'un fils de Neptune qui fut Roi de l'île d'Eubée, & père de Palamède. Son fils étant allé au siége de Troie, il y fut lapidé par l'injustice d'Ulysse. Nauplius en fut si indigné, qu'il causa le plus grand désordre qu'il put dans les États des Princes grecs pendant leur absence, & qu'après la prise de Troye, voyant la flotte des vainqueurs battue par une violente tempête, il fit allumer pendant la nuit

des feux sur les côtes de la mer, vis-à-vis des endroits où étoient les plus dangereux écueils, contre lesquels la plupart de leurs vaisseaux vinrent échouer. Nauplius ayant appris qu'Ulysse & Diomède en étoient échappés, en eut tant de dépit qu'il se précipita dans la mer.

NAVRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Navrer.

On dit figurément, *j'en ai le cœur navré;* pour dire, j'en suis très-fâché, j'en suis extrêmement affligé.

NAVRER; vieux mot qui signifioit autrefois blesser, faire une grande plaie. Il est encore usité au participe. *Voyez* Navrer.

NAUSÉE; substantif féminin. Envie de vomir. *La mer nous causa des nausées.*

NAUSICAA; nom d'une Princesse d'une rare beauté, fille d'Alcinoüs, Roi des Phéaciens. Ulysse ayant fait naufrage & gagné à la nage l'île des Phéaciens, Minerve apparut en songe à Nausicaa pour l'avertir d'aller à son réveil avec ses femmes, laver dans la rivière ses robes & celles des Princes ses frères. Les filles des Rois s'occupoient alors de ces soins domestiques; & c'étoit, dit Homère, ce qui leur faisoit dans le monde une bonne réputation.

Dès que le soleil eut montré sa lumière, elle partit sur un char que le Roi son père lui avoit fait préparer; elle y avoit chargé une grande quantité de robes & de précieux vêtemens. La Reine y avoit mis dans une riche corbeille ce qui étoit nécessaire pour le repas de la Princesse, & une phiole d'or remplie d'essence, dont elle pût se parfumer après s'être baignée.

Quand les robes furent lavées, & qu'elle eut pris le bain, elle se mit à manger avec ses femmes, & toutes ensemble s'amusèrent pendant le reste du jour, à différens jeux. Les éclats de rire qu'elles faisoient réveillèrent Ulysse; il se mit sur son séant, & considéra de tous côtés le pays où la tempête l'avoit jeté; il ne sait si le peuple en est sauvage, ou s'il respecte l'hospitalité, mais il est forcé de s'en instruire; & après avoir pris la précaution de couper des branches chargées de feuilles, pour se couvrir, il marche vers l'endroit d'où il avoit entendu des voix de femmes.

A l'aspect de cet inconnu, tout flétri & tout défiguré par l'écume de la mer, les compagnes de Nausicaa prirent la fuite. Elle seule resta par l'inspiration de Minerve, & Ulysse lui tint de loin un discours flatteur, insinuant, plein d'adresse & de douceur, dans lequel en implorant le secours de cette Princesse, il lui peignoit vivement les malheurs qu'il avoit éprouvés.

Ce discours prononcé avec l'art & l'éloquence propres à Ulysse, ne pouvoit manquer d'inspirer à Nausicaa des sentimens d'estime pour ce héros, tout difforme & tout hideux qu'il étoit, & de l'empressement à le secourir; elle jugea qu'il n'étoit ni d'une condition méprisable, ni un homme dépourvu de raison & de sentimens: « Jupiter, lui dit-» elle, dispense aux mortels les » biens & les maux, selon qu'il » plaît à sa providence; il vous a » donné les maux en partage, & » il est de votre sagesse de vous » soumettre à sa volonté: cepen-» dant vous trouverez ici tout ce » qu'un Suppliant peut se promet-» tre de soulagement. Vous êtes

» dans l'île des Phéaciens, & je suis » la fille du grand Alcinoüs leur » Roi ; je vais vous indiquer la » ville que nous habitons, & vous » pourrez vous y rendre en sûreté.

Aussi-tôt elle rappelle ses femmes, & leur ordonne de secourir cet étranger: «Car c'est Jupiter, leur dit-» elle, qui nous envoie les pauvres » & les supplians; donnez-lui donc » à manger, & menez-le au bord » de la rivière, & dans un lieu » couvert & à l'abri des vents, afin » qu'il puisse s'y baigner ; mettez » auprès de lui ce vase d'or où il » reste encore de l'essence, & les » vêtemens dont il a besoin. »

Lorsqu'il se fut baigné, & qu'il eut pris la nourriture qu'on lui avoit servie, Minerve répandit sur toute sa personne, un air de noblesse & de majesté, dont Nausicaa fut frappée.

Cette Princesse le conduisit au palais du Roi son père, auprès duquel elle le servit. *Voyez* Ulysse.

NAUTILE; substantif masculin. *Nautilus*. Genre de coquillage univalve rond ou oblong comme une gondole, avec une circonvolution spirale apparente, tournée sur elle-même, qui finit en se perdant au centre ; & qui dans une autre espèce, se sépare en plusieurs articulations ou compartimens.

Quand on divise longitudinalement la coquille du nautile en deux, on voit dans l'intérieur le tuyau ou siphon qui communique d'une concamération à l'autre ; on y compte souvent quarante cellules ou compartimens, dont la grandeur diminue à mesure qu'ils approchent du centre. C'est par ce petit tuyau ou siphon, que l'animal passe sa queue qu'il attache à sa coquille, aussi ne la quitte-t-il jamais. Ce siphon lui-même est composé d'articulations, ensorte qu'il paroît être produit à différentes reprises comme la coquille même, dont l'animal bâtit les cloisons à mesure qu'il augmente de volume. Ces concamérations sont simples, unies, courbées, & non découpées ou à sutures comme dans la corne d'Ammon, qui paroît extérieurement herborisée uniquement par cette disposition de pièces de rapport.

La coquille du nautile est épaisse & sans oreilles ; on appelle celle qui est mince, *nautile papiracée*. Celle-ci est à oreilles & sans oreilles, cannelée d'un seul vide, sans articulations ou concamérations, & l'animal qui y demeure ne tient point à sa coquille comme dans l'espèce précédente.

On a donné le nom de *nautile* à cette coquille, parcequ'on a prétendu que c'est du poisson qui l'habite que les hommes ont appris à naviguer. Au moins la forme de cette coquille approche de celle d'un vaisseau, & le poisson semble se conduire sur la mer, comme un pilote conduiroit un navire. Quand le nautile veut nager, il élève deux de ses bras en haut, & étend la membrane mince & légère qui se trouve entre ses deux bras, comme une voile ; il se sert des deux autres appendices, qu'il alonge & plonge dans la mer, & qui lui tiennent lieu d'avirons ; sa queue lui tient lieu de gouvernail. Il ne prend d'eau dans sa coquille, que ce qu'il lui en faut pour lester ce petit navire, & pour marcher avec autant de vîtesse que de sûreté ; mais à l'approche d'un ennemi ou dans les tempêtes, il retire sa voile & ses avirons, & remplit sa coquille d'eau

pour couler plus aisément à fond. Il retourne sa barque sens dessus dessous, lorsqu'il s'élève du fond de la mer; mais dès qu'il a atteint la superficie de l'eau, il tourne adroitement son petit vaisseau, dont il vide l'eau, & épanouissant ses barbes, il se met à voguer. C'est un navigateur perpétuel, qui est tout à la fois le pilote & le vaisseau.

Les amateurs de coquilles distinguent le nautile papiracée, le même qui est à oreilles; & le nautile qui est à cloisons & ombiliqué.

L'animal qui habite cette coquille, est une espèce de polype à huit pieds: quand il se retire, il n'emplit pas tout à fait sa coquille. Le derrière de son corps est creux & couvert de porreaux; le dessus est plat, cartilagineux & ridé, tirant sur la couleur sombre, avec de certaines taches noires. On voit, dit M. d'Argenville, à la partie de devant, une multitude de petits pieds, posés l'un sur l'autre, avec plusieurs lambeaux couvrant la bouche des deux côtés. Ces lambeaux ressemblent à la main d'un enfant, & se divisent en vingt doigts très-petits. Ils servent à l'animal pour s'alonger, se retirer, saisir sa proie, & la porter à sa bouche. Cet animal n'ayant point de couverture à l'entrée de sa coquille, ni de défense, est en prise aux crabes, aux araignées & aux scorpions de mer. On fait peu d'usage dans les tables de ce testacée, parceque sa chair est fort dure; mais l'écaille, dans l'espèce qui est épaisse & nacrée en-dedans, sert à faire des vaisseaux à boire, qu'on grave en-dehors: les sauvages en font des cuillers, qu'ils nomment *papeda*; on en tire aussi une sorte de burgaudine.

Les plus beaux nautiles se pêchent dans l'Inde. Celui qui est papiracée se trouve dans plusieurs lieux de la Méditerranée; son écaille est d'un blanc de lait, quelquefois tirant sur le jaune.

NAUTILITE; substantif masculin. On donne ce nom au nautile fossile ou pétrifié.

NAUTIQUE; adjectif des deux genres. *Nauticus.* Qui appartient, qui a rapport à la navigation. *Cartes nautiques. Astronomie nautique.*

NAUTODICE; substantif masculin. On appeloit ainsi à Athènes, des Officiers subalternes qui terminoient les différens survenus entre les Marchands, les Matelots & les Étrangers dans les affaires de commerce maritime.

NAUTONNIER; substantif masculin. *Nauta.* Celui qui conduit ou qui aide à conduire une barque, un navire. *Caron est le nautonnier des enfers.*

NAXE, ou Naxie, ou Naxos; île considérable située au milieu de l'Archipel, à 37 degrés d'élévation, & environ à 9 milles de la pointe septentrionale de Paros: son circuit est de plus de 100 milles; c'est-à-dire, de près de 35 lieues Françoises, & sa largeur est de 30 milles, qui font dix lieues de France. C'est la plus grande, la plus fertile & la plus agréable de toutes les Cyclades. Les anciens l'appeloient *Dyonisia*, parcequ'on disoit que Bacchus avoit été nourri dans cette île; & les habitans prétendoient que cet honneur leur avoit attiré toutes sortes de félicités: ce qu'il y a de sûr, c'est que ce dieu étoit particulièrement adoré chez les Naxiotes.

Les principales choses qui rendent Naxos célèbre, sont la hauteur de ses montagnes, la quantité de marbre blanc qu'on en tire, la beauté de ses plaines, la multitude des fontaines & des ruisseaux qui arrosent ses campagnes, le grand nombre de jardins remplis de toute sorte d'arbres fruitiers, les forêts d'oliviers, d'orangers, de limonniers & de grenadiers d'une hauteur prodigieuse. Tous ces avantages qui la distinguent de toutes les autres, lui ont acquis le nom de reine des Cyclades. Cependant cette île n'a jajamais eu que peu de commerce par le défaut d'un bon port où les bâtimens puissent être en sûreté.

Les pointes des Falaises & des montagnes paroissent à ceux qui abordent cette île, former comme des rangées de grosses boules blanches.

Naxos, quoique sans port, étoit une République très florissante, & maîtresse de la mer, dans le temps que les Perses passerent dans l'Archipel. Il est vrai qu'elle possédoit les îles de Paros & d'Andros, dont les ports sont excellens pour entretenir & recevoir les plus grandes flottes. Aristagoras tenta vainement de s'en rendre maître, quoique Darius Roi de Perse, lui donnât nonseulement des troupes, mais encore une flotte de deux cens voiles. Les Perses firent une seconde descente dans cette île, où ils eurent plus de succès. Datis & Artaphernes y brûlèrent jusqu'aux temples, & emmenèrent un très-grand nombre de captifs. Cependant Naxos se releva de cette perte, & fournit quatre vaisseaux de guerre qui battirent ceux de Xerxès à Salamine, dans le fond du golfe d'Athènes. Diodore de Sicile assure encore que les Naxiotes donnèrent des marques d'une grande valeur à la bataille de Platée, où Mardonius, autre Général des Perses, fut défait par Pausanias. Néanmoins dans la suite, les Alliés ayant remis le commandement des troupes aux Athéniens, ceux-ci déclarèrent la guerre aux Naxiotes. La ville fut donc assiégée & forcée à capituler avec ses premiers maîtres: car Hérodote, qui place Naxos dans le département de l'Ionie, l'appelle la plus heureuse des îles, en fait une colonie d'Athènes, & prétend que Pisistrate l'avoit possédée à son tour. Voilà ce qui se passa de plus remarquable dans cette île du temps de la belle Grèce.

Pendant la guerre du Péloponnèse, Naxos se déclara pour Athènes avec les autres îles de la mer Égée, excepté Milo & Théra; ensuite elle tomba sous la puissance des Romains; & après la bataille de Philippe, Marc-Antoine la donna aux Rhodiens. Cependant il la leur ôta quelque temps après, parceque leur gouvernement étoit trop dur. Elle fut soumise aux Empereurs Romains, & ensuite aux Empereurs Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople par les François & par les Vénitiens en 1207. Trois ans après ce grand événement, comme les François travailloient sous l'Empereur Henri à la conquête des Provinces & Places de Terre ferme, les Vénitiens maîtres de la mer, permirent aux sujets de la République qui voudroient équiper des navires, de s'emparer des îles de l'Archipel & d'autres places maritimes, à condition que les acquéreurs en feroient hommage à ceux à qui elles appartenoient, à raison du partage fait entre les François &

les Vénitiens. Marc Sanudo, l'un des Capitaines les plus accomplis qu'eût alors la République, s'empara des îles de Naxos, Paros, Antiparos, Milo, l'Argentiere, Siphanto, Policandro, Nanfio, Nio & Santorin. L'Empereur Henri érigea Naxos en Duché, & donna à Sanudo le titre de Duc de l'Archipel & de Prince de l'Empire. Ses descendans regnèrent dans la même qualité jusqu'à Nicolas Carceiro, neuvième Duc de Naxos, qui fut assassiné par les ordres de François Crispo, qui s'empara du Duché, & le transmit à sa postérité. Elle en jouit jusqu'à Jacques Crispo, vingt-unième & dernier Duc de l'Archipel, dépouillé par les Turcs, sous l'Empereur Selim II, & mort à Venise accablé de chagrin.

Sous ce dernier Duc de Naxos, les Grecs secouèrent le joug des Latins pour subir celui de la Porte Ottomane. Le Grand-Seigneur y mit pendant quelque temps un Officier qui gouverna cette île en son nom. Dans la suite Naxos eut la liberté de créer des Magistrats tous les ans; ensorte qu'elle fait, sous la domination des Turcs, comme une petite République à part. Ses Magistrats se nomment *Épitropes;* ils ont une autorité fort étendue, étant maîtres d'infliger toutes les peines, excepté celle de mort qu'ils ne peuvent ordonner sans la participation de la Porte.

L'île de Naxos a pour capitale une ville de même nom, qui est le siége de deux Archevêques, l'un Grec, & l'autre Latin.

NAXKOU; ville de Dannemarck, dans l'île de Laland, à 22 lieues, sud-ouest, de Copenhague.

NAY; petite ville de France dans le Béarn, à trois lieues, sud-est, de Pau.

NAY, est aussi le nom d'un bourg de France en Auvergne, situé à six lieues, sud-est, de Brioude.

NAYBE; substantif masculin & terme de relation. C'est ainsi que dans les îles Maldives on nomme des Prêtres, sur qui le Roi se repose de tous les soins de la royauté. Ainsi les Naybes réunissent la puissance spirituelle & temporelle, & jugent souverainement de toutes les affaires, chacun dans son gouvernement. Ils ont sous eux des Magistrats nommés *Catibes*, qui rendent la justice en leur nom, & qui sont aussi tirés de l'ordre sacerdotal. Le chef des Naybes se nomme *Pandiare.* Il est le souverain pontife & le premier Magistrat de la nation. Ceux qui composent son conseil se nomment *Mocouris;* il est obligé de les consulter dans les affaires importantes.

NAYS; substantif masculin & terme de relation. C'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou Officiers qui commandent aux troupes. Il y en a sept espèces, distinguées par différentes dénominations, suivant le nombre des soldats qui sont sous leurs ordres. Le souverain ne leur donne point de solde, vu que tous les sujets sont ou soldats ou esclaves. Il se contente de leur fournir des armes, des esclaves, des maisons, & quelquefois des terres qui retournent au Roi après la mort d'un Nays à qui il les avoit données. Ces dignités ne sont point héréditaires, & les enfans d'un homme en place se trouvent souvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur subsistance. Les Nays s'enrichissent par les extorsions qu'ils font souffrir au

peuple, que le Despote livre à leur avidité, sans que les opprimés aient de ressource contre leurs oppresseurs.

NAZAL; *voyez* NASAL.

NAZARÉAT; substantif masculin. *Nazareatus*. État ou condition des Nazaréites ou Nazaréens parmi les Juifs.

Le Nazaréat consistoit à être distingué du reste des hommes, principalement en trois choses; 1°. à s'abstenir de vin; 2°. à ne point se raser la tête, à laisser croître ses cheveux; 3°. à éviter de toucher les morts, de peur d'en être souillé.

Il y avoit deux sortes de *Nazaréat*: l'un pour un temps qui ne duroit qu'un certain nombre de jours; l'autre pour la vie. Les Rabbins ont cherché combien duroit le nazaréat pour un temps, & l'ont déterminé d'après leurs idées cabalistiques. Il est dit dans le livre des Nombres, *ch. VI, n. V. Domino sanctus erit*. Or comme le mot hébreu *erit* est en quatre lettres, dont la première & la troisième prises pour des lettres numérales, font chacune dix, & les deux autres chacune cinq, le tout ensemble trente, ils en ont conclu que le terme du *nazaréat* pour un temps étoit trente jours.

NAZARÉEN; substantif masculin. *Nazaræus*. Ce terme est employé dans l'ancien Testament pour signifier une personne distinguée & séparée des autres par quelque chose d'extraordinaire, comme par sa sainteté, par sa dignité ou par des vœux.

Dans le livre des Nombres, on a trouvé le détail des vœux des Nazaréens, c'est-à-dire, des vœux par lesquels un homme ou une femme se consacroient particulièrement à Dieu, les conditions & les suites de ces vœux, comme l'abstinence, &c.

Quand le temps du nazaréat étoit accompli, le Prêtre amenoit la personne à la porte du temple, & cette personne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauste, une brebis pour le sacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hostie pacifique. Elle offroit aussi des pains & des gâteaux, avec le vin nécessaire pour les libations. Après que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le Prêtre ou quelqu'autre rasoit la tête du Nazaréen à la porte du tabernacle, & en brûloit les cheveux sur le feu de l'autel. Alors le Prêtre mettoit entre les mains du Nazaréen l'épaule cuite du bélier, un pain & un gâteau, puis le Nazaréen les remettoit sur les mains du Prêtre, qui les élevoit en sa présence, & les offroit à Dieu: dès-lors le Nazaréen pouvoit boire du vin, & son nazaréat étoit accompli. Mais les Nazaréens perpétuels qui avoient été consacrés par leurs parens, renonçoient pour jamais à l'usage du vin.

Ceux qui faisoient le vœu du nazaréat hors de la Palestine, & qui ne pouvoient arriver au temple à la fin des jours de leur vœu, se contentoient de pratiquer les abstinences marquées par la loi, & de se couper les cheveux au lieu où ils se trouvoient, se réservant d'offrir leurs présens au temple par eux mêmes, ou par d'autres, lorsqu'ils en auroient la commodité. C'est ainsi que saint Paul en usa à Unchée, *act. xviij. v.* 18.

Lorsqu'une personne ne se trouvoit pas en état de faire le vœu du nazaréat, ou n'avoit pas le loisir d'en observer les cérémonies, elle se contentoit de contribuer aux

frais des offrandes & des sacrifices de ceux qui avoient fait & accompli ce vœu, & de cette sorte elle avoit part au mérite de leur nazaréat.

NAZARÉEN, est aussi employé dans l'Écriture pour marquer un homme élevé en dignité, comme il est dit du Patriarche Joseph, qu'*il étoit Nazaréen entre ses frères.* On explique ce terme diversement : les uns croient qu'il signifie celui qui est couronné, choisi, séparé, distingué. *Nezer* en hébreu signifie une couronne. Les Septante traduisent ce terme par *un chef*, ou par *celui qui est honoré.* Don Calmet croit que *nazir* étoit un nom de dignité dans la cour des Rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la cour de Perse, le Nézir est le surintendant général de la maison du Roi, le premier Officier de la Couronne, le grand économe de sa maison, de son domaine, de ses trésors. Joseph étoit le Nézir de la maison de Pharaon.

NAZARÉEN, est aussi le nom que les auteurs qui ont écrit contre le christianisme, ont donné par mépris & par dérision aux disciples de JÉSUS CHRIST & à JÉSUS-CHRIST lui-même, parcequ'il étoit de Nazareth.

NAZARÉENS; (les) on a ainsi appelé une secte particulière de Juifs qui vouloient qu'on observât la loi de Moïse, & cependant qui honoroient JÉSUS-CHRIST comme homme juste & saint, né d'une Vierge selon quelques-uns d'eux, & selon d'autres de Joseph.

Moïse avoit donné une loi aux Juifs, & prouvé sa mission par des miracles; JÉSUS-CHRIST avoit annoncé une loi nouvelle, & prouvoit aussi sa mission par des miracles; les Nazaréens conclurent qu'il falloit obéir à Moïse & à JÉSUS-CHRIST, observer la loi, & croire en JESUS-CHRIST.

Ils eurent le sort des conciliateurs, ils furent excommuniés par les Juifs & par les Chrétiens, qui vouloient exclusivement être dans la vraie religion.

Les Nazaréens au contraire, persuadés que la vérité ne pouvoit se contredire, assuroient que les Juifs & les Chrétiens altéroient également la doctrine de Moïse & celle de JÉSUS-CHRIST.

A l'égard de la doctrine de Moïse, disoient-ils, il est clair qu'elle a été corrompue, & que les écrits qu'on nous donne comme venant de Moïse, n'ont pu être composés par lui. Croira-t-on en effet qu'Adam sortant des mains de Dieu, se soit laissé séduire par une fausseté aussi grossière que celle que raconte la Genèse? Croira-t-on un livre qui fait de Noé un ivrogne, d'Abraham & de Jacob des concubinaires & des impudiques?

Indépendamment de ces faussetés, disoient les Nazaréens, les livres attribués à Moïse ont des caractères évidens de supposition, & qui ne permettent pas de douter qu'ils n'ayent été écrits après Moïse: on lit dans ces livres que Moïse mourut, qu'on l'ensevelit proche Phogor, & que personne n'a trouvé son tombeau jusqu'à ce jour. N'est-il pas évident, disoient les Nazaréens, que Moïse n'a pu écrire ces choses?

Cinq cens ans après Moïse on mit la loi dans le temple, elle y est restée cinq cens ans; & elle est périe par les flammes, lorsque Nabuchodonosor a détruit le temple; cependant on l'a écrite de nouveau; nous n'avons donc pas effectivement les écrits de Moïse; il faut donc sur sa

sa doctrine s'en tenir à ce qui est certain par les faits; c'est qu'il a fait des miracles, & qu'il a donné une loi; par conséquent cette loi n'est pas mauvaise, comme les Chrétiens le prétendent.

Nous ne connoissons pas mieux la doctrine de Jésus-Christ, disoient les Nazaréens: car nous la connoissons par les Apôtres, & Jésus-Christ leur a reproché souvent qu'ils ne l'entendoient pas.

Dans l'impossibilité de trouver la vérité dans les explications des Chrétiens & dans celles des Juifs, quel parti prendre?

Celui de n'admettre que ce qui est inconteſtable & avoué par les deux partis; savoir, que Moïse étoit envoyé de Dieu, & que la loi qu'il a donnée est bonne; que Jésus-Christ est fils de Dieu, & qu'il faut le croire, se faire baptiser, & observer sa morale, être juste, bienfaisant, sobre, chaste, équitable.

Les Nazaréens avoient leur évangile écrit en hébreu vulgaire, qui est appelé tantôt l'*évangile des douze Apôtres*, tantôt l'*évangile des Hébreux*, tantôt l'*évangile de S. Mathieu*. On a beaucoup disputé dans ces derniers temps, pour savoir si cet évangile étoit l'original de saint Mathieu, & si le nôtre n'en étoit qu'une copie.

NAZARETH; nom d'une ancienne petite ville de la tribu de Zabulon dans la basse Galilée, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Eusèbe dit qu'elle est à quinze milles de Légion vers l'Orient. Cette ville est très-célèbre dans les écritures, pour avoir été la demeure de Jésus-Christ. C'est là où le Sauveur s'est incarné, où il a vécu sous l'obéissance de Joseph & de Marie, & d'où il a pris le nom de *Nazaréen*. Depuis qu'il eut commencé sa mission, il y prêcha quelquefois dans la synagogue; mais comme ses compatriotes n'avoient point de foi en lui, & que la bassesse de sa naissance leur causoit du scandale, il n'y fit pas beaucoup de miracles, & ne voulut pas même y demeurer; ensorte qu'il fixa sa demeure à Capharnaüm pendant les dernières années de sa vie. La ville de Nazareth étoit située sur une hauteur, où il y avoit à côté un rocher, d'où les Nazaréens voulurent un jour précipiter le Sauveur, parcequ'il leur reprochoit leur incrédulité.

NAZELLES; bourg de France en Touraine; à une lieue, nord-nord-ouest, d'Amboise.

NAZIANZE; nom d'une ancienne ville d'Asie, dans la Cappadoce, au voisinage de Césarée, dont elle fut suffragante, & depuis érigée en métropole.

Elle fut illustrée dans l'Histoire Ecclésiastique par toute la famille de saint Grégoire, père, mère, fils & fille. Saint Grégoire le père en fut Évêque & y mourut, & sainte None sa femme y fut enterrée auprès de lui. Ils eurent pour enfans, 1°. saint Grégoire fils aîné, surnommé saint Grégoire de Nazianze, & qui est regardé comme un des plus doctes & des premiers Pères de l'Église grecque. 2°. Saint Césaire le puîné qui finit ses jours à Constantinople, mais dont le corps fut rapporté au tombeau de sa sainte famille. 3°. Sainte Gorgonie leur sœur qui mourut en Isaurie.

NAZIR; substantif masculin. Titre de dignité ou d'honneur parmi les anciens Hébreux. Le Patriarche Jacob, dans les dernières bénédictions

qu'il donne à Joseph son fils bien aimé, lui dit : *que les bénédictions de votre père viennent sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui est comme le nazir de ses frères.*

NE ; particule qui rend une proposition négative & qui précède toujours le verbe. Mais comme si l'on avoit craint, dit l'Académie françoise, qu'étant si courte & si peu sonore, elle ne pût aisément se dérober aux yeux & tromper l'oreille; de là vient qu'on l'accompagne souvent de *pas* ou *point*.

Quelle est donc la place que *pas* ou *point* doivent occuper dans le discours ? Quand l'un est-il préférable à l'autre ? Quand peut-on les supprimer l'un ou l'autre ? Quand le doit-on ? Quatre questions où il faut entrer.

Première question. Où *pas* & *point* doivent-ils être placés? On peut indifféremment les mettre devant ou après le verbe s'il est à l'infinitif. *Pour ne point souffrir. Pour ne souffrir pas.* Mais dans les temps simples du verbe, ils doivent toujours suivre le verbe. *Il ne souffre pas. Il ne chante point.* Au contraire dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire & le participe. *Il n'a point souffert. Il n'a pas chanté.*

Touchant la seconde question, il faut observer que *point* nie plus fortement que *pas ;* en voici la preuve. On dira également, *il n'a pas d'esprit*, *il n'a point d'esprit.* Et on pourra dire, *il n'a pas d'esprit*, *ce qu'il en faudroit pour une telle place ;* mais quand on dit, *il n'a point d'esprit*, on ne peut rien ajouter.

Point suivi de la particule *de*, tranche donc absolument & forme une négation parfaite ; au lieu que *pas* laisse la liberté de restreindre ou de réserver.

Par cette raison *pas* vaut mieux que *point* devant *plus*, *moins*, *si*, *autant*, & autres termes comparatifs. *Cicéron n'est pas moins véhément que Démosthène. Démosthène n'est pas si diffus que Cicéron.*

Par la même raison *pas* est préférable devant les noms de nombre. *Pas un seul petit morceau. Il n'y a pas dix ans. Vous n'en trouverez pas deux de votre avis.*

Par la même raison encore, *pas* convient mieux à quelque chose de passager & d'accidentel ; *point* à quelque chose de permanent & d'habituel. *Il ne lit pas*, c'est à dire, *présentement. Il ne lit point*, c'est-à-dire, *jamais*, *dans aucun temps.*

Point se met pour *non*, & jamais *pas*, soit pour terminer une phrase elliptique ; *je le croyois mon ami*, *mais point :* soit pour répondre à une interrogation ; *lirez-vous ces vers ? Point.*

Quand *pas* ou *point* entre dans l'interrogation, c'est avec des sens un peu différens ; car si ma question est accompagnée de quelque doute, je dirai : *n'avez-vous point été là ? N'est-ce point vous qui me trahissez ?* Mais si j'en suis persuadé, je dirai, *n'avez vous pas été là ? N'est-ce pas vous qui me trahissez ?*

Troisième question. Quand peut-on également supprimer *pas* & *point ?*

On le peut après les verbes *cesser*, *oser* & *pouvoir*. Par exemple, *il n'a cessé de gronder. Il n'ose l'aborder. Je ne puis me taire.* On peut aussi dire, *ne bougez*, mais dans la conversation seulement.

On peut encore les supprimer avec élégance dans ces sortes d'interrogations. *Y a-t-il un homme dont*

elle ne médise ? Avez-vous un ami qui ne soit des miens ?

Quatrième & dernière question. Quand doit-on supprimer l'un & l'autre ?

Après les verbes *douter* & *nier* précédés d'une négative & suivis de la conjonction *que*, la phrase amenée par cette conjonction, demande qu'on répète *ne*, mais tout seul. *Je ne doute pas, je ne nie pas que cela ne soit.*

Après *prendre garde*, quand il signifie *prendre ses mesures*, on supprime *pas* & *point*; & au contraire quand il signifie *faire réflexion*, il faut ajouter l'un & l'autre. *Prenez garde qu'on ne vous trompe. Prenez garde que l'auteur ne dit pas ce que vous pensez.*

Après le verbe *savoir* pris dans le sens de *pouvoir*, on doit toujours les supprimer. *Je ne saurois en venir à bout.* Après ce même verbe précédé de la négation & signifiant être incertain, le mieux est de les supprimer. *Je ne sais où le prendre. Je ne saurai que devenir.* Mais il faut *pas* ou *point* quand *savoir* est pris dans son vrai sens. *Je ne sais pas l'anglois. Je ne savois point ce que vous racontez.*

On supprime *pas* & *point* quand l'étendue que l'on veut donner à la négative est suffisamment déclarée par d'autres termes qui la restreignent. *Je ne soupe guère. Je ne sortirai de trois jours.* Ou par des termes qui excluent toute restriction : *je ne soupe jamais. Je ne vis personne hier. Je ne dois rien. Je n'ai nul souci.*

Ou enfin par des termes qui signifient les moindres parties d'un tout, & qui se mettent sans article. *Homère ne voyoit goutte. Je n'en ai cueilli brin. Je ne dis mot.*

Après toutes ces phrases, si la conjonction *que* ou les relatifs *qui* & *dont* amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* ou *point*. *Je ne soupe guère. Je ne soupe jamais que je ne me trouve mal. Je ne vois personne qui ne vous loue. Je n'ai bu goûtte qui ne fût aigre. Vous ne dites mot qui ne soit applaudi.*

On supprime *pas* & *point* après la conjonction *que* mise à la suite d'un terme comparatif ou de quelque autre équivalent. *Vous écrivez mieux que vous ne parlez. C'est autre chose que je ne croyois. Peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé. Il est moins riche, plus riche qu'on ne croit.*

On les supprime lorsqu'avant la conjonction *que* on doit sous-entendre *rien*, comme dans ces phrases, *il ne fait que rire, je ne souhaite que le nécessaire.*

On les supprime quand la conjonction *que* peut se résoudre par *sinon, si ce n'est*, comme dans ces phrases, *il ne tient qu'à vous. Trop de lecture ne sert qu'à embrouiller l'esprit.*

On les supprime quand cette particule *que* signifie *pourquoi*, au commencement d'une phrase. *Que n'êtes vous arrivé plutôt ?* Ou quand elle sert à exprimer un desir, à former une imprécation. *Que ne m'est-il permis ? Que n'est-il à cent lieues de nous.*

Après *depuis que*, ou *il y a* suivi d'un mot qui signifie une certaine quantité de temps, on les supprime quand le verbe est au prétérit. *Depuis que je ne l'ai vu. Il y a six mois que je ne lui ai parlé.* Mais il faut l'un ou l'autre si le verbe est au présent. *Depuis que nous ne nous voyons*

pas. Il y a six mois que nous ne nous parlons point.

Après les conjonctions *à moins que* & *si* dans le sens d'*à moins que*, on les supprime. *Je ne sors pas à moins qu'il ne fasse beau. Je ne sortirai point si vous ne me venez prendre en carrosse.*

On les supprime quand deux négations sont jointes par *ni*, comme, *je ne l'estime ni ne l'aime.* Et quand cette conjonction est redoublée, ou dans le sujet. *Ni les biens ni les honneurs ne valent la santé;* ou dans l'attribut, *heureux qui n'a ni dettes ni procès.*

Après le verbe *craindre* suivi de la conjonction *que*, on supprime *pas* & *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet qu'on ne désire pas. *Je crains que vous ne perdiez votre procès.* Au contraire il faut *pas* ou *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet qu'on désire. *Je crains que ce fripon ne soit pas puni.* Et la même chose est à observer après ces manières de parler, *de crainte que*, *de peur que.* Ainsi lorsqu'on dit, *de crainte qu'il ne perde son procès*, c'est souhaiter qu'il le gâgne. Et *de crainte qu'il ne soit pas puni*, c'est souhaiter qu'il le soit.

Dans ces phrases, *je crains que mon ami ne meure*, *vous empêchez qu'on ne chante*, & autres semblables, ce mot *ne* n'est point une négative; c'est le *ne* ou le *quin* des Latins qui a passé dans notre langue.

NÉ, ÉE; participe passif. Venu au monde, sorti du ventre de la mère. *Un aveugle né. Un enfant né coiffé.* *Voyez* Naître.

NÉ, se dit aussi de certain droit qui est attaché à quelques dignités. Ainsi l'on dit que *l'Archevêque de Paris & l'Abbé de Cluny sont Conseillers d'honneur nés du Parlement de Paris*; pour dire, que tous les Archevêques de Paris & les Abbés de Cluny ont droit de séance au Parlement.

On dit aussi dans un sens pareil, que l'*Archevêque de Reims est Légat né du Saint Siége*, que l'*Archevêque de Narbonne est Président né des Etats de Languedoc.*

On dit aussi familièrement qu'*un homme est né prié*; pour dire, qu'il n'a pas besoin d'être invité.

On dit adjectivement, *bien né*, *bien née*; pour dire, qui a de bonnes inclinations. *Un jeune homme bien né. Une femme bien née. Les gens bien nés.* Et l'on dit, *mal né*; pour dire, qui a de mauvaises inclinations. *Un jeune homme mal né. Une fille mal née.*

On dit aussi adjectivement, *mort né*; pour dire, mort avant de naître. *Un enfant mort né. Un veau mort né.*

On dit encore adjectivement, *nouveau né*; pour dire, qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître. *Un enfant nouveau né.*

On dit aussi adjectivement en termes de l'Écriture sainte, *premier né*; pour dire, le premier enfant mâle. *Sous la loi de Moyse on offroit à Dieu les enfans premiers nés.*

Il s'emploie aussi substantivement. *L'Ange extermina les premiers nés des Egyptiens.*

NÉA; nom d'une ancienne ville d'Égypte, au voisinage de Chemnis. Hérodote en fait mention.

Pline met une autre ville de même nom dans la Troade. Il parle aussi d'une île de Néa consacrée à Minerve & située entre Lemnos & l'Hellespont.

NÉALENIE; substantif féminin & terme de Mythologie. Divinité dont

on a trouvé plusieurs statues dans l'île de Valchéren en 1646, avec des inscriptions qui ont appris son nom; elle étoit tantôt assise, tantôt debout; elle a toujours un air jeune, avec un habillement qui la couvre depuis les pieds jusqu'à la tête. Les symboles qui l'environnent sont ordinairement une corne d'abondance, des fruits qu'elle porte sur son giron, un panier, un chien. On a trouvé des monumens de cette Déesse en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne. Les uns ont cru que Néalenie n'étoit autre chose que la lune; mais quel rapport y a-t il de ces symboles avec la lune? D'autres, que c'est une des Déesses mères, Divinités champêtres auxquelles conviennent bien tous ces symboles qui accompagnent les statues de la Déesse. Neptune se trouve quelquefois joint à cette Déesse, ce qui fait croire que c'étoit une Divinité de la mer, ou qu'on invoquoit pour une heureuse navigation.

NÉANMOINS; conjonction adversative. *Nihilominùs.* Toutefois, pourtant, cependant. *L'entreprise paroissoit lucrative, & néanmoins ils ont perdu chacun dix mille francs.*

Voyez Pourtant, pour les différences relatives qui en distinguent Néanmoins, *&c.*

NÉANT; substantif masculin. *Nihil.* Rien. *Dieu a tiré le monde du néant. Le passage de l'être au néant n'est pas moins impossible aux forces ordinaires de la nature, que celui du néant à l'être.*

Néant, dans le même sens s'emploie aussi sans article. Ainsi on dit, qu'*on n'a pas mis une personne en prison pour néant;* pour dire, que ce n'est pas sans raison qu'on l'a emprisonnée.

Néant, est aussi un terme de Palais qui sert à exprimer qu'une procédure est rejetée; les Cours Souveraines mettent l'appellation au *néant* quand elles confirment la sentence dont est appel; quand elles l'infirment, elles mettent l'appellation & la sentence au *néant.* En matière de grand criminel elles ne mettent pas au *néant*, elles prononcent qu'il a été mal jugé, mal & sans grief appelé: les Juges inférieurs ne peuvent pas se servir de ces termes, *au néant*, ils doivent seulement prononcer par bien ou mal jugé.

Au Conseil du Roi, quand une requête en cassation est rejetée, on met sur la requête *néant.*

Néant, se dit par exagération, pour marquer ou peu de valeur dans les choses, ou manque de naissance & de mérite dans les personnes. *La mort des Rois est un signe frappant du néant des grandeurs & des biens de la terre. Il ne fréquente que des gens de néant.*

La première syllabe est brève & la seconde longue.

NÉAPOLIS; nom de plusieurs anciennes villes: il y en avoit une dans la Macédoine, où Saint Paul se rendit en revenant de l'île de Samothrace; elle se nomme aujourd'hui *Napoli:* Ptolémée en met une autre dans l'Afrique propre: Pline en place une troisième dans la Carie, entre Nariandus & Caryanda: Strabon en met une quatrième dans l'Ionie, entre Samos & Éphèse: Suidas en met une cinquième dans l'Isaurie: Hérodote, une sixième en Égypte, dans la Thébaïde: Ptolémée une septième sur la côte occidentale de l'île de Sardaigne; une huitième dans la Colchide; une neuvième dans la Cyrénaïque; &

une dixième dans la Lydie ou dans la Mæonie.

NÉATH ; petite ville ou bourg d'Angleterre, sur une rivière de même nom, dans le comté de Glamorgan, entre Swansey & Landaff.

La rivière de Neath a sa source dans le South-walles, & son embouchure dans le Canal de St-Georges, un peu au-dessus de la ville de Néath.

NÉAU ; bourg de France, dans le Maine, à quatre lieues, sud-est, de Mayenne.

NÉBACHAS ; nom d'un ancien Dieu des Hévéens, duquel on ne sait que le nom. Les Rabbins suivis de plusieurs commentateurs, croyent que Nébachas avoit la forme d'un chien, à peu près comme l'Anubis des Égyptiens.

NEBALLAT ; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu de Benjamin.

NEBEL ; substantif masculin. Mesure hébraïque qui contenoit 87 pintes, chopine, demi-septier & un peu plus de deux pouces cubes, mesure de Paris.

NÉBOUZAN ; pays de France avec titre de *Vicomté*, au Gouvernement général de Guyenne & de Gascogne. Il est borné au nord par la vallée de Magnoac & par le Bas Comminges ; au midi, par les vallées de Neste, d'Aure & de Barousse ; à l'orient, par le Haut Comminges ; & à l'occident par le Bigorre. Il a douze lieues de longueur & environ six dans sa plus grande largeur. La Garonne & la grande Neste sont les principales rivières qui l'arrosent. L'air y est sain & un peu froid parceque le pays est montagneux. Le sol y est peu fertile, mais il y a de bons pâturages. Saint-Gaudens en est la capitale.

Du temps de César le Nébouzan faisoit partie du territoire des *Convenæ* & vraisemblablement aussi des *Bigerriones*, puisque la partie orientale de ce pays dépend encore actuellement du diocèse de Tarbes ou de Bigorre. Sous Honorius le Nébouzan fut compris dans la Novempopulanie ou troisième Aquitaine.

De la domination des Romains le Nébouzan passa sous celle des Visigoths & successivement sous celle des François & des Gascons. Il eut ensuite des Vicomtes particuliers qui relevoient des Souverains du Béarn. On croit que le Nébouzan passa depuis par alliance, dans la maison des Comtes d'Armagnac.

NEBRISSA ; nom d'une ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique. Elle se nomme aujourd'hui Lebrixa.

NEBRITES ; substantif féminin. Nom que les anciens donnoient à une pierre dont on ne connoît point la nature ; on nous apprend seulement qu'elle étoit rougeâtre ou d'un jaune brun, comme la peau des faunes ou satyres, & qu'elle étoit consacrée à Bacchus ; cependant Pline dit que cette pierre étoit noire.

NEBSAN ; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu de Juda.

NÉBULÉ, ÉE ; adjectif & terme de l'Art héraldique. Il se dit des pièces faites en forme de nuées.

Girolanti, à Florence, coupé, nébulé d'argent & de gueules.

NÉBULEUX, EUSE ; adjectif. *Nebulosus*. Obscurci par les nuages. *Dans cette saison on a souvent des*

jours sombres & nébuleux. Un Ciel nébuleux.

En termes d'Astronomie on appelle *étoiles nébuleuses* ou absolument *nébuleuses*, des étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres, & dont la lumière est foible & terne.

Les étoiles nébuleuses sont plus petites que celles de la sixième grandeur, & par conséquent difficiles à distinguer à la vue simple; tout au plus on les voit comme de petits nuages ou de petites taches obscures.

Avec un médiocre télescope ces nébuleuses se voient facilement; elles paroissent d'une matière à peu près semblable à la voie lactée ou galaxie.

Dans la nébuleuse appelée *præsepe*, qui est à la poitrine du cancer, on a compté jusqu'à 36 petites étoiles dont il y en a trois que M. Flamsteed a mis dans son catalogue.

Dans la nébuleuse d'Orion on en a compté vingt-une. Le Père le Comte ajoute que dans la constellation des Pléïades il y en a quarante; douze dans l'étoile du milieu de l'épée d'Orion; cinq cens dans l'étendue de deux degrés de la même constellation, & deux mille cinq cens dans la constellation entière.

En se servant de lunettes plus fortes que les lunettes ordinaires, on a découvert que du moins plusieurs de ces apparences, non seulement n'étoient point causées par ces amas d'étoiles qu'on avoit imaginés, mais même n'en renfermoient aucune, & ne paroissoient être que de grandes aires ovales, lumineuses, ou d'une lumière plus claire que celle du Ciel. Hevelius a donné une table des nébuleuses ou taches répandues dans le Ciel. M. de Maupertuis, dans son discours sur les différentes figures des astres, a proposé une nouvelle conjecture sur ce sujet. Selon lui il peut y avoir dans les Cieux des masses de matière, soit lumineuses soit réfléchissant la lumière, dont les formes sont des sphéroïdes de toute espèce; les uns approchant de la sphéricité, les autres fort applatis; de tels astres, dit-il, doivent causer des apparences semblables à celles dont il s'agit. Il ne décide point si la matière dont ces corps sont formés, est aussi lumineuse que celle des étoiles, & si elle ne brille moins que parce-qu'elle est plus éloignée. On ne peut pas non plus s'assurer si les astres qui forment ces taches sont plus ou moins éloignés que les étoiles fixes. L'immensité des Cieux offre & offrira encore dans la suite des siècles, matière à des observations perpétuelles & à des conjectures sans fin. Mais il y aura toujours une infinité de choses qu'on ne pourra pousser au-delà de la conjecture. L'éloignement prodigieux de tout ce qui est audelà des planètes, ne sera probablement jamais surmonté par aucun instrument, & toute l'industrie des hommes ne viendra pas à bout de rapprocher les étoiles fixes & les objets qui sont à peu près dans la même région, au point de déterminer quelque chose de précis sur leur grandeur, leur figure & leur éloignement.

NÉBULOSITÉ; substantif féminin. Nuage, obscurcissement.

NÉCANEES; substantif féminin pluriel. On appelle ainsi dans le commerce, des toiles rayées de bleu & de blanc qui se fabriquent dans les Indes

orientales ; il y en a de larges & d'étroites. Les larges qu'on nomme *nécanées-brouard*, ont onze aunes de long sur trois quarts de large. Les étroites qu'on appelle *nécanées-naron*, ont dix aunes sur deux tiers.

NÉCAUS ; nom d'une ancienne ville d'Afrique, au Royaume de Trémecen, dans la province de Bugie, sur les frontières de la Numidie.

NECEB ; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la Tribu de Nephtali. C'est la même qu'Adami.

NÉCESSAIRE ; adjectif des deux genres. *Necessarius.* Dont on ne se peut passer, dont on a absolument besoin pour quelque fin *Il étoit privé des choses nécessaires à la vie. La chaleur est nécessaire à l'accroissement des végétaux. La valeur est une qualité nécessaire pour réussir à la guerre. Il est plus à propos de prendre des précautions inutiles que de négliger les nécessaires.*

On dit, qu'*une chose n'est pas nécessaire au salut* ; pour dire, qu'elle n'est pas de précepte & d'obligation ; & on le dit proverbialement & figurément, pour marquer qu'une chose n'est guère importante.

On dit en termes de l'Écriture, que *le salut*, que *l'affaire du salut est l'unique nécessaire.*

On dit de quelqu'un, qu'*il s'est rendu nécessaire dans une maison* ; pour dire, qu'il s'y est rendu si utile, qu'il est mal aisé qu'on puisse se passer de ses conseils, de son ministère. Et l'on dit qu'*un homme fait le nécessaire dans une maison* ; pour dire, qu'il y fait l'empressé, qu'il s'y mêle de tout, comme si l'on ne pouvoit s'y passer de lui.

En termes de Philosophie, on appelle *cause nécessaire*, *agent nécessaire*, les causes & les agens qui n'agissent pas librement. *Le feu est une cause nécessaire, un agent nécessaire à l'egard de la chaleur qu'il produit. La sève est l'agent nécessaire de la végétation.*

On appelle *effet nécessaire*, l'effet qui suit infailliblement de quelque cause. *Le jour est un effet nécessaire du soleil.*

On dit, *il est nécessaire* ; pour dire, il faut, il est besoin. *Il est nécessaire que vous partiez demain pour vous trouver à l'ouverture des États. Il est nécessaire de se conduire prudemment pour éviter les querelles. Il est nécessaire qu'un Prince ait de l'argent quand il veut faire la guerre.*

NÉCESSAIRE, s'emploie aussi quelquefois substantivement, & alors il signifie tout ce qui est nécessaire pour la subsistance. Il est opposé à *superflu* & ne se dit point au pluriel. *Il est obligé de travailler pour se procurer le nécessaire.*

NÉCESSAIRE, est encore substantif dans un autre sens, & signifie une boîte, un étui qui renferme différentes choses nécessaires ou commodes en voyage. En ce sens il a un pluriel. *Il y a de beaux nécessaires chez ce marchand. Un nécessaire de vermeil.*

NÉCESSAIREMENT ; adverbe. *Necessariò.* Par un besoin absolu. *Il faut nécessairement respirer pour vivre.*

NÉCESSAIREMENT ; signifie aussi infailliblement. *Un triangle rectiligne a nécessairement ses trois angles égaux à deux droits. Quand le soleil paroît sur l'horison, il répand nécessairement la lumière.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

NÉCESSITANTE ; adjectif féminin. *Necessitatem*

Necessitatem imponens. Il se dit quelquefois dans cette phrase du style familier, *de nécessité nécessitante*, qui signifie de nécessité absolue & indispensable. *De nécessité nécessitante il faut qu'il parte*.

Il se dit en termes de Théologie, en parlant de la grâce; & dans cette acception on dit que *les catholiques n'admettent point de grâce nécessitante*.

NÉCESSITÉ; substantif féminin. *Necessitas*. Il se dit proprement de tout ce qui est absolument nécessaire & indispensable; & il se prend dans une signification plus ou moins étroite, suivant les choses dont on parle; ainsi l'on dit, *c'est une nécessité de mourir*; pour dire, qu'on ne peut se dispenser de mourir, que la mort est inévitable. *C'est une nécessité de partir aujourd'hui pour arriver demain*; pour dire, qu'il faut partir aujourd'hui indispensablement pour arriver demain. *C'est une nécessité à Paris d'avoir un carrosse quand on veut voir beaucoup de monde*; pour dire, qu'il est très-incommode de n'en point avoir. *C'est une nécessité de labourer la terre si on veut qu'elle soit fertile*; pour dire, on est obligé de labourer la terre pour la rendre fertile.

NÉCESSITÉ, en termes de Mythologie, s'est dit d'une Divinité qui tenoit tout l'univers, les Dieux & Jupiter même asservis sous son empire. On la représentoit accompagnée de la fortune, ayant des mains de bronze dans lesquelles elle tenoit des chevilles & des coins. Pausanias rapporte qu'il y avoit dans la citadelle de Corinthe un petit temple dédié à la Nécessité & à la Violence, dans lequel il n'étoit permis à personne d'entrer, qu'aux Prêtres de cette Déesse.

NÉCESSITÉ, signifie aussi contrainte. *On les réduisit à la necessité de vendre chèrement leur vie. Elle le mit par ses manières dans la nécessité de rompre avec elle*.

NÉCESSITÉ, se prend encore pour besoin pressant. *C'est une nécessité qu'il s'occupe de cette affaire. Il n'y a aucune nécessité de lui confier ce projet*.

NÉCESSITÉ, signifie aussi indigence. *Il est dans la plus grande nécessité. Il se trouva en nécessité d'argent*.

On dit proverbialement, *faire de nécessité vertu*; pour dire, faire de bonne grâce une chose qui déplait, mais qu'on est obligé de faire. Et *nécessité n'a point de loi*; pour dire, que la contrainte, la violence, l'extrême besoin rendent excusables des choses qui ne le seroient pas sans cela.

NÉCESSITÉ, au pluriel signifie les besoins de la vie, les choses nécessaires à la vie. *Par le moyen de cette succession il peut se procurer toutes ses nécessités*.

Il se dit aussi généralement de tout ce qui est nécessaire à l'état de chaque chose. *Il faut de l'argent pour subvenir aux nécessités de la guerre*.

On appelle *nécessités de la nature*, les besoins auxquels la nature de l'homme est sujette, comme boire, manger, dormir, *&c*.

On dit, *aller à ses nécessités*; pour dire, aller se décharger le ventre, aller à la garderobe.

On dit aussi dans le même sens, *être pressé de ses nécessités*.

DE NÉCESSITÉ, se dit adverbialement pour dire, nécessairement. *Il faut de nécessité qu'il soit à Paris cette semaine*.

Tout est bref au singulier; mais

la dernière syllabe est longue au pluriel.

Voyez Pauvreté, pour les différences relatives qui en distinguent Nécessité, *&c.*

NÉCESSITÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Nécessiter.

NÉCESSITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Cogere.* Forcer, contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose. *Cette affaire le nécessite à se rendre à la Cour. Selon les Théologiens la grâce ne nécessite point la volonté.*

NÉCESSITEUX, EUSE; adjectif. *Indigens.* Pauvre; qui est dans l'indigence. *Ce naufrage le rendit fort nécessiteux.*

NÉCHEM; substantif masculin. C'est le huitième des dix mois qui composent l'année des habitans de l'île Formose.

NÉCHÈRES; bourg de France en Auvergne, à douze lieues, nord-nord-ouest, d'Issoire.

NÉCIDALE; substantif masculin. Petit insecte noirâtre à étuis & à antennes filiformes, qui ressemble assez à nos cicindeles, mais qui en diffère par le nombre des articles de ses tarses, & par la forme de ses étuis qui sont beaucoup plus courts que son corps: les ailes débordent les élytres & recouvrent tout son ventre. Ses yeux sont gros & saillans; le corcelet a un rebord. On donne aussi le nom de *Nécidale* à la nymphe des insectes.

NÉCKER, ou Nècre; rivière d'Allemagne qui a sa source dans la forêt Noire, environ à deux lieues au-dessus de Rotweil, & son embouchure dans le Rhin, au-dessous de Manheim.

NECKERS GEMUND; ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, à l'embouchure de l'Elsats dans le Necker.

NECKERS-ULM; ville d'Allemagne en Franconie, sur le Necker, entre Heilbron & Wimpfen.

NÉCROLOGE; substantif masculin. Livre, regiſtre où l'on écrit la date de la mort des personnes illustres.

Les premiers chrétiens avoient dans chaque Église leur nécrologe, où ils marquoient soigneusement le jour de la mort de leurs Évêques. Les Moines en ont eu & en ont encore dans leur Monastère. On a donné aussi le nom de *nécrologe* aux catalogues des Saints, où le jour de leur mort & de leur mémoire est marqué; & à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de martyrologe qu'on donne communément à ces sortes de recueils, puisque tous ceux dont il y est fait mention ne sont pas morts martyrs.

NÉCROMANCE, ou Négromancie; substantif féminin. *Necromantia.* Le prétendu art d'évoquer les morts pour avoir connoissance de l'avenir, ou de quelqu'autre chose de caché.

La nécromance étoit fort en usage chez les Grecs & surtout chez les Thessaliens. Ils arrosoient de sang chaud le cadavre d'un mort, & prétendoient qu'ensuite il leur donnoit des réponses certaines sur l'avenir. Ceux qui les consultoient devoient auparavant avoir fait les expiations prescrites par le magicien qui présidoit à cette cérémonie, & surtout avoir appaisé par quelque sacrifice les mânes du défunt qui, sans ces préparatifs, demeuroit constamment sourd à toutes les questions qu'on pouvoit lui faire. On sent assez par tous ces préliminaires combien de ressources & de subterfuges

se préparoient les imposteurs qui abusoient de la crédulité du peuple.

Delrio qui a traité fort au long cette matière, distingue deux sortes de nécromances. L'une qui étoit en usage chez les Thébains, & qui consistoit simplement dans un sacrifice & un charme ou enchantement, *incantatio*. On en attribue l'origine à Tirésias. L'autre étoit pratiquée par les Thessaliens avec des ossemens de cadavres & un appareil tout à fait formidable. Lucain en a donné une description fort étendue, dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requises pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnoient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçoient cette partie de la magie; mais Constantin décerna contre eux la peine de mort. Tertullien, *dans son livre de l'ame*, dit qu'il ne faut pas s'imaginer que les magiciens évoquassent réellement les ames des morts, mais qu'ils faisoient voir à ceux qui les consultoient des spectres ou des prestiges, ce qui se faisoit par la seule invocation; ou que les démons paroissoient sous la forme des personnes qu'on désiroit de voir, & cette sorte de nécromance ne se faisoit point sans effusion de sang. D'autres ajoutent que ce que les magiciens & les Prêtres des Temples des Mânes évoquoient n'étoit proprement ni le corps ni l'ame des défunts, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les anciens appeloient *simulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Ainsi quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'est afin que les images légères des morts ne l'empêchent pas de passer le fleuve fatal. Ce n'étoit ni l'ame ni le corps qui descendoient dans les champs élysées, mais ces simulacres. Ulysse voit l'ombre d'Hercule dans les champs élysées, pendant que ce héros est lui-même dans l'Olympe avec les Dieux immortels.

Les Rabbins croient que les Nécromanciens employoient des os de morts pour faire leurs évocations; & qu'ils prenoient principalement le crâne, lui offroient de l'encens, & ne cessoient d'invoquer les mânes jusqu'à ce que le mort leur apparût, ou qu'un démon, prenant la figure du mort, se présentât ou leur parlât. Dans l'histoire de la Pithonisse d'Endor, on ne voit pas que cette Nécromancienne ait employé autre chose que des paroles.

Nécromance, se prend aussi pour magie en général.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

NÉCROMANCIEN, ENNE; substantif. *Magus*. Celui, celle qui se mêle de nécromance. *Les Nécromanciens ne sont que des imposteurs.*

NÉCROSE; substantif féminin & terme de Médecine. *Necrosis*. Mortification complette de quelque partie. *Voyez* Sphacèle.

NECTAR; substantif masculin. *Nectar*. C'étoient selon les anciens, un breuvage délicieux dont ils supposoient que les Dieux faisoient usage, & qui avoit la vertu de les rendre immortels.

Nectar, se dit figurément de toute sorte de vin excellent, ou de liqueur agréable. *On ne boit chez lui que du nectar.*

NÉCUNE; substantif féminin. Monnoie qui a cours sur les côtes des Indes orientales, entre l'île à Vache & celle du Tigre. 15 nécunes valent 210 piastres d'Espagne.

NÉCUSIES; substantif féminin pluriel & terme d'Antiquité. Fête so-

lennelle qu'on célébroit à Athènes & dans plusieurs autres villes de la Grèce en l'honneur des morts, pendant le mois Antistérion. Les Romains empruntèrent des Grecs le culte qu'ils rendirent aux morts.

NÉCYS ou NÉTOS; nom d'un Dieu que révérèrent les anciens Espagnols. On croit que c'étoit le même que Mars.

NEDA; nom d'un fleuve de l'antiquité qui, selon Pausanias, avoit sa source au mont Lycée, traversoit l'Arcadie, & séparoit les Messéniens des Éléens du côté de la mer. Cet Historien ajoute que la jeunesse de Phigadée alloit dans certains jours se couper les cheveux sur les bords du Neda pour les lui consacrer, car c'étoit un usage assez commun en Grèce de vouer ses cheveux à quelque fleuve. Une coutume bien plus singulière, étoit l'hommage que les jeunes filles de Troie & des environs faisoient de leur virginité au fleuve Scamandre, en venant se baigner dans ses eaux la veille de leurs noces.

NEDROMA; nom d'une ancienne ville d'Afrique, dans le Royaume de Trémécen, à deux lieues & demie du mont Atlas, & à quatre de la mer.

NÉÉDHAM; bourg d'Angleterre, dans le Comté de Suffolck, sur la rivière d'Orwel, à trois lieues au-dessus de la ville d'Ipswiche.

NÉERDA; nom d'une ancienne ville de la Babylonie ou de la Mésopotamie. Les Juifs y avoient une école célèbre.

NÉERE; nom d'une Nymphe qui fut aimée d'Apollon dont elle eût Phaétuse & Lampétie, lesquelles montrèrent les troupeaux de leur père à Ulysse lorsqu'il passa près de la Sicile.

NEF; substantif féminin. *Navis.* Navire. En ce sens il ne se dit plus qu'au singulier & en terme de Blason. *De gueules à la nef d'or.*

NEF, signifie la partie de l'église qui est depuis le portail jusqu'au chœur. *Les habitans d'une paroisse sont obligés de réparer la nef de l'église paroissiale.*

NEF, se dit aussi d'un vase de vermeil qui est fait en forme de navire, & où l'on met les serviettes qui doivent servir à table au Roi, à la Reine.

On appelle *moulin à nef*, un moulin à eau construit sur un bateau.

NEFASTE; adjectif des deux genres & terme d'Antiquité. *Nefastus.* On distinguoit par ce nom dans le calendrier romain, les jours consacrés au repos, & dans lesquels il étoit défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. *Jours néfastes* est synonyme de *jours défendus.* Il désignoit également & les jours de fêtes solennelles qui étoient accompagnées de sacrifices ou spectacles, & les jours de deuil & de tristesse condamnés à l'inaction & regardés comme funestes, en mémoire de quelque disgrace éclatante du peuple romain. Le mot *néfaste* se prend ordinairement dans ce second sens. *L'anniversaire de la journée d'Allia & de celle de Cannes, étoient des jours néfastes.*

NÈFLE; substantif féminin. *Mespilum.* Le fruit du néflier. *Voyez* NÉFLIER.

Les nèfles, lorsqu'elles ne sont point encore mûres, sont d'un goût très-acerbe ou plutôt austère, qui les fait compter avec raison parmi les styptiques les plus forts que fournisse le règne végétal : c'est à ce titre qu'elles entrent dans le sirop de myrte composé qui est très-astringent. Ces fruits perdent leur austérité en mûrissant, & prennent

un goût aigrelet & légèrement âpre ; ils sont encore regardés dans cet état comme foiblement astringens, & de plus comme rafraîchissans ; ils sont recommandés dans les cours de ventre bilieux & accompagnés d'ardeurs d'entrailles, & dans la dyssenterie. L'observation prouve qu'ils sont en effet souvent utiles dans le premier cas, surtout après les évacuations convenables ; mais elle ne leur est pas aussi favorable dans le dernier.

Au reste la nèfle est un fruit d'une qualité très-médiocre. Il ne craint point la gelée, & il ne tombe de l'arbre que quand on l'abat. Le mois d'Octobre est le temps propre à cueillir les nèfles, lorsque la sève est passée & que les feuilles commencent à tomber. On les dépose à la cave pour les laisser mollir : on peut les avancer en les mettant sur la paille ; on ne les sert sur les bonnes tables qu'après qu'elles ont été glacées au sucre.

NÉFLIER ; substantif masculin. *Mespilus*. Petit arbre qui se trouve dans la partie méridionale de l'Europe, & que l'on cultive à cause de son fruit. Cet arbre est tortu, noueux, malfait ; sa tête se garnit de beaucoup de rameaux qui s'écartent, s'inclinent & ne s'élèvent que par contrainte : ensorte qu'on ne voit guère de néfliers qui aient plus de dix ou douze pieds de hauteur. Il jette de longues racines fort ténaces & fort difficiles à arracher. Sa feuille est longue, étroite, pointue, veloutée, d'un vert tendre, & en tout assez ressemblante à la feuille du laurier. L'arbre donne ses fleurs au mois de Mai ; elles sont blanches & assez grandes. La nèfle, qui est le fruit de cet arbre, est ronde, charnue & applatie par le bout ; elle contient cinq semences osseuses. Cet arbre est très-robuste ; il se multiplie aisément & il n'exige aucune culture : il se contente de la plus mauvaise exposition ; il réussit facilement à la transplantation, & il vient dans presque tous les terreins. Cependant son fruit sera plus gros dans une terre forte, plus humide que sèche ; mais il sera de meilleur goût dans un terrein médiocre. Cet arbre aime l'humidité & il se plaît à l'ombre : d'ailleurs il ne faut pas l'exposer au grand soleil, dont l'impression trop vive altère son écorce qui est mince & sèche.

On peut multiplier le néflier de semence ou par la greffe. On ne fait guère usage de la première méthode, parcequ'elle est trop longue : la graine est souvent un an sans lever, & on ne peut par ce moyen avoir du fruit qu'au bout de six ans ; il n'en faut que deux ou trois au contraire pour en avoir par la greffe, qui est d'autant plus expéditive, qu'on la peut faire sur plusieurs sujets, tels que le poirier, qui lui fait prendre plus de hauteur ; le pommier qui retarde le fruit, le coignassier qui abaisse l'arbre & l'aubépin qui donne des nèfles en plus grande quantité & de meilleur goût. La greffe en fente réussit mieux au néflier & accélère davantage le fruit que celle en écusson. On peut faire venir cet arbre ou à plein vent ou en espalier ; en lui donnant cette dernière forme il produira de plus grosses nèfles ; mais il faut avoir soin en le taillant de ne pas accourcir les branches à fruit, parcequ'il vient à leur extrémité. Les cendres sont le meilleur amendement qu'on puisse donner au néflier. Les greffes de trois ans sont les plus convenables pour la transplantation. Il arrive

rarement que cet arbre manque à rapporter du fruit.

Le bois du néflier est dur, ferme, compacte & massif; il est propre aux ouvrages de fatigue & de durée, surtout pour les menus bois qui entrent dans la construction des moulins. Les Menuisiers s'en servent pour la monture de leurs outils.

On connoît trois espèces de cet arbre.

Le *néflier sauvage*. Son fruit quoique petit & un peu sec est de bon goût.

Le *néflier d'Hollande*. Son bois est plus fort, sa feuille plus grande & son fruit plus gros que dans l'espèce qui précède.

Et le *néflier sans noyaux*. Son fruit est le plus petit de tous & de moindre qualité. On n'admet les néfliers dans un verger que quand on veut avoir tout ce qui peut y entrer.

NEFTA; ville d'Afrique au Royaume de Tunis dans la province de Zeb.

NÉGAPATAN; ville forte des Indes orientales, au Royaume de Tanjaour, sur la côte de Coromandel, à 23 lieues, sud, de Pondichery. Elle a été bâtie par les Portugais, mais les Hollandois la leur ont enlevée en 1658.

NÉGATIF, IVE; adjectif. *Negativus*. Terme didactique. Qui nie. *Particule négative. Proposition négative. Terme négatif.*

On dit, *argument négatif*, *preuves négatives*, par opposition à *argument positif*, à *preuves positives*.

On dit familièrement de quelqu'un, qu'*il a le visage négatif*; pour dire, qu'il a l'air d'un homme toujours prêt à refuser tout ce qu'on lui demande.

En algèbre on appelle *grandeurs* ou *quantités négatives*, celles qui ont devant elles le signe de la soustraction. Les quantités négatives sont le contraire des positives: où le positif finit le négatif commence.

Il n'est pas facile, dit M. d'Alembert, de fixer l'idée des quantités négatives, & quelques habiles gens ont même contribué à l'embrouiller par les notions peu exactes qu'ils en ont données. Dire que la quantité négative est au-dessous du rien, c'est avancer une chose qui ne se peut pas concevoir. Ceux qui prétendent que 1 n'est pas comparable à —1, & que le rapport entre 1 & —1 est différent du rapport entre —1 & 1, sont dans une double erreur. 1°. Parcequ'on divise tous les jours dans les opérations algébriques, 1 par —1: 2°. L'égalité du produit de —1 par —1 & de +1 par +1, fait voir que 1 est à —1 comme —1 à 1.

Quand on considère l'exactitude & la simplicité des opérations algébriques sur les quantités négatives, on est bien tenté de croire que l'idée précise que l'on doit attacher aux quantités négatives doit être une idée simple, & n'être point déduite d'une métaphysique alambiquée. Pour tâcher d'en découvrir la vraie notion, on doit d'abord remarquer que les quantités qu'on appelle *négatives*, & qu'on regarde faussement comme au-dessous du zéro, sont très-souvent représentées par des quantités réelles, comme dans la géométrie, où les lignes négatives ne diffèrent des positives que par leur situation à l'égard de quelque ligne au point commun. De là il est assez naturel de conclure que les quantités négatives que l'on rencontre dans le calcul, sont en effet des quantités réelles; mais des quantités réelles auxquelles il faut attacher une idée autre que celle qu'on avoit supposée. Imaginons, par

exemple, qu'on cherche la valeur d'un nombre x, qui ajouté à 100 fasse 50, on aura par les règles de l'algèbre, $x + 100 = 50$, & $x = -50$; ce qui fait voir que la quantité x est égal à 50, & qu'au lieu d'être ajoutée à 100, elle doit en être retranchée; de sorte qu'on auroit dû énoncer le problême ainsi: trouver une quantité x qui étant retranchée de 100, il reste 50; en énonçant le problême ainsi, on auroit $100 - x = 50$, & $x = 50$; & la forme négative de x ne subsisteroit plus. Ainsi les quantités négatives indiquent réellement dans le calcul des quantités positives, mais qu'on a supposées dans une fausse position. Le signe — que l'on trouve avant une quantité, sert à redresser & à corriger une erreur que l'on a faite dans l'hypothèse, comme l'exemple ci-dessus le fait voir très-clairement.

Remarquez que nous ne parlons ici que des quantités négatives isolées, comme $-a$, ou des quantités $a - b$, dans lesquelles b est plus grand que a; car pour celles où $a - b$ est positif, c'est-à-dire où b est plus petit que a, le signe ne fait aucune difficulté.

Il n'y a donc point réellement & absolument de quantité négative isolée: -3 pris abstraitement ne présente à l'esprit aucune idée; mais si je dis qu'un homme a donné à un autre -3 écus, cela veut dire en langage intelligible, qu'il lui a ôté 3 écus.

Voilà pourquoi le produit de $-a$ par $-b$, donne $+ a b$: car a & b étant précédés du signe — par la supposition, c'est une marque que ces quantités a, b, se trouvent mêlées & combinées avec d'autres auxquelles on les compare, puisque si elles étoient considérées comme seules & isolées, les signes — dont elles sont précédées, ne présenteroient rien de net à l'esprit. Donc ces quantités $-a$ & $-b$ ne se trouvent précédées du signe —, que parcequ'il y a quelque erreur tacite dans l'hypothèse du problême & de l'opération: si le problême étoit bien énoncé, ces quantités $-a$, $-b$, devroient se trouver chacune avec le signe +, & alors leur produit seroit $+ a b$; car que signifie la multiplication de $-a$ par $-b$, c'est qu'on retranche de b plusieurs fois la quantité négative $-a$: or, par l'idée que nous avons donnée ci-dessus des quantités négatives, ajouter ou poser une quantité négative, c'est en retrancher une positive; donc par la même raison en retrancher une négative, c'est en ajouter une positive; & l'énonciation simple & naturelle du problême doit être, non de multiplier $-a$ par $-b$, mais $+a$ par $+b$; ce qui donne le produit $+ a b$.

Négative, s'emploie aussi substantivement & signifie proposition qui nie. *Si l'un est pour l'affirmative, l'autre soutient la négative.*

Négative, signifie aussi refus; & dans ce sens on dit, qu'*un homme est fort sur la négative*; pour dire, qu'il est accoutumé à refuser ce qu'on lui demande.

Négative, signifie encore en termes de Grammaire, particule qui sert à nier.

NÉGATION; substantif féminin & terme Didactique. *Negatio.* Expression par laquelle on conteste la vérité d'une chose. Il est opposé à *affirmation*. *Chaque proposition contient affirmation ou négation. Selon la grammaire latine, deux négations valent*

une affirmation ; mais il n'en est pas de même en françois.

NÉGATION, signifie aussi en termes de Philosophie, l'absence d'une qualité qui ne sauroit se trouver dans un sujet, parcequ'elle est incompatible avec la nature du sujet. Ainsi, ne point voir, qui est une privation dans un homme aveugle, est une négation dans une pierre.

NÉGATIVEMENT ; adverbe. *Negativè.* D'une manière négative. *Répondre négativement.*

NÉGES ; substantif masculin pluriel & terme de Relation. Prêtres séculiers du Japon qui desservent les Temples ou *Mias*. Ils sont distingués des laïques par une robe blanche ou jaune qu'ils mettent par dessus leur habillement ordinaire. Ils portent un bonnet qui a la figure d'une barque, qu'ils nouent sous le menton avec des cordons de soie. Le bonnet est orné de nœuds & de franges plus ou moins longues suivant le rang & la qualité de chaque prêtre. Les Nèges se rasent le visage & laissent croître leurs cheveux. Les Supérieurs pour se distinguer, se font faire une tresse, ou bien enferment leurs cheveux sous une gase noire. Ils ont aussi un morceau d'étoffe qui leur couvre les deux mâchoires, & qui est plus ou moins large, selon la dignité de chacun. Ces Supérieurs ecclésiastiques se font remarquer par un faste profane lorsqu'ils se montrent en public. On porte devant eux deux sabres ; distinction qui n'est en usage que parmi les nobles. Ils se croiroient deshonorés s'ils s'abaissoient jusqu'à parler à un homme ; & quoique la plupart soient d'une extrême ignorance, l'extérieur froid & réservé qu'ils affectent leur donne un air de capacité qui en impose au vulgaire. Tous les ecclésiastiques du Japon sont soumis au Dairi pour ce qui concerne le spirituel : dans les affaires civiles, ils dépendent d'un juge particulier commis par l'Empereur, & qu'on nomme le *Juge spirituel du Temple.* Le Clergé du Japon est extrêmement nombreux. On compte cinquante-deux mille ecclésiastiques dans la seule ville de Méaco & aux environs : aussi Méaco est-il le centre de la religion. Cette ville est au Japon ce que Rome est dans l'Europe.

NÉGLIGÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* NÉGLIGER.

On appelle *style négligé*, un style qui n'est point châtié.

NÉGLIGÉ, s'emploie aussi substantivement ; & alors il signifie l'état où est une femme quand elle n'est point parée ; mais en ce sens, il ne s'emploie qu'au singulier. *Elle étoit dans un négligé galant. Un négligé est plus piquant qu'une parure recherchée.*

On dit aussi en peinture, dans un sens à peu près pareil, *un beau négligé plaît souvent plus qu'une froide correction.*

NÉGLIGEMMENT ; adverbe. *Negligenter.* Avec négligence. *Il travaille négligemment.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième moyenne.

On prononce *néglijamant.*

NÉGLIGENCE ; substantif féminin. *Negligentia.* Défaut de soin & d'application. *Il a perdu sa fortune par sa négligence. Il y a en cela beaucoup de négligence de sa part.*

On appelle *négligence de style*, quelques fautes légères que fait un Auteur qui n'apporte pas assez de soin & d'exactitude à châtier son style. *On ne pardonne pas aisément dans un ouvrage, la négligence de style.*

Négligences, au pluriel, se dit en bien dans la même acception. *On aime les négligences qu'on trouve dans les poésies de la Fare, de Chaulieu,* &c. *parcequ'elles ont une grâce qu'on préfère souvent à l'esprit & à l'exactitude.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce *néglijance.*

NÉGLIGENT, ENTE; adjectif. *Negligens.* Nonchalant, qui manque de soin & d'application. *S'il eût été moins négligent il ne seroit pas ruiné. C'est l'homme le plus négligent que je connoisse.*

Différences relatives entre *indolent, nonchalent, paresseux* & *négligent.*

On est *indolent* par défaut de sensibilité, *nonchalant* par défaut d'ardeur; *paresseux* par défaut d'action; *négligent* par défaut de soin.

Rien ne pique l'*indolent*, il vit dans la tranquillité & hors des atteintes que donnent les fortes passions. Il est difficile d'animer le *nonchalant*; il va mollement & lentement dans tout ce qu'il fait. L'amour du repos l'emporte chez le *paresseux*, sur les avantages que procure le travail. L'inattention est l'apanage du *négligent*, tout lui échappe, & il ne se pique point d'exactitude.

L'*indolence* émousse le goût. La *nonchalance* craint la fatigue. La *paresse* fuit la peine. La *négligence* apporte des délais & fait manquer l'occasion.

L'amour est de toutes les passions la plus propre à vaincre l'*indolence*. Il semble qu'on surmonte plus aisément la *nonchalance* par la crainte du mal que par l'espérance du bien. L'ambition fut toujours l'ennemie mortelle de la *paresse*. Des intérêts personnels & considérables ne souffrent point de *négligence.*

NÉGLIGER; verbe actif de la première conjugaison lequel se conjugue comme CHANTER. *Negligere.* N'avoir pas soin de quelque chose comme on devroit. *Il néglige ses affaires, son emploi. Il perdit son procès pour l'avoir négligé. C'est une femme qui néglige sa santé. Ne négligez pas cet objet.*

On dit, *négliger une personne;* pour dire, n'avoir pas soin de la voir assidument, de lui rendre fréquemment les devoirs ordinaires de la vie civile. *On perd ses amis quand on les néglige. Vous n'auriez pas dû négliger cette dame.*

On dit, *négliger une occasion;* pour dire, la laisser échapper sans en profiter. *Il ne faut pas négliger l'occasion de s'avancer.*

On dit, *se négliger;* pour dire, n'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, n'avoir pas soin de se tenir propre. *Quand elle étoit fille elle avoit soin de paroître très-propre, mais depuis son mariage, elle se néglige.*

On dit aussi, *se négliger;* pour dire, avoir moins de soin de son devoir, de sa profession, de son travail, &c. qu'à l'ordinaire. *Cet écolier commence à se négliger. Il a été bon ouvrier, mais il se néglige depuis long temps. Ce peintre ne travaille plus ses ouvrages comme autrefois, il se néglige.*

En termes de Peinture, *négliger*, se prend quelquefois en bonne part. Les grands maîtres négligent assez souvent des bouts de draperies & des parties voisines de celles qu'ils finissent bien, parceque ces négligences ménagées avec art forment un contraste qui frappe le spectateur & fixe son attention sur,

les parties qui lui paroissent avoir un plus plus grand degré de perfection.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

NEGOAS, ou l'Île des Nègres; île d'Asie, l'une des Philippines, entre celles de Luçon & de Mindanao.

NÉGOCE; substantif masculin. *Negotium*. Trafic, commerce de marchandises. *Il s'est adonné au négoce. Il entend bien le négoce.*

Le négoce est une profession très-honorable en Orient, où elle est exercée non-seulement par les roturiers, mais encore par les plus grands Seigneurs, même par les Rois quelquefois en personne, & toujours par leurs commis.

C'est surtout en Perse que la qualité de Marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires; aussi ce nom ne se donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique & qui trafiquent de menues denrées, mais seulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces personnes sont souvent élevées aux plus grandes charges, & c'est parmi elles que le Roi de Perse choisit ses ambassadeurs.

Le négoce se fait en Orient par courtiers, que les Persans nomment *Delal*, c'est-à-dire *grands parleurs*, à cause de leur manière singuliere de traiter.

On dit *commerce*, & non pas *négoce*, en parlant d'un état, d'une nation, d'un peuple. Le *commerce*, & non pas le *négoce de la France*. Voyez Commerce.

On dit figurément de quelqu'un qui s'entremèle de quelque chose de honteux, qui en fait trafic, qu'*il fait un vilain négoce, un étrange négoce.*

On dit aussi de quelqu'un qui se mêle de quelque affaire où il y a du péril pour lui, qu'*il se mêle d'un dangereux négoce.*

On dit encore de quelqu'un qui se mêle de plusieurs intrigues blâmables; qu'*il se mêle de plusieurs négoces, de bien des négoces.*

Différences relatives entre *négoce, commerce, trafic.*

Le *négoce* regarde les affaires de banque & de marchandises. Le *commerce* & le *trafic* ne regardent que celles de marchandises, avec cette différence, ce semble, que le *commerce* se fait plus par vente & par achat, & le *trafic* par échanges.

NÉGOCIABLE; adjectif des deux genres. Qui peut se négocier. Il ne se dit guère que des effets, tels que les billets, lettres de change, actions, &c. *Il lui remit plusieurs billets négociables.*

NÉGOCIANT; substantif masculin. *Négociator*. Qui fait négoce. *Un riche négociant. Cette banqueroute ruina plusieurs négocians.*

NÉGOCIATEUR; substantif masculin. *Negotii administrator.* Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un Prince, d'un état.

Le Négociateur ou Plénipotentiaire, dit la Bruyère, est un Protée qui prend toutes sortes de formes: semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, soit pour ne point donner lieu aux conjectures, ou se laisser pénétrer, soit pour ne rien laisser échapper de son secret, par passion ou par foiblesse. Quelquefois aussi il sait feindre le caractère le plus conforme aux vues qu'il a & aux besoins où il se trouve, &

paroître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il est en effet.... Il parle quelquefois en termes clairs & formels : il sait encore mieux parler ambiguement, d'une manière enveloppée; user de tours ou de mots équivoques qu'il peut faire valoir ou diminuer dans les occasions & selon ses intérêts. Il demande peu quand il ne veut pas donner beaucoup; il demande beaucoup, pour avoir peu & l'avoir plus sûrement; il demande trop pour être refusé; mais dans le dessein de se faire un droit ou une bienséance de refuser lui-même ce qu'il sait bien qu'on lui demandera & qu'il ne veut pas octroyer. Il prend directement ou indirectement l'intérêt d'un allié, s'il y trouve son utilité & l'avancement de ses prétentions. Il ne parle que de paix, que d'alliance, que d'intérêts publics, & en effet il ne songe qu'aux siens, c'est-à-dire à ceux de son maître. Il a son fait digéré par la Cour, toutes ses démarches sont mesurées, les moindres avances qu'il fait lui sont prescrites; & il agit néanmoins dans les points difficiles & dans les articles contestés comme s'il se relâchoit de lui-même sur le champ, par un esprit d'accommodement & de déférence, promettant qu'il fera de son mieux pour n'être pas désavoué par sa Cour. Il ne tend par ses intrigues qu'au solide & à l'essentiel, toujours prêt à leur sacrifier les points d'honneur imaginaires. Il prend conseil du temps, du lieu, des occasions, de sa puissance ou de sa foiblesse, du génie des nations avec lesquelles il traite, du tempérament & du caractère des personnes avec qui il négocie. Toutes ses vûes, toutes ses maximes, tous les rafinemens de sa politique tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé & de tromper les autres.

NÉGOCIATEUR, se dit aussi quelquefois des personnes qui négocient quelque affaire particulière. *Il fut le négociateur de ce mariage.*

NÉGOCIATION; substantif féminin. *Rerum publicarum curatio.* L'art & l'action de traiter les grandes affaires, les affaires publiques. *Il entend la négociation.*

NÉGOCIATION, signifie aussi quelquefois l'affaire même qu'on traite & qu'on négocie. *Il fut chargé d'une négociation délicate.*

NÉGOCIATION, se dit aussi en parlant des affaires particulières. *Il est en négociation pour vendre sa terre.*

On dit en termes de commerce, *la négociation d'un billet, d'une lettre de change*, pour signifier le trafic qui se fait de ces sortes d'effets dans les bourses & sur les places de change par l'entremise des Courtiers ou Agens de change, ou par les Marchands & Banquiers eux-mêmes.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

NÉGOCIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NÉGOCIER.

NÉGOCIER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Negotiari.* Faire négoce, commercer, trafiquer. *Il négocie depuis long-temps aux Indes orientales. Les Marchands de Marseille négocient dans le Levant.*

Il est aussi quelquefois actif en ce sens, & l'on dit *négocier une lettre de change;* pour dire, la céder ou la transporter à un autre moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur, ce qui se peut faire en trois manières, au pair, avec profit ou avec perte.

On négocie au pair quand on reçoit précisément la somme contenue dans la lettre de change ; la négociation se fait avec profit, quand le cédant reçoit plus que ne porte la lettre ; & elle se fait avec perte, quand on cède une lettre de change, pour une somme moindre que celle qui y est exprimée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle *avance pour le tireur*. On nomme au contraire *avance pour le donneur d'argent & perte pour le tireur*, lorsque le donneur donne moins que le pair.

NÉGOCIER, signifie aussi traiter une affaire avec quelqu'un, & alors il est aussi actif. *Il fut chargé de négocier ce traité. Le Ministre négocie ce mariage.*

NÉGOCIER, s'emploie aussi absolument dans ce sens, ou avec le pronom personnel. *Cet Ambassadeur négocioit alors en Allemagne pour la Hollande. La paix se négocia à Aix la-Chapelle.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

NÉGOMBO ; fort de l'île de Ceylan, sur une rivière de même nom. Les Portugais l'ont bâti, mais les Hollandois le leur ont enlevé.

NÉGORES ; (les) secte du Japon qu'institua un disciple de Cambadoxi pour honorer particulièrement son maître. Cambadoxi étoit un Bonze fort versé dans la magie, ou plutôt dans l'art de tromper les simples. Il prétendoit avoir un empire absolu sur les démons, & faisoit accroire au peuple que par le moyen de certaines paroles magiques, il pouvoit livrer au pouvoir de ces esprits malins ceux qu'il vouloit punir. Les Bonzes ses disciples se vantent d'avoir hérité de la puissance de leur maître. Cambadoxi, s'appercevant que sa mort n'étoit pas éloignée, s'enferma dans une profonde caverne ; disant qu'il vouloit prendre quelque repos dans cette retraite. Avant sa mort, il promit à ses sectateurs qu'il reparoîtroit un jour sur la terre pour se venger des ennemis de sa doctrine. Ses disciples, dit l'Auteur de l'Histoire de l'Église du Japon, se sont persuadés qu'il n'étoit pas mort ; mais qu'étant las de vivre, il s'étoit enfermé dans une caverne où personne depuis n'a osé entrer. On a bâti quantité de temples à son honneur. Sa secte est divisée en trois classes. La première, qui est la plus petite, s'applique au culte des dieux & aux cérémonies de la religion, l'autre fait profession de porter les armes, & la troisième s'occupe à les forger. On raconte plusieurs choses de leur manière de vivre qui est assez bizarre. Il y en a qui disent qu'ils n'ont point de supérieur, & qu'ils ne peuvent conclure aucune affaire s'ils ne sont tous du même sentiment ; &, comme cela est très-difficile, ils n'ont pas d'autre moyen de terminer leurs différends qu'en se battant à grands coups de sabre : le droit décide pour les plus forts. D'autres disent, avec plus de vraisemblance, que quand une voix manque, ils remettent l'assemblée à un autre jour, & ainsi consécutivement jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord. D'autres assurent enfin qu'ils élisent pour supérieurs les deux plus anciens de leur communauté, & que dans toutes leurs affaires il faut en passer par

leur sentiment. Cette secte est si nombreuse qu'elle peut lever, en trois ou quatre heures au son d'une cloche qui s'entend de loin, une armée de trente mille hommes : c'est ce qui oblige les Empereurs de lui faire de grands dons pour l'avoir toujours prête à leur service. Ces Négores se querellent souvent entr'eux, & alors ils courent les uns sur les autres, ne faisant point de scrupule de s'entrégorger, quoiqu'ils en fassent de tuer un oiseau ou un moucheron, parceque leurs lois le défendent.

NÈGRE, ESSE; substantif. On appelle ainsi des peuples qui habitent différentes contrées de la terre, & qui sont tout noirs. *Voyez* HOMME.

Commerce des Nègres. Les Européens font depuis quelques siècles commerce de ces Nègres, qu'ils tirent de Guinée & des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique, & dans les îles Antilles. On tâche de justifier ce que ce commerce a d'odieux & de contraire au droit naturel, en disant que ces esclaves trouvent ordinairement le salut de leur ame dans la perte de leur liberté; que l'instruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au besoin indispensable qu'on a d'eux pour la culture des sucres, des tabacs, des indigos, *&c.* adoucissent ce qui paroît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achetent & en vendent d'autres, comme on feroit des bestiaux pour la culture des terres.

Le commerce des Nègres est fait par toutes les nations qui ont des établissemens dans les Indes occidentales, & particulièrement par les François, les Anglois, les Portugais, les Hollandois, les Suedois & les Danois. Les Espagnols, quoique possesseurs de la plus grande partie des continens de l'Amérique, n'ont guère les Nègres de la première main; mais les tirent des autres nations, qui ont fait des traités avec eux pour leur en fournir, comme ont fait long-temps la Compagnie des Grilles, établie à Gènes, celle de l'Assiente en France, & maintenant la Compagnie du Sud en Angleterre, depuis le traité d'Utrecht en 1713.

Ce n'est qu'assez long-temps après l'établissement des Colonies Françoises dans les îles Antilles qu'on a vu des vaisseaux François sur les côtes de Guinée, pour y faire le trafic des Nègres, qui commença à devenir un peu commun, lorsque la Compagnie des Indes Occidentales eût été établie en 1664, & que les côtes d'Afrique, depuis le Cap Verd jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, eurent été comprises dans cette concession.

La Compagnie du Sénégal lui succéda pour ce commerce. Quelques années après, la concession de cette dernière, comme trop étendue, fut partagée; & ce qu'on lui ôta, fut donné à la Compagnie de Guinée, qui prit ensuite le nom de l'*Assiente.*

De ces deux Compagnies Françoises, celle du Sénégal subsiste toujours, mais celle de l'Assiente a fini après le traité d'Utrecht, & la liberté du commerce dans tous les lieux qui lui avoient été cédés, soit pour les Nègres, soit pour les autres marchandises, a été rétablie dans la première année du règne de Louis XV.

Les meilleurs Nègres se tirent du Cap Verd, d'Angole, du Sénégal,

du Royaume des Jaloffes, de celui de Galland, de Damel, de la rivière de Gambie, de Majugard, de Bar, *&c.*

Un Nègre pièce-d'inde, (comme on les nomme), depuis dix-sept à dix-huit ans jusqu'à trente ans, ne revenoit autrefois qu'à 30 ou 32 l. en marchandises propres au pays, qui sont des eaux-de-vie, du fer, de la toile, du papier, des chaudières & bassins de cuivre & autres semblables, que ces peuples estiment beaucoup; mais depuis que les Européens ont, pour ainsi dire, enchéri les uns sur les autres, ces barbares ont su profiter de leur jalousie, & il est rare qu'on traite encore de beaux Nègres pour 60 l. la Compagnie de l'Assiente en ayant acheté jusqu'à 100 liv. la pièce.

Ces esclaves se font de plusieurs manières; les uns, pour éviter la famine & la misere, se vendent eux-mêmes, leurs enfans & leurs femmes aux Rois & aux plus puissans d'entr'eux, qui ont de quoi les nourrir: car quoiqu'en général les Nègres soient très-sobres, la stérilité est quelquefois si extraordinaire dans certains endroits de l'Afrique, surtout quand il y a passé quelque nuage de sauterelles, qui est un accident assez commun, qu'on n'y peut faire aucune récolte de miel ni de ris, ni d'autres légumes dont ils ont coutume de subsister. Les autres sont des prisonniers faits en guerre & dans les incursions que ces Roitelets font sur les terres de leurs voisins, souvent sans autre raison que de faire des esclaves qu'ils emmènent, jeunes, vieux, femmes, filles, jusqu'aux enfans à la mamelle.

Il y a des Nègres qui se surprennent les uns les autres, tandis que les vaisseaux Européens sont à l'ancre, y amenant ceux qu'ils ont pris pour les y vendre & les y embarquer malgré eux; ensorte qu'on y voit des fils vendre leurs pères, & des pères leurs enfans, & plus souvent encore ceux qui ne sont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-devie, ou de quelques barres de fer.

Ceux qui font ce commerce, outre les victuailles pour l'équipage du vaisseau, portent du gruau, des pois gris & blancs, des féves, du vinaigre, de l'eau-de-vie, pour la nourriture des Nègres qu'ils espèrent avoir de leur traite.

Aussi-tôt que la traite est finie, il faut mettre à la voile sans perdre de temps, l'expérience ayant fait connoître que tant que ces malheureux sont encore à la vue de leur patrie, la tristesse les accable, ou le désespoir les saisit. L'une leur cause des maladies qui en font périr un grand nombre pendant la traversée; l'autre les porte à s'ôter eux-mêmes la vie, soit en se refusant la nourriture, soit en se bouchant la respiration, par une manière dont ils savent se plier & se contourner la langue, qui, à coup sûr les étouffe; soit en se brisant la tête contre le vaisseau, ou en se précipitant dans la mer, s'ils en trouvent l'occasion.

Cet amour si vif pour la patrie semble diminuer à mesure qu'ils s'en éloignent: la gaieté succède à leur tristesse; & c'est un moyen presque immanquable pour la leur ôter, & pour les conserver jusqu'au lieu de leur destination, que de leur faire entendre quelque instrument de musique, ne fût-ce qu'une vielle ou une musette,

A leur arrivée aux îles, chaque tête de nègre se vend depuis trois jusqu'à cinq cens livres, suivant leur jeunesse, leur vigueur & leur santé. On ne les paye pas pour l'ordinaire en argent, mais en marchandises du pays.

Les Nègres sont la principale richesse des habitans des îles. Quiconque en a une douzaine, peut être estimé riche. Comme ils multiplient beaucoup dans les pays chauds, leurs maîtres, pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître insensiblement cette famille, chez laquelle l'esclavage est héréditaire.

Leur naturel dur exige qu'on n'ait pas trop d'indulgence pour eux, ni aussi trop de sévérité; car si un châtiment modéré les rend souples & les anime au travail, une rigueur excessive les rebute & les porte à se jeter parmi les Nègres marons ou sauvages qui habitent des endroits inaccessibles dans ces îles, où ils préfèrent la vie la plus misérable à l'esclavage.

Caractère des Nègres en général. Quoiqu'il se trouve quelques honnêtes gens parmi les Nègres, ils sont pour la plupart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol & au mensonge. Leur opiniâtreté est telle qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, quelque châtiment qu'on leur fasse subir; la crainte même de la mort ne les émeut point. Malgré cette espèce de fermeté, leur bravoure naturelle ne les garantit pas de la peur des sorciers & des esprits, qu'ils appellent *Zambys*.

Quant aux Nègres créoles, les préjugés de l'éducation les rendent un peu meilleurs; cependant ils participent toujours de leur origine; ils sont vains, méprisans, orgueilleux, aimant la parure, le jeu, & sur tout les femmes; celles-ci ne le cèdent en rien aux hommes, suivant sans réserve l'ardeur de leur tempérament; elles sont d'ailleurs susceptibles de passions vives, de tendresse & d'attachement. Les défauts des Nègres ne sont pas si universellement répandus qu'il ne se rencontre de très-bons sujets; plusieurs habitans possèdent des familles entières composées de fort honnêtes gens, très-attachés à leurs maîtres, & dont la conduite feroit honte à beaucoup de blancs.

Tous en général sont communément braves, courageux, compatissans, charitables, soumis à leurs parens, surtout à leurs parains & maraines, & très-respectueux à l'égard des vieillards.

Logemens des Nègres, leur nourriture & leurs usages. Les cases ou maisons des Nègres sont quelquefois construites de maçonnerie, mais plus ordinairement de bois couvert d'un torchis de terre franche préparée avec de la bouze de vache; un cours de chevrons élevés sur ces espèces de murailles & brandis le long de la pièce qui forme le faîte, compose le toit, lequel est couvert avec des feuilles de canne, de roseaux ou de palmiers; ces cases n'ont qu'un rez de-chaussée, long d'environ 20 à 25 pieds, sur 14 à 15 de largeur, partagé par des cloisons de roseaux, en deux ou trois petites chambres fort obscures, ne recevant de jour que par la porte, & quelquefois par une petite fenêtre ouverte dans l'un des pignons.

Les meubles dont se servent les Nègres, correspondent parfaitement à la simplicité de leurs maisons: deux ou trois planches éle-

vées sur quatre petits pieux, enfoncés en terre & couvertes d'une natte forment leur lit; un tonneau défoncé par l'un des bouts servant à renfermer des bananes & des racines, quelques grands pots à mettre de l'eau, un banc ou deux; une mauvaise table, un coffre, de grosses calebasses dans quoi ils serrent leurs provisions, composent tout l'attirail du ménage.

Les Commandeurs, les Ouvriers & ceux qui sont anciens dans le pays se procurent beaucoup de petites commodités, au moyen des jardins qu'on leur permet de cultiver pour leur compte particulier dans les lieux écartés de l'habitation; ils élèvent aussi des volailles & des cochons, dont le produit les met en état de se vêtir très-proprement, & de bien entretenir leur famille. Outre ces douceurs, ils sont nourris & habillés par leur maître, ainsi qu'il est ordonné par le Code noir.

Leur principale nourriture consiste en farine de manioc, en racines de plusieurs espèces, mahis, bananes & bœuf salé; le poisson, les crabes, les grenouilles, les gros lézards, les agoutis, rats de cannes & tatous servent à varier leurs mets dans les endroits où ces animaux abondent; ils composent différentes boissons avec des fruits, des racines, des citrons, du gros sirop de sucre & de l'eau, & l'eau-de-vie de canne ne leur manque pas; ils se régalent de temps en temps les jours de fêtes; leurs grands festins, principalement ceux de nôces, sont nombreux, tous ceux qui veulent en être étant admis, pourvu qu'ils apportent de quoi payer leur écot: ces repas tumultueux où les Commandeurs veillent pour prévenir le désordre, sont toujours suivis de danses, que les Nègres aiment passionnément; ceux de chaque nation se rassemblent & dansent à la mode de leur pays, au bruit cadencé d'une espèce de tambour, accompagné de chants bruyans de frappemens de mains mesurés, & souvent d'une sorte de guitare à quatre cordes, qu'ils appellent *banza*.

La danse que les Créoles aiment le mieux, & qui par cette raison est fort en usage, même parmi les nations naturalisées, c'est le Calenda.

Les Nègres & Négresses d'une même habitation peuvent, du consentement de leur maître, se marier suivant nos usages; on ne doit pas exiger de cette espèce d'hommes plus de vertus, qu'il n'en existe parmi les blancs; cependant on voit chez eux des ménages fort unis, vivant bien, aimant leurs enfans, & les maintenant dans un grand respect.

Châtimens des Nègres, police & règlement à cet effet. Lorsqu'un Nègre commet une faute légère, le Commandeur peut de son chef le châtier de quelques coups de fouet; mais si le cas est grave, le maître, après avoir fait mettre le malfaiteur aux fers, ordonne le nombre de coups dont il doit être châtié; si les hommes étoient également justes, ces punitions nécessaires auroient des bornes, mais il arrive aussi que certains maîtres abusent de leur prétendue autorité, en infligeant des peines trop rigoureuses aux malheureux qu'ils ont peut-être mis eux-mêmes dans le cas de leur manquer. Pour arrêter la cruauté de ces hommes barbares, qui, par avarice laisseroient manquer leurs esclaves des choses les plus nécessaires à la

vie, en exigeant d'eux un travail forcé, les Officiers de Sa Majesté, établis dans les colonies, sont chargés de tenir la main à l'exécution de l'édit du Roi, nommé *Code noir*, servant de règlement pour le Gouvernement & l'administration de la Justice & de la police, & pour la discipline & le commerce des esclaves dans les îles Françoises de l'Amérique. *Voyez* ESCLAVES.

On dit proverbialement, *traiter quelqu'un comme un nègre*; pour dire, traiter quelqu'un comme un esclave.

NÈGRE, est aussi le nom d'une sorte de poisson de l'Amérique, qui est tout noir, & qui a la figure d'une tanche.

Selon quelques Auteurs, il y a des poissons nègres dont la chair est d'un très-bon goût, & fort nourrissante, surtout en Amérique; & d'autres qui pèsent jusqu'à 120 livres, & qui sont tellement venimeux, qu'ils donnent tout à coup la mort à ceux qui en mangent.

NEGREPELISSE; petite ville de France en Querci, sur l'Aveirou, à quatre lieues, nord-est, de Montauban.

NÉGREPONT; île de Grèce que les anciens appeloient *Eubée*, & qui est après Candie, la plus belle de toutes les îles de l'Archipel. Elle a 360 milles de tour, & s'étend le long de la Béotie, dont elle n'est séparée que par le fameux canal de l'Euripe, & l'on croit qu'elle en a été anciennement détachée par un coup de mer. On y voyoit autrefois dans les beaux jours de la Grèce, trois villes considérables, célèbres dans l'Histoire; Carysthe, Chalcis & Érétrie. Les jeux qui s'y célébroient appelés *Gérestiens*, avoient été institués par Géreste, en l'honneur de Neptune, qui l'avoit sauvé d'une tempête.

On compte dans cette île quatre principaux Promontoires, dont l'un se nomme *le Cap d'Oro*: c'est sur la croupe de ce Promontoire que pour venger son fils Palamède, Nauplius, Roi de cette île, fit allumer des feux afin de tromper les pilotes des vaisseaux Grecs qui revenoient du siége de Troye, & de les attirer sur les écueils appelés *Capharées*. Les vaisseaux d'Ajax allèrent s'y briser, & ce Prince y périt misérablement. C'est dans le voisinage du cap Zittar, autre Promontoire de l'île du côté du Nord, qu'étoit la côte d'Artémisia, ainsi nommée du temple qui y avoit été été; & c'est là que les Grecs mirent leur armée navale à l'abri, durant les guerres que leur firent les Perses.

Après la prise de Constantinople par les Croisés, les François & les Vénitiens s'emparèrent de l'île de Négrepont. On vit naître alors des Seigneurs de Négrepont, des Ducs de Naxie, des Marquis de Montferrat, Rois de Thessalie, *&c.* Enfin les Vénitiens devinrent peu à peu maîtres de l'île, qu'ils gouvernèrent par un Baile jusqu'à l'année 1469, que les Turcs la leur enlevèrent.

La terre de Négrepont est très-fertile en pâturages, en blé, en vin, en coton & en huile. Il y avoit autrefois plusieurs villes peuplées, & grand nombre de gros bourgs & villages; mais depuis que cette île est sous la domination du Grand Seigneur, tout y est tombé dans un dépérissement incroyable.

La ville capitale de l'île est située à douze lieues, nord est, d'Athènes, & se nomme aussi *Négrepont*. Elle est habitée par des Turcs & des Juifs; & les Chrétiens demeurent

dans les fauxbourgs, qui sont plus grands que la ville. Il y a un Capitan-Pacha qui commande à toute l'île; Mahomet II la prit en 1469, après six mois de siége, & une perte de plus de 40 mille hommes. Les Vénitiens l'assiégèrent inutilement en 1688.

NÉGRERIE; substantif féminin. Lieu où l'on renferme les Nègres dont on fait commerce. Quelques-uns appellent aussi ce lieu *Captiverie*.

NÈGRES-CASTES; substantif féminin pluriel & terme de Joailliers. C'est ce qu'on appelle autrement *Émeraudes brutes* de la première couleur. Elles sont fort estimées & passent pour les plus belles de ces sortes de pierreries.

NEGRIER; substantif masculin. Dans le commerce on appelle *navires Négriers*, *vaisseaux Négriers*, *bâtimens Négriers*, ceux qui servent au commerce des Nègres, & avec lesquels les nations Européennes qui font ce négoce sur les côtes d'Afrique, font la traite de ces esclaves pour les transporter & les aller vendre aux îles Antilles, & dans quelques endroits du continent de l'Amérique Espagnole.

NÉGRILLO; substantif masculin. Les Espagnols de l'Amérique appellent ainsi une substance minérale noire assez semblable à du mâchefer, laquelle se tire de quelques mines d'argent du Chily.

NÉGRILLON, ONNE; substantif. Petit Nègre, petite Négresse.

NÉGRO; rivière d'Italie, au Royaume de Naples dans la Principauté citérieure. Elle a sa source sur les frontières de la Basilicate, à quelques milles de Policastro, & son embouchure dans la rivière de Selo, au-dessous d'Auleta.

NÉGROMANCIE; *voyez* NÉCROMANCE.

NEGUNDO; substantif masculin. Arbre des Indes & particulièrement du Malabar: on en distingue deux espèces: l'une est appelée *mâle*, & l'autre *femelle*. Le mâle est grand comme un amandier; ses feuilles ressemblent à celles du sureau; elles sont dentelées, lanugineuses & velues comme celles de la sauge. La femelle croît à la même hauteur que le mâle; mais ses feuilles sont plus larges, plus arrondies, non découpées, & semblables à celles du peuplier blanc. L'une & l'autre espèce, dit Lémery, sont appelées par les Arabes, par les Perses & par les habitans de Décan, *Bache*; & par les Turcs, *Ayt*. Leurs feuilles ont l'odeur & le goût de la sauge, mais elles sont un peu plus âcres & amères. Vers le lever du soleil, il paroît sur ces feuilles une certaine liqueur blanche, qui en est sortie la nuit. Leurs fleurs ressemblent assez à celles du romarin, & leurs fruits au poivre noir. Les feuilles, les fleurs & les fruits étant écrasés, cuits dans de l'eau, & fricassés dans de l'huile, soulagent quantité de douleurs, surtout celles des jointures: ce remède est aussi vulnéraire & cicatrisant. Les femmes du pays font une décoction de toutes ces mêmes parties de l'arbre, dont elles boivent & se lavent le corps, dans l'idée que cette liqueur aide à la conception: les feuilles étant mâchées, donnent une bonne haleine, & répriment les ardeurs de Vénus.

NÉGUS; substantif masculin. C'est le titre qu'on donne à l'Empereur des Abissins. *Voyez* ABISSINIE.

NEHALÉNIE, ou NÉHALANE; *voyez* NÉALÉNIE.

NEHAVEND; nom d'une ancienne

ville de Perse, située à quatorze lieues, sud, de Hamadan. Elle est remarquable par la victoire que les Mahometans commandés par le Calife Omar y remportèrent en 638, contre le Roi de Perse Yez Degerd qui y perdit son royaume.

NÉHÉMIE; nom d'un pieux & savant Juif, qui s'acquit la faveur d'Artaxerxès Longue-main, Roi de Perse, dont il étoit Échanson. Il obtint de ce Prince la permission de rebâtir Jérusalem, où il mourut après avoir gouverné le peuple Juif pendant trente années.

Le second livre qui est dans les bibles latines sous le nom d'*Esdras*, porte dans l'hébreu celui de *Néhémie*. Cet auteur y parle presque toujours en première personne; & d'abord en le lisant il paroît qu'il l'écrivoit pour ainsi dire, jour par jour, & qu'il y mettoit tout ce qui lui arrivoit. Mais quand on lit ce livre avec réflexion, on y remarque diverses choses qui n'ont pu avoir été écrites par Néhémie. Par exemple, on y cite des mémoires où étoient écrits les noms des Prêtres du temps de Jonathan, fils d'Éliasib, & même jusqu'au temps de Jeddoa ou Jaddus, qui vivoit sous Darius Codomanus & sous Alexandre le Grand. Il y a donc beaucoup d'apparence que Néhémie écrivoit des mémoires de son gouvernement, lesquels sont cités dans le second livre des Maccabées, & que c'est de ces mémoires que l'on a tiré ce qui fait le gros de ce livre.

NÉHIEL; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans le tribu d'Aser.

NEIGE; substantif féminin. *Nix*. Vapeur dont les particules s'étant gelées dans l'atmosphère, retombent ensuite par flocons blancs sur la terre.

Voici, selon M. Musschenbroek, de quelle manière on doit concevoir que la neige se forme. Les vapeurs qui sont dans la nuée se condensent ou deviennent plus pesantes que l'air, & à mesure qu'elles se réunissent elles se changent en petites gouttes de pluies. Ces gouttes venant à tomber, traversent un air froid & imprégné de particules qui forment la glace; car lorsque ces particules ne s'y rencontrent pas, il ne tombe que de la pluie: les gouttes se convertissent donc par-là en glace, se trouvent un peu arrêtées dans leur chûte par la gelée, de même que par l'air où elles entrent, parcequ'il est plus épais; desorte que leur volume augmente alors en grosseur: si les autres gouttes qui les suivent ont le temps de les joindre & de se réunir avec elles, elles se gèlent ensemble, & de cette manière il se forme des rayons plus ou moins épais, parallèles, hérissés, & dont le nombre ni la forme ne sont pas déterminés. C'est ce qu'on peut reconnoître en recevant la neige sur une toile cirée, & en l'examinant dans un lieu frais; alors on verra des crystaux en flocons, velus, en roue. Chaque flocon est souvent composé comme d'autant de petites branches garnies de feuilles légères; c'est un amas de petites lames glacées, confusément couchées les unes sur les autres, qui observent cependant un ordre assez régulier, par rapport à l'arrangement de leurs parties.

La neige est extrêmement rare & légère lorsqu'elle vient de tomber; mais celle qui se trouve composée de gros flocons est plus compacte. M. Sédileau a trouvé qu'un tas de neige, haut de cinq à six pouces, produisoit ordinairement un pouce

d'eau après avoir été fondu. M. de Lahire confirme la même chose, & ajoute qu'il avoit vu en 1711 de la neige deux fois plus rare, dont douze pouces ne donnoient qu'un pouce d'eau. M. Weideler nous apprend qu'il avoit trouvé en 1728 de la neige neuf fois plus rare que l'eau. M. Musschembroek ayant mesuré [à Utrecht de la neige qui étoit rare, & qui étoit faite comme de petites étoiles, elle se trouva vingt-quatre fois plus rare que l'eau.

Lorsqu'il tombe beaucoup de neige dans un endroit, & que la gelée continue avec un temps serein, elle s'affaisse de plus en plus & diminue, parcequ'il s'en évapore une grande quantité; elle se dissipe même insensiblement à la longue, le soleil détachant continuellement de ses parties qu'il rend volatiles.

Lorsqu'il neige tandis que la gelée dure, les flocons sont toujours petits: mais si l'air devient plus chaud, ou que le temps s'adoucisse, les flocons de neige sont alors plus gros; il arrive même souvent que ces flocons tombent en même temps que la pluie.

On a cru qu'il ne pouvoit neiger lorsqu'il faisoit fort froid; mais cela ne s'accorde pas avec les observations; car M. Musschembroek a remarqué en 1729, qu'il tomba de la neige un jour qu'il faisoit un froid fort piquant. Il n'est pas vrai non plus que le temps se mette toujours au doux lorsqu'il neige, quoique cela arrive souvent: car on a vu au contraire qu'il faisoit un froid fort âpre après avoir neigé. La neige faite en manière d'étoile n'est pas plutôt tombée, qu'il survient d'abord un grand froid qui fait baisser le mercure dans le thermomètre de Fahrenheyt de 25 degrés à 4. C'est encore une autre erreur de s'imaginer qu'il ne neige pas sur mer, puisque cela arrive souvent dans la mer d'Allemagne.

On a remarqué qu'il tombe quelquefois une quantité prodigieuse de pluie dans un endroit, ce qui arrive aussi à l'égard de la neige. M. Léopold rapporte dans son voyage de Suéde, que dans une seule nuit en 1707 dans la partie montueuse de Smalande il tomba la quantité d'environ trois pieds de neige. On a observé en 1729 sur les frontières de Suéde & de Norwége, près du village de Villaras, qu'il y en tomba subitement une si affreuse quantité, que quarante maisons en furent couvertes, & que tous ceux qui étoient dedans en furent étouffés. M. Wolf nous apprend qu'on a vu arriver la même chose en Silésie & en Bohème. Ce phénomène a beaucoup de rapport avec ces grandes inondations que causent les trombes de mer, lorsque la nuée vient à crever.

La neige est presque toujours fort blanche; elle renvoye la lumière avec beaucoup de force; c'est pourquoi il n'est pas étonnant que ceux qui ont la vue foible n'en puissent supporter l'éclat, lorsque tout est couvert de neige. Il n'y a même personne qui se promenant longtemps pendant le jour dans la neige, n'en devienne comme aveugle. Xénophon rapporte que l'armée de Cyrus après avoir marché quelques jours dans des montagnes couvertes de neige, plusieurs soldats se trouvèrent attaqués d'une inflammation aux yeux, tandis que d'autres en devinrent aveugles. Olaüs Magnus nous apprend que dans les pays septentrionaux, lorsque la

lune luit, & que la neige en réfléchit la lumière, on peut fort bien voir & voyager sans peine, & qu'on peut même découvrir de loin les ours & autres animaux féroces. On remarque aussi dans ce pays, que lors même qu'il ne fait pas clair de lune, on ne laisse pas de pouvoir aller & de voir dans les rues quand il y a beaucoup de neige, aulieu qu'autrement on auroit alors besoin de flambeaux pour se conduire.

On dit proverbialement d'une troupe de gens, d'une assemblée de factieux, de séditieux, qui étant d'abord en petit nombre viennent ensuite à s'augmenter considérablement, que *c'est une pelote de neige qui grossit*, qu'*elle grossit comme une pelote de neige*.

Proverbialement & figurément, pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une chose, on dit, que *l'on s'en soucie aussi peu que des neiges d'antan*, c'est-à-dire, des neiges de l'an passé.

On dit proverbialement & populairement, *un bel homme de neige*, *un beau docteur de neige*, & ainsi de plusieurs autres choses pour marquer le mépris qu'on en fait.

NEIGE, se dit en termes de confiseurs, d'une composition de sucre & de jus de certains fruits, comme de framboise, de groseille ou de cerise qu'on fait glacer & qu'on sert sur la table.

NEIGE, se dit en termes de marchandes de mode, d'une petite dentelle faite au métier qui est de peu de valeur.

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

NEIGER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel n'est usité qu'à la troisième personne du singulier. *Ningere*. Il se dit de la neige qui tombe. *Il a neigé pendant la nuit. Il va neiger. Il neigeoit quand nous partîmes.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui a les cheveux blancs, qu'*il a neigé sur sa tête*.

NEIGEUX, EUSE; adjectif. *Nivosus*. Chargé de neiges. Il n'est guère usité qu'en ces phrases. *Temps neigeux. Saison neigeuse.*

NEILLE; substantif fém. & terme de tonneliers qui signifie du chanvre ou de la ficelle décordée dont ces ouvriers se servent pour étouper une pièce de vin qui suinte par le fond à l'endroit du jable; pour cet effet ils enfoncent ce chanvre dans le jable à l'endroit par où le vin sort, avec un petit instrument de fer appelé le *clouet*.

NEISSE; ville d'Allemagne, en Silésie, sur une rivière de même nom, à quatorze lieues, sud-est, de Breslau.

La rivière de Neisse a sa source dans les montagnes du Comté de Glatz, environ à une demi-lieue de Mittelwald, & son embouchure dans l'Oder, à quelque distance de Brieg.

NEITH; nom d'une Divinité des Égyptiens, la principale de la ville de Saïs. C'étoit selon Platon, la même que Minerve.

NEIVA; petite ville de Portugal, sur une rivière de même nom, dans la province d'entre Duero & Minho.

La rivière de Neiva a sa source à quelques milles, ouest, de Braga, & son embouchure dans l'Océan, au-dessous de Neiva, entre les embouchures des rivières de Lima & de Cavado.

NEKIR; *voyez* MUNKIR.

NEKSCHEB; ville de la Transoxane, c'est-à dire, du pays qui est au-delà

du fleuve Gihon, l'Oxus des anciens. Elle est située dans une plaine fertile, à deux journées du Monti Imaüs.

NÉLLENBOURG; petite ville d'Allemagne, capitale du Landgraviat de même nom, dans la Suabe Autrichienne, à huit lieues, nord-est, de Schaffouse. Ce Landgraviat qui a environ 18 lieues de circonférence, appartient à la maison d'Autriche.

NELSON; (le port) port de l'Amérique septentrionale, avec un fort sur la côte méridionale de la baie d'Hudson. Les Anglois donnèrent le nom de *Nelson* au port & au fort que les François appeloient le *fort Bourbon*. Le port est une petite baie dans laquelle se décharge la rivière de Sainte-Therèse & celle de Bourbon. Le fort a été pris & repris plusieurs fois; mais il est resté aux Anglois par la paix d'Utrecht. Il est situé au 57e. degré, 30 minutes de latitude nord. C'est la dernière place de l'Amérique de ce côté-là, & l'endroit où l'on fait la traite des meilleures pelleteries du nouveau monde, & de la manière la plus avantageuse. Le pays y est prodigieusement froid; cependant les rivières y sont fort poissonneuses, & la chasse abondante. Tous les bords de la rivière de Sainte-Therèse sont couverts au printemps & en automne d'outardes & d'oies sauvages. Les perdrix y sont toutes blanches, & en quantité prodigieuse. Le Caribou dont la chair est très-délicate, s'y trouve presque toute l'année. Les pelleteries fines qu'on y apporte sont des martes & des renards fort noirs, des loutres, des ours, des loups dont le poil est fort fin, & principalement du castor, qui est le plus beau du Canada.

NELUMBO; substantif masculin. Plante qui ne diffère du nénufar que par le fruit. Les semences sont renfermées éparses dans celui du nélumbo, au lieu que le fruit du nénufar est divisé par loges. *Voyez* NÉNUFAR.

NÉMALONI; (les) ancien peuple des Gaules, qu'on croit avoir habité la partie inférieure de la vallée de Barcelonnette en Provence.

NEMBROSI; substantif masculin. Espèce de safran qui croît en Égypte, & qui est fort estimé.

NÉMÉE; nom d'une ancienne ville du Péloponèse, dans l'Argie.

Il y avoit aussi une forêt de même nom fameuse par le lion d'énorme grandeur qui la ravageoit, & qui fut tué par Hercule. *Voyez* HERCULE.

NÉMÉENS; adjectif masculin pluriel, & terme d'antiquité. On appelle *jeux néméens*, une des quatre sortes de grands jeux ou combats qui se célébroient parmi les anciens Grecs.

Quelques-uns disent qu'Hercule les institua après avoir tué le lion qui ravageoit la forêt de Némée, où on célébra depuis ces jeux en mémoire de la victoire de ce Héros.

D'autres rapportent que les sept chefs qui marchèrent contre Thèbes sous la conduite de Polynice, étant extrêmement pressés de la soif, rencontrèrent Hypsipile de Lemnos, qui tenoit dans ses bras Opheltes, fils de Lycurgue, Prêtre de Jupiter & d'Euridice. L'ayant priée de leur enseigner un endroit où ils pussent trouver de l'eau, Hypsipile mit l'enfant sur l'herbe, & les mena vers une fontaine; pendant son absence un serpent tua l'enfant, sa nourrice fut accablée de désespoir. Les chefs au retour de leur expédition, tuèrent le serpent; brûlèrent le corps

d'Ophelres; & pour dissiper la douleur d'Hypsipile, instituèrent les jeux néméens.

Élien dit que ces jeux furent à la vérité institués par les sept chefs envoyés pour assiéger Thèbes; mais que ce fut en faveur de Phronax.

Pausanias en attribue l'institution à Adraste, & le rétablissement à ses descendans.

Enfin Hercule après sa victoire sur le lion de Némée, augmenta ces jeux, & les consacra à Jupiter néméen dans la 51[e] olympiade.

L'ouverture des jeux néméens se faisoit par un sacrifice que l'on offroit à Jupiter, on lui nommoit un Prêtre, & on proposoit des récompenses pour ceux qui seroient vainqueurs de ces jeux.

On les célébroit tous les trois ans dans le mois appelé par les Corinthiens *Panemos*, & par les Athéniens *Boedromion*.

Les Argiens en étoient les Juges, & étoient vêtus de noir pour marquer l'origine des jeux. Comme ils avoient été institués par des guerriers, on n'y admit d'abord que des gens de guerre, & les jeux n'étoient que des combats équestres ou gymniques; dans la suite on y reçut indifféremment toutes sortes de gens & toutes sortes d'exercices gymnastiques.

Les vainqueurs furent couronnés d'olivier jusqu'au temps de la guerre des Grecs contre les Médes: un échec qu'ils reçurent dans cette guerre leur fit changer l'olivier en ache, plante funèbre; d'autres croient cependant que la couronne étoit originairement d'ache, à cause de la mort d'Ophelres, autrement appelé *Archemore*. On supposoit que cette plante avoit reçu le sang qui couloit de sa blessure, que le serpent lui avoit faite.

NÉMÉONIQUE; substantif masculin & terme d'antiquité. Titre qu'on donnoit à ceux qui avoient remporté la victoire aux jeux néméens.

NÉMERTÈS; nom de la dernière des Néréides dont Hésiode fait le dénombrement.

NÉMÉSÉES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes funèbres qu'on célébroit à l'honneur de Némésis, parcequ'on croyoit qu'elle prenoit les morts sous sa protection, & qu'elle vengeoit les injures faites à leurs mânes.

NÉMÈSES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Divinités qui selon Hygin, étoient filles de l'Érèbe & de la Nuit. Ce sont les mêmes que les Furies ou Euménides.

NÉMÉSIS; substantif féminin. Nom d'une Divinité, fille de Jupiter & de la Nécessité, ou plutôt selon Hésiode, de l'Océan & de la Nuit. Elle étoit compagne des Parques: son emploi étoit de veiller au châtiment des coupables, & à la récompense des gens de bien; de punir l'orgueil, la vanité & l'impudence, & l'on prenoit la précaution de lui demander grâce, lorsqu'on vouloit parler avantageusement de soi, pour ne pas s'attirer son indignation.

On la représentoit avec des ailes, quelquefois avec une roue & un gouvernail, ce qui signifioit qu'elle poursuivoit sans relâche les criminels par terre & par mer. Elle avoit des temples dans la Grèce & dans l'Italie. Le plus célèbre étoit dans un quartier de l'Attique nommé *Rhamnus*, où elle avoit une statue haute de quinze pieds, qui étoit l'ouvrage d'un disciple de Phidias

& qui ne cédoit en rien aux plus beaux ouvrages du maître.

NÉMESTRIN; nom d'un faux Dieu qui selon Arnobe & Vossius présidoit aux forêts.

NÉMÈTES; (les) nom d'un ancien peuple des Gaules qui habitoit le diocèse de Spire.

NÉMÉTOBRIGA; c'est selon Ptolémée, une ancienne ville des *Tiburi* dans l'Espagne Tarragonoise.

NÉMISCO; rivière de l'Amérique septentrionale qui sort du grand lac de Mistasin, à cent lieues, nord, de Québec, & va se rendre dans le fond de la baie d'Hudson, après un cours d'enviton soixante lieues.

NÉMORALES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les anciens célébroient dans la forêt d'Aricie, en l'honneur de Diane, Déesse des bois.

NEMOTÈLE; substantif féminin. *Nemotelus.* Genre d'insecte ailé, dont les antennes grainues sont terminées par une pointe, & placées sur la gaine de la trompe ou bouche dans les charansons. Les articles ou grains des antennes sont ronds, courts, menus & au nombre de cinq, mais terminés par une sixième pièce longue & filiforme. Les nemotèles ne ressemblent aux mouches que par leur port extérieur; on en distingue de plusieurs sortes, on les trouve sur les fleurs.

NÉMOURS; ville de France, capitale du Gâtinois françois, sur le Loing, à quatre lieues, sud, de Fontainebleau, & 18 lieues & demie, sud-sud-est, de Paris. C'est le Siége d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c.

Le commerce le plus considérable de cette ville consiste en cuirs tannés. Il y a un fauxbourg rempli de tanneurs.

NEMRA, ou NIMRA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la tribu de Gad ou de Ruben, à l'orient de la mer Morte.

NEN; substantif masculin & terme de relation. On appelle ainsi dans le royaume de Siam, de jeunes enfans que leurs parens consacrent au service des Talapoins ou Prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leurs couvens, & vieillissent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des Moines leurs maîtres; ils reçoivent les aumônes pour eux, parcequ'il ne leur est pas permis de toucher de l'argent. Enfin les Nens arrachent les mauvaises herbes du jardin du couvent, ce que les Talapoins ne pourroient faire eux-mêmes sans pécher.

NÉNIE; nom d'une Divinité qui présidoit chez les Romains aux airs lugubres qu'on chantoit dans les funérailles. On commençoit à la convoquer quand le malade entroit à l'agonie. Elle étoit compagne de la mort; on lui avoit érigé un petit temple hors des murs de Rome.

NÉNIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Chants funèbres qui se faisoient dans l'ancienne Rome aux funérailles. Ils furent ainsi appelés de la Déesse Nénie qui y présidoit.

NENNI; particule dont on se sert pour répondre négativement à une interrogation expresse ou sous-entendue. Il ne se dit guère que dans la conversation familière. *Voulez-vous faire les frais du voyage? Nenni.*

En parlant d'un homme complaisant qui est toujours d'accord de tout, on dit familièrement que *c'est*

un homme avec qui il n'y a point de nenni.

La même chose se dit aussi d'un marchand chez lequel on trouve tout ce qu'on demande.

NÉNUFAR ; substantif masculin. Plante aquatique dont on distingue deux espèces : l'une à fleurs blanches, & l'autre à fleurs jaunes.

La premiére espèce croît naturellement dans les marais, dans les eaux croupissantes, ou dans les ruisseaux qui coulent lentement ; dans les étangs & les grandes pièces d'eau, même dans les rivières, où elle est assez agréable à voir. Sa racine est vivace, longue, grosse comme le bras, garnie de plaques brunes ou noires, en forme de nœuds sur son écorce, blanche en-dedans, charnue, fongueuse, chargée de suc visqueux, attachée au fond de l'eau dans la terre : elle pousse des feuilles grandes, larges, arrondies, épaisses, charnues, cuirassées, nâgeantes à la surface de l'eau, veineuses, échancrées en fer à cheval, vertes blanchâtres en-dessus, & vertes brunâtres en-dessous, soutenues par des queues longues, grosses comme le petit doigt, rougeâtres, tendres & fongueuses. Ses fleurs qui paroissent depuis le mois de Mai jusqu'en automne, sont grandes, grosses, larges quand elles sont épanouies ; elles ont plusieurs feuilles disposées en rose, blanches comme celle du lys, presque inodores, contenues dans un calice, ordinairement à cinq feuilles blanchâtres. A ces fleurs succéde un fruit rond, ressemblant à une tête de pavot, partagé en plusieurs loges, qui contiennent des semences oblongues, noirâtres & luisantes.

Le *nénufar à fleurs jaunes* a sa feuille un peu oblongue, son fruit de figure conique & sa racine verte extérieurement.

La racine & les fleurs du nénufar sont d'usage en médecine. On emploie indifféremment la racine de nénufar à fleurs blanches ou nénufar blanc, & celle de nénufar jaune ; mais on ne se sert presque absolument que des fleurs du nénufar blanc.

La racine de nénufar est mucilagineuse, gluante, amère ; les fleurs contiennent à peu près les mêmes substances, mais en beaucoup moins grande quantité.

La racine de nénufar fait la base des tisannes regardées comme éminemment rafraîchissantes, adoucissantes, relâchantes, qui s'ordonnent communément dans l'ardeur d'urine, surtout celle qui accompagne les gonorrhées virulentes ; dans les affections inflammatoires des intestins, des reins & des voies urinaires. L'infusion des fleurs est ordonnée plus rarement dans les mêmes cas, & est aussi très-inférieure en vertu à la décoction de la racine. Cette infusion est regardée comme légèrement narcotique.

Le sirop de nénufar qui se prépare avec l'infusion des fleurs est plus usité que cette infusion. Les fleurs de nénufar entrent dans le sirop de tortue, la poudre *diamargariti frigidi* ; le sirop entre dans les pilules hypnotiques, & l'huile dans le baume hypnotique.

On prépare un miel de nénufar avec les fleurs non mondées, ou même avec les calices & les étamines dont on a mondé les fleurs destinées à la préparation du sirop. Le miel de nénufar s'ordonne depuis deux jusqu'à quatre onces dans

les lavemens rafraîchissans & relâchans.

NÉOCASTRO; fort de la Romanie, sur le Bosphore, à trois lieues, nord, de Constantinople. Les Turcs y renferment les prisonniers de conséquence qu'ils font sur les Chrétiens en temps de guerre.

NÉOCÉSARÉE; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom: l'une qui étoit dans la province de Pont, & que les Turcs appellent aujourd'hui *Tocat;* une autre qui étoit en Bithynie; une troisième sur l'Euphrate, & une quatrième en Mauritanie.

NÉOCORE; substantif masculin. Ce nom signifioit dans son origine l'Officier public préposé pour la garde & l'entretien des temples, & de ce qu'ils renfermoient de précieux. Mais dans la suite on l'étendit aux villes & même aux provinces qui avoient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome & des Empereurs. Smyrne, Éphèse, Pergame, Magnésie, *&c.* étoient des Néocores.

NÉODAMODE; substantif masculin. On appeloit ainsi à Lacédémone des esclaves à qui on avoit accordé la liberté en récompense de quelque action héroïque.

NÉOGRAPHE; substantif masculin. Celui qui écrit d'une manière nouvelle & contraire à l'orthographe usitée. *Voyez* ORTHOGRAPHE.

NÉOGRAPHISME; substantif masculin. Manière d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe usitée. *Voyez* ORTHOGRAPHE.

NÉOLOGIE; substantif féminin. Mot tiré du grec, qui signifie proprement invention, usage, emploi de termes nouveaux. On s'en sert par extension pour désigner l'emploi des mots anciens dans un sens nouveau ou différent de la signification ordinaire. La néologie a ses principes, ses lois, ses abus; on ne doit introduire des mots nouveaux qu'avec toute la retenue & la discrétion possible, & lorsqu'on y est forcé par un principe réel ou très-apparent de nécessité.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue.

NÉOLOGIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient, qui a rapport à la néologie, au néologisme. *Une expression néologique. Le dictionnaire néologique de l'Abbé des Fontaines.*

NÉOLOGISME; substantif masculin. Mot dont on fait usage pour signifier l'habitude de se servir de termes nouveaux, ou d'employer les mots reçus dans des significations détournées. Ce mot se prend presque toujours en mauvaise part, & désigne une affectation vicieuse & fréquente en ce genre. Ainsi il ne faut pas confondre le néologisme avec la néologie; celle-ci est un art & celui-là un abus.

NÉOLOGUE; substantif masculin. Il se dit de quelqu'un qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un usage fréquent de termes nouveaux. *Ces deux auteurs sont des néologues.*

NÉOMÉNIASTE; substantif masculin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les Grecs ceux qui célébroient la néoménie.

NÉOMÉNIE; substantif féminin. Terme d'Astronomie ancienne qui signifie nouvelle lune.

NÉOMÉNIE, se dit aussi d'une fête que les anciens célébroient à chaque nouvelle lune.

Le désir d'avoir des mois heureux introduisit la néoménie chez la plupart des peuples. Les Hébreux la célébroient avec des sacrifices au

nom de la Nation, & chaque particulier en offroit aussi de dévotion. C'étoit au Sanhédrin à déterminer le jour de la nouvelle lune, parcequ'il étoit de sa juridiction de fixer les jours de fête. Les Juges de ce Tribunal envoyoient ordinairement deux hommes pour découvrir la lune, & sur leur rapport ils faisoient publier que le mois étoit commencé ce jour là. Cette publication se faisoit au son des trompettes, qui étoit accompagné du sacrifice solennel; il n'étoit cependant pas défendu de travailler ou de vaquer à ses affaires, excepté à la néoménie du commencement de l'année civile au mois de Tizri. Ce jour étoit sacré & solennel, & il n'étoit permis de faire aucune œuvre servile.

Les Égyptiens célébroient aussi les néoménies avec beaucoup d'appareil; on sait que tous les mois de leur année étoient représentés par des symboles, & que le premier jour de chaque mois ils conduisoient les animaux qui répondoient aux signes célestes dans lesquels le soleil & la lune alloient entrer.

Les Grecs solennisoient les néoménies au commencement de chaque mois lunaire en l'honneur de tous les Dieux, mais particulièrement d'Apollon nommé *Néoménius*, parceque tous les astres empruntent leur lumière du soleil.

Cette fête passa des Grecs chez les Romains avec l'idée du culte qui y étoit attaché. Ils appelèrent *calendes* ce que les Grecs appeloient *néoménies*. Au commencement de chaque mois ils faisoient des prières & des sacrifices aux Dieux en reconnoissance de leurs bienfaits, & la religion obligeoit les femmes de se baigner; mais les calendes de Mars étoient les plus solennelles, parceque ce mois ouvroit l'année des Romains.

NÉON; bourg de France, en Poitou, sur la Creuse, à deux lieues, sud-est, de la Roche-Posay.

NÉOPHITE; substantif des deux genres. Il se dit de tous ceux qui ont quitté les fausses religions pour embrasser la religion chretienne, & qui sont nouvellement baptisés.

NÉOPTOLÈME; nom d'un fils d'Achille & de Déidamie, connu aussi sous le nom de *Pyrrhus*. Voyez *ce mot*.

NÉOPTOLÉMÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête annuelle que célébroient les habitans de Delphes en l'honneur de Néoptolème fils d'Achille, qu'ils massacrèrent injustement, parcequ'Oreste, de concert avec le Grand Prêtre d'Apollon, avoit répandu le bruit & persuadé aux Delphiens que Néoptolème avoit dessein de piller le Temple de ce Dieu.

NÉOTÈRE; substantif féminin & terme d'antiquité qui signifie la nouvelle Déesse. C'est le titre que prit la Reine Cléopâtre, comme on le voit sur une de ses médailles, lorsque Marc Antoine son amant, eût été surnommé le *nouveau Bacchus*.

NÉOZONZE; substantif masculin & terme de relation. Fête solennelle que les Persans ont coutume de célébrer au commencement du printemps, & qui dure pendant plusieurs jours. Les Grands Seigneurs vont alors offrir des présens au Roi & lui rendre des hommages. On fait aussi pendant cette fête des prières publiques pour la conservation des biens de la terre.

NÉPENTHÈS ; substantif masculin. Plante ou remède que les anciens ont loué contre la tristesse & la mélancolie

NEPETA ; nom d'une ancienne ville d'Italie, dont le nom moderne est *Népi*.

NÉPHALIES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Solennité des Grecs en l'honneur de la sobriété. Les Athéniens célébroient cette fête en offrant une simple boisson d'hydromel au soleil, à la lune, à l'aurore & à Vénus : ils brûloient à cette occasion sur leurs autels toutes sortes de bois, excepté celui de vigne & de figuier.

NÉPHELION ; substantif masculin & terme de Chirurgie. Petite tache blanche sur les yeux, produite par la cicatrice d'un ulcère.

NEPHELIS ; c'est, selon Ptolémée, une ancienne ville de Cilicie.

NÉPHÉRIS ; nom d'une ancienne ville forte de l'Afrique propre. Elle étoit bâtie sur un rocher à 120 stades de Carthage. Scipion la prit après 22 ans de siége.

NEPHÈS-OGLI ; substantif masculin & terme de Relation. Ce nom signifie parmi les Turcs, *fils du Saint Esprit*, & on le donne à certaines gens qui naissent d'une mère vierge. Il y a des filles Turques, qui, dit-on, se tiennent dans certains endroits à l'écart, où elles ne voient aucun homme ; elles ne vont aux Mosquées que rarement, & lorsqu'elles s'y rendent, elles y demeurent depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit, & y joignent à leurs prières tant de contorsions & de cris, qu'elles épuisent leurs forces, & qu'il leur arrive souvent de tomber par terre évanouies. Si elles deviennent grosses depuis ce temps-là, elles disent qu'elles le sont par la grâce du Saint Esprit, & les enfans dont elles accouchent sont appelés *Nephès-Ogli*. On les considère comme devant un jour avoir le don des miracles.

NÉPHRÉTIQUE ; adjectif des deux genres. Il est particulièrement usité en cette phrase, *colique néphrétique*, qui se dit d'une sorte de colique causée par l'inflammation ou la crispation spasmodique des reins, les calculs, les graviers, les urines glaireuses, *&c.* La douleur dans tous ces cas, est ordinairement aiguë, intermittente ou continue, avec plus ou moins de rémission : on la rapporte aux lombes & quelquefois à l'estomac ; elle s'étend jusqu'à l'aine, à la racine de la verge & quelquefois aux testicules qui en souffrent une contraction ; quelques-uns ont encore des engourdissemens à la cuisse. Les urines s'arrêtent ou coulent en très-petite quantité ; on les rend souvent avec douleur : elles sont limpides pendant les paroxysmes, mais elles deviennent à la fin bourbeuses & glaireuses, ou graveleuses. On a pendant l'attaque, des nausées, le vomissement & le ventre resserré ; sa durée est de quelques heures, d'un ou plusieurs jours : la fièvre l'accompagne le plus souvent ; sa fin est annoncée par l'écoulement des urines ou la sortie de quelque pierre.

On prend souvent le lumbago, la colique hépatique, la duodénale & celle qui a son siége au colon dont les extrémités, comme on le sait, répondent aux aînes & autres douleurs du bas-ventre, pour la néphrétique. Les goutteux, ceux qui ont des rhumatismes & les scorbutiques sont sujets à des douleurs qui approchent beaucoup de la maladie dont nous parlons : les fièvres

intermittentes & l'hyſterie ſe maſquent ſouvent de la même manière. Le flux menſtruel eſt quelquefois précédé de pareilles attaques, &c. Les douleurs au dos qui ont leur ſiége dans les muſcles, ſe réveillent au tact & augmentent au moindre mouvement de ces parties, ce qu'on n'obſerve pas dans la colique néphrétique, à moins qu'elle ne ſoit compliquée avec le lumbago & la ſciatique ; ce qui, à la vérité n'eſt pas rare : cependant quelques néphrétiques paroiſſant exempts de toute autre affection, trouvent du ſoulagement à ſe tenir courbés.

Dans l'inflammation des reins, les douleurs n'ont preſque pas de rémiſſion, la fiévre eſt aiguë ; l'urine eſt d'abord ardente, elle devient enſuite limpide Dans le calcul (qui affecte le plus ſouvent le rein gauche) il y a peu ou point de fiévre, les douleurs viennent par bouffées ; elles ſont très-aiguës lorſque la pierre ſe déplace, & donnent ſouvent lieu à l'inflammation. Dans le ſpaſme les douleurs ſont vives, mais elles changent de place & ne ſont pas de durée ; les urines ſont blanchâtres, en petite quantité ou entièrement ſupprimées. Dans la glaireuſe enfin les douleurs ſont ſourdes & les autres accidens plus légers. Ceux qui ont eſſuyé une attaque de néphrétique de quelque eſpèce qu'elle ſoit, doivent en craindre le retour, ſurtout s'ils y ont une diſpoſition héréditaire. La néphrétique eſt quelquefois ſuivie de l'abſcès, de la gangrène & de la pourriture du rein. Si la douleur dure plus de ſept jours, ſi elle eſt pulſative ; ſi l'on a des friſſons & des mouvemens fébriles irréguliers, on doit s'attendre à l'abcès. La ceſſation ſubite de la douleur, le pouls intermittent, la ſueur froide, l'urine noirâtre & puante, ne laiſſent aucun doute ſur la gangrène. La néphrétique eſt ſouvent héreditaire. Les gens de lettres & ceux qui mènent une vie ſédentaire, y ſont ſujets : elle eſt encore plus familière parmi les buveurs & les libertins. On ſait auſſi que les mélancholiques & principalement les goutteux y ſont très expoſés. Ceux enfin qui ont ſouffert une ou pluſieurs attaques, doivent s'attendre au retour, s'ils ne prennent de bonnes précautions pour le prévenir.

Dans le paroxiſme de la colique néphrétique, on ſe propoſe de relâcher, d'adoucir & de calmer Les ſaignées n'y doivent pas être épargnées ; l'âge, l'état du pouls & la violence des douleurs doivent en régler le nombre. C'eſt dans la même vue qu'on fait un grand uſage des délayans & des adouciſſans : tels ſont le petit-lait, l'eau de poulet, de graine de lin, de riz & de fleurs de mauve ; l'huile d'amendes douces, le blanc de baleine, les émulſions avec la graine de pavot ; le ſirop violat, de nénuphar, &c. Les hypnotiques ſont ici d'un grand ſecours ; tels ſont le diacode, les gouttes anodynes, les pillules de cynogloſſe, le ſirop de carabé, &c. on doit ſeulement en éviter l'abus qui eſt ſi familier à ceux qui ne voient dans les maladies que le moment préſent : les laxatifs ne doivent être employés que dans la rémiſſion. Lorſque la ſuppreſſion des urines qui dure depuis long-temps, met la vie du malade en danger, on peut avoir recours à l'émétique ; ce remède dans ce cas, a ſauvé la vie à pluſieurs perſonnes : il ne faut pas cependant diſſimuler qu'on a quelque choſe à riſquer ; mais ce

danger est fort au-dessous de celui qu'on a en vue de combattre.

Il faut bannir tous les diurétiques pendant le paroxisme; mais on peut en prévenir le retour par l'usage du pareira-brava, du bois néphrétique, de la pariétaire, de l'herniaire, de la racine d'aunée, de celle du calcitrapa, des semences du *daucus silvestris*, du nitre, du baume du Pérou; de la thérébentine, *&c.*

Les pilules de Stéphens sont supérieures à tous ces remèdes, lorsqu'il y a du gravier & du calcul; on peut même les donner pendant le paroxisme. La diète blanche, les eaux de Vals, de Forges, de Saint-Amand, de Bagnols, de la Mothe, de Balaruc, de Vichy, de Bareges, d'Aix la Chapelle, de Bourbonne, & autres minérales, tant froides que chaudes, passent avec raison pour les plus sûrs préservatifs. Une pinte d'eau commune, dégourdie tous les matins, peut très-bien suppléer aux eaux minérales qu'on n'est pas toujours à portée de se procurer. Il ne faut pas oublier parmi les remèdes qui conviennent, tant pendant le paroxisme que dans les autres temps, les lavemens émolliens & adoucissans avec la guimauve, la graine de lin, l'huile ou le beurre, les fomentations, les bains & demi-bains, *&c.*

NÉPHRÉTIQUE, se dit aussi substantivement, *Il est sujet à la néphrétique.*

On appelle aussi *néphrétique*, celui qui est affligé de la colique néphrétique.

NÉPHRÉTIQUE, se dit aussi des remèdes propres aux maladies des reins, & en particulier à la colique néphrétique. *Le nitre, la pariétaire, la graine de lin sont néphrétiques.*

On appelle *bois néphrétique*, une sorte de bois jaune rougeâtre qu'on nous apporte de la nouvelle Espagne, & dont nous avons parlé au mot Bois.

Les Naturalistes ont appelé *pierre néphrétique*, plusieurs substances différentes. Wallerius dit dans sa minéralogie que c'est une pierre gypseuse, verte & demi-transparente. D'autres ont donné ce nom à une espèce de jaspe vert; d'autres à une agate verdâtre; d'autres à la malachite; d'autres enfin ont donné ce nom par excellence, à la pierre appelée *jade*. Ce nom lui vient du préjugé où l'on a été que cette pierre portée sur les reins, étoit propre à calmer les douleurs que l'on sentoit dans cette partie. Ceux qui auront assez de foi pour recourir à ce remède, ne risqueront rien de prendre celle de toutes ces pierres qui leur conviendra le mieux; elles paroissent toutes également incapables de donner du soulagement; à moins que l'imagination seule ne fût attaquée.

NÉPHROTOMIE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Opération par laquelle on fait une ouverture au rein pour en tirer quelque corps étranger. Cette opération ne peut être que très-dangereuse; cependant il y a des observations qui apprennent qu'on l'a quelquefois pratiquée avec succès. Au reste elle ne doit avoir lieu que dans des cas très-pressans, par exemple, lorsque le rein forme abcès & tumeur à côté de l'épine.

NEPHTALI; sixième fils de Jacob & de Bala, servante de Rachel. Il fut chef d'une Tribu de son nom; & quoiqu'il n'eût eu que quatre fils, cependant sa Tribu étoit composée de cinquante-trois mille quatre cens

hommes capables de porter les armes. Moyse dans la bénédiction qu'il donne à la même Tribu, lui dit : *Nephtali jouira en abondance de toutes choses, il sera comblé des bénédictions du Seigneur, il possédera la mer & le midi*, c'est-à-dire, la mer de Génézareth qui étoit au midi du partage de cette Tribu. Son terrein étoit très-fertile en froment & en huile. Il s'étendoit dans la basse & dans la haute Galilée, ayant le Jourdain à l'Orient, les Tribus d'Aser & de Zabulon au couchant, le Liban au septentrion, & la Tribu d'Issachar au midi.

La Tribu de Nephtali étoit campée dans le désert, au septentrion du Tabernacle, entre les Tribus de Manassé & de Dan. Après le partage que Josué fit de la Terre promise, les enfans de Nephtali n'exterminèrent pas tous les Cananéens qui étoient dans leur pays; ils aimèrent mieux les y laisser & leur faire payer tribut. Les Nephtalites, comme les plus avancés vers le septentrion du pays, furent aussi des premiers attaqués & des premiers emmenés captifs par les Rois d'Assyrie. Isaie leur prédit qu'ils verront la lumière du Messie, & qu'ils seront des premiers éclairés de l'évangile. En effet, notre Seigneur prêcha plus souvent & plus long-temps dans la Galilée, & en particulier dans la Tribu de Nephtali, que dans aucun autre endroit de la Judée. On lit dans le testament des douze Patriarches, quelques particularités de la vie de Nephtali, & quelques prédictions qu'on lui attribue; mais ce livre est reconnu pour apocryphe & il n'est d'aucune autorité parmi les savans.

NEPHTAR, ou NÉPHI; c'est le nom que Néhémie donna au lieu où avoit été caché le feu sacré, & où l'on trouva une eau boueuse qui ayant été répandue sur le bois de l'Autel, s'alluma dès que le soleil commença à paroître.

NEPI; petite ville épiscopale d'Italie, dans le patrimoine de Saint Pierre, sur la rivière de Triglia, à huit lieues, nord, de Rome.

NÉPOS, (Cornélius) historien latin natif d'Hostilie, près de Veronne, florissoit du temps de l'Empereur Auguste. Il étoit ami de Ciceron & d'Atticus qui aimoit en lui un esprit délicat & un caractère enjoué. De tous les ouvrages dont il avoit enrichi la littérature, il ne nous reste que les vies des plus illustres capitaines Grecs & Romains. On les a long-temps attribués à Emilius Probus qui les publia, dit-on, sous son nom pour s'insinuer dans les bonnes grâces de Théodose. Cet ouvrage est écrit avec cette précision, cette élégance, cette délicatesse qui faisoient le caractère des écrivains du siècle d'Auguste. L'auteur sème de fleurs ses récits, mais sans profusion; il fait donner aux faits les plus simples, un coloris agréable. Tout y est rangé dans un ordre clair & net; les réflexions n'y sont pas prodiguées; mais celles qu'on y trouve sont vives, brillantes, neuves & respirent la vertu.

NÉPOTIENS; (les) sectateurs de Népos, Evêque Egyptien qui soutenoit les erreurs des Millénaires. Saint Fulgence parle de cette secte.

NÉPOTISME; substantif masculin. Terme emprunté de l'Italien pour désigner l'autorité que les neveux d'un Pape ont eu quelquefois dans l'administration des affaires durant le Pontificat de leur

oncle. *Il fut très expédient de réformer les abus du népotisme.*

NEPTUNALES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qui se célébroient à Rome le 23 Juillet en l'honneur de Neptune. Elles étoient différentes des Consuales, quoique celles-ci fussent aussi en l'honneur de ce Dieu; mais dans le cours des unes & des autres, les chevaux & les mulets couronnés de fleurs, demeuroient sans travailler & jouissoient d'un repos tranquille que personne n'osoit troubler.

NEPTUNE ; nom d'un des principaux Dieux du Paganisme. Il fut, selon les Poëtes, fils de Saturne & de Rhée, & frère de Jupiter & de Pluton. Dans le partage de l'Univers qui se fit entre les trois frères, l'empire de la mer échut à Neptune. Mécontent de son lot & jaloux de voir régner Jupiter en Maître dans le Ciel, il conspira contre lui; mais il échoua dans son entreprise, & Jupiter, pour le punir, le relégua sur la terre pour un certain temps. Neptune dans son exil eut la consolation de trouver un compagnon de sa disgrace, c'étoit Apollon que Jupiter avoit aussi chassé du ciel. Ne sachant tous deux comment subsister, ils engagèrent leurs services au Roi Laomédon, & lui aidèrent à bâtir sa ville de Troye; mais le perfide Laomédon leur refusa la récompense promise. Neptune indigné d'une pareille injustice, s'en vengea par une inondation subite qui renversa les murs & les édifices de la nouvelle ville. L'exil de Neptune étant fini, ce Dieu ne chercha plus qu'à oublier dans le sein des plaisirs ses chagrins passés. Malgré la froideur de son élément, Neptune étoit d'un tempérament amoureux. Il alloit sans cesse se promener sur les rivages de son empire, pour découvrir quelque jeune beauté égarée dont il pût faire son profit. Il voulut imiter les métamorphoses galantes de Jupiter; & pour surprendre quelque Nymphe crédule, il se déguisoit tantôt en taureau, tantôt en bélier, tantôt en cheval ou en dauphin. Ces déguisemens lui réussirent assez bien; & les Mythologistes comptent un assez grand nombre de maîtresses trompées par Neptune, telles qu'Alope, Amymone, Méduse, Mélanippe & plusieurs autres. L'amour de Neptune fut très-funeste à la plupart d'entr'elles. Alope fut tuée par son père qui s'étoit apperçu de son intrigue, & fut depuis changée en fontaine. Amymone fut métamorphosée en fleur. Méduse éprouva une métamorphose beaucoup plus triste; ses beaux cheveux blonds se changèrent en autant de serpens affreux, sa bouche autrefois le siége des ris & des grâces, devint une gueule effroyable armée de dents qui ressembloient aux défenses d'un sanglier; ses pieds & ses mains se métamorphosèrent en griffes; ce n'étoit plus une belle fille, c'étoit un monstre horrible. Neptune fut la cause de son malheur, parcequ'il lui fit violence dans le Temple de Minerve. La Déesse punit ce sacrilége, non sur le coupable qui étoit trop puissant, mais sur l'innocente Méduse. Mélanippe n'eut pas un sort plus heureux. Après qu'elle eut mis au monde deux enfans qu'elle avoit eus de Neptune, Éole son père fit exposer ses enfans & la renferma dans une étroite prison après lui avoir fait crever les yeux. Neptune rebuté par toutes ces aventures désagréables, résolut de se fixer, &

fit choix d'Amphitrite, fille de l'Océan & de la Nymphe Doris. Il ne pouvoit s'imaginer qu'un époux de sa sorte pût être refusé; cependant Amphitrite le refusa. Envain employa-t-il les caresses, les soumissions, les présens pour fléchir le cœur obstiné de sa Maîtresse; tout fut inutile. Enfin attribuant peut-être le mauvais succès de ses poursuites à sa maladresse & à son peu d'éloquence, il confia la conduite de cette affaire à un dauphin très-habile & très éloquent qui réussit en effet à vaincre l'opiniâtreté d'Amphitrite & lui persuada d'épouser Neptune. Ce Dieu ne voulant pas sans doute, garder dans son empire un poisson qui avoit plus d'esprit que lui, obtint pour son Mercure une place dans le ciel parmi les constellations. Neptune n'avoit pas moins d'ambition que de penchant à l'amour. On le voit par les fréquentes disputes qu'il eût avec les Dieux & les Déesses, au sujet de certaines prérogatives honorables. Il prétendoit avoir le droit exclusif de donner son nom à toutes les nouvelles villes qui s'élevoient sur la terre; mais ce privilége étoit trop considérable & d'une trop grande conséquence pour ne pas lui être disputé. Il eut avec Minerve une célèbre contestation au sujet de la ville d'Athènes. Il en eut une autre avec la même Déesse au sujet de Troezène. Junon lui disputa l'honneur de nommer la ville de Mycène, & le Soleil entra en lice avec lui au sujet de Corinthe.

Neptune étoit particulièrement honoré dans la Libye & à Corinthe. Il avoit dans l'île Athlantique un Temple magnifique où il étoit représenté sur un char traîné par des chevaux aîlés, & toutes les figures de cette représentation étoient d'or. Les victimes ordinaires que l'on sacrifioit à Neptune, étoient le cheval & le taureau. Les Aruspices avoient coutume de lui présenter le fiel des victimes, parceque l'amertume de ce viscère avoit du rapport avec celle de la mer. On représentoit ce Dieu en diverses manières; tantôt assis, tantôt debout sur les flots; souvent sur un char traîné par des chevaux marins, environné des Tritons & des Néréïdes, mais toujours nu, avec une grande barbe & un trident à la main, c'est-à-dire, une fourche à trois dents. Pour exprimer l'abondance qu'amène la navigation, on dépeignoit quelquefois Neptune sur une mer tranquille, entre deux dauphins, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains & de marchandises. Quelquefois pour marquer l'empire que Neptune a sur les tempêtes & sur les monstres marins, on le représentoit assis sur les flots agités. Son trident étoit planté devant lui, & un monstre avec une tête de dragon, sembloit prêt à s'élancer sur le Dieu qui tranquille & sans crainte, penchoit nonchalamment la tête & paroissoit vouloir se livrer au sommeil.

NÉRA; nom d'une île d'Asie qu'on appelle aussi *Banda*, & qui donne ce dernier nom à plusieurs autres. *Voyez* BANDA.

NÉRA, est aussi le nom d'une rivière d'Italie qui a sa source dans l'Apennin, un peu au-dessus de Montaglioni, & son embouchure dans le Tibre, à Guastanello, après un cours d'environ cinquante milles.

NERAC; ville de France dans la Guyenne, sur la rivière de Baise, à trois lieues, nord, de Condom.

Elle est petite, mais jolie & assez commerçante. C'est le chef-lieu du duché d'Albret.

NÉRÉ ; bourg de France, en Saintonge, à trois lieues, est-nord-est, de Saint-Jean-d'Angely.

NÉRÉE, nom d'un Dieu marin qui passoit communément pour le fils de l'Océan & de Tethys. On lui donne aussi la terre pour mère, & quelques-uns ont dit qu'il étoit fils de Neptune; il épousa Doris l'une de ses sœurs, & en eut cinquante filles qui du nom de leur père, prirent celui de *Néréïdes*.

Nérée étoit un Dieu bienfaisant, & il se distingua par ses connoissances, surtout par le don qu'il avoit de prédire l'avenir. Il instruisit Hercule du pays & du lieu où étoit le jardin des Hespérides. Ce héros avoit eu ordre d'Eurysthée d'y aller enlever des pommes d'or gardées par un dragon.

Dans le temps que Pâris emmenoit Hélene à Troye, Nérée qui faisoit son sejour ordinaire dans la mer Égée, lui apparut tout à coup au milieu de la traversée, pour lui annoncer les suites funestes de son crime, la ruine de Troye, la destruction de sa famille, le châtiment qu'il subiroit lui-même, & dont la protection de Venus ne le garantiroit pas. Dans les promenades qu'il faisoit sur la mer, il étoit ordinairement accompagné des Néréïdes qui prenoient le soin de l'amuser par leurs chants & par leurs danses. Les Tritons fils de Neptune & d'Amphitrite, se joignoient à leurs divertissemens.

NÉRÉIDES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Divinités marines, filles de Nérée & de Doris & qui étoient au nombre de cinquante. *Voyez* NÉRÉE.

On a pensé que le nom de *Néréïdes* avoit été donné à des Princesses qui habitoient dans les îles de la mer Égée, ou sur les côtes de la Grèce, & qui s'étoient rendues célèbres par les soins qu'elles avoient pris de faire fleurir le commerce. On les représentoit sous la forme de jeunes filles portées sur des dauphins ou sur des chevaux marins. Elles tenoient ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin, quelquefois une figure de la victoire ou une couronne : on les a aussi représentées moitié femmes & moitié poissons, & l'on a imaginé cette figure d'après la ressemblance qu'on croyoit voir dans certains poissons avec la figure humaine. On a écrit qu'on avoit vu sur les côtes de la Lusitanie, aujourd'hui le Portugal, une Néréide couverte d'écailles, laquelle poussoit en mourant des cris plaintifs qui furent entendus au loin par les habitans de la côte. Un Lieutenant d'Auguste, dans la Gaule, avoit mandé à ce Prince qu'on voyoit sur les côtes un grand nombre de Néréides mortes que la mer y avoit jetées.

On a de pareilles histoires des Tritons. Des Chevaliers Romains avoient vu ou cru voir sur la mer des environs de Cadix un homme marin tout à fait ressemblant aux hommes ordinaires. Il montoit la nuit sur les navires, & son poids faisoit pancher le côté par où il montoit, de manière qu'il eût fait couler à fond le vaisseau s'il y fût demeuré long-temps. Les habitans de la côte de Lisbonne avoient envoyé exprès à Tibere des députés pour lui apprendre qu'on avoit vu & entendu dans le fond d'une caverne un Triton qui sonnoit avec une conque, & qu'il avoit la forme

sous laquelle on connoissoit les Tritons, c'est-à-dire, moitié homme & moitié poisson. On les représentoit ordinairement avec des cheveux de couleur verte, le corps en partie couvert d'écailles, une bouche large, des dents longues, des yeux bleus, & des nageoires au-dessous de l'oreille, sur la poitrine & sous le ventre.

On rendoit dans la Grèce à la plupart de ces divinités, des honneurs divins; on leur consacroit, surtout aux Néréides, des temples, des autels & des bocages sur le bord de la mer.

NÉRESTABLE; bourg de France dans le Forest, à cinq lieues, nord-ouest, de Montbrison.

NERF; substantif masculin. *Nervus.* Partie intérieure du corps de l'animal, qu'on regarde comme l'organe général des sensations. Les nerfs sont des cordons blanchâtres de différente grosseur, qui tirent leur origine de la moelle allongée & de la moelle de l'épine, enveloppés de la dure-mère, & qui se distribuent dans toutes les parties du corps.

On compte quarante paires de nerfs; savoir, dix de la moelle allongée, & trente de la moelle de l'épine.

En relevant doucement le cerveau de la base du crâne on trouve les dix premières paires de nerfs dans l'ordre suivant, en commençant par la partie antérieure.

1°. Les nerfs olfactifs, c'est-à-dire ceux qui vont se distribuer à la membrane pituitaire, qui est l'organe de l'odorat.

2°. Les nerfs optiques, qui vont aux yeux, & reçoivent les impressions des objets visibles.

3°. Les nerfs moteurs des yeux, ainsi nommés, parceque chacun de ces nerfs va se rendre aux muscles qui font mouvoir le globe de l'œil.

4°. Les nerfs pathétiques qui vont aux muscles obliques supérieurs des yeux, dont le mouvement contribue à faire connoître certaines passions de l'ame.

5°. Les nerfs maxillaires qui se distribuent aux mâchoires.

6°. Les abducteurs, dont chacun va à un muscle de l'œil appelé de ce nom, parcequ'il sert à tirer le globe du côté opposé au nez.

7°. Les nerfs auditifs qui se répandent dans l'organe de l'ouie.

8°. La partie vague, qui tire son nom du grand nombre de parties auxquelles elle se distribue, tant dans la poitrine que dans le bas-ventre.

9°. Les nerfs gustatifs, qui vont à la langue qui est l'organe du goût.

10°. Les nerfs qui se distribuent aux muscles de la tête & du cou.

Il y a trente paires de nerfs vertébraux. Ces nerfs sont ainsi nommés, parcequ'ils viennent de la moelle enfermée dans les vertèbres. Immédiatement après leur sortie des vertèbres ils ont une petite tumeur de figure olivaire qu'on appelle *ganglion.* Ces tumeurs ou ganglions, que quelques auteurs ont regardés comme de petits cerveaux, ne sont peut-être qu'un ligament fort qui affermit l'union de plusieurs nerfs en un seul faisceau, pour empêcher leur écartement. Les nerfs de la moelle allongée ont aussi leurs ganglions.

Les nerfs vertébraux se distribuent, principalement aux parties extérieures du tronc & aux extrémités. On les distingue communément en paires cervicales, dorsales, lombaires & sacrées.

Les paires cervicales, qui sortent

des vertèbres du cou, sont au nombre de sept. Les dorsales, ou les nerfs des vertèbres du dos, au nombre de douze. Les lombaires, ou des vertèbres des lombes, au nombre de cinq. Les sacrées, ou de l'os sacrum, au nombre de cinq. Outre les nerfs dont nous venons de parler, il y en a encore un très-considérable; on le nomme le *grand nerf simpatique*, & plus communément le *nerf intercostal*. Une partie de ces nerfs tire son origine de la moelle des vertèbres du cou, d'où elle remonte par le grand trou pour aller s'unir à des filets de nerfs de la moelle allongée, & former un tronc qui descend latéralement le long du corps des vertèbres, jetant des branches en une infinité d'endroits dans la poitrine & dans le bas-ventre. Ces branches, aussi bien que celles de la huitième paire forment divers entrelacemens qui prennent des noms différens par rapport à leur forme & par rapport aux viscères auprès desquels ils se trouvent. Ces entrelacemens se nomment en général *plexus*; comme plexus sémilunaire, plexus cardiaque, plexus pulmonaire, hépatique, stomachique, *&c.* *Voyez* tous ces mots.

Tout nerf irrité par quelque cause que ce soit, dit M. Haller, occasionne une douleur aiguë, & si l'effet de cette cause est plus grand, les muscles dans lesquels les nerfs se distribuent, sont agités sur le champ d'un mouvement convulsif, dont la violence surpasse celle des mouvemens naturels, & que la volonté même ne sauroit arrêter. Les muscles tombent en paralysie & deviennent, pour l'ordinaire, maigres peu à peu, lorsqu'on a coupé les nerfs qui s'y rendent. Si un nerf présidoit à quelque sens, ce sens se perd, ce nerf étant comprimé ou coupé. Mais aussi-tôt que le nerf est délié & remis en liberté, les muscles recouvrent leurs forces, à moins qu'on n'ait offensé le nerf dans la ligature. Tous ces effets ont lieu, de manière que les parties les plus éloignées du cerveau souffrent de la lésion du nerf, sans que les plus proches en soient altérées. On a fait ces expériences sur le nerf récurrent, sur la huitième paire, sur le nerf diaphragmatique, sur les nerfs des extrémités, sur la troisième branche qui se distribue à la mâchoire inférieure.

Lorsque la moelle du cerveau est tiraillée ou irritée, on ressent de cruelles convulsions par tout le corps, sans exception, quelle que puisse être la partie irritée; il arrive la même chose lorsqu'on irrite la moelle épinière. Lorsque le cerveau est comprimé, dans quelqu'endroit qu'il le soit, la partie du corps qui reçoit des nerfs de celle du cerveau qui est comprimée, se trouve privée de mouvement & de sentiment; c'est ce que font voir les observations faites à l'occasion d'un vice particulier dans des parties déterminées du cerveau, où l'origine des nerfs étant comprimée, par exemple, celle des nerfs optiques, la vue s'est éteinte à la suite d'une maladie des oreilles qui a donné lieu à la surdité; on voit plus évidemment, dans les blessures de la moelle épinière, que la partie blessée d'où les nerfs tirent leur origine, entre en convulsion si la moelle est irritée & qu'elle s'affaisse si elle est comprimée. La plus grande partie du cerveau venant à être pressé par le sang, par l'eau, par un squirre, par un os qui s'y trouve enfermé, ou par

quelqu'autre cause mécanique, les opérations de l'ame sont viciées, c'est-à-dire, qu'on tombe dans le délire, le vertige, la manie, la stupidité, ou un assoupissement indomptable : toutes ces maladies disparoissent lorsque la compression n'a plus lieu. Enfin le cervelet, le corps calleux, & surtout la moelle épinière dans le cou, étant blessés, la mort s'ensuit immédiatement, parceque c'est dans cet endroit que les nerfs du cœur tirent leur origine.

Cela posé, il ne paroît pas qu'on puisse douter que ce ne soit dans le cerveau, dans le cervelet & dans la moelle épinière qui lui sont unis, que réside la cause de tous les mouvemens du corps, & que de là elle s'étend dans tous les muscles & dans toutes les parties du corps humain par le moyen des nerfs ; en effet, la cause du mouvement ne subsiste pas dans chaque partie, puisqu'après la destruction du cerveau, elle subsisteroit encore; elle ne s'augmenteroit pas dans l'irritation du cerveau & ne languiroit pas dans la compression de ce viscère.

On appelle *nerf de bœuf*, le membre génital du bœuf arraché & desséché. *Il faut lui donner cent coups de nerf de bœuf.*

Il se dit aussi du membre génital du cerf.

On dit figurément, que *l'argent*, que *les finances sont le nerf de la guerre ;* pour dire, que l'argent est absolument nécessaire pour faire la guerre, pour soutenir la guerre.

On dit aussi figurément d'un discours foible, d'un style languissant, que *c'est un discours sans nerf*, *un style sans nerf*, *où il n'y a point de nerf.* Et dans le sens contraire on dit, *un discours plein de nerf.*

En termes de Librairie, on appelle *nerfs*, les cordelettes qui sont au dos du livre, & sur lesquelles les cahiers sont cousus.

Le *f* final se fait ordinairement sentir excepté néanmoins dans *nerf de bœuf*, qu'on prononce *ner de bœuf.*

NERF-FÉRURE ; substantif féminin. Coup qu'un cheval a reçu sur la partie postérieure des jambes de devant ou de derrière, soit qu'il se soit atteint lui-même avec la pince des fers de derrière sur les tendons des jambes de devant, soit en un mot que les tendons ayent été férus par un corps quelconque.

Les suites de la nerf-férure sont plus ou moins fâcheuses, selon que le coup ou l'atteinte ont été plus ou moins violens : ainsi, ou il n'y aura qu'une simple contusion à la peau, alors on y verra un peu d'élévation, & le cheval feindra, si on le touche en cet endroit : ou il y aura une contusion plus forte qui intéressera les tendons fléchisseurs du pied, en ce cas l'élévation ne sera pas plus considérable, mais l'animal boîtera beaucoup : ou il y aura plaie légère, c'est-à-dire à la peau, ou cette plaie sera profonde, & alors on verra le tendon à découvert. S'il est contus & à découvert, les suites peuvent être funestes, & le mal mérite une attention sérieuse; car comme les tendons sont tissus de fibres très-tendues, très-susceptibles de mouvement & d'irritation, & conséquemment très-sensibles, les maladies qui les affectent sont souvent accompagnées de symptômes considérables, comme de fièvres, de convulsions, de dépôt & de fusées de suppuration au voisinage du mal. On ne peut donc décider du danger de la nerf-férure, en porter un pronostic juste & sûr, & en tenter la

cure avec succès & avec efficacité, qu'après que l'on a reconnu les différens degrés par l'inspection de la partie contuse ou blessée.

NERGEL; nom d'un Dieu des Chutéens. Les Rabbins suivis de quelques interprètes, croyent que ce Dieu Nergel étoit adoré sous la forme d'une poule de bois. D'autres croyent que les Chutéens adoroient le feu, & qu'ils entretenoient une flamme éternelle sur leurs autels en l'honneur du Soleil. *Ner* signifie une lampe.

NÉRICIE; nom d'une province de Suède, qui est bornée au nord, par la Westmanie; à l'orient, par la Sudermanie; au midi, par l'Ostrogothie & le lac Water; & à l'occident par la Westrogothie & le Vermeland. Oreborg en est la capitale. Elle abonde en mines de fer, d'alun & de soufre.

NÉRINDE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce, à une sorte de taffetas étroit & assez grossier qu'on fabrique aux Indes orientales.

NÉRIS; bourg de France en Bourbonnois, à deux lieues, sud-est, de Mont-Luçon. Il y a des eaux minérales qui ont de la réputation.

NÉRITE; substantif féminin. Coquillage univalve que plusieurs Naturalistes mettent dans la famille des limaçons à bouche demi-ronde. Il y a des Nérites qui ont des dents blanches, d'autres qui les ont rougeâtres, telle que la *quenotte saignante;* d'autres nérites sont ombiliquées. Comme le noyau des nérites n'est point du tout apparent à leur ouverture, ces coquilles ne peuvent pas avoir de bec. Les tours de spirales sont fort peu sensibles au dehors & en très-petit nombre; souvent la pointe n'en sort que peu ou point. M. Adanson fait un genre de la nérite, il la range à la fin des coquillages operculés, & la rapproche plus que tout autre des bivalves, comme étant le coquillage qui a le plus de rapport avec eux: mais l'animal est, dit-il, fort différent de celui des bivalves. Les nérites sont ou marines ou fluviatiles; celles de rivière que les enfans ramassent dans le sable sont mortes & toutes bariolées de roses ou de lignes noires: lorsque ces coquilles sont devenues fossiles, on les nomme *néritites*.

NÉROLI; substantif masculin. Essence tirée de la fleur d'orange. *Le nom de néroli a été donné à ce parfum, parceque la Princesse de Nérola le mit la première en usage.* Voyez Orange.

NÉRON, (Domitius) Empereur Romain, fils de Caius Domitius Œnobarbus & d'Agrippine, fille de Germanicus, fut adopté par l'Empereur Claude, l'an 50 de Jésus-Christ & lui succéda l'an 54. Les commencemens du regne du jeune Empereur furent comme la fin de celui d'Auguste. Burrhus & Sénèque lui avoient donné une excellente éducation; le premier en imprimant dans son ame ces qualités fortes & nobles qui produisent les grandes actions; l'autre en polissant & ornant son esprit. Les Romains le regardèrent comme un présent du ciel. Il étoit juste, libéral, affable, poli, complaisant & d'un cœur sensible à la pitié. Un jour qu'on lui présentoit à signer la sentence d'une personne condamnée à mort: *je voudrois bien,* dit-il, *ne savoir pas écrire.* Une modestie aimable relevoit l'éclat de ses qualités. Le Sénat l'ayant loué sur la sagesse de son gouvernement, il répondit: *attendez*

pour me louer que je l'aie mérité. Néron ne continua pas comme il avoit commencé ; il secoua d'abord le joug d'Agrippine, sa mère, & oublia ensuite qu'il lui devoit la naissance & l'empire. Le caractère perfide & violent de cette Princesse fit craindre à Néron qu'elle ne lui ôtât le trône pour le donner à Britannicus, fils de Claude, à qui il appartenoit. Pour dissiper ses craintes, il le fit périr par le poison. Un crime en amène un autre : Néron livré à la corruption de son cœur, oublia bientôt jusqu'aux bienséances que les hommes se doivent réciproquement. Il passoit les nuits dans les rues, dans les cabarets & dans les lieux de débauche, suivi d'une jeunesse effrénée avec laquelle il battoit, voloit & tuoit. Une nuit entre autres, il rencontra, au sortir de la taverne, le Sénateur Montanus avec sa femme, à qui il voulut faire violence. Le mari ne le connoissant point, le frappa avec beaucoup d'emportement & pensa le tuer. Quelques jours après, Montanus apprit que c'étoit l'Empereur qu'il avoit battu, & s'étant avisé de lui écrire pour lui en faire des excuses, Néron dit : *quoi, il m'a frappé & il vit encore !* & sur le champ il lui envoya un ordre de se donner la mort. Son cœur s'accoutumoit peu à peu au meurtre ; enfin il fit massacrer sa mère Agrippine. Pour la faire périr d'une manière qui parût naturelle, il la fit embarquer dans une galère construite de façon que le haut tomboit de lui-même & le fond s'ouvroit en même temps. Ce stratagême ne lui ayant pas réussi, il envoya son affranchi Anicet la poignarder à Bayes où elle s'étoit sauvée. A peine sa mère eût-elle rendu le dernier soupir, que la nature fit entendre sa voix. Le barbare croyoit toujours voir Agrippine teinte de sang & expirante sous les coups des lâches ministres de ses vengeances. Cependant il tâcha de se justifier auprès du Sénat en imputant toutes sortes de crimes à sa mère. *Il ne lui avoit ôté la vie*, écrivoit-il, *que pour sauver la sienne.* Le Sénat, aussi lâche que lui, approuva cette atrocité & le peuple, non moins corrompu que les Magistrats, alla avec eux au devant de lui lorsqu'il fit son entrée à Rome. On le reçut avec autant de solennité que s'il avoit été de retour d'une victoire. Néron se voyant autant d'esclaves que de sujets, ne consulta plus que le déréglement de son esprit insensé. On vit en lui un Empereur comédien, qui jouoit publiquement sur les théâtres comme un acteur ordinaire. Il croyoit même exceller en cet art. Le chant étoit surtout sa grande passion ; il étoit si jaloux de la beauté de sa voix, qui n'étoit pourtant ni belle ni forte, que de peur de la diminuer, il se privoit de manger & se purgeoit fréquemment. Il paroissoit souvent sur la scène la lyre à la main, suivi de Burrhus & de Sénèque qui applaudissoient par complaisance. Lorsqu'il devoit chanter en public, des gardes étoient dispersés d'espaces en espaces, pour punir ceux qui n'avoient pas été assez sensibles aux charmes de sa voix. Cet Empereur Comédien disputoit avec ardeur contre les musiciens & les acteurs. Il fit le voyage de la Grèce, pour entrer en lice aux jeux olympiques. Quelques efforts qu'il fît pour mériter le prix, il ne l'obtint que par faveur, ayant été renversé au milieu de la course. Il ne laissa pas au retour de ces grands exploits de rentrer en triomphe à Rome, sur le

char d'Auguste, entouré de Musiciens & de Comédiens de tous les pays du monde. On ne s'attendoit pas qu'il pût rien imaginer audelà de ce qu'on avoit vu de lui; mais il étoit fait pour commettre des crimes ignorés jusqu'alors. Il s'avisa de s'habiller en femme & de se marier en cérémonie avec l'infâme Pithagore, & depuis en secondes nôces de la même espèce avec Doriphore, un de ses affranchis. Par un retour à son premier sexe, il devint l'époux d'un jeune homme nommé *Sporus*, qu'il fit mutiler pour lui donner un air de femme. L'extravagant Néron revêtit sa singulière épouse des ornemens d'Impératrice, & parut ainsi en public avec son Eunuque. C'est alors que les plaisans de Rome dirent *que le monde auroit été heureux si le père de ce monstre n'eût jamais eu que de pareilles femmes.* Sa férocité l'emportoit encore sur ses infâmes désordres. Octavie, sa femme, Burrhus, Sénèque, Lucain, Pétrone, Poppée, sa maîtresse furent sacrifiés à sa fureur. Ces meurtres furent suivis d'un si grand nombre d'autres, qu'on ne le regarda plus que comme une bête féroce altérée de sang. Ce scélérat se glorifioit d'avoir enchéri sur tous les vices. *Mes prédécesseurs*, disoit-il, *n'ont pas connu comme moi les droits de la puissance absolue. J'aime mieux*, ajoutoit-il, *être haï qu'aimé, parcequ'il ne dépend pas de moi seul d'être aimé, au lieu qu'il ne dépend que de moi seul d'être haï.* Entendant un jour quelqu'un se servir de cette façon de parler proverbiale: *Que tout le monde brûle quand je serai mort;* il répliqua, *& moi je dis: qu'il brûle & que je le voie.* Ce fut alors qu'après un festin aussi extravagant qu'abominable, il fit mettre le feu aux quatre coins de Rome, pour se faire une image de l'incendie de Troye. L'embrâsement dura neuf jours. Les plus beaux monumens de l'antiquité furent consumés par les flâmes. Il y eut dix quartiers de la ville réduits en cendres. Ce spectacle lamentable fut une fête pour lui. Il monta sur une tour fort élevée pour en jouir à son aise. Il ne manquoit plus à ce forfait que de le jeter sur les innocens. Il accusa les Chrétiens de ce crime, & ils furent dès-lors l'objet de sa cruauté; il faisoit couvrir de cire & d'autres matières combustibles ceux qu'on découvroit & les faisoit brûler la nuit, disant *que cela servoit de flambeaux.* Ce ne fut pas seulement par cette persécution que Néron chercha à se disculper de l'incendie de Rome; mais encore par le soin qu'il prit de l'embellir. Il fit rebâtir ce qui avoit été brûlé, rendit les rues plus larges & plus droites, aggrandit les places & environna les quartiers de portiques superbes. Un Palais magnifique, tout brillant d'or & d'argent, de marbre, d'albâtre, de jaspe & de topaze s'éleva pour lui, avec une magnificence vraiment royale. S'il fut prodigue pour le dedans & le dehors de cet édifice, il ne le fut pas moins dans tout le reste. Alloit-il à la pêche? Les filets étoient d'or-trait, & les cordes de soie. Entreprenoit-il un voyage? Il falloit mille fourgons pour sa garde-robe seule. On ne lui vit jamais deux fois le même habillement. Suétone assure qu'au seul enterrement de son singe, il employa toutes les richesses du plus riche usurier de son temps. Ses libéralités envers le peuple Romain surpassèrent toutes celles de ses prédécesseurs. Il répandoit sur lui l'or

& l'argent & jusqu'à des pierres précieuses, & lorsque ses présens n'étoient pas de nature à être délivrés à l'instant, il faisoit jeter des billets qui en exprimoient la valeur. Cette prodigalité si avantageuse à la ville de Rome fut funeste aux provinces. Galba, Gouverneur de la Gaule Tarragonoise, homme illustre par sa naissance & par son mérite, désaprouva hautement ces vexations. Néron, instruit de cette hardiesse, envoie ordre de le faire mourir. Galba évite le supplice en se faisant proclamer Empereur. Il fut poussé à cette démarche par Vindex qui lui écrivoit *d'avoir pitié du genre humain, dont leur détestable maître étoit le fléau.* Bientôt tout l'Empire le reconnoît. Le Sénat déclare Néron ennemi public, & le condamne à être précipité de la roche du Capitole, après avoir été traîné tout nu publiquement & fouetté jusqu'à la mort. Le tyran prévint son supplice & se poignarda, l'an 68 de Jésus-Christ. Il étoit bien juste qu'un parricide, & le plus exécrable monstre que l'enfer eût vomi, fût son propre bourreau. En vain implora-t-il dans ses derniers instans quelqu'un qui daignât lui donner la mort. Personne ne voulut lui rendre ce service. *Quoi!* s'écria-t-il dans son désespoir, *est-il possible que je n'aie ni amis pour défendre ma vie ni ennemis pour me l'ôter.* Il seroit difficile d'exprimer la joie des Romains lorsqu'ils apprirent sa mort. On arbora publiquement le signal de la liberté, & le peuple se couvrit la tête d'un chapeau semblable à celui que prenoient les esclaves après leur affranchissement. Le Sénat n'y fut pas moins sensible; Néron avoit dessein de l'abolir, après avoir fait mourir tous les Sénateurs. Lorsqu'il apprit les premières nouvelles de la rébellion, il forma le projet de faire massacrer tous les Gouverneurs des Provinces & tous ses Généraux d'armée, comme ennemis de la République, de faire périr tous les exilés, d'égorger tous les Gaulois qui étoient à Rome, d'abandonner le pillage des Gaules à son armée, d'empoisonner le Sénat tout entier dans un repas, de brûler Rome une seconde fois, & de lâcher en même temps dans les rues, les bêtes réservées pour les spectacles, afin d'empêcher le peuple d'éteindre le feu. Ce ne fut par aucun remords, ni par aucun effet de sa raison qu'il renonça à ces projets insensés & furieux, mais par la seule impossibilité de les exécuter.

NÉRONDE; ville de France dans le Forest, à quatre lieues, sud-ouest, de Tarare. Il y a une Châtellenie royale.

Néronde, est aussi le nom d'un bourg de France en Bourbonnois, sur les frontières du Berry, à une lieue, sud-sud-ouest, de Villequier.

NÉRONIENS; (jeux) on a ainsi appelé chez les Romains, des jeux littéraires qu'institua Néron l'an 813 de Rome & dans lesquels on disputoit des prix de poésie & d'éloquence.

NERPRUN; substantif masculin. Arbrisseau dont on distingue plusieurs espèces: savoir, celui qu'on nomme simplement *nerprun*, qui s'élève quelquefois en arbre: le *petit nerprun purgatif* ou *graine d'Avignon*, qui donne cette graine qu'on emploie dans la teinture; & d'autres à *feuilles longuettes*, à *fleurs vertes & baies noires.*

Les nerpruns ont des fleurs petites, de couleur herbeuse ou jaunâtre, qui naissent comme par pa-

quets le long des branches, en forme de petits entonnoirs à pavillon recoupé en quatre parties, & qui sont rabattues le plus souvent sur les côtés, avec autant d'étamines. Aux fleurs succèdent des baies qui contiennent plusieurs semences applaties d'un côté & bombées de l'autre : les feuilles des nerpruns sont assez petites, entières, ordinairement brillantes, finement dentelées ; souvent elles sont opposées sur les branches, & quelquefois elles sont alternes. Ces arbrisseaux se plaisent dans les haies, dans les bois, dans les endroits humides ; ils peuvent être placés dans les bosquets d'été, & encore mieux dans les remises ; car les oiseaux se nourrissent de leur fruit quoiqu'il soit purgatif.

On prépare avec les baies du nerprun une pâte dure, qu'on appelle communément *vert de vessie*. Pour la faire, on écrase ces baies quand elles sont noires & bien mûres ; on exprime le suc, qui est visqueux & noir ; on le met évaporer à petit feu jusqu'en consistance de miel, en y ajoutant un peu d'alun de roche pour rendre la matière plus haute en couleur & plus belle. On la met dans des vessies que l'on suspend dans un lieu chaud & on l'y laisse durcir pour la garder. Cette substance donne un beau vert, dont les peintres & les teinturiers font usage, sous le nom de *vert de vessie*, ainsi nommé, parceque cette matière verte a été durcie dans des vessies.

On prétend que cette pâte préparée en divers temps, donne différentes couleurs; avant la maturité des baies, une couleur jaune ou safranée; lorsqu'elles sont mûres, un beau vert ; enfin, encore plus tard, vers la Saint-Martin, une couleur d'écarlate utile pour teindre les cuirs, & pour enluminer les cartes à jouer.

On dit qu'on peut greffer des cerisiers & des pruniers sur le nerprun & se procurer par ce moyen des cerises & des prunes purgatives. Simon Pauli & Garidel assurent en avoir vu l'expérience.

Les fruits du *petit nerprun* étant cueillis verts, se nomment *graines d'Avignon*, ou *grainette*, ou *graine jaune*, & fournissent une belle teinture jaune, dont on fait un grand usage pour teindre les étoffes. Les Peintres en miniature se servent aussi de ces baies, dont on a incorporé la teinture dans une matière terreuse qui est ordinairement la base de l'alun, pour en faire ce qu'on appelle *stile de grain*. Les Teinturiers & surtout les Corroyeurs s'en servent pour teindre en jaune, en y joignant de l'alun par parties égales. Cette espèce de nerprun croît en abondance dans les lieux rudes & terreux, aux environs d'Avignon & dans le Comtat Vénaissin. On en trouve aussi en Dauphiné, en Languedoc & en Provence : c'est un arbrisseau épineux dont les racines sont jaunes, ligneuses, les rameaux longs de deux à trois pieds, couverts d'une écorce grisâtre.

Le bois du nerprun est excellent pour faire des échalas : ils sont d'aussi longue durée que ceux qu'on fait de bois de chêne.

Les baies de cet arbrisseau sont la seule partie dont on se sert en médecine, elles sont très-purgatives & de l'ordre des évacuans que les anciens ont appelés *hydragogues* ; aussi fournissent-elles un des purgatifs les plus usités dans l'hydropisie, la cachexie, les bouffissures œdemateuses, *&c.* Ce remède convenablement réitéré a souvent réussi, lors même que les malades avoient

une quantité d'eau considérable épanchée dans le ventre. Les différentes préparations de ces baies évacuent ces eaux très-puissamment.

Ces préparations sont un rob & un sirop préparés avec les baies récentes, c'est-à-dire, avec leur suc; le sirop est surtout très-usité; il se donne à la dose d'une once jusqu'à deux, soit seul, soit avec de la manne dans une décoction appropriée, soit mêlé dans les potions purgatives ordinaires; on peut donner aussi ces baies mûres, desséchées, réduites en poudre ou bien en décoction dans de l'eau ou du bouillon, mais ces formes ne sont point usitées.

Le sirop de nerprun entre dans la composition des pilules cochées.

NERRE; petite rivière de France dans le Berry. Elle passe à Boisbelle & à Aubigny & se jette dans la Saudre après un cours qui n'est que de trois lieues. Elle abonde en truites & en écrevisses.

NERTOBRIGA; nom d'une ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise. On en voit les ruines auprès de Mérida.

NERVA, (Cocceius) Empereur Romain, succéda à Domitien, l'an 96 de Jésus-Christ. C'est le premier Empereur qui ne fut point romain ou italien d'origine; car quoiqu'il fût né à Narni ville d'Ombrie, ses parens étoient originaires de Crète. Son ayeul, *Marcus Cocceius Nerva*, avoit été Consul sous Tibère, & avoit eu toujours beaucoup de crédit sous cet Empereur, qui l'emmena avec lui dans l'île de Caprée où il se laissa mourir de faim, ne voulant plus être témoin des crimes de ce méchant Prince. Son père étoit ce savant Jurisconsulte que Vespasien combla d'honneur & de bienfaits. Son fils fut digne de lui par sa sagesse, son affabilité, sa générosité, son activité & sa vigilance. Son premier soin fut de rappeller tous les Chrétiens exilés, & de leur permettre l'exercice de leur religion. Les Payens qui avoient eu le sort des Chrétiens bannis, revinrent aussi de leur exil. Aussi libéral que juste, il abolit tous les nouveaux impôts, & ayant épuisé ses revenus par ses largesses, il y remédia par la vente de ses meubles les plus riches. Il voulut qu'on élevât à ses propres dépens les enfans mâles des familles indigentes. Une de ses plus belles lois fut celle qui défendit d'abuser du bas âge des enfans pour en faire des eunuques. Sa modestie égaloit son équité; il ne souffrit pas qu'on élevât aucune statue en son honneur, & il convertit en monnoie toutes les statues d'or & d'argent que Domitien s'étoit fait ériger, & que le Sénat avoit conservées après les avoir abattues. Sa clémence donnoit le plus beau relief à toutes les autres vertus. Il avoit juré solemnellement que tant qu'il vivroit, nul Sénateur ne seroit mis à mort. Il fut si fidelle à sa parole, qu'au lieu de punir deux d'entre eux qui avoient conspiré contre sa vie, il se contenta de leur faire connoître qu'il n'ignoroit rien de leur projet. Il les mena ensuite avec lui au théâtre, les plaça à ses côtés, & leur montrant les épées qu'on lui présentoit suivant la coutume, il leur dit: *essayez sur moi si elles sont bonnes*. Quelque doux que fût son gouvernement, son regne ne fut pourtant pas exempt de ces complots que la tyrannie fait naître. Les Prétoriens se révoltèrent la seconde année de son empire. Ils allèrent au Palais & forcèrent l'Empereur, les armes à la main, à se prêter à tout

ce qu'ils voulurent. Nerva trop foible, ou trop vieux, pour opposer une digue aux rebelles & soutenir seul le poids du trône, adopta Trajan. Il mourut l'année d'après l'an 97 de Jésus-Christ. Ce Prince étoit recommandable par toutes les qualités d'un Prince philosophe & surtout par sa modération dans la plus haute fortune ; mais sa douceur eut de malheureux effets. Les Gouverneurs des provinces commirent mille injustices, & les petits furent tyrannisés, parceque celui qui étoit à la tête des grands ne savoit pas les réprimer. Aussi Fronton, un des principaux Seigneurs de Rome, dit un jour publiquement : *c'est un grand malheur que de vivre sous un Prince où tout est défendu, mais c'en est un plus grand d'être sous celui où tout est permis*. Nerva aimoit les lettres & récompensoit ceux qui s'y adonnoient. Néron l'avoit beaucoup aimé à cause de son talent pour la poésie qu'il cultivoit en homme sage, sans trop s'y appliquer.

NERVÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* Nerver.

Nervé, se dit en termes de Blason, des plantes, des herbes dont les nerfs, les fibres sont d'un autre émail que celui du corps de la plante.

Chenevaux, en Forest, d'azur à une tige de chanvre d'or, nervée de sable.

NERVER ; verbe actif de la premiere conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Nervis firmare*. Garnir & couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus, après les avoir battus & comme réduits en filasse. *Nerver des panneaux de carrosse. Nerver les arçons d'une selle*.

En termes de Relieurs on dit, *nerver un livre* ; pour dire, en dresser les nerfs ou cordelettes sur le dos & les fortifier avec de la colle & du parchemin.

NERVEUX, EUSE ; adjectif. *Nervosus*. Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force dans les muscles. *Avoir le corps nerveux, la main nerveuse*.

Nerveux, signifie aussi plein de nerfs. *Le pied est la partie du corps la plus nerveuse*.

En style de Médecine, *genre nerveux*, signifie les nerfs du corps humain pris collectivement. Et l'on appelle *suc nerveux*, un fluide très-actif, très-subtil, & probablement très-élastique, qui est filtré par le cerveau, le cervelet, la moelle alongée & la moelle épinière, pour être envoyé par le moyen des nerfs, dans toutes les parties du corps, & y porter la nourriture & la force. Dans les muscles, il produit le mouvement volontaire & involontaire.

On dit figurément, qu'*un discours est nerveux* ; pour dire, qu'il est plein de force & de solidité. On dit aussi à peu près dans le même sens, *un style nerveux*.

NERVIENS ; (les) ancien peuple des Gaules qui habitoit le pays qui compose aujourd'hui les Diocèses de Cambray & de Tournay.

NERVIEUX ; bourg de France en Forest, à quatre lieues, nord, de Montbrison.

NERVIN, INE ; adjectif. Il se dit des remèdes bons pour les nerfs & propres à les fortifier. *Baume nervin. Plante nervine. Les remèdes nervins*.

NERVIO ; rivière d'Espagne, la plus considérable de la Biscaye, qu'elle traverse du midi au nord, & va se jeter dans l'Océan à deux milles au-dessous de Bilbao.

NERVURE; substantif féminin. En termes de Librairie, on appelle *nervure d'un livre*, ces parties élevées qui sont sur le dos d'un livre, & qui sont formées par les nerfs & cordes qui servent à relier.

NERVURE, en termes d'Architecture, se dit des moulures des consoles, des arcs doubleaux, & des croisées d'ogives.

NERVURE, se dit en termes de Tissutiers-Rubaniers, d'un petit passepoil d'or, d'argent, de soie ou d'autre matière que les Tissutiers-Rubaniers font, & que les Marchands Merciers vendent pour mettre sur les coutures des habits, ce qui y fait une sorte d'ornement.

NERZINSKOI; ville forte de Sibérie, capitale de la province de Daurie. Elle est habitée par des Idolâtres qui vivent sous la protection de la Russie.

NESA; ville d'Asie dans la Perse, au désert de Kivac, entre le Khorassan & le Carezem.

NESCANIA; nom d'une ancienne ville d'Espagne dans la Bétique. Elle étoit située à six mille pas d'Antiquerra.

NÉSIB; nom d'une ancienne ville de la Palestine dans la tribu de Juda. Eusèbe la met à sept milles, & saint Jérôme à neuf milles d'Éleutheropolis.

NÉSITA; petite île d'Italie, sur la côte du golfe de Naples, entre Naples & Pouzzol.

NÉSLE; substantif féminin. Petite monnoie de billon dont on se servoit encore en France vers le milieu du dix-septième siécle. Elle valoit 15 den. Il y avoit aussi des doubles nesles qui valoient 30 deniers.

NESLE; ville de France, en Picardie, à cinq lieues, nord-nord-ouest, de Noyon. C'est le premier Marquisat de France. On compte plus de quatre vingt fiefs qui en relèvent.

NESS; nom d'un lac d'Écosse, dans la province de Murrai. Il est fort profond & abonde en gros & excellent poisson.

NESSA; nom d'une ville de Perse, dans le Khorassan, où les Selgiocides se fixèrent après avoir passé le Gihon.

NESSUS; nom d'un Centaure, fils d'Ixion & d'une Nue. Il fut tué par Hercule pour avoir voulu enlever Déjanire. *Voyez* HERCULE & DÉJANIRE.

NESTE; petit pays de France, en Gascogne, qui est comme enclavé dans le Nébouzan. Il a titre de Baronie. Le bourg de la Barthe en est le chef-lieu.

NESTÉES; substantif féminin pluriel & terme d'Antiquité. C'étoit un jeûne établi à Tarente, en mémoire de ce que ceux de cette ville étant assiégés par les Romains, les habitans de Rhégio pour leur fournir des vivres, s'abstinrent généreusement de manger tous les dixièmes jours, ravitaillèrent ainsi sur l'épargne de leur subsistance, la ville de Tarente, & l'empêchèrent d'être prise. Les Tarentins voulant laisser un monument de l'extrémité à laquelle ils avoient été réduits, & du service signalé que leur avoient rendu les Rhégiens, instituèrent ce jeûne mémorable.

NESTOR; nom d'un Roi de Pyle, dans le Peloponèse, qui avoit vécu trois âges d'hommes lorsqu'il alla au siége de Troye. Il y rendit aux Grecs les plus grands services par la sagesse de ses conseils, par son éloquence & par son adresse à manier & à concilier les esprits.

NESTORIANISME; substantif mas-

culin. Doctrine ou hérésie de Nestorius.

NESTORIUS; Évêque de Constantinople, auteur de l'hérésie, qui de son nom a été appelée *Nestorianisme.* Il étoit né en Syrie, il s'y destina à la prédication, c'étoit le chemin des dignités, & il avoit tous les talens nécessaires pour y réussir: son extérieur étoit modeste, & son visage pâle & exténué; il fut généralement applaudi, & se fit adorer du peuple. Après la mort de Sisinnius, l'Eglise de Constantinople se divisa sur le choix de son successeur; & Théodose le jeune, pour prévenir les dissensions, appela Nestorius sur le siége de Constantinople.

La dignité à laquelle Nestorius fut élevé, échauffa son zèle; il tâcha de l'inspirer à Théodose; & dans son premier sermon il lui dit, donnez-moi la terre purgée d'hérétiques, & je vous donnerai le Ciel; secondez-moi pour exterminer les hérétiques, & je vous promets un secours efficace contre les Perses.

A peine Nestorius étoit établi sur le siége de Constantinople, qu'il chassa les Ariens de la capitale, arma le peuple contre eux, abattit leurs Églises, & obtint de l'Empereur des Édits rigoureux pour achever de les exterminer.

Nestorius, par son zèle & par ses talens, se concilia la faveur du Prince, le respect des Courtisans, & l'amour du peuple: il rétablit même dans tous les esprits la mémoire de saint-Chrysostôme, que Théophile d'Antioche, oncle de saint Cyrille d'Alexandrie, avoit rendu odieux, & qu'il avoit fait exiler.

Après avoir établi son crédit, & gagné la confiance par un zèle immodéré auquel le peuple applaudit presque toujours, Nestorius se crut en état d'enseigner la doctrine qu'il avoit reçue de Théodore de Mopsueste, & de donner une nouvelle forme au Christianisme.

On ne peut, disoit-il, admettre entre la nature humaine & la nature divine, d'union qui rende la divinité sujette aux passions & aux foiblesses de l'humanité, & c'est ce qu'il faudroit reconnoître, si le Verbe étoit uni à la nature humaine, de manière qu'il n'y eût en Jésus-Christ qu'une personne: il faudroit reconnoître en Jésus-Christ un Dieu né, un Dieu de trois mois, un Dieu qui devient grand, qui s'instruit.

J'avoue, disoit Nestorius, qu'il ne faut pas séparer le Verbe, du Christ; le Fils de l'Homme, de la Personne divine: nous n'avons pas deux Christs, deux Fils, un premier, un second; cependant les deux natures qui forment ce Fils, sont très-distinguées, & ne peuvent jamais se confondre.

L'écriture distingue expressément ce qui convient au Fils, & ce qui convient au Verbe; lorsque saint-Paul parle de Jésus-Christ, il dit, *Dieu a envoyé son Fils fait d'une femme:* lorsque le même Apôtre dit que *nous avons été reconciliés à Dieu par la mort de son Fils*, il ne dit pas *par la mort du Verbe.*

C'est donc parler d'une manière peu conforme à l'écriture, que de dire que Marie est Mère de Dieu. D'ailleurs, ce langage est un obstacle à la conversion des Payens: comment combattre les Dieux du Paganisme, en admettant un Dieu qui meurt, qui est né, qui a souffert? Pourroit-on, en tenant ce

langage, réfuter les Ariens qui soutiennent que le Verbe est une créature ?

L'union ou l'association de la nature divine avec la nature humaine, n'a point changé la nature divine : la nature divine s'est unie à la nature humaine, comme un homme qui veut en relever un autre, s'unit à lui : elle est restée ce qu'elle étoit, elle n'a aucun attribut différent de ceux qu'elle avoit avant son union, elle n'est donc plus susceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après son union avec la nature humaine, & c'est une absurdité d'attribuer au Verbe ce qui convient à la nature humaine.

L'Homme auquel le Verbe s'est uni, est donc un temple dans lequel il habite; il le dirige, il le conduit, il l'anime, & ne fait qu'un avec lui : voilà la seule union possible entre la nature divine & la nature humaine.

Nestorius nioit donc l'union hypostatique, & supposoit en effet deux personnes en Jésus-Christ.

Le peuple scandalisé de cette doctrine, murmura, se plaignit, s'échauffa, & enfin se souleva contre Nestorius, qui se servit de son crédit pour faire arrêter, emprisonner & foueter les principaux des mécontens.

L'innovation de Nestorius fit du bruit dans tout l'Orient, on envoya ses écrits en Égypte : les Moines agitèrent entre eux la question que Nestorius avoit élevée, il consultèrent saint Cyrille; & le Patriarche d'Alexandrie leur écrivit qu'il auroit souhaité qu'on n'agitât pas ces questions, & que cependant il croyoit que Nestorius étoit dans l'erreur.

Nestorius engagea Photius à répondre à cette lettre, il fit courir le bruit que saint Cyrille gouvernoit mal son Église, & qu'il affectoit une domination tyrannique.

Il l'accusa d'ailleurs de mal entendre le Concile de Nicée, & prétendit qu'aucun Concile n'ayant employé les termes de Mère de Dieu, on devoit les supprimer.

Cette opposition des deux Patriarches alluma le feu de la discorde, il se forma deux partis dans Constantinople même, & chacon de ces deux partis n'oublia rien pour rendre odieuse la doctrine qui lui étoit opposée.

Les ennemis de Nestorius l'accusoient de nier indirectement la Divinité de Jésus-Christ, qu'il appeloit seulement *Porte-Dieu*, & qu'il réduisoit à la condition d'un simple homme.

Les Partisans de Nestorius au contraire, reprochoient à saint Cyrille qu'il avilissoit la Divinité, & qu'il l'abaissoit à toutes les infirmités humaines; ils lui appliquoient toutes les railleries des Payens qui insultoient aux Chrétiens sur le Dieu crucifié.

Bientôt les deux Patriarches informèrent toute l'Église de leurs contestations.

Acace de Boerée & Jean d'Antioche, approuvèrent la doctrine de saint Cyrille, & condamnèrent Nestorius; mais ils étoient d'avis qu'il ne falloit pas relever avec tant de chaleur des expressions peu exactes, & prièrent saint Cyrille d'appaiser cette querelle par son silence.

Le Pape Célestin auquel saint Cyrille & Nestorius avoient écrit, assembla un Concile qui approuva la doctrine de saint Cyrille, & condamna celle de Nestorius : le Concile ordonnoit que si Nestorius, dix jours après la signification du Juge-

ment du Concile, ne condamnoit pas la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & qu'il n'approuvât pas celle de l'Église de Rome, de l'Église d'Alexandrie, & de toutes les Églises Catholiques, il seroit déposé, & privé de la Communion de l'Église : le Concile déclaroit encore que ceux qui s'étoient séparés de Nestorius depuis qu'il enseignoit cette doctrine, n'étoient point excommuniés.

Saint Cyrille assembla aussi un Concile en Égypte : on y résolut l'exécution du Jugement prononcé par les Évêques d'Occident contre Nestorius, & l'on députa quatre Évêques pour le lui signifier. Saint Cyrille ajouta une profession de foi qu'il vouloit que Nestorius souscrivît, ainsi que douze Anathêmes dans lesquels la doctrine de Nestorius, & toutes les faces sous lesquelles on pouvoit la proposer, étoient condamnées.

Nestorius ne répondit aux Députés d'Alexandrie que par douze anathêmes qu'il opposa à ceux de saint-Cyrille.

Avant toutes ces procédures, Nestorius avoit obtenu de Théodose, que l'on convoqueroit un Concile général à Éphèse, & les Évêques s'y assemblèrent en 431.

Saint Cyrille s'y rendit avec cinquante Évêques d'Afrique, & Nestorius avec dix.

Jean d'Antioche ne fit pas autant de diligence, soit que son retardement fût causé par la difficulté des chemins, soit qu'il en espérât quelques bons effets; cependant il envoya deux Députés pour assurer les Évêques assemblés à Éphèse, qu'il arriveroit incessamment, mais que les Évêques qui l'accompagnoient ne trouveroient pas mauvais que le Concile fût commencé sans eux.

Saint Cyrille & les Évêques d'Égypte & d'Asie s'assemblèrent donc le 22 Juin, quoique les Légats du saint siége ne fussent pas encore arrivés.

Nestorius fut appelé au Concile, & refusa de s'y trouver, prétendant que le Concile ne devoit point commencer avant l'arrivée des Orientaux.

Les Évêques n'eurent point d'égard aux raisons de Nestorius : on examina ses erreurs; elles avoient été mises dans un grand jour par saint Cyrille, elles furent condamnées unanimement, & Nestorius fut déposé.

Le Concile envoya des Députés à Jean d'Antioche, pour le prier de ne point communiquer avec Nestorius qu'on avoit déposé.

Jean d'Antioche arriva à Éphèse vingt jours après la déposition de Nestorius, & forma avec ses Évêques un nouveau Concile : on y accusa Mennon d'avoir fermé la porte aux Évêques, & saint-Cyrille d'avoir dans ses douze anathêmes renouvelé l'erreur d'Apollinaire. Sur cette accusation, on prononça sentence de déposition contre Mennon & contre saint-Cyrille.

Les Légats du Pape étant arrivés dans ces entrefaites, ils se joignirent à saint Cyrille, comme leur instruction le portoit; on leur communiqua ce qu'on avoit fait contre Nestorius, & ils l'approuvèrent. Le Concile écrivit ensuite à l'Empereur, que les Légats de l'Église de Rome avoient assuré que tout l'Occident s'accordoit avec eux sur la doctrine, & qu'ils avoient condamné comme eux la doctrine & la personne de Nestorius. On cassa ensuite le Jugement de déposition porté

contre saint-Cyrille & contre Mennon, & l'on cita Jean d'Antioche & ses Adhérens.

Le jour même de cette citation, Jean d'Antioche fit afficher un placard, par lequel on déclaroit Cyrille & Mennon déposés pour cause d'hérésie, & les autres Évêques pour les avoir favorisés.

Le lendemain le Concile d'Éphèse fit citer Jean d'Antioche pour la troisième fois, on condamna l'erreur d'Arius, d'Apollinaire, de Pélage, de Céleftius, ensuite on déclara que Jean d'Antioche & son parti étoient séparés de la Communion de l'Église.

Les Évêques d'Égypte & ceux d'Orient après s'être lancé plusieurs excommunications, envoyèrent chacun de leur côté des Députés à l'Empereur. Les Courtisans prirent parti dans cette affaire; ceux-ci pour Cyrille, ceux-là pour Nestorius; les uns étoient d'avis que l'Empereur déclarât que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit légitime; les autres disoient qu'il falloit déclarer tout nul, & faire venir des Évêques désintéressés pour examiner tout ce qui s'étoit passé à Éphèse.

Théodose flotta quelque temps entre ces deux partis, & prit enfin celui d'approuver la déposition de Nestorius, & celle de saint-Cyrille, persuadé qu'en ce qui regardoit la foi ils étoient tous d'accord, puisqu'ils recevoient tous le Concile de Nicée.

Le jugement de Théodose ne rétablit pas la paix: les partisans de Nestorius & les défenseurs du Concile, passerent de la discussion aux insultes, & des insultes aux armes, & l'on vit bientôt la guerre près d'éclater entre les deux partis.

Théodose qui étoit d'un caractère doux, foible & pacifique, fut également irrité contre Nestorius & contre saint-Cyrille: il vit alors que ce qu'il avoit pris dans Nestorius pour du zèle & pour de la fermeté, n'étoit que l'effet d'une humeur violente & superbe, il passa de l'estime & du respect, au mépris & à l'aversion: qu'on ne me parle plus de Nestorius, disoit-il, c'est assez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il étoit.

Nestorius devint donc odieux à toute la Cour; son nom seul excitoit l'indignation des Courtisans, & l'on traitoit de séditieux tous ceux qui osoient agir pour lui: il en fut informé & demanda à se retirer dans le Monastère où il étoit avant de passer sur le siége de Constantinople; il en obtint la permission & partit aussi tôt avec une fierté stoïque qui ne l'abandonna jamais.

Pour saint Cyrille, il fut arrêté & gardé soigneusement; & l'Empereur persuadé que ce Patriarche avoit été déposé par tout le Concile, étoit sur le point de le bannir.

Le Concile écrivit à l'Empereur, fit voir que Cyrille & Mennon n'avoient point été condamnés par le Concile, mais par trente Évêques qui avoient les jugés sans forme, sans preuves, & par le seul désir de venger Nestorius.

Ces lettres, soutenues des pressantes sollicitations de l'Abbé Dalmace qui étoit tout puissant auprès de l'Impératrice, suspendirent l'exécution des ordres donnés contre saint Cyrille. Pour Nestorius, l'Empereur n'en voulut plus entendre parler, & fit ordonner Maximin à sa place.

Les Évêques d'Égypte & d'Orient étoient cependant toujours assem-

blés à Éphèse & irréconciliables.

Théodose leur écrivit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, & par ses Officiers & par lui même, pour réunir les esprits, croyant que c'étoit une impiété de voir l'Église dans le trouble, & de ne pas faire son possible pour rétablir la paix : il ajoutoit que ne l'ayant pu faire, il étoit résolu de terminer le Concile ; que si néanmoins les Évêques avoient un désir sincère de la paix, il étoit prêt à recevoir les ouvertures qu'ils voudroient lui proposer, sinon qui'ls n'avoient qu'à se retirer promptement ; qu'il accordoit de même aux Orientaux le pouvoir de se retirer chacun dans leurs Diocèses ; & que tant qu'il vivroit, il ne les condamneroit point, parcequ'ils n'ont été convaincus de rien en sa présence, personne n'ayant voulu entrer en conférence avec eux sur les points contestés : il finissoit en protestant qu'il n'étoit point cause du schisme, & que Dieu savoit bien qui en étoit coupable.

On peut juger par cette lettre, dit M. de Tillemont, que Théodose étoit encore moins satisfait des Évêques du Concile, que des Orientaux ; mais que ne voyant de tous côtés que des ténèbres, il ne vouloit point juger, & qu'il préféroit néanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur côté les marques de la Communion catholique.

Voilà quelle fut la fin du Concile d'Éphèse, que l'Église a toujours regardé comme œcuménique, nonobstant l'opposition que les Évêques Orientaux y firent pendant quelque temps.

Théodose cependant, attribuant aux divisions de l'Église ses mauvais succès en Afrique, n'oublia rien pour rétablir la paix : il jugea qu'elle dépendoit de la réconciliation de Jean d'Antioche & de saint Cyrille ; il employa donc tous ses soins & toute son autorité pour procurer cette réconciliation ; il écrivit à tous ceux qui avoient du crédit sur leur esprit, & surtout à saint-Simon Stylite, & à Acace.

Après mille difficultés, mille délicatesses, mille précautions pour la Religion, pour l'honneur & pour la vanité, la paix fut conclue entre Jean d'Antioche & saint Cyrille.

La plupart des Orientaux imitèrent Jean d'Antioche, mais Nestorius conserva toujours des partisans zélés, qui, non-seulement ne voulurent pas être compris dans la paix de Jean d'Antioche, mais qui se séparèrent de sa communion, parcequ'il communiquoit avec saint Cyrille.

On vit donc dans l'Orient même une nouvelle division, les Évêques de Cilicie & de l'Euphratésienne se séparèrent de Jean d'Antioche : ce Patriarche voulut employer l'autorité pour les réduire, & ne fit qu'augmenter le mal ; l'Empereur défendit aux Évêques de venir en Cour, & ordonna de chasser tous ceux qui ne se réuniroient pas à Jean d'Antioche.

Nestorius du fond de son Monastère excitoit toutes ces oppositions, & régloit tous les mouvemens de sa faction : ni la désertion des uns, ni l'exil des autres, ni sa déposition approuvée par toutes les Églises patriarchales, n'ébranlèrent la fermeté de Nestorius, &, pour ainsi dire, accablé sous les ruines de son parti, il se montroit encore ferme & intrépide : l'Empereur qui fut informé de ses

intrigues, le rélégua dans la Thébaïde où il mourut.

L'Empereur traita avec la même rigueur les Défenseurs de Nestorius, il confisqua les biens des principaux, & les rélégua à Pétra dans l'Arabie: il fit ensuite des Édits pour condamner au feu les écrits de Nestorius, & pour obliger ceux qui en avoient des exemplaires à les brûler: il défendoit aux Nestoriens de s'assembler, & confisquoit les biens de ceux qui permettoient ces assemblées dans leurs maisons, ou qui embrassoient le parti de Nestorius.

L'autorité de Théodose ne vint pas à bout des Nestoriens, il les fit plier sans les convaincre: une grande quantité de Nestoriens passerent en Perse & en Arabie, beaucoup cédèrent au temps, & conservèrent pour ainsi dire, le feu de la division caché sous les cendres du Nestorianisme, sans prendre le titre de Nestoriens, & sans oser faire revivre une secte qui n'eut plus que des sectateurs dispersés dans l'Empire Romain, où les loix de l'Empereur avoient noté d'infamie & proscrit les Nestoriens.

Mais cette hérésie passa de l'Empire Romain en Perse, où elle fit des progrès rapides; de-là elle se répandit aux extrémités de l'Asie, où elle est encore aujourd'hui professée par les Chaldéens ou Nestoriens de Syrie.

NET, ETTE; adjectif. *Mundus.* Propre, qui est sans ordure, sans souillure. Il est opposé à *sale. Ce linge n'est pas net. Les Officiers de police doivent avoir soin qu'on tienne les rues nettes. Avoir le visage net, les pieds nets, les dents nettes.*

On dit, qu'*un enfant est sain & net*; pour dire, qu'il ne laisse plus rien aller sous lui. *Ses enfans sont nets de bonne heure.*

On dit aussi, qu'*un homme est sain & net*; pour dire, qu'il n'a aucune incommodité.

On dit, *vendre un cheval sain & net, le garantir sain & net*; pour dire, qu'il n'a aucun des défauts, aucune des maladies qu'il est d'usage de garantir.

On dit au palfrenier, de *faire net*; pour lui dire, de nettoyer l'auge ou mangeoire avant de donner l'avoine.

Dans le commerce, on dit, que *du vin est net*, quand il n'est point falsifié ou mêlé avec d'autres matières. On dit aussi, que *le café, le riz, le poivre*, &c. *sont nets*, quand on en a ôté toutes les ordures & les saletés.

Net, s'emploie aussi dans certaines façons de parler, pour signifier *vide*, comme dans les phrases suivantes: *nous avions grand appétit, aussi fîmes-nous plats nets. Quand on voulut exécuter ses meubles, on trouva maison nette.*

On dit au jeu, à peu près dans le même sens, *faire tapis net*; pour dire, gagner tout l'argent qui est sur le tapis.

On dit aussi figurément & familièrement, *faire maison nette*; pour dire, chasser tous ses domestiques.

On dit figurément, qu'*une personne a l'ame nette, la conscience nette*; pour dire, que la conscience ne lui reproche rien. Et qu'*elle a les mains nettes*; pour dire, qu'elle ne se laisse corrompre par aucun intérêt, qu'elle administre fidellement les choses qui lui sont confiées. La même phrase se dit d'un comptable, pour signifier, qu'il a toujours rendu bon compte

des deniers qu'il a eus en maniement.

On dit aussi figurément & familièrement, qu'*une personne a les mains nettes de quelque chose qu'on lui impute*; pour dire, qu'elle n'en est point coupable, qu'elle n'a point trempé dans l'affaire où on l'implique.

Lorsqu'on veut s'éclaircir avec quelqu'un de quelque rapport, de quelque sujet de plainte, de quelque chose qu'on a sur le cœur contre lui, on dit proverbialement & figurément, *je veux en avoir le cœur net*; pour dire, je veux savoir de lui ce qui en est, je veux m'en expliquer avec lui.

On dit aussi figurément & familièrement d'un homme qu'on avoit soupçonné, ou même accusé de quelque chose, qu'*il en est net*; pour dire, qu'il en est innocent, qu'on a vérifié qu'il n'en étoit point coupable. Et l'on dit dans un sens opposé & familièrement, *son cas n'est pas net*.

Net, signifie aussi, uni, poli, sans tache. *Avoir le teint net. Une glace fort nette.*

On dit en ce sens, qu'*un diamant est net*, quand il n'a ni tache, ni paille. Et qu'*un cryſtal est net*, lorsqu'il est transparent en tous sens.

On dit aussi d'une perle qui est d'une belle eau, qu'*elle est d'une eau bien nette*.

On dit proverbialement, *net comme une perle*. Et proverbialement & populairement, *net comme un denier*.

On dit, qu'*une écriture est bien nette*, qu'*une impression est bien nette*, qu'*un caractère est net*; pour dire, que les lettres en sont fort distinctes & fort lisibles, & que les lignes en sont droites & égales.

On dit, *mettre au net un écrit, un dessein, un plan*, &c.; pour dire, en faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, & qui a des ratures; & en ce sens *net*, est employé substantivement.

On dit, qu'*une personne a la voix nette*; pour dire, que sa voix a le son clair & fort égal. Et l'on dit aussi en ce sens, qu'*un instrument*, qu'*une corde rend un son fort net*.

Net, se dit figurément des productions de l'esprit, soit en prose, soit en vers; & signifie qui est clair, pur, aisé.

Un discours est net, lorsqu'il présente une peinture nette & claire de ce qu'on a voulu faire concevoir. Pour peindre un objet nettement, il faut en représenter les propres traits, donnant pour cela les seuls coups de pinceau nécessaires; ceux qui sont inutiles gâtent l'ouvrage. La netteté dépend, 1°. de la propriété des termes : le sens figuré n'y nuit point, pourvu qu'il soit à la portée de tout le monde; 2°. de l'arrangement des paroles, lorsqu'on s'attache à l'ordre naturel, on est clair; ainsi le renversement de cet ordre, ou la transposition des mots, est un vice opposé à la netteté. Notre langue ne souffre de transpositions que rarement. Ce n'est pas parler François, dit Vaugelas, que de dire : *il n'y en a point qui plus que lui se doive justement promettre la gloire*; il faut dire : *il n'y en a point qui plus justement que lui, se doive promettre la gloire*.

Un autre vice contre la netteté, est un embarras de paroles superflues. On ne conçoit jamais nettement une vérité, qu'après avoir fait le discernement de ce qu'elle est, d'avec ce qu'elle n'est pas; c'est-à-

dire, qu'après qu'on s'eſt formé une idée nette, qui ſe peut exprimer en peu de paroles. Le froment tient peu de place après qu'il eſt ſéparé de la paille : auſſi, retranchant les paroles qui ne ſervent de rien, le diſcours eſt court & net. Par exemple, ôtant de l'expreſſion ſuivante les paroles inutiles qui l'embarraſſent, *en cela pluſieurs abuſent, tous les jours, merveilleuſement de leur loiſir*, d'embarraſſée qu'étoit cette expreſſion, vous la rendrez nette, la réduiſant à ces termes : *en cela pluſieurs abuſent de leur loiſir*. Il faut éviter de prendre de longs détours : il faut aller droit à la vérité.

On doit être exact à obſerver les règles de la Syntaxe ou de la conſtruction ; ce n'eſt pas parler nettement que de dire : *il ne ſe peut taire ni parler ;* car on ne dit pas *ſe parler ;* ainſi il faut dire : il ne peut ſe taire ni parler. Il y a des termes dont la ſignification vague & étendue ne peut être déterminée que par leur rapport à quelqu'autre terme. Se ſervir de ces termes, & ne pas faire connoître où ils doivent ſe rapporter, c'eſt vouloir uſer d'équivoques. Par exemple, qui diroit, *il a toujours aimé cette perſonne dans ſon adverſité*, ſeroit une équivoque, car le lecteur n'apperçoit pas où le pronom *ſon* doit ſe rapporter. Si c'eſt à cette perſonne ou à celui qui a aimé : cette faute eſt conſidérable.

Une des principales attentions de ceux qui écrivent, doit être d'éviter les équivoques, comme nous en avertit le plus judicieux de tous les Rhéteurs, non-ſeulement celles qui jetent le lecteurs dans l'incertitude du véritable ſens d'une expreſſion, mais celles mêmes que la ſuite du diſcours éclaircit, & où perſonne ne peut être trompé.

On dit, qu'*une perſonne a l'eſprit net ;* pour dire, qu'elle penſe, qu'elle s'exprime d'une manière claire & intelligible.

Net, ſignifie encore figurément, qui eſt ſans difficulté, ſans embarras, ſans ambiguité. *Les affaires de ce Négociant ſe ſont trouvées fort nettes. La réponſe qu'on leur fit n'étoit pas nette. Ce compte eſt clair & net.*

On dit auſſi dans la même acception, en parlant d'un reliquat de compte, qu'*il reſte tant de net.*

On dit, qu'*un bien eſt net ;* pour dire, qu'il eſt clair, liquide, quitte de dettes, & aiſé à recevoir. *Son bien lui rapporte net cent louis de rente. Cette entrepriſe leur a produit un profit clair & net.*

On dit figurément, que *le procédé d'une perſonne eſt net ;* pour dire, qu'il eſt franc & ſans ſupercherie.

Net, s'emploie auſſi adverbialement, & ſignifie, uniment & tout d'un coup *Il eut la jambe caſſée net.*

Net, ſignifie auſſi figurément & familièrement, franchement, librement. *Je lui ai dit net ce que j'avois ſur le cœur. Elle lui répondit net qu'il étoit un fat.*

NÉTANCOURT ; bourg de France en Champagne, à quatre lieues, nord-oueſt, de Bar-le-Duc.

NÈTE ; ſubſtantif féminin. C'étoit dans la Muſique Grèque la quatrième corde ou la plus aiguë de chacun des trois tétracordes qui ſuivoient les deux premiers du grave à l'aigu.

Quand le troiſième tétracorde étoit conjoint avec le ſecond, c'étoit le tétracorde ſynnéménon, & ſa nète s'appeloit *nète ſynnéménon.*

Ce troiſième tétracorde portoit

le nom de *diezeugménon* quand il étoit disjoint ou séparé du second par l'intervalle d'un ton, & sa nète s'appeloit *nète diezeugménon*.

Enfin le quatrième tétracorde portant toujours le nom d'hyperboléon, sa nète s'appelloit aussi toujours *nète-hyperboléon*.

A l'égard des deux premiers tétracordes, comme ils étoient toujours conjoints, ils n'avoient point de nète ni l'un ni l'autre. La quatrième corde du premier, étant toujours la première corde du second, s'appeloit *hypateméson*; & la quatrième corde du second, formant le milieu du système, s'appeloit *mèse*.

NÈTHE, ou Néth; rivière des Pays-Bas dans le Brabant: on la divise en grande & petite; la première a sa source entre Postel & Moll, dans le quartier d'Anvers; la seconde a la sienne au dessus du village de Resthy, & après s'être réunies à Lière, elles vont se jeter ensemble dans la Dyle à Heydonck.

NETOPION; substantif masculin. Les anciens ont ainsi appelé un onguent précieux & très-odoriférant composé d'un mélange de fines épices. Les Dames romaines en usoient par luxe. Hippocrate le prescrit assez souvent dans les maladies de la matrice.

NÉTOTILITZE; substantif féminin & terme de Relation. Espèce de danse que l'on faisoit en présence du Roi du Mexique, dans les cours de son palais. Cette danse se faisoit au son de deux espèces de tambours, d'un son tout différent, ce qui produisoit une musique peu agréable pour les Espagnols qui en furent témoins. Les principaux Seigneurs, parés de leurs plus beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occasions, les danseurs étoient quelquefois au nombre de dix mille: la danse n'en étoit pas plus confuse pour cela; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de mascarades.

NETSCHER; (Gaspard) nom d'un peintre né à Prague en *1636*, & mort à la Haye en 1684. Ce Peintre étoit fils d'un Ingénieur mort au service du Roi de Pologne; sa mère qui professoit la religion catholique, fut obligée de sortir de Prague, & elle se retira avec trois enfans dans un château assiégé où elle vit périr deux de ses fils de famine: le même sort la menaçoit; mais elle se sauva une nuit, tenant Gaspard entre ses mains, & vint à Arnheim où un Médecin nommé Tulkeus lui donna du secours & prit soin du jeune Netscher. Il le destinoit à sa profession, mais la nature en avoit décidé autrement; il fallut lui donner un Maître de dessein. Un Vitrier, le seul homme qui sût un peu peindre à Arnheim, lui montra les premiers principes de l'art: bientôt l'élève surpassa son Maître, il alla à Déventer chez Terburg, Peintre célèbre & Bourguemestre de cette ville. Netscher faisoit tout d'après nature; il avoit un talent singulier pour peindre les étoffes & le linge. Des Marchands de tableaux occupèrent longtemps son pinceau, achetant à très-bas prix ce qu'ils vendoient fort cher. Gaspard s'en apperçut & résolut d'aller à Rome, mais l'amour l'arrêta en chemin; il se logea à Bordeaux chez un Marchand qui avoit une nièce fort aimable; Netscher ne put se défendre de l'ai-

mer & de l'épouser. Il ne songea plus à son voyage & retourna en Hollande où il s'appliqua au portrait avec beaucoup de succès. Il avoit un goût de dessein assez correct : sa touche est fine, délicate & moelleuse ; ses couleurs locales sont bonnes : il avoit aussi une grande intelligence du clair obscur. Sa coutume étoit de répandre sur ses tableaux, un vernis avant d'y mettre la dernière main ; il remanioit ensuite les couleurs, les lioit & les fondoit ensemble. Il a eu deux fils, ses élèves, mais qui n'ont point hérité de ses talens ni de sa réputation. On voit plusieurs ouvrages de ce Maître dans la collection des tableaux du Roi & dans celle de M. le Duc d'Orléans.

NETTEMENT ; adverbe. *Purè.* Avec netteté. *On doit tenir les enfans nettement.*

NETTEMENT, signifie aussi figurément, d'une manière aisée, claire, intelligible. *Cet Auteur écrit nettement.*

NETTEMENT, signifie encore franchement & sans rien déguiser. *Elle lui dit nettement ce qu'elle pensoit.*

NETTETÉ ; substantif féminin. *Munditia.* Qualité par laquelle une chose est nette. *Cet appartement est d'une grande netteté. La netteté des cristaux les fait rechercher.*

On dit, *netteté de voix*, *netteté d'esprit*, *netteté de style*, &c. dans le même sens que *net* se dit de la voix, de l'esprit, du style, *&c.* Voy. NET.

NETTOYÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* NETTOYER.

NETTOYEMENT ; substantif masculin. *Expurgatio.* L'action de nettoyer, de rendre net. *On travaille au nettoyement du port.*

NETTOYER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Mundare.* Rendre propre, ôter les ordures, la poussière, les saletés. *Nettoyer un appartement. Il faut que la Police ait soin de faire nettoyer les rues. On nettoye ses bottes.*

On dit en termes de Peinture, *nettoyer la palette ;* pour dire, en ôter des restes de couleurs éparses qui feroient un fort mauvais mélange, & qui se romproient très-mal avec celles qu'on étendroit dessus. Un Peintre doit avoir grand soin de nettoyer sa palette & ses pinceaux, afin de conserver ses couleurs pures & dans toute la fraîcheur & l'éclat qu'elles ont. Il ne doit jamais se servir du même pinceau pour coucher différentes couleurs sans l'avoir bien nettoyé auparavant, particulièrement quand les couleurs qu'il veut employer, sont ennemies. Le noir est la peste des autres couleurs, surtout des tendres & légères ; s'il s'en trouvoit quelque peu de mêlé dans les carnations, il les rendroit terreuses, passées & fort fades.

On dit aussi en termes de Peinture, *nettoyer des contours ;* pour dire, les rendre plus purs & plus corrects.

On dit, *nettoyer la mer de corsaires, les chemins de voleurs ;* pour dire, chasser, exterminer les corsaires, les voleurs.

On dit en termes de Guerre, *nettoyer la tranchée ;* pour dire, en chasser l'ennemi, & la détruire ou la combler.

On dit, *nettoyer les affaires, le bien d'une maison ;* pour dire, en acquitter les dettes & en terminer les procès.

NETTOYER, signifie figurément & ironiquement, prendre & emporter

tout ce qui est dans un lieu, en sorte qu'il n'y reste rien. *Les Huissiers nettoyèrent sa maison; ils n'y laissèrent que les quatre murs.*

On dit aussi figurément au jeu, *nettoyer le tapis*; pour dire, gagner tout l'argent qui est sur le jeu.

On prononce ordinairement *nétayer*, surtout dans la conversation.

NETTUNO; ville maritime d'Italie, dans l'Etat Ecclésiastique, située près de *Capo-d'Anzo* où étoit l'ancien port d'Antium, & où l'on voit encore une belle maison des Princes Corsini. C'étoit une ville des Volsques qui tiroit son nom d'un des fils d'Ulysse & de Circé, suivant Denis d'Halicarnasse: elle fut célèbre par les guerres des Antiates & des Volsques contre les Romains, l'an de Rome 262. Ce fut à Antium que Coriolan fut tué trois ans après. Numicius détruisit le port d'Antium l'an 484 ou 470 ans avant Jésus-Christ. On y envoya une colonie deux ans après; mais les Antiates ne furent pas encore soumis, ils reprirent les armes 460 ans avant Jésus-Christ. Cornélius les subjugua & les punit par la mort des principaux d'entr'eux. Camille les défit encore 386 ans avant Jésus-Christ, & Valerius Corvus l'an 347; mais ce ne fut que l'an 318 que les habitans d'Antium, à l'exemple de ceux de Capoue, demandèrent des lois à la République, & cessèrent d'aspirer à l'indépendance. Il avoit fallu 436 ans aux Romains pour assurer leur domination sur cette ville belliqueuse qui n'étoit pourtant qu'à onze lieues de leur capitale.

L'Empereur Néron fit rétablir Antium, il y construisit un port vaste & commode où il dépensa des sommes si considérables, qu'il y épuisa, dit Suétone, les trésors de l'Empire. Une fille de Néron & de Poppæa naquit à Antium.

Il ne reste presque plus rien de ces vastes & somptueux édifices, si ce n'est des ruines sur le bord de la mer. On travailla en 1704 au rétablissement du port, & le Pape Lambertini songeoit aussi à reprendre ce projet; il y consacra même l'argent qui fut donné par l'Espagne lors du concordat passé au sujet des élections & des annates; mais cela n'a pas suffi pour en faire un endroit considérable.

NÉTUPHA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, entre Bethléem & Anathoth.

NEUBOURG; ville d'Allemagne, capitale du Duché de même nom, sur le Danube, à trois lieues au-dessus d'Ingolstad.

Le Duché de Neubourg est un petit pays situé entre Donawert & Ingolstadt.

Neubourg, est aussi le nom d'une ville & château d'Allemagne, dans le Palatinat, à trois lieues de Cham, entre Retz & Schwandorf.

Neubourg, est encore le nom d'une ville d'Allemagne, sur l'Ens, dans le duché de Wirtemberg, au-dessus de Pfartzheim. C'est le chef-lieu d'un Bailliage.

Neubourg, est aussi le nom d'une ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, près du Rhin, entre Bâle & Brisack.

Neubourg, est encore le nom d'une ville d'Allemagne, dans la Basse Autriche, sur le Danube, à quatre lieues de Vienne.

Neubourg, est aussi le nom d'un bourg de France, en Normandie, à cinq lieues, nord-ouest d'Evreux.

Il y a une Abbaye de filles de l'Ordre de Saint Benoît qui jouit d'environ 6000 liv. de rente.

Neubourg, est encore le nom d'une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située en Alsace, à deux lieues, ouest-nord-ouest, de Haguenau. Elle est en règle & vaut à l'Abbé environ 15 mille liv. de rente.

Neubourg, ou Nybourg, ville forte de Dannemarck, sur la côte orientale de l'île de Funen, à 21 lieues, sud-ouest, de Coppenhague.

NEUBURY, ou Newberry; bourg d'Angleterre, sur le Kennet, dans le comté de Berck.

NEUCAN; ville de Perse, dans le Khorassan, sous le 82e degré, 41 minutes de longitude, & le 38e degré, 8 minutes de latitude.

NEUCHATEL; *voyez* Neufchatel.

NEVEL; substantif masculin. Petite monnoie de bas aloi dont on se sert sur la côte de Coromandel.

NEVENCALEN; petite ville d'Allemagne, dans le Neckelbourg, près du lac de Kummerow.

NEVERS; ville épiscopale & considérable de France, capitale du Nivernois, sur la Loire, à douze lieues, nord-nord-ouest, de Moulins, & 55, sud-sud-est, de Paris, sous le 20e degré, 49 minutes, 25 secondes de longitude, & le 46e, 59 minutes, 13 secondes de latitude. C'est le siége d'une Chambre des Comptes Ducale, d'un Bailliage, d'une Élection & de deux Maîtrises particulières des Eaux & Forêts, dont une pour les forêts du Roi, & l'autre pour celle des Ducs de Nevers. On y fabrique du verre & de la fayence.

NEVEU; substantif masculin. *Nepos*. Terme relatif. Fils du frère ou de la sœur.

Les neveux & nièces sont parens de leurs oncles & tantes au troisième degré, selon le droit civil, & au deuxième, selon le droit canon. L'oncle & la nièce, la tante & le neveu ne peuvent se marier sans dispense, laquelle s'accorde même difficilement.

Suivant le droit romain, les neveux enfans des frères germains concourent dans la succession avec leurs oncles, frères germains du défunt; ils excluent même leurs oncles qui sont seulement consanguins ou utérins.

Dans la coutume de Paris & beaucoup d'autres semblables, l'oncle & le neveu d'un défunt succèdent également, comme étant en même degré.

On appelle *neveu à la mode de Bretagne*, le fils du cousin germain ou de la cousine germaine. Et *petit neveu*, le fils du neveu.

On appelle *Cardinal neveu*, le Cardinal qui est neveu du Pape vivant.

On dit dans le style soutenu & en poésie, *nos neveux*, pour dire, la postérité, ceux qui viendront après nous.

NEUF; adjectif numéral de tout genre. *Novem*. Nombre impair, le plus grand de ceux qu'on exprime par un seul chiffre, & qui suit immédiatement le nombre de huit. *Cinq & quatre font neuf. Neuf & neuf font dix-huit. Elle a neuf ans. Il est malade depuis neuf jours. Dix-neuf mois. Vingt-neuf personnes.*

Neuf, s'emploie aussi quelquefois comme nombre d'ordre. Ainsi l'on dit, *le Pape Clement neuf, le Roi Louis neuf*; pour dire, le Pape Clement neuvième, le Roi Louis neuvième.

Neuf, est aussi substantif masculin.

Il falloit écrire un neuf au lieu d'un six.

On appelle au jeu des cartes, *un neuf de trefle, un neuf de cœur*, &c. une carte qui est marquée de neuf points de trefle, de cœur, &c. *Il a le neuf de cette couleur.*

On dit d'une femme grosse, *qu'elle est, qu'elle entre dans le neuf, dans son neuf*; pour dire, qu'elle a passé le huitieme mois de sa grossesse.

Le *f* final ne se prononce point quand le mot *neuf* est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne, comme dans ces phrases; *neuf dames, neuf Princes, neuf maisons.* Dans toutes les autres occasions le *f* se fait sentir. *Il ne lui en reste que neuf. Il y avoit neuf Officiers au bal.* Dans cette dernière phrase & dans toutes les autres où ce mot précède immédiatement une voyelle, le *f* prend le son du *v. neu vOfficiers.*

NEUF, EUVE; adjectif. *Novus.* Qui est fait depuis peu, ou qui n'a point encore servi. *Un habit neuf. Une robe neuve. Des chaises neuves.*

On dit populairement, *tout battant neuf.*

En parlant des domestiques qui servent bien les premiers jours, on dit proverbialement, *il n'est rien tel que balai neuf.*

On dit proverbialement & figurément, *faire corps neuf*; pour dire, rétablir sa santé après avoir été beaucoup purgé, ensorte qu'il semble que le corps soit renouvelé.

On dit aussi proverbialement & figurément, *faire maison neuve*; pour dire, chasser tous ses domestiques & en prendre d'autres. *Il vient de chasser tous ses domestiques, il va faire maison neuve.*

On dit proverbialement & populairement, d'une chose qu'une personne craint qui ne lui arrive, que *cela lui arrivera plutôt que robe neuve.*

On appelle *terre neuve*, une terre qui n'a point encore été défrichée, ou qui étoit restée long temps inculte. *Les terres neuves rapportent ordinairement plus que les autres la première année.*

NEUF, se dit aussi de certaines choses à l'égard d'autres de même espèce qui sont plus anciennes. *Nanci est divisé en deux parties, dont l'une est appelée* la Ville vieille, *& l'autre* la Ville neuve. *La statue équestre de Henri IV est placée sur le Pont-neuf.*

NEUF, se dit aussi figurément des personnes qui n'ont encore point d'expérience en quelque chose. *Il paroît bien neuf dans les fonctions de sa charge. Sa femme est encore neuve aux affaires du ménage. Cet étranger est tout neuf.*

NEUF, se dit pareillement des chevaux qui n'ont point encore servi, ou qui ont peu servi, & principalement des chevaux de carrosse. *Voilà des chevaux neufs.*

Dans le commerce du bois de chauffage, on appelle *bois neuf*, celui qui vient par bateau & qu'on n'a pas fait flotter.

On dit, *une idée neuve, une pensée neuve*; pour dire, une idée, une pensée qui n'a point encore été employée.

A NEUF, se dit adverbialement, & s'emploie particulièrement en parlant des bâtimens, ou de choses semblables qu'on raccommode & qu'on renouvelle en quelque sorte. *On refait l'Église à neuf. Il va refaire son château tout à neuf.*

DE NEUF, se dit aussi adverbialement. Ainsi on dit, qu'*un homme a fait*

habiller ses gens de neuf, tout de neuf; pour dire, qu'il leur a fait prendre des habits neufs.

Quelques-uns font sentir le *f* final du singulier masculin, & les autres ne le font pas sentir; mais il est toujours muet au pluriel.

Différences relatives entre *neuf*, *nouveau*, *récent*.

Ce qui n'a point servi est *neuf*. Ce qui n'avoit pas encore paru est *nouveau*. Ce qui vient d'arriver est *récent*.

On dit d'un habit qu'il est *neuf*; d'une mode qu'elle est *nouvelle*; d'un fait qu'il est *récent*.

Une pensée est *neuve* par le tour qu'on lui donne; *nouvelle* par le sens qu'elle exprime; *récente* par le temps de sa production.

Celui qui n'a point encore l'expérience & l'usage du monde est un homme *neuf*. Celui qui ne commence que d'y entrer, ou qui est le premier de son nom, est un homme *nouveau*. L'on est moins touché des anciennes histoires que des *récentes*.

NEUF-CHÂTEAU; ville de France, en Lorraine, à dix lieues, sud-ouest, de Nanci. C'est le Siége d'un Bailliage royal, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.*

NEUF-CHÂTEL; ville considérable de Suisse, capitale d'une Principauté de même nom, à quinze lieues, nord de Lausanne, 10 lieues, ouest, de Berne, & 94 lieues, sud-est, de Paris, sous le 24e degré, 45 minutes de longitude, & le 47e, 5 minutes de latitude. Elle s'élève en amphithéâtre sur les bords du lac qui porte son nom: on y compte environ 3000 ames. Son origine est très ancienne; le nom de *Novum Castrum* qu'elle porte dans tous les anciens actes, semble annoncer que les Romains en ont été les fondateurs, & que ce fut d'abord une forteresse destinée à s'assurer leurs conquêtes dans cette partie des Gaules.

Neufchâtel n'avoit autrefois qu'une rue fermée par deux portes; les bourgeois obtinrent de leurs Princes dans la suite la permission de bâtir hors de cette enceinte, mais à condition que dans les temps de guerre ils défendroient le château qui y étoit enfermé. C'est depuis ce temps qu'ils en ont seuls la garde, & que le Prince ne peut y mettre aucune garnison étrangère, non plus que dans le reste du pays. Pour perpétuer ce droit, les bourgeois ont conservé l'usage d'endosser la cuirasse un certain jour de l'année, & d'aller avec cet ancien équipage de guerre saluer dans le château le Prince ou son Gouverneur, qui ne peut se dispenser de les recevoir. Ce château est le lieu où ce dernier réside, où s'assemble le Conseil d'État, où siège le tribunal souverain. Il occupe avec l'Église cathédrale bâtie dans le 12e siècle, toute la partie supérieure de la ville. Les annales portent qu'en 1033, cette ville fut assiégée, prise, & presque entièrement ruinée par l'Empereur Conrad, & qu'elle a essuyé divers incendies, dont le dernier arriva en 1714. Le Seyon, rivière ou torrent qui a sa source dans le val de Buz, & divise la capitale en deux parties, lui a causé plus d'une fois des dommages considérables par ses débordemens, dont les plus fameux datent de 1679 & de 1730. Neufchâtel est une ville municipale; sa Magistrature est composée de deux Conseils, dont l'un a 24 membres & l'autre 40. Le premier

forme en même temps le tribunal inférieur de judicature; les chefs de ces Conseils sont quatre Maîtres bourgeois, qu'on appelle les *quatre Ministraux*. Cette Magistrature a seule le droit de police dans la capitale & sa banlieue, de la même manière que le Conseil d'État l'exerce dans le reste du pays. Elle a le port d'armes sur les bourgeois qui ne marchent que par ses ordres & sous sa bannière. Elle jouit enfin de plusieurs droits utiles, tels que le débit du sel dans la ville, le tiers des péages sur les marchandises appartenant à des étrangers, les halles & le four bannal. Le fauxbourg oriental qui s'agrandit chaque jour, renferme plusieurs maisons bien bâties, fruits du commerce & de l'abondance qui le suit. On y remarque une maison d'instruction gratuite & de correction, fondée par un négociant. A quelque distance de la ville & sur la hauteur, est l'Abbaye de Fontaine-André, occupée autrefois par des Bernardins, mais que la réformation a rendue déserte, & dont les revenus font aujourd'hui partie de ceux du Prince.

La *Principauté de Neufchatel* est un petit État qui peut avoir douze lieues de long, sur cinq dans sa plus grande largeur. Il comprend le Comté de Neufchatel & la seigneurie de Valengin, réunis depuis près de deux siècles sous une même dénomination. Ses bornes sont au nord l'Évêché de Bâle, à l'orient le canton de Berne, au midi un lac qui le sépare de ce canton & de celui de Fribourg, & à l'occident la Franche-Comté. Son étendue étoit plus considérable autrefois. Des terres données en appanage aux cadets de la maison souveraine, & l'acquisition qu'en ont faite les États voisins ont resserré ses anciennes limites.

Les principales rivières qui arrosent ce pays, sont le Doux, la Thiele, la Reuze & la Serrière. On y distingue aisément trois régions: l'inférieure qui s'étend en amphithéâtre le long du bord septentrional du lac, la moyenne séparée de l'autre par une chaîne de montagnes, & la supérieure au nord des deux précédentes. La première offre un vignoble presque continuel. Les vins rouges qu'il produit sont très-estimés, & osent quelquefois disputer le prix aux vins de Bourgogne. La seconde est fertile en grains, en pâturages. Elle comprend deux vallons appelés *le val de Buz* & *le val de Travers*; ce dernier est connu par la salubrité de l'air qu'on y respire, & qui influe sur l'humeur de ses habitans. La partie supérieure enfin qu'on appelle communément *les montagnes*, est un vallon étroit placé dans un climat très-rude. L'hiver y est la plus longue saison de l'année; le printemps & l'automne y sont presque inconnus. Aux frimats, aux neiges dont la hauteur surpasse souvent celle des maisons, & enfouit les habitans, succède un été très-chaud, mais très-court. La terre n'y produit que de l'avoine. Les pâturages sont la seule ressource que la nature y fournisse; aussi y nourrit-on un grand nombre de bestiaux.

Le lac qui porte le nom de cette Principauté est extrêmement poissonneux. La pêche des truites qui en automne remontent la rivière de Reuze, forme un revenu pour le Prince, & un objet de commerce pour les particuliers. Le gibier des montagnes est excellent, assez rare aujourd'hui, parceque les

habitans qui jusqu'au dernier, ont le privilége de chasser en tous lieux & dans toutes les saisons, en abusent, & le rendront illusoire s'ils continuent à l'exercer avec aussi peu de prudence qu'ils l'ont fait jusqu'ici. Ce petit État est très-peuplé proportionnément à son étendue; & quoique plusieurs Neuchatelois s'expatrient volontairement pour un temps en vue de travailler plus aisément à leur fortune chez l'étranger, on y compte encore plus de 32000 ames. Les simples villages sont pour la plûpart grands & bien bâtis. Tout annonce l'aisance dans laquelle vivent les habitans. On n'en sera point surpris si l'on considère que ces peuples jouissent d'une paix qui n'a point été troublée depuis plusieurs siècles, qu'ils vivent dans une liberté raisonnable pour le spirituel comme pour le temporel, & qu'ils ne payent ni tailles ni impôts.

Les maisons de Neuchatel, de Fribourg, de Hochberg, d'Orléans-Longueville & de Brandebourg, ont possédé successivement la Principauté dont il est question. L'origine de la première est très-ancienne; sa généalogie suit de père en fils depuis Hulderic qui épousa Berthe en 1179. Louis, dernier Prince de cette maison, ne laissa que deux filles; Isabelle l'aînée mourut sans enfans; Varenne la cadette, apporta le Comté de Neufchatel en dot à Égon, Comte de Fribourg, qu'elle épousa en 1397. Ce Comté passa ensuite dans la maison de Hochberg, par le testament de Jean de Fribourg en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritière de Philippe, Marquis de Hochberg avec Louis d'Orléans, Duc de Longueville en 1504. Pendant plus de deux siècles les Neuchatelois ont été soumis à des Princes de cette maison. Henri, Duc de Longueville, & premier plénipotentiaire de la France, à la paix de Westphalie en 1653, eut deux fils. L'aîné Jean-Louis-Charles prit d'abord le parti de l'Église, & céda tous ses droits au Comte de Saint-Pol son cadet; mais il les recouvra par la mort de ce dernier qui fut tué au passage du Rhin en 1672. Comme ni l'un, ni l'autre de ces Princes n'avoit été marié, la souveraineté de Neuchatel parvint à Marie d'Orléans leur sœur, épouse de Henri de Savoie, Duc de Nemours; & cette Princesse la dernière de sa maison, mourut en 1707, sans avoir eu d'enfans de ce mariage. Alors cette souveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans. Quelques-uns fondoient leurs droits sur ceux de la maison de Châlons, dont les anciens Comtes de Neuchatel étoient les vassaux. Tels étoient le Roi de Prusse, le Comte de Montbéliard, les Princes de la maison de Nassau, le Marquis d'Alégre, Madame de Mailly. D'autres, comme le Margrave de Bade-Dourlach, les tiroient de ceux de la maison de Hochberg. Les troisièmes demandoient la préférence en qualité d'héritiers de la maison de Longueville. Le Prince de Carignan, Madame de Lesdiguières, M. de Villeroi, M. de Matignon prétendoient chacun être le plus proche héritier *ab intestat*. Le Prince de Conti s'appuyoit sur un testament de l'Abbé d'Orléans, & le Chevalier de Soissons sur une donation de la Duchesse de Nemours. Tous ces Princes se rendirent en personne, ou envoyèrent des représentans à Neufchatel.

Ils établirent leurs droits respectifs, & plaidèrent contradictoirement sous les yeux du tribunal souverain des États du pays, qui par sa sentence rendue le 3 Novembre 1707, adjugea la Principauté à Frédéric I Roi de Prusse, comme au plus proche héritier de la maison de Châlons. Depuis ce temps cet État a appartenu à la maison de Brandebourg, & reconnoît pour son souverain Frédéric II, petit-fils de Frédéric I, qui règne si glorieusement aujourd'hui.

Au reste l'autorité souveraine est limitée par les droits des peuples. Les revenus du Prince qui consistent en cens, lods, dixmes & quelques domaines, ne vont pas audelà de cinq cent mille livres de France, & ne peuvent être augmentés aux dépens des sujets. Le Prince lors de son avenement, jure le premier d'observer inviolablement *les us, coutumes écrites & non écrites, de maintenir les corps & les particuliers de l'État dans la pleine jouissance des libertés spirituelles & temporelles, franchises & priviléges à eux concédés par les anciens Comtes & leurs successeurs ;* après quoi les sujets prêtent le serment de fidélité ordinaire. L'Etat de Neufchatel a des alliances très-anciennes avec les cantons de Berne, de Lucerne, de Fribourg & de Soleure. Le premier par ses traités particuliers de combourgeoisie avec le Prince & les peuples, est établi & reconnu Juge souverain de tous les différends qui peuvent s'élever entre eux par rapport à leurs droits respectifs.

La religion qui domine dans la Principauté de Neufchatel est la Protestante. Farel y prêcha le premier la réformation qui en 1530 fut embrassée par la plus grande partie des peuples à la pluralité des voix. Ceux qui habitoient la châtellenie du Landeron, conservèrent seuls la religion catholique qu'ils exercent librement depuis ce temps. On assure qu'un seul suffrage en décida. Mais il faut observer que ce changement se fit contre les désirs du Prince qui ne donna point à cet égard l'exemple à ses sujets. C'est le seul pays actuellement Protestant où cette singularité ait eu lieu, & elle a valu aux Ecclésiastiques réformés de cet État des droits beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouissent ailleurs. Les peuples devenus réformés sans le concours de l'autorité souveraine, se virent chargés seuls du soin de régler toutes les affaires qui concernoient la nouvelle religion de l'État, & acquirent conséquemment tous les droits qui leur étoient nécessaires pour remplir une obligation si essentielle, Les chefs des corps du pays dressèrent donc des constitutions ecclésiastiques auxquelles le Prince n'eut d'autre part que la sanction pour leur donner force de lois. Ils fixèrent la doctrine en adoptant la confession des Églises réformées de la Suisse. Leurs nouveaux Pasteurs commencèrent à former un corps auquel les peuples confièrent le dépôt de la prédication & de la discipline. Ce corps qu'on appelle *la classe,* examine les Candidats pour le saint Ministère, leur donne les ordres sacrés, élit les Pasteurs pour les Églises de la campagne, suspend, dépose, dégrade même ses membres sans que l'autorité civile y intervienne. Personne n'assiste de la part du Prince dans ces assemblées. Un Pasteur nouvellement élu, est simplement présenté au Gouverneur du pays, qui ne peut se dispenser de

le confirmer & de l'investir du temporel de son bénéfice, à moins qu'il n'en ait des raisons très-fortes. Les seules cures des villages catholiques sont à la nomination du Souverain. Lorsqu'il en vaque une dans la capitale, la classe nomme & présente trois sujets au Conseil de ville qui en choisit un.

Les différens corps ou communautés de cet État ont leurs chefs, leurs Magistrats, leurs conseils particuliers, avec le droit de s'assembler librement dans tous les temps pour délibérer sur leurs affaires de police intérieure & de finance, & sur les moyens de s'assurer la conservation de leurs priviléges respectifs. Le gouvernement de ces corps est purement populaire. Les chefs subordonnés à l'assemblée générale ne peuvent se dispenser de lui communiquer les affaires importantes & de prendre ses ordres. La bourgeoisie de Neufchatel élit un Magistrat particulier appelé le *Banneret*, qui par son emploi est le protecteur des bourgeois & le défenseur de leurs priviléges.

La punition d'aucun délit ne dépend du Prince ou de ceux qui le représentent. Dans tous les cas, même dans ceux qu'on regarde comme *minimes*, les chefs des juridictions sont obligés d'intenter action aux coupables juridiquement, selon des formalités invariables, & d'instruire une procédure sous les yeux des tribunaux ordinaires qui prononcent définitivement sur le démérite & sur la paine. Les fautes légères sont punies par des amendes dont aucune n'est arbitraire, & qui ne peuvent qu'être très-modiques, puisqu'elles n'ont pas haussé depuis trois siècles. Lorsqu'il est question de cas plus graves, & qui méritent la prison, les Châtelains ou Maires ne peuvent faire emprisonner le prévenu, sans avoir demandé aux Juges un décret de prise de corps, qui ne s'accorde jamais légèrement. Ces mêmes Juges sont présens à l'instruction de toute la procédure; leurs sentences d'absolution ou de condamnation sont souveraines; le Prince a le pouvoir de les adoucir, & même de faire grâce au coupable; mais il n'a pas celui de les aggraver. Les bourgeois de Neufchatel ont à cet égard un privilége particulier, celui de ne pouvoir être emprisonnés que dans les prisons de la capitale, & sur une sentence rendue par les chefs de leur corps.

Le commerce de cette Principauté est florissant, surtout par les manufactures de toiles peintes qu'on y a établies.

NEUFCHATEL, est aussi le nom d'une ville de France en Normandie, à neuf lieues, nord-est de Rouen. On y fabrique quelques étoffes & des verres de crystal.

NEUFCHATEL, est encore le nom de deux bourgs de France, dont un est dans le Maine, à trois lieues, sud-est, d'Alençon, & l'autre dans le Laonnois, à six lieues, nord, de Rheims.

NEUFMARCHÉ; bourg de France en Normandie, sur l'Epte, à une lieue, sud, de Gournay.

NEUFME; substantif masculin & terme de Coutume. Droit singulier que les Curés perçoivent dans certains pays sur les biens de leurs paroissiens décédés, pour leur donner la sépulture ecclésiastique; c'est pourquoi ce droit est aussi appelé *mortuage*.

Ce droit tire son origine de ce qu'anciennement on regardoit comme un crime de ne pas donner par

testament au moins la neuvième partie de son bien à l'Église.

C'est principalement en Bretagne que ce droit est connu. M. Hévin prétend que ce droit fut établi pour procurer aux Recteurs des Paroisses un dédommagement de la perte de leurs dixmes usurpées par la noblesse, ou de leur procurer leur subsistance nécessaire ; de sorte que ce motif cessant, soit par la restitution des dixmes, soit par la jouissance de la portion congrue ; le droit de *neufme* suivant cet auteur, a dû s'éteindre.

Au commencement ce droit s'appeloit *tiersage*, parcequ'il consistoit dans le tiers des meubles de celui qui étoit décédé sans rien léguer à l'Église.

On regardoit ce droit comme si odieux, qu'en 1225, Pierre Duc de Bretagne fit de fortes remontrances à ce sujet ; il y joignit même les reproches, & l'on en vint à la sédition.

En 1285, le Duc Jean II son fils refusa avec vigueur la confirmation de ce droit qui étoit poursuivi par les ecclésiastiques.

Artus II son fils consentit que l'affaire fût remise à l'arbitrage de Clément V, lequel siégeoit à Avignon. Ce Pape donna sa sentence en 1309, laquelle est contenue dans une bulle appelée *la Clémentine*. Il réduisoit le *tiersage* au neuvième appelé *neufme*. Ce droit fut même conservé sur les seuls roturiers, parceque les ecclesiastiques pour gagner plus aisément les députés de la noblesse auxquels on avoit confié la défense de la cause, consentirent que les nobles en fussent déchargés.

En 1330, Philippe de Cugnières fit des remontrances à ce sujet au Roi Philippe de Valois.

Cependant les Recteurs de Bretagne se sont maintenus en possession de ce droit sur les roturiers dans la plupart des villes de Bretagne.

Mais par arrêt du Parlement de Bretagne, du 16 Mars 1539, ce droit de neufme fut réduit à la neuvième partie du tiers des meubles de la communauté du décédé, les obséques, funerailles & tiers des dettes préalablement payés.

Ceux dont les meubles valent moins de 40 livres, ne doivent point de neufme.

Ce droit n'est autorisé que pour tenir lieu des dixmes, tellement que les Recteurs ou Vicaires perpétuels qui jouissent des dixmes, ou qui ont la portion congrue, ne peuvent exiger le droit de neufme ou mortuage, ainsi qu'il fut décidé par un arrêt de réglement du Parlement de Bretagne du 13 Décembre 1676.

Un autre arrêt rendu par le même Parlement le 15 Mars 1667, a infirmé une sentence du Présidial de Quimper, portant permission d'informer que le défunt avoit plus de meubles que n'en contenoit son inventaire.

NEUFVILLE ; nom de deux bourgs de France dans le Maine, dont un est situé sur la Sarthe, à deux lieues, nord, du Mans, & l'autre à cinq lieues, nord-nord ouest, de la même ville.

NEUFVILLETTE ; bourg de France dans le Maine, à sept lieues, ouest-nord-ouest, du Mans.

NEUFVY ; nom de deux bourgs de France, dont un est situé dans le Maine, à cinq lieues, nord-ouest, du Mans, & l'autre en champagne, à deux

à deux lieues, nord-est, de Saint-Florentin.

NEUGARTEN; petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, à un mille & demi de Golnow.

NEUHAUS; ville de Bohème, dans le cercle de Bechyn, pres de Strasch & de Cardaſſawa. On y fabrique des draps.

NEUHAUSEL; ville forte de Hongrie, sur la rivière de Neytracht, à huit lieues, sud-est, de Léopoldstadt. Elle fut prise par les Turcs en 1663, & reprise par les Impériaux en 1685.

NEUHOFF; (Théodore Baron de) nom d'un gentilhomme allemand du Comté de la Mark. Après avoir voyagé & cherché fortune dans toute l'Europe, il se trouva à Livourne en 1736. Il eut des correspondances avec les mécontens de Corse & leur offrit ses services. Il s'embarqua pour Tunis, y négocia de leur part, en rapporta des armes, des munitions & de l'argent, entra dans la Corse avec ce secours, & enfin s'y fit proclamer Roi. Il fut couronné d'une couronne de laurier, & reconnu dans l'île où il maintint la guerre. Le Sénat de Gènes mit sa tête à prix; mais n'ayant pu le faire assassiner ni soumettre les rébelles, il eut recours à la France qui envoya successivement des généraux & des troupes. Théodore fut chassé; l'île fut soumise; tout fut pacifié, au moins pour quelque temps, & le Roi des Corses alla mourir à Londres dans la misere.

NEVIC; bourg de France en Saintonge, sur la Boutonne, à une lieue, nord-est, de Saint-Jean d'Angely.

NÉUIL; bourg de France en Anjou, à quatre lieues, ouest-sud-ouest, de Montreuil-Bellay.

NEUILLAC; bourg de France en Saintonge, à deux lieues, sud-est, de Pons.

NEUILLÉ; bourg de France en Anjou, à deux lieues, nord, de Saumur.

Il y a aussi un bourg de ce nom en Touraine, à quatre lieues, nord-nord-ouest, de Tours.

NÉVILLE; bourg de France en Normandie, à une lieue & demie, sud-sud-est, de Saint-Vallery.

NEUILLY; nom de deux bourgs de France, dont l'un est situé en Champagne, à deux lieues, sud-sud-ouest, de Joigny, & l'autre en Touraine, à trois lieues, nord-nord-ouest, d'Amboise.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE; bourg de France, en Normandie, sur la Vire, à une lieue, sud, d'Isigny.

NEUILLY-SAINT FRONT; ville de l'Île de France, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Soissons.

NEUKIRCH; petite ville de Suisse, au canton de Schaffouse, dans le haut Kletgau.

NEUMARCK; ville d'Allemagne en Silésie, dans la Principauté de Breslau, à six lieues, ouest, de Breslau.

Il y a encore trois autres villes de ce nom: l'une est située dans la Poméranie, entre Stétin & Pyrits; la seconde en Prusse, sur la rivière de Driébentz, auprès de Bretchem, & la troisième dans le haut Palatinat, sur la Sultz, à deux milles d'Aldorff.

NEUMARCK, est aussi le nom de quatre bourgs d'Allemagne; l'un est dans le Voigtland, entre Plawen & Zwickau; l'autre en Thuringe, auprès du lac Schwansée; le troisième dans la haute Styrie, à deux milles

de Friesach, & le quatrième dans le Tirol, à quatre milles de Trente.

NEUME; substantif féminin & terme de plain-chant. Il se dit d'une espèce de courte récapitulation du chant d'un mode, laquelle se fait à la fin d'une antienne par une simple variété de sons, & sans y joindre aucune parole.

NEURE; substantif féminin & terme de marine. Sorte de petit bâtiment du port d'environ 60 tonneaux, & dont les Hollandois se servent pour la pêche du hareng.

NEVRITIQUE; adjectif des deux genres. *Nevriticus*. Il se dit des médicamens propres aux maladies des nerfs. *La sauge, la lavande, le romarin, &c. sont nevritiques.*

NÉVROGRAPHIE; substantif féminin & terme d'anatomie. *Nevrographia*. Description des nerfs. *Le traité de névrographie de M. Vieussens.*

NÉVROLOGIE; substantif féminin. *Nevrologia*. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs. *La névrologie de Wallis.*

NÉVROPTÈRE; adjectif des deux genres. Quelques naturalistes désignent sous ce nom les insectes qui ont les ailes membraneuses, nerveuses, nues & sans poussière, comme les guêpes, les demoiselles, *&c.*

NÉVROTOMIE; substantif féminin. *Nevrotomia*. Partie de l'anatomie qui traite de la dissection des nerfs

NEUSTADT; il y a en Allemagne beaucoup de villes de ce nom, 1°. une en Silésie dans la Principauté de Grosglogau, sur la rivière de Weisfurt, entre Milkau & Freystatt. 2°. Une autre au cercle de la basse Saxe, dans la Wagrie, près de la mer Baltique. 3°. Une autre dans le Duché de Mecklenbourg, à quatre milles de Schwerin. On y voit un ancien château au milieu duquel est une fosse où Waldemar II Roi de Dannemarck, fut enfermé par ordre du mari d'une Duchesse de Meckelbourg, de laquelle ce Monarque avoit abusé. 4°. Une autre dans la basse Autriche, à douze lieues, sud, de Vienne. 5°. Une autre dans le Palatinat du Rhin, à trois lieues, nord, de Landau. 6°. Une autre dans l'Évêché de Wurtzbourg, sur la Saale, près de Kœnigshoffen. 7°. Deux autres dans la Franconie: la première à deux milles de Cobourg, & la seconde près de Schnabelvyd. 8°. Une autre dans le Landgraviat de Hesse, à cinq lieues, nord-est, de Marpurg. 9°. Une autre au cercle de Westphalie, dans le Comté de la Marck, près de la source de l'Égers, environ à six lieues de Ham. 10°. Une autre dans la haute Bavière, sur l'Abenz, près du Danube. 11°. Une autre dans le Nortgau, entre Dompach & Kemmath. 12°. Une autre dans la Bavière, sur le chemin d'Éger à Ratisbonne, à un mille de Vyden. 13°. Une autre dans la Moravie, environ à trois lieues d'Olmu[illegible] Une autre dans le Holstem, [illegible] golfe de la côte de la Wagrie, formé par la mer Baltique. 15°. Une autre dans la Suabe, à deux lieues de Wimpffen & à trois de Heilbron. 16°. Une autre dans le Duché de Brunsvick-Lunebourg, sur la Leine, à trois milles d'Hanovre.

NEUSTATTLEIN; petite ville d'Allemagne, dans le Duché d'Opplen, en Silésie, près du petit Glogau.

NEUSTÉ, ou NEUVETÉ; substantif féminin & terme de rivière. Droit que paye un bateau la première fois qu'il vient à Paris.

NEUSTRÉ; substantif masculin. Ancien terme qu'on trouve dans les statuts des courtepointiers, lesquels formoient autrefois une communauté qui a été réunie en 1636 à celle des tapissiers de Paris. Ceux-ci parmi leurs autres qualités, conservent celle de *courtepointiers neustrés*.

NEUSTRIE; on entend sous ce nom la France occidentale, entre la Loire, la Seine, l'Oise, l'Escaut & la mer.

Les Rois de *Neustrie* & ceux d'*Austrasie* ne prenoient point ce titre, mais celui de *Rois des François*.

Sous nos premiers Rois, la France fut partagée en Neustrie ou Westrie, & en Austrasie.

La Neustrie comprenoit les Provinces de seconde, troisième & quatrième Lyonnoise, & environ la moitié de la Belgique seconde, c'est-à-dire, 1°. la Normandie; 2°. la Bretagne, la Touraine, le Maine, l'Anjou, le Bléſois, *&c*. 3°. Le pays Chartrain, le gouvernement général de l'Île de France; & 4°. la Picardie, l'Artois, la Flandre, *&c*.

Dans la suite le nom de *Neustrie* fut plus particulièrement attribué à la Normandie, lorsque cette partie du Royaume eût été cédée aux Normands, peuples du Nord; & enfin le nom de *Neustrie* se perdit & fut confondu avec celui de Normandie. Ce dernier prévalut, & le premier s'éteignit insensiblement.

NEUTON; *voyez* Newton.

NEUTONIANISME; *voyez* Newtonianisme.

NEUTRALEMENT; adverbe. *Neutraliter*. Terme de grammaire. D'une manière neutre. *Ce verbe peut s'employer activement & neutralement dans ce sens*.

NEUTRALITÉ; substantif féminin. *Media conditio*. État de celui qui se tient neutre contre deux ou plusieurs parties qui sont en guerre. *La république voulut garder la neutralité*.

Neutralité, se dit aussi des particuliers qui ne prennent point de parti dans les disputes, dans les différens. *Les maris laissèrent disputer leurs femmes & demeurèrent dans la neutralité*.

NEUTRE; adjectif des deux genres. *Medius*. Qui ne prend point de parti entre des puissances qui sont en guerre. *Les villes neutres. Les États neutres*.

Neutre, se dit aussi des particuliers qui n'entrent pas dans les disputes, dans les différens des autres. *Son frère ne voulut pas se mêler de la querelle, il demeura neutre*.

Neutre, est aussi un terme de grammaire qui se dit en plusieurs langues, comme le grec, le latin, l'allemand, d'un genre différent du masculin & du féminin. Hoc, *est l'article qui désigne le genre neutre dans la langue latine. Un nom neutre. Il n'y a point de genre neutre dans la langue françoise*.

On appelle *verbes neutres*, les verbes qui n'ont point de régime, comme *dormir*, *éternuer*, *sortir*, &c. *Voyez* Verbe.

En termes de chimie, on appelle *sels neutres*, ceux qui sont composés d'acides & d'alcalis unis ensemble jusqu'au point de saturation, ensorte qu'ils n'ont aucune propriété acide ni alcaline. Et l'on a étendu cette dénomination aux diverses combinaisons des acides, avec toutes les substances auxquelles ils peuvent s'unir, ensorte que par cette union ils perdent entièrement ou

du moins en grande partie, les qualités qui indiquent l'acidité, comme cela leur arrive lorsqu'ils sont combinés avec les substances terreuses & métalliques.

NEUVAINE; substantif féminin. *Novemdiale tempus*. L'espace de neuf jours consécutifs, pendant lesquels on fait quelque dévotion, quelque prière dans une Église en l'honneur de quelque Saint. *Faire une neuvaine à la Vierge*.

Neuvaine, se dit aussi d'une mesure de blés dont on se sert dans quelques endroits du Lyonnois. Vingt-cinq neuvaines font vingt huit ânées de Lyon.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

NEWARK; bourg d'Angleterre, dans le Comté de Nottingham, sur la rivière de Trent, à quatre lieues au-dessous de la ville de Nottingham.

NEWCASTLE; ville considérable d'Angleterre, capitale du Northumberland, sur la Tine, à deux lieues & demie de la mer, & à 70 lieues, nord-ouest, de Londres. Il se fait dans cette ville un commerce prodigieux de charbon de terre qui l'a rendue très-opulente.

Il y a en Angleterre & en Irlande trois bourgs de ce nom: le premier est dans le Comté de Stafford, le second dans celui de Dublin, & le troisième dans celui de Vicklow.

NEUVIC; bourg de France, en Périgord, à cinq lieues, sud-ouest, de Périgueux.

NEUVICQ; bourg de France en Limousin, à trois lieues, est-nord-est, de Ventadour.

NEUVIÈME; adjectif des deux genres. *Nonus*. Nombre d'ordre. Celui qui est entre le huitième & le dixième. *Le neuvième jour du mois. La neuvième année de son âge.*

Il s'emploie aussi quelquefois substantivement. *Il partit le neuvième du mois passé.*

Neuvième, signifie encore la neuvième partie du tout. Et l'on dit, qu'*un homme est pour un neuvième*, qu'*il a un neuvième dans une affaire*; pour dire, qu'il y est intéressé pour la neuvième partie.

Neuvième, se dit en termes de musique, de l'octave de la seconde. Cet intervalle porte le nom de *neuvième*, parcequ'il faut former neuf sons consécutifs pour arriver diatoniquement d'un de ses deux termes à l'autre. La neuvième est majeure ou mineure, comme la seconde dont elle est la réplique.

Il y a un accord par supposition qui s'appelle *accord de neuvième*, pour le distinguer de l'accord de seconde, qui se prépare, s'accompagne & se sauve difficilement. L'accord de neuvième est formé par un son mis à la basse, une tierce au-dessous de l'accord de septième; ce qui fait que la septième elle-même fait la neuvième sur ce nouveau son. La neuvième s'accompagne par conséquent, de tierce, de quinte & quelquefois de septième. La quatrième note du ton est généralement celle sous laquelle cet accord convient le mieux; mais on la peut placer partout dans des entrelacemens harmoniques. La basse doit toujours arriver en montant à la note qui porte neuvième; la partie qui fait la neuvième doit syncoper, & sauve cette neuvième comme une septième en descendant diatoniquement d'un degré sur l'octave, si la basse reste en place, ou

sur la tierce, si la basse descend de tierce.

En mode mineur l'accord sensible sur la médiante perd le nom d'accord de neuvième, & prend celui de quinte superflue.

NEUVIÈMEMENT; adverbe. *Nonò.* En neuvième lieu, la neuvième raison.

NEWJERSEY; Province de la nouvelle Angleterre en Amérique. On la divise en est-Jersey, ou Jersey orientale, & en ouest-Jersey, ou Jersey occidentale.

La Province d'est-Jersey est située entre le 39e & le 41e degré de latitude septentrionale. Elle est bornée au sud-est par la mer même, & à l'est par un gros torrent navigable appelé la *rivière de Hudson.* La commodité de la situation & la bonté de l'air ont engagé les Anglois à y élever quatre ou cinq villes considérables. Tous les avantages s'y trouvent pour la navigation; les bâtimens peuvent demeurer en sûreté dans la baie de Sand-Hoock, au fort des plus grandes tempêtes; on peut les expédier de tous les vents, & entrer & sortir en été comme en hiver. Il y a quantité de bois propres pour la construction des navires. La pêche y est abondante, la terre y produit les espèces de grains qui croissent en Angleterre, de bon lin, & des chanvres.

La Province d'ouest-Jersey s'étend sur la mer, & ne le cède point à celle d'est-Jersey. C'est une des meilleurs colonies de toute l'Amérique. On y trouve des fourrures de castors, de renards noirs, de loutres, *&c.* le tabac y vient à merveille, & la pêche de la morue y est abondante.

NEUVILLE; petite ville de France dans le Lyonnois, sur la Saône, à trois lieues, nord, de Lyon.

Il y a aussi en France trois bourgs de ce nom: le premier est situé en Poitou, à deux lieues, nord-ouest, de Poitiers; le second dans le Nivernois, sur la rivière de Nièvre, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Clamecy; & le troisième en Normandie, à trois lieues, sud-est, de Rouen.

NEUVILLER; petite ville de France, dans la basse Alsace, à deux lieues, est-nord-est, de Phaltzbourg.

NEWMARKET; bourg d'Angleterre, dans le Comté de Cambridge, à quatre lieues de Cambridge. Il donne son nom à une plaine fameuse par les courses à cheval qui s'y font ordinairement après la saint Michel & au mois d'Avril.

NEWPLYMOUTH; ville & colonie angloise dans l'Amérique septentrionale sur la côte de la nouvelle Angleterre, où elle est la capitale d'une Province nommée aussi *Plymouth.* Cette Province s'étend l'espace de cent milles le long de la mer, sur environ cinquante milles de largeur, & elle forme la plus ancienne colonie de la nouvelle Angleterre. La capitale consiste en quatre ou cinq cens familles.

NEWPORT; bourg considérable d'Angleterre, dans l'île de Wight dont il est le chef lieu. Il a titre de Baronie & le privilége de députer au Parlement.

Il y a un autre bourg de même nom dans la Province de Cornouailles, lequel a pareillement le droit de députer au Parlement.

NEWPORT, est aussi le nom de deux villes d'Angleterre, dont une est située dans le Comté de Monmouth, à une lieue & demie, ouest, de Carlion, & l'autre dans

le Comté de Pembrock, entre Pembrock & Cardigan.

NEWRY; petite ville d'Irlande, dans le Comté de Down, à quatre lieues de Carlinfort.

NEWTON, (Isaac) naquit le jour de Noël de l'an 1642 à Volstrope, dans la Province de Lincoln. Il sortoit de la branche aînée de Jean Newton, Chevalier, Baron & Seigneur de Volstrope. Cette seigneurie étoit dans la famille depuis près de 200 ans. MM. Newton s'y étoient transportés de Westby dans la même Province de Lincoln; mais ils étoient originaires de Newton dans celle de Lancastre. La mère de M. Newton, nommée *Anne Ascough*, étoit aussi d'une ancienne famille. Elle se remaria après la mort de son premier mari, père de M. Newton.

Elle mit son fils âgé de douze ans à la grande école de Grantham, & l'en retira au bout de quelques années, afin qu'il s'accoutumât de bonne heure à prendre connoissance de ses affaires, & à les gouverner lui-même. Mais elle le trouva si peu occupé de ce soin, si distrait par les livres, qu'elle le renvoya à Grantham pour y suivre son goût en liberté. Il le satisfit enore mieux en passant delà au collége de la Trinité dans l'Universiré de Cambrigde, où il fut reçu en 1660, à l'âge de 18 ans.

Pour apprendre les mathématiques, il n'étudia point Euclide qui lui parut trop clair, trop simple, indigne de lui prendre du temps. Il le savoit presque avant de l'avoir lu, & un coup d'œil sur l'énoncé des théorèmes les lui démontroit. Il sauta tout d'un coup à des livres tels que la géométrie de Descartes & les optiques de Képler. On lui pourroit appliquer ce que Lucain a dit du Nil, dont les anciens ne connoissoient point la source, *qu'il n'a pas été permis aux hommes de voir le Nil foible & naissant*. Il y a des preuves que M. Newton avoit fait à 24 ans ses grandes découvertes en géométrie, & posé les fondemens de ses deux célèbres ouvrages, les *principes* & *l'optique*.

Nicolas Mercator né dans le Holstein, mais qui a passé sa vie en Angleterre, publia en 1668 sa *Logarithmotechnie*, où il donnoit par une suite ou série infinie la quadrature de l'hyperbole. Alors il parut pour la première fois dans le monde savant une suite de cette espèce, tirée de la nature particulière d'une courbe avec un art tout nouveau, & très-délié. L'illustre M. Barrou, qui étoit à Cambridge où étoit M. Newton, âgé de vingt six ans, se souvint aussi-tôt d'avoir vu la même théorie dans des écrits du jeune homme, non pas bornée à l'hyperbole, mais à l'étude des formules générales à toutes sortes de courbes, même mécaniques, à leurs quadratures, à leurs rectifications, à leurs centres de gravité, aux solides formés par leur révolution, aux surfaces de ces solides: desorte que quand les déterminations étoient possibles, les suites s'arrêtoient à un certain point, ou si elles ne s'arrêtoient pas, on en avoit des sommes par règle; que si les déterminations précises étoient impossibles, on en pouvoit toujours approcher à l'infini; supplément le plus heureux & le plus subtil que l'esprit humain pût trouver à l'imperfection de ses connoissances. C'étoit une grande richesse pour un Géomètre de posséder une théorie si féconde & si générale, c'étoit une

gloire encore plus grande d'avoir inventé une théorie si surprenante & si ingénieuse, & M. Newton averti par le livre de Mercator que cet habile homme étoit sur la voie, & que d'autres s'y pourroient mettre en le suivant, devoit naturellement se presser d'étaler ses trésors, pour s'en assurer la véritable propriété, qui consiste dans la découverte. Mais il se contenta de la richesse, & ne se piqua point de la gloire. Il dit lui-même dans une lettre du *commercium epistolicum*, *qu'il avoit cru que son secret étoit entièrement trouvé par Mercator, ou le seroit par d'autres, avant qu'il fût d'un âge assez mûr pour composer*. Il se laissoit enlever sans regret ce qui avoit dû lui promettre beaucoup de gloire, & le flater des plus douces espérances de cette espèce, & il attendoit à l'âge convenable pour composer ou pour se donner aux public, n'ayant pas attendu celui de faire les plus grandes choses. Son manuscrit sur les suites infinies fut simplement communiqué à M. Collins, & à Milord Brounker, habiles en ces matières, & encore ne le fut-il que par M. Barrou, qui ne lui permettoit pas d'être tout à fait aussi modeste qu'il l'eût voulu.

Ce manuscrit, tiré en 1669 du cabinet de l'auteur, porte pour titre *méthode que j'avois trouvée autrefois*, &c. & quand cet *autrefois* ne seroit que trois ans, il auroit donc trouvé à vingt-quatre ans toute la belle théorie des suites. Mais il y a plus : ce même manuscrit contient, & l'invention & le calcul des *fluxions*, ou infiniment petits, qui ont causé une si grande contestation entre M. Leibnitz & lui, ou plutôt entre l'Allemagne & l'Angleterre. M. Newton a été incontestablement reconnu pour inventeur de ce calcul, mais comme M. Leibnitz le publia le premier, il s'agissoit de savoir s'il en avoit pris l'idée de M. Newton.

En 1687, M. Newton se résolut enfin à se dévoiler & à révéler ce qu'il étoit, les *principes mathématiques de la philosophie naturelle* parurent. Ce livre, où la plus profonde géométrie sert de base à une physique toute nouvelle, n'eût pas d'abord tout l'éclat qu'il méritoit, & qu'il devoit avoir un jour. Comme il est écrit très savamment, que les paroles y sont fort épargnées, qu'assez souvent les conséquences y naissent rapidement des principes, & qu'on est obligé à suppléer de soi-même tout l'entre-deux, il falloit que le public eût le loisir de l'entendre. Les grands Géomètres n'y parvinrent qu'en l'étudiant avec soin, les médiocres ne s'y embarquèrent qu'excités par les témoignages des Grands ; mais enfin, quand le livre fut suffisamment connu, tous ces suffrages qu'il avoit gagnés si lentement, éclatèrent de toutes parts, & ne formèrent qu'un cri d'admiration. Tout le monde fut frappé de l'esprit original qui brille dans l'ouvrage, de cet esprit créateur, qui, dans tout le cours du siècle le plus heureux ne tombe guère en partage qu'à trois ou quatre hommes pris dans toute l'étendue des pays savans.

C'est ce même ouvrage qui compose ce qu'on appelle le *Newtonianisme* ou la *Philosophie Newtonienne*.

Le grand principe sur lequel est fondée cette Philosophie, est la gravitation universelle : ce principe n'est pas nouveau. Kepler, long-temps auparavant, en avoit donné les premières idées dans son

introd. ad mot. martis. Il découvrit même quelques propriétés qui en résultoient, & les effets que la gravité pouvoit produire dans les mouvemens des planètes ; mais la gloire de porter ce principe jusqu'à la démonstration physique, étoit réservée au philosophe Anglois.

La preuve de ce principe par les phénomènes, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomènes de la nature, ou l'usage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomènes, constitue le système de M. Newton, dont voici l'extrait abrégé.

1°. Les phénomènes sont premièrement, que les Satellites de Jupiter décrivent autour de cette planète des aires proportionnelles au temps, & que les temps de leurs révolutions sont entre eux en raison sesquiplée de leurs distances au centre de Jupiter, observation sur laquelle tous les Astronomes s'accordent. 2°. Le même phénomène a lieu dans les Satellites de Saturne, considérés par rapport à Saturne, & dans la lune considérée par rapport à la terre. 3°, Les temps des révolutions des planètes premières autour du soleil, sont en raison sesquiplée de leurs moyennes distances au soleil. 4°. Les planètes premières ne décrivent point autour de la terre des aires proportionnelles aux temps : elles paroissent quelquefois stationnaires, quelquefois rétrogrades par rapport à elle.

2°. La force qui détourne continuellement les Satellites de Jupiter du mouvement rectiligne, & qui les retient dans leurs orbites, est dirigée vers le centre de Jupiter, & est en raison inverse du carré de la distance à ce centre : la même chose a lieu dans les Satellites de Saturne à l'égard de Saturne, dans la lune à l'égard de la terre, & dans les planètes premières à l'égard du soleil ; ces vérités sont une suite du rapport observé des distances aux temps périodiques, & de la proportionnalité des aires aux temps.

3°. La lune pèse vers la terre, & est retenue dans son orbite par la force de la gravité ; la même chose a lieu dans les autres Satellites à l'égard de leurs planètes premières, & dans les planètes premières à l'égard du soleil.

Cette proposition se prouve ainsi pour la lune : la moyenne distance de la lune à la terre est de soixante demi-diamètres terrestres ; sa période, par rapport aux étoiles fixes, est de 27 jours, 7 heures, 43 minutes ; enfin la circonférence de la terre est de 123249600 pieds de Paris. Supposons présentement que la lune ait perdu tout son mouvement, & tombe vers la terre avec une force égale à celle qui la retient dans son orbite ; elle parcourroit dans l'espace d'une minute de temps 15 $\frac{1}{12}$ pieds de Paris, puisque l'arc qu'elle décrit par son moyen mouvement autour de la terre, dans l'espace d'une minute, a un sinus verse égal à 15 $\frac{1}{2}$ de Paris, comme il est aisé de le voir par le calcul ; or, comme la force de la gravité doit augmenter en approchant de la terre en raison inverse du carré de la distance, il s'ensuit que proche la surface de la terre, elle sera 60×60 fois plus grande qu'à la distance où est la lune ; ainsi un corps pesant qui tombe proche la surface de la terre, doit parcourir dans l'espace d'une minute $60 \times 60 \times 15 \frac{1}{12}$ pieds de Paris, & 15 $\frac{1}{?}$ pieds en une seconde.

Or,

Or, c'est-là en effet l'espace que parcourent en une seconde les corps pesans, comme Huyghens l'a démontré par les expériences des pendules : ainsi la force qui retient la lune dans son orbite, est la même que celle que nous appelons *gravité*, car si elles étoient différentes, un corps qui tomberoit proche la surface de la terre, poussé par les deux forces ensemble, devroit parcourir le double de 15 $\frac{1}{12}$ pieds, c'est-à-dire 30$\frac{1}{6}$ pieds dans une seconde, puisque d'un côté la pesanteur lui feroit parcourir 15 pieds, & que de l'autre la force qui attire la lune, & qui règne dans tout l'espace qui sépare la lune de la terre, en diminuant comme le carré de la distance, feroit capable de faire parcourir aux corps d'ici bas quinze pieds par secondes, & ajouteroit son effet à celui de la pesanteur.

A l'égard des autres planètes secondaires, comme elles observent par rapport à leurs planètes premières, les mêmes lois que la lune par rapport à la terre, l'analogie seule fait voir que ces lois dépendent des mêmes causes. De plus l'attraction est toujours réciproque, c'est-à-dire, la réaction est égale à l'attraction; ainsi les planètes premières gravitent vers leurs planètes secondaires, la terre gravite vers la lune, & le soleil gravite vers toutes les planètes à la fois, & cette gravité est dans chaque planète particulière à très-peu près en raison inverse du carré de la distance au centre commun de gravité.

4°. Tous les corps gravitent vers toutes les planètes, & leurs pesanteurs vers chaque planète, sont, à égales distances, en raison directe de leur quantité de matière.

La loi de la descente des corps pesans vers la terre, mettant à part la résistance de l'air, est telle : tous les corps, à égales distances de la terre tombent également en temps égaux.

Supposons, par exemple, que des corps pesans soient portés jusqu'à la surface de la lune ; & que privés en même temps que la lune de tout mouvement progressif, ils retombent vers la terre ; il est démontré que dans le même temps ils décriroient les mêmes espaces que la lune ; de plus, comme les Satellites de Jupiter font leurs révolutions dans des temps qui sont en raison sesquiplée de leurs distances à Jupiter, & qu'ainsi à distances égales la force de la gravité seroit la la même en eux ; il s'ensuit que tombant de hauteurs égales en temps égaux, ils parcourroient des espaces égaux précisément comme les corps pesans qui tombent sur la terre ; on fera le même raisonnement sur les planètes premières considérées par rapport au soleil. Or, la force par laquelle des corps inégaux sont également accélérés, est comme leur quantité de matière. Ainsi le poids des corps vers chaque planète est comme la quantité de matière de chacune, en supposant les distances égales. De même le poids des planètes premières & secondaires vers le soleil, est comme la quantité de matière des planètes & des satellites.

5°. La gravité s'étend à tous les corps, & la force avec laquelle un corps en attire un autre, est proportionnelle à la quantité de matière que chacun contient. De plus comme toutes les parties d'une planète *A* gravitent vers l'autre planète *B*, & que la gravité d'une partie est à la gravité du tout, comme cette partie est au tout, qu'enfin la réaction est égale à l'action, la

planète *B* doit graviter vers toutes les parties de la planète *A*, & sa gravité vers une partie sera à sa gravité vers toute la planète, comme la masse de cette partie est à la masse totale.

De-là on peut déduire une méthode pour trouver & comparer les gravités des corps vers différentes planètes, pour déterminer la quantité de matière de chaque planète & sa densité ; en effet les poids de deux corps égaux qui font leurs révolutions autour d'une planète, sont en raison directe des diamètres de leurs orbes, & inverses des carrés de leurs temps périodiques, & leurs pesanteurs à différentes distances du centre de la planète sont en raison inverse du carré de ces distances. Or puisque les quantités de matière de chaque planète sont comme la force avec laquelle elles agissent à distance donnée de leur centre, & qu'enfin les poids de corps égaux & homogènes vers des sphères homogènes sont à la surface de ces sphères en raison de leurs diamètres, conséquemment les densités des planètes sont comme le poids d'un corps qui seroit placé sur ces planètes à la distance de leurs diamètres. Delà M. Newton conclut que l'on peut trouver la masse des planètes qui ont des satellites, comme le Soleil, la Terre, Jupiter & Saturne ; parceque par les temps des révolutions de ces satellites on connoît la force avec laquelle ils sont attirés.

6°. Le centre de gravité commun du soleil & des planètes est en repos, & le soleil quoique toujours en mouvement, ne s'éloigne que fort peu du centre commun de toutes les planètes.

Car la quantité de matière du soleil étant à celle de Jupiter, comme 1033 à 1, la distance de Jupiter au soleil étant au demi-diamètre du soleil dans un rapport un peu plus grand, le centre commun de gravité du soleil & de Jupiter sera un peu au delà de la surface du soleil. On trouvera par le même raisonnement que le centre commun de gravité de Saturne & du soleil sera un point un peu endeçà de la surface du soleil ; desorte que le centre de gravité commun du soleil & de la terre & de toutes les planètes sera à peine éloigné du centre du soleil de la grandeur d'un de ses diamètres. Or le centre est toujours en repos ; car en vertu de l'action mutuelle des planètes sur le soleil & du soleil sur les planètes, leur centre commun de gravité doit ou être en repos, ou se mouvoir uniformément en ligne droite : or s'il se mouvoit uniformément en ligne droite, nous changerions sensiblement de position par rapport aux étoiles fixes ; & comme cela n'arrive pas, il s'ensuit que le centre de gravité de nôtre système planétaire est en repos. Par conséquent quel que soit le mouvement du soleil dans un sens, & dans un autre selon la différente situation des planètes, il ne peut jamais s'éloigner beaucoup de ce centre. Ainsi le centre commun de gravité du soleil, de la terre & des planètes peut être pris pour le centre du monde.

7°. Les planètes se meuvent dans des ellipses dont le centre du soleil est le foyer, & décrivent des aires autour du soleil qui sont proportionnelles au temps. On peut démontrer ce phénomène de la manière suivante : puisque la pesanteur de chaque planète vers le soleil est en raison inverse du carré de la distance ; si le soleil étoit en repos &

que les planètes n'agissent point les unes sur les autres, chacune décriroit autour du soleil une ellipse dont le soleil occuperoit le foyer, & dans laquelle les aires seroient proportionnelles aux temps. Mais comme l'action mutuelle des planètes est fort petite, & que le centre du soleil peut être censé immobile, il est clair que l'on peut négliger l'effet de l'action des planètes & le mouvement du soleil; donc, *&c.*

8°. Il faut avouer cependant que l'action de Jupiter sur Saturne produit un effet assez considérable; & que selon les différentes situations & distances de ces deux planètes, leurs orbites peuvent en être un peu dérangées.

L'orbite du soleil est aussi dérangée un peu par l'action de la lune sur la terre; le centre commun de gravité de ces deux planètes décrit une ellipse dont le soleil est le foyer, & dans laquelle les aires prises autour du soleil sont proportionnelles au temps.

9°. L'axe de chaque planète, ou le diamètre qui joint ses poles, est plus petit que le diamètre de son équateur.

Les planètes si elles n'avoient point de mouvement diurne sur leur centre, seroient des sphères, puisque la gravité agiroit également partout; mais en vertu de leur rotation les parties éloignées de l'axe font effort pour s'élever vers l'équateur, & s'éleveroient en effet si la matière de la planète étoit fluide. Aussi Jupiter qui tourne fort vîte sur son axe a été trouvé par les observations considérablement aplati vers les pôles. Par la même raison, si notre terre n'étoit pas plus élevée à l'équateur qu'aux pôles, la mer s'éleveroit vers l'équateur & inonderoit tout ce qui en est proche.

M. Newton prouve aussi *à posteriori*, que la terre est aplatie vers les pôles, & cela par les oscillations du pendule qui sont de plus courte durée sous l'équateur que vers le pôle.

10°. Tous les mouvemens de la lune & toutes les inégalités qu'on y observe découlent, selon M. Newton, des mêmes principes; savoir, de sa tendance ou gravitation vers la terre combinée avec sa tendance vers le soleil; par exemple, son inégale vîtesse, celle de ses nœuds & de son apogée dans les syzigies & dans les quadratures, les différences & les variations de son excentricité, *&c.*

11°. Les inégalités du mouvement lunaire peuvent servir à expliquer plusieurs inégalités qu'on observe dans le mouvement des autres satellites.

12°. De tous ces principes, surtout de l'action du soleil & de la lune sur la terre, il s'ensuit que nous devons avoir un flux & reflux, c'est à dire, que la mer doit s'élever & s'abaisser deux fois par jour.

13°. De-là se déduit encore la théorie entière des comètes; il en resulte entre autres choses, qu'elles sont au-dessus de la région de la lune & dans l'espace planétaire, que leur éclat vient du soleil dont elles réfléchissent la lumière, qu'elles se meuvent dans des sections coniques dont le centre du soleil occupe le foyer, & qu'elles décrivent autour du soleil des aires proportionnelles aux temps; que leurs orbites ou trajectoires sont presque des paraboles; que leurs corps sont solides, compacts & comme ceux des planètes, & qu'elles doivent par conséquent recevoir dans leur

périhélie une chaleur immense; que leurs queues sont des exhalaisons qui s'élèvent d'elles, & qui les environnent comme une espèce d'atmosphère.

Les objections qu'on a faites contre cette philosophie, ont surtout pour objet le principe de la gravitation universelle; quelques uns regardent cette gravitation prétendue comme une qualité occulte, les autres la traitent de cause miraculeuse & surnaturelle qui doit être bannie de la saine philosophie, d'autres la rejettent comme supposant le vuide, *&c.* Mais plus l'astronomie & l'analyse se perfectionnent, plus on apperçoit d'accord entre les principes de M. Newton & les phénomènes. Les travaux des géomètres de ce siècle ont donné à cet admirable systême un appui inébranlable.

En même temps que M. Newton travailloit à son grand ouvrage des principes, il en avoit un autre entre les mains aussi original, aussi neuf, moins général par son titre, mais aussi étendu par la manière dont il devoit traiter un sujet particulier. C'est *l'optique* ou *traité de la lumière & des couleurs*, qui parut pour la première fois en 1704: il avoit fait pendant le cours de 30 années les expériences qui lui étoient nécessaires.

L'art de faire des expériences porté à un pareil degré n'est nullement commun. Le moindre fait qui s'offre à nos yeux, est compliqué de tant d'autres faits qui le composent ou le modifient, qu'on ne peut sans une extrême adresse démêler tout ce qui y entre, ni même sans une sagacité extrême, soupçonner tout ce qui peut y entrer. Il faut décomposer le fait dont il s'agit en d'autres qui ont eux-mêmes leur composition, & quelquefois si l'on n'avoit bien choisi sa route, on s'engageroit dans des labyrinthes d'où l'on ne sortiroit pas. Les faits primitifs & élémentaires semblent nous avoir été cachés par la nature avec autant de soin que les causes, & quand on parvient à les voir, c'est un spectacle tout nouveau & entièrement imprévu.

L'objet perpétuel de l'optique de M. Newton, est l'anatomie de la lumière. L'expression n'est point trop hardie, ce n'est que la chose même. Un très-petit rayon de lumière qu'on laisse entrer dans une chambre parfaitement obscure, mais qui ne peut être si petit qu'il ne soit encore un faisceau d'une infinité de rayons, est divisé, disséqué, de façon que l'on a les rayons élémentaires qui le composoient séparés les uns des autres, & teints chacun d'une couleur particulière qui après cette séparation ne peut plus être altérée. Le blanc dont étoit composé le rayon total avant la dissection, résultoit du mélange de toutes les couleurs particulières des rayons primitifs. La séparation de ces rayons étoit si difficile, que quand M. Mariotte l'entreprit sur les premiers bruits des expériences de M. Newton, il la manqua, lui qui avoit tant de génie pour les expériences, & qui a si bien réussi sur tant d'autres sujets.

On ne répareroit jamais les rayons primitifs & colorés, s'ils n'étoient de leur nature tels qu'en passant par le même milieu, par le même prisme de verre, ils se rompent sous différens angles, & par-là se démêlent quand ils sont reçus à des distances convenables. Cette différente réfrangibilité des rayons rouges, jaunes, verts, bleus, violets,

& de toutes les couleurs intermédiaires en nombre infini, propriété qu'on n'avoit jamais soupçonnée, & à laquelle on ne pouvoit guère être conduit par aucune conjecture, est la découverte fondamentale du traité de M. Newton. La différente réfrangibilité amene la différente réflexibilité. Il y a plus, les rayons qui tombent sous le même angle sur une surface s'y rompent & réfléchissent alternativement, espèce de jeu qui n'a pu être apperçu qu'avec des yeux extrêmement fins & bien aidés par l'esprit. Enfin & sur ce point seul, la première idée n'appartient pas à M. Newton; les rayons qui passent près des extrémités d'un corps sans le toucher, ne laissent pas de s'y détourner de la ligne droite, ce qu'on appelle *inflexion*. Tout cela ensemble forme un corps d'optique si neuf, qu'on pourra désormais regarder cette science comme presque entièrement due à l'auteur.

Absorbé dans les spéculations, M. Newton devoit naturellement être & indifférent pour les affaires, & incapable de les traiter. Cependant lorsqu'en 1687, année de la publication de ses *principes*, les priviléges de l'Université de Cambrige, où il étoit Professeur en Mathématiques dès l'an 1669, par la démission de M. Barrou en sa faveur, furent attaqués par le Roi Jacques II, il fut un des plus zélés à les soutenir, & son Université le nomma pour être un de ses délégués pardevant la Cour de *Haute Commission*. Il en fut aussi le membre représentant dans le Parlement de *Convention* en 1688, & il y tint séance jusqu'à ce qu'il fût dissous.

En 1696, le Comte de Halifax, Chancelier de l'Échiquier, & grand protecteur des Savans, car les Seigneurs Anglois ne se piquent pas de l'honneur d'en faire peu de cas, & souvent le sont eux-mêmes, obtint de Roi Guillaume, de créer M. Newton garde des monnoies, & dans cette charge il rendit des services importans à l'occasion de la grande refonte qui se fit en ce temps-là. Trois ans après il fut *maître de la monnoie*, emploi d'un revenu très-considérable, & qu'il a possédé jusqu'à la mort.

Ce grand homme a eu le bonheur singulier de jouir pendant sa vie de tout ce qu'il méritoit, bien différent de Descartes, qui n'a reçu que des honneurs posthumes. Les Anglois n'en honorent pas moins les grands talens pour être nés chez eux; loin de chercher à les rabaisser par des critiques injurieuses, loin d'applaudir à l'envie qui les attaque, ils sont tous de concert à les élever, & cette grande liberté qui les divise sur les points les plus importans, ne les empêche point de se réunir sur celui-là. Ils sentent tous combien la gloire de l'esprit doit être précieuse à un État; & ce qui peut la procurer à leur patrie, leur devient infiniment cher. Tous les Savans d'un pays, qui en produit tant, mirent M. Newton à leur tête par une espèce d'acclamation unanime, ils le reconnurent pour chef & pour maître: un rebelle n'eût osé s'élever, on n'eût pas souffert même un médiocre Admirateur: sa philosophie a été adoptée dans toute l'Angleterre, elle domine dans la Société royale, & dans tous les excellens ouvrages qui en sont sortis, comme si elle étoit déjà consacrée par le respect d'une longue suite de siècles. Enfin, il a été révéré au point que la mort ne pouvoit plus

lui produire de nouveaux honneurs, il a vu son apothéose. Tacite qui a reproché aux Romains leur extrême indifférence pour les grands hommes de leur nation, eût donné aux Anglois la louange toute opposée. Envain les Romains se seroient-ils excusés sur ce que le grand mérite leur étoit devenu familier, Tacite leur eût répondu que le grand mérite n'étoit jamais commun, ou que même il faudroit, s'il étoit possible, le rendre commun par la gloire qui y seroit attachée.

En 1703, M. Newton fut élu Président de la Société royale, & l'a été sans interruption jusqu'à sa mort pendant 23 ans, exemple unique & dont on a n'a pas cru devoir craindre les conséquences.

La Reine Anne le fit Chevalier en 1705, titre d'honneur qui marque du moins que son nom étoit allé jusqu'au trône, où les noms les plus illustres en ce genre ne parviennent pas toujours.

Il fut plus connu que jamais à la Cour, sous le Roi George. La Princesse de Galles depuis Reine d'Angleterre, avoit assez de lumière & de connoissances pour interroger un homme tel que lui, & pour ne pouvoir être satisfaite que par lui. Elle a souvent dit publiquement qu'elle se tenoit heureuse de vivre de son temps & de le connoître. Dans combien d'autres siècles, & chez combien d'autres nations auroit-il pu être placé sans y trouver une Princesse de Galles!

Il avoit composé un ouvrage de Chronologie ancienne, qu'il ne songeoit point à publier : mais cette Princesse, à qui il en confia les vues principales, les trouva si neuves & si ingenieuses, qu'elle voulut avoir un précis de tout l'ouvrage, qui ne sortiroit jamais de ses mains ; & qu'elle posséderoit seule. Il s'en échappa cependant une copie, qui a été traduite & imprimée en France.

Dès que l'Académie des Sciences de Paris, par le règlement de 1699, pût choisir des Associés étrangers, elle ne manqua pas de se donner M. Newton. Il entretint toujours commerce avec elle, en lui envoyant tout ce qui paroissoit de lui. C'étoient ses anciens travaux, ou qu'il faisoit réimprimer, ou qu'il donnoit pour la première fois ; depuis qu'il fut employé à la monnoie, ce qui étoit arrivé déjà quelque temps auparavant, il ne s'engagea plus dans aucune entreprise considérable de Mathématique, ni de Philosophie. Car, quoique l'on pût compter pour une entreprise considérable la solution du fameux problême des trajectoires proposé aux Anglois, comme un défi par M. Leibnitz pendant sa contestation avec eux, & recherché bien soigneusement pour l'embarras & la difficulté, ce ne fut presque qu'un jeu pour M. Newton. On assure qu'il reçut ce problême à quatre heures du soir, revenant de la monnoie fort fatigué, & ne se coucha point qu'il n'en fût venu à bout. Après avoir servi si utilement dans les connoissances spéculatives toute l'Europe savante, il servit uniquement sa patrie dans des affaires dont l'utilité étoit plus sensible & plus directe, plaisir touchant pour tout bon citoyen : mais tout le temps qu'il avoit libre, il le donnoit à la curiosité de son esprit, qui ne se faisoit point une gloire de dédaigner aucune sorte de connoissances, & savoit se nourrir de tout. On a trouvé de lui après sa mort quan-

rité d'écrits sur l'Antiquité, sur l'Histoire, sur la Théologie même, si éloignée des sciences par où il est connu. Il ne se permettoit ni de passer des momens oisifs sans s'occuper, ni de s'occuper légérement, & avec une foible attention.

Sa santé fut toujours ferme & égale jusqu'à l'âge de 80 ans, circonstance très-essentielle du rare bonheur dont il a joui. Alors il commença à être incommodé d'une incontinence d'urine, encore les quatre années suivantes, qui précédèrent sa mort, eut-il de grands intervalles de santé ou d'un état fort tolérable, qu'il se procuroit par le régime, & par des attentions dont il n'avoit pas eu besoin jusques-là.

Il ne souffrit beaucoup que dans les derniers vingt jours de sa vie. On jugea sûrement qu'il avoit la pierre & qu'il n'en pouvoit revenir. Dans des accès de douleur si violens que les gouttes de sueur lui en couloient sur le visage, il ne poussa jamais un cri, ni ne donna aucun signe d'impatience; & dès qu'il avoit quelques momens de relâche, il sourioit & parloit avec sa gaieté ordinaire. Jusque-là il avoit toujours lu ou écrit plusieurs heures par jour. Il lut les gazettes le samedi 18 Mars, vieux style au matin, & parla long-temps avec le docteur Méad, médecin célèbre; il possédoit parfaitement tous ses sens & tout son esprit; mais le soir il perdit absolument la connoissance & ne la reprit plus, comme si les facultés de son ame n'avoient été sujettes qu'à s'éteindre totalement, & non pas à s'affoiblir. Il mourut le lundi suivant 20 Mars, âgé de 85 ans.

Son corps fut exposé sur un lit de parade dans la chambre de Jérusalem, endroit d'où l'on porte au lieu de leur sépulture les personnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. On le porta dans l'Abbaye de Westminster, le poêle étant soutenu par le Lord grand Chancelier, par les Ducs de Montrose & Coxburgh, & par les Comtes de Pembrocke, de Suffex & de Maclesfield. Ces six Pairs d'Angleterre qui firent cette fonction solennelle, font assez juger que nombre de personnes de distinction grossirent la pompe funébre. L'Évêque de Rochester fit le service, accompagné de tout le clergé de l'Église. Le corps fut enterré près de l'entrée du chœur. Il faudroit presque remonter chez les anciens Grecs, si l'on vouloit trouver des exemples d'une aussi grande vénération pour le savoir. La famille de M. Newton imita encore la Grèce de plus près par un monument qu'elle lui fit élever, & auquel elle employa une somme considérable. Le Doyen & le Chapitre de Westminster ont permis qu'on le construisît dans un endroit de l'Abbaye qui a souvent été refusé à la plus haute noblesse. La patrie & la famille ont fait éclater pour lui la même reconnoissance que s'il les avoit choisies.

Il avoit la taille médiocre, avec un peu d'embonpoint dans ses dernières années, l'œil fort vif & fort perçant, la physionomie agréable & vénérable en même temps, principalement quand il ôtoit sa perruque, & laissoit voir une chevelure toute blanche, épaisse & bien fournie. Il ne se servoit jamais de lunettes, & ne perdit qu'une seule dent pendant toute sa vie Son nom doit justifier ces petits détails.

Il étoit né fort doux, & avec un

grand amour pour la tranquillité. Il auroit mieux aimé être inconnu que de voir le calme de sa vie troublé par ces orages littéraires, que l'esprit & la science attirent à ceux qui s'élevent trop On voit par une de ses lettres du *Commercium epistolicum*, que son traité d'optique étant prêt à être mis sous presse, des objections prématurées qui s'élevèrent, lui firent abandonner alors ce dessein. *Je me reproche*, dit-il, *mon imprudence de perdre une chose aussi reelle que le repos, pour courir après une ombre*. Mais cette ombre ne lui a pas échappé dans la suite, il ne lui en a pas coûté son repos qu'il estimoit tant, & elle a eu pour lui autant de réalité que ce repos même.

Un caractère doux promet naturellement de la modestie, & on atteste que la sienne s'est toujours conservée sans altération, quoique tout le monde fût conjuré contre elle. Il ne parloit jamais ou de lui ou des autres, il n'agissoit jamais d'une manière à faire soupçonner aux observateurs les plus malins le moindre sentiment de vanité. Il est vrai qu'on lui épargnoit assez le soin de se faire valoir, mais combien d'autres n'auroient pas laissé de prendre encore un soin dont on se charge si volontiers, & dont il est si difficile de se reposer sur personne! Combien de grands hommes généralement applaudis ont gâté le concert de leurs louanges en y mêlant leurs voix!

Il étoit simple, affable, toujours de niveau avec tout le monde. Les génies du premier ordre ne méprisent point ce qui est au-dessous d'eux, tandis que les autres méprisent même ce qui est au-dessus. Il ne se croyoit dispensé ni par son mérite, ni par sa réputation d'aucun des devoirs du commerce ordinaire de la vie; nulle singularité ni naturelle ni affectée, il savoit n'être dès qu'il le falloit, qu'un homme du commun.

NEWTONIANISME; substantif masculin. Philosophie du Chevalier Isaac Newton. *Voyez* Newton.

NEWTONIENS; (les) philosophes qui suivent la philosophie de Newton.

On dit aussi *la philosophie newtonienne*.

NEWTOWN; ville d'Irlande, dans le Comté de Down, sur le lac de Strangford. Elle a des députés au Parlement.

NEUVY; bourg de France en Touraine, à quatre lieues, nord-nord-ouest, de Tours.

Il y a un autre bourg de même nom en Berry, sur la rivière de Bousanne, à trois lieues, ouest-sud-ouest, de la Châtre.

NEWZOLL; ville de Hongrie, sur la rivière de Gran, à quatorze lieues, nord-est, de Leopoldstat. Il y a dans les environs les plus belles mines de cuivre qui soient en Hongrie.

NEXON; bourg de France en Limousin, à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Limoges.

NEYTRACHT; ville épiscopale de la haute Hongrie, capitale d'un Comté de même nom, à seize lieues, nord-est, de Presbourg.

NEYVA; petite ville de Portugal, dans la Province d'entre Duero & Minho, vers les frontières de la Galice.

NEZ; substantif masculin. *Nasus*. Cette partie éminente du visage qui est entre le front & la bouche, & qui sert à l'odorat. Les anatomistes y distinguent la *racine*, le *dos*, le

bout

bout, & les *ailes*. La racine commence au bas du front, entre les sourcils. Le dos est la partie antérieure, & est formé par l'union des os propres du nez, & les apophyses montantes des os de la pomette, le bout est cartilagineux & mobile; les ailes peuvent se dilater & se rétrécir. Ce sont les parties latérales de cet organe, & elles couvrent les narines : elles sont formées par deux cartilages ronds, ou à peu près ronds, qui s'adossant mutuellement dans le milieu de la cavité du nez, forment la cloison qui paroît en dehors quand on regarde en haut.

On appelle *os propres du nez*, deux os dont la réunion forme la partie principale du nez : sa racine & son dos.

Leur figure est celle d'un carré alongé : leur partie supérieure est épaisse, & cette épaisseur diminue peu à peu jusqu'au bord inférieur qui est fort mince, inégal, & reçoit les cartilages qui forment le reste du nez. La face externe ou antérieure est assez égale, & est convexe; on y observe ordinairement un petit trou qu'on appelle *nasal*; il est souvent vers son bord interne, quelquefois il y en a plusieurs : la face externe de ces os est relevée à l'extrémité. La face interne ou postérieure est inégale surtout à sa partie supérieure & un peu concave; ces deux os sont articulés ensemble suivant leur longueur, & tout le long de leur articulation on observe une petite crènelure qui reçoit la lame descendante de l'os ethmoïde pour former la cloison des narines; cette crènelure est formée par un petit rebord qui se trouve tout le long de chacun de ces os à la partie qui doit s'articuler avec l'os du côté opposé; ils s'articulent par leur bord supérieur avec l'apophyse nasale de l'os coronal, latéralement avec les apophyses nasales des os maxillaires, & comme on l'a déjà dit, avec la lame descendante de l'ethmoïde.

Dans les chutes ou les coups violens sur le nez, si ces os ne se fracturent pas, ils peuvent en portant sur l'os ethmoïde toute l'impression qu'ils ont reçue, causer au cerveau une commotion toujours dangereuse & souvent funeste.

Le nez n'est seulement pas l'organe de l'odorat, il sert encore à la respiration, à donner plus de force au son, à modifier la voix & à la rendre plus agréable, tant par sa cavité que par celle des sinus qui y répondent.

Cette partie du visage varie beaucoup en grandeur & en figure dans les divers sujets dès le moment de leur naissance. Les Nègres, les Hottentots & quelques peuples de l'Asie, bien différens des Juifs, ont presque tous le nez camus, écaché. La plupart des Anatomistes prétendent que cela vient de l'art & non de la nature. Comme les Négresses, suivant le récit des voyageurs, portent leurs petits enfans sur le dos pendant qu'elles travaillent, il arrive qu'en se haussant & baissant par secousses, le nez de l'enfant doit donner contre le dos de la mère & s'applatir insensiblement. Indépendamment de cette raison, le Père du Tertre rapporte que les Nègres écrasent le nez à leurs enfans, & leur pressent aussi les lèvres pour les rendre plus grosses; ensorte que ceux à qui l'on n'a fait ni l'une ni l'autre de ces opérations, ont le nez élevé & les lèvres aussi minces que les Européens.

Cela peut être vrai des Nègres du Sénégal ; mais il paroît assez certain que dans presque tous les autres peuples Nègres les grosses lèvres, de même que le nez large & épaté sont des traits donnés par la nature qu'on a fait servir de modèle à l'art qui est en usage chez eux & parmi d'autres peuples, d'écacher le nez, & de grossir les lèvres à ceux qui ont reçu la naissance avec cette perfection de moins. Comme c'est dans la forme plate qu'ils font consister la beauté du nez, le premier soin des mères après leur accouchement, est d'applatir le nez de leurs enfans pour qu'ils ne soient pas difformes à leurs yeux, tant les idées de beauté sont bisarres chez les peuples de la terre.

Plusieurs ne se contentent pas de préférer l'applatissement du nez à son élévation, ils trouvent un nouvel agrément à se percer cette partie pour y passer toutes sortes d'ornemens de leur goût, & cet usage est fort étendu en Afrique & en Orient. Les Nègres de la nouvelle Guinée traversent leurs deux narines par une espèce de cheville longue de trois ou quatre pouces. Les Sauvages de la Guyane y passent des os de poissons, des plumes d'oiseaux & d'autres choses de ce genre. Les habitans de Guzarate, les femmes Malabares & celles du golfe Persique y portent des anneaux, des bagues & autres joyaux. C'est une galanterie chez quelques peuples Arabes, de baiser la bouche de leurs femmes à travers ces anneaux, qui sont quelquefois assez grands pour enfermer toute la bouche dans leur rondeur.

Les Européens au contraire ne se font percer que les oreilles pour les orner d'anneaux & de bijoux ; ils trouvent avec raison qu'il ne faut ni gêner, ni gâter le nez, & qu'il contribue beaucoup à la beauté, quand il n'est ni trop grand, ni trop petit, ni trop écrasé, ni trop sortant au dehors.

On dit, *parler du nez, chanter du nez* ; pour dire, parler, chanter d'une manière désagréable ; comme si la voix sortoit du nez. *Cette actrice parle du nez.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez* ; pour dire, qu'il vaut mieux souffrir quelque défaut dans une chose, dans une personne, que de gâter tout en le voulant corriger.

On dit aussi proverbialement & figurément, qu'*une personne ne voit pas plus loin que son nez*, que *le bout de son nez* ; pour dire, qu'elle a peu de lumière, peu de prévoyance.

On dit encore proverbialement & figurément, *tirer les vers du nez à une personne* ; pour dire, tirer d'elle un secret en la questionnant adroitement. Et *jeter quelque chose au nez à une personne* ; pour dire, lui reprocher quelque chose.

On dit aussi proverbialement & figurément *saigner du nez* ; pour dire, manquer de résolution, de courage dans l'occasion.

On le dit aussi de quelqu'un qui s'étant engagé à quelque dépense, évite ensuite l'occasion de la faire. *Il avoit promis les fonds nécessaires pour cette entreprise, mais il a saigné du nez.*

On dit, *avoir toujours le nez sur quelque chose* ; pour dire, y être toujours appliqué. *Cet écolier a toujours le nez sur ses livres.*

On dit proverbialement & figurément, *mettre son nez, fourrer le nez dans une affaire* ; *mettre, fourrer,*

son nez partout; pour dire, se mêler d'une chose, entrer en connoissance d'une affaire qui ne nous regarde pas. *C'est un homme qui met le nez par tout.*

On dit figurément & familièrement, *mener quelqu'un par le nez*; pour dire, user du pouvoir, du crédit qu'on a sur l'esprit de quelqu'un, jusqu'à lui faire faire tout ce qu'on desire, même des choses contraires à ses intérêts. Et *donner du nez en terre*; pour dire, succomber dans quelque entreprise, ou perdre son poste, sa fortune, son état. *Il étoit un des favoris du Prince, mais il a donné du nez en terre.*

On dit aussi à peu près dans le même sens, *se casser le nez*.

On dit proverbialement d'une chose qui paroît & qu'on ne peut cacher, que *cela paroît comme le nez au visage, au milieu du visage*. Et par ironie, que *cela ne paroît non plus que le nez au visage.*

On dit proverbialement & figurément, que *quelqu'un a un pied de nez*; pour dire, qu'il a eu la honte de ne pas réussir dans ce qu'il vouloit. Et qu'*on lui a fait un pied de nez*; pour dire, qu'on s'est moqué de lui.

On dit proverbialement & populairement, *ce n'est pas pour son nez*; pour dire, que la chose dont il est question n'est pas destinée pour la personne dont on parle. Et l'on dit ironiquement dans le même sens, *c'est pour son nez, vraiment c'est pour son nez.*

On dit familièrement, *au nez d'une personne, tout à son nez*; pour dire, en sa présence. *On lui fit ce reproche tout à son nez.* Et *rire au nez de quelqu'un*; pour dire, se moquer de lui en face. *Elle lui a ri au nez.*

On dit proverbialement & figurément, *se couper, s'arracher le nez, pour faire dépit à son visage*; pour dire, faire par dépit contre quelqu'un, une chose dont on est le premier à ressentir le dommage.

Proverbialement & figurément; en parlant d'un jeune homme qui se veut mêler de quelque chose au-dessus de son âge & de sa capacité, on dit par forme de reproche, qu'*il est si jeune, que si on lui tordoit le nez, il en sortiroit encore du lait.*

En parlant d'une jolie personne, jeune, gaie, enjouée, & qui a quelque air de coquetterie, on dit figurément & familièrement, qu'*elle a le nez tourné à la friandise.*

Nez, se dit aussi pour tout le visage. *Il faisoit si froid qu'il n'étoit pas possible de mettre le nez à l'air. On leur ferma la porte au nez. Nous nous rencontrâmes nez à nez.*

Nez, signifie aussi le sens de l'odorat. *Cette odeur prend au nez.*

On dit en termes de Vénerie, qu'*un chien a le nez fin*; pour dire, qu'il a le sens de l'odorat bon. Et qu'*il a le nez dur*; pour dire, qu'il entre malaisément dans la voie.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme à bon nez*; pour dire, qu'il a de la sagacité, qu'il prévoit les choses de loin.

On dit en termes de manége, qu'*un cheval porte le nez au vent*; pour dire, qu'il lève le nez en l'air au lieu de se ramener.

Nez, se dit figurément de la partie du vaisseau qui se termine en pointe. Et l'on dit, qu'*un vaisseau est trop sur le nez*, quand par sa construction il paroît que l'avant est un peu trop chargé : on y remédie en faisant pencher le mât de misaine un peu plus en arrière.

Nez, se dit dans les fonderies où l'on

traite les mines des métaux, d'une espèce de tuyau ou de conduit qui se forme dans la mine fondue depuis la tuyère, & qui de là va en s'élargissant vers la partie intérieure du fourneau. Ce nez ou conduit ne doit point trop s'allonger. Les fondeurs ont très-grande attention à cette circonstance, & jugent par le nez si leur fonte réussira ou non.

Ce monosyllabe est long.

NEZ COUPÉ, ou PISTACHE SAUVAGE; arbrisseau qui s'élève ordinairement à sept ou huit pieds de hauteur. Il fait une tige droite & une tête assez régulière. Son écorce est lisse, unie & marquetée de points cendrés sur un fond brun. Sa feuille est composée de cinq & quelquefois de sept folioles oblongues, assez grandes, & attachées à une nervure commune. Cette feuille est d'un verd brun en dessus & cendrée en dessous. Ses fleurs paroissent à la fin d'Avril; elles sont blanches, assez apparentes & attachées par grappes à des pédicules longs, menus & pendans. Les fruits qui succèdent, sont des espèces de vessies verdâtres, assez grandes, divisées en deux loges qui contiennent chacune deux ou trois noyaux de la grosseur d'un pois. Les enfans les cassent aussi aisément qu'une noisette, pour avoir l'amande qui est douce à manger, mais qui fait soulever le cœur. La substance de cette amande est d'une couleur verdâtre qui ressemble à celle de la pistache.

Le *nez coupé* croît dans les bois, dans les haies, dans les lieux frais, incultes & ombragés, cependant il n'est pas commun. Il est très robuste; il se multiplie aisément & il réussit partout, si ce n'est lorsqu'il est dans un terrein léger; il souffre beaucoup dans les grandes chaleurs & les sécheresses.

Cet arbrisseau pousse quantité de rejetons du pied qui peuvent servir à le multiplier. On y parvient aussi, soit en couchant les branches au printemps, ou en semant les noyaux peu après leur maturité qui arrive au mois de Septembre. Car si on différoit de les semer jusqu'au printemps, la plupart ne lèveroient que l'année suivante. Par l'une & l'autre méthode, on aura au bout d'un an des plants suffisamment enracinés pour être mis en pépinière. Les branches couchées donneront tout de suite des fleurs; mais les jeunes plants venus de semence, ne fleuriront qu'au bout de trois ou quatre ans: il ne faut pour la culture de cet arbrisseau aucun soin particulier.

On fait usage du nez coupé dans les jardins pour l'agrément. On peut le mettre dans les massifs des bosquets: On peut l'employer en arbre de ligne pour les allées, où il va de pair & figure fort bien avec le citise des Alpes, l'arbre de Judée, l'arbre de Sainte-Lucie, la rose de Gueldres, *&c.*

Son bois, quoique blanc, est dur, solide, compacte & de durée. Il peut être de quelque utilité lorsqu'il a acquis un peu de grosseur; car il est frêle quand il est trop jeune.

NHAMDUI, substantif masculin. Espèce d'araignée venimeuse du Brésil: son corps est long d'un pouce & demi, garni sur le dos d'une forme de bouclier triangulaire très-reluisant, orné aux côtés de six cônes pointus, blancs avec des taches rouges: elle a huit jambes longues comme le doigt, sa partie antérieure est de couleur jaune ou rouge brune; la postérieure est luisante & argentée: elle représente en

bas un visage d'homme comme s'il y avoit été peint. Cet insecte file de la toile comme les autres araignées. Dans le pays on porte cet animal en amulette ; on l'attache au cou dans le temps de l'accès de la fièvre quarte.

NHANDIROBE ; substantif féminin. *Nhandiroba*. Plante sarmenteuse d'Amérique. Le Père Plumier dit qu'elle grimpe assez haut sur les arbres qui lui sont voisins ; ses sarmens sont souples, garnis de feuilles plus ou moins arrondies, de la largeur de la main, taillées en cœur & d'un verd pâle. Ces sarmens sont terminés par un bouquet de petites fleurs jaunâtres & stériles. Les fleurs fertiles ou qui donnent du fruit, sortent des aisselles des feuilles, d'autres sortent des branches ; ces feuilles sont à trois pointes pour l'ordinaire & semblables à celles du lierre, mais beaucoup plus grandes. Le fruit qui succède à la fleur est plus gros qu'une orange, charnu & rempli intérieurement de plusieurs semences plates, arrondies, très-amères & huileuses ; chaque semence est renfermée dans un noyau plat, solide, brun, recouvert d'une substance charnue, spongieuse & jaunâtre. Cette semence au Brésil sert à faire de l'huile, mais aux îles de l'Amérique elle y est regardée comme le contre-poison du venin des serpens.

NI ; particule conjonctive & négative. *Il n'est ni grand ni petit. Elle ne chante ni elle ne danse. Il n'en sera ni plus ni moins. Ni l'un ni l'autre ne le prétendent. Ni l'une ni l'autre n'est sa sœur.*

Ce monosyllable est bref.

NIABLE ; adjectif des deux genres. Qui peut être nié. *C'est une proposition très-niable.*

NIAFFLE ; bourg de France en Anjou, à une lieue, ouest, de Craon.

NIAGARA ; rivière de l'Amérique septentrionale, dans le pays des Iroquois. Elle sort du lac Errié & va se rendre dans le lac Ontario.

NIAIS, AISE ; adjectif. *Ex nido exceptus.* Il ne se dit au propre que des oiseaux de fauconnerie que l'on prend dans le nid & qui n'en étoient pas encore sortis. *Un oiseau niais.*

Niais, signifie figurément, qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. *Il est niais. Elle a l'air niais, la contenance niaise.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Elle se promenoit avec un grand niais. Le caractère du niais se remarque dans la physionomie, la voix, le discours, le geste, les idées.*

On dit d'un homme fin & adroit qui fait semblant d'être simple, qu'*il fait le niais*, qu'*il contrefait le niais*. Et l'on dit proverbialement d'un homme adroit & alerte sur ce qui regarde son intérêt, & qui contrefait le simple, que *c'est un niais de Sologne*, qu'*il est de ces niais de Sologne qui ne se trompent qu'à leur profit.*

Quand quelqu'un fait une offre très-médiocre pour avoir quelque chose d'une grande valeur, on dit familièrement, qu'*il n'est pas niais*, qu'*il n'est pas trop niais.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième du féminin très brève.

NIAISEMENT ; adverbe. *Ineptè.* Sottement, d'une façon niaise. *Il ne faut pas avoir une complaisance fade pour tout ce que disent les autres, ni leur applaudir niaisement.*

NIAISER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Badiner, s'amuser à la bagatelle, à des choses

de rien. *Il ne fait que niaiser au lieu de s'occuper de son ouvrage.*

NIAISERIE; substantif féminin. *Ineptiæ.* Choses frivoles, bagatelle, badinerie. *Il ne nous a dit que des niaiseries.*

Niaiserie, se dit aussi quelquefois pour exprimer le caractère de celui qui est niais. *Ce jeune homme est d'une grande niaiserie.*

NICARAGUA; ou Léon de Nicaragua; ville Episcopale de l'Amérique septentrionale, dans la province de Nicaragua, dont elle est capitale, & à douze lieues de la mer du sud.

La *province de Nicaragua* est située dans l'audience de Guatimala. Elle est bornée au nord par la province de Honduras, à l'orient par la mer, au midi par la province de Costarica, & à l'occident par la province de Guatimala. Le terroir de Nicaragua est très-fertile & offre un des plus agréables paysages du monde. Ses villes ou bourgs principaux sont, Nicaragua, Ségovie & Grenade; ses rivieres sont l'Yare, l'Yarpa, & le Désaguadero. Elle a trois ports sur la mer du Sud, & une grande habitation des Indiens du pays qu'on appelle le *vieux Bourg*. On recueille dans cette province beaucoup de sucre & de cacao qui ne sort guère du pays.

NICARIA; île de l'Archipel située entre celles de Samos & de Tine. Elle a soixante milles de circonférence. Elle est étroite & traversée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes couvertes de bois & qui fournissent des sources à tout le pays. Les habitans y sont en petit nombre & peu policés. Ils ne recueillent du froment qu'en petite quantité, mais ils ont de l'orge, des figues, du miel & de la cire qui suffisent pour leur consommation. Ils font aussi commerce des bois de leur île, & ils payent un droit à la Porte Ottomane pour avoir la liberté de les vendre aux étrangers.

NICASTRO; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à deux lieues du golfe de Sainte-Euphémie.

NICE; adjectif des deux genres. Simple, niais. Il veillit.

NICE; ancienne & forte ville épiscopale d'Italie, capitale d'un comté de même nom, près du War, sur un rocher escarpé, à 33 lieues, sud-ouest, de Turin, & 176, sud-est, de Paris, sous le 23e degré, 55 minutes, 30 secondes de longitude, & le 43e, 41 minutes, 30 secondes de latitude. Cette ville a un Sénat qu'on peut regarder comme démocratique. Il est composé de quarante personnes tirées de quatre classes, qui sont la noblesse, le corps des Marchands, celui des artisans & celui des habitans de la campagne. Il y a d'ailleurs un Consul pour chacune de ces classes. La ville de Nice se donna à Amédée VII, Comte de Savoye en 1388, & depuis ce temps elle est demeurée aux Ducs de cette Maison. François I l'assiégea par terre en 1543, tandis que les Turcs la pressoient du côté de la mer. Barberousse II n'ayant pu prendre la citadelle, saccagea la ville. Le Maréchal de Catinat la prit en 1691; elle fut rendue au Duc de Savoie en 1696. Le Duc de Berwick la prit en 1706; elle fut rendue par le traité d'Utrecht au Roi de Sardaigne. Les François la reprirent en 1744, & l'ont rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Le *comté de Nice* est un pays entrecoupé de hautes montagnes & cependant fertile en vins & en huile.

Il a fait durant plusieurs siècles partie de la Gaule Narbonnoise, & ensuite du comté de Provence, dont il fut démembré en 1388, par les habitans du pays qui se donnèrent à Amédée VII, Comte de Savoie. Ses bornes sont, au nord le Marquisat de Saluces, le Piémont à l'est, la Méditerranée au sud, & la Provence à l'ouest. Son étendue du septentrion au midi est d'environ 13 lieues, & celle d'orient en occident d'environ 18.

NICE DE LA PAILLE, se dit d'une petite ville d'Italie, dans le Mont-Ferrat, sur la rivière de Belbo, entre Acqui & Arpi. Elle appartient au Roi de Sardaigne.

NICÉE; ancienne ville de Bithynie dont le nom moderne est Isnich. Elle est fameuse dans l'Histoire Ecclésiastique par deux Conciles généraux qui s'y sont tenus. Celui de 325, qui est le premier Concile œcuménique de l'Église, y fut célébré sous le Pontificat du Pape Saint Sylvestre & sous l'Empire du Grand Constantin. Ce Concile dressa un symbole dans lequel, en parlant de Jésus-Christ, fils unique de Dieu, il est dit qu'il est consubstantiel au pere. Ce symbole fut souscrit par tous les Évêques, excepté dix-sept qui se réduisirent à cinq & ensuite à deux. On y fixa la Pâque au Dimanche d'après le 14 de la lune de Mars, parceque Jésus Christ ressuscita le Dimanche qui suit la Pâque des Juifs. Ce Concile fit aussi plusieurs canons de discipline.

Le second Concile de Nicée, qui est le septième général, fut tenu sous le Pape Adrien I & sous l'Empereur Constantin, fils de l'Impératrice Irène. Il nous en reste vingt-deux canons. Le septième défend aux Evêques de consacrer aucune Église qu'il n'y ait des reliques. Le quinzième porte que le Clerc qui n'aura pas de quoi vivre, doit choisir une profession qui l'aide à subsister. Le vingtième défend pour l'avenir les Monastères doubles d'hommes & de femmes.

NICEFFO; substantif masculin. Arbre d'Afrique qui croît fort communément dans les Royaumes de Congo & d'Angola. Les habitans de ce dernier pays l'appellent *maongio-acamburi*. Il est ordinairement de six pieds de haut: il produit un fruit assez semblable à l'ananas, dont l'écorce renferme jusqu'à 200 petits fruits oblongs, d'un goût délicieux. Il est chargé de ces fruits très-peu de temps après être sorti de terre, & il en produit toute l'année.

NICÉTÉRIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Athéniens célébroient en mémoire de la victoire que Minerve remporta sur Neptune dans la dispute qu'ils eurent ensemble pour savoir lequel des deux auroit l'honneur de donner un nom à la ville d'Athènes.

NICETTE; adjectif féminin. Diminutif de Nice.

NICHABOURG; ville de Perse autrefois la plus grande & la plus riche du Khorassan, avant qu'elle eût été dévastée par Gengis-Kan. Elle est fameuse pour une mine de turquoises qui en est voisine & qu'on appelle *turquoises de la vieille roche*. Cette ville est située à 15 lieues de Mesched.

NICHE; substantif féminin. *Scaphium*. Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur, pour y placer une figure, une statue. Les grandes niches servent pour les grouppes, & les petites pour les statues. Il faut remarquer, 1°. que les proportions

des niches doivent être relatives à celle de l'ordre qui décore l'édifice, à la grandeur de la statue, & à l'étendue de l'endroit où elle doit être pratiquée. 2°. Que plus les niches sont élevées, plus les figures qu'elles contiennent doivent être petites. Ainsi les niches doivent être plus hautes, à mesure qu'elles sont plus élevées. Scamozzi veut que cette hauteur soit deux fois la largeur de la niche. 4°. Enfin lorsque des bossages regnent dans une façade où il y a des niches, c'est autour de la niche que les bossages doivent être répétés, & non dans la niche derrière la statue.

On appelle *niche à cru*, une niche qui dans une façade porte immédiatement sur l'appui continu des croisées sans plinthe. Il y a de ces niches dans quelques palais d'Italie.

NICHE ANGULAIRE, se dit d'une niche qui est prise dans une encoignure, & fermée par une trompe sur le coin. Il y a quatre de ces niches, occupées par quatre statues de prophètes, dans un vestibule au pied du grand escalier de l'Abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, du dessein du Père de Creil, où l'on peut remarquer plusieurs pièces de trait, faites avec beaucoup d'art.

NICHE D'AUTEL, se dit d'une niche qui sert à la place d'un tableau, dans un rétable d'autel. Il y a dans l'église de la Sorbonne à Paris, une niche à l'autel de la Vierge, du dessein de M. Lebrun, dans laquelle est une figure de marbre faite par M. Desjardins, Sculpteur du Roi.

NICHE DE BUSTE, se dit d'un petit renfoncement où l'on place un buste.

NICHE DE ROCAILLE, se dit d'une niche revêtue de coquilles pour les grottes. Il y avoit de belles niches de cette espèce, à Versailles, & il y en a encore à Meudon.

NICHE DE TREILLAGE, se dit d'une niche construite de barreaux de fer & d'échalas, qui sert à orner quelque portique ou cabinet de treillage.

NICHE EN TABERNACLE, se dit de grandes niches qui sont décorées de chambranles, montans & consoles avec frontons. Telles sont les niches d'ordre Dorique du dehors de l'église de Saint Pierre, & celles de Saint-Jean de Latran à Rome, qui peuvent être remplies par des grouppes. On voit aussi une niche de cette espèce dans l'église des PP. Carmes Déchaussés à Paris, occupée par une figure de la Sainte-Vierge, en marbre, faite par Antoine Raggi, dit *le Lombard*, d'après le modèle du Cavalier *Bernin*.

NICHE EN TOUR RONDE, se dit d'une niche qui est prise dans le dehors d'un mur circulaire, & dont la fermeture porte en saillie. De cette espèce sont les grandes niches du chevet & de la croisée du dehors de l'église de Saint-Pierre de Rome, & la fontaine de Saint-Germain, rue des Cordeliers à Paris.

On appelle *niche en tour creuse*, celle qui fait l'effet contraire de la *niche en tour ronde*.

NICHE FEINTE, se dit d'un renfoncement de peu de profondeur, où sont peintes, ou en bas reliefs, une ou plusieurs figures.

NICHE CARRÉE, se dit d'un renfoncement dans un mur dont le plan & la fermeture sont carrés, comme au palais des tuileries du côté du jardin.

NICHE RONDE, se dit d'une niche cintrée par son plan & sa fermeture. On voit des niches de cette espèce fort régulières au portail du Louvre.

NICHE RUSTIQUE ; se dit d'une niche qui est avec bossages ou refends. Il y a de ces niches au palais du Luxembourg à Paris.

NICHE, se dit aussi d'un petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans un jardin pour s'y retirer en particulier. *Il couche dans un lit en niche. Il a passé la journée dans une petite niche qui est au bout de cette allée.*

NICHE ; substantif féminin du style familier. Tour de malice ou d'espiéglerie qu'on fait à quelqu'un. *Elle n'a cessé de lui faire des niches.*

NICHÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* NICHER.

NICHÉE ; substantif féminin & terme collectif. *Aviaria pullatio.* Les petits oiseaux d'une même couvée qui sont encore dans le nid. *Une nichée de chardonnerets.*

On dit aussi, *une nichée de souris.*

NICHÉE, se dit familièrement & par mépris de plusieurs personnes de mauvaise vie, de mauvaise conduite rassemblées en un même lieu. *La Police fit enlever toute la nichée.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

NICHER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Nidificari.* Il ne se dit proprement que d'un oiseau qui fait son nid. *Les moineaux nichent dans des pots. La fauvette niche dans les haies.*

NICHER, est aussi verbe actif, & signifie placer en quelque endroit. *Qui est-ce qui l'a niché dans cette hutte ?* Il ne se dit guère qu'en plaisanterie.

Il est aussi pronominal réfléchi. *Où la vertu va-t-elle se nicher, s'écria Molière au sujet de l'action d'un pauvre qui voulut lui rendre une pièce d'or que cet illustre comique lui avoit donnée par méprise ?*

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme s'est niché dans une bonne maison ;* pour dire, qu'il a trouvé une bonne retraite, un bon établissement. *Ce gascon a eu le secret de se nicher chez un financier.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

NICHET ; substantif masculin. On appelle ainsi un œuf qu'on met dans les nids où l'on veut que les poules aillent pondre.

NICHILIANISTES ; (les) on a ainsi appelé les partisans des erreurs d'Abélard, parcequ'ils soutenoient que JÉSUS-CHRIST n'étoit rien.

NICHOIR ; substantif masculin & terme d'oiseliers. Sorte de cage propre pour mettre couver des serins.

NICKEL ; substantif masculin. M. Axel-François Cronstedt de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, a donné ce nom dans le tome XIII des mémoires de cette Académie, à une substance minérale trouvée dans la mine de Cobalt de Cœrila en Helsingie, & qui ressemble beaucoup à la suubance que les mineurs appellent *kupfernickel.* Son tissu est grainu. Lorsqu'elle a été long-temps exposée à l'air, elle se décompose & se couvre d'un enduit vert qui se dissout dans l'eau, & dont on peut retirer par l'évaporation *&c.* des cristaux verts qui se forment en prismes quadrangulaires. Ce sel fondu avec le flux noir, donne un régule qui ressemble au bismuth, & qui se dissout dans l'eau forte, dans l'eau régale & dans l'esprit de sel. Ce qui est encore singulier, c'est que la mine elle-

même lorsqu'on la calcine, répand une fumée d'abord sulphureuse, ensuite d'un blanc jaunâtre, d'une odeur désagréable. Si on laisse cette mine exposée à une chaleur plus vive, il s'y forme des rameaux métalliques qui deviennent d'un vert clair & sonnant; à mesure qu'on a tenté quelques expériences, on a découvert dans cette substance du fer & du cobalt; mais il paroît par un travail du même auteur inséré dans le XVI[e] tome des Savans de Suède, année 1754, que le nouveau demi-métal se trouve en plus grande quantité dans le *kupfer-nickel* que dans aucune autre substance minérale, & M. Cronstedt penche à croire que le *nickel* n'est autre chose qu'un alliage des substances métalliques ou semi-métalliques déjà connues, & non un cobalt imparfait. On trouve aussi du *nickel* dans la mine de Kuhschacht à Freyberg en Saxe; il n'entre en fusion qu'après avoir parfaitement rougi.

NICKSPURG; ville d'Allemagne, dans la Moravie, sur les frontières de l'Autriche.

NICOBAR, ou NICOUBAR; (les îles de) îles des Indes Orientales, à l'entrée du golfe de Bengale, & qui s'étendent depuis le septième jusqu'au huitième degré de latitude septentrionale. Ces îles prennent leur nom de la principale de toutes, laquelle est située à trente lieues d'Achem, sous le septième degré, trente minutes de latitude septentrionale. C'est celle où vont mouiller les vaisseaux qui vont aux Indes. Elle peut avoir dix lieues de long sur trois ou quatre de large. Elle est remplie de grands arbres, & en particulier de cacaotiers qui semblent ne former qu'un seul bocage. Il n'y a que les côtes de l'île qui soient habitées. La terre n'est point défrichée plus avant dans le pays. Les hommes s'occupent principalement à la pêche avec leurs canots qui vont à la rame comme à la voile & qui peuvent contenir 30 hommes.

Les naturels des îles Nicobar sont d'une couleur jaunâtre, basanée, & vont presque nus; ils sont grands & assez bien proportionnés, ils ont les cheveux noirs & lisses, le visage allongé, & le nez d'une grandeur médiocre. Ils sont d'excellens nageurs; leur langage est particulier. Les femmes n'ont point de sourcils parcequ'apparemment elles se les arrachent.

Ils ne sont point divisés en castes ou Tribus, comme les peuples de Malabar & de Coromandel. On ne sait rien de leur religion, & le petit nombre d'Européens qui ont osé aborder cette île, n'ont découvert aucun monument public qui soit consacré à un culte religieux. Les Nicobarois passent pour être des gens cruels; ils se nourrissent de fruits, de poissons, de racines; car il ne croît ni blé, ni ris, ni autre sorte de grains dans leurs îles. Ils trafiquent de leurs poules & de leurs cochons, lorsque quelques vaisseaux partent: ils vendent aussi leurs perroquets qui sont fort estimés dans l'Inde, parcequ'il n'y en a point qui parlent si distinctement.

NICOLAÏTES; (les) hérétiques qui soutenoient qu'on devoit manger des viandes offertes aux Idoles & se prostituer.

Saint Irénée, Saint Epiphane, Tertulien, Saint Jérôme, croyent que Nicolas Diacre avoit en effet enseigné ces erreurs.

Saint Clément d'Alexandrie &

d'autres croyent que les Nicolaïtes avoient abusé d'un discours & d'une action de Nicolas : ils disent que ce Diacre ayant une belle femme, & que les Apôtres lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la fit venir au milieu de l'assemblée & lui permit de se marier. Saint Clément ajoute qu'il avoit avancé qu'il falloit user de la chair, & que cette maxime avoit donné lieu de croire qu'il permettoit toutes sortes de plaisirs, mais qu'il ne vouloit dire rien autre chose, sinon qu'il falloit mortifier sa chair.

Le sentiment qui fait le Diacre Nicolas auteur des erreurs des Nicolaïtes, est moins fondé que celui de Saint Clément : en effet Nicolas étoit né Gentilhomme & avoit embrassé le judaïsme ; il avoit ensuite reçu la foi de Jésus Christ, il étoit même un des plus Saints & des plus fervens Chrétiens, il fut choisi par l'Eglise de Jérusalem entre ceux qu'on jugeoit être pleins du Saint Esprit, pour être l'un des sept premiers Diacres : est-il vraisemblable qu'avec ces qualités, Nicolas soit tombé dans l'erreur des Nicolaïtes ?

Il y a plus de vraisemblance dans le sentiment de quelques critiques qui croyent que les Nicolaïtes, comme beaucoup d'autres Hérétiques, ont voulu descendre d'un homme apostolique, & ont fondé leur sentiment sur une expression de Nicolas qui disoit qu'il falloit abuser de la chair : ce mot, dans l'original est équivoque & signifie mépriser ou user d'une manière blamable.

Un voluptueux profita de l'équivoque pour se livrer au plaisir sans scrupule, & prétendit suivre la doctrine de Nicolas.

Les Nicolaïtes étant des voluptueux, d'un esprit foible & superstitieux, allioient la croyance des démons avec les dogmes du Christianisme, & pour ne pas irriter les démons, ils mangeoient des viandes offertes aux Idoles.

Ces Nicolaïtes vivoient du temps des Apôtres : dans la suite & après Saturnin & Carpocrate, cette secte adopta les opinions des Gnostiques sur l'origine du monde.

Il y a des auteurs qui croyent que la secte des Nicolaïtes n'a point existé ; mais ce sentiment est contraire à toute l'antiquité & n'est pas fondé.

Les Commentateurs de l'apocalypse ont traité de l'hérésie des Nicolaïtes.

Leur secte se renouvela sous Louis le Débonnaire, vers l'an 852, comme le dit Sigebert de Gemblours dans sa chronique, & encore au onzième siècle sous le Pape Urbain II. Ces Nicolaïtes modernes étoient certains Prêtres, Diacres & Soudiacres qui soutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnés au Concile de Plaisance l'an 1095.

NICOLSTATT ; petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, au duché & à trois lieues, sud-est, de Lignitz.

NICOMÉDIE ; nom d'une ancienne ville d'Asie, qui étoit capitale de la Bithynie, sur la Propontide. Elle est encore aujourd'hui considérable & capitale du Becsangial dans la Natolie, à 14 lieues, nord-ouest, d'Isnich ou Nicée, & à 20 lieues, sud-est, de Constantinople. On y compte 25 à 30 mille habitans, Grecs, Arméniens, Juifs & Turcs qui y commercent. Elle est située très-avantageusement pour le trafic sur le

golfe du même nom; & elle couvre tout le penchant d'une petite colline embellie de fontaines & chargée d'arbres fruitiers, de vignes & de grains. On y trouvoit encore en inscriptions dans le dernier siècle de quoi satisfaire sa curiosité.

La plupart des vaisseaux, saïques, barques & autres bateaux des Marchands de Constantinople, se fabriquent à Nicomédie.

Ce fut Nicomède, grand père de Prusias qui bâtit cette ville & lui donna son nom. Plus d'une fois assiégée, elle éprouva dans la suite les malheurs de la guerre, jusqu'à ce qu'une colonie d'Athéniens étant venue la repeupler, elle se releva de ses pertes & devint très-florissante.

Ce fut à Nicomédie qu'Annibal, après avoir perdu la bataille de Zama, se réfugia vers Antiochus & Prusias, Rois de Bithynie: cependant cet infortuné Capitaine craignant que ces Princes ne le remissent entre les mains des Romains qui l'avoient envoyé demander, se donna la mort à l'âge de 64 ans, 183 ans avant Jésus Christ.

Ammien Marcellin appelle Nicomédie *la mère des villes de Bithynie*. Pausanias dit que c'étoit la plus grande des villes de ce Royaume: Pline l'historien lui donne le titre d'*Urbs præclara*; & Pline son neveu, qui fut Préteur de Bithynie, ne parle pas de cette ville avec moins d'éloges.

Elle a été une des premières qui ait reçu la foi chrétienne, & c'est par elle que commença la persécution sous Dioclétien. Ce fut près de cette ville, dans un bourg nommé *Acciron*, que Constantin âgé de 66 ans, mourut d'une fièvre chaude l'an de Jésus-Christ 340. Quelques auteurs prétendent que cet Empereur avoit alors adopté l'Arianisme, & qu'il étoit venu à Nicomédie où il reçut le second Baptême que les Ariens exigeoient.

NICOMIA; substantif féminin. Nom donné par Woodward à une espèce d'Agate grisâtre, avec des veines rouges; elle est très-dure, demi-transparente, fait feu frappée avec de l'acier; on en trouve dans la province d'York & en plusieurs autres endroits d'Angleterre où elle est par couches; quelquefois elle a une couleur noirâtre & obscure, comme le *silex* ou *caillou*.

NICONIA; ancienne ville du Pont, qu'Etienne le Géographe met à l'embouchure de l'Ister.

Strabon met une autre ville de même nom au pays des Gètes, sur le fleuve Tyra.

NICOPING; *voyez* Nikoping.

NICOPOLI, ou Nicopolis; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom: 1°. il y en avoit une dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, vis-à-vis de la ville d'Actium. Elle fut fondée par Auguste en mémoire de la victoire qui lui assura l'Empire du monde, & qu'il remporta sur Antoine à Actium. Elle subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Prevesa*.

2°. Il y en avoit deux dans la Thrace, l'une au pied du mont Hémus, & l'autre sur la rivière de Nesse, à quelques lieues au dessus de son embouchure. Celle-ci fut fondée par Trajan.

3°. Il y en avoit une dans la Basse Mœsie, sur l'Iatrus, à l'embouchure de ce fleuve dans le Danube. Elle fut aussi fondée par Trajan, après sa victoire sur les Daces.

4°. Il y en avoit une en Égypte; aux environs d'Alexandrie. Auguste en fut le Fondateur.

5°. Il y en avoit une dans l'Arménie mineure, qui fut bâtie par Pompée. Elle se nomme aujourdhui *Gianich*. Elle est à cent lieues d'Erzerom & à quatre-vingt dix de Cogni. C'est un siége de Justice & de Gouvernement Turc.

6°. Il y en avoit une en Bithynie, près du Bosphore; Pline & Etienne le Géographe en font mention. Le P. Hardouin croit que c'est aujourd'hui Scutari.

7°. Il y en avoit une dans l'Asie mineure, entre Castabola & Epiphania, selon Ptolémée.

8°. Enfin il y en avoit une dans la Palestine, la même qui avant le règne de l'Empereur Alexandre fils de Mammée, s'appeloit *Emmaüs*. Voyez *ce mot*.

NICOSIA; petite ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Démone, à quatre lieues, nord-ouest, d'Enna.

NICOSIE; ville considérable d'Asie, capitale de l'île de Chypre, & située dans la grande plaine de Massarée, à une journée de la mer. C'est la résidence d'un Archevêque Grec & d'un Bacha Turc. On y remarque de belles Mosquées & beaucoup d'Eglises Grecques.

NICOTERA; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à 14 lieues, nord-est, de Reggio.

NICOTIANE; *Voyez* TABAC.

NICOURIA; île de l'Archipel, à un mille de celle d'Amorgos. C'est une roche escarpée, ou plutôt un bloc de marbre d'environ cinq milles de circonférence, au milieu de la mer. On y voit une grande quantité de chèvres & de perdrix rouges.

NICOYA; ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer Pacifique, au fond du golfe des Salines.

NICSARA; ville d'Asie, dans la Natolie, à 18 lieues de Tocat. C'est le siége d'un Archevêque Grec. Elle s'appeloit autrefois *Néocésarée*.

NICTÉE; substantif masculin & terme de Mythologie. C'est, selon Claudien le nom du quatrième cheval du char de Pluton.

NID; substantif masculin. *Nidus*. Espèce de petit logement que les oiseaux se font pour y pondre, pour y faire éclore leurs petits & les y élever. On appelle *aire* le nid de l'aigle, du faucon, de l'autour & des autres oiseaux de proie. *Un nid d'allouette. Un nid de corbeau. Il y a beaucoup de nids dans ces buissons.*

Nous avons parlé au mot *Alcyon* d'une sorte de nids d'oiseaux qui font un objet considérable de commerce aux Indes Orientales. *Voyez* ALCYON.

On dit proverbialement, figurément & par plaisanterie, de quelqu'un qui croit avoir fait quelque découverte considérable, qu'*il croit avoir trouvé la pie au nid*. Et lorsqu'on a été chercher un homme chez lui pour l'arrêter, & qu'on ne l'y a pas trouvé, on dit, qu'*il n'y a plus que le nid*, qu'*on n'a plus trouvé que le nid*.

On dit aussi proverbialement & figurément, que *petit à petit l'oiseau fait son nid*; pour dire, qu'on fait sa fortune peu à peu. Et qu'*à chaque oiseau son nid est beau*; pour dire, que chacun trouve sa maison, sa demeure belle.

On dit figurément & familière-

ment, qu'*un homme a trouvé un bon nid;* pour dire, qu'il a trouvé un bon établissement où il peut être à son aise. *Il s'est marié avec une riche héritière, il a trouvé un fort bon nid.*

On dit aussi figurément & familièrement d'une méchante petite maison, d'une méchante petite chambre, que *c'est un nid à rats, un vrai nid à rats.*

En termes de Guerre on appelle *nid de pie*, un petit logement que font les assiégeans sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

En termes de Minéralogie, on appelle *mine par nids*, la mine qui se trouve par masses séparées & qui n'est point par filons.

Ce monosyllabe est bref au singulier & long au pluriel.

Le *d* final ne se fait pas sentir.

NIDAU, ou Nidow; ville de Suisse, chef-lieu d'un Bailliage de même nom, au Canton de Berne, sur le lac de Bienne, à six lieues, nord-ouest, de Berne.

NIDDA; ville d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom, dans les Etats du Landgrave de Hesse-Darmstadt, sur la rivière de Nidda, entre Schotten & Assenheim.

Le comté de Nidda est borné au nord par la principauté de Lahn; à l'Orient & au midi, par celle d'Isenbourg; & à l'Occident, par les comtés de Solms & de Hanau.

La *rivière de Nidda* a sa source au-dessus de Schotten, & son embouchure dans le Mein, au-dessus de Hoechst.

NID D'OISEAU; substantif masculin. *Nidus avis.* Plante qui croît dans les bois, communément au pied des sapins: sa racine est composée de grosses fibres fragiles, pleines de suc, entremêlées de manière qu'elles ne représentent pas mal un nid d'oiseau: elle pousse deux ou trois tiges hautes d'un pied ou environ, revêtues de feuilles creusées, luisantes & cannelées, ayant la figure d'un cœur: ses fleurs sont rangées aux sommets des tiges, comme dans l'orchis, composées chacune de six feuilles pâles; à ces fleurs succède un fruit formé en lanterne, à trois côtes arrondies, & qui renferme des semences semblables à de la sciure de bois.

Toute cette plante a un goût amer, âpre; elle est détersive, résolutive, & vulnéraire appliquée extérieurement.

NIDDUI; on appeloit ainsi chez les Hébreux, la moindre sorte d'excommunication usitée parmi eux. Celui qui l'avoit encourue devoit s'éloigner de ses proches au moins à la distance de quatre coudées. Elle duroit ordinairement un mois. Si l'on ne s'en faisoit pas relever dans le mois, on pouvoit la prolonger jusqu'à soixante & même quatre vingt-dix jours. Mais si dans ce terme l'excommunié ne satisfaisoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit une seconde espèce d'excommunication, & delà dans la troisième, qui étoit *schammata*, la plus terrible de toutes.

NIDECK; petite ville d'Allemagne, au duché de Juliers, sur la Roer, entre Duren & Zulpick.

NIDERBRONN; bourg de France, chef lieu d'un Bailliage de même nom, dans la basse Alsace, à quatre lieues, nord-ouest, de Haguenau.

NIDESDALE; *voyez* Nithsdale.

NIDOISEAU, ou Nioiseau; bourg de France en Anjou, à une lieue,

nord-ouest, de Segré. Il y a une Abbaye de filles de l'ordre de saint Benoît, laquelle jouit d'environ dix mille livres de rente.

NIDOREUX, EUSE ; adjectif. *Nidorosus*. Qui a une odeur & un goût de pourri, de brûlé & d'œufs couvis. *Les Médecins distinguent les crudités de l'estomac, en acides & nidoreuses.*

NIEBLA, ville d'Espagne dans l'Andaloutie, à seize lieues, ouest, de Seville.

NIECE ; substantif féminin. Fille de frère ou de sœur. *Il a chez lui une de ses nièces.* Voyez NEVEU.

On appelle *nièce à la mode de Bretagne*, la fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

NIELLE ; substantif féminin. *Nigella*. Plante dont on distingue plusieurs espèces ; savoir, la *nielle des champs* ou *sauvage* ; la *nielle romaine* ou *des jardins*, & la *nielle de Candie* ou *du Levant*.

LA NIELLE DES CHAMPS OU SAUVAGE, est une plante que l'on trouve partout dans les blés, surtout après la moisson. Sa racine est fibreuse, petite, blanchâtre : elle pousse une tige tantôt simple & tantôt nerveuse, grêle, cannelée, & haute d'un pied, ses feuilles qui ressemblent assez à celles de l'aneth, sont découpées en petits filamens alternes : ses fleurs qui paroissent vers la fin de l'été, sont comme étoilées, composées de cinq feuilles, bleuâtres, grandes & agréables ; il leur succède des fruits membraneux, terminés par cinq cornets, qui au sommet s'écartent les uns des autres, mais qui sont unis depuis le milieu jusqu'en bas, partagés ainsi dans leur longueur par autant de loges qui renferment plusieurs semences noires.

LA NIELLE ROMAINE, qu'on cultive dans les jardins où elle vient aisément, ressemble à la précédente ; ses fleurs sont d'un blanc pâle, ses semences sont noires ou jaunes & anguleuses, d'une odeur aromatique, & d'un goût piquant : la meilleure nous vient d'Italie.

LA NIELLE DE CANDIE OU DU LEVANT, est une espèce de nielle plus petite que les précédentes, & qui se distingue encore par ses fleurs bleuâtres, & par l'odeur de sa graine qu'on prendroit pour du cumin tant elle est forte. On la cultive dans quelques campagnes en terre grasse. Elle fleurit dès le mois de Juin.

Toutes ces nielles ont les mêmes propriétés : la semence qui de toutes les parties de la plante est la seule dont on se serve dans ce pays-ci, doit être bien desséchée avant qu'on en fasse usage ; car elle contient une humidité qui, selon Tragus, est fort pernicieuse : son infusion est apéritive & rétablit les règles, elle convient dans la colique venteuse : cette même infusion remédie parfaitement au rhume de cerveau & à l'enchifrenement : pour cela on tire cette liqueur par le nez ayant soin auparavant de s'emplir la bouche d'eau, parce que sans cela, ce qu'on attire par le nez passeroit dans la bouche & dans le gozier : on tire beaucoup d'huile essentielle de la nielle, qui est excellente pour résister au mauvais air & tuer les vers.

On appelle encore *nielle* ou *nielle des blés* ou fausse *nielle*, une plante d'un genre différent qui croît dans les champs, & se trouve partout dans les blés : sa racine est petite, mais sa tige est haute de trois pieds, velue, genouillée, creuse & rameuse ; ses feuilles qui sont opposées deux à deux, sont étroites, lon-

gues, pointues, & embrassent la tige par une large base, revêtue de longs poils blanchâtres; il leur succéde des capsules séminales, oblongues, à peu près de la figure d'un gland; dans la maturité, elles s'ouvrent en cinq parties, & contiennent plusieurs semences noirâtres, rudes & assez inodores. Cette plante est annuelle comme la nielle commune: elle convient dans la curation des ulcères, des fistules, & pour arrêter les hémorrhagies. Sennert a passé dans le Dannemarck, pour un magicien, pour avoir guéri, comme par miracles, de telles maladies. La façon de s'en servir est de tenir sous la langue un petit morceau de cette racine nouvellement tirée de terre.

La semence de cette plante communique sa couleur noire au pain fait avec le blé dans lequel elle se trouve quelquefois mêlée. Ce pain est mal sain, & cause des vertiges & des étourdissemens.

Nielle, est encore le terme général dont on s'est long-temps servi pour désigner les accidens ou maladies du froment, de l'orge, *&c.* Aujourd'hui on appelle proprement *nielle*, cette maladie des grains dont l'effet est d'en convertir toute la substance farineuse en une poussière noire qui n'a nulle consistance, ensorte qu'il ne reste de l'épi que le noyau ou filet auquel les grains étoient attachés.

Lorque le grain conserve sa forme & sa pellicule, mais que la farine devient une poussière noire & d'une très-mauvaise odeur, cette maladie que les Botanistes regardent comme contagieuse & différente de la précédente, a été nommée par les uns *charbon*, & par les autres *carie*; & les blés qui en sont atteints, *blés charbonnés* ou *blés cariés*. *Voyez* au mot Froment un plus long détail sur ces maladies.

NIELLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Nieller.

NIELLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Gâter par la nielle. *Les blés sont niellés.*

NIEMECZ; place forte de la Moldavie, sur les frontières de la Transylvanie, entre Socozwa & Cronstadt.

NIEMEN; grande rivière de Pologne. Elle a sa source en Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Minski, & après avoir traversé le alatinat de Troki, ensuite côtoyé le Royaume de Prusse & la Samogitie, elle va se jeter dans le Curis-haf par plusieurs embouchures.

NIENBOURG; ville d'Allemagne, au duché de Brunsvick-Lunebourg, dans le Comté de Hoye, sur le Weser, à douze lieues, nord-ouest, d'Hanover, & quinze lieues, sud-est, de Brême. Il s'y fait un commerce considérable en blé, en laine, *&c.*

NIENCHEU; ville de la Chine, dans la province de Chekiang, dont elle est la quatrième Métropole. Il y a cinq autres villes dans son département.

NIERHAUSEN; petite ville de Livonie dans l'Evêché de Derpt.

NIENHUSS; bourg & château de Westphalie dans l'Evêché & près de la ville de Paderborn.

NIÉPER; (le) grand fleuve de la partie septentrionale de l'Europe. Il a sa source dans la Russie Moscovite, au Duché de Recchou, entre Wolock & Oleschno, & son embouchure dans la mer Noire auprès d'Oczakow. Il s'appelloit autrefois *le Borysthène.*

NIER; verbe actif de la première conjugaison,

jugaison ; lequel se conjugue comme CHANTER. *Negare.* Dire qu'une chose n'est pas vraie. *Il nie le fait. C'est une chose que vous ne pouvez pas nier. Il a nié le dépôt qu'on lui avoit confié.*

NIER, signifie en matière de dispute, ne pas demeurer d'accord d'une proposition. *On ne doit pas disputer contre ceux qui nient les principes. Il vous accorde la majeure, mais il nie la mineure.*

La première syllabe est brève, & la seconde est longue ou brève. *Voy.* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente, & la rend longue.

NIERS ; rivière d'Allemagne qui a ses sources dans l'Electorat de Cologne, à l'occident de Nuys, & dans le Duché de Juliers, à l'orient d'Erkelens, & son embouchure dans la Meuse au dessous de Gennep.

NIERSTEIN ; bourg d'Allemagne, dans le bas Palatinat, sur le Necker, à trois lieues, sud, d'Esling. Il appartient au Duc de Wirtemberg. C'étoit autrefois une ville impériale.

NIESTER ; (le) fleuve de Pologne qui a sa source dans les montagnes du Palatinat de Russie, & son embouchure dans la mer Noire, à Bialogrod.

NIÈVES ; petite île de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles, située près de celle de saint Christophe. Elle est fertile en sucre, en coton, en tabac, *&c.* Elle appartient aux Anglois.

NIEUIL ; bourg de France dans le pays d'Aunis, à une lieue & demie, nord nord-ouest, de la Rochelle.

NIEUPORT ; ville forte des Pays-Bas Autrichiens, sur la rivière d'Yperlée, à trois lieues, sud-est, d'Ostende, & à six lieues, nord-est, de Dunkerque. Elle a un port & des écluses dont on peut inonder en un instant tous les environs.

NIÈVRE ; petite rivière de France dans le Nivernois. Elle a sa source aux environs de l'Abbaye de Bouras, & son embouchure dans la Loire, sous le pont de Nevers, après un cours de huit à neuf lieues, pendant lequel elle fait mouvoir un grand nombre de moulins.

NIFLHEIM ; substantif masculin. C'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à leur enfer fabuleux. Ce mot signifie dans la langue Gothique *séjour des scélérats.* Ils disoient qu'au milieu de ce lieu terrible étoit une fontaine nommée *Huergelmer*, d'où découloient les fleuves suivans, l'Angoisse, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Gouffre, la Tempête, le Tourbillon, le Rugissement, le Hurlement, & le Vaste ; celui qui s'appelle Bruyant coule près des grilles du Séjour de la mort.

NIGAUD, AUDE ; adjectif du style familier. *Ineptus.* Sot & niais. *Il est bien nigaud. Elle est bien nigaude.*

Il s'employe aussi substantivement. *C'est un vrai nigaud. C'est une vraie nigaude.*

NIGAUDER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Inepte agere.* Terme du style familier qui signifie faire des actions de nigaud. *Une grande fille qui ne s'occupe qu'à nigauder.*

NIGAUDERIE ; substantif féminin du style familier. Action de nigaud, niaiserie. *Il ne fait, il ne dit que des nigauderies.*

NIGDE ou NIGDIA, ville de Turquie

dans la Natolie, à trente-huit lieues, nord-ouest, de Cogni.

NIGEIROU, bourg de France dans la Marche, à trois lieues de Felletin, & à quatre d'Aubusson.

NIGER; grand fleuve d'Afrique qui arrose la Nigritie, & que les François nomment *Sénégal*. Voyez ce mot.

NIGRITIE; grand pays d'Afrique qui s'étend de l'est à l'ouest des deux côtés du Niger ou Sénégal. Il est borné au nord, par les déserts de Barbarie, à l'orient, par la Nubie & l'Abyssinie, au midi, par la Guinée, & à l'occident, par la mer. Il renferme plusieurs petits Royaumes desquels nous parlons sous les noms qui leur sont propres.

NIGROIL; substantif masculin. Poisson de mer, qui a comme le sargo & le sparaillon, une tache noire sur la queue; il ressemble à la daurade par le nombre & la position des nageoires, & par la figure de la queue. Il a la bouche & les dents petites, les écailles larges & peu adhérentes au corps. Les yeux sont très-grands proportionnellement à la grosseur de ce poisson. Il a sur les côtés du corps des écailles beaucoup plus larges que les autres, & disposées de façon qu'elles forment une large bande qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue, & qui peut faire distinguer le nigroil du sargo & du sparaillon. Les écailles ont chacune des petits traits noirs. Le corps a une couleur bleue mêlée de noir, excepté l'extrémité postérieure qui est rougeâtre. Le nigroil mange de l'algue; il se nourrit aussi de petits poissons; il a la chair molle, presqu'aussi brune que celle du sargo, mais moins nourrissante.

NIGUA; substantif masculin. Sorte d'insecte qu'on appelle autrement *chique*. Voyez ce mot.

NIKOPING, ville de Dannemarck, capitale de l'île de Falster, à dix-neuf lieues, sud ouest, de Copenhague.

NIL; grand fleuve d'Afrique dont les sources ont été long-temps ignorées, quoique plusieurs conquérans célèbres eussent tâché d'en faire la découverte. Cambyse en fit la tentative inutile. Alexandre se trouvant campé à la source du fleuve Indus, crut que c'étoit celle du Nil, & il en eût une joie infinie. Ptolémée Philadelphe, un de ses successeurs, porta la guerre en Éthiopie, afin de pouvoir remonter ce fleuve. Lucain fait dire à César qu'il seroit trop heureux de voir le lieu où le Nil prend sa source. Néron plein du même désir, envoya des armées entières pour cette découverte; mais le rapport qu'on lui fit détruisit toute espérance de succès. La source du Nil demeura toujours inconnue jusqu'au milieu du dernier siècle: cette source, si long-temps & si inutilement cherchée par les Anciens, paroît être, selon M. de Lisle, à 12 degrés de latitude septentrionale en Abyssinie.

On attribue communément cette découverte aux Jésuites Portugais; il est certain qu'ils en envoyèrent les premiers à Rome des relations vers le milieu du dernier siècle, & le Père Tellez les mit au jour dans son *Histoire de la Haute Ethiopie, imprimée à Conimbre en 1661*. Ce fleuve sort par deux sources du haut d'une montagne de la province de Sabala; il descend de l'Abyssinie, traverse les royaumes de Sennar, d'Angola, toute la Numidie & l'Égypte, dans laquelle il porte la fécondité, en l'inondant régulièrement tous les ans.

Le cours de ce fleuve est d'environ 15 cent milles, presque toujours du midi au septentrion; il se partage un peu au-dessous du Caire en deux bras qui vont l'un à l'est & l'autre à l'ouest, & tombent dans la Méditerranée environ à cent milles de distance. Il n'y a point d'autres branches du Nil navigables à présent, que celles de Damiete & de Rosette. Tant que ce fleuve est renfermé dans son lit ordinaire, il ne paroît pas plus large que la Tamise l'est à Londres; & dans la saison la plus sèche de l'année, il est guéable en beaucoup d'endroits. Il a dans la partie supérieure de son cours, plusieurs cataractes, où l'eau tombe en nappes d'une grande hauteur avec un bruit prodigieux; mais dans la basse Égypte il coule fort lentement, & on y navigue sans peine.

Le Nil reçoit en Éthiopie les eaux d'un grand nombre de rivières & de torrens que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique avant & après le solstice: ces pluies sont la seule cause des débordemens réglés du Nil; débordemens qui arrivent tous les ans à peu près au même temps, mais avec quelques inégalités.

L'utilité infinie dont ce fleuve a toujours été aux Egyptiens, le fit autrefois prendre pour un Dieu, & même pour le plus grand des Dieux: c'étoit lui qu'ils révéroient sous le titre d'Osiris. On célébroit une grande fête en son honneur vers le solstice d'été, à cause que le Nil commence alors à croître & à se répandre dans le pays. Cette fête se célébroit avec plus de solemnité & de réjouissance qu'aucune autre; & pour remercier d'avance le fleuve des biens que son inondation alloit produire, on jetoit dedans, par forme de sacrifice, de l'orge, du blé, & d'autres fruits. La fête du Nil se célèbre encore aujourd'hui par de grandes réjouissances, mais les sacrifices en ont été retranchés.

Le Nil est représenté sur les monumens publics, entr'autres sur les médailles, comme une des premières Divinités des Égyptiens; mais entre les monumens qui lui furent consacrés, il n'y en a pas de plus majestueux que la statue colossale de Pierre Basalte, qu'on voit au belvedere du Vatican, & dont il y a une belle copie dans le Jardin des Tuilleries. Pline fait mention de ce chef-d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'Empereur Vespasien le fit placer dans le temple de la paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du Nil, tels que sont l'Hyppopotame, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon, la plante du *lotus*, celle du *papyrus*, & seize enfans qui folâtrent à l'entour du Dieu depuis les pieds jusqu'au sommet de la tête, pour désigner la crue du Nil à seize coudées, hauteur qui annonce à l'Égypte l'année la plus fertile qu'elle puisse souhaiter. La statue de ce fleuve tient aussi une corne d'abondance, signe de la fertilité de l'Égypte. Une médaille de grand bronze de l'Empereur Adrien, frappée à Alexandrie, nous a conservé la mémoire d'un débordement du Nil à la hauteur de seize coudées, qui arriva la douzième année de l'empire de ce Prince.

NILACUNDI; substantif masculin. Quelques Auteurs ont ainsi appelé une pierre précieuse des Indes qu'on croit participer du saphir & du rubis.

NILICA-MARAM; substantif masculin. Arbre des Indes Orientales qui

est une espèce de prunier; ses feuilles prises en décoction passent pour un grand remède dans les fièvres chaudes. Son fruit & ses premières feuilles séchés, pulvérisés & pris dans du lait caillé, font un remède pour la dyssenterie. On attribue encore des vertus au même fruit confit avec du sucre & à la liqueur que l'on en tire par la distillation.

NILLAS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte d'étoffe d'écorce mêlée de soie, qu'on fabrique aux Indes Orientales.

NILLE; substantif féminin & terme de Vignerons. Petit filet rond qui sort du bois de la vigne quand elle est en fleur.

Nille, se dit aussi en termes de Jardiniers, d'un ornement de parterre qui n'est qu'un filet simple ou qu'un trait de buis dont on se sert, tant pour la variété, que quand on n'a pas assez de place pour tracer une palmette.

Nilles, se dit en termes de Serruriers, de petits pitons carrés de fer, qui étant rivés aux croisillons & aux traverses aussi de fer, des vitreaux d'Eglises, retiennent avec des clavettes ou petits coins, les panneaux de leurs formes.

Nille, se dit en termes de Boyaudiers, d'une petite roue de bois plus longue que grosse, surpassée à chaque bout d'une verge de fer terminée d'un côté par un bouton qui l'empêche de sortir de sa place, & de l'autre par un crochet auquel on attache le boyau qu'on veut retordre; le long de ce petit cylindre il y a plusieurs petits creux dans lesquels la corde du rouet qui fait remuer les nilles est retenue. Chaque rouet a toujours deux nilles, & retord deux cordes à la fois.

Nille, se dit en termes de Blason, dans la même signification qu'anille ou fer de moulin.

NILLÉE; adjectif féminin & terme de l'Art Héraldique. Il se dit des croix ancrées plus étroites & plus menues que les croix ordinaires. *D'azur à la croix nillée d'argent.*

NILOMÈTRE, ou Niloscope, substantif masculin. *Nilometrum.* Instrument dont les Anciens faisoient usage pour mesurer la hauteur des eaux du Nil dans ses débordemens.

Il y a dans la Bibliothèque du Roi, un traité écrit en Arabe sur les nilomètres, dans lequel on décrit tous les débordemens du Nil, depuis la première année de l'hégire, jusqu'à la 875e.

Hérodote parle d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île du Delta, pour servir de nilomètre; il y en a encore une semblable au même endroit dans une Mosquée.

Comme toutes les richesses de l'Egypte viennent des inondations du Nil, les Égyptiens les demandoient avec instance à leur Dieu Sérapis, employant à cet effet plusieurs superstitions, & entr'autres le sacrifice d'une jeune fille qu'on noyoit tous les ans dans le Nil: ce qui obligea Constantin de leur défendre les sacrifices, & d'ordonner que le nilomètre, qui avoit été jusqu'alors dans le temple de Sérapis, seroit mis dans une Eglise. Julien l'Apostat replaça le nilomètre dans le temple de Sérapis, où il resta jusqu'au temps du grand Théodose.

NIMBE; substantif masculin. *Nimbus.* Cercle de lumière que les Peintres & les Sculpteurs mettent autour de la tête des Saints.

Les Antiquaires appellent aussi *nimbe*, un cercle à peu près sem-

blable à celui dont on vient de parler, qu'on remarque sur certaines médailles, particulièrement sur celles du bas empire autour de la tête de quelques Empereurs.

NIMBO; substantif masculin. Arbre des Indes orientales qui ressemble assez au frêne : ses fleurs sont petites, blanches, composées de cinq feuilles; leur odeur est semblable à celles du triolet odorant; aux fleurs succède un fruit de la forme d'une petite olive; ses feuilles sont résolutives : on tire de son fruit par expression une huile bonne pour les piqûres & contractions des nerfs.

NIMÈGUE; ville des Pays-Bas, capitale de la Gueldre Hollandoise, sur le Vahal, entre le Rhin & la Meuse, à seize lieues, nord-ouest, de Cologne, & 20, sud-est, d'Amsterdam. Le commerce y est florissant. C'est-là où fut conclue la paix générale en 1678 & 1679.

Cette ville est fort ancienne. Après la décadence de l'Empire Romain, le pays ayant été soumis à la puissance de plusieurs Comtes de l'Empire, la ville de Nimègue appartint au Roi d'Austrasie, & ensuite aux Empereurs dont elle obtint divers privilèges, & autr'autres la dignité de ville Impériale. Enfin, Philippe II ayant violé par des emprisonnemens & des persécutions pour cause de religion, les libertés des habitans en 1579, ils se virent obligés d'entrer dans l'alliance d'Utrecht, qui a donné le nom aux Provinces-Unies des Pays-Bas.

On appelle *quartier de Nimègue*, une contrée de la Gueldre bornée au nord par le quartier de Veluwe; à l'orient, par le Comté de Berg & le Duché de Clèves; au midi, par le Brabant, & à l'occident par la Hollande. Cette contrée est divisée en six préfectures où l'on compte deux villes, sans celle de Nimègue & cinq forteresses.

NÎMES; *voyez* NISMES.

NIMÉTULAHIS, NIMETULAHITES; (les) Religieux Turcs, ainsi appelés de Nimétulahi leur fondateur, qui étoit, disent les docteurs Arabes, estimé de tout le monde par sa vertu & sa science dans l'art de la médecine. Il mangeoit, ajoutent ces Docteurs, de toutes les choses que Dieu a permis de manger, sans s'astreindre à aucun jeûne d'obligation. Quand il dormoit, il n'étendoit pas ses pieds comme les bêtes qui mangent du foin dans leur étable. La crainte des jugemens de Dieu le faisoit quelquefois tomber en extase; & dans cet état, Dieu lui manifestoit ses volontés. Les Nimétulahis s'assemblent la nuit du lundi, pour prier à l'exemple de leur fondateur. Ceux qui veulent se faire recevoir de cet ordre, passent quarante jours enfermés dans une chambre, n'ayant par jour que trois onces de pain. Pendant ce temps, ils voient, disent-ils, Dieu face à face, & ont souvent des révélations, fruits ordinaires de ces sortes de jeûnes excessifs. Quand le temps des prophéties & de leur solitude est expiré, les autres frères les menent dans une prairie, où ils dansent autour d'eux. Lorsqu'au milieu de la danse, le novice a des visions, il jette son manteau par derrière, & se laisse tomber sur le visage, comme s'il avoit été frappé du tonnerre. Le Supérieur arrive, qui fait pour lui quelques prières : alors le sentiment lui revient; il a les yeux rouges & enflammés, l'esprit égaré, & ressemble à un fou ou à un homme yvre. Aussi-tôt on inscrit sur des re-

gîtres ses visions béatifiques, & il est reçu Nimétulahis.

NIMIROUF, ville de Pologne au Palatinat de Russie.

NIMPTSCH; petite ville d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Brieg, entre Franckestein & Breslau.

NINGUN; il y a à la Chine deux villes de ce nom dans la province de Pekin : l'une est au département de Hokien, troisième métropole, & l'autre au département de Chinting, quatrième métropole de la province.

NINGHAI; ville de la Chine dans la province de Chekiang au département de Taicheu, dixième métropole de la province.

NINGHIANG; il y a à la Chine trois villes de ce nom : l'une est dans la province de Xensi, au département de Fuencheu, cinquième métropole de la province; la seconde, dans la province de Huquang, au département de Changxa, huitième métropole de la province, & la troisième, dans la province de Xantung, au département d'Iencheu, seconde métropole de la province.

NINGHOA; ville de la Chine dans la province de Fokien, au département de Tingcheu, huitième métropole de la province.

NINGLING; ville de la Chine, dans la province de Honan, au département de Queite, seconde métropole de la province.

NINGPO; ville de la Chine, dans la province de Chékiang, dont elle est la neuvième métropole. Elle a quatre autres villes dans son département.

NINGQUE; ville de la Chine, dans la province de Nankin, dont elle est la douzième métropole. Elle a cinq autres villes dans son département.

NINGYANG; ville de la Chine, dans la province de Fokien, au département de Changcheu, troisième métropole de la province.

NINGYVEN; il y a à la Chine deux villes de ce nom : l'une, dans la province de Xensi, au département de Cungchang, cinquième métropole de la province; & l'autre, dans la province de Huquang, au département d'Iungcheu, treizième métropole de la province.

NINIVE; nom d'une ancienne ville, capitale du royaume d'Assyrie, laquelle selon les auteurs profanes fut fondée par Ninus l'ancien, & selon l'Ecriture, par Assur, fils de Sem, ou par Nembrod, fils de Chus: quoi qu'il en soit, elle étoit une des plus anciennes, des plus grandes & des plus puissantes villes du monde. Elle étoit située sur le Tigre, & du temps du Prophète Jonas qui y fut envoyé sous le règne de Phul, père de Sardanapale, Roi d'Assyrie, elle étoit d'une telle étendue qu'il falloit trois journées de chemin pour en faire le tour. Diodore de Sicile qui nous en a conservé les dimensions, dit qu'elle avoit cent cinquante stades de longueur, quatre-vingt-dix stades de largeur, & quatre cent quatre vingt dix stades de tour; c'est-à-dire, pour réduire ces mesures aux nôtres, qu'elle avoit environ sept lieues de long en prenant la lieue à trois mille pas, environ trois lieues de large, & dix-huit lieues de tour. Ses murs étoient hauts de cent pieds, & si larges que trois chariots y pouvoient marcher de front. Les tours, qui étoient au nombre de quinze cent, étoient hautes chacune de deux cent pieds.

Ninive fut prise l'an du monde 3457,

avant Jesus Christ 743, avant l'ère vulgaire 747, par Arbaces & Belesus, sur le Roi Sardanapale, du temps d'Achaz Roi de Juda, vers le temps de la fondation de Rome. Elle fut prise une seconde fois par Astyages & Nabopolassar, sur Chinaladan Roi d'Assyrie, l'an du monde 3378, avant Jesus-Christ 622, avant l'ère vulgaire 626. Depuis ce temps, Ninive ne recouvra plus sa première splendeur. Elle étoit si absolument ruinée du temps de Lucien de Samosate, qui vivoit sous Adrien, qu'on n'en voyoit plus aucun vestige, & qu'on ignoroit même où elle avoit été auparavant. Elle ne laissa pas de se rétablir sous les Perses, mais elle fut de nouveau ruinée par les Sarrasins vers le septième siècle.

Les Voyageurs modernes disent que l'on voit sur le bord oriental du Tigre les ruines de l'ancienne Ninive, & que sur le bord opposé on trouve la ville de *Moqul* ou *Meqil*, que plusieurs confondent avec Ninive.

NIN-O; substantif masculin & terme de relation. C'est ainsi que les Japonnois nomment l'ère ou l'époque la plus usitée parmi eux; elle commence au règne de Sin-mu, fondateur de leur monarchie, qui regnoit environ 660 ans avant l'ère chrétienne. Les Japonois ont une seconde époque appelée *nen go*; c'est une suite de périodes instituées en divers temps par les Dairi ou Empereurs ecclésiastiques qui ont pris une époque particulière pour chacun de leurs règnes; on emploie cette époque en y ajoutant toujours les années du *Nin-o*, ce qui empêche la confusion: les Japonois ont encore des cycles ou périodes de soixante ans, dont chaque année est désignée par un caractère particulier.

NINOVE; petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre autrichienne sur la Deure, à deux lieues d'Alost. C'est la patrie de Jean de Pantère.

NINTIPOLONGA; substantif masculin. Serpent des Indes orientales, dont la morsure cause un sommeil mortel. Il n'est pas rare dans l'île de Ceylan; sa couleur est brune tirant sur le noir, il est tiqueté ou marbré de fleurs blanches; ses yeux qui sont grands & bleus, brillent beaucoup; l'ouverture de sa gueule qui est garnie de dents courbées & aiguës, est munie dans son contour d'écailles épaisses; sa queue va en diminuant & finit en pointe.

NINUS I, fils de Bélus l'Assyrien, fonda l'Empire d'Assyrie l'an du monde 2737, avant Jésus-Christ 1263, avant l'ère vulgaire 1267, vers le temps du gouvernement de Débora Juge d'Israël. Hérodote dit que cette monarchie posséda pendant cent-vingt ans l'Empire de la haute Épypte. Ctésias, & après lui Diodore de Sicile, Trogus & Justin, disent que Ninus assujettit tous les Princes d'Asie, à l'exception des Indiens. Zoraftre Roi des Bactriens, lui résista assez longtemps; mais enfin il fut assujetti par Ninus. Jules Africain donne à ce Prince cinquante-deux années de règne. Mais Denys d'Halycarnasse dans le premier livre de ses antiquités romaines, montre assez bien que les premiers Rois d'Assyrie ne possédoient qu'une petite partie de l'Asie.

NINUS II, surnommé *le jeune*, succéda à Sardanapale au Royaume d'Assyrie. Sardanapale ayant été obligé de se brûler dans Ninive, Arbacés & Bélésus fondèrent du dé-

membrement de l'Empire d'Assyrie, deux monarchies ; savoir, celle des Medes, & celle des Babyloniens. L'Empire d'Assyrie réduit à des bornes très-étroites, demeura au jeune Ninus nommé dans l'écriture *Teglathphalasar*, & *Thilgame* dans Élien. Eusèbe dans sa chronique, après Castor de Rhodes, lui donne dix-neuf ans de règne. Il commença à regner l'an du monde 3237, & regna jusqu'en 3276, & eût pour successeur Salmanasar, dont il est parlé dans l'Écriture.

NINZIN; substantif masculin. Plante qui croît au Japon & dans la Corée. Elle diffère du ginseng, en ce qu'elle est plus épaisse, plus molle, creuse en dedans, & fort inférieure en propriétés. *Voyez* GINSENG.

Kœmpfer dit que la plante du Ninzin étant encore jeune, n'a qu'une petite racine simple, semblable à celle du panais, de trois pouces de long, de la grosseur du petit doigt, garnie de quelques fibres chevelues, charnues, blanchâtres, entrecoupée de petits anneaux, & partagée quelquefois en deux branches, d'où lui est venu le nom de *ninzin*, qui signifie plante, dont la racine a dans la terre la figure des cuisses d'un homme ; cette racine a le goût du chervi & l'odeur du panais. Cette plante devenue plus forte, est haute d'un pied; sa racine est souvent double, bien nourrie : du collet de ses racines naissent des bourgeons lesquels par la suite deviennent des tiges & des tubercules qui se changent en racines; la tige s'élève à la hauteur de deux pieds ou environ, & est presque grosse comme le petit doigt, cannelée, & pointillée tout autour comme dans le roseau; de chacun de ses nœuds il sort des rameaux. Cette tige est solide dans sa base; mais elle est creuse dans le reste ainsi que ses rameaux : les feuilles qui embrassent les nœuds sont légèrement cannelées & creusées en gouttière, fort semblables à celle du chervi : dans le dernier accroissement de la plante, elles sont découpées en trois lobes. Les bouquets de fleurs qui terminent les rameaux sont garnis à leur base de petites feuilles étroites & disposées en parasol. A chaque fleur succède un fruit qui en tombant se partage en deux graines cannelées, aplaties d'un côté, nues, semblables à celles de l'anis, d'un roux foncé dans leur maturité, ayant le goût de la racine, avec une foible chaleur. Dans les aisselles des rameaux naissent des bourgeons arrondis, de la grosseur d'un pois, verdâtres, charnus, d'un goût fade & douceâtre, lesquels lorsqu'on les plante ou qu'ils tombent d'eux-mêmes sur le terre, produisent des plantes de leur genre.

Le ninzin est après le ginseng & le thé, la plus célèbre de toutes les plantes de l'Orient, à cause de sa racine qui a beaucoup d'utilité. La plante du ninzin qu'on a apportée de Corée dans le Japon, & que l'on cultive dans les jardins de la ville de Méaco, y vient mieux que dans sa propre patrie, mais elle est presque sans vertu : il en est à peu près de même du ginseng. Le ninzin qui naît dans les montagnes de Karaja & dans celles de Corée où l'air est plus froid dure plus long-temps, sa racine est vivace, mais ses feuilles tombent en automne : dans le Japon cette plante produit plutôt des tiges chargées de graines, & elle meurt le plus souvent dans un an. Dans le Canada où elle est appelée *Garentogen*,

gen, elle est assez nourrie. Les Japonois & les Chinois prétendent que les principales vertus de la racine du ninzin sont de fortifier & d'engraisser; ils en font entrer dans tous leurs remèdes au défaut du ginseng, principalement dans tous les cordiaux; mais avant d'en faire usage, on le prépare comme le ginseng.

NIO; île de l'Archipel, entre celle de Naxie au nord, celle d'Amorgo à l'orient, celle de Santorin au midi, & celle de Sikino à l'occident.

Cette île a été connue par les anciens sous le nom de *Ios*, & nommée ainsi par les Ioniens qui l'habitèrent les premiers. Elle a quarante milles de tour; mais elle n'a jamais été guère célèbre que par le tombeau d'Homère. Ce fameux poëte passant de Samos à Athènes, vint aborder à Ios; il y mourut sur le port, & on lui dressa un tombeau, où l'on grava long-temps après l'épitaphe rapportée par Hérodote à qui on attribue la vie d'Homère.

Strabon, Pline & Pausanias parlent de ce tombeau; ce dernier ajoute qu'on y montroit aussi celui de Climène, mère de cet excellent homme, & assure qu'on lisoit un vieil Oracle à Delphes, gravé sur une colonne qui soutenoit la statue d'Homère. Il paroissoit par cette inscription que sa mère étoit de l'île d'Ios: on lit le même Oracle dans Etienne le Géographe, qui a été suivi par Eustathe sur Homère & sur Denis d'Alexandrie; mais Aulu-gelle prétend qu'Aristote a écrit qu'Homère avoit pris naissance dans l'île dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, on cherche inutilement les restes de ce tombeau à Nio autour du port: on n'y voit qu'une excellente source d'eau douce qui bouillonne au travers d'une auge de marbre, à un pas seulement de l'eau salée.

La Porte tient ordinairement un Cadi à Nio. Cette île est assez bien cultivée; on estime beaucoup le froment qu'elle produit; mais elle manque d'huile & de bois: on n'y voit plus de palmiers, quoique selon les apparences, ces sortes d'arbres lui ayent anciennement attiré le nom de *Phénicie* qu'elle a porté, suivant la remarque de Pline & d'Étienne le Géographe.

Il y a dans le cabinet du Roi de France une médaille à la légende de cette île: d'un côté c'est une Pallas & un palmier. Le Père Hardouin fait mention d'une autre médaille de cette île; la tête de Lucilia y est représentée avec cette légende, *Num. popul. & urb.* Il ne reste pourtant aucune marque d'antiquité dans Nio; ses habitans ne sont curieux que de piastres, & tous voleurs de profession: aussi les Turcs appellent Nio la *petite Malte*, c'est-à-dire, la retraite de la plupart des Corsaires de la Méditerranée. Les Latins n'y ont qu'une Église desservie par un Vicaire de l'Évêque de Santorin; les autres Églises sont grecques & dépendent de l'Évêque de Siphanto.

NIOBÉ; substantif féminin & terme de Mythologie. Nom d'une fille de Tantale, qui étant venue dans le Péloponèse avec son frère Pélops, y épousa Amphion, Prince accompli, dont elle eut douze enfans, six garçons & six filles. Fière de sa fécondité, elle méprisoit Latone qui n'avoit eu que deux enfans, Apollon & Diane; & croyant mieux mériter les honneurs divins, elle cou-

roit dans les rues de Thèbes, pour faire cesser les sacrifices qu'on offroit à Latone. Cette Déesse engagea ses enfans à la venger. Apollon se chargea de tuer les garçons avec ses fleches, & Diane fit mourir les filles; c'est-à-dire, que la peste causée par les ardeurs du soleil, ravagea la ville de Thèbes, & enleva tous les enfans de Niobé. Cette mère infortunée quitta le séjour de Thèbes après la mort de ses enfans & celle de son mari qui s'étoit tué de désespoir, retourna dans la Phrygie, & finit ses jours près du mont Sipyle, sur lequel on voyoit une roche qui regardée de loin, ressembloit à une femme affligée, ce qui fit publier qu'un tourbillon de vent avoit transporté cette malheureuse mère sur cette montagne, & qu'elle avoit été changée en rocher.

NIONS; *voyez* Nyons.

NIORD; substantrif masculin. C'étoit dans la Mythologie des anciens peuples du nord, le Dieu qui présidoit aux mers & aux lacs; il étoit le maître des vents, des eaux & du feu; il demeuroit suivant les Celtes, dans un lieu appelé *Noatum*. On l'invoquoit pour rendre heureuse la navigation, la chasse & la pêche, & pour obtenir des trésors. Comme Niord présidoit au plus perfide des élémens, les Celtes ne croyoient point qu'il fût de la vraie race de leurs grands Dieux qui descendoient d'Odin. les Gaulois connoissoient cette même Divinité sous le nom de *Neitk*, & M. Mallet nous apprend que dans le lac de Genève il se trouve un rocher qui lui étoit consacré, & qui porte encore le nom de *Neiton*.

NIORT; ville de France, sur la Sevre-Niortoise, à quatorze lieues, ouest-sud-ouest, de Poitiers, sous le 17e degré, 10 minutes, 35 secondes de longitude, & le 46e, 2 minutes, 8 secondes de latitude. C'est le Siége d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtrise particulière des eaux & forêts, d'une Juridiction consulaire, *&c.* Il s'y fait un commerce assez considérable, & les terres du voisinage abondent singulièrement en grains, en fruits & en pâturages.

Niort, est aussi le nom de deux bourgs de France, dont un est situé dans le Maine, à trois lieues, nord-nord-est, de Mayenne, & l'autre en Saintonge, à six lieues, sud, de Pons.

NIOU; substantif masculin. Mesure usitée pour les longueurs au royaume de Siam. Elle revient à trois quarts de pouce du pied de roi.

NIPA; substantif masculin & terme de relation. C'est une liqueur qu'on fait au royaume de Siam, en distillant l'eau qui sort des coins.

On donne le même nom dans le Pégu à une liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin, & qu'on obtient en faisant des incisions à certains arbres du pays.

NIPHON; grande île ou presqu'île de l'Océan oriental, & la partie la la plus considérable de l'Empire du Japon. Elle s'étend en longueur de l'est à l'ouest en forme de mâchoire, dont la partie recourbée est tournée au nord. Un canal étroit, ou détroit plein de rochers & d'îles dont les unes sont habitées & les autres désertes, la sépare d'une autre île qui est la seconde en grandeur, & qui par rapport à sa situation étant au sud-ouest de Niphon, est appelée *Saïkokf*, c'est-à-dire, le pays de l'ouest.

Elle est aussi nommée *Kiusiu*, ou le *pays des neuf*, parcequ'elle est

divisée en neuf grandes Provinces. Elle a 148 milles d'Allemagne de circuit, & les Japonois lui donnent 140 de leurs milles de longueur, & 40 à 50 de largeur.

NIPISSIGNIT ; rivière de l'Amérique septentrionale dans la Gaspésie. Elle se jette dans le golfe de Saint-Laurent, à l'extrémité de la baie des Chaleurs.

NIPPE ; substantif féminin. Il se dit tant des habits que des meubles, & de tout ce qui sert à l'ajustement & à la parure. Son usage le plus ordinaire est au pluriel. *Elle a de fort belles nippes. On lui vola une partie de ses nippes.*

En parlant de quelqu'un qui a tiré beaucoup d'utilité, beaucoup d'avantage de quelque liaison, de quelque commerce, de quelque emploi, on dit familièrement, qu'*il en a eu*, qu'*il en a tiré de bonnes nippes.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

NIPPÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* NIPPER

NIPPER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Fournir de nippes. *Il faut la nipper pour la marier.*

NIQUE ; substantif féminin. Signe de mépris ou de moquerie. Il n'est en usage qu'en cette phrase du style familier, *faire la nique*, qui signifie se moquer de quelqu'un, de quelque chose, comme ne s'en souciant point. *Il croit qu'elle l'aime, mais elle lui fait la nique. Charles XII faisoit la nique au vin & aux femmes.*

On dit proverbialement & populairement que les *mots en ique*, comme hydropique, paralitique, sciatique, &c. *font au médecin la nique ;* pour dire, que les secours de la médecine sont insuffisans pour guérir ces sortes de maladies.

NIQUEDOUILLE ; substantif masculin & terme populaire, qui signifie sot, niais, nigaud. *C'est un vrai niquedouille.*

NIQUET ; substantif masculin. Nom d'une ancienne petite monnoie de France, qui parut sous le règne de Charles VI, & qui valoit deux deniers tournois.

NIREUPAN ; substantif masculin & terme de relation. Suivant la théologie des Siamois, des peuples de Laos & du Pégu, il y a dix-huit mondes différens par lesquels les ames des hommes doivent passer successivement. Neuf de ces mondes sont des séjours fortunés ; c'est le neuvième qui est le plus heureux de tous. Les neuf autres mondes sont des habitations malheureuses, & c'est le neuvième surtout qui est le plus infortuné. Mais quelle que soit la félicité dont on jouit dans le neuvième des premiers mondes, elle ne sera point éternelle ni exempte d'inquiétudes, ceux qui y sont étant sujets à la mort. Suivant ces Indiens, si l'ame après ses différentes transmigrations, est parvenue à la perfection par ses bonnes œuvres dans chaque nouvelle vie, alors il n'y a plus aucun des mondes heureux qui soit digne d'elle, & l'ame jouit du *nireupan*, c'est-à-dire, qu'elle jouit d'une inactivité & d'une impassibilité éternelles, & n'est plus sujette à aucune transmigration ; état qui peut passer pour un véritable anéantissement. C'est dans cet état que les Siamois prétendent que se trouve leur Dieu *Sommna-Kodon*, & tous les autres Dieux qui sont les objets de leur culte. Selon eux, la punition des méchans sera

de ne jamais parvenir au *Nireupan*. La voie la plus sûre pour obtenir ce bonheur est de se faire Talapoin, c'est-à-dire *Moine*. Quelques-uns par *Nireupan*, entendent la possession de tout l'univers.

NIR-HAM; substantif masculin. C'est le nom que certains Arméniens donnent au douzième mois de leur année. Il répond à peu près à notre mois de Septembre.

NIR-NOTSJIL; substantif masculin. Arbrisseau qui croît sur la côte de Malabar. Il est en grande estime, parcequ'il a, dit-on, la vertu de guérir la maladie vénérienne; pour cet effet on prend les feuilles sèches & pulvérisées avec du sucre, dans une décoction de riz. Ses racines & ses feuilles bouillies font aussi des bains salutaires dans les affections céphaliques. Sa racine bouillie dans l'huile, fait un liniment contre la goutte.

NIRTINGEN; ville d'Allemagne, dans le duché de Wirtemberg, sur le Necker, entre Tubingen & Kircheim.

NIRUALA; substantif masc. Arbre dont parle Ray, qui croît dans plusieurs endroits des Indes orientales, particulièrement sur la côte de Malabar; ses feuilles donnent un suc qui reçu dans un linge qu'on applique sur les aines, provoque, dit-on, fort promptement l'urine.

NISA; ville d'Asie, dans le Korassan, sur les frontières du Désert, au 39e degré de latitude.

NISAN; substantif masculin. Mois des Hébreux, qui répond à notre mois de Mars, & qui quelquefois tient aussi de Février ou d'Avril, suivant le cours de la lune. Il fut établi le premier mois de l'année sacrée à la sortie d'Egypte. Voici les principales choses que les Juifs observoient dans ce mois.

Le premier jour est la néoménie, jeûne pour la mort des enfans d'Aaron.

Le dixième jour on célébroit le jeûne pour la mort de Marie, sœur de Moyse, & chacun se pourvoyoit d'un agneau pour la Pâque. Ce même jour les Israélites passèrent le Jourdain sous la conduite de Josué.

Le quatorzième jour au soir on immoloit l'Agneau pascal, & le lendemain 15 étoit la Pâque solennelle.

Le seizième on offroit la gerbe des épis d'orge, comme les prémices des moissons de l'année.

Le vingt-unième étoit l'octave de la Pâque qui se solennisoit avec des cérémonies particulières.

Le vingt-sixième les Juifs jeûnoient en mémoire de la mort de Josué. Ce jour ils commençoient les prieres pour demander les pluies du printemps.

Le vingt-neuvième ils faisoient mémoire de la chûte des murailles de Jéricho.

NISANNE; substantif féminin. Racine médicinale de la Chine, fort estimée par les Chinois. On l'emploie principalement contre les évanouissemens.

NISARO; île de l'Archipel, à l'occident de celle de Rhodes, entre celles de Piscopia & de Galy. On y recueille du blé, du coton, du vin, *&c.* Elle est habitée par des Grecs qui payent tribut aux Vénitiens & aux Turcs. Elle est peu fréquentée, parceque la rade en est mauvaise.

NIEN; ville forte de Russie, capitale d'un duché de même nom, près du confluent de l'Occa & du

Wolga, à 98 lieues, nord-est, de Moscou.

NISI; (clause du) on a ainsi appelé une fameuse clause inventée par quelques canonistes pour prévenir les détours des sermens, & assurer l'effet de l'excommunication. Elle consistoit en ce que des Princes ou Souverains, immédiatement après avoir signé un traité, faisoient d'avance & de concert fulminer les censures par l'Official de l'Évêque Diocésain de l'endroit où ce traité avoit été conclu; & celui-ci déclaroit dans la sentence qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit son serment, dès à présent comme dès-lors, & dès-lors comme dès à présent: *nisi conventa acta, conclusa & capitulata realiter & de facto, adimpleantur*. De cette manière celui des Princes qui rompoit le traité, étoit censé excommunié, sans qu'on fût obligé d'avoir recours à aucune autre formalité de Justice qu'à la simple publication de la sentence de cet Official.

Louis XI dans une promesse qu'il fit à Édouard IV, Roi d'Angleterre, d'une pension annuelle de cinquante mille écus d'or, s'y engage, dit-il, par un traité de l'an 1475, sous les peines des censures apostoliques, & par l'obligation du *nisi. Obligamus nos sub pœnis apostolicæ Cameræ; & per obligationem de Nisi*. Mais comme il arrivoit que le Pape relevoit de l'excommunication le Prince qu'il vouloit favoriser, lui mettoit les armes à la main en excommuniant même son concurrent, on ne suivit plus la clause du *nisi* & on la regarda comme une formule illusoire.

NISI; bourg d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Démone, sur une rivière de même nom.

La rivière de *Nisi* a sa source dans le mont Syreverio, & son embouchure dans la mer.

NISIBE, ou Nisibis; ville très-ancienne & très-célèbre dans la partie septentrionale de la Mésopotamie. Elle étoit située sur le Mygdonius, à deux journées du Tigre. Les Grecs l'appeloient *Antioche de Mygdonie*, à cause de la beauté de son terroir qu'ils comparoient à celui de l'Antioche de Syrie qui étoit délicieux. Strabon dit que Nisibe étoit située au pied du mont Masius. Tigranes étoit possesseur de Nisibe du temps de la guerre de Mithridate, & Lucullus la lui enleva. Elle devint alors le boulevard de l'Empire d'Orient, tant contre les Parthes, que contre les Perses; mais l'Empereur Jovien la rendit à ces derniers.

Cette ville dont le nom moderne est *Nesbin*, se trouve aujourd'hui dans le Diarbeck, à 28 lieues, sud-ouest, de Diarbekir. Elle ne conserve rien de son ancienne splendeur.

NISI-KINGI; substantif masculin. Arbrisseau du Japon qui se cultive dans les jardins, & dont le fruit qui est rouge & de la grosseur d'une cerise, croît en grappes. On en distingue une autre espèce dont les jeunes gens attachent les sommités, par galanterie, à la porte de leurs maîtresses.

NISITA; petite île d'Italie, sur la côte du royaume de Naples, près de Pouzzoles. Elle n'a qu'environ deux milles de circonférence, mais elle est très-fertile.

NISMES; ville épiscopale & considérable de France, dans le bas Languedoc, à 11 lieues, nord-est, de Montpellier, & à 150 lieues, sud-est, de Paris, sous le 22e degré, 2

minute, 11 secondes de longitude, & le 43e, 50 minutes, 35 secondes de latitude. C'est le siége d'un Présidial, d'une Sénéchaussée, &c. Il y a aussi une Académie royale des sciences & belles lettres, & l'on y compte environ 30 mille ames. Le climat y est très-tempéré, & sans les vents du nord qui y règnent quelquefois en hiver, on ne s'y appercevroit que fort rarement des rigueurs de cette saison. Les terres du voisinage sont couvertes de vignes, d'oliviers & de mûriers d'un grand produit. Le commerce y est très-florissant. Les Manufactures de draps & d'étoffes de soie y sont en grand nombre.

Cette ville autrefois l'une des plus grandes de l'Europe, étoit d'une étendue bien plus considérable qu'elle n'est actuellement. A en juger par les vestiges de ses anciens murs, son circuit étoit d'environ trois mille toises. Cette étendue est, depuis plusieurs siècles, diminuée d'environ les deux tiers.

On croit que Nismes qui est une ville fort ancienne, doit son origine aux Phocéens d'Ionie qui fondèrent Marseille. Leur colonie s'étant trouvée trop resserrée dans le territoire de Marseille, fut obligée de se répandre à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone & à Nismes. Les anciennes armoiries de cette ville & les épitaphes grecques qui y ont été trouvées, semblent confirmer cette opinion.

Nismes resta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, jusqu'au temps qu'elle tomba avec le reste des Volsques dont elle étoit capitale, sous la puissance des Romains. Les Volsques habitoient le long du Rhône; ils avoient assujetti cette ville ou avoient été conquis par elle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au temps où Fabius Maximus la soumit aux Romains, elle étoit appelée *Nemosus, urbs Volscorum Arecomicorum*. Apparemment qu'elle fut dans la suite se soustraire de cette nouvelle domination; car on observe qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans ses exploits, depuis les Alpes jusqu'aux confins de l'Espagne.

Plusieurs marbres que l'on a trouvés dans les débris de Nismes avec des inscriptions latines, font voir que les Romains y ont envoyé des Colonies, qu'elle a été gouvernée par des Consuls & des Décemvirs, qu'il y avoit des Édiles comme à Rome, un Sénat, une compagnie de Décurions, un Questeur; enfin qu'il y avoit un Collége de Prêtres & un temple dédié à Auguste.

Quand l'Empire s'écroula sous Honorius & Arcadius, la ville de Nismes tomba entre les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans sous la puissance des Romains. On conjecture avec vraisemblance que la plupart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de superbes restes, ont été ordonnés par les deux Antonins, pour marquer leur bienveillance à une ville dont ils étoient originaires.

Nismes vint dans le sixième siècle au pouvoir des Visigoths, & dans le huitième elle succomba sous celui des Sarrasins avec quelques autres places du Languedoc qu'ils conservèrent environ 20 ans, & jusqu'à ce que Pepin reconquit ce pays. Nismes fut dans la suite gouvernée par des Vicomtes sous l'autorité des Ducs de Septimanie. Ces Vicomtes de Nismes s'en rendirent propriétaires dans le X siècle. Raimond, Comte de Toulouse, en

usurpa le haut domaine. Les Rois d'Arragon s'attribuèrent ensuite le même droit sur cette ville & sur son territoire appelé le *Némosez*; mais Jacques, Roi d'Arragon, y renonça en faveur de Saint Louis, par une transaction de l'an 1258.

En 1417 Nismes qui appartenoit à Charles VI, Roi de France, fut prise par le Prince d'Orange qui étoit à la tête des Anglois, & ce fut alors que le château des Arenes fut ruiné. Les massacres qui se commirent dans cette ville pendant les cruelles guerres de religion du XVI siècle, y multiplièrent les calvinistes; la plus grande partie des Magistrats & du peuple se déclarèrent pour la réforme, & firent bâtir en 1565 un grand Temple qui dura jusqu'en 1685 qu'il fut abatu par ordre de Louis XIV.

On voit à Nismes de beaux restes d'antiquité; entr'autres, un amphithéatre appelé les *Arènes*, la Maison carrée, le Temple de Diane, *&c.* Nous dirons un mot des principaux.

Amphithéâtre ou les *Arènes*. L'amphithéâtre est de forme elliptique : son grand axe qui va de l'Orient à l'Occident, est de soixante-sept toises, trois pieds, y compris l'épaisseur de la façade, & son petit axe, de cinquante-deux toises, cinq pieds, y compris la même épaisseur. Son rez de chaussée est un portique ouvert par soixante arcades par lesquelles on entroit dans l'amphithéâtre. L'étage supérieur qui est terminé par un attique, est composé du même nombre d'arcades. Parmi les soixante du rez de chaussée, on distingue quatre portes principales sur les quatre points cardinaux du monde. Celle du septentrion est couronnée d'un fronton au-dessus duquel sont deux taureaux qui peuvent être le symbole de l'établissement de la colonie; puisque l'on sait que c'étoit avec la charrue que les Romains traçoient l'enceinte de leurs villes.

Ce bâtiment est d'ordre Toscan irrégulier, approchant du dorique. Il a dix toises, cinq pieds, onze pouces de hauteur, depuis le rez de chaussée jusqu'à l'Attique. Il est aujourd'hui enterré de près de deux toises par les décombres qu'ont sans doute occasionnées les diverses révolutions que la ville a éprouvées.

Trente-deux rangs de siéges régnoient autour de l'intérieur de cet édifice, & servoient à placer les spectateurs. Il n'en reste plus aujourd'hi que dix-sept dans les endroits les moins délabrés. On arrivoit à ces siéges par trois rangs de *vomitoires* qui étoient les extrémités des escaliers, qui partoient des portiques. Chaque rang de *vomitoires* en avoit trente. Suivant le calcul fait, en donnant vingt pouces de place à chaque personne, ces siéges devoient contenir environ dix-sept mille personnes.

Au-dessus de l'attique on trouve, par distances égales, des consoles au nombre de cent vingt : elles ont dix-huit pouces de saillie de largeur & autant de hauteur. Elles sont percées dans le milieu d'un grand trou rond de douze pouces de diamètre, qui servoit sans doute à placer les poteaux des tentes destinées à couvrir les spectateurs.

La principale partie de cet édifice est bâtie sans mortier & sans ciment. Les pierres ont trois toises ou dix huit pieds deux pouces de long.

Maison carrée. C'étoit, comme

M. Ségnier l'a fait voir, un Temple consacré à Caïus & à Lucius, fils adoptifs d'Auguste & Princes de la jeunesse, l'un étant Consul & l'autre Consul désigné. On y remarque trente colonnes cannelées d'ordre corinthien, dont les chapitaux sont taillés à feuille d'olivier. La frise & la corniche sont sculptées avec une délicatesse infinie. Il règne autour des colonnes un soubassement qui a été réparé. Audevant du bâtiment est un grand vestibule qui a six colonnes de face & qui va sur les côtés jusqu'à la quatrième. Au fond de ce vestibule est la porte d'entrée de figure carrée; elle a une toise, quatre pieds de largeur, & trois toises, quatre pieds de hauteur. Elle est accompagnée de deux beaux pilastres. Audessus de la corniche & au droit des pilastres, sont deux longues pierres taillées en manière d'architrave, qui sortent de chaque côté & sont percées à leur extrémité par un trou carré, large de dix pouces, six lignes. On conjecture que ces pierres servoient à soutenir une porte qui s'ôtoit & se remettoit selon le besoin. Un perron de douze marches régnoit dans toute l'étendue de la façade & conduisoit au Temple qui étoit élevé de cinq pieds audessus du rez de chaussée. Le dessous non plus que le dessus de l'édifice n'étoient point voûtés. Le dessous du portique l'étoit & formoit un souterrein qui avoit son entrée du côté de l'orient, & étoit éclairé par de petites ouvertures en abatjour. Ensuite de ce souterrein commençoit une galerie qui servoit sans doute, à l'écoulement des eaux pluviales.

Temple de Diane. Il est situé près de la Fontaine, à l'occident de Nismes. On a d'abord attribué la dédicace de ce Temple à Vesta; mais sa forme carrée opposée à la construction sphérique des édifices consacrés à cette Déesse, détruit cette opinion. Ensuite, sur ce qu'il étoit voisin de la Fontaine, & qu'aux environs de la Tourmagne il y avoit autrefois des bois & des bruyères, on prétendit que c'étoit Diane qu'on y adoroit; mais ce sentiment tombe par le point même où on voudroit le soutenir, puisque les bois voisins de la Tourmagne auroient été fort éloignés du Temple. Palladio l'attribua aux Divinités infernales, en supposant que le long du frontispice il régnoit une cour formée par un mur contigu qui n'avoit point d'ouverture; ce qui, dans le fait, n'est point vrai. En commentant l'opinion de Palladio, Rulman soutint que cet édifice avoit été consacré par Adrien aux manes de Plotine, & que l'on y consacroit aux Divinités infernales. Il s'appuie sur un fait aussi peu vrai que le précédent; c'est qu'il suppose que le Temple étoit bâti bien avant dans la terre, & que l'on y descendoit à la manière des Temples infernaux. J. Deiton prétendit que ce Temple avoit été dédié à Isis & Sérapis, sur un fragment d'inscription où l'on trouve ces mots : *item dedicatione Templi Isis & Serapis*. Mais le commencement même de ce fragment d'inscription, si l'on veut l'appliquer à ce Temple, fit naître l'opinion qu'il étoit un Panthéon. On y trouve *Isis .... Serapis, Vesta, Diana, Somni ...*

Ceux qui veulent que Némésis ait été adorée dans ce Temple, se fondent sur ce qu'il est à présumer que la principale Divinité de la colonie auroit obtenu la première

place

place dans un Temple où toutes les niches que l'on y trouve, prouvent que l'on y sacrifioit à tant d'autres.

Cet édifice est d'ordre composite. Il forme un vaisseau de sept toises trois pieds de longueur, de quatre toises cinq pieds trois pouces de largeur; & de six toises un pied six pouces de hauteur. Il est voûté en forme de tonne & couvert de dalles. La voûte étoit portée intérieurement par seize colonnes au haut desquelles régnoit une corniche dentelée. Chaque mur latéral contient cinq niches, & il y en a une de chaque côté de la porte d'entrée. La principale Divinité étoit placée au fond du Temple, vis-à-vis de la porte d'entrée, dans un réduit formé par quatre pilastres dont deux regardoient l'entrée; les deux autres étoient sur le derrière, à trois pieds de distance des premiers. Deux autres pilastres étoient à l'extrémité de la même ligne que ceux situés à l'entrée du réduit; & contre chacun de ces quatre pilastres étoit une des seize colonnes du Temple. A chaque côté de ce réduit il y en avoit deux autres, chacun d'une toise, un pied, trois pouces de large, & d'une toise, quatre pieds, onze pouces de profondeur. Au fond de ces deux petits réduits étoit un soupirail qui pouvoit servir ou à laisser exhaler la fumée des victimes, ou à rendre des oracles. Les plafonds de tous ces réduits étoient ornés avec beaucoup de délicatesse. Le pavé étoit à la mosaïque & le Temple étoit éclairé par une fenêtre de deux toises de hauteur sur deux toises, deux pieds, trois pouces de largeur, placée au-dessus de la porte dont les dimensions étoient de trois toises, deux pieds, trois pouces de haut, sur une toise, cinq pieds trois pouces de large.

A chaque côté du Temple régnoit une galerie couverte, de neuf toises dix pouces de long sur une toise, un pied, un pouce de large. L'une & l'autre aboutissoient aux réduits par une ouverture en arcade. Une cour étoit annexée à chacune de ces galeries. L'une servoit sans doute, de retraite aux victimes destinées aux sacrifices, & l'autre communiquoit du Temple à l'appartement des Prêtres. Chaque galerie étoit couverte d'une voûte en forme de tonne, divisée en trois parties: la première étoit au niveau de celle du Temple; la seconde étoit plus basse d'une toise, & la troisième avoit à peu près, la même inclinaison. Des degrés de grandes pierres plates formoient une pente aisée qui conduisoit vers l'autel.

Tourmagne. C'est une tour qu'on a ainsi nommée parcequ'elle étoit la plus grande de celles qui flanquoient les murs de la ville. Elle est située à une petite distance, nord-nord-ouest, de Nismes, & construite en manière pyramidale; elle a sept faces par en bas & huit par en haut. Les trois premières faces d'en bas ont chacune cinq toises de long, avec une croisée feinte d'une toise cinq pieds de profondeur & d'une toise de hauteur. Les quatrième & cinquième faces ont huit toises; la sixième, trois toises, trois pieds; & la septième, cinq toises, trois pieds de long. Les huit faces d'en haut, chacune deux toises, cinq pieds. La circonférence de cet édifice, prise par les faces d'en bas, étoit de quarante toises, cinq pieds, sur un diamètre de treize toises, trois pieds, huit pouces. La circonfé-

rence du sommet étoit de dix-sept toises, cinq pieds, & le diamètre de six toises. Sa hauteur qui n'est aujourd'hui que de treize toises, étoit de dix-neuf toises, trois pieds. Toute l'architecture est d'ordre dorique.

Les diverses conjectures sur la destination de cet édifice, sont 1°. qu'il étoit le mausolée des anciens Rois du pays, & l'on appuie cette opinion sur une inscription sépulcrale qu'on dit avoir été trouvée dans ses environs: 2°. qu'il servoit de phare pour l'embouchure du Rhône, en supposant que la mer venoit jusqu'à Nismes d'où elle est aujourd'hui éloignée de cinq grandes lieues: 3°. que si c'étoit un phare, il n'avoit été construit que pour guider pendant la nuit les voyageurs de terre: 4°. qu'il étoit l'*ærarium* de la contrée dont Nismes étoit la métropole: 5°. qu'il fut consacré à l'apothéose de Plotine: 6°. que c'étoit le Temple des Volsques: 7°. qu'il faisoit partie des murs de la ville, & qu'outre son objet de défense, on peut le regarder comme propre à porter des fanaux pour donner des avis aux bourgades voisines.

NISORS; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Gascogne, à cinq lieues, nord-ouest, de Saint Gaudens. Elle est en commende & vaut au Titulaire environ trois mille liv. de rente.

NISSA; ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie, sur la Nessawa, à huit lieues, est, de Précop, & à 52 lieues, sud-est, de Belgrade.

NISSAWA; rivière de la Turquie d'Europe, qui a sa source en Bulgarie, dans la pleine de Ste.-Sophie, & son embouchure dans la Morave, au-dessous de Nissa.

NISUS; nom d'un Roi de Mégare, allié des Athéniens auxquels Minos vint faire la guerre pour venger la mort d'Androgée son fils, qu'Égée, Roi d'Athènes, avoit fait assassiner. Minos commença ses hostilités par le siége de Mégare. Il y avoit déjà long-temps qu'il duroit lorsque Scylla, fille de Nisus, qui de dessus les murailles voyoit souvent Minos, ne prit aucun soin de se défendre d'une passion que la bonne mine de ce prince allumoit dans son cœur, qui troubla sa raison jusqu'à étouffer en elle tous les sentimens de la nature. Elle se crut tout permis pour se faire aimer de Minos, & se persuada qu'elle pourroit y réussir en lui livrant la ville & son père dont la destinée étoit attachée à un poil rouge qu'il avoit sur la tête parmi ses cheveux blancs. Elle coupa, pendant qu'il dormoit, ce poil fatal & alla le porter à Minos. Il eut horreur de la trahison; mais il en profita pour se rendre maître de Mégare, & défendit ensuite à cette fille dénaturée de paroître jamais devant lui. Scylla désespérée se précipita dans la mer & fut métamorphosée en alouette. Son père fut changé en épervier, & depuis ce temps il n'a pas cessé de la poursuivre comme sa plus cruelle ennemie.

NITANZA; substantif masculin. Espèce de féve qui croît en Afrique, au Royaume de Congo; elle est fort petite, d'une couleur rougeâtre, & fort bonne à manger: on dit que les Portugais l'ont apportée du Brésil en Afrique.

NITH, ou NID; rivière d'Écosse, qui a sa source dans la partie méridionale de la province de Kyle, & son embouchure dans le golfe de Solwai, après avoir traversé la province de

Nithsdale à laquelle elle donne son nom.

NITHSDALE, ou NIDESDALE, province maritime de l'Écosse méridionale, située entre celles d'Annandale, de Cluydesdale, de Kyle & de Galloway. Elle a treize lieues de longueur & cinq de largeur. Damfreis en est la capitale. La rivière de Nith la traverse du nord au sud. Elle abonde en blé, en bois & en paturages.

NITIOBRIGES; (les) nom d'un ancien peuple des Gaules, qui habitoit dans l'Aquitaine seconde représentée aujourd'hui par le diocèse d'Agen.

NITO; substantif masculin & terme de Relation. Les Idolâtres des îles Moluques désignent ainsi des génies malfaisans qu'ils consultent néanmoins dans leurs entreprises. Ces Insulaires se rassemblent pour cet effet, au nombre de vingt ou trente. Les uns portent un petit tambour destiné à cet usage, sur lequel ils frappent pour appeler l'esprit; d'autres allument des cierges & marmottent quelques mots mystérieux qu'on peut regarder comme une évocation. Le Nito ne peut pas résister long-temps à des conjurations si fortes. Il vient enfin; mais ne voulant pas se faire voir aux assistans, il entre dans le corps d'un d'entre eux, & répond par sa bouche aux questions qu'on lui fait. Celui que le Nito choisit pour son interprète, est ordinairement régalé d'un bon repas qu'on lui sert avant de l'interroger, & dont les restes sont encore un festin fort honnête pour ceux qui l'ont consulté. Chaque Moluquois consulte aussi dans sa maison, le Nito en son particulier. La cérémonie de la consultation consiste à allumer quelques bougies & à offrir quelques mets à l'esprit. On consacre aussi à ces Nitos, de certaines choses que l'on conserve ensuite dans les familles comme des préservatifs assurés contre toutes sortes d'accidens.

NITRE; substantif masculin. *Nitrum*. Sel formé par l'union de l'acide qu'on nomme *nitreux*, & d'un alcali fixe. C'est la même chose que le salpêtre.

Ce sel a une saveur salée un peu fraîche, suivie d'un arrière goût qui n'est point agréable; il se dissout facilement dans l'eau, mais en quantité infiniment plus grande dans l'eau bouillante que dans l'eau froide: il est par conséquent du nombre de ceux qui se cristallisent plutôt par refroidissement que par évaporation. Ainsi, si l'on veut avoir de beaux cristaux de nitre, il faut faire dissoudre ce sel dans l'eau, & en charger cette eau, à l'aide de la chaleur, d'une plus grande quantité qu'elle n'en peut tenir dissous à froid. En laissant ensuite refroidir cette dissolution de nitre, il s'y formera une grande quantité de cristaux qui seront d'autant plus gros & plus beaux, que l'opération aura été faite plus en grand, & que le refroidissement aura été plus lent.

Les cristaux de nitre sont des solides alongés, dont toutes les grandes faces sont parallèles; ce sont des espèces de prismes rayés dans le sens de leur longueur par des rainures parallèles.

L'acide & l'alcali dont est composé le nitre, sont unis ensemble d'une maniere assez intime pour que ce sel puisse être regardé comme un sel neutre parfait: il n'est point déliquescent, & retient bien l'eau de sa cristallisation, ce qui lui donne la propriété de conserver sa

transparence, même dans un air sec, & de ne point devenir farineux.

Le nitre est un des sels neutres les plus fusibles ; il se liquéfie par une chaleur bien inférieure à celle qui est nécessaire pour le faire rougir, & reste en fonte tranquille sans se boursouffler. Si on laisse refroidir & figer le nitre après qu'il a été ainsi fondu, soit qu'on ne l'ait pas fait rougir, soit qu'on l'ait fait rougir dans cette fonte, il se coagule en masse solide, sonnante, demi-transparente ; & c'est alors ce qu'on nomme *cristal minéral*. Ce nitre fondu ou cristal minéral, a exactement à l'arrangement de la cristallisation près qu'il ne peut plus avoir, toutes les mêmes propriétés qu'a le nitre cristallisé. M. Baumé a observé que dans la fusion le nitre ne perd point, ou du moins presque point d'eau de cristallisation, puisqu'on retrouve à peu près le même poids de cristal minéral, qu'on a fait fondre de nitre.

Il suit de là que la liquéfaction du nitre ne doit pas être attribuée, même dans les premiers instans, à l'eau de sa cristallisation, comme cela arrive au sel de Glaubert, & à beaucoup d'autres sels, mais qu'elle est une vraie fusion dès son principe, & que si le nitre a une très-grande fusibilité, c'est à l'eau qui entre dans la composition de ce sel, comme sel, & non pas comme cristallisé, qu'on doit l'attribuer. Aussi le cristal minéral est-il fusible comme le nitre même. Il y a lieu de croire néanmoins que la fusibilité du nitre dépend aussi beaucoup du principe inflammable qui entre dans sa composition, & particulièrement dans celle de son acide.

Lorsqu'on tient le nitre en fusion à un degré de chaleur modéré, & de manière qu'il n'ait point de contact avec aucune matière inflammable, ni même avec la flamme, il y reste sans éprouver d'altération bien sensible ; mais si on le tient dans un grand feu, il s'alkalise de plus en plus, parcequ'alors la flamme ou le phlogistique embrasé le pénètre, même en passant au travers du creuset, ce qui suffit pour détruire l'acide de ce sel.

C'est à cause de cette propriété qu'a le nitre de s'alkaliser par la seule action du grand feu, que ce sel mêlé avec les sables & les cailloux, les fait fondre & les vitrifie à peu près comme les alkalis purs : il n'est pas impossible néanmoins qu'une partie considérable de l'acide du nitre ne reste dans la vitrification, & même ne contribue beaucoup à la fusion.

Toutes les substances qui contiennent du phlogistique fixé jusqu'à un certain point, & néanmoins susceptible de combustion, étant chauffées avec le nitre jusqu'à l'incandescence, accélèrent considérablement l'alkalisation de ce sel, & la rendent complette, si elles sont en quantité suffisante, & réciproquement, le nitre accélère beaucoup, & achève la calcination ou combustion de ces substances, parceque son acide fait brûler leur phlogistique, & se brûle lui-même avec ce principe inflammable.

Cette alkalisation du nitre se fait avec ou sans détonnation sensible, suivant l'état, la quantité & le mélange plus ou moins intime des matières inflammables ; & le nitre décomposé ou alkalisé de cette manière, est nommé assez ordinairement *nitre fixé* par telle ou telle substance, par exemple, *nitre fixé*

par le tartre, *nitre fixé par les charbons*, lorsqu'il est alkalisé par le tartre ou par les charbons. Ce nom de nitre fixé est assez impropre; car lorsque l'opération a été bien faite, ce qui reste après l'opération ne contient plus rien de nitreux, mais seulement l'alkali du nitre, avec la cendre ou la terre de la matière inflammable qui a servi à faire cette alkalisation.

Les phénomènes que présente le nitre lorsqu'on le décompose par l'intermède du phlogistique sont nombreux & intéressans. *Voyez* ci-après DÉTONNATION DU NITRE.

Le nitre est susceptible d'être décomposé aussi par plusieurs autres substances, qui sont, l'acide vitriolique pur, ou même engagé dans une base, soit terreuse, soit métallique quelconque, le sel sédatif, l'arsenic & l'acide phosphorique. Mais aucune de ces substances n'agit sur le nitre, à la manière du phlogistique; elles ne détruisent point son acide, comme il le fait, mais le dégagent & le séparent seulement d'avec son alkali. D'où il suit, 1°. qu'après la décomposition du nitre par l'intermède de ces matières, ce n'est point son alkali seul qui reste, mais une combinaison de ce même alkali avec la substance qui a servi à la décomposition; 2°. que si l'on fait l'opération dans des vaisseaux propres à la distillation, on obtient l'acide nitreux qui a été séparé d'avec son alkali.

La nature ne nous fournit qu'une petite quantité de nitre tout formé, en comparaison de ce que nous en employons tous les jours à différens usages : on trouve du nitre tout cristallisé dans certains endroits des Indes; & comme on l'enlève de dessus les terres ou les pierres avec des espèces de balais ou des houssoirs, on le nomme *nitre*, ou *salpêtre de houssage*. Il y a plusieurs plantes dont on peut tirer aussi une quantité sensible de nitre bien caractérisé. Ce sont les deux seules substances de nitre naturel. Tout le reste du nitre n'est que commencé par la nature, il se trouve dans les murailles des vieux édifices, surtout dans les lieux bas & un peu humides, comme les caves, les cuisines, les étables, les écuries, les latrines & autres de cette espèce qui sont sujets à être imprégnés de matières végétales & animales qui ont habituellement une humidité favorable à la putréfaction, enfin qui sont à l'abri des pluies, capables de dissoudre & d'entraîner le nitre à mesure qu'il seroit formé.

Ces sortes de bâtimens sont les vraies nitrières : lorsqu'ils sont vieux, leurs décombres & leurs plâtras sont tout remplis de nitre. Mais ce nitre n'est que du nitre à base terreuse, lequel n'est point ou presque point susceptible de cristallisation & de détonnation : or, ce sont deux qualités essentielles dans le nitre pour les principaux usages auxquels on l'emploie, & qu'il ne peut avoir qu'autant qu'il est à base d'alkali fixe. D'ailleurs, le nitre des plâtras est mêlé d'une assez grande quantité de sel commun qui vient aussi des matières végétales & animales, & de quelques matières hétérogènes qui en altèrent la pureté. Le travail qu'on fait sur les plâtras pour en retirer du nitre parfait, a donc pour but de fournir à ce sel une base de sel alkali fixe, & de le débarrasser des matières hétérogènes qui altèrent sa pureté. Voici de quelle manière on remplit ces objets.

On concasse les plâtras nitreux; on les mêle avec à peu près autant de cendres de bois; on met ce mélange dans des tonneaux rangés les uns auprès des autres sur une même ligne, posés verticalement sur un de leurs fonds, & soutenus à environ deux pieds au-dessus de la terre. Au bas de chaque tonneau il y a un trou, dans lequel sont engagées des pailles, précisément comme pour couler la lessive. On verse de l'eau dans le premier tonneau: cette eau se charge de tout ce qu'il y a de salin dans le mélange, & coule dans un baquet placé sous le tonneau, & destiné à la recevoir; on renverse cette même eau successivement dans les autres tonneaux; & de cette manière elle se charge de plus en plus des matières salines. Les Salpêtriers observent toujours de faire passer les plus fortes lessives, en finissant, dans un tonneau qui contient des matières neuves; & de même avant de quitter un tonneau dont la matière est déjà presque épuisée, ils y passent la première eau toute pure. Par ces manœuvres qui sont très-bien entendues, ils obtiennent une lessive aussi chargée qu'elle puisse l'être, & ils parviennent à épuiser entièrement leurs plâtras de tout le nitre qu'ils contenoient.

La lessive de nitre ainsi préparée, est portée dans de grandes chaudières de cuivre, où on la fait bouillir & évaporer, pour donner lieu à la cristallisation des sels. Comme les deux sels cristallisables que contient cette lessive, sont du sel commun & du nitre, & que le premier de ces sels ne se cristallise que par évaporation, & le second seulement par refroidissement; c'est du sel commun qui se cristallise d'abord pendant l'évaporation même, il se dépose en petits cristaux cubiques au fond de la chaudière par le moyen de l'ébullition; les Salpêtriers l'appellent *le grain*: ils le retirent à mesure avec de grandes cuillers, & le mettent égoûter dans un panier suspendu pour cela au-dessus de la chaudière: ils continuent cette évaporation en enlevant toujours le grain à mesure qu'il se forme, jusqu'à ce que la liqueur soit arrivée au point qu'il puisse se cristalliser beaucoup de nitre par le refroidissement; & pour reconnoître si elle est à ce point, ils en font refroidir une petite quantité de temps en temps: lorsqu'ils voient qu'il se cristallise une suffisante quantité de nitre, ils mettent toute la liqueur de la chaudière dans de grandes bassines de cuivre qu'ils portent dans un endroit destiné à cela.

Comme cette liqueur est alors extrêmement chargée de nitre, & que le refroidissement se fait assez promptement, la plus grande partie de ce sel se coagule au fond des bassines en masses informes; composées d'une infinité de petites aiguilles de nitre; mais il y a souvent à leur surface supérieure de gros cristaux de nitre assez réguliers: ils les nomment *nitre en baguettes*.

Il reste dans ces bassines une assez grande quantité de liqueur qui ne peut plus laisser cristalliser le nitre qu'elle contient, qu'après avoir été évaporée de nouveau. On rassemble donc cette liqueur pour continuer à la faire évaporer, & pour en tirer de nouveau nitre, d'une manière toute semblable à celle dont on vient de parler: on continue à la traiter ainsi jusqu'à ce qu'elle refuse de fournir des cristaux par refroidissement; elle est alors très-

rousse & très-âcre ; elle s'appelle *eau mère de nitre*.

Cette eau mère est composée presque entièrement de nitre & de sel commun à base terreuse, ce qui vient sans doute de ce qu'on ne mêle point une assez grande quantité de cendres avec ces plâtras pour décomposer tout ce qu'ils contiennent de ces sels à base terreuse, & par ce moyen il ne resteroit, après toutes les évaporations & cristallisations, qu'une fort petite quantité d'eau rousse chargée de matières grasses.

On pourroit aussi en n'employant d'abord que la quantité ordinaire de cendres, traiter l'eau mère du nitre à part, en y mêlant une quantité suffisante de lessive alkaline qui feroit précipiter la terre des sels terreux que contient cette matière ; on obtiendroit cette terre blanche qu'on nomme *magnésie de nitre ;* & le nitre à base terreuse, étant changé par là en nitre à base d'alkali fixe, se retireroit facilement par cristallisation. Mais les Salpétriers n'employent ni l'un ni l'autre de ces moyens. Leur eau mère n'est cependant point perdue pour cela ; ils amassent sous de grands hangars les plâtras qu'ils ont épuisés par la lessive, & répandent leur eau mère sur ces mêmes plâtras : au bout d'un certain temps, ils les traitent une seconde fois comme des plâtras neufs, c'est-à-dire, que par l'addition d'une nouvelle quantité de cendres, ils en retirent encore beaucoup de nitre.

Le nitre qu'on obtient par les cristallisations dont on vient de parler, est roux & sali par l'eau de sa dissolution qui a cette couleur : de plus, quoique le sel commun ne se cristallise point par le seul refroidissement, il s'en cristallise toujours une certaine quantité qui se mêle avec le nitre, tant à cause de l'évaporation qui continue à se faire de la liqueur jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait refroidie, que parceque le nitre en entraîne toujours une portion dans sa cristallisation.

Ce nitre que les Salpétriers nomment *nitre de la première cuite*, est donc impur, altéré par le mélange des sels à base terreuse & du sel commun, ce qui le rend peu propre aux usages auxquels on l'emploie. Pour le purifier, on le fait dissoudre dans l'eau pure, & on procède à une seconde cristallisation par refroidissement ; & comme dans cette seconde cristallisation, la proportion du nitre, par rapport au sel commun & aux sels à base terreuse, est infiniment plus grande que la première fois, ensorte que lorsque la liqueur est au point de la cristallisation du nitre, elle est bien éloignée d'être au degré d'évaporation nécessaire pour celle du sel commun, il est évident que le nitre qu'on obtient dans cette seconde opération est infiniment plus pur que celui de la première ; il est aussi beaucoup plus blanc : les Salpétriers le nomment *de la seconde cuitte*. C'est celui qu'employent les Distillateurs d'eau forte, pour l'eau forte ordinaire.

Mais ce nitre de la seconde cuite n'est pas encore assez pur pour qu'on en puisse faire de bonne poudre à canon, c'est pourquoi on le purifie de même par une troisième cuite ou cristallisation. C'est alors le plus pur qu'on trouve dans les Arsenaux & dans le commerce ; il est de la plus grande beauté & de la plus grande blancheur. Mais les Chimistes ne le trouvent souvent point encore assez pur pour certaines opéra-

tions délicates & le font cristallisér une quatrième fois.

Il est remarquable qu'on ne trouve aucune terre ni pierre nitreuse qui ne contienne aussi une quantité assez considérable de sel commun. Feu M. Petit le Médecin qui a donné dans les Mémoires de l'Académie des Sciences une fort bonne description du travail des Salpêtriers, dit que la quantité de sel commun qu'on obtient dans ce travail est à peu près le quart de celle du nitre; elle est même vraisemblablement plus considérable, si l'on y comprend, comme cela est à propos, la portion de sel commun à base terreuse qui est contenue dans l'eau mère du nitre.

Mais on ne fait aucun usage dans ce pays-ci du sel commun que fournit la fabrication du salpêtre : les Fermiers Généraux ont l'attention d'en faire rendre compte exactement aux Salpêtriers, & de le faire jeter dans la rivière; c'est pourquoi on ne se donne pas la peine de le purifier. Cette purification seroit d'ailleurs fort difficile, parcequ'il se forme pendant la fabrique du salpêtre une portion de sel fébrifuge de Sylvius par l'union de l'alkali végétal des cendres avec l'acide de sel marin à base terreuse, & que le sel fébrifuge a des propriétés toutes semblables à celles du sel marin ordinaire, & n'en diffère presque que par sa saveur qui est tout à fait désagréable.

L'usage du nitre est très-étendu dans la Médecine, dans la Chimie & dans les Arts.

L'expérience enseigne qu'il est diurétique lorsqu'on le donne à petite dose, à celle d'un gros ou de deux tout au plus, dans une quantité de tisane destinée à fournir la boisson d'un jour entier, & purgatif à une dose plus forte, & même à cette même dose donnée en un seul verre; qu'il fait merveilles étant mêlé avec le quinquina dans les fièvres intermittentes, principalement quotidiennes accompagnées de chaleur excessive; & dans les fièvres de cette classe, principalement dans les quartes, lorsque l'excès vicieux de sérosité, *colluvies serosa*, existe, ou est imminent. Secondement, étant ajouté aux tisanes sudorifiques, aux émulsions, aux décoctions des farineux, ordonnées contre les rhumatismes, & quelquefois dans des maladies de la peau. Troisièmement, dans les tisanes appropriées aux ophtalmies anciennes & rebelles. Quatrièmement, qu'il mérite un rang distingué parmi les remèdes secondaires des inflammations; & principalement des érésipeles. Cinquièmement qu'il est d'un usage très-utile dans le commencement des gonorrhées virulentes; qu'il calme les érections douloureuses & les ardeurs d'urine qui sont les symptômes communs de cette maladie; & que non-seulement il n'empêche point l'écoulement utile, presque nécessaire, qui en fait l'essence, en enfermant, (comme on dit d'après un proverbe vulgaire) le loup dans la bergerie; mais qu'au contraire, les tisanes rafraîchissantes nitrées & les émulsions nitrées, provoquent & entretiennent convenablement ce flux. Sixièmement, c'est le remède le plus usité contre les coliques nephrétiques, il n'est pourtant pas lythontriptique. Septièmement, on le combine utilement avec les hydragogues dans le traitement des hydropisies. Enfin, on dit qu'il modère

l'appétit vénérien, & qu'il prévient les pollutions nocturnes.

Les végétaux éminemment nitreux, & d'ailleurs dépourvus de tout principe médicamenteux actif, tels que sont la bourrache, la buglose, la pulmonaire, la pariétaire, &c. n'exercent des vertus vraiment médicamenteuses qu'à raison de ce principe. Or, comme ces plantes tiennent un rang distingué parmi les béchiques ou pectoraux appelés incisifs, la vertu pectorale résolutive du nitre, célébrée par plusieurs modernes, & confirmée par des expériences directes, est d'ailleurs établie par les effets reconnus de ces plantes.

Le nitre entre dans la poudre tempérante de Stahl.

Indépendamment de l'acide nitreux que fournit le nitre, lequel est un des grands agens de la Chimie, on emploie encore le nitre même dans une infinité d'opérations chimiques. La propriété qu'il a de détonner avec les corps qui contiennent du phlogistique, de hâter considérablement leur calcination, & singulièrement celle des métaux imparfaits, le rend utile pour la purification de l'or & de l'argent, lorsqu'ils sont altérés par le mélange des métaux. Comme le nitre s'alkalise promptement & facilement, on le fait entrer dans la composition des flux réductifs, ou simplement fondans : on s'en sert aussi avec succès dans la vitrification ; enfin il peut servir par sa détonnation à décéler la présence du principe inflammable des différentes substances, dans les recherches & expériences de Chimie.

Mais l'usage, sans contredit, le plus considérable du nitre, & qui en fait faire une consommation immense, c'est la poudre à canon ou à tirer, dans la composition de laquelle ce sel entre en très-grande quantité.

DÉTONNATION DU NITRE, se dit d'un des plus beaux & des plus importans phénomènes de la Chimie, lequel consiste en ce que l'acide nitreux s'allume, s'enflamme & se décompose en un instant, lorsqu'il a un contact immédiat avec des corps combustibles dont le phlogistique est dans le mouvement ignée, ou lorsqu'il est lui-même dans ce mouvement.

Il y a donc deux moyens d'enflammer le nitre ou plutôt son acide: le premier est de l'appliquer à un corps combustible rouge & pénétré de feu : le second c'est de le mettre lui-même en incandescence, & de lui appliquer un corps combustible.

Il est très-essentiel de remarquer que le nitre ne peut détonner sans le concours des circonstances qui viennent d'être énoncées. On peut faire du nitre & l'exposer à tel degré de chaleur qu'on voudra, sans qu'il donne la moindre marque d'inflammation, pourvu qu'il ne touche à aucune matière inflammable.

D'un autre côté, on peut faire chauffer du nitre & lui appliquer un corps combustible, sans qu'il y ait inflammation ; il suffit pour cela que le nitre ne soit pas assez chaud, pour allumer les corps inflammables qu'on lui présente. L'expérience suivante démontre cette vérité. On met du nitre dans un creuset ; on le fait chauffer assez pour le mettre dans une fusion complette, on y plonge un charbon noir & il n'en résulte aucune inflammation, parceque le nitre peut être fondu à un degré de chaleur qui

n'est pas assez considérable pour allumer les corps combustibles, & c'est ce degré qu'il faut saisir pour la réussite de cette expérience.

Mais lorsque le nitre est rouge, & qu'on lui présente un charbon allumé on non, alors il s'enflamme avec violence & fait brûler très-rapidement avec lui le charbon qui le touche. La même chose arrive si l'on jette du nitre sur des charbons ardens : cette inflammation dure tant qu'il y a contact de ces deux substances, & qu'il reste de l'acide dans le nitre. Il s'élève pendant cette détonnation une fumée considérable, mais cette fumée ne contient point d'acide, comme cela est prouvé par l'expérience du clyssus de nitre qu'on fait dans les vaisseaux clos.

Lorsque tout l'acide nitreux est ainsi brûlé & qu'il ne paroît plus d'inflammation malgré l'addition du charbon, si l'on examine ce qui reste dans le creuset, on trouve que c'est l'alkali fixe qui servoit de base à l'acide nitreux, cet alkali se nomme *nitre fixé*, ou *nitre alkalisé*.

Plus il y a de contact entre le nitre & la matière phlogistique, & plus la détonnation est facile, prompte & rapide, desorte que quand les parties très-divisées de ces deux substances sont mêlées & interposées parfaitement les unes auprès des autres, la détonnation se faisant en quelque sorte en un instant, est la plus forte qu'il soit possible. Lorsque les choses sont en cet état, la moindre étincelle de feu qui y touche suffit pour faire partir tout le mélange à la fois, parceque l'ignition se communique de proche en proche avec la plus grande rapidité, & en quelque sorte en un instant indivisible : c'est de ce mélange exact que dépend toute la force & la violence de la *poudre à canon*.

Il suit de là que dans les opérations où l'on veut éviter la violence de la détonnation du nitre, comme dans son clyssus & autres de cette espèce, on ne doit faire qu'un mélange grossier & imparfait de ce sel avec les matières phlogistiques destinées à le faire détonner.

NITREUX, EUSE ; adjectif. *Nitrosus*. Qui tient du nitre.

On appelle en Chimie, *acide nitreux*, une substance qui a toutes les propriétés générales des substances salines & les propriétés d'acide qu'a l'*acide vitriolique* ; mais il en diffère par les propriétés suivantes.

1°. Il a moins de pesanteur que l'acide vitriolique. L'acide nitreux, le plus concentré qu'on puisse avoir par les moyens ordinaires, pèse une once & demie, deux scrupules, lorsqu'on en remplit une bouteille qui contient juste une once d'eau.

2°. Il a une couleur d'un jaune rouge & ardent.

3°. Il est moins fixe que l'acide vitriolique, & ne peut jamais par cette raison être réduit ou obtenu en forme concrète lorsqu'il est pur.

4°. Il s'exhale perpétuellement en vapeurs de même couleur qu'est sa liqueur.

5°. Il a une odeur & une saveur très-marquées qui lui sont particulières.

6°. Lorsqu'il est bien concentré, il attire fortement l'humidité de l'air, mais moins que l'acide vitriolique le plus concentré.

7°. Mêlé avec l'eau, toujours lorsqu'il est bien concentré, il produit une chaleur & un bouillonnement considérables, à cause de l'activité avec laquelle il se joint avec cet élément.

Il arrive dans ce mélange un phénomène singulier & curieux, c'est que la liqueur prend une assez belle couleur bleue ou vert foncé; tandis que les vapeurs qui continuent à s'en exhaler, conservent toujours leur couleur jaune-rouge, comme l'a observé M. Baumé.

Cette couleur bleue se dissipe dans l'espace de quelques jours, lorsque l'acide nitreux est étendu dans une grande quantité d'eau, suivant la remarque du même Chimiste. L'acide nitreux concentré est corrosif; il fait sur la peau des taches jaunes, qui ne s'en vont qu'avec l'épiderme: on s'en sert avec succès pour ronger & détruire peu à peu les porreaux, les petites loupes & autres tumeurs non enflammées & indolentes.

L'*acide nitreux* est un des plus grands dissolvans de la Chimie, non qu'il soit pour cela le plus fort des acides, car, sans contredit, il le cède à cet égard à l'acide vitriolique, & même dans certaines circonstances, à l'acide du sel commun; mais à cause de la facilité, de la promptitude & de l'activité avec lesquelles il dissout la plupart des corps.

Ceux sur lesquels il a l'action la plus marquée sont le phlogistique, les alkalis salins, fixes & volatils, les substances métalliques & les terres, & particulièrement celles qui sont calcaires & absorbantes.

Rien n'égale l'activité & l'impétuosité avec lesquelles l'acide nitreux se joint au phlogistique; cela va au point qu'il y a lieu de croire que cet acide a, avec le phlogistique, une affinité beaucoup plus grande même que l'acide vitriolique; ce qui vient probablement de ce que le phlogistique est lui-même un de ses principes.

Les phénomènes que présente l'acide nitreux avec toutes les matières qui contiennent du phlogistique, sont différens suivant l'état de ces substances & de l'acide lui-même.

Quand le Phlogistique des substances qu'on lui présente est peu abondant & embarrassé dans une grande quantité d'autres matières non-inflammables, & que l'acide nitreux est chargé d'eau surabondante dont il ne peut point se débarrasser dans l'acte même de la combinaison, alors il dissout ces substances toujours avec plus de facilité de promptitude & d'activité (toutes choses égales d'ailleurs) que les autres acides, mais sans se décomposer, & il forme avec elles de nouvelles combinaisons. Mais quand d'une part les substances auxquelles on applique l'acide nitreux, contiennent beaucoup de phlogistique, comme sont le soufre, les huiles, les charbons, plusieurs matières métalliques; que d'une autre part, l'acide nitreux est déphlegmé le plus possible, ou qu'il peut, par l'acte même de la combinaison, devenir dans l'état de siccité, & qu'il éprouve en même temps le degré de chaleur de l'ignition, soit qu'on le lui ait appliqué, soit que ce degré de chaleur naisse de l'effort de la réaction; alors l'acide nitreux, dans cet état de chaleur & de siccité parfaite, se combine intimement avec le phlogistique, & forme avec lui une espèce de soufre ou de phosphore nitreux, qui s'enflamme & se décompose en un instant, de manière que non-seulement le phlogistique, mais encore l'acide nitreux luimême, sont entièrement embrasés & détruits par cette combustion.

& cela à la différence de tous les autres corps combustibles, sans avoir besoin du concours de l'air; delà viennent les inflammations, les détonnations & les explosions qui ne manquent jamais d'arriver quand ces circonstances se trouvent réunies.

L'acide nitreux avec l'alkali fixe végétal, forme un sel neutre cristallisable nommé *nitre* ou *salpêtre*.

Avec l'alkali marin ou minéral, il forme une sorte de nitre aussi cristallisable nommé *nitre cubique* ou *quadrangulaire*, à cause de la figure de ses cristaux.

Avec l'alkali volatil il forme un sel neutre, susceptible de cristallisation nommé *nitre ammoniacal*, ou *sel ammoniacal nitreux*. Cette espèce de nitre a la propriété de détonner seul & sans addition de phlogistique, à cause de celui qui fait partie de l'alkali volatil.

L'acide nitreux dissout en général avec beaucoup de facilité & de promptitude toutes les terres calcaires & absorbantes, & forme avec elles une espèce de sel neutre qui n'est point susceptible de cristallisation, sans doute à cause du peu d'adhérence de cet acide avec les terres, & qui quand il est desséché & reposé à l'air, se résout en liqueur. Ce sel se nomme *nitre à base terreuse*.

On ne connoît pas bien encore l'action du nitre sur les autres terres.

L'acide nitreux attaque & dissout en général toutes les substances métalliques : l'or & la platine sont les seuls à excepter, encore les dissout-il lorsqu'il est associé avec l'acide marin qui de son côté ne peut dissoudre les métaux sans le secours de l'acide nitreux.

Les phénomènes que présente l'acide nitreux dans les dissolutions métalliques sont très-nombreux; on se contentera de faire remarquer ce qu'il y a de plus général à ce sujet.

Premièrement, l'acide nitreux en dissolvant les substances métalliques, laisse exhaler une plus grande quantité de vapeurs rouges, & produit un plus grand degré de chaleur, toutes choses égales d'ailleurs, que lorsqu'il dissout les alkalis, soit salins, soit terreux; ce qu'on ne peut attribuer qu'au phlogistique des substances métalliques.

Secondement, il y a des substances métalliques avec lesquelles cet acide forme des sels susceptibles de cristallisation & de détonnation; telles sont singulièrement l'argent, le plomb, le mercure & le bismuth; tandis qu'avec la plupart des autres, comme le cuivre, l'étain, le fer, le régule d'antimoine, il ne forme que des sels métalliques déliquescens, & qui se décomposent en partie d'eux-mêmes par la séparation de la terre métallique. Cette différence vient de la plus ou moins grande quantité de phlogistique que l'acide nitreux enleve à ces métaux dans leur dissolution. Ceux auxquels il en enleve le moins, forment avec lui une combinaison plus intime, parcequ'ils retiennent une bonne partie du principe qui sert d'intermède à leur terre pour demeurer unie avec l'acide. Il en est tout au contraire des autres; aussi la dissolution de ces derniers se fait-elle avec beaucoup plus de violence & de fracas, que celle des premiers. Quand on fait ces dissolutions avec de l'acide nitreux bien fort, & de grandes proportions d'acide & de métal réduit en grenaille ou en limaille, la

chaleur, le bouillonnement & les vapeurs sont portés au plus haut point, c'est presque une inflammation. Il y a même lieu de croire qu'on parviendroit à produire une inflammation réelle dans ces dissolutions, si on poussoit l'expérience assez loin.

Un phénomène bien digne de remarque, & auquel on n'a point fait attention, c'est que les métaux auxquels l'acide nitreux enlève le moins de phlogistique, sont ceux qui forment avec lui les sels les plus corrosifs; ensorte que le nitre mercuriel & le nitre de Saturne, sont de vrais poisons. Cette remarque peut servir beaucoup à l'explication de la qualité corrosive ou de la causticité qu'ont en général les combinaisons des acides minéraux avec les substances métalliques.

L'acide nitreux se combine facilement & intimement avec toutes les huiles & avec les matières huileuses & inflammables. Il agit d'autant plus foiblement & plus lentement sur ces matières qu'il est plus aqueux; il les épaissit & forme avec elles des composés résiniformes ou savonneux, suivant leur nature & sa proportion. Lorsqu'il est très-concentré il les brûle & les enflamme.

Il s'unit facilement, même étant fort aqueux, avec l'esprit de vin, se combine intimement avec cette substance, & perd considérablement de son acidité: on le nomme alors *esprit de nitre dulcifié*.

Dans les proportions, & avec les attentions convenables, il transforme une partie de l'esprit de vin en une liqueur qui a les principales propriétés de l'éther vitriolique.

NITRIE; (le désert de) fameuse solitude de la basse Egypte, au pied d'une montagne médiocre aussi nommée Nitrie; ce désert a environ 40 milles de longueur. Il est borné au nord par la Méditerranée, à l'orient par le Nil, au midi par le désert de Scété, & à l'occident, par ceux de Saint Hilarion & des Cellules; il prend son nom d'une grande quantité de nitre dont il abonde. On voyoit autrefois plusieurs Monastères dans ce désert, mais il n'en reste plus que trois ou quatre.

On appelle *lac de Nitrie*, un lac qui se trouve dans le désert de Nitrie, parce qu'il s'y fait du nitre qu'on nomme *Natron* en Egypte. Ce lac paroît comme un grand étang glacé. Quand le natron est dans sa perfection, le dessus du sel ressemble à un sel rougeâtre, & ce sel est de l'épaisseur de quelques pouces; au-dessous de ce premier couvert est un nitre dont on se sert pour faire la lessive. Quand on a enlevé ce nitre noir, on trouve le véritable nitre ou natron, qui est semblable à la glace de dessus, excepté qu'il est plus dur & plus solide.

NITRIERE; substantif féminin. Lieu où se trouve le nitre. *Les vieilles masures sont des nitrières.* Voyez Nitre.

NIVARIA; c'est l'ancien nom de l'île de Teneriffe, l'une des Canaries.

Il y avoit aussi une ville de ce nom en Espagne, selon l'Itinéraire d'Antonin qui la met à 22 milles de Septimanca.

NIUCHÉ; contrée de la Tartarie habitée par les Tartares Bogdois. *Voy.* Bogdois.

NIVE; rivière de France dans la basse Navarre: elle a sa source dans les Pyrenées, un peu au dessus de Roncevaux, à quelques lieues au midi de Saint Jean Pied-de-Port, &

son embouchure dans l'Adour à Bayonne, après un cours d'environ douze lieues.

NIVEAU; substantif masculin. Instrument de mathématique, par le moyen duquel on voit si un plan, un terrain est uni ou horisontal, & on détermine de combien un point de la surface de la terre est plus haut ou plus bas qu'un autre.

On a imaginé des instrumens de plusieurs espèces & de différentes matières pour perfectionner le nivellement; nous allons parler des principaux.

Le *niveau d'air* est celui qui montre la ligne de niveau par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur & d'une grosseur indéterminées, & dont les deux extrémités sont scellées hermétiquement, c'est-à-dire, fermées par la matière même du verre, qu'on a fait pour cela chauffer au feu d'une lampe. Lorsque la bulle d'air vient se placer à une certaine marque pratiquée au milieu du tuyau, elle fait connoître que le plan sur lequel la machine est posée est exactement de niveau; mais lorsque le plan n'est point de niveau, la bulle d'air s'élève vers l'une des extrémités. Ce tuyau de verre peut se placer dans un autre de cuivre, qui a dans son milieu une ouverture, au moyen de laquelle on observe la position & le mouvement de la bulle d'air; la liqueur, dont le tuyau est rempli, est ordinairement ou de l'huile de tartre, ou de l'eau seconde, parce que ces deux liqueurs ne sont sujettes ni à se geler comme l'eau ordinaire, ni à la raréfaction & à la condensation, comme l'esprit de vin.

On attribue l'invention de cet instrument à M. Thevenot.

Le *niveau d'air avec pinules* n'est autre chose que le niveau d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pièces pour le rendre plus commode & plus exact: cet instrument est composé d'un niveau d'air d'environ huit pouces de long & de sept à huit pouces de diamètre; il est enfermé dans un tuyau de cuivre, avec une ouverture au milieu: les tuyaux sont placés dans un conducteur ou espèce de règle droite d'une matière solide, & longue d'un pied, aux extrémités de laquelle il y a des pinules exactement perpendiculaires aux tuyaux & d'égale hauteur; elles sont percées chacune d'une ouverture carrée, où sont deux filets de cuivre qui se croisent à angles droits, & au milieu desquels est pratiqué un très-petit trou, pour voir à travers le point auquel on veut viser. Le tuyau de cuivre est attaché au conducteur au moyen de deux vis, dont l'une sert à élever & à abaisser le tube à volonté pour le remettre de niveau. Le haut de la boule ou du bec est rivé à un petit conducteur qui saille en haut, dont un des bouts est attaché au grand conducteur, & l'autre est garni d'une vis qui sert à élever ou à abaisser l'instrument.

Le *niveau d'air avec lunettes*, est semblable au précédent, avec cette différence qu'au lieu de simples pinules, il est garni d'un télescope qui le rend propre à déterminer exactement ce point de niveau à une grande distance.

Le *niveau simple* a la forme d'une équerre dont les branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat sur une ligne perpendiculaire au milieu d'un quart de cercle qui joint les

extrémités des deux branches : ce quart de cercle est souvent divisé en 90 degrés, ou plutôt en deux fois 45 degrés pour en marquer le milieu. On peut faire usage de cet instrument en plusieurs circonstances ; pour s'assurer, par exemple, si un plan est de niveau, il faut pour cela placer les extrémités de ses deux jambes sur le plan, & le tenir de façon que la corde rase le limbe du quart de cercle. Si elle bat alors exactement sur la division du milieu de ce quart de cercle, on en pourra conclure avec certitude que le plan est de niveau.

Le *niveau des Charpentiers & des Paveurs* est une longue régle, au milieu de laquelle est ajustée à angles droits une autre plus petite, qui porte vers le haut un fil avec un plomb, lequel lorsqu'il bat sur une ligne de foi perpendiculaire à la base, marque que la base est horisontale.

Ce niveau & celui des Maçons, quoique très-communs, sont regardés comme les meilleurs pour les bâtimens ; mais leurs opérations ne peuvent s'étendre qu'à de très-petites distances.

Le *niveau des Canonniers*, ou celui dont on se sert pour niveler les canons & les mortiers, est un instrument qui est composé d'une plaque triangulaire, haute d'environ quatre pouces, au bas de laquelle est un arc de cercle de 45 degrés divisé en degrés ; ce nombre de degrés étant suffisant pour la plus grande hauteur à laquelle on éleve les canons & les mortiers, & pour donner aux coups la plus grande portée. Au centre de ce segment de cercle est attachée à vis une piéce ou espèce d'alidade de cuivre, laquelle par le moyen de la vis, peut se fixer ou se mouvoir à volonté ; l'extrémité de cette pièce de cuivre est faite de façon à pouvoir porter un petit plomb ou index qui marque les différens degrés d'élévation de la pièce d'artillerie ; cet instrument a aussi un pied de cuivre qui se place sur le canon ou mortier, & qui fait prendre à tout l'instrument une situation verticale quand la pièce est horisontale.

L'usage de ce niveau se présente de lui-même, & consiste à placer le pied de l'instrument sur la pièce à laquelle on veut donner un certain degré d'élévation, de manière que l'index tombe sur le nombre de degrés proposés.

Le *niveau des Maçons* est composé de trois règles, qui forment en se joignant un triangle isocele rectangle assez ressemblant à la lettre romaine A ; du sommet pend une corde qui porte un plomb, & qui lorsque le plan sur lequel est appliqué le niveau se trouve horisontal, vient battre exactement sur une ligne de foi marquée dans le milieu de la base, mais qui décline de cette ligne lorsque la surface en question est plus basse d'un côté que d'un autre.

Le *niveau à plomb* ou *à pendule* est celui qui fait connoître la ligne horisontale au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb ou pendule. Cet instrument est composé de deux jambes ou branches qui se joignent à angles droits, & dont celle qui porte la corde ou le plomb a environ un pied & demi de long : cette corde est attachée au haut de la branche ; le milieu de la branche où passe le fil est évidé, afin que la corde puisse pendre librement de tous côtés, excepté vers le bas de

la jambe, où se trouve une petite lame d'argent, sur laquelle est placée une ligne perpendiculaire au télescope. Cette cavité pratiquée dans l'une des jambes de l'instrument est couverte de deux pièces de cuivre qui en font comme une boîte, pour empêcher que l'impression du vent ne se fasse sentir à la corde; c'est pourquoi la lame d'argent est couverte d'un verre, pour pouvoir reconnoître quand le plomb bat sur la perpendiculaire. Le télescope est attaché à l'autre branche ou jambe de l'instrument; & est garni d'un cheveu placé horisontalement, qui traverse le foyer du verre objectif, & qui détermine le point de niveau lorsque le fil & le plomb battent sur la ligne tracée sur la bande d'argent.

Cet instrument tire toute sa justesse de la précision avec laquelle on met le télescope à angles droits sur la perpendiculaire. Il y a un genou par le moyen duquel il se soutient sur son pied; l'invention en est attribuée à M. Picard.

Le *niveau de réflexion* est celui que forme une surface d'eau assez étendue, laquelle représentant renversés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, est par conséquent de niveau avec le point où l'objet & son nuage paroissent seuls s'unir : il est de l'invention de M. Mariotte.

Il y a encore un autre niveau de réflexion fait d'un miroir d'acier ou d'autre matière semblable, bien poli & placé un peu devant le verre objectif d'un télescope suspendu perpendiculairement, & avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés; auquel cas la direction perpendiculaire d'un télescope se changera en horisontale, ou en ligne de niveau, c'est-à-dire, que les rayons qui seront reflêchis du miroir dans la lunette verticale, devront être situés horisontalement : ce niveau est de l'invention de M. Cassini.

Le *niveau d'eau* est un grand tuyau de ferblanc d'un pouce de grosseur, & de quatre pieds de long, soutenu dans son milieu par deux liens de fer, & par une douille. Au milieu, & aux deux extrémités, sont soudés trois bouts de tuyaux qui se communiquent, & dans lesquels on met des fioles de verre du même diamètre qui y sont jointes avec de la cire ou du mastic. On remplit le tout d'une eau rougie avec du vinaigre ou du vin, pour qu'elle puisse mieux se distinguer de loin.

On a perfectionné cet instrument en écartant d'environ deux lignes le tuyau du milieu de l'alignement des autres, ce qui sert de pinules & dirige beaucoup mieux le rayon visuel.

Pour établir cet instrument sur le terrein, on met dans la douille qui est dessous le tuyau, un bâton pointu que l'on fiche en terre, & on assure le niveau le plus droit qu'il est possible, en le pointant du côté où doit se faire le nivellement. Il y a même des instrumens où il y a un plomb dessous pour le mettre parfaitement droit, d'autres où il y a un genou avec trois douilles, ce qui facilite de se retourner de tous sens, sans déplacer l'instrument.

De niveau, au niveau, se dit adverbialement, pour dire, selon le niveau. On le dit des choses dont la surface est unie, égale, horisontale. *L'eau de la rivière croît presque au niveau des bords. Il faut mettre ces allées de niveau.*

On s'en sert de même dans le sens figuré

figuré *C'est un supplice pour un homme qui n'a que son mérite pour toute recommandation, de se trouver au niveau d'un fat en crédit. Il étoit de niveau avec les meilleurs Généraux de son siècle.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

NIVELÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NIVELER.

NIVELER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Librare.* Mesurer avec le niveau, au niveau. *Niveler une cour, un parterre. Niveler la rivière pour en connoître la pente.*

NIVELEUR; substantif masculin. Celui qui fait profession de niveler.

NIVELLE; ville des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, à cinq lieues de Bruxelles & à sept de Namur. Il y a une Abbaye de Chanoinesses ou filles nobles, qui ne sont point liées; elles peuvent quitter & se marier. Leur Abbesse a le titre de Princesse de Nivelle. Elle est choisie par le Souverain entre trois sujets présentés par le Chapitre.

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE, (Pierre-Claude) naquit à Paris en 1692, d'une famille riche. Mais les faveurs de la fortune ne l'empêchèrent pas de consacrer ses premières années à son amour pour les lettres: il sentit que le goût & la tranquillité des arts étoient les vrais plaisirs de l'homme qui pense. Il répandit son ame dans des vers qu'il ne montroit qu'à ses intimes amis. Il négligeoit même depuis longtemps les talens qu'il avoit reçus de la nature, lorsque la Mothe, cet esprit si fécond en paradoxes ingénieux, fit paroître son Systême de la Poësie en prose. La Faye, quoiqu'ami de ce Poëte détracteur de la Poësie, prit le parti des vers & engagea la Chaussée dans sa querelle. Ce fut ce qui donna naissance à son Épître à Clio. Animé par le succès de ce petit Poëme, il se livra au théâtre, fut beaucoup critiqué & fit couler des larmes; c'est-à-dire, qu'il eut de grands succès, quoiqu'exposé à des censures très vives, mais justes pour la plûpart. Les lauriers qu'il cueillit sur le théâtre lui méritèrent une place à l'Académie Françoise. Il y fut reçu en 1736. Son discours de remercîment, moitié prose, moitié vers, fut applaudi. Cet ingénieux Académicien mourut le quatre Mais 1754, âgé de soixante-deux ans. Si les Auteurs se peignent dans leurs écrits, la Chaussée devoit être un homme aimable & un honnête homme. Quant à son mérite dramatique, cet Auteur a de la raison, de la noblesse, du sentiment & du pathétique. Il s'est exercé avec succès dans un genre qu'on avoit perdu de vue.

Ses meilleures pièces, & les seules qui soient estimées, sont *l'École des Mères, Mélanide, Maximien,* & le *Prejugé à la mode.*

NIVELLEMENT; substantif masculin. *Libramen.* Action de niveler. M. *Picard a donné au public un Traité du nivellement, dont on fait beaucoup de cas.*

NIVERNOIS; province de France, située entre le vingtième degré, 32 minutes, & le 21e, 53 minutes de longitude, & entre le 46e degré, 38 minutes, & le 47e 35 minutes de latitude. Elle est bornée au nord par le Gâtinois Orléanois & l'Auxerrois; au midi par le Bourbonnois; à l'orient par la Bourgogne, & à l'occident par le Berry. Elle a 18 lieues de longueur & 16 de lar-

geur. Nevers en est la capitale. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Loire, l'Allier, l'Yonne, la Nièvre, &c.

Le climat du Nivernois est tempéré, mais plus froid que chaud, & plus humide que sec. Le sol y est assez fertile en vins, en grains & en fruits, à la réserve du Morvant qui est un pays de montagnes fort stérile, & où l'on ne recueille pas assez de blé pour la subsistance des habitans.

Il y a dans cette Province de fort bons pâturages, quantité de bois & plusieurs mines de fer. Il y a aussi des mines de charbon de terre, qui est d'une très bonne qualité. Outre cela on y trouve des eaux minérales en plusieurs endroits : celles de Pougues entr'autres ont beaucoup de réputation.

Le commerce consiste principalement dans la vente des blés, des chanvres, des bois, du charbon de pierre, qui se tire du côté de Décize, & qui rapporte à la Province plus de cent mille livres par an; du poisson, des cochons, du fer, de la fayencerie & verrerie de Nevers, &c. Il y a aussi quelques manufactures de drap.

On divise cette Province en sept petits pays, qui sont 1°. les Vaux ou vallées de Nevers; 2°. le Donziois; 3°. les vallées d'Yonne; 4°. le Morvant; 5°. le Bazois; 6°. le pays d'entre Loire & Allier, & 7°. les vallées de Montenaison.

Il y a dans le Nivernois deux Evêchés, celui de Nevers, & l'Evêché de Bethléem. La plus grande partie de la Province est de l'Evêché de Nevers. La partie septentrionale est de l'Evêché d'Auxerre. Celle qui est au-delà d'Yonne, est du Diocèse d'Autun. On y trouve aussi plusieurs Abbayes & Maisons Religieuses de l'un & de l'autre sexe; mais il n'y a point d'Université ni d'Académie.

Le Nivernois est du ressort du Parlement de Paris. Il a une Coutume particulière.

NIVETTE; substantif féminin. Sorte de pêche assez estimée. Elle mûrit, selon la Quintinie, immédiatement après l'admirable.

NIULHAN; royaume de la Tartarie qui fait partie de celui de Niuché. *Voyez* ce mot.

NIVORS; petite ville de la Turquie d'Europe dans la Bulgarie, près du Danube, sur les frontières de la Bessarabie.

NIXAPA; ville d'Amérique dans la Nouvelle Espagne, à douze lieues, sud-est, d'Antequera. On y recueille de la cochenille, de l'indigo, du sucre, &c.

NIXE; substantif masculin & terme de Mythologie. *Nixus*. C'étoit chez les Romains un Dieu qui présidoit aux accouchemens. Il y avoit trois Dieux Nixes, représentés, dit Festus, par trois statues agenouillées au Capitole devant la chapelle de Minerve.

NIZYN; ville forte de Russie, sur les frontières du palatinat de Kiovie.

NOA; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte dans la tribu de Zabulon.

NOACHIDES; (les) c'est le nom qu'on donne aux enfans de Noé & en général à tous les hommes qui ne sont pas de la race choisie d'Abraham. Les Rabbins prétendent que Dieu donna à Noé & à ses fils certains préceptes généraux qui comprennent, selon eux, le droit naturel commun à tous les hommes indifféremment, & dont l'observation seule peut les sauver. Depuis la Loi de Moyse, les Hébreux ne per-

permettoient à aucun étranger de demeurer dans leur pays, à moins qu'il n'observât les préceptes des Noachides. On faisoit mourir dans la guerre, sans quartier, ceux qui les ignoroient. Ces préceptes sont au nombre de sept.

Premier précepte. *De judiciis.* L'obéissance aux Juges, aux Magistrats, aux Princes.

Second précepte. *De cultu extraneo.* Le culte des divinités étrangères, la superstition, les sacrilèges sont défendus.

Troisième précepte. *De maledictione nominis sanctissimi.* La malédiction du nom de Dieu, les blasphêmes, les faux sermens.

Quatrième précepte. *De revelatione turpitudinum.* Les alliances & les commerces incestueux & illicites; la sodomie, la bestialité, les crimes contre nature.

Cinquième précepte. *De sanguinis effusione.* L'effusion du sang de toute sorte d'animal, l'homicide, les plaies, la mutilation, *&c.*

Sixième précepte. *De rapinâ.* Le vol, les fraudes, les mensonges, *&c.*

Septième précepte. *De membro animalis viventis.* Ne pas manger les membres d'un animal encore vivant comme le pratiquoient quelques Payens.

Maimonides dit que les six premiers de ces préceptes furent donnés à Adam; & que le septième fut donné à Noé. Quelques Rabbins y ajoutent ceci: le Rabbin Chavina: la défense de tirer le sang d'un animal vivant, pour le boire. Le Rabbin Chidea: la défense de mutiler les animaux. Le Rabbin Simeon; la défense d'user de magie & de sortilège. Le Rabbin Eliézer; la défense d'accoupler ensemble des animaux de différente espèce & de greffer des arbres. Voilà ce qu'on en trouve dans ces Auteurs. Mais ce qui fait douter de leur antiquité, c'est qu'il n'en est parlé ni dans l'Ecriture, ni dans Onkelos, ni dans Josephe, ni dans Philon, & que S. Jérôme ni Origenes, ni aucun des anciens Pères ne les ont connus.

NOAILHAN; bourg de France, en Gascogne, sur la Save, à une lieue & demie, nord, de Lombès.

NOAILLÉ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Poitou, à trois lieues, sud-sud-est, de Poitiers. Elle est en commende & vaut environ sept mille liv. de rente au Titulaire.

NOAILLES; duché-Pairie de France, en Limousin, dans l'Élection de Brives. Elle est composée de 4 Châtellenies & de 24 Paroisses.

NOAIN; petite rivière de France, dans le Nivernois. Elle passe à Donzy, à Vergiatz & à Sully où elle se jette dans la Loire.

NOAMON; nom d'une ancienne ville d'Égypte que les Grecs appelèrent *Diospolis* ou *ville de Jupiter*, parceque ce Dieu y avoit un Temple superbe. C'est la même que la ville de Thèbes fameuse par ses cent portes & par le grand nombre de ses habitans.

NOARA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu d'Éphraïm, à cinq milles de Jéricho.

NOB, ou NOBÉ; nom d'une ancienne ville sacerdotale, dans la Tribu de Benjamin ou d'Ephraïm. Saül en fit tuer tous les Prêtres & la saccagea, parceque le Grand Prêtre Achimelech avoit donné à David poursuivi par Saül, des pains qu'on venoit d'ôter de dessus la table sacrée, & l'épée de Goliath.

NOBÉ ; *voyez* CANATH.

NOBILIAIRE ; substantif masculin. Catalogue des maisons nobles. *Chorier a donné un nobiliaire du Dauphiné.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très brève.

NOBILISSIME ; terme d'antiquité. Employé comme adjectif, c'est le titre d'honneur accordé dans le bas empire, aux Césars & à leurs femmes. Employé substantivement, c'est le nom d'une dignité créée par Constantin, laquelle donnoit le droit de porter la pourpre. Le nobilissime étoit inférieur au César, & il avoit le pas sur le Patrice.

NOBILITÉ ; vieux mot qui signifioit autrefois noblesse.

NOBLE ; adjectif des deux genres. *Nobilis*. Qui par le droit de sa naissance ou par lettres du Prince, est d'un rang au-dessus du tiers Ordre de l'Etat. *Un homme noble. Un Chapitre de filles nobles.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Les nobles jouissent de plusieurs priviléges.*

Le titre de *noble* veut dire *connu*. Ce titre est beaucoup plus ancien que ceux d'*Écuyer*, de *Gentilhomme* & de *Chevalier* dont on se sert présentement pour exprimer la noblesse. Il y a eu des nobles chez toutes les Nations.

En France, sous nos premiers Rois, *noble* & *libre* signifioient la même chose.

Dans la suite, lorsque la noblesse proprement dite a commencé à s'établir, la qualité de *noble* servoit pour exprimer toutes sortes de noblesse, grande & petite.

Quand on commença à distinguer les différens degrés de noblesse, les nobles étoient d'abord au-dessus des Écuyers : les plus Grands Seigneurs, les Princes, les Rois mêmes prenoient le titre de *noble* ; on confondit ensuite le titre de *noble* avec celui d'*Écuyer* & avec la qualité de *Gentilhomme*.

Le titre de *noble* dans le pays de droit écrit, équivaut à celui d'*Écuyer* ; mais pour les Officiers de Justice, Avocats & Médecins, ils ne peuvent le prendre qu'avec celui de leur profession, & il ne leur attribue pas les priviléges de noblesse. *Voyez* NOBLESSE & GENTILHOMME.

NOBLE, se prend quelquefois plus particulièrement pour celui qui est noble par lettres & non de race. C'st dans ce sens qu'on dit, que *tout Gentilhomme est noble, mais que tout noble n'est pas Gentilhomme.*

On dit proverbialement, qu'*un homme est noble comme le Roi* ; pour dire, que sans contredit, il est de noble extraction.

On dit aussi proverbialement, pour assurer qu'un homme n'a pas l'esprit bien rassis, *il est fou ou le Roi n'est pas nobles.*

NOBLE, signifie aussi illustre, relevé au dessus des autres choses de même genre. *Il a l'air noble & distingué. Un cœur noble & magnanime. Des pensées nobles & majestueuses. Un style noble & sublime. Des vues nobles & élevées. Une expression noble. Un noble orgueil.*

On appelle le cœur, le foie, le cerveau, *&c. les parties noble.*

On appelle *cheval noble*, celui qui est remarquable par sa beauté, surtout à l'avant-main.

NOBLE A LA ROSE, est le nom d'une ancienne monnoie d'or d'Angleterre, mais qui n'y a plus de cours : on commença à battre en Angleterre des nobles à la rose sous le règne d'Édouard III, vers l'an 1334.

Le poids en étoit de six deniers, c'est-à-dire, de douze grains plus que les pistoles d'Espagne, & l'or, au plus près du fin, à vingt-trois carats, trois quarts.

Cette monnoie d'or a cours encore aujourd'hui en Hollande : néanmoins il s'en trouve assez peu ; elle s'y reçoit sur le pied de douze florins.

Noble Henry, est aussi le nom d'une monnoie d'or d'Angleterre, de 14 grains moins pesant que le noble à la rose, & prenant seulement de fin 23 carats & demi.

Il y a eu aussi des nobles à la rose & des nobles Henrys frappés en France pendant les guerres des Anglois, sur la fin du règne de Charles VI & pendant le commencement de celui de Charles VII. Le noble Henry avoit encore cours du temps de François I, & on tailloit 35 nobles Henrys au marc. Ce noble Henry étoit grand & large environ comme un écu blanc, & avoit d'un côté pour figure, un Prince avec une épée nue à la main, & de l'autre, une croix au milieu de laquelle il y avoit un *H*, & tout autour de cette croix, de petits lions couronnés.

NOBLEMENT ; adverbe. *Nobilium more.* D'une manière noble, avec noblesse. *Ils furent reçus noblement. Il s'exprime noblement.*

Noblement, signifie aussi en Gentilhomme. *On impose à la taille les gentilshommes qui ne vivent pas noblement.*

On dit, *tenir noblement une terre;* pour dire, la tenir en fief.

NOBLESSE ; substantif féminin. *Generis claritas.* Qualité par laquelle celui qui en est décoré, est d'un rang au-dessus du tiers Ordre de l'État.

Cicéron dit que la Noblesse n'est autre chose qu'une vertue connue, parcequ'en effet, le premier établissement de la noblesse tire son origine de l'estime & de la considération que l'on doit à la vertu.

C'est principalement à la sagesse & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la noblesse ; mais quoique le mérite & la vertu soient toujours également estimables, & qu'il fût à désirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la noblesse ; qu'elle soit en effet encore quelquefois accordée pour récompense à ceux dont on veut honorer les belles qualités, il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent, soient gratifiés de la même distinction.

La noblesse des sentimens ne suffit pas pour attribuer la noblesse proprement dite qui est un état civil que l'on ne peut acquérir que par quelques-unes des voies admises par la loi.

Il en est de même de certaines fonctions honorables qui, dans certains pays, donnent la qualité de noble, sans communiquer les autres titres de vrais nobles, ni tous les priviléges attachés à la noblesse proprement dite.

La nature a fait tous les hommes égaux ; elle n'a établi d'autre distinction parmi eux que celle qui résulte des liens du sang, telle que la puissance des pères & mères sur leurs enfans.

Mais les hommes jaloux chacun de s'élever au-dessus de leurs semblables, ont été ingénieux à établir diverses distinctions entr'eux, dont la noblesse est une des principales.

Il n'y a guère de nations policées qui n'ayent eu quelques idées de la noblesse.

Il est parlé des nobles dans le Deutéronome ; on entendoit par là ceux qui étoient connus & distin-

gués du commun, & qui furent établis Princes & Tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit dans l'ancienne loi une sorte de noblesse attachée aux aînés mâles & à ceux qui étoient destinés au service de Dieu.

Théſée, Chef des Athéniens, qui donna chez les Grecs la première idée de la noblesse, distingua les nobles artisans, choisissant les premiers pour connoître des affaires de la religion, & ordonnant qu'ils pourroient seuls être élus Magistrats.

Solon le Législateur, en usa de même au rapport de Denis d'Halicarnasse.

On a trouvé la noblesse établie dans les pays les plus éloignés, au Pérou, au Mexique & jusque dans les Indes orientales.

Un Gentilhomme Japonois ne s'allieroit pas pour tout l'or du monde à une femme roturière.

Les Naires de la côte de Malabar, qui sont les nobles de ce pays où l'on compte jusqu'à dix-huit sortes de conditions d'hommes, ne se laissent seulement pas toucher ni approcher de leurs inférieurs; ils ont même le droit de les tuer s'ils les trouvent dans leur chemin, allant par les champs; ce que ces misérables évitent par des cris perpétuels dont ils remplissent la campagne.

Quoique les Turcs ne connoissent pas la noblesse telle qu'elle a lieu parmi nous, il y a chez eux une espèce de noblesse attachée à ceux de la lignée de Mahomet, que l'on nomme *Cherifs* ou *Schérifs*; ils sont en telle vénération, qu'eux seuls ont le droit de porter le turban vert, & qu'ils ne peuvent point être reprochés en Justice.

Il y a en Russie beaucoup de Princes & de Gentilshommes. Anciennement & jusqu'au commencement de ce siècle, la noblesse de cet État n'étoit pas appréciée par son ancienneté, mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donnés à l'État. Le Czar Théodore porta un terrible coup à toute la noblesse; il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la Cour ses chartes & ses privilèges; il s'en empara, les jeta au feu, & déclara qu'à l'avenir les titres de noblesse de ses sujets, seroient fondés uniquement sur leur mérite & non pas sur leur naissance. Pierre le Grand ordonna pareillement que, sans aucun égard aux familles, on observeroit le rang selon la charge & les mérites de chaque particulier; cependant, par rapport à la noblesse de naissance, on divise les Princes en trois classes, selon que leur origine est plus ou moins illustre. La noblesse est de même divisée en quatre classes, savoir celle qui a toujours été regardée comme égale aux Princes; celle qui a des alliances avec les Czars; celle qui s'est élevée par son mérite sous les regnes d'Alexis & de Pierre I; enfin les familles étrangères qui sous les mêmes regnes sont parvenues aux premières charges.

Les Romains dont nous avons emprunté plusieurs usages, avoient aussi une espèce de noblesse & même héréditaire. Elle fut introduite par Romulus lequel divisa ses sujets en deux classes, l'une des Sénateurs qu'il appela *Pères*, & l'autre classe composée du reste du peuple qu'on appela les *Plébéiens* qui étoient comme sont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par succession de temps, les des-

cendans de ces premiers Sénateurs, qu'on appeloit *Patriciens*, prétendirent qu'eux seuls étoient habiles à être nommés *Sénateurs*, & conséquemment à remplir toutes les dignités & charges qui étoient affectées aux Sénateurs, telles que celles des Sacrifices, les Magistratures, enfin l'administration presque entière de l'État. La distinction entre les Patriciens & les Plébéïens étoit si grande qu'ils ne prenoient point d'alliance ensemble; & quand tout le peuple étoit convoqué, les Patriciens étoient appelés chacun par leur nom & par celui de l'auteur de leur race, au lieu que les Plébéïens n'étoient appelés que par Curies, Centuries ou Tribus.

Les Patriciens jouirent de ces prérogatives tant que les Rois se maintinrent à Rome; mais après l'expulsion de ceux-ci, les Plébéïens qui étoient en plus grand nombre que les Patriciens, acquirent tant d'autorité, qu'ils obtinrent d'abord d'être admis dans le Sénat, ensuite aux Magistratures, puis au Consulat, & enfin jusqu'à la Dictature & aux fonctions des Sacrifices; de sorte qu'il ne resta d'autre avantage aux Patriciens sur les Plébéïens qui étoient élevés à ces honneurs, sinon la gloire d'être descendus des premières & des plus anciennes familles de Rome.

En France la noblesse tire sa première origine des Gaulois chez lesquels il y avoit l'Ordre des Chevaliers distingués des Druides & du commun du peuple.

Les Romains ayant fait la conquête des Gaules, y établirent peu à peu les règles de leur noblesse.

Et lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules sur les Romains, cette nation victorieuse forma le principal corps de la noblesse en France.

On sait que les Francs venoient des Germains chez lesquels la noblesse héréditaire étoit déjà établie, puisque Tacite en son *livre II des mœurs des Germains*, dit que l'on choisissoit les Rois dans le corps de la noblesse. Ce terme ne signifioit pas la valeur militaire; car Tacite distingue clairement l'une & l'autre, en disant: *Reges ex nobilitate, Duces ex virtute sumunt.*

Les nobles faisoient tous profession de porter les armes; ainsi l'on ne peut douter que les Francs qui étoient un essain de Germains, & qui aidèrent Clovis à faire la conquête des Gaules, ne fussent tous nobles d'une noblesse héréditaire, & que le surnom de *Franc* qu'on leur donna parcequ'ils étoient libres & exempts de toutes impositions, ne désignât en même temps leur noblesse, puisque cette exemption étoit fondée sur leur qualité de *nobles*.

Il y avoit donc au commencement de la monarchie trois sortes de nobles; les uns qui descendoient des Chevaliers Gaulois qui faisoient profession de porter les armes; d'autres qui venoient de Magistrats romains, lesquels joignoient l'exercice des armes à l'administration de la Justice, & au gouvernement civil & des finances; & la troisième sorte de nobles étoit les Francs qui, faisant tous profession des armes, étoient exempts de toutes servitudes personnelles & impositions, ce qui les fit nommer *Francs*, à la différence du reste du peuple qui étoit presque tout serf, & cette franchise fut prise pour la noblesse même; de sorte que *Franc*, *Libre* ou *Noble*, étoient ordinairement des termes synonymes.

Dans la suite les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formèrent plus qu'une même nation; & tous ceux qui faisoient profession des armes, étoient réputés nobles également, de quelque lieu qu'ils tirassent leur origine.

Toute sorte de noblesse fut d'abord exprimée par la seule qualité de noble, ensuite la simple noblesse, par la qualité d'Écuyer, laquelle venoit des Romains; on appela *Gentilhomme* celui qui étoit noble de race, & *Chevalier*, celui qui avoit été annobli par l'accolade ou qui étoit de race de Chevalier.

On distingua aussi les nobles en trois classes, savoir, les Chevaliers Bannerets qui avoient droit de porter bannière, & devoient soudoyer cinquante hommes d'armes; le Bachelier étoit un Chevalier qui n'ayant pas assez de bien pour lever bannière, servoit sous la bannière d'autrui; l'Écuyer portoit l'écu du Chevalier.

La haute noblesse fut elle-même divisée en trois classes: dans la première, les Princes; dans la seconde, les Ducs, Comtes, Marquis & Barons; dans la troisième, les simples Chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la noblesse: la première étoit par la profession des armes; la seconde étoit par l'investiture d'un fief; la troisième étoit par l'exercice des grands Offices de la Couronne & de la Maison du Roi, & des grands Offices de Judicature; la quatrième étoit par des lettres d'annoblissement.

Présentement la profession des armes n'annoblit pas indistinctement tous ceux qui l'exercent; la noblesse militaire n'est acquise que par certains grades & après un certain temps de service.

La possession des fiefs, même de dignité, n'annoblit plus.

Il y a cependant encore quatre sources différentes d'où l'on peut tirer la noblesse: savoir, de la naissance ou ancienne extraction; du service militaire, lorsqu'on est dans le cas de l'édit du mois de Novembre 1750; de l'exercice de quelque Office de Judicature ou autre qui attribue la noblesse; enfin par des lettres d'annoblissement, moyennant finance ou sans finance, en considération du mérite de celui qui obtient les lettres.

Le Roi a seul dans son royaume, le pouvoir d'annoblir. Néanmoins anciennement plusieurs Ducs & Comtes s'ingéroient de donner des lettres de noblesse dans leurs Seigneuries, ce qui étoit une entreprise sur les droits de la souveraineté. Les Régens du Royaume en ont aussi donné. Il y avoit même des Gouverneurs & Lieutenans Généraux de province qui en donnoient, ainsi que quelques Évêques & Archevêques.

Enfin il n'y eut pas jusqu'à l'Université de Toulouse qui n'en donnât. François I passant dans cette ville, accorda aux Docteurs-Régens de cette Université le privilége de promouvoir à l'ordre de Chevalerie ceux qui auroient accompli le temps d'étude & de résidence dans cette Université, ou autres qui seroient par eux promus & aggrégés au degré doctoral & ordre de chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainsi la noblesse, ou ne le faisoient que par un pouvoir qu'ils tenoient

du Roi, ou c'étoit de leur part une usurpation.

La noblesse accordée par des Princes étrangers à leurs sujets & Officiers, n'est point reconnue en France, à l'effet de jouir des privilèges dont les nobles François jouissent dans le Royaume, à moins que l'étranger qui est noble dans son pays, n'ait obtenu du Roi des lettres portant reconnoissance de sa noblesse, ou qu'il ne tienne sa noblesse d'un Prince dont les sujets soient tenus pour regnicoles en France, & que la noblesse de ce pays y soit reconnue par une réciprocité de privilèges établie entre les deux nations, comme il y en a quelques exemples.

La noblesse d'extraction se prouve tant par titres que par témoins. Il faut prouver 1°. que depuis cent ans, les ascendans paternels ont pris la qualité de *noble* ou *d'Écuyer*, selon l'usage du pays: 2°. il faut prouver la filiation.

Les bâtards des Princes sont Gentilshommes, mais ceux des Gentilshommes sont roturiers, à moins qu'ils ne soient légitimés par mariage subséquent.

La noblesse se perd par des actes de dérogeance. *Voyez* au mot GENTILHOMME, les principaux privilèges dont jouit la noblesse.

NOBLESSE DE CLOCHE, se dit de celle qui vient de Mairie, d'Échevinage ou d'autres charges municipales auxquelles la noblesse est attribuée. On l'appelle *noblesse de cloche*, parce que les assemblées pour l'élection des Officiers municipaux, se font ordinairement au son du beffroi ou grosse cloche de l'Hôtel de Ville.

Les Commissaires du Roi en Languedoc, faisant la recherche de la noblesse, appellent la noblesse des Capitouls de Toulouse, *noblesse de la cloche*.

NOBLESSE DE NOM ET D'ARMES, se dit de la noblesse ancienne & immémoriale, celle qui s'est formée en même temps que les fiefs furent rendus héréditaires, & que l'on commença à user des noms de famille & des armoiries. Elle se manifesta d'abord par les cris du nom dans les armées, & par les armes érigées en trophée dans les combats sanglans, & en temps de paix, parmi les joûtes & les tournois.

Les Gentilshommes qui ont cette noblesse, s'appellent *Gentilshommes de nom & d'armes*; ils sont considérés comme plus qualifiés que les autres nobles & Gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de noblesse.

Cette distinction est observée dans toutes les anciennes chartes, & par les historiens & autres auteurs: l'ordonnance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les Baillis & Sénéchaux soient Gentilshommes de nom & d'armes, c'est-à-dire, d'ancienne extraction, & non pas de ceux dont on connoît l'annoblissement.

En Allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *noblesse de nom & d'armes* est fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 11 Juin 1619, que dans ce duché on n'admet au siége des nobles que les Gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles qu'on appelle *Francs-hommes*, ne peuvent pas s'asseoir en jugement avec les autres nobles féodeaux.

On appelle *noblesse qui dort*, celle dont la jouissance est suspendue à cause de quelque acte contraire. C'est un privilége particulier aux

nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561 de la coutume, les nobles qui font trafic de marchandises & usent de bourse commune, contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & subventions roturières; & les biens acquis pendant le même temps, se partagent également pour la première fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais il leur est libre de reprendre leur noblesse & privilèges lorsque bon leur semble, en laissant leur trafic & en en faisant leur déclaration devant le plus prochain Juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au Greffe & notifiée aux Marguilliers de la Paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa noblesse, pourvu qu'il vive noblement; & les acquets nobles faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

En Allemagne, on appelle *noblesse immédiate*, celle des Seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'Empire, & qui jouissent des mêmes prérogatives que les villes libres: ils prennent l'investiture en la même forme, mais ils n'ont pas, comme ces villes, le droit d'archives.

Le corps de la noblesse immédiate est divisé en quatre provinces & en quinze cantons; savoir, la Souabe qui contient cinq cantons; la Franconie qui en contient six; la province du Rhin qui en contient trois, & l'Alsace qui ne fait qu'un canton.

Cette noblesse immédiate est la principale noblesse d'Allemagne, parceque c'est l'Empereur qui la confère immédiatement. Ceux que les Électeurs annoblissent, ne sont nobles que dans leurs États, à moins que leur noblesse ne soit confirmée par l'Empereur.

On dit proverbialement, *noblesse vient de vertu*; pour marquer qu'un homme n'est proprement au-dessus d'un autre que par la vertu & par le mérite.

Un de nos beaux génies a dit à ce propos, que la naissance ne mettoit pas plus de différence entre un noble & un roturier, qu'entre un ânon dont le père portoit du fumier, & un ânon dont le père portoit des reliques.

On dit figurément, *soutenir noblesse*; pour dire, vivre noblement, faire une dépense convenable à sa naissance.

Noblesse, est aussi un terme collectif qui signifie tout le corps des Gentilshommes. En ce sens il ne s'emploie qu'avec l'article. *En Bretagne, la noblesse tient ses assemblées au théâtre. La noblesse est le second des trois Ordres qui composent les états du Royaume.*

Quand on dit, *une assemblée de noblesse*, sans article, on entend parler d'une assemblée particulière de Gentilshommes. *Il y a chez lui une belle assemblée de noblesse.*

On dit figurément, *noblesse de cœur. Noblesse de sentimens. Noblesse d'ame. Noblesse d'expression. Noblesse de style. La noblesse des pensées.*

On dit aussi figurément, qu'*il y a beaucoup de noblesse dans la conduite de quelqu'un, dans une action, dans un procédé*, &c.

Noblesse, se dit en termes de Peinture & de sculpture, pour exprimer l'élévation des idées transmises dans les ouvrages de ces arts. *Ce Peintre met beaucoup de noblesse dans ses tableaux.*

NOÇAGE; substantif masculin & terme de coutume. Droit qu'avoient

anciennement & qu'ont peut-être encore quelques Seigneurs, d'être invités à la nôce de leurs vassaux, huit jours avant la célébration du mariage, & d'y assister avec un lévrier, deux chiens courans, *&c.*

NÔCE; substantif féminin. *Nuptiæ.* Mariage. En ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel.

On appelle *secondes nôces*, un mariage contracté après la dissolution du premier.

Quoique l'Eglise permette les secondes nôces, elle les regarde néanmoins comme l'effet d'une incontinence qui rend moins purs à ses yeux ceux qui les contractent, puisqu'elle ne les admet point aux Ordres sacrés.

Les lois civiles ont aussi autorisé les secondes nôces; mais elles y ont imposé des peines & des conditions, non pas pour empêcher absolument ces seconds mariages, mais pour tâcher d'en détourner, ou du moins prévenir les plus grands inconvéniens; aussi chez les Romains n'accordoit-on la couronne de chasteté qu'aux veuves qui étoient demeurées en viduité après leur premier mariage.

Entre les lois romaines qui ont établi des peines ou conditions pour ceux qui se remarient, les plus fameuses sont les lois, *fœmina*, *generaliter*, & *hâc edictali* au code *de secundis nuptiis*.

La première de ces lois veut qu'une veuve qui ayant des enfans de son premier mariage, se remarie après l'an du deuil, réserve à ses enfans du premier lit, tout ce qu'elle a reçu de la libéralité de son premier mari, à quelque titre que ce soit.

La loi *generaliter* étend aux hommes qui se remarient, ce que la première avoit ordonné pour les femmes.

Enfin la loi *hâc edictali* défend aux femmes qui contractent de seconds ou autres subséquens mariages, de donner leurs biens à leurs nouveaux maris, à quelque titre que ce soit, plus que la part de l'enfant le moins prenant dans leur succession.

En France il n'y avoit aucune ordonnance contre les seconds mariages avant celle de François II en 1560, appelé communément l'*édit des secondes nôces*; ce fut l'ouvrage du Chancelier de l'Hôpital qui la fit, à ce que l'on prétend, à l'occasion du second mariage d'Anne d'Alegre avec Georges de Clermont.

Les motifs exprimés dans le préambule de cette Ordonnance, sont que les femmes veuves ayant enfans, sont souvent sollicitées de passer à de nouvelles nôces; que ne connoissant pas qu'on les recherche plus pour leurs biens que pour leurs personnes, elles abandonnent leurs biens à leurs nouveaux maris, & que, sous prétexte & faveur de mariage, elles leur font des donations immenses, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans; desquelles donations, outre les querelles & divisions d'entre les mères & les enfans, s'ensuit la désolation des bonnes familles, & conséquemment diminution de la force de l'état public: que les anciens Empereurs y avoient pourvu par plusieurs bonnes lois. Il fait ensuite deux dispositions appelées commmunément *le premier & le second chef de l'édit des secondes nôces*.

Il ordonne par le premier chef, que si les femmes veuves ayant en-

fans ou petits enfans, passent à de nouvelles nôces, elles ne pourront, en quelque façon que ce soit, donner de leurs biens, meubles, acquets ou acquis par elles d'ailleurs que par leur premier mari, ni de leur propres, à leurs nouveaux maris, père, mère ou enfans desdits maris, ou autres personnes qu'on puisse présumer être par dol ou fraude interposées, plus qu'à un de leurs enfans ou enfans de leurs enfans; & que, s'il se trouve division inégale de leurs biens faite entre leurs enfans ou petits enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, seront réduites & mesurées à la raison de celui des enfans qui en aura le moins.

Le second chef de cet édit porte qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris, mais seront tenues de les réserver aux enfans communs d'entr'elles & leurs maris, de la libéralité desquels ces biens leur sont advenus.

La même chose est ordonnée pour les biens qui sont venus aux maris par dons & libéralités de leurs défuntes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs secondes femmes, mais seront tenus de les réserver aux enfans qu'ils ont eus de leurs premières.

Enfin par ce même article le Roi déclare qu'il n'entend point donner aux femmes plus de pouvoir & de liberté de donner & disposer de leurs biens, qu'il ne leur est loisible par les coutumes des pays, auxquelles par cet édit il n'est dérogé en tant qu'elles restreignent plus ou autant, la libéralité desdites femmes.

L'article 182 de l'Ordonnance de Blois contient des dispositions particulières contre les veuves qui se remarient à des personnes indignes de leur qualité.

Nous n'avons point d'autres Ordonnances qui aient prescrit des règles pour les seconds mariages.

A l'égard des coutumes, il y en a plusieurs qui ont des dispositions assez conformes aux lois *fœmina* & *hâc edictali*; telles sont celles de Paris, Valois, Amiens, Bretagne, Calais, Châlons, Laon, Rheims Saint-Sever, Sedan, Acqs, la Rochelle, Orléans, Normandie; *&c.* & chacune de ces coutumes doit être suivie en ce qui n'est pas contraire aux dispositions de l'édit de 1560.

Il faut remarquer que ce qu'on retranche sur les avantages faits aux seconds conjoints, lorsqu'ils excèdent ce que la loi permet de donner, dans les pays de droit écrit, n'appartient qu'aux enfans du premier lit; en pays coutumier ils le partagent avec ceux du second lit.

Au reste, suivant toutes les lois, les peines des secondes nôces après l'an du deuil, cessent par le défaut d'enfans ou par leur décès, ou lorsqu'ils se sont rendus coupables d'ingratitude envers leur père ou mère remarié; il en est de même des enfans morts civilement: mais les filles qui ont renoncé aux successions futures, ne laissent pas d'être considérées en cette matière, parce qu'elles sont admises au défaut d'autres enfans.

Nôces, signifie aussi le festin, la danse & les autres réjouissances qui accompagnent le mariage. En ce sens il se dit au singulier de même qu'au pluriel. *Il est allé à la nôce de sa sœur.*

Il y avoit beaucoup de monde à ses nôces.

NÔCE, se dit encore quelquefois pour signifier toute l'assemblée, toute la compagnie qui s'est trouvée à la nôce. *La nôce étoit composée de tout ce qu'il y avoit de mieux dans la ville.*

On dit proverbialement d'un homme de guerre qui va gaiement au combat, qu'*il y va comme aux nôces, comme à des nôces.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*un homme ne fut jamais*, qu'*il n'a jamais été à de telles nôces, à de pareilles nôces*; pour dire, qu'il n'a jamais reçu un pareil traitement; & cela se dit le plus souvent en mauvaise part.

On dit aussi proverbialement & populairement, *tant qu'à des nôces*; pour dire, abondamment. *Nous bûmes tant qu'à des nôces.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*un homme est arrivé comme tambourin à nôces*; pour dire, qu'il est venu fort à propos.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

NOCERA; ville épiscopale d'Italie, au Duché de Spolète, dans les États du Pape, à sept lieues, nord-est, de Spolète.

NOCHER; substantif masculin. Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau. Il ne se dit guère qu'en poësie. *Le Nocher des enfers.*

NOCOR; rivière d'Afrique, au Royaume de Fez. Elle sort des montagnes d'Elchans, & va se perdre dans la Méditerranée, après avoir séparé la province d'Errif de celle de Garet.

NOCTAMBULE; substantif des deux genres. *Noctambulus.* Celui, celle qui marche la nuit en dormant. *Voyez* SOMNAMBULE.

NOCTILUQUE; adjectif des deux genres. Il se dit des corps qui donnent de la lumière la nuit. *Il y a beaucoup d'insectes noctiluques.*

NOCTULIUS; substantif masculin & terme de Mythologie. Dieu de la nuit. Il étoit représenté sous la figure d'un jeune homme éteignant son flambeau, & ayant à ses pieds une chouette.

NOCTURLABE; substantif masculin. Instrument par lequel on prétend trouver combien l'étoile du Nord est plus basse ou plus haute que le pole, & quelle heure il est pendant la nuit. Le Père Fournier a donné, dans son *Hydrographie*, la construction & l'usage de cet instrument: mais il est si défectueux qu'il ne mérite aucune considération. On a un moyen beaucoup plus exact de connoître le passage du Nord par le méridien. *Voyez* LATITUDE. Et à l'égard de l'heure, c'est encore un problème dont on n'a pu trouver une solution assez simple pour la pratique, quoiqu'on ait proposé pour cela plusieurs moyens fort ingénieux, comme on peut le voir dans la pièce qui a remporté le prix de l'Académie Royale des Sciences, en 1745, sur cette matière, par M. *Daniel Bernouilli.*

NOCTURNE; adjectif des deux genres. *Nocturnus.* Qui arrive durant la nuit. On appelle *visite nocturne*, *apparition nocturne*, une vision, une apparition qu'on a eue ou qu'on croit avoir eue pendant la nuit.

On dit aussi *assemblée nocturne*; mais cette phrase ne se dit que des assemblées illicites qui se font la nuit.

En termes d'Astronomie, on appelle *arc nocturne*, l'arc de cercle que le soleil ou une étoile décrit pendant la nuit, c'est-à-dire, l'arc

qu'ils décrivent ou paroissent décrire pendant qu'ils sont sous l'horison.

On appelle *arc semi-nocturne du soleil*, la portion de cercle comprise entre l'extrémité inférieure de notre méridien & le point de l'horison où le soleil se lève ou se couche. En effet, l'arc nocture est divisé en deux parties égales ou à peu près égales par le méridien.

NOCTURNE, est aussi substantif masculin, & signifie dans l'Église Catholique, une des parties qui composent l'Office de Matines. Il n'y a qu'un Nocturne pour l'Office de la Férie; mais il y en a trois pour l'Office double ou semi-double; & chacun de ces Nocturnes contient trois Pseaumes & trois Leçons. Cette partie de l'Office est ainsi nommée, parcequ'elle se disoit autrefois & qu'elle se dit encore aujourd'hui, en plusieurs endroits, pendant la nuit.

NODIN, ou NODOT; substantif masculin & terme de Mythologie. C'est selon Saint-Augustin, un Dieu qui présidoit chez les Romains à la formation des nœuds du tuyau des blés. Saint-Augustin paroît être le seul qui ait parlé de ce prétendu Dieu, c'est pourquoi il y a lieu de croire que les Romains ne l'ont pas connu.

NODUS; substantif masculin. Mot Latin dont on se sert en François pour désigner une tumeur dure & indolente qui vient sur les os du corps humain. *Il paroît que le nodus est engendré par une humeur froide & visqueuse, laquelle est souvent très-difficile à résoudre.*

NOÉ, petite ville de France, en Languedoc, sur la Garonne, à deux lieues, nord-nord-est, de Rieux.

NOÉ; (la) Abbaye d'hommes, de l'Ordre de Cîteaux, en Normandie, au Diocèse d'Évreux. Elle est en commende, & vaut au Titulaire environ 7000 liv. de rente.

NOÉ; fils de Lamech, naquit l'an du monde 1056. Dieu offensé des iniquités des hommes, résolut de les faire tous périr par un déluge, à l'exception de Noé & de sa famille: c'est pourquoi il commanda à ce Patriarche de construire une arche pour s'y retirer avec sa femme, ses trois fils, Sem, Cham & Japhet & leurs trois femmes; il lui ordonna en outre d'y faire entrer une couple d'animaux impurs & sept couples d'animaux purs de chaque espèce, avec les provisions nécessaires à la nourriture, tant des personnes que des animaux. Noé obéit; ensuite Dieu fit miraculeusement tomber sur la terre pendant quarante jours & quarante nuits, une telle quantité d'eaux qu'elles s'élevèrent de quinze coudées au-dessus du sommet des montagnes. Ces eaux demeurèrent sur la terre pendant cent cinquante jours, & lorsque Dieu les en eût retirées, Noé sortit de l'arche avec les animaux qu'il y avoit renfermés. Il avoit alors 601 ans. Comme il étoit Laboureur, il commença par cultiver la vigne, fit du vin & il en but: mais comme il n'en avoit point encore éprouvé la force, il s'enivrra & s'endormit dans sa tente. Cham, son fils, l'ayant trouvé découvert d'une manière indécente, s'en mocqua & en donna avis à ses frères, qui marchant en arrière, couvrirent d'un manteau la nudité de leur père. Noé à son réveil, apprenant ce qui s'étoit passé, maudit Chanaan, fils de Cham, dont les descendans furent dans la suite exterminés par les Israëlites, & bénit Sem & Japhet.

Noé vécut encore 350 ans depuis

le déluge, & mourut l'an du monde 2006, à l'âge de 950 ans.

Selon l'opinion commune, ce Patriarche partagea à ses fils tout le monde pour le peupler. Il donna à Sem l'Asie, à Cham l'Afrique, & à Japhet l'Europe. Quelques-uns veulent qu'outre ces trois fils, il en ait eu encore plusieurs autres. Le faux Bérose lui en donne trente, nommés *Titans* du nom de leur mère *Titaa*. On veut que les Teutons ou Allemands soient sortis d'un fils de Noé, nommé *Thuiscon*. Le faux Méthodius fait aussi mention d'*Ionisthus*, ou Ionicus, prétendu fils de Noé. On peut voir l'Histoire Scholastique de Pierre le Mangeur, & Tostat sur la Génèse.

Les Orientaux croient que Noé reçut ordre de Dieu de prendre le corps d'Adam, & de le mettre dans l'arche pour le garantir des eaux du déluge; & que se sentant près de sa mort, il fit venir Sem son fils, lui confia ce dépôt, & lui dit de le porter à Melchisédech, Prêtre du Très-Haut, afin qu'ils l'enterrassent ensemble au lieu que l'Ange du Seigneur lui marqueroit. Sem alla trouver Melchisédech, & ils enterrèrent Adam sur le Calvaire, qui est le milieu de la terre.

Les Musulmans donnent à Noé le titre de Père & de Chef de tous les Envoyés de Dieu, de tous les Prophètes; ils le qualifient aussi *al nogi*, celui qui a été sauvé & qui a sauvé les autres. Ils ajoutent qu'il fut envoyé de Dieu pour prêcher aux hommes la pénitence & l'unité d'un Dieu, & qu'il ne convertit que quatre-vingt personnes, qui furent sauvées avec lui dans l'arche. Que quand il commença à travailler à ce fameux vaisseau, tous ceux qui le voyoient, se mocquoient de lui & lui disoient: vous bâtissez un vaisseau, faites y donc venir de l'eau; & vous voilà enfin devenu de Prophète Charpentier. Mais il répondoit à ces insultes, vous vous mocquez de moi maintenant, je me mocquerai de vous à mon tour; vous apprendrez un jour à vos dépens qu'il y a dans le Ciel un Dieu qui punit les méchans.

Les uns prétendent que Noé s'embarqua à Coufah, près de l'embouchure du Tigre; les autres soutiennent que ce fût au lieu où depuis on bâtit Babylone.

Les Musulmans croient aussi d'après l'Alcoran, que quand l'arche eût fait le tour du monde pendant l'espace de six mois, *Dieu commanda à la terre, & lui dit: terre, engloutis tes eaux: Ciel puise celles que tu as versées. L'eau commença aussi-tôt à diminuer. L'ordre de Dieu fut exécuté; l'arche s'arrêta sur la montagne de Girudi, & on entendit cette voix du Ciel: malheur aux impies.*

Ils croient que Noé sortit de l'arche le dixième jour du premier mois de l'année Arabique, nommé *Moharram*, & que ce Patriarche institua ce jour là un jeûne, qu'ils observent encore aujourd'hui, en mémoire de la délivrance des eaux du déluge. Alors Noé fut établi de Dieu comme un nouvel Adam pour repeupler tout le monde. Tous les peuples tirent leur origine de ses trois fils. Sem fut le père des Hébreux, des Arabes, des Persans, des Syriens & des Grecs.

Japhet, des Scythes, des Mogols, des Getes, des Tartares, des Chinois, des Turcs, des Hyperboréens, de Gog & Magog.

Cham est le père des Indiens, des

Africains, des Noirs & de tous les peuples méridionaux

La fable de Deucalion & de Pyrrha paroît tirée de l'histoire Noé. Deucalion par le conseil de son père, fit une arche, ou vaisseau de bois, dans lequel il mit toutes les provisions nécessaires à la vie, & y entra avec Pyrrha sa femme. C'étoit pour prévenir un déluge d'eau qui inonda presque toute la Grèce. Presque tous les peuples de ce pays y périrent. Il n'y eut que ceux qui se sauvèrent sur les plus hautes montagnes, qui échappèrent. Dès que le déluge eût cessé, Deucalion sortit sur le Mont Parnasse. Il y offrit ses sacrifices à Jupiter, qui lui envoya Mercure pour lui demander ce qu'il souhaitoit. Il demanda d'être le réparateur du genre humain. Jupiter le lui accorda. Ils se mirent lui & Pyrrha à jeter des pierres derrière eux, & ces pierres se changèrent en autant d'hommes & de femmes.

Les Payens ont frappé des médailles pour conserver la mémoire de ce fameux événement : on y voit sur l'une la tête de l'Empereur Philippe, & sur l'autre celle de Septimius Sévère Pertinax, & sur les revers de l'une & de l'autre, une arche ou vaisseau carré oblong, dans lequel paroissent Deucalion & Pyrrha, ou si l'on veut, Noé & sa femme ; au-dehors on voit aussi un homme & une femme, & au-dessus de l'arche, deux oiseaux, dont l'un apporte dans ses pattes une petite branche d'olivier. Ces médailles ont été frappées à Apamée de Phrygie, où l'on croyoit que l'arche de Noé s'étoit arrêtée.

NOËL ; substantif masculin. *Christi Natalis dies*. Fête de la Nativité de Notre-Seigneur.

Entre les solennités de l'Église, la fête de Noël a toujours tenu le premier rang après celles de Pâques & de la Pentecôte. Saint Augustin parle de cette Fête en plusieurs endroits, & dit qu'elle se célébroit le huitième avant les Calendes de Janvier, c'est-à-dire, le 25 Décembre. Dans l'Église d'Orient, le jour n'étoit pas si universellement déterminé ; & l'on commença par faire cette Fête le 6 de Janvier, avec le Baptême de Jésus-Christ. Puis on les sépara, à l'exemple de l'Église Latine. Nous avons le jeûne de la veille de Noël, marqué par Théophile d'Alexandrie, dans une année où cette veille arrivoit un Dimanche, auquel jour il étoit défendu de jeûner. Théophile, pour accorder la joie du Dimanche avec le jeûne de Noël, permit seulement de manger quelques dattes. Saint Augustin déposa un Prêtre & Curé de son Diocèse pour n'avoir pas jeûné la veille de Noël.

A Marseille, la Naissance de Jésus-Christ étoit annoncée par quatre Choristes, la veille de Noël, & par l'Archidiacre en chape de soie, & tout le monde se prosternoit, baisant la terre pour honorer Jésus-Christ. Puis l'Archidiacre baisoit l'Évangile du jour, dans la tribune, en cérémonie, avec encens & lumière ; &, pendant ce temps, on sonnoit la grosse cloche. A Constantinople, on portoit le Saint Évangile de la Naissance à baiser aux Empereurs dans leur Oratoire, avec pompe & magnificence, & les Chantres chantoient pour l'Empereur : *vivat ! vivat !*

En quelques endroits, on faisoit quelque collation le soir, pour être en état de mieux soutenir les fatigues de la nuit : cela dégénéra en

régal. On bénissoit dans les familles la buche de Noël, en versant du vin dessus, & disant : *au nom Père.* Aux Matines du jour de Noël, les Chanoines de la Cathédrale de Lyon vont baiser l'Autel, en signe d'adoration, à l'invitatoire *Christus natus est; Venite, adoremus.*

On rapporte de quelques Empereurs, comme de Charles IV & de Fréderic III, qu'étant à Rome, ils affectoient de lire la septième Leçon, à cause de ces paroles : *exiit edictum à Cesare Augusto.* (César-Auguste porta un Édit.) Fréderic III le fit devant le Pape Paul II, en 1468. L'Empereur Sigismond le fit au Concile de Constance, étant habillé en Diacre; & il est du cérémonial romain, que si l'Empereur se trouvoit à Rome ce jour-là, ce seroit à lui à lire cette Leçon, en surplis, en chape & en épée.

L'usage des trois Messes en ce jour vient de Rome. On les disoit à cause des trois Stations qui étoient indiquées par les Papes pour le service divin : la première, à Sainte Marie-Majeure, pour la nuit; la seconde, à Saint Anastase, pour le point du jour; & la troisième, à Saint Pierre, pour l'heure ordinaire des grandes Fêtes. C'étoit ordinairement le Pape qui disoit ces trois Messes. Saint Léon, écrivant à Dioscore d'Alexandrie, lui dit que la coutume de son Église étoit de réitérer le Sacrifice plusieurs fois aux grandes Fêtes, afin que personne ne fût privé du fruit du Sacrifice en ces jours où il y avoit un grand concours de peuple; & cela se pratiquoit dans toutes les grandes villes. Saint Ildefonse, Évêque de Tolède, en 855, marque trois Messes aux jours de Noël, de Pâques, de Pentecôte, & à la Transfiguration. Comme tous les Prêtres & tous les Peuples étoient obligés de se trouver à l'Office de la Cathédrale, il falloit bien au moins réitérer le Sacrifice; autrement la plus grande partie du Peuple auroit manqué d'assister à la Messe en ces jours. C'est de-là que, dans les grandes Paroisses, on dit plusieurs grandes Messes ces jours-là, & surtout le jour de Pâques, parcequ'on n'en devoit point dire en public, dans les Églises des Moines, ces jours-là.

Avant le siècle de Charlemagne, chaque Prêtre en France, en Espagne & à Milan même, ne disoit, pour l'ordinaire, qu'une Messe le jour de Noël. Il n'y en a qu'une dans le Missel Mosarabique & dans l'ancien Ambrosien; car dans le nouveau il y en a trois. Dans le Missel gothique, il n'y en a qu'une; & Grégoire de Tours ne fait mention, au jour de Noël, que d'une Messe.

Quant à l'usage de manger de la viande lorsque Noël arrive le Vendredi, Saint Épiphane déclare que, de son temps, on ne jeûnoit point le jour de Noël, quand il venoit un Mercredi ou un Vendredi. Nicolas I, exhortant les Bulgares à l'abstinence tous les Vendredis de l'année, en excepte la Fête de Noël si elle arrive le Vendredi. Matthieu Pâris, dans son histoire d'Angleterre, en l'an 1255, parle comme d'un usage commun en Angleterre, de manger de la viande le jour de Noël, quand il arrivoit le Vendredi.

On appelle communément *la buche de Noël*, une grosse buche qu'on met au feu le jour de Noël, afin qu'elle tienne le feu pendant toute la nuit.

Noel, se dit aussi d'un cantique spi-

rituel fait à l'honneur de la Nativité de Notre Seigneur, où ce mot de noël est souvent employé.

Il se dit aussi des airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. Les airs des noëls doivent avoir un caractère champêtre & pastoral convenable à la simplicité des paroles & à celle des bergers qu'on suppose les avoir chantés en allant rendre hommage à l'Enfant Jésus dans la crèche.

On dit proverbialement & figurément d'une chose qui arrive après qu'en l'a fort désirée, & qu'on en a souvent parlé, qu'*on a tant chanté, tant crié noël, qu'à la fin il est venu*.

NOÉLA; nom d'une ancienne ville de l'Espagne-Tarragonoise, dans le pays des Asturiens. C'est aujourd'hui Noya.

NOÉLA-TALI; substantif masculin. Arbre des Indes Orientales qui est, dit-on, une espèce d'épine-vinette; ses feuilles ressemblent à celles d'un oranger; l'arbre est d'une grosseur moyenne, son fruit est très-rafraîchissant, & l'on fait des cordes avec son écorce.

NOELLET; bourg de France en Anjou, à sept lieues, sud-ouest, de Château-Gontier.

NOERZA; substantif masculin. Espèce de fouine de la grandeur de la marte; son poil approche, par la couleur, de celui de la loutre: cet animal se cache dans les endroits les plus épais des bois, & il exhale une très-mauvaise odeur. Agricola dit que le Noerza habite les vastes & sombres forêts de la Suabe du côté de la Vistule.

NOËTIENS; (les) hérétiques-sectateurs de Noët, qui étoit d'Éphèse ou de Smyrne: il enseigna que Jésus Christ n'étoit pas différent du Père, qu'il n'y avoit qu'une seule personne en Dieu, qui prenoit, tantôt le nom du Père, tantôt celui du Fils, qui s'étoit incarné, qui étoit né de la Vierge, & avoit souffert sur la Croix l'an 240.

Ayant été cité devant les Prêtres, il désavoua d'abord ses erreurs; il ne changea cependant point d'avis; & ayant trouvé le moyen de faire adopter ses erreurs par une douzaines de personnes, il les professa hautement, & se fit chef de secte; il prit le nom de Moyse, & donna le nom d'Aaron à son frère. Ses Sectateurs s'appelèrent *Noëtiens*: leurs erreurs étoient les mêmes que celles de Praxée & de Sabellius.

NŒUD; substantif masculin. *Nodus*. Enlacement fait de quelque chose de pliant, comme ruban, soie, fil, corde, *&c.* dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. *Ce nœud n'est pas assez serré. Un nœud simple. Un double nœud.*

En termes de Marchands de Modes, on appelle *nœud à quatre*, un ornement de ruban noué en deux feuilles de chaque côté. Et *nœud d'épée*, un ruban à un bout duquel on fait un nœud à quatre, & que l'on tourne par l'autre bout autour de la branche de l'épée. Et *nœud d'épaule*, une aiguillette de plusieurs doubles de rubans d'or ou d'argent & même de soie, à chaque bout inférieur desquels on attache des pentes. Et *nœuds de manches* des nœuds de rubans à quatre feuilles qu'on attache sur la manche de la robe d'une Dame, juste au pli du bras en dessus.

On appelle *nœud coulant*, un nœud qui se serre ou se desserre sans se dénouer.

Nœud, se dit aussi de certaines choses qui représentent les nœuds de

ruban, & qui servent d'ornemens aux mêmes endroits où l'on a accoutumé de mettre des rubans. *Des nœuds de diamans.*

En termes de Metteurs-en-Œuvre, on appelle *nœud de collier*, une espèce de rosette de plusieurs feuilles en pierreries, dont les Dames se servent quelquefois au lieu de collier. Il y en a qu'on appelle *nœuds bouffans*, parcequ'ils sont plus touffus & plus épanouïs que les autres.

Nœud, signifie figurément, la difficulté, le point essentiel d'une affaire, d'une question. *C'est le nœud de la question, de la difficulté.*

On appelle figurément, *nœud-gordien*, une difficulté qu'on croit insurmontable. *Voyez* Gordien.

Nœud, se dit aussi figurément de l'endroit d'un Poëme Épique ou Dramatique, où l'action est le plus compliquée. *Voyez* Épique, Tragédie, *&c.*

Nœud, signifie aussi liaison, attachement entre des personnes. *Le nœud du mariage est indissoluble. Ils formèrent l'un & l'autre de nouveaux nœuds. Nœud de parenté. Nœud d'alliance. Les nœuds de l'amitié.*

On appelle *ordre du nœud*, un ordre militaire du Royaume de Naples, institué en 1352, par la Reine Jeanne I, à l'occasion de la paix conclue entre elle & le Roi de Hongrie, au moyen de son mariage avec Louis, Prince de Tarente.

Cet ordre étoit composé de soixante Chevaliers. Clément VI l'approuva & lui donna la règle de Saint Basile; il prit Saint Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ses Instituteurs vécurent.

En termes de Musique, on appelle *nœuds*, les points fixes dans lesquels une corde sonore mise en vibration se divise en aliquotes vibrantes qui rendent un autre son que celui de la corde entière. Par exemple, si de deux cordes, dont l'une sera triple de l'autre, on fait sonner la plus petite, la grande répondra, non par le son qu'elle a, comme corde entière, mais par l'unisson de la plus petite; parcequ'alors cette grande corde, au lieu de vibrer dans sa totalité, se divise & ne vibre que par chacun de ses tiers. Les points immobiles qui sont les divisions & qui tiennent en quelque sorte lieu de chevalets, sont ce que M. Sauveur a nommé les *nœuds*, & il a nommé *ventres* les points milieux de chaque aliquote où la vibration est plus grande, & où la corde s'écarte le plus de la ligne de repos.

Si, au lieu de faire sonner une autre corde plus petite, on divise la grande au point d'une de ses aliquotes par un obstacle léger qui la gêne sans l'assujettir, le même cas arrivera encore en faisant sonner une des deux parties; car alors les deux résonneront à l'unisson de la petite, & l'on verra les mêmes nœuds & les mêmes ventres que ci-devant.

Si la petite partie n'est pas aliquote immédiate de la grande, mais qu'elles aient seulement une aliquote commune; alors elles se diviseront toutes deux selon cette aliquote commune, & l'on verra des nœuds & des ventres, même dans la petite partie.

Si les deux parties sont incommensurables, c'est-à-dire, qu'elles n'aient aucune aliquote commune; alors il n'y aura aucune résonnance, où il n'y aura que celle de la petite partie, à moins qu'on ne frappe

assez fort pour forcer l'obstacle, & faire résonner la corde entière.

M. Sauveur trouva le moyen de montrer ces ventres & ces nœuds à l'Académie, d'une manière très-sensible, en mettant sur la corde des papiers de deux couleurs, l'un aux divisions des nœuds, & l'autre au milieu des ventres; car alors au son de l'aliquote on voyoit toujours tomber les papiers des ventres & ceux des nœuds rester en place.

Nœud, signifie aussi la bosse, l'excroissance qui vient aux parties extérieures de l'arbre. *Le bois d'épine est rempli de nœuds.*

Il signifie encore certaine partie plus serrée & plus dure qui se trouve quelquefois dans le cœur de l'arbre. *Il y a plusieurs nœuds dans cette planche.*

Nœud, se dit aussi de la jointure qui se trouve au sarment de la vigne, & à quelques plantes, comme aux cannes, au fenouil & aux tuyaux de blé. *Tailler la vigne au second, au troisième nœud. Il y a moins de nœuds à la paille d'avoine qu'à celle de blé.*

Nœud, se dit en termes de Sculpteurs & de Marbriers, des endroits qui se trouvent dans le marbre à peu près comme les nœuds qui sont dans le bois. Ces nœuds sont très-durs & rendent le marbre défectueux, surtout le marbre blanc.

En termes de Serruriers & d'Ouvriers sur métaux, qui montent des ouvrages à charnière, on appelle *nœuds*, ces divisions élevées, rondes & percées dans le milieu, qui s'emboîtent les unes dans les autres & qui sont toutes traversées & liées ensemble par une broche ou un clou rivé. *Une fiche à nœuds.*

Nœud, se dit en termes d'Orfévres, d'un ornement qu'on voit entre le corps & le pied d'une aiguière ou autre ouvrage. Il est enrichi de moulures qui se succèdent en s'avançant l'une sur l'autre jusqu'au milieu du nœud.

Nœud, se dit en termes de Plomberie, de l'endroit par lequel on joint ensemble avec de la soudure, deux ou plusieurs tuyaux de plomb.

Nœud, se dit en termes de Chaudronniers, d'un ornement qui se met au milieu de la première branche d'une trompette, & où la seconde branche passe.

Nœud, se dit en termes de Verrerie, de ce gros bouton ou épaisseur de verre qui reste au milieu de ce que les Vitriers appellent *un plat de verre.*

Nœud, se dit en termes de Chirurgie, d'une sorte de tumeur qu'on appelle aussi *nodus. Voyez* ce mot.

Nœud, se dit aussi de l'article, de la jointure des doigts de la main, & de cette partie du gosier ou de la gorge qu'on nomme le *larynx. Le nœud du pouce. Le nœud de la gorge.*

On dit familièrement d'un ris forcé, qu'*il ne passe pas le nœud de la gorge.*

Nœud, se dit encore des os de la queue du cheval, du chien, du chat, *&c. On a coupé à ce cheval deux nœuds de la queue.*

Nœuds, se dit en termes d'Astronomie, des deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'une planète.

Le nœud d'où la planète part pour monter vers le Nord, au-dessus du plan de l'écliptique, est appelé *nœud boréal, nœud ascendant,* & autrefois *tête du dragon.* L'autre nœud d'où la planète descend vers le Sud, est appelé *nœud austral, nœud descendant,* & autrefois *queue du dragon.*

On appelle *ligne des nœuds*, la commune section du plan de l'orbite d'une planète & du plan de l'écliptique.

La ligne des nœuds de la lune se meut d'un mouvement rétrograde, & achève sa révolution en dix-neuf ans; c'est-à-dire, qu'elle met ce temps là à revenir à un point de l'écliptique, d'où elle est partie.

Quand la lune est dans les nœuds elle est aussi dans l'écliptique, ce qui arrive deux fois dans chaque période. Quand elle est à sa plus grande distance des nœuds, on dit alors qu'elle est dans ses limites.

Quand il y a éclipse, soit de lune, soit de soleil, la lune doit être dans un des nœuds ou du moins en être fort proche.

On observe que les nœuds de l'orbite de Saturne & de celle de Jupiter ont aussi un mouvement, & cela vient de l'action que ces planètes exercent l'une sur l'autre, & qui les empêche de se mouvoir dans des plans exacts; cette même action mutuelle des planètes doit affecter plus ou moins sensiblement leurs nœuds, & même ceux des comètes.

Pour déterminer les nœuds des planètes, c'est-à-dire, la position de la ligne des nœuds, on entend que la planète se trouve dans l'écliptique; ce qui arrive lorsque sa longitude observée est nulle, & par deux observations de cette sorte, on détermine aisément avec le secours de la trigonométrie, la position de la ligne des nœuds.

On prononce *neu*, & le *d* final ne se fait jamais sentir.

NOGAIS; Tartares Mahométans qui habitent sous des tentes, au nord & à l'orient de la mer Caspienne. *Voyez* Tartares.

NOGARO; ville de France, chef-lieu du bas Armagnac, en Gascogne, sur la rivière de Midou, à deux lieues, sud sud ouest, d'Eauze. Il y a une Justice Royale, une Collégiale, *&c.*

NOGENS; bourg de France dans le Maine, à une lieue, sud-sud-ouest, de Château du Loir.

NOGENT-L'ARTAUT; bourg de France dans la Brie-Champenoise, à deux lieues, sud-ouest, de Château-Thierry. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Sainte Claire.

NOGENT-LE-BERNARD; bourg de France dans le Maine, à sept lieues, nord-est, du Mans.

NOGENT-LE-BETHUNE, autrefois LE ROTROU; ville de France au Perche, sur l'Huigne, à sept lieues, sud-est, de Mortagne. Cette ville étoit autrefois divisée en deux bourgs, l'un Nogent-le-Châtel, & l'autre Nogent-Saint-Denis; tous deux appartenoient aux Rotrou, Comtes du Perche. Geoffroi, l'un de ces Comtes, donna la haute justice & la seigneurie de Nogent-Saint-Denis aux Bénédictins qui y ont une maison dont le Prieur commendataire jouit de 15000 liv. de rente. Les deux bourgs s'étant réunis, composent aujourd'hui une ville assez peuplée. Nogent-le-Châtel ayant été érigé en Duché en faveur de Henri de Bourbon, Prince de Condé, il passa dans la suite par échange au grand Sully, & appartient encore à la maison de Bethune, mais il n'a plus que le titre de Baronie.

C'est dans cette ville que fut rédigée en 1558 la coutume du grand Perche. On y fabrique beaucoup d'étamines. Il y a deux Justices seigneuriales, dont la principale appartient à la maison de Bethune,

& l'autre aux Bénédictins. Il y a aussi un Grenier à Sel, des Capucins, des Frères de la Doctrine Chrétienne, des Bénédictins, *&c.*

NOGENT-LE-ROI; il y a en France deux villes de ce nom : l'une est située dans le pays Chartrain, sur l'Eure, environ à cinq lieues, nord-nord-est, de Chartres : l'autre est dans le Bassigni, à quatre lieues, nord, de Langres.

NOGENT SOUS COUCY; Abbaye d'hommes de l'ordre de Saint Benoît, dans le Laonois, à trois lieues, nord-ouest, de Soissons. Elle est en commende, & vaut environ 12000 liv. de rente.

NOGENT-SUR-AUBE; bourg de France en Champagne, à cinq lieues, nord-est, de Troyes.

NOGENT-SUR-SEINE; ville de France en Champagne, sur la Seine, à sept lieues, nord-est, de Sens, & à vingt-une lieues, est-sud-est, de Paris. C'est le siége d'un Bailliage Royal, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Gruerie, *&c.* On y fait quelque commerce.

NOGUET; substantif masculin & terme de Vanniers. Espèce de grand panier d'osier très-plat, plus long que large, dont les angles sont arrondis, & les bords n'ont qu'environ deux pouces de hauteur; il y a une anse de châtaignier qui le traverse dans sa largeur, & qui sert à le tenir. Les femmes le portent sur la tête, & le posent sur une toile roulée & pliée en rond, qu'elles nomment un *tortillon;* les hommes qui s'en servent, le tiennent à la main.

L'usage du noguet est pour y arranger de petits paniers de fruits, comme de pêches, d'abricots, de figues & de prunes que les Fruitiers & Fruitières crient dans les rues; ou pour y mettre en été les pots de crême & les petits fromages dressés dans des éclisses, que vendent les laitières.

Le noguet de ces dernières est garni de ferblanc, de crainte que le petit-lait qui se filtre à travers les éclisses ne puisse gâter les femmes qui portent le panier sur leur tête.

NOHESTAN; substantif masculin. C'est le nom qu'on donna du temps d'Ézéchias, Roi de Juda, au serpent d'airain que Moyse avoit élevé dans le désert, & qui s'étoit conservé jusqu'à ce temps parmi les Israëlites. Ézéchias le fit briser, parceque le peuple eut la superstition de vouloir lui rendre un culte. Cependant on montre à Milan dans l'Église de Saint Ambroise, un serpent d'airain qu'on prétend être le même que celui de Moyse; mais c'est une prétention mal fondée.

NOIA; nom de deux bourgs d'Italie au Royaume de Naples : l'un est dans la terre de Barri, à quatre milles de la côte du golfe de Venise, & à dix milles de Barri; l'autre est dans la Basilicate, à cinq milles de Franca-Villa, vers l'orient.

NOIR, OIRE; adjectif. *Niger.* Qui est de la couleur la plus obscure de toutes, & la plus opposée au blanc. *Le corbeau a les plumes noires. Elle a les yeux noirs. Il est noir comme du charbon. Un ruban noir. Du velours noir. Une robe noire.*

Noir, se dit aussi de certaines choses qui approchent de la couleur noire. *Un teint noir, des dents noires. Le Soleil lui a rendu la peau noire.*

On dit d'un cheval, qu'*il est noir mal teint*, lorsqu'ayant le poil d'une couleur noire, il a cependant une teinte roussâtre.

On dit proverbialement de quel-

qu'un, qu'*il n'est pas si diable qu'il est noir;* pour dire, qu'il n'est pas si austère, si sevère que son extérieur pourroit le faire croire.

On appelle *blé noir*, une sorte de blé qu'on appelle autrement *du blé sarrasin.*

On appelle *pierre noire*, une pierre de couleur noire, tendre, luisante, grasse au toucher, quelquefois très-âcre & d'un goût vitriolique & astringent. Les ouvriers qui l'appellent quelquefois *crayon noir*, s'en servent pour tracer des lignes. La meilleure espèce dont on se serve en France, vient de Normandie. on fait le plus de cas de celle qui n'est point entremêlée de pyrites, & qui ne se vitriolise pas; c'est-à-dire, à la surface de laquelle il ne se forme point une espèce de moisissure, ce qui annonce qu'elle renferme des particules pyriteuses qui se sont décomposées.

On trouve deux carrières de cette pierre noire en Westphalie, dans l'Évêché d'Osnabruck, près d'Essen; elle est feuilletée comme l'ardoise. On en transporte une très-grande quantité en Hollande: on prétend que les Hollandois s'en servent pour contrefaire l'encre de la Chine. Il passe près de ces carrières une rivière dont quelquefois les eaux sont extrêmement noires.

On appelle *bêtes noires*, certaines bêtes, comme le sanglier, à la différence de celles qu'on appelle *fauves*, comme le cerf, le chevreuil, *&c.*

On appelle aussi *viande noire*, certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le chevreuil, le lièvre, la bécasse, *&c.* à la différence des autres viandes qui sont blanches, comme le veau, le dindon, le poulet, *&c.*

Noir, signifie aussi livide, meurtri. *Il est encore tout noir des coups qu'ils lui ont donnés.*

Noir, signifie encore obscur. *Un nuage noir. Une prison noire. Une nuit noire.*

On appelle *froid noir*, le froid qu'il fait quand le temps est fort couvert.

Noir, signifie aussi, sale, crasseux; & il se dit du linge & des mains. *Une chemise noire. Du linge noir. Des serviettes noires. Vous avez les doigts noirs.*

Noir, s'emploie encore dans le sens figuré, pour signifier triste, morne, mélancolique. *Cela lui donne une humeur noire. Les noirs soucis. C'est un esprit noir & chagrin.*

Noir, se dit aussi figurément, tant des crimes & des mauvaises actions que des personnes qui les ont commis. *Il faut qu'il ait l'ame bien noire pour avoir commis cette atrocité. Un si noir attentat fait frémir.*

On dit, *rendre noir*; pour dire, diffamer, faire passer pour méchant & criminel. *Quelque innocent qu'il soit; ses ennemis n'ont pas laissé de le rendre noir à la Cour.*

Noir, s'emploie aussi substantivement, & signifie la couleur noire, ou ce qui est de couleur noire.

On distingue plusieurs sortes de noirs dans le commerce: tels sont *le noir d'Allemagne*, *le noir de fumée*, *le noir d'Espagne*, *le noir d'ivoire*, *le noir d'os*, *le noir de pêche*, &c.

Le *noir d'Allemagne* est une couleur qui se fait avec de la lie de vin brulée, lavée ensuite dans de l'eau, puis broyée dans des moulins faits exprès avec de l'ivoire, des os ou des noyaux de pèche aussi brulés. C'est de ce noir dont les Imprimeurs en taille douce se ser-

vent. Ce noir vient ordinairement de Francfort, de Mayence & de Strasbourg, ou en pierre ou en poudre; il s'en fait néanmoins en France, qui n'est au-dessous de celui d'Allemagne que par la différence qui se trouve entre les lies de vin dont ils se font; celui de Paris est même plus estimé que celui d'Allemagne, & les Imprimeurs en taille douce le trouvent plus doux.

Le noir d'Allemagne doit se choisir humide, sans néanmoins avoir été mouillé, d'un beau noir, luisant, doux, friable ou facile à mettre en poudre, léger & avec le moins de grains luisans que faire se peut, &, s'il est possible, qu'il ait été fait avec l'ivoire, étant meilleur pour faire le beau noir, que les os & les noyaux de pêches.

Le *noir de fumée* est une couleur produite par des résines brûlées. Toutes les substances résineuses, telle que la résine des pins, des sapins, la térébenthine, la poix, les bitumes, étant brûlées, se réduisent en une matière charbonneuse, fort déliée que l'on nomme *noir de fumée*; mais comme ces substances résineuses peuvent s'employer à d'autres usages, on ne se sert pour faire ce noir, que de ce qui est resté dans le fond des chaudières où l'on a fait bouillir la résine pour en faire de la poix ou du goudron. Pour cet effet, on allume des morceaux de ce résidu qui est très-inflammable, & on le laisse brûler dans une marmite placée au milieu d'un bâtiment ou cabinet carré, bien fermé de toute part & tendu de toile ou de peaux de moutons. A mesure que la matière résineuse brûle, il en part une matière semblable à de la suie, qui s'attache à la toile ou aux peaux de moutons dont le cabinet est tendu. Lorsqu'on croit que le cabinet est suffisamment rempli de cette matière, on l'enlève pour la mettre dans des barrils, & on la vend sous le nom de *noir de fumée* ou de *noir à noircir*.

En Allemagne où il se trouve de vastes forêts de pins & de sapins, on fait le noir de fumée en grand, & l'on construit des fourneaux uniquement destinés à cet usage. Ces fourneaux sont des cabinets carrés qui ferment très-exactement; à leur partie supérieure est une ouverture sur laquelle on place une toile tendue de manière à former un cône; à ce cabinet communique une sorte de voûte horisontale ou de tuyau de cheminée au bout duquel est une espèce de four; à l'ouverture de ce four on place les matières résineuses ou le bois chargé de résine, que l'on veut brûler pour faire le noir de fumée. Par ce moyen la substance noire qui s'en dégage, passe par le tuyau de cheminée & va se rendre dans le cabinet carré. Comme cette matière est légère, il y en a une grande quantité qui s'attache à l'intérieur du cône de toile qui est au-dessus de ce même cabinet. Lorsqu'on croit qu'il s'y est suffisamment amassé, on frappe avec des baguettes sur le cône de toile pour faire tomber le noir de fumée qui s'y étoit attaché; par là il retombe dans le cabinet d'où on l'enlève pour le mettre dans des barrils ou caisses de bois, & pour le débiter.

Le noir de fumée sert dans la peinture à l'huile avec laquelle il s'incorpore parfaitement bien; il ne peut servir dans la peinture en détrempe, vu qu'il ne se mêle point avec de l'eau. Cette substance entre

aussi dans la composition de l'encre des Imprimeurs.

Le *noir d'Espagne* est produit par le liége brûlé & réduit en charbon dans des vaisseaux fermés. On vante beaucoup l'usage de ce charbon pris en poudre, pour arrêter les gonorrhées, & on le regarde comme un spécifique dans les incontinences d'urine; mais il est à propos d'employer ce remède avec prudence. Le noir d'Espagne incorporé avec de l'huile de lin, fait un liniment que quelques auteurs regardent comme très-propre à appaiser les douleurs que causent les hémorrhoïdes.

Le *noir d'ivoire* se fait avec des morceaux d'ivoire que l'on met dans un creuset ou pot bien luté avec de la terre à Potiers, & que l'on met dans le four lorsque ces artisans cuisent leurs poteries; il faut qu'il y reste autant que les poteries pour devenir bien noir & bien cuit; il faut surtout bien prendre garde qu'il n'y ait aucun jour au creuset, ou autre vase, autrement l'ivoire deviendroit blanc au lieu de noir, & se consumeroit. Ce noir mêlé avec le blanc, fait une fort belle teinte grise: on s'en sert pour les tableaux.

Le *noir d'os* se fait avec des os de mouton brûlés & préparés comme le noir d'ivoire. Il fait un noir roux, & l'on s'en sert beaucoup pour les tableaux; mais il est difficile à sécher, & l'on est obligé, en le broyant à l'huile, de le tenir plus ferme que les autres couleurs, afin d'avoir la facilité d'y mettre la quantité nécessaire d'huile grasse: on s'en sert rarement à l'eau.

Le *noir de pêches* se fait avec les noyaux de pêches brûlés comme le noir d'ivoire, & broyés très-fin sur le porphyre: il sert beaucoup pour les tableaux, & fait une teinte bleuâtre étant mêlé avec le blanc. On peut aussi s'en servir à l'eau.

Le *noir de Metteurs en œuvre* est une poudre noire qui provient de l'ivoire brûlé & réduit en poudre.

La façon de l'employer dépend de l'artiste. Il y a des pierres que l'on met en plein noir; alors on peint en noir tout le dedans du chaton & on l'emplit même quelquefois de poudre sèche, afin que la pierre en soit totalement enveloppée. Il y en a d'autres auxquelles on ne met qu'un point noire sur la culasse, sous les roses que l'on met sur la feuille d'argent; on peint souvent une étoile noir sur cette feuille. Il est assez difficile de donner des règles là dessus; cela dépend des circonstances; l'artiste attentif essaye souvent de plusieurs façons, & se fixe à celle qui donne plus de jeu à sa pierre ou qui déguise mieux sa couleur.

Le *noir de cerf* est ce qui reste de la cornue, après que l'on a tiré de la corne de cerf, l'esprit, le sel volatil & l'huile. Ce résidu se broye avec de l'eau, & fait une sorte de noir qui est presque aussi beau & aussi bon que celui d'ivoire, & dont les peintres se peuvent très-bien servir.

Le *noir de charbon* se fait avec des morceaux de charbon bien nets & bien brûlés que l'on pile dans un mortier, & que l'on broye ensuite à l'eau sur le porphyre, jusqu'à ce qu'il soit assez fin. Alors on le met sécher par petits morceaux sur du papier bien lisse. C'est un très bon noir pour les tabeaux, & également bon pour peindre à l'eau.

Le *noir de terre* est une espèce de charbon qui se trouve dans la terre, dont les Peintres se servent, après

qu'il a été bien broyé, pour travailler à fresque.

On fait du noir avec de la noix de galle, de la couperose ou du vitriol, comme l'encre commune ou à écrire.

Il se fait encore du noir avec de l'argent & du plomb, dont on se sert à remplir les creux ou cavités des choses gravées.

Noir, se dit en termes de Teinturiers, de la cinquième & dernière couleur du bon teint. L'opération qui le produit est précisément la même qui sert à faire de l'encre à écrire. On plonge l'étoffe dans un bain composé d'une décoction de noix de galle & de dissolution de vitriol vert : il arrive nécessairement que l'acide vitriolique s'unissant à l'alcali de la noix de galle, abandonne le fer avec lequel il étoit uni dans le vitriol; ce fer divisé en parties extrêmement fines, se loge dans les pores de l'étoffe & y est retenu par le resserrement que la stipticité de la noix de galle y a causée, & par une espèce de gomme qu'elle contient & qui l'y mastique. On ne remarque dans toute cette opération aucun ingrédient qui ait pu donner du cristal de tartre ou du tartre vitriolé; aussi la teinture noire n'est-elle pas à beaucoup près aussi solide que les autres, elle ne résisteroit nullement, non plus que les gris qui en sont les nuances.

Avant de teindre une étoffe en noir les réglemens exigent qu'elle soit *guesdée*, c'est-à-dire, qu'elle ait été teinte en bleu très-foncé : ce bleu dont la teinture est solide, sert en outre, en donnant à l'étoffe une couleur approchante du noir, à diminuer la quantité du vitriol qui sans cela seroit nécessaire & qui rendroit l'étoffe rude. On pourroit employer au même usage le rouge foncé de Garance; mais il en résulteroit deux inconvéniens; le premier, de faire subir à l'étoffe une première altération par l'action des sels du bouillon; & le second, de donner au noir un œil rougeâtre & désagréable. On évite l'un & l'autre en donnant à l'étoffe une première teinture bleue qui ne détruit pas l'étoffe, & qui, loin d'altérer le noir, lui donne au contraire un velouté très avantageux.

Le noir & le gris servent non seulement seuls, mais encore on les emploie pour brunir toutes les couleurs, & c'est pour cela qu'on nomme *bruniture*, la teinture noire ou grise qu'on donne à une étoffe déjà teinte d'une autre couleur.

On appelle *premier noir*, chez les artisans qui donnent le corroyage aux cuirs quand ils sont tannés, la première teinte de cette couleur qu'ils appliquent sur les vaches, veaux ou moutons. Ce noir est fait de noix de galle, de bierre aigre & de ferraille. Le *second noir* est composé de noix de galle, de couperose & de gomme arabique. C'est sur ce noir que se donnent les deux lustres.

En termes de Plumassiers on appelle *grandes noires* ou *noirs fins à pointe*, les plumes d'autruches noires de la meilleur qualité, & qui sont très-propres à faire des panaches. *Les petites noires à pointe plate*, sont au contraire de la moindre qualité, & ne servent qu'à faire des ouvrages de mercerie, comme bonnets d'enfans, écrans & autres semblables.

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il passe du blanc au noir*, qu'*il va du blanc au noir*; pour dire, qu'il

passe d'un contraire à l'autre, d'une extrémité à l'autre.

On dit de quelqu'un qui ne sait pas lire, & à qui on présente un livre, un papier écrit, qu'*il n'y connoît que le blanc & le noir*.

On dit figurément d'un homme sujet à prendre les choses du mauvais côté, à prévoir les événemens tristes & funestes, qu'*il voit noir*, *en noir*, qu'*il voit bien noir*, qu'*il voit tout noir. Il voit noir dans tout ce qui se présente*.

On dit proverbialement & figurément, *vendre du noir*; pour dire, tromper quelqu'un, lui en faire accroire. *Il leur vendra du noir*.

En jouant à colin maillard on crie *gare le pot au noir*, pour avertir celui qui a les yeux bandés, de prendre garde qu'il n'aille heurter contre quelque chose.

En Musique, on appelle *une noire*, une note qui n'a aucun blanc. *La noire vaut deux croches ou la moitié d'une blanche*.

NOIR, s'emploie aussi substantivement dans la signification de nègre, & il se dit par opposition à blanc. *Cette femme épousa un noir. On va acheter des noirs sur la côte d'Afrique, pour cultiver les terres des colonies européennes établies en Amérique*.

On appelle *noir antique*, un marbre très-noir, fort dur & prenant un très-beau poli.

NOIRÂTRE; adjectif des deux genres. *Subniger*. Qui tire sur le noir, qui approche du noir. *Un teint noirâtre. Elle a la peau noirâtre*.

NOIRAUD, AUDE; substantif. Qui a les cheveux noirs & le teint brun. *Un noiraud, une noiraude*.

NOIRCEUR; substantif féminin. *Nigritudo*. Qualité par laquelle les choses sont noires, couleur noire.

La noirceur est occasionnée par la texture des parties de la surface d'un corps, telle que les rayons de lumière qui tombent dessus, sont amortis ou absorbés, sans se réfléchir que très-peu ou point du tout. La noirceur n'est donc pas proprement une couleur, mais la privation de toute couleur; la noirceur est directement opposée à la blancheur qui vient de ce que les parties réfléchissent indifféremment tous les rayons qui tombent sur elles de quelque couleur qu'ils soient: Newton, dans son traité d'optique, montre que pour produire un corps de couleur noire, il faut que les corpuscules qui le composent, soient moindres que ceux que forment les autres couleurs, parceque quand les particules composantes sont trop grandes, elles réfléchissent alors beaucoup de rayons; mais si elles sont moindres qu'il ne faut pour réfléchir le bleu le plus foncé, qui est la plus sombre de toutes les couleurs, elles réfléchiront si peu de rayons que le corps paroîtra noir. De là il est aisé de juger pourquoi le feu & la putréfaction, en divisant les particules des substances les rendent noires; pourquoi un habit noir est plus chaud qu'un autre habit, toutes choses d'ailleurs égales; c'est qu'il absorbe plus de rayons & en réfléchit moins; pourquoi une petite quantité de substances noires communiquent leur couleur aux autres substances auxquelles elles sont jointes, leurs petites particules, par la raison de leur grand nombre, couvrant aisément les grosses particules des autres; pourquoi les verres qui sont travaillés & polis soigneusement avec du sable, rendent noir le sable aussi bien que les particules qui se détachent du verre; pourquoi les sub-

stances noires s'enflamment au soleil plus aisément que les autres ; ce dernier effet vient en partie de la multitude des rayons qui s'absorbent au-dedans de la substance, & en partie de la commotion faite des corpuscules composans ; pourquoi quelques corps noirs tiennent un peu de la couleur bleue, ce qui se peut éprouver en regardant à travers un papier blanc des objets noirs, alors le papier paroîtra bleuâtre ; la raison de cela est que le bleu obscur du premier ordre des couleurs, est la couleur qui approche le plus du noir, parceque c'est celle qui réfléchit moins de rayons & que parmi ces rayons elle ne réfléchit que les bleus. Donc réciproquement, si les corps noirs réfléchissent quelques rayons, ce doit être les bleus préférablement aux autres.

Noirceur, signifie aussi tache noire. *Il a une noirceur sur le nez.*

Noirceur, se dit figurément de l'atrocité d'une méchante action. *La noirceur de cette trahison fait horreur.*

NOIRCI, IE ; participe passif. *Voyez* Noircir.

NOIRCIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Nigritie inficere.* Rendre noir. *Cela va vous noircir les mains. La fumée a noirci les meubles. Cette femme se noircit les cheveux. La vapeur des boues & des latrines noircit l'or & l'argent.*

Noircir, signifie en termes de Marine, enduire les vergues & les mâts d'une composition faite de noir de fumée & de goudron, ou d'huile & de noir de fumée. *On noircit les mâts près des souteraux & de l'étambrai, & les vergues partout.*

Noircir, en termes d'Arquebusiers, Couteliers, Serruriers, &c. se dit de l'action de faire chauffer bien chaud des pièces d'ouvrage qui ont reçu la forme convenable par le moyen de la lime & du marteau, & les frotter avec de la corne de bœuf pour les garantir de la rouille. *Noircir le canon d'un fusil. Noircir une épée, un couteau.*

Noircir, signifie figurément, diffamer, faire passer pour méchant, pour infâme. *On les a noircis à la Cour.*

On dit figurément, *se noircir* ; pour dire, se diffamer par quelque méchante action. *Il s'est noirci par une trahison infâme.*

Noircir, est aussi verbe neutre & signifie devenir noir. *Le galon de son habit noircit. Le teint noircit au grand air. Les meubles noircissent à la fumée.*

Noircir, est aussi pronominal réfléchi dans l'acception précédente. *Le teint se noircit au soleil.*

On dit, que *le temps se noircit*, que *le ciel se noircit* ; pour dire, qu'il devient obscur.

NOIRCISSEUR ; substantif masculin & terme de Teinturier. Ouvrier qui fait l'achévement des noirs. A Rouen les Noircisseurs entrent dans la communauté des Teinturiers.

NOIRCISSURE ; substantif féminin. Tache de noir. *Il faudroit enlever cette noircissure.*

NOIREAU, petite rivière de France, en Normandie : elle passe à Tinchebraye & à Condé, & se jette dans l'Orne, à deux lieues, sud-est, de Clécy, après un cours d'environ six lieues.

NOIRLAC ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Bourbonnois, sur le Cher, à une lieue, nord-ouest, de Saint-Amand. Elle est en commende & vaut au Titu-

laire environ 4000 livres de rente.

NOIRMOUTIER ; ville de France, capitale d'une île de même nom, qui a trois lieues de longueur & sept de circonférence. Cette île est située près de la côte de Poitou, environ à dix lieues, sud-ouest, de Nantes. On y recueille du froment, de l'orge, du vin, *&c.*

Cette île a appartenu long-temps à une branche de la Maison de la Trimouille ; mais au commencement de l'an 1720, la Princesse des Ursins qui étoit de cette Maison, la vendit au Duc de Bourbon ; & les héritiers de ce dernier l'ont dans la suite vendue au Roi pour douze cent mille liv.

L'île de Noirmoutier a pris son nom de la couleur dont étoient vêtus les Moines de l'Abbaye qu'on y voit ; car avant l'établissement de ce Monastère elle s'appeloit *Hérius*, *Heis*. Elle fut saccagée par les Normands en 833 & en 845. L'an 1674 les Hollandois s'en emparèrent.

A l'extrémité septentrionale de cette île est l'Abbaye dont on vient de parler, laquelle est de l'Ordre de Cîteaux, sous le titre de *Notre-Dame-la-Blanche*. Cette Abbaye vaut à l'Abbé commendataire 5500 liv. de rente. Elle fut d'abord fondée pour des Religieux de l'Ordre de Saint Benoît, dans le septième siècle, par Saint Philibert, Abbé de Jumiéges, qui fut attiré en ce lieu par Ebroïn, Maire du Palais. Ansould, alors Évêque de Poitiers, l'aida beaucoup dans ce dessein. L'Abbaye subsista dans un état florissant jusqu'à ce qu'elle fut détruite par les Normands. Les Moines passèrent au Monastère de Tournus, dans le Mâconnois, en Bourgogne, au Diocèse de Châlons. L'Abbaye de Noirmoutier fut rétablie dans le neuvième siècle par Louis le pieux ou le Débonnaire ; & c'est alors qu'on y mit des Religieux de l'Ordre de Cîteaux.

NOISE ; substantif féminin du style familier. *Rixa.* Querelle, dispute. *Elle lui cherche noise. Cela pourra bien exciter une noise entr'eux. Ce fut lui qui commença la noise.*

NOISETIER ; substantif masculin. *Arbor avellana.* Arbre qui porte des noisettes & qu'on appelle autrement *coudrier.* Voyez *ce mot.*

NOISETTE ; substantif féminin. *Avellana.* Espèce de petite noix que porte le noisetier ou coudrier. *Casser des noisettes. Manger des noisettes.*

On dit proverbialement & familièrement, *donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents* ; pour dire, donner à quelqu'un des choses dont il n'est plus en état de se servir.

On appelle, *couleur de noisette*, un certain gris qui approche de la couleur de noisette.

NOIX ; substantif féminin. *Nux.* Sorte de fruit ayant une coque dure & ligneuse couverte d'une écale verte. *La noix est le fruit du noyer.* Voyez NOYER.

On dit proverbialement & populairement, d'un homme qui se porte à quelque chose avec ardeur & sans précaution, qu'*il y va de cul & de tête comme une corneille qui abat des noix.*

On appelle *noix de Bicuiba*, une espèce de fruit des Indes, qui brûle comme du linge imbibé de poix. A mesure qu'il brûle il en sort une huile avec laquelle M. Jean Verdois, Consul de la nation Françoise, atteste avoir guéri plusieurs cancers & certaines espèces de coliques. On lit dans l'*histoire de l'A-*

cadémie des sciences, année 1710, que M. de la Mare, Officier de Marine, ayant apporté de ce fruit des Indes, fit l'épreuve d'en tirer l'huile en le brûlant chez M Boudin, alors premier Médecin de feu Madame la Dauphine.

On appelle *noix de galle*, une espèce de coque qu'on trouve en manière d'excroissance, sur les chênes du Levant, laquelle est produite par une sorte d'insecte qui y dépose ses œufs, *&c.* Ces galles qui sont astringentes, varient pour la grosseur, la couleur, le poids, la figure & la superficie qui est unie & raboteuse. Si l'on ouvre les noix de galle encore récentes, on trouve à leur centre une ou plusieurs larves & nymphes logées en autant de différentes cellules. Si les noix de galles sont vieilles, elles sont perforées chacune d'un trou rond que le vermisseau métamorphosé en mouche, a fait pour se procurer une issue & s'envoler. Les noix de galle nous viennent d'Alep. On préfère celles qui sont noires & pesantes, aux blanches & légères; elles donnent à la solution de vitriol une couleur violette & noire. On les estime fébrifuges & propres à resserrer & fortifier les parties qui sont trop relâchées: elles sont la base de l'encre; elles servent aussi aux Foulons, aux Tanneurs, aux Chapeliers, aux Teinturiers, *&c.* Voyez GALLE.

On appelle *noix narcotique*, un fruit des Indes, gros comme nos petites prunes, rond, couvert d'une écorce rude, rougeâtre, contenant un noyau membraneux, noir & marqué d'une grande tache blanche, entouré d'une pulpe noire semblable à celle de la prune sauvage: ce noyau renferme une amande grisâtre. Ce fruit croît à un arbre grand comme le cérisier, & porte des feuilles longues & étroites comme celles du pêcher.

La noix narcotique cause un assez mauvais effet à ceux qui en mangent, car elle produit des vertiges au cerveau, & un délire qui dure quelquefois deux ou trois jours, ou bien elle donne un cours de ventre: on peut l'employer extérieurement dans les onguens anodins pour calmer les douleurs.

On appelle *noix vomique*, une petite amande plate de la forme d'un bouton, d'une substance dure comme de la corne, de couleur grise, un peu lanugineuse, remarquable par une espèce de nombril qui est au centre. Ces amandes se trouvent au nombre de quinze dans un fruit rond qui croît sur un arbre très gros (son tronc ayant dix pieds de contour) lequel naît au Malabar & à la côte de Coromandel, & qui porte des fleurs d'une seule pièce en entonnoir. On soupçonne que cet arbre est le même que celui qui donne *le bois de couleuvre.*

Les noix vomiques, ainsi que tous les médicamens amers, secouent violemment les nerfs sensibles de l'estomac des animaux, & les font périr. La noix vomique est un poison pour les quadrupèdes & les oiseaux, ainsi que pour l'homme dont une très-petite dose bouleverse l'estomac & occasionne des mouvemens convulsifs. Diverses expériences faites sur des chiens, prouvent que ce poison produit le même phénomène dans les autres animaux, c'est-à-dire, des mouvemens convulsifs, l'épilepsie & la mort. La dissection des animaux auxquels on en avoit fait manger, a appris qu'il n'agit point par voie

de coagulation dans le sang ou dans le suc nerveux ; car il n'a paru aucun engorgement semblable à ceux qu'occasionnent les poisons coagulans, tel que l'on dit qu'en produit la cigüe d'eau. Ce poison ne corrode point les membranes de l'estomac, mais il irrite les fibres nerveuses dont il détruit le mouvement uniforme & oscillatoire. Dès que le suc stomacal a commencé à dissoudre la noix vomique, les effets du poison commencent à se faire sentir ; c'est au bout d'un quart d'heure ou d'une demi-heure.

Tout prouve que la noix vomique est très-dangereuse, quoique quelques-uns osent assurer qu'elle n'est funeste qu'aux bêtes & point aux hommes ; son usage doit donc être absolument banni, à moins qu'on n'en fasse usage à l'extérieur, la poudre de ces noix étant résolutive.

On prétend qu'on peut sauver la vie des oiseaux qui auroient avalé de ce poison, en leur faisant boire de l'eau par force, & qu'on sauve pareillement le chien en lui faisant avaler du vinaigre.

On croit que la noix *igasur* des Philippines, autrement dite *féve de Saint Ignace*, est aussi une espèce de noix vomique. L'igasur si connu chez les Indiens sous le nom de *mananaag* & *cathologam*, & chez les Espagnols sous celui de *pépita de bisayas*, est un noyau arrondi, inégal, noueux, très-dur, d'une substance comme de corne, semblable à l'hermodacte, d'une saveur de graine de citron, mais très-amère, & d'une couleur blanche-verdâtre. La plante qui donne l'igasur s'appelle *cantara* ou *cantalongay* ; elle est très-rampante, son tronc est ligneux, lisse, poreux, de la grosseur du bras ; les feuilles ressemblent à celles du malabathrum, sa fleur à celle du grenadier, & il lui succède un fruit gros comme un melon, couvert d'une peau fort mince & d'une autre substance dure, comme pierreuse ; l'intérieur de ce fruit est rempli d'une chair un peu amère, jaune & molle dans laquelle sont renfermés communément vingt-quatre noyaux gros, mais qui diminuent beaucoup en se séchant.

Ce sont les Jésuites Portugais, Missionnaires, qui nous ont apporté depuis peu ces fruits qui étoient inconnus jusqu'alors. Le P. George Camelli, l'un d'entre eux, raconte des choses surprenantes du cas que les Indiens en font. Le commun du peuple, dit-il, donne indifféremment la noix igasur pour guérir généralement tous les maux du corps humain, sans avoir aucun égard au temps, à la maladie, à l'âge, ou même à la dose ; & même plusieurs la portent suspendue au cou, & ils croient que par ce moyen ils sont à l'abri & exempts de tout poison, de la peste, de la contagion, des enchantemens magiques, des philtres, & spécialement du *sopto*, ou de cette espèce de poison que l'on dit qui tue en le respirant seulement, & ce qui est bien plus, du démon même. Cependant notre Missionnaire dit qu'il ne faut pas prendre ce remède témérairement, parcequ'il produit des mouvemens convulsifs, entre autres, le ris sardonique & le spasme dans les Espagnols, au lieu qu'il n'en excite aucun dans les Indiens : en général ses vertus semblent différer peu de celles de la noix vomique.

On donne encore le nom de *noix*

à divers autres fruits, à cause qu'ils ont quelque ressemblance avec la noix ordinaire ; tels sont *la noix d'acajou*, *la noix de ben*, *la noix muscade*, &c. Nous parlons de chaque espèce sous le nom qui lui est propre.

Noix, se dit aussi de cette petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os.

Noix, se dit encore de l'os qui fait l'emboîtement de la cuisse avec la jambe. *La noix du genou*.

Noix, se dit aussi de cette partie du ressort d'une arbalete où la corde se prend quand elle est bandée.

Noix, se dit en termes d'Arquebusiers, d'une certaine partie du ressort d'un fusil & de quelques autres armes à feu.

Ce monosyllabe est long.

NOIZAI ; bourg de France en Touraine, sur la Cisse, à deux lieues, ouest-nord-ouest, d'Amboise.

NOLAY ; bourg & marquisat de France, en Bourgogne, à cinq lieues, sud-ouest, de Beaune.

NOLE ; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, à cinq lieues, nord-est, de Naples.

NOLET ; substantif masculin & terme de Couvreurs. On appelle ainsi les tuiles creuses formant des canaux pour couvrir les lucarnes & égouter les eaux.

NOLI ; ville épiscopale d'Italie, sur la côte de Gênes, à deux lieues, nord-est, de Final.

NOLI ME TANGERE ; phrase latine qui signifie, *ne me touchez pas*. On l'employe substantivement en françois, pour désigner certaines plantes, parcequ'elles sont piquantes, ou que leurs semences s'élançant avec roideur lorsqu'on les touche, cause une espèce de douleur. C'est par cette dernière raison que la balsamine est quelquefois appelée *noli me tangere*.

On appelle aussi *noli me tangere*, une espèce d'ulcère très-malin, & qu'on ne peut toucher sans danger & sans douleur pour celui qui en est affligé. Il affecte ordinairement les aîles du nez, quelquefois il corrode aussi toutes les chairs circonvoisines. On l'appelle *noli me tangere*, parcequ'en voulant le guérir on l'irrite souvent davantage, & on avance la mort du malade.

NOLIS, ou Nolissement ; substantif masculin. Fret ou louage d'un vaisseau, d'une barque, *&c. Voyez* Fret.

NOLISER ; *voyez* Fretter.

NOM ; substantif masculin. *Nomen*. le terme dont on a accoutumé de se servir pour désigner chaque personne, chaque chose. *Invoquer le nom de Dieu. Un nom fort connu. César est un nom célèbre dans l'histoire. Il changea de nom en arrivant à Paris. C'est un nom qu'on a donné à une plante qui croît dans les haies. On donne ce nom à un œillet blanc tacheté de pourpre.*

On appelle *nom de baptême*, une sorte de prénom que les Chrétiens mettent devant le nom de famille, & que le parrain & la marraine donnent à un enfant quand on le baptise.

On appelle *nom de famille* ou *surnom*, le nom qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui se continue de père en fils & passe à toutes les branches. Dans les titres antérieurs à l'an 1000, on ne trouve guère les personnes distinguées autrement que par leur nom propre ou de baptême ; c'est de là peut-être que les Prélats ont retenu

retenu l'ufage de ne figner que leur nom propre avec celui de leur Évêché, parceque durant les fiècles précédens on ne voyoit point d'autres foufcriptions dans les Conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de nom de famille ou de furnom avant le règne d'Édouard I qui monta fur le trône en 975. Plufieurs familles n'en ont point encore dans le Holftein & dans quelques autres pays où l'on n'eft diftingué que par le nom de baptême & par celui de fon père: *Jacques, fils de Jean*, *Pierre, fils de Paul*.

On croit que les furnoms ou noms de famille, n'ont commencé d'être en ufage en France que vers l'an 987, fur la fin de la race des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des furnoms de leurs principaux fiefs, ou bien impofèrent leurs noms à leurs fiefs, & même avec un ufage fort confus. Les bourgeois & les ferfs qui n'étoient pas capables de pofféder des fiefs, prirent leurs furnoms du miniftère auquel ils étoient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, *&c.*

Matthieu, Hiftoriographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers noms & furnoms pour continuer ceux de leurs partages, apanages & fucceffions; c'eft-à-dire, que leurs noms n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du temps que les noms & les armes commencèrent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puiffent prouver leur defcendance au-delà de cinq cens ans, parceque les noms & les armes étoient feulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainfi Robert de Beaumont, fils de Roger Sire de Beaumont & d'Adeline de Meulan, prit le nom & les armes de Meulan & quitta le furnom de Beaumont. On remarque même que les fils de France, en fe mariant avec des héritières qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les noms & les armes, comme Pierre de France, en époufant Ifabelle de Courtenay.

Mezerai prétend que ce fut fur la fin du règne de Philippe II dit *Augufte*, que les familles commencèrent à avoir des noms fixes & héréditaires; & que les Seigneurs & gentilshommes les prenoient le plus fouvent des terres qu'ils poffédoient. Quant à l'origine des furnoms de la roture, le même hiftorien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profeffion, du métier, de la province, du lieu de la naiffance & d'autres caufes femblables & arbitraires, impoffibles à découvrir.

On s'eft encore fervi de fobriquets pour faire des diftinctions dans les familles. Les Souverains même n'en ont pas été exceptés, comme Pepin dit le *Bref*; Charles, le *Simple*; Hugues, *Capet*, & autres; mais il faut remarquer que ces fobriquets fe prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaifes de l'efprit & du corps.

Perfonne n'ignore que les Papes changent de nom lors de leur Pontificat; mais ce changement de nom paroît un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV l'an 1009; car Jean XV s'appeloit *Cicho* avant fon élévation au Pontificat, & Jean XVI fon fucceffeur en l'an 995, fe nommoit *Fafanus*; mais alors ce n'étoit pas les Papes élus qui changeoient leur nom, comme ils font aujourd'hui, c'étoit leurs Élec-

teurs qui leur imposoient d'autres noms.

Les Grands d'Espagne multiplient leurs noms tant par adoption qu'en considération de leurs alliances avec de riches héritières. Les François multiplient aussi leurs noms, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyère, portent trois noms de peur d'en manquer; d'autres ont un seul nom dissyllabe qu'ils ennoblissent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la suppression d'une syllabe, fait de son nom obscur un nom illustre; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, se travestit & de Syrus devient Cyrus. Plusieurs suppriment leurs noms qu'ils pourroient conserver sans honte pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaison que l'on fait toujours d'eux qui les portent, avec les Grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin qui nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être Flamands ou Italiens, comme si la roture n'étoit pas de tout pays; ils allongent leur nom françois d'une terminaison étrangère, & croient que venir de bon lieu, c'est venir de loin.

Suivant la jurisprudence actuelle du Royaume, le nom, les armes & le rang des familles ne tombent point dans le commerce, & ils sont inaliénables.

Ce n'est point par le titre d'héritier ni par celui de donataire qu'on les possède; il faut, pour y avoir droit, descendre par les mâles, de ceux qui en ont joui.

Les filles qui se marient, perdent le nom, les armes, le rang & la noblesse des maisons dont elles sont sorties. Elles perdent la noblesse si elles se marient à un roturier; elles perdent le rang qu'elles avoient avant leur mariage, si le mari qu'elles épousent n'a pas le droit d'en jouir: leur nom se perd aussi & ne se communique point à leurs enfans qui suivent toujours la condition du père & non celle de la mère: elles prennent le nom de leur mari; & si elles conservent les armes de leur famille, c'est précisément pour faire connoître de quel sang elles sont issues; & pour que cela ne cause point de confusion & de trouble, elles ne peuvent jamais les porter seules; elles sont obligées de placer celles de la famille de leurs maris au côté droit, & celles de leur propre famille qu'elles quittent, au côté gauche.

Lorsqu'il ne reste plus de mâles portant le nom & les armes d'une famille illustre, personne ne peut, sans l'autorité du Prince, stipuler dans des contrats de mariage, dans des testamens ou autres actes, que des enfans à naître, ou même des personnes désignées porteront le nom & les armes de cette famille. La raison de cette règle est que l'ordre public, la nature & la loi obligent les enfans de porter le nom & les armes de leur père; & qu'on ne peut, par des conventions particulières, déroger à l'ordre public sans l'autorité du Souverain qui permette ce changement.

On ne peut en effet changer de nom en France, sans lettres patentes du Roi; on les nomme *lettres de commutation de nom*, & la formule en est imprimée en plusieurs endroits.

Plusieurs néanmoins pensent que les donateurs peuvent imposer à leur libéralité, la condition que le

donataire prendra le nom & les armes d'une certaine famille ; mais cela ne peut tout au plus avoir lieu que lorsqu'il n'y a plus de mâles de la famille, ou qu'ils y consentent.

Les exemples des changemens de noms en France, autorisés par lettres patentes dans les maisons nobles, sont fréquens & d'un usage très-ancien. Les lettres patentes du mois de Novembre 1572, regiſtrées le 23 du même mois, qui permirent à Antoine de Blanchefort de porter le nom & les armes de Créqui, portent : *à nous seuls appartient de permettre la mutation & changement de cri, noms & armes de grandes & illustres maisons*, &c.

C'est en conséquence de semblables lettres du mois de Mai 1644, enregiſtrées le 11 Mai 1645, que François de Harville & sa poſtérité ont porté le nom de *Harville des Ursins*.

François-Henri de Montmorenci, Comte de Boutteville & sa poſtérité, ont été autorisés à porter le nom de *Luxembourg*, par des lettres patentes du mois de Mars 1661.

Léon d'Albert de Brantes en avoit aussi obtenu le 10 Juillet 1620, qui lui permettoient de porter le nom de *Luxembourg ;* il avoit épousé la fille aînée de Henri de Luxembourg, dernier mâle de cette maison.

Quand les lettres patentes permettent à quelqu'un de porter le nom & les armes d'une maison dont il n'eſt pas sorti par les mâles, s'il subsiſte encore des mâles de la maison dont le nom eſt ainsi communiqué, ils peuvent s'opposer à l'enregiſtrement des lettres, parcequ'en les accordant, le Roi n'entend point préjudicier aux droits des tiers. Cependant si les lettres portent une défense expresse aux mâles de la famille de s'opposer à l'enregiſtrement, alors ils ne peuvent en empêcher l'effet, parceque le Roi eſt maître de déroger sur cela au droit général du Royaume.

L'Ordonnance de 1629 enjoint par l'article 211, à tous Gentilshommes, de signer du nom de leur famille, & non de celui de leur Seigneurie, en tous actes & contrats qu'ils feront, à peine de nullité desdits actes & contrats ; mais elle n'a jamais été suivie sur ce point.

Celui qui souscrit un engagement sous un autre nom que le sien, se rend coupable d'un faux ; & la première réparation qui soit dûe à celui qui a été trompé par cette fausse signature, eſt que le faussaire soit condamné à exécuter l'engagement qu'il a souscrit sous un nom emprunté. C'eſt ce que le Parlement de Paris a jugé par Arrêt du 11 Mars 1735.

En ſtyle de l'écriture, on dit, *prendre le nom de Dieu en vain ;* pour dire, jurer faussement ou sans sujet, & interposer mal à propos, & légèrement le nom de Dieu dans ses discours & dans son serment.

On dit aussi en termes de l'écriture, *susciter le nom d'un homme mort ;* pour exprimer l'action du frère d'un homme mort sans enfans, lorsqu'il épouse la veuve du défunt, & fait revivre le nom de celui-ci par le moyen des enfans qu'il lui suscite. Ces enfans sont censés fils du frère décédé & ils font revivre sa mémoire. Et l'on dit dans un sens contraire, *effacer le nom de quelqu'un ;* pour dire, en exterminer la race, les enfans, en

détruire la mémoire, les ouvrages, & généralement tout ce qui peut faire vivre son nom sur la terre.

On appelle *nom de guerre*, le nom que chaque soldat prend en s'enrôlant. On le dit aussi d'un nom supposé qu'on prend pour se déguiser, & quelquefois encore d'un sobriquet qu'on a donné à quelqu'un, & sous lequel il est connu.

On dit qu'*un homme répondra d'une chose en son pur & privé nom*; pour dire, qu'on s'en prendra à lui.

On dit figurément & familièrement, *décliner son nom*; pour dire, déclarer soi-même qui l'on est, afin de se faire connoître. *On ne les laissa entrer qu'après qu'ils eurent décliné leurs noms.*

On dit proverbialement, *je ne lui ai jamais dis pis que son nom*; pour dire, je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux ni d'offensant.

On dit aussi proverbialement, qu'*on ne sauroit dire à une personne pis que son nom*; & cela a deux sens tout différens; car il veut dire, que c'est une personne à laquelle on ne peut rien reprocher; & il veut dire aussi que son nom est si décrié, si diffamé, que c'est la plus grande injure qu'on lui sauroit dire. Son plus grand usage est dans le dernier sens.

On dit encore proverbialement, que *quelqu'un nomme les choses par leur nom*, lorsque sans aucun ménagement, il donne aux choses & aux personnes, les noms odieux qu'elles méritent. Ainsi Boileau a dit,

J'appelle un chat, un chat, & Rolet, un fripon,

Parceque Rolet étoit un Procureur réputé fripon.

La même chose se dit d'une personne qui dans la conversation se sert des termes que la bienséance en a bannis. *Il se donne la liberté de nommer toutes les choses par leurs noms.*

On dit, que *le nom d'un homme court chez les Notaires*; pour dire, que c'est un homme qui cherche à emprunter de l'argent.

NOM, en style de pratique, signifie titre, qualité en vertu de quoi on agit, en vertu de quoi on prétend à quelque chose, comme dans ces phrases; *procéder au nom & comme tuteur des enfans mineurs de ... Ès noms & qualités qu'il agit.*

On dit aussi en termes de pratique *Céder ses droits, noms, raisons, actions & prétentions*; pour dire, faire un transport des droits & titres en vertu desquels on prétend quelque chose.

On dit quelquefois, *au nom de*; pour dire, de la part de. *Il n'a agi qu'au nom du Commandant de la province.*

On dit aussi dans le même sens, *en mon nom, en son nom*, &c. *Vous pouvez lui demander cela en mon nom.*

On dit, *donner une bague au nom* ou *en nom de mariage*; pour dire, en vue de mariage, dans le dessein d'épouser la personne à qui on la donne.

AU NOM DE, s'emploie aussi quelquefois dans les demandes, dans les prières qu'on fait, pour dire, en considération. *Faites cela au nom de l'amitié qui nous lie. Je vous en conjure au nom de Dieu.*

NOM, signifie aussi réputation. *Les Condé, les Turenne se sont fait de grands noms dans les armes. L'Énéïde a immortalisé le nom de Virgile.*

On dit au contraire, qu'*un homme est sans nom*, lorsqu'on ne le

connoît point dans le monde, qu'il eft fans crédit, fans autorité.

On dit, *le nom Chrétien, le nom Romain, le nom François;* &c. pour dire, tous les Chrétiens, le Chriftianifme, tous les Romains, l'Empire Romain, tous les François, la monarchie Françoife, &c. *Les Turcs font ennemis du nom chrétien. Le nom romain s'étoit rendu redoutable à tous les peuples de la terre.*

Nom social, fe dit dans une fociété de commerce, du nom que les affociés doivent figner, fuivant la raifon de la fociété; en forte que fuppofé que la raifon de la fociété fût fous le nom de Jacques, Philippe & Nicolas pour le commerce qu'ils veulent faire enfemble, toutes les lettres miffives, lettres de change, billets payables à ordre ou au porteur, quittances, factures, procurations, comptes & autres actes concernant cette fociété, doivent être fignés par l'un ou l'autre des affociés, & fous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas en compagnie, qui eft le *nom focial.*

Nom, en termes de Grammaire fe dit d'un mot fufceptible de nombre & de genre. Le nom eft une des principales parties du difcours. Il y a plufieurs fortes de noms; favoir, le *nom fubftantif* qui fert à défigner les perfonnes & les chofes; le *nom adjectif* qui exprime les qualités des perfonnes & des chofes; le *nom propre* qui exprime une idée fingulière, une perfonne ou une chofe unique, comme *Homère, Londres, le Rhône*; le *nom appellatif* qui convient à toute une efpèce, comme *homme, plante*; le *nom collectif* qui, quoiqu'au fingulier, repréfente à l'efprit plufieurs perfonnes ou plufieurs chofes, comme *le peuple, l'armée, la forêt*; le *nom diminutif* qui diminue ou adoucit la force du mot dont il eft formé; le *nom mafculin*; le *nom féminin*, &c. On trouvera l'explication de chaque forte de nom en fon ordre.

Ce monofyllabe eft bref au fingulier & long au pluriel.

NOMADE; adjectif des deux genres. Errant, celui qui n'a point d'habitation fixe. On a ainfi qualifié différens peuples qui changeoient continuellement de demeure pour chercher de nouveaux pâturages. *Les anciens Arabes, Numides, Scythes, étoient des Nations nomades.*

Il s'emploie auffi fubftantivement, *un peuple de Nomades.*

NOMANCIE; fubftantif féminin. Sorte de fuperftition qu'on appelle l'art de deviner la deftinée d'une perfonne par les lettres de fon nom de baptême. *Caton a fait un traité fur la nomancie.*

NOMANIAH; ville de l'Iraque Arabique, fur le Tigre, entre Bagdat & Vafleth.

NOMARQUE; fubftantif mafculin. *Nomarcha.* Titre que portoit autrefois en Égypte le Gouverneur ou Commandant d'un Nome. *Voyez* Nome.

NOMBRANT; adjectif. Qui nombre. Il n'a d'ufage qu'en cette phrafe, *nombre nombrant.* Voyez Nombre.

NOMBRE; fubftantif mafculin. *Numerus.* Plufieurs unités confidérées enfemble.

Les Mathématiciens confidèrent le nombre fous différens rapports, ce qui produit chez eux différentes fortes de nombres.

Le *nombre déterminé* eft celui qui fe rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire ou trois, on l'appelle proprement *nombre.*

Le *nombre indéterminé* eft celui

qui se rapporte à une unité en général; on l'appele aussi *quantité*.

Les *nombres homogenes* sont ceux qui se rapportent à la même unité.

Les *nombres hétérogenes* sont ceux qui se rapportent à différentes unités: car chaque nombre suppose une unité déterminée & fixée par la notion à laquelle nous avons égard en nombrant; par exemple, c'est une propriété de la sphère d'avoir tous les points de la surface à égale distance du centre; si donc cette propriété est prise pour la marque de l'unité, tous les corps où elle se trouvera seront des unités, & seront de plus la même unité, en tant qu'ils sont renfermés dans cette notion: mais si les sphères sont outre cela distinguées par quelque chose, *&c.* par exemple, par la matière dont elles sont composées, alors elles commencent à n'être plus la même unité, mais des unités différentes. Ainsi six sphères d'or sont des nombres homogenes entr'eux; au contraire, trois sphères de cuivre & quatre d'argent, sont des nombres hétérogenes.

Les *nombres rompus* ou les *fractions*, sont ceux qui consistent en différentes parties de l'unité, ou qui ont à l'unité le même rapport que la partie au tout.

Les *nombres entiers*, appelés aussi *nombres naturels* ou simplement *nombres*, sont ceux que l'on regarde comme des touts, sans supposer qu'ils soient parties d'autres nombres.

Le *nombre rationnel* est celui qui a une mesure commune avec l'unité.

Le *nombre entier rationnel*, est celui dont l'unité est une partie aliquote. Le *nombre rationnel rompu*, est celui qui représente quelque partie aliquote de l'unité. Le *nombre rationnel mixte*, est celui qui est composé d'un nombre entier & d'un nombre rompu, ou de l'unité & d'une fraction. Le *nombre irrationnel* ou *sourd*, est celui qui est incommensurable avec l'unité.

Le *nombre pair*, est celui qui peut être divisé en deux parties égales exactement, & sans qu'il reste de fraction comme 4, 6, 8, 10, *&c.* La somme, la différence & le produit d'un nombre quelconque de nombre pairs, est toujours un nombre pair.

Un nombre pair multiplié par un nombre pair donne un *nombre pairement pair*.

Un nombre est pairement pair, quand il peut être divisé exactement & sans reste, en deux nombres pairs.

Ainsi 2 fois 4 faisant 8, 8 est un nombre pairement pair.

Un nombre est impairement pair quand il peut être divisé en deux parties égales & impaires; par exemple 14.

Le *nombre impair*, est celui qui excède le nombre pair au moins d'une moitié, ou qui ne peut être divisé exactement & sans reste en deux parties égales: tels sont les nombres 3, 5, 9, 11, *&c.*

La somme ou la différence de deux nombres impairs est toujours un nombre pair; mais leur produit est nécessairement un nombre impair.

Si on ajoute un nombre impair avec un nombre pair ou que l'on retranche l'un de l'autre, la somme dans le premier cas, & dans le second la différence, sera un nombre impair; mais le produit d'un nombre pair par un impair, est toujours un nombre pair.

La somme d'un nombre pair quelconque de nombres impairs, est un nombre pair; & la somme d'un nombre impair quelconque de nombres impairs, est toujours un nombre impair.

On appelle *nombre premier* ou *primitif*, celui qui n'est divisible que par l'unité, comme 5, 7, 11, *&c.*

Les *nombres premiers entre eux*, sont ceux qui n'ont d'autre commune mesure que l'unité, comme 12 & 19.

Le *nombre composé*, est celui qui est divisible non-seulement par l'unité, mais par d'autres nombres encore, comme 8, qui est divisible par 4 & par 2.

Les *nombres composés entr'eux*, sont ceux qui ont pour commune mesure, non-seulement l'unité, mais encore d'autres nombres, comme 12 & 15

Le *nombre parfait*, est celui dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, rendent précisément le nombre dont elles sont les parties, comme *6*, 28, *&c.*

Les parties aliquotes de *6* sont 3, 2 & 1, qui font *6* : celles de 28 sont 14, 7, 4, 2 & 1, qui font 28.

Les *nombres imparfaits*, sont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, font plus ou moins que le nombre total dont elles sont les parties.

On distingue les nombres imparfaits en *abondans* & *défectifs*.

Les *nombres abondans*, sont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, font plus que le tout dont elles sont les parties, comme 12, dont les parties aliquotes *6*, 4, 3, 2, 1 font 1*6*.

Les *nombres défectifs*, sont ceux dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font moins que le nombre total dont elles sont les parties, comme 1*6*, dont les parties aliquotes 8, 4, 2, 1 ne font que 15.

Le *nombre plan* est celui qui résulte de la multiplication de deux nombres, par exemple, *6* qui est le produit de 2 par 3.

Le *nombre carré*, est celui qui vient de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme 4, qui vient de la multiplication de 2 par 2; *9* qui vient de la multiplication de 3 par 3; 25 qui vient de la multiplication de 5 par 5, *&c.*

Tout nombre carré ajouté à sa racine donne un nombre pair. En effet, si la racine est paire, le carré est aussi pair, & si elle est impaire, le carré est aussi impair : or deux pairs ou deux impairs pris ensemble, font toujours un nombre pair.

Le *nombre cube*, ou *cubique*, est le produit d'un nombre carré multiplié par sa racine. Ainsi le nombre de 8 est un nombre cubique, parceque 4, nombre carré, y est multiplié par sa racine qui est 2.

Tous les *nombres cubiques* dont la racine est moindre que *6*, comme 8, 27, *6*4, 125, *&c.* étant divisés par *6*, le reste est leur racine même : par exemple, 8 étant divisé par *6*, il reste 2, qui est la racine cube de 8. A l'égard des *nombres cubiques* plus grands que 125; 21*6*, cube de *6*, étant divisé par *6*, il ne reste rien. 343, cube de 7, a pour reste 1, qui étant ajouté à *6*, donne 7, racine cube de 343; 512, cube de 8, étant divisé par *6*, il reste 2, qui avec *6*, fait 8, racine cube de 512. Ainsi, divisant par *6* tous les nombres cubes au-dessus de 21*6*, & ajoutant les restes avec *6*, on a toujours la racine cube du nombre proposé jusqu'à ce que le reste soit 5,

qui, ajouté avec *6*, fait 11. Les nombres cubes au-dessus du cube de 11, savoir le cube de 12 étant divisé par *6*, il ne reste rien, & la racine cube est 12; & si on continue à diviser les cubes supérieurs par *6*, en ajoutant les restes non plus à *6*, mais à 12, on aura la racine cube, & ainsi de suite, jusqu'au cube de 18, où le reste de la division ne doit plus être ajouté à *6* ni à 12, mais à 18, & de même à l'infini.

M. de la Hire examinant cette propriété du nombre *6* par rapport aux nombres cubiques, trouva que tous les autres nombres élevés à une puissance quelconque, avoient chacun leur diviseur, qui faisoit le même effet par rapport à ces puissances, que *6* par rapport aux nombres cubes; & voici la règle générale qu'il a découverte. Si l'exposant de la puissance est pair, c'est-à dire, si le nombre est élevé à la seconde, quatrième, sixième, *&c.* puissance, il faut le diviser par 2; & le reste s'il y en a un, étant ajouté à 2 ou à un multiplié de 2, sera la racine du degré correspondant de la puissance donnée, c'est-à-dire, la racine deuxième, ou la quatrième, ou la sixième, *&c.* Mais si l'exposant de la puissance est impair, c'est-à-dire, si le nombre est élevé à la troisième, cinquième, septième puissance, le double de l'exposant devra être le diviseur, & ce diviseur aura la propriété dont il s'agit.

Les *nombres polygones* sont des sommes de progressions arithmétiques qui commencent par l'unité; celles des progressions dont la différence est 1, sont appelées *nombres triangulaires*; celles dont la différence est 2, sont des *nombres carrés*. Celles dont la différence est 3, sont des *nombres pentagones*. Celles dont la différence est 4, les *nombres hexagones*. Celles dont la différence est 5, les *nombres heptagones*, &c.

Il y a des *nombres pyramidaux*. En voici la formation.

Les sommes des nombres polygones prises de la même manière qu'on prend les sommes des progressions arithmériques pour former les nombres polygones, sont appelés *premiers nombres pyramidaux*.

Les sommes des premiers nombres pyramidaux sont appelés *seconds nombres pyramidaux*: les sommes des seconds nombres pyramidaux sont appelés *troisièmes nombres pyramidaux*, &c.

En particulier on appelle *nombres triangulaires pyramidaux*, ceux qui sont formés par l'addition des nombres triangulaires; *premiers pyramidaux pentagonaux*, ceux qui viennent de l'addition des nombres pentagones, *&c.*

On appelle *nombre cardinal*, quelque sorte de nombre que ce soit qui sert à marquer la quantité, comme un, deux, trois, *&c.* jusqu'à l'infini. Et *nombre d'ordre*, ou *ordinal*, tout nombre qui sert à marquer l'ordre, comme, premier, second, troisième, & ainsi du reste. Et *nombre collectif*, tout nombre qui marque assemblage de plusieurs nombres, comme, une dixaine, une vingtaine, une centaine, *&c.*

On appelle *nombres de distribution* ou *partition*, ceux qui expriment ce que la partie d'un nombre est par rapport au nombre entier; tels sont, la moitié, un tiers, un quart, *&c.*

Les *nombres d'accroissement*, ou *d'augmentation*, sont ceux qui expriment en un seul mot, combien de fois une même quantité est répétée: tels sont *le double*, *le triple*, *le quadruple*, &c.

On

On appelle *nombre nombrant*, tout nombre considéré en lui-même sans application à rien de déterminé ; & dans cette acception on dit, *l'unité est le principe des nombres. Un ne fait pas nombre. Deux font nombre.* Et *nombre nombré*, se dit de l'application du nombre nombrant à quelque sujet que ce soit. *Un grand nombre d'oiseaux. Un nombre innombrable de mouches.*

En parlant d'un homme qui n'est de nulle considération dans la compagnie dont il est membre, on dit, qu'*il n'est là que pour faire nombre.*

Les *nombres* ou leurs propriétés arithmétiques ont été chez les anciens philosophes Pythagoriciens, une source abondante de superstitions. L'unité étant le principe génératif des nombres, elle est devenue, disoient les Pythagoriciens, comme l'attribut essentiel, le caractère sublime, le sceau même de Dieu. On le nomme avec admiration celui qui est *un* ; c'est le seul titre qui lui convient & qui le distingue de tous les autres êtres qui changent sans cesse & sans retour. Lorsqu'on veut représenter un Royaume florissant & bien policé, on dit qu'*un* même esprit y règne, qu'*une* même ame le vivifie, qu'*un* même ressort le remue.

Le nombre 2 désignoit, suivant Pythagore, le mauvais principe, & par conséquent le désordre, la confusion & le changement. La haine qu'on portoit au nombre 2 s'étendoit à tous ceux qui commençoient par le même chiffre, comme 20, 200, 2000, &c. Suivant cette ancienne prévention, les Romains dédièrent à Pluton le second mois de l'année ; & le second jour du mois ils expioient les mânes des Morts. Des gens superstitieux, pour appuyer cette doctrine, ont remarqué que le second jour des mois avoit été fatal à beaucoup de lieux & de grands hommes, comme si ces mêmes fatalités n'étoient pas également arrivées dans d'autres jours.

Mais le nombre 3 plaisoit extrêmement aux Pythagoriciens, qui y trouvoient de sublimes mystères, dont ils se vantoient d'avoir la clef ; ils appeloient ce nombre l'harmonie parfaite. Un Italien, Chanoine de Bergame, s'est avisé de recueillir les singularités qui appartiennent à ce nombre ; il y en a de philosophiques, de poétiques, de fabuleuses, de galantes, & même de dévotes : c'est une compilation aussi bizarre que mal assortie.

Le nombre 4 étoit en grande vénération chez les disciples de Pythagore ; ils disoient qu'il renfermoit toute la religion du serment, & qu'il rappeloit l'idée de Dieu & de sa puissance infinie dans l'arrangement de l'univers.

Junon, qui préside au mariage, protégeoit, selon Pythagore, le nombre 5, parcequ'il est composé de 2, premier nombre pair, & de 3, premier nombre impair. Or ces deux nombres réunis ensemble pair & impair, font 5, ce qui est un emblème ou une image du mariage. D'ailleurs le nombre 5 est remarquable, ajoutoit-il, par un autre endroit, c'est qu'étant multiplié toujours par lui-même, c'est-à-dire, 5 par 5, il vient toujours un nombre 5 à la droite du produit.

Le nombre 6, au rapport de Vitruve, devoit tout son mérite à l'usage où étoient les anciens Géomètres de diviser toutes leurs figures,

soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites ou par des lignes courbes, en six parties égales; & comme l'exactitude du jugement & la rigidité de la méthode sont essentielles à la géométrie, les Pythagoriciens, qui eux-mêmes faisoient beaucoup de cas de cette science, employèrent le nombre 6 pour caractériser la justice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités, ni par l'attrait ordinairement vainqueur des richesses.

Aucun nombre n'a été si bien accueilli que le nombre 7 : les Médecins y croyoient découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est de-là qu'ils formèrent leur année climatérique. Fra-Paolo, dans son *Histoire du Concile de Trente*, a tourné plaisamment en ridicule tous les avantages prétendus du nombre 7.

Le nombre 8 étoit en vénération chez les Pythagoriciens, parcequ'il désignoit, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive & sacrée qui suppose tous les hommes égaux.

Ils considéroient avec crainte le nombre 9, comme désignant la fragilité des fortunes humaines, presqu'aussi-tôt renversées qu'établies. C'est pour cela qu'ils conseilloient d'éviter tous les nombres où le 9 domine, & principalement 81, qui est le produit de 9 multiplié par lui-même.

Enfin les disciples de Pythagore regardoient le nombre 10 comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des nombres qui le précédent. Pour marquer qu'une chose surpassoit de beaucoup une autre, les Pythagoriciens disoient qu'elle étoit 10 fois plus grande, 10 fois plus admirable. Pour marquer simplement une belle chose, ils disoient qu'elle avoit 10 degrés de beauté. D'ailleurs ce nombre passoit pour un signe de paix, d'amitié, de bienveillance; & la raison qu'en donnoient les disciples de Pythagore, c'est que quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se prennent les mains l'une à l'autre & se les serrent, en témoignage d'une union réciproque. Or, disoient-ils, deux mains jointes ensemble forment par le moyen des doigts le nombre 10.

On dit en termes d'Arithmétique & de chiffre commun, *nombre*, *dizaine*, *centaine*, *mille*, *dizaine de mille*, &c. Et alors *nombre* se dit du premier de plusieurs chiffres rangés de suite sur une même ligne, en commençant par la droite.

Nombre, se dit en termes de Grammaire, des noms & des verbes, selon qu'ils s'appliquent à une chose ou à plusieurs. Il y a deux nombres dans notre langue, le singulier & le pluriel. Le premier désigne unité, comme *le Prince*; & le second marque pluralité, comme *les Princes*.

Pour connoître quand un nom substantif ou adjectif est au singulier ou au pluriel, il suffit d'examiner s'il est ou s'il peut être précédé de l'article *le* ou *la*, du singulier, ou de l'article *les* du pluriel : ainsi *le Poëte*, *la Muse*, sont au singulier; *les Poëtes*, *les Muses*, sont au pluriel.

Dans les verbes, le nombre se distingue par les noms ou pronoms qui sont les nominatifs du verbe, & par les terminaisons différentes que le verbe prend. Ainsi *je chante*, est au singulier; & *nous chantons*, est au pluriel. *Voyez* Verbe.

On appelle le quatrième des Livres de Moïse, *le Livre des Nombres*, parceque les trois premiers chapitres contiennent les dénombremens des Hébreux & des Lévites, que l'on fit séparément après l'érection & la consécration du Tabernacle.

Le peuple étant parti de Sinaï le vingtième jour du second mois de la seconde année après la sortie d'Égypte, alla au désert de Pharan, & de-là à Cadès, d'où l'on envoya des députés pour visiter la terre promise. Au retour des Députés, les Israélites tombèrent dans le découragement & dans le murmure; & Dieu les condamna à mourir dans le désert, & jura qu'ils n'entreroient point dans la terre qu'il avoit promise à leurs pères. Ainsi après avoir demeuré un assez long-temps à Cadès-Béarné, ils retournèrent en arrière; & après avoir voyagé trente-neuf ans dans le désert, ils arrivèrent enfin dans les campagnes de Moab, au-delà du Jourdain. On voit dans les nombres tout ce qui se passa durant cet intervalle. On y trouve les guerres que Moïse fit aux rois Sehon & Og, & celle qu'il fit aux Madianites, pour les punir de ce qu'ils avoient envoyé leurs filles dans le camp d'Israël, pour engager le peuple dans la fornication & dans l'idolâtrie. On y lit plusieurs loix que Moïse donna durant ces trente-neuf ans, & différens murmures des Israélites, qui furent tous suivis de châtimens de la part du Seigneur.

On dit *au nombre, du nombre*; pour dire, parmi, au rang. *L'Histoire le met au nombre des grands Capitaines de l'ancienne Rome. Il étoit du nombre des exilés.*

Nombre, signifie aussi, quantité, multitude. *Il y eut nombre de Négocians dont les affaires furent dérangées par cette banqueroute. Il a nombre de protections à la Cour.*

Sans nombre, se dit adverbialement d'une grande multitude. *C'est un vieil avare qui a des écus sans nombre.*

En termes d'Armoiries, en parlant des pièces dont l'écu est rempli, sans que le nombre en soit fixe, on dit, *porter d'azur aux fleurs de lis sans nombre.* Ce qui se dit autrement, *semé de fleurs de lis.*

Nombre, se dit aussi de l'harmonie qui résulte d'un certain arrangement de paroles, ou dans la prose ou dans les vers.

On ne peut disconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, & quelquefois même à la force du discours. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend sensible au nombre & à la cadence; & pour introduire dans les langues cette espèce de concert, cette harmonie, il n'a fallu que consulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que sonder, interroger, pour ainsi dire, les oreilles, que Cicéron appelle, avec raison, un *juge fier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que soit une pensée en elle-même, si les mots qui l'expriment sont mal arrangés, la délicatesse de l'oreille en est choquée: une composition dure & rude la blesse, au lieu qu'elle est agréablement flatée de celle qui est douce & coulante. Si le nombre est mal soutenu, & que la chute en soit trop prompte, elle sent qu'il y manque quelque chose, & n'est pas satisfaite. Si, au contraire, il y a quelque chose de traînant & de superflu, elle le rejette & ne peut le souffrir. En un mot, il n'y a qu'un discours

plein & nombreux, qui puisse la contenter.

Par la différente structure que l'orateur donne à ses phrases, le discours marche avec une gravité majestueuse, ou coule avec une prompte & légère rapidité; tantôt il charme & enlève l'auditeur par une douce harmonie, ou le pénètre d'horreur & de saisissement, par une cadence dure & âpre. Mais comme la qualité & la mesure des mots ne dépendent point de l'orateur, & qu'il les trouve, pour ainsi dire, tout taillés, son habileté consiste à les mettre dans un tel ordre, que leur concours & leur union, sans laisser aucun vide, ni causer aucune rudesse, rendent le discours doux, coulant, agréable; & il n'est point de mots, quelque durs qu'ils paroissent, qui, placés à propos par une main habile, ne puissent contribuer à l'harmonie du discours, comme dans un bâtiment les pierres les plus brutes & les plus irrégulières y trouvent leur place. Isocrate, à proprement parler, fut le dernier chez les Grecs, qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence; & Cicéron rendit le même service à la langue de son pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tissu des périodes dont un discours est composé, & que ce soit de cette union & du concert de toutes les parties, que résulte l'harmonie; cependant on convient que c'est surtout à la fin des périodes, qu'il paroît & se fait sentir. Le commencement des périodes ne demande pas un soin moins particulier, parceque l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aisément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié, qui peut convenir aux discours d'appareil & de cérémonie, tels que sont ceux du genre démonstratif, ou l'auditeur loin d'être choqué des cadences mesurées & nombreuses, observées, pour ainsi dire, avec scrupule, sait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaisir doux & innocent. Il n'en est pas ainsi, quand il s'agit de matières graves & sérieuses, où l'on ne cherche qu'à instruire & qu'à toucher : la cadence pour lors doit avoir quelque chose de grave & de sérieux. Il faut que cette amorce du plaisir, qu'on prépare aux auditeurs soit comme cachée & enveloppée sous la solidité des choses, & sous la bonté des expressions, dont ils soient tellement occupés, qu'ils paroissent ne pas faire d'attention à l'harmonie.

Ces principes qui sont ceux de Ciceron & de Quintilien, s'appliquent à toutes les langues. On a long-temps cru que la nôtre n'étoit pas susceptible d'harmonie; ou du moins on l'avoit totalement négligée jusqu'au dernier siècle. Balzac fut le premier qui prescrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'harmonie de ce nouveau style enchanta tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts : les bons Auteurs, qui sont venus depuis, les ont connus & évités.

Le nombre de la Poësie consiste dans une harmonie plus marquée que celle de la prose, & qui dépend du nombre déterminé des syllabes, selon la longueur ou la briéveté des mots; de la richesse, du choix & du mêlange des rimes; enfin de l'assortiment des syllabes, au son desquelles le Poëte ne sauroit être trop attentif.

Les Astronomes & les Chronologistes appellent *nombre d'or*, la période au bout de laquelle le soleil & la lune reviennent à-peu-près au même point où ils se trouvoient environ dix-neuf années auparavant. Voici de quelle manière on trouve le nombre d'or de quelque année que ce soit depuis Jésus Christ.

Comme le cycle lunaire commence l'année qui a précédé la naissance de Jésus-Christ, il ne faut qu'ajouter 1 au nombre des années qui se sont écoulées depuis Jésus-Christ, & diviser la somme par 19, ce qui restera après la division faite sera le nombre d'or que l'on cherche; s'il ne reste rien le nombre d'or sera 19.

Supposez, par exemple, que l'on demande le nombre d'or de l'année 1725 : 1725 + 1 = 1726; & 1726 divisé par 19 donne 90 au quotient, & le reste 16 est le nombre d'or que l'on cherche.

Le nombre d'or servoit dans l'ancien Calendrier à montrer les nouvelles lunes; mais on ne peut s'en servir que pendant 300 ans, au bout desquels les nouvelles lunes arrivent environ un jour plutôt que selon le nombre d'or : de sorte qu'en 1582 il s'en falloit environ quatre jours que le nombre d'or ne donnât exactement les nouvelles lunes, quoique ce nombre les eût données assez bien du temps du Concile de Nicée. De sorte que le cycle lunaire est devenu tout-à-fait inutile, aussi bien que le nombre d'or, pour marquer les nouvelles lunes.

Cette raison & plusieurs autres engagèrent le pape Grégoire XIII à réformer le Calendrier, à abolir le nombre d'or, & à y substituer le cycle des épactes; de sorte que le nombre d'or, qui dans le Calendrier Julien servoit à trouver les nouvelles lunes, ne sert dans le Calendrier Grégorien qu'à trouver le cycle des épactes.

On dit que ce nombre a été appelé nombre d'or, soit à cause de l'étendue de l'usage qu'on en fit, soit à cause que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudissement, qu'ils le firent écrire en lettres d'or dans la place publique.

On appelle aussi *nombre d'or*, le chiffre dont on se sert pour marquer les années de cette période.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

NOMBRÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Nombrer.

NOMBRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Dinumerare.* Compter, supputer combien il y a d'unités dans une quantité. *On ne sauroit nombrer les ravages que la guerre a faits dans ces contrées.*

NOMBREUX, EUSE; adjectif. *Numerosus.* Qui est en grand nombre. *Un peuple nombreux. Une famille nombreuse.*

Nombreux, signifie aussi harmonieux, qui a un son & une cadence agréable. *Une période nombreuse. Des vers nombreux.* Voyez Nombre.

NOMBRIL; substantif masculin. *Umbilicus.* Cette partie qui est au milieu du ventre de l'homme & de la plupart des animaux, & par laquelle on croit que le fœtus tire sa nourriture dans le ventre de sa mère.

Aussi-tôt que l'enfant est hors de la matrice, on lui lie le nombril qu'on coupe ensuite un bon travers de doigt au-delà de la ligature; la nature après cela sépare si bien ce qui en reste, qu'il n'en demeure plus que le vestige dans le nœud que l'on voit à l'homme parfait.

Nombril, se dit en termes de Botanique, de certaines cavités qui s'apperçoivent à l'extrémité des fruits, & à la partie qui est opposée à la queue. Les Jardiniers donnent le nom d'œil à ces cavités.

Nombril, se dit en termes de Conchyliologie, du trou qui est dans le milieu de la base d'une coquille, à côté de la bouche, & qui en fait à peu près le centre.

Nombril de Vénus, se dit d'une plante qu'on appelle aussi *cotylédon*, & dont on distingue deux espèces principales; savoir, le grand *cotylédon* ou *nombril de Vénus*, & le *cotylédon* ou *nombril de Vénus à fleurs jaunes*.

Le *grand cotylédon* ou *nombril de Vénus*, est une plante qui croît naturellement dans les rochers & les vieux murs des édifices, aux lieux pierreux & chauds; elle est assez commune dans plusieurs provinces de Flandre; elle ne s'éleve pas si aisément dans les jardins. Sa racine est tubéreuse, charnue, blanche, fibreuse en dessous; elle pousse des feuilles rondes, épaisses, grasses, pleines de suc, creusées en bassin comme un nombril, attachées par des queues longues, verdâtres, d'un goût visqueux & insipide; il s'éleve d'entre elles une tige menue, haute d'environ un demi-pied, qui se divise en plusieurs rameaux revêtus de petites fleurs en cloches, de couleur blanchâtre ou tirant sur le purpurin: ces fleurs sont remplacées par des fruits à plusieurs gaines membraneuses, qui renferment des semences fort menues. Cette plante commence à paroître vers l'automne; elle conserve ses feuilles pendant l'hiver, elle fleurit en avril & mai; alors ses feuilles se flétrissent.

Le *cotylédon* ou *nombril de Vénus à fleurs jaunes*, a sa racine longue, vivace & rampante; ses feuilles sont plus épaisses que les précédentes, & crenelées en leurs bords; la tige est rougeâtre, les fleurs jaunes & disposées en épi: à ces fleurs succèdent cinq capsules oblongues, verdâtres, remplies de graines très-menues & rougeâtres. Cette plante vient ordinairement de Portugal; on la cultive dans les jardins des curieux, où elle n'est pas difficile à conserver, mais elle périt comme la précédente espèce.

Les feuilles du cotylédon ont un goût visqueux & aqueux; elles sont rafraichissantes, & produisent ainsi que la joubarbe, de très-bons effets dans les inflammations externes, sur les brûlures & les hémorrhoïdes.

En termes de Blason, on appelle *nombril*, le point qui est au milieu du dessous de la face, ou le centre même de l'écusson.

Le *l* final se prononce mouillé.

NOME; substantif masculin & terme d'Antiquité. Mot emprunté du Grec, qui signifie proprement *loi*, mais auquel les Grecs attachoient plusieurs idées différentes.

Nous l'employons après eux pour désigner, en parlant de leur poësie, une sorte de poëmes anciens qui se chantoient en l'honneur d'Apollon, comme les dithyrambes se chantoient en l'honneur de Bacchus. En parlant de leur musique, nous désignons par le mot *nome*, un chant ou un air assujetti à une certaine cadence, qu'il n'étoit pas permis d'enfreindre en changeant à son gré le ton de la voix ou celui des cordes de l'instrument. Les *nomes* empruntoient leur dénomination, 1°. ou de certains peuples; *nome* Eolien, *nome* Lydien: 2°. ou de la nature du rythme; *nome* Orthien, *nome*

Dactylique, *nome* Trochaïque: 3°. ou de leurs inventeurs; *nome* Hiéracien, *nome* Polymnestan: 4°. ou de leurs sujets; *nome* Pythien, *nome* Comique: 5°. ou enfin de leur mode; *nome* Hypatoïde ou Grave, *nome* Nétoïde ou Aigu, *&c.*

Il y avoit des nomes bipartites qui se chantoient sur deux modes; il y avoit même un nome appelé *tripartite*, duquel Sacadas ou Clonas fut l'inventeur, & qui se chantoit sur trois modes, savoir, le Dorien, le Phrygien & le Lydien.

Enfin, le mot *nome* est dans un autre sens synonyme de *préfecture*, *gouvernement;* & dans ce sens il se dit surtout des différentes parties de l'Egypte, suivant une ancienne division du pays. Sésostris divisa l'Égypte en trente-six nomes; mais ce nombre a varié; car Strabon compte neuf nomes dans la Thébaïde; Pline onze; & Ptolémée treize. En général, chaque ville un peu considérable formoit un nome avec son territoire.

NOMENCLATEUR; substantif masculin. *Nomenclator.* On appeloit ainsi chez les Romains, un esclave dont la fonction étoit de nommer les citoyens à celui qui avoit intérêt de les connoître, & particulièrement au Candidat qui sollicitoit les suffrages du peuple pour en obtenir une charge.

Il faut savoir que dès que le Magistrat avoit permis à un Candidat de se mettre sur les rangs pour quelque emploi, alors le Candidat se rendoit sur la place en robe blanche lustrée, pour se faire voir & flatter le peuple; cela s'appeloit *prensare honores*, parcequ'il ne manquoit pas de prendre les mains de chaque citoyen, & de lui faire mille carresses; c'est pourquoi Cicéron nomme les Candidats, les gens les plus polis du monde, *officiosam nationem Candidatorum.*

Le Candidat courtisoit ainsi le peuple deux ans avant que la charge qu'il désiroit fût vacante. Le jour des comices arrivé, il faisoit sa demande dans les formes; & conduit par ses amis, il se plaçoit sur un monticule, appelé *collis hortulorum*, vis-à-vis du Champ de Mars, afin d'être vu de toute l'Assemblée. Comme c'étoit une marque d'estime de nommer chacun par son nom en le saluant, & que les Candidats ne pouvoient pas eux-mêmes savoir le nom de tous les Romains qui donnoient leurs suffrages, ils menoient avec eux des esclaves, qui, n'ayant eu d'autre occupation toute leur vie que d'apprendre les noms des citoyens, les savoient parfaitement, & les disoient à voix basse aux Candidats. C'étoit ces esclaves qu'on appeloit *Nomenclateurs.*

NOMENCLATEUR, signifie parmi nous celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art.

NOMENCLATURE; substantif féminin & terme d'Histoire Naturelle. Il se dit des différentes méthodes, suivant lesquelles on distribue en classes, ordres, genres & espèces tout ce qui appartient à l'Histoire Naturelle, comme animaux, plantes, minéraux, pierre, coquilles, *&c.* La nomenclature assigne à chacune de ces choses les noms qui peuvent servir à les différencier.

NOMENY; petite ville de France en Lorraine, sur la Seille, à cinq lieues, sud, de Metz. C'est le siége d'un Bailliage Royal.

NOMIE, substantif féminin. Mot tiré du grec & qui signifie règle,

loi. Il est entré dans la composition de plusieurs mots François, tels qu'Astronomie, Anatomie, *&c.* On les trouve expliqués à leur ordre alphabétique.

NOMIEN; adjectif masculin & terme de Mythologie. Surnom de Mercure qui lui fut donné, soit à cause des règles de l'éloquence qu'il avoit établies, soit parcequ'il étoit le dieu des bergers.

NOMINALES; adjectif féminin pluriel qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *prières nominales.* C'est un des droits honorifiques qui appartiennent aux Patrons & aux Hauts-Justiciers, & qui consiste à être nommés aux prières du prône.

NOMINALISME; substantif masculin. Système des Nominaux. *Voy.* NOMINAUX.

NOMINATAIRE; substantif masculin. *Designatus.* Terme de matière bénéficiale Celui qui est nommé à un bénéfice, quel qu'il soit.

NOMINATEUR; substantif masculin. Celui qui nomme, qui a droit de nommer. *Le Roi est le Nominateur des bénéfices consistoriaux.*

NOMINATIF; substantif masculin. *Nominativus.* Terme de Grammaire. C'est le nom tel qu'il est, avant d'être décliné dans les langues qui ont des cas. Il se dit également du substantif & de l'adjectif. En notre langue, il se dit du nom qui précède le Verbe; ce qu'on appelle en Logique le sujet de la proposition: dans cette phrase, *le père aime le fils*, c'est le *père* qui est le nominatif; & dans cette autre, le *fils aime le père*, c'est le *fils* qui est le nominatif.

NOMINATION; substantif féminin. *Nominatio.* Il se dit du droit de nommer & de l'action par laquelle on nomme à quelque bénéfice, à quelque charge.

Le Roi a le droit de nommer, en vertu du Concordat, aux Archevêchés, Évêchés & autres bénéfices consistoriaux du Royaume.

Le Roi, comme Patron, nomme aux bénéfices de fondation royale.

Il confère en régale à cause du droit attaché à la Couronne.

De plus, le Roi nomme à cause de son joyeux avénement à la Couronne, à cause du serment de fidélité des Évêques, par droit de joyeuse entrée, à cause de la garde royale, & à cause du litige entre les Patrons; mais ces deux derniers droits n'ont lieu qu'en Normandie.

Le Roi nomme aussi aux Patrons & aux Collateurs les Officiers du Parlement de Paris.

Une maxime générale pour toutes les nominations du Roi, c'est que le premier nommé est préféré.

On peut distinguer deux sortes de nominations, l'une pour les bénéfices vacans, l'autre pour les bénéfices à vaquer. Le droit de nomination des Patrons laïques & ecclésiastiques se rapporte à la première classe. On doit ranger dans la seconde les nominations des Gradués, des Indultaires & autres qui sont dans le cas des expectatives.

NOMINATION, se dit aussi en parlant de celui qui a été nommé à un bénéfice, à une charge. *Il n'a pas paru depuis sa nomination à ce canonicat;* c'est-à-dire, depuis qu'il a été nommé à ce canonicat.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

NOMINAUX; substantif masculin On a ainsi appelé les Philosophes

ſcholaſtiques oppoſés aux réaux ou réaliſtes ſur la queſtion des univerſaux.

On s'échauffa ſi fort ſur cette queſtion puérile du temps de Louis XI, & les deux partis qu'on vient de nommer s'animèrent l'un contre l'autre avec tant de fureur, que les réaux ayant eu plus de crédit à la Cour, obtinrent du Roi un Édit auſſi ſanglant contre les nominaux leurs adverſaires, que s'il ſe fût agi du renverſement de la Religion & de l'État. Rien cependant n'étoit plus frivole que le fond de la querelle des réaux & des nominaux. Elle rouloit comme on ſait, ſur ce que la Logique de l'école appelle les *cinq univerſaux*, qui ſont le genre, l'eſpèce, la différence, le propre & l'accident; ſorte de diviſion des idées, dont la ſaine philoſophie ne fait pas aujourd'hui le moindre uſage, & dont les Péripatéticiens ſe ſervoient pour diſtinguer les différentes manières dont on peut conſidérer les choſes en général. Les réaux ſoutenoient que ces cinq univerſaux étoient quelque choſe de réellement exiſtant: les *nominaux* qu'on appeloit auſſi *terminiſtes*, prétendoient que ce n'étoient que des noms, des termes qui ne ſignifioient que les diverſes manières dont la Logique pouvoit enviſager les objets de la première opération de l'eſprit. Ils étoient aſſurément bien plus ſenſés que leurs adverſaires.

Beaucoup d'écrivains rapportent à Guillaume Occham, Cordelier Anglois & fondateur des Capucins, l'origine de la ſecte des Nominaux; c'eſt une erreur qui vient de ce que le premier des auteurs Nominaux qui ſont nommés dans l'Édit de Louis XI, eſt un certain Guillaume Okan; mais on n'a pas fait attention qu'il y eſt qualifié moine de Cîteaux, *monachus Ciſtercienſis*. La ſecte des Nominaux eſt d'environ trois cent ans plus ancienne que le Cordelier Occham qui floriſſoit dans le quatorzième ſiècle. Son premier auteur fut un Médecin de Henri I, Roi de France; ce Médecin natif de Chartres, s'appeloit *Jean*, & fut ſurnommé le *Sophiſte*, à cauſe de la ſubſtilité de ſes raiſonnemens. Il vivoit dans le onzième ſiècle ſous le Roi Henri I qui mourut en 1060.

Jean le Sophiſte eut pour diſciple un nommé *Rocelin*, que quelques-uns appellent *Roſſelin*, d'autres *Ruſſelin*, & d'autres *Encelin*, à qui même on donne pour nom de baptême celui de Jean, ce qui pourroit venir de ce qu'on n'auroit fait qu'une perſonne du maître & du diſciple. Rocelin étoit Breton, & fut d'abord Chanoine de Compiegne, & puis, ſelon quelques-uns, de Saint Martin de Tours. C'eſt lui qu'il faut regarder comme le véritable fondateur de la ſecte des Nominaux; il en enſeigna publiquement tous les principes.

Le plus célèbre de ſes élèves fut le fameux Abailard.

NOMIQUE; ſubſtantif maſculin. Titre que portoit dans l'Égliſe Grèque celui qui étoit chargé de veiller à ce que les rits & les rubriques s'obſervaſſent exactement.

NOMMÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Voyez* NOMMER.

Quand on dit, le *nommé Guillaume*, le *nommé André*, &c. cela emporte quelque ſorte de mépris de celui qu'on déſigne ainſi.

On dit adverbialement, *à point nommé;* pour dire, préciſément, au temps qu'il faut, fort à pro-

pos. *Elle entra à point nommé, comme on alloit se mettre à table.*

On dit aussi adverbialement, *à jour nommé*; pour dire, au jour qui avoit été fixé, dont on étoit convenu. *Il arriva chez elle à jour nommé.*

NOMMÉE; substantif féminin & terme de Coutume, usité en quelques endroits pour exprimer le dénombrement que le vassal donne à son Seigneur.

NOMMÉMENT; adverbe. *Nominatim.* Spécialement. Ce terme s'emploie principalement lorsqu'après avoir parlé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses en général, on vient à en spécifier particulièrement quelques-unes. *Il y avoit dans cette Assemblée plusieurs Dames de distinction, & nommément la Duchesse de.......... On lui conteste plusieurs choses, & nommément sa qualité d'héritier.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième moyenne.

On prononce *nomémant.*

NOMMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Nominare.* Donner, imposer un nom. *L'Ange qui lutta contre Jacob le nomma Israël. Nommer un enfant au baptême. Christophe Colomb découvrit le nouveau monde, & Améric Vespuce le nomma de son nom.*

NOMMER, se dit aussi de certaines épithètes qu'on joint d'ordinaire aux noms propres, soit des personnes, soit des villes; c'est ainsi qu'en parlant de différens Princes, on a nommé un Empereur, *Henri l'Oiseleur*; un Roi d'Angleterre, *Richard cœur de lion*; un Roi de Navarre, *Charles le mauvais*; un Roi de France, *Louis le Débonnaire*; un Duc de Lorraine, *Stanislas le bienfaisant.* C'est ainsi qu'on a nommé un Duc de Guise, *le Balafré*; la Noue, *Bras de fer*, &c. On dit aussi à l'égard des villes, *Florence la belle, Venise la riche, Naples la gentille, Rome la sainte*, &c.

NOMMER, signifie aussi dire le nom d'une personne, d'une chose; dire comment une personne, une chose s'appelle. *Nomme-t-on le Ministre qui a imaginé ce projet? Avez-vous ouï nommer l'Auteur de cet ouvrage? Je ne sais pas comme les Fleuristes nomment cette espèce d'œillet.*

On dit, *nommer quelqu'un son protecteur, son libérateur*; pour dire, l'appeler son protecteur, son libérateur.

On dit, *nommer quelqu'un à un bénéfice, à un emploi, à une charge*; pour dire, choisir, désigner quelqu'un pour tenir, posséder un bénéfice, pour exercer un emploi, une charge. *C'est le Roi qui nomme aux bénéfices consistoriaux. L'Evêque vient de le nommer grand Vicaire. Ils furent nommés arbitres dans cette affaire.*

NOMMER, se dit aussi en certaines phrases dans le sens de déclarer. *On vient de nommer l'Ambassadeur. Nerva adopta Trajan & le nomma son successeur à l'Empire.*

On dit, *nommer quelqu'un son héritier*; pour dire, l'instituer son héritier.

NOMMER, est aussi pronominal réfléchi. Ainsi l'on dit, *comment se nomme cet homme*; pour dire, comment le nomme-t-on? *Il se nomme André.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Différences relatives entre NOMMER & APPELER.

On *nomme* pour distinguer dans

le discours. On *appelle* pour faire venir dans le besoin.

Le Seigneur *appela* tous les animaux, & les *nomma* devant Adam, pour l'instruire de leurs noms; tel est le sens du texte Hébreux.

Il ne faut pas toujours *nommer* les choses par leurs noms, ni *appeler* toutes sortes de gens à son secours.

NOMOCANON, substantif masculin. Recueil de Constitutions Impériales & des Canons qui y sont relatifs.

Le premier Nomocanon fut fait en 554, par Jean le Scholastique. Photius, Patriarche de Constantinople, compila un autre *Nomocanon* ou *Collation* des lois civiles avec les lois canoniques; ce dernier est le plus célèbre, & Balsamon y fit un Commentaire en 1180.

En 1225, Arsénius, moine du Mont-Athos, & depuis Patriarche de Constantinople, recueillit de nouveau les lois des Empereurs & les Ordonnances des Patriarches, qu'il accompagna de notes pour montrer la conformité des unes avec les autres; on donna aussi à cette collection le titre de *Nomocanon*. Enfin, Matthieu Blastares en composa encore un nouveau en 1335, qu'il appela *Syntagma* ou *assemblage de Canons ou de Lois par ordre*; ces diverses collections formoient un corps de droit civil & canonique parmi les Grecs.

NOMOCANON, se dit aussi d'un recueil des anciens canons des Apôtres, des Conciles & des Pères de l'Église, sans aucune relation aux Constitutions Impériales; tel est le *Nomocanon* publié par M. Cotelier.

NOMOCANON, se prend encore quelquefois pour les livres pénitentiaux des Grecs.

NOMOPHYLAX; substantif masculin. On appeloit ainsi chez les Athéniens des Magistrats assez semblables à ceux qu'on nomme *Scherifs* en Angleterre; ils étoient préposés au maintien des Lois & des Ordonnances, dont ils tenoient les registres: l'exécution des criminels & l'inspection sur les prisonniers étoient aussi commises à leurs soins. Enfin, ils avoient le droit sur de simples soupçons, d'arrêter les fripons, les maraudeurs, les gens sans aveu, les coureurs de nuit; de les faire mourir sans autre formalité s'ils avouoient leurs crimes; mais s'ils le nioient, les Nomophylax devoient les poursuivre juridiquement.

NOMOTHÈTE; substantif masculin. *Nomotheta*. On a ainsi appelé des Magistrats d'Athènes qu'on tiroit au sort d'entre ceux qui avoient déjà été Juges au Tribunal des Héliastes. Leur charge n'étoit pas tout à fait comme leur nom semble le porter, de faire de nouvelles Lois par leur autorité; car personne n'avoit ce pouvoir sans l'approbation du Sénat & la ratification du Peuple; mais ils étoient préposés pour veiller sur les Lois, & s'ils en trouvoient quelqu'une qui fût inutile, préjudiciable au temps, ou contraire au bien public, ils en demandoient l'abrogation par un décret du Peuple. Ils avoient encore le droit d'empêcher que personne ne labourât, ou ne fît des fossés profonds dans l'étendue de la muraille pelasgienne; ils pouvoient saisir les contrevenans, & les envoyer à l'Archonte.

Au reste, le mot Nomothète tout seul, signifie presque toujours dans les écrits des Orateurs grecs, l'illustre Solon, qui étoit regardé

comme le Législateur par excellence.

NOMPAREIL, EILLE; adjectif. *Excellens.* Qui excelle par dessus tous les autres, qui est sans pareil, sans égal. *Un courage nompareil. Une sagesse nompareille.*

NOMPAREILLE, est aussi substantif féminin, & se dit d'une espèce de petit ruban fort étroit dont on fait quantité d'ouvrages de modes, comme palatines, agrémens, aigrettes, bonnets, *&c. Une aune de nompareille.*

NOMPAREILLE, se dit encore d'une sorte de dragée fort menue, qu'on tire ordinairement de Sedan & de Verdun.

NOMPAREILLE, se dit en termes d'Imprimerie, d'un des plus petits caractères dont les Imprimeurs se servent. Il est entre le petit texte & la sedanoise, ou parisienne. *De la nompareille à petit œil, à gros œil. Le corps double de la nompareille est le cicéro.*

On appelle le plus gros caractère, *grosse nompareille.* C'est le vingtième corps des caractères d'Imprimerie. Il est après le triple canon.

NON; particule négative, qui est directement opposée à la particule affirmative *oui. Arrivera-t-il ce soir? Non. Il faudra qu'il réponde oui ou non.*

On dit proverbialement de quelqu'un, *il est de tous bons accords, il ne dit jamais non;* pour dire, qu'il est d'une humeur aisée, & qu'il consent à tout ce que les autres veulent.

NON, se redouble quelquefois pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Non, non, elle ne le verra plus.*

NON, se joint souvent avec la particule pas. *Ils ont réussi, non pas sans travail.*

NON, s'emploie quelquefois d'une manière simplement négative, sans opposition directe à *oui. On l'en accuse non sans raison. Non qu'il faille y aller de Turc à Maure.*

NON, se joint quelquefois à des noms adjectifs ou substantifs & à des verbes. *Toute personne non prévenue le blâmera. Il répète tant pour une année de non-jouissance. Il propose plusieurs fins de non-recevoir.*

NON, s'emploie substantivement. *Ils sont toujours prêts à se brouiller pour un oui ou pour un non.*

NON-SEULEMENT, façon de parler adverbiale, qui est ordinairement suivie de la conjonction adversative *mais. Non-seulement il va se marier, mais c'est pour la seconde fois. Cela est non-seulement permis, mais encore ordonné.*

NON PLUS, se dit aussi adverbialement & signifie pas davantage. *Elle n'est non plus touchée que si elle étoit une pierre.*

NON PLUS, s'emploie encore quelquefois pour pareillement. *Elle ne fait rien ni lui non plus.* Dans ce sens, il ne se dit jamais qu'avec une expression négative.

Ce monosyllabe est bref.

NONA; petite ville épiscopale de Dalmatie, près de la mer, & à trois lieues, nord-est, de Zara. Elle appartient aux Vénitiens.

NONACRIS; nom d'une ancienne ville du Péloponèse, près de laquelle Hérodote met la source du Styx.

NONAGE; substantif masculin. Ancien terme de Coutume & de Pratique qui signifie le défaut d'âge compétent pour faire quelque chose. C'est l'état de minorité féodale ou coutumière. On disoit aussi ad-

jectivement *non-âgé*, pour désigner celui qui n'avoit pas l'âge compétent.

NONAGÉNAIRE; adjectif des deux genres. *Nonagenarius*. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'âge des hommes. Ainsi on dit, qu'*une personne est nonagénaire;* pour dire, qu'elle a quatre-vingt-dix ans.

NONAGÉSIME; adjectif & terme d'Astronomie qui ne se dit qu'en cette phrase, *le nonagésime degré*, ou simplement, *le nonagésime;* pour dire, le point de l'écliptique qui est éloigné de quatre-vingt-dix degrés des points où l'écliptique coupe l'horison.

La hauteur de ce point qui varie à chaque instant, nous fait connoître la mesure de l'angle que l'écliptique fait avec l'horison, & cet angle se mesure par un quart de cercle qui étant continué, passeroit par les poles de l'écliptique; par-là on peut trouver aisément la hauteur du nonagésime, pour un temps donné, & à une élévation du pole donnée.

Si on ôte de 90 degrés la hauteur du nonagésime, le reste est la distance du nonagésime au zenith.

NONAGONE; substantif masculin. Figure de neuf angles & de neuf côtés. On dit plus communément *ennéagone*. *Voyez* ENNÉAGONE.

NONANCOURT; petite ville de France en Normandie, sur la rivière d'Aure, à trois lieues, ouest-nord-ouest, de Dreux. C'est le siége d'un Bailliage, d'une Maîtrise des Eaux & Forêts, *&c.*

NONANT; bourg de France en Normandie, à deux lieues, nord-nord-est, de Séez.

NONANTE; adjectif numéral des deux genres. Nombre composé de neuf dixaines. On emploie ce terme dans l'arithmétique, mais dans le discours ordinaire on dit quatre-vingt-dix.

On appelle en mathématique, *quart de nonante*, un instrument qui représente un quart de cercle divisé en nonante degrés.

NONANTIÈME; adjectif des deux genres. Nombre d'ordre. *La nonantième partie.*

Dans le discours ordinaire, on dit *quatre-vingt-dixième.*

NONANTOLA; petite ville d'Italie au Duché de Modène, dans une petite île formée par la Muzza, sur les frontières du territoire de Bologne.

NONCE; substantif masculin. *Nuncius*. Prélat que le Pape envoie en ambassade vers quelque Prince ou État catholique.

Les Nonces n'ont en France aucun territoire, Tribunal, ni Juridiction volontaire ou contentieuse; ils n'y sont considérés que comme les autres Ambassadeurs des Puissances étrangères. Ils n'ont aucun emploi que proche la personne du Roi, & n'ont aucune autre fonction dans le Royaume, tellement qu'en 1647 le Nonce du Pape en France ayant pris dans un écrit la qualité de Nonce dans tout le Royaume de France, & un autre Nonce ayant pris la qualité de Nonce au Parlement & au Royaume, le Parlement s'éleva contre ces nouveautés.

Cependant la Cour de Rome, ou les Nonces mêmes ont fait de temps en temps quelques entreprises contraires à nos maximes; mais dès qu'elles ont été connues, le Ministère public s'y est opposé, & elles ont été réprimées par plusieurs Ordonnances & Arrêts du Parlement.

Pour les informations des vies, mœurs & doctrine de ceux qui sont

nommés aux bénéfices consistoriaux, que les Évêques de France sont en possession de faire, le Concile de Trente donne le même pouvoir aux Légats & aux Nonces; mais en France, les Evêques se sont toujours maintenus dans le droit & possession de faire seuls ces informations devant le Nonce; il ne paroît pas même qu'avant le règne de Henri IV, la Cour de Rome ait voulu troubler les Évêques de France dans la possession de faire ces informations. Lorsque cette Cour eût formé ce dessein, elle ne pensa, jusqu'au pontificat d'Urbain VIII, qu'à établir que ces informations pourroient être faites en France par les Légats & les Nonces, ou par les Ordinaires : tel étoit le Règlement de Clément VIII & de Grégoire XIV. Sous le Pape Urbain VIII, la Cour de Rome alla jusqu'à prétendre qu'en France même les Ordinaires ne pouvoient les faire qu'en l'absence des Légats & des Nonces.

Mais l'Ordonnance de Blois, *article* 1 *&* 2, la résistance du Roi Henri IV à l'article qui lui fut proposé de réserver ces informations aux Nonces, l'avis de l'Assemblée des Notables, tenue à Rouen en 1596, les remontrances de l'Assemblée du Clergé, convoquée en 1605, l'Ordonnance de 1606 dressée sur ces remontrances, celles de la Chambre Ecclésiastique des Etats de 1614, enfin les Arrêts de règlement de 1659 & de 1672, justifient l'attachement du Clergé & de tous les Corps du Royaume à maintenir les Ordinaires dans la possession de faire seuls ces informations.

Le Nonce du Pape en France ne peut pareillement donner aucune provision pour les bénéfices, ni aucune dispense; il ne peut fulminer les Bulles qui lui sont adressées; il ne peut même être délégué Juge *in partibus*, pour ouïr & terminer les différents des Sujets du Roi, parceque ces sortes de Juges doivent être Regnicoles.

Il n'a pas non plus droit de visitation ni de correction sur les Monastères, exempts ou non exempts, c'est pourquoi l'Arrêt du Parlement du 29 Mars 1582, déclara abusif un Rescrit de Grégoire XIII, qui commettoit son Nonce pour terminer un différent survenu entre le Général des Cordeliers, & les Gardien & Couvent des Cordeliers de Paris, au sujet d'un Visiteur, avec ample pouvoir d'ouïr les parties. L'Arrêt du 26 Mars 1633, en ordonnant la vérification des Lettres patentes du Roi, qui permettoient l'établissement d'un Monastère de Religieuses de Saint Augustin, mit cette modification, que le Pape ne pourroit exercer aucune Juridiction, correction ni visitation dans ce Monastère, conformément aux droits & priviléges de l'Église Gallicane.

Le Nonce ne peut pareillement prendre connoissance des causes de mariage, par la raison qu'il n'a en France aucune Juridiction; & s'il y a quelques exemples de causes de mariage, & autres pour lesquelles nos Rois ont bien voulu que les Nonces autorisés par Lettres patentes, ayant été Commissaires avec d'autres Prélats du Royaume, ces exemples ne doivent point être tirés à conséquence.

NONCE, est aussi un terme usité en Pologne, pour désigner les Députés des Palatinats, ou des Provinces aux Diètes du Royaume. Ils sont choisis parmi le corps de la Noblesse, & chargés d'instructions pour les dé-

libérations de la Diète, qu'ils peuvent arrêter & dissoudre par le refus de leur acquiescement ou de leur suffrage. C'est ce droit de contredire, *jus contradicendi*, ainsi qu'ils l'appellent, que les Polonois regardent comme l'ame de leur liberté, & qui dans le fond n'en est qu'un excès ou un abus.

NONCHALAMMENT; adverbe. *Negligenter*. Avec nonchalance. *Agir nonchalamment.*

NONCHALANCE; substantif féminin. *Incuria*. Paresse, négligence, défaut de soin. *Il fait tout avec nonchalance. Sa ruine sera la suite de sa nonchalance.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

NONCHALANT, ANTE; adjectif. *Négligens*. Mou, paresseux, négligent. *Il est d'un caractère nonchalant. Sa femme est nonchalante.*

Voyez Négligent, pour les différences relatives qui en distinguent Nonchalant, *&c.*

NONCHALOIR; vieux mot qui signifioit autrefois négliger.

NONCIATURE; substantif féminin. *Nuncii munus*. L'emploi, la charge de Nonce. *Le Pape a nommé cet Evêque à la nonciature de Portugal.*

Nonciature, se dit aussi du temps pendant lequel le Nonce exerce cet emploi. *Il fut chargé de cette négociation durant sa nonciature.*

Nonciature, se prend encore pour une certaine étendue de territoire soumise à la Juridiction d'un Nonce. Le Pape a divisé les pays qui sont sous sa domination, en plusieurs nonciatures, comme la nonciature de Bologne.

NONCIER; vieux mot qui signifioit autrefois annoncer.

NON-CONFORMISTE; substantif des deux genres. *Non-conformista.* Terme générique, par lequel on désigne en Angleterre tous ceux qui s'écartent de la religion Anglicane.

On prétend que ce mot a pris son origine dans une déclaration du Roi Charles I, qui ordonna que toutes les Églises d'Angleterre & d'Écosse observassent les mêmes cérémonies & la même discipline; & c'est l'acquiescement ou l'opposition à cette Ordonnance qui a fait donner aux uns le nom de *Conformistes*, & aux autres celui de *non Conformistes.*

NONE; substantif féminin. *Nona*. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après Sexte dans l'Église Romaine.

None ou la neuvième heure est la dernière des petites heures que l'on dit avant Vêpres, & celle qui répond à trois heures après midi.

L'office simple & l'office pour les morts finissent à None, laquelle heure, selon la remarque du Père Rosweyd, étoit anciennement celle où se séparoit la synaxe, c'est-à-dire, l'assemblée ordinaire des premiers chrétiens à l'Église.

L'heure de None étoit aussi le temps où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y eût des fidelles qui ne mangeoient point avant le soleil couché.

Pour conserver quelques traces de cette ancienne coutume, on dit encore None avant le dîner les jours de jeûne & pendant le carême.

Bingham observe que dans la primitive Église None étoit regardée comme la dernière des heures ou prières du jour, & qu'elle avoit été instituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jésus-Christ avoit expiré sur la croix.

None, s'est dit autrefois en termes de

Juriſprudence, de la neuvième partie des fruits ou de leur valeur que l'on payoit par forme de redevance pour la jouiſſance de certains biens, de même que l'on appela *dixme* ou *décime*, une autre preſtation qui dans ſon origine étoit partout du dixième des fruits. Le Concile de Meaux de l'an 845, demande que ceux qui doivent à l'Égliſe les nones & les dixmes à cauſe des héritages qu'ils poſſédent, ſoient excommuniés s'ils ne les payent pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs. On voit par-là que les laïques qui tenoient des terres par conceſſion de l'Égliſe lui devoient double preſtation; ſavoir, la dixme eccléſiaſtique, & en outre une redevance du neuvième des fruits comme rente ſeigneuriale ou emphytéotique.

NONES; ſubſtantif féminin pluriel. *Nonæ.* C'étoit chez les Romains le cinquième jour des mois de Janvier, Février, Avril, Juin, Août, Septembre, Novembre & Décembre, & le ſeptième des mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & toujours le huitième jour avant les ides.

On comptoit les jours depuis les nones en rétrogradant, comme depuis les calendes, deſorte que le premier jour après les calendes ou le ſecond du mois s'appeloit *ſextus nonarum*, pour les mois qui avoient ſix jours avant les nones, *quartus nonarum* pour ceux qui n'en avoient que quatre.

NONETTE; bourg de France, en Auvergne, près de l'Allier, à deux lieues, ſud, d'Iſſoire. Il y a une châtellenie royale.

NON-JOUISSANCE; ſubſtantif féminin & terme de Palais. Privation de jouiſſance. *La Cour lui a adjugé cent écus d'indemnité pour la non-jouiſſance.*

NONNAIN, ou NONNE; ſubſtantif féminin. Religieuſe. *Une jeune Nonnain. Un couvent de Nonnains. Un confeſſeur de Nonnes.* Il ne ſe dit plus qu'en plaiſanterie.

NONNAT; ſubſtantif maſculin. Poiſſon blanchâtre de la Méditerranée qui eſt le plus petit de tous. L'ordonnance de 1681 défend de pêcher le nonnat pendant les mois de Mars, Avril & Mai.

NONNE; *voyez* NONNAIN.

NONNETTE; ſubſtantif féminin. Jeune Nonne. *Une jolie Nonnette.*

NONOBSTANCE; ſubſtantif féminin, & terme de juriſprudence canonique. Il ſe dit d'une clauſe uſitée dans les proviſions de Cour de Rome, & dans les reſcrits qui commencent par ces mots *nonobſtantibus*, d'où l'on a fait nonobſtance; cette clauſe fait ordinairement la troiſième partie des proviſions de Cour de Rome; elle comprend l'abſolution des cenſures, les réhabilitations & diſpenſes néceſſaires pour jouir du bénéfice impétré, nonobſtant les incapacités ou obſtacles qu'on pourroit propoſer à l'encontre; ainſi ces nonobſtances ſont appoſées en faveur des impétrans. Dans les reſcrits la quatrième claſſe eſt celle des nonobſtances & dérogatoires. Ceux qui ſont inférieurs au Pape ne peuvent uſer de la clauſe de nonobſtance & de dérogatoire aux conſtitutions canoniques, ſi ce n'eſt dans certaines diſpenſes que les Archevêques & Évêques peuvent donner.

NONOBSTANT; prépoſition. Malgré, ſans avoir égard. *Il fut exilé nonobſtant ſes proteſtations. Le Juge ordonna que la ſentence ſeroit exécutée nonobſtant*

nonobstant opposition ou appellation quelconque.

NON-OUVRÉ, ÉE; adjectif. Il se dit des matières, & particulièrement des métaux qui ne sont point travaillés ni mis en œuvre. *De l'acier non-ouvré. Du fer, du cuivre non-ouvré.*

On appelle *linge non-ouvré, toile non-ouvrée*, la toile & le linge qui sont unis sans aucun relief ni figure.

NON-PAIR; adjectif qui a la même signification qu'impair; mais il est moins usité.

NON-PAYEMENT; substantif masculin. Manque de payer. *On fait protester les lettres de change dans le cas de non-payement.*

NON-PLUS-ULTRA; phrase empruntée du latin qu'on emploie dans le style familier comme substantif masculin, pour signifier le terme qu'on ne sauroit passer. *Metz fut le non-plus-ultra de Charles-Quint.* On sait que cette façon de parler vient de l'inscription des colonnes d'Hercule.

NON-RÉSIDENCE; substantif féminin. Absence du lieu où l'on devoit résider. *Le Parlement s'éleva contre la non-résidence des Évêques.*

NONTRON; bourg de France, en Périgord, à six lieues, sud-est, de la Rochefoucault.

NON-VALEUR; substantif féminin. *Fundus neglectus.* Manque de valeur en une terre, en une ferme qui ne rapporte pas ce qu'elle devroit rapporter. *Le fermier a laissé une partie de ces terres en non-valeur.*

En matière de finances on appelle *non-valeurs*, certaines parties de tailles ou autres impositions qu'on n'a pu lever. *Il y a pour mille écus de non-valeurs dans cette Élection.*

NON-USAGE; substantif masculin. *Desuetudo.* Cessation d'usage. *Ce droit s'est perdu par le non-usage. Cette ordonnance s'est abolie par le non-usage.*

NON-VUE; substantif féminin. Terme de marine dont on se sert pour dire que la brume est si épaisse qu'on ne peut avoir connoissance du parage où l'on est. *Nous nous trouvâmes en danger de faire naufrage par non-vue.*

NOORDEN; ville d'Allemagne; dans la cercle de Westphalie, à deux milles d'Embden.

NOPAGE; substantif masculin & terme da manufacture. Façon qu'on donne à une pièce de drap ou à quelque autre étoffe de laine, & qui consiste à en arracher les nœuds avec de petites pinces après qu'on les a levées de dessus le métier.

NOPAL; *voyez* Opuntia.

NOPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de manufacture. Arracher avec de petites pinces les nœuds d'une pièce de drap ou de quelque autre étoffe de laine lorsqu'on l'a levée de dessus le métier.

NOPEUSE; substantif féminin & terme de manufacture. Ouvrière dont les fonctions consistent à noper les pièces de drap ou autres étoffes de laine.

NOQUET; substantif masculin & terme de plombiers. Petite bande de plomb carrée qu'on place pour l'ordinaire dans les angles enfoncés d'une couverture d'ardoise; ce sont des espèces de noues: le noquet est plié & attaché aux joues des lucarnes & sur le latis.

NORCIA; petite ville d'Italie, dans le Duché de Spolete, à onze lieues, nord-est, de Narni.

NORD; substantif masculin. *Septentrio.* Septentrion, la partie du monde qui est opposée au midi.

L'Angleterre est au nord de la France. Les Russes, les Danois, les Suédois habitent les régions du nord.

NORD, signifie particulièrement celui des pôles du monde qui est opposé au sud. *L'aiguille aimantée se tourne toujours vers le nord.*

On appelle *étoile du nord*, la dernière étoile de la queue de la petite ourse, parcequ'elle décrit le plus petit cercle, & se trouve par conséquent la plus voisine du pôle.

En termes de marine, on dit, *faire le nord, faire le sud*; pour dire, faire route au nord, au sud.

On dit aussi absolument, *le nord*, pour dire le vent du nord. *Le nord est le plus froid de tous les vents.*

On appelle *commerce du nord*, le commerce qui se fait par les François, les Anglois, les Hollandois & autres nations dans les parties les plus septentrionales de la terre, comme la Norwège, Archangel, le Groenland, la Laponie, *&c.* On y comprend aussi la mer Baltique.

NORDBOURG; château fort situé dans la partie septentrionale de l'île d'Alsen, dans la mer Baltique, sur la côte du Duché de Schleswick.

NORDELLE, ou NORDLAND; partie septentrionale du Royaume de Suède qui renferme la Gestricie, l'Helsingie, la Médelpadie, l'Angermanie, la Bothnie, la Laponie suédoise, le Jemptland & le Harndall.

NORDEN; *voy.* NOORDEN.

NORD-EST; substantif masculin. La partie du monde qui est entre le nord & l'est. *La Normandie est bornée au nord-est par la Picardie.*

Il signifie aussi le vent qui souffle entre le nord & l'est. *Le nord-est règne fréquemment dans ce pays.*

On dit aussi *nord-nord est*, pour désigner tant une plage qui décline de 22 degrés, 30 minutes, du nord à l'est, que le vent qui souffle de ce côté-là. Et l'on dit encore, *nord-est-quart-à-l'est*; pour désigner une plage & un vent qui décline de 33 degrés, 45 minutes, du nord à l'est.

NORDESTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de marine. Décliner ou se tourner du côté du nord, vers le nord-est. Ce terme est particulièrement en usage pour exprimer la variation de l'aiguille aimantée du côté de ce point de l'horison.

NORDHAUSEN; ville libre & impériale d'Allemagne, dans la partie septentrionale de la Thuringe, sur la rivière de Hartz, à dix lieues, sud-ouest, de Dresde.

NORDLINGEN, ou NORLINGUE; ville libre & impériale d'Allemagne dans la Souabe, sur l'Aigre, à seize lieues, nord ouest, d'Augsbourg. Elle est très-commerçante. Ferdinand Roi de Hongrie, y défit les Suédois en 1634, & le Prince de Condé, les Bavarois en 1646.

NORD-OUEST; substantif masculin. La partie du monde qui est entre le nord & l'ouest. *La ville d'Avignon est au nord-ouest de celle de Nismes.*

NORD OUEST, se dit aussi du vent qui souffle entre le nord & l'ouest. *Le nord-ouest est souvent pluvieux.*

On dit aussi, *nord-nord-ouest*, pour désigner tant une plage qui décline de 22 degrés, 30 minutes du nord à l'ouest, que le vent qui souffle de ce côté-là. Et l'on dit encore, *nord-ouest-quart-à l'ouest*, pour désigner une plage & un vent qui décline de 33 degrés, 45 minutes du nord à l'ouest.

Les marins prononcent & écrivent *nor-ouêt.*

NORD-OUESTER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de marine. Décliner, ou se tourner du côté du nord, vers le nord-ouest. Ce terme est principalement usité pour exprimer la variation de l'aiguille aimantée du côté de ce point de l'horison.

NORDSTRAND; île de Dannemarck, au Duché de Schlesvick, sur la côte occidentale, vis-à-vis des Préfectures de Flensbourg & de Husum. Les terres y sont fertiles en grains; mais elle a beaucoup souffert en différens temps par les inondations, entr'autres en 1634 qu'elle fut presque entièrement submergée. Elle étoit alors peuplée d'environ huit mille habitans, & il y en eut plus de six mille de noyés.

NORFOLCK; province maritime d'Angleterre, avec titre de Duché. Elle est bornée au nord & à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi par le Comté de Suffolck, & à l'occident par les Comtés de Cambridge & de Lincoln. Elle a environ quarante-six lieues de tour, & onze cent quarante-huit mille arpens. Le sol y est varié. Vers la mer c'est un pays plat qui abonde en blé. Ses bois nourrissent beaucoup de bétail, & ses bruyères une infinité de moutons. Ses principales rivières sont l'Ouze, le Waveney, la Yare & le Thyru. Son commerce consiste en blé, laine, miel & safran, dont le meilleur croît auprès de Walsingham. Il s'y trouve quantité de manufactures de différentes étoffes de laine. Ses côtes abondent en harengs. Norwich en est la capitale.

NORIMON; substantif masculin & terme de relation. On appelle ainsi au Japon une espèce de chaise à porteurs, dont les habitans du pays se servent dans leurs voyages. C'est une chaise carrée, oblongue, assez grande pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée; elle est fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte brisée, & communément une fenêtre pardevant & par derrière. Cette chaise est portée sur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, suivant la qualité des personnes.

NORIQUE; nom d'une ancienne & vaste contrée qui étoit située entre le Danube & les Alpes. Le Danube qui la séparoit de l'ancienne Germanie, s'y trouva depuis entièrement enclavé : ses bornes étoient originairement le Danube du côté du nord, le mont Cétius à l'orient, les Alpes Noriques au midi, l'Inn à l'occident.

Il ne paroît pas qu'il ait été fait aucune division du Norique avant l'empire de Constantin. Jusque-là il avoit été compris sous une seule contrée, qui fut premièrement le royaume Norique, & ensuite le pays ou la province Norique.

Lorsque le Norique eut secoué le joug des Romains, ses limites furent tantôt plus étendues, tantôt plus resserrées : les Boiariens s'emparèrent d'une partie du Norique; ce ne fut qu'assez tard que ce pays recouvra ses premières bornes; s'étendit jusque dans la Pannonie, & se trouva comprendre une grande partie de l'Autriche, de la Bavière, l'Archevêché de Saltzbourg, avec la Styrie & la Carinthie.

Auguste ayant conquis le Norique, le réduisit en Province Romaine; dans la suite des temps les Goths s'en emparèrent. Après leur

départ ce pays fut exposé aux incursions de divers peuples. Les Suéves, les Rugiens, les Hérules, *&c.* y partagèrent successivement les dépouilles des Romains. Odoacre, Roi des Hérules, ayant chassé les Rugiens, regna quelque temps dans le Norique; mais vaincu à son tour par Théodoric, Roi des Ostrogoths, il fut contraint de lui céder une partie du pays, dont il fut dédommagé par une portion de l'Italie & de la Rhétie. On croit que ce fut lui qui appela dans le Norique les Boiariens qui avoient déjà pénétré dans la Vindélicie.

NORKOPINC; ville considérable de Suède dans l'Ostrogothie, à vingt-huit lieues, sud-ouest, de Stockholm.

NORLINGUE; *voyez* NORDLINGEN.

NORMAND, ANDE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à la Normandie, qui est de Normandie. *Voy.* NORMANDIE.

NORMANDIE; grande & belle Province de France, qui est bornée au nord & à l'occcident par l'Océan; au midi, par le Maine & le Perche; au sud-est, par l'Île de France; au sud-ouest, par la Bretagne; à l'orient, par le Beauvoisis, & au nord-est par la Picardie. Elle a 55 lieues de longueur de l'est à l'ouest, & 35 dans sa plus grande largeur. Sa figure forme à peu près un carré long évidé dans un de ses côtés où l'Océan s'est ménagé un grand golfe entre les terres du pays de Caux à l'orient, & celles du Cotantin à l'occident. Ses armes sont représentées par deux léopards d'or, armés & lampassés d'azur. Rouen en est la ville capitale.

Les principales rivières qui arrosent cette Province sont la Seine qui la traverse & la divise en haute & basse Normandie; la Bresse, l'Epte, l'Andelle, l'Eure, la Rille, la Touque, la Dive, l'Orne, l'Iton, la Carentone, la Vie, le Lesson, la Calonne, l'Orbiquet, le Noireau, *&c.*

Le climat de la Normandie est en général assez tempéré, mais plus froid que chaud, & beaucoup plus humide que sec. Le sol y produit abondamment de toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, & des herbes propres pour la teinture, telles que la garence, le pastel & la guesde. Il n'y a de vignobles que dans quelques cantons des diocèses de Rouen & d'Évreux, près des confins du gouvernement général de l'Île de France, & le vin en est même d'une très-petite qualité, Mais on y recueille presque partout une très-grande quantité d'excellent cidre, ce qui est cause que le pays est en quelque façon couvert de pommiers. D'ailleurs le voisinage de la mer & des pays de vignobles donne aux habitans de Normandie les plus grandes facilités pour se procurer tous les vins qu'ils peuvent souhaiter.

Quoique le terroir de Normandie soit si propre pour les arbres à cidre, & qu'il le soit si peu pour la vigne, néanmoins les anciens Normands s'appliquèrent très-longtemps à cultiver celle-ci, tandis qu'ils négligeoient ceux-là. On remarque qu'il est souvent parlé des vignes dans les vieux titres de tous les cantons de cette Province. Aujourd'hui les Normands pensent avec raison bien différemment de leurs aïeux: ils négligent la vigne & cultivent les arbres à cidre.

On voit en Normandie & surtout dans la basse, de vastes prairies &

des pâturages excellens qui servent à engraisser une quantité prodigieuse de bestiaux. Cette Province abonde aussi en volaille domestique & en gibier. On vante entr'autres les bœufs & les fromages du pays d'Auge, les moutons & les lapins de Cabour, les poules de Caux & du Bessin, les perdrix rouges du Bec, le veau de rivière, les cannetons de Rouen & le beurre du Cotantin. La mer y est très-poissonneuse, & le poisson en est excellent. Il se fait beaucoup de sel blanc dans l'Avranchin, dans le Cotantin & dans le Bessin ; on en sale les beurres du pays, & principalement à Isigny, où le commerce de ces beurres est très-considérable.

La réputation des chevaux du Cotantin est bien établie : ils sont grands, forts, vigoureux & très-bien faits. Il y a aussi des haras dans d'autres cantons de la Province. On se plaint cependant que le commerce des chevaux n'est plus à beaucoup près dans cette Province aussi considérable qu'il étoit autrefois. Il est trop important, trop essentiel pour ne pas desirer qu'il se rétablisse.

Les campagnes de Neubourg & de Saint-André, entre les rivières d'Eure & de Rille, la campagne de Caen & plusieurs autres, fournissent beaucoup plus de blé qu'il n'en faut pour la subsistance des habitans de la Province ; aussi s'en exporte-t-il une grande quantité, principalement par le port de Rouen. Sur quoi il est à observer que les blés exportés par ce port, ne sont pas tous du crû de la province de Normandie. Il en descend beaucoup à Rouen des Provinces qui en font commerce, telles que la Champagne, la Brie, la Picardie, *&c.* C'est par la Seine, la Marne, l'Oise, *&c.* que ces blés sont voiturés jusqu'à Rouen où on les embarque.

Quelque fertile que soit en général la province de Normandie, il ne s'ensuit pas de là que tous les cantons de cette Province soient d'un fonds merveilleux. Plusieurs sont au contraire assez stériles, & surtout vers Condé-sur-Noireau, Tinchebray, Mortain, Vire, Domfront, Briouze, la Ferté-Macé, *&c.* Dans ces districts les terres labourables ne produisent ordinairement que du seigle, de l'orge, de l'avoine & des blés noirs. Il y a peu de prés. Les pâturages ne s'y trouvent que dans les landes & les bruyères ; ces pays cependant ne sont pas moins habités que les autres ; c'est parcequ'à l'exception du pain de froment dont on peut se passer, ou qu'il est aisé de tirer des pays voisins, toutes les autres denrées y sont communément meilleures & à meilleur marché que dans les pays gras.

Les mines de fer abondent dans cette Province ; il y en a aussi de cuivre, de cinabre, de charbon de terre & de pierreries, qu'on appelle *diamans d'Alençon.*

La Normandie a pareillement des carrières d'ardoise & de marbre, & beaucoup de sources d'eaux minérales, dont les plus fameuses sont celles de Forges, de Saint-Paul, de Saint Sautin, de Baignoles, *&c.*

Le commerce de cette Province est très-considérable ; il consiste particulièrement en manufactures de draps & autres étoffes de laine, en toile, en cuirs, en chapeaux, en papier, en marchandises de verre, en chevaux, en bétail, en poisson, en cidre, *&c.*

Histoire. Du temps de César la

Normandie fut connue des Romains sous le de nom : *la ligue des onze cités*. Cette ligue étoit composée d'autant de peuples différens qu'il y avoit de cités. Les *Velocasses* ou *Bellocasses* étoient ceux de Rouen ; les *Viducasses* ou *Bajocasses* occupoient le Bessin & la campagne de Caen ; les *Lexovii*, ce qui compose aujourd'hui le diocèse de Lizieux ; les *Caletes*, le Bailliage de Caux ; les *Eburovices* ou *Eburones*, Evreux & le pays des environs ; les *Essui* ou *Saii*, le diocèse de Séez ; les *Unelli* ou *Venelli*, le diocese de Coutances ; les *Abrincatui*, celui d'Avranches ; & les *Ambilaxii*, *Ambibarii* ou *Ambialites*, le bourg de Hambie, sur le bord de l'Océan. On ajoute aussi les *Aulerci* aux environs du Pont de l'Arche, & peut-être seroit-on mieux fondé d'appeler les *Diablintes* & partie des *Aulerci-Cenomani* aux environs d'Alençon. Ces dix peuples avec ceux des îles voisines, *Cæsarea*, *Sarnia*, *Riduna*, Jerzey, Gernesey & Aurigny, composoient les onze cités que Sabinus, Lieutenant de César, soumit à la République romaine.

Sous Honorius la Normandie formoit la seconde Lyonnoise, & étoit composée de neuf ou dix diocèses.

De la domination des Romains, cette Province passa sous celle des François du temps de Clovis I, après la défaite de Siagrius, Général des Romains dans les Gaules. Clovis étant mort en 511, les États de ce Prince furent partagés entre ses quatre fils, & formèrent quatre royaumes particuliers. La haute Normandie fit alors partie de la Neustrie ou France occidentale, qu'on appeloit aussi *le royaume de Soissons*, & qui fut le partage de Clotaire I. Quant à la basse Normandie, l'Avranchin, le Cotantin, le Bessin, *&c.* elle fut comprise dans le royaume de Paris, qui échut à Childebert.

Quelques auteurs prétendent, & peut-être avec raison, que Clotaire I ne posséda de la haute Normandie que la ville de Rouen avec le pays de Caux. D'autres comprennent toute la Normandie, tant la haute que la basse, dans le partage qui forma le royaume de Paris soumis à Childebert.

Vers l'an 820, les Nort-Mans, (Normands) peuples du nord de l'Europe, se répandirent des régions les plus septentrionales dans les Provinces voisines, & de là de proche en proche jusqu'aux Provinces les plus méridionales de la France.

Il est établi vraisemblablement sur des preuves assez vagues, que les premiers Normands étoient originaires de la Norwège ; que ces peuples après avoir soutenu plusieurs guerres contre les Danois leurs voisins, & contre diverses nations de ces contrées, furent enfin vaincus & subjugués ; & qu'immédiatement après ils préférèrent de chercher un établissement dans d'autres pays, à l'humiliation de vivre sous la loi d'un Prince étranger. Quoi qu'il en soit de cette première origine, il n'est pas douteux que vers l'an 700 de Jésus-Christ, des peuples des pays du nord de l'Europe firent des excursions & des ravages affreux dans la Saxe, dans la Frise, en Écosse, dans les Gaules, en Aquitaine & en d'autres pays, mettant tout à feu & à sang.

Un certain Hadding, l'un d'entre les chefs des Normands, s'efforça de surpasser en cruauté les autres chefs de ces barbares. Cet Hadding,

homme d'ailleurs brave & entreprenant, mena une puissante armée dans les Gaules, pillant, saccageant & brûlant tous les endroits par où elle passoit. Les Églises ne furent point épargnées. Les femmes & les filles furent cruellement outragées & la plupart enlevées. Tous ceux d'entre les hommes qui ne purent fuir, furent exterminés. Toute conquête qui n'étoit point accompagnée de sang & de carnage, déplaisoit à l'impitoyable Hadding.

Le nom seul des Normands inspiroit de la terreur. Les villes & les campagnes étoient abandonnées, & ce qui restoit d'habitans s'étoit retiré dans les montagnes ou en des lieux inaccessibles. Cela étoit cause qu'on ne pouvoit assembler assez de troupes pour combattre ces barbares.

Les Normands continuèrent pendant assez long-temps leurs ravages. Les guerres civiles qui désoloient la Monarchie françoise, & les François eux-mêmes qui se servoient des Normands dans leurs querelles particulières, rendirent ces peuples si puissans, qu'il fut impossible de les chasser, quand on voulut tenter de le faire. Ils assiégèrent trois fois Paris, & en effrayèrent si fort les habitans, que ceux-ci demandoient à Dieu dans leurs prières publiques qu'il les délivrât de la fureur des Normands, (*à furore Normanorum*, *libera nos Domine*). *Voyez* Sigebert & Grantzius.

Lassés enfin de faire du mal, comme on ne se lasse que trop souvent de faire du bien, les Normands se prêtèrent à un accommodement qui leur fut proposé de la part de Charles-le-simple; ou si l'on veut, ce Prince accepta les propositions de paix que les Normands lui proposèrent. En conséquence il leur fut cédé une partie de la Neustrie, à condition qu'ils la tiendroient en fief de la Couronne de France, & dès-lors le nom de *Neustrie* fut changé en celui de *Normandie*.

On prétend que par le premier traité entre le Roi & Rollon chef des Normands, conclu en 912 à Saint-Clair sur la rivière d'Epte, à neuf lieues, est-sud-est, de Rouen, & onze, nord-ouest, de Paris, le Monarque françois ne céda d'abord à Rollon que la haute Normandie. Mais dès l'an 924, Rollon se fit donner le Bessin avec le Maine, & bientôt après il eut tout le reste de la basse Normandie, avec la mouvance de la haute Bretagne. Apparemment que ce fut à condition de rendre le Maine, puisqu'il ne le conserva pas.

En traitant avec Charles-le-simple, Rollon obtint en mariage Giselle fille de ce Prince. Il se fit chrétien, & au baptême il fut nommé Robert. Il mourut en 930. Il n'eut point d'enfant de la Princesse Giselle; mais ayant aimé Pope, fille d'un Comte de Bayeux, avec laquelle il avoit vécu pendant quinze ans avant d'être marié avec Giselle, en eut Guillaume I, dit longue épée, qui fut son successeur & le second Duc de Normandie.

Robert II, sixième Duc de Normandie, & arrière petit-fils de Robert I, obtint du Roi Henri I la province du Vexin, & mourut à Nicée en Bithynie en 1035. Ce Prince ne se maria point; mais étant devenu amoureux d'Harlette, fille d'un bourgeois de Falaise, d'autres disent d'un tanneur, il engagea le

père à lui livrer cette jeune fille. Il en eut un fils nommé Guillaume II, dit depuis le Conquérant, qui fut son successeur.

Guillaume II, septième Duc de Normandie en 1035, à l'âge de neuf ans, entreprit la conquête de l'Angleterre en 1066. Il vint à bout de son dessein par la bataille qu'il donna à Hasteings, le 14 Octobre de la même année 1066, contre Harald qui avoit été élu Roi par les Anglois. Il mourut en 1086, à 61 ans, & fut inhumé dans le monastère de St. Etienne de Caen qu'il avoit fondé. Ce prince avoit épousé Mathilde, fille de Baudouin III, Comte de Flandre, de laquelle il eut dix enfans, & entr'autres, 1°. Robert III, dit Courteheuse ou Courte cuisse, qui fut Duc de Normandie, mais dépouillé par son frère Henri en 1106. 2°. Henri I, qui fut Roi d'Angleterre & Duc de Normandie. 3°. Constance qui épousa Alain, Comte de Bretagne. 4°. Avele qui fut mariée à Étienne, dit Henri, Comte de Blois, le même de qui naquit un autre Étienne, depuis Roi d'Angleterre.

Henri I, Roi d'Angleterre, & neuvième Duc de Normandie, mourut en 1135, ayant survécu à son fils Guillaume Adelin, mort en 1119. Ce Henri I avoit épousé Mathilde, fille de Malcorne, Roi d'Écosse, de laquelle il eut plusieurs enfans, & entr'autres Mathilde qui avoit épousé l'Empereur Henri V, & qui en étoit veuve lorsque Henri I mourut. Cette Princesse se remaria à Geoffroi d'Anjou, & mourut en 1137.

En 1120 Guillaume, fils aîné de Henri I, la jeune Princesse d'Anjou son épouse, Richard & Marie, tous deux enfans de Henri I, & toute leur suite, composée au moins de cent quatre-vingt personnes, avoient fait naufrage, & étoient péris en passant de Normandie en Angleterre.

Etienne de Blois, Comte de Boulogne & de Mortagne, troisième fils d'Étienne, Comte de Blois & d'Avele, fils de Guillaume II, s'empara de l'Angleterre & de la Normandie. Il épousa Mathilde, fille & héritière d'Eustache, Comte de Boulogne, de laquelle il eut trois Princes & trois Princesses qui moururent tous sans postérité. Le Roi Etienne mourut lui-même en 1154. Quelque temps auparavant il avoit cédé le Duché de Normandie à Eustache son frère puîné qui mourut en 1153 à 25 ans, & à qui le Roi Louis VII donna l'investiture de ce Duché.

Henri II, dit Plantagenet, Comte d'Anjou, de Touraine, du Maine & du Gâtinois, l'aîné des enfans de Geoffroi Plantagenet & de l'Impératrice Mathilde, fille de Henri I, succéda à la Couronne d'Angleterre & au Duché de Normandie en 1154. Ce Prince avoit épousé en 1152 Éléonor, Duchesse de Guyenne & Comtesse de Poitou. Par ce mariage un grand nombre de Provinces de la France se trouvèrent soumises aux Anglois. Henri II mourut en Normandie en 1189. Il avoit eu de la Reine Éléonor six Princes & trois Princesses, entr'autres 1°. Henri III à qui son père avoit cédé le Duché de Normandie en 1179, & qui mourut sans postérité en 1182. 2°. Richard IV, dit cœur de lion, qui fut Roi d'Angleterre & Duc de Normandie en 1189, & qui mourut aussi sans postérité en 1199. 3°. Geoffroi qui épousa Constance, fille & héritière

de

de Conon, Duc de Bretagne; le même qui fut père du Prince Arthur, à qui eût dû appartenir la Couronne d'Angleterre après la mort de Richard. Et 4°. Jean Sans-terre qui suit.

Jean, dit Sans-terre, succéda à Richard son frère au Royaume d'Angleterre, au Duché de Normandie, & aux autres Provinces qu'il possédoit dans le Royaume de France. Arthur ou Arthus, Duc de Bretagne, fils de Geoffroi, frère aîné de Jean, se porta pour héritier d'une partie de l'héritage de son oncle Richard IV, & fut même investi par le Roi Philippe Auguste, de plusieurs Provinces que les Anglois possédoient en France en 1202. Arthus prit les armes, & assisté du Comte de la Marche, il assiégea Mirebeau en Poitou. Le Roi d'Angleterre y marcha, surprit Arthus & le Comte de la Marche, & les fit prisonniers. Il mena Arthus à Rouen, le poignarda de sa main, & le fit jeter dans la Seine. (D'autres disent que ce meurtre fut commis au château de Chinon, en Touraine). Ce procédé exécrable excita l'indignation du Roi Philippe-Auguste, qui cita Jean à la Cour des Pairs, en ordonnant que le meurtrier comparoîtroit en personne. Jean refusa d'obéir; les délais expirés, il fut déclaré atteint & convaincu de la mort du Prince Arthus, & déclaré déchu de toutes les seigneuries qu'il possédoit relevant de la Couronne de France, lesquelles furent confisquées. Le Roi manda tous les grands vassaux, & s'étant mis à la tête de son armée, il se rendit maître de toute la Normandie, ainsi que de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, & d'une partie du Poitou en 1203 & 1204. Cependant les Anglois disputèrent encore la possession de ces Provinces jusqu'en 1360 que par le traité de Bretigny ils renoncèrent aux prétentions qu'ils pouvoient avoir sur la Normandie, *&c.* Dans la suite ils reconquirent la plupart de ces mêmes Provinces sous le règne de Charles VI; mais ils en furent enfin expulsés sans retour par Charles le Victorieux.

NORRE-TELGE; ville de Suède, dans la partie orientale de l'Uplande, sur un petit lac, à quelques milles d'Upsal.

NORRKA; substantif masculin. On appelle ainsi en Suède, une pierre composée de mica, de quartz, & de grenat, c'est-à-dire, de *schoerl.* Cette pierre est d'un gris plus ou moins foncé, & les grains de grenat ou de schoerl qui entrent dans sa composition, sont plus ou moins sensibles à la vue; on en fait des meules pour les moulins. Il paroît que cette pierre est une variété de celle à laquelle les François donnent le nom générique de *granite.*

NORT; bourg de France, en Bretagne, sur l'Erdre, à cinq lieues, nord-nord-est, de Nantes.

NORTBARWICH, ville d'Ecosse, dans la province de Lothian, environ à six lieues, est, d'Édimbourg.

NORTGAW, ou NORTGOW; contrée d'Allemagne qu'on appelle plus communément le haut Palatinat du Rhin, ou le Palatinat de Bavière. *Voyez* PALATINAT.

NORTHALBEN; bourg & Bailliage d'Allemagne, dans l'évêché de Bamberg en Franconie.

NORTHALVERTON; petite ville ou bourg d'Angleterre, dans la province d'Yorck.

NORTHAMPTON; ville d'Angle-

terre, capitale d'un comté ou province de même nom, à seize lieues, nord-ouest, de Londres. Elle fut brûlée en 1695, mais on l'a rebâtie plus belle qu'auparavant.

La province de Northampton est une des meilleures & des plus peuplées de l'Angleterre. Elle est située entre les comtés de Lincoln, Rutland, Leicestre, Waryick, Oxfort, Buckingham, Bedfort & Huntingthon. On lui donne quarante lieues de circonférence, & cinq cens cinquante mille arpens. Les principales rivières qui l'arrosent sont l'Ouse, le Weland & le Neu.

NORTHAUSEN; *voyez* Nordhausen.

NORTHEIM; ville d'Allemagne, dans le duché de Brunsvick, sur la Leine, environ à quatre lieues d'Eimbeck.

Il y a aussi un bourg de même nom en Franconie, dans le comté de Henneberg.

NORTHEN; petite ville d'Allemagne dans l'Électorat de Mayence, sur la rivière de Bibert, au dessus de son confluent avec la Leine.

NORTHUMBERLAND, ou Northumbrie; nom d'un ancien royaume de la Grande-Bretagne. Il étoit situé au nord de l'Humber, comme son nom le porte. Cette rivière qui le bornoit du côté du midi, le séparoit de la Mercie. Il avoit la mer d'Irlande à l'occident, le pays des Pictes & des Écossois au nord, & la mer Germanique à l'orient. Il contenoit les provinces qu'on nomme aujourd'hui Lancastre, Cumberland, Westmorland, Northumberland, Yorck & l'évêché de Durham. Ses principales villes étoient, Yorck, Dunelm, appelée depuis Durham, Carlisle, nommée par les Romains *Luguballia*, Henham, ou Hagulstadt, Lancastre, & quelques autres moins considérables. Ce pays étoit divisé en deux parties, savoir, la Deire & la Bernicie, dont chacune fit quelquefois un Royaume à part. La première étoit proprement le Northumberland méridional, & l'autre le Northumberland septentrional. Celle-ci étoit en partie située au nord de la muraille de Sévère, & s'étendoit en pointe du côté de l'orient jusqu'à l'embouchure de la Twede. Tout le Royaume, en y comprenant les deux parties, avoit environ cent soixante milles dans sa plus grande longueur, & cent milles à l'endroit où il étoit le plus large. Ida, premier Roi de ce pays, commença son regne l'an 747. Ces Royaumes subsistèrent sous trente-cinq Rois, quelquefois souverains seulement d'une partie du Northumberland, quelquefois possédant les deux portions. Enfin dans l'année 810, sous le regne d'Andred, dernier Roi de ce pays, le Northumberland se soumit à la domination d'Ecbert, roi de Wessex.

Northumberland, est aussi le nom d'une province maritime & septentrionale d'Angleterre, dans le diocèse de Durham. Elle est bornée au nord, par l'Écosse, à l'occident, par le Cumberland, au midi, par le comté de Durham, & à l'orient, par la mer d'Allemagne. Elle a environ 48 lieues de circonférence, & contient 1370 mille arpens. Les terres y sont peu fertiles; mais le gibier, les mines de plomb & de charbon de terre y abondent. Newcastle en est la capitale.

NORTWICK; *voyez* Norwick.

NORWÈGE; royaume d'Europe, dans la Scandinavie. Il est borné au septentrion & à l'occident, par la mer du nord, à l'orient, par une longue chaîne de montagnes qui le sépa-

rent de la Suède, & au midi, par la mer Baltique.

Ce pays tire son nom de sa situation au nord de l'Europe. L'air y est très-froid. Les hautes montagnes couvertes de forêts dont il est plein, & son terroir rempli de cailloux & de sable, le rendent fort stérile. Son commerce consiste en fourrures, suifs, poix, résines, goudrons, mâts & autres bois propres à la construction des vaisseaux, & en poisson salé qu'on en transporte, particulièrement en morues que les habitans appellent *stockvis* ou *stocfisch*.

Les Historiens font commencer la succession chronologique des rois de Norwège vers le milieu du dixième siècle par Harald; & plusieurs continuent cette succession jusqu'en 1359, que ce Royaume fut incorporé à celui de Dannemarck, par le mariage de Marguerite, fille de Waldemar III, Roi de Dannemarck, avec Aquin, Roi de Norwège. Ce pays étoit autrefois gouverné par un Viceroi que le Roi de Dannemarck y envoyoit, & qui restoit à Christiania, capitale du Royaume, mais depuis 1739, il a été remplacé par quatre tribunaux supérieurs, pour les quatre gouvernemens, dont le principal établi à Christiania, juge les appellations des trois autres.

La stérilité qui rend les pays méprisables, servit autrefois à la gloire de celui-ci, puisqu'elle fût la cause des fameuses irruptions de la plupart de ses habitans sur les côtes de la Frise & des îles Britanniques, & comme la base de leurs conquêtes & de leur établissement dans une des meilleures provinces de France: à quoi on peut ajouter le grand nom que leurs descendans se sont fait en Europe, sous celui de Normands, par leurs exploits en Angleterre, en France, & jusque dans l'Italie & dans la Grèce.

Aujourd'hui les habitans de Norwège passent pour être forts, vigoureux, grossiers, & bons matelots. Les Lapons qui habitent la partie la plus septentrionale de ce Royaume, & par conséquent du continent de l'Europe, sont petits, mal faits, & à demi sauvages.

La religion du pays est la Luthérienne comme celle des Danois.

NORWEGIEN, ENNE; adjectif qui s'employe aussi substantivement. Qui appartient à la Norwège, qui est de Norwège. *Voyez* Norwège.

NORWICH; ville épiscopale & considérable de la province de Norforlck, au confluent du Vindser & de la Yare, à vingt-trois lieues, sud-est, de Lincoln, & à 50 lieues, nord-est, de Londres, sous le dix-huitième degré, trente-deux minutes de longitude, & le 52e, 35 minutes de latitude. On y fabrique beaucoup d'étoffes.

NOSOLOGIE; substantif féminin & terme de Médecine. Partie de la Pathologie qui comme son nom l'indique est particulièrement employée à disserter sur la maladie en général, abstraction faite des symptômes & des causes.

NOSSARIS; substantif masculin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte de toiles de coton qui viennent des Indes orientales. Elles sont du nombre de celles qu'on appelle baffetas. *Voyez* ce mot.

NOSTOCH; substantif masculin. Plante qui ressemble à une espèce de gelée gluante & membraneuse. *Voyez* Mousse membraneuse.

NOTA; terme emprunté du Latin & qui signifie *remarquez*. On en fait quelquefois un nom substantif, &

alors il signifie une marque que l'on met à la marge d'un écrit, d'un livre. *Il faut mettre là un nota.*

NOTABLE; adjectif des deux genres. *Notabilis.* Remarquable, considérable. *Un recueil d'Arrêts notables. Cela lui cause un préjudice notable.*

Il ne se dit adjectivement que des choses excepté dans cette seule phrase, *un notable bourgeois.*

NOTABLE, s'emploie aussi substantivement & d'ordinaire au pluriel, pour signifier, les principaux & les plus considérables d'une ville, d'une province, d'un état. *On convoqua l'assemblée des notables.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

NOTABLEMENT, adverbe. *Magnoperè.* Grandement, extrêmement, beaucoup. *Il a été notablement lésé dans ce partage.*

NOTAIRE; substantif masculin. *Tabellio.* Officier public qui reçoit & qui passe les contrats, les obligations, les transactions & les autres actes volontaires.

Le titre de Notaire étoit inconnu chez les Juifs & chez plusieurs autres peuples de l'antiquité; mais il étoit usité à Rome où l'on qualifioit de *Notaires* ceux qui avoient l'art d'écrire par notes & abréviations; & comme on s'adressoit à eux pour recevoir toutes sortes d'actes, c'est de-là que le nom de Notaire est demeuré aux Officiers publics qui exercent la même fonction.

Les Notaires Romains étoient aussi appelés *Cursores*, à cause de la rapidité avec laquelle ils écrivoient.

Il étoit d'usage à Rome de faire apprendre aux jeunes gens, & principalement aux esclaves qui avoient de l'intelligence, cet art d'écrire en notes, afin qu'ils servissent de clercs aux Greffiers ou Tabellions.

Tous les Scribes publics, soit Greffiers, Tabellions ou Notaires, étoient même au commencement des esclaves publics, c'est-à-dire, appartenant au corps de chaque ville, qu'on employoit à faire toutes sortes d'expéditions, afin qu'elles ne coûtassent rien au peuple: cela étoit si ordinaire alors, qu'en la loi dernière au code *de servis Reipublicæ* on met en question si l'esclave d'une cité ou république ayant été affranchi, & ayant depuis continué l'exercice du Notariat de cette ville, n'avoit pas dérogé à sa liberté.

C'est delà, suivant Loyseau, que nos Notaires se mettent encore stipulans & acceptans pour les parties; ce qu'ils n'auroient pas pu faire dans l'origine s'ils n'eussent été esclaves publics, étant une règle de droit que personne ne peut stipuler pour autrui, de laquelle règle néanmoins étoient exceptés les esclaves, lesquels pouvoient stipuler & acquérir pour leur maître: si c'étoit un esclave commun à plusieurs, il pouvoit stipuler pour chacun d'eux; & si c'étoit un esclave public, c'est-à-dire, appartenant à une ville, il pouvoit stipuler pour chaque habitant comme il paroît par plusieurs Loix du Digeste.

Mais il faut bien prendre garde que les esclaves qui, dans ces premiers temps, faisoient la fonction de Notaires à Rome, ne peuvent être comparés aux Notaires d'aujourd'hui: en effet, ils n'étoient point Officiers en titre, ils n'étoient proprement que les Clercs des Tabellions, & leurs écritures n'étoient point authentiques, ce n'étoient que des écritures privées.

Bien loin que la fonction de Ta-

bellion & de Notaire eût quelque chose d'ignoble chez les Romains, on voit que les Patrons se faisoient un devoir & un honneur de recevoir les contrats de leurs cliens.

Aussi remarque-t-on que les Empereurs Arcadius & Honorius défendirent de prendre des esclaves pour remplir les fonctions de Greffiers & de Notaires, de sorte que depuis ce temps on les élisoit dans les villes de même que les Juges; c'est pourquoi les fonctions de Notaire étoient alors comptées entre les charges municipales.

Les Notaires, Greffiers & autres Praticiens étoient du nombre des Ministres, des Magistrats; ils faisoient néanmoins un ordre séparé de celui des Ministres inférieurs, appelés *Appariteurs :* la fonction des Greffiers & des Notaires étoit estimée beaucoup plus honorable, parceque les actes publics étoient confiés à leur fidélité.

Les fonctions de Notaire étoient exercées gratuitement, comme des charges publiques & ordinaires, que chaque honnête citoyen exerçoit à son tour; aussi étoient-elles regardées comme si onéreuses, que plusieurs, pour les éviter, quittoient les villes & s'en alloient à la guerre, ou bien se faisoient Officiers Domestiques de l'Empereur, ce qu'il fallut enfin défendre par une loi expresse.

Il y avoit aussi des Notaires en France dès le commencement de la monarchie : le Roi avoit ses Notaires ou Secrétaires qui expédioient les actes de sa Chancellerie.

Les Évêques, les Abbés, les Comtes étoient obligés d'avoir aussi leur Notaire, comme il paroît par un Capitulaire de Charlemagne de l'an 805.

Mais on passoit alors peu d'actes par écrit; l'ignorance étoit si grande, que peu de personnes savoient écrire, la plupart des conventions n'étoient que verbales; pour y donner plus de force, on les faisoit en présence de témoins.

Lorsqu'il s'agissoit d'actes importans, que l'on vouloit rédiger par écrit, on les passoit assez ordinairement en présence & sous l'autorité des Comtes ou des Évêques, & il est à croire que les Notaires de ceux-ci étoient employés à écrire les actes; mais ils ne les recevoient point comme Officiers publics, ils prêtoient seulement leur main, soit comme Secrétaires de celui en présence duquel on contractoit, soit comme personnes versées dans l'écriture, & l'acte ne tiroit sa force & son authenticité que du sceau qui y étoit apposé, & de la présence des témoins que l'on y appeloit.

On croit communément que ce fut Saint Louis qui érigea les Notaires en titre d'office, & que les premiers de cette espèce furent les soixante Notaires qu'il créa au Châtelet de Paris.

Il paroît néanmoins que jusqu'au quatorzième siècle les Juges regardèrent le droit d'établir des Notaires & Tabellions comme une dépendance de la Justice; c'est pourquoi ils commettoient à ces fonctions leurs clercs & souvent leurs domestiques.

Philippe-le-Bel, par son Ordonnance du mois de Mars 1302, défendit aux Sénéchaux, Baillis & autres Justiciers, d'établir à l'avenir des Notaires, & se réserva ce droit, comme étant un droit royal, pour en disposer indépendamment de la justice. Il excepta, à la vérité, les Seigneurs propriétaires des grandes

terres titrées, qui étoient dans un usage ancien d'y instituer des Notaires.

Il est certain que le Roi, non-seulement comme Souverain, mais encore comme premier Seigneur féodal, direct & justicier de toutes les terres du Royaume, a le droit de créer des Notaires royaux, avec faculté d'instrumenter dans les terres de tous les Seigneurs, parcequ'il n'y en a aucun qui ne tienne de Sa Majesté ses Offices & Seigneuries, médiatement ou immédiatement; ainsi, l'exception que voulut bien faire Philippe-le-Bel ne doit pas être considérée comme une maxime dont on puisse tirer aucune conséquence contre le droit du Roi. Philippe-le-Long en 1319, & Henri II, en 1580, déclarèrent positivement que les notariats & tabellionages sont du domaine de la Couronne.

Par Édit de François I, donné à Angoulême au mois de Novembre 1542, le Souverain crut devoir diviser le titre des offices de Notaires-Tabellions, en laissant à l'un le droit de recevoir les actes en qualité de Notaire, & à l'autre celui de les grossoyer, sous la dénomination de Tabellion; on voit par cet Édit, qu'il y avoit dans chaque siége royal un Notaire ou Tabellion : comme celui qui réunissoit ces deux titres alors indivis, ne pouvoit suffire au service du public, surtout dans les branches éloignées, dépendantes du lieu de son établissement, il y commettoit des personnes pour y recevoir les actes; & l'on crut qu'au lieu de ces Commis, il valoit mieux établir des Notaires en titre d'office, en laissant toujours au Tabellion le droit de grossoyer les actes, & au Notaire de son district, celui de les recevoir; ce fut pour remplir ces vues qu'il fut créé des Offices distincts de Notaires & de Tabellions, dans tout le Royaume, avec défenses à tous Juges, Lieutenans & Greffiers, de passer & recevoir aucun acte & contrat volontaire, leur enjoignant de les laisser faire & expédier aux Notaires & Tabellions, chacun dans son ressort, à peine de nullité & de tous dépens, dommages & intérêts. Il est vrai que François I excepta encore, par cet Édit, les Seigneurs qui avoient précédemment obtenu le droit de tabellionage : « voulant & octroyant en outre » que les Seigneurs, Barons & Châ- » telains de nosdits pays, réglés par » le Droit Ecrit, puissent & leur » loise, jouir & user desdits droits » de tabellionages & sceaux en leurs » Baronnies & Châtellenies, ainsi » qu'en semblable font les Barons » & Châtelains de nosdits pays ré- » glés par Coutume, afin qu'en ce, » égalité soit gardée, & que le tout » soit réduit sous une même forme » & loi. »

Henri III, par Édit de 1575, créa un Garde-note en chaque siége royal, pour avoir la garde de toutes les minutes des Notaires, après qu'ils seroient décédés ou qu'ils ne seroient plus en place; mais, ces Gardes-notes furent supprimés quatre années après & réunis aux offices de Notaires.

Par un autre Édit du même Prince, donné au mois de Novembre 1582, il fut dit que, suivant les Édits & Ordonnances antérieures, nul ne pourroit à l'avenir, pour quelque cause, prétexte & occasion que ce fût, créer ni établir par commission, matricule ni autrement, aucuns Notaires ni Sergens Royaux, Sa Majesté se réservant, & aux Rois ses successeurs, la puissance & auto-

rité d'y pourvoir par lettres de provisions, expédiées sous le grand sceau; & afin de régler le grand nombre de Notaires qui avoient été créés, tant par le roi de Navarre, beau-frère du Roi & ses Officiers, que par les Seigneurs particuliers qui prétendoient en avoir privilège & concession, il fut ordonné qu'en toutes les terres & justices dudit roi de Navarre & des autres Seigneurs ayant privilège, le nombre des Notaires Seigneuriaux ne pourroit excéder celui des Notaires Royaux; de manière qu'ès lieux où il y auroit établissement d'un Notaire Royal, les Seigneurs privilégiés en pourroient établir un autre sous leur scel particulier.

L'exécution de l'Edit de 1542, qui avoit été suspendue en quelques endroits, fut ordonnée par un autre Edit du mois de Janvier 1584; » sauf & réservé ès terres des sieurs » Hauts Justiciers, qui ont droit de » tabellionage, & qui ont accoutu- » mé d'en jouir jusqu'à présent ».

Henri IV donna un Edit au mois de Mai 1597, régistré au Parlement, le Roi y séant, le 21 du même mois, par lequel il réunit au domaine tous les offices de Notaires Royaux du Royaume, même dans l'étendue des domaines tenus à titre d'apanage ou d'engagement : il unit à ces offices les droits des Tabellions & Gardenotes, qui furent à cette fin supprimés, & ordonna la vente & aliénation à faculté de rachat perpétuel desdits offices, pour être à l'avenir les pourvus nommés, *Notaires*, *Garde-notes*, & *Tabellions héréditaires*, avec pouvoir de grossoyer & faire, chacun en droit soi, les expéditions de tous les actes par eux faits & passés. Il créa même des offices de Notaires dans tous les lieux où les Tabellions avoient des Commis.

Il y a eu différentes créations d'offices de Notaires Royaux : Louis XIV en créa, par Edit du mois de Mars 1706, dans chacune des villes, bourgs & lieux où l'établissement en seroit jugé nécessaire, & Sa Majesté permit aux Seigneurs qui avoient droit de tabellionage, de réunir ces offices à leurs Notaires & Tabellions.

Par un Edit de Louis XV, du mois de Février 1761, il est dit que, quoique les fonctions des Tabellions Royaux eussent été réunies à celles des Notaires en 1597, cependant le défaut de remboursement de plusieurs des propriétaires des tabellionages, avoit fait qu'ils avoient subsisté en quelques provinces du Royaume; & comme il a paru avantageux de faire cesser une pareille distinction, qui tend à multiplier les frais des actes, Sa Majesté a cru devoir consommer une opération commencée depuis si long-temps & dont l'expérience fait sentir de plus en plus la nécessité; en conséquence, tous les tabellionages subsistans dans l'étendue des justices & domaines du Roi, engagés, ou dans la main de Sa Majesté, ont été supprimés, à compter du jour de la publication de l'Edit, & leurs fonctions réunies à perpétuité à celles des Notaires Royaux, chacun dans son arrondissement; l'article 2 ordonne que les minutes des actes passés par lesdits Notaires, ou par ceux auxquels ils auront succédé, & qui se trouveront ès mains desdits Tabellions, seront remises aux Greffes des Bailliages, Sénéchaussées, ou autres Juridictions Royales du ressort, pour être délivrées à chacun desdits Notaires, ou aux successeurs auxdits offices.

L'article 3 fait défenses auxdits Tabellions de faire aucunes fonctions de leurs offices, à compter du jour de la publication de l'Edit, à peine de nullité & de tous dommages & intérêts.

Les fonctions des Notaires renferment deux caractères d'une juridiction purement volontaire, qui ne participe en rien à la juridiction contentieuse : le premier consiste, en ce que leur présence & leur signature servent de preuve de la vérité des actes qui sont passés devant eux ; & le second, en ce que les actes des Notaires revêtus du sceau & des autres formalités prescrites, donnent hypothèque sur les biens de l'obligé.

Obligations essentielles des Notaires. Ils doivent spécifier dans les actes qu'ils reçoivent, sous peine de privation de leurs offices & d'amende arbitraire, les demeures des contractans. Cela leur est enjoint par l'article soixante-sept de l'ordonnance de 1539 ; & l'article 167 de l'Ordonnance de Blois veut, de plus, qu'ils soient tenus d'insérer dans les actes la *qualité, demeurance, & paroisse des Parties & des témoins y dénommés, la maison où les contrats seront passés, & pareillement le temps devant ou après midi qu'ils auront été faits.*

L'article 180 de l'Ordonnance de Blois défend aux Notaires de recevoir aucun acte translatif de la propriété d'un héritage, qu'il ne soit déclaré par le contrat en quel fief ou censive sont les choses cédées, & de quelles charges & devoirs elles sont sujettes & redevables envers les Seigneurs féodaux & censuels, ce qui doit aussi être particulièrement & spécialement déclaré. Cette énonciation est encore ordonnée aux Notaires par un Arrêt du Conseil du 29 Août 1721, & par un Arrêt du Parlement de Rennes du 9 Mars 1726, qui prononcent la nullité des contrats où cette énonciation ne se trouve pas. Mais comme les Parties ignorent souvent de quels Seigneurs relevent les héritages vendus, échangés ou donnés, & les droits dont ces héritages peuvent être chargés, on satisfait suffisamment alors aux dispositions de ces réglemens par une clause qui est d'usage, & par laquelle les parties déclarent qu'elles n'ont pu spécifier en quelle mouvance est situé l'héritage, ni les droits dont il est chargé envers le Seigneur.

Une Déclaration du 14 Février 1737, enregistrée au Parlement le 13 Mars suivant, assujettit les Notaires qui reçoivent des résignations, des permutations, & des démissions de Bénéfices, a faire mention dans ces actes, non-seulement de l'état de santé ou de maladie où se trouvent les parties qui les passent, mais même de la lecture qui leur aura été faite desdits actes, à peine de nullité.

Les actes passés devant Notaires, doivent être écrits d'une manière correcte & lisible. Ils doivent être signés par les parties contractantes ; & si elles ne savent ou ne peuvent signer, les Notaires doivent faire mention dans l'acte de la déclaration que les parties en ont faite, & les signer eux-mêmes ensuite, à peine de nullité & d'amende arbitraire contre les Notaires.

L'Ordonnance de 1535, chap. 19, article 3, défend aux Notaires d'insérer aucune chose dans les actes qu'ils passeront, *outre ce qu'ils auront ouï & entendu des parties.* Elle

veut de plus qu'ils ne mettent choses *qui n'aient été dites ou déclarées par les parties en présence de témoins*. Elle veut enfin *qu'ils ne mettent choses superflues, ni grande multiplication de termes synonymes, à peine d'amende arbitraire*.

L'Édit du mois de Juin 1550, enregistré le 24 Juillet suivant, ordonne que *foi ne soit ajoutée aux instrumens reçus par les Notaires, s'il n'y est fait mention de la qualité desdits Notaires, du lieu où ils sont enregistrés & de leur demeurance*.

Les Notaires sont tenus, à peine de nullité & de tous dommages & intérêts, de faire contrôler dans la quinzaine les actes qu'ils reçoivent sans pouvoir charger les parties d'y satisfaire, à l'exception des testamens, codiciles & donations à cause de mort, lesquels ne sont sujets au contrôle qu'après le décès des testateurs.

Les Notaires ne peuvent mettre d'interlignes dans les actes qu'ils passent, mais seulement des renvois en marge, lesquels doivent être signés ou paraphés des parties & des Notaires; s'ils font des ratures, il faut que ce soit de manière que les mots rayés puissent se distinguer & se compter facilement; ces ratures doivent être approuvées, & l'approbation signée ou paraphée, à l'instant même de la passation de l'acte, par les parties, les témoins & le Notaire, à peine de nullité, d'amende & de dommages & intérêts; c'est ce qui résulte d'un arrêt de réglement du Parlement de Paris du 4 Septembre 1685.

Notaires du Châtelet de Paris. Ils réunissent à leurs fonctions celle de Notaire Apostolique, & jouissent de plusieurs droits & priviléges qui leur sont propres.

La compatibilité de la noblesse avec leurs fonctions a été reconnue en leur faveur, par l'Édit du mois d'Août 1673, & par celui du mois d'Avril 1736.

Ils sont en la sauve-garde du Roi, eux, leurs biens & domestiques, ce qui leur fut confirmé par des Lettres de Charles VI de l'année 1411.

Ils sont exempts du logement des gens de guerre, tant en leurs maisons de Paris, qu'en celles de la campagne, même du logement des troupes de la maison du Roi, comme aussi du logement des Officiers de la Cour & suite de Sa Majesté.

Divers Édits leur ont aussi attribué l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde, & autres charges publiques.

Ils jouissent du droit de garde-gardienne, & leurs causes soit en demandant soit en défendant, sont commises en première instance au Châtelet, & par appel au Parlement; même les causes criminelles concernant leur ministère & les fonctions de leurs offices.

L'Édit du mois d'Août 1713, leur a attribué à chacun un minot de franc-salé, & à ceux d'entr'eux qui en vendant leurs offices obtiendroient des lettres d'honoraires, comme aussi aux veuves de ces officiers & honoraires.

Ils ont droit d'instrumenter tant en matière civile que bénéficiale, dans tout le Royaume, lorsqu'ils en sont requis; mais ils ne peuvent s'habituer ou faire leur résidence ailleurs qu'en la ville de Paris pour l'exercice de leurs offices.

Ils ont le droit exclusif de recevoir tant en la ville que dans toute l'étendue du diocèse de Paris, tous les actes de matière bénéficiale, à l'exception seulement des résigna-

tions de bénéfices, qui peuvent être reçues par tous Notaires Royaux, chacun dans son district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris & au-delà, pour les personnes qui s'y trouvent domiciliées.

Eux seuls peuvent dans la ville & fauxbourgs de Paris, faire tous compromis, recevoir les sentences arbitrales, tenir registres des délibérations des syndicats & directions de créanciers, & recevoir les ordres & distributions de deniers émanés de ces directions.

Ils ont de plus le droit de recevoir & passer seuls, & à l'exclusion de tous autres, tous contrats & actes volontaires, tant entre majeurs qu'entre mineurs, en la ville, faux bourgs & banlieue de Paris.

On a tenté plusieurs fois d'assujetir leurs actes à la formalité du contrôle, comme ceux des autres Notaires; mais ils n'y ont pas été sujets long-temps, à cause du préjudice notable que cette formalité apportoit au commerce des affaires & au secret des actes les plus importans, & lorsque ce droit fut rétabli en 1722, il n'eut lieu que jusqu'en 1723, qu'il fut commué en un droit de marque sur le papier dont se servent les Notaires de Paris.

On a pareillement dispensé les Notaires de Paris de faire insinuer eux-mêmes les actes qui y sont sujets.

Les Notaires au Châtelet d'Orléans & ceux au Châtelet de Montpellier, ont comme ceux de Paris, le droit d'instrumenter dans tout le Royaume, avec cette différence seulement qu'ils ne peuvent instrumenter à Paris; au lieu que les Notaires de Paris peuvent instrumenter à Orléans & à Montpellier.

NOTAIRE APOSTOLIQUE, se dit d'un Officier établi pour les expéditions en cour de Rome, & affaires ecclésiastiques.

Les Notaires Apostoliques étoient autrefois établis en France par le Pape. Il y avoit aussi alors des Notaires ecclésiastiques qui étoient établis par les Evêques ou Archevêques dans leur Diocèse, pour y recevoir les actes concernant les mêmes matières spirituelles & bénéficiales; c'est pourquoi on les appeloit aussi *Notaires* de cour d'église, ou *Notaires* ecclésiastiques, & *Notaires* de l'évêque ou épiscopaux, *Notaires* de la cour épiscopale, *Notaires communs* des évêques ou ordinaires.

Dans la suite n'y ayant plus dans le Royaume de Notaires apostoliques établis par le Pape, on donna aux Notaires des évêques le nom de *Notaires apostoliques.* Et présentement tous les Notaires apostoliques sont établis de l'autorité du Roi; c'est pourquoi on les appelle *Notaires royaux & apostoliques.*

L'Edit de création de ces Officiers, qui est du mois de Décembre 1691, leur attribue le pouvoir de faire seuls & privativement à tous les autres Notaires & Tabellions, Huissiers & Sergens, toutes sortes de procurations à résigner bénéfices, ministreries, commanderies, provisoreries, bourses, *&c.* révocations & significations d'icelles, démissions d'Archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, & tous bénéfices & charges ecclésiastiques, & généralement tous les actes qui ont rapport aux bénéfices & fonctions ecclésiastiques, qui sont détaillés dans cet édit.

Ils sont autorisés à faire, concurremment avec les autres Notaires & Tabellions, les titres sacerdotaux, fondations de bénéfices, mo-

nastères, obits & autres prières & services divins; donations aux communautés ecclésiastiques, séculières & régulières, fabriques, confrairies & hôpitaux, les baux à ferme, & sous-baux des biens d'église, les devis & marchés de constructions, nouvelles réfections & réparations de bâtimens appartenans à l'église; les quittances des ouvriers, contrats de pension viagère promise à un couvent lors de l'entrée d'une fille en religion; les testamens des gens d'église, & l'inventaire des meubles trouvés après le décès des ecclésiastiques : & il est dit que quand le curé de la paroisse ou son vicaire auront reçu un testament, ils en déposeront la minute huit jours après le décès du testateur, dans l'étude d'un Notaire royal apostolique du diocèse, pour la grosse en être par lui expédiée.

Personne ne peut, suivant cet Edit, exercer la fonction de Notaire apostolique, sans être revêtu de l'un des offices de Notaires royaux & apostoliques créés par cet Edit.

Il leur est ordonné de faire registre des actes qu'ils auront reçus, & l'Edit renouvelle les défenses qui leur avoient été faites d'instrumenter qu'en un seul diocèse, à peine de faux & de nullité des actes.

L'Edit ordonne encore qu'ils seront reçus après information de vie & de mœurs, par les Baillis & Sénéchaux, ou Juges royaux dans la juridiction desquels ils seront établis, & après qu'ils auront prêté serment devant le Juge royal, il leur est enjoint de présenter leurs lettres de Notaires apostoliques aux Archevêques & Evêques, leurs Vicaires généraux & officiaux, & de faire serment entre leurs mains, sans cependant qu'il soit besoin de nouvelle information de vie & de mœurs.

Les Archevêques & Evêques, & leurs Officiers, ne peuvent néanmoins, sous prétexte de ce serment ni autrement, s'attribuer la connoissance de l'exécution des actes qui sont passés par les Notaires royaux & apostoliques, & prétendre aucune juridiction autre que celle qui leur appartient de droit, suivant les Ordonnances.

Les charges de Notaires apostoliques créés pour le diocèse de Paris en vertu de l'Edit de 1691, ont été réunies aux charges des Notaires au Châtelet de Paris par l'Edit du mois de Février 1693, regiftré au Parlement. C'est pourquoi les Notaires au Châtelet reçoivent dans le diocèse de Paris les actes qui, suivant l'Edit de 1691, doivent être passés devant les Notaires royaux & apostoliques. L'Edit de 1693 n'excepte de cette règle que les résignations des bénéfices que tous les Notaires royaux du diocèse de Paris peuvent recevoir chacun dans leur district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris, & au-delà pour les personnes qui y sont domiciliées, comme on le pratiquoit avant l'Edit de 1691.

Dans quelques autres diocèses, les offices de Notaires royaux & apostoliques ont été pareillement réunis aux offices de Notaires royaux séculiers du même lieu; dans d'autres diocèses ils ont été acquis seulement par les Notaires de certaines villes, qui exercent seuls les fonctions de Notaires apostoliques dans tout le diocèse.

Enfin, dans quelques endroits le Clergé a acquis ces offices de Notaires royaux apostoliques, & les fait exercer par commission.

Il y a encore des ecclésiastiques qui ont le titre de *Notaires apostoli-*

ques; ce sont des Missionnaires qui tiennent leur pouvoir immédiatement du Saint Siège, pour aller prêcher la foi dans le pays des infidèles, tels que la Chine, la Cochinchine, Tonquin, Siam, & autres pays orientaux. Le Pape leur donne aussi ordinairement le titre de Notaires apostoliques; & Louis XIV par une Déclaration du 8 Janvier 1681, régistrée au Parlement de Paris, a permis à ces Missionnaires qui sont Notaires apostoliques, de faire toutes les fonctions de Notaire royal, & à ordonné que les contrats, testamens, & autres actes qui seroient par eux reçus dans ces pays, seroient de même force & vertu que s'ils étoient passés devant les Notaires du Royaume.

NOTAMMENT; adverbe. *Præcipuè.* Spécialement. *Plusieurs ont refusé de payer & notamment un tel. Il cite beaucoup d'autorités en sa faveur, & notamment l'Ordonnance de 1667.* Il ne se dit guère qu'en ces sortes de phrases.

NOTARIAT; substantif masculin. Charge, fonction de Notaire. *On ne devroit admettre au Notariat que des gens instruits.*

NOTARICON; substantif masculin. C'est la troisième espéce de cabale, ou de cet art si fameux chez les Juifs, de lire dans l'avenir & de pénétrer le sens des passages difficiles de l'écriture.

Rabbi *Nathan*, dans son grand *aruch*, dit que le notaricon consiste à exprimer une chose ou le nom d'une chose par une seule lettre; & fait venir ce mot du latin *Notarius* qui s'est dit de Clercs, Greffiers ou Scribes qui écrivoient en notes ou caractères abrégés.

Le Rabbin *Elias Levita* explique le notaricon de même dans son *thesbitas*, avec cette différence seulement qu'au lieu d'une seule lettre pour un mot entier, il permet d'en employer deux & quelquefois jusqu'à trois.

Mais il paroît que ni l'une ni l'autre de ces deux définitions n'est la véritable du notaricon; car, comme le notaricon consiste quelquefois à exprimer un mot entier par une lettre unique, il consiste aussi d'autres fois à exprimer une lettre unique par un mot entier.

Ainsi il faut distinguer deux sortes de notaricon, la première consistant à retrancher, par aphérèse ou apocope, la première ou dernière lettre de plusieurs mots, pour en composer un mot ou une phrase, lesquels sont par conséquent de deux sortes, ou composés de lettres initiales, ou composés de lettres finales; & cette opération se peut faire de différentes manières, ou en suivant l'ordre des lettres ou en les prenant à rebours. On la peut même faire d'une troisième manière, savoir, en passant par dessus quelques lettres. On conçoit assez combien ces puérilités sont dignes des cabalistes.

NOTARIÉ; adjectif qui est usité dans cette phrase, *acte notarié*; pour dire, un acte passé devant Notaire.

NOTATION; substantif féminin. & terme d'Arithmétique. L'art de marquer les nombres par les caractères qui leur sont propres, & de les distinguer par leurs figures.

NOTE; substantif féminin. *Nota.* Marque que l'on fait en quelque endroit d'un livre, d'un écrit, pour s'en souvenir & pour y avoir égard. *Il faut mettre une note à côté de cet article.*

NOTE, signifie aussi remarque, espèce de commentaire sur quelque endroit d'un écrit, d'un livre. *Il vient*

de faire imprimer les ouvrages de cet auteur avec des notes.

NOTE, se dit encore d'une remarque, d'une observation qu'on fait sur un mot, sur une phrase. *Il a inséré ce mot dans son dictionnaire avec la note de vieux, &c.*

NOTE, se dit dans le commerce, d'un petit extrait ou mémorial qu'on fait de quelque chose pour s'en mieux souvenir.

Les agens de change prennent la note des lettres & billets de change que les Marchands ou Banquiers ont à négocier; quelquefois les Marchands les leur confient sur une simple note signée d'eux. Pour plus d'exactitude, l'agent doit faire toujours la note double, l'une pour le Banquier à qui appartiennent les lettres & billets, l'autre pour soi-même.

On appelle *note d'infamie* ou *note infamante*, ou simplement *note*, une note imposée juridiquement par le Magistrat pour quelque cause grave. *Le blâme emporte note d'infamie.*

NOTE, se dit des caractères dont les Musiciens se servent pour marquer le chant, pour écrire la musique.

Les Grecs se servoient des lettres de leur alphabet pour noter leur musique. Or comme ils avoient vingt-quatre lettres, & que leur plus grand système qui dans un même mode n'étant que de deux octaves, n'excédoit pas le nombre de seize sons, il sembleroit que l'alphabet devoit être plus que suffisant pour les exprimer, puisque leur musique n'étant autre chose que leur poësie notée, le rhythme étoit suffisamment déterminé par le mètre, sans qu'il fût besoin pour cela de valeurs absolues & de signes propres à la musique; car bien que par surabondance ils eussent aussi des caractères pour marquer les divers pieds, il est certain que la musique vocale n'en avoit aucun besoin; & la musique instrumentale n'étant qu'une musique vocale jouée par des instrumens, n'en avoit pas besoin non plus, lorsque les paroles étoient écrites, ou que le symphoniste les savoit par cœur.

Mais il faut remarquer en premier lieu que les deux mêmes sons étant tantôt à l'extrémité & tantôt au milieu du troisième tétracorde, selon le lieu où se faisoit la disjonction, on donnoit à chacun de ces sons, des noms & des signes qui marquoient ces diverses situations; secondement que ces seize sons n'étoient pas tous les mêmes dans les trois genres, & qu'il y en avoit de communs aux trois & de propres à chacun; & qu'il falloit par conséquent des notes pour exprimer ces différences; troisièmement que la musique se notoit pour les instrumens, autrement que pour les voix, comme nous avons encore aujourd'hui, pour certains instrumens à corde, une tablature qui ne ressemble en rien à celle de la musique ordinaire; enfin que les anciens ayant jusqu'à quinze modes différens, selon le dénombrement d'Alypius, il fallut approprier des caractères à chaque mode, comme on le voit dans les tables du même auteur. Toutes ces modifications exigeoient des multitudes de signes auxquels les vingt-quatre lettres étoient bien éloignées de suffire. De là la nécessité d'employer les mêmes lettres pour plusieurs sortes de notes, ce qui les obligea de donner à ces lettres différentes situations, de les ac-

coupler, de les mutiler, de les allonger en différens sens.

En combinant toutes les modifications qu'exigeoient ces diverses circonstances, on trouve jusqu'à 1620 différentes notes; nombre prodigieux qui devoit rendre l'étude de la musique de la plus grande difficulté. Aussi l'étoit-elle, selon Platon qui veut que les jeunes gens se contentent de donner deux ou trois ans à la musique, seulement pour apprendre les rudimens. Cependant les Grecs n'avoient pas un si grand nombre de caractères, mais la même note avoit quelquefois différentes significations, selon les occasions; ainsi le même caractère qui marque la proslambanomène du mode lydien, marque la parhypatemèson du mode hypo-ïastien, l'hypatemèson de l'hypo-phrygien, le lychanos-hypaton de l'hypo-lydien, la parhypate-hypaton de l'ïastien, & l'hypate-hypaton du phrygien. Quelquefois aussi la note change quoique le son reste le même; comme par exemple, la proslambanomène de l'hypo-phrygien, laquelle a un même signe dans les modes hyper-phrygien, hyperdorien, phrygien, dorien, hypo-phrygien & hypo-dorien, & un autre même signe dans les modes lydien & hypo-lydien.

Les Latins qui, à l'imitation des Grecs, notèrent aussi la musique avec les lettres de leur alphabet, retranchèrent beaucoup de cette quantité de notes; le genre enharmonique ayant tout à fait cessé d'être pratiqué, & plusieurs modes n'étant plus en usage. Il paroît que Boëce établit l'usage de quinze lettres seulement, & Grégoire Évêque de Rome, considérant que les rapports des sens sont les mêmes dans chaque octave, réduisit encore ces quinze notes aux sept premières lettres de l'alphabet que l'on répétoit en diverses formes d'un octave à l'autre.

Enfin dans l'onzième siécle, un Bénédictin d'Arezzo, nommé *Gui*, substitua à ces lettres des points posés sur différentes lignes parallèles à chacune desquelles une lettre servoit de clé. Dans la suite on grossit ces points, on s'avisa d'en poser aussi dans les espaces compris entre ces lignes, & l'on multiplia, selon le besoin, ces lignes & ces espaces.

Les notes n'eurent, durant un certain temps, d'autre usage que de marquer les degrés & les différences de l'intonnation. Elles étoient toutes, quant au degré, d'égale valeur, & ne recevoient, à cet égard, d'autre différence que celle des syllabes longues & brèves sur lesquelles on les chantoit : c'est à peu près dans cet état qu'est demeuré le plain-chant des Catholiques jusqu'à ce jour; & la musique des pseaumes chez les Protestans est plus imparfaite encore; puisqu'on n'y distingue pas même dans l'usage, les longues des brèves, ou les rondes des blanches, quoiqu'on y ait conservé ces deux figures.

Cette indistinction de figures dura, selon l'opinion commune, jusqu'en 1330 que Jean de Muris, Docteur & chanoine de Paris, donna à ce qu'on prétend, différentes figures aux notes, pour marquer les rapports de durées qu'elles devoient avoir entr'elles : il inventa aussi certains signes de mesure appelés *modes* ou *prolations*, pour déterminer dans le cours d'un chant, si le rapport des longues aux brèves seroit dou-

ble ou triple, &c. Plusieurs de ces figures ne subsistent plus ; on leur en a substitué d'autres en différens temps.

Pour lire la musique écrite par notes & la rendre exactement, il y a huit choses à considérer : 1°. la clef & sa position : 2°. les dièses ou bémols qui peuvent l'accompagner : 3°. le lieu ou la position de chaque note : 4°. son intervalle, c'est-à-dire, son rapport à celle qui précède, ou à la tonique, ou à quelque note fixe dont on ait le ton : 5°. la figure qui détermine la valeur : 6°. le temps où elle se trouve & la place qu'elle y occupe : 7°. le dièse, bémol ou béquarre accidentel qui peut la précéder : 8°. l'espèce de la mesure & le Caractère du mouvement. Et tout cela sans compter ni la parole ou la syllabe à laquelle appartient chaque note, ni l'accident ou l'expression convenable au sentiment ou à la pensée. Une seule de ces huit observations omise peut faire détonner ou chanter hors de mesure.

La musique a eu le sort des arts qui ne se perfectionnent que lentement. Les inventeurs des notes n'ont songé qu'à l'état où elle se trouvoit de leur temps, sans songer à celui où elle pouvoit parvenir, & dans la suite leurs signes se sont trouvés d'autant plus défectueux, que l'art s'est plus perfectionné. A mesure qu'on avançoit on établissoit de nouvelles règles pour remédier aux inconvéniens présens ; en multipliant les signes on a multiplié les difficultés, & à force d'additions & de chevilles, on a tiré d'un principe assez simple, un système fort embrouillé & fort mal assorti.

On peut en réduire les défauts à trois principaux. Le premier est dans la multitude des signes & de leurs combinaisons qui surchargent tellement l'esprit & la mémoire des commençans, que l'oreille est formée & les organes ont acquis l'habitude & la facilité nécessaires, long-temps avant qu'on soit en état de chanter à livre ouvert ; d'où il suit que la difficulté est toute dans l'attention aux règles, & nullement dans l'exécution du chant. Le second est le peu d'évidence dans l'espèce des intervalles majeurs, mineurs, diminués, superflus, tous indistinctement confondus dans les mêmes positions ; défaut d'une telle influence, que non seulement il est la principale cause de la lenteur du progrès des écoliers, mais encore, qu'il n'est aucun musicien formé qui n'en soit incommodé dans l'exécution. Le troisième est l'extrême diffusion des caractères & le trop grand volume qu'ils occupent ; ce qui joint à ces lignes, à ces portées si incommodes à tracer, devient une source d'embarras de plus d'une espèce. Si le premier avantage des signes d'institution est d'être clair, le second est d'être concis ; quel jugement doit-on porter d'un ordre de signes auquel l'un & l'autre manquent ?

Les Musiciens, il est vrai, ne voient point tout cela, l'usage habitue à tout. La musique pour eux n'est pas la science des sons, c'est celle des noires, des blanches, des croches, &c. Dès que ces figures cesseroient de frapper leurs yeux, ils ne croiroient plus voir de la musique. D'ailleurs, ce qu'ils ont appris difficilement, pourquoi le rendroient-ils facile aux autres ? Ce n'est donc pas le Musicien qu'il faut consulter ici, mais l'homme qui sait

la musique & qui a réfléchi sur cet art.

M. Rousseau d'après qui nous parlons, propose dans un ouvrage intitulé *dissertation sur la musique moderne*, de nouveaux signes que leur simplicité, la netteté de la figure, & le peu de place qu'elle occupe devroient faire préférer, Voici ce systême abrégé.

Les caractères de la musique ont un double objet, savoir de représenter les sons 1°. selon leurs divers intervalles du grave à l'aigu; ce qui constitue le chant & l'harmonie : 2°. & selon leurs durées relatives du vîte au lent; ce qui détermine le temps & la mesure,

Pour le premier point, de quelque manière que l'on retourne & combine la musique écrite & régulière, on n'y trouvera jamais que des combinaisons des sept notes de la gamme, portées à diverses octaves, ou transposées sur différens degrés, selon le ton & le mode qu'on aura choisi. L'auteur exprime ces sept sons par les sept premiers chiffres; de sorte que le chiffre 1 forme la note *ut*, le 2, la note *re*, le 3, la note *mi*, &c. & il les traverse d'une ligne horisontale.

Il écrit au-dessus de la ligne les notes qui continuant de monter, se trouveroient dans l'octave supérieure; ainsi l'*ut* qui suivroit immédiatement le *si* en montant d'un semi-ton, doit être au-dessus de la ligne de cette manière $\frac{1}{\ }$; de même que les notes qui appartiennent à l'octave aigu dont cet *ut* est le commencement, doivent toutes être au-dessus de la même ligne. Si l'on entroit dans une troisième octave à l'aigu, il ne faudroit qu'en traverser les notes par une seconde ligne accidentelle au-dessous de la première. Voulez-vous au contraire descendre dans les octaves inférieures à celle de la ligne principale; écrivez immédiatement au-dessous de cette ligne, les notes de l'octave qui la suit en descendant : si vous descendez encore d'une octave, ajoutez une ligne au-dessous, comme vous en avez mis une au-dessus pour monter, *&c.* au moyen de trois lignes seulement vous pouvez parcourir l'étendue de cinq octaves; ce qu'on ne sauroit faire dans la musique ordinaire à moins de 18 lignes.

On peut même se passer de tirer aucune ligne, On place toutes les notes horisontalement sur le même rang. Si l'on trouve une note qui passe en montant, le *si* de l'octave où l'on est, c'est-à-dire, qui entre dans l'octave supérieur, on met un point sur cette note. Ce point suffit pour toute les notes suivantes qui demeurent sans interruption dans l'octave où l'on est entré. Que si l'on redescend d'une octave à l'autre, c'est l'affaire d'un autre point sous la note par laquelle on y rentre, *&c.* On voit dans l'exemple suivant le progrès de deux octaves tant en montant qu'en descendant, notées de cette manière.

1234567 $\dot{1}$234567 $\dot{1}$7654321 $\underset{\cdot}{7}$654321

La première manière de noter avec des lignes, convient pour les musiques fort travaillées & fort difficiles, pour les grandes partitions, *&c.* La seconde avec des points, est propre aux musiques plus simples & aux petits airs; mais rien n'empêche qu'on ne puisse à sa volonté l'employer à la place de l'autre,

l'autre, & l'auteur s'en est servi pour transcrire la fameuse ariette, *l'objet qui règne dans mon ame*, qu'on trouve notée en partition par les chiffres de cet auteur à la fin de son ouvrage.

Par cette méthode, tous les intervalles deviennent d'une évidence dont rien n'approche; les octaves portent toujours le même chiffre, les intervalles simples se reconnoissent toujours dans leurs doubles ou composés: on reconnoît d'abord dans la dixième $\dot{1}$ ou 13, que c'est l'octave de la tierce majeure: les intervalles majeurs ne peuvent jamais se confondre avec les mineurs; 24 sera éternellement une tierce mineure, 46, éternellement une tierce majeure; la position ne fait rien à cela.

Après avoir ainsi réduit toute l'étendue du clavier sous un beaucoup moindre volume avec des signes beaucoup plus clairs, on passe aux transpositions.

Il n'y a que deux modes dans notre musique. Qu'est-ce que chanter ou jouer en *re* majeur 2, c'est transporter l'échelle ou la gamme d'*ut* un ton plus haut, & la placer sur *re* comme tonique ou fondamentale. Tous les rapports qui appartenoient à l'*ut* passent au *re* par cette transposition. C'est pour exprimer ce système de rapports haussé ou baissé, qu'il a tant fallu d'altérations de dièses ou de bémols à la clef. L'auteur du nouveau système supprime tout d'un coup tous ces embarras: le seul mot *re* mis en tête & à la marge, avertit que la pièce est en *re* majeur; & comme alors le *re* prend tous les rapports qu'avoit l'*ut*, il en prend aussi le signe & le nom; il se marque avec le chiffre 1, & toute son octave suit par les chiffres 2, 3, 4, *&c.* comme ci-devant. Le *re* de la marge lui sert de clé; c'est la touche *re* ou *D* du clavier naturel: mais ce même *re* devenu tonique sous le nom d'*ut*, devient aussi la fondamentale du mode.

Mais cette fondamentale qui est tonique dans les tons majeurs, n'est que médiante dans les tons mineurs; la tonique qui prend le nom de *la* se trouvant alors une tierce mineure au-dessous de cette fondamentale. Cette distinction se fait par une petite ligne horisontale qu'on tire sous la clé: *re* sans cette ligne désigne le mode majeur de *re*; mais *re* souligné désigne le mode mineur de *si* dont ce *re* est médiante. Au reste, cette distinction qui ne sert qu'à déterminer nettement le ton par la clef, n'est pas plus nécessaire dans le nouveau système que dans la note ordinaire où elle n'a pas lieu. Ainsi quand on n'y auroit aucun égard, on n'en solfieroit pas moins exactement.

Au lieu des noms mêmes des notes, on pourroit se servir pour clés, des lettres de la gamme qui leur répondent; C pour *ut*, D pour *re*, &c.

Les Musiciens affectent beaucoup de mépris pour la méthode des transpositions, sans doute, parce qu'elle rend l'art trop facile. L'auteur fait voir que ce mépris est mal fondé, que c'est leur méthode qu'il faut mépriser, puisqu'elle est pénible en pure perte, & que les transpositions dont il montre les avantages, sont, même sans qu'ils y songent, la véritable règle que suivent tous les grands Musiciens & les bons Compositeurs.

Le ton, le mode, & tous leurs rapports bien déterminés, il ne

suffit pas de faire connoître toutes les notes de chaque octave, ni le passage d'une octave à l'autre par des signes précis & clairs; il faut encore indiquer le lieu du clavier qu'occupent ces octaves. Si j'ai d'abord un *sol* à entonner, il faut savoir lequel; car il y en a cinq dans le clavier, les uns hauts, les autres moyens, les autres bas, selon les différentes octaves. Ces octaves ont chacune leur lettre, & l'une de ces lettres mises sur la ligne qui sert de portée, marque à quelle octave appartient cette ligne, & conséquemment les octaves qui sont au-dessus & au-dessous.

Il reste, pour l'expression de tous les sons possibles dans notre système musical, à rendre les altérations accidentelles amenées par la modulation; ce qui se fait bien aisément. Le dièse se forme en traversant la note d'un trait montant de gauche à droite. On marque le bémol par un semblable trait descendant; à l'égard du bécarre, l'auteur le supprime comme un signe inutile dans son système.

Cette partie ainsi remplie, il faut venir au temps & à la mesure. D'abord l'auteur fait main-basse sur cette foule de différentes mesures dont on a si mal à propos chargé la musique. Il n'en connoît que deux, comme les anciens; savoir, mesure à deux temps & mesure à trois temps. Les temps de chacune de ces mesures peuvent, à leur tour, être divisés en deux parties égales ou en trois. De ces deux règles combinées il tire des expressions exactes pour tous les mouvemens possibles.

On rapporte dans la musique ordinaire les diverses valeurs des notes à celle d'une note particulière qui est la ronde; ce qui fait que la valeur de cette ronde variant continuellement, les notes qu'on lui compare, n'ont point de valeur fixe. L'auteur s'y prend autrement; il ne détermine les valeurs des notes que sur la sorte de mesure dans laquelle elles sont employées, & sur le temps qu'elles y occupent, ce qui le dispense d'avoir pour ces valeurs, aucun signe particulier, autre que la place qu'elles tiennent. Une note seule entre deux barres, remplit toute une mesure. Dans la mesure à deux temps, deux notes remplissent la mesure, forment chacune un temps. Trois notes font la même chose dans la mesure à trois temps. S'il y a quatre notes dans une mesure à deux temps, ou six dans une mesure à trois, c'est que chaque temps est divisé en deux parties égales; on passe donc deux notes pour un temps; on en passe trois quand il y a six notes dans l'un & neuf dans l'autre. En un mot quand il n'y a nul signe d'égalité, les notes sont égales, leur nombre se distribue dans une mesure selon le nombre des temps & l'espèce de la mesure: pour rendre cette distribution plus aisée, on sépare, si l'on veut, les temps par des virgules, de sorte qu'en lisant la musique, on voit clairement la valeur des notes, sans qu'il faille pour cela leur donner aucune figure particulière.

Les divisions inégales se marquent avec la même facilité. Ces inégalités ne sont jamais que des subdivisions qu'on ramène à l'égalité par un trait dont on couvre deux ou plusieurs notes. Par exemple, si un temps contient une croche & deux doubles croches, un trait en ligne droite au-dessus ou

au-dessous des doubles croches, montrera qu'elles ne font ensemble qu'une quantité égale à la précédente, & par conséquent qu'une croche. Ainsi le temps entier se retrouve divisé en deux parties égales; savoir, la note seule & le trait qui en comprend deux. Il y a encore des subdivisions d'inégalités qui peuvent exiger deux traits; comme si une croche pointée étoit suivie de deux triples croches, alors il faudroit premièrement un trait sur les deux notes qui représentent les triples croches, ce qui les rendroit ensemble égales au point; puis un second trait qui couvrant le trait précédent & le point, rendroit tout ce qu'il couvre égal à la croche. Mais quelque vîtesse que puissent avoir les notes, ces traits ne sont jamais nécessaires que quand les valeurs sont inégales, & quelque inégalité qu'il puisse y avoir, on n'aura jamais besoin de plus de deux traits, surtout en séparant les temps par des virgules.

L'auteur du nouveau système emploie aussi le point, mais autrement que dans la musique ordinaire; dans celle-ci le point vaut la moitié de la note qui le précède; dans la sienne, le point qui marque aussi le prolongement de la note précédente, n'a point d'autre valeur que celle de la place qu'il occupe: si le point remplit un temps, il vaut un temps; s'il remplit une mesure, il vaut une mesure; s'il est dans un temps avec une autre note, il vaut la moitié de ce temps. En un mot le point se compte pour une note, se mesure comme les notes, & pour marquer des tenues ou des syncopes, on peut employer plusieurs points de suite de valeur égale ou inégale, selon celles des temps ou des mesures que ces points ont à remplir.

Tous les silences n'ont besoin que d'un seul caractère; c'est le zéro. Le zéro s'emploie comme les notes & comme le point; le point se marque après un zéro pour prolonger un silence, comme après une note pour prolonger un son.

Tel est le précis de ce nouveau système.

On appelle *note sensible* celle qui est une tierce majeure au-dessus de la dominante, ou en sémi-ton au-dessus de la tonique. Le *si* est note sensible dans le ton d'*ut*, le *sol* dièse, dans le ton de *la*.

On l'appelle *note sensible*, parce-qu'elle fait sentir le ton & la tonique sur laquelle, après l'accord dominant, la note sensible prenant le chemin le plus court, est obligée de monter; ce qui fait que quelques-uns traitent cette note sensible de dissonnance majeure, faute de voir que la dissonnance étant un rapport, ne peut être constituée que par deux notes.

On appelle *notes de goût*, certaines notes dont il y a deux espèces; les unes qui appartiennent à la mélodie, mais non pas à l'harmonie; en sorte que quoiqu'elles entrent dans la mesure, elles n'entrent pas dans l'accord: celles-là se notent en plein. Les autres *notes de goût* n'entrant ni dans l'harmonie ni dans la mélodie, se marquent seulement avec de petites notes qui ne se comptent pas dans la mesure, & dont la durée très-rapide se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit.

On dit proverbialement de quelqu'un qui dit toujours la même chose, qui propose toujours le mê-

me expédient, qu'*il ne fait qu'une note.*

On dit proverbialement & figurément, *changer de note*, *chanter sur une autre note*; pour dire, changer de façon de faire ou de parler. *Cette lettre le fit changer de note.*

La première syllabe est brève & la seconde très-brève.

Différences relatives entre *notes*, *remarques*, *observations* & *réflexions.*

Les *notes* disent quelque chose de court & de précis. Les *remarques* annoncent un choix & une distinction. Les *observations* désignent quelque chose de critique & de recherché. Les *réflexions* expriment seulement quelque chose d'ajouté aux pensées de l'auteur.

Les *notes* sont souvent nécessaires, les *remarques* sont quelquefois utiles. Les *observations* doivent être savantes. Les *réflexions* ne sont pas toujours justes.

Le changement des mœurs & des usages fait que la plupart des auteurs ont besoin de *notes*. Il y auroit peut-être d'aussi bonnes *remarques* à faire sur les modernes que sur les anciens. Les *observations* historiques qu'on a faites, rendent l'antiquité plus connue. Les *réflexions* ne servent le plus souvent qu'à faire perdre de vue la première pensée.

NOTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NOTER.

On appelle *homme noté*, celui dont l'honneur & la réputation ont souffert quelque atteinte, soit par un jugement qui a prononcé contre lui quelque peine qui porte infamie de droit ou de fait, soit par quelque accusation ou reproche dont il ne s'est point lavé.

NOTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Observare.* Remarquer. *Il a noté tous les beaux endroits du livre.*

Il s'emploie aussi familièrement en ce sens, comme dans ces vers de la Fontaine :

> Certaine fille un peu trop fière,
> Prétendoit trouver un mari
> Point fier & point jaloux; *notez* ces deux
> points-ci.

NOTER, signifie encore marquer en mauvaise part. *On les a notés à la Cour.*

Dans cette même acception on dit, *noter d'infamie.*

On dit, *noter un air*, *noter un chant*; pour dire, l'exprimer sur le papier par des notes de musique. *Voyez* NOTE.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

NOTEUR; substantif masculin. Copiste de musique. *Un habile Noteur.*

NOTICE; substantif féminin. *Notitia.* Terme qui n'est usité qu'en parlant de certains livres, de certains traités qui sont faits pour donner une connoissance particulière des dignités, des charges, des lieux & des chemins d'un Royaume, d'une province, d'un pays. *La notice des Gaules est un recueil de différens noms que les provinces & les villes de France ont portés en différens temps. Les notices des dignités de l'empire tant d'Orient que d'Occident, sont d'un grand usage dans l'étude de l'histoire soit romaine, soit ecclésiastique.*

NOTICE, se dit aussi de l'indication ou extrait raisonné qui se met à la tête d'un livre ou d'un manuscrit,

pour faire connoître l'auteur, le temps où il a vécu, & pour donner une idée générale de l'ouvrage. *Il a la notice de plusieurs manuscrits fort rares.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

NOTIFICATION; substantif féminin. *Notificatio.* Acte par lequel on donne connoissance de quelque chose dans les formes juridiques. *Les notifications en matière bénéficiale, doivent être faites par les Notaires royaux apostoliques.*

NOTIFIÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* NOTIFIER.

NOTIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Significare.* Faire savoir dans les formes juridiques, dans les formes reçues. *Un Gradué doit notifier ses grades tous les ans dans le temps de carême. Le Seigneur féodal qui saisit le fief de son vassal, doit lui notifier la saisie.*

NOTION; substantif féminin. *Notio.* Connoissance, idée qu'on a d'une chose. *Une notion claire & distincte est celle qui nous rend capables de marquer les différens caractères auxquels nous reconnoissons une chose. Notion obscure. Notion confuse. Il ne lui reste aucune notion de cette affaire.*

On distingue dans l'école les notions en *formelles* & en *objectives*, & chacune se subdivise en *première formelle* & *seconde formelle*, *première objective* & *seconde objective.*

Première notion formelle, se dit de la connoissance que nous avons d'une chose selon ce qu'elle est ou ce qu'elle a en elle-même; par exemple, la notion du feu en tant que feu, celle d'un corps lumineux en tant que lumineux, &c.

Première notion objective, se dit de la chose elle-même comme selon ce qu'elle est ou ce qu'elle a en elle-même, comme le feu connu en tant que feu.

Seconde notion formelle, se dit de la connoissance d'une chose selon ce qu'elle reçoit de l'entendement, comme celle du feu en tant que sujet & non attribut.

Seconde notion objective, se dit de ce qui s'applique à une chose par le moyen de l'opération de l'entendement.

On appelle *notions communes* ou *prénotions*, certains principes que l'on regarde comme innés & comme évidens par eux-mêmes, c'est-à-dire, qui frappent l'esprit par une lumière qui leur est propre, sans le secours d'aucune preuve, comme si Dieu lui-même les avoit gravés dans notre ame: ces principes sont les fondemens de toutes les sciences, & les moyens par lesquels on les démontre.

NOTO; ville assez considérable de Sicile, capitale d'une vallée de même nom, à neuf lieues, sud-ouest, de Syracuse.

La vallée de Noto est une des trois contrées ou provinces qui partagent la Sicile: elle est bornée au midi & à l'orient par la mer; au nord, par la vallée de Démone; & à l'occident, par celle de Mazare. Elle a environ 25 lieues de longueur & autant de largeur.

NOTOIRE; adjectif des deux genres. *Apertus.* Qui est connu, public, évident, manifeste. *C'est une imposture notoire. Les preuves en sont notoires. Pour rendre une loi notoire, on l'enregistre au parlement.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

NOTOIREMENT; adverbe. *Apertè.* Évidemment, publiquement, manifestement. *Cette allégation est notoirement fausse. Ils sont notoirement coupables de cet assassinat.*

NOTORIÉTÉ; substantif féminin. *Publica notitia.* Il se dit en général, de ce qui est connu publiquement.

Les Jurisconsultes distinguent deux sortes de notoriétés, l'une de fait, l'autre de droit.

La notoriété de fait est celle qui résulte d'une certaine croyance publique : la notoriété de droit est celle qui résulte d'un jugement ou de tout autre acte juridique.

Il y a cette différence entre la notoriété de fait & celle de droit, que cette dernière est toujours parfaite dans son genre, parcequ'elle est toujours appuyée sur un fondement solide auquel on ne peut refuser de donner sa confiance.

Au contraire, ce que nous appelons *notoriété de fait*, résultant de témoignages plus ou moins multipliés & plus ou moins dignes de foi, fait une impression différente sur des esprits différemment affectés; & il arrive de là que ce qui paroît notoire aux uns ne le paroît pas aux autres; c'est la raison pour laquelle la notoriété de fait (qu'il ne faut pas confondre avec l'évidence de fait) ne suffit point parmi nous pour porter un jugement légitime & juridique.

On appelle *acte de notoriété*, un certificat authentique délivré par des Officiers de judicature, de ce qui se pratique dans leurs siéges, sur quelque matière de jurisprudence ou quelque forme de procédure.

Ces sortes d'actes sont ordinairement accordés à la réquisition de quelqu'un qui a intérêt de constater l'usage.

Le Juge qui les délivre, ne le doit faire qu'après avoir consulté les autres Officiers de son siége, s'il y en a, & même après avoir pris l'avis des Avocats & Procureurs, ou autres Praticiens de son siége, s'il n'y a ni Avocats ni Procureurs en titre.

L'usage des actes de notoriété s'est introduit depuis l'abrogation des enquêtes par turbes, qui a été faite par l'ordonnance de 1667.

Pour que les actes de notoriété puissent avoir quelque autorité dans une cause ou procès, il faut qu'ils aient été délivrés en vertu d'un jugement d'un Juge supérieur, autrement ces sortes d'actes ne passent que pour des certificats mendiés, que le Juge a accordés par complaisance & à force d'importunités.

Il faut aussi qu'il y ait requête présentée par l'une des Parties, qu'on appelle devant le Juge les Parties qui peuvent y avoir intérêt, que les Avocats soient ouis de vive voix à l'audience, & le Syndic des Procureurs pour tous ceux du siége; que le Ministère public ait donné ses conclusions; que l'acte fasse mention des jugemens sur lesquels la notoriété est établie; enfin qu'il soit ordonné qu'acte en sera délivré à la partie requérante pour lui servir ce que de raison.

Les Juges sont les seuls qui aient caractère pour donner des actes de notoriété; les Avocats d'un siége, même en corps, ne peuvent donner que des consultations; les gens du Roi ou autres personnes qui exercent le Ministère public, ne sont pas non plus Parties capables pour

donner des actes de notoriété en forme.

On a imprimé en 1709 un recueil des actes de notoriété que M. le Lieutenant Civil le Camus avoit donnés sur l'usage observé au Châtelet dans plusieurs matières importantes.

On appelle encore *actes de notoriété*, des actes passés pardevant Notaires, par lesquels des témoins suppléent à des preuves par écrit.

Les actes de notoriété de cette espèce, ne sont à proprement parler, que des certificats sur un point de fait. Ils sont particulièrement en usage dans ce qui concerne la perception & le payement des rentes dûes par le Roi.

Autrefois ces sortes d'actes appartenoient à la Juridiction ordinaire; mais une déclaration du 28 Mai 1706, autorise les Notaires au Châtelet de Paris, à passer tout acte de notoriété pour le fait des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris; & l'on a étendu la disposition de cette loi aux Notaires des provinces, sans néanmoins leur donner un droit exclusif.

NOTRE, (André le) né à Paris en 1613, mort en la même ville en 1700, succéda à son père dans l'emploi d'Intendant des Jardins des Tuileries, & mérita par ses rares talens, d'être nommé Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Contrôleur Général des Bâtimens de Sa Majesté, & Dessinateur des Jardins. Cet habile homme fut choisi par Fouquet, pour décorer les Jardins du Château de Vau-le-Vicomte. Il en fit un séjour enchanteur, par les ornemens nouveaux, & pleins de magnificence qu'il y prodigua. On vit alors pour la première fois, des portiques, des berceaux, des grottes, des treillages, des labyrinthes, *&c.* embellir & varier le spectacle des grands Jardins. Le Roi, témoin de ces merveilles, lui donna la direction de tous les Parcs. Il embellit par son art, Versailles, Trianon, & fit à Saint Germain, cette fameuse terrasse qu'on voit toujours avec une nouvelle admiration. Les Jardins de Clagny, de Chantilly, de Saint Cloud, de Meudon, de Sceaux, le parterre du Tibre, & les canaux qui ornent ce lieu champêtre à Fontainebleau, sont encore son ouvrage. Il demanda à faire le voyage de l'Italie, dans l'espérance d'acquérir de nouvelles connoissances; mais son génie créateur l'avoit conduit à la perfection. Il ne vit rien de comparable à ce qu'il avoit fait en France.

Le Pape Innocent XI instruit du mérite de le Notre, voulut le voir, & lui donna une assez longue audience, sur la fin de laquelle le Notre s'écria en s'adressant au Pape : *j'ai vu les plus grands hommes du monde, votre Sainteté & le Roi mon Maître. Il y a grande différence*, dit le Pape, *le Roi est un grand Prince victorieux, je suis un pauvre Prêtre, Serviteur des Serviteurs de Dieu.* Le Notre charmé de cette réponse, oublia qui la lui faisoit, & frappant sur l'épaule du Pape, lui répondit à son tour : *mon Révérend Père, vous vous portez bien, & vous enterrerez tout le sacré Collége.* Le Pape qui entendoit le François, rit du prognostique. Le Notre charmé de plus en plus de sa bonté, & de l'estime particulière qu'il témoignoit pour le Roi, se jeta au cou du Pape, & l'embrassa. C'étoit au reste sa coutume d'embrasser tous ceux qui publioient les louanges de Louis XIV, & il embrassoit le Roi

lui-même, toutes les fois que ce Prince revenoit de la campagne. Ayant trouvé le Roi dans les Jardins de Marli, ce Monarque monta dans sa chaise couverte, traînée par des Suisses, & voulut que le Notre prît place dans une autre à peu près semblable. Ce vénérable vieillard, les larmes aux yeux, se voyant à côté du Roi, & remarquant Mansart, Sur-Intendant des Bâtimens, qu'il avoit produit à la Cour, marchant à pied, s'écria, *Sire, en vérité, mon bon homme de père ouvriroit de grands yeux s'il me voyoit dans un char auprés du plus grand Roi de la Terre : il faut avouer que Votre Majesté traite bien son Maçon & son Jardinier.* En 1675, Louis XIV lui ayant accordé des lettres de noblesse, & la Croix de Saint Michel, voulut lui donner des armes; mais il répondit qu'il avoit les siennes, qui étoient trois limaçons couronnés d'une pomme de choux. *Sire,* ajouta-t-il, *pourrois-je oublier ma bèche ? Combien doit-elle m'être chère ? N'est-ce pas à elle que je dois les bontés dont Votre Majesté m'honore ?* Le Notre avoit beaucoup de vivacité dans l'esprit, & un goût infini pour les Arts en général, & particulièrement pour la Peinture. Il a enrichi le Cabinet du Roi de quelques morceaux d'un prix inestimable.

NÔTRE; adjectif possessif des deux genres, & qui répond au pronom personnel *nous*. *Noster*. Dans cette acception il se met toujours devant le substantif; il ne reçoit jamais d'article & il fait *nos* au pluriel. *Notre Prince. Notre Maison. Nos Enfans. Nos Pères.*

Il est aussi possessif relatif, lorsqu'il reçoit l'article, & ne se dit que par rapport à une chose dont on a déjà parlé. *Voilà son pré, voici le nôtre. Ses chevaux son plus chers que les nôtres.*

NÔTRE, est quelquefois substantif, & signifie ce qui est à nous, ce qui nous appartient, *&c. Loin d'avoir gagné dans cette affaire, nous y avons mis du nôtre.*

Les Marchands disent ordinairement, *ne voulez-vous rien du nôtre;* pour dire, ne voulez-vous rien acheter de ce que nous avons ? Cette phrase est du style familier.

NÔTRES, au pluriel, s'emploie aussi substantivement, & signifie quelquefois, ceux qui sont de notre parti, de notre compagnie. *Nous allons nous mettre à table, voulez-vous être des nôtres. Aussi-tôt que l'ennemi eût quitté son camp, les nôtres s'en emparèrent.*

La première syllabe est brève quand notre précède le substantif; *notre équipage;* mais elle est longue quand il suit l'article; *c'est le nôtre :* la seconde syllabe est très-brève.

NOTRE-DAME; bourg de France dans l'Agenois, à dix lieues, nord, d'Agen.

Il y a un autre bourg de même nom dans le Maine, à trois lieues, sud-sud-ouest, de Bellême.

NOTRE-DAME DE BEAUPREAU; bourg de France en Anjou, près de la ville de Beaupreau.

NOTRE-DAME DE BÉON; bourg de France en Normandie, à quatre lieues, ouest-nord-ouest, de Vire.

NOTRE-DAME DU BOIS; bourg de France en Normandie, à dix lieues, sud-sud-est, de Lizieux.

NOTRE-DAME D'ESTRÉE; bourg & Baronnie de France en Berri, sur l'Indre, à trois lieues de Châtillon.

NOTRE-DAME DE FRESNAY; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, est-nord-est, d'Alençon.

NOTRE-DAME DE LANDÈVES; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Augustin en Champagne, près de l'Aisne, à trois lieues, sud-est, d'Attigny. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ cent louis de rente.

NOTRE DAME DE MONT; bourg de France en Poitou, près de l'Océan, à une lieue, sud, de l'île de Noirmoutier

NOTRE-DAME DE MONTS; bourg de France en Angoumois, à six lieues, nord-est, de Cognac.

NOTRE-DAME D'ORBEC; ville de France en Normandie, sur le ruisseau d'Orbiquet, à cinq lieues, sud-est, de Lizieux.

NOTRE DAME DUPÉ; bourg de France en Anjou, à cinq lieues, ouest-nord-ouest, de la Flèche.

NOTRE-DAME DES PIERRES; Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, en Berri, à deux lieues, sud-sud-ouest, de Culant. Elle est en règle, & jouit d'environ 6000 liv. de rente.

NOTRE DAME DU PORT; petite ville de France dans la Guyenne, sur la Garonne, à quatre lieues, ouest nord-ouest, d'Agen.

NOTRE-DAME DE SÉMILLY; bourg de France en Normandie, à quatre lieues, est-sud-est, de Coutances.

NOTRE-DAME DU THIL; bourg de France dans le Beauvoisis, à quelque distance de la ville de Beauvais du côté du nord.

NOTRE-DAME DE TORCÉ; bourg de France dans le Maine, à huit lieues, ouest-nord-ouest, du Mans.

NOTRE-DAME DU VAL; Abbaye d'hommes de l'ordre de Saint Augustin, en Normandie, environ à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Caen. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ 3000 liv. de rente.

NOTTINGHAM; ville d'Angleterre, capitale d'une province de même nom, sur le Lean, à trente-deux lieues de Londres, sous le 16e degré, 24 minutes de longitude, & le 52e, 55 minutes de latitude.

La province de Nottingham est bornée à l'orient par le Comté de Lincoln; au midi par celui de Leicester; à l'occident par celui de Darby, & au nord par la province d'Yorck. Elle a cent milles de circonférence, & contient environ 560000 arpens. L'air y est pur & les terres fertiles.

NOUAILLE; bourg de France dans le pays d'Aunis, à cinq lieues, est-nord est, de la Rochelle.

NOUAILLE; (la) bourg de France en Limousin, à trois lieues, sud-ouest, d'Aubusson.

NOVALE; substantif féminin. *Novalis.* Terre nouvellement défrichée & mise en labour. *Défricher une terre & la mettre en novale.*

On appelle aussi *novales*, la dixme qui se lève sur les fruits des héritages nouvellement défrichés, & qui de temps immémorial n'avoient point été cultivés, ou n'avoient pas porté de fruits sujets à la dixme. *Voyez* Dixme novale.

NOVALE; petite ville d'Italie entre Padoue & Trevise.

NOVALÈSE, ou Novaleso; bourg d'Italie en Piémont, dans le Marquisat de Suse, au pied du mont Cénis. Il y a une célèbre Abbaye de l'ordre de Saint Benoît, qui re-

connoît pour fondateur Frodonius Prince du sang de France.

NOUAN; bourg de France dans la Sologne, à huit lieues, sud-sud-est, d'Orléans.

Il y a encore un autre bourg de ce nom, en Touraine, à quatre lieues, est-nord-est, de Loches.

NOVARE; ville épiscopale d'Italie, capitale du Novarèse, dans le Duché de Milan, à huit lieues, nord-est, de Casal, & dix lieues, ouest, de Milan.

NOVARÈSE; contrée d'Italie dans le Duché de Milan. Elle est bornée au nord par les vallées de Sessia & d'Ossola; à l'orient par le Milanez propre; au midi par le Vigevanase, & à l'occident par le Piémont. Novare en est la capitale. Elle appartient au Roi de Sardaigne.

NOVATEUR; substantif masculin. *Novitatis auctor.* Celui qui introduit quelque nouveauté, quelque dogme contraire aux sentimens & à la pratique de l'Église. *Calvin, Luther, Zwingle, furent des novateurs.*

Novateur, se dit aussi quelquefois de ceux qui veulent innover dans quelque matière que ce soit. *Il y a des Novateurs en littérature, en politique.*

NOVATIEN; nom d'un chef de secte qui avoit été philosophe avant d'être Chrétien; il fut ordonné Prêtre de Rome; il avoit beaucoup d'esprit & de savoir.

Après la mort de Fabien, Évêque de Rome, on élut Corneille, Prêtre de l'Église de Rome, & recommandable par sa piété & par sa capacité.

La persécution que l'Église avoit soufferte sous l'Empereur Dece, avoit fait beaucoup de Martyrs; mais elle avoit aussi fait des apostats. Plusieurs Chrétiens n'eurent pas le courage de résister à la persécution; les uns sacrifioient aux Idoles, ou mangeoient dans le temple des choses sacrifiées, & on les appeloit *Sacrifians.* Les autres ne sacrifioient pas, mais offroient publiquement de l'encens, & on les appeloit *Encensans;* enfin il y en avoit, qui, par leurs amis, ou par d'autres moyens, obtenoient du Magistrat un certificat, ou un billet, qui les dispensoit de sacrifier, sans que pour cela on pût les regarder comme Chrétiens; & parceque ces certificats s'appeloient en Latin *Libelli*, on appeloit ces Chrétiens *Libellatiques.*

Lorsque la paix fut rendue à l'Église, sous l'Empereur Gallus, la plupart de ces Chrétiens foibles, demandèrent à être reçus à la paix & à la Communion.

Mais on ne les y admettoit qu'après qu'ils avoient passé par les différens degrés de pénitence établis dans l'Église, & le Pape Corneille se conforma sur cela à la discipline de l'Église.

Novatien, par haine contre Corneille, ou par dureté de caractère, car il étoit Stoïcien, & d'une mauvaise santé, prétendit qu'on ne devoit jamais accorder la Communion à ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, & se sépara de Corneille.

Parmi les Chrétiens qui avoient souffert constamment pour la foi de Jésus-Christ, beaucoup embrassèrent le sentiment de Novatien, & il se forma un parti.

Novat, Prêtre de Carthage, qui étoit venu à Rome pour cabaler contre saint Cyprien, se joignit à Novatien, & lui conseilla de se faire ordonner Évêque de Rome.

Novatien se rendit à son avis, envoya deux hommes de sa cabale vers trois Évêques simples & grossiers, qui demeuroient dans un petit canton d'Italie, & les fit venir à Rome, sous prétexte d'appaiser les troubles qui s'y étoient élevés.

Lorsqu'ils furent arrivés, Novatien les enferma dans une chambre, les enivra & se fit ordonner Évêque.

Le Pape Corneille dans un Concile de soixante Évêques, fit condamner Novatien, & le chassa de l'Église.

Novatien alors se fit chef d'une secte qui a porté son nom, & qui prétendit qu'on ne devoit point admettre à la Communion ceux qui étoient tombés dans le crime d'idolâtrie. Novatien & ses premiers disciples n'étendirent pas plus loin la sévérité de leur discipline; dans la suite ils exclurent pour toujours ceux qui avoient commis des péchés pour lesquels on étoit mis en pénitence; tels étoient l'adultère, la fornication: ils condamnèrent ensuite les secondes nôces.

La sévérité de Novatien à l'égard de ceux qui étoient tombés dans l'idolâtrie, étoit en usage; ainsi il ne faut pas s'étonner de ce qu'il trouva des partisans, même parmi les Évêques; mais presque tous l'abandonnèrent. Il y avoit encore des Novatiens en Afrique du temps de saint Léon, & en occident vers le huitième siècle.

Les Novatiens prirent le nom de *Cathares*, c'est-à-dire, purs; ils avoient un grand mépris pour les Catholiques, & lorsque quelqu'un d'eux embrassoit leur sentiment, ils le rebaptisoient.

Novatien ne faisoit que renouveler l'erreur des Montanistes.

NOVATION; substantif féminin & terme de Jurisprudence, *Innovatio*. Changement de titre, transmutation d'une obligation en une autre.

On distingue deux sortes de Novations; l'une contrainte, l'autre volontaire.

La novation contrainte est celle qui résulte de condamnations judiciaires; celle-là ne change rien à l'état des cautions & fidéjusseurs.

La novation volontaire peut arriver de trois manières:

1°. Par le changement de la cause de l'obligation, sans l'intervention d'aucune personne étrangère.

2°. Par le changement seulement de la nature même de l'obligation.

3°. Par la délégation.

L'effet de la novation est d'éteindre le privilége & l'hypothèque qui résultoient du premier titre, parce qu'elle tient lieu de payement de la créance originaire.

Mais pour que la novation produise cet effet, il faut qu'elle soit expresse: la novation tacite ou légale n'a pas lieu parmi nous.

Ainsi, par exemple, lorsque le débiteur convertit une obligation en contrat de constitution, l'hypothèque résultant de l'obligation subsiste toujours, quoiqu'il n'y ait point de réserve à ce sujet dans le contrat: ce n'est pas alors éteindre ni changer la dette, mais la modifier. Il y a à ce sujet un Arrêt du 10 Mai 1633, rapporté par Bardet, & un acte de notoriété du Châtelet de Paris du 6 Octobre 1742.

Le créancier qui consent à la réduction d'une rente pour éviter le remboursement, donne lieu à la novation relativement au garant, comme l'a jugé le Parlement de Paris, par Arrêt du 6 Mai 1687.

NOUE; substantif féminin. Tuile faite en canal pour l'égoût des eaux.

Noue, se dit aussi de l'endroit où deux combles se joignent en angle rentrant. Et l'on appelle *noue cornière*, la noue où les couvertures de deux corps de logis se joignent.

Noue, se dit encore d'une terre grasse & humide qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

NOUE; (la) Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux en Normandie, entre Evreux & Conches. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ 7000 liv. de rente.

NOUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Nouer.

Noué, se dit en terme de Blason, de la queue d'un lion lorsqu'elle a des nœuds en forme de houpe; & des pièces qui sont liées & entourées d'un lien d'un autre émail.

Limbourg, d'argent au lion de gueule, couronné & armé d'or, lampassé d'azur, à la queue nouée, fourchue & passée en sautoir.

On dit d'un enfant, qu'*il est noué*; pour dire, qu'il a des nœuds qui l'empêchent de croître. *Voyez* Rachitique.

On dit, qu'*un homme est tout noué de goutte*, quand l'humeur de la goutte s'est arrêtée, s'est fixée dans les jointures.

On dit d'une pièce de théâtre, qu'*elle est bien ou mal nouée*, lorsque le nœud en est bien ou mal fait.

NOVELLARE; petite ville d'Italie, chef-lieu d'un Comté de même nom, environ à quatre lieues, nord, de Reggio. L'Empereur en a disposé en 1737 en faveur du Duc de Modène, à qui il l'a donnée en fief.

NOVELLES; substantif féminin pluriel. Constitutions de quelques Empereurs Romains qui ont été ainsi appelées, parcequ'elles étoient postérieures aux lois qu'ils avoient publiées.

Elles ont été faites pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les lois précédentes, & quelquefois pour réformer l'ancien droit en tout ou en partie.

Quoique les novelles de Justinien soient les plus connues, & que quand on parle de novelles simplement, on entend celles de cet Empereur; il n'est pourtant pas le premier qui ait donné le nom de novelles à ses Constitutions; il y en a quelques-unes de Théodose & Valentinien, de Martian, de Léon & Majorian, de Sevère & d'Anthemius, qui ont aussi été appelées *novelles*. Mais les novelles des Empereurs qui ont précédé Justinien, n'eurent plus l'autorité de loi, après la rédaction & composition du droit par l'ordre de cet Empereur, d'autant que dans le titre *de confirm. digest.* il ordonna que toutes les lois & ordonnances qui ne se trouveroient pas comprises dans les volumes du droit publiés de son autorité, n'auroient aucune force, défendant aux Avocats & à tous autres de les citer, & aux Juges d'y avoir égard.

Cependant ces novelles ne sont pas entièrement inutiles; car le code Justinien ayant été composé principalement des constitutions du code Théodosien, & des novelles de quelques Empereurs qui avoient précédé Justinien, on voit par la lecture du code Théodosien, de ces novelles, & du code Justinien, ce que Tribonien, qui a fait la compilation de ce dernier code, a pris

de ces novelles, ce qu'il en a retranché, & comme il en a divisé & tronqué plusieurs, ce qui sert beaucoup pour l'intelligence de certaines lois du code.

Les novelles de Justinien composent la quatrième & dernière partie du droit civil. Elles sont adressées, ou à quelques Officiers, ou à des Archevêques & Évêques, ou aux Citoyens de Constantinople: elles avoient toutes la même force, d'autant que dans celles qui sont adressées à des particuliers, il leur est accordé de les faire publier & de les faire observer selon leur forme & teneur

On n'est pas bien d'accord sur le nombre des novelles de Justinien; quelques-uns, comme Irnerus, n'en comptent que 98 : cependant on en trouve 128 dans l'abrégé qu'en fit Julien. Haloander & Serimger en ont publié 165, & Denis Godefroy y en a encore ajouté trois, ce qui feroit 168. Le moine Mathieu prétend que Justinien en a fait 170; mais il est certain que dans ce nombre il y en a plusieurs qui ne sont pas de Justinien, telles que les novelles 140, 144, 148 & 149, qui sont de l'Empereur Justin, & 161, 163 & 164, qui sont de l'Empereur Tibère II.

L'incertitude qu'il y a sur le nombre des novelles de Justinien, peut venir de ce que l'on a confondu plusieurs novelles ensemble, ou bien de ce que plusieurs de ces constitutions ayant rapport à des choses qui n'étoient plus d'usage en Europe, on négligea de les enseigner dans les écoles : les Glossateurs n'expliquèrent aussi que celles qui étoient d'usage, au moyen dequoi les autres furent omises dans plusieurs éditions.

On a aussi donné le nom d'*authentique* à la collection des novelles de Justinien; mais il ne faut pas confondre l'*authentique* avec les *authentiques*, qui ne sont que des extraits des novelles. *Voyez* AUTHENTIQUE & AUTHENTIQUES.

Divers Auteurs ont travaillé sur les novelles de Justinien; Cujas en a fait des paratitles qui sont fort estimés; Gudelinus a fait un traité *de jure novissimo;* Rittershusius les a aussi traitées par matières. Ceux qui ont travaillé sur le code, ont expliqué par occasion les authentiques. M. Claude de Ferrières a fait la Jurisprudence des novelles en deux volumes *in*-4°. en 1688; M. Terrasson en a aussi traité fort doctement dans son *histoire de la Jurisprudence Romaine.*

Quelques Empereurs, après le décès de Justinien, firent aussi des constitutions qu'ils appelèrent *novelles;* savoir, Justin II, Tibère II, Léon, fils de l'Empereur Basile, Héraclius, Alexandre, Constantin Porphyrogenète, Michel & autres.

Les novelles de ces Empereurs furent imprimées pour la première fois en 1573, & depuis elles furent jointes par Leunclavius à l'épitôme des soixante livres de Basiliques, à Bâle en 1575 : on les a imprimées depuis à Paris en 1606, & à Amsterdam en 1617.

Les 113 novelles de l'Empereur Léon ont été imprimées avec le cours civil par Godefroy; ces novelles n'ont point force de loi.

NOVEMBRE; substantif masculin. *November.* C'étoit le neuvième mois de l'année lorsque l'année commençoit en Mars; c'est néanmoins l'onzième mois selon notre manière de compter. Il a trente jours, & c'est

le vingt-deux que le ſoleil entre dans le ſigne du Sagittaire.

Les Romains avoient mis ce mois ſous la protection de Diane. Auſone le perſonnifie ſous la figure d'un Prêtre d'Iſis, habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou raſée, & étant appuyé contre un autel ſur lequel eſt une tête de chevreuil, animal qu'on ſacrifioit à la Déeſſe. Il tient un ſiſtre à la main, inſtrument qui ſervoit aux Iſiaques. Le rapport qui ſe trouve encore entre le perſonnage & le mois, c'eſt qu'aux calendes de Novembre, on ſolenniſoit les fêtes d'Iſis. Le 5 Novembre on célébroit les neptunales, le 15 les jeux populaires, le 21 les libérales, & le 27 les ſacrifices mortuaires.

NOVEMDIALES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. *Novemdialia.* Sacrifices que faiſoient les anciens Romains pendant neuf jours, avec des banquets chaque jour, ſoit pour appaiſer la colère des Dieux, ſoit pour les rendre propices avant de s'embarquer, ſoit pour détourner quelque malheur. Ce fut Tullus-Hoſtilius, ſelon Tite-Live, qui inſtitua ces ſacrifices, après avoir reçu la nouvelle des ravages cauſés ſur le mont Alban par une grèle terrible, dont la groſſeur & la dureté firent dire qu'il étoit tombé une pluie de pierres.

Les Romains donnoient auſſi le nom de *Novemdiales* aux *funérailles*, parcequ'elles ſe faiſoient neuf jours après le décès. On gardoit le corps pendant ſept jours, on le brûloit le huitiéme, & le neuvième on enterroit les cendres.

NOUEMENT; ſubſtantif maſculin. *Copula.* Action de nouer. Il n'eſt uſité qu'en cette phraſe populaire, *nouement d'aiguillette*, par laquelle on entend un prétendu ſortilége, qui, ſans bleſſer les organes de la génération d'un homme bien conſtitué, en empêche l'uſage au moment qu'il s'y attend le moins.

Les Anciens ont attribué cet état fortuit à des filtres ou à des enſorcellemens magiques. Platon avertit les nouveaux mariés de tâcher de s'en garantir.

Les fables d'Apulée ne parlent que des enchantemens qu'employoit Pamphila, fameuſe magicienne, pour procurer l'impuiſſance au milieu des feux de l'amour. De-là vient que Minutius-Fœlix, diſoit au Payen Cœcilius, que ſon Jupiter même n'avoit pas toujours eu le pouvoir de délier les charmes de la ceinture de Junon. Numantina femme de Plautius-Sylvanus, fut accuſée d'avoir par ſortilége rendu ſon mari impuiſſant.

Il ſemble que les Juriſconſultes Romains ne doutoient point du ſuccès de l'art magique pour produire le nouement de l'aiguillette; car Paulus cite une loi qui défendoit d'uſer de ligature; Pomponius-Sabinus & Servius condamnent la pratique de ces ſortes de *nœuds enchanteurs*. Enfin les Hiſtoriens en citent des exemples remarquables. Amaſis, Roi d'Égypte, dit Hérodien, ne put connoître ſa femme Laodicée, parcequ'il avoit été lié par la magie. Sozomène, liv. 8, rapporte d'Honorius fils de Théodoſe, qu'après avoir épouſé la fille de Stilicon, une ſorcière lui noua l'aiguillette, & l'empêcha par ce moyen d'accomplir le mariage. La Reine Brunehaut, mère de Thierry, Roi de Bourgogne, le charma ſi bien, ſelon le récit d'Aimoin, qu'il ne put jouir d'Hermenaberge

sa femme. Si l'on s'en rapporte à Grégoire de Tours, Eulasius éprouva le même sort ; car ayant enlevé d'un Monastère de Langres une fille dont il étoit amoureux, & l'ayant épousée, ses concubines jalouses l'empêchèrent par leurs sortiléges, de consommer ce mariage ; *concubinæ ejus*, ce sont les propres paroles de l'Historien, *lib. X*, *chap. VIII*, *instigante invidiâ*, *sensum ei oppilaverunt*.

Mais depuis long-temps personne ne donne plus croyance à ces contes frivoles. On sait que les charmes dont la magie usoit autrefois pour inspirer de l'amour, ou pour arrêter subitement dans un corps bien organisé, le transport des desirs, tenoient toute leur puissance du trouble que des menaces effrayantes jetoient dans un esprit crédule. Le penchant à l'amour dans les uns, & dans les autres la crainte de ne pouvoir le satisfaire, rendoient leur résistance inutile, ou leurs efforts impuissans.

NOVEMPOPULANIE ; nom d'une ancienne Province des Gaules. *Voy.* Gaule.

NOVEMVIRS ; substantif masculin pluriel. Surnom donné aux Archontes d'Athènes, parcequ'ils étoient au nombre de neuf. Il y a grande apparence que ce furent les Romains qui leur donnèrent ce titre après la conquête d'Athènes ; car ce nom est latin, tout semblable à ceux de *Triumvir*, *Sextumvir*, *Decemvir*, &c. que les Romains tiroient du nombre des Magistrats qu'ils désignoient par ce titre, & l'on sait qu'Athènes déchue de son ancienne puissance & soumise aux Romains, conserva toujours la liberté d'élire ses Magistrats, & le droit de se gouverner selon ses lois. Enfin dans toute l'antiquité Grècque on ne voit pas que le titre de Novemvirs ait été donné aux Archontes.

NOUENS ; bourg de France dans le Maine, à deux lieues, est nord est, de Beaumont-le-Vicomte.

NOVENSILES ; substantif masculin pluriel & terme de Mythologie. Les Romains appelèrent ainsi les Dieux qu'ils adoptèrent des Sabins, & auxquels Tatius fit bâtir des temples à Rome : tels étoient la Santé, la Fortune, Vesta, Hercule. Il y en a qui veulent qu'on ait appelé *Novensiles* les Dieux qui présidoient aux nouveautés & au renouvellement des choses. Enfin, quelques-uns soutiennent que ces Dieux furent ainsi nommés, parcequ'ils étoient au nombre de neuf.

NOUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Nodare.* Lier en faisant un nœud, faire un nœud à quelque chose. *Nouer un ruban. Nouer des jarretières.*

On dit populairement, *nouer l'aiguillette ;* pour dire, faire un prétendu maléfice que le peuple croit empêcher la consommation du mariage. *Voyez* Nouement.

On dit, qu'*un cheval noue l'aiguillette*, quand il détache vivement la ruade.

On dit figurément, *nouer amitié ;* pour dire, lier amitié. Et *nouer une partie ;* pour dire, faire une partie, lier une partie.

Nouer, signifie aussi, envelopper dans quelque chose en faisant un nœud. *Nouez tous ces ingrédiens dans un linge, & faites-les infuser dans du vin blanc.*

Nouer, est aussi pronominal réfléchi, en parlant des arbres à fruit, & signifie, passer de fleur en fruit. *Les cerises se nouent.*

Dans cette acception, il s'emploie aussi au neutre. *Voilà des fruits qui commencent à nouer.*

On dit, que *la goutte se noue*, qu'*elle est nouée;* quand l'humeur qui la cause s'arrête, se fixe & se durcit dans les jointures.

On dit aussi, qu'*un boyau se noue dans la colique de miséréré;* pour dire, qu'un boyau rentre dans lui-même.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

NOVES, (Laure de) plus connue sous le nom de la belle Laure, naquit à Avignon ou dans un Village circonvoisin en 1308, d'Audifret de Noves, & fut mariée à Hugues de Sade, Seigneur de Saumane. Son esprit, sa vertu, sa beauté & ses grâces lui soumettoient tous les cœurs. Le fameux Pétrarque, retiré à Avignon, conçut une si violente passion pour elle, qu'il l'aima vingt ans pendant sa vie, & conserva son amour dix ans après sa mort. Ce Poëte lui consacra sa muse, & fit à sa louange trois cens dix-huit sonnets & quatre-vingt-huit chansons, auxquels elle doit son immortalité. La plupart respirent la poësie la plus aimable & les sentimens les plus tendres. Laure étoit, dit on, du nombre des Dames qui composoient *la Cour d'amour.* Cette Cour étoit une Assemblée de femmes de la première qualité, qui ne traitoient que de matières de galanterie, & qui décidoient gravement sur ces bagatelles.

Lauré mourut de la peste à Avignon en 1346, à 38 ans, & fut enterrée aux Cordeliers. Elle étoit aussi vertueuse que belle. Quelques légers soupirs, quelques regards gracieux & quelques paroles honnêtes, furent, dit-on, les seuls aiguillons dont elle se servit pour ranimer la verve du Poëte, lorsqu'elle la voyoit se rallentir.

NOUET; substantif masculin. Nœud fait avec un linge dans lequel on a mis quelque drogue, quelque poudre, pour la faire tremper ou bouillir.

Les Cuisiniers emploient des nouets d'épiceries ou d'herbes aromatiques pour donner du goût à leurs sauces. Cex-ci sont également d'usage en médecine & en pharmacie.

On fait par exemple, des nouets où l'on met de la graine de lin, de pavôt, des semences froides, de l'orge, du gruau, afin d'en tirer l'huile & le mucilage, en mettant les nouets dans le bouillon.

On met beaucoup de remèdes dans les nouets, le mercure, la rhubarbe, le quinquina, la gentiane, les poudres de tout genre, pour que ces drogues mises ainsi dans les décoctions ou dans les apozèmes, n'y déposent point leurs parties terrestres.

NOUEUX; adjectif. *Nodosus.* Il se dit des arbres & des tiges des plantes qui ont des nœuds. *Le sapin est un bois noueux. Cette plante a sa tige dure & noueuse.*

NOUEUX, se dit en termes de blason, des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

THOMASSIN, en Bourgogne, d'azur à deux estocs ou bâtons noueux d'or en croix.

NOUGAT; substantif masculin qui n'a point de pluriel. Espèce de gâteau

teau fait d'amandes ou de noix au caramel. *Manger du nougat*.

NOVI ; petite ville d'Italie, dans l'État de Gênes, à quatre lieues, sud-ouest, de Tortone.

NOVIBAZER ; ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie, à quarante-une lieues, sud, de Belgrade.

NOVICE ; substantif des deux genres. *Novitius*. Il se dit d'un homme ou d'une femme qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un Couvent, pour s'y éprouver pendant un certain temps, dans le dessein d'y faire profession.

Le Concile de Trente exige absolument un an entier de probation, continuée sans interruption, ce qui ne doit point s'entendre néanmoins d'une continuité physique ; la continuité morale suffit. Les lois du Royaume sont conformes à cette disposition.

Si pendant l'année de probation on ne fait point observer la règle de l'Ordre au Novice, sa profession est nulle.

Il n'est pas libre au Novice de s'exempter de ce temps d'épreuve, une rénonciation à l'année du noviciat ne valideroit point sa profession, quoique cette rénonciation eût été faite en pleine connoissance. En effet l'objet du Législateur dans l'établissement du noviciat, n'est pas seulement de procurer un avantage réciproque au Novice & au Couvent, mais encore de prévenir les inconvéniens d'une profession précipitée.

Toutes sortes de personnes ne doivent point être admises indifféremment au noviciat. Les Ordres religieux ont sur cela leurs règles. mais indépendamment de ces empêchemens particuliers, il y en a de généraux. Les personnes mariées, par exemple, ne peuvent être admises au noviciat, ainsi que ceux que l'on y amène par contrainte, les personnes en démence, les imbécilles, les comptables envers le Roi, & dont les comptes ne sont point apurés, *&c*.

Les Novices ne sont réputés morts civilement qu'au moment de l'émission de leurs vœux. C'est pourquoi, avant ce temps, ils sont habiles à succéder, & les Bénéfices qu'ils possèdent, ne peuvent être impétrés sur eux pendant l'année de probation, sans leur consentement. L'année du noviciat est néanmoins considérée comme le lit de mort civil d'un Novice qui meurt au monde par sa profession. Les Arrêts, en conséquence, ont jugé que les donations entre-vifs qu'ils font alors, doivent être regardées comme des donations à cause de mort, & en avoir la forme. L'ordonnance de 1735 veut que les Novices qui, avant ou après le noviciat commencé, ont fait des testamens, codiciles ou autres dernières dispositions olographes, les reconnoissent par actes passés devant Notaires, avant de prononcer les vœux solennels, sinon lesdits testamens, codiciles ou autres dispositions sont déclarés nuls & de nul effet.

Les Ordonnances défendent aux Novices de disposer de leurs biens au profit des maisons dans lesquelles ils font profession. Il ne leur est pas même permis d'en disposer en faveur des Monastères d'un autre Ordre directement ou indirectement. Mais ils peuvent se réserver une pension viagère, pourvu qu'elle soit modique.

A l'égard de l'examen des Novices, le droit & la pratique ordi-

naire des différens ordres religieux défèrent cet examen aux Supérieurs ou à ceux qui ont commission de leur part. Les postulantes, même celles qui font leur noviciat dans des Monastères exempts, sont assujetties par les Conciles à l'examen de l'Ordinaire ou de son Vicaire. La déclaration du 10 Février 1742, a confirmé cette disposition. Il est dit par cette déclaration que les filles ou veuves ne pourront être admises à la profession & à l'émission des vœux solennels, même dans les Monastères exempts, sans avoir été auparavant examinées par les Évêques diocésains ou par des personnes commises de leur part, sur leur vocation. Le défaut d'examen par l'Évêque, ne rendroit cependant point nulle la profession de la Novice.

Novice, signifie aussi qui est nouveau & peu exercé, peu habile en quelque métier, en quelque profession, & alors il est adjectif. *L'Avocat qui le défend, paroît encore novice.*

Il se dit quelquefois par extension, des choses prises pour la personne. *Une main novice. Une plume novice.*

NOVICIAT; substantif masculin. *Noviciatus.* L'état des Novices avant qu'ils fassent profession, & le temps pendant lequel ils sont dans cet état. *Le noviciat de ces Religieux est très-austère. Son noviciat sera fini dans trois mois.*

Noviciat, se dit aussi de la maison religieuse, ou de cette partie de la maison où les novices demeurent, & où ils font leur exercice pendant leur année de probation. *Le Supérieur du noviciat.*

Noviciat, se dit figurément de l'apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession. *Le noviciat des armes est pénible. Le Vicomte de Turenne fit son noviciat sous le Prince d'Orange.*

Tout est bref au singulier; mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

NOVIGRAD; ville forte de la Haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, à dix lieues, nord, de Bude.

Le comté de Novigrad est borné au nord par le territoire des sept villes des Montagnes, & par le comté de Hont; au midi, par le comté de Pest; & à l'occident, par le Danube & le comté de Bars.

Novigrad, est aussi le nom d'une petite & forte ville de Dalmatie, près du golfe de Venise, à huit lieues, nord-est, de Zara. Elle appartient aux Turcs.

NOVISSIMÉ; mot latin qu'on emploie familièrement en françois, pour dire tout récemment. *C'est ce qu'on lui marque par les lettres qu'il a reçues de Londres novissimé.*

NOVITO; petite rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure. Elle a sa source dans l'Apennin, un peu au nord de la ville de Girace, & son embouchure dans la mer.

NOULET; substantif masculin. *Canaliculus tectorius.* Canal fait avec des noues de tuile, de plomb ou de bois, pour l'écoulement des eaux.

Noulet, se dit aussi de l'enfoncement de deux combles qui se joignent.

NOVOGOROD, ou Novogorod-Weliki; ville de Russie, capitale d'un duché de même nom, sur la rivière de Wolchowa, près du lac Ilmen, à 50 lieues, sud-est, de Narva, & 90 lieues, nord-ouest, de Moscou. C'est le siége d'un Arche-

vêque. Elle est avantageusement située pour le commerce.

Le duché de Novogorod est borné au nord par le lac d'Onega ; à l'orient, par les duchés de Belozero & de Twere ; au midi, par la province de Rzeva ; & à l'occident, par la seigneurie de Pleskow. Il abonde en blé, en lin, en chanvre, *&c.*

NOVOGRODECK ; ville capitale d'un Palatinat de même nom, dans la Russie Blanche, en Lithuanie, à 25 lieues, sud, de Wilna.

Le Palatinat de Novogrodeck est une province de Lithuanie, située entre la Polésie & les Palatinats de Wilna & de Troki.

NOVOGROD-SEWIERSKI ; ville de Russie, capitale d'un duché de même nom, sur la Dezna, à cinquante lieues, nord-est, de Kiovie, & quatre-vingt-dix lieues, sud-ouest, de Moscou.

Le duché de Novogrod-Sewierski est une province de Russie, située entre les duchés de Worotin, Smolensko, Czernickow, le Palatinat de Kiovie & la Lithuanie.

NOURRAIN ; substantif masculin. Petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler. Il est synonyme d'alevin.

NOURRI, IE ; participe passif. *Voyez* NOURRIR.

On dit par plaisanterie, qu'*un homme est bien nourri ;* pour dire, qu'il est plus gros ou plus gras qu'il ne faudroit.

On dit, que *du blé*, que *du grain est bien nourri ;* pour dire, qu'il est bien plein, bien rempli.

Les Maîtres qui apprennent à écrire, disent, qu'*une lettre est bien nourrie ;* pour dire, que les traits en sont bien formés. Et qu'*elle n'est pas bien nourrie ;* pour dire, qu'elle est plus déliée qu'il ne faut.

NOURRI, se dit en termes de Blason, des plantes qui ne montrent point de racines, & des fleurs de lys dont la pointe d'enbas ne paroît pas.

VIGNANCOURT, en Picardie, d'argent à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules.

En termes de Peinture, on dit, *une couleur nourrie ;* pour dire, une couleur bien empâtée. Et en termes de Graveurs & de Dessinateurs, on dit, *une taille nourrie, un trait nourri ;* pour dire, une taille, un trait large & apparent.

On dit d'un style riche, abondant, que *c'est un style nourri.*

NOURRICE ; substantif féminin. *Nutrix.* Femme qui allaite un enfant qui n'est pas le sien.

Les conditions nécessaires à une bonne nourrice, se tirent ordinairement de son âge, du temps qu'elle est accouchée, de la constitution de son corps, particulièrement de ses mamelles, de la nature de son lait, & enfin de ses mœurs.

L'âge le plus convenable d'une nourrice est depuis vingt à vingt-cinq ans jusqu'à trente-cinq à quarante. Pour le temps dans lequel elle est accouchée, on doit préférer un lait nouveau de quinze ou vingt jours à celui de trois ou de quatre mois. La bonne constitution de son corps est une chose des plus essentielles. Il faut nécessairement qu'elle soit saine, d'une santé ferme & d'un bon tempérament, ni trop grasse ni trop maigre ; ses mamelles doivent être entières, sans cicatrices, médiocrement fermes & charnues, assez amples pour contenir une suffisante quantité de lait, sans être néanmoins grosses avec

excès. Les bouts des mamelles ne doivent point être trop gros, durs, calleux, enfoncés; il faut au contraire qu'ils soient un peu élevés, de grosseur & fermeté médiocre, bien percés de plusieurs trous, afin que l'enfant n'ait point trop de peine en les suçant & les pressant avec sa bouche. Son lait ne doit être ni trop aqueux ni trop épais, s'épanchant doucement à proportion qu'on incline la main, laissant la place d'où il s'écoule un peu teinte. Il doit être très-blanc de couleur, de saveur douce & sucrée, sans aucun goût étranger à celui du lait. Enfin, outre les mœurs requises dans la nourrice, il faut qu'elle soit vigilante, sage, prudente, douce, joyeuse, gaie, sobre & modérée dans son penchant à l'amour.

La nourrice qui aura toutes ou la plus grande partie des conditions dont nous venons de parler, sera très-capable de donner une excellente nourriture à l'enfant qui lui sera confié. Il est surtout important qu'elle soit exempte de toutes les tristes maladies qui peuvent se communiquer à l'enfant. On ne voit que trop d'exemples de la communication de ces maladies de la nourrice à l'enfant. On a vu des villages entiers infectés du virus vénérien que quelques nourrices malades avoient communiqué en donnant à d'autres femmes leurs enfans à alaiter.

Si les mères nourrissoient leurs enfans, il y a apparence qu'ils en seroient plus forts & vigoureux: le lait de leur mère doit leur convenir mieux que le lait d'une autre femme; car le fœtus se nourrit dans la matrice, d'une liqueur laiteuse qui est fort semblable au lait qui se forme dans les mamelles: l'enfant est donc déjà, pour ainsi dire, accoutumé au lait de sa mère, au lieu que le lait d'une autre nourrice est une nourriture nouvelle pour lui, & qui est quelquefois assez différente de la première, pour qu'il ne puisse pas s'y accoutumer; car on voit des enfans qui ne peuvent s'accommoder du lait de certaines femmes, ils maigrissent, ils deviennent languissans & malades: dès qu'on s'en apperçoit, il faut prendre une autre nourrice. Si l'on n'a pas cette attention, ils périssent en fort peu de temps.

Les nourrices qui viennent à Paris chercher des nourissons, sans y être appelées par les pères ou mères, ne peuvent s'adresser ailleurs que dans les Bureaux des recommandaresses; & elles n'y sont admises qu'en représentant un certificat du Curé de leur Paroisse, contenant leur âge, le Pays & la Paroisse dont elles sont, la profession du mari, l'âge de l'enfant dont la nourrice est accouchée, s'il est vivant ou mort, l'attestation des mœurs de la nourrice, & qu'elle n'a pas d'autre nourrisson.

Les nourrices doivent, en emportant leurs enfans, emporter en même temps un extrait du registre de la Recommandaresse, contenant le nom, l'âge de l'enfant, les noms, la demeure & la profession des père & mère, & elles doivent, à leur arrivée chez elles, présenter cet extrait au Curé de leur Paroisse, lequel est tenu de donner un certificat de leur arrivée, qu'elles doivent envoyer à M. le Lieutenant de Police.

Les lois & les réglemens défendent aux nourrices d'avoir en même temps deux nourrissons étrangers, à peine du fouet contre la nourrice,

& de 50 livres d'amende contre le mari.

Les nourrices doivent avertir les parens des nourrissons, des empêchemens qui ne leur permettent pas d'en continuer la nourriture, & des raisons qui peuvent les avoir déterminées à les remettre à d'autres dont elles doivent indiquer le nom, la demeure & la profession; & si elles deviennent grosses, elles doivent aussi en avertir les parens au moins dans le second mois.

Lorsque les nourrissons décédent, les nourrices doivent aussi en avertir les parens & leur envoyer l'extrait mortuaire.

Il est défendu aux nourrices, à peine de 50 liv. d'amende, de ramener ou renvoyer les nourrissons, même pour défaut de payement, sans en avoir donné avis par écrit aux père & mère, & sans en avoir reçu l'ordre; & lorsque les parens négligent ou de répondre ou de payer, M. le Lieutenant de Police y pourvoit sur le champ, soit en faisant payer les mois échus, soit en permettant de ramener les enfans, soit en condamnant les pères ou les mères à payer.

Les condamnations se prononcent sans aucune assignation ni procédure préalables: elles s'exécutent même par corps contre le père ou la mère, ou autre personne qui a mis l'enfant en nourrice par l'entremise des Recommandaresses; & ces condamnations peuvent s'exécuter par la capture des condamnés dans les maisons, pourvu que ce ne soit point à heure indûe, ni les Dimanches & Fêtes, sans qu'il soit à cet effet besoin d'une autorisation spéciale, suivant l'article 14 de la déclaration du 29 Janvier 1715, celle du premier Mars 1727, article 14, & l'arrêt de réglement du 19 Juin 1737.

On dit d'une mère qui allaite son enfant, qu'*elle a voulu en être la nourrice.*

On dit, *mettre un enfant en nourrice;* pour dire, le donner à une nourrice hors de chez soi pour le nourrir. Et *retirer un enfant de nourrice;* pour dire, le retirer de chez la nourrice, le sevrer.

On dit, qu'*un enfant a été changé en nourrice;* pour dire, que chez la nourrice il a été mis à la place d'un véritable enfant.

On dit aussi proverbialement d'un enfant dont les mœurs ne répondent pas à sa naissance, qu'*il faut qu'il ait été changé en nourrice.* Et au contraire on dit d'un enfant qui a beaucoup des traits & de l'humeur de son père, qu'*il n'a pas été changé en nourrice.*

Proverbialement & populairement on appelle un fanfaron en amour, *un dépuceleur de nourrices.*

On dit, qu'*une province est la nourrice d'une ville, d'un pays,* quand elle lui fournit de quoi subsister. *La Normandie est la nourrice de Paris.*

NOURRICIER; substantif masculin qui s'emploie aussi adjectivement. *Nutritius.* Le mari d'une nourrice. *C'est le nourricier de votre fils. C'est son père nourricier.*

Figurément & familièrement, en parlant d'un homme qui en fait subsister un autre, on dit, que *c'est son père nourricier.*

On appelle *suc nourricier*, le suc dont les arbres & les plantes se nourrissent.

Il se dit aussi de la partie des alimens qui nourrit & entretient le corps des animaux.

Les sucs albumineux, les gélati-

neux, les bilieux & l'humeur aqueuse que les anciens connoissoient sous le nom de *sang*, de *bile*, de *melancholie*, de *pituite*, ont été appelés par eux *humeurs nourricières*, parceque ces humeurs entretiennent la plénitude des vaisseaux, & qu'elles réparent continuellement la perte de celles qui dégénèrent en humeurs excrémenteuses, & qui sont continuellement chassées du corps, & aussi parcequ'ils croyoient qu'elles servoient, après avoir passé par différens degrés de perfection ou de coction, à nourrir les parties solides : mais la nourriture ou la réparation de la substance de ces parties, est si peu considérable, & a si peu de rapport avec la quantité d'humeurs, qui se forme continuellement, qu'il est très-facile d'appercevoir que toutes ces humeurs dégénèrent presqu'entièrement en excrémens.

NOURRIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR *Nutrire*. Sustenter, servir d'aliment. *Le blé est un des alimens les plus propres à nourrir les hommes. On nourrit les chevaux avec du foin, de la paille & de l'avoine.*

On dit familièrement, que *la soupe nourrit le soldat*.

NOURRIR, s'emploie souvent absolument. *Le ris est un aliment qui nourrit beaucoup.*

NOURRIR, se dit aussi de toutes les choses dont les plantes & les arbres tirent leur suc pour la végétation. *La marne s'emploie utilement dans beaucoup de terres pour nourrir les blés.*

NOURRIR, s'emploie fréquemment avec le pronom personnel, & alors il signifie repaître, prendre de la nourriture. *L'homme se nourrit des fruits de la terre & de la chair des animaux. L'hirondelle se nourrit de mouches.*

On dit d'un enfant, qu'*il se nourrit bien*, qu'*il se nourrit mal* ; pour dire, que les alimens lui profitent, ou ne lui profitent pas.

On dit d'un arbre planté dans une mauvaise terre, qu'*il n'a pas de quoi se nourrir* ; pour dire, qu'il n'y trouve pas un suc convenable & suffisant.

NOURRIR, signifie aussi entretenir d'alimens. *Un père doit nourrir ses enfans. Il est obligé de travailler pour nourrir sa famille. Il nourrit toutes sortes d'animaux domestiques. On nourrit beaucoup de vers à soie dans cette province.*

On dit, que *des enfans ne sont pas nourris dans une maison*, que *des écoliers ne sont pas nourris dans un Collége* ; pour dire, qu'ils n'y sont pas suffisamment nourris, qu'on ne les y nourrit pas comme il faut.

On dit, qu'*on est bien nourri dans une pension, dans une auberge*, qu'*on y est mal nourri* ; pour dire, qu'on y fait bonne chère, mauvaise chère.

On dit proverbialement, qu'*il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître* ; pour dire, que pour peu qu'on travaille, on gagne de quoi vivre.

On dit, qu'*un pays en nourrit un autre* ; pour dire, qu'il le fournit ordinairement de vivres. *La Sicile nourrissoit l'ancienne Rome.*

On dit aussi d'une terre, d'un héritage, qu'*ils nourrissent toute une famille* ; pour dire, qu'ils fournissent de quoi la faire subsister.

On dit, que *le bois nourrit le feu* ; pour dire, que le bois entretient le feu, le fait subsister. Et que *la pommade nourrit le teint* ; pour

dire, qu'elle l'entretient en bon état.

On dit aussi figurément, que *l'espérance nourrit l'amour*, que *l'amour se nourrit d'espérance*; pour dire, que l'espérance empêche que l'amour ne s'éteigne. Et que *les services mutuels nourrissent l'amitié*; pour dire, qu'ils entretiennent l'amitié.

Nourrir, se dit aussi d'une femme qui allaite un enfant. *C'est cette femme qui a nourri votre fille. Chez les Grands il est peu de mères qui nourrissent leurs enfans.*

On dit aussi, qu'*une femme ne sauroit nourrir d'enfans*; pour dire, qu'elle ne sauroit les élever jusques hors de l'enfance.

Nourrir, signifie aussi figurément, instruire, élever. *On doit nourrir les enfans dans des sentimens d'honneur & de probité. Il a été nourri dans le vice, dans la débauche.*

On dit figurément, qu'*une personne nourrit un serpent dans son sein*; pour dire, qu'elle élève un ingrat, un méchant qui la perdra, qui la ruinera quelque jour.

Nourrir, se dit encore figurément, en parlant des choses qui servent à former, à façonner l'esprit, les mœurs, &c. *L'étude des belles lettres nourrit l'esprit. Il s'est nourri de la lecture des anciens.*

Nourrir, en termes de Peinture, signifie mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les mêler aisément, de les empâter. Et l'on dit, *nourrir le trait*; pour dire, éviter la maigreur & la sécheresse.

En termes de Musique on dit, *nourrir les sons*; ce qui signifie non seulement leur donner du tymbre sur l'instrument, mais aussi les soutenir exactement durant toute leur valeur, au lieu de les laisser éteindre avant que cette valeur soit écoulée, comme on fait souvent. Il y a des Musiciens qui veulent des sons nourris, d'autres les veulent détachés & marqués seulement du bout de l'archet.

NOURRISSANT, ANTE; adjectif. *Alibilis*. Qui sustente, qui nourrit beaucoup. *La viande est plus nourissante que les légumes.*

NOURRISSON; substantif masculin. Enfant qui est en nourrice. *Il est défendu aux nourrices de prendre chacune plus d'un nourrisson étranger.*

On appelle figurément les Poëtes, *les nourrissons des Muses.*

NOURRITURE; substantif féminin. *Esca*. Aliment. *Le pain est une nourriture propre à l'homme.*

En parlant de quelques parties du corps qui ayant été affectées & malades, viennent à se rétablir dans l'état où naturellement elles doivent être, on dit, qu'*elles prennent nourriture*, qu'*elles recommencent à prendre nourriture. Il a un bras qui ne prend plus de nourriture.*

La même chose se dit en parlant des arbres & des plantes. *Cet arbre a été endommagé par la gelée, mais il recommence à prendre nourriture.*

On dit en termes de Tanneurs, *donner de la nourriture aux cuirs*; pour dire, répandre sur les cuirs qui sont dans la fosse, une nouvelle poudre de tan imbibée d'eau.

On dit d'une nourrice, qu'*elle a fait deux nourritures du même lait*; pour dire, qu'elle a allaité deux enfans du même lait.

On dit aussi, *faire des nourritures*; pour dire, nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une terre, dans une maison de campagne. *Il fait beaucoup de nourritures dans sa terre.*

On appelle particulièrement, *belle nourriture*, un poulain bien fait.

Nourriture, s'emploie quelquefois au figuré. *L'étude des lettres est la meilleure nourriture de l'esprit.*

En parlant de l'éducation d'un jeune enfant mal élevé, on dit en plaisanterie à celui qui en a pris soin, *vous avez fait là une belle nourriture.*

On dit proverbialement, *nourriture passe nature*; pour dire, que la bonne éducation peut corriger les défauts d'un mauvais naturel.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

NOUS; pronom de la premiere personne, qui est le pluriel de *je* ou *moi*. *Nous partîmes avec lui. Nous irons chez lui ce soir. On peut s'en rapporter à nous.*

On dit, *entre nous, je vous dirai entre nous*; pour dire, gardez-moi le secret là-dessus. Ceci ne doit pas nous passer.

On dit, *nous autres*; pour dire, ce que nous sommes du même côté, du même avis, du même rang. *Vous voulez partir, nous autres nous restons ici.*

Nous, s'emploie aussi au lieu du singulier *je* & *moi* par le Roi, dans les ordonnances, édits, déclarations, &c. par les Juges dans leurs jugemens, par les Évêques dans leurs mandemens, par les personnes qui ont caractère & autorité. *Nous vous mandons, nous ordonnons, nous certifions.* Les auteurs le disent aussi quelquefois en parlant d'eux-mêmes.

Ce monosyllabe est long.

NOUVEAU, ou Nouvel, Nouvelle; adjectif. *Novus.* Qui commence d'être ou de paroître. Il faut remarquer que nouveau au singulier, ne se met jamais devant un substantif qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré; & que nouvel au contraire ne se met jamais que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. *Il n'a chez lui que du vin nouveau. Ce rôle sera joué par le nouvel Acteur. On prépare une nouvelle édition de cette histoire.*

On appelle *mots nouveaux*, des mots qui commencent à s'établir, & que l'usage n'a pas encore autorisés.

On dit, *un habit nouveau*; pour dire, un habit d'une nouvelle mode. *Un habit neuf* signifie un habit qui n'a point ou qui a peu servi.

On dit, *le nouvel an* & *l'an nouveau*; pour dire, le commencement de l'année. Et *la saison nouvelle*; pour dire, le printemps.

En termes de Chronologie, on appelle *nouveau style*; la nouvelle manière de compter depuis la réformation du calendrier par Grégoire XIII.

Le nouveau & le vieux style diffèrent 1°. d'onze jours; en sorte que lorsque l'on compte dans le nouveau style le 11 du mois, on ne compte dans le vieux style que le premier du même mois. 2°. Par la lettre dominicale & par le jour auquel tombent les Fêtes mobiles, la Fête de Pâques, par exemple, n'étant pas le même jour une année quelconque dans le nouveau style que dans l'ancien. Cela est évident de soi-même, par la différence d'onze jours qu'il y a entre ces deux styles.

En termes d'Astronomie on appelle *nouvelle lune*, le commencement du mois lunaire, ou l'état de la lune lorsqu'elle se trouve entre

la terre & le soleil, & que sa partie obscure est tournée vers nous, de manière que nous n'appercevons point cette planète : la lune est alors en conjonction avec le soleil. Les éclipses de soleil n'arrivent que dans les nouvelles lunes, lorsque la lune se trouve précisément entre la terre & le soleil ; en sorte qu'elle cache à plusieurs des habitans de la terre, ou tout le disque du soleil ou au moins une partie de ce disque. Il y a nouvelle lune quand cette planète se trouve avec la terre & le soleil dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique ; & lorsqu'elle est outre cela, dans la même ligne droite ou à peu près, il y a éclipse de soleil.

On appelle *nouveau monde*, cette partie du monde qui a été découverte par Christophe Colomb à la fin du quinzième siècle, & à laquelle on a donné le nom d'*Amérique*.

Jésus-Christ est appelé dans le langage de l'Écriture sainte, *le nouvel Adam*. Et l'on appelle *nouvel homme* & *homme nouveau*, le chrétien régénéré par la grâce.

Jésus-Christ dit figurément dans l'Écriture par une espèce de proverbe, qu'*il ne faut pas mettre de vin nouveau dans de vieilles outres*; pour dire, qu'il ne convenoit pas de surcharger ses Apôtres de règles difficiles, avant qu'ils fussent fortifiés par la venue du Saint Esprit.

On appelle *nouveau testament*, le livre des Évangiles avec les actes des Apôtres, les épîtres de Saint Paul, les autres épîtres canoniques & l'apocalypse. Et on l'appelle ainsi à la différence de l'ancien testament.

On dit, *mener une nouvelle vie*; pour dire, mener un nouveau genre de vie.

On dit, en termes de pratique, *passer titre nouvel*; & il faut observer que *nouvel* ne se met jamais après le substantif que dans ce seul exemple. On dit aussi dans le même style, *articuler faits nouveaux*.

On dit figurément & proverbialement d'une personne qu'il y a quelque temps qu'on n'a vue, que *c'est du fruit nouveau que de la voir*.

On dit familièrement que *des personnes se sont dit mots nouveaux*; pour dire, qu'elles se sont querellées & qu'elles se sont dit des termes durs & peu usités dans le commerce ordinaire de la société.

On dit de quelqu'un, qu'*il est bien nouveau dans sa charge, dans son métier*; pour dire, qu'il n'y est guère habile, guère expérimenté. Et l'on dit dans le même sens, qu'*un homme est bien nouveau dans le monde, bien nouveau dans les affaires*.

On appelle *un homme nouveau*, celui qui a fait fortune, qui n'a point de naissance, & qui est le premier de sa race qui se fasse remarquer.

On dit, *recommencer sur de nouveaux frais*; pour dire, recommencer entièrement un travail.

Lorsqu'on veut faire entendre qu'on ne savoit rien de quelque chose, on dit, *cela m'est nouveau, c'est une chose nouvelle pour moi*.

On appelle *nouveaux acquêts* ou *droit de nouvel acquêt*, la finance que le Roi impose sur les gens de mainmorte qui se trouvent posséder des héritages non amortis.

Le droit de nouvel acquêt est dû par les Communautés ecclésiastiques séculières & régulières, Bénéficiers & autres gens de main-

morte, pour les biens qu'ils possèdent, jusqu'à ce qu'ils soient amortis, & pour ceux dont ils n'ont que la jouissance sans propriété.

Il est pareillement dû par les Communautés laïques, habitans des villes, bourgs & hameaux, pour les biens dont ils ont la possession, & l'usage en commun, tels que les droits de pacage, pâturage, glandée, chauffage & autres usages, quelqu'ancienne que soit leur possession. Différentes personnes nomment *droits d'usages* les droits dûs par lesdites communautés laïques, mais improprement; c'est confondre le droit sous la dénomination de ce qui y donne lieu : les Communautés qui jouissent de droits d'usages, doivent payer le droit de nouvel acquêt. Ainsi l'on doit dire, *droit de nouvel acquêt des usages*, lorsqu'on veut distinguer le droit dû par les Communautés laïques, de celui dû par les gens de main morte, pour les biens dont ils n'ont qu'une jouissance limitée.

Voici les règles particulières à chacune des deux espèces dans lesquelles le droit de nouvel acquêt est dû.

Droit de nouvel acquêt dû par les Communautés ecclésiastiques & autres gens de main-morte. Le recouvrement des droits d'amortissement ne se faisoit anciennement pour le compte du Roi, par régie ou par traités, que de temps à autre; en sorte que les gens de main-morte se trouvoient souvent posséder des biens pendant plusieurs années, sans qu'ils fussent amortis; tous les biens qu'ils acquéroient, à quelque titre ce fût, étoient réputés nouveaux acquêts, pour les distinguer de ceux valablement amortis qu'ils possédoient, & ils en devoient payer le droit de nouvel acquêt, jusqu'à ce qu'ils fussent amortis; le payement de ce droit de nouvel acquêt servoit même à faire connoître les biens qui devoient être compris dans la première recherche des droits d'amortissement.

Le droit se payoit sur le pied d'une année de revenu pour vingt années de jouissance de biens non amortis.

Il fut ordonné par l'édit du mois de Mai 1708, qu'à l'avenir les droits d'amortissement seroient payés dans l'an & jour des acquisitions; ces droits furent, en conséquence de cet édit, mis en ferme; & par ce moyen il n'y a plus eu lieu au droit de nouvel acquêt pour les biens dont les gens de main-morte ont eu la propriété depuis le premier Mai 1708, parcequ'il dépend du Fermier de faire payer le droit d'amortissement qui est exigible à l'expiration de l'année de la possession des biens. Ainsi les Communautés ecclésiastiques & autres gens de main-morte ne sont, depuis cette époque, sujets au droit de nouvel acquêt que pour les biens dont ils ont seulement la jouissance, sans en être propriétaires.

Plusieurs arrêts, en condamnant des gens de main-morte au payement des droits d'amortissement de biens qu'ils possédoient avant 1708, les ont en même temps condamnés à payer le droit de nouvel acquêt, depuis le jour de leur possession jusqu'au premier Mai 1708, parceque l'édit qui a fait cesser ce droit pour les biens dont la main-morte est propriétaire, n'a eu d'effet que pour l'avenir.

Suivant l'article 8 de l'arrêt de réglement du 13 Avril 1751, les

gens de main-morte qui, pour sûreté de leurs créances, jouissent des biens de leur débiteur à titre d'engagement ou autrement, doivent en payer le droit de nouvel acquêt pendant le temps de leur jouissance, pourvu qu'elle n'excède pas dix années; mais s'ils sont autorisés à en jouir un plus long temps, ils en doivent payer le droit d'amortissement.

La même règle doit avoir lieu pour toute autre jouissance d'immeubles, à quelque titre que ce soit.

Lorsque les gens de main-morte ne doivent que le droit de nouvel acquêt, il doit être payé pour chaque année de jouissance, à raison du vingtième du revenu des biens, avec les 2 sous pour liv. outre le nouveau sou pour liv. établi en 1760.

Si la jouissance est illimitée, elle est considérée comme une propriété, le droit d'amortissement est dû; mais celui de nouvel acquêt n'est pas exigible; ce dernier droit cesse d'avoir lieu, lorsque l'autre peut être demandé; mais si les gens de main-morte sont évincés des biens après qu'ils en ont payé le droit d'amortissement, ils peuvent user de la faculté de remplacer, qui leur est accordée par l'article 8 du réglement de 1751 que l'on vient de citer. Au reste il faut observer que depuis l'édit du mois d'Août 1749, ils ne peuvent plus avoir de jouissance illimitée d'immeubles à quelque titre que ce soit, sans avoir préalablement obtenu des lettres patentes.

Droit de nouvel acquêt des usages, &c. Les communautés laïques & les habitans des villes, bourgs & hameaux qui possèdent des droits de pacages, chauffages, & tous autres droits d'usages généralement quelconques, à charge de cens, redevance ou autrement, ont été dispensés d'en payer le droit d'amortissement, parcequ'ils n'ont point de propriété de ces sortes de biens; ils en ont seulement la possession commune & l'usage général; mais ils sont assujettis à payer une finance annuelle proportionnée à l'objet de cette jouissance, & c'est cette finance que l'on nomme *droit de nouvel acquêt des usages.*

La quotité du droit est réglée diversement dans chaque Province, Généralité ou autre pays particulier. La Généralité de Paris, par exemple, paye annuellement 3970 livres, 3 sous, 2 deniers, & celle de Bordeaux 1321 livres, 6 sous 3 deniers.

NOUVEAU, s'emploie aussi quelquefois dans une signification adverbiale, pour dire nouvellement. *Du beurre nouveau battu.*

NOUVEAU, NOUVELLE, ont le même sens dans les phrases suivantes où ils sont adjectifs. *Un nouveau venu. Un nouveau marié. Une nouvelle mariée. De nouveaux venus. De nouveaux mariés.*

DE NOUVEAU, signifie derechef, une seconde fois. *On lui fait son procès de nouveau. Ils réfusèrent de nouveau d'exécuter l'ordre qu'on leur avoit donné.*

Voyez NEUF, pour les différences relatives qui en distinguent NOUVEAU, *&c.*

NOUVEAUTÉ; substantif féminin. *Novitas.* Qualité de ce qui commence d'être ou de paroître, ce qu'il y a de nouveau dans une chose. *La nouveauté relève le prix des choses. La nouveauté de cette opi-*

nion la fit accueillir. Cette idée n'a d'autre mérite que la nouveauté.

NOUVEAUTÉ, signifie aussi chose nouvelle. *Ce ministre vouloit introduire plusieurs nouveautés dans le gouvernement. Tout le désordre fut imputé à l'auteur de cette nouveauté. On prétend que le François est enclin aux nouveautés.*

Chez les marchands du Palais, on appelle *nouveautés*, toutes ces nouvelles modes de coiffures, de rubans, &c. que les marchands y inventent & y étalent chaque jour pour y satisfaire & y tenter le luxe & le goût changeant & inquiet de l'un & de l'autre sexe.

Les Marchands d'étoffes d'or, d'argent & de soie donnent aussi le nom de *nouveautés* aux taffetas ou autres légères étoffes qu'ils font faire tous les ans pour les habits d'été des dames, & qui ordinairement ne plaisent guère au-delà des trois mois qu'on donne à cette saison.

On dit aussi d'un marchand qui est toujours fourni des étoffes les plus nouvelles & les plus à la mode, qu'*on trouve toujours quelque nouveauté chez lui.*

On dit encore dans ce sens, qu'*un Libraire a toujours quelque nouveauté*; pour dire, qu'il a toujours quelque livre nouveau. Et l'on dit, qu'*une personne aime à voir, à lire toutes les nouveautés*; pour dire, qu'elle aime à voir, à lire tout ce qui s'écrit, tout ce qui s'imprime de nouveau.

On appelle aussi *nouveauté*, les pois, les féves & quelques autres fruits dans la primeur. *C'est de la nouveauté que d'avoir des fraises au commencement d'Avril.*

On dit communément d'une personne qu'on avoit accoutumé de voir souvent, & qu'il y a long-temps qu'on n'a vue, quoiqu'elle ne soit pas éloignée du lieu où l'on est, *c'est une nouveauté que de vous voir.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième brève au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

NOUVELLE; substantif féminin. *Nuncium.* Le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. *On répand la nouvelle d'une bataille. Il leur a rapporté une bonne, une mauvaise nouvelle. On débite bien des nouvelles qui ont besoin d'être confirmées. Il forge des nouvelles & il les publie. On a nouvelle que le siége est devant cette place.*

On dit, *être à la source des nouvelles*; pour dire, être au lieu où se passent les choses les plus importantes, & où l'on reçoit les premiers avis de tout. *Il faut aller à la Cour pour être à la source des nouvelles.*

On appelle familièrement, *nouvelles de la basse cour*, des nouvelles fausses, mal fondées & ridicules. Et *nouvelle apocriphe*, une nouvelle dont on croit avoir sujet de douter.

NOUVELLES, s'emploie encore particulièrement au pluriel en diverses phrases & en divers sens: ainsi on dit, *ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles, que je ne vous aie donné, que vous n'ayez reçu de mes nouvelles*; pour dire, que je ne vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'objet dont il s'agit.

On dit aussi par menace, *vous aurez de mes nouvelles*; *vous entendrez de mes nouvelles*; pour dire, vous recevrez bientôt de ma part quelque sujet de chagrin, de déplaisir.

On dit quelquefois en plaisantant, *je sai de vos nouvelles*; pour

dire, je sai de vos aventures secrettes, je sai des particularités que vous me cachez.

On dit, *envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un*; pour dire, s'informer de l'état de sa santé. *Mandez-moi de vos nouvelles*; pour dire, écrivez-moi, & faites-moi savoir l'état où vous vous trouverez, ce que vous ferez. *Il y a long-temps que je n'ai reçu de ses nouvelles*; pour dire, que je n'ai reçu de ses lettres. Et en termes de guerre, *envoyer aux nouvelles*; pour dire, envoyer quelqu'un pour s'instruire de l'état des ennemis.

On dit, qu'*on ne sait point de nouvelles d'un pays, d'une armée*; pour dire, qu'on n'en a point reçu de lettres, & qu'on n'est point informé de ce qui s'y passe, en quel état les choses y sont. *Qu'on n'a ni vent ni nouvelles d'un homme*; pour dire, qu'on n'en entend point parler, & qu'on ne sait ce qu'il est devenu. Il est du style familier. Qu'*il y a bien des nouvelles*; pour dire, qu'il est arrivé quelque chose de fort surprenant, de fort extraordinaire, de fort important. Et d'une grande défaite dont personne n'est échappé, on dit, qu'*il n'est resté personne pour en venir dire des nouvelles*.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas dire les nouvelles de l'école*; pour dire, qu'il ne faut pas développer ce qui se passe de particulier dans une société dont on est.

On dit proverbialement & absolument, *point de nouvelles*; pour dire, qu'on ne peut venir à bout d'une chose, qu'on ne peut tirer satisfaction d'un homme, qu'on ne peut avoir de réponse d'une chose. *Il me promet assez de me payer; mais pour de l'argent, point de nouvelles. On a beau heurter à sa porte, point de nouvelles, personne n'ouvre.*

On dit proverbialement, *point de nouvelles, bonnes nouvelles*; pour dire, que c'est une marque qu'il n'est point arrivé de mal quand on ne le sait point.

On appelle aussi *nouvelles*, certains contes d'aventures extraordinaires, certaines petites histoires faites & inventées uniquement pour l'amusement du lecteur. *Les nouvelles de Bocace. Les nouvelles de la Reine Marguerite. Les nouvelles de Cervantes. Les nouvelles de Scaron.*

Dans ce sens on emploie aussi nouvelle au singulier. *Nouvelle espagnole. Nouvelle historique.*

NOUVELLEMENT; adverbe. *Recenter.* Récemment, depuis peu. *Elle est nouvellement mariée. Des Religieux nouvellement établis. Une charge nouvellement créée.*

NOUVELLETÉ; substantif féminin & terme de Palais. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, tendante à le déposséder. *La nouvelleté donne lieu à l'action possessoire que l'on appelle complainte.*

NOUVELLIER; vieux mot qui signifioit autrefois inconstant, léger.

NOUVELLISTE: substantif masculin. *Nunciorum cupidus.* Qui est curieux de savoir des nouvelles, & qui aime à en débiter. *C'est un grand nouvelliste.*

NOUZILLÉ; bourg de France en Touraine, à trois lieues, nord-nord-est, de Tours.

NOYA; ville d'Esagne, dans la Galice, sur un petit golfe que forme le Tambre à son embouchure. On y construit beaucoup de navires.

NOYALE; substantif féminin. Toile de chanvre écru très-forte & très-

serrée, dont on se sert pour faire des voiles. *On fabrique beaucoup de noyales en Bretagne.*

NOYAU; substantif masculin. *Nucleus.* Cette partie dure & ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la cérise, la prune, l'abricot, *&c. Il y a beaucoup de fruits à noyau dans ce verger. Une prune qui quitte le noyau. Planter des noyaux de pêche.*

On dit proverbialement & figurément, *qu'il faut casser le noyau pour en avoir l'amande*; pour dire, qu'il faut prendre de la peine avant de retirer de l'utilité, du profit de quelque chose.

Les Naturalistes appellent *noyau*, la substance qui après avoir été moulée dans l'interieur d'une coquille dont elle a pris la forme, s'est enfin durcie, & a pris la consistance d'une pierre. Ces noyaux sont de différente nature, suivant les différens sucs lapidifiques & les différentes terres qui sont venues remplir la cavité de ces coquilles. Il y en a de calcaires, de silicées, de grais, *&c.* Ces noyaux ont aussi pris différentes formes, suivant les coquilles dans lesquelles ils se sont moulés.

On nomme aussi *noyaux* les pierres, soit mobiles, soit adhérentes, qui se trouvent dans les cavités des étites ou pierres d'aigle.

On donne encore le nom de *noyau*, à la partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux.

Noyau, se dit aussi de la vis où s'assemblent toutes les marches d'un degré, d'un escalier. On appelle *noyau creux*, celui qui, étant d'un diamètre suffisant, a un puisard dans le milieu, & qui retient, par encastrement, les colets des marches. Tel est le noyau des escaliers de l'Eglise de Saint Louis des Invalides, à Paris. On donne encore le nom de *noyau creux*, à un noyau fait en manière de mur circulaire, & percé d'arcades & de croisées, pour donner du jour. Ce noyau est pratiqué aux escaliers en limace de l'Eglise de Saint Pierre de Rome, & à l'escalier du château de Chambort.

Il y a encore de ces noyaux qui sont carrés, & qui servent aux escaliers en arc de cloître, à lunettes, & à repos. Tel est le noyau du bout de l'aîle du château de Versailles, appelée l'*aîle des Princes.*

Noyau, se dit en termes de Fondeurs, d'un corps solide sur lequel sont appliquées les cires.

La matière dont le noyau est composé doit avoir quatre qualités essentielles. Premièrement il faut qu'étant renfermée dans les cires, elle ne puisse s'étendre ni se comprimer. En second lieu, il faut qu'elle puisse résister à la violence du feu lorsqu'on en fait le recuit sans se fendre ni se tourmenter. Il faut en troisième lieu qu'elle ait une qualité que les ouvriers appellent *bouf*, qui est, pour ainsi dire, une molle résistance, afin que le métal remplissant l'espace qu'occupoient les cires, le noyau ait assez de force pour résister à sa violence, & n'en ait pas trop en même-temps pour s'opposer au métal qui travaille à mesure qu'il se réfroidit dans le moule; ce qui feroit gercer le métal dans plusieurs endroits. La quatrième qualité que doit avoir le noyau est, qu'il soit d'une matière agréable au métal, & qu'il le reçoive volontiers lorsqu'il coule, sans le recracher, & y faire des soufflures; ce qui pourroit arriver s'il y avoit trop de plâtre dans la composition du noyau.

On forme ordinairement le noyau d'une matière composée de deux tiers de plâtre & d'un tiers de brique bien battus & sassés, que l'on gâche ensemble, & que l'on coule dans les assises du moule, après que l'armature est faite, continuant ainsi jusqu'au haut de la figure. La brique qu'on mêle avec le plâtre l'empêche de pousser, & fait qu'il résiste à la violence du feu & du métal.

NOYÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Noyer.

On dit, *un homme noyé de dettes;* pour dire, un homme qui doit plus qu'il n'a de bien.

On dit, *des yeux noyés de larmes;* pour dire, des yeux pleins de larmes.

On dit aussi en parlant d'un discours diffus, que le *sens y est noyé dans les paroles.*

NOYEN; bourg de France dans le Maine, sur la Sarthe, à cinq lieues, nord-nord est, de la Flèche.

NOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjuge comme Chanter. *Aquis perdere.* Faire mourir dans l'eau ou dans quelque autre liqueur. *Noyer une personne. Noyer un chien. Les chroniques nous assurent que du temps de Louis XI on condamnoit souvent en France, les criminels à être noyés au lieu d'être pendus.*

Se noyer, est aussi pronominal réfléchi, & signifie mourir dans l'eau ou dans quelqu'autre liqueur.

Les personnes qui se noyent meurent par défaut d'air & de respiration; il suit de là que leur mort est prompte & vraisemblablement assez douce, parceque le sang qui s'amasse dans le cerveau, d'où il ne peut descendre dans les poumons, presse l'origine des nerfs, & éteint aussi-tôt le sentiment. Leur mort ressemble à celle de ceux qu'on étrangle avec une grande promptitude.

On a cru pendant long-temps que c'étoit à force d'avaler de l'eau que les noyés périssoient; mais Becker, dans une dissertation intitulée, *De submersorum morte sine potu aquæ*, a le premier réfuté cette opinion par les faits. Il a ouvert deux hommes noyés, & ne leur a point trouvé d'eau dans l'estomac, les intestins ni les poumons. Après Becker, Messieurs Littre, Senac & autres, ont confirmé la même vérité par l'ouverture de cadavres de gens & d'animaux qui avoient été submergés.

L'usage commun de suspendre par les pieds ceux qui ont été noyés, dans l'espérance de les rappeler à la vie, en leur faisant rendre l'eau qu'on suppose qu'ils ont avalée, n'est donc qu'une erreur populaire.

M. Halley observe que ceux qui n'ont pas l'habitude de plonger commencent à se noyer dans l'espace d'environ une demi-minute.

Les Auteurs d'histoire naturelle & les Médecins rapportent plusieurs exemples bien vérifiés de personnes noyées, qui ont recouvré la santé. Pechlin donne l'histoire d'un Jardinier de Troningholm, vivant alors, âgé de 65 ans, lequel s'étant laissé tomber, il y avoit 18 ans, sous la glace, à la profondeur de 18 aunes, où il resta au fond pendant 16 heures; il en fut retiré par le moyen d'un crochet qu'on lui enfonça dans la tête, on l'enveloppa dans des draps, dans l'opinion où l'on étoit que l'on pourroit le rappeler à la vie, on le mania ensuite, & on le frotta avec des linges; on lui souffla de l'air par les narines pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que le sang commençât à reprendre son mouvement; enfin en lui appliquant des

liqueurs anti-apoplectiques & réjouissantes, il recouvra la vie. En mémoire de cet accident, la Reine mère lui fit une pension annuelle, *&c.*

Tilesius, Garde de la bibiothèque du Roi, nous donne une histoire moins vraisemblable d'une femme de sa connoissance, qui resta sous l'eau trois jours entiers, & qui revint à la vie de la même manière que le Jardinier de Troningholm. Cette femme vivoit encore du temps de Tilesius.

On dit proverbialement & figurément, *qui veut noyer son chien l'accuse de la rage;* pour dire, qu'on ne manque point de prétexte quand on veut faire querelle à quelqu'un.

On dit familièrement, qu'*un homme n'est bon qu'à noyer;* pour dire, qu'il n'est bon à rien, & qu'il ne se plaît qu'à faire du mal.

Noyer, s'emploie aussi figurément en diverses phrases. Ainsi on dit, qu'*un homme est noyé à la Cour;* pour dire, qu'il est perdu dans l'esprit du Prince. Et d'un homme dont les affaires sont en mauvais état, ou qui a perdu toute espérance de s'avancer, on dit, que *c'est un homme noyé.*

On dit poëtiquement, *noyer son chagrin dans le vin;* pour dire, perdre le souvenir de son chagrin en buvant. Et *noyer sa raison dans le vin;* pour dire, perdre sa raison à force de boire.

Noyer, signifie aussi inonder. *La rivière s'est débordée & a noyé la prairie.*

On dit, *noyer son vin d'eau;* pour dire, mettre trop d'eau dans son vin.

Au jeu de la boule, *noyer* se dit lorsque la boule a passé une certaine ligne qui est au-delà du but. *Noyer la boule de celui qui a joué le premier.* Et l'on dit, *se noyer;* pour dire, pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au-delà du but.

En termes de Peinture, on dit, *noyer les couleurs;* pour dire, les mêler & les appliquer de telle sorte, qu'elles viennent à se confondre insensiblement les unes dans les autres. *Ce Peintre noye bien les couleurs.*

Se Noyer, s'emploie figurément en parlant de certaines choses dont on use avec excès, avec intempérance, avec incontinence. Ainsi l'on dit, *se noyer dans la débauche, dans les plaisirs.*

On dit proverbialement & figurément d'un homme malheureux & mal habile, qu'*il se noyeroit dans son crachat*, qu'*il se noyeroit dans un crachat.*

On dit aussi proverbialement de quelqu'un qui se sert de toutes sortes de moyens pour sortir d'une méchante affaire, qu'*il se prend à tout comme un homme qui se noye.* Et de quelqu'un dont les affaires commencent à se ruiner, que *c'est un homme qui se noye.*

Quelques-uns prononcent *néyer.*

NOYER; substantif masculin. *Nux Juglans.* Grand arbre qu'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe: il s'éleve à une grande hauteur; son tronc devient très-gros, & sa tête se garnit de quantité de rameaux qui s'étendent considérablement; ses racines sont longues, fortes, peu garnies de fibres, & elles ont communément un pivot; son écorce est verte sur les rameaux de l'année, brune sur ceux de la seconde, ensuite s'éclaircissant peu à peu les deux ou trois années suivantes, elle devient d'une couleur de cendre blanchâtre; elle est unie jusqu'à

l'âge de 25 à 30 ans, après quoi elle contracte peu à peu de fortes gerçures qui en ternissent la couleur : sa feuille est grande, d'un verd clair, d'une odeur forte & désagréable; elle est composée de plusieurs folioles rangées sur un filet commun au nombre de 5, 7, 9, & quelquefois de 11 dans la jeunesse & la première force de l'arbre. Sur la fin d'Avril, le noyer donne quantité de chatons longs & pendans. Le fruit paroît vers le milieu du mois de Mai séparément des chatons; il naît au bout des nouvelles pousses les plus foibles. Ce fruit est la noix qui est connue de tout le monde. Elle est renfermée dans une coquille ligneuse qui est couverte d'une écale verte, charnue, que l'on nomme le *brou*. Cet arbre est robuste, il se multiplie aisément, son accroissement est prompt, & il est d'une si grande utilité qu'on peut tirer du service de toutes les parties qui le composent.

Le noyer se plaît dans les gorges des montagnes & sur les côteaux, à l'exposition du nord & du levant : l'extrême chaleur lui est plus nuisible que le froid. Il aime surtout les terres mêlées de pierrailles, de gravier, ou de sable, & tous les terreins où la vigne se plaît, pourvu qu'il y ait de la profondeur & de la fraîcheur. Il vient fort bien dans les terres franches, marneuses ou crétacées, & dans toutes les terres à blé.

Le noyer ne se multiplie qu'en semant des noix, ce qui peut se faire en automne & au printemps. Si l'on veut les semer en automne, il faudra, après en avoir ôté le brou, les laisser suer & rendre dans le grenier l'humidité superflue jusqu'à la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre. Mais si l'on prend le parti d'attendre le printemps, il sera à propos de les conserver avec leur brou dans du sable, jusqu'à la fin de Février, ou jusqu'à ce que la saison permette de travailler à la terre. Si l'on différoit un mois de plus, le germe des noix étant trop formé, seroit sujet ou à être rompu, ou à se dessécher. Si d'un autre côté on ne les mettoit pas dans le sable pendant l'hiver, il en manqueroit au moins la moitié : il faut dans ce dernier cas les faire tremper pendant deux ou trois jours, & rejeter celles qui surnagent. Pour semer des noix, il faut peu de recherche sur la qualité du terrein, il suffira qu'il soit en culture.

On tire du noyer quantité de services; tout le monde sait que les noix sont bonnes à manger, & qu'elles valent mieux en cerneaux que lorsqu'elles sont desséchées. Dans ce dernier état elles sont plus dures, huileuses, mal saines, & de difficile digestion : on en tire une huile qui sert à quantité d'usages. Plus les noix sont vieilles, plus elles rendent d'huile, mais c'est aux dépens de la qualité qui est meilleure, lorsqu'on tire l'huile aussi-tôt que les noix sont bien séches. Les Teinturiers se servent de la racine, de l'écorce, de la feuille & du brou des noix pour teindre les étoffes en fauve, en caffé & en couleur de noisette. Ils emploient à cette fin la racine avant que l'arbre soit en sève, l'écorce, lorsque la sève est en mouvement, les feuilles lorsque les noix sont à demi formées, & le brou, dans le temps des cerneaux. On confit les noix, on en fait un ratafia de santé, on les grille au sucre. Enfin la poudre des chatons, la décoction des feuilles &

l'huile sont de quelque usage en médecine.

Le bois du noyer est brun, veiné, solide, liant, assez plein, & facile à travailler. Le bois des arbres qui sont venus sur des côteaux & dans des terres médiocres, est plus veiné & plus chargé de couleur brune que ceux qui ont cru dans le pays plat & dans les bonnes terres, & les jeunes arbres sont bien moins veinés & colorés que les vieux. Il faut qu'ils aient un pied & demi, & jusqu'à deux pieds de diamètre pour être perfectionnés à cet égard. Les arbres plus jeunes ont plus d'aubier, & cet aubier est trop sujet à la vermoulure; au lieu que le cœur de l'arbre, loin d'avoir ce défaut, est de très-longue durée, mais on peut prévenir la vermoulure, & rendre l'aubier d'aussi bon service que le cœur, en faisant tremper le bois dans de l'huile de noix bouillante. Ce bois lorsqu'il est dans sa perfection est le plus beau des bois de l'Europe. Il étoit fort prisé & on en faisoit les plus beaux meubles avant la découverte de l'Amérique, d'où l'on a tiré des bois infiniment plus précieux. Ce bois n'est sujet ni à se gercer, ni à se tourmenter; c'est le plus convenable de tous les bois de l'Europe pour faire des meubles, & c'est aussi le plus cher lorsqu'il est bien veiné; aussi est-il très-recherché, ainsi que les racines, par les Menuisiers, les Ébénistes, les Armuriers, les Sculpteurs, les Carrossiers, les Luthiers, les Tourneurs, les Boisseliers, les Relieurs, les maroquiniers, *&c.* Enfin il peut servir au chauffage lorsqu'il est bien sec, il fait un feu doux, mais point de charbons.

Il y a plusieurs sortes de noyers entre lesquels il faut principalement distinguer les noyers d'Europe de ceux d'Amérique.

On a en Europe *le noyer ordinaire*, ou l'espèce qui se trouve le plus communément.

Le *noyer à gros fruit* : il a les feuilles plus grandes que les autres noyers, sa noix est plus grosse, son accroissement est plus prompt, & il fait un plus grand arbre : mais son bois n'est pas si veiné, ni si coloré, & sa noix n'est bonne qu'en cerneaux & à confire : elle est si mollasse qu'elle se ride & diminue de moitié en se desséchant, ce qui en altère aussi la qualité.

Le *noyer à fruit tendre* : cette espèce est la meilleure pour la qualité de la noix; sa coquille est blanche, & elle se casse très-aisément; c'est celle qu'il faut semer par préférence.

Le *noyer à fruit dur* ou la *noix féroce*: cette noix est petite & si dure qu'on a peine à la casser, & encore plus à en retirer l'amande; elle n'est propre qu'à faire de l'huile. Mais le bois de cette espèce de noyer est d'excellente qualité; il est plus dur, plus fort, plus veiné, & plus beau que le bois de toutes les autres sortes de noyers.

Le *noyer à feuilles dentelées* : cette espèce ne s'éleve qu'à une médiocre hauteur, sa feuille est plus petite que celle du noyer commun, & sa noix plus longue.

Le *noyer de la Saint Jean* : cette espèce est ainsi nommée, parce qu'elle ne commence à pousser des feuilles qu'au commencement du mois de Juin, & que sa verdure n'est complette qu'à la Saint-Jean. Cette singularité ne fait pas le seul mérite de ce noyer, c'est une espèce précieuse dans plusieurs provinces du Royaume, en Bourgogne sur-

tout. Les autres noyers qui commencent à pousser dès le commencement de Mai sont sujets à être endommagés par les gelées de printemps qui perdent en même-temps le fruit, au lieu que le noyer de la Saint Jean ne commençant à pousser que quand la saison est assurée, n'est jamais sujet à cet inconvénient Cet avantage devroit bien engager à multiplier cet arbre, dont la noix qui est très-bonne mûrit presque aussi-tôt que les autres.

NOYERS D'AMÉRIQUE. *Le noyer vert de Virginie à fruit long :* cet arbre se trouve dans la Virginie, dans le Canada & sur toutes les côtes maritimes de l'Amérique septentrionale. Il fait de lui-même une tige droite, & s'élève à une grande hauteur; son écorce est un peu brune & fort unie; ses racines sont noires, abondantes & garnies de chevelu; elles font rarement le pivot : sa feuille, dans les jeunes arbres, a souvent deux pieds de longueur, elle est composée de différentes quantités de folioles qui sont quelquefois jusqu'au nombre de treize; celles du milieu de la côte sont les plus longues, & celles de l'extrémité les plus petites; elles sont d'un vert tendre, un peu jaunâtre, & en tout d'une belle apparence; leur odeur n'est ni forte, ni désagréable; elles commencent à pousser quinze jours plutôt que celles du noyer ordinaire. Les noix paroissent aussi plutôt, elles sont bonnes à manger en cerneaux dès les premiers jours de Juillet, & leur chûte sur la fin d'Août annonce leur maturité : elles ont communément deux pouces & demi de longueur, avec leur brou, sur quatre pouces de circonférence. Ce brou, lorsqu'il est frais, a une assez forte odeur de térébenthine; & au lieu d'être lisse en dessus, il est velouté & poissé de façon à tenir aux doigts. La coquille de cette noix est sans cesure, profondément sillonnée, & si dure, qu'il faut un marteau pour la casser : en frappant sur la pointe de la noix, on vient mieux à bout de conserver l'amande; mais il faut de l'adresse pour la tirer, parceque le reste qui la sépare est aussi ligneux que la coquille. Cette amande est seulement divisée en deux parties jusqu'au milieu, ensorte qu'en son entier elle ne représente que la moitié de nos noix. Ce noyer est plus robuste que ceux d'Europe, & rarement les gelées du printemps lui causent du dommage, mais il est plus tardif à donner du fruit, & il en rapporte beaucoup moins. Il lui faut une terre franche & grasse; il se plaît dans le fond des vallées, & dans les lieux un peu humides; mais il craint les lieux secs & élevés, & il dépérit bientôt dans les terreins sablonneux, ou trop superficiels. Il y quitte ses feuilles de bonne heure; & quand la saison est séche, elles commencent à tomber dès le mois de Septembre. On le multiplie comme nos noyers, & sans qu'il soit besoin de précaution pour le disposer à la transplantation : il y réussit, on ne peut plus aisément, parcequ'il est toujours bien fourni de racines, & qu'il fait rarement un pivot. Souvent il arrive que les noix ne levent que la deuxième ou troisième année, à cause de la dureté de leur coquille. Il ne faut aucune culture à cet arbre; il est plus sauvage, plus agreste que les noyers ordinaires; & il y a lieu de présumer qu'il réussiroit dans les bois, parcequ'il est naturellement disposé à s'élever. M. Lepage, dans sa *relation sur la Louisiane*, fait mention qu'il avoit dans sa

conceffion un bois de haute futaie de ces arbres d'environ 150 arpens.

Les noix de Virginie font très-bonnes à manger en cerneaux, elles font moelleufes, moins caffantes, d'un goût plus fin, & de plus facile digeftion que les noix ordinaires : elles font fi bien enveloppées de leur coquille, qu'elles fe confervent dans leur fraîcheur jufqu'à la fin de l'hiver.

Le bois de ce noyer eft noirâtre, veiné, très-poreux & caffant; il a cependant du foutien, & il eft de très-longue durée dans la terre & dans l'eau : il paroît très-propre à la menuiferie & aux ouvrages des Ébéniftes & des Tourneurs.

Il y a déjà en Bourgogne beaucoup de ces arbres qui commencent à rapporter du fruit, & il y a lieu de croire qu'il y fera bientôt répandu.

Le *noyer noir de Virginie à fruit rond :* la forme de la noix fait la feule différence qu'il y ait entre cet arbre & le précédent. Selon M. Miller, cet arbre en rapporte beaucoup en Angleterre.

Le *noyer blanc de Virginie* ou *l'hickery* eft un petit arbre qui ne s'éleve en France qu'à 12 ou 15 pieds. Il fait une tige droite fort mince, & jette peu de branches latérales, enforte que fa tête eft fort petite. Quand on touche les boutons de cet arbre pendant l'hiver, ils rendent une odeur douce, aromatique, & fort agréable : fon écorce eft brute & d'un gris terne : fa racine eft peu garnie de fibres & pivote : fa feuille reffemble à celle des noyers d'Europe, mais elle eft dentelée d'un verd plus clair & jaunâtre; elle n'a prefque point d'odeur : fon fruit eft de la groffeur & de la forme d'une petite châtaigne: Il eft couvert d'un brou liffe, brun, mince & fec, la coquille de la noix eft blanche, liffe & affez tendre; l'amande eft très blanche, d'un goût approchant de celui de la farine, mais un peu trop âpre pour être bonne à manger. Cet arbre eft très-robufte, il craint plus le chaud que le froid, il ne lui faut qu'un terrein médiocre, pourvu qu'il y ait de la profondeur : il fe plaît fur les lieux élevés, & fur-tout fur les côteaux expofés au levant & au nord : il fe foutient néanmoins en pays plat dans une terre franche, mais fon accroiffement en eft confidérablement retardé : il réuffit très-difficilement à la tranfplantation, à moins qu'on n'ait eu la précaution de lui couper de bonne heure le pivot. Le bois de cet arbre eft blanc, compact, affez dur & fort liant.

Le *noyer de la Louifianne* ou le *pacanier* eft un arbre de moyenne grandeur, qui vient affez communément dans les climats tempérés de l'Amérique feptentrionale : il fait une tige droite, & il étend beaucoup fa tête; fes racines font fort longues, peu garnies de chevelu, & il ne paroît pas qu'elles faffent de pivot : fon écorce, à 12 ou 15 ans, fe gerce, & devient rude & inégale ; elle eft d'une couleur cendrée & obfcure : fa feuille a communément un pied & jufqu'à un pied & demi de longueur; elle eft ordinairement compofée de folioles : mais quand l'arbre eft dans fa première force, & qu'il pouffe vigoureufement, il donne quelquefois des feuilles qui ont jufqu'à trois pieds de longueur, & qui font compofées de vingt-une folioles. Cette feuille eft du caractère de celle du noyer noir de Virginie, quoi qu'en dife M. Linnæus

qui dans ses espèces, a mis cet arbre au rang des noyers blancs d'Amérique dont les feuilles sont d'un arrangement tout différent; la feuille du pacanier est lisse, dentelée, sans odeur & d'une belle verdure quoique foncée. Cet arbre au premier coup d'œil a l'apparence d'un frêne. La noix que les naturels du pays nomment *pacane*, a la figure d'une olive, elle est longue, très-lisse & pointue à son extrémité. Les pacanes ont un pouce & demi ou deux pouces de longueur sur deux de circonférence.

La coquille de cette noix est si tendre, qu'on la casse aisément entre les doigts; elle est d'une couleur de noisette. L'amande est de la même forme que celle des noyers d'Europe, si ce n'est qu'elle est fort alongée, moins huileuse & d'un goût délicat, plus fin que celui de nos noix, & fort approchant de celui des noisettes : on en fait en Amérique des pralines excellentes.

NOYERS; ville de France en Bourgogne, sur la rivière de Serain, à sept lieues, est sud est, d'Auxerre.

Il y a en Touraine une Abbaye de même nom de l'Ordre de Saint Benoît, à cinq lieues, sud-ouest, de Romorentin. Elle est en commende, & vaut au titulaire environ 2000 livres de rente.

NOYON; substantif masculin & terme du jeu de boule. Ligne qui borne le jeu, & au-delà de laquelle la boule est noyée.

On prononce populairement *néyon*.

NOYON; ville épiscopale de France, chef lieu du Noyonnois, au gouvernement de l'Île de France, sur la rivière de Vorse, à neuf lieues, nord-ouest, de Soissons, & 24 lieues, nord-nord-est, de Paris, sous le 20e degré, 40 minutes, 43 secondes de longitude, & le 49e, 43 minutes, 33 secondes de latitude. C'est le Siége d'un Bailliage, d'une Election, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, *&c.* Il s'y fait un commerce assez considérable en blé & avoine qu'on transporte à Paris par l'Oise & la Seine, en toiles de chanvre & de lin & en cuirs tannés.

Les trois races des Rois de France ont illustré cette ville par quelques événemens particuliers. Chilperic II de la première race y fut enterré en 721. Charlemagne de la seconde race y fut selon quelques-uns couronné en 768, & Hugues Capet de la troisième y fut élevé à la royauté en 987. François I y conclut un traité avec Charles-Quint en 1516.

Cette même ville a essuyé en différens temps beaucoup de calamités. Les Normands la prirent & la saccagèrent dans le neuvième siècle. Ils emmenèrent même prisonnier Ismon, qui alors en étoit Evêque. Elle fut brûlée six fois dans l'onzième, le douzième & le quinzième siècle. Elle eut aussi beaucoup à souffrir du temps de la ligue qui s'en étoit emparée l'an 1593; mais Henri IV la reprit l'année suivante.

NOYONNOIS; pays de France, autrefois de la province de Picardie, & aujourd'hui du gouvernement général de l'Île de France. Il est borné au nord, par le Vermandois; au nord est, par la Thiérache; au nord ouest & à l'ouest, par le Santerre, & au sud par la rivière d'Oise qui le sépare du Soissonnois & du Valois. Il a neuf lieues & demie de longueur & cinq de largeur. Il est arrosé par l'Oise & par quelques autres petites rivières ou ruisseaux.

Noyon en est la capitale. Les terres y sont fertiles en blé, en avoine, en fruits, en légumes, en chanvre & en lin. On y recueille année commune environ 5000 muids de vin, mais la qualité en est médiocre.

Du temps de César ce pays faisoit partie de celui des *Veromandui*, & sous Honorius il étoit compris dans la Belgique seconde.

De la domination des Romains, le Noyonnois passa sous celle des premiers Rois de France. Dans la suite il fut saccagé par les Normands soumis aux Comtes de Vermandois, & enfin réuni à la Couronne du temps même de ces Comtes de Vermandois.

NOZEROY; petite ville de France en Franche-Comté, à six lieues, sud-est, de Salins. Il y a une Église collégiale dont le Chapitre est composé d'un Doyen & de six Chanoines.

NTOUPI; substantif masculin. Les Grecs donnent ce nom aux cadavres de ceux qui sont morts excommuniés, parcequ'ils sont persuadés qu'ils ne pourrissent point jusqu'à ce que l'excommunication soit levée, mais qu'ils deviennent noirs, durs & enflés comme un ballon. Ils appuient leur opinion par le récit d'une histoire qui peut paroître curieuse. Le Sultan Mahomet II, disent-ils, ayant été informé des effets merveilleux que l'excommunication produisoit sur les corps morts, voulut s'assurer plus exactement de ce qu'on lui avoit rapporté, & envoya ordre à Maxime de faire exhumer un excommunié mort depuis long-temps, pour qu'on vît en quel état seroit son cadavre. Cet ordre embarrassa le Patriarche & son clergé, non qu'ils doutassent de l'effet de l'excommunication, mais ils ne savoient où trouver un cadavre d'excommunié. Enfin après avoir cherché, quelques-uns se rappelèrent qu'une veuve très-belle, ayant autrefois accusé faussement le Patriarche Gennadius d'avoir voulu la corrompre, avoit été excommuniée par ce Prélat, & étoit morte quarante jours après; qu'on avoit déjà exhumé une fois son corps qui s'étoit trouvé entier, & qu'on l'avoit remise en terre sans que l'excommunication eût été levée. On fit des perquisitions pour découvrir le lieu de sa sépulture; & quand on l'eut trouvé, le Patriarche en donna avis à Mahomet, qui envoya des officiers pour être présens à l'ouverture du tombeau. Le corps de la veuve fut trouvé entier, noir comme un charbon, & dur comme une pierre. Mahomet sur le rapport de ses officiers donna commission à quelques Bachas de visiter le cadavre, de le faire transporter dans une chapelle de l'Église de Pammacarista, & d'en sceller la porte avec son cachet; ce qui fut exécuté. Quelque temps après les mêmes Bachas par l'ordre du Sultan, firent retirer le cadavre de la chapelle, & ordonnèrent au Patriarche de lever l'excommunication, pour voir quel effet produiroit cette cérémonie. Le Patriarche fit ce qu'on exigeoit de lui, & prononça la formule d'absolution. Les Grecs assurent que pendant qu'il la prononçoit, on entendoit le craquement des os du cadavre qui se relâchoient & se déboitoient. La cérémonie de l'absolution étant finie, les Bachas firent remettre le cadavre dans la même chapelle; & l'ayant visité quelques jours après, ils furent étrangement surpris de le retrouver entièrement dissous &

réduit en poussière. Ils firent à Mahomet un rapport exact de ce prodige, & l'on dit que ce Prince ne put s'empêcher de s'écrier que la religion des Chrétiens étoit admirable.

NU, NUE ; adjectif. *Nudus*. Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucune chose. Il ne se dit proprement que de l'homme. *Un homme nu. Une femme nue. Il y a des peuples qui vont tout nus. Elle a toujours sa gorge nue. Les voleurs le mirent nu comme la main. Les poëtes peignant l'Amour nu. Les peintres représentent les Grâces nues.*

On dit qu'*une personne va nu-pieds, nu-jambes, nu-tête* ; pour dire, qu'elle va les pieds nus, les jambes nues, la tête nue.

On dit aussi substantivement, figurément & familièrement, *un va nu-pied* ; pour dire, un gueux, un misérable.

On dit, *nu en chemise* ; pour dire, n'ayant sur soi que sa chemise.

On dit par exagération, qu'*une personne est toute nue* ; pour dire, qu'elle a de méchans habits tout déchirés, ou qu'elle n'est pas assez habillée pour la bienséance ou pour la saison.

Nu, se dit aussi d'un cheval lorsqu'on le vend ou qu'on l'achette sans selle ni bride. *Ce cheval lui a coûté vingt-cinq louis tout nu.*

Nu, se dit par extension de certaines choses. Ainsi on dit, *une épée nue* ; pour dire, une épée hors de son fourreau. *Une muraille nue* ; pour dire, une muraille qui n'est point couverte de tapisserie.

En termes de chimie, on appelle *feu nu*, un feu libre & qui est en plein air. Et *métal nu*, celui qui se rencontre dans le sein de la terre dégagé de toute substance étrangère.

Nu, signifie figurément, sans déguisement, & il s'emploie d'ordinaire avec *tout*. *Il lui a conté son histoire toute nue. Je vais vous dire la vérité toute nue.*

Nu, se dit aussi figurément de ce qui est sans ornement. *Votre habit sera tout nu si vous n'y mettez pas un petit galon ou du moins un bouton d'or. Les frises toutes nues sont préférables à celles qu'on charge de trop d'ornemens.*

On dit aussi, *un sujet, une composition nue* ; pour dire, un sujet, une composition qui ne présentent pas un nombre d'objets suffisans.

Nu, s'emploie quelquefois substantivement, & signifie en termes de peinture & de sculpture, les figures non drapées, ou les parties des figures qui ne sont pas drapées. Les peintres & les sculpteurs ont quelquefois péché contre les règles de la modestie pour s'attirer de l'estime & de la gloire par leur grand art à représenter la beauté, & en quelque sorte la mollesse des carnations ; car il faut beaucoup d'étude & d'habileté pour réussir en ce genre ; d'ailleurs on a remarqué qu'ils en tiroient un si grand avantage pour l'agrément de leur composition, qu'on ne songe plus à leur reprocher cette licence, ou plutôt la nécessité où ils sont de l'employer toutes les fois qu'elle n'est pas contraire aux bornes de la modestie. On dit que Mabuze, contemporain de Lucas de Leyde, fit le premier connoître en Flandre l'art de produire le *nu* dans des tableaux d'histoire ; mais sa manière étoit bien grossière en comparaison de celle d'Annibal Carrache & du Ca-

vedonne. Ce dernier dessinoit parfaitement le nu.

On dit en termes d'architecture, *le nu du mur*; pour dire, l'endroit du mur où il n'y a point d'ornemens qui excèdent.

Nus, s'emploie substantivement au pluriel dans cette phrase, *vêtir les nus*; pour dire, donner des habits à ceux qui n'ont pas de quoi en avoir. *C'est une bonne œuvre que de vêtir les nus.*

A nu, s'emploie adverbialement, & signifie à découvert. Il se dit des choses qui sont ordinairement couvertes. *Appliquez-lui ce cataplasme sur le ventre à nu. Il lui toucha la gorge à nu.*

On dit, *monter un cheval à nu*, ou *à dos nu*; pour dire, monter dessus sans selle.

On dit figurément, *découvrir*, *faire voir son cœur à nu*; pour dire, ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur.

Ce monosyllabe est bref au singulier masculin, mais long au pluriel & au féminin.

NUAGE; substantif masculin. *Nubes.* Amas de vapeurs élevées en l'air, & qui se résolvent ordinairement en pluie. *Si ces nuages se réunissent ils formeront une nuée épaisse.* Voyez Nuée.

En termes d'astronomie, on appelle *le grand nuage*, une tache blanchâtre & considérable qu'on voit dans la partie australe du ciel, semblable en couleur à la voie lactée, avec cette différence que celle-ci est composée d'un grand nombre de petites étoiles, au lieu que l'on n'en découvre aucune dans le *grand nuage*, ni à la vue simple, ni avec les plus longues lunettes, avec lesquelles mêmes on ne le distingue pas du reste du ciel.

Nuage, se dit figurément de tout ce qui offusque la vue, & qui empêche de voir distinctement les objets. *Le vent élevoit des nuages de poussière qui obscurcissoient l'air. Si vous ne distinguez pas cela il faut que vous ayiez un nuage devant les yeux.*

Nuage, se dit figurément des doutes, des incertitudes, des ignorances de l'esprit. *Nous ne voyons les opérations de la nature qu'au travers d'un nuage. Les esprits des hommes sont pleins de nuages & de faux jour.*

Nuage, se dit encore figurément, d'une sorte de tristesse, de mécontentement. *Aucun nuage ne troubla la sérénité de sa vie.*

Les médecins appellent *nuages*, les corpuscules qui flottent sur la surface de l'urine. On remarque dans les nuages les mêmes variétés par rapport à la continuité & la division, l'égalité & l'inégalité, l'épaisseur & la ténuité, la qualité & la diversité de couleur que dans le sédiment de l'urine; mais comme c'est le propre des nuages d'être composés de particules grasses & huileuses, c'est par cette raison qu'ils flottent & demeurent suspendus étant plus légers.

Nuage, se dit aussi en termes de médecine, d'une maladie de l'œil, laquelle consiste dans un ulcère assez léger de la cornée transparente, semblable à celui que l'on nomme *brouillard*, mais un peu plus profond, plus blanc, & qui occupe souvent moins de place; comme dans cet ulcère la superficie de la cornée est attaquée, il reste après sa guérison une cicatrice légère qui incommode un peu la vue, quand elle se trouve au-dessus de la prunelle. Les anciens ont appelé cet ulcère *nuage*, parcequ'il est plus épais que celui qu'ils nomment *brouillard*,

brouillard, en grec *ochlys*, en latin *caligo oculi*; ce dernier n'eſt proprement qu'un commencement d'ulcération de la ſurpeau qui recouvre la cornée, & après ſa guériſon il ne reſte aucune cicatrice, parceque cette ſurpeau ſe reproduit aiſément.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

NUAGÉ, ÉE; adjectif & terme de l'art héraldique. Il ſe dit des pièces qui ſont repréſentées avec pluſieurs ondes, ſinuoſités ou lignes courbes, ſoit faſces, ſoit bandes, *&c.*

NUAILLÉ; bourg de France dans le pays d'Aunis, à trois lieues, eſt-nord-eſt, de la Rochelle.

NUAISON; ſubſtantif féminin & terme de Marine. Il ſe dit de tout le temps que dure un vent fait & uni.

NUANCE; ſubſtantif féminin. *Umbra colorum commiſſura.* Degrés différens par leſquels peut paſſer une couleur en conſervant le nom qui la diſtingue des autres.

Il y a des *nuances* de rouge, de vert, de bleu, de gris de lin, de jaune, *&c.* Chaque couleur contient un grand nombre de nuances.

Les Maîtres & gardes des teinturiers en ſoie ſont obligés par leurs ſtatuts & règlemens de teindre tous les deux ans deux livres de ſoie de ſeize ſortes de nuances en cramoiſi; ſavoir, quatre rouges, quatre écarlates, quatre violettes, & quatre canelles, pour ſervir d'échantillons matrices ſur leſquels les débouillis des ſoies de pareilles nuances doivent être faits.

NUANCES, ſe dit auſſi du mélange & de l'aſſortiment de pluſieurs couleurs qui vont bien ou mal enſemble.

Dans les nuances d'ourdiſſage, il faut avoir attention que les nuances ne ſoient pas trop tranchantes, ce qui choqueroit l'œil & détruiroit l'harmonie qui doit toujours régner dans l'union des couleurs.

NUANCES, ſe dit quelquefois dans le ſens figuré, de la différence délicate & preſqu'inſenſible qui ſe trouve entre deux choſes de même genre. *M. l'Abbé Girard a très-ingénieuſement développé les nuances qui diſtinguent différens mots les uns d'avec les autres.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

NUANCÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* NUANCER.

NUANCER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Umbris diſtinguere.* Aſſortir des couleurs de manière qu'il ſe faſſe une diminution inſenſible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obſcur, ou de l'obſcur au clair. *Cet artiſte nuance bien les couleurs qu'il emploie.*

NUANCER, ſe dit quelquefois dans le ſens figuré. *Cet auteur a ſu bien nuancer ſes caractères.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

NUBÉCULE, ſubſtantif féminin & terme de chirurgie dont on ſe ſert quelquefois pour marquer une maladie de l'œil, qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou brouillard.

La nubécule ſemble provenir de quelques particules groſſières arrêtées dans les pores de la cornée,

ou qui nagent dans l'humeur aqueuse ; desorte que la lumière n'a point son passage libre.

NUBIE ; nom d'un grand Royaume borné au nord par l'Égypte, à l'orient en partie par la mer Rouge, & en partie par la côte d'Abec, à l'occident par la Nigritie, & au midi par l'Abyssinie. Le Nil le traverse du sud au nord, si l'on croit que le Nil soit le fleuve d'Abyssinie, ou du sud-ouest au nord, si c'est la rivière Blanche, comme le soupçonne M. d'Anville, qui met les sources de cette rivière plus à l'ouest que M. Delisle, & dans le milieu de l'Afrique. L'air en Nubie est très-chaud, & le terroir peu fertile, si ce n'est aux environs des rivières où il est fort peuplé ; mais à l'occident du Nil il est presque désert & plein de montagnes.

Ce pays fournit de l'or, du musc, de l'ivoire, du bois de sandal, & beaucoup de cannes à sucre ; mais les Nubiens ne savent pas en faire usage. On y trouve beaucoup de chevaux & quantité de bêtes féroces.

La Nubie avec l'Abyssinie qui y confine, est ce que les anciens appeloient l'*Éthiopie orientale*, ou l'*Éthiopie sous l'Égypte*. Entre le Nil & le *Takaze* qui s'y décharge environ au milieu de la Nubie, est une grande presqu'île qu'on nommoit anciennement l'*île de Méroé* qui a eu plusieurs Reines fameuses nommées *Candace*.

La Nubie est aujourd'hui sous la domination du Roi de Fungi, qui a conquis le Royaume de Sennar au midi, lequel avoit ci-devant un Roi particulier tributaire de l'Empereur des Abyssins. Le Roi de Dongola, au nord-ouest, relève de ce Prince.

Les Nubiens ont le nez écrasé, les lèvres grosses & épaisses & la peau fort noire. Ils passent pour courageux. Ils font quelque commerce avec les Égyptiens. Leur religion est un mélange de Judaïsme & de Mahométisme ; mais ils ont professé autrefois la religion chrétienne. On voit encore en ce pays les masures d'un grand nombre d'Églises, avec les images ou statues de Jésus-Christ, de la Vierge & de plusieurs saints.

NUBILE ; adjectif des deux genres. *Nubilis*. Qui a atteint l'âge de se marier. Il ne se dit guère que des filles. *Il a une fille qui est déjà nubile.*

On appelle *âge nubile*, l'âge auquel les filles commencent d'être en état de se marier. *Les lois ont fixé l'âge nubile à douze ans.*

NUDIPÉDALES ; substantif féminin pluriel. Fêtes que les Lacédémoniens célébrèrent autrefois dans les temps de calamités. Elles furent ainsi nommées, parcequ'ils alloient alors nus pieds, pour fléchir la colère des Dieux par cet acte pénible & humiliant. Pendant ces fêtes qui duroient l'espace de trente jours, ils s'abstenoient de vin ; se rasoient les cheveux, & faisoient des prières continuelles. La cérémonie d'aller nus pieds fut imitée par les Grecs, par les Romains & même par les Juifs. Ces derniers la pratiquèrent avec une grande solennité l'an 67 de Jésus-Christ, sous l'empire de Néron, dans le temps qu'ils gémissoient sous la tyrannie du Gouverneur Cestius Florus ; mais leur condition n'en devint pas meilleure. On trouve plusieurs exemples dans l'histoire ecclésiastique, qui prouvent que les Chrétiens ont autrefois pratiqué la même cérémonie.

NUDITÉ; substantif féminin. *Nuditas*. Etat d'une personne qui est nue. *Couvrir la nudité du pauvre.*

Nudité, se dit aussi des parties que la pudeur oblige de cacher. *La nudité d'Adam & d'Eve leur étoit inconnue avant leur péché.*

Nudité, signifie en termes de peinture, une figure nue, & s'emploie communément au pluriel.

C'est l'intention des figures d'un tableau & non pas les nudités qui forment l'indécence d'une peinture. Ainsi toute nudité n'est pas blamable dans un tableau, parceque souvent le sujet ne permet pas à l'artiste d'agir autrement. Il seroit ridicule de voir Adam & Eve habillés; c'est pour cela que les statues sont presque toutes nues au milieu de nos places, & que dans nos Églises mêmes, les Vierges ont le sein découvert, l'Enfant Jésus, ainsi que les Anges, sont toujours peints nus. Les tableaux de Raphaël, de Michel Ange, de Jules Romain & de tous les autres grands peintres qui ornent nos Églises, ne présentent que des figures d'hommes & de femmes nues, parceque les sujets qu'ils traitoient l'exigeoient nécessairement; il y auroit donc de la foiblesse à en être scandalisé.

Mais il ne faut pas que les nudités puissent faire rougir ceux qui les regardent. Il ne faut pas représenter aux yeux des honnêtes gens ce qu'on n'oseroit pas faire entendre à leurs oreilles. Ces peintures impudiques s'appeloient en latin *libidines*.

NUE; substantif féminin. *Nubes*. Nuage. *Une montagne qui s'élève jusqu'aux nues. Une nue épaisse. La nue lumineuse qui éclairoit les Israëlites dans le desert.*

On dit figurément, *élever une personne, une action jusqu'aux nues;* pour dire, la louer excessivement. *Il élève cette femme jusqu'aux nues.*

On dit proverbialement & figurément, *faire sauter quelqu'un aux nues;* pour dire, l'impatienter & le mettre en colère, faire qu'il s'emporte. *Si vous mettez cette affaire sur le tapis, vous le ferez sauter aux nues.*

On dit proverbialement & figurément, *tomber des nues;* pour dire, être extrêmement surpris & étonné. *Ce mariage nous fit tomber des nues.*

On dit de quelqu'un, qu'*il semble tomber des nues;* pour dire, qu'il est embarrassé, décontenancé, qu'il ne sait à qui s'adresser dans une compagnie.

On dit aussi, qu'*un homme est tombé des nues;* pour dire, qu'il n'est connu ni avoué de personne.

On dit figurément, *se perdre dans les nues*, en parlant d'un homme qui s'élève dans ses discours ou dans ses raisonnemens d'une manière à faire perdre aux autres & à perdre lui-même de vue le sujet qu'il traite, ou la chose qu'il a entrepris de prouver. Il ne se dit qu'en mauvaise part.

Ce monosyllabe est long.

NUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Nuer.

NUÉE; substantif féminin. *Nubes*. Amas de vapeurs, de brouillards élevés dans l'atmosphère.

Tous les voyageurs qui ont été dans les nuées suspendues contre des montagnes, ou sur leurs sommets, ont tous observé que ces nuées n'étoient autre chose que de véritables brouillards: c'est ce que nous ont appris *Labeus*, *Frelichius*, *Sturme*, *Mariotte*, *Dechales*, *Lamy*, *Frezier*, *Peyssonel*, *Bou-*

guer ; & aucun d'eux n'a jamais trouvé que ces nuées fussent formées de neige, de glace, ou de tout autre corps solide quelconque. Il peut cependant arriver que quelques particules de vapeurs extrêmement déliées & séparées avec quelques autres, se convertissent quelquefois en une espèce de glace, eu égard au grand froid qui peut les saisir dans la région supérieure de l'air ; mais elles ne perdent pas pour cela la forme de nuées : & c'est pour cette raison que ces célèbres Géomètres, qui ont voyagé & qui ont fait des observations sur la montagne Pichinca, ont quelquefois observé des espèces d'iris fort curieuses dans ces sortes de parties.

Les nuées nous paroissent cependant bien plus épaisses & bien plus opaques que le brouillard : elles nous paroissent aussi beaucoup plus blanches, & en les considérant même attentivement, on les prendroit pour de la neige, ou pour des corps solides & blancs. Ce phénomène ne dépend point de la différente disposition des parties des nuées & du brouillard, quoique nous ne nions point que les brouillards, en s'élevant, puissent perdre une partie de leur électricité, ou qu'ils puissent se condenser un peu lorsqu'ils sont parvenus à la région supérieure de l'air, où ils éprouvent un plus grand froid ; mais le phénomène dont il est ici question, vient de ce qu'un Observateur placé au milieu d'un brouillard, n'est affecté que d'une foible lumière, qui d'ailleurs est très-peu abondante ; car ce n'est que celle qui peut percer le brouillard : mais lorsque l'Observateur est placé au-dehors d'une nuée qui est fort élevée au-dessus de sa tête, & qu'il la regarde d'un endroit où l'air est pur, il reçoit alors la lumière qui vient du dehors, qui tombe sur la nuée, & qui se réfléchit vers son œil, & dans ce cas la lumière réfléchie est beaucoup plus abondante & conséquemment plus forte que la lumière transmise, telle qu'étoit celle qu'il recevoit dans le brouillard : or, comme la lumière réfléchie par une nuée n'est point réfractée, ni conséquemment séparée en ses différens rayons colorés, cette lumière est très-blanche ; & c'est pour cette raison que lorsqu'un Observateur placé sur le sommet d'une montagne très-élevée, considère une nuée qui se trouve au-dessous de lui, elle lui paroît très-blanche.

Les nuées interceptent aussi les rayons du soleil, de sorte que le Ciel peut paroître triste & obscur pendant le jour, quoique les pores disséminés entre les parties des vapeurs soient très-grands, & conséquemment puissent livrer passage à une lumière abondante, ce qui devroit rendre ces nuées très-claires & très-diaphanes. Mais l'opacité qu'on remarque alors dans ces nuées, dépend du peu d'ordre qui se trouve dans la disposition de leurs parties : elle dépend encore de l'irrégularité de leurs pores, & de la différence qui se trouve entre la densité des parties & celles du milieu qui les entoure ; desorte que la lumière du soleil venant à frapper une telle nuée pour la pénétrer, est inégalement attirée par ses différentes parties, & qu'elle est repoussée en toutes sortes de sens, & par ce moyen il n'y a qu'une très-petite quantité de cette lumière qui la pénètre : il suit de-là qu'une nuée peut absorber plus ou moins la lu-

mière qui l'éclaire, & conséquemment paroître plus ou moins sombre, plus ou moins noire.

Les nuées s'élèvent à différentes hauteurs dans notre atmosphère, & y demeurent suspendues : on en voit quelquefois plusieurs qui sont suspendues les unes au-dessus des autres, & qui paroissent fort distinctes ; ce qui dépend surtout de la manière selon laquelle elles sont électrisées, & de la différence de leur pesanteur spécifique, qui les tient en équilibre avec un air plus ou moins dense.

Mais qu'elle est la plus grande hauteur à laquelle les nuées les plus rares s'élèvent ? C'est ce qu'on ne peut point déterminer d'une manière très-certaine : il paroît cependant qu'il y en a quelques-unes qui sont plus élevées que le sommet des plus hautes montagnes ; car on observe que le sommet du pic de teneriffe, qui est élevé de 2566 toises, est souvent entouré d'une nuée. Le sommet du mont Chimboraco, au Pérou, qui a 3217 toises d'élévation au-dessus de la surface de la mer, est perpétuellement couvert de neige : or, cette neige doit nécessairement tomber d'une nuée qui soit plus élevée ; & même M. Bouguer a observé des nuées qui étoient à 300 ou 400 toises au-dessus du sommet de cette montagne ; il a même observé que le volcan qui est situé sur cette montagne, jetoit une fumée qui s'élevoit de 700 ou 800 pieds au-dessus de son sommet. *Riccioli*, ayant mesuré géométriquement la hauteur des nuées, observe que les plus élevées ne se portent point à 5000 pas de hauteur. *Kepler* qu'elles ne s'élèvent pas au-delà de $\frac{1}{4}$ de mille d'Allemagne. Comme le mont Chimboraco est de 3217 toises d'élévation, & qu'il y a des nuées qui sont suspendues à 400 toises au-dessus, l'élévation de ces nuées doit être de 21702 pieds, & conséquemment Riccioli s'est trompé lorsqu'il a fixé leur plus grande hauteur au-dessous de 5000 pas. Les nuées pouvant s'élever à des hauteurs aussi considérables que celles que nous venons d'indiquer, peuvent par conséquent faire tomber de la pluie & de la neige sur le sommet des plus hautes montagnes. Peut-être même que certaines exhalaisons très-subites s'élèvent encore plus haut, ainsi que quelques Physiciens l'ont conjecturé, d'après des observations faites sur de certaines aurores boréales ; mais toutes ces choses ne sont point encore assez connues.

Une montagne fort élevée peut arrêter & fixer non-seulement une nuée qui a été portée contre elle, mais encore plusieurs autres nuées qui auroient pu se dissiper à quelque distance ; parceque l'air qui est derrière cette montagne est fort tranquille, & que le vent qui souffle vers la partie opposée à la montagne, les porte contre elle & les y retient.

Les nuées changent continuellement de grandeur & de figure ; car l'air dans lequel elles sont suspendues n'est presque jamais calme : aussi remarque-t-on que plusieurs parties se détachent des nuées, & sont emportées çà & là, tandis que d'autres parties viennent se joindre au gros de la nuée. Il se trouve aussi dans l'atmosphère quantité de vapeurs qui ne sont point sensibles lorsqu'elles sont élevées dans la région supérieure de l'air ; il s'en élève aussi continuellement de nouvelles : toutes ces vapeurs se por-

tant dans une nuée qu'elles rencontrent, se joignent les unes aux autres, composent une masse sensible, augmentent la nuée, & lui font changer de figure.

Souvent les nuées sont emportées par les vents avec une très-grande vitesse, & elles suivent la même direction que ces vents; lorsqu'elles sont maîtrisées par des vents qui soufflent dans une direction horisontale, & à même hauteur de terre, on leur voit parcourir six à sept milles de France dans l'espace d'une heure : en effet, ces nuées sont en équilibre avec l'air; il faut donc de toute nécessité qu'elles se meuvent de bas en haut, de haut en bas, horisontalement, avec une même vîtesse & une direction semblable à celle que les vents procurent à l'air dans lequel elles sont suspendues, à moins qu'un vent trop rapide ne les divise en plusieurs parties, & ne les dissipe sur le champ : c'est pour cette raison qu'on remarque souvent un temps très-serein ou sans nuées, tandis qu'il fait une forte tempête. Si les vents forment des tourbillons, ils arrondissent les nuées, & souvent alors les parties de la circonférence de ces nuées, cédant à leurs forces centrifuges, s'échappent & se dissipent, la nuée décroît insensiblement de grandeur, & disparoît enfin. Quelquefois les nuées se dissipent en montant; elles se dispersent dans l'air, & forment avec lui un milieu diaphane. Cet effet a lieu lorsque les rayons du soleil tombant sur les vapeurs, les divisent, les atténuent, & lorsqu'elles sont entourées d'une forte électricité : c'est pour cette raison qu'elles s'élèvent souvent plus haut au lever du soleil, & qu'on les voit monter, soit avec un mouvement uniforme, soit avec un mouvement précipité. M. Bouguer dit avoir observé un semblable phénomène. De-là vient qu'une nuée frappée par les rayons du soleil, semble commencer à jeter de la fumée, & qu'elle se change ensuite en des nuées plus élevées. Les nuées se dissipent aussi lorsque l'air dans lequel elles sont suspendues devient plus pesant; car elles sont alors obligées de s'élever plus haut pour être en équilibre avec un air plus raréfié, & à proportion qu'elles montent à travers un air plus pur, qui en dissout quelques parties, avec lesquelles il se mêle, elles diminuent & elles se dissipent insensiblement.

Les nuées paroissent de diverses couleurs; mais elles sont ordinairement blanches lorsqu'elles réfléchissent la lumière telle qu'elle vient du soleil, sans la séparer en ses différentes couleurs. On voit aussi lorsqu'il tonne, des nuées brunes & obscures, qui absorbent la lumière qu'elles reçoivent, & n'en réfléchissent presque point. Les nuées paroissent rouges le matin lorsque le soleil s'élève, & le soir lorsqu'il se couche, & celles qui sont plus près de l'horison paroissent violettes, & deviennent bientôt après de couleur bleue. Ces couleurs dépendent de la lumière qui pénètre dans les globules transparens de vapeurs, laquelle venant à se réfléchir, sort par un autre côté & se sépare en ses couleurs, dont le rouge vient d'abord frapper notre vue, ensuite le violet, le bleu après, suivant la différente hauteur du soleil; ce qui s'opère en quelque façon de la même manière que dans l'iris. On peut aisément concevoir par ce que nous venons de dire,

pourquoi certaines nuées peuvent paroître vertes, telles que celles que *Frezier* a observées dans son voyage en Amérique, & dont il nous a donné la description.

Pourquoi l'air s'obscurcit-il ordinairement lorsque le mercure baisse dans le baromètre? Cela ne vient-il pas de ce que le mercure fait alors connoître que l'atmosphère devient plus léger, & que par conséquent il n'est plus en état de soutenir, comme auparavant, une si grande quantité de vapeurs & d'exhalaisons; desorte qu'elles sont obligées de descendre, & elles forment alors, en se réunissant un nuage beaucoup plus obscur & plus sombre.

Quoique les exhalaisons & les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, & qui y forment des nuées, soient en équilibre avec la masse d'air qui les contient, elles n'ont pas pour cela perdu leur poids; elles sont encore aussi pesantes qu'elles l'étoient, lorsque réunies elles faisoient partie des masses dont elles se sont séparées; & de même qu'une nouvelle masse d'eau ajoutée à une autre masse, & qu'une nouvelle quantité d'air injectée dans une autre masse d'air, augmente le poids de la masse qui reçoit cette nouvelle quantité; pareillement les vapeurs qui s'élèvent dans l'atmosphère, augmentent le poids de l'air: d'où il suit que l'atmosphère est moins pesante lorsqu'elle contient peu de nuées, & qu'elle est beaucoup plus pesante lorsqu'elle en est remplie.

Mais quel est le poids de chaque nuée en particulier? C'est ce qu'on ne peut déterminer exactement; parceque les nuées sont plus rares les unes que les autres, qu'elles sont en équilibre avec des régions d'air de différente densité. Pour donner néanmoins quelqu'idée sur le poids des nuées, supposons qu'une nuée soit composée de dix particules d'air, & d'une particule de vapeur: calculons quel peut être le poids d'une masse d'air, dont les dimensions seroient égales à celles de cette nuée; prenons la dixième partie de ce poids & nous aurons le poids de la nuée. Supposons, par exemple, que le poids d'un pied cube d'air = 694 grains, & que la nuée dont nous voulons connoître le poids ait 6000 pieds en longueur, 6000 pieds en largeur & 1000 en hauteur; ces dimensions donneront en solidité 36000000000 pieds cubes. Ce nombre multiplié par 694 grains, donnera pour poids de la nuée 24984000000000, mais dans notre supposition, les vapeurs ne sont que la dixième partie de ce poids. Divisons-le donc par 10 pour avoir celui des vapeurs, & nous aurons 2498400000000 grains: or, une livre comprend 7680 grains; par conséquent pour réduire le poids précédent en livres, il faut le diviser par 7680, & le quotient sera 325781290 livres, & quelque chose de plus: d'où il paroît que le poids d'une telle nuée est immense, & que le poids de l'atmosphère doit être augmenté au delà de ce qu'on peut imaginer par celui des nuées qui y sont suspendues: mais en supposant que les vapeurs ne fussent que la centième partie de la masse d'air qui les contient, il ne s'agiroit alors que d'effacer le dernier chiffre à droite du nombre précédent; & si elles n'en formoient que la millième partie, on retrancheroit encore le chiffre suivant, &

ainsi de suite, & malgré cela on ne pourroit disconvenir que le poids des vapeurs ne fût encore très-considérable.

L'usage des nuées est fort considérable : 1°. Elles transportent la matière de la pluie dans toutes les différentes régions ; car comme elles sont en équilibre avec l'air, & qu'elles flottent dans son sein, les vents les poussent de tous côtés, & les transportent aisément d'un lieu dans un autre ; elles se fondent souvent en eau, & elles fournissent par ce moyen à la nourriture des plantes ; il arrive souvent que, sans se convertir en pluie, elles humectent encore la terre ; car elles sont en grande partie composées de vapeurs. C'est pour cette raison que ceux qui voyagent dans les Alpes, dans les Pyrénées, & sur d'autres montagnes, trouvent que le terrein, qui est assez élevé pour être plongé dans les nuées, est plus humide que partout ailleurs ; parce-que les nuées s'y déchargent d'une partie de leurs vapeurs. On remarque surtout ce phénomène dans l'île Saint Thomas, où il ne pleut jamais ; mais au milieu de cette île, on voit une montagne fort élevée converte d'arbres, qui est continuellement enveloppée de nuées, même pendant le jour : les parties de ces nuées pénètrent le sol de cette montagne, & l'humectent tellement, qu'il en coule de petits ruisseaux qui suffisent pour arroser les plaines & les campagnes, ainsi que *Mercator* l'atteste, d'après ses observations. Dans l'île de Fer, qui est une des Canaries, on voit croître une espèce d'arbre dont le sommet est toujours couvert de nuées : des feuilles de cet arbre coule une espèce de pluie que les habitans ont le soin de recueillir autant qu'il leur est possible.

2°. Les nuées couvrent la terre en différens endroits, & la défendent contre la trop grande ardeur du soleil, qui pourroit la dessécher & la brûler. Par-là toutes les plantes ont le temps de préparer les sucs dont elles se nourrissent ; ces sucs, qui sont encore crus lorsqu'ils pénètrent les racines, les feuilles, les tiges & les fleurs des plantes, séjournent dans les canaux de ces différentes parties ; ils s'y cuisent, & ils y prennent les préparations qui leur sont nécessaires pour être propres à la nourriture des fruits.

3°. Les nuées semblent être aussi une des principales causes des vents libres ; ce qui vient de ce que plusieurs de ces nuées sont formées de différentes exhalaisons qui se mêlent ensemble, fermentent, se développent en toutes sortes de sens, agitent l'air & excitent le vent : ou ces exhalaisons s'enflamment en fermentant les unes avec les autres & poussent encore l'air avec plus de violence : ou il peut encore arriver que quelques parties de ces exhalaisons se précipitent par le mélange ; alors la chûte de ces parties agite l'air & produit du vent.

4°. Les nuées réfléchissent encore, de différentes manières, & suivant différentes directions, les rayons du soleil qui étoient tombés sur la terre, & qui avoient été renvoyées vers elles ; c'est par ce moyen que nous voyons plusieurs corps qui ne sont point éclairés par les rayons directs du soleil, mais sur lesquels les nuées réfléchissent une grande quantité de ces rayons.

Colonne de nuée, ou nuée miraculeuse, se dit d'une nuée que Dieu envoya suivant l'Écriture, aux Israëlites

Israëlites à leur sortie d'Égypte pour les conduire dans leurs marches. Elles les accompagna depuis leur départ de *Socoth*, selon Saint Jérôme dans son Épître à Fabiole, ou depuis *Ramessé*, selon d'autres, ou seulement depuis *Éthan*, jusqu'à la mort d'Aaron, selon la plupart des Commentateurs. Cette Colonne étoit d'ordinaire, à la tête de l'armée d'Israël. Mais quand ils furent arrivés sur la mer Rouge, vis-à-vis de Phihahiroth; & que l'armée des Égyptiens eût paru devant eux, la Colonne de nuée qui étoit à la tête du camp d'Israël, vint se placer entre le camp des Israëlites & celui des Égyptiens; ensorte que les Égyptiens ne purent approcher des Israëlites de toute la nuit.

Mais le matin vers le point du jour, voyant que la nuée s'avançoit vers la mer, & suivoit les Israëlites qui avoient passé dans son lit desséché pendant la nuit, les Égyptiens les voulurent poursuivre; & ils furent tous enveloppés sous les eaux de la mer Rouge, qui se renverserent sur eux. Cette nuée continua toujours depuis à suivre les Israëlites dans le désert. Elle étoit claire & lumineuse pendant la nuit, pour les éclairer dans les ténèbres; & pendant le jour, elle étoit sombre & épaisse, pour les garantir des chaleurs excessives de ces déserts d'Arabie, où ils voyageoient. La même nuée par ses mouvemens donnoit aussi aux Israëlites le signal pour camper ou pour décamper; ensorte que le peuple demeuroit où elle demeuroit, aussi long-temps qu'elle ne se levoit point; & dès qu'elle se levoit, le peuple décampoit & la suivoit jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât. On lui donne le nom de *Colonne*, à cause de sa forme, qui étoit haute & élevée comme une pile & un amas de brouillards. Il y a des Interprètes qui veulent qu'il y ait eu deux nuées: l'une pour éclairer, & l'autre pour couvrir & pour ombrager le camp d'Israël.

On dit figurément, qu'*une nuée se forme*, que *la nuée crévera;* pour dire, qu'une entreprise, qu'un complot, qu'une conspiration, qu'une punition, qu'une vengeance, *&c.* se prépare, & est prête à éclater.

NUÉE, se dit aussi figurément d'une multitude de personnes, d'oiseaux ou d'animaux qui vont par troupes. *Des nuées de Barbares inondoient l'Empire. On y voit des nuées de cailles, de perdrix. Il y dans cette île des nuées d'insectes, de sauterelles.*

NUÉE, se dit en termes de Lapidaires, des parties sombres qui se trouvent assez souvent dans les pierres précieuses & qui en diminuent la beauté & le prix.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

NUEILLY; bourg de France en Touraine, à deux lieues, est-sud-est, de la Haye.

NUEMENT; adverbe. *Apertè.* Sans déguisement. *La vérité s'exprime nuement & sans art.*

On dit, qu'*un fief relève nuement de la Couronne* ou *d'un Marquisat, d'un Comté*, &c. pour dire, qu'il est mouvant immédiatement du Roi, ou d'un Marquisat, d'un Comté, *&c. Les Pairies de France relèvent nuement de la Couronne.*

On prononce *nûmant.*

NUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Colores temperare.* Assortir des couleurs dans des ouvrages de laine ou de soie, de

manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur en allant du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair. *Nuer les couleurs.*

Nuer, signifie aussi mêler & assortir ensemble différentes couleurs. *Les couleurs de cette étoffe sont parfaitement bien nuées.*

NUER; rivière d'Irlande, qui a sa source dans le Comté de la Reine, arrose Kilkenni & Thomas-Town, & va ensuite se perdre dans la rivière de Barrowem, un peu au-dessus de Roff.

NUESSE; substantif féminin & terme de Coutume, qui signifie en quelques endroits comme l'Anjou & le Maine, droit direct & immédiat.

Il se dit aussi quelquefois du district ou territoire soumis immédiatement au Seigneur.

NUESTRA SENORA DE CARVALLEDA; bourg maritime de l'Amérique méridionale dans la Province de Venezuela, au nord de la ville de Caracas, sous le dixième degré de latitude nord.

NUESTRA SENORA DE LA PAZ; ville épiscopale de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Los Charcas, vers la source de la rivière de Choqueupo, sous le 313ᵉ degré, 30 minutes de longitude, & le 16ᵉ, 48 minutes de latitude méridionale. Les terres y abondent en vignes & en fruits qui commencent à mûrir au mois de Janvier.

NUESTRA SENORA DE LA VITTORIA; ville de l'Amérique septentrionale au Mexique, sur la côte de la Baie de Campêche, dans la Province de Tabasco, dont elle avoit autrefois le nom. Cortez saccagea cette ville en 1519. Les Espagnols qui l'ont depuis peuplée, lui ont donné le nom qu'elle porte aujourd'hui en mémoire d'une victoire qu'ils y ont remportée sur les malheureux habitans de ces contrées.

NUEVA SEGOVIA; ville épiscopale des Indes Orientales, dans la partie septentrionale de l'île de Luçon, l'une des Philippines, vers l'embouchure de la rivière de Cagayan.

NUIHIANG; ville de la Chine, dans la Province de Honan, au département de Nanyang, septième Métropole de cette Province.

NUIKIANG; ville de la Chine, dans la Province de Suchuen, au département de Chingtu, première Métropole de cette Province.

NUIKIEU; ville de la Chine, dans la Province de Pekin, au département de Xunte, cinquième Métropole de cette Province.

NUILLÉ; bourg de France en Anjou, à cinq lieues, nord-nord-ouest, de Château-Gonthier.

NUILLÉ LE JALAIS; bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, est, du Mans.

NUILLÉ LE VENDAIN; bourg de France dans le Maine, à six lieues, nord-est, de Mayenne.

NUILLÉ SUR OUETTE; bourg de France dans le Maine, sur l'Ouette, à quatre lieues, est-sud est, de Laval.

NUIOHANG; ville de la Chine, dans la Province de Pekin, au département de Taming, septième Métropole de cette Province.

NUIRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison. *Nocere.* Faire tort, porter dommage, faire obstacle, empêcher, incommoder. *Si les pluies continuent elles nuiront aux blés. Plusieurs personnes cherchent à vous nuire à la Cour. Le dessein de nuire est incompatible*

avec les sentimens de l'homme de bien. C'est un mal qu'il y ait des citoyens qui puissent nuire aux autres impunément.

On dit proverbialement, *trop gratter cuit, trop parler nuit.*

Nuire, s'emploie quelquefois avec la négative, pour dire, aider, servir, être utile. *Il a des amis à la Cour qui ne lui nuiront pas. Elle ne nous a pas nui dans cette affaire.*

Ce verbe se conjugue comme *séduire*, avec cette différence que son participe passif fait *nui*, & est indéclinable.

Les temps composés se conjuguent avec l'auxiliaire Avoir. *Il a nui. Elle auroit nui.*

NUISANCE; vieux mot qui signifioit autrefois dommage, obstacle, empêchement.

NUISIBLE; adjectif des deux genres. *Noxius.* Dommageable, qui porte préjudice, qui incommode. *Tous les excès sont nuisibles à la santé. Le feu & la fumée sont nuisibles à la vue.*

NUIT; substantif féminin. *Nox.* L'espace de temps où le soleil est sous notre horison.

La nuit proprement dite, c'est-à-dire, l'obscurité, ne commence qu'à la fin du crépuscule; & la *nuit*, telle qu'on la définit ici, n'est considérée qu'astronomiquement.

Sous l'équateur, les nuits sont égales aux jours; sous le pole, la *nuit* dure la moitié de l'année. Le jour des équinoxes, les nuits sont égales aux jours dans tous les climats de la terre.

Dans l'hémisphère septentrional que nous habitons, les nuits sont plus grandes que les jours, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps, & les nuits sont plus courtes que les jours, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne.

Les plus grandes nuits de l'hémisphère septentrional arrivent au solstice d'hiver, & les plus courtes au solstice d'été; c'est le contraire dans l'hémisphère méridional.

Les anciens Hébreux partageoient la nuit en quatre parties, qu'ils appeloient *veilles*, dont chacune duroit trois heures; la première commençoit au soleil couché, & s'étendoit jusqu'à neuf heures du soir; la seconde jusqu'à minuit; la troisième jusqu'à trois heures, & la quatrième finissoit au lever du soleil. Ces quatre parties de la nuit sont quelquefois appelées dans l'Écriture, le *soir*, le *milieu de la nuit*, le *chant du coq* & le *matin*.

Les anciens Gaulois & les anciens Germains, divisoient le temps, non par jours, mais par nuits, comme il paroît par différens endroits de Tacite & de César; les Arabes font la même chose encore aujourd'hui.

Les premiers Anglois-Saxons étoient dans le même usage.

On dit, *percer les nuits;* pour dire, veiller toutes les nuits.

On appelle *bonnet de nuit, chemise de nuit*, le bonnet, la chemise dont on fait usage pour se mettre au lit.

En prenant congé le soir des personnes avec qui l'on vit en familiarité, on dit, *je vous souhaite une bonne nuit. Bon soir & bonne nuit.*

On dit, *se mettre à la nuit;* pour dire, se mettre au hasard d'être surpris par la nuit avant qu'on soit arrivé au lieu où l'on veut aller. *Si*

vous partez aujourd'hui, vous vous mettrez à la nuit.

On dit proverbialement, *la nuit porte conseil*; pour dire, qu'il faut prendre du temps pour réfléchir à une affaire avant de l'entreprendre.

On dit aussi proverbialement, que *la nuit tous chats son gris*; pour dire, que la nuit il est aisé de se méprendre & de ne pas reconnoître ceux à qui on parle.

Nuit, se dit en termes de Mythologie, d'une divinité qui selon Hésiode, étoit fille du Chaos. Les Poëtes ont fait diverses peintures de cette divinité : les uns lui donnent des aîles, comme à l'amour & à la victoire, pour marquer la rapidité de sa course. Euripide la représente ingénieusement couverte d'un grand voile noir parsemé d'étoiles, parcourant sur son char la vaste étendue des Cieux : cette manière de représenter cette divinité a été suivie par les Peintres & les Sculpteurs. On la trouve cependant quelquefois sans char, tenant d'une main son voile parsemé d'étoiles qui voltige au gré des vents, & tournant de l'autre son flambeau vers la terre dont elle s'approche, comme si elle vouloit éteindre sa torche. C'est ainsi qu'on voit la nuit dans un dessein tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, que Dom Bernard de Monfaucon a fait graver dans sa Paléographie. Il paroît delà que cette manière de peindre la nuit fut pratiquée jusqu'au moyen âge, & étoit encore usitée au dixième siècle.

Les Poëtes donnent à cette Déesse, sans le commerce d'aucun dieu, des enfans de son espèce : le cruel destin, les parques, les ténèbres, la misere, la mort, la douleur, l'envie, le travail, la vieillesse; cette famille n'est point belle. Énée avant de descendre dans les enfers, immole une brebis noire à la nuit comme mère des Euménides. Pausanias dit que cette Déesse avoit un temple qu'on nommoit le *Temple des Divinations*, parceque le temps de la nuit est le plus propre à approfondir des choses obscures & difficiles. C'est peut-être pour cela que les Grecs donnoient à la nuit l'épithète de *Sage* & de *Prudente*.

On dit poétiquement, *la nuit du tombeau*, *une éternelle nuit*; pour dire, la mort.

On dit adverbialement *de nuit*; pour dire, pendant la nuit. *Nous ne marchions que de nuit pour éviter la chaleur du jour.*

Différences relatives entre *nuit*, *obscurité*, *ténèbres*.

Les ténèbres semblent signifier quelque chose de réel & d'opposé à la lumière. *L'obscurité* est une pure privation de clarté. La *nuit* est la cessation du jour, c'est-à-dire, le temps où le soleil n'éclaire plus.

On dit des *ténèbres*, qu'elles sont épaisses; de l'*obscurité*, qu'elle est grande; de la *nuit*, qu'elle est sombre.

On marche dans les *ténèbres*, *à l'obscurité*, & pendant la *nuit*.

NUITAMMENT; adverbe. *Noctu.* De nuit. Il ne se dit qu'en style de Palais, en parlant d'un vol ou de quelqu'autre mauvaise action faite de nuit. *Ils l'attaquèrent nuitamment. Un meurtre commis nuitamment.*

NUITÉE; substantif féminin. *Una nox.* Terme populaire. L'espace d'une nuit. Il ne se dit guère que de ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gîte & pour

la dépense. *On paye un écu par nuitée à la croix blanche.*

Nuitée, se dit aussi populairement de l'ouvrage, du travail d'une nuit. *On a travaillé à ce bâtiment pendant plusieurs nuits, & chaque ouvrier a eu un écu par nuitée.*

NUITHLAND; contrée de Suisse, renfermée entre les rivières d'Aar & d'Orbe. Les villes de Berne & de Fribourg y sont situées.

NUITONS; (les) ancien peuple de Germanie, qui, selon Cluvier, habitoit une partie de la Marche de Brandebourg, du Duché de Mecklenbourg & de la Poméranie.

NUITS; *voyez* Nuys.

NUL, NULLE; adjectif. *Nullus.* Aucun, pas un. *Nul ne peut se garantir de la mort. Vous n'avez nulle raison d'en agir ainsi. Elle n'a nulle attention pour lui.* Dans ce sens, ce mot n'a point de pluriel.

Nul, signifie aussi qui n'est d'aucune valeur; & il se dit particulièrement d'un contrat, d'un testament ou autre acte. *La donation fut déclarée nulle. Le défaut de qualité rend l'acte nul. Le mariage est indissoluble, mais il peut être nul. L'emprisonnement & les recommandations furent déclarés nuls & injurieux.*

NULENOIS; vieux mot qui signifioit autrefois jamais.

NULLE; substantif féminin. Caractère qui ne signifie rien & qu'on emploie dans les lettres en chiffre pour les rendre plus difficiles à déchiffrer. *On a employé plusieurs nulles dans ce chiffre. Les nulles rendent cette lettre difficile à déchiffrer. Chaque ligne commence par une nulle.*

NULLEMENT; adverbe. *Nullo modo.* En nulle manière. *Je ne l'ai nullement offensé. Il n'est nullement propre à cela. Permettez-vous que les choses se fassent ainsi? Nullement.*

Nullement, signifie aussi au Palais, d'une façon nulle: *Il a été nullement & incompétemment procédé.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

NULLITÉ; substantif féminin. *Nullitas.* Terme de Palais. Vice, défaut qui rend un acte nul.

Il y a deux sortes de nullités: les unes touchent la forme des actes; les autres le fond.

Les nullités de forme sont celles qui proviennent de quelque vice en la forme extérieure de l'acte; par exemple, s'il manque quelque chose pour le rendre probant & authentique.

Les nullités des actes au fond, sont celles qui viennent d'un vice intrinseque de l'acte; par exemple, si celui qui s'oblige n'en a pas la capacité, ou si la disposition qu'il fait est prohibée par les lois.

On distingue encore les nullités en nullités de droit, & nullités d'ordonnance ou de coutumes. Les nullités de droit sont celles qui sont prononcées par les lois, comme la nullité de l'obligation d'un mineur qui est lésé.

Les nullités d'ordonnance sont celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance, qui ordonne de faire quelque chose à peine de nullité. Quelques-unes de ces nullités d'ordonnance regardent la forme de la procédure; c'est pourquoi on les appelle aussi *nullités de procédure*, comme seroit dans un exploit le défaut de mention de la personne à qui l'Huissier a parlé.

Il y a des nullités d'ordonnance qui regardent la forme ou le fond de certains actes, comme dans les

donations le défaut de tradition & d'acceptation, le défaut d'insinuation.

Il en est de même des nullités de coutume : ce sont des peines prononcées par les coutumes pour l'omission de certaines formalités, comme la nullité du retrait lignager faute d'offres réelles à chaque journée de la cause, ou bien lorsqu'une disposition entre-vifs ou testamentaire est contraire à la coutume.

Les voies de nullité n'ont point lieu en France, c'est-à-dire, que les actes dont les lois prononcent la nullité, ne sont pas nuls de plein droit, il faut les faire déclarer tels ; ce qui ne se peut faire sans obtenir à cet effet des lettres du Prince : mais cela n'a lieu que pour les nullités de droit, c'est-à-dire, celles qui résultent du droit Romain, comme la nullité de l'obligation d'un mineur : il faut qu'il obtienne des lettres de rescision pour faire restituer contre son obligation.

Il n'en est pas de même des nullités d'ordonnance & de coutumes ; il ne faut point de lettres pour les opposer ; elles sont encourues de plein droit par la contravention à la disposition de l'ordonnance ou de la coutume qui prononce la peine de nullité.

Les *moyens de nullité* sont ceux que l'on tire de la nullité de quelque procédure.

En général, ni les Procureurs, ni les Huissiers ne sont garans des nullités qui se trouvent être de leur fait dans les procédures de leur ministère : quand on les actionne à ce sujet, ils opposent la maxime triviale, *mal exploité, point de garant.*

Cette maxime est néanmoins sujette à des exceptions :

1°. Un Procureur, un Huissier & tout autre Officier, est garant des nullités qui procèdent de sa malice & de sa prévarication : s'il en étoit autrement, les Officiers pourroient trahir leur ministère impunément.

2°. Un Huissier est garant de la remise des titres & pièces, qu'il fait mal à propos à une partie qu'il contraint, lorsqu'il n'a pas reçu tout ce qui étoit dû à la partie qui l'avoit chargé d'exercer des contraintes.

3°. Il est encore garant, lorsqu'au lieu d'exercer des contraintes contre les débiteurs de ceux qui l'avoient chargé, il en exerce contre des personnes qui ne doivent rien à ses parties, & contre lesquelles les titres qui lui ont été remis, n'avoient aucune force. Par exemple, un Huissier qui, au lieu de constituer prisonnier le débiteur condamné par le titre qui lui est remis, arrête une autre personne, est tenu des dommages & intérêts, & des autres indemnités que cette personne, non condamnée, peut demander à cette occasion.

Il en est de même d'un Huissier qui exerce des contraintes, que les titres, dont il est porteur, ne lui donnent pas droit d'exercer, par exemple, s'il emprisonne un débiteur qui n'est point condamné par corps, il est également garant des dommages & intérêts, & des autres demandes que peuvent engendrer les contraintes qu'il a mal à propos exercées.

4°. Un Huissier est encore garant des nullités qui se rencontrent dans une saisie-réelle, dans les criées, & dans les autres poursuites de son ministère, où il n'a

pas observé les formes prescrites par les lois qu'il ne devoit pas ignorer ; c'est ce que la Cour a jugé par un Arrêt rendu en la Grand' Chambre, le premier Juillet 1752, par lequel il a été ordonné qu'une poursuite de criées, déclarées nulles avant l'adjudication, seroit recommencée aux frais de Guillaume, Huissier au Parlement, qui avoit fait une nullité dans l'une des quatre criées des biens saisis sur le sieur Hérault.

5°. On pense aussi qu'un Procureur est garant des nullités qui procèdent de son fait, & qui se rencontrent aux procédures de son ministère dans les poursuites de décret. C'est l'opinion commune du Châtelet ; mais on n'y admet cette garantie que pendant dix ans seulement.

6°. Quelques-uns pensent encore que les Procureurs sont garans, envers les femmes séparées de biens, de la régularité de la procédure de séparation qu'ils ont poursuivie.

En Artois, les Procureurs chargés de causes sur mises de fait, doivent les faire inscrire tous les ans sur le rôle, pour éviter l'interruption, & l'espèce de péremption annuelle qui a lieu pour ces sortes d'affaires seulement, par la cessation de poursuites pendant un an ; autrement ils sont garans en leur nom des nullités qui peuvent résulter de la discontinuation des poursuites. Le Conseil d'Artois l'a ainsi attesté par un acte de notoriété du 7 Novembre 1718.

Ni les Procureurs, ni les Huissiers, ne sont garans des nullités qui procèdent de leur fait dans les procédures du retrait.

En matière criminelle, lorsqu'il se rencontre des nullités du fait des Juges qui ont fait les instructions, les Cours supérieures ordonnent que la procédure sera recommencée aux frais des Juges ; les exemples en sont très-fréquens, & il est d'usage de renvoyer ces nouvelles instructions devant le plus prochain Juge royal du lieu où la première procédure a été instruite.

La nullité d'une saisie-réelle ou d'une saisie-exécution, opère de droit la nullité de toutes les oppositions qui y ont été formées : de même la nullité d'un emprisonnement opère de droit la nullité des recommandations, parceque les oppositions & recommandations ne sont que des suites & des dépendances qui participent aux vices de la saisie ou de l'emprisonnement.

L'Ordonnance de 1667 veut que dans les défenses on emploie les fins de non-recevoir, nullité des exploits ou autres exceptions péremptoires, si aucune il y a, pour y être préalablement fait droit.

On appelle *nullité péremptoire*, celle qui anéantit toute une procédure, & où la forme emporte le fond.

Lorsqu'on procède purement & simplement sur un exploit ou autre procédure, sans en demander d'abord la nullité, en ce cas les nullités sont couvertes, c'est-à-dire, que l'on n'est plus recevable dans la suite à les opposer.

Celui qui requiert quelque préalable, proteste ordinairement de nullité au cas que l'on passe outre, avant d'avoir satisfait à ce qu'il requiert.

Les Juges qui évoquent ou qui accordent des défenses d'exécuter un jugement rendu par quelque Juge inférieur, sont en même

temps défenses de faire des poursuites au préjudice de leur jugement, à peine de nullité.

Les Officiers des Élections sont obligés de spécifier dans leurs jugemens les nullités qui les déterminent à déclarer nuls les procès-verbaux sur lesquels ils prononcent. Cette règle n'a pas lieu à l'égard des autres Juges.

NUMANA; nom d'une ancienne ville du Picenum que Pline dit avoir été bâtie par les Siciliens. Son nom moderne est *Humana*.

NUMANCE; nom d'une ancienne & fameuse ville de l'Espagne Tarragonnoise dans le pays des Arévaques, située sur une petite éminence entre *Volucé* & *Angustobriga*, à quinze milles de la première, & vingt-trois milles de la seconde. Le Durius (le Douro) l'arrosoit comme le dit Strabon, mais ce fleuve étoit peu considérable en cet endroit, parcequ'il se trouvoit encore voisin de sa source.

Numance avoit 2880 pas de tour. Florus l'appelle *Hispaniæ Decus*, à cause du courage de ses habitans. Cette ville, dit-il, sans murs, sans tours, & munie seulement d'une garnison de quatre mille Celtibères, soutint seule pendant quatorze ans les efforts d'une armée de quarante mille hommes. Elle fut enfin saccagée l'an 621 de Rome par Scipion Émilien, après avoir lassé la patience de six Consuls. *Numancia fera*, dit Horace, pour marquer la valeur féroce de ses habitans, qui aimèrent mieux se détruire eux-mêmes par le feu, le fer & le poison, que de tomber entre les mains du vainqueur.

NUMA POMPILIUS, fut élu par le Sénat de Rome, pour succéder à Romulus, 714 ans avant Jésus-Christ. C'étoit un homme d'environ quarante ans, plein de probité & d'honneur. Retiré à la campagne depuis long-temps, il ne s'occupoit que de l'étude des lois & du culte des Dieux. Le mariage qu'il avoit fait avec Tatia, fille de ce Tatius qui partageoit la royauté avec Romulus, n'avoit pu l'engager à quitter la retraite, pour venir jouir des honneurs qui l'attendoient à Rome. Il fallut pour lui faire accepter le sceptre que ses proches & ses compatriotes joignissent leurs instances à celles des Ambassadeurs Romains. Numa n'avoit point les qualités guerrières de son prédécesseur; mais il fut un grand Roi par ses seules vertus politiques. Les Romains étoient naturellement féroces & indociles; il leur falloit un frein: Numa le leur donna, en leur inspirant l'amour pour les lois & le respect pour les dieux. Il s'étoit répandu une opinion qu'il avoit des entretiens secrets avec la nymphe Egerie; il en profita, pour faire croire au peuple qu'il ne faisoit rien que par les conseils de cette nymphe.

Numa mourut dans un âge avancé, après avoir régné heureusement pendant 42 ans. Il laissa la mémoire d'un bon Prince.

NUMATSJU; ville du Japon, dans l'île de Niphon sur les frontières des Provinces de Suruga & Idsu, à l'embouchure de la rivière Sisingava. On y compte environ deux mille maisons.

NUMBOURG; petite ville d'Allemagne, dans la basse Hesse. Elle appartient à l'Electeur de Mayence.

NUMÉRAIRE; adjectif des deux genres. *Numerarius*. Il ne se dit que de la valeur fictive des espèces. *Il faut distinguer la valeur numéraire de la valeur intrinseque. La valeur numéraire*

numéraire du double louis est de 48 livres.

NUMÉRAL, ALE; adjectif. *Numeralis.* Qui désigne un nombre. *Adjectif numéral. Les lettres numérales du chiffre romain.*

NUMÉRATEUR; substantif masculin & terme d'Arithmétique. *Numerator.* Il désigne dans une fraction quel nombre on prend des parties égales dans lesquelles l'unité est supposée divisée. Ainsi dans la fraction $\frac{3}{15}$ le chiffre trois est le numérateur; & marque qu'il faut prendre trois parties dans quinze.

NUMÉRATION; substantif féminin. *Numeratio.* Terme d'Arithmétique. L'art de prononcer, d'estimer un nombre quelconque ou une suite de nombres.

On exprime ordinairement les nombres par les neuf caractères suivans, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Quand on est arrivé à dix, on recommence & on répète les mêmes chiffres, qui pour lors expriment des dixaines.

Afin que les neuf caractères numériques puissent exprimer non-seulement des unités, mais des dixaines, des centaines, des mille, *&c.* on leur a attribué une valeur locale, dépendante de la place où ils sont; ainsi quand un chiffre est seul, ou qu'il est le plus à la droite dans un nombre quelconque, il signifie des *unités;* à la seconde place, il marque des *dixaines;* à la troisième des *centaines;* à la quatrième des *mille.*

Maintenant, pour exprimer ou lire un nombre qui est écrit, & pour assigner à chaque caractère sa valeur propre, divisez le nombre proposé en commençant de la droite vers la gauche en plusieurs classes de trois chiffres chacune, séparées l'une de l'autre par des virgules: après quoi on observera que les chiffres contenus dans la première classe ou premier ternaire, en allant de la droite vers la gauche, n'expriment que des unités, des dixaines, & des centaines simples, sans aucune autre dénomination; dans la seconde classe, ce sont des unités, des dixaines, des centaines de mille; la troisième exprime des millions, la quatrième des billions, la cinquième des trillions, & ensuite des quatrillions, des quintillions, des sextillions, des septillions, *&c.*

S'il falloit donc faire la numération ou énoncer la quantité 92, 084, 300, 216, 947, après l'avoir distinguée en classes ou en ternaires par des virgules, on diroit quatre-vingt-douze trillions, quatre-vingt-quatre billions, trois cens millions, deux cens seize mille, neuf cens quarante-sept.

Ainsi l'on voit en général que toute la difficulté de la numération se réduit à énoncer & à écrire un nombre composé de trois chiffres, en se souvenant que de trois en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change; que les unités deviennent des mille les mille des millions, ceux-ci des billions.

NUMÉRATION, se dit aussi en termes de comptes, d'un payement actuel fait en argent. *Actuelle numération de deniers.*

NUMÉRIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient aux nombres. *Calcul numérique. Opération numérique.*

NUMÉRICUS, Gouverneur de la Gaule-Narbonnoise, ayant été accusé de péculat, Julien examina publiquement l'affaire avec une sé-

rieuse attention : le Gouverneur nioit tous les faits qu'on lui objectoit, & on ne pouvoit les prouver. Alors Delphide, célèbre Avocat, qui plaidoit contre l'accusé, s'étant écrié avec véhémence : *quel coupable ne passera pas pour innocent, s'il suffit de nier ?* Julien lui fit sur le champ cette réponse si sage, louée par plusieurs Historiens : *& quel innocent ne passera pour coupable, s'il suffit d'accuser.*

NUMÉRO ; substantif masculin. Terme fort usité dans le commerce. Il signifie un certain nombre ou chiffre qu'on met sur les marchandises pour les pouvoir distinguer plus facilement.

Dans les livres, factures & autres écritures mercantilles, le mot numero s'exprime en abrégé par cette figure N°. Les nombres ou chiffres s'écrivent ensuite de cette manière, N°. 1, N°. 5, N°. 10, N°. 50, *&c.*

On se sert aussi du terme de *numero* pour faire entendre la grosseur, longueur, largeur & qualité de certaines marchandises qu'il seroit difficile d'exprimer autrement : ainsi les épingles des numeros 3, 4 & 5, sont les plus petites de toutes. Celles des numeros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14, augmentent insensiblement de grosseur & de longueur ; enfin les numeros 16, 18, & 20 sont les plus fortes de toutes, ensorte qu'un Marchand qui en veut avoir de diverses sortes, écrit aux Fabricans qu'il en veut telle ou telle quantité de tels & tels numeros, & il est servi à son gré : il en est de même des rubans, galons, padoues, *&c.*

C'est pareillement avec ces numeros que l'on marque les caisses, balles, balots, *&c.* que les Commissionnaires envoyent à leurs Commettans par les voitures publiques ; on écrit pour cet effet avec de l'encre & une espèce de plume ou pinceau de bois, N°. 1, sur la première balle ou caisse, N°. 2, sur la seconde & ainsi de suite quand elles sont pour le même Marchand, ce qu'on marque aussi sur la lettre de voiture.

Numero désigne assez souvent dans la table d'un regître la page où quelque somme est portée, ce qui est la même chose que si on disoit, *page* 6, *page* 10, *page* 20, &c.

On appelle *livre de numero*, une sorte de livre que les Marchands tiennent pour connoître avec facilité toutes les marchandises qui entrent dans les magasins, qui en sortent, ou qui y sont actuellement. Le livre des numeros est du nombre de ceux qu'en fait de parties doubles on nomme *livres auxiliaires.*

Les Marchands appellent aussi *numero*, la marque particulière & secrette qu'ils mettent sur leurs étoffes & autres marchandises, pour se souvenir du prix qu'elles valent, & qu'ils les doivent vendre.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme entend le numero;* pour dire, qu'il est habile dans le commerce dont il se mêle, & que son habileté lui est profitable.

NUMÉRO, signifie aussi en termes de Palais, le nombre, la cotte qu'on met sur quelque chose. *Le contrat inventorié sous le numéro 5.*

NUMÉROTÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez* NUMÉROTER.

NUMÉROTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Numé-*

ris signare. Terme de Commerce & de Palais. Mettre le numéro ou la cotte. *Numéroter une caisse. Numéroter des pièces.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

NUMIDES; (les) peuples d'Afrique, qui habitoient la Numidie. *Voyez* NUMIDIE.

NUMIDIE; ce nom s'étendoit primitivement à tout ce qui est compris entre l'Afrique proprement dite, & les limites qui bornoient d'ancienneté la Mauritanie à un fleuve nommé *Molochath* ou *Malva*, aujourd'hui Mulvia, dont l'embouchure dans la mer est par le travers du cap de Gata, sur la côte méridionale de l'Espagne. A cet espace répond actuellement le Royaume d'Alger. Deux peuples partageoient cette grande contrée, les *Massyli* du côté de l'Afrique, & les *Massesyli* vers la Mauritanie; & un Promontoire fort avancé en mer, nommé *Tretum*, aujourd'hui *Sebda-Ruz* par les gens du pays, ou les sept Caps, par les Marins, *Bugaronie*, faisoit un point de séparation entre ces peuples. Ils obéissoient à deux Princes célebres dans l'Histoire, les premiers à Massinissa, les autres à Syphax. L'attachement de Massinissa aux Romains, mérita de leur part, non-seulement qu'il fût rétabli dans son Royaume, dont il avoit été dépouillé par Syphax, mais encore d'être mis en possession du Royaume de celui-ci, ce qui réunit la nation Numide sous la puissance d'un seul & même Prince. Cet État étoit le même que sous Jugurtha, & même encore sous Juba, vaincu par César, qui réduisit la Numidie en Province. Mais, Auguste ayant gratifié Juba, fils de Juba, d'une partie du Royaume de son père, cette Province de Numidie perdit son étendue; & du côté de ce qui avoit pris le nom de *Mauritanie*, par extension de ce nom au-delà de ses anciennes limites, la Numidie paroît finalement bornée au fleuve Ampsagas, qui se rend dans la mer sur le côté du Promontoire *Tretum*, qu'on nomme aujourd'hui *Wad-Il-Kibir*, ou le *grand Fleuve*.

NUMISMALE; adjectif féminin. Les Naturalistes ont donné le nom de *pierres numismales* à des pierres qui ont une forme circulaire & applatie qui les fait ressembler à de la monnoie; on les nomme en latin *lapides numismales*, ou *nummi diabolici*. Il y a lieu de croire que ces pierres ne sont autre chose que de vraies pierres lenticulaires.

On trouve dans la Laponie suédoise, près du fort de Brattensborg, dans une ville appelée *Ivoë*, de petites pierres en forme de monnoie, & que l'on nomme pour cette raison *nummi Brattensburgici;* ces pierres numismales ont cela de particulier, qu'elles montrent à leur surface une figure assez semblable à une tête de mort. M. Stolbœus les appelle *ostracites numismatici;* il a publié à leur sujet une dissertation en 1732, imprimée à Lunden, *Londini Gothorum;* cet auteur croit que c'est une coquille d'huître parasite très-petite qui a même conservé sa nature de coquille, & qui a été pétrifiée, *Ostracites minimus parasiticus.* Cette coquille adhéroit à une huître plus grande dont elle tiroit sa nourriture par trois ouvertures qui lui donnent cette ressemblance imparfaite qu'on y voit avec la figure d'une tête de mort.

NUMISMATIQUE; adjectif des

deux genres. Qui a rapport aux médailles autiques. *La science numismatique a fait de grands progrès dans le dernier siècle.*

NUMISMATOGRAPHIE; substantif féminin. *Numismatographia*. Description des médailles & des monnoies antiques, soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre.

Fulvius Orsinus, ant. Augustinus, Évêque de Sarragosse, Erizzo, noble Vénitien, & Occo ont beaucoup réussi dans la numismatographie; plusieurs auteurs modernes ont pareillement travaillé sur cette matière avec succès, entr'autres, les deux Mezzabarbes, Patin, Spanheim, Hardouin, Morel, Vaillant, Joubert, Baudelot, Berger, de Valois, MM. de Bose, de la Bastie, & parmi les Anglois, Evelyn.

NUMISTRO; nom d'une ancienne ville d'Italie, chez les Brutiens.

NUMMULAIRE; substantif féminin. *Nummularia*. Plante qu'on appelle aussi *herbe aux écus* ou *herbe à cent maladies*. Elle croît très-communément à la campagne, dans les lieux humides, le long des fossés & des chemins & proche des ruisseaux. Sa racine est traçante, menue; elle pousse plusieurs tiges longues, grêles, anguleuses, rampantes à terre, portant des feuilles opposées deux à deux, larges d'un doigt, arrondies & un peu crêpées, vertes, jaunâtres, d'un goût fort astringent. Ses fleurs sortent pendant l'été, des aisselles des feuilles; elles sont grandes, jaunes, formées en rosette; il leur succède de petits fruits sphériques qui contiennent des semences fort menues.

La nummulaire s'étend plus ou moins en grandeur, suivant les terres où elle naît; celle qui se trouve dans les jardins est plus grande que celle des champs. On doute que cette plante fasse aucun mal aux moutons, comme le prétendent quelques paysans: elle est astringente, antiscorbutique, vulnéraire, excellente pour arrêter toutes sortes de flux, & pour consolider les plaies & les ulcères du poumon,

NUMITOR; fils de Procas, Roi d'Albe & frère d'Amulius. Procas, en mourant, 795 ans avant Jésus-Christ, le fit héritier de sa Couronne avec Amulius, à condition qu'ils régneroient tour à tour d'année en année; mais Amulius s'empara de trône & donna l'exclusion à Numitor dont il fit mourir le fils nommé Lausus. Il contraignit ensuite Rhéa Sylvia, fille unique de Numitor, d'entrer parmi les Vestales. Mais cette Princesse étant devenue mère malgré ces précautions, publia que c'étoit du Dieu Mars, accoucha de Remus & de Romulus qui tuèrent Amulius, & rétablirent Numitor sur le trône 754 ans avant Jésus-Christ.

NUNCUPATIF; adjectif masculin. & terme de Jurisprudence qui se dit d'un testament fait de vive voix & non rédigé par écrit.

Le testament nuncupatif n'est usité qu'en pays de droit écrit où il est tenu pour bon; mais en pays coutumier il est rejeté à moins qu'il ne soit testament militaire. *Voyez* Testament.

NUNDINALE; adjectif féminin & terme d'antiquité. Les Romains donnoient ce nom à chacune des huit premières lettres de l'alphabet, lesquelles s'appliquoient de suite à tous les jours de l'année, de même que nos lettres dominicales; en sorte qu'il y en avoit tous

les ans une qui indiquoit les jours de marché.

Le peuple de la campagne, après avoir travaillé huit jours de suite, venoit à la ville le neuvième jour pour vendre ses denrées, & pour s'instruire de ce qui avoit rapport soit à la religion soit au gouvernement.

Lorsque le jour nundinal tomboit, par exemple, sur la lettre *A*, il arrivoit le 1, le 9, le 17 & le 25 de Janvier, & ainsi de suite de neuf jours en neuf jours, & la lettre *D* étoit pour l'année suivante la lettre nundinale.

NUPAL; ville des Indes orientales, capitale d'un petit État de même nom, situé dans le voisinage du Royaume de Boutan, & tributaire du Grand Mogol.

NUPTIAL, ALE; adjectif. *Nuptialis*. Qui concerne la cérémonie des nôces, qui appartient au mariage, *Le lit nuptial. La bénédiction nuptiale. Les habits nuptiaux.* Voyez Mariage, Nôces.

NUQUE; substantif féminin. *Fossa*. Le creux qui est entre la tête & le chignon du cou. *Se frotter la nuque du cou. Appliquer un cautère sur la nuque.*

La première syllabe est brève & la seconde très brève.

NUR; ville d'Asie, entre Samarcande & Bocare.

NURA; rivière d'Italie, qui a sa source dans la partie méridionale du duché de Plaisance, près des frontières du marquisat de San Steffano, arrose une vallée à laquelle elle donne son nom, & va se jeter dans le Pô, un peu au-dessus de l'embouchure de la Chiavenna.

NUREMBERG; ville considérable & impériale d'Allemagne, capitale du Cercle de Franconie, sur le Preignits qui la divise en deux parties, à 22 lieues, nord-ouest, de Ratisbonne, 100 lieues, nord nord-ouest, de Vienne, & 150, est, de Paris, sous le 28e degré, 44 minutes de longitude, & le 49e, 26 minutes de latitude.

Cette ville fut anciennement la Métropole des Noriques: elle reçut la religion chrétienne sous le règne de Charlemagne, & elle fut soumise immédiatement à l'Empire par l'Empereur Louis III. Ce fut à Nuremberg que se tint, sous Othon I, la première diète de l'Empire en l'année 938; sous le règne de Charles IV, c'est-à-dire, au milieu du quatorzième siècle, cette ville reçut les accroissemens qui la rendirent à à peu près telle qu'elle est, hormis l'Université qui fut érigée en 1632.

Le commerce y est très-florissant. On y voit un arsenal bien fourni, une riche bibliothèque & un observatoire. Il y a plusieurs Manufactures d'étoffes, & on y travaille beaucoup & très-artistement en montres, en ouvrages de cuivre & en clinquaillerie. On y professe la religion luthérienne, & les autres y sont tolérées excepté les Juifs qui ne peuvent y passer la nuit, & qui n'y entrent le jour qu'en payant.

Le gouvernement y est entre les mains d'un Grand Conseil composé de 200 personnes & d'un Conseil souverain de 34 Patriciens & de 8 principaux artisans.

La ville de Nuremberg a acquis successivement un territoire considérable divisé en onze grands Bailliages; il a environ 40 lieues de circuit & 12 de diamètre. Les endroits les plus considérables du territoire de Nuremberg sont les trois

villes d'Altorf, de Lichtenau & d'Herspruck.

Il ne faut pas confondre la ville & le territoire de Nuremberg avec le Bourgraviat de Nuremberg; Ce Bourgraviat fut fondé en 1060 par l'Empereur Henri IV, & possédé par les Comtes de Franconie de la Maison de Volsbourg dont le patrimoine est situé dans la haute Bavière. Leur Maison ayant été éteinte ils eurent pour successeurs des Seigneurs de Souabe de la Maison de Hohenzollern. Frederic VI, l'un de ces Princes accepta en 1427 de l'Empereur Sigismond, la Marche de Brandebourg, & pour en pouvoir faire le payement, il vendit aux bourgeois de Nuremberg le château de sa résidence avec la douanne & d'autres droits qu'il avoit dans la ville. Il se réserva néanmoins pour lui & les siens, les biens de son Bourgraviat situés hors de la ville. Ces biens étoient si considérables, qu'ils ont formé dans la suite deux Principautés séparées; l'une appelés *le haut Bourgraviat* ou *le Bourgraviat de delà les monts*, au nord de la ville & du territoire de Nuremberg; l'autre nommé *le bas Bourgraviat*, ou le *Bourgraviat de delà les monts*, au sud de Nuremberg. La Maison Électorale de Brandebourg n'est plus en possession de ces Bourgraviats; mais ils apartiennent à des Margraves de Brandebourg d'une autre branche. Le haut Bourgraviat est situé entre la Misnie, l'Évêché de Bamberg, le Haut Palatinat & le territoire de Nuremberg. On le divise en cinq Cercles ou Districts qui tirent leur nom de cinq villes principales; 1°. de Bareith; 2°. de Culmbach; 3°. de Hoff; 4°. de Wonsiedel; & 5°. de Neustadt. Le bas Bourggraviat est plus connu sous le nom de *Margraviat d'Anspach*. On le divise en quinze grands Bailliages.

En termes de Pharmacie on appelle *emplâtre de Nuremberg*, un emplâtre dont voici la préparation.

Prenez Minium demi-livre, huile rosat ou plutôt huile d'olive pure, 20 onces, cire jaune, une livre, Camphre & suif de cerf, de chacun six dragmes. Faites avec suffisante quantité d'eau commune un emplâtre, selon l'art.

Cet emplâtre est très-bon, parcequ'il est très-simple. Il est tout aussi contentif, tout aussi agglutinatif, tout aussi émollient, tout aussi résolutif, tout aussi dessicatif que l'emplâtre le plus composé; si ce n'étoit le camphre qui, s'il conserve son activité dans ce mélange, peut rendre l'emploi de cet emplâtre suspect dans les cas de grande inflammation, l'emplâtre de Nuremberg pourroit tenir lieu dans la pratique de tous les emplâtres. Peut-être même l'exception du cas d'inflammation exquise, ne lui ôte-t-elle pas l'universalité; car dans ce cas, le mieux est de n'appliquer aucun emplâtre.

NURSA; nom d'une ancienne ville d'Italie, dont parle Virgile. Servius dit qu'elle étoit dans le Picenum.

NUSCO; petite ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, environ à six lieues de Bénevent, vers le sud-est.

NUSPIEDS SPIRITUELS; (les) on a ainsi appelé des anabaptistes qui s'élevèrent en Moravie, dans le seizième siècle, & qui se vantoient d'imiter la vie des Apôtres, vivant à la campagne, marchant les pieds nus, & témoignant une extrême

aversion des armes, des lettres & de l'estime des peuples.

NUTATION; substantif féminin & terme d'Astronomie. Il se dit d'une espèce de mouvement qu'on observe dans l'axe de la terre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins à l'écliptique.

La nutation de l'axe de la terre vient de la figure de cette planète qui n'est pas exactement sphérique, & sur laquelle l'action de la lune & du soleil est un peu différente, selon les situations où ces deux astres sont par rapport à nous; car la terre n'étant pas un globe parfait, la force qui résulte de l'action de la lune & du soleil sur elle, ne passe pas toujours exactement par le centre de gravité de la terre, & par conséquent elle doit produire dans son axe un petit mouvement de rotation.

M. Bradley est le premier qui ait observé ce mouvement en 1747, qu'il a trouvé suivre à peu près la révolution des nœuds de la lune.

M. Dalembert a démontré en 1749 dans ses recherches sur la précession des équinoxes, que ce phénomène est en effet une suite du systême newtonien.

M. Bradley, par ses observations, détermine la nutation de l'axe de la terre de 18 secondes en tout; & cette nutation se fait dans le même temps que la révolution des nœuds de la lune; aussi M. d'Alembert a-t-il trouvé par la théorie, que cette nutation doit se faire de la sorte, & qu'elle dépend presque entièrement de l'action de la lune & de la disposition de son orbite. Cette nutation produit en même temps dans la précession des équinoxes, une petite équation qui dépend aussi de la lune & de la position de ses nœuds; & comme la nutation vient presque uniquement de la lune & du soleil, on tire de là une méthode pour déterminer la masse de la lune.

NUTRITIF, IVE; adjectif. *Nutritivus.* Qui nourrit, qui sert d'alimens. Il n'a guère d'usage que dans le didactique. *Un suc nutritif.*

On appelle *faculté nutritive*, la faculté par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

NUTRITION; substantif féminin. *Nutritio.* Fonction naturelle par laquelle le suc nourricier est converti en notre propre substance.

Les différentes parties qui entrent dans la composition du corps, tant solides que liquides, ne peuvent être dans un mouvement continuel sans qu'il s'en détache de petites particules qui se dissipent & s'évaporent, pour ainsi dire, à chaque instant, tant par l'effet de la transpiration insensible & pulmonaire que par les autres sécrétions. Ce ne sont pas seulement les liquides qui se dissipent; les parties solides s'usent aussi insensiblement, soit en s'étendant & se resserrant continuellement, soit en éprouvant le frottement des liquides qui les arrosent: il faut donc qu'il se fasse une réparation proportionnée aux pertes que nous faisons; sans cela le corps dépérit nécessairement, comme on le voit dans les personnes qui portent le jeûne trop loin. Il est aisé de comprendre comment le nouveau chyle formé des alimens que nous prenons tous les jours, venant à passer dans le sang, & devenant sang lui-même, répare la perte de nos liqueurs; mais comment la perte des parties solides peut-elle se réparer? Pour cela il

ſuffit qu'il y ait dans le ſang ou dans la lymphe, une matière propre à remplir les petits vides que laiſſent les particules qui ſe détachent & s'envolent, que cette matière prenne la couleur & la conſiſtance de celle qui a été emportée, & qu'elle s'attache, comme elle, aux parties voiſines. Or la partie gluante & gélatineuſe de la lymphe eſt propre à cet uſage : les vaiſſeaux lymphatiques qui ſont répandus dans tout le corps, laiſſent échapper une humeur qui par ſa fluidité eſt capable de s'inſinuer dans les plus petits vides, & par ſa qualité viſqueuſe, eſt propre à s'attacher aux parties auxquelles elle touche. Le ſéjour de cette humeur lymphatique joint au mouvement & à la chaleur des parties environnantes, donne lieu à la diſſipation de ce qu'il y a de plus ſéreux, en ſorte que ce qui reſte, acquiert une conſiſtance ſolide. Mais comment, dira-t-on peut être, la lymphe aura-t-elle aſſez de force pour ſoulever les parties entre leſquelles elle eſt obligée de s'inſinuer ? Et ſuppoſé qu'elle s'y inſinue, comment prendra-t-elle la nature & la couleur de celles qu'elle doit remplacer?

Quant à la première difficulté, on répond que le mouvement qui eſt imprimé à la lymphe par la force du cœur & des artères, la met en état de s'inſinuer dans les vides que laiſſent les parties qui s'envolent; ſa fluidité ſeule la rend propre à cet uſage. Pour en faire mieux ſentir la poſſibilité, il ſuffira de rapporter quelques expériences analogues à ce mécaniſme, & qui préſentent des phénomènes bien plus extraordinaires.

Si on ſuſpend un poids de deux ou trois cens livres à une corde bien sèche, & qu'on laiſſe cette corde expoſée à un air humide, l'eau qui eſt répandue dans l'air, s'inſinue par ſa ſeule fluidité entre les fils dont la corde eſt compoſée. Elle gonfle la corde, & en la gonflant, la raccourcit, & par là ſoulève le poids qu'on y a ſuſpendu.

Qu'on enfonce un coin de bois ſec dans la fente d'un rocher, & qu'enſuite on l'humecte en l'arroſant; l'eau entre dans les pores du bois, le gonfle & le diſtend au point d'enlever une maſſe énorme de rocher. Tout le monde ſent facilement que la lymphe n'a pas de ſemblables réſiſtances à vaincre pour s'inſinuer dans les vides & les interſtices des parties qu'elle doit nourrir.

A l'égard de la ſeconde difficulté, elle ſe réſout aiſément en faiſant réflexion que toutes les parties ſolides de notre corps ne ſont dans l'embrion qu'une eſpèce de gelée qui peu à peu acquiert le degré de conſiſtance que nous leur voyons dans le corps plus avancé en âge, & que ces mêmes parties, c'eſt-à-dire, les os, les cartilages, les ligamens, les muſcles, les vaiſſeaux, ſe réduiſent en une matière gélatineuſe par la diſſolution. La couleur différente qu'on remarque dans les différentes parties ſolides du corps, vient uniquement de la quantité différente du ſang qui remplit les vaiſſeaux qui les arroſent : les chairs qui ſont rouges deviennent blanches quand on a enlevé le ſang par des lotions réitérées.

Ainſi tout paroît concourir à prouver que la lymphe ſeule eſt le ſuc nourricier qui entretient toutes les parties; d'ailleurs cette idée s'accorde parfaitement avec la ſimplicité

cité que nous remarquons dans tous les ouvrages de l'auteur de la nature qui des principes les plus simples sait en former des choses très-composées & qui paroissent très-différentes à nos yeux. L'expérience de Vanhelmont nous prouve que l'eau de pluie seule contient des principes suffisans pour fournir à la nourriture des différentes parties d'un arbre, c'est-à-dire, ses racines, son écorce, son bois, ses feuilles. *&c.* qui semblent pourtant être assez hétérogènes entr'elles. Ce Physicien planta une branche de saule dans une caisse remplie de terre : la caisse étoit fermée par un couvercle de fer percé de plusieurs trous : cette branche de saule qui, lorsqu'elle avoit été plantée, ne pesoit que cinq livres, devint en cinq ans de temps un arbre parfait, de la pesanteur de plus de cent soixante livres, quoique la terre de la caisse n'eût perdu que quelques onces de son poids, & qu'on ne l'eût arrosé que de l'eau de pluie.

Tout le monde connoît la manière de faire pousser des plantes & des fleurs dans des caraffes remplies d'eau qu'on met sur la cheminée pendant l'hiver. L'eau de pluie ou le suc de la terre suffit non seulement pour nourrir une plante, mais une infinité de plantes différentes dans leurs espèces. Pourquoi donc ne pourroit-il pas se trouver dans la lymphe seule tout ce qui est nécessaire pour former & entretenir toutes les parties du corps?

Si nous réparons plus que nous ne perdons, le corps reçoit de l'accroissement. Cela arrive dans l'enfance & dans la jeunesse, parceque le suc nourricier est alors fort abondant, & que les fibres molles & souples sont susceptibles d'extension & d'allongement. Tant que la réparation n'égale que la perte, il se fait ce qu'on peut appeler *nutrition simple.* Nous ne croissons ni ne décroissons, c'est ce qui s'observe dans les adultes en qui les fibres ont acquis par la durée & par les oscillations réitérées, un degré de consistance & de roideur qui ne leur permet plus de s'étendre & de s'aggrandir. Mais s'il arrive que nous perdions plus que nous ne réparons, le corps décroît nécessairement; c'est ce qu'éprouvent les vieillards; les fibres en eux sont plus desséchées, elles ont perdu leur première souplesse. Les petits vaisseaux se resserrent, ils deviennent moins perméables : il y en a même qui s'oblitèrent ou dont la cavité se détruit; c'est alors qu'on remarque des rides qui viennent de la sécheresse & du resserrement des fibres. Les lis & les roses disparoissent, parceque le sang & la lymphe qui les produisoient, ne peuvent plus parvenir jusques aux extrémités des vaisseaux capillaires de la peau. C'est par une suite de ce même endurcissement de toutes les parties, que la vivacité des sensations est extrêmement diminuée dans la vieillesse. Les vieillards n'entendent plus de si loin, & les sons bas sont entièrement perdus pour eux : leurs yeux n'apperçoivent plus les objets fins & déliés, leur goût est émoussé; les alimens ne font plus qu'une impression légère sur leur langue & sur leur palais. Les odeurs n'en font pas plus sur l'organe de l'odorat; le tact est affoibli; ils ne distinguent qu'avec peine les inégalités d'un corps, parce que les fibres nerveuses sont durcies, & qu'il leur faut des im-

pressions un peu fortes pour les ébranler. Ceux qui ont les fibres lâches deviennent fort gras, parceque ces fibres n'ayant pas la force de pousser beaucoup de matière par la transpiration, la matière huileuse ne doit pas rentrer facilement dans les vaisseaux, & son amas formera la graisse.

Mais si les fibres sont fortes, leur grand mouvement poussera beaucoup de fluides au-dehors, & ramènera la graisse dans les grandes routes de la circulation. Dans les maladies aiguës il survient dans peu de temps une maigreur extraordinaire : outre que la nourriture qu'on prend est peu abondante, & qu'il se fait une grande perte par les saignées & par les évacuations, le grand mouvement & la chaleur qui accompagnent ces maladies, rendent les sels & les huiles âcres. Alors la matière nourrissante trop divisée & mêlée avec l'eau, ne peut point s'appliquer ; la graisse même se liquéfie & s'échappe par divers couloirs. Les engorgemens des gros vaisseaux bouchent les tuyaux capillaires qui portent la nourriture aux parties où ils se rendent. Pour l'âcreté des sels & des huiles, elle est prouvée par l'âcreté qui survient à l'urine & à la salive quand on jeûne.

Les phthisiques sont maigres, parceque les poumons qui préparent la lymphe pour nourrir les parties, ne font plus leurs fonctions ; au contraire ils y mêlent une matière purulente qui la déprave entièrement.

Quand on maigrit il doit paroître des rides sur le corps, parceque, quand les parties charnues diminuent de volume, la peau n'est plus tendue : ainsi par la force de l'atmosphère les parties de la peau sont poussées les unes contre les autres & en divers enfoncemens. De tout cela il doit nécessairement résulter des rides.

NUTRITUM ; substantif masculin & terme de Pharmacie. Il se dit d'un onguent dont voici la composition,

Prenez de litharge préparée, six onces, huile d'olive, dix-huit onces, de vinaigre très-fort, demi-livre ; arrosez la litharge tantôt avec l'huile tantôt avec le vinaigre, en l'agitant continuellement dans le mortier, jusqu'à ce que vous ayez employé vos deux liqueurs, & qu'elles se soient unies à la litharge sous forme & en consistance d'onguent.

Le nutritum est fort recommandé dans les maladies de la peau accompagnées de rougeur, de chaleur & de demangeaison, principalement dans les dartres. Ce remède réussit communément lorsque ces incommodités sont légères, & il calme, au moins pour un temps celles qui sont rébelles. On redoute dans ce remède la vertu répercussive qui peut en effet devenir nuisible par accident, c'est-à-dire, si les éruptions cutanées disparoissant brusquement par l'application de cet onguent, causent des accidens qui surviennent souvent à la guérison de ces maladies; mais le nutritum est communément trop peu efficace pour qu'il puisse passer en général pour un remède suspect.

NUYE ; vieux mot qui signifioit autrefois nuée.

NUYS, ou NUITS ; ville de France, en Bourgogne, sur la petite rivière de Musin, à quatre lieues, sud-sud-ouest, de Dijon, & à trois lieues, nord, de Beaune. C'est le siége d'un Bailliage, d'un Grenier

à sel, &c. On y recueille d'excellens vins, & qui sont fort recherchés.

NUYS, ou Neus; ville forte d'Allemagne, dans l'Électorat de Cologne, sur la rivière d'Erff, à deux lieues, sud-ouest, de Dusseldorp.

NYABEL; substantif masculin. Arbre qui croît au Malabar & à une assez grande hauteur. Le fruit en est délicieux & renferme une amande purgative. On en fait un sirop très-bienfaisant dans la toux, l'asthme, & les autres maladies de la poitrine.

NYCTAGES, ou Nyctazontes; (les) sectaires qui déclamoient contre la coutume qu'avoient les premiers chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges du Seigneur, parceque, disoient-ils, la nuit est faite pour le repos des hommes.

NYCTALOPE; substantif des deux genres. *Nyctalops*. Celui, celle qui voit mieux la nuit que le jour.

NYCTALOPIE; substantif féminin. *Nyctalopia*. Maladie des yeux qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit.

Il se dit aussi par extension de toute maladie qui empêche de voir lorsque le soleil se couche & que la lumière commence à diminuer. C'est ce qu'on appelle en latin *nocturna cacitas*.

En général on appelle de ce nom toute maladie qui empêche de voir à quelque temps particulier de la journée où les autres voient. Il n'y a aucun signe auquel on puisse reconnoître ces maladies; on n'en juge que sur la déposition des malades; ainsi on ne peut rien promettre sur la cure, il est même difficile de saisir une indication positive, & l'on se retranche sur l'usage des remèdes généraux qui sont souvent infructueux.

Dans les transactions philosophiques, on trouve un exemple d'un jeune homme de vingt ans qui avoit été affecté de nyctalopie dès son bas âge, & si jeune même qu'il n'étoit pas en état de dire quand elle avoit commencé. M. Parliam nous assure que ce jeune homme avoit la vue très-bonne pendant le jour, mais qu'à la brune il ne voyoit plus du tout, & que la lumière d'une chandelle ou le secours d'un verre ne lui servoient de rien; que cependant, en examinant ses yeux, il n'avoit pas trouvé qu'il y manquât rien; qu'il n'avoit point non plus de vertige ni d'autre maladie de tête à quoi on pût attribuer cette indisposition de sa vue. Il s'élevoit sur ses yeux, comme nous le rapporte M. Parliam, une espèce de nuage que s'épaississoit par degrés comme un brouillard, à mesure que le jour baissoit. Sa vue étoit la même dans les différens aspects de la lune; la lumière du feu ou de la chandelle ne lui faisoient point de peine, & l'hiver & l'été étoient pour sa vue la même chose.

NYCTELIEN; adjectif masculin & terme de Mythologie. Surnom de Bacchus ainsi appelé des Nyctélies que les Grecs célébroient en son honneur. *Voyez* Nyctélies.

NYCTÉLIES, ou Nyctilées; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Grecs célébroient autrefois pendant la nuit en l'honneur de Bacchus. C'étoit un de ces mystères ténébreux où l'on s'abandonnoit à toutes sortes de débauches. La cérémonie apparente consistoit dans une marche ou course tumultueuse que faisoient

dans les rues ceux qui célébroient cette fête, portant des flambeaux, des bouteilles & des verres, & faisant à Bacchus d'amples libations. On renouveloit ces cérémonies à Athenes tous les trois ans au commencement du printemps. On célébroit aussi des fêtes de même nom en l'honneur de Cybèle.

NYCTEMERON; substantif masculin & terme d'Astronomie ancienne. Les Grecs donnoient ce nom au jour naturel ou au temps de la révolution diurne & apparente du soleil autour de la lune.

NYCTOSTRATÈGE; substant. masc. & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les anciens une sorte d'officiers préposés pour prévenir les incendies pendant la nuit, ou pour les éteindre; à Rome ils avoient par cette raison le commandement de la garde; & en conséquence de leur charge & de leur nombre, on les appela *Triumvirs de nuit*, *nocturni Triumviri*.

NYE-CARLEBY; petite ville de Suède dans la Finlande, sur la côte orientale du golfe de Bothnie au midi de Jacobstatt.

NYLAND; province de Suède dans la Finlande. Elle est bornée au nord, par la Tavastie; à l'orient, par la rivière de Kimen; au midi, par le golfe de Finlande, & à l'occident, par la Finlande méridionale. Ekenès, Borg, Helsingfort & Raseborg en sont les principaux lieux.

NYMBOURG; ville forte de Bohème, sur l'Elbe, près de Ronowi & de Lissa.

NYMPHAGOGE; substantif masculin & terme d'Antiquité. On appeloit ainsi chez les anciens, ceux qui étoient chargés de conduire la nouvelle fiancée de la maison paternelle à celle de son futur époux.

NYMPHE; substantif féminin & terme de Mythologie. *Nympha*. Les anciens ont ainsi appelé certaines divinités fabuleuses dont ils ont peuplé l'univers: il y en avoit qu'on appeloit *Uranies* ou *Celestes*, qui gouvernoient la sphère du ciel; d'autres *Terrestres* ou *Épygies*: celles ci étoient subdivisées en Nymphes des eaux & Nymphes de la terre.

Les Nymphes des eaux étoient encore divisées en plusieurs classes; Les Nymphes marines, appelées *Océanides*, *Néréides* & *Melies*. Les Nymphes des fontaines, ou *Nayades*, *Crénées*, *Pegées*: les Nymphes des fleuves & des rivières, ou les *Potamides*: les Nymphes des lacs, étangs, ou *Lymnades*.

Les Nymphes de la terre étoient aussi de plusieurs classes; les Nymphes des montagnes qu'on appeloit *Oréades*, *Orestiades*, ou *Orodemniades*: les Nymphes des vallées, des bocages, ou les *Napées*: les Nymphes des prés ou *Limoniades*: les Nymphes des forêts, ou les *Dryades*, & *Hamadriades*; tous ces noms marquoient le lieu de leur habitation.

Elles ont encore eu plusieurs autres noms: *Ionides*, *Isménides*, *Lysiades*, *Thémistiades*, & cent autres qu'elles tiroient du lieu de leur naissance, ou plutôt des lieux où elles étoient adorées, comme Pausanias & Strabon les interprétent.

On n'accordoit pas tout-à-fait l'immortalité aux Nymphes; mais Hésiode les fait vivre quelques milliers d'années. On leur offroit en sacrifice du lait, de l'huile, du miel, & on leur immoloit quelquefois des chèvres.

Il n'est pas aisé de découvrir l'origine de l'existence des Nymphes, & des fables qu'on a débitées sur

leur compte. Cette idée des Nymphes est peut-être venue de l'opinion où l'on étoit anciennement, que les ames des morts erroient auprès des tombeaux, ou dans les jardins & les bois délicieux qu'elles avoient fréquentés pendant leur vie. On avoit même pour ces lieux un respect religieux; on y invoquoit les ombres de ceux qu'on croyoit y habiter; on tâchoit de se les rendre favorables par des vœux & des sacrifices, afin de les engager à veiller sur les troupeaux & sur les maisons. Meursius remarque que le mot grec nymphé, n'est autre chose que le mot phénicien *néphas*, qui veut dire *ame*; & il ajoute que cette opinion, ainsi que plusieurs autres de ce temps-là, tiroient leur origine des Phéniciens.

Cette conjecture sur l'origine des Nymphes peut encore être appuyée par l'idée que l'on avoit que les astres étoient animés; ce qu'on étendit ensuite jusqu'aux fleuves, aux fontaines, aux montagnes, & aux vallées, auxquelles on assigna des dieux tutelaires.

Dans la suite on a pris pour des Nymhes des Dames illustres par quelques aventures; c'est pour cela sans doute qu'Homere appelle Nymphes, Phaëtuse & Lampétie, qui gardoient en Sicile les troupeaux du soleil.

On a même été jusqu'à honorer de simples bergères du nom de Nymphes, & tous les Poëtes anciens & modernes ont embelli leurs poësies de cette nouvelle idée. Mais comme Diodore rapporte que les femmes des Atlantides étoient communément appelées Nymphes, il semble que c'est dans ce pays-là, que prit naissance l'opinion de l'existence de ces déesses; parcequ'on disoit que c'étoit dans les jardins délicieux de la Mauritanie Tingitane, auprès du mont Atlas, qu'habitoient après leur mort les ames des héros.

Quant aux métamorphoses de tant de personnes changées en Nymphes, en Nayades, en Oréades, en Néréides, en Dryades, en Hamadryades, *&c.* on peut penser que lorsque quelques Dames illustres étoient enlevées à la chasse, qu'elles périssoient dans la mer, dans les bois; la ressource ordinaire étoit de dire que Diane ou quelqu'autre divinité les avoit changées en Nymphes. Telle étoit la prétendue Égérie, cette célèbre Nymphe que Numa Pompilius alloit souvent consulter dans la forêt d'Aricie. Après la mort de ce Prince, les Romains ne trouvant plus cette Nymphe merveilleuse, mais seulement une fontaine, ils imaginèrent la métamorphose de la Nymphe en fontaine.

On appelle quelquefois en Poësie, *Nymphes*, de jeunes filles ou femmes belles & bien faites.

NYMPHE, en Histoire Naturelle, se dit pour exprimer le degré par lequel les chenilles, les mouches & le plus grand nombre des insectes passent en sortant de l'état de chenille ou de ver pour parvenir à celui de mouche ou de papillon : c'est ce qu'on appelle aussi *féve*, dans les vers à soie, & *chrysalide*, dans les autres insectes.

La nature si féconde & si variée dans ses œuvres, n'observe point les mêmes loix dans la naissance des insectes, que dans celle des grands animaux. Les grands animaux naissent, ou d'un œuf couvé dans le ventre de la mère, si nous nous en rapportons au sentiment d'un grand nombre d'Anatomistes, ou d'un œuf

couvé hors de son ventre; ce qui fait nommer les premiers *vivipares*, & les autres *ovipares*. Dans l'un & dans l'autre cas ils sortent de l'œuf tout parfaits : ils n'ont plus besoin que de croître. La nature paroît avoir fait de plus grands préparatifs pour les insectes : elle les fait passer (du moins le plus grand nombre des insectes aîlés que nous connoissons) par plusieurs états, avant de les amener à leur perfection ; elle les fait être successivement trois espèces d'animaux, qui paroissent à l'extérieur n'avoir nul rapport l'un à l'autre. Prenons l'exemple du papillon. Il est d'abord contenu dans un œuf ; mais que sort-il de cet œuf ? Ce n'est point un papillon ; c'est un insecte que l'on appelle *larve* ou *chenille*, qui rampe, qui broute l'herbe, qui a de fortes mâchoires, un prodigieux estomac, grand nombre de jambes, qui file & fait une coque avec beaucoup d'art. Après un certain nombre de jours marqués par la nature, ce prétendu ver jeûne, devient malade, mue, ou change de forme, & devient ce qu'on appelle *féve* ou *chrysalide*, & *nymphe* dans d'autres insectes. L'animal ne prend cette forme qu'après s'être défait de sa peau, de ses jambes, de l'enveloppe extérieure de sa tête, de son crâne & de ses mâchoires, de sa filière, de son prodigieux estomac, & d'une partie de ses poumons. En quittant cet état de chenille, & les parties qui lui étoient propres, il reparoît couvert d'une membrane dure & ferme, qui l'enveloppe de toutes parts, sans lui laisser la liberté d'aucun de ses membres : ainsi empaqueté & emmaillotté, il passe un temps assez notable, les uns plus les autres moins ; quelques-uns jusqu'à plus d'un an, sans prendre aucun aliment, & la plupart dans une inaction totale. Pendant cette espèce de léthargie, il se fait une transpiration insensible des humeurs superflues, qui fait prendre de la solidité aux parties intérieures de la chrysalide, & enfin de ce corps mitoyen entre un animal vivant & un animal mort, il en sort un animal qui n'a plus rien de la forme du premier. Le premier rampoit ; celui-ci vole : le premier broutoit l'herbe, se traînant lourdement sur la terre ; celui-ci plus agile vole lestement, n'habite plus que la région de l'air, ne vit que de miel, de rosée, & du suc qu'il pompe dans les glandes des fleurs. La larve avoit des mâchoires pour hacher ; le papillon n'a plus qu'une trompe pour sucer, & ne rend pas d'excrémens sensibles : la larve ignoroit parfaitement les plaisirs de l'amour, elle n'avoit aucune connoissance de son sexe ; le papillon semble n'avoir plus d'autres pensées, & n'être né que pour perpétuer son espèce. Ce changement est le dernier que l'insecte éprouve.

Les anciens Philosophes ont raisonné beaucoup sur ces changemens, & souvent assez mal : les uns ont pris ces changemens pour des métamorphoses complettes ; les autres ont regardé l'état de *féve* ou *chrysalide*, comme une véritable mort ; & le retour de l'animal en papillon, comme une résurrection parfaite. Rien de plus contraire à la vérité & même à la raison, que ces divers sentimens. Le ver à soie, dans quelque temps qu'on le prenne, soit ver, soit féve, soit papillon, n'a jamais cessé de vivre, ni d'être le même animal : la seule différence qu'on peut remarquer dans ces dif-

férens états, est qu'il avoit, étant ver, des parties qui devoient être inutiles au papillon : elles se sont desséchées & détruites, lorsque le ver a pris la forme de féve ou chrysalide. D'autres parties nécessaires au papillon, comme les aîles, la trompe, les parties de la génération étant inutiles au ver, n'ont commencé à se développer que lorsque le temps d'en faire usage s'est approché. Cette merveille que la nature opère dans les insectes, arrive aussi en nous. Combien de parties inutiles à un enfant qui vient de naître ? Le *thymus*, le *trou ovale*, le *cordon ombilical*, & bien d'autres s'anéantissent après la naissance ; d'autres qui étoient inconnues à la première enfance, se développent avec l'âge. Cet échange de parties se fait en bien plus grand nombre, & dans un temps plus court dans les insectes, ce qui le rend plus remarquable : c'est aussi ce qui a donné lieu à quelques Auteurs de regarder le ver à soie comme un animal différent de son papillon, de penser que le papillon est un fœtus nourri & élevé dans le corps du ver. Il est aisé de démontrer le contraire. Un fœtus peut périr dans le ventre de la mère, parce que le fœtus & la mère sont deux animaux complets, qui ont séparément les parties nécessaires à la vie. Il n'en est pas de même du ver à soie & du papillon. Que l'on ouvre un ver à soie, lorsqu'il est dans l'état de ver ; on lui trouvera distinctement un cœur ou une longue artère qui en fait l'office, une moelle épinière, un cerveau, un grand nombre de muscles, & des ouvertures qui tiennent lieu de poumon. Que l'on ouvre un semblable animal étant chrysalide, étant papillon, on retrouvera ces mêmes parties. Ces parties essentielles à la vie & au mouvement, sont uniques dans le ver à soie, qui paroît successivement sous trois formes différentes, quoiqu'il ne soit toujours que le même animal, puisque les parties qui constituent la vie sont toujours les mêmes.

En termes d'Anatomie, on appelle *nymphes*, deux membranes fort épaisses, placées aux deux bords de la partie supérieure de la vulve, sous les grandes lèvres. Leur nom leur vient de ce qu'on a pensé que leur usage étoit de diriger l'urine dans son cours, & que l'on a comparé cette fonction à celle que les Poëtes donnoient autrefois aux nymphes de présider aux eaux. Elles sont composées d'une substance spongieuse, recouverte par la peau interne des grandes lèvres ; on remarque dans cette substance un grand nombre de grains glanduleux qui entrent dans leur composition : elles ont la forme d'une crête de coq : elles s'étendent depuis le prépuce du clitoris, jusqu'aux parties latérales du vagin : elles sont beaucoup plus saillantes à leur partie supérieure, où elles représentent une espèce de pointe, elles s'écartent en descendant pour se rapprocher un peu de leur partie inférieure. La couleur des nymphes est d'un rouge vermeil dans les jeunes filles ; l'âge change cette couleur, & elles deviennent flasques sur-tout dans les personnes qui ont eu des enfans.

Leur grandeur varie : l'une est quelquefois plus grande que l'autre : communément elles sont recouvertes par les grandes lèvres, mais il y a des personnes en qui elles passent, au point que l'on est obligé de les couper pour prévenir la diffor-

mité & l'obstacle qu'elles apportent à l'usage du mariage. Cette incommodité est fort commune en Afrique, au point qu'il y a des hommes qui n'ont d'autre métier que de retrancher le superflu de ces parties, & qui vont criant dans les rues, *qui est celle qui veut être coupée ?* Il y a des Auteurs qui prétendent que ceci doit s'entendre du clitoris.

Les nymphes reçoivent le sang des artères & des veines honteuses, & leurs nerfs viennent des intercostaux.

Leur usage est d'empêcher l'air d'entrer dans le vagin & dans l'urètre, & de diriger l'urine qui sort en sifflant dans les jeunes personnes en qui ces parties sont fermes.

NYMPHÉE; substantif féminin *Nymphaeum*. Les Grecs & les Romains appeloient ainsi certains bâtimens rustiques qui renfermoient des grottes, des bains, des fontaines, & d'autres édifices de cette nature, tels qu'on imaginoit qu'étoient les demeures des Nymphes.

On voit un édifice de ce genre entre Naples & le mont Vésuve; il est construit de marbre & de forme carrée, on y entre par une seule porte, d'où l'on descend dans une grande grotte qu'arrose une fontaine. Le pavé est de marbre de diverses couleurs, & les murailles sont revêtues de coquillages, & tout le tour est orné de diverses statues de Nymphes & de figures grotesques.

Il y avoit à Rome & à Constantinople de magnifiques nymphées, dont il ne reste aucun vestige.

On appeloit encore *nymphées*, certaines maisons publiques où ceux qui n'avoient point de logemens commodes venoient faire des festins, des nôces. On nommoit ces bâtimens *nymphaea*, ou *cymphea*, à cause de leurs jardins de plaisance, qui étoient embellis de grottes, de coquillages & de jets d'eau.

NYMPHOMANIE; substantif féminin. Fureur utérine. *Voyez* au mot FUREUR.

NYMPHOTOMIE; substantif féminin & terme de Chirurgie. Amputation d'une partie des nymphes qui étant trop alongées incommodent en marchant, en s'asseyant & même dans les plaisirs de l'amour. La nymphotomie est à proprement parler la circoncision des femmes qui est si commune parmi les Abyssins.

Le célèbre Mauriceau Chirurgien de Paris, a fait avec succès cette opération. Une femme de condition obligée de monter souvent à cheval, sentoit alors des cuissons insupportables & de la douleur par le froissement des nymphes, qu'elle avoit très longues. Elle se détermina à se les faire amputer par cette raison, & aussi parceque la longueur demesurée de ces parties déplaisoit beaucoup à son mari. Il faut prendre des précautions pour arrêter le sang avec soin : car Mauriceau dit que plusieurs heures après l'opération il a vu survenir une hémorragie assez considérable, qui mit la malade en danger. On préviendra cet accident en lavant la plaie avec de l'eau alumineuse, & par l'application de l'agaric, de la charpie seche, de compresses graduées soutenues par un bandage qui fasse une compression suffisante.

NYMS; rivière du Duché de Luxembourg qui a sa source dans l'archevêché de Trèves à l'orient de la ville de Pruym, & son embouchure dans la Sour à une demi-lieue au-dessous d'Echternach.

NYON;

NYON; ville de Suisse dans le Canton de Berne, près du lac de Genève. C'est le chef-lieu d'un Bailliage.

NYONS; ville de France en Dauphiné, sur l'Eiguer, environ à huit lieues, sud-est, de Montelimart.

NYSA ou **NYSSA**; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom : sçavoir,

1°. *Nysa*, ville de l'Arabie Heureuse, aux confins de l'Égypte, selon Diodore de Sicile, qui dit que Jupiter y porta le petit Bacchus son fils, afin qu'il y fût nourri par les Nymphes ; & c'est delà qu'il fut appelé *Dionysius*, nom formé de celui de Jupiter son père & de la ville de Nysa.

2°. *Nysa* ou *Nyssa*, ville de la Cappadoce, nommée en François *Nysse*.

3°. *Nysa*, ville de l'Inde, entre les fleuves Cophènes & Indus. On prétend qu'elle fut bâtie par Bacchus, qui lui donna son nom. Elle étoit commandée par une montagne nommée *Mérus*, mot qui en Grec signifie une *cuisse*. On voit assez que ce nom fait allusion à la seconde naissance de Bacchus, sorti de la cuisse de Jupiter.

4°. *Nysa*, ville de la Lydie, selon Strabon, ou de la Carie, selon Ptolémée. Weheler dit avoir vu une médaille de Nysa frappée du temps de l'Empereur Maximin, dont elle porte la tête & le nom ; sur le revers il y a une fortune qui tient en sa main une corne d'abondance, & un gouvernail en l'autre avec une inscription Grecque qui prouve que cette médaille a été frappée sous le gouverneur Aurelius Primus Ruphinus.

5°. Étienne le Géographe parle d'une Nysa, ville de Béotie ; d'une autre Nysa, ville de la Thrace, d'une troisième Nysa, ville de l'île de Naxie, d'une quatrième, ville de l'Eubée, & d'une cinquième, ville de la Libye.

NYSLOT; forteresse de Russie, dans la Livonie, sur la Narva, à huit lieues, sud-ouest, de Narva.

O

O O



; la quinzième lettre de l'alphabet & la quatrième des voyelles. Il est substantif masculin. L'*o est bref dans bocage, & il est long dans côté.*

On dit proverbialement de quelqu'un qu'on regarde comme inutile & qui n'est propre à rien, *que c'est un* o *en chiffre*.

O, est le signe caractéristique des monnoies qui se fabriquent à Riom.

O, chez les anciens, étoit une lettre numérale qui signifioit onze ; & lorsqu'il y avoit une barre au dessus de cet ō, il signifioit onze mille.

O, est une particule qui sert à l'apostrophe. *O mon père. O mes amis.*

O, est aussi une interjection qui sert à marquer diverses passions, divers

mouvemens de l'ame, &c. *O que cela est brillant! O quelle noirceur! O qu'il est rare de trouver des sages! O que n'ai-je encore la force!*

On appelle *les O de Noël*, neuf antiennes qui commencent chacune par la particule *O*, & que l'Église chante neuf jours avant Noël, à commencer le 15 Décembre, pour finir le 23.

Dans les livres des Marchands, Banquiers & Négocians, *C. O.* signifie compte ouvert, & *onc.* ou *on.* signifie *onces.*

O; Bourg & Marquisat de France, en Normandie, à trois lieues, sud-sud-est, d'Argentan.

OACCO; province d'Afrique en Éthiopie, au royaume d'Angola. On n'en connoît guère que le nom.

OAKAM; ville d'Angleterre, dans le Rutland, au diocèse de Peterborough, à 24 lieues de Londres, sous le 16e degré, 45 minutes de longitude, & le 52e degré, 38 minutes de latitude.

OANNÈS; divinité des Babyloniens. C'étoit un monstre qui avoit deux têtes humaines, un corps de poisson, avec deux pieds qui lui sortoient de la queue. Il avoit, disoit-on, la voix d'un homme, & sortoit de la mer Rouge, tous les matins, au lever du soleil, pour venir à Babylone où il demeuroit pendant toute la journée, conversant avec les habitans, & les instruisant de toutes sortes d'arts: le soir il s'en retournoit à la mer. Les Babyloniens avoient érigé des statues qui représentoient ce monstre, & auxquelles ils rendoient des honneurs divins.

OARII; province de l'Ethiopie occidentale au royaume d'Angola, sur le bord septentrional de la rivière de Coanza.

OARISTE; substantif masculin. *Oaristus.* Terme de Poësie Grecque. Il signifie un dialogue entre un mari & une femme; tel par exemple que celui qu'on trouve au sixième Livre de l'Iliade, entre Hector & Andromaque.

Scaliger remarque que l'*Oariste* n'est point à proprement parler un petit Poëme particulier, ni une Pièce de vers détachée; mais qu'il fait toujours partie de quelque grand Poëme.

OASIS; il y a eu trois anciennes villes de ce nom; la première étoit vis-à-vis d'Abydos; la seconde près du lac Moeris, & la troisième dans le voisinage du temple de Jupiter Ammon.

OAXIS; ancienne ville de l'île de Crète, qui, selon Hérodote, étoit située sur la côte septentrionale. Elle fut, dit Varron, bâtie par Oaxe, fils d'Apollon & d'Anchiale.

OBAKATIARAS; (les) peuples de l'Amérique méridionale dans le Brésil. Ils habitent les îles qui sont dans la rivière de Saint François. De Laët les donne pour Antropophages.

OBAI; substantif masculin. Sorte de jasmin du Japon qui a des fleurs doubles. Son écorce est brune; son bois foible & rempli de moelle; ses feuilles alternativement opposées & terminées par une pointe un peu recourbée; ses fleurs, qui paroissent au mois de Février avant ses feuilles, & qui sortent d'un calice écailleux, sont d'un jaune pâle, & composées de deux sortes de pétales, dont les extérieurs sont d'ordinaire au nombre de huit, longs d'un demi-pouce en ovale; & les intérieurs, plus petits, de grandeur inégale, au nombre de huit & plus, marquetés de points couleur de sang; l'odeur de la fleur tire sur celle de la violette, mais elle devient dégoûtante

à la longue, & le goût en est très-désagréable. Cet arbrisseau qu'on croit apporté de la Chine, est d'une beauté qui le fait cultiver soigneusement dans les jardins.

OBARENIENS; (les) ancien peuple qui habitoit une partie considérable de l'Arménie, aux environs du fleuve Cyrus.

OBASINE; Abbaye d'hommes, de l'Ordre de Cîteaux, en Limousin, à deux lieues, nord-est, de Brives. Elle est en commende, & vaut environ 7000 livres au titulaire.

OBDORA, ou Obdorski; contrée de la Tartarie Moscovite, dans la Sibérie, entre le Jeniscea à l'occident, & l'Oby à l'orient. Elle est presque sous le cercle polaire.

OBÉDIENCE; substantif féminin. *Obedientia.* Obéissance. Il ne se dit ordinairement qu'en parlant des Religieux. *C'est ce que le Supérieur lui a ordonné en vertu de la sainte Obédience.*

Obédience, signifie aussi l'ordre, le congé par écrit qu'un Supérieur ecclésiastique donne à un inférieur, soit pour le faire aller en quelque mission, soit pour le transférer d'un lieu dans un autre, ou pour lui permettre d'aller en pélérinage ou en voyage: un Prêtre ne doit point être admis à dire la Messe dans un diocèse étranger, qu'il ne montre son Obédience. On doit arrêter les Moines vagabonds, qui errent par le monde, & qui ne montrent point leur Obédience.

On a aussi appelé *Obédiences*, les Maisons, Églises, Chapelles & Métairies, qui ne sont pas des titres de Bénéfices séparés, & dans lesquels un Supérieur ecclésiastique envoie un Religieux pour les desservir ou administrer. On les a ainsi appelés, parceque le Religieux qui les dessert, n'y est envoyé qu'en vertu d'un acte d'Obédience, & qu'il est révocable *ad nutum*.

Dans les premiers siècles de l'état Monastique, tous les Prieurés n'étoient que des Obédiences. Il y a encore quelques Abbayes où les Prieurés qui en dépendent, ne sont que de simples Obédiences.

On appelle *Ambassadeur d'Obédience*, un Ambassadeur envoyé par le Roi vers le Pape, pour l'assurer de son obéissance filiale. Et l'on dit, que *l'Ambassadeur a été reçu à l'Obédience;* pour dire, qu'il a été reçu en cette qualité par le Pape en plein Consistoire, avec les cérémonies accoutumées.

Pendant le grand schisme d'Avignon, on se servoit du terme d'Obédience pour désigner le territoire dans lequel chacun des deux Papes étoit reconnu comme légitimement élu. Presque toutes les villes de Toscane & de Lombardie, toute l'Allemagne, la Bohème, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemarck, la Suède, la Norwège, l'Angleterre, étoient de l'Obédience de Clément VII qui s'étoit retiré à Avignon; la France, la Lorraine, l'Ecosse, la Savoie & le royaume de Naples, se rangerent sous l'Obédience d'Urbain: l'Espagne prit d'abord le même parti, ensuite elle se mit sous l'Obédience de Clément VII.

On appelle aujourd'hui *pays d'Obédience*, les provinces du Royaume qui ne sont point soumises au Concordat, ou qui n'y sont assujetties que pour les Bénéfices Consistoriaux, comme la Bretagne, la Provence & quelques autres.

Par un Arrêt rendu au Parlement de Flandre le 22 Décembre 1703, il est défendu aux Avocats, & à

tous autres, de proposer que la Flandre doit passer pour un pays d'Obédience, & que la huitième règle de Chancellerie, sur la réserve des mois, y est observée.

Cette huitième règle donne au Pape la nomination aux Bénéfices des pays d'Obédience, pendant huit mois, & pendant quatre mois aux Evêques. Mais elle assujettit le Pape à accorder l'alternative aux Evêques qui feront une résidence actuelle dans leur diocèse.

La règle d'alternative s'observe dans les évêchés de Metz, Toul & Verdun; mais le Roi est subrogé aux droits du Pape, pour ces diocèses.

La collation des Bénéfices séculiers & réguliers non Consistoriaux des pays d'Obédience, appartient au Pape pendant huit mois de l'année; les Collateurs ordinaires ne peuvent les conférer que lorsqu'ils vaquent dans les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre. Cela est ainsi réglé par les Conciles de Constance & de Bâle, des années 1414 & 1430.

Il y a néanmoins des réglemens particuliers qui restreignent à six mois le droit du Pape, sur les Bénéfices de la Bretagne; il confère ceux qui vaquent dans le mois de Janvier; les Collateurs ordinaires confèrent ceux qui vaquent dans le mois de Février, & ainsi alternativement.

Le Pape étant à la place des Collateurs, pour la nomination aux Bénéfices vacans dans les pays d'Obédience, pendant les mois qui lui sont réservés, est, comme les autres Collateurs, sujet aux règles établies contre eux par les Canons; & entr'autres par le troisième Concile de Latran, qui oblige tous les Collateurs de pourvoir aux Bénéfices dans les six mois de la vacance, à peine d'être privés de l'exercice de leur droit pour cette fois.

Ainsi, lorsqu'un Bénéfice vaque dans un pays d'Obédience, si le Pape n'y pourvoit pas dans les six mois de la vacance, le Collateur ordinaire rentre dans le droit qui lui appartient naturellement de conférer le Bénéfice.

L'Evêque peut même conférer un Bénéfice vacant en pays d'Obédience, pendant les mois réservés au Saint Siége, sans être obligé d'attendre l'expiration des six mois. A la vérité l'effet de cette collation est incertain pendant les six mois que le Pape a pour pourvoir à ce Bénéfice, à la place de l'ordinaire; mais ce temps passé sans exercice du droit du Saint Siége, la provision de l'Evêque devient régulière, & assure l'état de celui qu'il a pourvu du Bénéfice.

Le droit en conséquence duquel le Pape nomme aux Bénéfices des pays d'Obédience, pendant certains mois, n'est point du tout favorable; nous regardons cette réserve comme une servitude imposée sur les Collateurs, laquelle doit être restreinte dans les bornes les plus étroites, afin de faciliter le retour au droit commun, & de remettre les Evêques dans la liberté qu'ils avoient autrefois de disposer librement des Bénéfices de leurs diocèses.

L'usage des dates n'a pas lieu pour les Bénéfices des pays d'Obédience, parceque la rétention des dates est une dépendance de la prévention qui n'est point admise pour les Bénéfices de ces mêmes provinces; c'est pourquoi nous tenons pour maxime en France, que les provisions de Bénéfices expédiées à

Rome pour les Eglises dépendantes de cette portion du Royaume, doivent être datées du jour qu'elles sont accordées, sans qu'il soit permis d'introduire la fiction d'une date retenue avant la concession de la grace.

On appelle encore *pays d'Obédience*, quelques pays étrangers, comme l'Allemagne, où le Pape exerce une juridiction plus étendue que dans les autres.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

OBÉDIENCIAIRE; substantif masculin. Titre du premier Dignitaire du Chapitre de Saint Just à Lyon.

OBÉDIENCIER; substantif masculin. Religieux qui dessert un Bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL; substantif masculin. *Obedientialis*. On a ainsi appelé un Officier, dont les fonctions étoient autrefois de faire des distributions aux Chanoines qui étoient au Chœur.

OBÉI, IE; participe passif. *Voyez* Obéir.

OBÉIR; verbe neutre de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme Ravir. *Obedire*. Se soumettre à la volonté, aux ordres de quelqu'un, & les exécuter. *Obéir au Prince. Obéir aux Loix. On dit que pour bien commander il faut avoir obéi. Un domestique doit obéir à son maître.*

On dit, *obéir à la force, obéir à la nécessité;* pour dire, faire ce que la force, ce que la nécessité contraint de faire.

On dit figurément, qu'*il faut que les passions obéissent à la raison;* pour dire, que la raison exerce son empire sur les passions.

Obéir, signifie aussi, être sujet d'un Prince, d'un Etat. *Les nations qui obéissent au Grand Seigneur.* En ce sens il ne se dit point des personnes particulières, mais seulement des peuples, des provinces, des villes.

En parlant d'un cheval qui se laisse manier aisément, on dit, qu'*il obéit bien à l'éperon, à la main.*

Obéir, signifie figurément, céder, plier; & il se dit des choses inanimées. *Il n'y a point de métal qui obéisse mieux que l'or sous le marteau. Le fer trempé n'obéit pas, il se rompt.*

OBÉISSANCE; substantif féminin. *Obedientia*. Action de celui qui obéit. *On doit une entière obéissance aux commandemens de Dieu. Un domestique doit obéissance à son maître, & un enfant la doit à son père.*

On dit, *vivre sous l'obéissance d'un Prince;* pour dire, être sous sa domination. Et l'on dit dans le même sens, *les peuples, les villes, les pays qui sont sous l'obéissance d'un Prince.*

On dit, *prêter obéissance à un Prince;* pour dire, se soumettre à l'obéissance d'un Prince.

On dit aussi, *être sous l'obéissance de père & de mère;* pour dire, être soumis à l'autorité de son père & de sa mère, de la manière prescrite par les lois.

On dit proverbialement, *obéissance vaut mieux que sacrifice;* pour dire, que ce qu'on fait par esprit de soumission, est ordinairement plus méritoire que tout ce qu'on fait de son propre mouvement.

Obéissance, signifie aussi, la disposition, l'habitude à obéir, la soumission d'esprit aux ordres des supérieurs.

Dans tout état bien constitué, l'obéissance a un pouvoir légitime, est incontestablement le devoir le plus indispensable des sujets. Refu-

set de se soumettre aux Souverains, c'est renoncer aux avantages de la société, c'est renverser l'ordre, c'est chercher à introduire l'anarchie. Les peuples, en obéissant à leurs Princes, n'obéissent qu'à la raison & aux lois, & ne travaillent qu'au bien de la société.

Mais s'il arrivoit qu'un Prince commandât des choses contraires au bien, il passeroit les bornes du pouvoir légitime, & les peuples seroient toujours en droit de réclamer contre la violence qui leur seroit faite. Ainsi l'obéissance ne doit point être aveugle. C'est pourquoi l'histoire loue le guerrier généreux qui commandoit à Bayonne dans le temps des massacres de la Saint Barthélemi, d'avoir refusé d'exécuter les ordres sanguinaires de Charles IX, contre ceux des sujets de ce Prince qui professoient la religion prétendue réformée dans cette ville : voici la réponse que ce brave homme fit au Roi : « J'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidelles habitans & gens de guerre de la garnison, je n'y ai trouvé que bons citoyens & braves soldats, mais pas un bourreau : c'est pourquoi eux & moi supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir employer nos bras & nos vies en choses possibles ; quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang ».

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

OBÉISSANT, ANTE ; adjectif. *Obediens*. Qui obéit. *Un enfant obéissant. Une fille obéissante. Des sujets obéissans.*

On dit par civilité, en parlant ou en écrivant, *votre très-humble & très-obéissant serviteur.*

Obéissant, se dit figurément dans les choses morales, & signifie, soumis. *On doit tâcher de rendre ses passions obéissantes à la raison.*

Obéissant, se dit aussi figurément en parlant des animaux. *Il faut qu'un chien couchant soit obéissant.*

Obéissant, se dit encore figurément de plusieurs choses inanimées, & signifie, souple, maniable, qui cède, qui se plie facilement. *Un métal obéissant. Le saule est un bois obéissant.*

OBÈLE ; substantif masculin. *Obelus.* Ce mot désignoit chez les anciens une petite ligne semblable à une aiguille. Il est principalement usité en parlant des Hexaples d'Origène ; cet auteur ayant distingué par un astérique ou étoile les supplémens qu'il a ajoutés au texte des Septante dans les endroits où ils n'ont point entendu l'hébreu, & ayant marqué d'un obèle ou d'une petite ligne (—) les endroits où ce qui se trouve dans les Septante, n'est point dans l'hébreu.

Saint Jerôme dit que l'obèle se trouvoit seulement dans les endroits où on avoit retranché quelque chose des Septante, comme superflu ; & l'astérique, dans ceux où il manquoit quelque chose. Ces sortes de marques se rencontrent fréquemment dans les anciens manuscrits.

OBÉLISQUE ; substantif masculin. *Obeliscus.* Espèce de pyramide quadrangulaire, longue & étroite, qui est ordinairement d'une seule pierre, & qu'on élève dans une place pour y servir d'ornement. La proportion de la hauteur à la largeur est presque la même dans tous les obélisques. Cette proportion est telle : leur hauteur est de neuf par-

ties, ou neuf parties & demie, & quelquefois dix de leur grosseur par le bas. Par le haut, la largeur n'est jamais moindre de la moitié, ni plus grande que les trois quarts de celle d'en-bas, & on place un ornement sur sa pointe qui est émoussée; les Egyptiens ont laissé des monumens mémorables dans ce genre.

Sésostris, roi d'Egypte, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Asie & de l'Europe, s'appliqua sur la fin de son règne à élever des ouvrages publics pour l'ornement du pays, & pour l'utilité des peuples. Entre les plus considérables de ses ouvrages, on compte les deux obélisques que ce Prince fit élever dans la ville d'Héliopolis. Ils sont d'une pierre très-dure, tirée des carrières de la ville de Syenne en Egypte, tout d'une pièce, & chacun de 120 coudées de haut.

Auguste, après avoir réduit l'Egypte en province, ayant fait entrer à Rome ces deux obélisques; il en fit dresser un dans le grand Cirque, & l'autre dans le champ de Mars, avec cette inscription sur la base. *Cæs. D. F. Augustus Pont. Max. Imp. XII. Cos. XI. Trib. pot. XV. Ægypto in potestatem Populi Rom. redact. Soli donum dedit.*

Le corps de ces obélisques est tout chargé de figures hiéroglyphiques, ou écritures symboliques, qui marquent, selon Diodore, la grande puissance de Sésostris, le détail des tributs qu'on lui payoit, & le nombre des nations qu'il avoit vaincues. Un de ces obélisques est aujourd'hui rompu en pièces, & couvert de terre; l'autre, qu'Auguste avoit fait placer dans le Cirque, avec la même inscription, a été mis par le Pape Sixte V, à la porte *del Popolo*, l'an 1589.

Le successeur de Sésostris nommé par Hérodote Pharon, & par Pline Nimcoreus, fit élever deux obélisques, à l'imitation de son père. Ils avoient chacun cent coudées de haut, & huit coudées de diamètre. On voit encore de nos jours un de ces obélisques à Rome devant l'Eglise de Saint Pierre, où il a été élevé par le Pape Sixte V. Caïus César l'avoit fait venir d'Egypte sur un vaisseau d'une fabrique si singulière, qu'au rapport de Pline, on n'en avoit jamais vu de pareil. Cet obélisque est tout uni, sans aucun hiéroglyphe.

Ramessès, autre roi d'Egypte, crut devoir consacrer au soleil un obélisque d'une grande hauteur. On dit qu'il y eut vingt mille hommes employés à le tailler, & que le jour qu'on devoit l'élever, le Roi fit attacher son fils au haut de l'obélisque, afin que les ingénieurs disposassent leurs machines avec assez d'exactitude pour sauver la vie au jeune Prince, & pour conserver en même temps un ouvrage fait avec tant de soin. Pline qui rapporte cette histoire, ajoute que Cambyse ayant pris la ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre dès qu'il s'apperçut que l'embrasement avoit gagné jusqu'à l'obélisque.

Auguste après avoir soumis l'Égypte, n'osa toucher à cet obélisque, soit par religion, soit par la difficulté qu'il trouva à transporter cette grande masse. Constantin ne fut pas si timide; il l'enleva pour orner la nouvelle ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit descendre le long du Nil jusqu'à Alexandrie, où il avoit fait mettre un bâtiment exprès pour le transporter à Constantinople. Mais sa mort qui arriva

dans ce temps-là, fit différer cette entreprise jusqu'à l'an 357 de Jésus-Christ.

Alors Constance l'ayant fait mettre sur un vaisseau, il fut amené par le Tibre jusqu'à un village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand Cirque, où il fut élevé avec celui qu'Auguste y avoit fait mettre long-temps auparavant. Depuis le temps de Constance, il y avoit donc deux obélisques dans le Cirque; & c'est de ceux-là dont parle Cassiodore avec assez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un consacré au soleil & l'autre à la lune, & que les caractères qui y sont gravés sont des figures chaldaïques qui marquent les choses sacrées des anciens. Ce discours sent bien l'ignorance du bas empire.

Enfin cet obélisque qui étoit tombé, a été relevé par le Pape Sixte V devant l'Église de Saint Jean de Latran l'an 1588, 1231 ans depuis qu'il avoit été amené par Constance, & 2420 ans depuis qu'il avoit été taillé par les soins de Ramessés.

Hermapion avoit autrefois donné en grec l'interprétation des figures hiéroglyfiques qui sont gravées sur ce monument; ce qui marque que de son temps on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcellin qui nous en a conservé une partie. Elle contient d'abord les titres pompeux du Roi. « Ramessés, fils du soleil, chéri du » soleil & des autres Dieux, à qui » ils ont donné l'immortalité, qui » a soumis les nations étrangères, » & qui est le maître du monde, *&c.* » Mais outre ces titres flatteurs, cet obélisque contenoit une histoire de ses conquêtes.

Il en étoit de même de tous les autres obélisques en général : voici ce que dit Diodore de Sicile. Sésostris éleva deux obélisques d'une pierre très-dure de cent-vingt coudées de haut, sur lesquels il fit graver le dénombrement de ses troupes, l'état de ses finances, & le nombre des nations qu'il avoit soumises.

A Thébes, suivant Strabon, il y avoit des obélisques avec des inscriptions qui constatoient les richesses & le pouvoir de leurs Rois; l'étendue de leur domination qui embrassoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde & le pays appelé aujourd'hui *Ionis;* enfin la grande quantité de tributs qu'ils recevoient, & le nombre de leurs troupes qui montoit à un million d'hommes.

Proclus dans son commentaire sur le Timée, nous dit que les choses passées sont toujours nouvelles chez les Égyptiens; que la mémoire s'en conserve par l'histoire; que l'histoire chez eux est écrite sur des colonnes, où on a le soin de marquer tout ce qui mérite l'admiration des hommes, soit pour les faits, soit pour les nouvelles inventions & pour les arts.

Germanicus au rapport de Tacite, alla voyager en Égypte pour connoître l'antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne ville de Thébes; il n'y avoit pas long-temps qu'elle étoit ruinée; car elle ne le fut que sous Auguste par Cornélius Gallus, premier Gouverneur d'Égypte. On voyoit encore, dit Tacite, sur des colonnes des lettres qui marquoient les grandes richesses des Egyptiens; & Germanicus ayant demandé à un Prêtre du pays de

de lui expliquer ces hiéroglyphes, ce Prêtre lui dit que ces lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la ville sept cent mille hommes en âge de porter les armes, & que c'étoit avec cette armée que le Roi Ramessés s'étoit rendu maître de la Libye, de l'Éthiopie, des Médes, des Perses, des Bactres, de la Scythie, de la Syrie, de l'Arménie & de la Cappadoce; qu'il avoit étendu son empire jusques sur les côtes de Bithynie & de Lycie. On lisoit aussi sur ces colonnes les tributs qu'on levoit sur ces nations, le poids de l'or & de l'argent, le nombre des armes & des chevaux, l'ivoire & les parfums, le blé & les autres tributs que chaque nation devoit payer, lesquels n'étoient pas moins magnifiques, ajoute Tacite, que ceux que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

En un mot les obélisques nous ont laissé des vestiges étonnans de l'opulence des Rois d'Égypte, & l'explication que les Prêtres donnent dans Tacite, répond si bien aux figures que nous voyons gravées au sommet des obélisques qui nous restent, singulièrement de celui élevé à Thèbes par Ramessés qui est actuellement dans la place de Saint Jean de Latran, & dont on a donné une estampe au commencement de ce siècle, qu'il paroîtroit déraisonnable de révoquer en doute une puissance dont il reste tant de témoins & de monumens.

La grandeur extraordinaire de ces obélisques a fait croire à plusieurs personnes qu'ils avoient été faits par fusion & par impastation; c'est une erreur puisqu'on voit de ces pierres taillées dans les carrières d'Égypte qui n'y sont restées qu'à cause de la difficulté qu'il y avoit à les transporter. On rapporte que les Égyptiens pour tirer leurs obélisques des mines, creusoient un fossé depuis l'obélisque déjà taillé, jusqu'au Nil. Là étoient deux vaisseaux chargés d'autant de pierres qu'il en falloit pour faire deux fois la pesanteur de cet obélisque: on faisoit enfoncer ces vaisseaux au-dessous de l'obélisque qui étoit suspendu des deux côtés du fossé; & en déchargeant insensiblement les pierres jusqu'à ce qu'elles fussent en équilibre avec l'obélisque, on le transportoit de cette sorte du fossé dans le Nil, & du Nil au lieu où l'on devoit l'élever. Cela suppose que la carrière d'où on les tiroit, n'étoit pas éloignée du Nil. Elle étoit située en effet près de la ville de Thèbes & des montagnes qui s'étendent vers le midi de l'Éthiopie & des cataractes du Nil. Ainsi quand on trouve des obélisques d'un autre marbre que celui de cette carrière, on peut croire qu'ils n'étoient point de la façon des Egyptiens.

Le mot *obélisque* vient du grec *obelos*, une broche, à cause du rapport qu'a l'obélisque avec cette sorte de broche dont les Prêtres payens se servoient dans leurs sacrifices, pour rôtir la chair des victimes.

Obélisque d'eau, se dit d'une espèce de pyramide à jour & à trois ou quatre faces, posée sur un piédestal, laquelle a ses encoignures de métal doré, & dont le nu des faces paroît d'un crystal liquide par le moyen de nappes d'eau à divers étages. Tels sont les quatre obélisque de l'arc-de-triomphe d'eau à Versailles.

OBÉRE, ÉE; participe passif. *Voyez* Obérer.

OBÉRER; verbe actif de la première

conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Obærare*. Endetter. *Ce procès obéra la succession. Il étoit alors fort obéré.*

OBERKIRK; petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, à deux lieues d'Offenbourg, vers le nord-est.

OBERMONDAT; contrée de la haute Alsace qui renferme plusieurs villes & villages, & dont la ville de Ruffach est le chef-lieu. Elle appartient à l'Evêché de Strasbourg, auquel elle a été donnée par le Roi Dagobert I.

OBERNDORF; petite ville d'Allemagne au Duché de Souabe, assez près de Sultz & de Wolfach. Elle appartient à la maison d'Autriche.

OBERNHEIM; petite ville de France en Alsace, sur la riviée d'Ergers, à cinq lieues, sud-ouest, de Strasbourg. Elle fut autrefois impériale.

OBERNPERG; petite ville d'Allemagne dans le cercle de Bavière, à quatre milles de Passau. Elle appartient à l'Evêque de cette dernière ville.

OBERWESEL; petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, entre Saint-Goar & Baccarat. Elle fut autrefois impériale, mais elle appartient aujourd'hui à l'Électeur de Trèves.

OBÉSITÉ; substantif féminin & terme de Médecine. *Obesitas*. Excès d'embonpoint.

La différence des climats & des degrés de transpiration contribue sans doute à cet état. On remarque que pour une personne d'un embonpoint excessif dans les Provinces méridionales de la France, il y en a cent en Angleterre & en Hollande, ce qu'on peut attribuer en partie au climat, & en partie à l'usage habituel des bières récentes dans lesquelles la partie oléagineuse n'est pas suffisamment atténuée.

Les Grecs, surtout les Lacédémoniens, ne pouvoient souffrir ce massif embonpoint; aussi les jeunes Spartiates étoient obligés de se montrer nus tous les mois aux Éphores, & l'on imposoit un régime austère à ceux qui avoient de la disposition à devenir trop gras. En effet, l'équilibre se détruit chez les personnes d'un embonpoint excessif. Et quoique cet état ne soit pas toujours regardé comme une maladie, il n'en est pas moins à craindre, non-seulement par les accidens dont il menace, comme la mort subite, l'apoplexie, l'hydropisie, l'asthme, *&c.* mais encore par les incommodités habituelles qui en sont inséparables; telles sont la peine de se mouvoir, l'opppression au moindre exercice, *&c.* La graisse qui dans cette circonstance s'accumule dans le bas ventre, & aux environs du cœur qui y est comme enseveli, ne peut que nuire aux fonctions vitales & naturelles, & gêner la circulation; la seule inspection des cadavres pourroit établir cette vérité, si la fâcheuse expérience qu'on en fait tous les jours ne le prouvoit assez.

La dissection découvre dans quelques sujets le tissu cellulaire servant de tégument, si chargé de graisse, qu'il a jusqu'à douze ou quatorze pouces d'épaisseur, pendant qu'on ne voit quelquefois dans la poitrine & le bas ventre rien d'extraordinaire. Dans d'autres on trouve une quantité prodigieuse de graisse dans la poitrine. La plévre & le médiastin en renferment beaucoup mais

elle est principalement accumulée aux environs du cœur, au point qu'on a lieu d'admirer que ce viscère ait pu résister long-temps à cette pression. On a observé la même chose dans le bas ventre : le mésentère & l'épiploon surtout en étoient prodigieusement chargés. La quantité qui se ramasse autour des reins est encore étonnante, & surpasse tout ce qu'on peut imaginer. Il est aisé de concevoir que les vaisseaux sanguins ensevelis dans cette masse énorme doivent être extrêmement comprimés, & que le sang y étant logé très à l'étroit, peut par le concours d'autres circonstances, forcer ses digues, ou s'arrêter; accidens également funestes.

On n'a rien de mieux à faire dans cet excès d'embonpoint, que de se retrancher une partie des alimens ordinaires, d'abréger son sommeil, de faire de l'exercice, ou de travailler à quelque chose de pénible : il s'en faut de beaucoup qu'on puisse tirer le même avantage des purgatifs, des diurétiques & des sudorifiques, remèdes qu'on emploie le plus familièrement, & qui sont même utiles. Les alimens doivent être peu nourrissans & aromatisés; plusieurs se trouvent très-bien d'y faire entrer l'anis & le fenouil; mais le vinaigre & surtout le scillitique paroît avoir produit les meilleurs effets.

Aux remèdes internes qu'on vient de proposer, on peut en ajouter quelques-uns d'externes qui souvent produisent de bons effets & concourent pour le moins à la guérison. Telles sont les frictions faites avec la flanelle sur toute l'habitude du corps, pour ouvrir les soupiraux de la transpiration; les étuves, les bains chauds & autres moyens très-connus propres à établir la sueur. On fume du tabac, ou on le mâche pour faire couler la salive : la racine de pyrethre, d'angélique, d'impératoire & autres plantes aromatiques, sont encore propres à cet effet, ainsi que la semence de la moutarde, de la roquette, de l'herbe aux poux, *&c.*

OBJECTÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OBJECTER.

OBJECTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Objicere.* Opposer une difficulté à une proposition, opposer quelque chose à ce que quelqu'un dit ou prétend. *Voilà ce que l'Avocat adverse objectera à cette prétention. On ne peut rien objecter de solide à ce moyen. On lui objecta qu'il avoit abusé de son autorité.*

OBJECTIF, IVE; adjectif. Terme d'Optique. Il n'a d'usage qu'en cette phrase, *verre objectif*, qui se dit du verre d'une lunette destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir; à la différence du verre qu'on appelle *oculaire*, parce qu'il est destiné à être placé du côté de l'œil.

OBJECTIF, se dit aussi substantivement dans cette signification.

Dans le télescope l'objectif doit être d'un plus grand foyer que l'oculaire; c'est tout le contraire dans les microscopes.

Pour s'assurer de la régularité & de la bonté d'un verre objectif, on décrira sur un papier deux cercles concentriques, tels que le diamètre de l'un soit égal à la largeur du verre objectif, & le diamètre de de l'autre égal à la moitié de cette largeur; on divisera la circonfé-

rence intérieure en six parties égales, & on y fera six petits trous avec une aiguille; ensuite on couvrira avec le papier une des faces du verre, & l'exposant au soleil, on recevra les rayons qui passeront par chaque trou sur un plan qui soit à une juste distance du verre; en reculant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit où les six rayons qui passent par les six trous, se réunissent exactement : s'ils se réunissent en effet ainsi, c'est une marque que le verre objectif est bien fait, & le point de réunion est le foyer de ce verre.

Mais il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de s'assurer de la bonté d'un verre objectif, que de le placer dans un tube, & de l'essayer avec un petit verre oculaire sur des objets placés à différentes distances; car le verre objectif est d'autant meilleur qu'il représente les objets plus distinctement & plus clairement, & qu'il embrasse un plus grand champ & souffre un verre oculaire plus concave ou plus convexe, sans colorer & obscurcir les objets.

Pour s'assurer si un verre objectif est bien centré, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, & observer les deux images d'une chandelle réfléchies par ses deux faces; l'endroit où les images se réunissent ou se confondent, est le vrai centre : si ce point répond au milieu ou au point central du verre, il est bien centré.

On dit en termes de Théologie, que *Dieu est notre béatitude objective*; pour dire, que Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

OBJECTION; substantif féminin. *Objectio*. Difficulté qu'on oppose à une proposition. *Vous n'avez pas répondu à cette objection. Cette objection est solide, frivole, pressante, ingénieuse.*

OBIER, ou OPIER, ou AUBIER; substantif masculin. *Opulus*. Arbrisseau dont on distingue deux espèces, l'une assez jolie qui croît dans les haies, & l'autre que l'on cultive dans les jardins. Les rameaux de la première espèce sont fragiles & remplis d'une moelle blanche comme le sureau. Ses feuilles sont anguleuses. Ses fleurs sont blanches, odorantes, disposées en parasol, mais de deux sortes. Celles de la circonférence sont plus grandes que les autres; elles sont découpées en rosettes à cinq quartiers, & sont stériles : les fleurs plus petites qui sont au centre, sont en godets, découpées de même; celles-ci sont hermaphrodites : on voit succéder à ces fleurs des baies molles, assez semblables à celles du sureau, mais qui sont vomitives & purgatives; souvent cet obier s'appelle le *sureau d'eau*.

L'arbrisseau que l'on cultive pour faire des bosquets, *&c.* ne diffère du précédent que par ses fleurs qui étant blanches ou quelquefois purpurines & ramassées en un globe épais, font un coup d'œil charmant. Toutes les fleurs en sont stériles. On donne à cet arbrisseau divers noms, tels que ceux de *rose-gueldre* ou *pelote de neige*, ou *pain blanc*, ou *caillebote*. Cet arbrisseau se multiplie facilement par marcottes ou par drageons enracinés. Il aime par préférence les lieux humides & gras; il fleurit au printemps. Les oiseaux sont fort friands des baies de l'obier; ainsi il est propre à être mis dans les remises : on met ses fleurs

dans les appartemens pour le plaisir de la vue & de l'odorat.

OBJET ; substantif masculin. *Objectum*. Tout ce qui s'offre à la vue. *Un objet charmant. Un objet hideux.*

Dans la Peinture comme dans la Gravure, les objets éloignés & qui semblent être vers l'horison, doivent être tenus fort tendres & légers de couleurs, quoique la masse paroisse brune dans le naturel, comme il arrive à quelques ombres supposées, par des accidens de nuées contre des échappées de soleil ; ces ombres & ces clairs, quelque forts qu'ils paroissent, sont toujours foibles en comparaison de ceux qui sont sur les figures ou autres corps qui se trouvent sur le devant du tableau, à cause de la grande distance & de l'air qui se rencontre entre ces objets & nous. Plus les objets sont éloignés, moins ils doivent être finis : on ne distingue guères dans la nature que les masses générales, & l'on perd alors tous les détails, soit des têtes, soit des plis des draperies, & jusqu'à la variété de leurs couleurs. La Peinture & la Gravure qui ne sont qu'une imitation de la nature, doivent la suivre dans tous ses effets & rendre les objets de plus en plus informes à proportion de leur éloignement. Il ne faut donc pas que les contours soient bien marqués & ressentis en beaucoup d'endroits, mais il faut les faire comme des croquis, & les ombrer par couches plates. Le Fameux Gérard Audran en a donné pour la gravure, des exemples admirables dans tous ses ouvrages ; entr'autres, dans l'estampe de Pyrrhus sauvé qu'il a gravée d'après le Poussin.

Objet, se dit aussi généralement de tout ce qui touche, de tout ce qui affecte les sens, & dans cette acception, on dit dans le style didactique, *les objets des sens. Les couleurs sont les objets de la vue. Le son est l'objet de l'ouie. Les saveurs sont l'objet du goût. Les odeurs sont l'objet de l'odorat.*

Objet, se dit aussi de tout ce qui émeut les puissances, les facultés de l'ame. *Le vrai est l'objet de l'entendement. Le bien est l'objet de la volonté.* Dans cette acception on dit proverbialement, *l'objet émeut la puissance ;* pour dire, que la présence de l'objet excite le désir.

Objet, se dit encore de tout ce qui sert de matière à une science, à un art.

Dans l'école on distingue différens objets de la même science ; savoir, l'objet matériel, l'objet formel & l'objet total ou adéquat.

L'objet matériel est la chose même que la science considère, ou dont elle traite. Ainsi le corps humain est l'objet matériel de la médecine.

L'objet formel est la manière de considérer l'objet matériel. Ainsi le corps humain considéré dans le dessein de le guérir, est l'objet formel de la médecine.

L'objet total ou adéquat est la réunion de l'objet matériel & de l'objet formel.

Il faut observer qu'une chose n'est l'objet matériel d'une science que lorsqu'elle y est considérée pour elle-même. Ainsi la botanique & la chimie ne peuvent être regardées comme l'objet matériel de la médecine, parceque la médecine n'envisage pas ces deux parties pour elles-mêmes, mais seulement en tant qu'elles contribuent par l'application que l'on en fait, à la guéri-

ſon du corps. Ainſi les mots ne ſont point partie de l'objet de la logique, puiſque cette ſcience ne les employe pas pour eux-mêmes, mais ſeulement parcequ'ils ſont l'unique moyen que les hommes aient pour ſe transmettre leurs penſées.

Comme l'objet matériel ſignifie chez les Philoſophes la même choſe qu'un objet commun, il ſuit de là que deux ſciences peuvent avoir le même objet matériel. Auſſi la médecine & l'anatomie ont-elles pour objet matériel le corps humain; mais ce qui les diſtingue l'une de l'autre, c'eſt que la première conſidère le corps humain pour le guérir; au lieu que la ſeconde l'enviſage ſeulement pour le connoître.

Objet, ſe dit auſſi de ce qui eſt conſidéré comme la cauſe, le ſujet, le motif d'un ſentiment, d'une paſſion, d'une action. *Être l'objet du mépris, de la raillerie, de la médiſance. C'eſt un objet de pitié. L'objet de ſa tendreſſe. L'objet de ſes peines.*

Objet, ſignifie auſſi le but qu'on ſe propoſe. *Il n'a d'autre objet que la vanité. Ce miniſtre n'a jamais eu que le bien public pour objet.*

En ſtyle de poéſie & de galanterie, les amans appellent leurs maîtreſſes, *l'objet de leurs déſirs, l'objet de leur flamme, l'objet de leurs vœux, l'objet de leur amour*, ou ſimplement, ſans aucune addition, *divin objet, charmant objet.*

OBIT; ſubſtantif maſculin. *Obitus.* Service fondé pour le repos de l'ame d'un mort, & qui doit être célébré en certains temps marqués. *Le plus ancien obit de France eſt celui du Roi Childebert qui eſt fondé en l'Abbaye de Saint-Germain des Prés, & qui ſe dit le 23 Décembre. Chanter un obit. Il y a à Notre-Dame un obit qu'on appelle* ſalé, *parcequ'on y fait une diſtribution de ſel aux Chanoines qui y aſſiſtent.*

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

OBITUAIRE; adjectif qui n'a d'uſage qu'en cette phraſe, *regître obituaire*; pour dire, le regître qu'on tient dans une Egliſe des obits qui y ſont fondés. On dit auſſi ſubſtantivement, *l'obituaire*, dans la même acception. *Un regître obituaire en bonne forme. Cette fondation ne ſe trouve pas ſur l'obituaire.*

Obituaire, ſe dit encore ſubſtantivement en matière bénéficiale, pour déſigner celui qui eſt pourvu en Cour de Rome, d'un bénéfice vacant par mort, ce qui s'appelle *per obitum* en termes de daterie.

Un ſimple obituaire de Cour de Rome n'eſt pas partie capable pour reprocher au pourvu d'un bénéfice qui en jouit depuis un an, les défauts qui peuvent ſe rencontrer dans les titres de ce pourvu: il faut pour cela que les proviſions de l'obituaire contiennent la cauſe de dévolut.

OBLAT; ſubſtantif maſculin. *Oblatus.* On appeloit ainſi autrefois ceux qui ſe dévouant à l'état monaſtique, abandonnoient en même temps tous leurs biens à une Communauté. C'étoient de véritables Moines. La réception de ces ſortes d'Oblats apportoit quelquefois des richeſſes immenſes dans les Monaſtères, car indépendamment des biens dont ils étoient alors en poſſeſſion, & dont ils faiſoient l'abandon à la Communauté, ils jouiſſoient encore du ſingulier avantage d'hériter de leurs parens, tandis que les parens perdoient ce droit à leur égard. Par ce moyen les Abbayes & en général les Communautés régulières

ajoutoient souvent de nouveaux domaines à ceux qu'ils possédoient déjà de la part de leurs Fondateurs.

Il y avoit une seconde espèce d'*Oblats* que par une coutume barbare, on dévouoit au service des Autels dans les Maisons religieuses, sans attendre ni demander le consentement de ces malheureuses victimes. Tels étoient les enfans qui quelquefois dès leur naissance, étoient donnés à un Ordre au choix des pères & mères. Cette donation se faisoit aussi par testament. La cérémonie consistoit à conduire l'enfant auprès de l'Autel où on lui enveloppoit la main dans un des coins de la nappe : dès-lors il n'étoit plus libre à l'enfant dévoué, de renoncer à la règle & à l'habit auxquels il avoit été destiné. Ce cruel usage a été aboli parmi nous.

On appeloit encore *Oblats* des laïques qui sans renoncer absolument au siècle, ni même sans prendre l'habit monastique, se retiroient dans une Communauté régulière à laquelle ils donnoient tous leurs biens à perpétuité, s'ils s'engageoient d'y demeurer toujours, ou simplement une jouissance, s'ils se réservoient la faculté de sortir de la maison.

Une quatrième espèce d'*Oblats* étoit des laïques qui non seulement se donnoient eux & leurs biens à un Monastère, mais se faisoient encore serfs de ce Monastère, eux & leurs enfans : on a la preuve de ce zèle absurde dans les archives de l'Eglise de Saint Paul de Verdun, où l'on trouve une permission donnée en 1360 à un homme de cette Abbaye de se marier à une femme de l'Évêché de Verdun, à condition que la moitié des enfans qui naîtroient de ce mariage, appartiendroit à l'Abbaye, & l'autre moitié à l'Évêque.

Oblat, s'est encore dit autrefois d'un soldat qui ne pouvant plus servir à cause de ses blessures ou de sa vieillesse, étoit logé, nourri & entretenu dans une Abbaye ou dans un Prieuré de nomination royale. On l'appeloit autrement *Moine-lai*.

Aujourd'hui les Maisons régulières sont déchargées de la nourriture de ces Oblats, parceque tous les soldats qui par leurs blessures ou leurs longs services, sont hors d'état de pouvoir servir, sont nourris & entretenus à l'Hôtel des invalides ; & toutes les Abbayes & Prieurés du Royaume payent des pensions à cet Hôtel au lieu de la nourriture qu'ils fournissoient anciennement aux Oblats.

Ces pensions sont de 150 livres pour chaque Abbaye ou Prieuré dont le revenu excède 1000 livres; les bénéfices de moindre valeur ne payent que 75 livres.

Un arrêt du Conseil du 15 Novembre 1716, revêtu de lettres patentes du même jour, publiées au Grand Conseil le 17 du même mois, ordonne que tous ceux qui jouissent d'Abbayes & Prieurés séculiers ou réguliers situés dans l'étendue des provinces de Flandre, Haynaut & Artois, Généralité de Metz, Gouvernement d'Alsace, comtés de Bourgogne & de Roussillon, & autres pays conquis étant à la nomination du Roi, payeront les pensions des Religieux lais ou oblats sur le pied ci-dessus.

Un autre Arrêt du Conseil du 15 Juillet 1747, a ordonné » que » les Abbés & Prieurs, tant réguliers que séculiers des Abbayes » & Prieurés de nomination royale,

» situés dans la partie des Pays-Bas
» nouvellement soumise à l'obéissance du Roi, même les Évêques
» aux Évêchés desquels il a été uni
» de ces bénéfices, payeront annuellement les pensions d'Oblats
» ou de Religieux lais sur le pied
» fixé ci-dessus, à compter du premier Janvier de l'année dans laquelle les pays où ces bénéfices
» sont situés, ont été soumis au
« Roi.

OBLATES; (les) Religieuses instituées à Rome par Sainte Françoise, vers l'an 1415. Cet Ordre est sous la règle de Saint Benoît & sous la protection particulière de la Vierge. Les constitutions en ont été approuvées par le Pape Eugène IV.

OBLATION; substantif féminin. *Oblatio*. Terme consacré à la religion. Offrande, l'action par laquelle on offre quelque chose à Dieu ou à l'Eglise.

Il se dit aussi de la chose offerte à Dieu ou à l'Eglise.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, ses Ministres ne vivoient que d'oblations & d'aumônes : l'usage qui s'est établi de payer la dixme, n'a pas empêché que les fidelles n'ayent continué à faire des oblations; mais il y a des Eglises qui ne jouissant pas des dixmes, n'ont d'autres revenus que les oblations & le casuel. Il y a eu dans chaque Eglise divers réglemens pour le partage des oblations entre les Clercs. Le Concile de Mérida en Espagne, tenu en 666, ordonne que les oblations faites à l'Eglise pendant la Messe, se partageront en trois; que la première part sera pour l'Évêque, la seconde pour les Prêtres & les Diacres; la troisième pour les Sous-Diacres & les Clercs inférieurs. Les oblations des Paroissiens appartiennent aux Curés, à l'exclusion des Curés primitifs, des Patrons & Marguilliers, *&c.* Les oblations casuelles & incertaines ne sont point imputées sur la portion congrue.

Oblation, se dit encore parmi les Catholiques romains, de la partie de la Messe qui suit immédiatement l'évangile ou le chant du *Credo*, & qui consiste dans l'offrande que le Prêtre fait d'abord du pain destiné au Sacrifice, posé sur la patène, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice qu'il tient quelque temps élevé au milieu de l'autel, accompagnant ces deux actions de prières qui y sont relatives & qui en expriment la fin. C'est là proprement que commence le Sacrifice qui consiste dans l'oblation du corps & du sang de Jésus-Christ. On dit en ce sens, que *la Messe est à l'oblation*, que *le Credo précède l'oblation*, que *la Préface suit l'oblation*, &c.

OBLATIONNAIRE; substantif masculin. On appeloit ainsi autrefois un Officier Ecclésiastique qui recevoit les offrandes & les oblations des fidelles. C'étoit un Diacre ou Sousdiacre qui avoit cet emploi; Oblationnaire ou Diacre des oblations étoit la même chose. Quand le Pape célébroit, l'Oblationnaire apportoit du Palais les oblations, c'est-à-dire, le pain & le vin, & les donnoit à l'Archidiacre.

OBLATS DE SAINT AMBROISE; (les) Saint Charles Borromée institua sous ce nom une congrégation de Prêtres séculiers à Milan en 1578. Ces Prêtres furent ainsi nommés, parcequ'ils s'étoient offerts à leur Prélat, de leur propre mouvement, pour l'aider dans l'administration de son Diocèse, & parceque leur Saint Fondateur les mit sous la protection

tection de Saint Ambroise. Cette Congrégation fut approuvée par le Pape Grégoire XIII, & honorée de plusieurs privilèges. Les Oblats de Saint Ambroise ne font point d'autre vœu que celui d'obéissance à l'Archevêque. Ils s'engagent par ce vœu à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques dont l'Archevêque jugera à propos de les charger. Ainsi les Missions, la direction des Colléges, des Séminaires, des retraites, la desserte des Cures; en un mot tout ce qui concerne le ministère ecclésiastique, est compris dans l'institut des Prêtres de cette Congrégation.

OBLIAGE; substantif masculin & terme de Jurisprudence coutumière. Il se dit d'une redevance annuelle due en certains lieux au Seigneur, soit en pain, soit en vin, soit en grains, soit en volailles. Dans laplupart des Seigneuries les droits d'obliage ont été convertis en argent.

OBLIGATION; substantif féminin. *Obligatio.* L'engagement où l'on est par rapport à différens devoirs qui regardent la religion ou les mœurs, ou la vie civile. *Les obligations du Chrétien envers Dieu, du sujet envers le Prince. Chacun doit satisfaire aux obligations de son état. C'est une obligation de conscience, d'honneur, dont rien ne peut le dispenser. Il est défendu de travailler les Dimanches & autres fêtes d'obligation.*

Obligation; se dit aussi de l'engagement qui naît des services, des bons offices, des plaisirs qu'on a reçus de quelqu'un. *Il leur a obligation de sa fortune. Je lui en ai beaucoup d'obligation. Elle lui a obligation de la vie.*

Obligation, se dit encore de l'acte public par lequel on s'oblige pardevant Notaire, de payer une certaine somme dans un certain temps.

Il n'est pas permis de stipuler les intérêts d'une somme dûe par obligation, excepté néanmoins dans quelques provinces, comme la Bresse & la Lorraine où ces sortes de stipulations sont autorisées.

Obligation, se dit aussi en termes de Jurisprudence, de tout autre acte par lequel on s'oblige à quelque chose.

On appelle *obligation personnelle*, celle qui engage principalement la personne, & où l'obligation des biens n'est qu'accessoire à l'obligation personnelle. Et *obligation réelle*, celle qui a pour objet principal un immeuble, comme dans un bail à rente, où l'héritage est la principale chose qu'on oblige à la rente.

Obligation principale, se dit de celle du principal obligé à la différence de celle de ses cautions & fidéjusseurs qui ne sont que des obligations accessoires & pour plus de sûreté.

On entend aussi quelquefois par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte; comme quand on dit que dans le bail à rente, l'obligation des biens est la principale, & que celle de la personne n'est qu'accessoire.

Obligation accessoire, se dit de celle qui est ajoutée à l'obligation principale, pour procurer au créancier plus de sûreté; telles sont les obligations des gages & les hypothèques relativement à l'obligation personnelle qui est la principale; telles sont aussi les obligations des cautions & fidéjusseurs, lesquelles ne sont qu'accessoires relativement à l'obligation du principal obligé. Les obligations accessoires cessent

lorsque l'obligation principale est acquittée.

Obligation pure et simple, se dit de celle qui n'est restreinte par aucune condition ni terme ; à la différence de l'obligation conditionnelle dont on ne peut demander l'exécution que quand la condition est arrivée.

Obligation générale, se dit de celle par laquelle celui qui s'engage oblige tous ses biens, meubles & immeubles, présens & à venir, à la différence de l'obligation spéciale par laquelle il n'oblige que certains biens seulement qui sont spécifiés, à moins qu'il ne soit dit que l'obligation spéciale ne dérogera point à la générale, ni la générale à la spéciale, comme on le stipule presque toujours.

Obligation causée, se dit de celle dont la cause est exprimée dans l'acte, comme cela doit être pour la validité de l'obligation. Et l'on appelle *obligation sans cause*, un contrat où l'obligé n'exprime aucun motif de son engagement : une telle obligation est nulle, parcequ'on ne présume point que quelqu'un s'engage volontairement sans quelque raison ; & pour qu'on puisse juger de sa validité, il faut l'exprimer.

Obligation verbale, se dit d'une promesse ou contrat que l'on fait de vive voix & sans écrit ; la preuve par témoins de ces sortes d'obligations n'est point admise pour somme au-dessus de 100 livres, si ce n'est dans les cas exceptés par l'ordonnance.

Obligation solidaire, se dit de celle de plusieurs personnes qui s'obligent chacune, soit conjointement ou séparément, d'acquitter la totalité d'une dette.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

Voyez Devoir, pour les différences relatives qui en distinguent Obligation.

OBLIGATOIRE; adjectif des deux genres. *Obligatorius*. Qui a la force d'obliger suivant la loi. On dit, *des lettres obligatoires* ; pour dire, un contrat portant obligation. Il y a des actes qui ne sont obligatoires que d'un côté, comme une promesse ou billet lequel n'oblige que celui qui le souscrit. Il y a au contraire des actes ou contrats synallagmatiques, c'est-à-dire, qui sont obligatoires des deux côtés, comme un bail, un contrat de vente, &c.

OBLIGÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Obliger.

En termes de Musique on appelle *récitatif obligé*, un récitatif avec accompagnement de l'orchestre ; & *partie obligée*, celle qu'on ne sauroit retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant, ce qui la distingue des parties de remplissage qui ne sont ajoutées que pour une plus grande perfection d'harmonie, mais par le retranchement desquelles la pièce n'est point mutilée. Ceux qui sont aux parties de remplissage peuvent s'arrêter quand ils veulent, & la musique n'en va pas moins ; mais celui qui est chargé d'une partie obligée, ne peut la quitter un moment sans faire manquer l'exécution.

Obligé, signifie aussi adjectivement redevable. *Nous vous sommes fort obligés de l'accueil que vous lui avez fait. Je vous suis très-obligé du soin que vous avez pris de cette affaire.*

Obligé, se dit substantivement en

termes de Jurisprudence, de celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement, soit par écrit, soit verbalement ou autrement. *Le créancier doit discuter le principal obligé avant d'attaquer la caution.*

Obligé, se dit substantivement de l'acte par lequel un jeune homme se met en apprentissage chez un Maître pour le nombre d'années porté par les réglemens de chacun des Corps & Communautés des Marchands ou des arts & métiers. Ces actes doivent être passés pardevant deux Notaires, & enregistrés par les Jurés sur les regîtres du Corps & Communauté.

L'obligé porte un engagement réciproque des apprentis envers leurs Maîtres, & des Maîtres envers leurs apprentis; aux uns, de servir fidèlement & assidûment tout le temps de leur apprentissage; aux autres, de leur montrer leur profession ou métier, les garder chez eux & les nourrir tant qu'ils sont apprentis.

Un Maître peut engager un apprenti à plus d'années qu'il n'est ordonné par les statuts, mais jamais à moins.

OBLIGEAMMENT; adverbe. *Officiosè.* D'une manière obligeante. *Il m'a répondu obligeamment. Nous fûmes reçus obligeamment.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième moyenne.

On prononce *oblijamant.*

OBLIGEANT, ANTE; adjectif. *Officiosus.* Officieux, qui aime à obliger, à faire plaisir. *Elle est obligeante. C'est l'homme du monde le plus obligeant. Un air obligeant. Des manières obligeantes. On nous fit l'accueil le plus obligeant.*

OBLIGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Adstringere.* Engager quelqu'un par un acte en vertu duquel on puisse l'appeler en Justice, s'il n'exécute la chose à laquelle il s'est obligé. *Il y a une clause dans le contrat qui l'oblige à mettre la maison en état. Une femme ne peut pas s'obliger sans l'autorisation de son mari. Ils s'obligèrent solidairement au payement des mille écus répétés.*

Obliger, se dit aussi des biens. *Ils ont obligé tous leurs biens, meubles & immeubles.*

Obliger, signifie aussi imposer obligation de dire ou de faire quelque chose. *Chacun est obligé de respecter ses supérieurs. La religion nous oblige à suivre les commandemens de Dieu & de l'Eglise. On ne doit pas les obliger à faire ce que la loi défend.*

Obliger, signifie encore, porter, exciter, engager à faire quelque chose. *Il n'y a rien qui vous oblige à partir aujourd'hui. Personne ne vous obligeoit à l'épouser. Cette circonstance les obligea de former un nouveau plan.*

Obliger, signifie aussi rendre service, faire plaisir; & dans cette acception il n'est jamais suivi ni de la préposition *à* ni de la préposition *de*. *Elle aime à obliger. Personne n'oblige avec plus de grâce que cette dame. Vous m'obligerez beaucoup en m'écrivant ce qui s'est passé.*

On dit, *obliger un apprenti;* pour dire, l'engager chez un Maître pour y apprendre pendant un certain temps le métier du maître avec lequel on l'oblige. *Voyez* Obligé.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultieme syllabe moyenne.

Différence relatives entre *obliger* & *engager*.

Obliger dit quelque chose de plus fort. *Engager* dit quelque chose de plus gracieux. On nous *oblige* à faire une chose en nous en imposant le devoir ou la nécessité. On nous y *engage* par des promesses ou par de bonnes manières.

Les bienséances *obligent* souvent ceux qui vivent dans le grand monde, à des corvées qui ne sont point de leur goût. La complaisance *engage* quelquefois dans de mauvaises affaires ceux qui ne choisissent pas assez bien leurs compagnies.

OBLIQUANGLE; adjectif & terme de Géométrie. On appelle *triangle obliquangle*, un triangle dont tous les angles sont obliques, c'est-à-dire, ou aigus ou obtus. Et *parallélogramme obliquangle*, un parallélogramme dont aucun angle n'est droit.

OBLIQUATION; substantif féminin usité dans les anciens auteurs de catoptrique où l'on appelle *cathète d'obliquation*, une ligne droite, perpendiculaire au miroir dans le point d'incidence ou de réflexion du Rayon.

OBLIQUE; adjectif des deux genres. *Obliquus*. Qui est de biais ou incliné, qui s'écarte de la situation droite ou perpendiculaire.

L'angle oblique est un angle qui est ou aigu ou obtus, c'est-à-dire, toute sorte d'angle excepté l'angle droit.

La *ligne oblique* est une ligne qui tombant sur une autre, fait avec elle un angle oblique.

Une ligne qui tombe sur une autre obliquement, fait d'un côté un angle aigu, de l'autre, un angle obtus; & la somme de ces angles est égale à deux droits.

Plans obliques, se dit dans la Gnomonique, des plans qui s'écartent du zénith & qui s'inclinent vers l'horison.

L'obliquité d'un tel plan ou la quantité de son écartement du zénith, se mesure aisément par un quart de cercle, puisqu'elle n'est autre chose que l'arc de quelque azimuth ou cercle vertical intercepté entre le zénith & le plan proposé. Cet azimuth ou cercle vertical est toujours perpendiculaire au plan dont on veut mesurer l'obliquité.

Percussion oblique, est celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est point perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps.

Projection oblique, en mécanique, est celle par laquelle un corps est jeté suivant une ligne qui fait avec l'horison un angle oblique.

Sphère oblique en Géographie, est cette situation de la sphère, dans laquelle l'horison coupe l'équateur obliquement, & dans laquelle l'un des poles est élevé au-dessus de l'horison d'un angle moindre que 90 degrés, mais qui n'est pas zéro ou nul.

C'est cette obliquité qui occasionne l'inégalité des jours & des nuits.

Ceux qui ont la sphère oblique, comme nous & tous les habitans des zones tempérées, n'ont jamais les jours égaux aux nuits que dans les équinoxes.

Ascension oblique en Astronomie, est l'arc de l'équateur compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se lève avec une étoile, *&c.* dans la sphère oblique.

Descension oblique est l'arc de l'équateur compris entre le premier

point d'*aries* & le point de l'équateur qui se couche avec une étoile, *&c.* Dans la sphère oblique, cet arc se compte de l'occident vers l'orient.

Navigation oblique, se dit de la route que fait un vaisseau, lorsque courant sur quelque rhumb intermédiaire entre les quatre points cardinaux, il fait un angle oblique avec le méridien, & change à chaque instant, de latitude & de longitude.

On dit figurément, *moyens obliques*, *voies obliques*; pour dire, des voies détournées, suspectes & frauduleuses.

Oblique, signifie aussi indirect. Ainsi on appelle *harangue oblique*, une harangue où l'on n'introduit point une personne parlant directement; mais où l'on rapporte historiquement & en substance ce qu'elle a dit.

On appelle *louange oblique*, *accusation oblique*, une louange, une accusation où l'on ne nomme pas les personnes, mais où l'on se contente de désigner des choses qui les fassent connoître.

En termes de Grammaire, & dans les langues où les noms se déclinent, on appelle *cas obliques*, tous les cas, hors le nominatif singulier.

En termes d'Anatomie, on appelle *oblique externe ou descendant du bas-ventre*, ou *grand oblique*, le premier & le plus grand de tous les muscles du bas-ventre: on l'appelle *externe*, parcequ'il recouvre tous les autres: on l'appelle *oblique descendant* à cause de la direction de ses fibres, qui se portent obliquement de haut en bas, & de derrière en devant. Ce muscle s'attache supérieurement au bord inférieur & externe des trois dernières vraies côtes, & de toutes les fausses par autant de petites bandelettes musculaires, auxquelles on donne le nom de *digitations*, parcequ'elles en rencontrent de semblables qui appartiennent au muscle dentelé antérieur & au grand dorsal, avec lesquelles elles s'entrelacent, comme les doigts des deux mains jointes se croisent les uns avec les autres. Ces digitations ne sont pas toutes également larges: celles du milieu le sont plus que les supérieures & les inférieures.

Ce muscle est attaché inférieurement à la lèvre externe de la crête de l'os des îles, depuis la partie antérieure de sa tubérosité, jusqu'à son épine antérieure & supérieure; depuis cette épine jusqu'au pubis, ce muscle est aponévrotique; & les fibres de son bord inférieur se ramassent pour former un ligament tendineux, connu sous le nom de *ligament inguinal*. Il est renforcé par des fibres aponévrotiques du fascia-lata. L'aponévrose du muscle oblique externe se fend & se divise en deux portions proche l'épine du pubis. C'est à cet écartement que l'on donne le nom d'*anneau des muscles du bas-ventre*: cette dénomination est impropre, puisqu'il n'est formé que par l'aponévrose du seul oblique externe: les autres muscles ne descendent pas si bas, & leur bord inférieur se termine à la partie supérieure de l'anneau. Les deux bandes tendineuses du muscle oblique externe s'appellent les *piliers de l'anneau*, parcequ'elles forment les deux bords de cette ouverture: elles se desséchent & s'endurcissent avec l'âge, ce qui rend les hernies plus dangereuses dans les vieillards. Ces deux bandes se ramassent au dessous de l'anneau; leurs fibres, ainsi ra-

massées, se portent en-dedans, traversent la symphyse du pubis par devant, & vont s'attacher au bas de la partie large de cet os, du côté opposé. En passant ainsi devant la symphyse, elles rencontrent les bandes du côté opposé, avec lesquelles elles se croisent obliquement, & leurs fibres s'entrelacent: celles du pilier extérieur de l'anneau ne s'avancent pas sur la symphyse autant que celle du pilier antérieur, mais elles commencent à s'attacher dès la partie moyenne de cet os.

Toute la partie antérieure du muscle oblique externe est aponévrotique, & se termine à la ligne blanche. Dans cet endroit, l'aponévrose d'un côté se croise, & s'entrelace avec celle du côté opposé, & c'est cet entrelacement qui forme la ligne blanche. Tous les muscles du bas-ventre contribuent à sa formation par un semblable entrelacement. La partie postérieure moyenne de ce muscle regarde les vertèbres lombaires, & n'y est point attachée.

L'usage de ce muscle, ainsi que de tous ceux du bas-ventre, est de contenir tous les viscères qu'il renferme, d'aider à la flexion du corps en tirant la poitrine vers le bassin; il peut aussi, en certains cas, tirer le bassin vers la poitrine: un usage qui lui est propre, est de former l'anneau du bas-ventre.

Oblique du nez, ou Oblique descendant du nez, se dit d'un muscle très-mince placé le long du pyramidal avec lequel la plupart des Anatomistes le confondent. Son extrémité supérieure s'attache à l'aponévrose nasale de l'os maxillaire, au-dessous de sa connexion avec l'os frontal: de-là il se porte vers le cartilage mobile, qui forme l'aîle externe du nez, & s'y termine par une large aponévrose: il relève l'aîle du nez.

Oblique interne, ou ascendant du bas-ventre, ou petit oblique, se dit d'un muscle large & mince, situé sous l'oblique externe, & sur le transverse: il a à peu près les mêmes attaches & la même étendue. Sa portion charnue est antérieure & répond à la portion aponévrotique de l'oblique externe qui la recouvre, & au contraire sa portion aponévrotique est recouverte par la partie charnue du grand oblique, ce qui donne aux parties externes du bas-ventre une épaisseur à peu près égale. On a donné à ce muscle le nom d'*oblique interne*, parcequ'il est recouvert par le grand oblique; & celui d'*oblique ascendant*, parceque ses fibres charnues inférieures montent un peu obliquement de derrière en devant. La partie inférieure de ce muscle est attachée à l'extrémité antérieure de la crête de l'os des îles, à son épine antérieure & supérieure, & au ligament de Fallope, le long desquels ses fibres se continuent jusqu'à l'épine du pubis, & à la partie supérieure de la symphyse de cet os. La partie supérieure est attachée par autant de digitations au bord inférieur des cartilages de toutes les fausses côtes, & à ceux des deux dernières vraies, jusqu'à l'extrémité du cartilage xiphoïde.

La portion antérieure de ce muscle forme une aponévrose composée de deux lames qui s'écartent l'une de l'autre, pour former une gaîne dans laquelle les muscles droits sont logés suivant toute leur longueur. La lame externe est très-adhérente à l'aponévrose de l'oblique externe, & aux intersections ten-

dineuſes que l'on remarque à la ſurface des muſcles droits : la lame interne au contraire eſt fortement collée aux muſcles tranſverſes qui ſont deſſous. Lorſque cette aponévroſe eſt parvenue à la ligne blanche, ſes fibres ſe croiſent & s'entrelacent avec celles des muſcles obliques du côté oppoſé, & ſe continuent ſans interruption avec celles de l'oblique externe de l'autre côté ; de ſorte que ſuivant M. Winſlow qui a fait le premier cette remarque, l'oblique interne d'un côté, avec l'oblique externe du côté oppoſé, peuvent être conſidérés comme un ſeul muſcle digaſtrique, puiſque leurs fibres ne ſouffrent aucune interruption en paſſant par la ligne blanche. La partie poſtérieure & moyenne s'attache aux apophyſes tranſverſes des vertèbres lombaires, avec le muſcle tranſverſe du bas-ventre. Ce muſcle a les mêmes uſages que l'oblique externe, & les autres muſcles du bas-ventre.

Oblique épineux ; M. Lieutaud a donné ce nom aux muſcles épineux du cou & du dos qu'il a conſidérés avec raiſon comme un ſeul muſcle.

Obliques de l'œil, ſe dit de deux muſcles du globe de l'œil, à cauſe de leur direction. L'un s'appelle le *grand* ou le *ſupérieur*, parcequ'il eſt plus grand que l'autre, au-deſſous duquel il eſt placé. On l'appelle auſſi *trochléateur*, d'un mot latin qui ſignifie *poulie*, parcequ'il eſt reçu dans un petit anneau cartilagineux qui en fait l'office.

Le muſcle grand oblique s'attache par une de ſes extrémités au fond de l'orbite à côté du nerf optique, d'où il ſe porte vers le grand angle, à la partie ſupérieure duquel ſon tendon, qui eſt grêle, paſſe dans un petit anneau cartilagineux à ſon bord, membraneux à ſon origine, & qui eſt placé dans une petite foſſette qu'on voit à la partie interne de l'apophyſe orbitaire interne de l'os frontal. Cet anneau fournit une gaîne membraneuſe à ce tendon qui ſe réfléchit & va s'épanouir à la partie ſupérieure & un peu poſtérieure du globe, proche le releveur de l'œil.

Le petit oblique ou oblique inférieur, s'attache par une de ſes extrémités, au bord inférieur de l'orbite, à côté du grand angle, au-deſſus de l'ouverture lacrymale ; de là il ſe porte vers le petit angle & ſon tendon s'épanouit ſur la face latérale externe du globe de l'œil, à côté du muſcle grand oblique.

Les Anatomiſtes ont été partagés ſur l'uſage de ces muſcles. Les uns ont dit que ces muſcles en ſe contractant, preſſent l'œil & lui font faire ſaillie. Il paroît que cet effet doit plutôt être attribué à la façon dont ils ſont attachés. Comme ces muſcles ont leurs attaches à contreſens des muſcles droits, ils paroiſſent faits principalement pour contrebalancer leur action, & ſervir de point d'appui au globe de l'œil, dans les mouvemens que les muſcles droits lui font faire ; ce qui ſuppoſe que les deux muſcles obliques agiſſent enſemble ; ſi au contraire ils agiſſent ſéparément, ils tirent le globe de l'œil, vers le lieu où ils ont leur point fixe. Le point fixe du grand oblique n'eſt pas à ſon inſertion au fond de l'orbite, mais à la poulie qui lui donne une nouvelle direction.

Obliques inférieurs, ou grands obliques, ſe dit de petits muſcles qui s'attachent par une de leurs extrémités à une des branches de l'apophyſe épineuſe de la ſeconde

vertèbre du cou, & vont se terminer aux apophyses transverses de la première; & quelquefois à l'apophyse mastoïde de l'os des tempes. Leur direction est à contresens de celle des obliques supérieurs. Ces muscles peuvent aider à l'extension de la tête, s'ils agissent tous les deux ensemble; s'ils agissent séparément, ils servent à faire la rotation.

Obliques supérieurs, ou petits obliques, se dit de petits muscles de la tête qui s'attachent par une de leurs extrémités au bout de l'apophyse transverse de l'atlas ou première vertèbre du cou, & par l'autre au bas de la ligne transversale de l'os occipital entre le grand droit & le petit complexus. Ces muscles peuvent aider à faire l'extension de la tête, mais ils paroissent destinés surtout aux mouvemens de rotation.

Il y a des apophyses qui portent le nom d'*obliques*: telles sont les apophyses obliques des vertèbres.

On voit à la base de l'os sacrum deux apophyses qui répondent aux apophyses inférieures de la dernière vertèbre des lombes. On les appelle aussi *obliques*.

Plusieurs ligamens sont nommés *obliques*: tels sont le ligament oblique des os cunéiformes, les ligamens obliques du calcaneum avec le naviculaire, les petits ligamens obliques des vertèbres, le ligament oblique du troisième os du métatarse avec le tarse.

OBLIQUEMENT; adverbe. *Obliquè*. De biais. *Une ligne tirée obliquement. Le zodiaque coupe obliquement l'écliptique.*

Obliquement, signifie aussi, d'une manière suspecte & frauduleuse. *Il n'est parvenu à ses fins qu'en agissant obliquement.*

Obliquement, signifie encore, indirectement. *Louer, blâmer obliquement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très brève, & la dernière moyenne.

On prononce *oblikemant*.

OBLIQUITÉ; substantif féminin. *Obliquitas*. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre.

L'*obliquité* de l'axe terrestre sur l'écliptique est la cause de la différence des saisons, des nuits & des jours.

Obliquité de l'écliptique, est l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur.

Il est certain, 1°. que cet angle n'est pas toujours le même, & qu'il est sujet à une inégalité provenante de la nutation de l'axe de la terre, & qui est d'environ 18 secondes en 19 ans.

2°. Il est même possible qu'indépendamment de cette inégalité, l'angle de l'écliptique avec l'équateur diminue continuellement; c'est aujourd'hui le sentiment de plusieurs Astronomes, quoiqu'il ne soit peut-être pas encore suffisamment prouvé. Ce qu'il y a de certain, c'est que presque toutes les observations depuis Pythéas, donnent cette obliquité décroissante; ceux qui adoptent cette opinion, donnent à l'obliquité de l'écliptique une diminution d'environ 30 secondes par siècle.

OBLONG, ONGUE; adjectif. *Oblongus*. Qui est plus long que large. *Une place oblongue. Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux, est un parallélogramme oblong. Une ellipse est une figure oblongue.*

Oblong, se dit en termes de Librairie, d'un livre imprimé & relié de manière que sa hauteur est moindre que sa largeur. *La plupart des livres de Musique sont oblongs.*

OBNONCIATION; substantif féminin & terme d'Antiquité. *Obnuntiatio.* Action par laquelle les Augures faisoient dissoudre & remettre à un autre jour l'assemblée des Comices, sous prétexte qu'ils avoient remarqué au Ciel quelque signe sinistre. La loi *Ælia*, & la loi *Fusia* avoient institué l'obnonciation; mais elle fut abolie cent ans après par la loi *Clodia*, les Augures abusant de la liberté qu'ils avoient de remettre les Comices, pour conduire les affaires comme ils le jugeoient à propos.

OBOLE; substantif féminin. *Obolus.* Monnoie ancienne d'Athènes, qui faisoient la sixième partie d'une drachme. L'obole valoit 20 deniers, trois oboles 60, & 6 oboles faisoient une drachme. La drachme attique pesoit 67 de nos grains; la sixième partie de 67 est $11 + \frac{1}{6}$; l'obole pesoit donc 11 de nos grains & un sixième de grain; ensorte que si l'argent étoit à 32 livres le marc, la drachme attique feroit un sou 8 deniers $\frac{1}{6}$, c'est-à-dire, près d'un sou 9 deniers. Mais comme l'argent est à présent à 52 livres le marc, l'obole attique reviendroit à 2 sous & 5 deniers. Le docteur Brerewood estime la drachme d'Athènes environ 15 sous de notre monnoie, ce qui revient à notre même calcul.

Obole, est aussi le nom qu'on a donné en France à une petite monnoie de cuivre valant une maille ou deux pites, ou la moitié d'un denier. Nicod & Borel pensent que maille & obole ne sont qu'une même chose; mais M. le Blanc estime que sous la seconde race, l'obole ne faisoit que la moitié du denier. On fabriqua des oboles sous Louis VIII & sous les règnes suivans. Les Historiens de France parlent d'oboles d'argent du poids d'un denier & 5 grains, & d'oboles d'or, qui eurent cours pendant le règne de Philippe-Auguste, de Saint Louis & de Philippe-le-Bel. Sous ce dernier, l'obole d'or est estimée cinq sous; le demi-gros tournois étoit appelé *maille* ou *obole d'argent*, à cause qu'il valoit la moitié du gros tournois. Le tiers du gros se nommoit aussi *maille* ou *obole tierce*, parce qu'il valoit le tiers du gros tournois. Il est fait mention des oboles tierces sous l'an 1310.

Obole, s'emploie aussi pour marquer un très-petit prix. *Cela ne vaut pas une obole.*

Obole, est encore le nom d'un petit poids qui pèse douze grains.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

OBOLÉE; substantif féminin & terme de Coutume. En quelques endroits on appelle *obolée de terre*, la quantité de terre que l'on tient sous la redevance d'une obole.

OBOLLAH; ville forte de Perse, dans l'Iraque-Babylonienne, sur un bras du Tigre, assez près de Bassora.

OBOMBRÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Obombrer.

OBOMBRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Cacher, couvrir.

OBORKOW; petite ville de Pologne au Palatinat de Belcz, environ à six lieues de Belcz, vers le nord.

OBOTRITES; (les) ancien peuple

qui habitoit entre les Varnaves d'un côté, & de l'autre confinoient à la Trave, rivière qui coule à Lubec. C'étoit un peuple d'entre les Slaves qui avoit ses Princes particuliers, ainsi que les Vagriens. On croit que les *Obotrites* ont bâti les anciens lieux ou forteresses de leurs pays, comme Mecklenbourg, Werle, Kissim, *&c.*

OBREPTICE; adjectif des deux genres & terme de Chancellerie. Il se dit des grâces obtenues en taisant une vérité qui auroit dû être exprimée pour les rendre valables : au lieu que les subreptices sont celles qui ont été obtenues sur l'exposé d'un fait faux. *Voyez* OBREPTION & SUBREPTION.

OBREPTION; substantif féminin. *Obreptio.* Terme de Chancellerie. Réticence d'un fait vrai qui auroit dû être exposé, & qui rend les lettres obreptices. L'obreption annulle de droit, le titre ou la grâce qui se trouve ainsi accordée : par exemple, celui qui en demandant un bénéfice, n'exprime point ceux dont il est déjà pourvû, est déchu par cette réticence du bénéfice qu'il a impétré.

Le défaut d'expression d'une chose nécessaire, quoique de bonne foi & sans en avoir connoissance, ne laisse pas d'être fatal & de rendre les provisions nulles; parceque l'on fait attention à la volonté & à l'intention du Collateur, & non à la faute de l'Impétrant.

OBRIN; (les Chevaliers de l') Ordre Militaire qu'institua dans le treizième siècle Conrad, Duc de Mazovie & de Cujavie. Les Chevaliers de cet Ordre furent d'abord appelés *Chevaliers de* JÉSUS-CHRIST. Leur premier Grand Maître, fut Bruno. Leur principale destination étoit de défendre le pays des courses des Prussiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le Duc Conrad mit ces Chevaliers en possession du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom; & convinrent ensemble que toutes les terres qu'ils envahiroient sur les Prussiens, seroient également partagées entr'eux.

Mais les Prussiens ayant bloqué le fort, de manière qu'aucun des Chevaliers n'en pouvoit sortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile & fut aussi-tôt supprimé, & Conrad appela à son secours l'Ordre Teutonique.

OBRON; substantif masculin & terme de Serrurerie. Morceau de fer percé par le milieu, qui est attaché à l'obronnière du coffre, & dans lequel, par le moyen de la clef, on fait aller le pêne de la ferrure lorsqu'on ferme le coffre.

OBRONNIÈRE; substantif féminin & terme de Serruriers. Bande de fer à charnière qui est attachée au-dedans du couvercle d'un coffre-fort.

OBSCÈNE; adjectif des deux genres. *Obscænus.* Qui blesse la pudeur. *Un discours obscène. Une peinture obscène. Un livre obscène. Des vers obscènes.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

OBSCÉNITÉ; substantif féminin. *Obscænitas.* Parole, image, action qui blesse la pudeur. *Il y a peu d'Auteurs anciens entièrement exempts d'obscénité. Il y a des obscénités dans les épigrammes de Catulle. Une comédie remplie d'obscénités. L'obscénité dans la conversation, est la ressource des ignorans, des sots & des libertins.*

Les quatre syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

OBSCUR, URE; adjectif. *Obscurus.* Sombre, ténébreux, qui n'est point éclairé. *Un vestibule obscure. Une chapelle obscure. Un nuage obscur. Une nuit obscure.*

On dit, qu'*il fait obscur*; pour dire, que le temps est bas, que l'air est obscure. *Il fait bien obscur depuis quelques jours.*

On dit aussi, qu'*il fait obscur en quelque endroit*; pour dire, qu'on n'y voit pas bien clair, que le lieu n'est guère éclairé.

Dans les couleurs, on appelle *obscur*, ce qui est moins clair, moins vif, moins éclatant, plus brun, plus chargé. *Un bleu obscur.*

En termes d'Optique, on appelle *chambre obscure*, une chambre fermée avec soin de toutes parts, & dans laquelle les rayons des objets extérieurs étant reçus à travers un verre convexe, ces objets sont représentés distinctement & avec leurs couleurs naturelles sur une surface blanche placée en dedans de la chambre au foyer dn verre. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE au mot CHAMBRE.

En termes de Peinture, on appelle *clair obscur*, l'art de distribuer les lumières & les ombres sur les surfaces qui en sont frappées. *Voyez* CLAIR OBSCUR au mot CLAIR.

OBSCUR, se dit figurément de ce qui n'est pas bien clair, bien intelligible dans un discours, dans un livre, &c. *Cette phrase est obscure. Il s'énonce en termes obscurs.*

On dit proverbialement d'une explication qui n'est pas fort claire, & qui embrouille le texte au lieu de l'éclaircir, que *c'est la glose d'Orléans, qui est plus obscure que le texte.*

OBSCUR, se dit aussi figurément des personnes par rapport au style. Ainsi l'on dit; qu'*un Auteur est obscur*; pour dire, qu'il ne s'explique pas nettement.

On dit aussi dans ce sens, que *les Oracles de l'antiquité étoient obscurs.*

OBSCUR, signifie aussi caché, peu connu. *Un sage obscur. Mener une vie obscure.* Et l'on dit, qu'*une personne est d'une naissance obscure*; pour dire, qu'elle est de basse naissance.

OBSCURCI, IE; participe passif. *Voyez* OBSCURCIR.

OBSCURCIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Obscurare.* Rendre obscur. *Les brouillards obscurcissent le soleil.*

Il est aussi pronominal réfléchi & signifie devenir obscur, perdre sa clarté. *La lune va s'obscurcir en entrant dans ce nuage. L'air commence à s'obscurcir.*

On dit, que *la vue s'obscurcit dans la vieillesse*; pour dire, que dans la vieillesse la vue diminue & s'affoiblit.

OBSCURCIR, se dit aussi figurément, soit comme verbe actif, soit comme verbe pronominal réfléchi. *Le Commentaire a obscurci le Texte. Cette action suffit pour obscurcir sa réputation. Quand l'âge affoiblit le corps, les idées s'obscurcissent. Son crédit commence à s'obscurcir à la Cour.*

OBSCURCISSEMENT; substantif masculin. *Obscuratio.* Affoiblissement de lumière. *Les vapeurs qui s'élèvent dans l'atmosphère occasionnent l'obscurcissement du soleil. L'obscurcissement de la vue est une infirmité de la vieillesse*

Obscurcissement, s'emploie aussi dans le sens figuré. *Cette action répand un grand obscurcissement sur la réputation qu'il avoit acquise. La manière dont il explique cette phrase y apporte un nouvel obscurcissement.*

OBSCURÉMENT; adverbe. *Obscurè.* D'une manière obscure. *On n'y voit rien qu'obscurément.*

Il se dit aussi dans le sens figuré. *Cet Auteur écrit obscurément. Les Oracles de l'antiquité ne s'énonçoient qu'obscurément. Vivre obscurément.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la dernière moyenne.

OBSCURITÉ; substantif féminin. *Obscuritas.* Privation de lumière. *L'aurore commence à dissiper l'obscurité de la nuit. Il règne dans ces cachots une obscurité qui fait frémir.*

On dit figurément, *l'obscurité du temps, l'obscurité de l'avenir;* pour dire, le peu de connoissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance où l'on est de l'avenir.

Obscurité, se dit aussi figurément, des écrits, des discours qui ne sont pas fort intelligibles.

L'obscurité peut être ou dans la perception ou dans la diction. L'obscurité dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choses comme elles sont, ou comme on trouve qu'elles sont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; desorte que notre jugement précède alors notre connoissance, & devient la règle, & pour ainsi dire l'étendart de nos conceptions: au lieu que la nature & la raison nous disent que les choses ne doivent être jugées que comme elles sont connues, & que nous les connoissons, non comme elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plû à Dieu de nous les faire connoître.

L'obscurité dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguité du sens des mots; secondement, des figures ou ornemens de rhétorique; troisièmement, de la nouveauté ou de l'ancienneté surannée des mots.

Obscurité, signifie aussi, vie cachée. *Il a mieux aimé demeurer dans l'obscurité que de vivre à la Cour.*

On dit figurément, *l'obscurité de sa naissance, l'obscurité de sa famille;* pour dire, la bassesse de sa naissance, *&c.*

Les quatre syllabes sont brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

Voyez Nuit, pour les différences relatives qui en distinguent obscurité, &c.

OBSECRATIONS; substantif féminin pluriel & terme d'Antiquité. On donnoit ce nom chez les Romains à des prières publiques, ordonnées pour appaiser les dieux. Elles étoient d'usage lorsque la République étoit affligée de quelques calamités.

OBSÉDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Obséder.

OBSÉDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Obsedere.* Être assidûment autour de quelqu'un, pour empêcher que d'autres n'en approchent, & pour se rendre maître de son esprit. Il se prend en mauvaise part. *Ce Prince étoit si fort obsédé par ses favoris, que personne ne pouvoit lui parler qu'en leur présence. Il est obsédé par une de ses nièces, qui a de grandes vues sur sa succession.*

Obséder, se dit dans un sens particulier pour marquer ce que fait

l'esprit de ténèbres lorsqu'il s'attache à tourmenter une personne par des illusions fréquentes. *Le démon l'obsédoit.* En ce sens, on dit absolument, qu'*une personne est obsédée*, pour dire, qu'elle est obsédée par le démon. *Les Théologiens mettent beaucoup de différence entre les gens qui sont possédés & ceux qui ne sont qu'obsédés.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le pénultième *e* des temps qui se terminent par un *e* muet, prend le son de l'*e* ouvert & alonge la syllabe.

OBSÈQUES; substantif féminin pluriel. *Exequiæ.* Funérailles accompagnées de pompe & de cérémonies.

Les obsèques des Rois de France se font depuis long-temps dans l'Église de l'Abbaye de Saint Denis. Quelques Rois de la première & de la seconde race y ont été inhumés; mais c'est principalement depuis Hugues Capet, mort le 24 Octobre de l'an 996, qu'ils y ont ordinairement eu leur sépulture. Ce Prince en étoit Abbé; & le Duc Hugues le Grand, son père, y avoit été inhumé en cette qualité

De tous les obsèques des Rois & des Reines de France, il n'y en a point qui aient occasionné tant de disputes que celles de la Reine Anne de Bretagne, morte à Blois, & dont le corps fut porté à Saint Denis. Bien des gens se disputèrent ce qui avoit servi à son convoi.

Les Religieux de Saint Denis formèrent des prétentions sur le poile, l'effigie de la Princesse, ses habits, ses joyaux & la tenture de la Chapelle Ardente.

Le Grand Écuyer en eut sur les chevaux des Officiers & des Dames qui avoient fait le cortège, sur le poile & sur tout le drap d'or employé dans cette pompe funèbre.

Les Rois d'armes & les Héraults s'attribuoient les ornemens de la Chapelle Ardente.

Les Chapelains firent valoir leurs droits sur les Offrandes.

Les Religieuses de la Saussaie, près de Ville-Juif, demandèrent pour leur Monastère tout le linge de la Princesse, les joyaux & les chevaux de ses équipages : elles fondèrent cette prétention sur des priviléges à elles accordées par nos Rois.

Le Parlement prit connoissance de cette affaire; fixa un délai pour donner aux parties le temps de produire leurs titres, & ordonna, par provision, que les meubles demeureroient en séquestre, & que les équipages de la feue Reine serviroient, en attendant, à reconduire les Officiers, les Dames & tous ceux qui avoient assisté au convoi.

OBSERVANCE; substantif féminin. *Observatio.* Pratique des Statuts d'un Ordre religieux. Tertullien donne une excellente règle sur la conduite qu'il convient de tenir au sujet des Observances : il faut, dit-il, rejeter celles qui sont vaines en elles-mêmes, celles qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou de ses Apôtres, celles qui ne sont pas l'ouvrage de la Religion, mais de la superstition, celles qui ne sont fondées sur aucune raison solide, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies payennes.

On appelle *Observances légales*, certaines pratiques ou cérémonies auxquelles on étoit assujeti par la loi de Moyse, & du joug desquelles l'Évangile nous a délivrés.

On appelle plus particulièrement

Observance, une partie des Religieux de l'Ordre de Saint François, qui font profession d'observer la règle plus étroitement que les autres.

Les Cordeliers prennent le titre de Religieux de l'*Observance*, de la grande & de la petite *Observance*.

Parmi les Bernardins, il y a des Religieux de l'*Étroite Observance*, lesquels font toujours maigres.

OBSERVANTIN; substantif masculin. Religieux Cordelier de l'Observance de Saint François. Les Observantins ont suivi la réforme introduite par l'ordre de Saint Bernardin de Sienne, qui tâcha d'y rétablir la première Observance. Ils sont distingués des *Conventuels* qui prennent leur nom des Couvens les plus célèbres de l'Ordre, dont ils sont en possession, comme les plus anciens.

OBSERVATEUR, TRICE; substantif. Celui, celle qui accomplit ce qui lui est prescrit par quelque loi, par quelque règle. *Un Observateur exact des lois de l'État. Observateur scrupuleux des préceptes de la Religion. Cette Abbesse fut une fidelle Observatrice des règles de son Ordre.* Il ne s'emploie guère en ce sens qu'avec une épithète.

Observateur, signifie aussi qui s'applique à observer les divers effets, les divers phénomènes de la nature, le mouvement des Astres, &c. *Les Observateurs de la nature.*

Dans cette acception il s'emploie aussi sans régime, surtout en parlant des Astronomes. Hipparque & Ptolémée ont été célèbres sous ce nom parmi les Anciens. Albategnius qui leur a succédé l'an 882, & Ulugh-Begh, petit-fils du grand Tamerlan, l'an 1437, ont aussi mérité ce nom parmi les Sarrasins. En Allemagne les Observateurs sont, Jean Regiomontant en 1457, Jean Wermer, Bernard Walther en 1475, Nicolas Copernic en 1509, Tycho-Brahé en 1582, Guillaume Landgrave de Hesse, & Jean Hévélius dans le siècle précédent. En Italie, Galilée & Riccioli, en Angleterre Horocce, Flamsteed, Halley & Bradley; & en France, Gassendi, les Cassini, de la Hire père & fils, le Chevalier de Louville, Maraldi, de Lisle, &c.

Observateur, se dit au moral comme au physique, & il se prend adjectivement quand on dit, *un esprit observateur.*

OBSERVATION; substantif féminin. *Observatio.* Action par laquelle on observe ce qui est prescrit par quelque loi, ce que l'on a promis à quelqu'un. *L'observation des lois de l'État. La Religion consiste particulièrement dans l'observation exacte de la morale de* Jésus-Christ. *Il fuit les gens qui manquent à l'observation de leurs promesses.*

Observation, signifie aussi remarque que l'on fait sur les choses naturelles.

L'observation est le premier fondement de toutes les Sciences, la voie la plus sûre pour parvenir à les connoître, & le principal moyen pour en étendre l'enceinte, & pour en éclairer les points: les faits, quels qu'ils soient, la véritable richesse du Philosophe, sont la matière de l'observation: l'Historien les recueille, le Physicien rationnel les combine, & l'expérimental vérifie le résultat de ces combinaisons; plusieurs faits pris séparément paroissent secs, stériles & infructueux; dès qu'on les rapproche, ils acquièrent une certaine action, prennent une vie qui partout résulte de

l'accord mutuel, de l'appui réciproque & d'un enchaînement qui les lie les uns aux autres; le concours de ces faits, la cause générale qui les enchaîne, sont des sujets de raisonnement, de théorie, de systême, les faits sont des matériaux.

C'est par l'observation qu'on a déterminé les lois du mouvement, qu'on a connu les propriétés générales des corps; c'est à l'observation qu'on doit la découverte de la pesanteur, de l'attraction, de l'accélération des graves, & le systême de Newton. C'est l'observation qui a créé l'Astronomie & qui l'a portée à ce point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui est tel qu'elle surpasse en certitude toutes les autres Sciences; l'éloignement immense des Astres qui a empêché toute expérience, sembloit devoir être un obstacle à nos connoissances; mais l'observation à quoi elle étoit totalement livrée, a tout franchi; on peut dire aussi que la physique céleste est le fruit & le triomphe de l'observation. Dans la Chimie, l'observation a ouvert un vaste champ aux expériences; elle a éclairé sur la nature de l'air, de l'eau, du feu, sur la fermentation, sur les décompositions & dégénérations spontanées des corps; c'est l'observation qui a fourni presque tous les matériaux de l'excellent traité du feu que Boerhaave a rassemblés de divers Physiciens. Il y a dans la Minéralogie, une partie qui ne pourra être éclairée que par le flambeau de l'observation; c'est l'accroissement, la maturation & la dégénération des métaux dans les mines; & si jamais on parvient à la découverte de la pierre philosophale, ce ne peut être que lorsqu'on aura vu les moyens dont la nature se sert pour porter les métaux aux différens points de maturation qui constituent chaque métal en particulier; alors l'art rival & imitateur de la nature pourra peut-être hâter & opérer la parfaite maturité, qui, suivant l'idée assez vraisemblable des adeptes, fait l'or.

En passant de la physique des corps bruts à celle des corps organisés, nous verrons diminuer les droits de l'expérience, & augmenter l'empire & l'utilité de l'observation; la figure, le port, la situation, la structure, en un mot l'anatomie des plantes & des animaux, les différens états par lesquels ils passent, leurs mouvemens, leurs fonctions, leur vie, *&c.* n'ont été apperçus que par les Naturalistes Observateurs, & l'Histoire Naturelle n'a été formée que par un recueil d'observations: les différens systêmes de Botanique & de Zoologie ne sont que des manières différentes de classer les plantes & les animaux, en conséquence de quelques propriétés qu'on a observées être communes à un certain nombre; ce sont autant de points où se place l'Observateur, & auxquels il vient rapporter & ranger les faits qu'il a rassemblés; l'effet même de ces corps, pris par l'homme en remède ou en nourriture, n'est constaté que par l'observation; des expériences n'ont presque apporté aucune lumière sur leur manière d'agir, la Pharmacologie rationnelle de la plupart des médicamens est absolument ignorée; celle que nous avons sur quelques-uns est très-imparfaite, on n'en connoît que les vertus, les propriétés & les usages, & c'est à l'observation que nous devons cette connoissance; il en a été à peu près des

autres remèdes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge s'est manifestée par hasard à quelques Indiens attaqués de fièvres intermittentes, qui allèrent boire dans une fontaine où étoient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appelé *Quinquina* ; ils furent aussitôt guéris ; le bruit s'en répandit, l'Observateur recueillit ces faits, les vérifia, & ce remède fut d'abord regardé comme spécifique ; d'autres observations en firent appercevoir les inconvéniens, & sur cela, on fixa les cas où il étoit indiqué, ceux où il étoit contre-indiqué, & l'on établit des règles & des précautions pour en prévenir les mauvais effets ; c'est ainsi que notre matière médicale s'est enrichie, & que la Pharmacologie produit de l'expérience, est restée si imparfaite.

L'homme enfin de quelque côté qu'on l'envisage, est le moins propre à être sujet d'expérience ; il est l'objet le plus convenable, le plus noble & le plus intéressant de l'observation, & ce n'est que par elle qu'on peut faire quelque progrès dans les Sciences qui le regardent ; l'expérience est ici souvent plus qu'inutile. On peut considérer l'homme sous deux principaux points de vue, ou comme relatif à la morale, ou dans ses rapports à la Physique. Les observations faites sur l'homme moral sont, ou doivent être la base de l'histoire civile, de la morale, & de toutes les Sciences qui en émanent. L'histoire de l'élévation & de la décadence de l'Empire romain & le Livre immortel de l'Esprit des Lois, excellens traités de morale, ne sont presque qu'un immense recueil d'observations faites avec beaucoup de génie, de choix & de sagacité, qui fournirent à l'illustre Auteur des réflexions d'autant plus justes qu'elles sont plus naturelles. Les observations faites sur l'homme considéré dans ses rapports à la Physique, forment cette Science noble & importante qu'on appelle *Médecine*, qui s'occupe de la connoissance de l'homme, de la santé, de la maladie, & des moyens de dissiper & prévenir l'une & de conserver l'autre.

On appelle *observations célestes*, les observations des phénomènes des corps célestes faites avec les instrumens d'Astronomie, afin de déterminer les situations, les distances, les mouvemens, *&c.* de ces corps.

Les observations se font avec différens instrumens, dont les principaux sont, le telescope, le quart de cercle, l'instrument des passages, le secteur, la machine parallactique, *&c.*

Les observations faites de jour ont cet avantage que les fils du micromètre qui sont placés au foyer de l'objectif du telescope, s'apperçoivent sans aucun secours ; au lieu que dans celles qu'on fait la nuit, il faut les éclairer.

Pour y parvenir, on se sert d'une lumière dont on fait tomber obliquement les rayons sur l'objectif, afin que la fumée n'intercepte pas ceux de l'Astre qu'on observe, & lorsqu'on en a la commodité, on fait une ouverture à la lunette auprès du foyer de l'objectif, & c'est alors vis-à-vis de cette ouverture qu'on place la lumière afin d'éclairer les fils.

M. de la Hire, par un moyen fort simple, a beaucoup perfectionné la première de ces deux méthodes :

des: il veut qu'on couvre le bout du tube vers l'objectif d'une pièce de gaze ou de crèpe fin de soie blanche; avec cette seule précaution, il suffit de placer le flambeau à une bonne distance du tube pour rendre visibles les fils du micromètre.

Les observations du soleil demandent absolument qu'on place entre l'œil & l'oculaire du télescope, un verre noirci par la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, afin d'intercepter par ce moyen la plus grande partie des rayons du soleil qui troubleroient la vue & endommageroient l'œil.

Les observations astronomiques se font ordinairement avec des lunettes à deux verres qui renversent les objets; parcequ'il importe peu pour l'Astronomie que les Astres soient renversés, & qu'on gagne beaucoup à n'avoir que deux verres.

On peut observer les corps célestes dans toute l'étendue du Ciel visible; mais on distingue ordinairement les observations en deux sortes, celles qui sont faites à leur passage par le méridien, ou à leur passage dans les autres verticaux.

Les observations des Anciens étoient beaucoup moins exactes que les nôtres, faute d'instrumens suffisans & convenables. L'invention du télescope, l'application de la lunette ou quart de cercle, & celle du micromètre à la lunette, enfin la perfection de l'Horlogerie pour la mesure du temps, ont rendu les observations astronomiques modernes d'une précision qui semble ne laisser plus rien à désirer.

Observation, signifie encore, remarque que l'on fait sur des écrits de quelque Auteur; & alors il s'emploie ordinairement au pluriel. *L'éditeur a enrichi cet ouvrage de plusieurs observations curieuses & intéressantes.*

On appelle *armée d'observation*, la partie d'une armée qui couvre un siége, & s'oppose aux ennemis, pendant que l'autre attaque la place.

Voyez Note, pour les différences relatives qui en distinguent Observation, &c.

OBSERVATOIRE; substantif masculin. Édifice destiné aux observations astronomiques.

L'établissement d'un grand nombre d'Observatoires célèbres, a signalé le goût de l'Europe pour l'Astronomie. Le premier Observatoire du dernier siècle, fut l'Observatoire d'Hévélius à Dantzick, il est décrit dans son grand ouvrage intitulé, *Machina Cælestis.*

La Tour astronomique de Copenhague fut achevée en 1656; ce fut à la sollicitation de *Longomontanus*, que le Roi Christian IV fit bâtir cette Tour; sa hauteur est de 115 pieds du Rhin (chacun de 11 pouces 7 lignes $\frac{1}{5}$), elle a 48 pieds de diamètre.

L'Observatoire Royal de Paris, le plus somptueux monument qu'on ait jamais consacré à l'Astronomie, fut commencé en 1667; il a 26 toises de face, 19 toises du nord au sud, & 14 de hauteur; les caves sont aussi de 14 toises de profondeur.

Il y avoit à Pekin depuis trois siècles un Observatoire bâti sur les murs de la ville, qu'il surpassoit de 12 pieds; mais le Père Verbiest en 1669, ayant été fait Président du Tribunal des Mathématiques, obtint de l'Empereur Cam-Hy, de faire construire de nouveaux instru-

mens; on en peut voir le catalogue dans les Mémoires du Père le Comte, dans l'ouvrage du Père Verbiest, qui a pour titre: *Astronomia Europæa sub Imperatore Tartaro-Sinico Cam-Hy, ex umbra in lucem revocata*, Dilingæ, 1687, *in*-4°. ou dans la grande Description de la Chine que le Père Duhalde a donnée en 1736, en quatre volumes *in-folio*. Cet Observatoire n'a point été inutile, & l'on y a fait un grand nombre de bonnes observations, dont une partie a été publiée par le Père Gouye en 1688 & 1692, & une partie par le Père Souciet en 1732; le Père Fontaney, le Père Ricci, le Père Gaubil, le Père Benoît, le Père Jacques, le Père Kegler, le Père Slaviseck, & beaucoup d'autres Jésuites s'y sont distingués.

L'Observatoire Royal d'Angleterre fut bâti vers l'an 1675, dans le parc de Greenwich, deux lieues à l'orient de Londres, sur une colline fort élevée; il sera célèbre à jamais par les travaux immortels de Flamsteed, Halley & Bradley, qui ont occupé successivement la place d'Astronome royal. Cet Observatoire n'est pas fort remarquable par la construction, mais il est le mieux assorti qu'il y ait au monde. On y voit deux muraux de 8 pieds de rayon, une grande lunette des passages de 7 à 8 pieds, un secteur de 12 pieds, & un grand nombre d'autres instrumens considérables. L'Astronome royal a sous lui un assistant qui travaille sans interruption aux observations astronomiques; il n'y a aucun endroit où l'on ait fait un si grand nombre de bonnes observations.

Le Sénat de la République de Nuremberg fit construire en 1678 un Observatoire où Georges-Christophe Eimmart observa jusqu'en 1705. Philippe Wurzelbàn fit construire à Nuremberg en 1692, pour son usage particulier, un autre Observatoire, dont on peut voir la description dans son ouvrage qui a pour titre, *Uranies Noricæ Basis*, 1697.

Les Administrateurs de l'Université de Leyde établirent en 1690 un Observatoire au haut du Collége de l'Université.

Fréderic I, Roi de Prusse, ayant fondé en 1700 une Académie des Sciences à Berlin, sous la Présidence de Leibnitz, y fit bâtir un Observatoire très-commode, qui fut achevé en 1711. C'est une grande Tour carrée fort solide, où M. Grischow & M. Kies ont fait beaucoup d'observations. Le Roi de Prusse, actuellement régnant, y a joint un bâtiment très-beau, où depuis 1752 l'Académie des Sciences de Prusse a transféré ses Assemblées.

L'institut de Bologne, Académie célèbre établie en 1709 par le Comte de Marsigli, sous l'autorité de Clément XI, jouit d'un très-bel Observatoire que M. Manfredi & M. Zanotti ont illustré. M. Manfredi, dans la Préface de ses Ephémérides en 1715, parle encore de deux autres Observatoires d'Italie; celui de Blanchini à Rome, & celui du Marquis Salvagi à Gènes.

En 1739, les nouvelles publiques annoncèrent la construction d'un Observatoire à Rome au Couvent d'*Ara-Cœli*, qui est au haut du Capitole, par les soins de M. d'Evora, Ambassadeur de Portugal à Rome. Il faut y ajouter ceux du Père Audifredi au Couvent de la Minerve; du Père Jacquier à la Trinité du

Mont, & celui du Père Ximenez à Florence.

En 1713, les Supérieurs de l'Université d'Altorf dans le territoire de Nuremberg, firent élever un Observatoire au-dessus du Collége de l'Université, & l'on y plaça divers instrumens.

En 1714, le Landgrave de Hesse Charles I, héritier des États & des talens du célèbre Landgrave Guillaume IV, fit construire un nouvel Observatoire hors de la Ville, en un lieu élevé, & il y fit placer divers instrumens, dont Zumbach fit usage jusqu'à sa mort, arrivée en 1728.

En 1722, le Roi de Portugal Jean V, en fit élever un dans son palais à Lisbonne; il fit construire à Paris en 1728, un quart de cercle mural de cinq pieds de diamètre, & un sextant de trois pieds de rayon. Le Père Carboni & le Père Copasse, Jésuites, y firent différentes observations. Les Jésuites firent aussi élever un Observatoire dans leur Collége de Saint Antoine.

L'Observatoire de Petersbourg, bâti en 1725, est un des plus magnifiques de l'Europe; il a vingt sagènes de hauteur (cent trente-un pieds quatre pouces dix lignes quatre secondes, mesure de Paris) avec trois étages propres à observer, & il tient le milieu du bâtiment superbe de l'Académie Impériale de Petersbourg.

En 1726, les Magistrats de la République d'Utrecht consacrèrent à l'usage de l'Astronomie une ancienne Tour de la Ville; on y plaça plusieurs instrumens, & le célèbre Musschenbroek, alors Professeur de Philosophie & de Mathématiques dans l'Université d'Utrecht, y fit diverses observations.

En 1739, le Roi de Suède fit construire à Upsal un nouvel Observatoire.

En 1740, il s'éleva à Giessen, (près de Marbourg) dans les États du Prince de Hesse-Darmstadt, un Observatoire, dont M. Gersten a donné la description.

Il y a aussi deux Observatoires considérables à Vienne en Autriche; un à Tyrnau en Hongrie; un à Wilna en Pologne; un à Schwezing dans le Palatinat; un à Milan, un à Lyon; un à Marseille; un à Toulouse; un à Rouen; un à Strasbourg, *&c.*

OBSERVÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* OBSERVER.

OBSERVER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Observare.* Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque loi, par quelque règle. *Observer les préceptes de la Religion. On supprima ces Religieux parcequ'ils n'observoient pas les statuts de leur ordre. C'est une coutume qu'on observe depuis long-temps.*

On dit figurément & proverbialement, *observer les longues & les brèves*, ou *observer les points & les virgules;* pour dire, s'attacher exactement à ne pas manquer aux moindres choses, aux moindres circonstances, particulièrement dans ce qui concerne les cérémonies, & dans les devoirs de la vie civile.

OBSERVER, signifie regarder, considérer avec application, avec étude; & en ce sens il se dit particulièrement des choses de la nature. *Observer les Météores. Le Médecin doit observer tous les symptômes d'une maladie. Observer les éclipses des Satellites de Jupiter.*

Dans ce sens, il s'emploie souvent absolument & sans régime.

Après la mort de Flamstéed, Halley, fut nommé pour observer à Greenwich. Un habile Astronome observe à Paris, au Luxembourg.

Observer, signifie aussi simplement remarquer. *La Cour est priée d'observer que...... Observez que le plan de ce livre est mal exposé dans la préface de l'Éditeur.*

Observer, signifie encore, épier, remarquer les actions, les discours, les gestes d'une personne. *La police les fait observer. Le Général détacha un corps de Cavalerie pour observer les mouvemens de l'ennemi. Ne vous expliquez pas trop librement ici, il y a des gens préposés pour observer ce qu'on y dit.*

On dit de quelqu'un qui est fort circonspect dans ses paroles, dans ses actions, que c'*est un homme qui s'observe fort.*

En termes de Manége, on dit d'un cheval, qu'*il observe parfaitement les hanches, sa ligne*, &c. Et d'un cavalier, qu'*il observe bien son terrein.*

Voyez Remarquer, pour les différences relatives qui en distinguent Observer.

OBSESSION; substantif féminin. *Obsessio.* Il se dit de l'état des personnes qu'on croit obsédées du démon.

On distingue, remarque Dom Calmet, l'obsession de la possession du démon, en ce que dans la possession, l'esprit malin est entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, soit qu'il le tourmente & l'agite toujours, soit qu'il lui nuise seulement par intervalles. L'obsession, au contraire, est lorsque le démon, sans entrer dans le corps d'une personne, la tourmente & l'obsede au-dehors, à peu près comme un importun qui suit & fatigue un homme de qui il a résolu de tirer quelque chose. Il y a des exemples d'obsession rapportés dans l'Histoire & dans l'Écriture-Sainte.

Il faut mettre au rang des obsessions ce que le premier livre des Rois raconte de Saül, qui de temps en temps étoit agité du mauvais esprit; de même que ce qui est rapporté dans le livre de Tobie, du démon Asmodée qui faisoit mourir tous les maris qui vouloient approcher de Sara, fille de Raguel. Ce mauvais esprit obsédoit proprement cette jeune fille; mais il n'exerçoit sa malice que contre ceux qui vouloient l'épouser. Il est aussi fort probable que ceux dont il est parlé dans S. Matthieu, & qui étoient principalement tourmentés pendant les lunaisons, étoient plutôt obsédés que possédés.

Les marques de l'obsession sont, d'être élevé en l'air, & ensuite d'être rejeté contre terre avec force, sans être blessé; de parler des langues étrangères, qu'on n'a jamais apprises; de ne pouvoir dans l'état de l'obsession, s'approcher des choses Saintes, ni des Sacremens, d'en avoir de l'aversion, jusqu'à n'en pouvoir entendre parler; de connoître & de prédire des choses cachées, & de faire des actions qui surpassent les forces ordinaires de la personne; si elle dit ou fait des choses qu'elle n'oseroit ni faire ni dire, si elle n'y étoit poussée d'ailleurs, & si les dispositions de son corps, de sa santé, de son tempérament, de ses inclinations, *&c.* n'ont nulle proportion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'obsession; si les meilleurs remèdes n'y font rien; si le malade fait des contorsions de membres ex-

traordinaires, & que ses membres après cela se mettent dans leur état naturel sans violence & sans effort, tous ces symptômes ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une personne est réellement obsédée du démon.

L'Eglise ne prescrit point d'autres remèdes contre ces sortes de maux que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaises dispositions du corps du malade, par exemple, la mélancolie, la tristesse, les humeurs noires, la bile, le défaut de transpiration, l'obstruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre ou épaissir ou aigrir le sang & les humeurs. Aussi voyons-nous que Saül étoit considérablement soulagé dans les accès de son mal par le son des instrumens de musique que David touchoit devant lui. On a d'autres expériences de pareilles guérisons opérées par des herbes, des fumigations, des essences. C'est pourquoi on ne doit pas négliger les secours du médecin dans l'obsession.

Obsession, se dit aussi figurément, de l'action de celui qui obsède, ou de l'état de celui qui est obsédé. *Elle ne quitte pas son oncle, c'est une obsession qui n'a rien d'égal.*

OBSIDIANE; substantif féminin. Théophraste, Pline & les anciens naturalistes ont appelé *pierre obsidiane*, un marbre noir, très-dur, & prenant un tres-beau poli. Ils le tiroient de la haute Égypte & d'Éthiopie; on en trouvoit aussi, suivant Pline, aux Indes, en Italie & en Espagne. On prétend qu'il se trouve en France, dans le Roussillon, des fragmens d'une pierre noire & luisante, qu'on regarde comme de la même nature que la pierre obsidiane, mais les carrières n'en sont point ouvertes. Les anciens à cause du beau poli que prend ce marbre, en faisoient des miroirs de réflexion.

OBSIDIONAL, ALE; adjectif qui ne se dit guère qu'en ces deux phrases, *couronne obsidionale*, & *monnoie obsidionale*.

La *couronne obsidionale* étoit une couronne d'herbes que les Romains donnoient à celui qui avoit fait lever le siège d'une ville. Pline dit que cette couronne toute méprisable qu'elle étoit en apparence, se préféroit à toutes les autres couronnes, quelque précieuses qu'elles fussent, parceque les troupes la donnoient au Général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes étoient distribuées par le Général aux soldats, ou par les soldats à leurs camarades.

La *monnoie obsidionale* est une monnoie frappée dans une place assiégée, pour suppléer pendant le siège au défaut ou à la rareté des espèces. L'usage de frapper des monnoies particulières qui pendant le siège ont cours dans les villes assiégées, doit être fort ancien, dit M. de Boze, puisque c'est la nécessité qui l'a introduit. En effet, ces pièces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-dessus de leur valeur intrinséque, c'est une grande ressource pour les Commandans, pour les Magistrats, & même pour les habitans de la ville assiégée.

Ces sortes de monnoies se sentent ordinairement de la calamité qui les a produites: elles sont d'un

mauvais métal & d'une fabrique grossiere. Il y en a de rondes, d'ovales, de carrées, d'autres en losange, & d'autres en octogone, en triangle, &c. Leur type & leurs inscriptions n'ont pas des règlesplus certaines. Les unes sont marquées des deux côtés, mais cela est rare; d'autres n'ont qu'une seule marque. On y trouve quelquefois le nom de la ville assiégée ou ses armes, ou celles du Souverain, ou celles du Gouverneur avec le millésime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la pièce.

Les plus anciennes monnoies obsidionales que l'on connoisse ont été frappées en Italie au commencement du XVI siècle, aux sièges de Pavie, & de Cremone, sous François I; on en frappa depuis à Vienne assiégée par Soliman, & à Nycosie en Chypre assiégée par les Turcs en 1570.

Dans les guerres des Pays-Bas, après leur révolte contre l'Espagne, on en frappa à Harlem, à Leyde, à Middelbourg, &c. Celle de Campen en 1578, est marquée des deux côtés, & porte dans l'un & dans l'autre, le nom de la ville, le millésime, la note de la valeur de la pièce, & au-dessus ces deux mots, *Extremum subsidium*, ce qui revient assez au nom de *pièces de nécessité*, qu'on leur donne en Allemagne.

Au reste, ce ne sont pas proprement des monnoies autorisées par la loi & l'usage: elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque temps; mais au fond on ne doit les regarder que comme des espèces de mereaux, ou de gages publics de la foi & des obligations contractées par le Gouverneur ou par les Magistrats dans des temps aussi difficiles que ceux d'un siège.

Elles peuvent donç être marquées du nom & des armes d'un Gouverneur; mais il seroit plus convenable d'y mettre le nom du Prince, comme firent deux Gouverneurs d'Aire, l'un Espagnol, l'autre François, qui firent mettre le nom de Louis XIII & celui de Philippe IV sur la monnoie qu'ils firent frapper dans cette ville pendant les deux différens sièges qu'elle soutint en 1641. Il faut se donner de garde de confondre ce qu'on appelle *monnoie obsidionale* avec les médailles frappées à l'occasion d'un siège, de ses divers événemens, ou de la prise d'une ville.

OBSTACLE, substantif masculin. *Obstaculum*. Empêchement, opposition, ce qui empêche qu'une chose ne soit, ne se fasse, ne réussisse. *On a mis plusieurs obstacles à ses vues. Il surmonta tous les obstacles qu'on lui avoit opposés. Il faisoit continuellement naître de nouveaux obstacles. C'est un obstacle difficile à vaincre. Cela fut imaginé pour lui faire obstacle.*

OBSTACLE, se dit en Physique de tout ce qui résiste à une puissance qui le presse. L'effet d'une puissance qui presse un obstacle, c'est l'impulsion par laquelle cet obstacle passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mû par la puissance qui le presse.

L'effet d'une puissance qui presse, est momentanée. Si l'effet continue, il est composé de diverses pressions qui se succédent, & qui ont toutes produit leur effet dans un moment indivisible: elles se suivent l'une l'autre comme les momens du temps, qui se succèdent les uns aux autres sans aucune interruption: par conséquent un effet simple d'une puissance qui presse,

dépend d'une action momentanée ; mais un effet continu dépend de l'action continuée d'une puissance.

Si deux puissances pressent deux obstacles égaux, mais avec une vîtesse inégale, leurs actions seront en raison des vîtesses. Si deux obstacles de grandeur inégale sont mus avec des vîtesses inégales, les actions des puissances qui pressent, seront en raison composée, tant des vîtesses que des grandeurs des obstacles. Si les actions des deux puissances sont égales & les obstacles inégaux, les grandeurs des obstacles seront en raison renversée des vîtesses ; & si les grandeurs des obstacles sont en raison renversée des vîtesses ; les puissances seront égales. Si l'on divise les actions de deux puissances par les grandeurs des obstacles qui sont poussés, on aura leur vîtesses : si l'on divise ces mêmes actions par les vîtesses des obstacles, on aura les grandeurs des obstacles. Enfin si deux puissances qui agissent également fort, se pressent l'une l'autre avec une direction opposée, elles resteront toutes deux dans la même place ; & elles anéantiront leurs pressions mutuelles, tandis qu'elles se presseront.

Obstacle, est aussi un terme de Coutume qui dans quelques endroits, signifie *saisie* & *empêchement*, & singulièrement la *saisie censuelle* que le seigneur fait des fruits.

Dans la Coutume d'Orléans, art. 103, le Seigneur de censive pour les arrérages de son cens, & son défaut, & droits censuels, peut *empêcher* & *obstacler* l'héritage tenu de lui à cens ; si c'est maison, par obstacle & barreau mis à l'huis, & si c'est terre labourable ou vigne, par brandon mis ès fruits ; les auteurs des notes sur cette Coutume observent que dans l'usage on fait mention dans le procès-verbal de saisie de cette apposition de barreaux & brandons, mais qu'on n'en appose point.

La Coutume d'Orléans, art. 125, porte aussi que pour être payé des *relevoisons* à plaisir & arrérages de cens & d'un défaut qui en seroient dus, le Seigneur censier peut obstacler & barrer l'héritage qui doit lesdites relevoisons jusqu'à payement desdites relevoisons, cens, & un défaut ou provision de justice ; mais la Coutume ajoute que le Seigneur censier ne peut procéder par obstacle que quinze jours après la mutation, ni enlever les huis & fenêtres obstaclés que huit jours après l'obstacle fait.

Les auteurs des notes observent que ce droit d'enlever les portes & fenêtres est particulier à ces censives ; que par ce terme enlever on entend les ôter de dessus leurs gonds & les mettre en travers, mais que cet enlevement se pratique peu.

La première syllabe est brève, la seconde moyenne & la troisième très brève.

Différences relatives entre Difficulté, Obstacle, Empêchement.

La *difficulté* embarrasse, elle se trouve sur-tout dans les affaires, & en suspend la décision. L'*obstacle* arrête ; il se rencontre proprement sur nos pas, & barre nos démarches. L'*empêchement* résiste ; il semble mis exprès pour s'opposer à l'exécution de nos volontés.

On dit lever la *difficulté ;* surmonter l'*obstacle ;* ôter ou vaincre l'*empêchement*.

Le mot de *difficulté* paroît exprimer quelque chose qui naît de la nature & des propres circonstances de ce dont il s'agit. Celui d'*obstacle*

semble dire quelque chose qui vient d'une cause étrangère. Celui d'*empêchement* fait entendre quelque chose qui dépend d'une loi ou d'une force supérieure.

La disposition des esprits fait souvent naître dans les traités plus de *difficultés*, que la matière même sur laquelle il est question de statuer. L'éloquence de Démosthène fut le plus grand *obstacle* que Philippe de Macédoine trouva dans ses routes politiques, & qu'il ne put jamais surmonter que par la force des armes. La proche parenté est un *empêchement* au mariage, que les lois ont mis & que les lois ne peuvent ôter.

OBSTACLER; vieux mot qui est encore usité dans quelques Coutumes où il signifie saisir. *Voyez* Obstacle.

OBSTINATION; substantif féminin. *Obstinatio*. Opiniâtreté. *L'obstination est un vice qui tient au caractère naturel, & au défaut de connoissances. On lui reproche beaucoup d'obstination. C'est une étrange obstination au mal.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & les autres brèves.

OBSTINÉ, ÉE; participe passif & adjectif. Qui s'obstine, qui a de l'obstination. *Un enfant obstiné. Une maladie obstinée.*

Il s'emploie quelquefois substantivement. *C'est un obstiné qui se ruinera en procès.*

Voyez Opiniâtre, pour les différences relatives qui en distinguent Obsti-né, *&c.*

OBSTINÉMENT; adverbe. *Obstinatè*. Avec obstination. *Il les persécute obstinément.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième moyenne.

OBSTINER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Obstinare*. Rendre opiniâtre, être cause qu'on s'obstine. *On doit tâcher de ne point obstiner les enfans.*

Il s'emploie le plus souvent comme verbe pronominal réfléchi, & signifie s'opiniâtrer, s'attacher opiniâtrément à quelque chose. *Il s'obstine à partir. Vous ne devriez pas vous obstiner à poursuivre cette entreprise. La fortune s'obstine à le persécuter.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

OBSTRUCTIF, IVE; adjectif & terme Didactique. Qui cause obstruction. *Des matières obstructives.*

OBSTRUCTION; substantif féminin. *Obstructio*. Engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux & dans les conduits par lesquels se portent les liqueurs & les esprits dans tout le corps de l'animal.

Les obstructions en s'opposant au passage des humeurs qui doivent circuler dans le corps, arrêtent tout ce qui vient heurter contre elles, en reçoivent l'effort, expriment les parties les plus subtiles, réunissent les plus épaisses, distendent les vaisseaux, les dilatent, les atténuent, les brisent, condensent le fluide dont elles causent la stagnation, suppriment les fonctions qui dépendent de l'intégrité de la circulation, désemplissent & dessèchent les vaisseaux qui en doivent être arrosés, diminuent la capacité qui leur est nécessaire pour transmettre les liqueurs, augmentent la quantité & la vélocité des liqueurs dans les vaisseaux libres, & produisent enfin tous les maux qui en peuvent dépendre.

Ces effets se manifestent différemment

remment selon la différente nature du vaisseau obstrué, & de la matière de *l'obstruction*.

Elle produit une inflammation du premier genre dans les artères sanguines, une autre du second genre dans les artères lymphatiques, un œdeme dans les grands vaisseaux lymphatiques, des douleurs sans tumeur apparente dans les petits; d'autres effets dans les conduits adipeux, osseux, médullaires, nerveux, biliaires.

Celui qui connoîtra bien le siége, la nature, la matière, les causes, les effets des différentes obstructions, ne se trompera point aux signes qui manifestent l'obstruction, à ceux qui sont prévoir celle qui doit arriver, & ses effets. Toutes les espèces de ce mal étant connues, il ne sera pas difficile de trouver la cure propre à chacune.

OBSTRUÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* Obstruer.

OBSTRUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Causer de l'obstruction. *Il y a des alimens qui obstruent les vaisseaux.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe & la rend longue.

OBTEMPERER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Obtemperare.* Obéir. Il n'a plus d'usage qu'en style de Palais. *Obtempérer à Justice. Obtempérer aux ordres de la Cour.*

OBTENIR; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Soutenir. *Obtinere.* Impétrer, faire ensorte par prières, par persuasion, par sollicitations auprès de quelqu'un, qu'il accorde ce qu'on lui demande. *Il a obtenu une pension de mille écus. On lui fit obtenir un congé de six semaines. Ils ne purent pas obtenir le privilège qu'ils sollicitoient. C'est un homme en faveur qui obtient du Prince tout ce qu'il juge à propos.*

On dit, *obtenir un arrêt;* pour dire, parvenir à avoir un arrêt qu'on poursuivoit.

On dit en termes de palais *obtenir ses fins & conclusions;* pour dire, obtenir en justice ce qu'on demande par sa requête.

On dit, *obtenir d'un cheval;* pour dire, venir à bout de lui faire faire ce qu'il refusoit auparavant.

Obtenir, se dit en termes de Chimie, en parlant du produit d'une opération. *Pour obtenir de beaux cristaux de nitre il faut dissoudre du nitre dans de l'eau & la charger à l'aide de la chaleur d'une plus grande quantité de ce sel qu'elle n'en peut tenir en dissolution à froid.*

OBTENTION; substantif féminin. *Impetratio.* Impétration. *L'obtention d'un bénéfice est nulle si l'on manque d'exprimer les autres bénéfices qu'on possède. L'obtention du privilège est dûe à ses soins.*

OBTENU, UE; paritcipe passif. *Voy.* Obtenir.

OBTURATEUR, TRICE; adjectif & terme d'Anatomie. *Obturator.* Il se dit de certaines parties relatives à l'ouverture du trou ovalaire de l'os des îles, dont quelques-unes le ferment. Il y a le *ligament obturateur;* les *muscles obturateurs*, le *nerf obturateur*, l'*artère* & la *veine obturatrices*.

Le *ligament obturateur* occupe le grand trou ovalaire de l'ischium,

excepté l'échancrure oblique de sa partie supérieure. Il est attaché précisément au bord de la circonférence du trou ovalaire, depuis la partie antérieure de son échancrure oblique ou supérieure, jusqu'à la symphyse de l'os pubis avec l'os ischium. Delà jusqu'à la partie supérieure de l'échancrure inférieure de ce trou, il est attaché à la lèvre interne du bord de la circonférence, de sorte qu'il fait dans son trajet une petite goutière avec la lèvre interne de ce bord, ensuite il s'attache précisément au bord commun du trou ovalaire & de l'échancrure cotyloïdienne.

Le *muscle obturateur externe* s'attache par une de ses extrémités à la face interne de l'os pubis, à la branche antérieure de l'os ischium, & à la membrane qui bouche le trou ovalaire, & connue sous le nom de *ligament obturateur*. Ses fibres se ramassent ensuite & se portent en arrière, passent par la sinuosité creusée au-dessus de la tubérosité de l'ischium, & descendant un peu de dedans en dehors, il passe derrière le cou du fémur, & va se terminer à la cavité du grand trochanter.

Ce muscle ainsi que les quadrijumaux & l'obturateur interne, sert à faire la rotation de la cuisse lorsqu'elle est étendue, & à l'écarter quand elle est fléchie.

Le *muscle obturateur interne*, s'attache par une de ses extrémités à presque toute la circonférence interne du trou ovalaire, & à une grande partie du ligament obturateur. Cette extrémité paroît composée de quatre parties séparées par autant de tendons qui se réunissent en un seul, pour passer sur une échancrure creusée entre l'épine & la tubérosité de l'os ischium. Le tendon de ce muscle par son passage dans cette échancrure change de direction, en faisant un coude, & se porte un peu de bas en haut & de derrière en devant : depuis sa sortie de l'écrancrure, il est reçu dans une gaine particulière formée par la membrane qui unit les deux jumeaux, & il va se terminer à la partie supérieure de la cavité du grand trochanter. Il est étroitement collé au ligament orbiculaire de la tête du fémur & uni avec les tendons du petit fessier & du pyramidal.

L'usage de ce muscle est le même que celui des quadri-jumeaux & de l'obturateur externe, c'est-à-dire, de faire la rotation de la cuisse étendue, & de l'écarter quand elle est fléchie.

Le *nerf obturateur* est formé par la seconde, par un rameau de la troisième, & un autre de la quatrième paire lombaire. Il va tout le long de la partie latérale du muscle psoas, descend dans le bassin & vient gagner la partie supérieure du trou ovalaire, par lequel il sort. Il se distribue dans son passage aux muscles obturateurs d'où il a tiré son nom, & au muscle pectinéus. Ensuite il jette trois principales branches qui se ramifient aux trois côtés du muscle triceps.

L'*artère obturatrice*, vient de l'hypogastrique. Elle perce les muscles obturateurs d'où elle a tiré son nom, & sort du bassin par la partie supérieure du ligament qui occupe le grand trou ovalaire de l'os innominé. Avant de sortir, elle jette un petit rameau qui passe par-dessus la symphyse de l'os des îles avec l'os pubis, pour aller aux glandes inguinales & aux tégumens.

La *veine obturatrice* naît des extrémités de l'artère, l'accompagne

en remontant, & va se jeter dans la veine hypogastrique.

En termes de Chirurgie, on appelle *obturateur du palais*, un instrument imaginé pour maintenir en situation les médicamens qui s'appliquent dans les maladies du palais. C'est une petite plaque d'or taillée suivant le contour du palais & convexe comme la concavité de cette voute. Les deux portions qui la composent sont unies ensemble par une charnière transversale, laquelle se fixe au moyen d'une espèce de petit verrou qui avance ou recule à volonté dans deux petites douilles appliquées à la portion postérieure de la plaque qui doit être immobile. Quand ce petit verrou se recule, la portion antérieure tombe comme le couvercle d'une tabatière à charnière qui s'ouvre de lui-même, & quand on tire en devant le même verrou, il soutient élevée la portion mobile dont il s'agit. La portion postérieure est garnie dans ses deux côtés de fils que l'on passe dans les interstices des dents, & qui par-là fixent la petite plaque contre la voute du palais.

Dans les caries des os du palais, il est aisé d'appliquer des remèdes & de les contenir au moyen de cet instrument.

OBTUS, USE; adjectif & terme de Géométrie. *Obtusus*. Il se dit d'un angle de plus de 90 degrés, c'est-à-dire, qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui est plus grand qu'un angle droit.

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il a l'esprit obtus;* pour dire, qu'il n'a pas l'esprit pénétrant, qu'il a peine à concevoir.

OBTUSANGLE; adjectif & terme de Géométrie. Il se dit principalement d'un triangle qui a un angle obtus. *Un triangle obtusangle.*

OBVENTION; substantif féminin. Impôt ecclésiastique.

OBVIER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Occurrere.* Prendre les précautions, les mesures nécessaires pour prévenir, pour empêcher un mal, un accident fâcheux. *Il falloit ce remède pour obvier aux progrès de la maladie. Il n'étoit pas possible d'obvier à cet accident auquel on s'attendoit si peu.* Ce verbe est toujours suivi des propositions *a*, *au*, *à la*, *aux*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

OBUS; substantif masculin & terme d'Artillerie. Petite bombe qu'on tire comme le ricochet, & qui crève au bout de sa course.

OBUSIER; substantif masculin & terme d'Artillerie. Espèce de mortier monté sur un affut à roues, qui se tire horisontalement. *L'obusier sert à jeter les obus.*

OBY; grande rivière d'Asie qui sort du lac Oséroteleskoi dans la grande Tartarie, sous le 160e degré, 12 minutes, 45 secondes de longitude, & le 49e degré, 50 min. de latit. réunit ses eaux à celles de la Guba-Tassaucoya, sous le 65e degré de latitude, & va ensuite se perdre dans la mer glaciale vers le 70e degré de latitude après un cours d'environ 400 lieues. Cette vaste rivière est extrêmement abondante en toutes sortes d'excellens poissons, ses eaux sont blanches & légères, & ses bords fort élevés sont partout couverts de forêts. On trouve sur ses

rives des pierres fines, transparentes, rouges & blanches, dont les Russes font beaucoup de cas. Il n'y a point de villes sur les bords de cette rivière, mais seulement des bourgs, que les Russes y ont bâtis, depuis qu'ils possèdent la Sibérie.

OCA; substantif masculin. Sorte de racine longue & grosse comme le pouce, & dont la saveur est très-douce. On la mange crûe, mais pour l'ordinaire on la fait sécher au soleil, & on en forme une espèce de pâte, qui tient lieu de pain en quelques endroits de l'Amérique. Ainsi préparée, on l'appelle *Cavi*.

OCAIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Gantiers. *Ocaigner un gant*, c'est après qu'il a été retourné, l'enduire d'une composition de gomme adragant & d'huile de senteur broyées ensemble, pour le disposer à mieux prendre le parfum qu'on veut lui donner.

OCAK; ville de la Tartarie, sur la rive occidentale du Wolga. Les Tartares-Nogais qui l'habitoient, l'ont abandonnée.

OCANA; ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, à neuf lieues, sud-est, de Madrid.

OCBARA; ville d'Asie dans l'Iraque Babylonienne, sur le Tigre, à dix lieues au-dessus de Bagdat.

OCCA; rivière d'Espagne dans la vieille Castille: elle a sa source dans les montagnes de Burgos, près de Rodillas, & son embouchure dans l'Èbre, à Puente de Ra.

OCCA, est aussi le nom d'une rivière de Russie, qui a sa source dans l'Ukraine, auprès de celles de la Sem, & de la Snezna, & son embouchure dans le Wolga, à Nisen ou petit Novogorod.

OCCASARY; substantif masculin & terme de Relation. C'est le titre qu'on donne dans le royaume de Benin, en Afrique, au Général en chef des forces de l'État. Quoique dans ce pays on ignore l'art de la guerre, la discipline des troupes n'y est pas moins sévère, car la moindre transgression est punie de mort.

OCCASE; adjectif & terme d'Astronomie. *L'amplitude occase* est la même chose que l'amplitude occidentale. *Voyez* AMPLITUDE.

OCCASION; substantif masculin. *Occasio*. Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires propres pour quelque chose.

Ceux qui se vantent de savoir faire naître les occasions, montrent assez qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'occasion; car si c'est l'esprit qui en est l'ouvrier, ce n'est plus l'occasion, mais une adresse; & quoiqu'on la confonde quelquefois avec l'industrie, elle en est pourtant toute différente.

Les gens trop vifs la perdent par leur précipitation, parcequ'à peine en voyent-ils l'ombre, qu'ils courent après pour l'attraper. Ceux qui sont lents la manquent aussi; car, comme de sa nature elle court toujours, ils ne sont pas capables de la connoître au moment qu'elle passe devant eux, ni de la prendre au même instant qu'ils la connoissent.

Il faut avoir de l'entendement pour prévoir, & de la patience pour attendre ce que l'on prévoit. Si les choses ne se faisoient que par la fortune, ou par la volonté, nous n'aurions pas grande peine à les conduire, parceque le sort, ou notre choix, nous serviroit de guide; mais comme c'est une nécessité d'accorder ensemble la fortune, l'art & la volonté, il faut de la patience & de

jugement pour les faire agir de concert.

Nous pouvons bien nous servir de l'art & de la volonté, quand il nous plaît, mais non pas de la fortune, à laquelle il faut absolument complaire, en attendant ou en épiant le temps de sa belle humeur, sans jamais exiger d'elle ce que nous voyons qu'elle nous refuse opiniâtrement, ni nous retirer, quand elle nous donne lieu d'espérer ce que nous désirons.

L'occasion est comme la rose : si on ne la prend dans le moment qu'il le faut, elle se perd.

On dit proverbialement, que *l'occasion fait le larron ;* pour dire, que bien souvent c'est l'occasion qui fait faire des choses auxquelles on n'auroit jamais songé sans cela.

Les poëtes & les Peintres font de l'occasion un personnage allégorique de femme, qui est représentée ordinairement avec un toupet de cheveux au-dessus du front, & toute chauve par derrière. Ainsi on dit figurément, que *l'occasion est chauve*, pour marquer, que quand on a laissé échapper une occasion, on ne la recouvre plus, & qu'il faut la saisir dès qu'elle se présente.

On dit aussi proverbialement, selon la même idée, *prendre l'occasion aux cheveux*, pour marquer, que dès que l'occasion se présente, il la faut prendre & en profiter.

Occasion, se prend aussi pour combat & rencontre de guerre. *Il y eut une occasion bien vive à l'entrée du village. Les ennemis perdirent deux cens hommes dans cette occasion. Il s'est trouvé à plusieurs occasions très-chaudes.*

Occasion, signifie encore, sujet, ce qui donne lieu à quelque chose. *Trois ou quatre toises de terrain furent l'occasion de cette guerre. Ce naufrage fut l'occasion de sa ruine.*

Différences relatives entre Occasion, Occurrence, Conjoncture, Cas, Circonstance.

Occasion se dit pour l'arrivée de quelque chose de nouveau, soit que cela se présente ou qu'on le cherche ; & dans un sens assez indéterminé pour le temps comme pour l'objet. *Occurrence* se dit uniquement pour ce qui arrive sans qu'on le cherche, & avec un rapport fixé au temps présent. *Conjoncture* sert à marquer la situation qui provient d'un concours d'événemens, d'affaires ou d'intérêts. *Cas* s'emploie pour indiquer le fond de l'affaire avec un rapport singulier à l'espèce & à la particularité de la cause. *Circonstance* ne porte que l'idée d'un accompagnement, ou d'une chose accessoire à une autre qui est la principale.

On connoît les gens dans *l'occasion.* Il faut se comporter selon l'*occurrence* des temps. Ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti qu'on prend. Quelques politiques prétendent qu'il y a des *cas* où la raison défend de consulter la vertu. La diversité des *circonstances* fait que le même homme pense différemment sur la même chose.

Quoique tous ces mots s'unissent assez indifféremment avec les mêmes épithètes, il semble pourtant qu'ils en affectent quelques-unes en propre, & qu'on dit quelquefois avec choix, une belle *occasion*, une *occurrence* favorable, une *conjoncture* avantageuse, un *cas* pressant, une *circonstance* délicate ; & qu'on ne diroit pas une *occasion* heureuse, une *occurrence* délicate, une belle

conjoncture, un *cas* avantageux, une *circonstance* pressante.

OCCASIONNÉ, ÉE, participe passif. *Voyez* Occasionner.

OCCASIONNEL, ELLE; adjectif. *Occasionalis*. Terme Didactique. Qui donne occasion. *Les causes occasionnelles de nos erreurs*.

OCCASIONNELLEMENT; adverbe. Par occasion.

OCCASIONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Occasionem præbere*. Donner occasion. *Cette entreprise occasionna la guerre*.

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

OCCIDENT; substantif masculin. *Occidens*. Celui des quatre points cardinaux du monde, qui est du côté où le soleil se couche.

On appelle *occident d'été*, le point de l'horison où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le signe de l'écrevisse, & que les jours sont les plus longs. Et *occident d'hiver*, le point de l'horison où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le signe du Capricorne, & que les jours sont les plus courts.

On appelle *occident équinoxial*, le point de l'horison où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le Bélier, ou dans la Balance; l'occident équinoxial est proprement ce qu'on appelle couchant, parceque le point de l'occident équinoxial est également éloigné du midi & du nord.

Occident, dans la Géographie, s'applique aux pays qui sont situés au coucher du soleil par rapport à d'autres pays: c'est ainsi qu'on appeloit autrefois l'Empire d'Allemagne l'*Empire d'Occident*, par opposition à l'Empire d'Orient qui étoit celui de Constantinople. L'Église Romaine s'appelle l'*Eglise d'Occident*, par opposition à l'Eglise Grecque, &c. Les François, les Espagnols, les Italiens, &c. sont appelés des *nations occidentales* à l'égard des Asiatiques, & l'Amérique *Indes Occidentales* à l'égard des Indes Orientales.

OCCIDENTAL, ALE; adjectif. *Occidentalis*. Qui est à l'occident. *Pays occidental. Contrée occidentale. Les peuples occidentaux. Les nations occidentales*.

On appelle *cadran occidental*, un cadran vertical dont la surface regarde directement le couchant.

OCCIPITAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Occipitalis*. Qui appartient à l'occiput.

L'*artère occipitale*, est la seconde branche postérieure de la carotide externe. Elle passe d'abord presque transversalement sous le pavillon de l'oreille pour atteindre la rainure mastoïdienne dans laquelle elle glisse après avoir fourni quelques petits rameaux aux parties voisines. Elle se divise ensuite en trois grosses branches, dont la supérieure gagne le haut dans la partie postérieure de la tête; la moyenne tient une direction à peu près transversale, & l'inférieure se répand sur les parties postérieures & inférieures de la tête. De chacune de ces trois branches en naissent nombre d'autres subalternes: ainsi celles de la branche supérieure s'anastomosent avec les ramifications postérieures de l'artère temporale; celles de la moyenne avec les ramifications de la semblable du côté opposé, & celles de la branche inférieure avec quelques rameaux des artères vertébrales & occipitales du même côté.

Ligament occipital. La seconde vertèbre a deux ligamens particu-

liers : un qui est appelé *transversal* & situé transversalement ; l'autre qui attache l'apophyse odontoïde de cette vertèbre à l'occipital, & qu'on appelle *ligament occipital de l'apophyse odontoïde*. Il est très-épais & extrêmement fort. Il embrasse avec une adhérence très-singulière les trois pans de la pointe de l'apophyse, d'où il se partage comme en deux, & quelquefois en trois cordons qui s'attachent avec une pareille adhérence au bord antérieur du grand trou de l'os occipital, & aux inégalités voisines de l'apophyse basilaire de cet os.

Les *muscles occipitaux* sont deux muscles assez semblables aux frontaux, étant seulement un peu plus épais, & ayant beaucoup plus fréquemment des fibres charnues, & surtout vers leur partie inférieure. Ils ont une adhérence très-intime avec la partie de la membrane adipeuse qui se trouve au derrière de la tête, & sont pareillement unis au péricrâne par le moyen d'un tissu cellulaire depuis le haut de la partie postérieure de la tête jusqu'aux arcades supérieures de l'os occipital où ils se terminent.

Ces muscles opèrent le même effet à l'égard de la peau de la partie postérieure de la tête, que les frontaux pour celle de la partie antérieure, c'est-à-dire, qu'ils lui font représenter différentes rides transversales en la tirant de bas en haut.

L'*os occipital* approche de la figure d'une losange bordée de dentelures dans les trois quarts de sa circonférence : il forme la partie postérieure & inférieure du crâne. Il est percé d'un trou nommé *occipital*, qui donne passage à la moelle alongée & aux artères vertébrales. Ce trou est à la partie inférieure de l'os.

Aux parties latérales & un peu antérieures de ce trou se rencontrent deux apophyses nommées *condyles*, une de chaque côté. Elles sont de figure ovale, recouvertes d'un cartilage. La surface externe de cet os qui fournit des attaches à plusieurs muscles, est fort inégale.

En jetant les yeux sur la surface interne, on apperçoit d'abord une croix formée par une crête ou épine fort saillante qui monte de bas en haut, & par deux gouttières transverses, une de chaque côté de l'épine. Cette croix donne lieu à la formation de quatre fosses, deux supérieures & deux inférieures : celles-ci logent les lobes du cervelet, & celles-là les lobes postérieurs du cerveau. Les deux gouttières servent à recevoir les deux sinus latéraux. On voit aussi à la partie supérieure de l'occipital la continuation de la gouttière du sinus longitudinal. L'apophyse cunéiforme, (c'est ainsi que se nomme la grosse avance qui est à la partie antérieure de cet os) forme une gouttière qui soutient la moelle alongée.

On remarque aux parties latérales de cet os des échancrures, dont les unes sont destinées à recevoir une portion des os temporaux, & les autres forment en partie les ouvertures qu'on nomme *trous déchirés*, qui laissent passer les veines jugulaires.

L'os occipital est plus épais & plus fort que tous les autres os du crâne ; s'il est mince à la partie inférieure, cette portion est recouverte & comme matelassée par une grande quantité de muscles.

Pourquoi une telle épaisseur & tant de force dans cet os ? C'est qu'il recouvre le cervelet, dont les

moindres blessures sont de la dernière conséquence, & qu'il est par sa situation plus exposé à la fracture dans les chutes qu'aucun autre os du crâne ; car si on tombe en-devant, on se retient sur les mains, & on empêche par-là le front de porter contre le pavé. Si on vient à tomber sur les côtés, les épaules qui débordent la tête supportent le coup, ou du moins la plus grande partie du coup, & les parties latérales en souffrent peu; au lieu que si on tombe à la renverse, le derrière de la tête porte à terre, & y porte violemment. Il étoit donc bien nécessaire que l'os de cette région fût capable d'une grande résistance.

L'os occipital est joint par le moyen de l'apophyse cunéïforme à l'os sphénoïde, avec lequel il s'ossifie & ne fait souvent qu'un même os dans ceux qui sont avancés en âge. Avec les os pariétaux il est joint par la suture lambdoïde, & avec les os des tempes par une suture écailleuse. De plus c'est cet os qui fait l'union de la tête avec le tronc. Les deux condyles de l'occipital portent sur la première vertèbre du cou, & c'est au moyen de cette articulation que se fait le vrai mouvement de flexion & d'extension, ou plutôt d'abaissement & d'élévation de la tête.

On dit le vrai mouvement de la tête, car ce n'est pas sur la première vertèbre que se font tous les mouvemens de flexion & d'extension : ceux qui se font sur cette vertèbre sont petits, & les mouvemens un peu considérables se font par le concours des autres vertèbres du cou qui forment une espèce d'arc dans la flexion, & qui se redressent dans l'extension.

Pour mettre l'os occipital dans sa situation naturelle, il faut que la concavité regarde en-dedans, & que l'angle le plus aigu soit placé en haut.

L'os occipital a bien des usages; il forme une grande partie de la cavité du crâne, il donne attache au sinus longitudinal & aux deux sinus latéraux, à la tente du cervelet & à la petite faulx de ce viscère. Il forme les fosses postérieures du cerveau & les fosses du cervelet; il transmet hors du crâne la moelle de l'épine & les artères épineuses, & laisse entrer les artères vertébrales & les nerfs accessoires ; il laisse sortir la neuvième paire de nerfs, & transmet dans la cavité du crâne des artères qui se distribuent à la partie postérieure de la dure-mère. Il transmet hors du crâne les sinus latéraux, la huitième paire de nerfs, & le nerf accessoire de Willis. Il unit le crâne avec l'épine. Il fait partie de la bouche & du gosier; il donne insertion aux ligamens de l'apophyse odontoïde & à ceux qui affermissent son articulation avec la première vertèbre, au grand ligament en forme d'entonnoir, dont la surface du canal de l'épine est tapissée ; il donne insertion aux capsules de sa double articulation avec la première vertèbre. Il donne attache aux muscles grands droits antérieurs, petits droits antérieurs, aux droits latéraux, aux muscles occipitaux, aux trapezes, aux splénius, aux grands complexus, aux petits complexus, aux petits obliques, aux grands droits postérieurs, aux petits droits postérieurs.

Il donne attache au sinus longitudinal par la tête ou branche supérieure de l'éminence cruciale ; à la tente du cervelet & aux sinus latéraux

latéraux par les deux bras de cette éminence; à la tente du cervelet & aux sinus occipitaux par l'épine occipitale interne. Il forme les fosses postérieures du cerveau par la moitié supérieure de la face interne; il forme les fosses du cervelet par la moitié inférieure de cette même face; il forme la troisième ou dernière des fosses moyennes par l'apophyse cunéiforme. Il transmet la moelle de l'épine, les artères vertébrales, les artères épineuses & le nerf accessoire de Willis par le grand trou occipital: il donne issue à la neuvième paire & à deux rameaux de la carotide externe par les trous condyloïdiens antérieurs, à des veines qui entretiennent une libre communication entre les sinus latéraux & les veines vertébrales par les trous condyloïdiens postérieurs; à la huitième paire, aux nerfs accessoires de Willis & aux veines jugulaires internes par les trous déchirés.

L'os occipital donne attache aux ligamens de l'apophyse odontoïde par le bord du grand trou occipital; au ligament en forme d'entonnoir du canal de l'épine, par tout le contour de ce même trou; aux capsules de ses articulations avec la première vertèbre du cou, par le contour des apophyses condyloïdes.

Il donne insertion aux muscles grands droits antérieurs par la surface inégale & inférieure de l'apophyse cunéiforme, aux petits droits antérieurs, par les deux fossettes condyloïdiennes antérieures; aux droits latéraux, par la base des apophyses jugulaires postérieures; aux muscles occipitaux, par le bord supérieur de l'éminence transversale supérieure; aux trapezes, par la tubérosité occipitale; aux grands complexus, par l'éminence ou ligne transverse supérieure; aux petits complexus, par sa partie latérale & inférieure; aux grands droits postérieurs, par la ligne transversale; aux petits droits postérieurs, par cette même ligne, & plus postérieurement aux petits obliques, par sa partie latérale & inférieure.

La *protubérance occipitale externe*, est une éminence considérable, située à la région moyenne de la face externe de l'occipital.

La *protubérance de l'occipital interne*, est une éminence située dans la réunion des quatre branches qui forment la ligne cruciale interne de l'occipital.

Le *sinus occipital postérieur de la dure-mère*, est quelquefois double, & se trouve situé sur les parties latérales d'une espèce de petite faulx formée par la tente du cervelet tout le long de l'épine interne de l'os occipital; ce sinus s'abouche avec les sinus occipitaux inférieurs.

Ces sinus forment en partie un sinus circulaire tout autour du rebord supérieur du trou occipital, ils s'appellent aussi *sinus latéraux inférieurs*.

La *suture occipitale*, est la même que la lambdoïde, & unit le bord postérieur des deux pariétaux avec l'occipital.

Le *grand trou occipital* a été décrit avec l'os occipital.

Les *veines occipitales* sont celles qui reprennent le sang des muscles occipitaux.

OCCIPUT; substantif masculin & terme d'Anatomie. Le derrière de la tête. *Voyez* TÊTE.

OCCIRE; vieux mot qui signifioit autrefois tuer.

OCCISEUR; vieux mot qui signifioit autrefois meurtrier.

OCCISION; vieux mot qui signifioit autrefois tuerie.

OCCULTATION; substantif féminin & terme d'Astronomie. Disparition passagère d'une étoile ou d'une planète cachée par la lune.

On appelle *cercle d'occultation perpétuelle*, dans la sphère oblique, un parallèle aussi éloigné du pole abaissé, que le pole élevé est distant de l'horison.

Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle & le pole abaissé, ne se lèvent jamais sur l'horison, mais demeurent toujours au-dessous, *&c.* Ainsi dans nos climats toutes les étoiles qui sont à moins de 48 degrés, 50 minutes de distance du pole austral ou méridional, ne peuvent jamais être vues sur notre horison. C'est ce qui obligea M. Halley de se transporter en 1677 à l'île de Sainte-Hèlène, pour donner un catalogue de ces étoiles.

OCCULTE, adjectif des deux genres. *Occultus.* Caché.

Les sciences occultes sont la magie, la nécromancie, la cabale, *&c.* sciences toutes frivoles & sans objets réels.

Agrippa a fait plusieurs livres de philosophie occulte remplis de folies & de rêveries, & Fuldd a fait neuf volumes de cabale ou science occulte, où presque tout est entortillé de figures & de caractères hébreux.

Les anciens Philosophes attribuoient à des vertus, à des causes, à des qualités occultes, les phénomènes dont ils ne pouvoient pas rendre raison.

Occulte, se dit en termes de médecine, des maladies qui ne sont annoncées par aucun symptôme avant de se manifester, qui font sentir toute leur violence dès le premier abord, & dont le malade est accablé brusquement & sans qu'on puisse lui reprocher d'y avoir donné lieu. Ces sortes de maladies sont causées, pour l'ordinaire, par la disposition pléthorique & cacochyme du malade, laquelle occasionne l'attaque subite par l'irruption de la matière morbifique qui se fait tout à coup soit sur un viscère, soit sur un nombre considérable de vaisseaux.

Occulte, se dit en termes de Géométrie, d'une ligne qui s'apperçoit à peine, & qui a été tirée ou avec la pointe du compas, ou au crayon.

Les lignes occultes sont fort en usage dans différentes opérations, comme quand on lève des plans, qu'on dessine un bâtiment, un morceau de perspective; on efface ces lignes quand le morceau est fini.

OCCUPANT; adjectif. *Occupans.* Qui occupe, qui s'empare, qui se saisit, qui se met en possession. Dans ce sens il n'est usité qu'en cette phrase, *premier occupant. Les choses abandonnées sont au premier occupant.*

Occupant, se dit aussi d'un Procureur qui occupe pour une Partie dans un procès. *Il ne peut pas y avoir deux Procureurs en même temps pour une même Partie.*

OCCUPATION; substantif féminin. *Occupatio.* Emploi, affaire à laquelle on est occupé. *Il n'a d'autre occupation que le jeu. Toutes ses occupations sont frivoles. Une occupation sérieuse. Cet ouvrage lui donne beaucoup d'occupation.*

On dit aussi, *donner de l'occupation;* pour dire, causer de la peine, des affaires, de l'embarras. *Les pièces nouvelles qu'il a produites au pro-*

cès, donneront bien de l'occupation à sa Partie adverse.

OCCUPATION, se dit en termes de Rhétorique, d'une figure qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même, & en y répondant. On nomme ainsi cette figure du mot *occupare*, occuper, s'emparer, parcequ'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. M. Fléchier l'emploie ici. » Quoi donc, » n'y a-t-il point de valeur & de » générosité chrétienne? L'écriture » qui commande de se sanctifier, » ne nous apprend-elle pas que la » piété n'est point incompatible » avec les armes? Je sai, Mes» sieurs, que ce n'est point en » vain que les Princes portent » l'épée, que la force peut agir » quand elle se trouve jointe avec » l'équité, que le Dieu des ar» mées préside à cette redoutable » Justice que les Souverains se font » à eux-mêmes, que le droit des » armes est nécessaire pour la con» servation de la société, & que » les guerres sont permises pour » assurer la paix, pour protéger » l'innocence, pour arrêter la ma» lice qui se dérobe, & pour rete» nir la cupidité dans les bornes de » la Justice.

Dans l'éloquence du Barreau surtout, une objection pressentie & repoussée est comme un trait émoussé, quand l'adversaire veut s'en servir.

Cicéron étoit jeune & ne faisoit que d'entrer dans la carrière du Barreau, lorsqu'il se chargea de défendre Roscius. Il y avoit au nombre des Juges, d'illustres Orateurs qui auroient pu être choqués de voir que le jeune Cicéron se fût chargé d'une cause si importante & si délicate: il prévient ainsi ce reproche. » Je sens, Messieurs, quel » doit être votre étonnement que » j'aie osé élever ma foible voix » au milieu de cette auguste assem» blée où je vois tout ce que Ro» me a de plus brillans Orateurs, » & dont l'éloquence est soutenue » par la force de l'âge & du gé» nie, &c. » L'occupation diffère peu de la subjection.

OCCUPATION, en termes de Jurisprudence, signifie quelquefois habitation, c'est-à-dire, ce qu'un locataire occupe, & le temps qu'il a à garder les lieux. C'est ainsi que l'article 162 de la coutume de Paris, porte que, s'il y a des *sous-locatifs* leurs biens peuvent être pris pour le loyer & charge de bail, & néanmoins qu'ils leur seront rendus en payant le loyer pour leur occupation.

OCCUPATION, est aussi un moyen d'acquérir du droit des gens, suivant lequel les choses appelées *nullius*, c'est-à-dire, qui n'ont point de maîtres, & les choses appartenantes aux ennemis, sont au premier occupant.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier; mais la dernière est longue au pluriel.

OCCUPÉ, ÉE; adjectif & participe passif. *Voyez* OCCUPER.

On dit, en parlant d'une personne qui a beaucoup d'occupation, que *c'est une personne fort occupée.*

OCCUPER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Implere.* Tenir, remplir. Il ne se dit au propre, que d'un espace de lieu ou de temps. *Ces arbres occupent un grand terrein. Cet ouvrage l'occupa pendant six mois.*

On dit, *occuper une maison*,

pour dire, y habiter, y demeurer, y être logé. *Il occupe un hôtel magnifique sur cette place.*

On dit, *occuper la place d'une personne*; pour dire, exercer son emploi, sa charge, sa fonction.

Occuper, signifie en termes de guerre, se saisir, s'emparer d'un poste. *Les ennemis vouloient occuper cette éminence, mais on les prévint.*

Occuper, signifie aussi employer, donner à travailler. *Vous n'avez point assez d'ouvrage pour occuper tous ces ouvriers. Il occupe tous ses gens aux travaux de la campagne.*

Il est aussi pronominal réfléchi, & signifie travailler, s'appliquer à quelque chose, y donner tout son temps. *Il s'occupe à la peinture, à l'étude des mathématiques. Une femme doit s'occuper de son ménage. Elle ne s'occupe qu'à jouer.*

Occuper, est aussi verbe neutre & se dit en termes de Palais, d'un Procureur qui est chargé d'une affaire en Justice. *Ce Procureur occupe pour l'appelant.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

OCCURRENCE; substantif féminin. *Occasio.* Occasion, rencontre, événement fortuit. *Il se trouva dans une occurrence très-délicate. L'occurrence est fâcheuse. Un Général d'armée doit changer ses dispositions selon les occurrences.*

Voyez Occasion, pour les différences relatives qui en distinguent Occurrence, *&c.*

OCCURRENT, ENTE; adjectif. Il se dit des choses qui surviennent, qui se rencontrent. *Se conduire selon les cas occurrens.*

OCÉAN; substantif masculin. *Oceanus.* La grande mer qui environne toute la terre.

On dit, *la mer* simplement, pour signifier la vaste étendue d'eau qui occupe une grande partie du globe. L'Océan a quelque chose de plus particulier, & se dit de la mer en général, par opposition aux mers qui sont enfermées dans les terres. L'Océan n'environne pas moins le nouveau monde que l'ancien; mais dans les mers resserrées dans de certains espaces de terre, le nom d'Océan ne convient plus.

L'Océan lui-même se partage en diverses mers, non qu'il soit divisé par aucune borne, comme les mers enfermées entre des rivages, & où l'on entre par quelques détroits, mais parcequ'une aussi grande étendue de mer que l'Océan, est parcourue par des navigateurs qui ont besoin de distinguer en quel lieu ils se sont trouvés, on a imaginé des parties que l'on distingue par des noms plus particuliers.

Mais en général plusieurs Géographes ont divisé l'Océan principal en quatre grandes parties dont chacune est appelée aussi *Océan*, & qui répondent aux quatre continens ou grandes îles de la terre; telles sont:

1°. L'*Océan Atlantique* qui est situé entre la côte occidentale du vieux monde, & la côte orientale du nouveau. On l'appelle aussi *Océan Occidental*, parcequ'il est à l'occident de l'Europe. L'équateur le divise en deux parties dont l'une est contigue à l'Océan Hyperboréen, & l'autre à la Mer glacée ou Mer méridionale.

2°. L'*Océan pacifique* ou grande mer du sud qui est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique, & s'étend jusqu'à la Chine & aux îles Philippines.

3°. L'*Océan hyperboréen* ou *sep-*

tentrional qui environne le continent Arctique.

4°. L'*Océan méridional* qui règne autour du continent méridional, & dont l'Océan Indien fait partie.

D'autres Géographes divisent aussi l'Océan principal en quatre parties de la manière suivante : l'Océan Atlantique, selon eux, en fait une partie ; mais ils ne l'étendent pas au-delà de l'équateur où ils font commencer l'Océan Éthiopique. Ils comptent aussi avec nous l'Océan pacifique, & ils y ajoutent l'Océan Indien. Mais nous avons plus d'égards, dans notre division, aux quatre grands continens. Quelques-uns ne le divisent qu'en trois parties ; savoir, l'Atlantique, le Pacifique & l'Indien ; mais alors ils donnent plus d'étendue à l'Océan pacifique. *Voyez* MER.

Les Poëtes ont personnifié l'Océan & en ont fait le principal Dieu des Eaux, parcequ'en effet il les contient toutes dans son sein & les distribue aux autres mers, aux fleuves & aux fontaines. Il étoit, selon les Poëtes, fils du Ciel & de la Terre, & on lui donnoit plusieurs frères & sœurs. On le regardoit assez généralement comme le père des Dieux & des hommes ; & ce sentiment étoit fondé sur ce que l'eau est nécessaire à la production de tous les êtres. Delà étoit venue l'opinion que tous les Dieux se faisoient un devoir de se rendre tous les ans en Éthiopie pour y visiter l'Océan & assister aux sacrifices qu'on lui offroit ; ces Sacrifices duroient douze jours, & les Éthiopiens fort attachés au culte de l'Océan portoient en procession les statues de tous les Dieux, & passoient tout le temps de la solennité en festins & en réjouissances. On lui donnoit pour femme Téthys qu'il faut distinguer d'une autre Téthis, Nymphe de la mer & mère d'Achille. On écrit le nom de celle-ci par un *i* simple, & celui de l'autre par une *y* qu'on prononçoit comme le *v* françois. On prétend que Jupiter ayant été enchaîné par les autres Dieux, Téthys aidée d'Égéon, l'un des Géans, fils de la Terre, le remit en liberté ; mais la Nymphe Téthis, dans Homère, se fait honneur auprès de Jupiter, de cette délivrance, & la lui rappelle dans la prière qu'elle lui fait en faveur d'Achille son fils.

On représentoit l'Océan sous la figure d'un vieillard assis sur les ondes de la mer, tenant dans la main une pique, & auprès de lui un monstre marin.

OCEANE ; adjectif qui n'a d'usage qu'en cette phrase, *la mer Océane* ; pour dire, la grande mer qui environne toute la terre. *Voyez* MER & OCÉAN.

OCÉANIDES ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Nymphes filles de l'Océan & de Téthys. Hésiode en compte soixante-douze.

OCELOT ; substantif masculin. Animal d'Amérique, féroce & carnassier que l'on doit placer à côté du jaguar, du congar, ou immédiatement après ; car il en approche pour la grandeur, & leur ressemble par le naturel & par la figure. Le mâle & la femelle ont été apportés vivans à Paris par l'Escot, & on les a vus à la foire Saint-Ovide au mois de Septembre de l'année 1764 ; ils venoient des terres voisines de Carthagène, & ils avoient été enlevés tout petits à leur mère au mois d'Octobre 1763 : à trois mois d'âge ils étoient déjà devenus assez forts

& assez cruels pour tuer & dévorer une chienne qu'on leur avoit donnée pour nourrice.

Lorsque l'ocelot a pris son entier accroissement, il a, selon Grégoire de Bolivar, deux pieds & demi de hauteur sur environ quatre pieds de longueur. La queue, quoiqu'assez longue, ne touche cependant pas la terre lorsqu'elle est pendante, & par conséquent elle n'a guère que deux pieds de longueur. Cet animal est très-vorace, il est en même temps timide; il attaque rarement les hommes, il craint les chiens, & dès qu'il en est poursuivi, il gagne les bois & grimpe sur un arbre; il y demeure & même y séjourne pour dormir & pour épier le gibier ou le bétail sur lequel il s'élance dès qu'il le voit à portée; il préfère le sang à la chair, & c'est par cette raison qu'il détruit un grand nombre d'animaux, parcequ'au lieu de se rassasier en les dévorant, il ne fait que se désaltérer en leur suçant le sang.

Dans l'état de captivité il conserve ses mœurs, rien ne peut adoucir son naturel féroce, rien ne peut calmer ses mouvemens inquiets; on est obligé de le tenir toujours en cage.

Il règne entre le mâle & la femelle une supériorité singulière de la part du mâle; quelque appétit qu'aient ces deux animaux, jamais la femelle ne s'avise de rien prendre que le mâle ne soit rassasié, & qu'il ne lui envoie les morceaux dont il ne veut plus.

De tous les animaux à peau tigrée, l'ocelot mâle a certainement la robe la plus belle & la plus élégamment variée; celle du léopard même n'en approche pas pour la vivacité des couleurs & la régularité du dessein, & celle du jaguar, de la panthère ou de l'once en approche encore moins; mais dans l'ocelot femelle les couleurs sont bien plus foibles & le dessein moins régulier. Il manque d'ailleurs à sa robe beaucoup de fleurs & d'ornemens qui sont sur celle du mâle

OCHIO; contrée du Japon, l'une des cinq grandes régions de l'île de Niphon. La capitale de l'Empire y est située.

OCHLOCRATIE; substantif féminin. *Ochlocratia.* Gouvernement du bas peuple. *L'ochlocratie est un abus du gouvernement démocratique.*

OCHRUS; substantif masculin. Plante qui croît dans les champs, entre les blés. Sa racine est fibreuse & pousse des tiges qui ne ressemblent pas mal à celles de la gesse. Ses feuilles sont oblongues, les unes simples, les autres composées d'autres feuilles rangées par paires, & terminées par des vrilles. De l'aisselle des feuilles naissent des fleurs légumineuses, blanches, lesquelles donnent une gousse presque ronde qui renferme des semences grosses comme un petit pois.

L'ochrus passe pour astringent, déterfif & résolutif.

OCHSENFURT; ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'Évêché de Wurtzbourg, sur le Mein, à cinq lieues, sud-est, de Wurtzbourg. On y recueille de très-bon vin.

OCHSENHAUSEN; fameuse Abbaye d'Allemagne de l'Ordre de St. Benoît, dans la Souabe, entre Memmingen & Biberach. L'Abbé est Prince de l'Empire & prend séance à la Diète, entre les Prélats du Cercle de Souabe.

OCHUMS; rivière d'Asie, dans la Mingrélie. Elle sort du Caucase, traverse l'Abassie, & va se perdre

dans la mer Noire, au levant de Savatopoli.

OCKER; rivière d'Allemagne, dans la Basse Saxe : elle a sa source dans le voisinage de celles du Rodan & de la Losse, & son embouchure dans l'Aller, entre Gyforn & Zell.

OCLAGE; substantif masculin. On appelle ainsi une stipulation ordinaire par contrat de mariage, dans la coutume d'Aunis; elle consiste à donner droit à la femme survivante, de prendre sur les biens du mari une certaine somme qui est fixée à la moitié de ce qu'elle apporte en mariage; c'est un gain de survie qui n'est acquis aux enfans que quand la femme a survécu à son mari, & qui ne peut avoir lieu sans stipulation expresse; il faut même pour l'exercer, que la femme renonce à la communauté.

Ce n'a été qu'au mois de Mai 1722 que l'on a commencé à insinuer & à percevoir le droit d'insinuation de cette espèce de gain de survie.

Par décision du Conseil du 11 Septembre 1736, il a été jugé que le droit d'insinuation en est dû, & qu'il doit continuer d'être perçu, sans néanmoins que le Fermier puisse le demander pour les actes antérieurs au mois de Mai 1722.

Les règles établies pour les contrats de mariage qui contiennent des gains de survie, sont communes à l'oclage.

OCCOCOLIN; substantif masculin. Les Mexicains donnent ce nom à une espèce de pic & à une perdrix de montagne de leur pays.

Le *pic occocolin* est d'un plumage magnifique, d'un noir d'ébène, varié çà & là d'un bleu céleste & éclatant; le bout de ses plumes est coloré du même bleu; sa gorge est d'un pourpre très-vif; son ventre & ses cuisses sont d'un bleu mourant : on l'apporte du Mexique & des forêts de Tetzcocanara au Brésil.

La *perdrix ococolin* habite les montagnes du Mexique : elle est de la taille de notre corbeau & porte sur la tête une longue & belle crête; son bec est rougeâtre; ses yeux sont brillans & défendus par des paupières d'un rouge de sang; le plumage du corps est d'un brillant d'or mêlé de bleu & de vert : les aîles sont peintes d'un pourpre clair, le bout des grosses plumes est noirâtre, ses pieds sont courts, gros, & ses doigts garnis de forts ongles.

OCOSOLT; *voyez* LIQUIDAMBAR.

OCOZOALT; substantif masculin. Espèce de serpent à sonette, qui se trouve au Mexique, dans la province de Tlascala, & dont la morsure est mortelle : il a autant de sonnettes au bout de la queue qu'il a d'années; il les fait mouvoir violemment & sonner fort. Il a deux dents courbées dans la mâchoire supérieure qui communiquent son venin. Ceux qui sont blessés de ce serpent, meurent en vingt-quatre heures avec de grandes douleurs : tout leur corps se fend en petites crevasses : les Sauvages mangent sa chair, & leurs Médecins se servent de ses dents & de sa graisse.

OCRE; substantif féminin. *Ochra.* On appelle ainsi dans l'histoire naturelle, des terres colorées & métalliques formées par la décomposition des métaux qui se vitriolisent, tels que le fer, le cuivre & le zinc; on voit par là qu'il y a différentes espèces d'ocres, & elles varient considérablement pour la

couleur, pour la densité, & par les autres terres étrangères avec lesquelles elles sont mêlées.

Il y en a qui ont la dureté des pierres, tandis que d'autres sont très-friables & se trouvent même sous la forme d'une poudre legère. Il y a de l'ocre qui a la forme d'écailles minces ou de feuillets; telle est celle qui forme les enveloppes dont les étites ou pierres d'aigle sont composées.

Il sera aisé de se former une idée de la formation de l'ocre, si l'on fait attention que le vitriol, toutes les fois qu'on en fait la dissolution dans l'eau, dépose une substance terreuse, jaune, qui n'est autre chose que du fer privé de son phlogistique; cette substance terreuse est une ocre pure: de même dans le sein de la terre les pyrites martiales se décomposent peu à peu, se changent en vitriol qui lui-même, par l'humidité & le contact de l'air, souffre de l'altération & dépose cette terre jaune que nous appelons *ocre*.

Voici les différentes espèces d'ocre.

L'ocre de zinc, est une terre calaminaire qui contient du zinc & communément du fer.

L'ocre de cuivre est un cuivre dissous & précipité dans l'intérieur de la terre. Selon le degré de couleur de cette substance, on lui donne différens noms: celle qu'on nomme *vert de montagne*, *terre verte*, *terre de véronne* ou *ocre verte* est ou en poussière ou en morceaux de couleur vert-brunâtre, grasse au toucher comme de la glaise, & contenant très-peu de terre métallique.

La terre ou *cendre bleue de montagne* est aussi une ocre de cuivre: elle se trouve en Auvergne en petits grains poreux & friables. *La terre mêlée de bleu & de vert* participe du fer & du cuivre, & a pour matrice ordinaire une terre argilleuse mêlée d'un guhr de craie.

L'ocre de fer est effectivement une terre ferrugineuse, précipitée, qui n'est minéralisée, ni par le soufre ni par l'arsenic, & qui de jaune ou de brune qu'elle est ordinairement, devient rouge au feu, comme l'argile à brique; enfin, qui peut, à l'aide d'un phlogistique, produire une petite quantité de fer cassant à chaud.

L'ocre jaune est d'une consistance peu ferme, friable: elle a la propriété de tacher les mains. Il s'en trouve des minières dans le Berry, dont les filons & quelquefois les lits ou couches ont depuis cent cinquante jusqu'à deux cens pieds de profondeur, & de l'épaisseur de quatre jusqu'à huit pouces; au-dessus est un lit de sablon blanc, au-dessous une couche de terre argilleuse, jaunâtre: on l'appelle dans le commerce, *terre jaune*, *jaune de montagne* & *ocre jaune*.

Il ne faut pas, comme ont fait plusieurs auteurs, regarder le jaune de Naples comme une espèce d'ocre; ce jaune est une composition qui se prépare avec du plomb calciné & de l'antimoine. *Voyez* JAUNE DE NAPLES.

L'ocre brune n'est que le jaune de montagne altéré par une couleur étrangère: elle ressemble tantôt à *l'ocre de rue des Peintres*, laquelle n'est que la terre jaune calcinée ou colorée en jaune safrané, & tantôt à la *terre cimolée* ou *moulard des Couteliers*.

L'ocre rouge ou *rouge de montagne* est d'une couleur plus ou moins foncée,

tée, & acquiert de l'intensité au feu : elle est friable, on l'emploie, ainsi que le jaune de montagne, dans la grosse peinture à l'huile & en détrempe pour mettre les planchers en couleur. On nomme *rouge d'Inde* ou *d'Espagne*, *l'ocre de Murcie ;* il est sec, peu dur : on s'en servoit autrefois pour rougir les talons des souliers ; c'est *le brun-rouge* dont les Frotteurs se servent en France. On en envoie une autre espèce d'Angleterre, qui a été plus calcinée par la nature ou par l'art ; les ouvriers l'appellent *potée de montagne*, ou *rouge-brun*, ou *bianty :* on s'en sert aux mêmes usages que les précédentes, & pour polir les glaces.

Lorsque ces sortes d'ocres font en effervescence avec les acides, elles décèlent alors un mélange de craie.

La terre d'ombre est une sorte d'ocre brunâtre, subtile, légère, abondante en glaise & en matière inflammable : elle devient blanche par la calcination ; on l'appelle quelquefois *brun de montagne* ou *ocre brune ;* celle d'Italie est préférée à celle de Salberg en Suède.

La terre de Cologne est d'un brun noirâtre, grasse au toucher, s'imbibant difficilement d'eau, répandant une odeur bitumineuse bien plus fétide & plus désagréable que la *terre d'ombre*. On la nomme *terre de Cologne*, parcequ'elle nous vient de cette ville : en Saxe on s'en sert en teinture : dans la plupart des pays elle est utile en peinture. Ces deux dernières terres sont très-bitumineuses.

Enfin on trouve souvent dans la deuxième couche de la terre d'étang ou de prairie, un tuf d'ocre disposé par lits ; ailleurs on rencontre des ocres qui contiennent du charbon & de l'alun, *&c.* Gmelin, *dans la relation de son voyage en Sybérie*, dit avoir trouvé une ocre de plomb mêlée avec de l'argent & de l'or : on doit encore regarder le crayon rouge & quantité de mines limoneuses, comme une sorte d'ocre de fer.

OCTAÈDRE ; substantif masculin & terme de Géométrie. Corps solide à huit faces. Il se dit plus particulièrement de l'octaèdre régulier dont les faces sont huit triangles équilatéraux.

On peut regarder l'octaèdre comme composé de deux pyramides quadrangulaires qui s'unissent par leurs bases : ainsi on peut trouver la solidité de l'octaèdre, en multipliant la base carrée d'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur, & en doublant ensuite le produit.

Le carré du côté de l'octaèdre est la moitié du carré du diamètre de la sphère circonscrite.

Euclide a donné dans ses élémens une méthode pour inscrire un cube dans un octaèdre. Le Père Lamy, dans ses élémens de Géométrie, ayant voulu résoudre ce problème d'une autre manière qu'Euclide, a commis un paralogisme. On en peut voir la preuve & le détail dans les *mémoires de l'Académie de 1726*. M. de Mairan y prouve que le prétendu octaèdre inscrit par le Père Lamy, n'en est pas un, & fait sur cette matière plusieurs autres remarques utiles & curieuses.

OCTANT ; substantif masculin & terme d'Astronomie. Il se dit d'un instrument ou secteur qui contient la huitième partie du cercle, c'est-à-dire, quarante-cinq degrés.

OCTANT, signifie aussi une distance

de quarante-cinq degrés entre deux planètes. Si la lune est à 45 degrés du soleil, c'est-à-dire, dans son premier octant, elle paroît sous la forme d'un croissant, & nous ne voyons d'éclairé que la huitième partie de la surface du globe lunaire. Cette planète nous paroît presqu'entièrement éclairée dans le second octant; le troisième est semblable au second, & le quatrième au premier.

OCTANTE; vieil adjectif numéral dont on s'est servi autrefois pour quatre-vingt.

OCTANTIÈME; adjectif des deux genres. Nombre d'ordre. On ne l'emploie guère dans le discours ordinaire, & l'on dit quatre-vingtième.

OCTAPLES; *voyez* Hexaples.

OCTATEUQUE; substantif masculin & terme de théologie par lequel on désigne les huit premiers livres de l'ancien testament; savoir, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, le livre de Josué & le livre des Juges.

OCTAVAGE; substantif masculin. On a ainsi appelé un ancien droit qui étoit le huitième de la taille.

OCTAVE; substantif féminin. Huitaine. On appelle ainsi les huit jours pendant lesquels on solennise les principales fêtes de l'année, comme Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, Noël, *&c. L'office, dans l'octave est ordinairement semi-double, excepté le huitième & le dernier jour où il est double majeur.*

On appelle encore particulièrement *octave* le dernier jour de l'octave qui répond au jour de la fête qu'on célèbre. *C'est demain le jour de l'octave.*

Octave, se dit aussi d'une station de Prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France, surtout depuis l'hérésie des Sacramentaires, pour instruire les peuples plus particulièrement sur le Sacrement de l'Eucharistie, & les affermir dans la foi de la présence réelle. Ainsi l'on dit, que *tel Prédicateur a prêché l'octave dans telle ville, telle Cathédrale, telle Paroisse.*

Octave, se dit dans le commerce, de la huitième partie ou du demi-quart d'une aune; ainsi quand on dit, qu'un taffetas est de cinq octaves, cela doit s'entendre qu'il a cinq huitièmes d'aune, ou une demi-aune, demi quart de large; qu'un autre est de cinq octaves, cela veut dire, qu'il est de trois huitièmes ou d'un quart & demi d'aune de large. On se sert de ce terme *d'octave* pour distinguer les taffetas qui ont d'autres largeurs que la largeur ordinaire qui est une demi-aune.

Octave, se dit encore dans le commerce du change, d'un certain droit ou salaire qui se paye aux agens ou courtiers de change, qui est de 2 sous 6 deniers, ou de la huitième partie d'une livre tournois pour chaque fois cent livres contenues aux lettres & billets de change, ou autres papiers dont ils procurent la négociation; ce qui est à raison de vingt-cinq sous par mille livres.

Octave, se dit en termes de Musique de la première des consonnances dans l'ordre de leur génération. L'octave est la plus parfaite des consonnances, elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple: l'unisson est en raison d'égalité,

c'est-à-dire, comme 1 est à 1: l'octave est en raison double, c'est-à-dire, comme 1 est à 2; les harmoniques de deux sons dans l'un & dans l'autre, s'accordent tous sans exception, ce qui n'a lieu dans aucun autre intervalle. Enfin les deux accords ont tant de conformité, qu'ils se confondent souvent dans la mélodie, & que dans l'harmonie même on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parceque pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre, il faut passer par sept degrés, & faire entendre huit sons différens.

Voici les propriétés qui distinguent si singulièrement l'octave de tous les autres intervalles.

1°. L'octave renferme entre ses bornes tous les sons primitifs & originaux; ainsi après avoir établi un système ou une suite de sons dans l'étendue d'une octave, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde octave, par une série semblable, & de même pour une troisième ou pour une quatrième octave où l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la réplique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appelée échelle de musique dans sa premiere octave, & réplique dans toutes les autres. C'est en vertu de cette propriété de l'octave qu'elle a été appelée *diapason* par les Grecs.

2°. L'octave embrasse encore toutes les consonnances & toutes leurs différences, c'est-à-dire, tous les intervalles simples tant consonnans que dissonnans, & par conséquent toute l'harmonie. Etablissons toutes les consonnances sur un même son fondamental, nous aurons la totalité suivante,

$$\frac{120}{120} \cdot \frac{100}{120} \cdot \frac{96}{120} \cdot \frac{90}{120} \cdot \frac{80}{120} \cdot \frac{75}{120} \cdot \frac{72}{120} \cdot \frac{60}{120} \cdot$$

qui revient à celle-ci,

$$1. \quad \frac{5}{6} \cdot \frac{4}{5} \cdot \frac{3}{4} \cdot \frac{2}{3} \cdot \frac{5}{8} \cdot \frac{3}{8} \cdot \frac{1}{2};$$

où l'on trouve toutes les consonnances dans cet ordre : la tierce mineure, la tierce majeure, la quarte, la quinte, la sixte mineure, la sixte majeure & enfin l'octave. Par cette table on voit que les consonnances simples sont toutes contenues entre l'octave & l'unisson. Elles peuvent même être entendues toutes à la fois dans l'étendue d'une octave, sans mélange de dissonnances. Frappez à la fois ces quatre sons, *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, en montant du premier *ut* à son octave, ils formeront entr'eux toutes les consonnances, excepté la sixte majeure qui est composée; & ne formeront nul autre intervalle. Prenez deux de ces mêmes sons comme il vous plaira, l'intervalle en sera toujours consonnant. C'est de cette union de toutes les autres consonnances que l'accord qui les produit, s'appelle *accord parfait*.

L'octave donnant toutes les consonnances, donne par conséquent aussi toutes leurs différences, & par elles tous les intervalles simples de notre système musical, lesquels ne sont que ces différences mêmes. La différence de la tierce majeure à la tierce mineure donne le semi ton mineur; la différence de la tierce majeure à la quarte, donne le semiton majeur; la différence de la quarte à la quinte, donne le ton majeur; & la différence de la quinte

à la sixte majeure donne le ton mineur. Or le semi-ton mineur, le semi-ton majeur, le ton mineur & le ton majeur sont les seuls élémens de tous les intervalles de notre musique.

3°. Tout consonnant avec un des termes de l'octave, consonne aussi avec l'autre; par conséquent tout son qui dissonne avec l'un, dissonne avec l'autre.

4°. Enfin l'octave a encore cette propriété, la plus singulière de toutes, de pouvoir être ajoutée à elle-même, triplée & multipliée à volonté, sans changer de nature & sans que le produit cesse d'être une consonnance.

Cette multiplication de l'octave, de même que sa division, est cependant bornée à notre égard par la capacité de l'organe auditif; & un intervalle de huit octaves excède déjà cette capacité. Les octaves mêmes perdent quelque chose de leur harmonie en se multipliant, & passé une certaine mesure, tous les intervalles deviennent pour l'oreille moins faciles à saisir : une double octave commence déjà d'être moins agréable qu'une octave simple; une triple qu'une double; enfin à la cinquième octave, l'extrême distance des sons ôte à la consonnance presque tout son agrément.

C'est de l'octave qu'on tire la génération ordonnée de tous les intervalles, par des divisions & subdivisions harmoniques. Divisez harmoniquement l'octave 3, 6, par le nombre 4, vous aurez d'un côté la quarte 3, 4, & de l'autre la quinte 4, 6 : divisez de même la quinte 10, 15 harmoniquement par le nombre 12, vous aurez la tierce mineure 10, 12, & la tierce majeure 12, 15; enfin divisez la tierce majeure 72, 90 encore harmoniquement par le nombre 80, vous aurez le ton mineur 72, 80, ou 9, 10; & le ton majeur 80, 90, ou 8, 9, *&c.*

Il faut remarquer que ces divisions harmoniques donnent toujours deux intervalles inégaux dont le moindre est au grave, & le grand à l'aigu. Que si l'on fait les mêmes divisions selon la proportion arithmétique, on aura le moindre intervalle à l'aigu, & le plus grand au grave. Ainsi l'octave 2, 4, partagée arithmétiquement, donnera premièrement la tierce majeure 4, 5, puis la tierce mineure 5, 6, & ainsi des autres. On auroit les mêmes rapports en sens contraire, si, au lieu de les prendre comme on le fait ici, par les vibrations, on les prenoit par les longueurs des cordes. Ces connoissances, au reste, sont peu utiles en elles-mêmes, mais elles sont nécessaires pour entendre les vieux auteurs.

Le systême complet & rigoureux de l'octave est composé de trois tons majeurs, deux tons mineurs, & deux semi-tons majeurs. Le systême tempéré est de cinq tons égaux & deux semi-tons formant entr'eux autant de degrés diatoniques sur les sept tons de la gamme jusqu'à l'octave du premier. Mais comme chaque ton peut se partager en deux semi tons, la même octave se divise aussi chromatiquement en douze intervalles d'un semi-ton chacun, dont les sept précédens gardent leur nom, & les cinq autres prennent chacun le nom du son diatonique le plus voisin, au-dessous par dièse, & au-dessus par bémol.

On ne parle point ici des octaves diminuées ou superflues, parceque

cet intervalle ne s'altère guère dans la mélodie & jamais dans l'harmonie.

Il est défendu, en composition, de faire deux octaves de suite entre différentes parties, surtout par mouvement semblable; mais cela est permis & même élégant, fait à dessein & à propos dans la suite d'un air ou d'une période : c'est ainsi que dans plusieurs *concerto*, toutes les parties reprennent, par intervalles le *rippiéno* à l'octave ou à l'unisson.

OCTAVIER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Terme de Musique. Quand on force le vent dans un instrument à vent, le son monte aussi-tôt à l'octave. C'est ce qu'on appelle *octavier*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau & contraint par l'air extérieur, est obligé, pour céder à la vitesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau; & c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'octave du tout. Une corde de violoncelle octavie par un principe semblable, quand le coup d'archet est trop brusque ou trop voisin du chevalet. C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau octavie; cela vient de ce qu'il prend trop de vent.

OCTAVINE; substantif féminin. Espèce de petite épinette qui, pour être transportée plus commodément, n'a que la petite octave ou le petit jeu du clavecin.

OCTAVO; substantif masculin. Monnoie de cuivre qui a cours en Espagne & qui vaut deux maravedis de Vellon. Il y a des octavos de quatre ou huit maravedis, mais on les appelle ordinairement les uns des *quartas*, & les autres des *doubles quartas*.

Octavo, en termes de Librairie; *voyez* In.

OCTEVILLE; bourg de France, en Normandie, près de l'Océan, à une lieue & demie, ouest-nord-ouest, de Montivilliers.

OCTIL; adjectif & terme d'Astronomie, qui ne se dit qu'en cette phrase, *aspect octil*; pour signifier la position de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque ou de quarante-cinq degrés.

OCTIRÈME; substantif féminin & terme de Marine ancienne. Bâtiment qui, selon les uns étoit à huit rangs de rames, & selon les autres, à huit rangs de rameurs, ou à huit rameurs sur chaque rame.

OCTOBRE; substantif masculin. *October*. Le mois qui étoit le huitième de l'année quand elle commençoit au mois de Mars, & qui est le dixième à présent.

Ce mois qui est de 31 jours, a toujours gardé son premier nom, malgré les noms différens que le Sénat & les Empereurs Romains lui ont voulu donner. Envain le Sénat désira qu'on appelât ce mois *Faustinus*, en l'honneur de Faustine, femme de l'Empereur Antonin. Commode ne réussit pas mieux en le nommant *Invictus*, ni Domitien en l'appelant *Domitianus*. Ce mois étoit sous la protection de Mars.

Le 4 Octobre on faisoit la solennité du *Mundus patens*.

Le 12 fut consacré par un Autel à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, pour flater Auguste qui revenoit à Rome après avoir pacifié la Sicile, la Grèce, la Syrie, l'Asie & les Parthes.

Le 13 arrivoit la Fête *Fontindlia*, les Fontinales.

Le 15 on sacrifioit un cheval à Mars, nommé *october equus*.

Le 19 on solennisoit dans les armées la Fête nommée *Armilustrium*.

Le 28 & les suivans se donnoient les jeux de la Victoire institués par Sylla.

On célébroit à la fin de ce mois les Vertumnales & les Jeux Sarmatiques.

On dit proverbialement & populairement, *quand Octobre prend fin, la Toussaint est au matin*.

OCTOÈQUE; substantif masculin. Livre d'Eglise dont les Grecs font usage, & dans lequel sont contenus des tropaires, des canons & d'autres choses qui se chantent à l'Office sur quelqu'un des huit tons.

OCTOGENAIRE; adjectif des deux genres. On ne s'en sert guère qu'en parlant de l'âge de quelqu'un; ainsi l'on dit, qu'*une personne est octogénaire*, pour dire, qu'elle a quatre-vingts ans.

Il s'emploie aussi quelquefois substantivement. *C'est un octogénaire*.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & la cinquième très-brève.

OCTOGONE; adjectif des deux genres. Qui a huit angles & huit côtés. *Une figure octogone*.

Il est aussi substantif masculin. *Un octogone régulier*.

OCTOGONE, dans l'art du génie, se dit d'une place composée de huit fronts. Et l'on appelle *octogone régulier*, celui dont les huit fronts sont égaux & simétriquement disposés. *La ville de Neuf-Brisack est un octogone régulier*.

Les trois premières syllabes sont brèves & la dernière très-brève.

OCTOPHORE; substantif masculin & terme d'antiquité. Litière portée par huit esclaves; elle étoit plus encore à l'usage des femmes que des hommes; on s'en servoit à la ville, quand on étoit indisposé, pour aller en visite, & en tout temps pour aller à la campagne.

OCTOPODE; substantif masculin & terme d'antiquité ecclésiastique. On a ainsi appelé une bannière des Papes divisée en huit flammes ou huit languettes.

OCTOSTYLE; substantif masculin & terme d'architecture. Face d'un bâtiment orné de huit colonnes disposées sur une ligne droite, comme le temple Pseudo-Diptère de Vitruve, & le portique du Panthéon à Rome; ou sur une ligne circulaire, comme le Monoptère rond ou temple d'Apollon Pythien à Delphes, & toute autre tour de dôme ayant huit colonnes en son pourtour. Le mot *octostyle* est dérivé de deux mots grecs, dont l'un signifie *huit*, & l'autre *colonne*.

OCTROI; substantif masculin. *Concessio*. Concession. Il ne s'emploie guère que dans les lettres de Chancellerie & dans les affaires de Finance. *L'octroi des privilèges appartient au Prince*.

On appelle *deniers d'octroi*, certains deniers que le Roi permet aux villes de lever sur elles-mêmes, pour l'entretien & la réparation des murailles, ponts, pavés, & pour d'autres besoins publics.

Les deniers d'octroi se lèvent sur la vente du vin, du charbon, du bois à brûler, & autres denrées & marchandises, selon ce qui a été octroyé par le Prince.

Louis XIV ordonna, par une

déclaration du 21 Décembre 1647, que tous deniers communs d'octrois & autres qui se levoient au profit des villes, seroient portés à l'épargne, à commencer du premier Janvier 1648, & permit aux communautés de lever les mêmes droits par doublement. Mais la guerre civile fit suspendre l'effet de cette déclaration.

L'édit du mois de Décembre 1652, la déclaration du 28 Novembre 1661, un arrêt du Conseil du 28 Juin 1653, un édit du mois de Décembre 1663, & l'ordonnance du mois de Juillet 1681, ont depuis successivement ordonné, qu'au lieu du revenu total de tous les dons, concessions & octrois, tant anciens que nouveaux, & deniers communs qui devoient être portés à l'épargne, en conséquence de la déclaration du 21 Décembre 1647, il seroit levé à perpétuité au profit du Roi, la première moitié de tous les droits, à l'exception des deniers patrimoniaux; au moyen de quoi les dettes & charges des villes seroient prises sur l'autre moitié, qui seroit levée par les Maires, Echevins, *&c.* quand même le temps porté par l'octroi seroit limité ou expiré.

La moitié des droits d'octroi qui se lève au profit du Roi, a été réunie à la ferme des Aides.

Ceux qui jouissent de l'exemption du droit de gros, de détail, *&c.* ne jouissent point de l'exemption de la moitié appartenant au Roi, excepté les étapiers. Les denrées, boissons & liqueurs destinées à l'avituaillement des vaisseaux du Roi & de la Compagnie des Indes, sont aussi affranchies de la moitié des octrois appartenans au Roi. Les Ecclésiastiques, les Secrétaires du Roi, les Nobles, *&c.* sont ainsi que les étapiers, avituaillement de vaisseaux, *&c.* exempts de l'octroi appartenant aux villes.

L'Ordonnance du mois de Juillet 1681, attribue aux Élections la connoissance des contestations concernant la perception des droits d'octroi.

Les deniers d'octroi & autres deniers communs & patrimoniaux des villes & Communautés, sont perçus par le Receveur de la Ville ou Communauté.

Ces Receveurs des octrois ont été érigés en titre d'Office dans les villes par divers édits; on leur a aussi donné des Contrôleurs, mais tous ces Offices ont été supprimés & rétablis par divers édits: l'édit du mois de Juin 1725, qui les a rétablis, forme le dernier état; la ville de Paris a été exceptée de ces créations.

Les comptes des deniers d'octroi, se rendent à la Chambre des Comptes.

OCTROYÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Octroyer.

OCTROYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Concedere.* Concéder, accorder. Il se dit particulièrement dans le style de chancellerie & de finance. *Le Prince octroya la grace du coupable. On ne voulut point lui octroyer sa demande. Le Roi a octroyé à cette ville un droit sur le charbon qui s'y vend.*

OCTUPLE; adjectif des deux genres. Qui contient huit fois. *Trente-deux est octuple de quatre.*

OCULAIRE; adjectif des deux genres. Il n'est guère usité dans le discours ordinaire qu'en cette phrase, *témoin oculaire;* pour dire, une personne qui rend témoignage d'une

chose qu'elle a vue de ses propres yeux. *Il parle de cet événement comme témoin oculaire.*

En termes de Dioptrique, on appelle *verre oculaire*, ou simplement *oculaire*, celui des verres d'une lunette d'approche, ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil.

Quelques anciens Naturalistes ont appelé *pierres oculaires*, des pierres dans lesquelles ils trouvoient ou croyoient trouver la ressemblance d'un œil.

Mercati a aussi donné ce nom à une espèce d'opercule de coquille qui est l'*umbilicus maximus*.

OCULAIRE, signifie en termes d'Anatomie, qui appartient à l'œil. M. Winslow appelle *nerfs oculaires communs*, les nerfs de la troisième paire cérébrale. *Voyez* MOTEURS DES YEUX.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

OCULAIREMENT ; adverbe. *Visibiliter.* Visiblement, d'une manière sensible. *C'est ce qu'on lui fit voir oculairement.*

OCULATION ; substantif féminin & terme de Jardinage. C'est l'action d'ôter les bourgeons inutiles des plantes, & surtout de la vigne.

OCULI ; substantif masculin & terme de breviaire. C'est le troisième Dimanche de carême ainsi appelé dans l'almanach, parceque c'est par ce mot que commence l'introït de la Messe de ce jour-là.

OCULISTE ; substantif masculin. *Ocularius Medicus.* Celui qui fait profession de connoître les différentes maladies de l'œil, & de les traiter.

Dans les statuts des Chirurgiens de Paris, il y a un article qui porte que ceux qui voudront être reçus pour exercer seulement la partie de la chirurgie qui concerne la vue, subiront un examen dans lequel ils seront interrogés sur la théorie & sur la pratique, & qu'ils auront le titre d'*Expert pour les yeux*, sans pouvoir y joindre celui de *Chirurgien*.

OCULUS CHRISTI ; *voyez* ŒIL DE CHRIST.

OCYPETÉ ; nom d'une des Harpies. *Voyez* HARPIE.

OCYROÉ, nom d'une Nymphe, fille de Chiron le Centaure & de Chariclo. Elle connoissoit & prédisoit l'avenir.

OCZAKOW ; ville forte de Turquie, capitale d'un pays de même nom, dans la Bessarabie, près de l'embouchure du Borysthène, dans la mer Noire, à dix-sept lieues, sud-ouest, de Bialogrod, & 170, nord-est, de Constantinople.

Le pays d'Oczakow est séparé de la Tartarie Crimée par le Borysthène ; il a l'Ukraine au nord-ouest, la mer Noire au sud-est, le Budziac au sud-ouest, & la Moldavie au couchant.

ODA ; substantif féminin & terme de Relation. Chambre, classe des Pages du Grand Seigneur dans le serrail : voici cequ'en dit du Loir.

Les Pages du Grand Seigneur sont divisés en cinq classes qui sont des chambres appelées *oda*. La première qui est la moindre en dignité, porte la qualité de *grande*, à cause du nombre de ceux qui la composent ; ce sont les plus jeunes ; on leur enseigne à lire & à écrire, à bien parler les langues qui sont la turque pour ce monde, l'arabe pour le Paradis, & la persanne pour l'enfer, à cause, disent les Turcs,

de l'héréſie de la Nation qui la parle.

La ſeconde s'appelle la *petite Oda*, où depuis l'âge de 14 ou 15 ans, juſqu'à vingt ou environ, ils ſont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des ſciences dont les Turcs ont quelque teinture, comme eſt l'arithmétique, la Géométrie & l'aſtrologie. Dans chacune de ces Chambres il y a un page de la Chambre privée qui leur commande.

La troiſième Chambre nommée *Kilan-Oda* comprend bien deux cens Pages qui outre leurs exercices ordinaires, ſont commandés par le Kilerdgi-bachi, pour le ſervice de la ſommellerie & de la fruiterie.

La quatrième n'en a que vingt-quatre qui, ſous le Khazinéda-Bachi, ont ſoin du tréſor qui eſt dans l'appartement du Grand Seigneur où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquième Chambre appelée *Kas-oda*, c'eſt-à-dire, *Claſſe privée*, eſt compoſée de quarante pages qui ſervent à la chambre du Prince.

Toutes les nuits un nombre fixe de Pages de ces Chambres, ſont de garde quand leur Prince eſt couché; ils ſont poſés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, ſelon le degré de leur Chambre, & ceux qui ſont de la Chambre privée les commandent. Ils prennent garde auſſi que la lumière qu'ils tiennent toujours dans ſa chambre, ne lui donne point dans les yeux, & s'ils le voient travaillé de quelque ſonge qui l'inquiète & le tourmente, ils en avertiſſent l'Aga pour qu'il le réveille.

ODABACHI, ou ODDOBASSI; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Officier de l'armée des Turcs, qui répond à peu près à ce que nous appelons parmi nous un *Sergent* ou un *Caporal*.

Les ſimples Soldats & les Janiſſaires appelés *Oldachis*, ſont avancés & deviennent Biquelars lorſqu'ils ont ſervi un certain nombre d'années; de Biquelars ils ſont faits Odabachis, c'eſt-à-dire, Caporaux de compagnie, ou Chefs de certaines diviſions dont le nombre n'eſt pas fixé, étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paye eſt de ſix doubles par mois, & ils portent pour marque diſtinctive un grand feutre large d'un pied & encore plus long que large, qui pend par derrière, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruche.

L'Odabachi eſt proprement un Chef de chambrée des Janiſſaires, comme le porte ſon nom compoſé de deux mots turcs; ſavoir, *oda*, Chambre, & *Baxhi*, Chef. Lorſque les Janiſſaires entrent pour la première fois dans cette chambre, l'Odabachi les frappe ſur le cou & leur fait baiſſer la tête pour preuve de l'obéiſſance à laquelle ils ſont obligés. Ils ne peuvent s'abſenter ſans ſa permiſſion, & lorſqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuiſinier de la chambre, des coups de baguette ſur les feſſes & non ſur les pieds, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du ſervice le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler, mais ſecrettement, & jeter leur corps dans la mer. Que s'il eſt forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dé-

grader de leur qualité de Janiſſaire, ce qui ſe fait en mettant en pièces le collet de leur habit.

On donne encore en Turquie le nom d'*Odabachi* au Directeur de chaque Chambre des Icoglans ou Pages du Grand Seigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorſqu'il leur échappe quelque faute.

ODAGLANDARI; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. On donne ce nom en Turquie aux Pages qui ſervent à la garderobe du Grand Seigneur. Ils ſont au nombre de quarante & compoſent la cinquième Chambre. Ils ont dix aſpres par jour, bouche en Cour, & deux habits de velours, ſatin ou damas tous les ans. *Voyez* ODA.

ODALIQUE, ou ODALISQUE; ſubſtantif féminin & terme de relation. On appelle ainſi en Turquie les ſimples favorites du Grand Seigneur, renfermées dans le ſerrail pour ſervir à ſes plaiſirs. Elles y ſont gardées par des Eunuques & occupent chacune un appartement où elles ſont ſervies par des femmes. Les Odaliques qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de ſortir & de ſe marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au Grand Seigneur & ſont arrivées par là au titre d'*Aſſekis*, ſont renvoyées dans le vieux ſerrail quand le Sultan ſe dégoûte d'elles, & n'en ſortent jamais à moins que leur fils ne monte ſur le trône, & pour lors on les nomme *Validé* ou *Sultane mère*. Ce mot *Odalique* vient d'*Oda* qui en turc ſignifie une chambre, parceque toutes ces femmes ſont logées ſéparément. C'eſt entr'elles à qui emploiera le plus de manége pour plaire au Sultan, & d'intrigues pour ſupplanter ſes rivales.

ODAZZI; (Jean) Peintre & Graveur né à Rome en 1663, & mort dans la même ville en 1731. Il apprit d'abord à graver de Corneille Bloëmaert, & paſſa de cette école dans celle de Ciroferri & du Bacicii. Il ſe fit en peu de temps une grande réputation. Son mérite le fit recevoir à l'Académie de Saint-Luc, & le Pape lui donna l'Ordre de *Chriſt*. Ce Peintre étoit infatigable dans le travail & peignoit avec une rapidité ſingulière. Son deſſein eſt correct, ſes peintures à freſque ſont ſurtout fort eſtimées. La plupart de ſes ouvrages ſont à Rome; il a principalement travaillé pour les Egliſes: la coupole du dôme de Velletri, peinte de la main de ce Maître, eſt un morceau qui le place au rang des artiſtes diſtingués. Odazzi ſe fit une fortune conſidérable par ſon travail, mais il ruina ſa ſanté en prenant, ſans néceſſité, des remèdes pour la conſerver.

ODE; ſubſtantif féminin. *Ode*. Sorte de poéſie lyrique qui étoit l'hymne, le cantique & la chanſon des anciens. Elle embraſſe tous les genres depuis le ſublime juſqu'au familier noble: c'eſt le ſujet qui lui donne le ton, & ſon caractère eſt pris dans la nature.

Il eſt naturel à l'homme de chanter; voilà le genre de l'ode établi. Quand & comment, & d'où lui vient cette envie de chanter? Voilà ce qui caractériſe l'ode.

Le chant nous eſt inſpiré par la nature, ou dans l'enthouſiaſme de l'admiration, ou dans le délire de la joie, ou dans l'ivreſſe de l'amour, ou dans la douce rêverie d'une ame qui s'abandonne aux ſentimens

qu'excite en elle l'émotion légère des sens.

Ainsi quels que soient le sujet & le ton de ce poème, le principe en est invariable : toutes les règles en sont prises dans la situation de celui qui chante & dans les règles mêmes du Chant. Il est donc bien aisé de distinguer quels sont les sujets qui conviennent essentiellement à l'ode. Tout ce qui agite l'ame & l'élève au-dessus d'elle-même, tout ce qui l'émeut voluptueusement, tout ce qui la plonge dans une douce langueur, dans une tendre mélancolie; les songes intéressans dont l'imagination l'occupe, les tableaux variés qu'elle lui retrace; en un mot tous les sentimens qu'elle aime à recevoir & qu'elle se plaît à répandre, sont favorables à ce poème.

On chante pour charmer ses ennuis, comme pour exhaler sa joie; & quoique dans une douleur profonde il semble qu'on ait plus de répugnance que d'inclination pour le chant, c'est quelquefois un soulagement que se donne la Nature. Orphée se consoloit, dit-on, en exprimant ses regrets sur sa lyre.

Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te veniente die, te descendente canebat.

Géorg. IV.

La même opinion a donné une vraisemblance poétique à l'ode dans les sujets les plus graves. On croit que la lyre de Tirthée apprivoisoit les peuples féroces, & rendoit le courage aux peuples abbatus. La sagesse & la vertu même n'ont donc pas dédaigné le secours de la lyre; elle a plié ses leçons aux règles du nombre & de la cadence; elle a même permis à la voix d'y mêler l'artifice du chant, soit pour les graver plus avant dans nos ames, soit pour en tempérer la rigueur par le charme des accords, soit pour exercer sur les hommes le double empire de l'éloquence & de l'harmonie, de la raison & du sentiment. Ainsi le genre de l'ode s'est étendu, élevé, annobli; mais on voit que le principe en est toujours & partout le même. Pour chanter il faut être ému. Il s'ensuit que l'ode est dramatique, c'est-à-dire, que ses personnages sont en action. Le Poëte même est acteur dans l'ode, & s'il n'est pas affecté des sentimens qu'il exprime, l'ode sera froide & sans ame. Elle n'est pas toujours également passionnée, mais elle n'est jamais, comme l'épopée, le récit d'un simple témoin. Dans Anacréon on oublie le Poëte, on ne voit que l'homme voluptueux. De même si l'ode s'élève au ton sublime de l'inspiration, on veut croire entendre un homme inspiré; si elle fait l'éloge de la vertu, ou si elle en défend la cause, ce doit être avec l'éloquence d'un zèle ardent & généreux. Il en est des tableaux que l'ode peint, comme des sentimens qu'elle exprime; le Poëte en doit être affecté comme il veut en affecter les autres. La Mothe a connu toutes les règles de l'ode excepté celle-ci : de là vient qu'il a mis dans les siennes tant d'esprit & si peu de chaleur. C'est de tous les Poëtes lyriques celui qui annonce le plus d'enthousiasme & qui en a le moins. Le sentiment & le génie ont des mouvemens qui ne s'imitent pas.

Celui des modernes qui a le mieux pris le ton de l'ode, surtout lorsque David le lui a donné, Rous-

ſeau, dans l'ode à M. du Luc, commence par ſe comparer au Miniſtre d'Apollon poſſédé du Dieu qui l'inſpire.

Ce n'eſt plus un mortel, c'eſt Apollon lui-même
Qui parle par ma voix.

Ce début paroît bien haut pour un poème dont le ſtyle finit par être l'expreſſion douce & touchante du ſentiment le plus tempéré.

Pindare en un ſujet pareil, a pris un ton beaucoup plus humble. » Je » voudrois voir revivre Chiron, » ce Centaure ami des hommes, » qui nourrit Eſculape, qui l'inſ- » truiſit dans l'art divin de guérir » nos maux. Ah ! s'il habitoit en- » core ſa caverne, & ſi mes chants » pouvoient l'attendrir, j'irois moi- » même l'engager à prendre ſoin » des jours des Héros, & j'appor- » terois à celui qui tient ſous ſes » lois les campagnes de l'Etna & » les bords de l'Aréthuſe, deux » préſens qui lui ſeroient chers, la » ſanté plus précieuſe que l'or, & » une hymne ſur ſon triomphe.

Rien de plus impoſant, de plus majeſtueux que ce début prophétique du Poëte françois qu'on vient de citer.

Qu'aux accens de ma voix la terre ſe réveille.
Rois, ſoyez attentifs, peuples, prêtez l'oreille,
Que l'univers ſe taiſe & m'écoute parler.
Mes chants vont ſeconder les accords de ma lyre.
L'Eſprit Saint me pénètre, il m'échauffe & m'inſpire
Les grandes vérités que je vais révéler.

Mais quelles ſont ces vérités inouies ? » Que vainement l'homme » ſe fonde ſur ſes grandeurs & ſur » ſes richeſſes, que nous ſommes » mortels, & que Dieu nous ju- » gera tous. » Voilà le précis de cette ode.

Horace débute comme Rouſſeau dans les leçons qu'il donne à la jeuneſſe romaine ſur l'inégalité apparente & ſur l'égalité réelle entre les hommes.

Carmina non priùs
Audita Muſarum ſacerdos,
Virginibus pueriſque canto.

Mais voyez comme il ſe ſoutient. C'eſt peu de cette vérité que Rouſſeau a développée.

Æquâ lege neceſſitas
Sortitur inſignes & imos.

Horace oppoſe les terreurs de la tyrannie, les inquiétudes de l'avarice, les dégoûts, les ſombres ennuis de la faſtueuſe opulence, au repos, au doux ſommeil de l'humble médiocrité. C'eſt de là qu'eſt priſe cette grande maxime qui paſſe encore de bouche en bouche :

Regum timendorum in proprios greges,
Reges in ipſos imperium eſt Jovis
Clari giganteo triumpho,
Cuncta ſupercilio moventis.

Et ce tableau ſi vrai, ſi terrible de la condition des tyrans.

Diſtrictus enſis cui ſuper impia
Cervice pendet, non ſiculæ dapes
Dulcem elaborabunt ſaporem ;
Non avium citharæque cantus ſomnum reducent.

Si ces vérités ne ſont pas nouvelles, au moins ſont-elles préſentées avec une force inouïe, & ce-

pendant l'on reproche au Poëte le ton imposant qu'il a pris ; tant il est vrai qu'il faut avoir de grandes leçons à donner au monde pour être en droit de demander silence. *Favete linguis.*

La Mothe prétend que ce début condamné dans un poème épique,

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

seroit placé dans une ode. Oui, s'il étoit soutenu; » cependant (dit-il) » dans l'épopée comme dans l'ode, » le Poëte se donne pour inspiré; » & de là il conclut que le style de l'ode est le même que celui de l'épopée. Cette équivoque est de conséquence, mais il est facile de la lever : dans l'épopée on suppose le Poëte inspiré, au lieu qu'on le croit possédé dans l'ode.

Muse, dis-moi la colère d'Achille.

La Muse raconte & le Poëte écrit : voila l'inspiration tranquille.

Est-ce l'Esprit divin qui s'empare de moi ? C'est lui-même.

Voila l'inspiration prophétique ; mais il faut bien se consulter avant de prendre un si rapide essor : par exemple, il ne convient pas à celui qui va décrire un cabinet de médailles, & après avoir dit comme La Mothe :

Docte fureur, divine ivresse,
En quels lieux m'as-tu transporté!

on ne doit pas tomber dans de froides réflexions sur l'incertitude & l'obscurité des inscriptions & des emblêmes.

Le haut ton séduit les jeunes gens, parcequ'il marque l'enthousiasme ; mais le difficile est de le soutenir, & plus l'essor est présomptueux, plus la chute sera risible.

L'air du délire est encore un ridicule que les Poëtes se donnent, faute d'avoir réfléchi sur la nature de l'ode. Il est vrai qu'elle a le choix entre toutes les progressions naturelles des sentimens & des idées, avec la liberté de franchir les intervalles que la réflexion peut remplir ; mais cette liberté a des bornes, & celui qui prend un délire insensé pour l'enthousiasme, ne le connoît pas.

L'enthousiasme est la pleine illusion où se plonge l'ame du Poëte. Si la situation est violente, l'enthousiasme est passionné. Si la situation est voluptueuse, c'est un sentiment doux & calme.

Ainsi dans l'ode l'ame s'abandonne ou à l'imagination ou au sentiment ; mais la marche du sentiment est donnée par la nature ; & si l'imagination est plus libre, c'est un nouveau motif pour lui laisser un guide qui l'éclaire dans ses écarts.

On ne doit jamais écrire sans dessein, & ce dessein doit être bien conçu avant que l'on prenne la plume, afin que la réflexion ne vienne pas ralentir la chaleur du génie. Entendez un Musicien habile préluder sur des touches harmonieuses : il semble voltiger en liberté d'un mode à l'autre, mais il ne sort point du cercle qui lui est prescrit par la nature. L'art se cache, mais le conduit, & dans ce désordre tout est régulier. Rien ne ressemble mieux à la marche de l'ode.

Gravina en donne une idée encore plus grande en parlant de Pin-

dare dont il semble avoir pris le style pour le louer plus magnifiquement » Pindare (dit-il) pousse son » vaisseau sur le sein de la mer : il » déploie toutes les voiles, il affronte la tempête & les écueils : » les flots se soulèvent & sont prêts » à l'engloutir; déjà il a disparu à » la vue du spectateur, lorsque » tout à coup il s'élance au milieu » des eaux & arrive heureusement » au rivage.

Cette allégorie, en deguisant le défaut essentiel de Pindare, ne laisse pas de caractériser l'ode dont l'artifice consiste à cacher une marche régulière sous l'air de l'égarement, comme l'artifice de l'apologue consiste à cacher un dessein rempli de sagesse sous l'air de la naïveté. Mais ces idées vagues dans les préceptes, sont plus sensibles dans les exemples. Étudions l'art du Poëte dans ces belles odes d'Horace; *Justum & tenacem*, &c. *Descende Cœlo*, &c. *Cœlo tonantem*, &c.

Dans l'une Horace vouloit combattre le dessein proposé de relever les murs de Troye & d'y transférer le siége de l'Empire. Voyez le détour qu'il a pris. Il commence par louer la constance dans le bien. C'est par là, dit il, que Pollux, Hercule, Romulus lui-même se sont élevés au rang des Dieux; mais quand il fallut y admettre le Fondateur de Rome, Junon parla dans le conseil des immortels & dit qu'elle vouloit bien oublier que Romulus fût le sang des Troyens, & consentir à voir dans leurs neveux les vainqueurs & les maîtres du monde, pourvu que Troye ne sortît jamais de ses ruines, & que Rome en fût séparée par l'immensité des mers. Cette ode est pour la sagesse du dessein, un modèle peut-être unique; mais ce qu'elle a de prodigieux, c'est qu'à mesure que le Poëte approche de son but, il semble qu'il s'en écarte, & qu'il a rempli son objet, lorsqu'on le croit tout-à-fait égaré.

Dans l'autre il veut faire sentir à Auguste l'obligation qu'il a aux Muses, non seulement d'avoir embelli son repos, mais de lui avoir appris à bien user de sa fortune & de sa puissance. Rien n'étoit plus délicat, plus difficile à manier. Que fait le Poëte? D'abord il s'annonce comme le protégé des Muses. Elles ont pris soin de sa vie dès le berceau; elles l'ont sauvé de tous les périls; il est sous la garde de ces Divinités tutélaires, & en action de grâces il chante leurs louanges. Dès lors il lui est permis de leur attribuer tout le bien qu'il imagine, & en particulier la gloire de présider aux conseils d'Auguste, de lui inspirer la douceur, la générosité, la clémence;

Vos lene consilium & datis & dato gaudetis almæ.

Mais de peur que la vanité de son Héros n'en soit blessée, il ajoute qu'elles n'ont pas été moins utiles à Jupiter lui-même dans la guerre contre les Titans; & sous le nom de Jupiter & des Divinités célestes qui président aux arts & aux lettres, il représente Auguste environné d'hommes sages, humains, pacifiques qui modèrent dans ses mains l'usage de la force; de la force, dit le Poëte, l'instigatrice de tous les forfaits,

Vires omne nefas animo moventes.

Dans la troisième, veut-il louer les triomphes d'Auguste & l'in-

fluence de son génie sur la discipline des armées romaines ; il fait voir le soldat fidelle, vaillant, invincible sous ses drapeaux ; il le fait voir sous Crassus, lâche déserteur de sa Patrie & de ses Dieux, s'alliant avec les Parthes & servant sous leurs étendarts. Il va plus loin, il remonte aux beaux jours de la république, & dans un discours plein d'héroïsme qu'il met dans la bouche de Régulus, il représente les anciens Romains posant les armes & recevant des chaînes de la main des Carthaginois, en opposition avec les Romains du temps d'Auguste, vainqueur des Parthes, & qui vont, dit-il, subjuguer les Bretons.

Cet art de flatter est comme imperceptible : le Poëte n'a pas même l'air de s'appercevoir du parallèle qu'il présente. On le prendroit pour un homme qui s'abandonne à son imagination, & qui oublie les triomphes présens pour s'occuper des malheurs passés. Tel est le prestige de l'ode.

> C'est là qu'un beau désordre est un effet de l'art.

En réfléchissant sur ces exemples, on voit que l'imagination qui semble égarer le Poëte, pouvoit prendre mille autres routes ; au lieu que dans l'ode où le sentiment domine, la liberté du génie est réglée par les lois que la nature a prescrites aux mouvemens du cœur humain.

Ce n'est pas qu'un sentiment n'ait qu'une branche ; mais il en est de sa génération comme de la génération harmonique : les passages doivent être dans l'ordre de la nature, & quels que soient les intervalles, les rapports doivent être sentis ; l'ame a son tact comme l'oreille, elle a sa méthode comme la raison : or chaque son a un générateur, chaque conséquence un principe ; de même chaque mouvement de l'ame a une force qui le produit, une impression qui le détermine. Le désordre de l'ode pathétique ne consiste donc pas dans le renversement de cette succession, ni dans l'interruption totale de la chaîne ; mais dans le choix de celle des progressions naturelles qui est la moins familière, la plus inattendue, & s'il se peut, en même temps la plus favorable à la poésie. En voici un exemple pris du même Poëte latin.

Virgile s'embarque pour Athènes. Horace fait des vœux pour son ami, & recommande à tous les Dieux favorables aux Matelots, ce navire où il a déposé la plus chère moitié de lui-même. Mais tout à coup le voyant en mer, il se peint les dangers qu'il court, & sa frayeur les exagère. Il ne peut concevoir l'audace de celui qui le premier osa s'abandonner sur un fragile bois, à cet élément orageux & perfide. Les Dieux avoient séparé les divers climats de la terre par le profond abîme des mers ; l'impiété des hommes a franchi cet obstacle ; & voilà comme leur audace ose enfreindre toutes les lois. Que peut-il y avoir de sacré pour eux ? Ils ont dérobé le feu du ciel ; & de là ce déluge de maux qui ont inondé toute la terre & précipité les pas de la mort. N'a-t-on pas vu Dédale traverser les airs ? Hercule forcer les demeures sombres ? Il n'est rien de trop pénible, de trop périlleux pour les hommes. Dans notre folie nous attaquons le ciel, & nos crimes ne donnent pas le temps à Jupiter de poser la foudre.

Quelle est la cause de son indi-

gnation ? Le danger qui menace les jours de Virgile ; cette frayeur, ce tendre intérêt qui occupe l'ame du Poëte, est comme le ton fondamental de toutes les modulations de cette ode qui est peut-être le chef-d'œuvre d'Horace dans le genre passionné, le premier de tous les genres.

On a dit que la situation du Poëte & la nature de son sujet, déterminent le ton de l'ode. Or sa situation peut être ou celle d'un homme inspiré qui se livre à l'impulsion d'une cause surnaturelle, *velox mente novâ ;* ou celle d'un homme que l'imagination ou le sentiment domine, & qui se livre à leurs mouvemens. Dans le premier cas il doit soutenir le merveilleux de l'inspiration, par la hardiesse des images & la sublimité des pensées : *nil mortale loquar*. On en voit des modèles divins dans les prophètes ; tel est le cantique de Moïse que le sage Rolin a cité ; tels sont quelques-uns des pseaumes de David que Rousseau a paraphrasés avec beaucoup d'harmonie & de pompe ; telle est la prophétie de Joad dans l'Athalie de l'illustre Racine, le plus beau morceau de poésie lyrique qui soit sorti de la main des hommes, & auquel il ne manque, pour être une ode parfaite, que la rondeur des périodes dans la contexture des vers.

Mais d'où vient que mon cœur frémit d'un tel effroi ?
Est-ce l'Esprit divin qui s'empare de moi ?
C'est lui-même : il m'échauffe, il parle, mes yeux s'ouvrent,
Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.
Lévites, de vos sons prêtez-moi les accords,
Et de ses mouvemens secondez les transports.

Cieux, écoutez ma voix ; terre, prête l'oreille.
Ne dis plus, ô Jacob, que ton Seigneur sommeille.
Pécheurs, disparoissez, le Seigneur se réveille.
Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?
Quel est dans ce lieu saint ce Pontife égorgé ?
Pleure, Jérusalem : pleure cité perfide.
Des Prophêtes divins malheureuse homicide.
De son amour pour toi ton Dieu s'est dépouillé.
Ton encens à ses yeux est un encens souillé.

Où menez-vous ces enfans & ces femmes ?
Le Seigneur a détruit la reine des cités ?
Ses Prêtres sont captifs, ses Rois sont rejetés.
Dieu ne veut plus qu'on vienne à ses solennités.
Temple, renverse-toi ; cèdres, jetez des flammes.
Jérusalem, objet de ma douleur,
Quelle main en ce jour t'a ravi tous tes charmes ?
Qui changera mes yeux en deux sources de larmes,
Pour pleurer ton malheur ?

Quelle Jerusalem nouvelle,
Sort du fond du désert, brillante de clarté,
Et porte sur le front une marque immortelle ?
Peuples de la terre, chantez ;
Jérusalem renaît plus charmante & plus belle.
D'où lui viennent de tous côtés
Les enfans qu'en son sein elle n'a point portés ?
Lève, Jérusalem, lève ta tête altière ;
Regarde tous ces Rois de ta gloire étonnés.
Les Rois des nations devant toi prosternés,

De

De tes pieds baisent la poussière;
Les peuples à l'envi, marchent à ta lumière.
Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
Sentira son ame embrasée!
Cieux, répandez votre rosée,
Et que la terre enfante son Sauveur.

Dans cette inspiration l'ordre des idées est le même que dans un simple récit : c'est la chaleur, la véhémence, l'élévation, le pathétique; en un mot c'est le mouvement de l'ame du Prophète qui rend comme naturel, dans l'enthousiasme de Joad, la rapidité des passages; & voilà dans son essor le plus hardi, le plus sublime, le seul égarement qui soit permis à l'ode.

A plus forte raison dans l'enthousiasme purement poétique, le délire de l'imagination & du sentiment doit-il cacher, comme on l'a dit, un dessein régulier & sage où l'unité se concilie avec la grandeur & la variété. C'est peu de la plénitude, de l'abondance & de l'impétuosité qu'Horace attribue à Pindare lorsqu'il le compare à un fleuve qui tombe des montagnes, & qui enflé par les pluies, traverse des campagnes célèbres :

Fervet immensusque ruit profundo Pindarus ore.

Il faut, s'il est permis de suivre l'image, que les torrens qui viennent grossir le fleuve, se perdent dans son sein, au lieu que dans la plupart des odes qui nous restent de Pindare, ses sujets sont de foibles ruisseaux qui se perdent dans de grands fleuves. Pindare, il est vrai, mêle à ses récits de grandes idées & de belles images; c'est d'ailleurs un modèle dans l'art de raconter & de peindre en touches rapides. Mais pour le dessein de ses odes, il a beau dire qu'il rassemble une multitude de choses, afin de prévenir le dégoût de la satiété, il néglige trop l'unité & l'ensemble : lui-même il ne sait quelquefois comment revenir à son Héros, & il l'avoue de bonne foi; il est facile, sans doute, de l'excuser par les circonstances; mais si la nécessité d'enrichir des sujets stériles & toujours les mêmes par des épisodes intéressans & variés; si la gêne où devoit être son génie dans ces poèmes de commande; si les beautés qui résultent de ses écarts, suffisent à son apologie, au moins n'autorisent-elles personne à l'imiter.

Du reste ceux qui ne connoissent Pindare que par tradition, s'imaginent qu'il est sans cesse dans le transport, & rien ne lui ressemble moins : son style n'est presque jamais passionné. Il y a lieu de croire que dans celles de ses poésies où son génie étoit en liberté, il avoit plus de véhémence; mais dans ce que nous avons de lui, c'est de tous les Poëtes lyriques le plus tranquille & le plus égal. Quant à ce qu'il devoit être en chantant les Héros & les Dieux, lorsqu'un sujet sublime & fécond lui donnoit lieu d'exercer son génie, le précis d'une de ses odes en va donner une idée : c'est la première des Pythiques, adressée à Hiéron, tyran de Syracuse, vainqueur dans la course des chars.

» Lyre d'Apollon, dit le Poëte, » c'est toi qui donnes le signal de la » joie, c'est toi qui préludes aux » concerts des Muses. Dès que tes » sons se font entendre, la foudre » s'éteint, l'aigle s'endort sous le » sceptre de Jupiter, ses aîles ra-

» pides s'abaissent des deux côtés
» relâchées par le sommeil ; une
» sombre vapeur se répand sur le
» bec recourbé du Roi des oi-
» seaux, & appesantit ses pau-
» pières ; son dos s'élève & son
» plumage s'enfle au doux frémis-
» sement qu'excitent en lui tes ac-
» cords. Mars, l'implacable Mars
» laisse tomber sa lance & livre
» son cœur à la volupté. Les Dieux
» mêmes sont sensibles au charme
» des vers inspirés par le sage Apol-
» lon, & émanés du sein profond
» des Muses. Mais tout ce que Ju-
» piter n'aime pas ne peut souf-
» frir ces chants divins. Tel est ce
» géant à cent têtes, ce Typhée ac-
» cablé sous le poids de l'Ætna,
» de l'Ætna, cette colonne du ciel
» qui nourrit des neiges éternelles,
» & des flancs duquel jaillissent
» à pleines sources des fleuves d'un
» feu rapide & brillant. Il vomit
» le plus souvent des tourbillons
» d'une fumée ardente ; mais la
» nuit des vagues enflammées cou-
» lent de son sein, & roulent des
» rochers avec un bruit horrible,
» jusques dans l'abîme des mers.
» C'est ce monstre rampant qui ex-
» hale ces torrens de feu ; prodige
» incroyable pour ceux qui enten-
» dent raconter aux voyageurs com-
» ment enchaîné dans les gouffres
» profonds de l'Ætna, le dos cour-
» bé de ce géant ébranle & sou-
» lève sa prison dont le poids l'é-
» crase sans cesse.

De là Pindare passe à l'éloge de la Sicile & d'Hiéron, fait des vœux pour l'un & pour l'autre, & finit par exhorter son Héros à fonder son règne sur la Justice & sur la vertu.

Il n'est guère possible de rassembler de plus belles images ; mais comment sont-elles amenées ? Typhée & l'Ætna à propos des vers & du chant ; l'éloge d'Hiéron à propos de l'Ætna & de Typhée : voilà la marche de Pindare. Ses liaisons, le plus souvent, ne sont que dans les mots & dans la rencontre accidentelle & fortuite des idées. Ses aîles, pour emprunter l'image d'Horace, sont attachées avec de la cire, & quiconque voudra l'imiter, éprouvera le destin d'Icare. Aussi voyez dans l'ode à la louange de Drusus, *qualem Ministrum*, &c. avec quelle précaution, quelle sagesse le Poëte latin suit les traces du Poëte grec.

» Tel que le Gardien de la fou-
» dre, l'aigle à qui le Roi des
» Dieux a donné l'empire des airs,
» l'aigle est d'abord chassé de son
» nid par l'ardeur de la jeunesse &
» la vigueur de son naturel. Il ne
» connoît point encore l'usage de
» ses forces ; mais déjà les vents lui
» ont appris à se balancer sur ses
» aîles timides ; bientôt d'un vol
» impétueux il fond sur les berge-
» ries ; enfin le desir impatient de
» la proie & des combats le lance
» contre les dragons qui enlevés
» dans les airs, se débattent sous
» ses griffes tranchantes ; ou tel
» qu'une biche occupée au pâtu-
» rage, voit tout à coup paroître
» un jeune lion que sa mer a écarté
» de sa mamelle, & qui vient
» essayer au carnage une dent nou-
» velle encore ; tels les habitans
» des Alpes ont vu dans la guerre
» le jeune Drusus. Ces peuples
» long-temps & partout vainqueurs,
» ces peuples vaincus à leur tour
» par l'habileté prématurée de ce
» Héros, ont reconnu ce que peut
» un naturel formé sous de divins
» auspices, & l'influence de l'ame

» d'Auguste sur les neveux des Nérons. Des grands hommes naissent les grands hommes. Les taureaux, les coursiers héritent de la vigueur de leurs pères. L'aigle audacieux n'engendre point la timide colombe, mais dans l'homme, c'est à l'instruction à faire éclorre le germe des vertus naturelles, & c'est à la culture à leur donner des forces. Sans l'habitude des bonnes mœurs, la nature est bientôt dégradée. O Rome ! que ne dois-tu pas aux Nérons ? Témoin le fleuve Métaure & Asdrubal vaincu sur ses bords, & l'Italie dont ce beau jour, ce jour serein dissipa les ténèbres. Jusqu'alors le cruel Africain se répandoit dans nos villes comme la flamme dans les forêts ou le vent d'Orient sur les mers de Sicile. Mais depuis la jeunesse romaine marcha de victoire en victoire, & les Temples saccagés par la fureur impie des Carthaginois, virent leurs autels relevés. Le perfide Annibal dit enfin : nous sommes des cerfs timides en proie à des loups ravissans. Nous les poursuivons, nous dont le plus beau triomphe est de pouvoir leur échapper. Ce peuple qui, fuyant Troye enflammée à travers les flots, apporta dans les villes d'Ausonie ses Dieux, ses enfans, ses vieillards; semblable aux forêts qui renaissent sous la hache qui les dépouille, ce peuple se reproduit au milieu des débris & du carnage, & reçoit du fer même qui le frappe, une vigueur nouvelle. L'hydre mutilée renaissoit moins obstinément sous les coups d'Hercule. Thèbes & Colchos n'ont jamais vu de monstre plus terrible. Vous le submergez, il reparoît plus beau; vous luttez contre lui, il se relève de sa chute; il terrassera son vainqueur, sans se donner même le temps de l'affoiblir. Non, je n'enverrai plus à Carthage les nouvelles de mes triomphes : tout est perdu, tout est désespéré par la défaite d'Asdrubal.

Il faut avouer qu'Horace doit à Pindare cet art d'aggrandir ses sujets ; mais les éloges qu'il donne à son maître, ne l'ont pas aveuglé sur le manque de liaison & d'ensemble, défaut dont il avoit à se garantir en l'imitant.

Nous avons peu de ces exemples d'un délire naturel & vrai : on voit presque partout le Poëte qui compose, & c'est là ce qu'on doit oublier.

L'air de vérité fait le charme des Poësies de Chaulieu; on voit qu'il pense comme il écrit, & qu'il est tel qu'il se peint lui-même. On ne s'attend pas à le voir cité à côté de Pindare & d'Horace ; on ne connoît cependant aucune ode Françoise qui remplisse mieux l'idée d'un beau délire que ce morceau de son Épître au Chevalier de Bouillon :

Heureux qui se livrant à la philosophie,
A trouvé dans son sein un asyle assuré.

jusqu'à ces vers

Je sais mettre, en dépit de l'âge qui me glace,
Mes souvenirs à la place
De l'ardeur de mes plaisirs.

Passons lui les négligences, les langueurs, le défaut d'harmonie ; quelle marche libre & naturelle ! Quels mouvemens ! quels tableaux ! l'heu-

reux enchaînement, le beau cercle d'idées! l'aimable & touchante poësie! celui qui est sensible aux beautés de l'art est saisi de joie, & celui qui est sensible aux mouvemens de la nature, est saisi d'attendrissement en lisant ce morceau, comparable aux plus belles odes d'Horace.

Nous avons toujours droit d'exiger du Poëte qu'il nous parle le langage de la nature, & qu'il nous mène par les routes du sentiment & de la raison. Il vaut cependant mieux s'égarer quelquefois, que d'y marcher d'un pas trop craintif, comme on fait le plus souvent dans ce genre tempéré, qu'on appelle l'Ode Philosophique. Son mouvement naturel est celui de l'éloquence véhémente, c'est-à-dire, du sentiment & de l'imagination, animés par de grands objets. Par exemple, Tirthée appelant au combat les Spartiates, & Démosthène, les Athéniens, doivent parler le même langage; à cela près que l'expression du Poëte doit être encore plus hardie & plus impétueuse que celle de l'Orateur.

Une ode froidement raisonnée est le plus mauvais de tous les poëmes: ce n'est pas le fond du raisonnement qu'il en faut bannir, mais la forme dialectique. » Cet enchaî» nement de discours qui n'est lié » que par le sens, » & que la Bruyere attribue au style des femmes, est celui qui convient ici à l'ode. Les pensées y doivent être en images ou en sentimens; les exposés en peintures; les preuves en exemples. Raimond de Saint Marc a eu quelque raison de reprocher à Rousseau une marche trop didactique. Mais il donne à La Motte sur Rousseau une préférence évidemment injuste. La première qualité d'un poëme est la poësie, c'est-à-dire, la chaleur, l'harmonie & le coloris. Il y en a dans les odes de Rousseau, il n'y en a point dans celles de La Motte. Il manquoit à Rousseau d'être Philosophe & sensible; son génie (s'il en est sans beaucoup d'ame) étoit dans son imagination; mais avec cette faculté imitative, il s'est élevé au ton de David, & personne depuis Malherbe n'a mieux senti que Rousseau la coupe de notre vers lyrique. La Motte pense davantage, mais il ne peint presque jamais, & la dureté de ses vers est un supplice pour l'oreille. On ne conçoit pas comment l'Auteur d'Inès a si peu de chaleur dans ses odes. Il étoit persuadé sans doute qu'il n'y falloit que de l'esprit; & le succès incompréhensible de ses premières odes ne fit que l'engager plus avant dans l'opinion qui l'égaroit.

Comment un Ecrivain si judicieux, en étudiant Pindare, Horace, Anacréon, ne s'est-il pas détrompé de la fausse idée qu'il avoit prise du genre dont ils sont les modèles? Comment s'est-il mépris au caractère même de ces Poëtes, en tâchant de les imiter? Il fait de Pindare un extravagant qui parle sans cesse de lui; il fait d'Horace, qui est tout images & sentimens, un froid & subtil moraliste; il fait du voluptueux, du naïf, du léger Anacréon, un bel esprit qui s'étudie à dire des gentillesses.

Si La Motte est didactique, il l'est plus que Rousseau, & il l'est avec moins d'agrément: s'il s'égare, c'est avec un sang froid qui rend son enthousiasme risible: les objets qu'il parcourt ne sont liés que par des *que vois-je? & que vois-je encore?* C'est une galerie de tableaux, & qui pis est de tableaux mal peints.

Ce n'eſt pas ainſi que l'imagination d'Horace voltigeoit ; ce n'eſt pas même ainſi que s'égaroit celle de Pindare. Si l'un ou l'autre abandonnoit ſon ſujet principal, il s'attachoit du moins à ſon épiſode, & ne ſe jetoit point au haſard ſur tout ce qui ſe préſentoit à lui.

La Motte n'eſt pas plus heureux lorſqu'il imite Anacréon ; il avoue lui-même qu'il a été obligé de ſe feindre un amour chimérique, & d'adopter des mœurs qui n'étoient pas les ſiennes : ce n'étoit pas le moyen d'imiter celui de tous les Poëtes anciens qui avoit le plus de naturel.

Mais avant de paſſer à l'ode Anacréontique, rendons juſtice à Malherbe. C'eſt à lui que l'ode eſt redevable des progrès qu'elle a faits parmi nous. Non-ſeulement il nous a fait ſentir le premier de quelle cadence & de quelle harmonie les vers François étoient ſuſceptibles ; mais ce qui paroît plus précieux encore, il nous a donné des modèles dans l'art de varier & de ſoutenir les mouvemens de l'ode, d'y répandre la chaleur d'une éloquence véhémente, & ce déſordre apparent des ſentimens & des idées qui fait le ſtyle paſſionné. Liſez les premières ſtances de l'ode qui commence par ces vers :

Que direz-vous, races futures,
Si quelquefois un vrai diſcours
Vous récite les aventures
De nos abominables jours?

Le ſtyle en a vieilli ſans doute; mais pour les mouvemens de l'ame, il y a peu de choſe en notre langue de plus naturel & de plus éloquent.

On a raiſon de citer avec éloge ſon ode à Louis XIII pleine de verve, riche en images, variée dans ſes mouvemens, elle a cette marche libre & fière qui convient à l'ode héroïque. Seulement on n'aime pas à voir un Poëte animer ſon Roi à la vengeance contre ſes ſujets. Les Muſes ſont des divinités bienfaiſantes & conciliatrices, il leur appartient d'apprivoiſer les tigres, & non pas de rendre les hommes cruels.

Ce n'eſt pas que l'ode ne ſoit quelquefois guerrière ; mais c'eſt la valeur qu'elle inſpire, c'eſt le mépris de la mort, c'eſt l'amour de la patrie, de la liberté, de la gloire, & dans ce genre les chants Pruſſiens ſont à la fois des modèles d'enthouſiaſme & de diſcipline. Le Poëte éloquent qui les a faits, & le héros qui prend ſoin qu'on les chante, ont également bien connu l'art de mouvoir les eſprits.

Si l'on ſavoit diriger ainſi tous les genres de poëſie vers leur objet politique, ce don de ſéduire & de plaire, d'inſtruire & de perſuader, d'exalter l'imagination, d'attendrir & d'élever l'ame, de dominer enfin les hommes par l'illuſion & le plaiſir, ne ſeroit rien moins qu'un frivole jeu.

On vient de conſidérer l'ode dans toute ſon étendue; mais quelquefois réduite à un ſeul mouvement de l'ame, elle n'exprime qu'un tableau. Telles ſont les odes voluptueuſes & bachiques dont Anacréon & Sapho nous ont laiſſé des modèles parfaits.

La naïveté fait l'eſſence de ce genre ; & celui qui a dit d'Anacréon que la perſuaſion l'accompagne, *ſuada Anacreontem ſequitur*, a peint le caractère du Poëte & du Poëme en même-temps.

Après la Fontaine, celui de tous

les Poëtes qui est le mieux dans sa situation, & qui communique le plus l'illusion qu'il se fait à lui-même, c'est Anacréon. Tout ce qu'il peint, il le voit; il le voit des yeux de l'ame; & l'image qu'il fait éclorre est plus vive que son objet. Dans sa tasse a-t-on représenté Venus fendant les eaux à la nage; le Poëte enchanté de ce tableau l'anime; son imagination donne au bas-relief la couleur & le mouvement :

Trahit ante corpus undam ;
Secat indè fluctus ingens
Roseis Dea quod unum
Super eminet papillis,
Tenero subestque collo :
Medio deindè sulco ,
Quasi lilium implicatum
Violis renidet illa
Placidum maris per æquor.

Horace, le digne émule de Pindare & d'Anacréon, a fait le partage des genres de l'ode. Il attribue à la lyre de Pindare les louanges des Dieux & des Héros; & à celle d'Anacréon, le charme des plaisirs, les artifices de l'amour, ses jaloux transports & ses tendres allarmes.

Et fide Teïa
Dices laborantem in uno
Penelopen vitreamque Circen.

L'ode Anacréontique rejette ce que la passion a de sinistre. On peut l'y peindre dans toute sa violence, mais avec les couleurs de la volupté. L'ode de Sapho que Longin a citée, & que Boileau a si bien traduite, est le modèle presque inimitable d'un amour à la fois voluptueux & brûlant.

Du reste, les tableaux les plus rians de la nature, les mouvemens les plus ingénus du cœur humain, l'enjouement, le plaisir, la mollesse, la négligence de l'avenir, le doux emploi du présent, les délices d'une vie dégagée d'inquiétudes, l'homme enfin ramené par la philosophie aux jeux de son enfance; voilà les sujets que choisit la muse d'Anacréon. Le caractère & le génie du François lui sont favorables : aussi a-t-elle daigné nous sourire.

Nous avons peu d'odes Anacréontiques dans le genre voluptueux, encore moins dans le genre passionné; mais beaucoup dans le genre galant, délicat, ingénieux & tendre. Tout le monde sait par cœur celle de M. Bernard.

Tendres fruits des pleurs de l'Aurore, &c.

En voici une du même Auteur, qui n'est pas aussi connue, & qu'on peut citer à côté de celles d'Anacréon.

Jupiter, prête-moi ta foudre,
S'écria Licoris un jour :
Donne que je réduise en poudre
Le temple où j'ai connu l'Amour.

Alcide, que ne suis-je armée
De ta massue & de tes traits,
Pour venger la terre allarmée
Et punir un Dieu que je hais !

Médée, enseigne-moi l'usage
De tes plus noirs enchantemens;
Formons pour lui quelque breuvage
Égal au poison des amans.

Ah ! si dans ma fureur extrême
Je tenois ce monstre odieux ! ....
Le voilà, lui dit l'Amour même
Qui soudain parut à ses yeux.

Venge-toi, punis, si tu l'oses.
Interdite à ce prompt retour,
Elle prit un bouquet de roses
Pour donner le fouet à l'Amour.

On dit même que la Bergère
Dans ses bras n'osant le presser,
Et frappant d'une main légère,
Craignoit encor de le blesser.

Le sentiment, la naïveté, l'air de la négligence, & une certaine mollesse voluptueuse dans le style, font le charme de l'ode Anacréontique; & Chaulieu dans ce genre auroit peut-être effacé Anacréon lui-même, si avec ces graces qui lui étoient naturelles, il eût voulu se donner le soin d'être moins diffus & plus châtié. Quoi de plus doux, de plus élégant que ces vers à M. de la Fare!

O toi qui de mon ame est la chère moitié,
Toi qui joins la délicatesse
Des sentimens d'une maîtresse
A la solidité d'une sure amitié:
La Fare, il faut bientôt que la parque cruelle
Vienne rompre de si doux nœuds?
Et malgré nos cris & nos vœux,
Bientôt nous essuierons une absence éternelle.
Chaque jour je sens qu'à grand pas
J'entre dans ce sentier obscur & difficile
Qui va me conduire là-bas
Rejoindre Catule & Virgile.
Là sont des berceaux toujours verts.
Assis aux côtés de Lesbie,
Je leur parlerai de tes vers
Et de ton aimable génie;
Je leur raconterai comment
Tu recueillis si galamment
La Muse qu'ils avoient laissée,
Et comme elle sut sagement,
Par la paresse autorisée,
Préférer avec agrément
Au tour brillant de la pensée
La vérité du sentiment.

ODÉE, ou ODÉUM, ou ODÉON; substantif masculin & terme d'Antiquité. C'étoit chez les anciens, un lieu destiné pour la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre; c'est du moins la signification que Suidas donne de ce terme.

Le plus superbe odée de l'antiquité étoit celui d'Athènes, où tant de grands Musiciens disputèrent le prix que la république décernoit aux plus habiles. Pausanias, Plutarque, Appian, Vitruve & autres Ecrivains Grecs & Latins en ont célébré la grandeur & la magnificence.

Ce bâtiment étoit une espèce de théâtre élevé par Périclès; l'intérieur en étoit orné de colonnes & garni de sièges. Il étoit couvert de pointes de mâts & d'antennes de navires pris sur les Perses; & il se terminoit en cône sous la forme d'une tente ou d'un pavillon royal.

Avant la construction du grand théâtre d'Athènes, les Musiciens & les Poëtes s'assembloient dans l'*Odeum* pour y jouer & représenter leurs pièces. On avoit placé à l'entrée une statue de Bacchus pour rappeler l'origine de la tragédie qui commença chez les Grecs par des hymnes à l'honneur de ce Dieu. On continua de réciter dans l'Odeum les nouvelles pièces avant de les représenter sur le théâtre. Comme l'édifice étoit vaste & commode, les Archontes y tenoient quelquefois leur tribunal, & l'on y faisoit au peuple la distribution des blés & des farines.

Ce bâtiment fut brûlé l'an de Rome 668, 86 ans avant l'ère chrétienne, pendant le siège d'Athènes par Sylla. Aristion qui défendoit la ville pour Mithridate, craignant que le général Romain ne se servît des bois & autres matériaux de l'*Odeum* pour attaquer l'acropole ou le château, y fit mettre le feu. Dans la suite Ario-

barzane le fit rebâtir. C'étoit Ariobarzane Philopator, second du nom, qui règna en Cappadoce depuis l'an 690 de Rome, jusque vers l'an 703. Ce Prince n'épargna aucune dépense pour rendre à cet édifice sa première splendeur. Strabon, Plutarque, Pausanias, qui ont écrit depuis le rétablissement de cet édifice, le mettent au nombre des plus magnifiques ornemens d'Athènes. Le Rhéteur Hérodes Atticus, qui vivoit sous les Antonins, ajouta de nouveaux embellissemens à l'*Odeum*.

Cet édifice étoit d'une grande solidité, si l'on en juge par les vestiges qui subsistent encore après dix-huit siècles. Voici la description que Whéler en a faite dans son voyage d'Athènes. » Les fondemens, dit il, » en sont faits de prodigieux quartiers » de roche taillés en pointe de dia» mans, & bâtis en demi cercle, » dont le diamètre peut être de 140 » pas ordinaires; mais ses deux ex» trémités se terminent en angle » obtus sur le derrière qui est en» tièrement taillé dans le roc, & » élevé à cinq ou six pieds. On y » monte par des degrés, & à chaque » côté sont des bancs ciselés pour » s'asseoir le long des deux branches » du demi cercle ». Ainsi l'édifice de forme semi-circulaire pouvoit avoir dans son diamètre, suivant notre mesure, 350 pieds ou 58 toises. Whéler prouve d'après ce témoignage de Pausanias, & par les circonstances locales, que ce monument dont il donne le plan est l'*Odeum* d'Ariobarzane. On ne doit pas le confondre avec le théâtre qui s'appelle encore le théâtre de Bacchus, & dont notre savant voyageur Anglois a fait aussi la description.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome portant le nom d'odeum. Ils servoient à instruire les musiciens & les joueurs d'instrumens, ainsi que ceux qui devoient jouer quelque personnage aux comédies & tragédies avant de les produire au théâtre devant le peuple.

ODENAT, Roi des Palmiréniens, nâquit à Palmire, suivant les uns, d'une famille bourgeoise, & suivant les autres d'une famille de Princes. Il s'étoit exercé dès son enfance à combattre les lions, les léopards & les ours. Cet exercice anima son courage, & devint un des fondemens de sa fortune. Après cette fameuse journée où l'Empereur Valérien fut pris, & traité avec tant d'ignominie par Sapor Roi de Perse, en 460, l'Orient consterné tâcha de fléchir cet insolent vainqueur. Odenat lui envoya des députés chargés de présens, avec une lettre, dans laquelle il lui protestoit qu'il n'avoit jamais pris les armes contre lui. Sapor indigné qu'un aussi petit Prince eût osé lui écrire, & ne fût pas venu lui-même lui rendre hommage, déchire sa lettre, fait jeter ses présens dans la rivière, & jure qu'il ruinera bientôt tout son pays, & qu'il le fera périr lui & toute sa famille, s'il ne vient pas se jeter à ses pieds, les mains liées derrière le dos. Odenat, indigné à son tour, prit le parti des Romains, & fit la guerre à Sapor avec tant de succès qu'il lui enleva sa femme & ses trésors. Il ruina ensuite le parti de Quietus, fils de Marcien, & demeura fidelle aux Romains. L'Empereur Gallien crut ne pouvoir mieux récompenser ses services qu'en l'associant à l'empire. Il lui donna les titres de César & d'Empereur, & celui d'Auguste à la Reine Zénobie, sa femme & à leurs enfans. Odenat fit mourir Baliste, qui s'étoit révolté,

volté, prit la ville de Ctésiphon, & se préparoit à marcher contre les Goths qui ravageoient l'Asie, lorsqu'il fut assassiné dans un festin avec Hérodes, son fils, à Héraclée, dans le Pont. Zénobie gouverna après lui, sous le titre de Reine d'Orient.

ODENSÉE; ville considérable de Dannemarck, dans l'île de Funen, à vingt-six lieues, sud-ouest, de Coppenhague.

ODER; (l') fleuve considérable d'Allemagne qui a sa source dans la Moravie, passe à Oder, bourg d'où il a tiré son nom, arrose plusieurs pays, entre dans la Silésie, traverse Bresslaw, coule dans le Brandebourg qu'il sépare de la Lusace, passe à Francfort, arrive ensuite à Gratz & à Stetin, & se jette enfin dans la mer Baltique par trois embouchures.

ODER, est aussi le nom d'une petite rivière de Bretagne, qui a sa source dans les montagnes à cinq lieues, sud-sud-ouest, de Carhaix, & son embouchure dans la mer, à trois lieues, sud, de Quimpercorentin, après un cours d'environ dix lieues.

ODERBERG; bourg de Silésie, entre les embouchures de l'Osler, & de l'Elsa dans l'Oder.

ODERNHEIM; petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat entre Altzey & Oppenheim.

ODERZO; petite ville d'Italie, dans la Marche Trévisane, à dix milles de Ceneda. Elle appartient aux Vénitiens.

ODÉUM; *Voyez* ODÉE.

ODEUR; substantif féminin. *Odor*. Senteur, ce qui frappe l'odorat.

Les odeurs sont produites par des particules très-subtiles qui s'échappent des corps & qui sont d'une extrême divisibilité; c'est ce que l'expérience journalière démontre. Un morceau d'ambre ou de musc mis successivement dans plusieurs chambres, les remplit d'odeur en un instant, & cette odeur subsiste très-long-temps sans qu'on apperçoive de diminution sensible dans le poids de ce morceau d'ambre, ni par conséquent dans la substance. Quand on met dans une cassolette de verre une liqueur odorante, & que la liqueur commence à bouillir, il en sort une vapeur très-forte qui se répand en un instant dans toute la chambre, sans que la liqueur paroisse avoir rien perdu de son volume.

Voici un abrégé du calcul de M. Keill, sur la divisibilité & la propagation des odeurs.

Il y a, dit-il, plusieurs corps dont l'odeur se fait sentir à cinq pieds à la ronde : donc ces corps répandent des particules odorantes au moins dans toute l'étendue de cet espace; supposons qu'il n'y ait qu'une seule de ces parties dans chaque quart de pouce cubique. Cette supposition est vraisemblablement fort au-dessous de la vérité, puisqu'il est probable qu'une émanation si rare n'affecteroit point l'odorat; on trouvera dans cette supposition, qu'il y a dans la sphère de cinq pieds de rayon 5783961,6 particules échappées du corps, sans que ce corps ait perdu sensiblement de sa masse & de son poids.

M. Boyle a observé que l'*assa fœtida* exposée à l'air, avoit perdu en six jours une huitième partie de grain de son poids; d'où M. Keill conclut qu'en une minute elle a perdu $\frac{1}{69120}$ de grain, & par un calcul auquel nous renvoyons, il fait voir que chaque particule est $\frac{2}{10000000000000000}$ d'un pouce cube.

Dans ce calcul on suppose les particules également distantes dans

toute la sphère de cinq pieds de rayon ; mais comme elles doivent être plus serrées vers le centre, en raison inverse du quarré de la distance, M. Keill recommence son calcul d'après cette supposition, & trouve qu'en ce cas, il faut multiplier par 21 le nombre de particules 57839616 ci-dessus trouvé ; ce qui donne 1,214,631,936 ; il trouve de plus que la grandeur de chaque particule est $\frac{38}{1000000000000000000}$ de pouce.

Phénomenes des odeurs. 1°. Du mélange de deux corps, qui par eux-mêmes n'ont aucune odeur, on peut tirer une odeur d'urine, en broyant de la chaux vive avec du sel ammoniac.

2°. Au moyen du mélange de l'eau commune, qui par elle-même ne sent rien avec un autre corps sans odeur, il peut en résulter une bien mauvaise odeur : ainsi le camphre dissous dans l'huile de vitriol, n'a point d'odeur ; mais si on y mêle de l'eau, il répand aussi-tôt une odeur très-forte.

3°. Les corps composés peuvent répandre des odeurs qui ne ressemblent en rien à l'odeur des corps simples dont ils sont composés. Ainsi l'huile de térébenthine mêlée avec une double quantité d'huile de vitriol, & ensuite distillée, ne répand qu'une odeur de soufre après la distillation. Mais si on met sur un feu plus violent ce qui est resté dans la retorte, il en résultera une odeur semblable à celle de l'huile de cire.

4°. Il y a plusieurs odeurs qu'on ne tire des corps que par l'agitation & le mouvement. Ainsi le verre, les pierres, *&c.* qui ne répandent point d'odeur, même quand ils sont échauffés, en répandent cependant une forte quand on les frotte, & qu'on les agite d'une manière particulière : le bois de hêtre principalement quand on le travaille au tour, laisse une espèce d'odeur de rose.

5°. Un corps dont l'odeur est forte étant mêlé avec un autre qui ne sent rien, peut perdre tout-à-fait son odeur. Par exemple, si on répand de l'eau-forte dont on n'a pas bien ôté le phlegme, sur du sel de tartre, jusqu'à ce qu'il ne fermente plus, la liqueur lorsqu'elle est évaporée, laisse un cristal sans odeur, qui ressemble beaucoup au sel de nitre ; mais en le brûlant il répand une très-mauvaise odeur.

6°. Du mélange de deux corps, dont l'un sent très-mauvais, & l'autre ne sent pas bon, il peut résulter une odeur aromatique très-gracieuse : par exemple, du mélange de l'eau-forte ou de l'esprit de nitre avec l'esprit de vin inflammable.

7°. L'esprit-de-vin, mêlé avec le corps qui a le moins d'odeur, peut former une odeur aromatique bien agréable. Ainsi l'esprit-de-vin inflammable, & l'huile de vitriol de Dantzic mêlés ensemble en égale quantité, ensuite digérés, & enfin distillés, donnent un esprit d'une odeur bien gracieuse.

8°. Le corps le plus odoriférant peut dégénérer en une odeur puante, sans y rien mêler. Ainsi si on garde dans un vase bien fermé l'esprit dont il est parlé dans la première expérience, l'odeur s'en changera aussi-tôt en une odeur d'ail.

9°. De deux corps dont l'un n'a point d'odeur, & l'autre en a une mauvaise, il peut résulter une odeur agréable, semblable à celle du musc : par exemple, en jetant des perles dans l'esprit de vitriol ; car quand les perles sont dissoutes,

le tout répand une fort bonne odeur.

PROPRIÉTÉS DES ODEURS. On emploie souvent les odeurs dans les maladies histériques & hypocondriaques; ce sont, par exemple, l'*assa fœtida*, le camphre, *&c.*

Les odeurs sont pernicieuses à quelques-uns, & surtout aux femmes; cependant cela varie selon les temps & les modes. Autrefois qu'à la Cour les odeurs étoient proscrites, les femmes ne les pouvoient supporter; aujourd'hui qu'elles sont à la mode, elles en sont infatuées; elles se plaisent à se parfumer & à vivre avec ceux qui sont parfumés.

Les odeurs ne produisent donc pas toujours l'effet qu'on leur a attribué depuis long-temps, qui est de donner des vapeurs; puisqu'aujourd'hui toutes les femmes sont attaquées de vapeurs, & que d'ailleurs elles aiment si fort les odeurs; qui plus est, c'est qu'on ordonne aujourd'hui le musc pour l'épilepsie, les mouvemens convulsifs & les spasmes. Il faut donc qu'on lui reconnoisse quelque chose d'antispasmodique.

Il faut convenir que les odeurs fortes, disgracieuses & fétides, tels que le *castoreum*, l'*assa fœtida*, la *savate brûlée* & autres de cette nature, sont excellentes dans les accès de vapeurs, de quelque manière qu'elles produisent leur effet. Cela ne peut arriver qu'en remettant les esprits dans leur premier ordre, & en leur rendant leur cours ordinaire.

ODEURS, au pluriel, se prend quelquefois pour toutes sortes de bonnes odeurs. Ainsi l'on dit de quelqu'un, qu'*il craint les odeurs*; pour dire, qu'il craint les odeurs, même celles qui seroient agréables pour d'autres que lui.

On dit figurément, qu'*une personne est en bonne odeur, en mauvaise odeur;* pour dire, qu'elle est en bonne réputation, en mauvaise réputation.

On dit aussi figurément, qu'*une chose seroit de mauvaise odeur dans le public;* pour dire, que le public seroit mal édifié, qu'il auroit mauvaise opinion de celui qui la feroit.

On dit d'une personne qui ayant vécu saintement est morte de même, qu'*elle est morte en odeur de sainteté.*

La premiere syllabe est brève, & la seconde longue.

ODIEL, ou ODIER; rivière d'Espagne dans l'Andalousie. Elle a sa source sur les frontières de l'Estrémadure, & son embouchure dans le golfe de Cadix, entre celles de la Guadiana & du Guadalquivir.

ODIEUSEMENT; adverbe. *Odiosè.* D'une manière odieuse. *Il s'est comporté odieusement dans cette affaire.*

ODIEUX, EUSE; adjectif. *Odiosus.* Haïssable, qui excite l'aversion, la haine, l'indignation. *Les méchans sont odieux aux gens de bien. Sa conduite est odieuse. Un procédé odieux. Un délateur joue toujours un rôle odieux.*

En parlant des comparaisons qu'on fait d'une personne avec une autre, on dit proverbialement, que *toutes comparaisons sont odieuses*, parcequ'ordinairement l'une des deux croit avoir sujet de s'en plaindre, & quelquefois toutes les deux.

ODIN; c'est ainsi que les anciens Celtes qui habitoient les pays du nord, appeloient le plus grand nombre de leurs dieux, avant que la lumière de l'Evangile eût été portée dans leur pays. On croit que dans les commencemens les peuples du septentrion n'adoroient qu'un seul

Dieu, suprême auteur & conservateur de l'univers. Il étoit défendu de le représenter sous une forme corporelle, on ne l'adoroit que dans les bois; de ce Dieu souverain de tout, étoient émanés une infinité de génies ou de divinités subalternes, qui résidoient dans les élémens & dans chaque partie du monde visible qu'ils gouvernoient sous l'autorité du Dieu suprême. Ils faisoient à lui seul des sacrifices, & croyoient lui plaire, en ne faisant aucun tort aux autres, & en s'appliquant à être braves & intrépides. Ces peuples croyoient à une vie à venir; là des supplices cruels attendoient les méchans, & des plaisirs ineffables étoient réservés pour les hommes justes, religieux & vaillans. On croit que ces dogmes avoient été apportés dans le nord par les Scythes. Ils s'y maintinrent pendant plusieurs siècles : mais enfin ils se lasserent de la simplicité de cette religion. Environ soixante-dix ans avant l'Ere Chrétienne, un Prince Scythe, appelé Odin, étant venu faire la conquête de leur pays, leur fit prendre des idées nouvelles de la divinité, & changea leurs lois, leurs mœurs & leur religion; il paroît même que ce Prince Asiatique fut dans la suite confondu avec le Dieu suprême qu'ils adoroient auparavant, & à qui ils donnent aussi le nom d'*Odin*. En effet, ils semblent avoir confondu les attributs d'un guerrier terrible & sanguinaire & d'un magicien, avec ceux d'un Dieu tout-puissant, créateur & conservateur de l'univers. On prétend que le véritable nom de ce Scythe étoit *Sigge*, fils de Tridulphe, & qu'il prit le nom d'*Odin*, qui étoit le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il étoit peut-être le Pontife. Par-là il vouloit sans doute se rendre plus respectable aux yeux des peuples qu'il avoit envie de soumettre à sa puissance. On conjecture que Sigge ou Odin quitta la Scythie ou les Palus Méotides au temps où Mithridate fut vaincu par Pompée, à cause de la crainte que cette victoire inspira à tous les alliés du roi de Pont. Ce Prêtre conquérant quitta sa patrie; il soumit une partie des peuples de la Russie; & voulant se faire un établissement au septentrion de l'Europe, il se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie & de la Franconie, & par conséquent d'une grande portion de l'Allemagne, où l'on prétend que plusieurs maisons souveraines descendent encore de lui. Après avoir affermi ses conquêtes, Odin marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, le pays de Holstein. Il bâtit dans l'île de Fionie la ville d'Odensée, qui porte encore son nom: de là il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Dannemark à un de ses fils. Le roi de Suède Gulfe se soumit volontairement à lui, le regardant comme un Dieu. Odin profita de sa simplicité, & s'étant emparé de son royaume, il y exerça un pouvoir absolu, & comme Souverain & comme Pontife. Non content de toutes ces conquêtes, il alla encore soumettre la Norwege. Il partagea tous ses royaumes à ses fils, qui étoient, dit-on, au nombre de 28 & de 32 selon d'autres. Enfin après avoir terminé ses exploits, il sentit approcher sa fin : alors ayant fait assembler ses amis, il se fit neuf grandes blessures avec une lance, & dit qu'il alloit en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevroit honorablement tous ceux qui mour-

roient les armes à la main. Telle fut la fin de ce legislateur étonnant, qui, par sa valeur, son éloquence & son enthousiasme, parvint à soumettre tant de nations, & à se faire adorer comme un Dieu.

Dans la Mythologie qui nous a été conservée par les Islandois, *Odin* est appelé *le Dieu terrible & sévère*, *le père du carnage*, *le dépopulateur*, *l'incendiaire*, *l'agile*, *le bruyant ; celui qui donne la victoire*, *qui ranime dans les combats*, *qui nomme ceux qui doivent être tués*, &c. Tantôt il est dit de lui, *qu'il vit & gouverne pendant les siècles ; qu'il dirige tout ce qui est haut & tout ce qui est bas*, *ce qui est grand & ce qui est petit : il a fait le ciel & l'air & l'homme*, *qui doit toujours vivre ; & avant que le ciel & la terre fussent*, *ce Dieu étoit déjà avec les Géans*, &c.

Tel étoit le mélange monstrueux de qualités que ces peuples guerriers attribuoient à *Odin*. Ils prétendoient que ce Dieu avoit une femme appelée *Frigga* ou *Fréa*, que l'on croit être la même que la Déesse *Hertus* ou *Herta*, adorée par des Germains, & qui étoit la terre. Il ne faut point la confondre avec *Frey* ou *Freya*, Déesse de l'amour. De cette femme Odin avoit eu le Dieu *Thor*.

Selon ces mêmes peuples, Odin habitoit un palais céleste appelé *Valhalla*, où il admettoit à sa table ceux qui étoient morts courageusement dans les combats. Malgré cela, Odin venoit dans les batailles se joindre à la mêlée, & exciter à la gloire les guerriers qui combattoient. Ceux qui alloient à la guerre, faisoient vœu de lui envoyer un certain nombre de victimes. *Odin* étoit représenté une épée à la main ; le Dieu *Thor* étoit à sa gauche, & *Frigga* étoit à la gauche de ce dernier. On lui offroit en sacrifice des chevaux, des chiens & des faucons ; & par la suite des temps, on lui offrit même des victimes humaines. Le temple le plus fameux du nord étoit celui d'Upsal en Suède; les peuples de la Scandinavie s'y assembloient pour faire des sacrifices solennels tous les neuf ans.

ODOACRE, Roi des Hérules, fut appelé en Italie en 476, du temps de la tyrannie d'Oreste, & de son fils Augustule. La Milice Romaine soulevée, l'élut pour son Chef, & bientôt il fut reconnu par une partie de l'empire. Oreste à cette nouvelle, se sauva à Pavie, Ville forte; mais Odoacre, connoissant que son élévation dépendoit de la perte du tyran, l'y poursuivit, prit la Ville, la pilla, la brûla, & fit mettre à mort son ennemi. Le vainqueur passa de-là à Rome, où il se fit proclamer Roi d'Italie, & ensuite à Ravenne, où il trouva Augustule. Ce Prince fut exilé dans la Campanie, après avoir été dépouillé des marques de la dignité impériale. Ce fut ainsi que périt l'empire d'occident, & que Rome fut forcée de se soumettre à un Roi, titre qui lui avoit été si odieux pendant tant de siècles. Cette étonnante révolution arriva en 476. La terre changeoit alors de face ; l'Espagne étoit habitée par les Goths, les Anglo-Saxons, passoient dans la Bretagne ; les François s'établissoient dans les Gaules ; les Allemands s'emparoient de la Germanie ; les Hérules, les Turcilinges & les Lombards restoient maîtres de l'Italie. La barbarie les accompagna partout. Les

monumens de Sculpture & d'Architecture furent détruits ; les chefs-d'œuvre de la Poësie & de l'éloquence furent négligés ; les beaux Arts se perdirent, & les hommes plongés dans une grossière férocité, ne surent ni penser ni sentir. Odoacre Maître de l'Italie, eut Théodoric à combattre. Il fut battu trois fois, & n'obtint la paix, qu'à condition qu'il partageroit l'autorité avec son vainqueur. Théodoric lui avoit promis avec serment, de ne lui ôter ni la couronne ni la vie ; mais peu de jours après, il le tua de sa propre main, & fit périr tous ses Officiers & tous ses parens en 493. Odoacre étoit un Prince plein de courage, de magnanimité & de douceur. Quoiqu'Arien il ne maltraita point les Catholiques. Il sut user modestement de sa fortune, & n'eût rien de barbare que le nom.

ODOLLAM ; ancienne ville de la terre sainte, dans la Tribu de Juda. Eusèbe la place à douze milles d'Éleutheropolis vers l'Orient.

ODOMÈTRE ; substantif masculin. Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait, soit à pied, soit en voiture. Il est tel, qu'en faisant un pas, on tire un ressort qui fait tourner un roue, & celle-ci une aiguille, par le mouvement de laquelle on juge de la quantité des pas qu'on a faits pendant un certain temps. Ayant évalué la grandeur d'un pas, le chemin est, par ce moyen connu. Tout cela est ajusté dans une boîte, de façon que l'aiguille parcourt un très petit espace sur un cadran qu'on voit à la partie supérieure de cette boîte. Les parties principales qu'elle contient, sont sur sa platine inférieure, un petit pied de biche d'acier avec ses deux ressorts, & retenu par un tenon rond qui entre dans un trou ; de manière qu'en tirant la petite lame extérieure à la petite plaque, & attachée au pied de biche, on lui fait faire un mouvement de bascule. Ce mouvement fait tourner une étoile d'acier à six pointes, portant un pignon de six dents. Dans ce pignon engrainent deux roues d'une même grandeur, & placées l'une sur l'autre. Celle de dessous a 101 dents, & celle de dessus 100. Une espece de détente qui fait tourner l'étoile & son pignon, fait faire son tour à la premiere roue. Elle parcourt par-là 100 parties avec son aiguille sur le plus grand cadran de la boîte. Alors la roue, qui a une dent de plus, recule d'un point, fait avancer l'aiguille du milieu sur le petit cadran, aussi divisé en 100 parties, & n'acheve un de ses tours, que quand l'aiguille du grand cadran en a fait autant des siens qui font autant de pas. Ainsi l'aiguille du petit cadran ne fait un tour entier qu'au bout de 10000 pas. On peut donc faire ce chemin, & être sûr que la machine marchera pendant tout ce temps.

Voilà une idée générale de l'instrument, & voici comme on le fait mouvoir. Les pignons, les roues & le ressort s'enferment dans une boîte recouverte d'un cristal comme une montre. D'un côté de cette boite sont deux anneaux, dans lesquels on passe un ruban qui sert à l'attacher à la ceinture. Il y a à l'autre extrémité une ouverture par où passe la petite lame d'acier, pour y recevoir un cordon qui s'attache à la jarretiere.

L'odometre étant ainsi attaché, est mis en jeu à chaque tension du genou, lorsqu'on fait un pas. Le cordon tire alors la lame d'acier,

& cette lame fait mouvoir le pied de biche, & par le même moyen l'étoile avec le pignon. En même temps les roues font avancer l'aiguille d'une division. A chaque inflexion de genou le ressort se replace, tiré de nouveau par une autre tension, il fait parcourir à l'aiguille une autre division. Ainsi le nombre des divisions parcourues par l'aiguille, donne celui des pas qu'on a faits. Sachant ce qu'on estime un pas (deux pieds) on fait le chemin qu'on a fait. Il faut pour cela les faire justes : ce qui n'est guère possible. Car qui pourroit s'assurer de plier toujours également le genou quand on marche ? D'ailleurs quand le terrein n'est pas de niveau, les pas ne sont pas égaux ; ils sont petits quand on monte, & grands lorsqu'on descend. D'où l'on peut conclure que le compte que tient l'odométre du chemin qu'on a fait est bien équivoque.

Cet instrument s'ajuste aussi derrière un carosse, de telle manière que quand la grande roue du carosse est parvenue à un point, elle tire la détente, & par-là fait avancer l'aiguille. La circonférence de la roue étant connue, c'est-à-dire le chemin qu'elle fait dans sa rotation, on sait avec l'odometre combien on a fait de chemin.

Mais il faut avoir égard à l'inégalité du terrain & aux contre coups, ce qui ne laisse pas d'être considérable.

M. Meynier, Ingénieur de la Marine, présenta à l'Académie des Sciences en 1724, un odometre qui parut fort bien construit, & dans lequel chaque pas & chaque tour de roue donnoit exactement un pas d'aiguille, & n'en donnoit qu'un ; cependant cet odomètre avoit un inconvénient ; c'est que dans le recul il s'arrêtoit ; & reprenant ensuite son mouvement, donnoit sur le cadran autant de tours de roue ou de pas de trop en avant qu'on en avoit eus en arrière. M. l'Abbé Outhier a remédié à cet inconvénient dans un odomètre qu'il a présenté à l'Académie en 1742, & dans lequel l'aiguille recule quand le voyageur recule ; en sorte que l'odomètre décompte lui-même tous les pas de trop que l'on a faits en arrière.

ODONTALGIE, substantif féminin. Terme de Médecine & de Chirurgie. Douleurs de dents.

L'Odontalgie est une maladie cruelle qui jette dans l'insomnie, la fiévre, & quelquefois le délire, les convulsions & les défaillances. Elle dépend souvent d'une fluxion, mais le plus souvent de la carie des dents. On observe des maux de dents qui tiennent du rhumatisme & de la goutte. C'est encore quelquefois un symptôme de la grossesse. L'impression du chaud ou du froid sur la dent, augmente ordinairement la douleur : l'enflure des joues en annonce communément la fin. Ceux qui ont la tête bien couverte, y sont le moins sujets. Cependant une disposition particulière du corps, la matière rhumatismale ou goutteuse, le virus vénérien, le scorbutique, & les autres vices des liqueurs, peuvent l'entretenir ; ainsi que l'air grossier, marécageux, & chargé de vapeurs. Les coups de soleil, & l'air froid qui frappent la tête, sont encore des causes connues de tout le monde, & qu'on doit avoir toujours présentes. Personne n'ignore enfin que les femmes grosses ont souvent, comme nous l'avons dit, des maux de dents.

Lorſque la douleur n'eſt pas vive, on laiſſe au temps & à la nature, le ſoin de la guérir. Mais ſi le mal, par ſa violence, devient inſupportable, il faut ſe hâter d'y remédier. On eſt alors ſouvent obligé d'avoir recours à la ſaignée; il y a même quelques cas qui peuvent demander l'Artériotomie. Pluſieurs ſe contentent de faire ſaigner les gencives, & trouvent dans cette opération, un ſoulagement que les plus grands remèdes ne leur procurent pas. Pour les gencives enflammées, on tient dans la bouche du lait chaud, de la décoction de figues, ou toute autre liqueur adouciſſante. L'eau-de-vie, le vinaigre au poivre, au girofle, ou à la cannelle, ou dans lequel on a fait bouillir la ſauge & la pyrethre, qu'on garde quelque temps dans la bouche, ſont les remèdes les plus uſités & les plus propres à calmer le mal aux dents. On touche la carie après en avoir pompé toute l'humidité, avec l'huile de thym, de girofle, ou de buis; on y introduit de l'opium; on y porte des eſprits acides, pour détruire la dent; on en brûle le nerf avec le cautère actuel: mais ces derniers moyens peu uſités, peuvent avoir des ſuites fâcheuſes. Il y en a qui ne craignent point de donner des narcotiques; mais ce n'eſt qu'après avoir fait précéder les remèdes généraux. On trouve quelque ſoulagement à mâcher du tabac, de la pyrètre, de la ſemence de ſtaphiſaigre, & autres ſalivans. Lorſque la dent eſt gâtée, chacun ſait qu'il faut la plomber; ou, ce qui eſt bien plus ſûr, la faire arracher, lorſque les douleurs ſont appaiſées. Son extraction donne quelquefois lieu à l'hémorrhagie, qu'on arrête avec de la charpie trempée dans l'eſprit de vitriol, ou l'eau ſtyptique, dont on tampone l'alvéole: on peut encore la remplir, ſans aucun riſque, avec la cire molle, ou avec l'agaric.

Les véſicatoires derrière les oreilles; l'emplâtre de tacamaca, avec l'opium ou l'huile de juſquiame, ſur la tempe; les eſcargots écraſés appliqués au même endroit en guiſe de cataplaſme; le cautère actuel à l'anti-tragus, *&c.* ſont enfin des ſecours dont pluſieurs ont éprouvé les bons effets. Nous dirons, à l'occaſion des dents gatées, qu'il ſurvient des tubercules aux joues & au menton, qu'on tente en vain de guérir, ſi l'on ne fait tirer la dent qui les entretient. On diſſipe l'agacement (*ſtupor dentium*) en mâchant du pourpier, du creſſon, de la roquette, des amandes, des noiſettes, du fromage, *&c.* Il ſe forme ſous la croute des dents, de petits vers, qu'on ne voit guère qu'au microſcope, qui carient les dents, & cauſent de la puanteur: on y remédie, à ce qu'on prétend, en tenant dans la bouche de la décoction des feuilles de ſabine. On nettoie les dents avec le pain brûlé, en les lavant enſuite avec le vin: on les affermit dans leur alvéole, avec la décoction du lentiſque, dont on fait encore des curedents; avec la gomme-laque; avec le cachou diſſous dans le vin, *&c.*

ODONTALGIQUE; adjectif des deux genres qui ſe dit des remèdes topiques, propres à calmer la douleur des dents. *Voyez* ODONTALGIE.

ODONTECHNIE; ſubſtantif féminin, & terme de Chirurgie. L'art du Dentiſte, Chirurgie des dents. Elle conſiſte à pratiquer ſur ces parties, toutes les opérations qui conviennent. On en compte ordinairement

ment sept : la première est d'ouvrir ou d'écarter les dents, quand elles sont trop serrées : la seconde, de les nettoyer quand elles sont sales : la troisième, d'empêcher qu'elles ne se gâtent : la quatrième, de boucher les trous qui s'y sont faits : la cinquième, de les limer quand elles sont trop longues & inégales : la sixième, de les arracher quand elles sont gâtées : la septième enfin d'en substituer d'artificielles, à la place des naturelles.

Resserrement des dents. Il est des maladies où les deux mâchoires se serrent tellement l'une contre l'autre, qu'il est impossible de les ouvrir, pour prendre de la nourriture. Cet accident peut arriver à la suite d'une plaie ou d'un abcès aux parotides, dont on aura laissé former la cicatrice, sans s'être précautionné contre le resserrement des dents qui a toujours lieu dans ces circonstances. Les convulsions des muscles crotaphites & masseters, produisent aussi ce même effet; mais il n'est pas d'ordinaire beaucoup durable. Cependant il est souvent nécessaire que dans ces cas & autres semblables, le malade prenne des alimens & des médicamens, & pour cela il faut qu'on lui ouvre la bouche. Le Chirurgien s'efforcera donc de séparer les mâchoires, en entremettant un élévatoire qu'il fera agir comme coin & comme levier; après cela il insérera un dilatatoire modéré par une vis; & quand il sera parvenu à ouvrir la bouche du malade, que celui-ci aura pris sa nourriture, il insérera un baillon dans la bouche pour la tenir ouverte. S'il étoit impossible de desserrer les dents, il faudroit en casser quelques-unes, pour y faire entrer le bout d'un cornet destiné à faire prendre des bouillons dans de semblables circonstances, parce qu'il vaut mieux qu'un homme perde quelques dents que la vie, faute de nourriture.

Nettoiement des dents. Chacun se lave & nettoie la bouche, sur-tout après les repas; mais cela n'empêche pas qu'à la longue il ne se forme dessus les dents des croutes de tartre si dures, qu'il n'y a que le Chirurgien qui puisse les ôter par le moyen des instrumens. Son adresse même n'est pas moins requise ici que dans bien d'autres opérations : ceux qui ont la bouche délicate, & sur-tout les dames, ne sauroient souffrir qu'on y aille avec rudesse : elles veulent des manières douces & de la propreté. Le Chirurgien doit donc prendre encore ses précautions, pour que l'on ne trouve rien à redire à sa conduite. La main gauche qui leur baisse la lèvre inférieure, doit être garnie d'un linge fin & blanc ; & si l'instrument dont il va se servir est de fer, il convient aussi de le garnir de linge : ensuite il place la personne, de façon que le visage soit tourné au jour ; & quand elle est arrangée sur un siège, il se met à son côté un peu en devant. Puis ayant posé un genou en terre, pour travailler plus commodément, il examine toutes les dents les unes après les autres, & les nettoie alternativement avec différens instrumens, selon le dessein qu'il a. Il doit éviter, autant qu'il peut, de faire saigner les gencives. Quand il croit avoir enlevé toutes les croutes, il se sert d'un dentifrice pour raffermir les gencives, puis il fait laver incontinent la bouche avec de l'eau, à plusieurs reprises, & son ouvrage est fini.

Les instrumens destinés à cette opération, se renferment tous dans

un étui, parce qu'ils sont petits; & comme il y en a beaucoup, on les monte à vis sur un même manche, à mesure qu'on a besoin de s'en servir. Il y en a de plusieurs figures : ils sont ordinairement d'acier, quoiqu'on soit maître de les emmancher de quelque métal plus précieux.

Ce qu'il faut faire pour conserver les dents. Ce n'est pas une petite affaire que d'entreprendre de conserver toujours les dents saines, & d'y réussir. Le Chirurgien qui promettroit de le faire, auroit souvent de la peine à tenir sa parole. Il coule le long des filamens qui sont à la racine de la dent, une sérosité corrosive, comme de l'eau forte, qui la mine peu à peu, & qui ne la quitte quelquefois point, qu'elle ne l'ait fait tomber par morceaux. Il est vrai que si on pouvoit faire prendre une autre route à cette sérosité, les dents se conserveroient saines toute la vie. Mais cela n'est pas possible; & tout ce qu'on peut faire, c'est d'empêcher quand elles commencent à se gâter, que la carie n'augmente, & ne fasse de plus grands progrès. Quand la carie n'est qu'apparente, on la ratisse avec une rugine, & si elle est entre deux dents, on y passe une lime pour effacer la noirceur; mais si le trou est dans la tablette des dents, il faut la cautériser avec de l'huile de soufre ou de vitriol. On en porte une petite goutte dans la dent gâtée, avec un de ces pinceaux dont on se sert pour les miniatures; & si la carie augmentoit, on essaieroit de l'arrêter avec le cautère actuel : on a un petit bouton de feu fait exprès, avec lequel on touche toute la cavité de la dent; si la dent se gâtoit de plus en plus, il faudroit l'arracher.

Manière de boucher les trous des dents. Quand, par un dépôt, ou par quelque cause que ce soit, il arrive qu'une dent se perce, elle devient la source de plusieurs désagrémens. Car, quoique la plupart de ces trous ne soient point douloureux, ils sont tous néanmoins très-incommodes; toutes les fois qu'on mange, ils s'emplissent d'alimens, qu'il faut retirer après le repas, & il est mal aisé d'en venir à bout, quand ils sont situés dans des endroits inaccessibles au curedent. Il y a des gens qui ne peuvent boire froid, par la raison que si quelque goutte de liquide vient à entrer dans la cavité de la dent, elle leur cause une douleur très-vive. Il y en a d'autres à qui une dent cariée empeste la bouche, & dont l'odeur fait fuir au loin ceux qui tentent de s'en approcher.

Pour boucher les trous de pareilles dents, & remédier à toutes ces incommodités, les uns se servent de feuilles d'or & d'argent; d'autres se servent de cire : il vaut mieux employer le plomb que toute autre matière, parce qu'il est plus simple, plus maniable, & remplit exactement les trous, ce qui est l'objet du Chirurgien. On l'enfonce par le moyen d'un petit instrument courbe, dont la pointe est mousse & faite exprès.

Manière de limer les dents. On lime les dents pour les séparer, quand elles avancent les unes sur les autres; pour les mettre de niveau, quand il y en a qui sont trop longues; pour les égaliser & les polir, quand il y en a qui ont des pointes, soit en dedans, & qui blessent la langue, soit en dehors, & qui piquent les joues. On se sert, pour faire ces opérations, d'une petite lime qui est emmanchée, & douce :

le manche sert à la faire tenir plus ferme ; & quoiqu'on n'avance pas si vîte avec une lime douce qu'avec une lime rude, il vaut mieux cependant employer la première, & plus de temps. Dans ce cas, l'opérateur appuie avec un ou deux de ses doigts, la dent sur laquelle il travaille, de crainte qu'elle ne se casse & n'éclate en limant. Quand il s'agit de séparer les dents de devant, il faut observer de n'en pas limer une plus que l'autre, afin que les espaces qu'on fait entr'elles, soient tous égaux. Il est inutile de limer une dent trop longue, quand celle qui lui est opposée manque, à moins qu'on ne veuille recommencer de temps en temps, parce qu'elle repoussera toujours, étant certain, dit Dionis, que les dents croissent, pour réparer ce qui s'en use par les frottemens de la mastication. Il y a quelquefois des dents molaires qui ont des pointes, soit que leur substance reste encore saine & entière, soit qu'elles viennent à se gâter, ou qu'il s'en soit détaché quelque éclat. Quand ces pointes gênent la joue ou la langue, il faut les limer, & ôter par ce moyen toutes les aspérités.

Extraction des dents. Quoiqu'on dise communément que c'est le plutôt fait & le plus sûr, ce n'est pourtant pas toujours le plus raisonnable de courir à l'arracheur de dents. Il arrive plusieurs fois que la douleur ne vient pas d'un défaut de la dent, que la plénitude sanguine ou humorale la produisent, de façon qu'en vidant les vaisseaux par la saignée, & les premières voies par la purgation, vous guérissez les douleurs de dents. Cependant quand la dent est tellement gâtée, qu'on ne peut absolument plus la sauver, ou que la douleur est si vive, si continue, si insupportable, que le malade en perd le repos & le sommeil, il faut en venir à l'opération. Il y a différens cas, où il est impossible de se refuser à l'opération : 1°. Les enfans, lorsque leurs premières dents, appelées *dents de lait*, vacillent & se disposent à tomber, sont dans cette nécessité. Alors on attache à la dent un brin de fil qu'on tire, ou qu'on leur donne à eux-mêmes à tirer ; la dent tombe au moindre effort : il est avantageux de tirer promptement ces dents, parce que celles qui poussent dessous, sont quelquefois gênées par l'ancienne, & peuvent se ranger mal, si on laisse celle-ci : 2°. Quand les dents branlent fortement d'elles-mêmes, sans qu'elles aient été secouées par aucun effort, il faut encore les arracher. Au contraire, si leur ébranlement venoit de quelque secousse étrangère, on les raffermiroit avec les doigts, & un vin astringent dont on arroseroit les gencives & les alvéoles : on imbiberoit une petite éponge de cette liqueur, on la tiendroit sur la gencive, & on la renouveleroit souvent, défendant en même temps de mâcher de ce côté-là, jusqu'à ce que la dent soit parfaitement raffermie. On l'arrache en un mot, quand il n'y a aucune espérance de pouvoir la conserver ; pour cela on la saisit avec deux doigts, & elle cède très-aisément : il n'est pas même besoin d'instrument. Cela arrive communément aux personnes vieilles.

Remplacement des dents perdues. La septième & dernière opération qui se pratique sur les dents, est de remplacer celles qu'on a perdues. On peut faire porter dans l'alvéole une dent naturelle, semblable en di-

mension, & de la même espèce que celle qu'on a perdue. Les dentistes ont à cet effet beaucoup de dents tirées des mâchoires des personnes mortes, qui avoient les dents fort saines. Pour placer une dent naturelle, il faut le faire immédiatement après l'extraction de la mauvaise ; & on l'assujettit pendant quelque temps aux dents voisines avec des liens de soie cirés, ou avec des fils d'or. On monte quelquefois une dent artificielle à vis sur la racine qui remplit l'alvéole, lorsque la couronne seule étoit cariée, & qu'on a cru pouvoir se contenter de la scier, sans faire l'extraction de sa racine. La matière dont on forme les dents artificielles, est la dent d'hippopotame; elle est bien préférable à l'ivoire dont on se servoit anciennement, & qui n'est ni si dur ni si blanc que la dent de cheval marin, & qui jaunit très-promptement. On en fait des rateliers complets d'une seule pièce, lorsque toutes les dents manquent.

ODONTOÏDE; substantif fémin. & terme d'Anatomie. Apophyse dans le milieu de la seconde vertèbre, à laquelle on a donné ce nom à cause de la ressemblance qu'elle a avec une dent.

ODORANT, ANTE; adjectif. *Odorus*. Qui répand une bonne odeur. *Le cèdre est odorant. L'œillet est une fleur odorante*. Il est plus usité en poësie qu'en prose.

En Chimie, on appelle *principe odorant*, le principe ou la partie aromatique d'une substance, soit végétale, soit animale. Et substance *odorante*, une substance qui contient un principe aromatique.

C'est principalement dans le règne végétal qu'on trouve ces substances odorantes. Il n'y a aucune partie des végétaux qui soit exclue de l'ordre des substances aromatiques. On trouve des fleurs, des calices, des feuilles, des écorces, des bois, des racines, *&c.* qui sont chargés de parfums : ce principe est quelquefois répandu dans toutes les parties d'une plante ; par exemple, dans l'oranger ; quelquefois il est propre à une partie seulement, comme aux fleurs dans le rosier, à la racine dans l'iris, *&c.* Le petit nombre de substances animales aromatiques que nous connoissons, sont des humeurs particulieres, déposées dans des réservoirs particuliers ; tels sont le musc, la civette, le castor, *&c.* car il ne faut pas compter tous les animaux vivans parmi les substances aromatiques, quoique la plupart ayant une odeur particulière, quelquefois même très-forte, comme le bouc.

On ne comprend pas non plus dans la classe des substances odorantes, certaines matières minérales qui ont une odeur propre, telles que le soufre, le cuivre, *&c.*

ODORAT; substantif masculin. *Odoratus*. Le sens qui a pour objet les odeurs, & qui est, dit M. Lecat, comme l'avant-goût des saveurs.

La membrane qui tapisse le nez, & qui est l'organe de cette sensation, est une continuation de celle qui tapisse le gosier, la bouche, l'œsophage, l'estomac, & la différence des sensations de ces parties, est à peu près comme leurs distances du cerveau ; c'est-à-dire que l'odorat ne diffère pas plus du goût, que le goût de la faim & de la soif; la bouche a une sensation plus fine que l'œsophage & l'estomac, le nez l'a encore plus fine que la bouche, parce qu'il est plus près de la source du sentiment, que tous les filets de ses

nerfs, de leurs mamelons, sont déliés, creux, remplis d'esprits; au lieu que ceux qui s'éloignent de cette source, deviennent par la loi commune des nerfs, plus solides, plus chargés de parois, de matière, leurs mamelons dégénèrent pour ainsi dire en excroissances; or, une excroissance n'est pas fort sensible.

Tout le monde sait que l'intérieur du nez est l'organe de l'odorat; mais peu de gens connoissent l'artifice avec lequel cet intérieur est construit pour recevoir cette sensation.

Immédiatement après l'ouverture des narines qui est assez étroite, l'intérieur du nez forme deux cavités toujours séparées par un cloison. Ces cavités s'élargissent à mesure qu'elles s'éloignent de leur entrée, & elles se réunissent en une seule cavité qui va jusqu'au fond du gosier par où elles communiquent avec la bouche.

Toute cette cavité est tapissée de la membrane *pituitaire*, ainsi nommée par les anciens, à cause de la pituite qui en découle. Cette membrane est spongieuse, & sa surface offre un velouté très-raz. Le *tissu spongieux* est fait d'un lacis de vaisseaux, de nerfs, & d'une grande quantité de glandes. Le *velouté* est composé de l'extrémité de ces vaisseaux, c'est-à-dire, des petits mamelons nerveux qui sont l'organe de l'odorat, & des extrémités des vaisseaux, d'où découlent la pituite & la mucosité du nez. Ces liqueurs tiennent les mamelons nerveux dans la souplesse nécessaire à leur fonction, & elles sont encore aidées dans cette fonction par les larmes, que le canal lacrymal charie dans le nez.

Le nerf olfactoire qui est la première paire des nerfs qui sortent du crâne, est celle qui se jette dans la membrane pituitaire. Ses filets sont en grand nombre, & ils paroissent plus mous & plus découverts qu'en aucun autre organe.

Cette structure des nerfs de l'odorat, qui dépend de leur grande proximité du cerveau, contribue encore à les rendre plus propres à recevoir l'impression des odeurs.

Le grand nombre des filets du nerf olfactoire, est ce qui produit la grande quantité de glandes de la membrane pituitaire; ces glandes n'étant que celles de ces extrémités nerveuses qui se sont épanouies au-dessous des mamelons.

Outre le nerf olfactoire, il entre dans le nez une branche du nerf ophtalmique, c'est-à-dire, d'un des nerfs de l'œil; c'est la communication de ce petit nerf avec celui de l'odorat, qui est cause qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs, & qu'une vive lumière qui nous frape les yeux, nous excite à éternuer; car ce petit nerf dans son principe a des liaisons avec les nerfs des organes de la respiration; ainsi lorsqu'il est vivement ébranlé, il excite dans ces organes les mouvemens convulsifs, qui font l'éternuement.

Le velouté de la membrane pituitaire est tout propre à s'imbiber des vapeurs odorantes; mais il y a encore un autre artifice pour arrêter ces vapeurs sur l'organe. L'intérieur du nez est garni de chaque côté de deux espèces de cornets d'oublie, qui s'avancent très-loin dans cette cavité, en embarrassent le passage, & obligent par-là les vapeurs à se répandre, & à séjourner un certain temps dans leur contour. Cette structure fait que ces va-

peurs agissent plus long-temps, plus fortement, & sur une plus grande étendue de la membrane pituitaire, & par conséquent la sensation en est plus parfaite : aussi voit-on que les chiens de chasse, & les autres animaux qui excellent par l'odorat, ont ces cornets du nez beaucoup plus considérables que ceux de l'homme.

Ces mêmes cornets, en arrêtant un peu l'air qu'on respire par le nez, en adoucissent la dureté dans l'hiver. Et c'est ce bon office qu'ils rendent aux poumons qui expose la membrane pituitaire à la plupart de ces engorgemens qu'on nomme *enchifrénement, rhume de cerveau*. Dans cette maladie, le simple gonflement de cette membrane ferme le passage à l'air, parce que les parois devenues plus épaisses, se touchent immédiatement, ce qui prouve que, quoique la cavité du nez soit très-grande, le labyrinthe que la nature y a construit pour y savourer, si l'on peut dire, les odeurs, y laisse peu d'espace vuide.

Les vapeurs odorantes qui sont l'objet de l'odorat, sont en fait de fluide, ce que les saveurs sont parmi les liqueurs & les sucs. Le sel est toujours l'agent, ou au moins l'instrument, l'aiguillon de la sensation. Tous les sels indifféremment excitent les saveurs; mais il faut qu'ils soient volatils pour faire les odeurs. Les vapeurs aqueuses, sulfureuses, *&c.* dissolvent, charient, modifient l'impression des sels, & concourent à varier les odeurs; en un mot tout ce qu'on peut dire des saveurs, s'applique exactement aux fluides volatils des corps odorans.

La quantité prodigieuse de ces fluides volatils qui s'exhalent sans cesse d'un corps odorant, & cela sans diminuer sensiblement son poids, prouve une division de la matière qui étonne l'imagination.

Le véhicule général des corpuscules odorans est l'air; ces corpuscules sont répandus dans l'atmosphère, & s'y soutiennent, ou parce qu'ils forment un fluide subtil, autant ou plus leger que l'air, dans lequel par conséquent ils doivent demeurer en équilibre, ou s'élever suivant les loix de l'équilibre des liqueurs, ou enfin ces corpuscules, quoique plus pesans que l'air, s'élèvent néanmoins dans ce fluide, par leur grande agitation qui les jette loin du corps odorant, & par l'agitation de l'air même qui les enlève de ce corps. C'est ainsi que la course d'un cheval & le vent enlèvent la poussière si disproportionnée à la nature de l'air.

Ce n'est pas assez que l'air soit comme imbu des particules odorantes, il faut qu'il les apporte dans les cavités, & c'est ce qui est exécuté par le mouvement de la respiration, qui oblige sans cesse l'air à passer, & repasser par ces cavités, pour entrer dans les poumons, ou pour en sortir; c'est pourquoi ceux qui ont le passage du nez fermé par l'enchifrénement, & qui sont obligés de respirer par la bouche, perdent en même-temps l'odorat. M. de la Hire le fils a vu un homme qui s'empêchoit de sentir les mauvaises odeurs, en remontant sa luette, en sorte qu'elle bouchoit la communication du nez à la bouche; alors il respiroit par cette dernière voie.

Ce même passage de l'air dans les cavités du nez, sert quelquefois à nettoyer ces cavités de ce qui les embarrasse, comme lorsqu'on y pousse l'air des poumons avec vio-

lence, soit qu'on veuille se moucher, soit que l'on éternue.

Non-seulement les odeurs flattent ou déplaisent comme les saveurs, mais encore elles relèvent les forces abattues, en aiguillonnant les nerfs, en y rappelant les esprits : quelquefois aussi elles consternent ces mêmes nerfs, les mettent en convulsion, donnent des vapeurs, des syncopes, lorsque leur impression est désagréable. L'imagination ne perd ici rien des droits qu'on lui reconnoît sur tous les sens; d'où vient ce musc, si recherché jadis, donne-t-il aujourd'hui des vapeurs à toutes les dames, & même à une partie des hommes, tandis que le tabac, odeur ammoniacale & venimeuse, fait les délices des odorats les plus susceptibles de délicatesse? Est-ce que les organes sont changés? Non, c'est habitude, préjugé de mode, imagination.

Les hommes ont pour l'ordinaire l'odorat bien moins bon que celui des animaux, & l'on en a vu la raison; cependant la règle n'est pas absolument générale. Il y a dans les îles Antilles des nègres, qui comme les chiens, suivent les hommes à la piste, & distinguent avec le nez, la piste d'un nègre d'avec celle d'un François.

Si l'on en croit le Chevalier d'Igbi, un garçon que ses parens avoient élevé dans une forêt où ils s'étoient retirés, pour éviter les ravages de la guerre, & qui n'y avoit vécu que de racines, avoit un odorat si fin, qu'il distinguoit par ce sens l'approche des ennemis, & en avertissoit ses parens. Il fut cependant fait prisonnier; & ayant changé de façon de vivre, il perdit à la longue cette grande finesse d'odorat: il en conserva néanmoins encore une partie; car étant marié, il distinguoit fort bien, en flairant, sa femme d'une autre, & il pouvoit même la retrouver à la piste, comme un chien fait son maître; un tel mari en Italie seroit un argus plus terrible que celui de la fable.

Il semble donc que la perfection de l'odorat des animaux dépende non-seulement de l'organe, mais encore du genre de vie, & entr'autres de la privation des odeurs fortes, dont les hommes sont sans cesse entourés, & dont leur organe est comme usé, en sorte que les odeurs aussi foibles, & aussi subtiles que celles dont on vient de parler, ne peuvent y faire impression.

Le religieux de Prague dont parle le journal des Savans de 1684, enchérit encore sur les observations précédentes : non-seulement celui-ci connoissoit par l'odorat les différentes personnes; mais ce qui est bien singulier, il distinguoit une fille ou une femme chaste, d'avec celles qui ne l'étoient point. Ce Religieux avoit commencé un Traité nouveau des odeurs, lorsqu'il mourut.

ODORIFÉRANT, ANTE; adjectif. *Odorifer.* Il signifie la même chose qu'odorant, & il s'emploie en prose beaucoup plus qu'en poësie. *Le jasmin est odoriférant. La rose est odoriférante.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, la cinquième longue, & la sixième du féminin très-brève.

ODOWARA; Ville du Japon, dans l'île de Niphon, à trois journées d'Yédo.

ODYSSÉE; substantif féminin. Poëme épique d'Homère, qui a pour sujet le retour d'Ulysse dans l'île d'Ithaque dont il étoit Roi. Ce Héros n'avoit pas l'avantage d'être demi-Dieu par sa naissance, comme

Achille qui étoit fils de Thétis ; mais il en avoit le mérite, c'est-à-dire, qu'il avoit en lui une force d'ame plus qu'humaine & une prudence infinie ; & la protection de Minerve jointe à ces grandes qualités, le rendoit aussi admirable qu'Achille même.

Dans l'Iliade on ne voit que des combats ; c'est la force qui triomphe. Dans l'Odyssée ce sont des malheurs, des dangers dont l'homme se tire par la prudence & par la patience. Dans l'Iliade c'est Jupiter même, le Dieu dont l'attribut est la puissance, qui domine & qui agit en maître. Dans l'Odyssée c'est la Déesse de la raison & de la sagesse qui conduit l'homme & qui le sauve.

L'Iliade est plus faite pour émouvoir, étonner, remuer les passions. L'Odyssée a plus de quoi instruire par ses récits allégoriques, ses peintures, ses maximes. Aussi Achille n'étoit-il qu'un guerrier. Ulysse étoit un sage, & un sage qui luttoit contre les malheurs de l'humanité.

L'Odyssée s'ouvre par un conseil des Dieux, où le retour d'Ulysse est ordonné. Minerve agit de son côté pour le jeune Télémaque ; elle veut le rendre digne de paroître à côté de son père, quand il sera rétabli. Mercure va annoncer à Calypso la volonté des Dieux, & lui ordonner de laisser partir Ulysse. Ce Héros part seul, traverse les mers, & par une tempête que la colère de Neptune a excitée, il est jeté dans l'île des Phéaciens. Il y reste jusqu'à ce qu'on lui accorde un vaisseau qui le transporte à Ithaque : il y arrive, & par le secours de Minerve, il vient à bout de faire périr tous ceux qui avoient abusé de son absence, & commis des désordres dans sa maison & dans son Royaume.

Voila la fable de l'Odyssée, à quelques récits près que le Poëte a insérés comme des épisodes, c'est-à-dire, comme des morceaux qui peuvent être détachés, sans que le poëme change de nature. C'est la même théologie dans l'Odyssée que dans l'Iliade ; c'est le même arrangement de causes célestes avec les causes terrestres. La Divinité règle tout, préside à tout. Ainsi *voyez* ILIADE.

ŒBALIE ; surnom donné au pays de Lacédémone à cause d'Œbalus, compagnon de Phalante ; mais ce surnom n'a pas été borné au pays des Lacédémoniens dans le Péloponèse ; car Virgile appelle Tarente, colonie Lacédémonienne, du même nom d'*Œbalie*.

ŒCOLAMPADE, naquit à Weissemberg, dans la Franconie en 1482, & mourut à Basle en 1531. Il apprit assez bien le grec & l'hébreu : il se fit Moine de Sainte Brigitte, dans le Monastère de Saint Laurent, près d'Augsbourg ; mais il ne persévéra pas long-temps dans sa vocation. Il quitta son monastère pour se rendre à Basle où il fut fait Curé. La prétendue réforme commençoit à éclater ; Œcolampade en adopta les principes, & préféra le sentiment de Zuingle à celui de Luther sur l'Eucharistie. Il publia un traité intitulé de l'exposition naturelle de ces paroles du Seigneur, *ceci est mon corps*. Les Luthériens lui répondirent par un livre intitulé *Syngramma*, c'est-à-dire, écrit commun. Œcolampade en publia un second intitulé *Anti-Syngramma*, & d'autres contre le libre arbitre, l'invocation des Saints, *&c.*

&c. Imitant l'exemple de Luther, Œcolampade se maria, quoique Prêtre, à une jeune fille dont la beauté l'avoit touché : voici comment Erasme le raille sur ce mariage. *Œcolampade*, dit-il *vient d'épouser une assez belle fille ; apparemment que c'est ainsi qu'il veut mortifier sa chair. On a beau dire que le luthéranisme est une chose tragique, pour moi, je suis persuadé que rien n'est plus comique ; car le dénouement de la pièce est toujours quelque mariage, & tout finit en se mariant, comme dans les comédies.*

ŒCUMÉNICITÉ ; substantif féminin. Qualité de ce qui est œcuménique. *On contestoit l'œcuménicité de ce Concile.*

ŒCUMÉNIQUE ; adjectif des deux genres. Universel, de toute la terre habitable. Ainsi l'on dit, *un Concile œcuménique* ; pour dire, un Concile auquel les Évêques de toute l'Église chrétienne ont assisté, ou du moins ont été convoqués. Les Africains ont cependant quelquefois donné ce nom à des Conciles composés des Évêques de plusieurs provinces.

Du Cange observe que plusieurs Patriarches de Constantinople se sont arrogé la qualité ou le titre de *Patriarches œcuméniques* ; & voici à quelle occasion. Les Prêtres & les Diacres de l'Église d'Alexandrie présentant leur requête au Concile général de Chalcédoine, tenu en 451, auquel Saint Léon présidoit par ses Légats, donnèrent ce titre au Pape lorsqu'ils s'adressèrent à lui, en ces termes, comme s'il eût été présent ; *au très-Saint & très-heureux Patriarche œcuménique de de la grande Rome ;* & précédemment en 381, le premier Concile de Constantinople ayant statué que *l'Évêque de Constantinople auroit les prérogatives d'honneur après l'Évêque de Rome, parcequ'elle étoit la nouvelle Rome*, les Patriarches de cette dernière ville prirent aussi le titre de *Patriarches œcuméniques*, sous prétexte qu'on l'avoit donné à Saint Léon, quoiqu'on ne lise nulle part que celui-ci l'ait accepté. Dès l'an 518 Jean III, Évêque de Constantinople, fut appelé *Patriarche œcuménique* ; en 536 Épiphane prit le même titre ; & enfin Jean VI surnommé le *Jeûneur*, le prit encore avec plus d'éclat dans un Concile général de tout l'Orient qu'il avoit convoqué sans la participation du Pape Pelage II, qui condamna en vain toutes ces démarches, puisque les successeurs de Jean le Jeûneur conservèrent toujours ce titre, & qu'on en vit encore un le prendre au Concile de Basle.

Le Pape Saint Grégoire le Grand fut extrêmement irrité de cette conduite des Patriarches de Constantinople, & prétendit que le titre dont ils se paroient étoit un titre d'orgueil & un caractère de l'Antechrist. En effet le terme d'*œcuménique* est équivoque ; car en disant *Patriarche œcuménique* ou *universel*, on peut entendre celui dont la Juridiction s'étend universellement par tout le monde, en tout ce qui regarde le gouvernement général de l'Église, ou celui qui seroit seul Évêque & Patriarche dans le monde, tous les autres n'étant dans l'Église que ses Vicaires ou Substituts ; ou enfin celui qui a pouvoir sur une partie considérable de la terre, en prenant la partie pour le tout, par une figure assez commune à l'écriture qui par cette expression n'entend quelquefois que tout un pays. Le premier de ces trois sens qui est le plus naturel, est celui

qu'adopta le Concile de Chalcédoine quand il permit qu'on donnât ce titre à Saint Léon, à cause de sa primauté d'honneur & de juridiction sur toute l'Église. Les Patriarches de Constantinople le prenoient dans le troisième sens, en qualité de Chefs de l'Église d'Orient, mais après le Pape, de la même manière que le premier Docteur de l'Église de Constantinople, s'appeloit *Docteur œcuménique*. Pour le second sens, ce n'a été ni celui des Pères du Concile de Chalcedoine, ni celui des Patriarches de Constantinople. Il semble pourtant que Saint Grégoire, par une erreur de fait, le leur attribue, puisqu'il n'appelle le titre de Patriarche œcuménique, *un blasphème contre l'Évangile & contre les Conciles*, que parceque, selon lui, quiconque se disoit Patriarche œcuménique, se disoit seul Évêque, & privoit tous les autres de leur dignité qui est d'institution divine. Il est aussi fort probable que les Grecs ou n'expliquèrent point ou expliquèrent mal leur intention, ce qui fit prendre aux papes cette expression en mauvaise part. Aujourd'hui tous les Patriarches Grecs prennent le titre d'*œcuméniques*, ce qui n'emporte qu'une universalité partielle & restreinte à leurs Patriarchats respectifs.

ŒDÉMATEUX, EUSE; adjectif. Qui est attaqué d'œdème, ou qui est de la nature de l'œdème.

ŒDÈME; substantif masculin. *Œdema*. Tumeur molle, blanche, sans douleur, ordinairement sans inflammation, cédant à l'impression du doigt & la retenant quelque temps, causée par une sérosité filtrée dans les cellules du corps graisseux, ou dans les vaisseaux lymphatiques dilatés & devenus variqueux.

Il n'est aucune partie qui ne puisse être attaquée d'œdème; mais il occupe principalement les paupières, le visage, les mains, les bras, les pieds & les jambes, d'où il se répand quelquefois sur toute l'habitude du corps sous le nom de *leucophlegmatie*. C'est la suite assez ordinaire des pertes de sang, des fièvres intermittentes, & autres maladies tant aigues que chroniques: les ligatures & la compression le produisent aussi; on voit souvent le visage bouffi par le gonflement des parotides, & les jambes gorgées dans le dernier temps de la grossesse, par le volume de la matrice.

On juge bien qu'on a peu à craindre de ces sortes d'œdèmes accidentels; mais il n'en est pas de même de celui qui est la suite des maladies chroniques, & qui est souvent l'avant-coureur de l'anasarque ou de toute autre hydropisie. On peut vivre long-temps avec les jambes œdémateuses, surtout lorsque la chaleur du lit ou la situation horisontale en dissipent l'enflure; mais lorsque l'engorgement & la tension sont extrêmes, il s'y forme une phlogose érésipélateuse, & il s'y élève même des phlyctènes qui menacent la partie de gangrène.

L'œdème qui tient à quelque accident, n'a guère besoin de remèdes; mais celui qui reconnoît un vice intérieur tant dans les solides que dans les liquides, exige de prompts secours. Les stomachiques & les fortifians, les apéritifs & les diurétiques, les purgatifs hydragogues & les sudorifiques sont les remèdes les plus usités; mais on ne doit pas négliger les *topiques réso-*

lutifs & fortifians ; tels sont la décoction d'absinthe, de sauge, de romarin & de fleur de sureau dans le vin ; l'eau de vie, l'eau de chaux, l'esprit de sel ammoniaque, la lessive de cendres de sarment, & enfin les fomentations où l'on fait entrer les roses rouges & les balaustes, l'alun, la boule de Mars, *&c.* Quelques-uns estiment beaucoup le cataplasme de feuilles d'ièble & de sureau pilées, avec l'esprit de vin : on s'est encore bien trouvé quelquefois pour l'enflure des jambes, de porter des bas de peau de chien, ou de faire appliquer une bande qui comprime également toutes les parties qui sont le siége de l'œdème. Quelquefois lorsque l'enflure est à un certain point, on dégorge la partie par des mouchetures ou de légères scarifications qu'on fomente ensuite avec l'eau vulnéraire ou avec l'eau de vie camphrée, lorsqu'on craint la gangrène dont les vérolés, les scorbutiques, les scrophuleux sont menacés. L'œdème phlegmoneux, l'éréfipélateux & le squirrheux demandent des remédes combinés.

ŒDÉMOSARQUE ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Espèce de tumeur d'une nature moyenne entre l'œdème & le sarcoma ; c'est une espèce de loupe formée par des sucs blancs congelés, & qui n'ont pas acquis un degré d'épaississement qui les fasse résister à l'impression du doigt.

ŒDIPE ; fils de Laïus, Roi de Thèbes, & de Jocaste, fille de Créon. Laïus, quelque temps après son mariage, ayant appris de l'Oracle d'Apollon qu'il périroit de la main d'un fils qui lui naîtroit, résolut de n'en point élever, comme nous l'avons dit à l'article de ce Prince, où l'on a vu aussi que les précautions qu'il avoit prises ne purent lui faire éviter sa destinée.

Œdipe qui ignoroit de quels parens il tenoit le jour, ayant de son côté consulté l'Oracle d'Apollon pour apprendre où il pourroit les retrouver, en reçut pour réponse que s'il retournoit dans le lieu de sa naissance, il étoit menacé de tuer son père & d'épouser sa mère. La crainte de commettre ces crimes le détermina à se bannir volontairement de Corinthe qu'il regardoit comme sa Patrie. Ce fut en s'éloignant de cette ville & en croyant s'expatrier, qu'il rencontra Laïus son père qu'il ne connoissoit pas !, dans un défilé du mont Cytheron, & qu'il le tua dans la querelle qui s'étoit élevée entr'eux au sujet du passage. *Voyez* Laïus.

Œdipe, après cette victoire, continua son chemin vers Thèbes, dans le dessein d'y signaler son courage & son adresse contre un monstre femelle qui désoloit cette ville & les campagnes des environs. On l'appeloit sphinx, & on lui donnoit pour père & mère deux autres monstres, Typhon & Echidna. Il avoit la tête, le visage & les mains d'une jeune fille, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, les griffes d'un lion, & les aîles semblables à celles de l'aigle. Il se tenoit sur une montagne près de Thèbes, & de là se jetoit sur les passans ; il leur proposoit des énigmes, & les obligeoit de les expliquer à peine d'être dévorés. On cite entr'autres celle ci ; » qui est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi & trois le soir ? On avoit inutilement tenté d'en donner l'explication, & déjà un grand

nombre de malheureux avoient été les victimes de la cruauté du monstre. Créon qui après la mort de Laïus gouvernoit les Thébains, fit publier dans toute la Grèce que Jocaste sa sœur & veuve de Laïus, & la Couronne de Thèbes, seroient le prix de celui qui expliqueroit l'énigme. Œdipe vint se présenter après plusieurs autres qui avoient échoué; il expliqua l'énigme en cette sorte: » cet animal, dit-il, » est l'homme qui le matin, c'est-» à-dire, dans son enfance, se » traîne sur les pieds & sur les » mains; il marche à midi sur ses » deux pieds, & le soir il s'aide » d'un bâton pour se tenir, ce qui » fait les trois pieds. » Le monstre eut tant de dépit qu'on eût enfin trouvé la solution de l'énigme, qu'il se précipita du haut d'un rocher & se rompit le cou. L'explication la plus ordinaire de cette fable, est qu'une fille naturelle de Laïus mécontente de son père, s'étoit jointe à une troupe de bandits qui désoloient les environs de Thèbes; qu'Œdipe avec des troupes dont Créon lui avoit donné le commandement, trouva le moyen de la surprendre avec les complices de ses brigandages, dans les défilés où ils se tenoient cachés. Œdipe, pour ce service, épousa Jocaste & obtint la couronne de Thèbes. Sa femme lui donna deux fils Etéocle & Polynice, & deux filles, Antigone & Ismène. Il y avoit plusieurs années qu'il jouissoit tranquillement du fruit de sa valeur & de sa vertu, lorsque la peste vint affliger la ville de Thèbes. Après qu'on eût employé inutilement les remèdes humains pour la faire cesser, Œdipe envoya Créon son beaufrère à Delphes pour y consulter Apollon sur ce qui avoit attiré le courroux des Dieux, & sur les moyens de les appaiser. La réponse de l'Oracle fut que la ville de Thèbes nourrissoit dans son sein le meurtrier de Laïus, & que le cruel fléau qui la désoloit, ne cesseroit que lorsque le coupable seroit hors de son territoire, & qu'on l'auroit dévoué aux Furies par les plus fortes imprécations. Il s'agissoit de connoître le meurtrier sur lequel l'Oracle ne s'étoit point expliqué nommément. Œdipe qui voit avec douleur périr ses sujets, fait toutes les perquisitions possibles pour le découvrir; il interroge Créon, Jocaste, & surtout le véridique Tirésias à qui Jupiter lui-même avoit accordé la connoissance de l'avenir, & qu'une longue expérience avoit instruit à fond dans l'art de la divination. Quel fut le désespoir de ce Prince, lorsqu'il apprit que les imprécations qu'il avoit lancées, retomboient sur lui, & qu'il ne put douter qu'il étoit le criminel dont les Dieux demandoient la punition. Il se fit lui-même justice en se bannissant volontairement de Thèbes; mais pénétré en même temps de l'horreur de son état, il se crut indigne de voir la lumière du jour, & s'arracha lui-même les deux yeux. Jocaste alla s'enfermer pour se dérober à la vue des hommes, & se pendit de désespoir. Antigone fille aînée d'Œdipe, ne l'abandonna pas, & ce fut un spectacle bien touchant que de voir cette pieuse Princesse guider les pas incertains de son père, & lui procurer les secours que les hommes lui refusoient, pour ne pas encourir les malédictions qu'Œdipe avoit prononcées contre ceux qui auroient quelque communication avec le meurtrier de Laïus.

Elle le conduisit près de Colone, bourg de l'Attique, dans un bois consacré aux Euménides, dont l'entrée étoit interdite à tous profanes, & encore plus aux criminels que poursuivoit la vengeance céleste. Quelques Athéniens surpris de l'y voir, voulurent le forcer d'en sortir; & il couroit risque de périr par leurs mains pour ce nouveau crime, si Antigone ne les eût fléchis par ses prières & par ses larmes. Il fut mené à Athènes où Thésée le reçut avec humanité, & il y passa le reste de ses jours.

ŒIL; substantif masculin dont le pluriel est *yeux*. *Oculus*. L'organe de la vue.

Le globe de l'œil est composé extérieurement de plusieurs membranes les unes sur les autres, qui tirent leur origine d'un nerf qui vient du cerveau, & qui porte le nom de *nerf optique* : le dedans est rempli par trois humeurs de différente consistance, dont l'usage est de donner lieu à la réfraction des rayons de lumière par le moyen desquels nous voyons les objets.

Le *nerf optique*, aussi bien que les autres, a trois parties principales; savoir, la *dure-mère* qui l'enveloppe extérieurement; la *pie-mère* qui est comme une seconde enveloppe; & enfin la *moelle* qui est une substance plus molle : ces trois parties se dilatent pour former le globe de l'œil, & portent enfin différens noms.

La première qui est une expansion de la dure-mère, se nomme *sclérotique* ; elle forme cette partie antérieure de l'œil que l'on peut toucher immédiatement avec le doigt; elle est transparente comme de la corne, ce qui la fait nommer aussi *cornée transparente*. Cette partie de l'œil, à cause de la saillie qu'elle a, procure à la vue une plus grande étendue. Si la cornée étoit plane & à fleur de l'orbite, l'animal ne verroit que les objets qui sont devant lui, à moins qu'il ne tournât la tête à tout instant; au lieu qu'étant arrondie & saillante, elle fait voir distinctement ce qui est devant l'œil, & appercevoir, au moins confusément, ce qui est sur les côtés, jusqu'à une certaine distance.

L'*iris* est ce cercle coloré que l'on apperçoit sous la cornée transparente, & au milieu duquel il y a un trou rond qu'on nomme la *prunelle* ou la *pupille*. L'iris est formé par l'épanouissement de la pie-mère; cet iris varie de couleur dans les différens individus, & il est composé de fibres musculaires qui sont ou en cercles concentriques ou en rayons; leur usage est de dilater ou de rétrécir l'ouverture de la prunelle, afin de n'y laisser entrer que la quantité de rayons convenable, & que l'impression ne soit pas trop vive & ne fatigue pas l'organe. Aussi lorsque nous passons d'un lieu obscur dans un lieu éclairé, l'ouverture de la pupille se rétrécit, mais plus ou moins, suivant la sensibilité des yeux : au contraire elle s'élargit lorsque nous passons du grand jour à l'obscurité. Ce phénomène s'observe d'une manière bien sensible dans les chats dont la pupille est étroite & de forme ovale dans le jour, & ronde & très-ouverte dans la nuit.

La couronne ciliaire qui n'est elle-même qu'une partie de l'épanouissement de la pie-mère, tient suspendu vis-à-vis de la prunelle un corps transparent d'une figure len-

ticulaire que l'on nomme le *cristallin*.

La partie médullaire du nerf optique s'épanouit aussi & produit une troisième membrane très-fine qui tapisse tout l'intérieur de l'œil, en se terminant à la couronne ciliaire; c'est ce qu'on nomme la *rétine*, partie de l'œil sur laquelle se fait vraiment la sensation des objets.

Toutes les parties dont nous venons de parler, partagent l'intérieur du globe en trois chambres. Les deux premières renferment une liqueur claire comme de l'eau, qu'on nomme *l'humeur aqueuse*. Derrière l'humeur aqueuse est le cristallin qui est enchâssé dans la couronne ciliaire, & se trouve suspendu vis-à-vis de la prunelle. Derrière le cristallin est la dernière chambre qui contient une substance très-limpide, d'une consistance assez semblable à celle de la gelée de viande, & qu'on appelle *l'humeur vitrée*.

Telle est la structure merveilleuse de l'œil: la lumière réfléchie par les objets que nous voyons, passe par l'ouverture de la pupille, & elle subit au travers de la cornée transparente, de l'humeur aqueuse, du cristallin & de l'humeur vitrée, les réfractions nécessaires pour que les objets viennent se peindre sur la rétine plusieurs ensemble, tous sans se confondre, avec leurs couleurs naturelles. Sans cet organe, toutes les merveilles du ciel & de la terre, qui viennent, pour ainsi dire, nous toucher nous-mêmes, n'existeroient plus pour nous: sans cet organe nous ne connoîtrions l'approche des corps que lorsque nous en serions frappés ou terrassés.

On dit que *les yeux sont le miroir de l'ame*; pour dire, que les différens mouvemens, que les différentes passions dont l'ame est agitée, paroissent ordinairement dans les yeux.

On dit d'une personne qu'on aime fort, d'une chose que l'on conserve précieusement, *qu'on l'aime comme ses yeux, plus que ses yeux; qu'on la conserve comme la prunelle de l'œil.*

On dit, *avoir le jour dans les yeux, le soleil dans les yeux*; pour dire, avoir le visage tourné du côté du soleil, du côté du grand jour. Et l'on dit dans le même sens, que *le Soleil*, que *le grand jour donnent dans les yeux.*

On dit, qu'*un homme a de bons yeux*; pour dire, qu'il voit promptement & distinctement de certaines choses qui échapperoient aux autres. *Ce Joaillier se connoît bien en diamans, il a de bons yeux.*

On dit aussi, qu'*un homme a des yeux d'aigle, des yeux de lynx*; pour dire, qu'il voit, qu'il découvre les objets de loin.

On dit aussi figurément, qu'*un homme a de bons yeux*; pour dire, qu'il a de la pénétration dans les affaires, qu'il n'est pas aisé de le tromper. Et qu'*il a des yeux d'Argus*; pour dire, qu'il est fort vigilant, qu'il observe toutes choses, & que rien n'échappe à son attention.

On dit proverbialement & populairement, *avoir les yeux plus grands que la panse*; & cela se dit d'un homme qui s'étant mis à table avec appétit & comme croyant devoir tout manger, se trouve bien plutôt rassasié qu'il n'auroit cru.

On dit proverbialement, qu'*un homme a les yeux malades, les yeux*

bouchés, *les yeux de travers*, *les yeux aux talons*; pour dire, qu'il ne voit pas les choses telles qu'elles sont & qu'elles paroissent à ceux qui ont de bons yeux. Et l'on dit aussi proverbialement à un homme à qui l'on reproche d'avoir fait inconsidérément quelque chose autrement qu'il ne falloit, *où aviez-vous les yeux? Aviez-vous les yeux aux talons?*

On dit proverbialement & populairement, *avoir les yeux pochés au beurre noir*, *avoir les yeux en compote*; pour dire, avoir les yeux livides & meurtris de quelque coup, avoir les yeux rouges & malades de quelque fluxion.

On dit, qu'*un homme n'a des yeux que pour une personne*; pour dire, qu'il n'a d'affection que pour une personne, & que tout le reste lui est indifférent.

On dit aussi, qu'*un homme ne voit rien que par les yeux d'autrui*; pour dire, qu'il ne connoît les choses, qu'il n'en juge que par le rapport d'autrui, & qu'il ne trouve rien de bien ou de mal que suivant le jugement qu'en fait la personne pour qui il est prévenu.

On dit proverbialement, *œil pour œil*, *dent pour dent*; pour signifier la peine du talion.

On dit, par un proverbe tiré de l'évangile, qu'*un homme voit une paille dans l'œil de son prochain*, & *qu'il ne voit pas une poutre dans le sien*; pour dire, qu'on s'apperçoit aisément des défauts d'autrui, quelque légers qu'ils puissent être, & que la plupart du temps on ne voit pas les siens, quelque grands qu'ils soient.

On dit, *avoir l'œil à quelque chose*, *sur quelque chose*; pour dire, en avoir soin, y veiller, y prendre garde. Et *avoir l'œil sur quelqu'un*; pour dire, prendre garde à sa conduite. *J'aurai l'œil à cela. J'aurai l'œil à tout. Ayez les yeux sur les ouvriers.*

On dit aussi, *avoir les yeux sur quelqu'un*; pour dire, le regarder attentivement. Et on dit, que *tout le monde a les yeux sur un homme*, *les yeux tournés*, *les yeux arrêtés sur un homme*; qu'*un homme est exposé aux yeux du public*; pour dire, que sa dignité, que le poste où il est, que sa situation présente font que le public observe attentivement toutes ses démarches, toutes ses actions.

On dit figurément, *fermer les yeux sur quelque chose*; pour dire, faire semblant de ne la pas voir.

On dit figurément & familièrement, *donner un coup d'œil à quelque chose*; pour dire, voir, regarder quelque chose comme en passant.

On dit, qu'*un homme a le coup d'œil excellent*; pour dire, qu'il voit promptement le parti qu'il doit prendre dans une circonstance inopinée.

On dit aussi, en parlant de la vue d'un paysage, de l'aspect d'une maison & de choses semblables, que *le coup d'œil en est beau*, que *c'est un beau coup d'œil*; pour dire, que l'aspect, que la vue en est agréable. Et on appelle *le premier coup d'œil*, ce qu'on apperçoit d'abord, ce qui s'offre, ce qui se présente d'abord à la vue. *Le premier coup d'œil de ce jardin est assez beau.*

On dit, *voir de bon œil*, *regarder de bon œil*, *de mauvais œil*; *voir les choses d'un œil indifférent*, *d'un œil jaloux*, *d'un œil de concupiscence*, *d'un œil d'envie*, *d'un œil de pitié*, *d'un œil de compassion*, *d'un œil de colère*, *d'un œil d'indignation*, *d'un œil de mépris*, &c. Et au pluriel,

avec des yeux indifférens, *avec des yeux jaloux*, *avec des yeux de concupiscence*, *d'envie*, *de pitié*, *de compassion*, *de colère*, *d'indignation*, *de mépris*, &c. pour dire, regarder avec des sentimens d'indifférence, de jalousie, de colère, &c.

On dit aussi, *voir les choses d'un autre œil*, *avec d'autres yeux qu'on ne faisoit*; pour dire, les voir avec des sentimens différens de ceux qu'on avoit auparavant.

On dit, qu'*une chose se voit à l'œil*, qu'*on en juge à l'œil*; pour dire, qu'il suffit de la regarder pour la connoître, pour en juger. Et l'on dit, *à vue d'œil*; pour dire, autant qu'on en peut juger par la vue seule. On dit encore, *à vue d'œil*; pour dire, visiblement; & cela se dit par exagération, en parlant des choses dans lesquelles il arrive quelque changement qui est véritablement imperceptible aux yeux dans le temps qu'il se fait, mais qui ne laisse pas de paroître notable au bout de quelque temps. *Cet enfant croît à vue d'œil. Cette femme embellit tous les jours à vue d'œil. Ce malade diminue, dépérit, s'affoiblit à vue d'œil.*

On dit, *faire toucher une chose au doigt & à l'œil*; pour dire, la démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables, telles que sont ordinairement celles de la vue & du toucher. Et l'on dit en plaisanterie, qu'*une montre va au doigt & à l'œil*; pour dire, qu'on la fait aller comme on veut, qu'on en avance & qu'on en recule l'aiguille selon l'heure qu'il est. Il est familier.

On dit proverbialement, que *l'œil du maître engraisse le cheval*; & on le dit aussi dans un sens plus étendu, pour dire que quand un maître a soin de prendre garde à ce qui se passe dans son domestique, tout en va mieux.

On dit, *avoir bon pied*, *bon œil*; pour dire, être vigoureux, se porter bien; & en ce sens il ne se dit guère que d'un homme qui n'est déjà plus jeune. *Il est un peu âgé, mais il a bon pied, bon œil.* Il est du style familier.

On dit aussi la même chose, pour dire, être vigilant, se tenir sur ses gardes. *En ces sortes d'affaires & avec ces gens-là il faut avoir bon pied, bon œil.* Il est du style familier.

On dit proverbialement & figurément, *avoir un œil aux champs & l'autre à la ville*; pour dire, prendre garde à tout, être attentif à tout.

On dit encore dans le même sens, *avoir l'œil au guet.* Et l'on dit aussi, *faire la guerre à l'œil*; pour dire, prendre garde attentivement à tout ce qui se passe, afin de profiter de l'occasion.

On dit proverbialement & populairement, *non plus qu'il en peut entrer dans l'œil*; pour dire, point du tout.

On dit proverbialement, en parlant des accidens communs de la vie, *autant nous en pend à l'œil*; pour dire, qu'il nous en peut arriver autant.

On dit, *avoir quelque chose devant les yeux*; pour dire, en avoir l'idée, l'imagination tellement remplie, qu'on en fasse la règle de sa conduite. *Avoir l'honneur devant les yeux. Avoir la crainte de Dieu devant les yeux.*

On dit, qu'*une chose donne dans les yeux*, *éblouit les yeux*; pour dire, qu'elle plaît, qu'elle a un éclat qui surprend. Et on dit familièrement, *donner dans l'œil à quelqu'un*; pour dire,

dire, faire une impression vive sur quelqu'un par ses agrémens extérieurs.

On dit aussi figurément & familièrement, *jeter de la poudre aux yeux ;* pour dire, éblouir, surprendre par quelqu'éclat extérieur, par quelque apparence trompeuse.

On dit familièrement, qu'*une chose fait mal aux yeux à quelqu'un*, qu'*elle lui blesse les yeux ;* pour dire, qu'elle lui déplaît, qu'elle lui cause du chagrin, de la jalousie.

On dit familièrement, qu'*une chose creve les yeux ;* pour dire, qu'il est en quelque façon impossible de ne la pas voir. *Vous cherchez votre livre, il vous crève les yeux.*

On dit aussi familièrement, qu'*une chose crève les yeux ;* pour dire, qu'il n'est presque pas possible de l'ignorer, qu'on la voit, qu'on la sait, malgré qu'on en ait : & en ce sens, cela ne se dit ordinairement que des choses qu'on cherche à cacher.

On dit encore familièrement d'une chose qui est d'une vérité claire & manifeste, qu'*elle crève les yeux*, qu'*elle saute aux yeux*.

On dit, *fasciner les yeux ;* pour dire, les éblouir par des prestiges, par des tours de subtilité. On le dit aussi, pour dire, tromper par un faux éclat, par une fausse apparence.

On dit, *faire les doux yeux, les yeux doux à une personne ;* pour dire, lui témoigner de l'amour. Il est familier.

On dit, *manger, dévorer quelqu'un des yeux ;* pour dire, le regarder avec une extrême attention. Et *le couver des yeux ;* pour dire, le regarder avec de grands sentimens d'affection & de tendresse. Il est familier.

Et on dit, *dévorer une chose des yeux ;* pour dire, la regarder avec une extrême envie de la posséder, & avec une espèce d'avidité.

On dit familièrement & en plaisanterie, *pour vos beaux yeux, pour ses beaux yeux ;* pour dire, pour l'amour de vous, pour l'amour de lui, pour l'amour d'elle. *Ne croyez pas que ce soit pour vos beaux yeux qu'il vous ait rendu ce service-là, c'est qu'il croit que vous pouvez lui en rendre de plus grands.*

On dit proverbialement, *loin des yeux, loin du cœur ;* pour dire, qu'ordinairement la présence de l'objet entretient l'amour, la bienveillance, & que l'absence au contraire le détruit.

On dit figurément, qu'*un homme commence à ouvrir les yeux ;* pour dire, qu'il commence à voir, à découvrir les choses qu'il avoit ignorées auparavant, pour n'y avoir pas fait d'attention. Et l'on dit qu'*un homme ferme les yeux à toutes sortes de considérations ;* pour dire, qu'il ne veut rien écouter de tout ce qu'on lui peut dire pour le détourner de la résolution qu'il a prise.

On dit aussi, qu'*on a ouvert les yeux à quelqu'un sur quelque chose ;* pour dire, qu'on lui a donné sur cela des lumières, des connoissances qu'il n'avoit point auparavant.

On dit dans le même sens, qu'*un homme a un bandeau sur les yeux ;* pour dire, qu'il est préoccupé de quelque passion qui l'empêche de juger sainement des choses.

On dit, *attacher les yeux, arrêter les yeux, jeter les yeux, porter les yeux sur quelque chose ;* pour dire, attacher, arrêter ses regards, re-

garder avec attention, porter la vue sur quelque chose.

On dit aussi, qu'*une chose attache les yeux, arrête les yeux agréablement*; pour dire, qu'on prend plaisir à la voir, à la considérer.

On dit figurément, *jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose*; pour dire, songer à lui par rapport à cette chose là. *On a jeté les yeux sur lui pour une telle charge, pour un tel emploi.*

Et l'on dit, *jeter les yeux sur quelque chose, sur quelque ouvrage*; pour dire, l'examiner en passant & légèrement.

On dit, qu'*une fille a été élevée sous les yeux de sa mère, qu'elle a toujours été sous ses yeux*; pour dire, que sa mère a eu une grande attention sur sa conduite, & ne l'a point perdue de vue.

On dit figurément & familièrement, *avoir des affaires jusque par dessus les yeux*, pour dire, en avoir tant qu'à peine on y peut suffire.

On dit, qu'*une chose s'est passée aux yeux, sous les yeux de quelqu'un*; pour dire, en sa présence; & par exagération, *aux yeux, devant les yeux de tout le monde, de toute la terre*; pour dire, au vu & au su de tout le monde, en présence de beaucoup de monde. *Il y a longtemps qu'il en use de la sorte aux yeux de tout le monde. Cela s'est passé aux yeux de tout le monde.*

On dit proverbialement, *les yeux fermés, les yeux clos*; pour dire, sans avoir besoin de se servir de ses yeux. *J'en sais si bien le chemin, que je pourrois y aller les yeux clos, les yeux fermés.*

On le dit aussi lorsque par confiance en quelqu'un ou par déférence, on se porte à faire ce qu'il souhaite, sans vouloir rien examiner après lui. *Il signa le contrat les yeux clos, les yeux fermés.*

On dit, que *l'œil de Dieu voit tout, qu'il pénetre tout, qu'il perce le fond des abymes*; pour dire, qu'il n'y a rien de caché à la connoissance de Dieu.

On appelle figurément & poétiquement le soleil, *l'œil de la nature, l'œil de l'Univers.*

On dit figurément, que *l'Archidiacre est l'œil de l'Évêque*; pour dire, que c'est de lui principalement que l'Évêque se sert pour connoître ce qui se passe dans l'étendue d'un Archidiaconé.

On dit figurément, que *les Ministres sont les yeux des Princes*; pour dire, que le Prince se sert de ses Ministres pour être informé par eux des choses qu'il ne peut pas voir, qu'il ne peut connoître par lui-même.

On dit figurément, *voir les choses par les yeux de l'esprit*; pour dire, les examiner par la raison; & *les voir par les yeux de la foi*; pour dire, les considérer avec les dispositions, les impressions, les sentimens que donne la foi.

On dit figurément d'un homme qui a de fort gros yeux, ou d'un homme dont la fureur est peinte dans les yeux, que *les yeux lui sortent de la tête.*

On dit encore d'un homme qui a de gros yeux, qu'*il a des yeux de bœuf*; de celui qui a les yeux entre gris & roux, qu'*il a des yeux de chat*; & d'un vin paillet, tel qu'est ordinairement le vin d'Aïy, le vin de Chably dans la primeur, que *c'est un vin de couleur d'œil de perdrix*, ou simplement *œil de perdrix.*

On dit, qu'*un cheval a l'œil vai-*

ton; pour dire, qu'il a un œil dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, l'autre œil n'étant pas de même.

On dit d'une grosse carpe, d'un brochet, *&c.* Qu'*ils ont un pied, deux pieds entre œil & batte;* pour dire, qu'ils ont deux pieds de longueur entre les yeux & la queue.

On appelle *œil artificiel*, un œil de verre ou de métal qu'on met à la place d'un œil naturel.

Les yeux artificiels peuvent être faits d'or, d'argent ou d'émail. Les yeux d'or ou d'argent, doivent être peints ou émaillés de façon à imiter la couleur naturelle. L'inconvénient d'un œil de métal, est de gêner par son poids, & de procurer un écoulement d'humeur chassieuse fort incommode. L'œil de verre ou d'émail est bien plus léger, & l'on n'en emploie point d'autres; il y a des ouvriers à Paris qui les font, en imitant si parfaitement les couleurs de l'œil sain, qu'on ne s'apperçoit pas que celui qui porte un œil artificiel, soit privé de l'un de ses yeux. Fabrice d'Aquapendente, fait le même éloge des yeux de verre, qu'on construisoit de son temps à Venise.

L'*œil artificiel* doit être différemment configuré, suivant les cas où son application est nécessaire. Lorsqu'on a perdu les humeurs de l'œil, à l'occasion d'une plaie, ou d'un abcès qu'il a fallu ouvrir, *&c.* les membranes qui composent le globe sont conservées; il reste un globe informe, une espèce de moignon qui fait les mêmes mouvemens que l'œil sain par l'action des muscles. Dans ce cas, l'œil artificiel est un hémisphère allongé, dont la partie concave s'adapte sur le moignon de l'œil. On est bientôt habitué à porter cette machine qu'on glisse très-facilement sous les paupières; on la porte tout le jour, & on l'ôte le soir pour la laver, & on la remet le matin. Cette précaution journalière n'est pas indispensablement nécessaire; mais la propreté l'exige autant que l'amour propre. L'œil artificiel crasseux, est comme un vase de porcelaine mal nettoyé; faute de soin, les gens clairvoyans s'appercevroient de l'artifice.

Si l'on a perdu le globe de l'œil par extirpation, la cavité de l'orbite est plus ou moins remplie d'une chair vermeille, dont les bourgeons ont été fournis par les graisses qui entouroient l'œil extirpé. Dans ce cas l'*œil artificiel* doit avoir postérieurement une surface plus ou moins convexe; ordinairement il lui faut à peu près la figure d'un noyau d'abricot; mais si les choses étoient disposées de façon que rien ne pût tenir dans l'orbite, il y auroit encore une ressource pour éviter le désagrément d'être défiguré, faute de pouvoir faire usage d'un œil artificiel. Ambroise Paré a prévu ce cas; il fait porter l'œil artifiel à l'extrémité d'un fil de fer, applati & couvert de ruban qui passera par-dessus l'oreille, & autour de la moitié de la tête. Dans le cas où l'on auroit été obligé d'extirper les paupières cancéreuses avec l'œil, ou en conservant l'œil sain, on pourroit, au lieu d'une lame d'acier élastique, porter un œil garni de paupières, ou seulement des paupières artificielles. Le besoin suggérera tous les artifices capables de réparer les difformités.

On appelle aussi *œil artificiel*, une espèce de petit globe, à peu près comme celui de l'œil, & traversé dans sa longueur par un tuyau qui

est garni d'un verre lenticulaire à l'une de ses extrémités, & à l'autre est adapté un papier huilé, qu'on place à peu près au foyer du verre, & sur lequel viennent se peindre dans l'obscurité les images renversées des objets extérieurs; cet œil artificiel est une espèce de chambre obscure, & il représente la manière dont les images des objets extérieurs se peignent au fond de l'œil, qui est lui-même une chambre obscure naturelle.

Figurément & familièrement, on appelle les lunettes, *des yeux*. *J'ai laissé mes yeux sur cette table.*

Oeil, se dit aussi de diverses choses, par quelque sorte de convenance & de ressemblance. Ainsi en termes d'Architecture, *œil de bœuf*, se dit d'une espèce de petite lucarne, faite en rond ou en ovale dans la couverture des maisons; & dans cette acception, on dit au pluriel, *des œils de bœuf.*

Oeil de dôme, se dit de l'ouverture qui est au haut de la coupe d'un dôme, comme au Panthéon, à Rome, & qu'on couvre le plus souvent d'une lanterne, ainsi que la plûpart des dômes.

Oeil de volute, se dit du petit cercle du milieu de la volute ionique, où l'on marque les treize centres pour en décrire les circonvolutions.

Oeil de pont, en termes d'Architecture hydraulique, se dit de certaines ouvertures rondes au-dessus des piles, & dans les reins des arches d'un pont, qu'on fait autant pour rendre l'ouvrage léger, que pour faciliter le passage des grosses eaux, telles qu'il y en a, par exemple, au Pont Neuf de la Ville de Toulouse, & à ceux que Michel-Ange a bâtis sur l'Arno, à Florence.

Oeil, se dit en termes d'Arts, de certaines ouvertures qui se trouvent en plusieurs outils ou instrumens, & qui servent à les emmancher; *L'œil d'un marteau, d'une pioche*, &c.

On dit aussi; *l'œil d'un étau*, pour signifier le trou par où passe la vis. Et *l'œil d'une meule*; pour dire, le trou qu'elle a dans son centre.

On dit encore, l'*œil d'une grue*, *d'un engin*, *d'une chèvre*, & autres semblables machines à élever des fardeaux; pour dire, le trou par où passent les cables.

Oeil, se dit en termes d'Éperonniers, du trou qui est au haut de la branche du mors, & par où passe la têtière.

Oeil, se dit en termes de Fourbisseurs, de la partie d'une garde qui est entre la poignée & la plaque. On la nomme aussi quelquefois corps. Elle se termine en bas par une batte.

En termes d'Horloger, on appelle *œil d'un ressort*, une fente longue, faite à chacune des extrêmités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule, pour le faire tenir aux crochets du barillet & de son arbre.

On appelle *yeux*, certains vides, certains trous qui se trouvent dans la mie du pain, & dans certains fromages; & en ce sens on ne se sert jamais que du pluriel. *Du pain qui n'a point d'yeux. Un fromage qui a de grands yeux.*

Oeil, se dit en termes de Tireurs d'Or, de la plus petite ouverture d'une filière par où passe le lingot de quelque métal pour le réduire en fil.

Oeil de Perdrix, se dit dans la Fabrique des étoffes de soie, d'un petit anneau de fer rond très-poli, dans lequel passe la corde de rame. On met autant d'yeux de perdrix qu'on veut attacher de semples au rame; les cordes de semples sont

attachées aux yeux de perdrix, afin que le frottement de la corde de semple contre celle de rame, ne l'use pas si vîte.

Oeil de Pie, se dit en termes de Marine, des trous ou œillets qu'on fait le long du bas de la voile, au-dessus de la ralingue, pour y passer des garottes de ris.

Oeil, en termes d'Imprimerie, s'entend assez généralement des différentes grosseurs des caractères, considérés par leur superficie, qui est l'*œil;* on dit, par exemple, le gros-romain est à plus gros œil que le saint-Augustin; ce cicero est d'un œil plus petit que celui dont est imprimé tel ouvrage: Ainsi des autres caractères supérieurs ou inférieurs. Si l'on considère ces mêmes caractères par la force des corps, il faut alors appeler chaque caractère par le nom que lui a donné l'usage.

Par *œil de la lettre*, les Imprimeurs entendent la partie gravée dont l'empreinte se communique sur le papier par le moyen de l'impression; & ils distinguent dans cette même partie gravée ou œil, trois sortes de proportions, dimensions, ou grosseurs; parce qu'il est possible en effet, & assez fréquent, de donner au même corps de caractère une de ces trois différences, qui consistent à graver l'œil, ou gros ou moyen, ou à petit œil. Cette différence réelle dans l'art de la gravure propre à la fonderie en caractères, & apparente au lecteur, n'en produira aucune dans la justification des pages & des lignes, si le moyen ou petit œil est fondu sur le même corps que le gros œil ou l'œil ordinaire.

Œil, se dit en termes de Jardinage, d'un petit point rond qui vient le long des branches des arbres d'où sortent les jeunes pousses qui produisent les fleurs & les fruits; il n'y a de différence entre *œil* & *bourgeon*, qu'en ce que l'œil demeure long-temps en repos jusqu'à l'arrivée de la sève; au lieu qu'alors le bourgeon s'enfle & se manifeste; de sorte qu'on peut dire qu'il est un œil animé.

On appelle *œil rond*, celui qui est enflé & propre à former une branche à fruit.

Oeil plat est celui qui ne donne que du bois; on dit encore *œil poussant*, *œil dormant*.

Le premier est employé quand on greffe dans la pousse ou dans le temps de la sève.

Le second veut dire qu'on greffe entre les deux sèves, temps où les yeux ne sont point animés.

Œil, se dit figurément, & toujours au singulier, du lustre & de l'éclat, des étoffes, & autres marchandises d'une certaine beauté extérieure qui frappe la vue, & qui ne fait pourtant pas la plus grande perfection. Néanmoins comme on est souvent plus touché de l'œil & du lustre d'une étoffe que de sa bonne fabrique, c'en est aussi une des meilleures qualités pour le débit; & si les ouvriers doivent être attentifs à donner cet œil à leurs ouvrages, les Marchands ne doivent pas moins l'être à le leur conserver.

Œil, se dit aussi en termes de Lapidaires, pour exprimer le brillant & l'éclat des pierreries, quelquefois leur qualité & leur nature. Ainsi l'on dit, qu'*un diamant a l'œil admirable*, qu'*il a l'œil un peu louche*, qu'*il l'a un peu noirâtre*, &c.

Œil se dit dans les fonderies de métaux, d'une ouverture qui est au bas du fourneau, par laquelle la matière fondue s'écoule, pour être

reçue dans le bassin qui est au-dessous. Pendant la fusion le trou se bouche avec un mélange de glaise & de charbon ; lorsque la fonte est achevée, & que la matière est bien fluide, on perce cet œil avec une barre de fer. Quelquefois on *fond par l'œil ;* c'est-à-dire, on ne bouche point ce trou, & on laisse couler le métal fondu à mesure qu'il se fond. Cela convient sur-tout aux métaux qui se calcinent aisément, comme le plomb & l'étain.

Œil de bœuf, se dit dans les Verreries, du nœud qu'on nomme communément *boudine*, & qui se trouve au milieu d'un plat de verre.

Œil de bœuf, se dit aussi d'une plante qui croît dans les champs, aux bords des chemins, dans les sentiers & dans les ravines, en Allemagne, en Italie, en Provence, *&c.* Sa racine est dure, ligneuse & vivace : elle pousse des tiges hautes d'un pied & demi, grêles, un peu velues : ses feuilles sont découpées, comme par paires, dentelées aux bords, & lanugineuses : ses fleurs sont jaunes & radiées comme celles de la camomille, & ressemblantes à l'œil d'un bœuf ; il leur succède vers la fin de l'été, des semences menues & anguleuses. Cette plante est déterſive, vulnéraire & résolutive : on la cultive dans les parterres, parce qu'elle produit beaucoup de fleurs, qui quoique inodores, sont assez agréables à la vue. Jean Bauhin dit que ses fleurs ont toutes les vertus de la camomille odorante, & qu'on peut l'employer en place des sommités d'absinthe. Il y a quelques cantons d'Allemagne, où les paysannes ramassent ces fleurs aux mois de Juin & de Juillet ; elles les sèchent & les gardent pour le besoin : elles en frottent même leurs lits au lieu de safran.

Œil de bœuf, se dit encore d'un oiseau d'Afrique, qui se trouve à Sierra-Léona, & au Cap de Bonne-Espérance ; on l'appele aussi *élanceur ;* ces noms lui conviennent ; 1°. à cause de ses mouchetures blanches, cerclées de noir, & qui ont l'apparence d'yeux ; 2°. à cause de la légéreté avec laquelle il s'élance, pour fuir ou pour attaquer ce qui le blesse.

Œil de Bourrique, est un nom que les François ont donné au fruit d'un phaséole sauvage qui croît à la Martinique.

Œil de Christ, se dit d'une plante qu'on cultive pour l'ornement des jardins, & qui est une sorte d'*aster*. Cette plante agréable à la vue par sa fleur, de couleur bleue ou violette, quelquefois blanche & jaune dans le milieu, est vivace, & se multiplie au mois de Septembre de graines & de racines éclatées. Ses tiges sont rougeâtres, garnies de feuilles oblongues d'un verd clair. Toutes sortes de terres lui conviennent. Ses places ordinaires dans les Jardins, sont les plates-bandes & les bordures, où elle figure très-bien par la beauté de ses fleurs & la grosseur de ses touffes.

Œil de Paon, est un nom qu'on a donné à un beau papillon, provenant d'une chenille qui se nourrit de feuilles d'orties. L'*œil de paon* est connu de tous les curieux d'insectes.

Œil de Serpent, est un nom que les Joailliers donnent quelquefois à la crapaudine ou bufonite, laquelle n'est que la dent, ou de la dorade, ou du grondeur : d'autres fois ils appellent ainsi les taches cerclées d'une sorte d'agate, connue sous

le nom d'onyx, que l'on taille de façon à représenter un œil.

Œil de Chat, se dit d'une espèce d'opale, assez transparente, ordinairement d'un jaune verdâtre ou d'une couleur rougeâtre & changeante, semblable à celle de la prunelle de l'œil d'un chat; tenue au jour & remuée, elle semble darder un rayon de lumière. Quelquefois par des accidens heureux on trouve une tache noire ou d'une autre couleur, accompagnée de plusieurs cercles concentriques au milieu de cette pierre, ce qui la fait encore plus ressembler à un œil : souvent aussi les Joailliers ont des secrets pour aider la nature, & pour perfectionner cette ressemblance qu'elle n'avoit fait qu'ébaucher.

Les anciens Lithographes, à qui les noms ne coutoient rien, ont appelé *erytrophtalmus*, les pierres dans lesquelles il se trouvoit un cercle rouge; quand ce cercle étoit gris ou blanc, ils ont nommé la pierre *leucophtalmus*; lorsqu'il y avoit deux yeux représentés sous la même pierre, ils l'ont appelée *diophtalmus*: C'est ainsi qu'ils ont aussi nommé *agrophtalmus* & *lycophtealmus* les pierres sur lesquelles ils ont vu, ou cru voir la resstemblance d'un œil de chèvre ou de loup.

Œil du monde; se dit d'une pierre précieuse qui est une vraie onyx, & qui en a la couleur.

On dit que cette pierre qui a peu de transparence, présente un phénomène singulier : si on la laisse dans l'eau pendant quelques minutes, elle devient beaucoup plus transparente qu'auparavant; & au lieu d'être d'un gris pâle, elle paroît alors d'une couleur jaunâtre, à peu près comme celle de l'ambre; aussitôt qu'elle a été retirée de l'eau & séchée, elle redevient opaque comme auparavant.

Œil de Bouc, est un nom qu'on a donné au Lepas. *Voyez* Lepas.

Œil de Bouc, se dit aussi en termes de Marine, d'un phénomène qui paroît comme le bout de l'arc-en-ciel, & qui précède quelquefois un ouragan.

Ce monosyllabe est moyen au singulier, & long au pluriel.

On prononce, & l'on devroit écrire *euil*.

ŒILLADE; substantif féminin. Regard, coup d'œil. Il se prend ordinairement en bonne part. *Quand elle le favorise d'une œillade, il est content. On s'apperçut qu'elle lui faisoit des œillades à la dérobée. Des œillades amoureuses.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième très-brève.

On prononce *euliade*.

ŒILLÈRE; adjectif féminin qui ne se dit guère qu'en parlant des dents. Ainsi on appelle *dents œillères*, certaines dents de la mâchoire supérieure, desquelles on dit que la racine répond à l'œil.

Il est aussi substantif. *L'œillère droite est cariée.*

Œillère, se dit encore substantivement, d'une petite pièce de cuir qu'on attache à la têtière d'un cheval de carrosse, pour lui couvrir l'œil, pour lui garantir l'œil.

On prononce *eulière*.

ŒILLET; substantif masculin. *Ocellus*. Petit trou qu'on fait à du linge, à des habits, pour passer un lacet, une aiguillette, un cordon, *&c. Faire des œillets à des chemises. Passer le lacet dans l'œillet.*

En termes de Marine, on appelle *œillet d'étai*, une grande boucle que

l'on fait au bout de l'étai vers le haut. C'est par dedans cette boucle que passe le même étai, après avoir fait le tour du mât. Et l'on appelle *œillets de la tournevire*, des boucles que l'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'un à l'autre avec un quarantenier.

Œillet, se dit en termes d'Émailleurs, d'un petit bouillon qui s'élève quelquefois sur les plaques émaillées, lorsqu'on les met au feu.

Œillet, est le nom d'une plante que l'on cultive dans les jardins à cause de la beauté & de l'odeur agréable de ses fleurs, qu'on appelle aussi *œillets*. Sa racine est simple & fibreuse : ses tiges sont nombreuses, lisses, cylindriques, hautes d'une coudée, genouillées, noueuses & branchues : ses feuilles naissent de chaque nœud deux à deux ; elles sont longues, étroites, dures, épaisses & verdâtres. Les fleurs naissent au sommet des tiges ; elles sont à plusieurs feuilles disposées en rond & légèrement dentelées, souvent de différentes couleurs & d'une odeur douce de clou de girofle. Le pistil des fleurs devient dans la suite un fruit arondi, rempli de semences aplaties, comme feuillées & noires.

Qualité des œillets. Il y a un grand nombre de ces fleurs. Elles diffèrent par la grandeur, la couleur & le nombre des pétales. Toutes ces variétés viennent de la différente culture, & font regarder l'œillet comme la premiere des fleurs. Les noms que les Fleuristes donnent aux œillets, sont nombreux, & dépendent de la fantaisie des amateurs, qui les appellent par exemple, *le duc de Candale*, *le grand César*, *le grand Cyrus*, *la beauté triomphante*. Ce dernier est un œillet d'un rouge de sang sur un blanc de lait, &c. Les œillets qu'on distingue communément, sont, les *violets*, les *rouges*, les *incarnats*, les couleurs *de rose*, les *piquetés*, & les *œillets tricolors*. Un œillet, pour être parfait, doit avoir les panaches bien opposés à la couleur dominante, & nullement confondus avec elle. Ces panaches doivent s'étendre sans interruption depuis la racine des feuilles jusqu'à leur extrémité. Les gros panaches, par quart ou par moitié, sont plus beaux que les petits. Un bel œillet doit avoir trois pouces de large, & neuf ou dix de tour : ceux qui en ont quatorze sont trop sujets à crever.

L'œillet doit se terminer en formant une houpe ronde ; il ne doit pas avoir une trop grande quantité de mouchetures, ni de dentelles, qui le brouillent & le hérissent, & les feuilles ne doivent pas s'alonger en pointe.

Culture des œillets. On les peut élever de graines, de marcottes & d'œilletons : mais on les multiplie plus souvent par les marcottes que l'on sépare des pieds, que par la graine ; car les fleurs qui viennent sur les pieds élevés de graine, deviennent sauvages, & donnent des fleurs plus petites, variées, mais moins odorantes, & simples, quoique la semence ait été tirée d'œillets à fleur double.

La terre qu'on donne aux œillets, doit être réglée sur l'espèce dont ils sont. Les *violets*, *les pourpres*, les *rouges*, les *piquetés*, demandent une terre composée d'un tiers de sable noir, qui se trouve sur le bord des eaux ; l'autre tiers, moitié de terreau de cheval, & moitié de terreau de vache, bien pourris, & un tiers de terre douce

& moelleuse, le tout mêlé, passé à la claie & au crible, quand on veut les empoter : les incarnats veulent une terre composée moitié de terreau bien pourri, moitié de sable noir, ou de terre de taupinière. La marcotte des œillets dure depuis le vingt Juillet jusqu'au mois d'Août: elle se fait au milieu du nœud, près de la racine. Dans l'hiver il faut les garantir du froid au moyen des paillassons ou de la serre; les arroser au besoin, & les éloigner des murailles, afin que l'air circule autour d'eux également. Il faut encore ménager les feuilles, soutenir les tiges avec des baguettes, les y attacher avec des fils, ôter les nœuds du dard & du pied, afin que le maître bouton réussisse & faire la guerre aux poux verts, aux pucerons, aux chenilles, & particulièrement aux perce-oreilles, qui ruinent cette fleur. On récolte la graine à la fin de Septembre, & on la sème à la fin de Mars.

On appelle *œillets d'Espagne*, une sorte de petits œillets qui sont d'un rouge fort vif. Et, *œillets de poëtes*, une sorte d'œillets encore plus petits, qui viennent dans les bois.

On ne se sert en Médecine que des fleurs des *œillets*, & même seulement dans les préparations officinales. La plus usitée est le sirop simple d'œillet. Il se prépare par infusion & par la dissolution au bain-marie sans cuire. On choisit pour le préparer, les œillets rouges semi-doubles, que l'on cultive exprès à Paris, qui ont beaucoup plus d'odeur que tous les autres, & qui donnent une belle couleur au sirop; car la partie colorante de ces fleurs est soluble par l'eau. On ne prend exactement que les pétales. On peut, si l'on veut, augmenter le parfum de ce sirop, en y faisant infuser pendant la préparation deux ou trois clous de girofle entiers sur huit ou dix livres de sirop. L'odeur de ces œillets est tellement analogue à celle du girofle, qu'on pourroit employer des clous de girofle seuls à la place des œillets, sans que personne pût reconnoître cette substitution par le fond du parfum. Aussi est-ce avec le girofle qu'on prépare le ratafiat, connu sous le nom de *ratafiat d'œillet*, qu'on colore avec la cochenille, avec les fleurs de pavot rouge, les roses de provins, &c. On prépare aussi avec l'œillet une eau distillée, une conserve & un vinaigre.

Tous ces remèdes, & surtout le premier, sont regardés comme céphaliques, cordiaux & alexipharmaques. Ils sont spécialement recommandés dans les fièvres malignes & pestilentielles, pris intérieurement. Le vinaigre qui se prépare en faisant infuser les pétales de ces fleurs dans du fort vinaigre pendant une quinzaine de jours, est aussi célébré comme très-utile en tems de peste, si on le flaire habituellement.

Œillet frangé, ou Mignardise, se dit d'une espèce d'œillet sauvage simple dont les fleurs sont petites & découpées comme la barbe d'une plume, de couleur blanche ou incarnate; & comme elle représente par la finesse de ses découpures, les franges ou effilures du linge qu'on porte dans le deuil, on l'a nommée effilée : ses fleurs sont propres à résister au venin.

Œillet d'Inde, se dit d'une plante dont on distingue deux espèces principales, savoir, le *grand œillet d'Inde*, & *le petit œillet d'Inde*.

Le *grand œillet d'Inde* a sa racine

fort fibreuse; elle pousse une tige haute d'environ trois pieds, grosse comme le pouce, nouée, rameuse, pleine de moelle: ses feuilles ressemblent à celles de la tanaisie: ses fleurs naissent seules aux sommets, belles, garnies, radiées, rondes, & quelquefois grosses comme le poing. Il leur succède des semences rondes, anguleuses & noirâtres.

Le *petit œillet d'Inde* a sa racine courte & fibrée; elle jette des tiges hautes d'un pied, moelleuses: elle ressemble pour le reste à l'espèce précédente.

On cultive les œillets d'Inde dans les jardins, à cause de la beauté de leur fleur. Les Auteurs sont peu d'accord sur les vertus médicinales de cette espèce d'œillet. Hernandez, dans son Histoire des Plantes du Mexique, dit que le suc ou la décoction des feuilles provoque l'urine, la semence, les menstrues & les sueurs. Dodonée, au contraire, prétend que l'œillet d'Inde est un poison: il le prouve par plusieurs exemples.

Œillet de Dieu, ou Passefleur, se dit d'une plante dont on distingue deux espèces principales, l'une cultivée, & l'autre sauvage. La première a sa racine fibreuse, & pousse des tiges hautes d'un pied & demi, droites, rameuses & cotonnées: ses feuilles sont longues de trois ou quatre doigts, pointues, lanugineuses & molles: ses fleurs sont composées de cinq feuilles disposées en œillet, garnies vers leur centre de deux ou trois pointes qui, jointes à celles des autres feuilles, forment une couronne au milieu de cette fleur: sa couleur est variée quelquefois d'un rouge enflammé, d'autrefois d'un rouge clair, ou incarnat, ou blanche. A cette fleur succède un fruit de figure conique qui s'ouvre par la pointe, & prend souvent la figure d'un pot: il contient deux semences arrondies.

La seconde a, selon Lémery, sa racine longue de trois pieds, grosse quelquefois comme le poignet, blanche, fendue, & plongée profondément en terre, d'un gout âcre & amer. Les autres parties ressemblent assez à celles de l'espèce précédente: elle croît dans les champs proche des haies.

Le suc de ces plantes aspiré par les narines, excite l'éternuement: leurs semences prises au poids de deux scrupules dans du vin, conviennent pour la piqûre du Scorpion.

Œillet de mer, se dit d'un petit madrépore qui a une sorte de pédicule, & qui est évasé par l'extrémité supérieure, & épanoui, pour ainsi dire, comme un œillet. C'est pourquoi on l'a appelé *œillet de mer*.

On prononce *euliet*.

ŒILLETERIE; substantif féminin. Lieu planté d'œillets. *Il y a de très-beaux œillets dans cette œilleterie*.

On prononce *euilleterie*.

ŒILLETON; substantif masculin. Rejeton d'œillet, d'oreille d'ours, d'artichaut. *On détache des œilletons pour multiplier les artichauts*.

Prononcez *euilleton*.

ŒILLETONNÉ; participe passif. *Voyez* Œilletonner.

ŒILLETONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. Il se dit d'une sorte d'opération qui se fait à plusieurs plantes, telles que l'œillet, l'oreille d'ours, l'artichaut, & qui consiste à en détacher les œilletons pour multiplier l'espèce. *Œilletonner des œillets, des artichauts*.

On prononce *euilletoner*.

ŒLAND; île de la Mer Baltique, sur la côte de Suède, le long de la province de Smaland dont elle est séparée par le détroit de Calmar. Borkholm en est la capitale. Elle a environ vingt milles d'Allemagne de longueur; mais elle est étroite.

On appelle *marbre d'Œland*, une pierre très-dure, qui prend un beau poli, d'un rouge matte, très-pesante, & d'un tissu fort compacte. Son nom lui vient de l'île d'Œland dans la Mer Baltique, vis-à-vis de la ville de Calmar, où il y en a des couches immenses. Cette pierre est fort belle & très-estimée; on en fait des tables, des chambranles de cheminées, &c. Elle renferme une grande quantité de coquilles appelées *orthoceratites*, ou *tuyau chambré*, dont l'intérieur est ordinairement rempli d'une substance spatique.

ŒNANTHE; substantif féminin. *Œnanthe*. Plante dont on distingue deux espèces principales; savoir, l'*œnanthe à feuille d'ache*, & *l'œnanthe à feuille de cerfeuil*.

L'*œnanthe à feuille d'ache*, a des racines qui sont des espèces de navets noirs en dehors, blancs en-dedans, suspendus par des fibres longues; elles s'étendent plus en large, qu'elles ne pénètrent avant dans la terre; elles ont un goût de panais. Ses feuilles sont d'abord larges, répandues à terre, & semblables à celles du persil; ensuite elles prennent la forme de celles de la queue du pourceau. Il s'élève d'entr'elles plusieurs tiges hautes de deux pieds, rameuses & cannelées: ses fleurs qui paroissent pendant l'été, sont disposées en ombelles, composées chacune de cinq feuilles rangées en fleurs de lis de couleur blanche tirant sur le purpurin. Il leur succède des semences jointes deux à deux, oblongues & cannelées. Cette plante croît aux lieux marécageux: on la cultive aussi dans les jardins des curieux. Sa racine qui ressemble un peu à celle de la filipendule, est apéritive, dissipe les vents, & adoucit les hémorrhoïdes.

L'*œnanthe à feuille de cerfeuil*, est une plante qui ne croît guère que dans les pays froids & septentrionaux, le long des ruisseaux, en Angleterre, &c. Elle a beaucoup de rapport & de ressemblance avec la ciguë, même pour les propriétés. Ses racines sont des navets, comme celles de l'asphodèle, blancs, attachés immédiatement à leur tête, sans aucune fibre, remplies du même suc que la plante. Il sort de la racine plusieurs tiges hautes d'environ trois pieds, éparses, rondes, rameuses, portant des feuilles assez semblables à celles du cerfeuil, vertes-brunâtres, d'un goût âcre & dégoutant, rempli d'abord d'un suc laiteux, mais qui jaunit ensuite, & devient virulent, puant, venimeux & ulcérant. Ses fleurs sont disposées en ombelles, comme celles de la ciguë, & composées de plusieurs feuilles rangées en rose ou en fleur de lis: il leur succède de petits fruits, composés de deux semences oblongues & cannelées.

Cette espèce d'œnanthe est un poison mortel. Il cause dans le ventricule une ardeur très-douloureuse; il trouble la vue & l'esprit, resserre les mâchoires, excite des hoquets & des efforts inutiles pour vomir, des hémorrhagies par les oreilles, une tension considérable vers la région de l'estomac, & il en cautérise la tunique nerveuse. Les remèdes à ce poison consistent à boire beaucoup d'huile, de graisse ou de beurre fondu, de lait, & d'autres liqueurs

onctueuses qui puissent adoucir le suc rongeant de cette plante, & l'évacuer par haut & par bas.

ŒNAS; substantif masculin. Pigeon sauvage ou fuiard, qui est un peu plus gros que le pigeon domestique. Il a le bec long & pointu, la queue grise & noire, la tête, les ailes & le ventre cendrés, & les pieds rouges. Il aime beaucoup le raisin : aussi le trouve-t-on dans les vignes au tems des vendanges.

ŒNÉE; *Voyez* Méléagre.

ŒNÉIDE; substantif féminin. Nom d'une des douze Tribus des Athéniens. Elle fut ainsi appelée d'Œnée, Roi de Calydon, & père de Déjanire qu'Hercule épousa.

ŒNÉLÉUM; substantif masculin & terme de Pharmacie. Mélange de gros vin & d'huile rosat, dont on fait des fomentations dans les fractures avec plaie, où l'os n'est pas à découvert.

ŒNIADE. Nom d'une ancienne ville de Grèce dans l'Acarnanie, à l'embouchure de l'Achéloüs, & aux confins de l'Étolie.

ŒNISTERIES; substantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que célébroient à Athènes les jeunes gens prêts d'entrer dans l'adolescence, avant de se faire couper pour la première fois la barbe & les cheveux. Ils apportoient au temple d'Hercule une certaine mesure de vin, en faisoient des libations, & en offroient à boire aux assistans. Hésychius & Pollux font mention de cette fête.

ŒNOÉ; nom d'une ville de la Tribu Hippotoontide, près de Marathon. C'étoit une des quatre premières & plus anciennes villes de l'Attique.

Il y a eu quatre autres anciennes villes de ce nom: l'une étoit dans l'Élide; la seconde dans l'île d'Icaria; la troisième dans la Laconie, & la quatrième dans l'Arcadie.

ŒNOMANTIE; substantif féminin. Sorte de divination qui se pratiquoit dans l'Antiquité par des conjectures tirées de la couleur & autres accidens du vin destiné aux libations.

ŒNOMAUS; Roi de Pise & père de la belle Hippodamie. Cette Princesse fille unique & héritière d'un grand état, étoit tout à la fois l'objet de l'amour & de l'ambition des Princes du voisinage; mais Œnomaüs averti par un Oracle, qu'il périroit par les artifices de son gendre, mit sa fille à si haut prix qu'il étoit presque impossible d'y atteindre. Œnomaüs excelloit dans l'art de conduire un char, & même passoit pour en être l'inventeur. Il avoit des chevaux qu'on disoit engendrés par le vent & dont la vîtesse étoit incroyable. Il ne voulut promettre sa fille qu'à celui qui le vaincroit à la course des chars, & la mort devoit être le prix de celui qui seroit vaincu. Déjà Œnomaüs avoit fait mourir treize des prétendans au mariage de sa fille, lorsque Pelops arriva dans l'Élide. A la vue d'Hippodamie, il conçut pour elle une si violente passion, que le désir de la posséder prévalut sur la considération du danger qu'il alloit courir, & il se mit sur les rangs, au hasard de périr pour une si belle cause. Il ne pouvoit compter sur la supériorité de ses chevaux, quoiqu'ils lui eussent été donnés par Neptune qui le protégeoit, & cette réflexion lui fit imaginer une ruse qui lui réussit. Il tenta la fidélité de Myrtile, Écuyer d'Œnomaüs, par la promesse d'une récompense proportionnée au service qu'il lui rendroit; il le gagna en effet, & ce traître convint avec

Pélops, qu'il mettroit au char d'Œnomaüs un essieu de mauvais bois, & qui se romproit avant qu'on fût à la fin de la carrière; que pour plus de sûreté, il placeroit la cheville qui arrête les roues, de manière que les soubresauts du char la feroient sauter en l'air. Au signal qui fut donné, Œnomaüs & Pélops partirent ensemble de la barrière, & ils n'eurent pas fourni la moitié de la course, que l'essieu du char d'Œnomaüs s'étant rompu, ce Prince fut renversé & blessé mortellement. Il céda en mourant la victoire à Pélops, & lui donna sa fille; mais il lui recommanda sur toutes choses de le venger de la trahison de Myrtile. La peine suivit le crime de fort près; car l'Écuyer ayant pressé trop vivement Pélops de lui donner la récompense qu'il lui avoit promise, ce Prince le fit jeter dans la mer, qu'on appela depuis *la mer Myrtoëne*, du nom de Myrtile.

ŒNONE; île de la mer Égée. Eaque, fils de Jupiter, & grand père d'Achille, régna dans l'île d'Œnone, qu'ensuite du nom de sa mère, il appela Égine, & s'acquit une réputation d'intégrité, qui lui valut la charge de juger aux Enfers les pales Européens, & d'avoir sa place entre Minos & Rhadamanthe.

ŒNONE; nom d'une Nymphe du mont Ida. Elle se livra à Apollon, qui lui donna une parfaite connoissance de l'avenir & de la médecine. Elle épousa Pâris qui l'abandonna bientôt, & à qui elle prédit qu'il seroit la cause de la ruine de Troie. Lorsque ce Prince fut blessé par Philoctete, il alla la trouver sur le mont Ida; mais elle le reçut mal; blessé une seconde fois par Pyrrhus, il y retourna, & en fut traité comme la première fois. Cependant elle le suivit de loin, dans le dessein de le guérir; mais il mourut de sa blessure avant qu'elle arrivât, & elle se pendit de désespoir avec sa ceinture.

ŒNOPHORE; substantif masculin & terme d'Antiquité. Grand vase où les anciens mettoient du vin.

ŒNOPIE; ancienne ville de Grèce dans une île de même nom, située près d'Athènes & qui s'appelle aujourd'hui *Angia*. La peste ayant dévasté ce pays, il fut repeuplé par les Myrmidons. Les habitans de cette île ont été estimés grands Athletes & bons marins. Il s'y trouve aujourd'hui une si grande quantité de perdrix rouges, que le peuple est obligé chaque année de s'assembler au printemps pour casser les œufs de peur que les perdreaux qui en naîtroient ne mangeassent les semailles. On voit encore quelques vestiges de deux temples d'Œnopie renommés dans l'antiquité; l'un étoit dédié à Venus, l'autre à Jupiter.

ŒNOPTE; substantif masculin *Œnoptes*. C'étoit chez les Athéniens, une espèce de Censeur qui veilloit à réprimer toutes les débauches illicites qui pouvoient se glisser dans les festins; & il déféroit les coupables à l'Aréopage. Ce mot signifie proprement *Inspecteur sur les vins*.

ŒNOTRIE; on appela ainsi dans l'antiquité la partie de l'Italie qu'habitèrent les Arcadiens qui traversèrent la mer Ionienne sous la conduite d'Œnotrius fils de Lycaon. Ce Prince, dit Pausanias, fit voile en Italie, y regna & donna son nom à cette contrée.

ŒPATA; substantif masculin. Grand arbre des Indes qui croît aux bords de la mer surtout aux environs de Cochin. Son fruit ressemble beaucoup à l'anacarde.

OES; nom d'un Dieu des anciens Chaldéens ou Babyloniens. C'eſt ſelon Selden & Voſſius le même qu'*Oannès*. Voyez *ce mot*.

OESEL; île de la mer Baltique ſur la côte de la Liwonie, près de l'île de Daghoé, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit d'un mille de largeur. Elle a environ 15 lieues de long & la moitié de large. Elle appartient à la Ruſſie.

OESFELD; petite ville de la baſſe Saxe, dans le duché de Magdebourg, ſur l'Aller, à ſept lieues au-deſſus de Gyforn.

ŒSOPHAGE; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. *Œſophagus*. Canal membraneux qui s'étend depuis le fond de la bouche juſqu'à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, dans lequel il conduit les alimens. Son principe ou ſa partie ſupérieure, qui eſt évaſée en forme d'entonnoir, pour recevoir les alimens, ſe nomme le *pharynx*.

L'œſophage deſcend le long du corps des vertèbres juſqu'au diaphragme, qui a une ouverture pour le laiſſer paſſer, & il s'abouche avec l'orifice gauche du ventricule vers la onzième ou douzième vertebre du dos.

On a vu des ſujets où l'œſophage ſe partageoit en deux portions égales, depuis la première vraie côte juſqu'à la ſixième, où ces portions ſe réuniſſoient pour ne former qu'un ſeul canal qui ſe perdoit à l'ordinaire dans l'eſtomac.

On en a vu auſſi où l'œſophage s'eſt trouvé conſidérablement dilaté au-deſſus du diaphragme, où il formoit une poche, laquelle alloit ſe perdre par un conduit fort étroit dans le ventricule qui ſe trouvoit dans ſon état ordinaire.

L'œſophage reçoit ſes artères des carotides, de l'aorte inférieure; des intercoſtales & de la cœliaque.

Ses veines vont ſe décharger dans les jugulaires, dans l'azygos & dans la coronaire ſtomachique. Les nerfs lui viennent de la huitième paire.

L'œſophage a les mêmes membranes ou tuniques que l'eſtomac.

Enfin on y trouve quelques grains glanduleux qui ſéparent du ſang une humeur propre à lubrifier ce canal, afin que les alimens y puiſſent paſſer ſans peine.

Il s'arrête quelquefois au goſier ou dans l'œſophage des os, des arrêtes de poiſſon, des aiguilles, des épingles, ou d'autres corps étrangers de cette nature. Quand on les peut atteindre, il faut les ôter avec le doigt ou avec quelqu'autre inſtrument; mais lorſque le corps étranger eſt arrêté trop profondément, on fait avaler au malade de la croute de pain à demi machée; & ſi l'on ne réuſſiſſoit pas par cette voie, il faut pouſſer le corps étranger avec un inſtrument convenable juſques dans l'eſtomac.

Il arrive dans de certaines maladies que l'on avale facilement les alimens liquides, mais non pas les ſolides. Cela vient de l'inflammation ou de l'ulcération du pharynx, laquelle le gonfle & en rend l'entrée trop étroite.

Quelquefois au contraire on avale aſſez bien les alimens ſolides, ſans pouvoir avaler les liquides, qui rejailliſſent par le nez ou par la bouche, & mettent le malade en danger de ſuffocation. Ce ſymptôme eſt cauſé par l'inflammation ou l'obſtruction du larynx; l'épiglotte ne fermant pas parfaitement la fente, eſt plus facilement abaiſſée par le poids des alimens ſolides, que par celui des liquides, qui ſe

présentant pour entrer dans le larynx, sont rejetés impétueusement par l'air qui sort de la glotte & s'échappent par le premier passage qui se présente, & comme le trou du palais se trouve à l'opposite, ce liquide repoussé avec impétuosité, s'y engage & sort par le nez. La dureté osseuse de l'épiglotte qui ne bouche pas exactement la glotte peut aussi causer cet accident.

Enfin dans la paralysie du pharynx on avale les liquides sans qu'on puisse avaler les solides.

ŒSOPHAGIEN, IENNE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui appartient à l'œsophage. Il y a les artères, les veines, les glandes œsophagiennes, les muscles & les nerfs œsophagiens. *Voyez* ŒSOPHAGE.

ŒSOPHAGOTOMIE; substantif féminin. Opération qu'on fait à l'œsophage pour faire sortir les corps étrangers qui y sont arrêtés, qui ne peuvent être retirés ni enfoncés & dont le séjour dans cette partie seroit une cause d'accidens funestes.

M. Guattani, Chirurgien de l'hôpital général de Rome, communiqua en 1747 à l'Académie Royale de Chirurgie, une Dissertation imprimée dans le troisième tome de ses Mémoires, où il établit la possibilité de l'incision de l'œsophage, d'après plusieurs dissections anatomiques, & plusieurs expériences sur des animaux vivans. Il fait observer que l'incision doit toujours se faire à gauche, parceque l'œsophage, suivant la remarque de M. Winslow, n'est point couché sur le milieu des vertèbres, mais est situé à gauche de la trachée-artère.

OESTRE; substantif masculin. *Œstris.* Insecte à deux ailes dont les antennes courtes & fort petites naissent d'une grosse base qui représente un bouton rond. Au lieu de bouche ce petit animal a trois points enfoncés qui lui servent probablement de suçoirs pour tirer quelque peu de nourriture liquide. Peut-être que l'oestre devenu insecte parfait, n'a plus besoin de nourriture; cette propriété lui seroit commune avec plusieurs insectes.

Les larves de l'oestre ressemblent à des espèces de vers courts. On remarque à leur partie postérieure deux grands stigmates. Ces larves varient suivant les endroits où elles vivent; on les rencontre tantôt dans le fondement des chevaux, tantôt dans les cavités du nez des bœufs & des moutons, quelquefois sous la peau des bœufs.

ŒSYPE; substantif masculin. C'est cette espèce de graisse ou axonge que l'on nomme plus communément suint, qui est adhérente à la laine des moutons & des brebis, surtout à celle d'entre les cuisses & de dessous la gorge.

Ceux qui lavent les laines ont soin de recueillir cette graisse qui surnage sur l'eau où ils les lavent, & ils la mettent après l'avoir fait passer par un linge, dans de petits barils où les Marchands Épiciers & Droguistes la reçoivent.

Le Berry, la Beauce & la Normandie sont les provinces de France qui fournissent d'avantage d'œsype, sans doute à cause des nombreux troupeaux qui s'y nourrissent. Les Normands lui donnent le nom de *si*: en Berry on l'appelle *serin*, & ailleurs *soin*.

Cette drogue doit être choisie nouvelle, d'une consistance moyenne, d'un gris de souris, sans saleté, & d'une odeur supportable. Quand elle vieillit elle ressemble à du sa-

von sec, & devient puante à l'excès. Cependant elle a une propriété extraordinaire, qui est qu'après un très-long temps & une insupportable puanteur, elle acquiert une odeur agréable & approchante de celle de l'ambre gris.

Les anciens Pharmacologistes ont attribué beaucoup de vertus à cette graisse, qu'ils ont principalement recommandée contre les douleurs de la rate & de l'estomac, la dureté du foie, les ulcères du fondement & de la vulve, *&c.* L'usage de ce remède est absolument aboli.

OÉTA; longue chaîne de montagnes dans la Grèce, qu'elle traverse depuis le pas des Thermopyles jusqu'au golfe d'Ambracie. L'oéta commence aux Thermopyles, au bord du golfe Maliac, & se termine dans la mer, auprès des îles Eschinades. Sophien dit que le nom moderne est *Bunina*.

Cette montagne de Thessalie, entre le Pinde & le Parnasse, est célèbre dans l'Histoire Grecque, par le pas des Thermopyles, & dans la Fable, par la mort d'Hercule qui s'y brûla : d'où vient que le peuple qui habitoit au pied de l'*Oéta* avoit un culte particulier pour ce héros. Ce mont étoit encore renommé par son ellébore. Enfin, comme le mont Oéta se perd dans la mer Égée, qui est à l'extrémité de l'Europe à l'Orient, les Poétes ont feint que le soleil & les étoiles se levoient derrière cette montagne, & que delà naissoient le jour & la nuit.

ŒTING, ou ŒTINGEN; ville d'Allemagne dans la haute Bavière, sur l'Inn, environ trois lieues, ouest, de Burckausen.

ŒTING ou ŒTINGEN, est aussi le nom d'une petite ville de Souabe, capitale d'un Comté de même nom, & située sur la rivière de Wernitz, à cinq lieues au-dessus de Donawert.

Le Comté d'Œting est un des États du cercle de Souabe. Il est borné au nord & au levant par la Franconie, au midi par le Duché de Newbourg, & au levant par celui de Wirtemberg. Ce pays peut avoir seize lieues du couchant au levant, & huit du nord au sud. On y voit la Prévôté d'Elwangen & les villes impériales de Nortlingue, de Bobsingue, d'Ahlen, de Dinkelspiehl & de Hall en Souabe. Le reste appartient aux Comtes d'Œting, divisés en deux branches principales; celle qui porte le nom d'Œting, est protestante; elle obtint le titre de Prince, de l'Empereur Léopold, l'an 1674. Celle de Wallerstein est catholique. La ville d'*Œting*, capitale du Comté, leur appartient en commun.

ŒTMARSEN; ville des Provinces-Unies, dans l'Overissel, au pays de Twente, à trois lieues d'Oldenzel.

ŒUF; substantif masculin. *Ovum*. Certaine matière enfermée dans une coque & quelquefois dans une membrane dure ou molle, que mettent dehors les oiseaux, la plupart des poissons, des reptiles, des insectes, & de laquelle leurs petits se forment & se nourrissent avant d'éclorre.

Les œufs diffèrent entr'eux par le volume, par la dureté de la coque & la marbrure de cette enveloppe, dont le fond de la couleur est ou blanc, ou d'un bleu verdâtre; les taches sont ou noirâtres ou roussâtres : ils diffèrent aussi par la forme & par le goût de leur substance intérieure. Les œufs de serpens sont ronds, ceux d'autruche sont oblongs, également gros ou pyramidaux par les extrémités; ceux de la poule ont

au bout plus conique que l'autre ; enfin il y en a de longs & ronds comme un cylindre. Certains œufs d'insectes sont aigretés ou bien ornés d'une espèce de couronne de poils.

Quand on parle d'*œufs à manger*, on entend les œufs de poule.

Les œufs de poule, des oiseaux en général, & de plusieurs autres animaux, sont composés de plusieurs substances distinctes les unes des autres : 1°. d'une coque ou enveloppe extérieure qui dans les œufs des oiseaux a une certaine dureté & consistance, quoique fragile & cassante. La matière de cette coque est une terre très-fine, absorbante & dissoluble dans les acides : de-là vient que si l'on fait tremper ces sortes d'œufs dans du vinaigre, ou tout autre acide, ils se ramollissent entièrement, parceque l'acide dissout & enlève toute la terre de leur coquille.

Les parties de cette terre sont liées entre elles par une petite quantité de matière gélatineuse ; cette matière devient très-sensible par l'odeur empyreumatique animale, & par la couleur noire charbonneuse que prennent les coquilles d'œufs lorsqu'on les expose au feu.

La coque de l'œuf est revêtue en-dedans, ou doublée d'une membrane très-blanche, très-fine, & en même temps assez forte ; elle ressemble à une peau mince, & est de nature entièrement animale.

Ces enveloppes contiennent & renferment la substance de l'œuf, qui est de deux espèces ; savoir, une substance lymphatique, blanche, transparente, gélatineuse, visqueuse & collante, qu'on nomme le *blanc de l'œuf*, & une autre substance aussi de nature gélatineuse, mais presque opaque, colorée en jaune, moins visqueuse & moins collante que le blanc. Cette dernière qu'on nomme le *jaune de l'œuf*, est de forme sphérique, & suspendue au milieu du blanc. A ce jaune est attachée une petite portion de matière blanche, gélatineuse, plus épaisse, & qui a plus de consistance que le reste du blanc : cette dernière se nomme *germe*.

Le blanc d'œuf ne se laisse dissoudre, ni par les acides, ni par l'esprit de-vin : ce dernier dissolvant, loin de le diviser, le coagule au contraire, en s'emparant de la plus grande partie de l'eau à laquelle il doit sa liquidité.

Le blanc de l'œuf se dissout & se mêle dans l'eau, mais avec quelque difficulté, à cause de sa grande viscosité : L'esprit de vin versé dans l'eau qui le tient en dissolution, l'en sépare en le précipitant sous la forme d'un caillé. Le blanc d'œuf ressemble à cet égard aux matières gommeuses, mucilagineuses, & gélatineuses ; c'est une matière absolument de la nature des gelées animales ; mais il est de l'espèce de celles qui se coagulent par la chaleur. En effet, le blanc d'œuf exposé à un degré de chaleur, même inférieur à celui de l'eau bouillante, se durcit, comme tout le monde sait, & perd une grande partie de sa transparence, pour prendre un blanc laiteux. Cette substance ne contient pas d'autres principes volatils sensibles au degré de chaleur de l'eau bouillante, que de l'eau ; car si l'on distille des blancs d'œufs au bain marie, on n'en retire absolument que de l'eau. A mesure qu'ils perdent cette eau, ils se racornissent, se durcissent de plus en plus, & reprennent un certain degré de

transſparence, avec une couleur jaune rouſsâtre, en ſorte que lorſqu'ils ſont autant deſſéchés, qu'ils puiſſent l'être par ce moyen, ils reſſemblent parfaitement à de la corne.

Si l'on veut pouſſer plus loin leur analyſe, il faut les expoſer à une chaleur plus forte, à feu nud, dans une cornue; on en tire alors de l'huile fétide empyreumatique, avec beaucoup d'alkali volatil; & il reſte dans la cornue, lorſque la diſtillation eſt achevée, un charbon ſemblable à ceux de toutes les autres matières animales. On voit par cette analyſe, que le blanc d'œuf eſt une ſubſtance parfaitement animaliſée.

Le jaune d'œuf eſt auſſi compoſé principalement d'une matière gelatineuſe, ſemblable au blanc, car il ſe coagule & ſe durcit auſſi par la chaleur; mais il contient de plus une quantité aſſez conſidérable d'huile douce, graſſe, & en quelque ſorte ſurabondante & non combinée, en un mot dans le même état que celles qu'on peut tirer des ſemences émulſives par la ſeule expreſſion. Auſſi le jaune d'œuf crud étant mêlé avec de l'eau, ne s'y diſſout pas en entier comme le blanc, mais forme avec elle, à raiſon de cette partie huileuſe, une liqueur d'un blanc laiteux, c'eſt-à dire une émulſion. Cette émulſion animale eſt nommée aſſez bien par le vulgaire, *lait de poule*.

Cette huile ſurabondante du jaune d'œuf peut être ſéparée comme celle de la plupart des graines végétales, par la ſeule expreſſion; mais pour réuſſir dans cette opération, il faut d'abord déflegmer le jaune d'œuf le plus qu'il eſt poſſible. Pour cela on fait durcir des œufs; on en ſépare les jaunes; on fait deſſécher, & même torréfier ces jaunes dans un vaiſſeau convenable, juſqu'à ce qu'on voie qu'ils ſe ramolliſſent un peu par le ſuintement de l'huile; on les met enſuite à la preſſe, il en ſort une huile graſſe, onctueuſe, jaunâtre, aſſez douce, qui ſe fige très-facilement par le froid. Cette huile a auſſi une odeur de rôti ou d'œufs fricaſſés, à cauſe du deſſéchement & de la torréfaction qu'on eſt obligé de faire ſubir aux jaunes d'œufs. Il y a lieu de croire néanmoins, que par quelque autre manipulation, & particuliérement par un deſſéchement plus lent & plus ménagé, mais complet, on pourroit obtenir cette huile d'œuf ſans torréfaction, & par conſéquent ſans aucune altération ni odeur.

Cette quantité d'huile ſurabondante dans les jaunes d'œufs, établit une reſſemblance aſſez remarquable entre les œufs des animaux & les graines des végétaux; elle ſe trouve dans toutes ces matières ſéminales vraiſemblablement pour la même deſtination.

Comme tous les œufs en général ſont entiérement compoſés d'une ſubſtance très-nourriſſante, & que ceux d'un grand nombre d'animaux ont une ſaveur agréable, on en fait un très-grand uſage dans les alimens. On ſe ſert auſſi des œufs en Médecine & dans les Arts: on fait entrer le blanc d'œuf dans des collyres & des cataplaſmes pour les maladies des yeux, le blanc & le jaune d'œuf dans des cataplaſmes émolliens & réſolutifs. L'huile d'œuf eſt adouciſſante, relâchante & lubrifiante; on l'emploie, ou ſeule, ou réduite en pommade avec des matières graſſes dans les gerçures,

brûlures, contractions, & autres maladies de cette espèce.

Le blanc d'œuf, à cause de la propriété qu'il a de se dissoudre dans les liqueurs aqueuses, & de se coaguler ensuite par la chaleur ou par les spiritueux, est employé avec un très-grand succès dans la Pharmacie, dans la cuisine, & dans l'office pour la clarification des sucs des plantes, du petit lait, du sucre, des sirops, des liqueurs, *&c.*

Le blanc d'œuf tout seul forme un vernis très-blanc, très-brillant, qu'on applique sur différens ouvrages, & singulièrement sur les tableaux. Enfin le jaune d'œuf, à cause des parties huileuses & visqueuses dont il est composé, & qui ont entr'elles un certain degré d'union, est un intermède très-propre pour bien mêler ensemble & réduire dans l'état d'émulsion, des huiles avec des liqueurs aqueuses, à l'aide de la trituration, comme on le voit par l'exemple du *look d'œuf* de la Pharmacopée de Paris qui est un mélange d'huile d'amandes douces, de sirop & d'eaux distillées, fait par le moyen d'un jaune d'œuf.

On appelle *œufs frais*, les œufs de poule récemment pondus, & même tous ceux qui n'ont point encore perdu cette partie qu'on nomme le lait, & qu'on trouve d'abord en les ouvrant, quand ils ne sont point trop cuits Non seulement c'est une chose curieuse de conserver frais par leurs qualités des œufs qui sont vieux par le temps; mais il y a un avantage réel à se procurer toujours en bon état, un aliment qui devient souvent équivoque, quand il est gardé. Dans les voyages de mer, & dans les saisons où les poules ne pondent que très-rarement, c'est une véritable ressource qu'une provision d'œufs qui sont aussi bons que s'ils étoient nouvellement pondus. Feu M. de Réaumur nous en a offert un moyen fort simple, facile & très-sur : il a conseillé de boucher les pores de la coquille de l'œuf avec un enduit de vernis impénétrable à l'eau; ce vernis est composé de deux parties de gomme laque plate, avec une partie de colophane dissoute dans de l'esprit de vin. Une pinte d'esprit de vin, dans laquelle on dissout une demi-livre de laque plate & un quart de livre de colophane, peut vernir 72 douzaines d'œufs, c'est-à dire, que la dépense en vernis pour chaque douzaine d'œufs, ne sauroit aller à un sou; & si l'on fait les couches très-minces, cette dépense n'iroit qu'à la moitié de ce prix.

Quoique la composition de ce vernis & son application soient faciles, M. de Réaumur a trouvé depuis qu'on pouvoit substituer à ce vernis une matière moins chère encore, plus connue & aisée à avoir par tout, c'est de la graisse de mouton fraîche. Les œufs qui ont été enduits de cette graisse, se conservent frais aussi long temps que ceux qui ont été vernis. Cette graisse ne coute presque rien de plus que le suif ordinaire, qui réussiroit également, mais qui blesseroit l'imagination. On fait fondre de la graisse de mouton fraîche; & après l'avoir rendue liquide, on la met dans un pot de terre, on l'échauffe près du feu, on plonge chaque œuf dans cette graisse, & on le retire sur le champ : s'il est bien frais, il peut se conserver ainsi pendant près d'une année.

La graisse de mouton ne communique pas le plus léger goût de

graisse à l'œuf; car quand on le retire de l'eau bouillante, il n'y a que le dessus de la coquille qui soit un peu gras, & on emporte toute trace de graisse en frottant l'œuf avec un linge. L'enduit de graisse est préférable au vernis pour les œufs destinés à être couvés, parce qu'il est difficile de dévernir les œufs, & que l'enduit de graisse est très-aisé à enlever. Enfin on pourroit par le moyen de l'enduit de graisse, transporter dans les différens pays un grand nombre d'œufs d'oiseaux étrangers, les y faire couver, & peut être en naturaliser plusieurs.

On appelle *œufs rouges, œufs de Pâques*, des œufs durcis dans l'eau chaude, dont la coque est teinte en rouge, & qu'on vend ordinairement vers le temps de Pâques. Et l'on dit familièrement, *donner à quelqu'un ses œufs de Pâques;* pour dire, lui faire quelque petit présent dans le temps de Pâques.

On dit proverbialement, *plein comme un œuf;* pour dire, tout-à-fait plein.

On dit proverbialement, figurément, & populairement, d'une femme, qu'*elle a cassé ses œufs;* pour dire, qu'elle a fait une fausse couche.

On dit aussi proverbialement, d'un homme fort avare, & qui prend garde aux moindres choses, qu'*il tondroit sur un œuf.* Et de quelqu'un qui fait un petit présent, pour en avoir un plus grand, qu'*il donne un œuf pour avoir un bœuf.*

On dit proverbialement & populairement, d'un homme qui cherche trop son profit, qu'*il aime mieux deux œufs qu'une prune.* Et familièrement, d'un homme riche dans son état, & qui jouit tranquillement de son bien, qu'*il pond sur ses œufs.*

Œuf de Serpent, s'est dit d'un œuf superstitieux que les Druides, anciens Prêtres Gaulois, supposoient formés de la bave de plusieurs serpens entortillés ensemble. Dès que cet œuf étoit formé, il s'élevoit en l'air au sifflement des serpens, & il falloit pour conserver sa vertu, l'attraper lorsqu'il tomboit; mais celui qui l'avoit ainsi pris, montoit d'abord à cheval pour s'enfuir, & s'éloignoit au plus vîte, parceque les serpens jaloux de leur production, ne manquoient pas de poursuivre celui qui la leur enlevoit, jusqu'à ce que quelque rivière arrêtât leur poursuite.

Dès que quelqu'un avoit été assez heureux pour avoir un de ces œufs, on en faisoit l'essai en le jetant dans l'eau, après l'avoir entouré d'un petit cercle d'or; & pour être trouvé bon, il falloit qu'il surnageât; alors cet œuf avoit la vertu de procurer à celui qui le possédoit, gain de cause dans tous ses différents, & de lui faire obtenir, quand il le désiroit, un libre accès auprès des Rois mêmes.

Les Druides recherchoient avec grand soin cet œuf, se vantoient souvent de l'avoir trouvé, & en vendoient à ceux qui avoient assez de crédulité pour ajouter foi à toutes leurs rêveries. Pline, en traitant ce manège de vaine superstition, nous apprend que l'Empereur Claude fit mourir un Chevalier Romain du pays des Vauconriens (de la Provence) pour cette seule raison qu'il portoit un de ces œufs dans son sein, dans la vue de gagner un grand procès. Il nous reste un ancien monument, sur lequel sont deux serpens, dont l'un tient

dans la gueule un œuf que l'autre façonne avec sa bave.

Boëce de Boot, & quelques autres Naturalistes, ont aussi appelé *œufs de serpens*, une espèce d'échinites ou d'oursins pétrifiés.

ŒUF D'ORPHÉE, se dit d'un symbole mystérieux dont se servoit cet ancien Poëte Philosophe, pour désigner la force intérieure & le principe de fécondité, dont toute la terre est imprégnée, puisque tout y pousse, tout y végète, tout y renaît. Les Égyptiens & les Phéniciens avoient adopté le même symbole, mais avec quelque augmentation; les premiers en représentant un jeune homme avec un œuf qui lui sort de la bouche; les autres en mettant cet œuf dans la bouche d'un serpent dressé sur la queue.

On conjecture que par-là les Égyptiens, naturellement présomptueux, vouloient faire entendre que toute la terre appartient à l'homme, & qu'elle n'est fertile que pour ses besoins. Les Phéniciens au contraire, plus retenus, se contentoient de montrer que si l'homme a sur les choses insensibles un empire très-étendu, il en a moins sur les animaux, dont quelques-uns disputent avec lui de force, d'adresse & de ruses. Les Grecs qui respectoient trop Orphée pour avoir négligé une de ses principales idées, assignèrent à la terre une figure ovale.

ŒUF D'OSIRIS; Les Égyptiens, si l'on en croit Hérodote, racontoient qu'Osiris avoit enfermé dans un œuf douze figures pyramidales blanches, pour marquer les biens infinis dont il vouloit combler les hommes; mais que Typhon son frère ayant trouvé le moyen d'ouvrir cet œuf, y avoit introduit secrettement douze autres pyramides noires, & que par ce moyen le mal se trouvoit toujours mêlé avec le bien. Ils exprimoient par ces symboles l'opposition des deux principes du bien & du mal qu'ils admettoient, mais dont cette explication ne concilioit pas les contrariétés.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, se dit en termes de Chimie, d'une espèce de petit matras ayant la forme d'un œuf, & portant son cou à l'un de ses bouts, c'est-à-dire, selon la direction de son grand diamètre. Ce vaisseau doit être fait d'un verre très-épais & très-fort. On l'emploie aux digestions de certaines matières peu volatiles, & ordinairement métalliques, qu'on y enferme en le scellant hermétiquement.

ŒUFS, se dit en termes de Metteurs-en-œuvre, de petites cassolettes ou boîtes de senteur, qui sont suspendues à chaque côté de la chaîne d'un étui de pièce.

ŒUF, se dit dans les moulins à sucre, du bout du pivot du grand tambour, à cause qu'il a la figure de la moitié d'un œuf d'oie.

On prononce *euf* au singulier, & *eus* au pluriel.

Le *f* ne se fait pas sentir non plus dans *œuf frais*, qu'on prononce *eu-frais*.

ŒUVÉ, ÉE; adjectif. Il se dit des poissons qui ont des œufs. *Hareng œuvé. Carpe œuvée.*

On prononce *euvé*.

ŒUVRE; substantif féminin. *Opus*. Ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent, & qui subsiste après l'action. *Dieu s'est manifesté par les œuvres de la création. Les œuvres de la nature sont plus parfaites que celles de l'art. C'est une bonne*

œuvre que de faire l'aumône au pauvre.

Dans le style soutenu, *œuvre* est quelquefois masculin au singulier. *Le grand œuvre de la Redemption.*

On dit proverbialement, *à l'œuvre on connoît l'ouvrier ;* pour dire, qu'on ne sauroit bien juger d'un homme qui n'a encore rien fait ; que c'est par le mérite de l'ouvrage qu'on juge du mérite de celui qui l'a fait. Et l'on dit familièrement, qu'*une personne ne fait œuvre de ses dix doigts ;* pour dire, qu'elle ne fait rien du tout.

Proverbialement, pour donner à entendre qu'un homme a fait quelque chose d'excellent en quelque genre, on nomme celui qu'on croit avoir le plus excellé en ce genre-là ; & on dit de ce dernier, que *jamais il ne fit œuvre ;* pour dire, qu'il n'approche pas de ce qu'a fait l'homme dont on parle. *Il fait de très-beaux vers, jamais Boileau n'y fit œuvre.* Cela se dit ordinairement par exagération.

On appelle l'*œuvre de la chair*, la conjonction charnelle de l'homme & de la femme. Et dans la traduction vulgaire des Commandemens de Dieu, on dit, *œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.*

On dit en termes de Palais, qu'*une femme est enceinte des œuvres de quelqu'un ;* pour dire, que c'est lui qui l'a engrossée.

En termes de Métallurgie, lorsqu'on traite dans une fonderie des mines qui contiennent de l'argent, ou ces mines renferment déjà par elles-mêmes du plomb, ou l'on est obligé d'y joindre ce métal, avant de faire fondre la mine : après avoir fait ce mélange, on fond le tout, & de cette fonte il en résulte une matière qu'on appelle *l'œuvre* en, Allemand *Werk ;* ce n'est autre chose que du plomb qui s'est chargé de l'argent qui étoit contenu dans la mine avec laquelle on l'a mêlé, aussi-bien que des substances étrangères, du soufre, de l'arsenic, du cuivre, *&c.* qui se trouvoient dans cette mine d'argent. Pour dégager ensuite l'argent du plomb & des autres substances avec lesquelles il est joint dans l'œuvre, on le fait passer par la grande coupelle, après avoir préalablement fait l'essai de l'œuvre, pour savoir combien il contient d'argent.

On nomme aussi *œuvre* ou *plomb d'œuvre*, celui qui découle du fourneau dans l'opération appelée liquation, & qui a servi à dégager l'argent qui étoit contenu dans le cuivre noir.

En termes de Marine, on appelle *œuvre de marée*, le radoub, le carénage que l'on donne aux vaisseaux, soit en haute mer, soit sur un banc, quand la mer est retirée.

ŒUVRES-MORTES, se dit de toutes les parties du vaisseau qui sont hors de l'eau, ou autrement les hauts du vaisseau, lesquels comprennent les bordages, qui bordent depuis les dalots du premier pont, jusqu'au haut.

ŒUVRES-VIVES, se dit des parties du vaisseau qui entrent dans l'eau, comprises depuis la quille jusqu'à la ligne d'eau, laquelle monte ordinairement jusqu'au vibord ou au pont d'en haut.

On dit, *mettre en œuvre ;* pour dire, employer à quelque usage. *Mettre du bois, des pierres en œuvre.*

On dit figurément, *mettre toutes sortes de remèdes en œuvre, mettre tout en œuvre, mettre toutes sortes de*

choses en œuvre ; pour dire, mettre toutes sortes de choses en usage, employer toutes sortes de moyens.

Il se dit aussi des personnes. *C'est un ouvrier qu'il faut mettre en œuvre. Il met en œuvre beaucoup de monde.*

METTRE EN ŒUVRE, se dit aussi au propre, en parlant des pierreries. Un diamant *mis en œuvre*, est celui que le Lapidaire a taillé, & auquel il a donné la figure qui lui convient pour en faire une table, un brillant, ou une rose. Et l'on dit, d'une pierre délicatement mise en œuvre, que l'*œuvre en est délicate.*

ŒUVRE, se dit encore parmi les Joailliers & les Orfévres, du chaton dans lequel une pierre est enchâssée. *Ce diamant va sortir de l'œuvre.*

Dans les manufactures, on appelle *main-d'œuvre*, ce qu'on donne aux ouvriers pour le prix & salaire des ouvrages qu'ils ont fabriqués. *Ces draps coutent tant par aune de main d'œuvre.*

On appelle à Paris, *marchandises d'œuvre du poids*, quelques-unes des marchandises qui sont sujettes au droit de poids-le-Roi établi dans cette Ville.

En termes de Taillandiers, on appelle *œuvres-blanches*, les gros ouvrages de fer tranchans & coupans, qui se blanchissent, ou plutôt qui s'aiguisent sous la meule, comme les haches, les serpes, les faulx, les grands couteaux, *&c.*

En termes d'Architecture, on dit, *dans œuvre ;* pour dire, dans le corps du bâtiment. Et *hors d'œuvre ;* pour dire, hors le corps du bâtiment. Ainsi l'on dit, qu'*un petit escalier*, qu'*un cabinet est dans œuvre, pratiqué dans œuvre ;* pour dire, qu'on l'a ménagé dans le corps du bâtiment. Et qu'*il est hors d'œuvre ;* pour dire, qu'il est en saillie, hors du corps du bâtiment, hors de l'aplomb des gros murs.

On dit aussi, qu'*une chambre*, qu'*une salle a tant de pieds dans œuvre ;* pour dire, qu'elle a tant de pieds du dedans d'un mur au dedans de l'autre.

On dit encore en termes d'Architecture, *travailler sous œuvre, reprendre sous œuvre ;* pour dire, réparer les fondemens d'un mur sans l'abattre, & en le soutenant.

HORS-D'ŒUVRE, se dit figurément & adverbialement des choses dont un ouvrage peut se passer. Ainsi lorsque dans un livre, dans un poëme, dans une pièce d'éloquence, il se trouve quelque chose qui n'est point du sujèt, on dit, que *c'est une chose hors d'œuvre.*

HORS-D'ŒUVRE, s'emploie aussi substantivement au propre & au figuré. *Ce cabinet est un hors-d'œuvre. Cette moralité est un hors-d'œuvre.*

HORS-D'ŒUVRE, se dit encore substantivement de certains mets qu'on sert avec le potage. *Ce mets est un excellent hors-d'œuvre.*

On appelle *maître des œuvres*, un officier qui a juridiction & inspection sur les ouvrages de maçonnerie & de charpenterie. Et *maître des basses œuvres*, un cureur de retraits. Et *maître des hautes œuvres*, le bourreau, l'exécuteur de la haute justice.

ŒUVRE, signifie aussi Fabrique, & en ce sens il se dit généralement de tous les fonds & revenus qui sont affectés à la Fabrique & à l'entretien d'une Eglise paroissiale. *Il fit un legs de mille écus à l'Œuvre de sa Paroisse.*

ŒUVRE, se dit encore dans une Eglise, du banc où s'asseoient les Marguilliers, & qui a au devant un coffre ou table sur laquelle on

expose les reliques. Ce banc est ordinairement adossé contre une cloison à jour, avec ailes aux côtés, qui portent un dais ou chapiteau, & le tout est enrichi d'architecture & de sculpture. L'Œuvre de Saint Germain l'Auxerrois est une des plus belles Œuvres de Paris.

Œuvres, se dit au pluriel, des productions d'esprit, des pièces qu'un auteur compose, soit en prose, soit en vers. *Les Œuvres de Boileau. Les Œuvres de Racine. Les Œuvres de Voiture. On va réimprimer les Œuvres de Molière.*

Œuvre, se dit encore de toute sorte d'action morale, & principalement par rapport au salut. *L'Apôtre saint Jacques dans son Épître canonique, enseigne expressément la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. Œuvre méritoire Œuvre satisfactoire. Œuvre de charité.*

On dit, *gagner les œuvres de miséricorde;* pour dire, faire certaines actions de charité, comme d'assister les pauvres, de visiter les malades, &c. Et dans le style familier, une personne fort retirée qui reçoit la visite d'une personne du monde, lui dit, *vous venez gagner les œuvres de miséricorde.*

On appelle *œuvre pie*, une œuvre de charité faite dans la vue de Dieu. *Il emploie une partie de ses revenus en œuvres pies.*

On appelle *œuvres de surérogation*, les bonnes œuvres qu'on fait sans y être obligé. *Ce qui est d'obligation & de devoir doit aller ayant toutes les œuvres de surérogation.*

On appelle aussi *œuvres de surérogation*, tout ce qu'on fait au-delà du devoir ou au-delà de ce qui est nécessaire pour l'affaire dont il s'agit. *Toutes ces démarches sont des œuvres de surérogation.*

On dit proverbialement & ironiquement, *bon jour bonne œuvre*, quand on veut parler d'une méchante action faite le jour d'une grande fête. *Ce fut le jour de Noël, bon jour bonne œuvre, qu'ils commirent ce crime.*

En termes de chimie, on dit, le *grand œuvre*, pour signifier la pierre philosophale. Et alors *œuvre*, est substantif masculin. *Philaletke assure dans un de ses écrits, qu'il a expliqué clairement toute l'opération du grand œuvre.*

Œuvre, se dit aussi au masculin en parlant d'estampes, pour signifier le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. *Il a tout l'œuvre de Calot. On lui a fait présent de l'œuvre de Marc Antoine.*

Œuvre, se dit encore au masculin, des ouvrages de musiciens. *Le troisième œuvre de Corelli. Le cinquième œuvre de Vivaldi.*

On prononce *euvre*.

Différences relatives entre Œuvre & Ouvrage.

Œuvre dit précisément une chose faite; mais *ouvrage* dit une chose travaillée & faite avec art. Les bons Chrétiens font de bonnes *œuvres;* les bons ouvriers font de bons *ouvrages.*

Le mot *œuvre* convient mieux à l'égard de ce que le cœur & les passions engagent à faire. Le mot d'*ouvrage* est plus propre à l'égard de ce qui dépend de l'esprit ou de la science. Ainsi l'on dit, une *œuvre* de miséricorde & une *œuvre* d'iniquité, un *ouvrage* de bon goût & un *ouvrage* de critique.

Œuvres au pluriel, se dit pour le recueil de tous les *ouvrages* d'un auteur; mais lorsqu'on les indique en particulier, ou qu'on leur joint quelque

quelque épithète, on se sert du mot d'*ouvrages*.

Il y a dans les *Œuvres* de Boileau un petit *ouvrage* qui n'est presque rien, mais qu'on dit avoir produit un grand effet, en arrêtant le ridicule qu'on étoit prêt à se donner par la condamnation de la philosophie de Descartes; c'est l'arrêt de l'Université de Stagire.

OFARAI; substantif masculin & terme de relation. Espèce de certificat ou d'absolution que les Prêtres du Japon donnent, ou plutôt vendent aux Pelerins qui sont venus visiter les Temples fameux de la Province d'Isie. L'ofarai n'est autre chose qu'une petite boîte de bois, fort légère & fort mince, un peu plus longue que large, au reste d'une forme à peu près carrée. Dans cette boîte sont contenus plusieurs petits morceaux de bois, menus & longs, dont quelques-uns sont entortillés dans du papier blanc; ce qui désigne la pureté, & en quelque sorte la blancheur de l'ame du Pélerin. Sur un côté de la boîte sont tracés en gros caractères ces mots: *daï-singu*, qui signifient le *Grand-Dieu*. Sur le côté opposé, on lit le nom du Prêtre qui donne l'ofarai, accompagné de ce mot; *taï-ju*, ou *Messager des Dieux*, surnom que prennent les Prêtres. Le Pélerin reçoit avec respect & dévotion cette précieuse boîte. Il a coutume de la mettre sur le bord de devant de son chapeau, il met sous le bord de derrière une autre boîte, ou quelque chose d'une égale pésanteur. Lorsqu'il est arrivé chez lui, il place respectueusement l'ofarai sur une tablette, & le conserve dans l'endroit le plus propre de sa maison. Quelquefois il fait construire exprès devant sa porte, un petit auvent sous lequel il le met. Si l'on rencontre dans la rue ou sur un chemin un ofarai qui ait été perdu, on le ramasse avec respect, & pour qu'il ne soit point profané, on le cache dans le creux d'un arbre. On en use ainsi à l'égard des ofarais qui se trouvent dans la maison d'un mort. On attribue à ces boîtes une grande vertu; mais, ce qui en diminue bien le prix, c'est qu'elle ne dure qu'un an. Cependant la vente de ces ofarais produit aux Prêtres des sommes immenses. Ce n'est pas seulement à Isie qu'ils ont cours; on en débite une prodigieuse quantité dans tout l'Empire, principalement le premier jour de l'année. Ceux qui ne peuvent pas faire le voyage d'Isie, à raison de leur âge, de leur santé ou de leurs affaires; ceux même dont la dévotion n'est pas assez vive pour leur faire entreprendre une course pénible, achettent très-cher un ofarai, qui leur communique, comme ils le pensent, tout le mérite du pélérinage.

OFFA; substantif masculin, & terme de Chimie. Van-Helmont a ainsi appelé un précipité très-abondant qui résulte du mélange de l'esprit devin, & d'un esprit ou sel alcali volatil résous; ce précipité n'est autre chose que l'alkali volatil même, séparé de l'eau qui le tenoit en dissolution, & qui l'a abandonné pour s'unir à l'esprit de vin, avec lequel elle a plus d'affinité.

OFFANTO; rivière d'Italie au royaume de Naples. Elle sort de l'Apennin dans la principauté ultérieure, sépare la Capitanate de la Basilicate & de la terre de Barri, & va ensuite se perdre dans la Mer Adriatique entre Salpé & Barlette.

OFFE; substantif féminin. Espèce de jonc qui vient d'Alicante en Espa-

gne, & dont on se sert beaucoup en Provence, sur-tout pour faire des filets à prendre du poisson.

OFFENBOURG; ville libre & impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Ortnaw, à cinq lieues, sud-est, de Strasbourg. Elle est sous la protection de la Maison d'Autriche.

OFFENDICES; substantif féminin pluriel, & terme d'Antiquité. Bandes qui descendoient des deux côtés des mitres ou bonnets des Flamines, & qu'ils nouoient sous le menton: si le bonnet d'un Flamine lui tomboit de la tête pendant le sacrifice, il perdoit sa place.

OFFENSANT, ANTE; adjectif. *Injuriosus.* Qui offense. *Un procédé offensant. Des paroles offensantes.*

OFFENSE; substantif féminin. *Injuria.* Injure de fait ou de parole.

Il est telle offense qu'on ne peut mépriser; il n'y a que celui qui l'a reçue qui en puisse connoître la griéveté; on les repousse diversement selon l'esprit de la nation. Les Romains qui ne portoient point d'armes durant la paix, traduisoient l'offenseur devant les loix; nous avons des lois comme les Romains, & nous nous vengeons de l'offense comme des Barbares.

Offense, signifie aussi faute, péché. *Expier ses offenses par la prière & par la mortification.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *ofanse.*

OFFENSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Offenser.

OFFENSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Offendere.* Faire une offense, faire une injure à quelqu'un. *On offense de propos & de fait. Celui qui offense pardonne moins que celui qui est offensé. Il n'avoit pas dessein de vous offenser.*

On dit, *offenser Dieu*, pour dire, pécher. *On offense Dieu par pensées, par paroles & par actions.*

Offenser, signifie aussi blesser. *Le Chirurgien dans l'opération offensa l'artère.*

On dit figurément, que *des paroles offensent les oreilles chastes*; pour dire, qu'elles choquent la pudeur.

S'offenser, verbe pronominal réfléchi, signifie, se piquer, se fâcher. *Il faudroit n'offenser personne, & ne s'offenser de rien; mais cela est bien difficile; l'un suppose trop d'attention, & l'autre, trop d'insensibilité.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, & la troisième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* muet, ont la pénultième syllabe longue.

OFFENSEUR; substantif masculin. Celui qui offense. Il se dit par opposition à offensé. *En cet affront mon père est l'offensé, & l'offenseur, le père de Chimène. Plus l'offenseur m'est cher, plus je ressens l'injure.*

OFFENSIF, IVE; adjectif. *Offensivus.* Il n'est guère usité qu'au féminin & dans ces deux phrases, *armes offensives*, qui se dit de toutes sortes d'armes dont on se sert pour attaquer: &, *ligue offensive*, qui se dit d'une ligue par laquelle deux Princes, ou deux Etats s'obligent d'entrer conjointement en guerre contre un autre Prince, contre un autre Etat. *Le fusil, l'épée & le pistolet sont des armes offensives. Il y avoit ligue offensive & défensive entre ces deux puissances.*

Offensive, se dit substantivement en

termes de guerre, pour signifier, attaque. *Il ne demeura pas sur la défensive, il alla jusqu'à l'offensive.*

OFFENSIVEMENT; adverbe. D'une manière offensive. *Les Anglois agirent offensivement contre nous.*

OFFERT, ERTE; participe passif. *Voyez* OFFRIR.

OFFERTE; substantif féminin. *Oblatio.* La partie de la Messe dans laquelle le Prêtre offre à Dieu le pain & le vin, avant de le consacrer. *Le Prêtre va être à l'offerte,*

OFFERTOIRE; substantif masculin. *Offertorium.* Antienne qui dans la Messe précède immédiatement l'offerte.

Autrefois l'offertoire consistoit dans un Pseaume que l'on chantoit avec son Antienne; mais il est douteux si l'on chantoit le Pseaume tout entier. Saint Grégoire qui en a fait mention, dit que lorsqu'il étoit tems, le Pape regardant du côté du Chœur où l'on chantoit l'offertoire, faisoit signe de finir.

OFFERTOIRE, étoit aussi le nom que l'on donnoit à un morceau de toile sur lequel on mettoit les offrandes.

Le Docteur Harris, dit que c'étoit proprement un morceau d'étoffe de soie, ou de toile fine, dans lequel on enveloppoit les offrandes casuelles qui se faisoient dans chaque Eglise.

OFFICE; substantif masculin. *Officium.* Devoir de la vie humaine, de la société civile. *Faire l'office d'un bon Prince. Il est de l'office d'un bon mari d'avoir des complaisances pour sa femme. Il s'acquitte scrupuleusement de tous les offices de la vie civile.*

On dit figurément, *faire quelque chose d'office;* pour dire, faire quelque chose de son propre mouvement, sans en être requis. Et l'on dit, qu'un *Juge a informé d'office;* pour dire, qu'il a informé sans en être requis, & par le seul devoir de sa charge.

On dit aussi, *des Experts nommés d'office;* pour dire, des Experts que le Juge a nommés.

OFFICE, signifie aussi, protection, assistance, service; mais c'est ou l'épithète qui précède, ou le mot qui le détermine à ce sens. *Il lui rendit de bons offices auprès du Ministère. C'est le propre d'une belle ame de rendre de bons offices à tout le monde. Le procédé de son amant détruisoit tous les bons offices que je lui rendois auprès d'elle.*

On dit dans le sens opposé, *rendre de mauvais offices à une personne;* pour dire, la desservir auprès de quelqu'un.

OFFICE, signifie aussi le service de l'Eglise, les prières publiques avec les cérémonies qu'on y fait.

Il se dit aussi de cette partie du Bréviaire que tout Bénéficier, ou Ecclésiastique dans les Ordres sacrés, est obligé de dire chaque jour.

L'Office est plus ou moins solennel, selon la solennité plus ou moins grande des mystères, & suivant le degré de dignité des Saints. Ainsi l'on distingue les Offices solennels majeurs, solennels mineurs, ou annuels majeurs, semi-annuels, doubles majeurs, doubles mineurs, doubles, semi-doubles, simples, & Office de la Férie.

Saint Augustin assure que le chant de l'Office divin n'a été établi par aucun Canon, mais par l'exemple de Jésus-Christ & des Apôtres, dont la psalmodie est prouvée dans l'Écriture, le Fils de Dieu ayant chanté des hymnes, les Apôtres ayant prié à certaines heures, &

s'étant déchargés sur les Diacres d'une partie de leurs occupations pour vaquer plus librement à l'oraison. Saint Paul recommande souvent le chant des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques spirituels, & l'on sait avec quelle ferveur les premiers Fidelles s'acquittoient de ce pieux devoir.

Les Grecs appellent l'Office Divin *Canon*: c'est de-là qu'est venu l'usage d'appeler canoniales les heures qui le partagent, parcequ'elles sont instituées selon la règle des Canons de l'Eglise. Jean Moschus dit qu'elles sont, pour ainsi dire, la règle & la mesure du tribut que nous devons payer à Dieu chaque jour, ainsi que les Fermiers payent à leur Maître certaines mesures de grains pour les terres qu'il leur a louées.

Cassien nomme l'Office Divin, *Synaxis*, assemblée, parcequ'on s'assembloit pour chanter les Pseaumes. Dans la règle de Saint Pacome il est appelé *Collecte*, qui signifie la même chose. Saint Benoît le nomme *Opus Dei*, l'œuvre de Dieu, ou *agenda*, ce qu'on doit faire, parceque l'Office Divin est une des plus importantes actions de l'Eglise. Le Concile d'Agde lui donne le nom de *Messe*, parcequ'à la fin on congédioit le peuple, comme on fait encore à la fin du sacrifice.

On l'appelle présentement le Bréviaire, comme qui diroit l'abrégé de nos prières, parcequ'on y trouve un précis des lectures de la Bible & des Pères; un précis des prières, des instructions & des louanges de Dieu; trois choses auxquelles on peut rapporter tout l'Office Divin. On loue Dieu par les Pseaumes & les Cantiques; on s'instruit par les lectures de l'Ecriture & des Saints Pères, & l'on finit l'Office par la prière des versets & des Collectes.

Le nombre des heures canoniales n'a pas toujours été de même dans toutes les Eglises. Nous trouvons dans les actes que les Apôtres étoient en prière à l'heure de Tierce, lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux; que Saint Pierre prioit à l'heure de Sexte; qu'à l'heure de None, Saint Pierre & Saint Paul montoient au Temple pour prier; que Saint Paul & Silas prioient au milieu de la nuit. C'étoit à l'imitation des Juifs qui partageoient le jour en quatre heures égales, auxquelles ils alloient prier au Temple, c'est-à-dire, à Tierce, à Sexte, à None & à Vêpres.

L'Auteur des Constitutions Apostoliques prescrit la prière au matin, à Tierce, à Sexte, à None, au soir & au chant du coq, c'est-à dire, à minuit. Saint Cyprien marque le matin & le soir, avec les heures de Tierce, Sexte & None. S. Basile, S. Jérôme, Saint Ambroise, parlent des sept heures canoniales. Tertullien fait mention de Tierce, Sexte & None. L'Auteur de la Lettre à la Vierge Démétriade, qu'on croit être Pélage, lui prescrit de prier le matin, à Tierce, à Sexte, à None, & au soir. Saint Jérôme dans sa Lettre à la Dame Léta, lui marque les mêmes heures. Cassien rapporte que les Moines de la Palestine & de la Mésopotamie prioient aux mêmes heures, mais que les Moines d'Égypte n'avoient que deux heures destinées à la prière, savoir, le matin & le soir; mais dans la suite ils y ajoutèrent Tierce, Sexte & None.

Saint Epiphane témoigne que de son temps, en Chypre, on ne prioit que le matin & le soir.

Dans la suite on multiplia ces heures. Saint Fructueux, Evêque de Brague, dans sa règle, ordonna dix heures pour l'Office Divin : Prime, Seconde, Tierce, Sexte, None, la douzième heure, l'entrée de la nuit, auparavant minuit, après minuit & le matin. Saint Colomban, dans sa règle, fait mention de neuf; le commencement de la nuit, minuit, Matines, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Philon, Juif, parlant des Esséniens, dit qu'ils prioient seulement le matin & le soir.

Office, se dit aussi de la prière particulière qu'on fait dans l'Eglise en l'honneur de chaque Saint le jour de sa fête. Quand on canonise une personne, on lui assigne un Office propre, ou un commun tiré de celui des Martyrs, des Pontifes, des Docteurs, des Confesseurs, des Vierges, *&c.* selon le rang auquel son état ou ses vertus l'ont élevé.

On dit aussi, *l'Office de la Vierge*, *du Saint Esprit*, *du Saint Sacrement*, *&c.* Le premier se dit avec l'Office du jour dans tout l'ordre de Saint Bernard, & l'Auteur de la vie de Saint Bruno, dit que le Pape Urbain II y obligea tous les Ecclésiastiques dans le Concile de Clermont. Cependant Pie V par une constitution en dispense tous ceux que les règles particulières de leurs Chapitres & de leurs Monastères n'y astreignent pas, & il y oblige seulement les Clercs qui ont des pensions sur les bénéfices. Les Chartreux disent aussi l'Office des Morts tous les jours, à l'exception des Fêtes. Les Clercs étant obligés par état de prier, & pour eux-mêmes, & pour les peuples; quand l'Eglise leur a assigné les fruits d'un bénéfice, ce n'est qu'afin qu'ils puissent s'acquitter avec plus de liberté de ce devoir essentiel à leur état : s'ils ne le remplissent pas, ils doivent être privés, comme l'ordonnent les Canons, des fruits de leur bénéfice, parcequ'il seroit injuste qu'ils jouissent, sans prier, d'un avantage qui ne leur a été accordé que pour faciliter la prière. L'Eglise a aussi imposé à tous les Clercs qui sont dans les Ordres Sacrés, l'obligation de réciter l'office ou le bréviaire, & ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable, sous peine de péché mortel.

Dans l'office public, dit M. Fleury, chacun doit se conformer entièrement à l'usage particulier de l'Eglise, où il le chante; mais ceux qui récitent en particulier, ne sont pas obligés si étroitement à observer les règles, ni pour les heures de l'office, ni pour la posture d'être debout ou à genoux. Il suffit à la rigueur de réciter l'office entier dans les vingt-quatre heures. Il vaut toutefois mieux anticiper les prieres, que de les reculer, & sur ce fondement on permet de dire dès le matin toutes les petites heures, & matines dès les quatre heures après midi du jour précédent. Chacun doit réciter l'office du Diocèse de son domicile, si ce n'est qu'il aime mieux réciter l'office Romain dont il est permis de se servir dans toute l'Eglise Latine.

Le droit de publier un office nouveau, ou d'y faire quelque changement, appartient à l'Evêque, mais il ne peut le faire imprimer sans la permission du Souverain.

Quand une Eglise est polluée, ou en interdit, on doit y cesser Office divin.

La connoissance du trouble qui peut être apporté au Service divin,

de la négligence à faire acquitter le Service, des aumônes & fondations dont les Eglises sont chargées, appartient au Juge Royal, suivant l'Article 13 de l'Edit de 1695.

OFFICE, signifie aussi charge, emploi avec juridiction.

On confond souvent charge & office; & en effet tout office est une charge, mais toute charge n'est pas un office; ainsi les charges dans les Parlemens & autres Tribunaux, sont de véritables offices; mais les places d'Échevins, Consuls & autres charges municipales ne sont pas des offices en titre, quoique ce soient des charges, parceque ceux qui les remplissent, ne les exercent que pour un temps, sans autre titre que celui de leur élection; au lieu que les offices proprement dits sont une qualité permanente; c'est pourquoi on les appelle aussi *états*.

Chez les Romains les offices n'étoient ni vénaux ni héréditaires; ce n'étoient que des commissions qui furent d'abord seulement annales, puis à vie: les Officiers qui avoient la puissance publique, & que l'on appeloit *Magistrats*, avoient en leur district le pouvoir des armes, l'administration de la justice & celle des finances.

Il en étoit à peu près de même en France sous les deux premières races de nos Rois.

Dans la suite on a distingué diverses sortes d'offices, savoir, de Justice, de Police, de Finance, de Guerre, de la Maison du Roi, & plusieurs autres qui ont cependant tous rapport à quelqu'une de ces cinq espèces. Tous ces Offices sont aussi domaniaux, ou casuels, ou militaires.

Anciennement tous les offices en France n'étoient tenus que par commission, & sous le bon plaisir du Roi: depuis, ceux de Judicature ont été faits perpétuels, ensuite ceux de Finance, & quelques autres.

Louis XI ordonna en 1467 qu'il ne donneroit aucun office, s'il n'étoit vacant par mort ou par résignation faite du bon gré & consentement du résignant, ou par forfaiture préalablement jugée. L'Ordonnance de Roussillon, art. 27, porte la même chose.

La même chose fut ordonnée par Henri II au mois de Mai 1554 pour les offices de sa Maison.

Les offices ainsi rendus perpétuels & à vie n'étoient pas d'abord vénaux ni héréditaires. Il n'y avoit que les offices domaniaux qui se donnoient à ferme, & qui pouvoient être vendus, tels que les écritures ou greffes, les sceaux, les tabellionages, la recette des Prévôtés & Bailliages; les émolumens des amendes & confiscations se donnoient aussi à ferme. Le Roi nommoit aux offices non domaniaux en cas de vacance.

En 1493 Charles VIII ordonna que les offices de finance ne seroient plus conférés en titre, mais par commission, & fit insérer dans les provisions la clause, *tant qu'il nous plaira*, qui est devenue dans la suite usitée dans toutes sortes de provisions; on l'y insère encore aujourd'hui, quoiqu'elle soit sans effet: on mettoit encore la clause que l'Officier pourroit résigner, pourvu qu'il survécût 40 jours après la résignation.

Saint Louis défendit de vendre les offices de Judicature; cependant ses successeurs en ordonnèrent la vente, entr'autres, Louis Hutin &

Philippe le Long ; mais ce n'étoit pas une véritable vente ; on donnoit seulement ces offices à ferme pour un temps.

Charles V n'étant encore que Régent du Royaume, ordonna en 1356 que les Prévôtés, Tabellionages, Vicomtés, Clergies & autres offices appartenans au fait de Justice, ne seroient plus vendus ni donnés à ferme ; mais qu'ils seroient donnés en garde à des personnes qui ne seroient pas du pays.

La même défense fut renouvelée par le Roi Jean en 1360.

Charles VII, Louis XI & Charles VIII, ordonnèrent qu'avenant vacation de quelque office de Judicature, les autres Officiers du même Tribunal nommeroient à Sa Majesté deux ou trois personnes des plus capables, pour en pourvoir la plus digne, voulant que ces offices fussent conférés gratuitement, afin que la justice fût administrée de même.

La vénalité des offices commença à s'introduire entre les particuliers, sous le règne de Charles VIII.

Le Roi Louis XII, pour acquitter les grandes dettes de Charles VIII son père, commença le premier à tirer de l'argent pour la nomination aux offices de Finances.

François I établit en 1522 le Bureau des Parties casuelles où tous les offices furent taxés par forme de prêt, & vendus ouvertement.

Les résignations en faveur furent autorisées par Charles IX, en payant la taxe qui en seroit faite aux Parties casuelles, & en 1568 il fut permis aux Officiers qui payèrent la taxe de la finance de leurs offices, de les résigner, & à leurs héritiers, d'en disposer : il fut aussi réglé que si les Officiers résignans survivoient à leurs fils ou gendres résignataires, ils y rentreroient avec même faculté de résigner, & que s'ils laissoient un fils mineur, l'office lui seroit conservé. Ce même Prince, en 1567 ordonna que les Greffes & autres offices domaniaux seroient vendus à faculté de rachat, au lieu qu'auparavant ils étoient seulement donnés à ferme.

Henri III fit d'abord quelques changemens : l'Ordonnance de Blois, art. 100, abolit la vénalité des charges de Judicature ; mais elle fut bientôt rétablie, de sorte qu'en 1595 le Parlement de Paris abolit le serment que l'on faisoit prêter aux Officiers de Judicature, de n'avoir point acheté leurs offices, réglement fait à l'occasion de M. Guillaume Joly, Lieutenant Général de la Connétablie, lequel ayant traité de cet office, eut la délicatesse de ne vouloir point jurer qu'il ne l'avoit pas acheté, ce qui donna lieu à Henri IV de faire arrêter dans l'assemblée des Notables tenue à Rouen, que l'on retrancheroit ce serment qui se faisoit contre la vérité & contre la notoriété publique.

Henri IV fit aussi le 12 décembre 1604 un édit portant établissement de l'annuel ou paulette : ce droit fut ainsi appelé du nom de Charles Paulet qui en fut l'inventeur : cet édit porte en substance, que les Officiers sujets à la règle de 40 jours pour la résignation de leurs offices, sont dispensés de la rigueur de cette loi, en payant chacun 4 deniers pour liv. de la valeur de l'office, & ce depuis le premier Janvier jusqu'au 15 Février, moyennant quoi les of-

fices seront conservés à leurs résignations, & à leurs veuves & héritiers qui en pourront disposer, en payant le huitième denier pour la résignation; que ceux qui négligeront en quelques années de payer ce droit, seront privés pour ces années, de la dispense des 40 jours; que ceux qui n'auront pas payé la paulette, payeront le quart denier de la valeur de l'office en cas de résignation; & que ceux qui n'auront pas payé ce droit, venant à décéder avant l'accomplissement des 40 jours, leurs offices seront impétrables au profit du Roi.

On a aussi assujetti les offices au prêt qui est une taxe que chaque Officier est obligé de payer pendant les trois premières années du renouvelement qui se fait de l'annuel tous les neuf ans. Les Officiers des Cours souveraines & quelques autres, sont exempts de ce droit.

Les offices vénaux sont présentement de quatre sortes; les uns héréditaires dont on a racheté la paulette; les autres tenus à titre de survivance, pour laquelle les acquéreurs payent au Roi une certaine somme; d'autres qui payent paulette, & peuvent tomber aux Parties casuelles; d'autres enfin qui ne sont point héréditaires ni à survivance, tels que les offices de la Maison du Roi.

Le prix des offices ayant considérablement augmenté dans les premiers temps du règne de Louis XIV, il les fixa à un certain prix par deux Édits du mois de Décembre 1665, & 13 Août 1669. Ces Édits furent révoqués par un autre Édit du mois de Décembre 1709. Enfin par un dernier Édit du mois de Septembre 1724, le Roi a ordonné que le prix demeureroit fixé comme il l'étoit avant l'Édit de Décembre 1709; ce qui n'a pas empêché les traités faits de gré à gré, pourvu que le prix n'excédât pas celui de la fixation.

Les créanciers du Titulaire d'un office sujet au prêt & à la paulette, peuvent, à l'insçu & même contre la volonté de leur débiteur, acquitter ces sortes de droits pour la conservation de la propriété de l'office qui fait leur gage.

Loyseau pense même que les créanciers qui ont acquitté ce droit, ont une action contre leur débiteur, pour le répéter aussi tôt après l'avoir payé; & cela paroît très-raisonnable.

Le payement du prêt & de la paulette ou annuel pour la conservation de l'office propre au mari, n'engendre aucune action en indemnité sur la communauté; parceque, dès qu'elle profite des fruits de l'office, il est juste qu'elle en acquitte les charges; c'est l'avis de tous les auteurs.

Lorsque le Roi remet & donne à la famille l'office tombé aux Parties casuelles faute de payement de prêt & de l'annuel ou paulette, il est affranchi de toutes hypothèques dont il avoit été chargé par le défunt titulaire; & si tel office est acquis directement du Roi par un étranger, l'acquéreur doit être reçu nonobstant les oppositions & empêchemens des héritiers & créanciers des officiers décédés en perte d'office: cela est ainsi ordonné par une Déclaration du 5 Avril 1683, enregistrée le 21 Mai suivant.

Les offices sont réputés immeubles, tant par rapport à la communauté, que pour les successions & dispositions; ils sont susceptibles de

de la qualité de propres réels & de propres fictifs ; ils peuvent aussi être ameublis par rapport à la communauté.

Les anciens offices domaniaux, comme les Greffes, se règlent par la coutume du lieu où s'en fait l'exercice, les autres suivent le domicile du propriétaire.

Le contrat de vente que fait le titulaire d'un office vénal, ne suffit pas pour transporter l'office à l'acquéreur, il faut que le vendeur ou ses représentans donnent une procuration *ad resignandum*, par laquelle il déclare présenter au Roi & à Monseigneur le Chancelier, Garde des sceaux de France, la personne d'un tel, pour être pourvue & revêtue de tel office, *&c.* * Sans cette procuration l'office ne seroit pas transmis à l'acquéreur ; il ne pourroit pas même obtenir de provisions.

Les procurations *ad resignandum* des offices, sont révocables jusqu'à ce que les provisions soient scellées, mais comme il n'est pas permis de préjudicier à quelqu'un par inconstance ou par caprice, celui qui révoque une semblable procuration, doit être cnndamné aux dommages-intérêts du résignataire acquéreur.

Les provisions d'un office ne rendent pas Officier celui à qui elles sont accordées ; il n'a véritablement ce caractère qu'après avoir reçu & prêté le serment de bien & fidellement en exercer les fonctions ; & cette réception doit être précédée d'information des vies & mœurs du nouveau pourvu.

La vente des offices engendre les mêmes actions & les mêmes garanties que celle des autres immeubles ; ainsi le vendeur d'un office est tenu d'apporter main-levée de toutes les oppositions qui peuvent survenir ou au titre ou au sceau ; en un mot il doit faire cesser toutes les demandes de ceux qui prétendent droit à l'office.

Mais le vendeur n'est garant que de ses faits & des hypothèques créées sur l'office ; si postérieurement à la vente, l'office périt ou diminue par le fait du Prince, la perte doit tomber sur l'acquéreur.

Le sceau des provisions que le Roi accorde de l'office au nouveau titulaire, purge toutes les hypothèques créées par les précédens pourvus, par la raison que le nouvel officier est censé obtenir du Roi même l'office dont il est revêtu ; *donnons & octroyons*, &c. disent toutes les provisions ; il purge même les substitutions & les douaires non ouverts, contre toutes sortes de personnes mineures, majeures, privilégiées ou non.

Mais les créanciers de l'Officier peuvent s'opposer au sceau des provisions de l'office qu'il a vendu ou résigné à leur préjudice ; en prenant cette précaution ils conservent leurs priviléges & leurs hypothèques sur

* Il faut remarquer que par l'édit concernant l'évaluation des Offices, du mois de Février de la présente année 1771, il est dit que le nom de celui qui devra posséder un des Offices énoncés audit édit, sera laissé en blanc dans l'acte de résignation, démission ou nomination, pour être rempli du nom du sujet qu'il aura plu au Roi d'agréer ; & que dans le cas où Sa Majesté n'auroit pas jugé à propos de disposer dudit Office dans huitaine, à compter du jour de la remise de l'acte de résignation, demission ou nomination, il pourra en être poursuivi des Provisions en la manière accoutumée par le porteur dudit acte.

Cet édit a été lu & publié à l'audience du Sceau, le 23 Mai 1771.

le prix de l'office dont les provisions ne sont alors scellées qu'à la charge de leurs oppositions.

On prétend néanmoins que le créancier, vendeur de l'office, n'a pas besoin de former son opposition au sceau pour conserver le privilége & l'hypothèque qu'il a sur cet office, pour raison du restant du prix qui lui est dû.

Bourjon dit qu'il l'a vu ainsi juger au Châtelet.

Les oppositions au sceau d'un office ne donnent droit aux opposans que sur le prix de l'office, à la différence des oppositions au titre qui ont pour objet la propriété : ainsi les opposans ne peuvent demander à l'acquéreur que la représentation de son prix, & si ce prix étoit payé sans que les créanciers du vendeur eussent formé opposition au sceau, fussent-ils mineurs, interdits, &c. ils auroient perdu leur hypothèque sur l'office, à moins qu'ils ne fussent les vendeurs, parceque le sceau purge tout.

Si néanmoins la vente d'un office étoit faite à vil prix en fraude des créanciers, ils pourroient former opposition au titre de l'office.

Celui qui a des droits à exercer sur un office qu'il acquiert, doit lui-même former opposition au sceau pour les conserver; autrement d'autres créanciers opposans lui seroient préférés, même pour des hypothèques postérieures aux siennes, dans l'ordre & distribution qui se fait du prix des offices entre les opposans au sceau, de la même manière que ceux des autres immeubles entre les opposans au décret.

Le sceau des provisions d'un office met les créanciers opposans au sceau en état d'exiger le payement des dettes hypothécaires non encore échues ni exigibles : il donne même lieu aux créanciers d'une rente, de demander le remboursement.

L'opposition au sceau est tellement nécessaire pour conserver au créancier son hypothèque sur le prix d'un office, que le créancier sur la poursuite duquel l'office a été vendu, est *primé* par les opposans au sceau, lorsqu'il n'y a pas lui-même formé son opposition; il ne peut, en ce cas, répéter que ses frais de poursuites.

Une créance causée pour faits de charge, est privilégiée sur le prix de l'office; & ce privilège prime même tous les autres, de manière que les vendeurs, ceux qui ont prêté les deniers pour acquérir, &c. ne peuvent espérer de payement qu'après le fait de charge acquitté, pourvu que ce créancier ait formé opposition au sceau.

Comme les offices sont fictivement immeubles, ceux que le mari possédoit au temps de son mariage, lui restent propres, & ils n'entrent point en communauté, à moins qu'il n'y ait sur cela une convention contraire & expresse dans le contrat de mariage.

Ainsi lorsque l'office possédé par le mari, est vendu pendant la communauté, il lui est dû à ce sujet une indemnité ou récompense sur la communauté.

Mais l'office vénal acquis pendant la communauté, est vraiment un conquêt dans lequel la femme & les héritiers ont part, s'ils acceptent la communauté, à moins qu'il ne soit acquis des deniers provenans de l'aliénation d'un propre du mari, avec une déclaration de sa part, qu'il accepte le remploi; sur quoi on peut voir du Plessis sur

la coutume de Paris, la Peyrère au mot communauté, & Loyseau, traité des offices.

Ainsi tant que la communauté dure, l'office acquis avec des deniers communs, est regardé comme un véritable conquêt; & quoique le titre en réside sur la tête du mari, les gages, les profits & tout ce qu'il peut produire, appartiennent à la communauté; c'est pourquoi la diminution, les risques, la perte même de l'office tombent sur la communauté. Il ne seroit pas juste, en effet, qu'elle profitât des revenus, & que l'office demeurât aux risques du mari seul, lui d'ailleurs qui contribue seul par son industrie & son travail à faire valoir l'office, dont les fonctions produisent très-souvent des profits plus considérables que les fruits ordinaires des héritages.

D'ailleurs la femme participant aux honneurs, à la dignité, à la distinction que l'office peut donner au mari, partageant avec lui les profits qui peuvent en revenir, & conservant même les privilèges qui peuvent en rester après la mort du mari, il est juste qu'elle en partage aussi les dangers & la perte même lorsqu'elle arrive.

Lors donc que la Communauté, propriétaire d'un office vénal, se dissout, si la dissolution arrive par la mort du mari, comme il n'y a plus alors de titulaire de l'office, on le regarde toujours comme un véritable conquêt, c'est la Communauté qui peut le vendre & le convertir en deniers: le prix qui en provient, se partage également entre la femme survivante & les héritiers du mari.

Mais il en est tout autrement si la femme prédécède: alors, comme l'office est un titre inhérent à la personne du mari, & qu'il est formé pour lui, qu'il en est seul titulaire, qu'il est indivisible en soi & incommunicable de sa nature, que la femme & les mineurs sont incapables de le posséder, que c'est lui seul qui en est pourvu sur les provisions du Roi, qu'il en est seul en possession & en droit d'en faire les fonctions; qu'en un mot, l'office ne vaque point par la mort de la femme; que d'un autre côté, il ne seroit pas juste de traiter le mari comme un étranger, en laissant aux héritiers de la femme la liberté de lui ôter le titre & le caractère public dont il a été honoré, pour le réduire en homme privé; la jurisprudence des arrêts a introduit en faveur du mari le privilège de pouvoir retenir l'office acquis pendant la communauté, en payant par lui le mi-denier, c'est-à-dire, en rendant à ses enfans ou autres héritiers de sa femme, la moitié de ce qui a été pris dans le coffre commun pour l'acquisition de l'office, quand même la valeur en seroit considérablement augmentée depuis l'acquisition.

Les arrêts ont même jugé que l'action qui résulte contre le mari qui conserve un office commun, est mobiliaire ès personnes des héritiers de la femme, & que le mari peut la recueillir dans les successions de ses enfans décédans en minorité.

Ainsi les arrêts rendent en ce cas le mari maître de faire un propre ou un acquêt en la personne des héritiers de sa femme, du droit qu'elle avoit dans l'office; un propre, en laissant l'office dans la communauté;

& un acquêt, en le retenant & en payant le mi-denier; ce qui est un privilège considérable, mais incontestable pour le mari.

Autrefois les offices de judicature dont les Magistrats étoient pourvus, ne pouvoient pas être saisis réellement; mais cette jurisprudence a été changée par l'édit du mois de Février 1683, & les arrêts de Henrys.

Quoique les pratiques des procureurs, Notaires, *&c.* paroissent accessoires des offices dont ces personnes sont pourvues, elles sont cependant mobiliaires & ne participent nullement à la qualité d'immeuble attachée aux offices; ainsi ces pratiques ne sont pas susceptibles d'hypothèque, elles tombent dans la communauté quand il n'y a point de stipulation contraire.

Les offices, comme les autres biens, sont sujets au douaire & à rapport; mais le rapport ne doit s'en faire que suivant l'estimation & non en nature.

Pour fixer ce qui doit être rapporté dans ce cas-là, on distingue, dit du Plessis, » si le père n'a point » estimé l'office en le donnant; on » en rapporte ou l'estimation, eu » égard à ce qu'il valoit au temps » du don, ou le prix qu'il a coûté » quand le père l'a acheté pour son » fils, & non point eu égard à ce » qu'il vaut lors de la succession ou» verte, quoiqu'il fût beaucoup » augmenté de prix.

» Mais s'il l'a estimé & ne l'a » point estimé moins que ce qu'il » lui avoit coûté à lui-même, en » ce cas le fils n'est obligé de rap» porter que cette estimation, quoi» qu'il valût beaucoup plus, mê» me lors du don; & si l'office n'a » rien coûté au père, pour en avoir » été gratifié par le Roi, il peut, » non pas le donner gratuitement » à son fils, mais l'estimer une som» me inférieure à sa valeur. » Ces maximes annoncées par du Plessis, ne doivent pas avoir lieu lorsque le fils ne se fait point pourvoir de l'office donné. En ce cas il doit en rapporter le prix entier.

Les Offices possédés par les Comptables de deniers royaux, tels que les Receveurs généraux, les Sous-Fermiers & leurs Commis, les Trésoriers généraux, & par tous ceux qui ont le maniement des deniers royaux, à quelque titre que ce soit, ne sont point affranchis des hypothèques & privilèges acquis au Roi sur ces offices, pour créances causées par le maniement des deniers royaux, lorsque les provisions en sont scellées, sans qu'il ait été formé d'opposition par le Contrôleur des restes ou autres Préposés au recouvrement de ces deniers.

Le sceau des provisions ne purge aucun des priviléges du Roi sur les offices, même non comptables, que les comptables ont vendus, à moins que l'acquéreur n'ait signifié son contrat à Messieurs les procureurs Généraux des Cours des Aides, *&c.* pour par eux, dans la quinzaine, former leur opposition au sceau des provisions, ou donner leurs consentemens. On peut voir sur cette matière un Édit du mois d'Août 1669, les Déclarations des mois de Décembre 1665, 7 Janvier 1670, 11 Décembre 1673, 4 Novembre 1680, 21, 27 Janvier 1685, 5 Juillet 1689, 4 Juin 1737, & 18 Mars 1738.

Mais lorsque le Titulaire d'un office non comptable, acquis d'un comptable, le revend à une autre

personne non comptable qui s'en fait pourvoir, le sceau des provisions obtenues par ce deuxième acquéreur sans oppositions formées de la part des Préposés au recouvrement des deniers royaux, ou de Messieurs les Procureurs généraux, purge-t-il les hypothèques du Roi sur cet office ? La Cour des Aides a jugé qu'elles étoient purgées en ce cas; & en conséquence a déclaré non recevable Antoine Arborat, curateur de la succession vacante du sieur Renouard de la Touane, dans la demande en déclaration d'hypothèque qu'il avoit formée contre le sieur Cadeau de Cerny, comme pourvu de l'office de Commissaire général des Suisses que lui avoit vendu le sieur de Pigis, lequel l'avoit acquis du sieur Sauvion, légataire universel du sieur de Villeromard, Trésorier de l'extraordinaire des guerres, débiteur de deniers royaux très-considérables envers le sieur Renouard de la Touane son successeur.

L'Arrêt qui a décidé cette question, a été rendu le 3 Mai 1755, en la première Chambre de la Cour des Aides, sur les conclusions de M. l'Avocat Général Bellanger; mais à la fin de non recevoir résultante du sceau des provisions accordées à deux différens Titulaires, on en joignoit une autre résultante de la prescription acquise contre le Roi par le laps de temps qui s'étoit écoulé depuis la reconnoissance du debet du sieur de Villeromard; & M. Bellanger fit voir que l'une & l'autre fins de non recevoir étoient également invincibles; parce que le Roi n'ayant pas fait de loi pour affranchir de la prescription, les actions hypothécaires qu'il pouvoit diriger, celle introduite par le droit commun, avoit lieu contre Sa Majesté.

Les offices peuvent être substitués.

Le Roi accorde, quand il lui plaît, la survivance d'un office, c'est-à-dire, des provisions pour l'exercer après la mort ou démission de l'Officier qui est en exercice. Il accorde même quelquefois la concurrence, c'est-à-dire, le droit d'exercer conjointement les fonctions de l'office.

Les Officiers qui ont 20 ans de service, peuvent, en vendant, obtenir des lettres de vétérance, pour conserver l'entrée, séance & voix délibérative.

Lorsqu'un Officier commet quelque faute qui le rend indigne de continuer ses fonctions, il peut néanmoins résigner son office, à moins que le délit ne soit tel qu'il emporte confiscation.

Le Roi peut supprimer les offices, lorsqu'il les juge à charge ou inutiles à l'État. On en a vu plusieurs qui ont été créés, supprimés & rétablis plusieurs fois, selon les diverses conjonctures.

OFFICES DE LA MAISON DU ROI, se dit de ceux qui se rapportent à la personne du Prince, aux fonctions de son service, ou à l'exécution des ordres qu'il peut donner à ceux qui approchent de lui; tels sont tous les Officiers militaires de la maison du Roi, ceux de la chambre, garde-robe & cabinet du Roi, & ce qu'on appelle les sept offices qui sont le gobelet du Roi, la panneterie & échansonnerie-bouche, la bouche du Roi ou cuisine-bouche, l'échansonnerie commun, la panneterie commun, le grand & le petit commun, la fruiterie, & la fourrière.

Ces charges ne sont ni meubles

de Syndics perpétuels, en chaque paroisse, pays d'élection & de la province de Bretagne où il n'y a ni Maire ni Hôtel de ville, & de Greffier des rôles des tailles, & autres impositions, furent créés en titre d'office par Édits de Juillet 1690, Aout 1692, Mars, Mai & Août 1702, Octobre 1703, Janvier 1704, Décembre 1706, Juillet 1707, Octobre 1708, Mars 1709, Avril 1710, & Janvier 1712.

Plusieurs de ces offices furent réunis aux communautés; ceux qui restoient à vendre & à réunir furent supprimés par Édit de Septembre 1714, & tous furent supprimés par Édit de Juin 1717.

Ils furent néanmoins rétablis par un Edit du mois d'Août 1722, mais ils furent de nouveau supprimés par un Edit du mois de Juillet 1724.

Par un autre Edit du mois de Novembre 1733, le Roi rétablit les Gouverneurs, Lieutenans de Roi, Maires, Lieutenans de Maires, & autres Officiers de ville qui avoient été supprimés en 1724. La plupart de ces offices ont été réunis aux corps des villes; & par un Arrêt du Conseil du 14 Août 1747, il a été ordonné que les offices municipaux créés en 1733, restans à vendre dans les ville & généralité de Paris, seroient réunis aux corps des villes & communautés, ensorte que la plupart de ces offices sont toujours électifs comme par le passé.

Office de Police, se dit de celui qui a rapport singulièrement à la Police, comme l'office de Lieutenant de Police, ceux de Commissaires, ceux d'Inspecteurs de Police.

On peut mettre aussi au nombre des offices de Police ceux des Jurés Mesureurs de grains, *&c.*

Office de Seigneur, ou Seigneurial, se dit de celui auquel le Seigneur haut justicier a droit de commettre, tels que l'office de Juge, Prévôt ou Bailli, de Greffier, Procureur Fiscal, Voyer, Huissier, Notaire, Procureur. Le Seigneur ne peut créer de nouveaux offices, ainsi celui qui n'a pas de Lieutenant ne peut en établir un sans Lettres Patentes; il ne peut pareillement multiplier les offices qui sont établis dans sa justice; ces offices ne sont proprement que de simples commissions révocables *ad nutum*, à moins que l'Officier n'ait été pourvu à titre onéreux ou pour récompense de service, auquel cas le Seigneur en destituant l'Officier doit l'indemniser.

Office Militaire, se dit de celui dont la fonction se rapporte au service militaire; tel que celui de Maréchal de France, de Capitaine des Gardes, *&c.* Les offices militaires tant de la maison du Roi qu'autres, comme ceux de Colonel, de Capitaine, Lieutenant, *&c.* sont sujets aux mêmes règles que les offices de la maison du Roi.

On qualifie aussi d'offices militaires ceux de Commissaires & de Contrôleurs des guerres, parcequ'ils ont rapport au militaire.

Office claustral, se dit d'une fonction particulière dont on charge quelque Religieux d'un monastère, comme d'avoir soin de l'infirmerie, de la sacristie, de la pannèterie, du cellier, des aumônes; & l'office de Grand-Veneur de l'Abbé de Saint Denys étoit un office claustral, comme on le peut voir dans le *Pouillé*.

Ces offices n'étoient tous dans l'origine que de simples administrations, confiées à des Religieux du monastère par forme de commission révocable

révocable *ad nutum*. Mais par un abus introduit dans les derniers siècles, plusieurs de ces offices ont été transformés en bénéfices, au moyen de différentes résignations faites successivement en Cour de Rome par les Religieux qui remplissent ces offices claustraux; de sorte que l'on en distingue aujourd'hui de deux sortes, les uns qui sont possédés en titre de bénéfices, d'autres qui sont demeurés de simples commissions.

On ne présume pas que ces offices soient des titres de bénéfice; c'est aux Religieux qui le prétendent, à le prouver, & dans le doute ils ne sont regardés que comme de simples commissions.

La collation des offices claustraux appartient aux Religieux, même pendant la vacance des Abbayes ou Prieurés dont ils dépendent.

Les Bénédictins de la congrégation de Saint Maur ont obtenu des bulles du Pape, confirmées par lettres patentes, qui ont éteint les titres de ces offices, & qui en ont uni les revenus à leurs menses conventuelles.

Un office claustral qui est devenu titre de bénéfice, ne peut être sécularisé par une possession même de quarante ans, s'il n'y a titre de sécularité en vertu duquel il ait été ainsi possédé pendant cet espace de temps.

On ne peut pas non plus donner un Office claustral en commende à un séculier, à moins que la conventualité n'ait été anéantie dans le Monastère.

Les Offices claustraux n'entrent point en partage, si ce n'est lorsque ces offices sont chargés de fournir certaines choses aux Religieux; en ce cas on rapporte au partage ce que ceux-ci sont obligés de fournir au Couvent.

On appelle *Saint-Office*, la Congrégation de l'Inquisition établie à Rome. *Voyez* Inquisiteur & Inquisition.

Office, se prend aussi figurément, & signifie, fonction. *Son estomac fait bien son office. Mes jambes ne font plus leur office.*

Office, est aussi substantif féminin, & se dit d'un lieu dans une maison où l'on fait, où l'on prépare tout ce qu'on sert sur table pour le fruit, & dans lequel on garde le linge & la vaisselle. *Une office bien distribuée. C'est une fort belle office. Elle mange à l'office.*

Office, signifie aussi l'art de faire, de préparer ce qu'on sert sur table pour l'office. *Ce domestique fait l'office, entend l'office. Il fait bien l'office.*

Quand on dit *offices* au pluriel, ce terme comprend tous les lieux où l'on garde tout ce qui est nécessaire pour le service de la table. *Les offices de cet hôtel sont commodes & bien éclairées.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très brève.

OFFICIAL; substantif masculin. *Officialis*. Juge de cour d'Église.

Boniface VIII appelle les Grands-Vicaires Officiaux, & encore actuellement dans le style de la Chancellerie Romaine, le mot *Officialis*, est ordinairement employé pour signifier *Grand-Vicaire*; c'est en ce sens qu'il se trouve employé en plusieurs endroits du droit canonique.

Cependant en France il y a une grande différence entre les fonctions de Grand-Vicaire & celle d'Official; ils sont l'un & l'autre dépositaires de l'autorité de l'Évêque, &

Ministres universels de sa Juridiction, avec cette différence que le Grand-Vicaire ne peut exercer que la Juridiction volontaire, au lieu que l'Official n'exerce que la Juridiction contentieuse.

Cette dernière dignité étoit inconnue dans les onze premiers siècles de l'Église. Avant qu'elle fût créée, les évêques régloient eux-mêmes tout ce qui regardoit le gouvernement de leur diocèse, & jugeoient les affaires ecclésiastiques avec leur Clergé assemblé. Dans la suite ils n'appelèrent plus que le Chapitre de leur Cathédrale.

Quand une fois les Officiaux furent établis, ils se multiplièrent excessivement: non-seulement les Évêques, mais les Chapitres Exempts, & les Archidiacres voulurent en avoir & en établir; mais bien peu de Chapitres, & encore moins de Monastères, ont conservé ce privilège.

Selon Févret, un Official est moins Officier de l'Évêque que de l'Évêché; & en effet, suivant la Jurisprudence des Arrêts, les Archevêques & Évêques ne peuvent eux-mêmes exercer la Juridiction contentieuse; ils sont obligés de nommer à cet effet des Officiaux; & les provisions qu'ils donnent à ceux qu'ils choisissent pour ces fonctions, aussi bien que les révocations de ces mêmes provisions, qu'ils peuvent faire *ad nutum*, doivent être signées d'eux, & insinuées au Greffe des Insinuations ecclésiastiques du Diocèse.

Il y a néanmoins quelques Évêques qui sont en possession d'aller siéger, quand bon leur semble, en leur Officialité. Ils y vont ordinairement une fois, à leur avénement au siége épiscopal, & y sont installés avec cérémonie. C'est ainsi que le 2 Juin 1746, M. de Bellefond qui étoit depuis peu Archevêque de Paris, prit possession, & fut installé à l'Officialité de Paris, où il jugea deux Causes, avec l'avis du Doyen & du Chapitre.

Le Parlement de Paris a même approuvé par ses Arrêts, l'usage où sont les Évêques des Diocèses de France, qui ont autrefois appartenu à l'*Espagne*, de tenir eux-mêmes le siége de leur Officialité. Ainsi les Évêques des Pays-bas jouissent de ce droit, & notamment l'Archevêque de Cambrai, qui en a fait une réserve spéciale, lors de la capitulation de cette Ville.

C'est à l'Évêque à nommer son Official: le Pape ne peut pas en établir dans le diocèse d'un autre Évêque. Une telle création faite à Antibe par le Pape, fut déclarée abusive par Arrêt du Conseil du 21 Octobre 1732.

En général il ne doit y avoir qu'un Official pour un diocèse, parce que la pluralité des Officiaux pourroit causer du trouble & de la confusion dans l'exercice de la Juridiction contentieuse.

Néanmoins quand un diocèse s'étend dans le ressort de différens Parlemens, l'Évêque doit nommer un Official forain pour la partie de son diocèse qui est du ressort d'un autre Parlement que la Ville épiscopale dans laquelle l'Official ordinaire ou principal doit avoir son siége: ce qui a été ainsi établi, afin que les Parlemens pussent plus facilement faire les injonctions nécessaires aux Officiaux, & faire exécuter leurs arrêts.

On doit à plus forte raison, observer la même chose, par rapport aux Évêques des pays étrangers, qui

ont en France quelque partie de leur diocèse.

Le Roi donne quelquefois des Lettres Patentes, pour dispenser les Prélats d'établir des Officiaux dans les parties de leur diocèse, qui sont d'un autre Parlement que la Ville épiscopale.

Il faut que l'Official soit né en France ou naturalisé; qu'il soit Prêtre, licencié en Droit Canon, ou en Théologie, & qu'il ait pris ses degrés régulièrement, & dans une Université du Royaume.

L'Official rend la justice étant revêtu de son surplis & couvert de son bonnet carré.

Mornac & Févret pretendent que l'Official doit être Prêtre séculier : d'Héricourt pense au contraire qu'un Religieux qui a les qualités requises, peut exercer la Juridiction contentieuse, parce qu'il n'y a, dit-il, ni canon ni ordonnance qui le lui défende. Cette question est examinée par Fevret dans le Traité de l'Abus.

On trouve dans les dernières éditions de Bouchel, un Arrêt du Parlement de Paris, du 18 Février 1616, rendu sur un appel comme d'abus interjeté par M. le Procureur Général, par lequel la Cour déclara *abusive* une commission d'Official accordée à un Religieux Augustin qui étoit néanmoins Prêtre & pourvu d'une Cure, & qui fait défenses à l'Archidiacre de Blois & à tous autres Religieux, de nommer aucun Religieux pour Official.

La raison de cette incapacité est que les Moines ne peuvent exercer les charges publiques : leurs vœux les assujettissent à une obéissance qui ne leur laisse plus ni liberté ni volonté.

Un Arrêt du Parlement de Rouen du 12 Mars 1683, qu'on trouve dans le Journal du Palais, a néanmoins confirmé une Sentence rendue par un Moine, Official de l'Abbaye de Fécamp, contre un Prêtre, Curé de Fontaine-le-Bourg, convaincu d'adultère & d'autres crimes. Ce Curé prétendoit qu'un Moine étoit incapable d'exercer la fonction d'Official ; mais on lui fit voir que les Moines de Fécamp étoient dans la possession constante d'exercer leur Officialité par eux-mêmes. D'ailleurs le Religieux qui avoit rendu la sentence en question, avoit une dispense de ses supérieurs, & il étoit gradué : ces raisons firent confirmer la sentence.

La fonction d'Official est incompatible avec les Offices Royaux : c'est la disposition de l'Ordonnance de Blois; & l'Archevêque de Reims ayant nommé pour Official un Conseiller du Présidial de la même Ville, il fut ordonné, par Arrêt de la Cour du 30 Avril 1717, que le Conseiller opteroit dans trois mois, ou de son Office de Conseiller, ou de la qualité d'Official.

La Cour a depuis, par un autre Arrêt rendu le 10 Février 1720, enjoint à l'Official de Meaux, d'opter entre la commission d'Official, & l'Office de Conseiller au Bailliage.

Aucun de ces Arrêts n'a cependant déclaré les procédures de ces Officiaux abusives sur le fondement de cette incompatibilité; ils ont seulement ordonné que les Officiaux seroient tenus d'opter, conformément à l'article 269 de l'Ordonnance de Blois.

Au reste, il est plusieurs fois arrivé que des Conseillers-Clercs ont obtenu des dispenses pour exercer l'une & l'autre Magistrature. M.

Dreux, Conseiller au Grand-Conseil, étoit aussi Official Métropolitain de Paris; & il avoit à cet effet obtenu des Lettres de compatibilité au grand sceau, lesquelles avoient été enregîtrées en la Cour.

L'Official ne peut tenir aucune ferme de l'Évêque qui l'a nommé, soit la ferme du sceau ou autre.

Quelques Auteurs ont avancé qu'un Curé ne peut remplir la fonction d'Official. Mais outre qu'il n'y a nulle loi qui l'ordonne ainsi, l'usage est constant que les Officiaux peuvent posséder des Cures & tous Bénéfices à charges d'ames.

Outre l'Official, l'Évêque peut commettre un autre Ecclésiastique pour vicegérent, lequel est comme le Lieutenant de l'Official.

Il y a aussi dans quelques Officialités un ou plusieurs assesseurs laïques ordinaires; dans quelques Officialités on n'en appelle qu'extraordinairement, & dans les affaires majeures où l'Official est bien aise d'avoir l'avis de quelques gradués éclairés.

Les Évêques peuvent, comme on l'a dit, instituer & destituer à leur gré, les Officiaux & Vicegérens de leur diocèses; mais ces places doivent être données gratuitement.

Le pouvoir de l'Official finit par la mort ou démission de l'Évêque. Le Chapitre a droit d'en nommer un pendant la vacance du siége.

L'Official connoît des matières personnelles entre Ecclésiastiques, & lorsqu'un Ecclésiastique est défendeur & un laïque demandeur, à l'exception néanmoins des causes de l'Évêque dont il ne peut connoître; il faut s'adresser pour cela à l'Official métropolitain.

Il ne peut juger par provision que jusqu'à 25 livres en donnant caution.

Ses jugemens sont exécutoires, sans *pareatis* des Juges séculiers.

Il ne peut faire defenses aux parties, sous des peines spirituelles, de procéder ailleurs que devant lui, quand le Juge royal est saisi de la contestation.

Les Officiaux sont en possession de connoître de toutes matières purement spirituelles, soit entre Ecclésiastiques ou laïques, comme de la foi, de la doctrine, des sacremens, même des demandes en nullité de mariage, *quoad fœdus & vinculum*; mais ils ne peuvent prononcer sur les dommages & intérêts.

Ils connoissent pareillement des vœux de religion, du Service Divin, de la simonie, du pétitoire des dixmes, du crime d'héréfie, de la discipline ecclésiastique.

Quant aux crimes dont l'Official peut connoître, il n'y a que le délit commun des Ecclésiastiques qui soit de sa compétence; le cas privilégié doit être instruit conjointement par lui & par le Juge royal; ensuite chaque Juge rend séparément son jugement.

Lorsqu'un Ecclésiastique n'est accusé que d'un délit commun, c'est-à-dire, d'un délit qui n'est sujet qu'aux peines canoniques, c'est l'Official qui en connoît sans le concours du Juge royal; de sorte que si l'Ecclésiastique est traduit pour un tel fait devant le Juge royal, celui-ci doit renvoyer l'accusé devant son Juge. Mais il ne doit pas le faire quand il s'agit du délit privilégié, lequel pour le bon ordre, demande toujours à être poursuivi sans aucun retardement. Et si le Juge d'Eglise négligeoit de

poursuivre le délit commun, la poursuite en seroit dévolue au Juge royal, comme exerçant la manutention des Canons.

Le Juge royal n'est jamais tenu en aucun cas, soit de délit commun ou de cas privilégié, d'avertir l'Official, pour qu'il ait à instruire le procès conjointement avec lui. Mais si le Promoteur révendique l'affaire pour le délit commun, en ce cas le Juge royal doit instruire conjointement avec lui, & pour cet effet le Juge royal doit se transporter au Siége de l'Officialité avec son Greffier. C'est l'Official dans ce cas qui a la parole : c'est lui qui prend le serment des accusés & des témoins, qui fait les interrogatoires, récolemens, confrontations & toutes autres procédures qui se font par les deux Juges ; le Juge royal peut néanmoins requérir l'Official d'interpeller les accusés sur les faits qu'il juge nécessaires.

Quand on fait au Parlement le procès à un Ecclésiastique, l'Évêque doit, si le Parlement l'ordonne, nommer pour son Vicaire un des Conseillers clercs du Parlement, pour faire l'instruction conjointement avec le Conseiller laïque qui est commis à cet effet.

Un Eccclésiastique accusé devant le Juge royal peut en tout état de cause, demander son renvoi devant l'Official, à moins qu'il ne soit question de crime de lèze-majesté au premier ou au second chef.

Les Supérieurs réguliers ont aussi une sorte de Juridiction Ecclésiastique sur leurs Religieux ; mais elle ne s'étend pas au-delà du Cloître. Ainsi l'Official connoît des affaires criminelles & des délits commis par les Religieux du Cloître ; & la Cour, par Arrêt du 14 Juillet 1703, qu'on trouve dans les Arrêts notables, a renvoyé devant l'Official de Paris, un Carme, nommé Damascène de la Nativité, revendiqué par le Prieur des Carmes de la Place Maubert.

En conséquence de cet Arrêt, le procès a été fait au Carme Damascène, & par Sentence de l'Officialité de Paris du 25 Octobre 1703, il a été déclaré atteint & convaincu d'être monté le mercredi de la semaine de la Passion dans une chambre, au-dessus d'une boutique de la Foire Saint-Germain, d'y avoir bu, & même suspecté d'être resté un temps considérable en ladite chambre enfermé avec des filles débauchées, d'avoir causé un grand scandale, *&c.*

Les Chevaliers de Malte prétendent qu'ils ne sont pas sujets aux juridictions des Officialités, & qu'ils ne peuvent être jugés que par leur Grand-Maître ; mais cette prétention a été rejetée par Arrêt du 26 Septembre, qu'on trouve au Journal des Audiences, & par lequel la Cour a ordonné qu'un Chevalier de Malte accusé seroit jugé par le Lieutenant Criminel de Beauvais, pour le cas privilégié, & par l'Official de Senlis, pour le délit commun.

L'Official ne peut ordonner qu'il sera passé outre nonobstant & sans préjudice de l'appel, à moins qu'il ne soit question de correction & de discipline, ou de quelque cas exécutoire nonobstant l'appel.

Les appels comme d'abus interjetés des sentences des Officiaux n'ont aucun effet suspensif, quand il s'agit du Service divin, de la discipline Ecclésiastique, ou de la correction des mœurs ; c'est la dispo-

sition de l'Article 36 de l'Édit de 1695.

Les peines spirituelles que l'Official peut infliger, sont les prières, les jeûnes, les censures; il ne doit décerner des monitoires que pour des crimes graves & scandales publics, & lorsque les autres preuves manquent.

Les peines temporelles que l'Official peut prononcer, sont les dépens, l'amende applicable en œuvres pieuses. Les peines corporelles se bornent à la prison à temps ou perpétuelle. Il ne peut condamner à aucune autre peine afflictive: autrefois néanmoins il condamnoit aux galères, au bannissement, à la torture ou question, au pilori, échelle ou carcan, au fouet, à la marque du fer chaud, à l'amende honorable *in figuris*: mais cela ne se pratique plus.

On ne peut appeler de l'Official à l'Evêque qui l'a commis; l'appel de l'Official ordinaire va à l'Official Métropolitain, & de celui-ci à l'Official primatial. S'il y a appel comme d'abus, l'appel est porté au Parlement.

On appelle *Official Forain*, celui qui est commis par l'Evêque pour exercer sa juridiction hors de la ville principale de son Diocèse. Il y avoit autrefois beaucoup de ces Officiaux Forains répandus dans les différentes parties de chaque Diocèse: présentement il n'y en a plus d'exemples, si ce n'est dans certains Diocèses dont quelque partie est du ressort d'un autre Parlement ou d'une autre domination que la ville Episcopale. En ce cas, l'Evêque nomme pour cette partie de son Diocèse un Official Forain.

OFFICIALITÉ; substantif féminin. *Forum Ecclesiasticum*. Tribunal d'un Primat, Archevêque, Evêque, Abbé, Archidiacre, Chapitre, ou autre ayant une juridiction Ecclésiastique contentieuse.

Cette Juridiction s'exerçoit autrefois aux portes des Eglises, & ensuite dans une Chapelle du Palais Episcopal. Présentement il y a un auditoire destiné à cet usage; mais en plusieurs endroits il est à l'entrée de la Chapelle Episcopale, comme à Paris, où l'audience de l'Officialité se tient *à l'entrée de la* Chapelle Episcopale inférieure.

Ce Tribunal est composé d'un Official, un vicegérent, & quelquefois plusieurs Assesseurs, un Greffier, un Promoteur, des Appariteurs.

Officialité, se dit aussi du lieu où l'Official rend la justice. *Il est allé à l'Officialité.*

OFFICIANT; adjectif masculin. *Celebrans.* Qui officie à l'Eglise. *Un Evêque fut Officiant dans cette cérémonie.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est à l'Officiant à donner la bénédiction.*

Dans les Monastères de filles, la Religieuse qui est de semaine au Chœur, se nomme *l'officiante.*

OFFICIER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Rem sacram facere.* Faire l'Office divin à l'Eglise. *On officie très-décemment dans cette Paroisse.*

Officier, se dit plus particulièrement de celui qui célèbre une Grand'Messe, ou qui préside à l'Office divin. *L'Archevêque officia pontificalement dans cette cérémonie. Le Vicaire officie aujourd'hui à cause de l'indisposition du Curé.*

On dit familièrement, qu'*une personne officie bien;* pour dire,

qu'elle mange & boit bien, qu'elle fait bien son devoir à table.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième syllabe, & la rend longue.

OFFICIER; substantif masculin. *Qui munus aliquod gerit.* Qui a un office, une charge.

On appelle *Officier de Judicature*, ou *de Justice*, celui dont les fonctions ont pour objet l'administration de la Justice.

Depuis la révocation de l'Edit de Nantes, on ne reçoit aucun Officier de Justice qu'il ne soit de la religion catholique; c'est un des objets pour lesquels se fait l'information des vie & mœurs du Récipiendaire.

L'Ordonnance de Blois veut que pour être reçu dans un office de judicature de Cour souveraine, on soit âgé de vingt-cinq ans accomplis, & qu'on ait fréquenté le barreau & les plaidoiries. Elle fixe l'âge des Présidens des Cours souveraines à quarante ans, & veut qu'ils aient été auparavant Conseillers des Cours souveraines, ou Lieutenans Généraux de Bailliage pendant dix ans, ou qu'ils aient fréquenté le barreau, & fait la profession d'Avocat si longuement, & avec telle renommée, qu'ils soient estimés dignes & capables de cet office. Pour les Bailliages, elle fixe l'âge des Lieutenans à trente ans, celui des Conseillers à vingt cinq, & veut qu'ils aient fréquenté le Barreau pendant trois ans.

La Déclaration du mois de Novembre 1661, veut que les Officiers des Cours souveraines justifient de leur majorité, qu'ils apportent leur matricule d'Avocat, & une attestation d'assiduité au Barreau; que les Présidens aient été dix ans Officiers dans les Cours: mais le Roi se réserve de donner des dispenses d'âge & de service dans les occasions importantes.

L'Edit du mois de Juillet 1660, exige quarante ans pour les Offices de Présidens de Cour souveraine; vingt-sept ans & dix de service pour les Maîtres des Requêtes; trente ans pour les Avocats & Procureurs Généraux; vingt-sept ans pour les Conseillers, Avocats & Procureurs du Roi.

Ces Edits furent confirmés par celui du mois de Février 1672, qui ajouta que les dispenses seroient accordées séparément des provisions.

Par une autre Déclaration du 30 Décembre 1679, l'âge pour être reçu dans les Offices de Baillif, Sénéchaux, Vicomtes, Prevôts, Lieutenans Généraux, Civils, Criminels ou Particuliers des Siéges & Justices qui ne ressortissent pas nuement au Parlement, Avocat & Procureur du Roi desdits Sièges, fut fixé à vingt-sept ans.

Enfin, par la Déclaration de Novembre 1683, l'âge des Conseillers des Cours supérieures & des Avocats & Procureurs du Roi des Présidiaux a été réduit à vingt-cinq ans; celui des Maîtres des Requêtes à trente-un, & six ans de service; celui des Maîtres, Correcteurs, Auditeurs des Comptes à vingt-cinq ans.

Les Conseillers qui sont reçus par dispense avant l'âge de vingt-cinq ans, n'ont point voix délibérative, si ce n'est dans les affaires dont ils sont rapporteurs.

Les Offices de Conseillers-Clercs ne peuvent être possédés que par des personnes constituées dans les ordres sacrés.

Les Officiers de judicature ne doivent point paroître au Tribunal sans être revêtus de l'habit propre à leur dignité ; & lorsqu'ils paroissent au dehors, ils doivent toujours être en habit décent, ainsi qu'il a été ordonné par plusieurs Déclarations & par des Réglemens particuliers de chaque Compagnie.

L'Ordonnance de 1667, conforme en ce point aux anciennes Ordonnances, suppose que tous Officiers publics doivent résider au lieu où se fait l'exercice de leur office. Les Officiers des Seigneurs y sont obligés aussi bien que les Officiers Royaux ; mais cela n'est pas observé à leur égard, par la difficulté qu'il y a de trouver dans chaque lieu des personnes capables, ou d'en trouver ailleurs qui veulent se contenter d'un office dans une seule Justice seigneuriale ; la plupart en possèdent plusieurs en différentes Justices, & ne peuvent résider dans toutes ces Justices.

L'Édit du mois de Juillet 1669, porte que les parens au premier, second & troisième degrés, qui sont du père au fils, frère, oncle & neveu, ensemble les alliés jusqu'au second degré, qui sont beaux pères, gendres & beaux frères, ne peuvent être reçus dans une même compagnie, soit Cour souveraine ou autre ; & à l'égard des parens & alliés, tant Conseillers d'honneur, que Vétérans, jusqu'au second degré de parenté & alliance, leurs voix ne sont comptées que pour une, à moins qu'ils ne soient de différens avis.

Le Roi accorde quand il lui plaît, des dispenses d'âge, de temps d'étude, de service, de parenté ou alliance.

Les Officiers Royaux ne peuvent être en même temps officiers des Seigneurs : l'Ordonnance de Blois déclare ces offices incompatibles.

L'Ordonnance d'Orléans défend à tous Officiers de Justice de faire commerce, & de tenir aucune ferme soit par eux ou par personnes interposées, à peine de privation de leur office.

Celle de Blois leur défend sous les mêmes peines, d'être Fermiers des amendes & autres émolumens de leur Siége, de se rendre adjudicataires des biens saisis, & cautions des Fermiers ou Adjudicataires.

Un Officier qui a vendu sa charge, peut nonobstant les provisions obtenues par l'acquéreur & avant sa réception, demander la résolution du contrat en remboursant tous les frais faits par l'acquéreur ; cette révocation de la vente qu'on appelle *regrès*, n'est fondée que sur la Jurisprudence ; *voy.* OFFICE.

OFFICIER MUNICIPAL ; *Voyez* OFFICE MUNICIPAL.

OFFICIER DE POLICE ; *voyez* OFFICE DE POLICE.

OFFICIER DE FINANCE ; *voyez* OFFICE DE FINANCE.

OFFICIER COMPTABLE ; *voyez* OFFICE COMPTABLE.

OFFICIER DE LA MAISON DU ROI ; *voyez* OFFICE DE LA MAISON DU ROI, *&c.*

OFFICIER DE GUERRE ou MILITAIRE, se dit de celui qui a quelque commandement dans les troupes ou armées du Roi.

Il y a les Officiers généraux, & les Officiers subalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la discipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du Gouvernement, exigeant de la subordination dans les troupes, les Souverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes intelligens dans le métier de la guerre; & ceux-ci, pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont distribué les troupes en différens corps commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reste des soldats.

Nous savons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuses troupes sur pied, qu'elles alloient ordinairement à quatre cent mille hommes, & que l'armée de Sésostris étoit de seize cent mille combattans. Nous voyons les Rois d'Egypte à la tête de leurs armées; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul Prince, un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude, autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des Officiers généraux, & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les Corps.

La milice des Hébreux dans les premiers temps, ne nous est guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les Tribus gardoient dans leurs campemens, chacune sous leur enseigne particulière, qu'elles avoient aussi leurs Officiers subordonnés à un Général en chef, tels qu'Abner sous Saül, Joad sous David; & ce dernier avoit dans ses troupes plusieurs braves, connus sous le nom de *Force d'Israël*, hommes distingués par leurs exploits, & qui sans doute commandoient des Corps particuliers, tel qu'un Banaias, chef de la légion des Pheletes & des Cerethes, & qui devint sous Salomon Général en chef. Il est donc plus que probable que sous les Rois d'Israël, sous ceux de Juda, jusqu'à la captivité de Babylone, les troupes Israélites furent divisées en petits Corps commandés par des Officiers, quoique l'Ecriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées, il est parlé clairement de Tribuns, de Pentacontarques & de Centurions que ces illustres Guerriers établirent dans la Milice Juive; il y a apparence que les Tribuns commandoient mille hommes, les Pentacontarques cinq cens, & les Centurions cent hommes.

Pour les temps héroïques de la Grèce, nous voyons toujours des Rois & des Princes, à la tête des troupes. Jason est le premier des Argonautes; sept Chefs sont ligués contre Thèbes pour venger Polynice; & dans Homère, les Grecs confédérés pour détruire Troye, ont tous leurs Chefs par chaque nation; mais Agamemnon est le Généralisme, comme Hector l'est chez les Troyens, quoique différens Princes commandent les Troyens même, & d'autres leurs alliés, comme Rhesus, les Thraces, Sarpedon, les Lyciens, *&c.*

Mais l'histoire, en répandant plus de lumière sur les temps postérieurs de la Grèce, nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des Officiers, tant des troupes de terre, que de celles de mer.

A Lacédémone, les Rois commandoient ordinairement les armées; qu'ils eussent sous eux des

Chefs, cela n'eſt pas douteux, puiſque leurs troupes étoient diviſées par bataillons, & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais auſſi les Hiſtoriens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puiſſans ſur mer, ils avoient un Amiral & des Commandans ſur chaque vaiſſeau; mais en quel nombre, avec quelle autorité? C'eſt encore ſur quoi nous manquons des détails néceſſaires. Il reſte donc à juger des autres Etats de la Grèce, par les Athéniens, ſur le militaire deſquels on eſt mieux inſtruit.

A Athènes, la République étant partagée en dix Tribus, chacune fourniſſoit ſon Chef choiſi par le peuple, & cela chaque année. Mais ce qui n'eſt que trop ordinaire, la jalouſie ſe mettoit entre ces Généraux, & les affaires n'en alloient pas mieux. Auſſi voit-on que dans les temps de criſe, les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un Général. Ainſi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement ſuprême; depuis, Conon, Alcibiade, Thraſybule, Phocion, *&c.* commandèrent en chef. Ordinairement le troiſième Archonte, qu'on nommoit le *Polémarque*, ou l'*Archiſtratègue*, étoit Généraliſſime, & ſous lui ſervoient divers Officiers diſtingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'Hipparque avoit le commandement de toute la Cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit diviſée en deux Corps, compoſés chacun des Cavaliers de cinq Tribus, elle avoit deux Hipparques. Sous ces Officiers étoient des Philarques, ou Commandans de la Cavalerie de chaque Tribu. L'Infanterie de chaque Tribu, avoit à ſa tête un Taxiarque, & chaque Corps d'Infanterie de mille hommes, un Chiliarque: chaque Compagnie de cent hommes étoit partagée entre quatre eſcouades, & avoit un Capitaine ou un Centurion. Sur mer il y avoit un Amiral, ou Généraliſſime; & ſous lui les galères où les vaiſſeaux étoient commandés par des Triérarques, citoyens choiſis d'entre les plus riches, qui étoient obligés d'armer des galères en guerre, & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches qui s'uniſſoient pour armer une galère, ne fut pas toujours fixe, & que depuis il alla juſqu'à ſeize, il n'eſt pas facile de décider ſi ſur chaque galère il y avoit pluſieurs Triérarques, ou s'il n'y en avoit qu'un ſeul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un Pilote qui commandoit aux Matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les Rois, & la Cavalerie par le préfet des *Celeres*, *Præfectus Celerum*. Sous la République, le Dictateur, les Conſuls, les Proconſuls, les Préteurs & les Propréteurs, avoient la même autorité ſur les troupes qui recevoient enſuite immédiatement les ordres des Officiers appelés *Legati*, leſquels tenoient le premier rang après le Général en chef, & ſervoient ſous lui, comme parmi nous les Lieutenans Généraux ſervent ſous le Maréchal de France, ou ſous le plus ancien Lieutenant Général. Mais le Dictateur ſe choiſiſſoit un Général de la Cavalerie, *Magiſter Equitum*, qui paroît avoir eu, après le Dictateur, autorité ſur toute l'armée. Les Conſuls nommoient auſſi quelquefois leurs Lieutenans Généraux. Ils commandoient la légion, & avoient ſous eux un Préfet qui ſervoit de Juge pour

ce Corps. Ensuite étoient les grands Tribuns, ou Tribuns militaires, qui commandoient chacun deux cohortes; chaque cohorte avoit pour Chef un petit Tribun; chaque manipule ou compagnie, un Capitaine de deux cens hommes, *ducentarius*, sous celui-ci deux Centurions, puis deux Succenturions, que Polybe appelle *tergiductleurs*, parcequ'ils étoient postés à la queue de la Compagnie. Le Centurion qu'on appeloit Primipile, étoit le premier de toute la légion, conduisoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit au porte-enseigne; mais celui-ci & tous les autres nommés *Vexillarii*, n'étoient guère que de simples soldats, & n'avoient pas rang d'Officiers. Tous ces grades militaires furent conservés sous les Empereurs, qui y ajoutèrent seulement le Préfet du Prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les Consuls eurent des Généraux qui commandoient sur les frontières pendant tout le cours d'une guerre, tels que Corbulon en Arménie, Vespasien en Judée, *&c.* Dans la Cavalerie, outre les Généraux nommés *Magister Equitum*, & *Præfectus Celerum*, il y avoit des Décurions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des Capitaines de dix hommes, mais pour des Chefs de division de cinquante ou cent hommes. Les troupes des Alliés tant d'Infanterie que de Cavalerie, étoient commandées par des Préfets dont Tite-Live fait mention sous le titre de *Præfecti Sociorum*. Dans la Marine, outre le Commandant général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à la bataille d'Actium.

En France le plus haut titre d'Officier des troupes étoit autrefois celui de *Connétable*; à présent c'est celui de *Maréchal de France*. La fonction principale des Maréchaux de France, est de commander les armées du Roi.

Après les Maréchaux de France sont les *Lieutenans Généraux* des armées du Roi.

Ensuite les *Maréchaux de Camp*; les uns & les autres sont appelés Officiers généraux, parcequ'ils ne sont réputés Officiers d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les Maréchaux de Camp, lorsque le Roi les éleve à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à moins que ce ne soient des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à la garde du Roi.

Après les Maréchaux de Camp, le premier grade dans les armées est celui de *Commandant de la Cavalerie*. Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à-dire, que tout ce qu'il y a de Cavalerie dans cette armée, est uni ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *Colonel général*, le *Mestre de Camp général*, & le *Commissaire général*: en l'absence de ces trois Officiers, c'est le plus ancien Brigadier de la Cavalerie qui la commande.

Les Dragons font aussi corps dans l'armée. Ils ont un *Colonel général* & un *Mestre de Camp général*; & en l'absence de ces deux Officiers, le plus ancien Brigadier des Dragons les commande.

L'Infanterie a eu autrefois un Colonel général. Cette charge, qui avoit été abolie sous Louis XIV fut rétablie pendant la minorité de Louis XV, mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le Duc d'Orléans, qui en étoit pourvu. Aucun Officier particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'Infanterie n'a point ainsi de Commandant particulier dans une armée.

Les Brigadiers de Cavalerie, d'Infanterie, & de Dragons ont rang après les Officiers qu'on vient de nommer. Ils sont attachés à la Cavalerie, à l'Infanterie & aux Dragons. Ils conservent les emplois qu'ils avoient avant d'être Brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les Brigadiers sont les Colonels, ou Mestres de Camp dans la Cavalerie. Le Colonel général retient pour lui seul le nom de Colonel, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de Mestre de Camp. Il en est aussi de même dans les Dragons. L'usage en étoit aussi établi dans l'Infanterie, lorsqu'il y avoit un Colonel général, mais depuis la suppression de cet Officier, les Commandans des régimens d'Infanterie portent le nom de Colonel. Cependant, par les Ordonnances, les Colonels ou Mestres de Camp sont égaux en grade; & dans l'usage ordinaire, on se sert assez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la Cavalerie & pour les Dragons.

Outre les Commandans des régimens, les Capitaines des Compagnies de la Maison du Roi, ou de la Gendarmerie, & quelques autres Officiers de ce corps, ont rang de Mestre de Camp; le Roi donne aussi le brevet de Mestre de Camp à des Officiers qu'il veut favoriser, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les Capitaines des Gardes Françoises & Suisses ont aussi rang de Colonel d'Infanterie.

Après le Colonel & Mestre de camp, est le *Lieutenant-Colonel*, lequel doit aider le Colonel dans toutes ses fonctions, & le remplacer en son absence.

Après les Lieutenans-Colonels sont les *Commandans de bataillon*, dont le grade est au dessous de ces Officiers, & au-dessus de celui de Capitaine. Ils font à l'armée le même service que les Lieutenans-Colonels.

Les *Capitaines* sont ceux qui ont le commandement particulier d'une Compagnie, & qui sont chargés de l'entretenir.

Le Roi donne quelquefois le grade de Capitaine à des Officiers qui n'ont point de Compagnie.

Le *Major* d'un régiment est un Officier qui est chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à sa police. Il a rang de Capitaine, & il n'a point de Compagnie. *Voyez* MAJOR.

Il a sous lui un Aide Major; dans l'Infanterie où les régimens sont plus nombreux, il y a plusieurs *Aides-Majors*. Le Roi n'en entretient point dans les regimens ordinaires, & ceux qui en font les fonctions se nomment communément *Garçons-Majors*.

Dans toutes les Compagnies il y a un *Lieutenant* pour aider le Capitaine dans ses fonctions, & le remplacer en son absence.

Dans la Cavalerie & dans les Dragons, il y a au-dessous du Lieutenant un autre Officier appelé *Cornette*, parcequ'une de ses principales fonctions est de porter l'étendart

que l'on appeloit autrefois *Cornette*; cet Officier n'est pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'Infanterie à la place du Cornette, il y a un Sous-Lieutenant ou Enseigne qui n'est pas non plus entretenu pendant la paix.

Les Lieutenans, Sous-Lieutenans, Cornettes ou Enseignes sont nommés *Officiers subalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du Roi pour être reçus Officiers.

Après le Cornette dans la Cavalerie & les Dragons, est le *Maréchal de Logis* : il est chargé des détails de la compagnie; il est comme l'homme d'affaire du Capitaine; il a sous lui un *Brigadier* & un *Sous-Brigadier*. Ces deux derniers sont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement sur les autres.

Dans l'Infanterie, après le Sous-Lieutenant ou Enseigne, sont les Sergens, dont les fonctions sont les mêmes que celles des Maréchaux de Logis de la Cavalerie & des Dragons. Ils ont sous eux des *Caporaux* & *Anspessades*, qui sont du nombre des soldats, mais qui ont cependant quelque commandement sur les autres soldats.

Les Maréchaux de Logis & les Sergens sont nommés seulement suivant l'usage, *bas-Officiers*. Ils n'ont point de lettres du Roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du Colonel & de leur Capitaine.

Outre tous les Officiers qu'on vient de détailler, le Roi a des Inspecteurs généraux de la Cavalerie & de l'Infanterie. Ils sont pris parmi les Officiers généraux, Brigadiers, ou au moins Colonels; leurs fonctions consistent à faire des revues & à examiner si les troupes sont en bon état, si les Officiers font bien leur devoir, particulièrement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les Officiers en général sont subordonnés les uns aux autres, en sorte que partout où il y a des troupes, le commandement se réduit toujours à un seul à qui tous les autres obéissent. Cette subordination bien établie, & l'application de chacun à se bien acquitter de ses fonctions, est ce qui produit l'ordre, la règle & la discipline dans les troupes.

L'Officier de grade supérieur commande toujours à celui qui est de grade inférieur. Entre Officiers du même grade, s'ils sont Officiers généraux de Cavalerie ou de Dragons, c'est l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la Maison du Roi & dans la Gendarmerie, c'est l'Officier de la plus ancienne Compagnie qui commande; & dans l'Infanterie c'est l'Officier du plus ancien régiment.

Parmi les Officiers d'Infanterie d'une part, ceux de Cavalerie & de Dragons d'autre part, à grade égal, c'est l'Officier d'Infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'est l'Officier de Cavalerie.

Quoique le Roi soit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'est prescrit, ou qu'il suit ordinairement.

Ordre dans lequel les Officiers montent aux grades. Les Maréchaux de France sont choisis parmi les Lieutenans généraux, ceux-ci parmi

les Maréchaux de Camp, lesquels sont choisis parmi les Brigadiers, & les Brigadiers parmi les Colonels, Mestres de Camp ou Lieutenans-Colonels.

Les Colonels ou Mestres de Camp doivent avoir été au moins Mousquetaires.

Le plus ancien Capitaine d'un régiment étoit ordinairement choisi autrefois pour remplir la place de Lieutenant-Colonel lorsqu'elle vaquoit, mais depuis quelque temps ce poste ne se donne plus par rang d'ancienneté & souvent le Roi y nomme un Officier d'un autre régiment. Il en est de même de la place de Major.

Les Capitaines doivent avoir été Mousquetaires, ou bien Lieutenans, Sous-Lieutenans, Enseignes ou Cornettes. Ceux-ci sont pris parmi les Cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeunesse qui n'a pas encore servi.

Les Maréchaux de Logis & les Sergens sont toujours tirés du nombre des cavaliers & soldats. Lorsqu'on est satisfait de leurs services, on les fait Officiers; on leur donne plus communément cette marque de distinction dans la Cavalerie que dans l'Infanterie.

Outre ces Officiers qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels sont le Maréchal général des logis de l'armée, le Major général, le Maréchal général des logis de la Cavalerie, le Major général des Dragons, les Majors des Brigades, le Major de l'Artillerie ou Génie, l'Intendant de l'armée, le Général des vivres, le Capitaine des guides, *&c.* Voyez les articles qui concernent chacun de ces emplois.

Officier de la Marine, se dit des Officiers qui commandent & servent sur les vaisseaux du Roi & dans les ports, & composent le corps militaire.

On donne le nom d'*Officiers de plume*, aux Intendans, Commissaires & Ecrivains employés pour le service de la Marine.

Et l'on appelle *Officiers* Mariniers, des gens choisis tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaisseaux: savoir, le Maître, le Bosseman, le maître Charpentier, le Voilier & quelques autres. Les Officiers Mariniers forment ordinairement la sixième partie des gens de l'équipage.

On appelle *Grands Officiers de la Couronne*, certains Officiers qui possédent les premières & principales charges ou dignités du royaume.

Les Auteurs tant anciens que modernes, comme du Tillet, Fauchet, & notamment André Favin qui a fait un traité exprès sur les offices de la Couronne, nous apprennent que le nombre de ces Officiers a été différent suivant les différens temps auxquels ils ont été établis.

Favin remarque que sous la première race de nos Rois, *il y* avoit sept Officiers de la Couronne; savoir, le Maire du Palais, les Ducs, les Comtes, les Comtes du Palais, le Comte de l'Etable, le Référendaire & le Chambrier.

Que sous la seconde race, il y avoit dix Officiers de la Couronne, savoir, le Confesseur ou Archi-Chapelain, le Grand Chancelier, le Chambrier, aujourd'hui le grand Chambellan, le Comte du Palais, le Sénéchal, aujourdhui le grand Maître, le Bouteiller, aujourd'hui le grand Echanson, le Connétable, le grand Maréchal des logis du Roi,

quatre grands Veneurs & un Fauconnier, comme le justifie le livre d'Adelard Abbé de Corbie, composé par l'ordre de Charlemagne & intitulé *Ordo Sacri Palatii*, &c.

Le même Auteur remarque enfin qu'au commencement de la troisième race, il y avoit cinq Officiers de la Couronne; savoir, le Chancelier, le Sénéchal ou grand Maître de la Maison du Roi, le grand Echanson ou Bouteiller, le Chambrier ou Chambellan, & le Comte de l'Etable ou Connétable.

La diversité des sentimens des Auteurs sur cette matière, suit de divers dénombremens des Officiers de la Couronne faits par Favin, de même que de ce que nous lisons dans du Tillet, qui compte parmi les Officiers de la Couronne le grand Pannetier & le Grand-Queux ou Surintendant des cuisines du Roi, lesquels ne sont pas compris dans le dénombrement exact que Favin prétend en avoir donné. Mais tous les doutes qui pouvoient rester, ont été levés par des Lettres Patentes du Roi Henri III du 3 Avril 1582, enregistrées au Parlement de Paris, lesquelles portent expressément que les Officiers de la Couronne sont: le *Connétable de France*, le *Chancelier de France*, le *Grand-Maître*, (appelé par les Romains *Magister Officiorum*, le même qui avoit la surintendance de tous les Officiers de l'Empereur, en la même manière que l'a aujourd'hui le grand Maître sur tous les Officiers de la Maison du Roi), le *grand Chambellan; l'Amiral*, & les *Maréchaux de France*.

Sur le fondement de ces Lettres Patentes de Henri III qui font une loi certaine & indubitable, il est constant qu'alors il n'y avoit en France que six Officiers de la Couronne. Mais depuis cette époque, Henri IV en créa deux, savoir, l'office de *grand Écuyer de France* en faveur de M. de Bellegarde, & celui de *grand Maître* de l'artillerie, en faveur de M. le Duc de Sully en 1601. En 1626 les offices de Connétable de France & d'amiral de France furent supprimés. Mais l'office d'Amiral de France a dans la suite été rétabli, & celui de grand Maître de l'artillerie supprimé; ensorte qu'il n'y a actuellement que six grands Officiers de la Couronne, savoir, le Chancelier de France, le grand Maître, le grand Chambellan, l'Amiral, les Maréchaux de France & le grand Ecuyer.

On appelle chez le Roi, *Officiers de la bouche*, les Ecuyers de cuisine qui travaillent pour la bouche du Roi. Et *Officiers du gobelet*, ceux qui sont chargés de fournir le vin pour la bouche du Roi. Et *Officiers du commun*, tous ceux qui travaillent pour les autres tables de la maison du Roi.

OFFICIER, signifie aussi le domestique d'une grande maison, qui a soin de l'office, qui prépare le fruit, & qui garde le linge, la vaisselle, *&c.* Et *Officiers* au pluriel, comprend encore le cuisinier ou le maître d'hôtel. *Ce Seigneur à laissé ses Officiers à sa campagne.*

Ce mot n'est que de trois syllabes, à la différence du verbe *Officier* qui en a quatre.

OFFICIEUSEMENT; adverbe. *Officiosè.* D'une manière officieuse. *Il s'employa fort officieusement à la réussite de cette affaire.*

OFFICIEUX, EUSE; adjectif. *Officiosus.* Serviable, qui est prompt à rendre de bons offices. *Les hommes*

officiaux sont chers dans la société. Elle est officieuse.

On appelle *mensonge officieux*, un mensonge fait purement pour faire plaisir à quelqu'un sans préjudice de personne.

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue & la cinquième du féminin très brève.

OFFICINAL, ALE; adjectif & terme de Pharmacie. Il se dit particulièrement en cette phrase, *compositions officinales*, pour signifier les préparations pharmaceutiques qui se trouvent toutes composées chez les Apothicaires; à la différence des *compositions magistrales*, qui sont celles qu'on prépare conformément à l'Ordonnance du Médecin. *On trouve chez cet Apothicaire toutes sortes de médicamens officinaux.*

OFFIDA; bourg & château d'Italie, dans la Marche d'Ancone, près des frontières de l'Abruzze ultérieure, à cinq lieues, sud, de Fermo.

OFFRANDE; substantif féminin. *Oblatio.* Don que l'on offre à Dieu ou à ses Ministres dans le culte public, soit en reconnoissance du souverain domaine qu'il a sur toutes choses, & dont on lui consacre spécialement une portion, soit pour fournir à l'entretien de ses Temples, de ses Autels, de ses Ministres, &c.

Les Hébreux avoient plusieurs sortes d'offrandes qu'ils présentoient au Temple. Il y en avoit de libres & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les décimes, les hosties pour le péché étoient d'obligation: les sacrifices pacifiques, les vœux, les offrandes d'huile, de pain, de vin, de sel & d'autres choses que l'on faisoit au Temple ou aux Ministres du Seigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *Corban* toutes sortes d'offrandes, & nomment *Mincha* les offrandes de pain, de sel, de fruits, d'huile, de vin, &c. Les sacrifices ne sont pas proprement des offrandes; mais l'offrande faisoit partie des cérémonies du sacrifice.

Les offrandes étoient quelquefois seules, & quelquefois elles accompagnoient le sacrifice. On distinguoit de plusieurs sortes d'offrandes, comme de pure farine, de gâteaux cuits au four, de gâteaux cuits dans la poêle & sur le gril, ou dans une poêle percée; les prémices de grains nouveaux qu'on offroit purs & sans mélange, ou rôtis & grillés dans l'épi ou hors de l'épi. Le pain pour être offert, devoit être sans levain, & on ajoutoit ordinairement à ces choses solides du vin ou de l'huile qui en étoient comme l'assaisonnement. Le Prêtre qui étoit de service, retiroit les offrandes de la main de celui qui les offroit, en jetoit une partie sur le feu de l'autel ou sur la victime, lorsque l'offrande étoit accompagnée d'un sacrifice, afin qu'elle fût consumée par le feu, & réservoit le reste pour sa subsistance. C'étoit là son droit, comme Ministre du Seigneur. Il n'y avoit que l'encens qui étoit brûlé entièrement, le Prêtre n'en réservoit rien. On peut voir dans le Lévitique toutes les autres cérémonies qu'on pratiquoit pour toutes les diverses offrandes, soit qu'elles fussent faites par des particuliers, soit qu'elles se fissent au nom de toute la Nation.

Les offrandes des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de sel, sont les plus anciennes dont nous ayons connoissance. Caïn offroit au Seigneur *des fruits de la terre*

terre, les prémices de son labourage; Abel lui offroit aussi *des prémices de ses troupeaux & de leurs graisses.* Les Payens n'avoient rien dans leur religion que ces sortes d'offrandes faites à leurs Dieux; ils offroient le pur froment, la farine, le pain.

Numa Pompilius, au rapport de Pline, enseigna le premier aux Romains à offrir aux Diex des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé ou rôti. Ovide nous apprend encore qu'avant les sacrifices sanglans, ils n'offroient que du froment & du sel.

Théophraste remarque que parmi les Grecs, la farine, le vin & l'huile mêlés ensemble, étoient la matière des sacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les offrandes de farine, de vin & de sel dont les Grecs & les Romains accompagnoient leurs sacrifices sanglans, & celles dont les Hébreux se servoient dans leur Temple, consistoit en ce que les Hébreux jetoient ces oblations sur les chairs de la victime déjà immolée & mise sur le feu, au lieu que les payens les jetoient sur la tête même de la victime encore vivante & prête à être sacrifiée.

Dans l'Église catholique, quoiqu'il n'y ait proprement qu'une seule offrande qui est le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, cependant dès les premiers temps on a donné le nom d'offrande aux pieuses libéralités des fidelles & aux dons qu'ils faisoient à l'Église pour l'entretien de ses Ministres, ou pour le soulagement des pauvres. Les Moines eux-mêmes étoient obligés de faire leur offrande, si l'on en croit Saint Jérôme, & ne pouvoient s'en dispenser sur leur pauvreté. Ammien Marcellin reproche au Pape & aux Ministres de son Église, de recevoir de riches oblations des Dames Romaines; cet auteur payen ignoroit le saint usage que l'on en faisoit. Saint Augustin parle d'un tronc ou trésor particulier où l'on faisoit les offrandes que l'on destinoit à l'usage du Clergé, comme du linge, des habits & d'autres choses semblables. Il est parlé dans les dialogues de Saint Grégoire le Grand, des offrandes qu'on faisoit pour les morts. Le Concile de Francfort distingue deux sortes d'offrandes; les unes se faisoient à l'autel pour le sacrifice; les Sousdiacres, selon Saint Isidore de Séville, les recevoient des mains des fidelles pour les remettre en celles des Diacres qui les plaçoient sur l'autel: les autres étoient portées à la maison de l'Évêque pour l'entretien des pauvres & du Clergé. Selon les constitutions faites par Réginon, le Prêtre devoit couper en plusieurs morceaux, & mettre dans un vase propre quelque partie des premières de ces offrandes, pour les distribuer les Dimanches & Fêtes à ceux qui n'avoient pas communié. On en trouve aussi deux exemples chez les Grecs, & l'on donnoit à ces portions d'offrandes le nom d'*eulogies.*

Le Père Thomassin remarque que si ce n'est point là l'origine du pain beni, c'est du moins une des plus anciennes preuves de son établissement.

Depuis que les fidelles n'ont plus donné le pain & le vin nécessaires au sacrifice, les offrandes les plus ordinaires se sont faites en argent. Divers Conciles ont fait des régle-

mens pour obliger les fidelles & même les Juifs demeurans sur une Paroisse, à les payer. Celui de Londres adjuge à l'Église matrice toutes les offrandes faites aux succursales. Dans un autre Concile d'Angleterre, il est ordonné à tous les Curés d'envoyer à l'Église Cathédrale, en signe de reconnoissance, les offrandes de la Pentecôte.

La discipline a extrêmement varié sur ce point, & il n'y a même rien d'uniforme dans les différens Diocèses sur les offrandes, ni sur les occasions ou circonstances où on les fait, si ce n'est 1°. que dans toutes les Paroisses, chaque Paroissien, à son tour, est obligé d'offrir le Dimanche un pain que le Prêtre bénit : 2°. qu'aux Messes des morts ou Services, on offre du pain & du vin avec un cierge : 3°. que les autres offrandes se font en argent, & appartiennent de droit au Curé, s'il n'y a usage contraire : 4°. que dans les campagnes en certains endroits, on offre des gerbes après la récolte, lesquelles sont vendues au profit de la Fabrique.

Les Guèbres ne peuvent rien manger qui ait eu vie, sans en porter auparavant un morceau dans quelque Pyrée en manière d'offrande ; & c'est une sorte d'expiation du crime qu'il peut y avoir à ôter la vie à une créature animée, pour en faire sa nourriture. Les jours de fête ils sont dans l'usage de porter leur repas dans les Pyrées, & de le partager avec les pauvres.

Les offrandes des Tartares Idolâtres consistent à présenter à leurs Dieux le premier lait de leurs brebis & de leurs jumens. Avant de commencer leur repas ils sont aussi dans l'usage d'offrir à leurs Idoles un morceau de ce qu'ils vont manger.

Les Tartares Orientaux attribuent une vertu & une sainteté particulière à une petite montagne située sur les frontières de la Chine, & couverte de branches de bouleau. Lorsque leur chemin s'adresse de ce côté-là, ils ne manquent jamais de suspendre à une de ces branches quelque partie de leur habillement, comme une chemise, un habit, un bonnet, une fourrure ; & la montagne est si chargée de pareilles offrandes, qu'il n'y a point de boutique de Frippier mieux garnie. Ce seroit une grande commodité pour les Pauvres, de pouvoir aller dans cet endroit s'habiller à peu de frais ; mais la même superstition qui fait attacher dans ce lieu ces dépouilles, empêche que personne ne les enlève.

On trouve dans le recueil des voyages au nord, que les Moines ou Bonzes de la Corée offrent deux fois le jour des parfums à leurs Idoles, au bruit des tambours, des bassins & des chauderons dont d'autres Moines sont armés.

Dans le Royaume de Tonquin, les personnes de distinction & les gens riches ne vont jamais dans les Temples, & ne donnent rien aux Bonzes pour lesquels ils ont le plus grand mépris. Ils pratiquent dans leurs maisons mêmes leurs cérémonies religieuses, & ils ont un Clerc destiné pour cet office. Le Clerc se prosterne au milieu de la Cour de la maison, puis il lit à haute voix la demande que son Maître veut faire à la Divinité : il met ensuite dans un encensoir le papier sur lequel cette demande est écrite, & le brûle avec l'encens ; après quoi il jette encore dans l'encensoir

quelques petits paquets de papier doré : cette cérémonie est suivie d'un festin destiné à régaler le Clerc & les autres Domestiques de la maison.

Les offrandes que les Siamois offrent à leurs Divinités, passent d'abord par les mains des Moines Talapoins. Ce sont eux qui sont chargés de les présenter à l'Idole. Ils mettent l'offrande sur l'autel, & ne tardent pas à la retirer : souvent ils se contentent de la tenir sur la main & de la montrer à l'Idole. On suppose que la Divinité est satisfaite de la vue de cette offrande. Les Talapoins plus difficiles à contenter, s'en réservent l'usage. Quelquefois les offrandes consistent en des bougies allumées que les Talapoins ont coutume de placer sur les genoux de l'Idole.

Dans les Temples des Indiens, un Ministre des autels, précédé d'un Joueur de flûte & d'un tambour, tenant en main une clochette, s'avance devant l'Idole & lui présente un plat rempli de riz qui reste pendant une heure exposé à la vue du Dieu. Ce temps passé, les Prêtres s'emparent de l'offrande.

Dans les îles Molucques les jeunes gens ne peuvent faire usage d'aucun vêtement, ni demeurer sous un toît, qu'ils n'aient apporté au moins deux têtes de leurs ennemis. On met ces têtes comme une espèce d'offrande sur une pierre sacrée & destinée à cet usage.

Dans le Royaume de Laos on ne fait point de sacrifice aux Idoles : ce n'est point non plus l'usage à Siam. La religion de ces peuples leur défend de rien tuer. Ils se contentent de présenter à leurs Dieux des fleurs, des parfums & du riz qui est la production la plus commune du pays.

La politique des Talapoins de Laos a établi des distinctions flatteuses pour ceux qui viennent présenter des offrandes en l'honneur de Xaca, afin d'exciter davantage la libéralité du peuple. Premièrement ils ont ordonné que ceux qui apporteroient des offrandes au Temple, les portassent sur leur tête, afin qu'elles fussent exposées à la vue de tous les assistans assemblés en foule pour ces sortes de fêtes. Ensuite ils entrent dans le Temple comme en triomphe, au son des trompettes & de divers autres instrumens de musique. Lorsqu'ils sont arrivés auprès de l'autel, ils élèvent trois fois leur offrande au-dessus de leur tête : enfin ils la remettent entre les mains des Talapoins, & se retirent plus contens & plus flatés que ceux mêmes qui ont reçu leur présent.

Les habitans de la Floride font tous les ans, sur la fin du mois de Février, une offrande solennelle au Soleil ; voici en quoi elle consiste : ils remplissent d'herbes de toute espèce la peau du plus grand cerf qu'ils aient pu tuer ; de manière que cette peau ainsi enflée représente un véritable cerf. Ils la parent de guirlandes de fleurs & de différens fruits de la saison, puis ils l'attachent au haut d'un arbre & dansent à l'entour, chantant des hymnes en l'honneur du Soleil, & lui adressant diverses prières relatives à leurs besoins. Cette offrande demeure attachée à l'arbre jusqu'à ce que l'année suivante une autre lui succède.

Il n'y a guère de peuples plus religieux, & qui fassent à leurs Dieux de plus fréquentes offrandes que

les peuples de la Virginie. S'ils entreprennent un voyage, dit l'auteur de l'histoire de la Virginie, ils brûlent du tabac (cette plante leur tient lieu d'encens.) S'ils traversent un lac ou une rivière, ils y jettent du tabac & même ce qu'ils ont de plus précieux pour obtenir un heureux passage, de l'esprit qu'ils croyent présider en ces lieux. Lorsqu'ils reviennent de la chasse, de la guerre ou de quelque autre entreprise considérable, ils offrent une partie de leurs dépouilles, du meilleur tabac, des fourrures, des couleurs dont ils se peignent, la graisse & les meilleurs morceaux du gibier qu'ils ont pris.

OFFRANDE, se dit aussi de la cérémonie qui se pratique aux Messes des Paroisses & à quelques autres grand-Messes où le Prêtre tourné vers le peuple, présente la patène à baiser.

On doit aller à l'offrande dans le même ordre qu'à la Procession; l'Arrêt du Parlement de Toulouse du 27 Janvier 1756 qui a ordonné que le Marquis d'Aramon auroit l'eau bénite par distinction, a en même temps ordonné que l'offrande lui sera donnée immédiatement après les Prêtres & autres employés & revêtus pour le service divin.

On dit, *à l'offrande qui a dévotion*, & *l'offrande est à dévotion*; pour marquer que l'offrande est une chose purement libre & qui dépend de la bonne volonté; & cela s'applique ordinairement par manière de proverbe, à tout ce qu'il est libre de faire ou de ne pas faire.

On dit proverbialement, *à chaque Saint son offrande*; pour dire, qu'il faut rendre des devoirs, des civilités, des soins à tous ceux qui ont quelque pouvoir dans une affaire.

Les Poëtes & les Orateurs étendent ce mot *d'offrande* pour signifier tout ce que l'on offre à quelqu'un pour lui marquer son respect, son dévouement, son zèle.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

OFFRANT; adjectif qui n'a point de féminin. Celui qui offre. Il n'est usité qu'en cette phrase de pratique. *Au plus offrant. Vendre des meubles au plus offrant. Les adjudications par décret, de terres, de baux judiciaires, de fermes, se font au plus offrant & dernier enchérisseur.*

OFFRANVILLE; bourg de France, en Normandie, à une lieue, sud-sud-ouest, de Dieppe.

OFFRE; substantif féminin. Action d'offrir. *Il lui fit des offres de service.*

OFFRE, se dit aussi de ce qu'on présente ou propose à quelqu'un, afin qu'il l'accepte.

En termes de Palais, on appelle *offres labiales*, celles qui ne consistent que dans la déclaration que l'on offre & que l'on est prêt de faire telle chose. Quand même cette déclaration seroit faite par écrit, on appelle ces offres *labiales*, pour les distinguer des offres réelles qui sont accompagnées de l'exhibition & présentation effective des deniers ou autres choses que l'on offre, soit que ces offres réelles soient faites par un Huissier, ou qu'elles soient faites sur le Barreau.

Les offres réelles se font 1°. pour n'être point en retard de payer une somme exigible.

2°. Pour arrêter le cours des intérêts d'une créance.

3°. Pour s'affranchir d'une peine stipulée ou prononcée par le Juge.

4°. Pour pouvoir retirer la chose donnée en nantissement.

5°. Pour se mettre à couvert du danger de la diminution ou de la suppression des espèces, ou en transférer le péril en la personne du créancier.

Des offres réelles doivent être faites au juste de ce qui est dû : elles ne doivent être ni de plus ni de moins ; elles doivent désintéresser le créancier & ne pas l'exposer, s'il les accepte, à une demande en restitution pour le trop payé, ni à demander un supplément, parcequ'étant faites pour tirer les Parties d'affaire, elles ne doivent point contenir matière à de nouvelles demandes.

Mais on peut apposer des conditions raisonnables à des offres réelles; ainsi, par exemple, on peut offrir à la charge de remettre des titres, de donner des décharges, des subrogations ; d'apporter des mains-levées, de justifier des qualités, & de faire emploi des sommes offertes ; & quand le débiteur est en état d'exiger ces choses en tout ou en partie de son créancier, la condition que les offres imposent à celui-ci d'y satisfaire, n'en empêche pas l'effet.

Les offres réelles ne servent au débiteur que quand elles sont suivies d'un dépôt ou d'une consignation réelle ordonnée par un jugement ; telle est la jurisprudence des Arrêts. L'usage du Châtelet est même de réaliser, c'est-à-dire, de réitérer les offres à l'audience ; & ce n'est que du jour de cette réalisation, qu'on prononce la décharge des intérêts dans ce Tribunal.

La Combe rapporte un Arrêt rendu le 14 Février 1739 par lequel il a, dit-il, été jugé que le cours des arrérages & des intérêts ne cesse que du jour de la consignation faite & ordonnée par le Juge, & non des offres réelles ; mais sans doute que cet Arrêt est intervenu dans des circonstances particulières, car il est certain, & l'on juge que le cours des intérêts cesse du jour que les offres sont valablement faites.

Par les offres suivies de consignation, la perte ou la diminution de la chose offerte est aux risques du créancier qui a mal à propos refusé de recevoir ; il doit même supporter la suppression ou la diminution des espèces survenues par le fait du Prince ; parceque dans l'instant de la consignation qui suit les offres, il se fait deux opérations ; l'une de décharger le débiteur, l'autre de charger le créancier, quand même, avant les offres, le débiteur auroit été en demeure de payer.

Il en est de même de l'augmentation ; elle tourne au profit du créancier auquel la chose appartient incommutablement, après qu'elle a été consignée pour lui être remise.

Les offres doivent être faites à la personne du créancier ou à son domicile, ou à celui qui a été désigné par la convention. On ne peut pas valablement les faire au domicile élu chez un Procureur, s'il n'y a sur cela une convention expresse entre le créancier & le débiteur ; & la Cour a jugé de pareilles offres insuffisantes, par Arrêt rendu le 17 Décembre 1714.

Celui qui doit à différens titres, à la même personne, peut se libérer d'une dette & laisser subsister

les autres ; mais la même dette ne peut s'éteindre en partie & subsister pour le reste, que du consentement du créancier : il faut donc en ce cas offrir le principal & les accessoires dûs jusqu'au jour des offres.

Les offres peuvent se faire en tout état de cause, & elles peuvent se révoquer tant qu'elles n'ont point été acceptées ; mais après l'acceptation, & quand la Partie adverse en a demandé acte, elles sont irrévocables, parceque l'acceptation forme un contrat judiciaire qui ne peut se résilier que pour cause de dol & de lésion, comme les contrats devant Notaires.

On ne peut accepter des offres pour une partie, & en rejeter l'autre; parcequ'en matière civile, les offres & la confession sont indivisibles, & qu'il faut ou les prendre ou les rejeter entièrement.

Les offres suivies de payemens, portant quittance par le même acte, soit qu'elles soient reçues par les Notaires, Greffiers, Huissiers ou autres personnes publiques, sont assujetties au contrôle des actes : ainsi lorsque des offres sont faites par un Huissier, si le créancier les accepte, outre le contrôle de l'exploit, il est encore dû celui des actes, suivant l'Arrêt du Conseil du 3 Septembre 1720.

OFFRIR ; verbe actif de la seconde conjugaison. *Offerre.* Présenter ou proposer quelque chose à quelqu'un afin qu'il l'accepte. *Il m'offrit son équipage. Il lui a offert sa bourse. Voilà le présent qu'on veut lui offrir.*

On dit, *offrir le choix des armes à son ennemi*; pour dire, lui donner, lui laisser le choix.

On dit, *offrir son service, son crédit, ses amis à quelqu'un;* pour dire, lui proposer de le servir de son crédit & de celui de ses amis.

On dit, *offrir la main à un homme, ou à une dame;* pour dire, lui présenter la main pour l'aider à marcher.

On dit figurément, *offrir son épée à quelqu'un;* pour dire, lui marquer qu'on est prêt à tirer l'épée pour sa querelle.

Offrir, se dit aussi en matière de Religion. *On offroit autrefois à Dieu des holocaustes, maintenant on lui offre son Fils en sacrifice. Offrir à Dieu les prémices des fruits de la terre. Les Mages vinrent offrir des présens à Jésus-Christ dans la Crèche.*

On dit figurément, *offrir à Dieu ses maux, ses douleurs, ses maladies, ses pertes, ses persécutions*; pour dire, les souffrir pour l'amour de Dieu, & les présenter à Dieu, afin qu'il les accepte comme une satisfaction pour nos péchés.

Offrir, se dit aussi de ce qu'on propose de donner, ou de faire, &c. *On lui offre cinquante louis de ses chevaux. Il offre de prendre le bail pour mille écus par an. Il nous offrit de nous accompagner.*

En termes de Jurisprudence, on appelle *droit d'offrir*, une disposition du droit romain, par laquelle les créanciers postérieurs en hypothèque, ont droit d'offrir le payement des créanciers antérieurs, & même de forcer ceux-ci de recevoir d'eux, & par ce moyen ils entrent dans leurs hypothèques; mais les créanciers chirographaires ne peuvent pas faire de semblables offres.

La disposition de ces lois, quoique très sage, n'est pas suivie dans le ressort du Parlement de Paris,

ni même du Parlement de Bordeaux.

Mais elle est suivie au Parlement de Toulouse & au Parlement de Provence, suivant les Arrêts rapportés par MM. d'Olive, Duperrier, Boniface, *&c.*

On dit, *offrir à la vue, offrir aux yeux de quelqu'un;* pour dire, exposer à la vue de quelqu'un, mettre sous les yeux de quelqu'un. *Il ne faut point offrir à ses yeux des peintures si indécentes.*

Il s'emploie aussi comme verbe pronominal réfléchi. *Dès que nous fûmes de l'autre côté de la montagne, la campagne la plus riante s'offrit à nos yeux.*

On dit aussi dans la même acception. *Il s'est offert un obstacle auquel on ne s'attendoit pas. Il s'offrit plusieurs difficultés. Il ne faut pas manquer l'occasion quand elle s'offre.*

Ce verbe servant de modèle pour conjuguer tous les autres de la même terminaison, on trouvera au mot Verbe, la conjugaison & la quantité prosodique de tous ses temps.

Voyez Presenter, pour les différences relatives qui en distinguent Offrir, *&c.*

OFFUSQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Offusquer.

OFFUSQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Obscurare.* Empêcher de voir ou d'être vu. En quelques phrases il signifie seulement empêcher d'être vu. *Les nuages offusquent le jour, offusquent la lune.* En d'autres, comme dans les suivantes, il signifie, empêcher de voir. *Placez cette bouteille ailleurs, elle m'offusque les yeux. Otez-vous de devant moi, vous m'offusquez la vue.*

Offusquer, signifie aussi en même temps, empêcher de voir, & empêcher d'être vu; comme dans cette phrase: *cette côte offusque le château.* Car alors on veut dire que la côte empêche qu'on ne puisse voir le château, & que du château on ne puisse voir les environs.

Offusquer, signifie aussi éblouir, empêcher de voir en éblouissant. *Le soleil m'offusque la vue. Le trop grand jour offusque.*

On dit figurément, que *les vapeurs du vin offusquent le cerveau, que les passions offusquent la raison;* pour dire, que les vapeurs du vin troublent le cerveau, que les passions troublent la raison.

Offusquer, signifie aussi figurément, surpasser quelqu'un, exceller pardessus lui, ensorte que sa gloire en soit diminuée. *Aucun Peintre n'offusquera la gloire de Raphaël. Corneille offusqua les Poëtes dramatiques qui l'avoient précédé.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brèves. *Voyez* Verbe.

On prononce *ofusker.*

OFICA; petite île du Japon entre celles de Firando & de Goro. Il y a une ville de même nom.

OGIVE; substantif féminin & terme d'Architecture. Cerceau en forme d'arrête qui passe en-dedans d'une voute d'un angle à l'autre. Il y a des ogives rondes & des ogives carrées: On voit de ces dernières dans la Cathédrale d'Angers, & des autres, dans presque toutes les anciennes Eglises.

OGLIO; (le) Rivière d'Italie qui a sa source dans la partie la plus septentrionale du Bressan, sur les frontières des Grisons & du Trentin, & son embouchure dans le Pô, à l'occident de Borgoforte.

OGMIEN; substantif masculin & terme de Mythologie. Nom que

l'on donnoit chez les Gaulois à Hercule, suivant quelques-uns, & à Mercure, suivant d'autres. On représentoit ce Dieu sous les traits d'un vieillard décrépit, chauve, ridé, & comme accablé de fatigue; il étoit couvert de la peau d'un lion; dans sa main droite il portoit sa massue, & dans la gauche son arc & son carquois. Il avoit la langue percée, & il en partoit des chaînes d'or par où il attiroit à lui une foule d'auditeurs qui étoient pris par les oreilles. Sous cet emblême, les Gaulois vouloient représenter la force de l'éloquence, qui attire tous les cœurs.

OGNATE; petite ville d'Espagne dans la Biscaye, sur les frontières de la Province de Guipuscoa.

OGOESSE; substantif masculin & terme de Blason. Il se dit des tourteaux de sable pour les distinguer des autres qui se nomment *Gulpes*, quand ils sont de pourpre; *Guses*, quand ils sont de gueules; *heurtes*, quand ils sont d'azur; *sommes* ou *volets*, quand ils sont de sinople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*.

OGRE; substantif masculin. Espèce de monstre imaginaire, qu'on suppose manger de la chair humaine; & qui s'emploie familièrement dans cette phrase, *manger comme un ogre*; pour dire, manger excessivement. *J'ai mangé comme un ogre.*

OGYAS; substantif masculin & terme de relation. Titre du Précepteur du Fils du Grand Seigneur. Quoique les fils des Sultans soient élevés dans la mollesse, au milieu des plaisirs & de l'oisiveté du Serrail, on leur choisit pourtant des Précepteurs, qu'on appelle Ogyas, lesquels sont d'ordinaire les plus savans du pays. Ces Précepteurs vivent dans la suite avec éclat, & reçoivent du Sultan, autrefois leur disciple, des honneurs & des distinctions qu'il refuse au Grand Visir, au Caïmacan & aux Kadilesquers. Un Ambassadeur de France, qui avoit résidé fort longtemps à la Porte, M. de Breves, remarque dans ses Mémoires, que les Turcs ont souvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: » Dieu donne l'ame toute » brute, *mais le Précepteur la po-* » *lit* & la perfectionne.

OGYGÈS; nom d'un Roi de Thèbes, que les uns font fils de la Terre, & les autres, fils de Neptune. C'est le premier Roi connu de la Grèce. Ce fut sous son règne, qu'arriva la fameuse inondation que les Poëtes ont appelée déluge d'Ogygès. On prétend que ce déluge précéda de 250 ans celui de Deucalion.

OGYGIE; nom de l'île qu'habitoit la Nymphe Calypso dont il est parlé dans l'Odyssée d'Homère.

OH, interjection qui s'écrit aussi *ho*; & qui marque la surprise ou l'affirmation. *Oh, oh, je crois que je l'apperçois. Oh, pour cela, je puis vous le certifier.*

OHIÉ; vieux mot qui signifioit autrefois malade, languissant.

OHIO; grande rivière de l'Amérique septentrionale. Elle a ses sources à l'orient du Lac Érié, & son embouchure dans le Mississipi, après un cours d'environ 300 lieues.

OIBO; île d'Afrique, sur la côte de Zanguébar, & l'une des îles de Quirimba. Il y a d'excellentes fontaines.

OIE; substantif féminin. *Anser.* Oiseau très-vorace, aquatique, palmipède, & dont on distingue beaucoup d'espèces. On va parler des principales.

L'OIE

L'Oie domestique, ou privée, est un oiseau de basse cour plus petit que le cygne, mais plus grand que le canard; il pèse jusqu'à dix livres étant engraissé: sa longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de ses pieds, est de trois pieds; l'envergure a plus de quatre pieds & demi: le bec est long de deux pouces & demi; la queue longue de six pouces & demi, & composée de dix-huit grandes plumes; les aîles ont chacune vingt-sept grandes plumes. L'oie a le cou plus court que le cygne, & plus long que le canard: la couleur de son plumage varie comme dans tous les autres oiseaux domestiques, tantôt elle est brune & bigarée; tantôt elle est de couleur cendrée, ou blanche, mêlée de brun. Le mâle est ordinairement blanc. Le bec & les pieds sont jaunes dans les jeunes oies, qu'on nomme *oisons;* & ceux des vieilles sont rouges. On nomme le mâle *oiard* ou *jars*.

Quand l'oie se met en colère, elle siffle comme le serpent: elle vit fort long-temps. Willughby cite une oie qui avoit vingt-quatre ans, & qu'on fut obligé de tuer à cause de sa méchanceté & des mauvais traitemens qu'elle faisoit aux oisons.

L'oie est un oiseau amphibie, qui vit comme le canard, sur la terre & dans l'eau. On en voit le long de la Loire, s'assembler en certains temps de l'année, & faire leur passage en d'autres pays d'où elles reviennent ensuite dans leurs maisons. Cet oiseau se nourrit principalement d'herbes & de grains: il est pesant, s'exerce peu à voler & marche lentement: cependant on mène quelquefois une troupe d'oies à plus de quinze lieues, comme on conduit des dindons. Belon dit que l'oie privée tire son origine de l'oie sauvage, & qu'il y en a une espèce grande, de belle couleur & féconde; & l'autre qui tire sur l'oie sauvage, est plus petite & de moindre revenu. Les bons économes qui savent tirer parti des oies, préfèrent celles qui sont blanches & de grande race, à celles dont le plumage change de couleur. Mais quoique ces oiseaux s'élèvent partout, on n'en peut tirer un profit honnête que quand on est proche d'une rivière, d'un ruisseau ou d'un étang ou d'un très-grand vivier toujours plein d'eau, pour les faire barboter. Deux mâles suffisent pour six ou sept femelles: celles-ci font jusqu'à trois pontes par an, & dix à douze œufs à chaque ponte. Jean Liébault nous apprend dans la maison rustique, que si l'on ne retire pas les œufs des oies à mesure qu'elles pondent, elles les couvent dès que leur ponte est achevée; mais que quand on les leurs ôte, elles ne cessent point de pondre, quelquefois jusqu'à deux cens œufs, & même jusqu'à en périr. Leur ponte commence en Mars & finit en Juin: elles couvent trente jours. Dans le Hainault, l'Artois, & dans quelques autres provinces de France, on en tire un grand profit; aussi y voit-on après la moisson, de nombreux troupeaux d'oies pâturer dans les champs avec les dindons: en automne on les engraisse dans l'espace de quinze jours ou trois semaines, en leur crevant les yeux. On en fait vers la Saint-Martin un débit considérable.

C'est à tort qu'on a taxé l'oie d'être stupide, elle est vigilante; son sommeil est léger, elle se réveille au moindre bruit; elle est même aussi propre que quelques

chiens, à garder la nuit une maison de campagne; car dès qu'elle entend quelque chose, elle ne cesse de jeter des cris. On en cite un exemple fameux dans l'Histoire Romaine, où elle étoit au rang des oiseaux sacrés, pour avoir averti les Romains de l'approche des Gaulois qui étoient près de s'emparer du Capitole. Il est certain, dit Lémery, que cet oiseau est disciplinable; j'en ai vu, dit-il, un, tourner une roue de cheminée, pour faire rôtir de la viande.

Personne n'ignore combien cet oiseau est utile dans nos usages domestiques: ses petites plumes servent à faire des lits, des coussins & des oreillers qui nous facilitent un sommeil agréable; & les grandes plumes de ses aîles nous fournissent des plumes à écrire, dont l'usage est connu de tout le monde. On plume les oies deux fois l'année, au printemps & en automne. Il ne paroît pas que les Anciens eussent eu coutume de se coucher sur la plume d'oie: Belon dit qu'ils ne connoissoient pas même les lits de plumes, puisqu'ils ne sont pas encore aujourd'hui en usage chez les orientaux; leurs lits sont composés de bourre de chameau, de laine, de coton, & de sommités de roseaux.

La fiente de l'oie gâte les prés & brûle l'herbe; ces oiseaux sont capables de faire beaucoup de dégâts dans les jardins & dans les blés, si l'on n'y prend garde; la jusquiame, la ciguë, & l'amande amère sont des poisons pour ces animaux: il y a peu de volaille plus sujette à produire des monstres que l'oie. Les paysans connoissent par la grosseur & par la figure des œufs, ceux qui doivent en faire naître, & ils les rejettent comme peu propres à être couvés, ou plutôt comme ne devant pas produire des êtres d'une longue & bonne durée.

On mange l'oie jeune, & ayant acquis à peine la moitié de son accroissement; (à cet âge elle est connu sous le nom *d'oison*;) ou bien dans l'état adulte, c'est-à-dire, après avoir acquis tout son accroissement.

La chair de l'oison passe pour avoir éminemment le défaut propre aux jeunes animaux, c'est-à-dire, pour être gluante & comme glaireuse; & en effet, les personnes qui n'y sont point accoutumées, la trouvent sans consistance & d'un goût plat, & ils la digèrent mal; elle leur donne le dévoiement: ainsi elle doit être rangée avec les alimens suspects & peu salutaires. On sert pourtant l'oison sur les bonnes tables dans les pays où on élève beaucoup d'oies. On a coutume & on fait bien de ne le manger que rôti, & avec des sausses piquantes ou arrosées de jus de citron, ce qui est encore mieux.

L'oie adulte, lorsqu'elle est vieille, est sèche, dure & de mauvais goût. Les Auteurs de diète disent même que l'usage de sa chair est sujet à engendrer des fièvres; ce qui paroit outré: si elle est jeune & grasse, sa chair est fastidieuse & toujours d'un goût plat. En général l'oie n'est servie que dans les festins du peuple; celui de Paris en mange beaucoup. M. Bruhier observe dans son Addition au *Traité des Alimens* de Louis Lémeri, que quoique l'on consomme encore aujourd'hui beaucoup d'oies à Paris c'étoit toute autre chose autrefois; que la rue nommée à présent la *rue aux Ours*, se nommoit la *rue aux Oies*,

ou *aux Marchands d'Oies*, qui en faisoient un débit prodigieux, soit qu'ils les vendissent crues ou rôties. On les mange aujourd'hui soit rôties, soit en ragoût, & principalement en daube. Pour les rendre sous cette dernière forme moins malfaisantes, & plus agréables qu'il est possible, on doit les apprêter avec des assaisonnemens piquans & acides.

Les cuisses d'oie qu'on prépare dans plusieurs pays, en les salant à sec, les faisant cuire à demi dans de la graisse d'oie, & en les recouvrant ensuite, qu'on envoye en cet état par tout le Royaume, paroissent un peu corrigées par le sel, & ne sont ni désagréables, ni mal saines, étant mangées bouillies: elles sont assez bien dans le potage; & sur-tout dans les potages aux choux verts, que les Béarnois appellent *garbure*, & qui sont à présent aussi en usage à Paris sous le même nom.

La graisse d'oie est très-fine, très-douce & très-fondante. On s'en sert en quelques pays au lieu de beurre, & les Pharmacologistes n'ont pas manqué de lui accorder plusieurs vertus médicinales particulières; mais elle ne possède absolument que les qualités diététiques & médicamenteuses communes aux graisses.

La fiente d'oie est aussi un remède recommandé à la dose d'environ demi-gros, comme sudorifique, diurétique, emménagogue & spécialement propre contre la jaunisse. La peau qui recouvre les pattes de l'oie, a été déclarée astringente, & sa langue séchée & pulvérisée, un spécifique contre la rétention d'urine. Etmuler, qui est un des Pharmacologistes qui a proposé sérieusement ce prétendu spécifique, assure encore que la langue du même animal mangée fraîche, guérit l'incontinence d'urine.

L'OIE SAUVAGE est un oiseau qui fréquente les terres labourées, & qui y pâture: il est plus petit que l'oie domestique & s'apprivoise difficilement; il arrive chez nous en hiver après les grues: il vole par bandes le jour & la nuit avec beaucoup d'ordre en forme de triangle sans base, comme font les grues & les canards sauvages; le cri en est perçant & se fait entendre de fort loin. Aussi a-t-on remarqué que dans l'oie sauvage la trachée-artère est réfléchie comme dans la grue, en façon de trompe. Son envergure est très-étendue & son cou est fort long: son bec, ses jambes & ses pattes sont d'un jaune safrané; sa mâchoire supérieure est toute garnie de plusieurs rangs de petites dents, & celle de dessous d'un seul rang de chaque côté; la langue en a aussi un rang de chaque côté sur la membrane extérieure: quelquefois le palais est aussi denté.

Cette oie se plaît dans les grandes plaines remplies de blé vert qui lui sert de pâture. Elle fait ses petits dans les îles & dans les lieux maritimes où il y a des marécages. Sa chair est infiniment plus légère, plus savoureuse & plus délicate que celle ne l'oie domestique.

On voit aux environs de Ferrare en Italie & dans la Flandre, quelques oies sauvages qui varient par le plumage.

L'OIE DE MER, est cet oiseau qui est le grand plongeon de plusieurs naturalistes; il a une envergure moins considérable que les autres oies, à

proportion de sa taille. Il a le corps long, le dos large & plat; son plumage supérieur est d'un cendré brunâtre, l'inférieur est de couleur isabelle; les grandes ailes ont les pointes blanches : le bec est plus long que le doigt index, d'une couleur brune jaunâtre; la mâchoire supérieure est crochue par le bout; toutes deux sont armées de dents, & ressemblent à une scie de chaque côté : les jambes & les pattes sont rouges.

L'Oie Nonette ou Cravant, est un oiseau qui n'est pas fort commun parmi nous : on le nomme ainsi de sa contenance commune avec celle de l'oie, & parceque son plumage ressemble à l'habillement d'une Religieuse vêtue de blanc & de noir. Il n'est pas si grand que l'oie vulgaire, mais il est plus grand que le canard. Sa queue est courte & noire : il est haut monté sur ses jambes; ses pieds sont plats, larges & fort noirs, de même que ses jambes & ses yeux; son bec est court, mais large & comme denté. Belon dit que l'oie Nonette a la finesse du renard, pour faire échapper ses petits quand quelqu'un veut s'en saisir. Elle fait semblant de vouloir se laisser prendre, & leur donne le temps de se sauver. Quelquefois elle fait comme si elle avoit les ailes & les cuisses cassées; & quand elle voit ses petits hors de danger, elle s'envole & s'échappe à son tour des mains des chasseurs. Elle prend les mouches qui volent sur l'eau.

L'Oie de Soland ou d'Écosse, a la peau sur les côtés de la tête, audelà des yeux, dégarnie de plumes : elle n'a point de narines; mais il y a une rigole à leur place qui s'étend des deux côtés tout le long du bec : les bords des deux mâchoires sont toujours gluants; les quatre doigts sont liés ensemble par la membrane qui va jusqu'à la naissance des ongles; ses pattes sont noires. Cette espèce d'oie ne multiplie que dans l'île de Bass en Écosse, où il en vient annuellement un nombre prodigieux; chaque femelle ne pond qu'un œuf : elle fait son nid dans les rochers élevés de l'île située dans la mer d'Écosse : elle aime ses petits si tendrement, que lorsque les enfans du pays vont pour les dénicher, ils s'exposent à perdre la vie. Comme on tire rarement sur ces oiseaux, & que personne ne les effraie, ils nourrissent avec confiance leurs petits tout près des habitations. Leur nourriture est de poisson. Les Écossois disent que la chair de cette oie est exquise : ils se servent de sa graisse pour la composition de quelques remèdes. Le seigneur de l'île en tire annuellement de grands revenus, car on les vend cher; elles ne viennent que dans le printemps, & s'en vont dans l'automne. Ces oiseaux sont fort industrieux & adroits pour attraper les poissons; moyennant quoi les Insulaires sont fournis pendant tout l'été de poissons frais.

L'Oie de Moscovie, est plus grande que les oies ordinaires; la mâchoire supérieure est chargée d'une bosse large & ronde, & le dessous du bec a une grande bourse. Le bec, les jambes & les pieds sont d'une belle couleur d'orange; le plumage est d'une couleur sombre.

Les naturalistes font mention de plusieurs autres sortes d'oies : il y a celle de Brenta, celle de Canada, celle d'Espagne qui est très-grande, & qui semble être une espèce de cygne abatardie par l'accouplement du cygne & de l'oie; sa chair est

excellente. L'oie des marais est la même que l'oie sauvage; l'oie d'Islande est le canard de montagne de Spitzberg. M. Anderson dit que les oies d'Islandes sont connues sous le nom de *Margées*, & qu'elles y viennent en si grande quantité, que leurs troupes sont par milliers. Ces oiseaux sont, dit-il, si fatigués en arrivant, vraisemblablement par la grande route qu'ils viennent de faire en traversant la mer, qu'on en peut tuer des milliers à coups de bâton. L'oie de Magellan est, selon Ray, le *penguin* des Anglois.

Au Cap de Bonne-Espérance, on trouve trois sortes d'oies; savoir, l'oie sauvage, celle de montagne & l'oie aquatique: elles diffèrent beaucoup soit par la couleur, soit par la grosseur; celle de montagne est plus grosse que nos oies d'Europe. Ses plumes sont d'un beau vert éclatant: on donne à ces oies sauvages le nom de *jabotières*, à cause de la grosseur extrême du jabot qu'elles ont. On dit que les soldats & le commun du peuple en font des poches pour mettre du tabac, lesquelles peuvent en contenir environ deux livres.

Les oies sauvages de la Gambra ont des éperons aussi longs que ceux de nos coqs; celles du Sénégal ont les ailes armées d'une substance dure, épineuse & pointue: les lacs de la Chine sont aussi remplis d'oies.

Enfin les marques caractéristiques de ces oiseaux, sont d'être grands de corps, d'avoir le cou long, les ailes amples, ainsi que la queue qui est ronde; un anneau blanc proche du croupion; le dos élevé & rond, & non aussi plat que dans le genre des canards; le bec épais à la base, pointu vers le bout, & plus crochu que celui des canards.

On dit, *tirer l'oie*, pour exprimer une sorte d'exercice que font les Bateliers, en attachant à une corde sur la rivière une oie en vie, qu'ils sont obligés d'arracher par morceaux avec les dents. *Ils sont allés voir tirer l'oie sur l'eau.*

On appelle *jeu de l'oie*, un jeu que l'on joue avec des dés sur un carton où il y a des figures d'oies représentées & placées dans un certain ordre. Et *contes de ma mère l'oie*, les contes dont on amuse les enfans.

On dit aussi familièrement, qu'*une personne fait des contes de ma mère l'oie*, quand elle dit des choses où il n'y a nulle apparence de raison & de vérité.

On appelle *couleur merde d'oie*, une couleur entre le verd & le jaune. *Un taffetas merde d'oie.*

On appelle *petite oie*, le cou, les ailerons, & ce qu'on retranche d'une oie ou d'une autre volaille qu'on prépare pour la faire cuire.

Figurément, on appelle *petite oie*, les bas, le chapeau, les rubans, les gants & les autres ajustemens nécessaires pour rendre un habillement complet.

On appelle aussi *petite oie*, en termes de galanterie, les libertés qu'un homme prend avec une femme, ou les faveurs qu'elle lui accorde, lorsqu'elles ne vont pas jusqu'aux dernières. *Quand une femme a laissé prendre la petite oie, le reste est mal gardé.*

Oie d'Amérique, ou Toucan, se dit d'une constellation de l'hémisphère austral qui n'est point visible dans nos climats.

Ce monosyllabe est long.

OIGNEMENT; substantif masculin. *Unctura*. Action par laquelle on oint, on parfume. *Le lavement & l'oignement des pieds étoit une honnêteté que les Juifs faisoient à leurs hôtes.*

OIGNON; substantf masculin & terme de Botanique. Nom générique que l'on donne à cette partie de la racine de quelques plantes, qui est d'une forme à peu-près sphérique, & dont la base produit des racines fibreuses. On en distingue de plusieurs sortes. Il y en a qui sont composés de plusieurs couches, d'autres de plusieurs écailles; on en trouve qui sont doubles, quelques-uns sont ramassés en grand nombre sous une enveloppe commune. C'est ce qu'on appelle autrement *bulbe*.

Oignon, se dit plus particulièrement d'une plante potagère qui a une racine bulbeuse appelée aussi oignon, d'une figure ronde, un peu applatie, & composée de plusieurs tuniques ou pellicules qui s'enveloppent les unes les autres. L'*oignon* est rempli d'un suc subtil & très-âcre, qui pique les yeux & les fait pleurer; ses feuilles sont fistuleuses: cette plante ne fleurit qu'à la seconde année; elle porte à son sommet une tête de la grosseur du poing, composée de fleurs en lis: à ces fleurs succèdent des fruits arrondis, partagés en trois loges qui contiennent la graine.

Tout le monde sait les usages des oignons; les blancs sont plus doux & plus estimés que les rouges. Leurs vertus pour la santé sont très-remarquables; ils sont pectoraux & apéritifs, & souverains dans plusieurs maladies. Dans la dernière peste de Marseille, on s'en est servi pour guérir les pestiférés; on donnoit au malade le suc exprimé d'un oignon dont on avoit ôté le cœur à la place duquel on substituoit un peu de thériaque, & qu'on faisoit cuire ensuite au four; le malade qui l'avoit mangé suoit abondamment & étoit guéri; on appliquoit aussi sur le bubon un semblable oignon. On prétend qu'un oignon pelé, assaisonné de miel & de sel, est un souverain remède pour les morsures des chiens enragés: son jus exprimé, dont on imbibe un peu de coton, mis dans les oreilles, arrête les bruissemens. L'oignon est d'ailleurs compté parmi les diurétiques les plus puissans,

Les oignons ne viennent que de graine; ils aiment une terre bien ameublie: lorsqu'ils ne profitent plus, on en foule les montans avec le pied, afin qu'ils deviennent plus beaux.

On appelle *chapelet d'oignons*, une grande quantité d'oignons attachés autour d'un bâton.

On dit familièrement de quelqu'un qui est fort couvert de vêtemens, qu'*il est vêtu comme un oignon.*

En rang d'oignon; phrase du discours familier, usitée en parlant de plusieurs personnes qui sont assises & rangées d'une manière égale. *Ils sont tous en rang d'oignon.*

On dit aussi dans le discours familier, *se mettre en rang d'oignon*; pour dire, se placer parmi les autres; & cela se dit, ou d'un homme de bas lieu, qui prend place parmi des personnes de grande qualité, de grande considération; ou d'un enfant qui s'assied parmi des gens plus âgés que lui. *Il se met en rang d'oignon*

Oignon musqué, se dit d'une plante qu'on cultive dans les jardins des fleuristes: on en distingue plusieurs espèces qui diffèrent par la couleur

de leurs fleurs, ou par la largeur de leurs feuilles, ou parcequ'elles sont sauvages. M. Tournefort a fait une différence de ce genre de plante d'avec la jacinthe, par la fleur qui dans l'oignon musqué est un grelot, c'est-à-dire, une cloche rétrécie par l'ouverture, au lieu que celle de la jacinthe est fort évasée. La racine de l'oignon musqué est une grosse bulbe couverte de plusieurs tuniques, d'un goût amer, garnie au-dessous de quelques fibres longues & grosses; cette racine est vomitive : elle pousse cinq à six feuilles cannelées & couchées à terre; il sort d'entre elles une grosse tige, haute d'un demi pied, revêtue dans le milieu de sa longueur, de fleurs en grelots, crenelées, d'un verd bleuâtre ou purpurines d'abord, ensuite jaunâtres & aromatiques, comme musquées : à ces fleurs succèdent des fruits triangulaires qui renferment dans trois loges, des semences grosses comme des orobes, rondes & noires.

Oignon, se dit aussi en termes de Chirurgie, d'une dureté qui vient au pied à la base du gros orteil : c'est une espèce de cors. Lorsque sa racine est simplement dans la peau, il n'est que cutanée. Quelquefois ses racines vont jusqu'aux ligamens & au périoste.

Ces oignons sont quelquefois fort douloureux, s'enflamment & suppurent : mais ils sont en général plus incommodes que dangereux : on les diminue en les coupant, après avoir fait tremper le pied dans le bain tiède; il ne faut pas aller trop au vif de crainte d'accident; par une longue macération réitérée, on parvient à les détacher sans se servir d'instrument tranchant.

Le meilleur topique est le galbanum ou la gomme ammoniaque amollie dans le vinaigre & appliquée en forme d'emplâtre.

Oignon, se dit encore d'une sorte de voussure de la solle du cheval, qui surmonte plus dans un endroit que dans un autre, soit après une fourbure, soit à raison de la foiblesse ou desséchement de la solle, du resserrement des quartiers, ou de l'ignorance du Maréchal.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

On ne fait point sentir l'*i* & l'on mouille *gn*; c'est-à-dire, qu'on prononce *onion*.

OIGNONIÈRE; substantif féminin. Terre semée d'oignons. *Une grande oignonière.*

Prononcez *onionière.*

OIGNONET; substantif masculin. Sorte de poire d'été, ronde, passablement grosse & colorée.

On prononce *onionet.*

OIGNY; Abbaye d'hommes de l'ordre de Saint Augustin, en Bourgogne, sur la Seine, environ à sept lieues, nord-nord-ouest, de Dijon. Elle est commende & vaut au titulaire environ 7500 liv. de rente.

OILLE; substantif féminin. Mot qui a passé de l'Espagnol dans notre langue & qui se dit d'une espèce de potage dans lequel il entre plusieurs racines & plusieurs viandes différentes. *Ce cuisinier fait des oilles admirables. Un pot à oille d'argent.*

L'*i* de ce mot ne se fait pas sentir & l'on mouille les deux *ll.*

OINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme Craindre. *Ungere.* Frotter d'huile ou de quelqu'autre substance grasse & molle. *Oindre du papier. Autrefois on oignoit les Athlètes pour la lutte. On oint les corps des ani-*

maux. La pécheresse oignit les pieds de Jésus-Christ.

On dit proverbialement & figurément, *oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra;* pour dire, qu'en faisant du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir; & qu'au contraire en le gourmandant, on en tire tout ce qu'on veut.

Oindre, se dit aussi en parlant des saintes huiles dont l'Église se sert dans l'administration de quelques Sacremens. *On oint ceux auxquels on confére les Sacremens de Baptême, de Confirmation, d'Ordre & d'Extrême Onction.*

Oindre, se dit aussi des huiles dont les Israélites se servoient autrefois, soit à l'égard de leurs grands Prêtres, soit à l'égard de leurs Rois. *Les Rois de Juda furent oints par les Prophètes.*

Oindre, se dit encore des huiles dont on se sert à la cérémonie du Sacre de quelques Rois. *L'Archevêque de Reims oint les Rois de France à leur Sacre, avec l'huile de la sainte Ampoule.*

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Le Dictionnaire de Trévoux dit que ce verbe se *décline* ainsi, *j'oings*, tu *oings*, &c. J'ai *oingt*, &c. Mais il n'en faut rien croire, on conjugue, *j'oins*, tu *oins*, &c. J'ai *oint*, &c.

OING; substantif masculin. Il n'a d'usage qu'en cette phrase, *vieux oing*, qui signifie, la graisse de porc dont on se sert pour engraisser les roues des voitures. *Graisser les essieux d'un carrosse avec du vieux oing.*

OINGT; petite ville de France dans le Lyonnois, à trois lieues, sud-ouest, de Villefranche.

OINT, OINTE; participe passif. *Voy.* Oindre.

Il s'emploie aussi substantivement, & l'on dit en termes de l'Ecriture Sainte, *les Rois sont les oints du Seigneur.* Jesus-Christ *est appelé par excellence l'oint du Seigneur.*

OINTS; (les) hérétiques Anglois du 16e siècle, qui disoient que le seul péché qu'on pouvoit faire au monde, étoit de ne pas embrasser leur doctrine.

OIRA; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, près de l'Apennin, à 8 lieues, sud-ouest, de Brindes.

OIRSCHOT; bourg des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, à trois lieues de Bois-le-Duc, vers le midi.

OISE; rivière considérable de France qui a sa source dans le bois de Thiérache, à quatre lieues, nord-ouest, de Rocroy, & son embouchure à une lieue & demie, sud-sud ouest, de Pontoise, après un cours d'environ 45 lieues. Elle est navigable depuis la Ferè en Picardie.

OISEAU; substantif masculin. *Avis.* Animal à deux pieds, ovipare, qui a des plumes & des aîles: ses plumes sont renversées en arrière, & couchées les unes sur les autres dans un ordre régulier: son corps n'est ni extrémement massif, ni également épais partout, mais bien disposé pour le vol, aigu pardevant, grossissant peu à peu; par-là il est plus propre à fendre l'air. Tous les oiseaux viennent d'œufs: leur manière de vivre, la variété de leurs couleurs suivant les saisons, leur chant, leurs différentes figures & grandeurs, tout mérite l'attention du Philosophe, & pique la curiosité de l'homme qui cherche à s'instruire.

Tous ceux qui depuis Aristote & Pline jusqu'à MM. Linnæus, Klein & Brisson, ont écrit sur la nature des

des oiseaux, les ont divisés en *terrestres* & en *aquatiques*, puis en *oiseaux domestiques*, en *passagers*, en *oiseaux de bois*, *oiseaux de rivière*, *oiseaux de nuit*, & en *oiseaux de proie*. Ils ont marqué, dans les différentes classes qu'ils en ont faites, ce qui les distingue les uns des autres, soit par les plumes, le bec, les ongles, soit par la tête, le cou, les aîles, les cuisses, les jambes & les pieds.

On a aussi divisé les oiseaux en six familles principales. La première comprend ceux qui ont le bec courbé & les ongles crochus : tels sont les oiseaux de proie qui sont carnivores, c'est-à-dire, qui vivent de rapine ou de chair, qui tiennent leur proie dans une patte, & qui la mangent étant appuyés sur une jambe, commes les aigles, le faucon, les chats-huants, le duc, le milan, le lanier, le hobereau, le vautour, l'épervier, le coucou, même les perroquets & les pies-grieſches, *&c.* quoi qu'ils vivent plus communément de fruit que de chair. On distingue ces oiseux en *diurnes* ou *oiseaux de jour*, & en *nocturnes*, ou *oiseaux de nuit*. On connoît les oiseaux de rapine, surtout les diurnes, par leur tête & leur cou court, par leur bec & leurs oncles crochus, par leur langue large & épaisse, & par leur vue perçante. Les *oiseaux de proie nocturnes*, qui ne volent que la nuit pour butiner, ont la tête grosse & faite à-peu-près comme celle des chats; tels sont les hiboux cornus ou chats-huants, la fresaie, le faucon de nuit, la chevêche, *&c.* Les oiseaux de nuit ont les doigts irréguliers, car le dernier n'est pas, à proprement parler, un doigt de devant, il est placé de côté & peut se tourner en arrière; ces oiseaux l'allongent pour prendre leur proie, c'est ce qui fait que la plûpart des oiseaux de nuit semblent avoir deux doigts devant & deux derrière : ces oiseaux ont une membrane calleuse, que les naturalistes nomment *céra*, & qui fait le tour de la base du bec.

Presque tous ces oiseaux vivent solitaires, ils sont très-garnis de plumes, & vivent plus long temps que les autres espèces d'oiseaux : ils peuvent souffrir long-temps la faim. dans ce genre d'oiseaux, les femelles sont plus grandes que les mâles, d'un plus beau plumage, plus fortes, plus courageuses, & plus féroces, parcequ'elles ont seules soin de leurs petits. Ces oiseaux sont non-seulement les tyrans des airs, ils chassent aussi dans les plaines. On divise les *oiseaux de rapine diurnes* en grands & en petits : les grands sont les aigles & les vautours; leur caractère est si féroce, si indomptable, qu'on ne peut les dresser pour la fauconnerie. Les petits oiseaux de proie diurnes, sont encore considérés comme poltrons, tels que le milan, ou comme courageux & de haut vol, tels que l'autour, l'épervier, le gerfault, & l'émérillon, ceux de bas vol, sont le faucon, le lanier, le hobereau & le sacre.

La seconde famille comprend les oiseaux à *bec de pic*, tels que les corbeaux, les corneilles, les pies, les pics, le geai, la huppe, le loriot, l'étourneau, les merles, *&c.* Quelques-uns de cette famille ont le bec un peu oblong, fort & gros; on les appelle *demi-oiseaux de proie*, ou *demi-rapaces*. Ces oiseaux fréquentent indifféremment les pâtis, les guérêts, les taillis, de même que les prairies & les rivages : ils

vivent de fourmis, de moucherons, de fruits & de graines.

La troisième famille contient les oiseaux qui fréquentent les bords des eaux douces, & les rivages de la mer, qui volent autour de cet élément pour y trouver du poisson dont ils font leur nourriture, & qui cependant ne nagent pas; ils ont les pieds fendus, les jambes & les cuisses fort longues, un bec long & pointu; ils n'ont point de plumes autour des genoux, afin d'entrer plus facilement dans les eaux bourbeuse; tels sont les hérons, la grue, le flamand, le butor, la cigogne, le courlis. Quelques-uns de cette famille sont haut montés sur leurs jambes & ont le bec court, comme le vanneau, le chevalier, le pluvier, *&c.* Souvent ces oiseaux se tiennent suspendus en l'air sur les eaux, & guettent d'en-haut si par hasard quelque poisson remonte vers la surface des eaux, & quand ils en apperçoivent, ils se plongent sur le champ avec une rapidité étonnante, & il est rare qu'ils manquent leur proie.

La quatrième famille renferme les oiseaux aquatiques par excellence, c'est-à-dire, qui marchent sur terre & nagent dans l'eau; tels sont le pélican, la palette, le cygne, les oies, les espèces de canards, le morillon, la macreuse, le cormoran, *&c.* En un mot, tous les oiseaux dont les doigts des pieds sont unis par une membrane, ou même qui peuvent nager sans être palmés, comme la foulque. Plusieurs d'entre ces oiseaux, qui ne se nourrissent que de poisson, ont le bec dentelé, crochu à son extrémité: ils sont la plûpart *podicipedes*, c'est-à-dire, qu'ils marchent en se tenant presque droits sur leurs pieds comme l'homme; ils paroissent bosser.

On comprend dans la cinquième famille, les oiseaux qui n'ont point d'habitation fixe, & qui fréquentent rarement les rivages, les prairies, les hautes futaies; ils vont indifféremment dans les taillis, les guérêts, les buissons & les haies, où ils se nourrissent d'insectes, de graines, de baies, *&c.* tels sont les pigeons, la tourterelle, les espèces de pinçons, l'alouette, le chardonneret, le verdier, le serin, l'ortolan, la linotte, la bergeronette, les bruants, la fauvette, le roitelet, les hirondelles, le tarin, & tous ces petits oiseaux, dont le bec est assez droit, quelquefois courbé, plus ou moins long, qui ont les jambes courtes, les aîles fort étendues, un vol fort & rapide, & une queue longue. Ceux qui ont le bec grêle, foible & pointu, vivent d'insectes; ceux qui vivent de graines, d'herbes épineuses, l'ont fort court & propre à broyer.

La sixième & dernière famille renferme les oiseaux du genre des poules, tels que le paon, le coq d'inde, le coq privé & celui de bruyère, le faisan, la perdrix, la gélinote, *&c.* ces oiseaux ont le bec assez court, un peu recourbé, le corps gras, charnu & pesant, des aîles courtes, concaves, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas voler fort haut ni long temps; leurs pieds sont ainsi que ceux de la première famille, garnis d'une peau: ils se retirent dans les lieux secs, & vivent d'herbes, & quelquefois d'insectes: ils font leur nid à terre; leurs petits, qui sont couverts de duvet, suivent la mère, courant çà & là, & ramassent ce qu'ils peuvent avec leur petit bec.

On pourroit encore faire un gen-

re d'oiseaux terrestres, qui ont le bec droit & les ongles moins crochus que les oiseaux de proie ; ce sont ceux qui sont d'une énorme grandeur, & qui ont des aîles peu propres à voler ; comme l'autruche, l'emeu, ou le casoar & le dodo. L'autruche d'Afrique n'a que deux doigts par devant, & point sur le derrière. L'autruche d'Amérique en a trois, point par derrière : le casoar, la canne-petrière, l'outarde, *&c.* fournissent la même remarque.

Le printemps paroît être la saison déterminée pour les amours des oiseaux ; c'est alors que les testicules des mâles commencent à s'enfler considérablement, & qu'ils désirent tous de perpétuer leur espèce. Entre les oiseaux, on en voit qui sont plus portés à l'amour que les autres, même des mâles plus lubriques que des femelles, & des femelles plus amoureuses que des mâles. Pour ce vœu de la nature, on voit ces animaux briller non-seulement par la beauté de leur plumage, mais encore l'amour les fait chanter pendant presque tout le jour. Les mâles paroissent se disputer à qui chantera le plus mélodieusement & le plus long-temps, comme on le remarque dans le rossignol, dans les fauvettes, & même dans les coqs qui s'animent à la vue de leurs rivaux. La tourterelle a un chant plaintif, attendrissant. Chaque oiseau a son cri particulier, par lequel on le peut distinguer. Ils s'entendent les uns les autres, & se répondent constamment ; & comme dans ces animaux, les mâles, sans en excepter aucun, chantent mieux que les femelles, celles-ci semblent donner la préférence à ceux qui, dans leur espèce, les charment le plus, & méritent le mieux de jouir de leurs faveurs.

Tous les mâles qui, selon Redi, ont deux verges, & qui sont ou crêtés ou éperonnés, ou barbus, ne cochent pas leurs femelles de la même manière : les uns la tiennent contre terre ; les autres tout debout : il semble que la plupart des oiseaux ne fassent que comprimer fortement la femelle, comme le coq, les moineaux, les pigeons, *&c.* dont la verge est fort courte ; d'autres à la vérité, comme l'autruche, le canard & l'oie, *&c.* ont un membre d'une grosseur considérable, & l'intromission n'est pas équivoque dans ces espèces. L'accouplement étant passé, la plupart se tiennent compagnie pendant tout le reste de l'année, jusqu'au retour du printemps.

Les femelles des oiseaux pondent les œufs ; elles les couvent constamment de leur propre chaleur, jusqu'à ce que le petit vienne à éclorre.

La poule, qui est un trésor pour l'homme, pond presque tous les jours en certaines saisons ; d'autres oiseaux pondent indifféremment toute l'année, & d'autres une fois l'an. La quantité des œufs est déterminée dans chaque espèce, car si l'on en casse, ou qu'on leur en retire quelques-uns, ils en font bientôt un pareil nombre pour completer la couvée ; c'est sur-tout ce qu'on remarque dans les canards, les hirondelles & les moineaux : Enfin les oiseaux qui sont le moins nuisibles & les meilleurs à manger de tous les animaux, sont ceux qui se multiplient le plus. Au reste on a remarqué que ceux de ces animaux qui nourrissent leurs petits, n'en ont ordinairement qu'un petit nombre ; ceux au contraire, dont

les petits mangent seuls dès qu'ils voient le jour, en ont des bandes de dix-huit & quelquefois plus.

Les oiseaux construisent leurs nids, & les façonnent avec un art admirable; les uns les font sous l'herbe à platte terre, les autres au haut des arbres, ou les suspendent à des branches; d'autres dans des arbrisseaux; d'autres dans des creux d'arbres; d'autres dans des roseaux; d'autres dans des fentes de rochers; enfin en quelque endroit qu'ils se logent, c'est toujours sous quelque abri, soit sous des herbes, ou sous une grosse branche, ou sous des feuilles doublées.

L'industrie, la propreté, la précaution s'y font singulièrement remarquer. Les dehors du nid sont des matières grossières pour servir de fondement: on y emploie les épines, les joncs, le gros foin, & la mousse la plus épaisse: sur cette première assise encore informe, ils étendent, entrelacent & plient en rond des matériaux plus délicats, & disposés de manière à fermer l'entrée aux vents & aux insectes. Mais chaque espèce a son goût ou une façon pour se meubler: ils ne manquent point de tapisser le dedans de petites plumes, ou de l'étoffer avec de la laine, *&c.* de peur que leurs œufs ne se froissent ou ne se cassent, & pour entretenir une chaleur autour d'eux & de leurs petits.

L'étendue du nid est proportionnée au nombre des enfans qui doivent naître, & jamais la ponte n'en prévient la structure. Les outils des oiseaux sont leurs becs; avec un tel instrument ils fabriquent des ouvrages où l'on trouve a propreté du vannier & l'industrie du maçon: il y en a dont toutes les pièces sont proprement attachées & liées avec un fil que l'oiseau se fait avec de la bourre, du chanvre, du crin & des toiles d'araignées; telle est la mésange.

D'autres oiseaux, comme le merle & la huppe, enduisent l'intérieur du nid d'une petite couche de mortier, qui colle & maintient tout ce qui est dessous, & qui, à l'aide d'un peu de bourre ou de mousse qu'ils y attachent quand il est encore frais, forment par-dedans une muraille ou un appartement meublé, d'une propreté parfaite. D'autres enfin, comme l'hirondelle, font un nid sans bois, sans foin, sans liens; ils gâchent la poussière avec l'eau qu'ils ont prise en volant à la superficie de l'eau, & construisent un logement d'une structure tout-à-fait singulière.

C'est ainsi que les oiseaux fabriquent pour leurs petits une habitation solide, & qu'ils ne la bâtissent pas indifféremment en toutes sortes d'endroits, mais toujours dans un lieu où ils puissent être tranquilles & à l'abri de leurs ennemis. Tous couvent leurs œufs avec tant de patience, qu'ils aiment mieux souffrir la faim, que de les exposer en allant chercher leur nourriture. L'oiseau, cet animal si agile, si inquiet, si volage, oublie en ce moment son naturel, pour se fixer sur ses œufs pendant le temps nécessaire.

Les œufs des oiseaux diffèrent par la couleur de leur robe & par la grosseur; tous ont une coque ou écorce assez dure, blanche, fragile, calcaire, & en-dedans une membrane qui enveloppe tout l'œuf. Prenons pour exemple l'œuf d'une

poule, où les parties sont plus sensibles : on y distingue facilement le jaune qui est au cœur ; le premier blanc, qui environne le jaune ; un second blanc, dans lequel la masse du milieu nage, les ligamens qui soutiennent le jaune vers le centre de l'œuf, les membranes qui enveloppent, l'une le jaune, l'autre le premier blanc, & une troisième & une quatrième qui environnent le tout : Enfin la coque qui sert de defdense à tout le reste. Tout ce qui est intérieur est façonné le premier ; la coque se forme la dernière, & se durcit d'un jour à l'autre. L'usage de cette croute est double ; 1°. elle met la mère en état de se délivrer de l'œuf sans l'écraser ; 2°. Elle met le petit à couvert de tout accident, jusqu'à ce qu'il soit formé & en etat de sortir. On peut dire de même, que l'œuf tient lieu aux petits de la mamelle & du lait qui nourrit les petits des autres animaux, parceque le poulet qui est dans l'œuf, se nourrit d'abord du blanc de l'œuf, & ensuite du jaune, lorsqu'il est un peu fortifié, & que ses parties commencent à s'affermir. C'est sur la membrane, qui environne le jaune, que se trouve la cicatricule ou petite tache blanche, qui est seule le véritable germe où réside le poulet en petit. Il a dès-lors tous ses organes, (dit M. Pluche d'après Villughbi & Malpighi) mais aplatis, repliés & enveloppés dans un point ; dès que la moindre portion de l'esprit vital qui est destiné à l'animer, a passé au-travers des enveloppes jusqu'au cœur, alors le poulet vit, & tout commence à se mouvoir en lui. Il y a, pour ainsi dire, une sorte de rapports généraux pour la manière dont l'esprit vivifiant se glisse par les pores des membranes de l'oiseau encore dans son œuf, & du fœtus dans la matrice ; il en est à-peu-près de même pour la manière dont le poulet reçoit des sucs nutritifs. Tous ces petits canaux, auparavant applatis, se gonflent ; tout prend nourriture, & le poulet commence à croître.

Il est presque impossible de démêler dans les liqueurs qui l'environnent, la nature des progrès & des changemens qui lui arrivent de jour en jour pendant le temps de l'incubation, jusqu'à ce qu'il perce son écaille. M. Pluche fait encore observer ici une précaution aussi sensible qu'admirable, qu'on remarque dans la situation de la *cicatricule*, où le poulet se forme. Cette petite tache ronde, qui est sur l'enveloppe du jaune, se trouve toujours placée presque au centre de l'œuf, & vers le haut, du côté de la mère, pour en recevoir la chaleur dont il a besoin. De quelque manière qu'on remue l'œuf, le petit n'est jamais renversé : le jaune est soutenu pr deux ligamens que l'on trouve toujours à l'ouverture de l'œuf, & qui s'attachent de part & d'autre à la membrane commune qui est collée sur la coque. Si on tiroit une ligne d'un ligament à l'autre, elle ne passeroit pas juste par le milieu du jaune, mais au-dessus du centre, & couperoit le jaune en deux portions inégales ; ensorte que la moindre partie du jaune où le germe est posé, demeure nécessairement élevée vers le centre de l'oiseau qui couve l'œuf ; & que l'autre partie étant plus grosse & plus pesante, descend toujours vers le bas autant que les liens le permettent. Si l'œuf se déplace, le petit n'en souffre point, & il jouit, quoi qu'il arrive, de la chaleur qui met

tout en action chez lui, & qui perfectionne peu-à-peu le développement de ses parties. Ne pouvant plus glisser en bas, il se nourrit à l'aise d'abord de ce blanc liquide & délicat, qui est à portée de lui; ensuite il tire sa vie & son accroissement du jaune, qui est une nourriture plus forte. Lorsque son bec est durci, & qu'il a presque rempli toute la capacité de sa maison, il se met en devoir de rompre la coque : il sort ayant le ventre rempli de jaune, qui lui tient lieu de nourriture encore quelque temps, jusqu'à ce qu'il puisse s'affermir sur ses pattes, & aller chercher lui même à vivre, ou que le père & la mère lui en viennent apporter.

Le corbeau & les corneilles mâles, dans le temps de la couvée, apportent à manger à leurs femelles. Avec quel art les oiseaux mâles partagent & adoucissent la peine de leurs fidelles compagnes! L'un réitère ces voyages sans se rebuter, & met dans le bec de la femelle la mangeaille toute préparée; un autre accompagne ces petits services de son ramage; partout l'on voit l'inquiétude officieuse du mari, & l'assiduité pénible de la mère.

Les pigeons, les moineaux, & plusieurs autres oiseaux qui ne s'accouplent point indifféremment, & font comme ménage à part de mâle à femelle, couvent tour-à-tour; mais parmi les autres, on ne voit pas que les mâles prennent le moindre soin de leurs petits, puisque même ils abandonnent leur femelle. On remarque que la plupart des canards, quand ils sont obligés de quitter leurs œufs pour aller chercher à manger, s'arrachent une bonne quantité de plumes pour les couvrir & les garantir du froid.

Les petits pigeons ne pourroient pas digérer des graines dures, si le père & la mère ne les avaloient auparavant pour les ramollir dans leur gosier; ensuite de quoi ils les dégorgent dans le bec des pigonneaux.

Le hibou fait son nid sur le haut de quelque montagne escarpée, dans l'endroit qui est le plus exposé aux ardeurs du soleil, afin que les cadavres qu'il y apporte, se changent par la chaleur, en une espèce de bouillie propre à nourrir ses petits.

Le coucou pond ses œufs dans le nid des autres oiseaux : il laisse à ceux-ci le soin de les couver & de les faire éclorre. Mais quelle étrange surprise pour la mère, qui croit trouver de l'affection dans le nouveau né! A peine celui-ci a-t-il quelques jours, qu'il dévore les petits de l'oiseau dont le nid lui a servi de berceau, & souvent, comme carnivore, il extermine & mange sa prétendue mère.

Tous les oiseaux, (excepté le coucou) sont très-attachés à leurs petits; ils sentent alors ce que c'est d'être chargé de *famille*; *il faut* trouver à vivre pour six ou dix, au lieu de deux. Dans le temps que les petits grandissent, le rossignol & la fauvette suspendent leurs concerts accoutumés; le besoin les fait aller en quête dès le soleil levant: de retour ils distribuent la nourriture aux petits avec beaucoup d'égalité. Au devoir de nourrice, succède celui de sentinelle, & l'amitié change les humeurs en corrigeant les défauts. C'est ainsi qu'une poule gourmande & insatiable n'a plus rien à elle quand elle a des petits. Cette mère naturellement timide,

ne favoit que fuir auparavant : à la tête d'une troupe de pouſſins, c'eſt une héroïne qui affronte tous les dangers pour la défenſe de ſes petits.

La poule d'Inde, ſuivie de ſa petite famille, a l'art de pouſſer un cri lugubre qui oblige tous ſes enfans à ſe tapir ſous les buiſſons, & de contrefaire les morts. Ce cri annonce qu'il y a dans l'air un oiſeau de proie prêt à fondre ſur eux; l'oiſeau de proie diſparoît-il, l'alarme ceſſe, & la mère de famille pouſſe un autre cri qui retire les petits de la conſternation. A meſure que l'on étudie de plus en plus la nature, ſon mécaniſme, ſon art, ſes reſſources, la multiplicité de ſes moyens dans l'exécution, ſes déſordres même apparens, tout nous étonne, tout nous ſurprend.

Les perdrix blanches habitent les Alpes, où elles ſe nourriſſent de ſemence de bouleau nain; & afin qu'elles fuſſent plus en état de courir parmi les neiges, la nature leur a donné des pattes couvertes de plumes.

Le pélican habite dans les déſerts arides; & comme il fait ſon nid dans des lieux fort éloignés de la mer, & qu'il faut qu'il aille chercher bien loin la proviſion de l'eau qui lui eſt néceſſaire, tant pour lui que pour ſes petits, la nature l'a pourvu d'un inſtrument propre à cet uſage : il porte ſous la gorge une eſpèce de ſac aſſez ample & profond : il le remplit d'une quantité d'eau qui lui eſt ſuffiſante pour s'abreuver pendant pluſieurs jours.

Les oies, les canards & les plongeons qui vivent dans l'eau, y trouvent à ſe nourrir d'inſectes aquatiques, de petits poiſſons, d'œufs de poiſſons, *&c.* La forme de leur bec, de leur cou, de leurs pattes & de leurs plumes, répond admirablement bien à l'inſtinct & au genre de vie qui leur ſont propres. La même remarque peut ſe faire dans toutes les autres eſpèces d'oiſeaux.

Un oiſeau palmé de Norwège (eſpèce de *Mouette* qui eſt le *Strund-jager* de Ray) a une façon de vivre tout-à-fait particulière. Comme il n'a pas la même facilité que les autres oiſeaux aquatiques, de plonger dans l'eau pour prendre des poiſſons, il ſe nourrit aux dépens des mauves, qui, ſe voyant pourſuivies, rejettent une partie de leur proie dont il fait ſon repas. Comme les poiſſons ſe tiennent en automne au fond de l'eau, une eſpèce de plongeon, qui a la facilité de s'y enfoncer encore plus avant que les mauves, fournit auſſi de quoi vivre à cet oiſeau.

La nourriture la plus ordinaire des petits oiſeaux eſt le *polygone vulgaire* (renouée) plante fort commune qui ſe trouve par tout juſques dans les grands chemins, & qui après la moiſſon eſt très-abondante dans les champs. Les ſemences dont elle eſt toute chargée, tombent à terre, & ſont recueillies durant toute l'année par les oiſeaux qui portent le nom de *granivore*. Sur la fin de l'automne, quand les inſectes commencent à diſparoître, les hirondelles ne trouvant plus rien à manger, cherchent ailleurs un aſyle & des vivres.

Les gros *oiſeaux de rapine* vivent de petits quadrupèdes & de divers petits oiſeaux. Ceux d'entre eux qui ſont foibles & plus lâches que les autres, ſe contentent des cadavres que le haſard leur fait trouver. Dans tous les animaux qui

passent l'hiver sans prendre de nourriture, on observe que le mouvement péristaltique des intestins est suspendu, ce qui fait que pendant ce temps-là ils ne sont nullement pressés de la faim : telle est l'expérience qu'en a fait Lister. Leur sang ne se coagule point dans la palette comme celui des autres animaux, & en est par là plus propre à entretenir la circulation.

Les *coqs de Bruyères* se creusent souvent des retraites sous la neige, où ils se promenent pendant l'hiver; mais ils muent en été, de sorte que ne pouvant plus voler au mois d'Août, ils sont contraints de courir à travers les bois pour chercher leur nourriture qu'ils trouvent néanmoins sans peine, parceque le fruit de l'airelle, qui est alors en maturité, leur fournit abondamment de quoi manger. Les petits au contraire ne muent point au commencement de l'été, parceque n'étant pas encore en état de bien courir, ils ont besoin de leurs ailes pour s'éloigner en cas de péril.

Les autres oiseaux qui se nourrissent d'insectes, vont vivre chaque année sous un climat plus tempéré, tandis que toutes les terres situées plus près du nord, où ils ont passé l'été fort agréablement, sont couvertes de neiges & de glaçons, Rien de plus singulier que la manière dont voyagent les oiseaux de passage. Le jour du départ est marqué pour chaque espèce : ils s'assemblent par troupes, la résolution étant prise & annoncée à chacun d'eux; ils se mettent en route & maintiennent une sorte de discipline; nuls traineurs, aucun déserteur ; sans boussole & sans carte, mais par l'instinct des besoins, ils suivent invariablement la route qui conduit au lieu où ils se proposent d'arriver.

Le degré de froid ou de chaud qui règne dans l'atmosphère, accélère ou retarde les migrations des oiseaux de passage; il y a apparemment un rapport secret entre la température qui convient à certaines espèces, & celle qui est nécessaire pour la production des alimens dont elles se nourrissent. Les vents paroissent avoir aussi une grande influence sur les voyages des oiseaux : l'histoire de ces migrations est essentiellement liée aux observations météorologiques, & les suppose. Quoi qu'il en soit, ces migrations régulières d'oiseaux de toute espèce sont très avantageuses à plusieurs nations différentes, qui profitent de la visite de ces nouveaux habitans. Ces oiseaux sont nommés *passagers*, & presque tous retournent chacun dans leurs climats à jour marqué : il en reste cependant beaucoup qui ne sortent point du pays où ils sont nés.

Les grives, les étourneaux, les pinçons & les cailles nous quittent dans l'automne; & pour nous dédommager en quelque sorte de leur absence, le froid nous amene les bécasses, les bécassines, & toutes sortes d'oiseaux aquatiques.

L'étourneau, dit M. Linnæus, ne trouvant plus en Suède sur la fin de l'été une aussi grande quantité de vermisseaux qu'auparavant, descend chaque année dans la Scandinavie, l'Allemagne & le Danemarck.

Les femelles des pinçons, ajoute le même naturaliste, passent en grandes troupes par la Hollande aux environs de la Saint Michel, & vont habiter tous les hivers les pays méridionaux.

Les

Les oiseaux aquatiques quittent les régions du nord avant que les eaux soient glacées, & se retirent l'hiver dans celles du midi. On voit aussi de ces oiseaux auxquels les besoins font braver l'intempérie des saisons les plus opposées ; c'est ainsi que tout Paris a vu en Août 1765, des légions de cigognes, les unes répandues dans les environs de cette ville, les autres perchées sur les toits des édifices les plus élevés de la capitale ; ces oiseaux accoutumés à vivre dans des pays aquatiques & froids (la Hollande & l'Allemagne) sembloient venir par la route d'Espagne pour gagner le nord.

Les grues quittent pendant l'hiver les régions septentrionales, pour vivre dans les campagnes, & après l'hiver elles retournent à leur première demeure où règne un froid plus supportable.

On voit en automne sur les marais de Pologne, une multitude innombrable de canards, d'oies & de cygnes, qui par différentes rivières vont se rendre au Pont-Euxin, dont l'eau salée ne se gèle point, & qui reviennent au retour du printemps vers les marais septentrionaux pour y pondre leurs œufs, parceque dans ces régions, surtout dans la Laponie, ils trouvent une grande quantité de moucherons.

La bécasse reste dans les vallons & les bois en Angleterre & en France pendant l'hiver, & en sort aux approches du printemps, après que le mâle s'est appareillé avec sa femelle ; ensuite elle remonte sur les montagnes.

Le *canard d'Islande* passe en Suède au mois d'Avril, & continue sa course jusqu'à la mer Blanche. L'oiseau nommé *bec recourbé*, se retire en Italie tous les ans chaque automne. Le *colymbe* passe tous les étés, ainsi que tous les automnes, en Allemagne. La *grive* remplit les forêts de Suède au printemps, & les quitte en hiver pour passer en France & ailleurs. Le *moineau de neige* (Emberiza) abonde sur les Alpes pendant tout l'hiver, & passe en Allemagne & en Suède. La *mauve* pendant l'hiver voyage en Espagne, en Italie & en France. L'*hirondelle* poursuit les différentes espèces d'insectes qui voltigent dans l'air. Le *pic* pour se nourrir, tire avec sa langue les insectes qui se tiennent cachés dans l'écorce des arbres. Les *corbeaux* vivent de cadavres & suivent quelquefois les armées.

Les oiseaux évitent les ruses de leurs ennemis par le vol qui leur est particulier, & par ce moyen ils échappent même souvent aux oiseaux de proie ; car si le pigeon, par exemple, voloit de la même manière que l'épervier, il ne pourroit presque jamais éviter ses griffes.

Les *cigognes* & les *faucons* sont des bêtes de rapine très-nécessaires pour empêcher la trop grande multiplication des autres espèces. Ces oiseaux, au rapport de Bélon, nettoyent l'Egypte d'une multitude infinie de grenouilles, dont tout le pays est couvert après les inondations du Nil. Ils détruisent aussi les rats qui infestent la Palestine.

Les oiseaux, (dit M. Clayton, *dans les Transact. Philosoph.*) qui ont le bec plat, & qui cherchent leur nourriture en tâtonnant, ou en fouillant dans la terre, ont trois paires de nerfs qui s'étendent jusque dans leur bec : c'est par ces nerfs qu'ils distinguent avec tant de sagacité & d'exactitude, ce qui est propre à leur servir de nourriture d'avec ce qu'ils doivent rejeter ; choix

qu'ils sont uniquement par le goût sans qu'ils voient les alimens : ces nerfs paroissent avec plus d'évidence dans le bec & dans la tête du canard, aussi n'y a-t-il pas d'oiseau qui fouille autant pour trouver sa nourriture. On trouve aussi deux de ces nerfs dans la partie supérieure du bec de la corneille, & probablement les autres oiseaux à bec rond ont ce même avantage.

La nature a aussi placé sous le gosier de ces animaux une poche qu'on nomme le *jabot*, où ils mettent leur mangeaille en réserve : la liqueur où elle nage dans ce jabot, aide à en faire la première digestion ; le gésier où il n'entre que très-peu de nourriture à la fois, fait le reste, souvent à l'aide de quelques petits cailloux raboteux, que l'oiseau avale pour mieux briser sa nourriture, & peut-être pour tenir les passages libres. Ainsi l'on voit que dans les oiseaux, la digestion se fait par voie de dissolution & de trituration. M. de Réaumur qui avoit étudié cette opération de la nature, fit avaler à des dindons de petites boules de verre, pour prouver cette dernière propriété de digérer, ce qui lui réussit assez bien.

Il n'en est pas, dit Bélon, des oiseaux comme des animaux terrestres qui dans chaque espèce, sont ou plus grands, ou plus petits, suivant les régions qu'ils habitent. Les oiseaux, suivant l'espèce dont ils sont, conservent assez constamment par tout leur grandeur, leur forme, leur couleur, leur nature : un coq vivant en Afrique, est semblable au coq qui vit en Asie & en Europe.

Les oiseaux ont des yeux & des paupières comme les autres animaux ; ils couvrent leurs yeux d'une membrane qui sort du coin de l'œil, de la partie de dehors, en l'amenant en bas vers le bec. Ils voient tous fort clair, mais les uns voient pendant le jour ; & les autres pendant la nuit. Les oiseaux de proie ont les yeux ombrés. Aucun oiseau n'a de cils, ni de sourcils, du moins qui portent du poil autour des yeux, comme chez les quadrupèdes. Il est vrai cependant qu'il y en a, tels que les faisans, qui ont quelque chose d'approchant. Les oiseaux ont sur le bec deux trous qui leur servent pour l'odorat. Ils ont un bec sans dents ; mais il y a quelques oiseaux de rivière, qui ont le bec dentelé, & souvent crochu, d'autres droit & rond, d'autres long & pointu, *&c.*

Non-seulement les oiseaux diffèrent par le bec, mais encore par la langue : les uns l'ont courte, les autres large ; d'autres déliée, & la plupart dure : il y en a qui ont la queue longue, d'autres qui n'en ont point du tout ; tous ont les plumes fendues & attachées à la peau ; la racine en est creuse : outre ces plumes, ils ont encore une espèce de poil, ou une espèce de duvet.

En général les oiseaux vivent long-temps ; cependant on a remarqué que ceux qu'on détenoit en cage, & même qu'on apprivoisoit, n'avoient pas une vie de si longue durée, que quand ils ne sont point esclaves. Les uns vivent deux ans, d'autres dix. Il y en a qui vivent cinquante, & même plus de cent ans ; tels sont les oiseaux de proie, le perroquet, dont le cours de la vie n'est pas réglé : au reste les femelles de ce genre d'animaux vivent plus long-temps que les mâles. Ceux qui ont les ongles droits & qui fréquentent les rivières, se la-

vent en tout temps dans l'eau : ceux qui ne volent pas fort haut, comme les poules, aiment à se vautrer dans la poussière. On voit qu'un oiseau est malade quand son plumage est hérissé & mal en ordre ; cette maladie est souvent indépendante de la mue qu'éprouvent tous ces animaux.

On connoît les oiseaux à la différence de leur vol & de leur marcher : plusieurs d'entre eux marchent toujours pas à pas comme le paon ; d'autres en courant, comme la perdrix ; d'autres en jetant leur pas en devant ; quelques-uns ne pouvant marcher sur terre, ne cessent de voler ou s'arrêtent bien peu.

Les oiseaux qui ont de grandes aîles, ainsi que ceux qui ont des ongles crochus, tels que les oiseaux de proie, ne marchent que difficilement. Il y en a qui pressent leurs aîles en volant, après avoir frappé l'air seulement d'un seul coup ; d'autres ne peuvent voler qu'ils ne remuent souvent leurs aîles ; d'autres semblent se glisser dans l'air, ou le fendre d'une course égale. Ceux-ci vont toujours terre à terre ; ceux-là s'élèvent jusqu'aux nues ; d'autres ne s'élèvent de terre qu'en jetant un grand cri avant de partir ; d'autres ne font aucun bruit. Les uns s'élèvent tout droit de terre ; d'autres ne peuvent s'élever sans prendre leur course ; d'autres partent du sommet de quelque hauteur ; d'autres enfin savent diversifier leur vol : ils montent en ligne oblique ou circulaire, ou paroissent se laisser tomber, & se relever tout d'un coup, se suspendre & demeurer comme immobiles, planer ensuite, s'écarter à droite, à gauche, rebrousser chemin, &c.

La queue de l'oiseau sert à contrebalancer sa tête & son cou ; elle lui tient lieu de gouvernail, tandis qu'il rame avec ses aîles. Mais ce gouvernail ne sert pas seulement à maintenir l'équilibre du vol, il sert aussi à hausser, baisser, tourner où l'oiseau veut ; car la queue ne se porte pas plutôt vers un côté, que la tête se porte d'un autre.

Que l'art brille dans la construction générale des aîles, & dans chacune de leurs parties ! Elles ont été placées par la nature dans le centre de gravité, l'endroit le plus propre à tenir le corps de l'animal volant dans un exact équilibre au milieu d'un fluide aussi subtil que l'air. Quant à ceux qui nagent & qui volent, leurs aîles, pour cet effet, sont attachées au corps hors du centre de gravité ; & pour ceux qui se plongent plus souvent qu'ils ne volent, leurs jambes sont plus reculées vers le derrière, & leurs aîles plus avancées vers le devant du corps.

Quelle légéreté dans ces aîles, & en même temps quelle force ! le tuyau de chaque plume est creux, léger, & cependant très-fort ; les barbes des plumes sont rangées de chaque côté, & composées de filets artistement travaillés : elles sont creusées & bordées de petites plumes qui s'engrainent les unes dans les autres. Les grandes plumes des aîles sont recouvertes à leur origine, d'autres petites plumes en dessus & en dessous. C'est par cet arrangement mécanique, que les aîles peuvent frapper l'air qui est si fluide, & servir à l'oiseau de point d'appui continuel pour s'élever à son gré.

Quel appareil d'os très-forts, mais sur-tout très-légers, de jointures

qui s'ouvrent, se ferment, ou se meuvent de tel côté que l'occasion le demande, soit pour étendre les aîles, soit pour les resserrer vers le corps! La force des muscles pectoraux est sur-tout remarquable, parce qu'ils sont plus forts & plus robustes à proportion dans les oiseaux, que dans l'homme & dans les autres animaux qui n'ont point été faits pour voler.

Les plumes du côté du corps sont garnies d'un duvet mou, chaud: du côté de l'air elles sont garnies d'un double rang de barbes plus longues d'un côté que de l'autre. Ces barbes sont une enfilade de petites lames minces & plattes, couchées & serrées dans un alignement aussi juste, que si on avoit taillé les extrémités avec des ciseaux. Les plumes, sur-tout celles de l'aîle, sont outre cela disposées de façon que le rang des petites barbes de l'une se glisse, joue, & se découvre plus ou moins entre les grandes barbes de l'autre plume qui est au-dessus: un nouveau rang de moindres plumes, sert de couverture au tuyau des grosses: l'air ne peut passer nulle part, & par-là l'impulsion des plumes sur ce fluide devient très-forte & très-agissante: on nomme les plumes de l'aîle le pennage. Mais comme cette économie si nécessaire pourroit souvent être altérée par la pluie, les oiseaux ont aussi un moyen de les en préserver en faisant usage d'un suc huileux renfermé dans une bourse faite comme un mamelon, lequel compose presque tout le croupion: ce mamelon a plusieurs ouvertures; & lorsque l'oiseau sent ses plumes desséchées, gâtées, entr'ouvertes ou prêtes à se mouiller, il presse ou tiraille ce mamelon avec son bec: il en exprime une humeur grasse qui est en réserve dans des glandes, & faisant glisser successivement la plupart de ses plumes par son bec, il les passe à l'huile, il les lustre, il remplit tous les vides avec cette matiere visqueuse; après quoi l'eau ne fait plus que couler sur l'oiseau. La poule de nos basses-cours est moins fournie de cette liqueur que les oiseaux qui vivent au grand air, d'où il arrive qu'une poule mouillée est une oiseau singulier à voir: au contraire, les cygnes, les oies, les canards, les macreuses, & tous les animaux destinés à vivre sur l'eau, ont la plume enduite d'huile dès leur naissance; d'ailleurs leur réservoir graisseux est abondant, & une de leurs plus grandes occupations est de passer leurs plumes à l'huile continuellement.

Il y a des oiseaux qui chantent, d'autres qui ne chantent pas, tels que les oiseaux de proie, & plusieurs femelles de divers oiseaux. C'est lorsque le temps est serein, qu'on entend ces animaux chanter dans les bois. Le printemps est la saison de leurs mélodieux concerts: ils font alors, & *surtout la nuit*, l'agrément des bois; l'un chante à minuit & au point du jour, l'autre à l'aurore & à midi; un autre au soleil couchant, *&c.* Tels sont le coq, l'oie, les sarcelles, l'alouette, le vanneau, le courlis, le pluvier, la grue, le rossignol, la perdrix & plusieurs autres, qui servent d'horloge aux paysans. *Voyez* d'ailleurs ce qui concerne chaque oiseau en particulier dans l'article qui lui est propre.

On appelle en style poëtique, l'aigle, *l'oiseau de Jupiter;* le paon *l'oiseau de Junon;* la chouette, *l'oi-*

seau de Minerve ; & le pigeon, *l'oiseau de Vénus.*

On appelle populairement le bœuf, *l'oiseau de Saint Luc.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui est dans un état incertain, & sans savoir ce qu'il deviendra, qu'*il est comme l'oiseau sur la branche.*

On dit aussi proverbialement, que *la belle plume fait le bel oiseau ;* pour dire, que les beaux habits parent & servent à relever la bonne mine. Et, que *la belle cage ne nourrit point l'oiseau ;* pour dire, que quelquefois on fait mauvaise chère dans une belle maison.

On dit encore proverbialement, que *petit à petit l'oiseau fait son nid ;* pour dire, qu'on fait sa fortune peu-à-peu. Et, qu'*à chaque oiseau son nid est beau ;* pour dire, que chacun trouve sa maison, sa demeure belle.

On dit aussi proverbialement, en parlant de quelqu'un qui s'est évadé d'une prison, d'un lieu où il étoit comme en prison, que *l'oiseau n'y est plus ;* que *l'oiseau s'est envolé.*

On dit encore proverbialement & figurément ; *il a battu les buissons, & un autre a pris les oiseaux ;* pour dire, il a bien eu de la peine, & un autre a eu le profit.

On appelle en termes de dessein, de Peinture, *plan à vue d'oiseau*, un objet, un dessein représenté tel qu'on le verroit, si l'on étoit élevé comme un oiseau.

On dit, *à vol d'oiseau ;* pour dire, en ligne droite. *De Paris à Rouen, il n'y a que vingt-cinq lieues à vol d'oiseau.*

Oiseau, se prend quelquefois absolument pour un oiseau de proie. *Un oiseau de bonne aire. Un oiseau de grand travail & de bon guet. Un oiseau de bonne compagnie. Dresser un oiseau. L'oiseau va prendre l'essor.*

On appelle *oiseau niais*, celui qu'on a pris au nid. *Oiseau branchier ;* celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche. *Oiseau dépiteux*, celui qui ne revient pas quand il a perdu sa proie ; *oiseau d'échappe*, celui qui est venu d'ailleurs que de ceux qu'on élève ; *oiseau de leurre*, les faucons, les gerfauts, & en général tous ceux qui servent à la haute volerie ou à la fauconnerie proprement dite. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont dressés à revenir au leurre, & pour les distinguer de ceux qu'on nomme *oiseaux de poing*, tels que les autours, les éperviers, qui sont dressés à revenir sur le poing.

On dit, *réclamer un autour*, & *leurrer un faucon.* L'usage des oiseaux de leurre est plus noble & coûte beaucoup plus que celui des oiseaux de poing, qui demande moins d'appareil, & est toujours plus utile, & souvent plus amusant.

On appelle *oiseau sor*, celui qui n'a point encore mué. Il ne se dit que des oiseaux de passage, & non du niais ni du branchier. *Oiseau hagard ;* celui qui a été à soi, qui est plus farouche. *Oiseau de bonne* ou *mauvaise affaire*, celui qui est docile ou farouche. *Oiseau de montée*, celui qui s'élève fort haut, comme le milan, le héron, *&c. Oiseau attrempé*, celui qui n'est ni gras ni maigre. *Oiseau trop en corps*, celui qui est trop gras. *Oiseau alongé*, celui dont les pennes sont bien entières, & ont toute la longueur qu'elles doivent avoir. *Oiseau âpre à la proie*, celui qui est bien armé du bec & des ongles.

On appelle *oiseau bâtard*, un faucon né du sacre & du lanier. Et, *oiseaux vilains, poltrons & tripiers,*

ceux qui ne suivent le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affairer ni dresser, comme les milans & les corbeaux, lesquels n'ont ni vol ni defense.

On appelle *parement de l'oiseau*, la maille qui lui couvre le devant du cou. *Manteau de l'oiseau*, le plumage des épaules, du dos & du dessus des ailes. *Mains de l'oiseau*, les pieds de l'oiseau. *Couronne de l'oiseau*, le duvet qui joint le bec à la tête. *Train de l'oiseau*, son derrière ou son vol.

On dit proverbialement, *ce n'est pas viande pour vos oiseaux*; & cela se dit, soit pour faire entendre à quelqu'un que la chose dont on parle est trop bonne pour un homme comme lui, soit pour lui faire connoître que ce que l'on dit excède sa capacité. *Ne pensez point à cela, ce n'est pas viande pour vos oiseaux. Il ne faut pas vous occuper de ce problême, ce n'est pas viande pour vos oiseaux.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme est battu de l'oiseau;* pour dire, qu'il a été découragé, rebuté par une longue suite de mauvais succès, ou par quelqu'un obstiné à lui nuire.

Tirer l'Oiseau, se dit d'un certain exercice où l'on propose un prix pour celui qui abat d'un coup de fusil, ou d'un coup de flèche, la figure d'un oiseau attachée au haut d'une perche, ou placée sur un poteau.

Oiseau de Banana, se dit d'un oiseau de la grandeur de l'étourneau; il a le bec long, épais & pointu; la pièce supérieure est d'un brun cendré, & l'inférieure bleue; la tête, le cou, une partie du dos, les aîles & la queue sont entièrement noirs, à l'exception de quelques taches blanches qui se trouvent sur les petites plumes des aîles; tout le reste du corps est d'un beau jaune luisant. On trouve cet oiseau à la Jamaïque; il est carnassier, & il fait la guerre aux autres oiseaux, comme l'étourneau.

Oiseau de combat, se dit d'un oiseau de la grandeur du pluvier: son bec & les plumes de son cou sont longs. La bigarrure du plumage dans les mâles est admirable; il est toujours si varié qu'on n'en trouve pas deux de pareils. Les mâles aiment tant à se battre que quand deux se rencontrent, le combat ne cesse point qu'il n'y en ait un de tué.

Oiseau couronné du Mexique, se dit d'un oiseau huppé & couvert de plumes qui, pour la plupart, égalent la beauté de celles du paon. Il est de la grandeur d'un pigeon; son bec est courbé & roussâtre, ainsi que ses pieds. Sa queue est garnie de plusieurs longues plumes d'un vert clair & couleur de paon, semblables pour la forme, à des feuilles de glayeul; les autres qui sont couvertes, sont noires par dessus & par dessous, & ressemblent à celles du paon. Sa huppe ou crête qui se redresse & s'abaisse comme celle de notre huppe, est composée de plumes très-belles & luisantes: il a la poitrine & le bas du cou rouges, & le haut comme le paon, ainsi que le dos, le dessous des aîles & le dedans des cuisses. Les plumes des aîles sont longues & pointues; les petites plumes des épaules sont vertes.

Cet oiseau vit dans la province de Tecolothlan, vers Honduras: il aime à se promener au soleil, & ne peut être apprivoisé en cage: il se nourrit de vermisseaux & de

certains fruits sauvages appelés *mazatli* : il élève ses petits dans des trous qu'il fait aux arbres ; il a le cri du perroquet, & chante le matin, le midi & le soir : il vole en troupe. Les plumes en sont très-estimées ; on en fait des aigrettes, *&c.*

Oiseau mouche, se dit du plus petit de tous les oiseaux ; il est de la grosseur du petit bout du doigt ; il a les grandes plumes des aîles & de la queue noires ; tout le reste du corps est d'un brun mêlé d'un rouge vermeil ; le bec est noir, droit, très-mince & un peu long. Les mâles ont sur la tête une petite huppe d'un vert clair mêlé d'une couleur d'or. Selon le Père du Tertre, ce caractère sert à faire distinguer les mâles d'avec les femelles. Dès que le soleil paroît, on voit ces petits oiseaux voltiger autour des fleurs sans se poser ; ils insinuent leur bec jusqu'au fond de la fleur dont ils sucent les parties intérieures avec leur petite langue qui est composée de deux filets ; ils ne prennent pas d'autre nourriture. Ces oiseaux font leurs nids sur les orangers, les citroniers, les grenadiers, & même dans les cases des habitans, avec du coton, de la mousse bien fine, de petits morceaux d'écorce de gommier ; c'est le mâle seule qui apporte tout ce qui doit entrer dans la composition du nid ; la femelle le construit : le milieu du nid est de coton, & l'extérieur est garni de mousse & d'écorce de gommier. il n'excède pas la grosseur de la moitié d'un œuf de pigeon. La femelle pond deux œufs gros comme des petits pois ; le mâle & la femelle les couvent alternativement pendant l'espace de dix ou douze jours.

Il y a plusieurs sortes d'oiseaux mouches qui diffèrent plus par la couleur que par la grosseur ; on distinguera aisément ces oiseaux de tous les autres par leur petitesse.

Oiseau de Nazare, se dit d'un oiseau plus gros qu'un cygne ; au lieu de plumes il a tout le corps couvert d'un duvet noir ; & cependant il n'est pas absolument sans plumes, car il en a de noires aux aîles & de frisées sur le croupion, qui lui tiennent lieu de queue ; il a le bec gros, recourbé un peu par dessous, les jambes, (c'est-à-dire les pieds) hautes & couvertes d'écailles, trois doigts à chaque pied, le cri de l'oison, & sa chair est médiocrement bonne.

La femelle ne pond qu'un œuf, & cet œuf est blanc & gros comme un pain d'un sou ; on trouve ordinairement à côté une pierre blanche de la grosseur d'un œuf de poule, & peut-être cette pierre fait-elle ici le même effet que ces œufs de craie blanche que les Fermieres ont coutume de mettre dans le nid où elles veulent faire pondre leurs poules : celle de l'oiseau de Nazare pond à terre dans les forêts, sur de petits tas d'herbes & de feuilles qu'elle a formés ; si on tue le petit, on trouve une pierre grise dans son gésier.

Oiseau de paradis, se dit d'un oiseau très-beau à voir par la singularité, la forme & la situation de ses aîles différentes de celles de tous les autres oiseaux ; car des côtés de la poitrine sortent de très-longues & nombreuses plumes qui passent de beaucoup la longueur de la queue, & qui sont très larges ; & du croupion de quelques uns de ces oiseaux, sortent deux longs filets noirâtres non emplumés, mais

bien plus longs que les plumes mêmes. La tête & les yeux sont petits à proportion du corps, le bec est effilé comme celui de la pie. Les Naturalistes & les voyageurs en distinguent de plusieurs espèces. Rai dit que ce sont des oiseaux de proie de la petite espèce; on a faussement cru qu'ils se nourrissent de l'air, qu'ils volent toujours sans relâche, & qu'ils sont sans pieds. Ils ne les perdent que par la vieillesse ou par maladie. Ils ont des ongles courbés & pointus. Ils font la chasse aux pigeons, aux verdiers & à d'autres petits oiseaux semblables, & s'en nourrissent comme les autres oiseaux de proie. Il est encore aussi faux qu'on n'en trouve que de morts Ces oiseaux se perchent sur les arbres, & par rapport à leur vol prompt & rapide, semblable à celui des hirondelles, les Indiens les appellent *hirondelles de Ternate*, du lieu où il s'en trouve beaucoup. Belgius dit qu'on ne rencontre ces oiseaux que dans les terres Australes Orientales.

Clusius fait deux genres de ces oiseaux de paradis, savoir la grande & la petite espèce. Les grands sont les plus beaux & se trouvent ordinairement dans la principale des îles d'Arou : ils ont des filets au croupion. Les petits qui sont moins beaux, se rencontrent dans les îles nommées *Papua*, ou dans la nouvelle Guinée. Ils n'ont point de filets : Ils sont blancs & jaunâtres.

Chacun de ces deux genres d'oiseaux a un Roi distingué par sa petitesse&par un vol plus élevé que ceux de son espèce. Son plumage est éclatant : il porte à sa petite queue deux plumes longues qui lui sont communes à la vérité, avec ses sujets; mais il n'y a que lui qui les ait ornées d'yeux à l'extrémité. Rien ne ressemble mieux aux crins d'une queue de cheval dont les extrémités seroient terminées par une boule de plumes frisées & colorées.

Ces magnifiques oiseaux si recherchés des Européens curieux, sont nommés, dit Aldovandre, par les habitans des îles Moluques, *manucodiata*, c'est-à-dire, oiseaux de Dieu, parcequ'on ignore leur origine. L'oiseau de paradis de la grande espèce, est de la grandeur de la colombe : ses aîles sont rouges. Helbigius dit qu'ils sont presque neuf mois sans plumes, à cause des pluies & des tempêtes, & qu'à peine les voit-on une fois pendant tout ce temps; mais au commencement du mois d'Août, lorsqu'ils ont fait leurs petits, les plumes reviennent; pendant les mois de Septembre & d'Octobre ils suivent en troupe leur Roi, comme font les étourneaux en Europe. Ils demeurent toujours immobiles sur l'arbre où ils se sont assemblés le soir, jusqu'à ce que le Roi passe & emmène avec lui toute la troupe. Ils se nourrissent de baies rouges qui croissent sur des arbres branchus & élevés. On construit sur les branches de ces arbres de petites cabannes percées de plusieurs trous, dans lesquelles on se cache avant l'arrivée des oiseaux; & de là on les tue en leur lançant de petites flèches faites avec des roseaux. Si le Roi est percé d'une flèche, on tue assez ordinairement tous les autres qui restent, s'il fait jour assez long-temps. Dès qu'ils sont tombés à terre & qu'on les a ramassés, il y en a qui leur ouvrent le ventre avec un couteau, & ayant enlevé les

les entrailles avec une partie de la chair, ils introduisent dans la cavité un fer rouge, ensuite les font sécher à la cheminée, & les vendent à vil prix à des Marchands, sous le nom de *burang haru*. Les Portugais appellent l'oiseau de paradis, *oiseau du soleil*.

Les Indiens de l'île de Papoë coupent les pieds & les aîles de l'oiseau de paradis noir, les étendent, les préparent & les sèchent pour en faire des plumets qu'on met au bout des casques. Cet oiseau, quoique d'un plumage noirâtre, a aussi un éclat de pourpre mêlé d'or très-brillant. Les plumes de la queue sont les plus variées de vert, de bleu & de rouge très-lustrés.

Le mélange de couleurs dans les oiseaux de paradis est infini : il n'est guère possible de déterminer la variété qui apartient à chaque espèce, sans entrer dans une énumération plus ennuyeuse qu'utile. On se contentera donc de dire que toutes les plus belles couleurs principales s'y trouvent réunies par des nuances intermédiaires dont le mélange & le lustre éclatant sont de la plus grande beauté : il y a toujours au moins une couleur dominante ; si c'est la rouge, elle est mélangée de vert, de bleu, de noir, de jaune pâle ou citron, de jaune doré, d'or, *&c.* Lorsque le dessus de la tête & du cou sont jaunes, la gorge est verte, le dos châtain-rougeâtre, ainsi que les aîles. Les plumes qui servent à couvrir l'animal sont longues, pointues au bout, grises, blanches, jaunes & roussâtres : elles se réunissent & forment un faisceau de plumes d'autant plus beau, que les plumes sont d'une grandeur différente.

On prétend que ceux qui ont le bec rouge, ainsi que les deux filets du croupion, sont les mâles ; mais ce n'est qu'une conjecture.

Oiseau de roche, se dit d'un oiseau un peu plus gros que l'alouette commune ; le bec a une couleur jaune dorée depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste est noir ; il a presque un pouce de longueur ; sa racine est entourée d'une petite bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux oreilles en passant sur les yeux, & qui traverse le milieu de la tête ; cette bande entoure une autre petite bande qui s'étend depuis l'angle intérieur de l'un des yeux jusqu'au même angle de l'autre œil. Le derrière de la tête est cendré, & le menton a une couleur blanche. Le cou est entouré de deux sortes de colliers dont le supérieur est blanc & l'inférieur noir. Le dos & les petites plumes des aîles ont une couleur cendrée. La poitrine & le ventre sont blancs ; chaque aîle est noire & traversée par une longue ligne blanche. Les pieds ont une couleur jaune-pâle, & les ongles noirs. Cet oiseau n'a point de doigt de derrière, il se trouve en Europe & en Amérique.

Oiseau royal, se dit d'un oiseau ainsi appelé parcequ'il a sur le derrière de la tête une huppe composée de plumes très-fines qui forment une sorte de couronne ; il a environ trois pieds, huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts ; & cinq pieds & demi d'envergure ; le cou a quinze pouces de longueur, celle de la queue n'est que de cinq ; il y a trois pouces de distance depuis la pointe du bec jusqu'à l'œil. Les plumes du corps sont d'un griis

fort brun tirant sur le vert. Toutes les plumes des aîles ont une couleur blanche, excepté les grandes plumes extérieures dont les unes sont roussâtres & les autres d'un gris brun. Le cou est couvert de plumes très-longues, fort étroites, très-pointues & si effilées, qu'elles ressemblent à des crins, comme dans la demoiselle de Numidie ; les plus longues ont jusqu'à sept pouces. Le dessus de la tête est garni de plumes très-noires, très-fines, très-courtes & très-serrées qui ressemblent parfaitement à du velours noir. Cette couleur noire s'étend derrière les joues jusques sous le cou, les côtés de la tête sont dégarnis de plumes, & couverts seulement d'une peau blanche légèrement teinte de rouge. Les brins ou les petites plumes qui forment la couronne, sont applatis & contournés en forme de vis ; ces brins ont chacun une houppe de petits filets noirs à leur extrémité, & sont garnis dans toute leur longueur & sur les côtés, d'autres filets qui sont blancs à la racine & noirs par le bout ; les plus longs brins ont jusqu'à trois pouces & demi de longueur. L'oiseau royal a, comme la poule, au-dessous de la gorge deux peaux d'une belle couleur rouge, qui semblent former une espèce de sac ; la surface de ces peaux est inégale, on y distingue en quelques endroits de petits grains. Le bec est d'un gris brun, & fort pointu, il a deux pieds de longueur. L'iris des yeux est blanche. Les jambes sont dégarnies de plumes presque jusqu'au ventre, la partie supérieure est couverte d'écailles hexagones, & l'inférieure, d'écailles en table ; celles des doigts ont la même forme que ces dernières. Il n'y a que trois doigts qui portent sur la terre, celui de derrière est élevé au-dessus des autres, comme un ergot. Les ongles sont courts & pointus. Cet oiseau a vécu quelque temps à la Ménagerie de Versailles ; il avoit été apporté des grandes Indes.

Oiseau de sauge, se dit d'un oiseau qui fréquente les endroits humides, entre les saules & les grandes sauges ; il a le bec délié, droit, & d'un rouge sombre : ses mâchoires sont d'un blanc sale ; son dos & ses aîles brunâtres : la poitrine & le ventre sont d'un blanc pâle & jaunâtre ; tous les bords extérieurs des aîles sont d'un jaune pâle ; les jambes & les pieds sont d'un jaune rougeâtre ; la queue est composée de douze plumes brunes.

L'oiseau de sauge se nourrit de mouches & autres insectes qu'il trouve parmi les saules, & pour les avoir à lui seul il en chasse tous les petits oiseaux.

Oiseau de Scythie, se dit d'une espèce d'aigle qui fait éclorre deux petits sans couver les œufs qu'il a pondus : il se contente de les mettre dans la peau d'un lièvre ou dans celle d'un renard, & il les porte ainsi enveloppés au haut d'un arbre. Quand il ne chasse point il reste perché auprès d'eux pour les garder ; malheur à celui qui alors grimpe sur l'arbre pour lui enlever ses petits ; car il les défend avec une vigueur extraordinaire & devient aggresseur à son tour.

Oiseau de tempête, se dit d'un oiseau gros à peu près comme un merle : son dos est noir au fond ; mais le dessus de ses plumes est d'un beau bleu pourpré, chatoyant : le cou est un peu verdâtre, sa tête entièrement bleue : le croupion est

tiqueté de blanc, ainsi que les ailes qui sont fort longues à proportion de son corps. Il habite la surface de la mer & se nourrit de poissons. Ses pieds n'ont point de talon, mais ses doigts sont palmés : il a le regard assuré, les jambes très-longues & sans plumes, le bec pointu & un peu-arqué. Cet oiseau se rencontre dans toutes les latitudes des mers, un à un, excepté quand la tempête est prochaine; alors il s'élève de dessus la surface de la mer, & en un instant il est à perte de vue, & traverse tout l'horison visible pour aller chercher quelque abri & s'y mettre à couvert. Mais si cet animal rencontre en pleine mer un vaisseau, il ne manque jamais, pour éviter la tempête qui s'avance dans les airs, de s'attacher au navire du côté opposé au vent : les Matelots, surtout ceux de la mer du Dannemarck, accoutumés au phénomène de ces messagers, ne manquent pas de se préparer contre le gros temps qui menace, quoiqu'au milieu du calme.

Oiseau du cap de Bonne Espérance, se dit d'un oiseau qui ressemble assez au perroquet; mais il n'en a pas toutes les manières de faire. Il vole autour des arbres où les mouches ont fait des rayons de miel ; il en est très-avide & en fait sa nourriture ordinaire. Quand les habitans du pays voyent cet oiseau s'arrêter sur une branche, c'est pour eux un indice sûr de l'endroit où le miel est caché. Le plumage de cet oiseau est de la plus grande beauté.

On appelle *oiseau testacée*, une coquille bivalve du genre des moules : on l'appelle aussi *ailée*, ou *hirondelle*, ou la *mouchette*, parcequ'au coin de sa coquille elle porte deux espèces d'aîles qui augmentent sa largeur du double de sa longueur. M. Adanson la met dans le genre du *jambonneau*.

En termes d'Astronomie on appelle *oiseau du paradis*, une constellation de l'hémisphère Austral, qui n'est point visible dans nos climats.

Oiseau, se dit aussi d'une petite machine dont les manœuvres font usage pour porter le mortier sur leurs épaules. *Porter l'oiseau.*

OISELÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* Oiseler.

OISÉLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme Chanter. *Avem instruere.* Terme de Fauconnerie qui signifie dresser un oiseau pour le vol. *Oiseler un faucon pour le rendre bon héronnier.*

Oiseler, est aussi verbe neutre & signifie tendre des filets, des gluaux ou d'autres piéges pour prendre des oiseaux.

OISELEUR; substantif masculin. *Auceps.* Celui qui fait métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets ou autrement. *La perdrix enveloppée dans les filets de l'Oiseleur.*

Oiseleur, signifioit autrefois celui qui aime la chasse à l'oiseau ; & l'on s'en sert encore aujourd'hui en ce sens, quand on parle de Henri, Duc de Saxe, roi de Germanie, appelé *Henri l'Oiseleur. Henri l'Oiseleur naquit en 876, & fut père d'Othon le Grand.*

OISELIER; substantif masculin. *Aviarius.* Celui dont le métier est de prendre, d'élever & de vendre de petits oiseaux.

Les Oiseliers forment à Paris une communauté d'environ trente Maîtres, & qui n'en est pas des

moins anciennes. Leurs statuts & réglemens leur ont été donnés de toute antiquité par les Officiers des eaux & forêts de Paris ; ceux dont ils se servent présentement, leur furent délivrés au mois de Mai 1647 par le Greffier de cette Juridiction, comme extraits des anciens régistres.

Le temps de chaque jurande ne peut être de plus de deux ans.

Les Maîtres de cette communauté ont seuls le droit de faire des cages à oiseau & des filets pour les prendre ; il leur est permis de faire & fondre toutes sortes d'abreuvoirs à oiseaux, soit de plomb, soit d'autre matière.

Nul ne peut faire le trafic des oiseaux de chant & de plaisir, ni aller chasser s'il n'est reçu Maître ; & ne peut être reçu Maître qu'après un apprentissage de trois années, à moins qu'il ne soit fils de Maître.

A la solennité de l'entrée de nos Rois, le corps des Oiseliers de Paris étoit autrefois obligé de lâcher cinq cens petits oiseaux auxquels ils rendoient la liberté.

OISELLERIE ; substantif féminin. *Aucupatio.* Art de prendre & d'élever des oiseaux. *Il entend bien l'oisellerie.*

OISEMONT ; bourg de France, en Picardie, à quatre lieues, sud, d'Abbeville. Il s'y fait un commerce assez considérable de blé, & il y a une Commanderie de l'Ordre de Malte, qui vaut plus de dix mille liv. de rente au titulaire.

OISERY ; bourg de France, dans la Brie Champenoise, à trois lieues, nord-nord-ouest, de Meaux.

OISEUX, EUSE ; adjectif. *Otiosus.* Fainéant, qui demeure sans rien faire. *C'est un homme oiseux & fainéant. Mener une vie oiseuse.*

On appelle *paroles oiseuses*, des discours, des entretiens de choses vaines & inutiles. Il s'emploie plus ordinairement en style de dévotion. *L'évangile dit qu'on rendra compte de toutes les paroles oiseuses.*

OISEUX DE LA SYNAGOGUE, s'est dit chez les Hébreux, de dix Officiers ainsi appelés à cause que leur emploi étoit sédentaire, & que dégagés de toute autre occupation, ils ne vaquoient qu'au service divin & aux exercices de piété. *Vitringa* & Ligtfoot qui ont le plus écrit sur cela, ne sont point d'accord sur le sujet de ces oiseux. Ligtfoot croyoit que ces dix personnes étoient nécessaires pour composer une Synagogue considérable. Il mettoit à leur tête les trois Magistrats qui jugent des affaires civiles ; le quatrième étoit le Chazan ou le Ministre ordinaire de la Synagogue. Le terme hébreu *Chazan* signifie *Inspecteur*, c'est comme l'Ange ou l'Évêque de l'assemblée : il ne lisoit pas la loi, mais, comme Chef il choisissoit ceux qui la devoient lire.

Outre ces quatre Chefs il y avoit encore trois *Parnassim* ; c'étoient les Diacres qui avoient soin de recueillir les aumônes & de les distribuer aux pauvres. Le huitième Ministre de la Synagogue étoit l'Interprète, emploi nécessaire depuis la captivité de Babylone, à cause que le peuple n'entendoit plus la langue hébraïque. Pour achever le nombre des dix Oiseux, Ligtfoot met encore un Docteur de théologie, & un interprète ou sous-Maître qui faisoit des répétitions.

D'autres croyent que les dix Oiseux étoient les trois Présidens & les sept Lecteurs ; d'autres, que c'étoit dix personnes gagées pour assister

continuellement à la Synagogue, parceque sans ce nombre de dix il n'y a point d'assemblée légitime pour réciter les formules ordinaires de bénédictions. Vitringa dans son *Archisynagogue*, réfute ces sentimens, & soutient que c'étoit dix personnes préposées à une Synagogue. Leur nombre n'étoit pas toujours fixe ni uniforme; car dans les petits lieux il étoit moindre que dans les grands: dans les moindres Synagogues il y avoit au moins un Chef, *Archisynagogus*, accompagné de deux Collégues ou Assesseurs qui présidoient aux assemblées; mais dans les grandes, le Chef de la Synagogue y ajoutoit sept Lecteurs qui achevoient le nombre de dix; & comme ils étoient assidus à la Synagogue, & qu'on choisissoit d'ordinaire des gens aisés & désoccupés, on leur donna parmi les Juifs le nom d'*Oiseux*.

OISIF, IVE; adjectif. Qui ne fait rien, qui n'a point d'occupation. *Il ne faut pas vous tenir oisif. Les joueurs mènent une vie oisive. Les voleurs & les scélérats que la Justice est obligée de condamner à mort, ne sont ordinairement ni des artisans ni des Laboureurs, ce sont des gens oisifs que l'amour de la fainéantise & de la débauche a portés à toutes sortes de crimes.*

Il se dit aussi de certaines choses pour marquer qu'elles ne sont point en usage. *Il y a beaucoup de talens oisifs.* En ce sens on dit, *laisser son argent oisif*; pour dire, laisser son argent sans le faire profiter.

Nous appelons *lettres oisives*, des lettres employées dans l'écriture, sans y représenter aucun son: telle est la lettre *h* dans le mot *méthode*. *Voyez* ORTHOGRAPHE.

OISILLON; substantif masculin du style familier. *Avicula*. Petit oiseau. *Prendre des oisillons à l'abreuvoir.*

OISIVEMENT; adverbe. *Otiosè*. D'une manière oisive. *Vivre oisivement.*

OISIVETÉ; substantif féminin. *Otium*. État de celui qui passe son temps dans la fainéantise, qui demeure sans rien faire.

Un Empereur Chinois tenoit pour maxime que s'il y avoit dans ses États une femme qui ne s'occupât point, un homme qui ne labourât point, quelqu'un souffroit le froid ou la faim dans l'Empire. Sur ce principe, dit le Père du Halde, il fit détruire une infinité de Monastères de bonzes.

Les Égyptiens, les Lacédémoniens, les Lucaniens avoient des lois contre l'oisiveté. Là chacun étoit tenu de déclarer au Magistrat de quoi il vivoit & à quoi il s'occupoit, & ceux qui se trouvoient mentir ou n'avoir aucune profession, étoient châtiés.

Les Athéniens entrèrent encore dans de plus grands détails pour prévenir l'oisiveté. Ne devant pas obliger tous les citoyens à s'occuper de choses semblables, à cause de l'inégalité de leurs biens, ils leur firent embrasser des professions conformes à l'état & aux facultés de chacun. Pour cet effet ils ordonnèrent aux plus pauvres de la République de se tourner du côté de l'agriculture & du négoce; car n'ignorant pas que l'oisiveté est la mère de la pauvreté, & que la pauvreté est la mère des crimes, ils crurent prévenir ces désordres en ôtant la source du mal. Pour les riches, ils leur prescrivirent de s'attacher à l'art de monter à cheval, aux exercices, à la chasse & à la philoso-

phie, étant persuadés que par là ils porteroient les uns à tâcher d'exceller dans quelqu'une de ces choses, & qu'ils détourneroient les autres d'un grand nombre de déréglemens.

Ainsi l'on voit que la pratique de l'oisiveté a toujours été regardée comme une chose contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, & en particulier, de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parcequ'il est imposé par la nature; le silence de nos lois civiles à cet égard, n'est pas plus capable de disculper ceux qui n'embrassent aucune profession, que de justifier ceux qui recherchent ou qui exercent impunément des emplois dont ils ne sont ni ne veulent se rendre capables.

Il est honteux de se reposer avant d'avoir travaillé. Le repos est une récompense qu'il faut avoir méritée. On lit sur une cornaline représentant Hercule, cette sentence grecque, *la source de la gloire & du bonheur est dans le travail*, vérité de tous les temps & de tous les âges.

On dit proverbialement, que *l'oisiveté est mère de tous vices.*

OISON; substantif masculin. *Ansercu-lus.* Le petit d'une oie. *Manger un oison.* Voyez Oie.

On dit figurément, qu'*un homme est un oison, un oison bridé*, qu'*il se laisse mener comme un oison*; pour dire, que c'est un idiot à qui on fait faire tout ce qu'on veut.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

OISON; bourg de France, en Berry, à une lieue, est-nord-est, d'Aubigny. Il y a une verrerie où l'on fabrique des verres communs.

OISSEAU; bourg de France, dans le Maine, à une lieue & demie, nord-ouest, de Mayenne.

OISSEL; bourg de France, en Normandie, sur la Seine, à trois lieues, sud, de Rouen.

OISY; bourg de France, en Artois, à trois lieues, nord-ouest, de Cambrai.

OIZAY; bourg de France, en Touraine, à deux lieues, sud-est, de Loches.

OKAMNI; substantif masculin. Arbrisseau du Japon, dont les rameaux sont droits, minces & en grand nombre. Ses feuilles sont d'un pouce & demi de long, ovales, épaisses, dures, foiblement dentelées, & quelquefois recourbées. Les fleurs qui naissent des aisselles des feuilles deux à deux ou trois à trois, sont petites, à quatre pétales & d'un blanc incarnat; les baies sont rondes, purpurines, pulpeuses, contenant des semences rousses & brillantes.

OKASAKI; ville du Japon, dans la province de Micava, sur la côte méridionale de l'île de Niphon.

OKELAS; substantif *masculin* & terme de Relation On appelle ainsi en Égypte & dans les contrées orientales, de petits bâtimens autour d'une cour, destinés aux Marchands de certains pays pour y placer leurs effets. Il y a au Caire un okelas consacré aux Marchands de Nubie, pour y mettre leurs marchandises & leurs esclaves noirs; il y en a un autre pour les esclaves blancs de la Géorgie.

OKKISIK; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom sous lequel les Hurons, sauvages de l'Amérique septentrionale, dési-

gnent des génies ou des esprits soit bienfaisans, soit malfaisans qui sont attachés à chaque homme.

OKNIAS, ou OKINAS; substantif masculin & terme de Relation. On désigne sous ce nom les Grands Seigneurs ou principaux Officiers de la Cour du Roi de Camboje, dans les Indes Orientales. Ce sont eux qui forment le Conseil du Monarque, & qui jugent les causes des sujets dont ils font le rapport à Sa Majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement; ils la portent dans leur main, ou bien ils la font porter par un esclave qui les précède. Les Seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *Tonimas*; il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *Nampras* forment le troisième Ordre de la noblesse.

OKUJESO; grand continent à l'extrémité orientale de l'Asie. On ignore encore si ce pays confine avec la Tartarie ou avec l'Amérique.

OLAMPI; substantif masculin. Sous ce nom on nous apportoit autrefois d'Amérique une résine jaunâtre, grumeleuse, dure, friable, quelquefois transparente, quelquefois blanchâtre & un peu opaque, ayant beaucoup de rapport avec les résines *animé*, *copal* & *courbaril*.

OLARGUES; bourg ou petite ville de France, en Languedoc, à quatre lieues, est-nord-est, de St.-Pons de Tommières.

OLAW, petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, au duché de Brieg, sur la rivière d'Olaw, qui a sa source auprès de Monsterberg, & son embouchure dans l'Oder, auprès de Breslaw.

OLBA; nom d'une ancienne ville de la Cilicie capitale de la Kétide dans le voisinage de Séleucie. Elle étoit célèbre par un temple de Jupiter qui fut bâti par Ajax fils de Teucer. Les Grands Prêtres de ce temple étoient Princes du pays; ils faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états les droits de souveraineté. On sait que dans la plus haute antiquité, les Rois & les Princes étoient les premiers Ministres de la religion. La même personne portoit le sceptre d'une main, & de l'autre offroit des sacrifices à l'Être Suprême. Cet usage établi dans les premiers temps chez presque toutes les nations, subsistoit sous la domination Romaine dans plusieurs provinces de l'Asie. Les Pontifes de Zela & des deux Comanes jouissoient d'une espèce de souveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le Grand-Prêtre de Jupiter Abretonien avoit le titre & l'autorité de Souverain dans la Mysie. Tous ces Princes & Pontifes au milieu des provinces Romaines, étoient libres, & vivoient suivant leurs propres lois.

L'Histoire des Princes d'Olba remonte jusqu'au temps de la guerre de Troie; mais elle est peu connue dans le détail. L'étendue de leurs Etats pouvoit être de vingt lieues d'Orient en Occident. Le pays quoique situé dans les montagnes, étoit très-fertile. La race Sacerdotale fut maintenue par Auguste dans la possession de la Principauté; elle étoit encore florissante sous le règne de Tibère; mais nous n'avons aucun monument des siècles suivans qui fasse mention des Princes d'Olba; car quoique sujets de l'Empire, ils étoient par la situation de

leur pays presque indépendans de l'Empéreur.

Il est probable que le culte de Jupiter, & que l'autorité des Pontifes subsistèrent à Olba jusqu'au règne de Théodose. Au 4e. siècle de l'ère vulgaire, la ville d'Olba fut comprise dans la province d'Isaurie, & fut décorée d'un siège épiscopal. Eusèbe Evêque d'Olba, étoit un des Pères du Concile de Constantinople, qui se tint l'an 381, & Théodore d'Olba assista au Concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites.

On ignore si la ville d'Olba subsiste encore. C'est la même que Ptolémée a appelée *Albasa*, & Strabon *Olbé*. Voyez à ce sujet les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Tome XXI.

OLBASA; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom; savoir, une dans la Pisidie, une seconde dans la Cappadoce, & une troisième dans la Cilicie. Celle-ci est la même qu'*Olba*. Voyez ce mot.

OLBIA; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom. Les principales sont, 1°. *Olbia*, ville maritime de l'île de Sardaigne sur la côte orientale. Scipion s'en rendit maître & la ravagea. On en voit encore les ruines près du cap Comin. 2°. *Olbia*, ville de la Gaule Narbonnoise, selon Pomponius Méla. 3°. *Olbia*, ville de Sarmatie en Europe, à l'embouchure du Borysthène. 4°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure en Bithynie sur la Propontide, selon Ptolémée. 5°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure dans la Lycie.

OLCADES; (les) anciens peuples d'Espagne dont Polybe, Tite-Live & Étienne le Géographe ont fait mention sans indiquer précisément le lieu qu'ils occupoient. Cellarius croit qu'ils étoient voisins & au midi des Orétains.

OLDAK-BACHA; substantif masculin & terme de relation. Officier militaire dans les troupes des Algériens. Les Oldak-Bachas sont au nombre de quatre cens; ce sont des Lieutenans d'Infanterie, qui pour marque de leur grade portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de Capitaine ou de Boluk-Bachas, qui sont au nombre de huit cens. Parmi ceux-ci on choisit les membres du Conseil, appelés *Chia-Bachas*, ou *Colonels*, qui sont au nombre de trente; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont soumis à l'Aga, qui est le Général en chef, & la personne la plus constituée en dignité après le Dey; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquière une trop grande autorité. Lorsque ce temps est expiré, il est remplacé par le plus ancien des Chia-Bachas. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes Algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes; les Vékilars sont les pourvoyeurs de l'armée; les Peys sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion; les soulaks sont les huit plus anciens qui suivent; ce sont ces derniers qui composent la garde du Dey: ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les Kaïts sont des soldats Turcs chargés de percevoir les revenus du Dey. Les Sagiars sont des soldats Turcs qui portent une lance: il y en a toujours cent qui accompagnent

l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux.

OLDENBOURG; ville forte d'Allemagne, en Westphalie, capitale d'un comté de même nom, sur la Hunte, à 9 lieues, ouest, de Brème, & à 18 lieues, sud-est, d'Embden.

Le comté d'Oldenbourg est borné au nord, par la mer d'Allemagne; à l'orient, par le Weser; au midi, par l'Evêché de Munster, & à l'occident par le comté dOostfrise. Il a environ quinze lieues de longueur & neuf de largeur. Les terres y abondent en grains & en pâturages.

La maison des Comtes d'Oldenbourg possède la Couronne de Dannemarkc depuis 1448.

OLDENDORP, petite ville d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe, près du Weser, à une lieue de Schavenbourg.

OLDENZEL; petite ville des Provinces Unies, au pays de Twente, dans l'Owerissel, à 3 lieues d'Oetmarsen.

OLDESLO; petite ville d'Allemagne dans la Wagrie, sur la Trave, à sept lieues, ouest, de Lubeck.

OLÉAGINEUX, EUSE, adjectif. Il n'a guère d'usage que dans le style didactique, & pour signifier ce qui est de substance naturellement huileuse. *Les olives, les noix sont des fruits oléagineux. Le sapin est un bois oléagineux.*

OLÉANDRE, ou ROSAGE; substantif masculin. Arbrisseau qu'on appelle autrement laurier rose. *Voyez* le mot LAURIER.

OLÉARIUS, (Adam) né en 1603, dans une petite ville de la basse Saxe d'un Tailleur d'habits, professa quelque temps à Leipsick avec beaucoup de succès. Il quitta ce poste pour passer dans le Holstein, où le Prince Frédéric le nomma Sécrétaire de l'ambassade qu'il envoyoit au Czar & au Roi de Perse. Cette course dura près de six ans, depuis 1633 jusqu'en 1639. Oléarius de retour à Gottorp, fut fait en 1650, Bibliothécaire, Antiquaire & Mathématicien du Duc. Il remplit ces postes avec applaudissement jusqu'à sa mort arrivée en 1671, à 68 ans. Ce savant joignoit à la connoissance des Mathématiques celle des langues orientales & surtout du Persan. Egalement propre aux choses utiles & aux arts agréables, il possédoit la Musique & jouoit avec goût de plusieurs instrumens. On a de lui, 1°. une *relation de son voyage* aussi exacte que bien détaillée: on en a une traduction Françoise par Wicquefort, dont la meilleure édition est celle de 1726, en deux volumes in-fol. 2°. Une *chronique* abrégée du Holstein, in-4°. 3°. *La vallée des roses de Perse.* C'est un recueil d'histoires agréables, de bons mots & de maximes tirées des Livres Persans.

OLEB; substantif masculin. Faux lin qu'on apporte d'Égypte & qui est aussi bon que celui qu'on nomme *forcette*, mais d'une qualité inférieure à celui du *squinanti*, dont on fait dans le pays un très-grand commerce.

OLÉCRANE; substantif masculin & terme d'Anatomie. Apophyse postérieure du cubitus. *Voyez* CUBITUS.

OLENUS; il y a eu trois anciennes villes de ce nom: l'une étoit dans le Péloponèse entre Patras & Dyme; la seconde, dans la Galatie, à l'occident d'Ancyre, & la troisième dans l'Etolie.

OLER; vieux mot qui signifioit autrefois répandre une bonne odeur.

OLERIES; substantif féminin pluriel

& terme de Mythologie. Fêtes qui se célébroient autrefois à Olère dans l'île de Crète en l'honneur de Minerve.

OLERON; ville épiscopale de France, en Béarn, à quatre lieues, sud-ouest, de Pau. C'est le siège d'une Sénéchaussée, *&c.*

Cette ville fut saccagée par les Sarrasins en 732, & entièrement ruinée par les Normands quelque temps après, ainsi que presque toutes les villes de ces quartiers. Elle fut depuis rebâtie par Centulle, quatrième Vicomte de Béarn, d'abord où est le bourg de Sainte-Marie, & ensuite au lieu où elle est à présent, entre les deux ruisseaux d'Ossau & d'Aspe, qui forment au bout de la ville le gave, appelé gave d'Oleron. Le gave d'Ossau sépare la ville d'Oleron du bourg de Sainte-Marie, & en fait deux communautés distinctes pour la recette des finances. Cette ville a eu pendant quelque temps ses Vicomtes particuliers. Son Evêque réside dans le bourg de Sainte-Marie, où est l'Eglise Cathédrale, sous le titre de Notre-Dame. Le siège épiscopal fut établi sur la fin du cinquième siècle. Un de ses Evêques, vraisemblablement le premier, se trouva au Concile d'Agde en 506. Le Prélat qui remplit ce Siège se qualifie premier Baron du Béarn.

Les habitans d'Oleron sont la plûpart négocians & font presque tout le commerce d'Arragon.

OLERON, est aussi le nom d'une île de France dans le gouvernement général de la Rochelle & pays d'Aunis, située vis-à-vis de l'embouchure de la Seudre, & de celle de la rivière de Charante, au diocèse de Saintes, élection de Marennes. Elle a six lieues de longueur sur deux de largeur, & douze de circuit. On y compte 3272 feux & environ 15 mille ames en cinq bourgs & une ville. Son terroir est très-fertile, & produit du blé, du vin, du sel, *&c.* Elle est défendue par un château situé dans la partie orientale, qui est bien fortifié, & dont la garnison est ordinairement composée d'un bataillon. Les habitans de cette île ont toujours été si expérimentés dans la navigation, que les François les ont de tout temps regardé comme les Romains regardoient ceux de Rhodes. C'est sur leurs usages que la Reine Eléonor, Duchesse de Guyenne, fit sur la police de la mer, des réglemens qu'on appelle *Jugemens d'Oleron*, & qu'elles nomma *Rôles d'Oleron*. Ils ont servi de modèle pour les premières Ordonnances de la Marine de France. Il y a dans cette île six Paroisses, un couvent de Recollets & plusieurs Bénéfices simples. Le Château du bourg, qui est le chef lieu de l'île, forme une ville de 400 feux ou maisons, dans laquelle sont deux hôpitaux, l'un pour les soldats de la garnison & l'autre pour les Ouvriers & les Matelots. Ce dernier est gouverné par des Sœurs Grises, qui instruisent aussi les jeunes filles de la ville & des environs. La tour de Chassiron est un fanal situé à la pointe la plus avancée & la plus septentrionale de l'île. Ce fanal sert principalement pour faire connoître aux vaisseaux l'entrée du pertuis d'Antioche. On y entretient toutes les nuits un feu considérable avec du bois. Il y a deux réchauds, l'un plus élevé que l'autre, pour distinguer ce feu de celui de la tour de Cordouan, qui est à l'entrée de la Garonne. Au reste, le climat de l'île d'Oleron est un des plus tempérés

que l'on connoisse. Cette île n'est éloignée du fort Chapus en terre ferme que de 1500 toises ou environ. Elle est à 6500 toises, sud, de l'île de Rhé, 10700 toises, sud-ouest, de la Rochelle & environ autant, ouest, de Rochefort. On appelle le *Pertuis d'Antioche*, le passage qui est entre l'île d'Oleron & celle de Rhé.

OLEO SACCHARUM; subst. masculin, & terme de Pharmacie. On donne ce nom à un mélange d'huile & de sucre, pour rendre l'huile plus facile à être distribuée dans les liqueurs aqueuses: le sucre & toutes les matières sucrées ont en général une qualité un peu savonneuse, & peuvent par conséquent procurer jusqu'à un certain point, l'effet dont on vient de parler. On se sert quelquefois d'*oleo-saccharum* dans la Pharmacie Magistrale pour faire prendre plus facilement aux malades les huiles essentielles ou autres.

OLESKO; petite Ville de Pologne dans le Palatinat de Volhinie, sur les rontières des Palatinats de Belz & de Russie, assez près des sources des rivières de Boug & de Ster. C'est là où nâquit le roi Jean Sobieski, l'un des plus grands guerriers du dix-septième siécle.

OLETTE; Bourg de France en Roussillon, sur la rivière de Thet, à trois lieues, est nord-est, de Mont-Louis.

OLFACTOIRE; adj. des deux genres, & terme d'Anatomie. Qui a rapport à l'odorat.

On appelle *nerfs olfactoires*, la première paire de nerfs du cerveau, autrefois nommés *productions mammillaires*. On les découvre aussi-tôt qu'on a un peu levé les lobes antérieurs du cerveau. Ils partent de la base des corps cannelés par une fibre moelleuse, plus grosse auprès des nerfs optiques qu'ailleurs: elle se divise en plusieurs petites branches recouvertes par la pie-mère, lesquelles s'enfoncent dans les trous de l'os cribleux, accompagnées de deux petites artères qui naissent des carotides. Dans les moutons & dans les veaux, ces productions mammillaires sont creuses, & forment une espèce de cul-de-sac du côté de l'os cribleux; mais dans l'homme ces cavités ne sont pas sensibles, quoique Riolan dise les avoir trouvées dans les cerveaux fermes & secs des vieillards. Quand ces filets nerveux sont entrés dans la cavité du nez, ils se dispersent dans la membrane pituitaire, où ils reçoivent les impressions des corps odorans, & font naître dans l'ame la sensation des odeurs.

OLIBAN; substantif masculin. C'est le premier encens qui découle de l'arbre. *Voyez* ENCENS.

OLIGARCHIE; substantif féminin. *Oligarchia*. Gouvernement politique où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes. *Chez les Romains le gouvernement dégénéra plusieurs fois en Oligarchie: il fut tel sous les Decemvirs & sous les Triumvirs.*

OLIGARCHIQUE; adject. des deux genres. *Oligarchicus*. Qui appartient à l'Oligarchie. *Un gouvernement oligarchique.*

OLIKA; Ville forte de Pologne, dans la Volhinie, avec titre de Duché.

OLIM; mot emprunté du Latin, qui signifie *autrefois*, & dont on se sert comme d'un substantif pluriel, pour désigner les anciens registres du Parlement. Les *Olim* furent commencés par Jean de Montluc Greffier du Parlement de Paris, aussi-tôt

que ce Parlement fut rendu sédentaire.

OLINDE; substantif féminin. Sorte de lame d'épée qui est des plus fines & des meilleures, & qui a pour marque une corne. Ce nom vient de ce que les premières lames de ce genre, furent apportées de la Ville d'Olinde, dont nous allons parler.

OLINDE; Ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitainerie de Fernambourg. Elle est épiscopale, & l'on en tire beaucoup de bois de Bresil.

OLIOULLES; petite Ville ou Bourg de France en Provence, à une lieue, ouest, de Toulon.

OLITE; Ville d'Espagne dans la Navarre, sur la route de Pampelune à Sarragosse, à huit lieues, nord-est, de Calahorra.

OLIVA; fameux Monastère de la Prusse Royale, situé à une lieue de Dantzick. Il est remarquable par la paix qui y fut conclue en 1660, entre l'Empereur & les rois de Pologne & de Suède.

OLIVAIRE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a la figure d'une olive. On appelle *corps olivaires*, deux éminences de la partie inférieure du cerveau, placées de chaque côté des corps pyramidaux vers leur extrémité inférieure. Et *ganglions olivaires*, les ganglions que forme le nerf intercostal dans l'entre-deux de chaque côté. Et *os olivaires*, les os sésamoïdes de l'articulation du gros orteil avec le métatarse.

OLIVAISON; substantif féminin. Saison où l'on fait la récolte des olives.

OLIVAREZ; Bourg & Comté d'Espagne dans la vieille Castille, à sept lieues de Valladolid.

OLIVÂTRE; adj. des deux genres. *Oleaginus*. Qui est de couleur d'olive, jaune & basané. Il ne se dit guère qu'en parlant de la couleur de la peau. *Ces peuples ont le teint olivâtre*.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

OLIVE; substantif féminin. *Oliva*. Sorte de fruit à noyau, que produit l'olivier, & dont on tire de l'huile.

La chair de l'olive qui a reçu à peu près tout son accroissement, mais qui est encore verte, contient une quantité considérable d'huile grasse & une matière extractive d'un goût acerbe, amer, & mêlé d'un peu d'acidité. Les olives mûres contiennent les deux mêmes substances, qui diffèrent seulement en ce que l'huile est plus douce & plus abondante, & que la matière extractive ne contient plus d'acide nud sensible au goût; les olives mûres contiennent de plus en plus une matière odorante, noirâtre, déposée dans leur peau.

L'huile grasse & la matière extractive renfermées pêle-mêle dans la chair des olives, sont immiscibles ou réciproquement insolubles, ensorte que lorsqu'on en retire l'huile par le moyen de l'expression, elle n'entraîne pas un seul atôme de la matière extractive. Elle ne participe en rien de ses qualités, & réciproquement, lorsqu'on applique aux olives le menstrue propre de la matière extractive, savoir, l'eau, on retire ce principe exempt de tout mélange d'huile.

L'huile retirée des olives très-vertes, à laquelle les anciens ont donné le nom d'*omphacine*, contient seulement un peu d'acide nu qu'elle manifeste par un léger goût de verdeur; mais il n'est pas clair

qu'elle emprunte cet acide du suc extractif, quoiqu'il soit aigrelet aussi. Ce principe peut appartenir à sa substance mucilagineuse qui dans cette supposition, passeroit par un état d'immaturité ou d'acidité surabondante, avant de parvenir à cet état de combinaison plus parfaite qui constitue la maturité. Quoi qu'il en soit, l'huile omphacine, qu'on peut véritablement appeler *verte*, annonce assez par sa nature, les propriétés que lui attribue Dioscoride, d'être astringente, fortifiante, réfrigérante, dessicative.

L'huile des olives presque mûres est aussi douce & moins grasse que celle des olives absolument mûres. Les meilleures huiles de Provence sont retirées des olives dans cet état. & enfin les olives parfaitement mûres donnent peut-être un peu plus d'huile, mais elle est moins fine, c'est-à-dire, moins fluide, plus unguineuse que celle que fournissent les olives moins mûres.

L'eau appliquée, même à froid, aux olives, soit vertes, soit mûres, en enlève parfaitement la matière extractive, qui est comme l'unique principe de leur goût insupportable avant cette extraction.

Toutes les opérations des olives pour l'usage de nos tables tendent à enlever cet extrait.

Les olives confites ne sont donc autre chose que ces fruits convenablement épuisés de leur matière extractive, & assaisonnés avec suffisante quantité de sel & de quelques matières aromatiques, comme le fenouil, le bois de rose, *&c.*

Cette préparation des olives est très-ancienne; Columelle & Palladius ont décrit plusieurs manières de les confire. Nos olives confites mangées crues donnent de l'appétit, & paroissent fortifier le digestion. L'Auteur d'après lequel nous parlons, qui est d'un pays où elles sont fort communes, & où les gens de tous les états en mangent beaucoup, soit seules, soit au milieu des repas avec d'autres alimens, n'en a jamais apperçu aucun mauvais effet dans les sujets ordinaires, c'est-à-dire, à peu près sains. Elles causent quelquefois la soif, comme tous les autres alimens salés, lorsqu'on en mange avec un certain excès; mais cette soif n'est point accompagnée d'un épaississement incommode de la salive, ni de rapports, ni d'astriction dans le palais & dans la gorge; en un mot c'est une soif simple & sans indigestion, qu'on calme aisément en avalant quelques verres d'eau pure, ou d'eau & de vin. Cet accident suffit pourtant pour en interdire l'usage aux personnes qui sont sujettes aux digestions fougueuses, aux ardeurs d'entrailles, à la toux stomacale, en un mot à toutes celles qu'il ne faut point risquer d'échauffer.

Au reste ce que nous venons de dire de l'usage diététique des olives, ne convient qu'à celles qui sont récentes ou bien conservées; car même les mieux confites s'altèrent en vieillissant, deviennent molles, huileuses, rances; elles doivent être rejetées, quand elles sont dans cet état comme généralement malfaisantes; cette corruption arrive plus souvent, & parvient à un plus haut degré dans les olives qui sont confites étant mûres. Aussi celles-là sont-elles moins estimées, & sont-elles entièrement consumées dans les pays où on les recueille. On mange aussi les olives cuites avec différentes viandes, & surtout les viandes noires qu'elles as-

faiſonnent d'une manière agréable & ſalutaire. Elles ſont pourtant moins ſaines dans cet état, ſurtout lorſqu'on les a fait cuire long-temps, que lorſqu'on les mange crues.

L'huile d'olive ordinaire, c'eſt-à-dire, celle qui retirée des olives mûres ou preſque mûres, eſt dans l'uſage diététique l'huile graſſe par excellence. Tout le monde ſait combien ſon uſage eſt étendu pour les ſalades & pour les fritures; on l'emploie outre cela dans les pays où on cultive l'olivier, & où le beurre eſt communément fort rare, à tous les uſages auxquels le beurre eſt employé dans les pays où il eſt commun. L'huile d'olive eſt par conſéquent une de ces matières qui devient par l'habitude ſi familière à tous les ſujets, qu'il eſt inutile d'établir des règles de diète ſur ſon uſage. Il eſt obſervé cependant, même dans les pays à huile, que pluſieurs perſonnes ne ſauroient abſolument la ſupporter. Mais il n'y a point de ſigne auquel on puiſſe reconnoître d'avance de pareils ſujets. La ſeule règle de régime qu'il faille donc établir ſur cet objet, c'eſt d'interdire l'huile à ceux qui ne peuvent en ſupporter l'uſage. Ses mauvais effets ſont des rapports rances, & preſque corroſifs, une ſoif ardente, des chaleurs d'entrailles, une petite toux importune, le téneſme, des échauboulures, & autres éruptions cutanées, *&c.* Les boiſſons acidules, ſucrées, telles que la limonade, les émulſions, le bouillon à la Reine, ſont le remède immédiat & prochain de ces accidens; & la ſeule manière d'en empêcher le retour, c'eſt d'en ſupprimer la cauſe & de renoncer à l'huile.

La Pharmacie n'emploie guère que de l'huile d'olive pour la compoſition des huiles par infuſion & par décoction.

Quand on dit, *un barril d'olives*, *un plat d'olives*, on entend des olives vertes confites dans de la ſaumure. Et quand on dit, *couleur d'olive*, on entend parler d'une couleur verdâtre qui tire un peu ſur le jaune. *Un drap couleur d'olive.*

On appelle *boutons faits en olive*, des boutons qui ont la figure d'une olive.

Olive, ſe dit auſſi quelquefois pour olivier. *Un rameau d'olives. L'olive eſt le ſymbole de la paix.* En ce ſens les Poëtes diſent figurément, *joindre l'olive aux lauriers;* pour dire, faire la paix après des victoires.

Autrefois on appeloit *olives*, d'anciennes embouchures de cheval qui ſont aujourd'hui hors d'uſage. *Olives à couplet, à pignatelle.*

Olive, ſe dit en termes d'Architecture, de certains ornemens en forme d'olives, qui ſont ſur les aſtragales.

Olive, ſe dit en termes de Conchyliologie, d'un genre de coquillage de la claſſe des univalves, dont M. d'Argenville compoſe ſa onzième famille, appelée *rouleau*, & que M. Adanſon met dans le genre des porcelaines. En général les coquilles appelées olives n'ont point cette échancrure que tous les rouleaux ont près de leur culaſſe; ce qui forme une ſpirale intérieurement: les plus groſſes olives ſont celles de Panama; elles ont depuis trois juſqu'à quatre pouces de long.

Quelques Naturaliſtes ont donné le nom de *pierre d'olive*, à des pierres Judaïques unies & liſſes, c'eſt-à-dire, à des mamelons d'ourſins pétrifiés qui ont la forme d'une olive.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

OLIVENÇA; ville forte du Portugal dans l'Alentejo, près de la Guadiana, à six lieues, sud, d'Elvas.

OLIVERA; bourg d'Espagne dans l'Andalousie, sur les frontières du royaume de Grenade, à huit lieues de Cordoue vers le midi.

OLIVÈTE; substantif fémin. Plante qui ressemble au fénugrec, & qui porte sa graine en tête comme le pavot. On tire de cette graine une huile bonne à manger.

OLIVETTES; substantif féminin pluriel. Espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les olives. Elle se danse par trois personnes qui courent les unes après les autres en serpentant autour de trois oliviers.

OLIVETTES, se dit aussi en termes de Joailliers, d'une sorte de fausses perles, dont on fait commerce avec les nègres du Sénégal. Elles sont ordinairement blanches.

OLIVIER; substantif masculin. *Olea*. Arbre toujours verd, de moyenne grandeur, qui vient naturellement dans les contrées maritimes & méridionales de l'Europe: il s'en trouve aussi en Afrique & dans la partie la plus chaude de l'Amérique septentrionale. L'olivier s'éleve peu en France, mais il fait un bel arbre en Espagne & en Italie. Sa tige est courte, noueuse & de médiocre grosseur: il donne beaucoup de rejetons au pied, & il fait une grande quantité de racines qui s'étendent au loin; son écorce est lisse, unie & de couleur de cendre; ses feuilles sont dures, épaisses, luisantes, d'un verd brun en dessus, & blanches en dessous; mais plus ou moins longues, suivant les espèces. Elles sont entières, sans dentelures, & opposées sur les branches; l'arbre donne ses fleurs au mois de Mai & Juin; elles viennent en grappes, & elles sont d'une couleur herbacée un peu jaunâtre. Le fruit qui les remplace est ovale, charnu, plus ou moins gros, & alongé suivant les espèces: dans l'intérieur de l'olive, se trouve un noyau très-dur & de la même forme, qui est divisé en deux loges propres à contenir autant de semences, mais il ne s'y en trouve jamais qu'une. Ce fruit n'est en maturité que tout à la fin de l'Automne. Il faut à l'olivier un climat d'une grande température; la Provence & le Languedoc sont les seules provinces du Royaume où on puisse le cultiver avec succès pour en tirer du profit. Tout ce qu'on peut faire dans les autres provinces, c'est d'en avoir quelques plants dans les jardins pour la curiosité. Si on les met contre un mur en espalier, dans un terrein léger, à une bonne exposition, ils s'y soutiendront pour l'ordinaire, & donneront quelques fruits dans les années favorables. Mais dans les pays où l'olivier vient en plein air, il lui faut une terre noire, ou une terre franche mêlée de gravier, ou une terre à froment; & en général toutes les bonnes terres lui sont propres, pourvu qu'elles soient meubles, légères & chaudes. Celles au contraire qui sont grasses, argilleuses & humides, ne lui sont point convenables; ce n'est pas que cet arbre ne puisse y réussir; mais les fruits qu'il y rapporte en grande quantité étant trop nourris & trop crûs, l'huile grasse qui en provient est sujette à s'altérer, malgré toutes les précautions que l'on puisse prendre. Il paroît que l'on commence à être d'accord

ſur le terrein le plus convenable au progrès des oliviers, & à procurer une huile qui ſoit en même temps de bonne qualité & de garde; c'eſt une terre mêlée de cailloux; les fruits qui y viennent ſont les mieux qualifiés.

On peut multiplier l'olivier de pluſieurs façons; de ſemence, de boutures, de branches couchées, de rejets enracinés pris au pied des vieux arbres, par la greffe & par les racines. Mais de toutes ces méthodes, la plus uſitée eſt de ſe ſervir des rejetons que l'on trouve au pied des oliviers les plus ſains, les plus vigoureux, & des meilleures eſpèces. On les éclate avec la pioche,& ces ſortes de plants réuſſiſſent aſſez bien, quoi qu'ils ſoient ſouvent fort mal enracinés. Il faut que les rejetons que l'on veut planter ſoient d'une écorce unie, vive, luiſante, & ſans branches, & qu'ils n'ayent qu'un pied & demi de hauteur. La plantation s'en doit faire depuis le commencement de Novembre juſqu'à la fin de Mars: on les mettra en pépinière dans des trous à trois pieds les uns des autres, dont le fond ſera garni de fumier de vache ou de brebis délayé dans de l'eau; & on achevera d'emplir le trou de bonne terre mêlée de fumier bien pourri, bien briſé & bien gras. On recouvrira le tout de trois doigs d'épaiſſeur d'une terre meuble ou même de ſable, afin d'empêcher que le terrein ne ſe durciſſe & ne ſe gerce. Si ces plants ſont bien conduits & bien ſoignés, ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure au bout de trois ans. Cette méthode eſt en effet la plus ſûre, la plus facile, & la plus courte.

Pour multiplier l'olivier de ſemence, on prend des noyaux d'olives bien mures, que l'on dépouille de la pulpe qui les couvre, & on les ſeme au mois de Mars dans une terre meuble & legère à une bonne expoſition. On les arroſe pendant l'été au moins deux fois la ſemaine: on les couvre pendant l'hiver de paillaſſons, ſous leſquels ils levent peu à peu depuis la fin du mois de Novembre juſqu'en Mars. En deux ans les jeunes plants deviennent aſſez forts pour être tranſplantés dans la pepinière où ils doivent être greffés.

Si l'on veut élever cet arbre de bouture, on prend ſur les meilleures eſpèces d'olivier des branches fortes & vigoureuſes, de la groſſeur au moins du manche d'une pioche. Le printemps eſt la ſaiſon la plus convenable pour cette opération, qu'il faut faire autant qu'il eſt poſſible, au moment que la sève commence à ſe mettre en mouvement. On coupera ces boutures de huit à neuf pouces de longueur; on en couvrira chaque extrémité, d'un maſtic compoſé de cire & de poix pour les garantir de la trop grande humidité; enſuite on enduira les boutures de toutes parts de fumier de vache, ou de crotin détrempé dans l'eau pour les diſpoſer à s'unir avec la terre; puis on les mettra dans les trous qui auront été préparés & que l'on emplira de terre mêlée de bon fumier, enſorte que le deſſus de la bouture ſe trouve de niveau avec le ſol, mais on recouvrira le tout de trois ou quatre doigts de terre légère & ſablonneuſe; ce qui entretiendra la fraîcheur, & n'empêchera point les rejets que fera la bouture de percer à travers la terre.

Pour faire venir l'olivier de marcotte,

cotte, on couche au mois d'Avril les branches qui sont à portée de terre. *Voyez* MARCOTTER.

A l'égard de la greffe, on s'en sert pour mettre les bonnes espèces sur les sauvageons venus de semence. On ne peut les greffer que la seconde année, après qu'ils ont été mis en pépinière. La greffe en flute est la méthode la plus sûre & la plus expéditive, dont on puisse se servir. Elle se fait à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai. Cependant on peut aussi employer la greffe en écusson: on cueille dès l'hiver les branches dont on veut tirer les écussons ou les conserver en les tenant dans la terre à l'ombre, & on les fait à la pousse, lorsque les oliviers sont en fleurs & en pleine sève. Trois ans après les plants greffés seront en état d'être transplantés à demeure.

On peut encore multiplier cet arbre, en plantant de médiocres racines, après les avoir arrachées au pied des vieux oliviers; mais cet expédient étant fort long & fort incertain, n'est pas en usage.

Le printemps est la saison la plus convenable pour la transplantation des oliviers: il faut, autant qu'il est possible, les enlever avec la motte de terre, & on ne sauroit trop répéter qu'il leur faut dans ce temps-là des engrais & des arrosemens, & que leur succès dépendra principalement du soin que l'on aura eu de les mettre dans une terre meuble légère & active. On plante ces arbres à vingt-cinq ou trente pieds de distance selon la qualité du terrein, & par rangées fort éloignées les unes des autres, afin qu'on puisse cultiver les intervalles en nature de vigne ou de terres à blé. L'olivier peut se passer de culture; mais dans ce cas il ne donne que de petits fruits en moindre quantité & de peu de qualité. Il faut donc le tenir en culture, & lorsqu'il devient paresseux, ou languissant, on y remédie en remuant au pied une surface de terre de cinq ou six pouces d'épaisseur, que l'on amende avec les engrais convenables à la qualité du terrein, ou bien en y mettant au lieu de fumier des terres brûlées, qui donnent de la vigueur aux arbres, sans altérer la qualité du fruit. La taille des oliviers exige peu de talent: elle consiste à retrancher le bois mort, les branches gourmandes, celles qui nuisent, qui se chiffonnent, qui s'élancent trop, *&c.*

Cet arbre est d'une longue vie, d'une grande fertilité, & d'un accroissement uniforme; il reprend promptement, il lui faut peu de culture, & il se multiplie fort aisément; mais il n'est d'aucune ressource pour l'agrément: il a l'apparence d'un saule. Aussi ne le cultive-t-on que pour l'utilité de son fruit. *Voyez* OLIVE.

Le bois d'olivier est dur, noueux, tortu & peu solide; néanmoins ce bois étant jaunâtre, ondé, veiné & singulièrement varié à l'endroit des nœuds, il est fort beau & très-recherché par les ébénistes & les tabletiers, parce qu'il prend un beau poli. Mais comme il y a de l'inégalité dans l'adhérence des couches ligneuses, & qu'il arrive souvent qu'une partie du bois se sépare de l'autre comme si elle avoit été mal collée, cela empêche de l'employer aux ouvrages de menuiserie. Ce bois est aussi bon à brûler lorsqu'il est verd que quand il est sec.

En semant les olives sous des climats & dans des terreins différens ; on a acquis une quantité de variétés, parmi lesquelles on cultive de préférence dans les pays chauds, celles dont les olives sont propres à donner une huile fine, ou bonnes à confire, & celles qui rapportent beaucoup de fruit.

On appelle *montagne des oliviers*, une montagne de la Palestine, située à l'orient de la ville de Jérusalem, & séparée de cette ville seulement par le torrent de Cédron, & par la vallée de Josaphat, qui s'étend du septentrion au midi. C'est sur cette montagne que Salomon bâtit des temples aux Dieux des Ammonites & des Moabites, pour complaire à ses femmes, qui étoient de ces nations. De-là vient que le mont des oliviers est nommé la montagne de corruption. Joseph dit que cette montagne est éloignée de Jérusalem, de la longueur de cinq stades, qui font six cent vingt-cinq pas géométriques, ou de la longueur du chemin d'un jour de sabbat, dit Saint-Luc. Le mont des oliviers avoit trois sommets, ou étoit composé de trois espèces de montagnes rangées l'une auprès de l'autre du septentrion au midi. Le sommet du milieu est celui d'où Notre-Seigneur monta au Ciel. C'est sur celui du midi que Salomon bâtit des temples aux idoles. Le sommet qui est le plus septentrional, est éloigné de celui du milieu de deux stades. C'est le plus élevé des trois, & on le nomme ordinairement *Galilée*.

Du temps du roi Ozias, le mont des oliviers fut tellement ébranlé par un tremblement de terre, que la moitié de la terre qui étoit du côté de l'occident s'éboula, & roula jusqu'à quatre stades, ou cinq cent pas de-là, vers la montagne qui lui étoit opposée du côté de l'orient ; ensorte que la terre ferma les chemins, & couvrit les jardins du Roi.

Fin du dix-neuvième Volume.

De l'Imprimerie de L. CH. D'HOURY.

